ÉTUDES

PUBLIÉES PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TOME 81

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN

5, RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, 5

ÉTUDES

PUBLIÉES

PAR DES PÈRES DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

REVUE BIMENSUELLE

PARAISSANT LE 5 ET LE 20 DE CHAQUE MOIS

36e ANNÉE

TOME 81. — OCTOBRE-NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1899

PARIS

ANCIENNE MAISON RETAUX-BRAY

VICTOR RETAUX, LIBRAIRE-ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE, 82

Tous droits de traduction et de reproduction réservés

THE GETTY CENTER
LIBRARY

LETTRE ENCYCLIQUE

DE

SA SAINTETÉ LE PAPE LÉON XIII

AUX ARCHEVÊQUES, ÉVÊQUES ET AU CLERGÉ DE FRANCE

A Nos Vénérables Frères les archevêques, évêques et au clergé de France

Vénérables Frères,

Très chers Fils,

Depuis le jour où Nous avons été élevé à la Chaire pontificale, la France a été constamment l'objet de Notre sollicitude et de Notre affection toute particulière. C'est chez elle, en effet, que, dans le cours des siècles, mû par les insondables desseins de sa miséricorde sur le monde, Dieu a choisi de préférence les hommes apostoliques destinés à prêcher la vraie foi jusqu'aux confins du globe, et à porter la lumière de l'Évangile aux nations encore plongées dans les ténèbres du paganisme. Il l'a prédestinée à être le défenseur de son Église et l'instrument de ses grandes œuvres : *Gesta Dei per Francos.*

A une si haute mission correspondent évidemment de nombreux et graves devoirs. Désireux, comme Nos prédécesseurs, de voir la France accomplir fidèlement le glorieux mandat dont elle a été chargée, Nous lui avons plusieurs fois déjà, durant Notre long Pontificat, adressé Nos conseils, Nos encouragements, Nos exhortations. Nous l'avons fait tout spécialement dans Notre Lettre Encyclique du 8 février 1884, *Nobilissima Gallorum gens*, et dans Notre Lettre du 16 février 1892, publiée dans l'idiome de la France, et qui commence par ces mots : *Au milieu des sollicitudes.* Nos paroles ne sont pas demeurées infructueuses, et Nous savons par vous, Vénérables Frères, qu'une grande partie du peuple français tient toujours en honneur la foi de ses ancêtres et remplit avec fidélité les devoirs qu'elle impose. D'autre part, Nous ne saurions ignorer que les ennemis de cette foi sainte ne sont pas demeurés inactifs, et qu'ils sont parvenus à bannir tout principe de religion d'un grand nombre de fa-

milles, qui, par suite, vivent dans une lamentable ignorance de la vérité révélée, et dans une complète indifférence pour tout ce qui touche à leurs intérêts spirituels et au salut de leurs âmes.

Si donc, et à bon droit, Nous félicitons la France d'être pour les nations infidèles un foyer d'apostolat, Nous devons encourager aussi les efforts de ceux de ses fils qui, enrôlés dans le sacerdoce de Jésus-Christ, travaillent à évangéliser leurs compatriotes, à les prémunir contre l'envahissement du naturalisme et de l'incrédulité, avec leurs funestes et inévitables conséquences. Appelés par la volonté de Dieu à être les sauveurs du monde, les prêtres doivent toujours, et avant tout, se rappeler qu'ils sont, de par l'institution même de Jésus-Christ, « le sel de la terre[1] », d'où saint Paul, écrivant à son disciple Timothée, conclut avec raison « qu'ils doivent être l'exemple des fidèles dans leurs paroles et dans leurs rapports avec le prochain, par leur charité, leur foi et leur pureté[2] ».

Qu'il en soit ainsi du clergé de France, pris dans son ensemble, ce Nous est toujours, Vénérables Frères, une grande consolation de l'apprendre, soit par les relations quadriennales que vous Nous envoyez sur l'état de vos diocèses, conformément à la Constitution de Sixte-Quint, soit par les communications orales que Nous recevons de vous, lorsque Nous avons la joie de Nous entretenir avec vous et de recevoir vos confidences. Oui, la dignité de la vie, l'ardeur de la foi, l'esprit de dévouement et de sacrifice, l'élan et la générosité du zèle, la charité inépuisable envers le prochain, l'énergie dans toutes les nobles et fécondes entreprises qui ont pour but la gloire de Dieu, le salut des âmes, le bonheur de la patrie : telles sont les traditionnelles et précieuses qualités du clergé français, auxquelles Nous sommes heureux de pouvoir rendre ici un public et paternel témoignage.

Toutefois, en raison même de la tendre et profonde affection que Nous lui portons ; tout à la fois pour satisfaire au devoir de Notre ministère apostolique, et pour répondre à

1. *Matth.*, v, 13.
2. I *Tim.*, iv, 12.

Notre vif désir de le voir demeurer toujours à la hauteur de sa grande mission, Nous avons résolu, Vénérables Frères, de traiter dans la présente Lettre quelques points que les circonstances actuelles recommandent de la façon la plus instante à la consciencieuse attention des premiers pasteurs de l'Église de France, et des prêtres qui travaillent sous leur autorité.

C'est d'abord chose évidente que, plus un office est relevé, complexe, difficile, plus longue et plus soignée doit être la préparation de ceux qui sont appelés à le remplir. Or, existe-t-il sur la terre une dignité plus haute que celle du sacerdoce, et un ministère imposant une plus lourde responsabilité, que celui qui a pour objet la sanctification de tous les actes libres de l'homme? N'est-ce pas du gouvernement des âmes que les Pères ont dit avec raison, que c'est « l'art des arts », c'est-à-dire le plus important et le plus délicat de tous les labeurs auxquels un homme puisse être appliqué au profit de ses semblables, *ars artium regimen animarum* [1] ? Rien donc ne devra être négligé pour préparer à remplir dignement et fructueusement une telle mission ceux qu'une vocation divine y appelle.

Avant toute chose, il convient de discerner, parmi les jeunes enfants, ceux en qui le Très-Haut a déposé le germe d'une semblable vocation. Nous savons que, dans un certain nombre de diocèses de France, grâce à vos sages recommandations, les prêtres des paroisses, surtout dans les campagnes, s'appliquent, avec un zèle et une abnégation que Nous ne saurions trop louer, à commencer eux-mêmes les études élémentaires des enfants dans lesquels ils ont remarqué des dispositions sérieuses à la piété et des aptitudes au travail intellectuel. Les écoles presbytérales sont ainsi comme le premier degré de cette échelle ascendante qui, d'abord par les petits, puis par les grands séminaires, fera monter jusqu'au sacerdoce les jeunes gens auxquels le Sauveur a répété l'appel adressé à Pierre et André, à Jean et à Jacques : « Laissez vos filets ; suivez-moi ; je veux faire de vous des pêcheurs d'hommes [2]. »

1. S. Greg. M. *Lib. Regulæ Past.* P. I, c. II.
2. *Matth.*, IV, 19.

Quant aux petits séminaires, cette très salutaire institution a été souvent et justement comparée à ces pépinières, où sont mises à part les plantes qui réclament des soins plus spéciaux et plus assidus, moyennant lesquels seuls elles peuvent porter des fruits et dédommager de leurs peines ceux qui s'appliquent à les cultiver. Nous renouvelons à cet égard la recommandation que, dans son Encyclique du 8 décembre 1849, Notre prédécesseur Pie IX adressait aux Évêques. Elle se référait elle-même à une des plus importantes décisions des Pères du saint concile de Trente. C'est la gloire de l'Église de France, dans le siècle présent, d'en avoir tenu le plus grand compte, puisqu'il n'est pas un seul des quatre-vingt-quatorze diocèses dont elle se compose, qui ne soit pas doté d'un ou de plusieurs petits séminaires.

Nous savons, Vénérables Frères, de quelles sollicitudes vous entourez ces institutions si justement chères à votre zèle pastoral, et Nous vous en félicitons. Les prêtres qui, sous votre haute direction, travaillent à la formation de la jeunesse appelée à s'enrôler plus tard dans les rangs de la milice sacerdotale, ne sauraient trop souvent méditer devant Dieu l'importance exceptionnelle de la mission que vous leur confiez. Il ne s'agit pas pour eux, comme pour le commun des maîtres, d'enseigner simplement à ces enfants les éléments des lettres et des sciences humaines. Ce n'est là que la moindre partie de leur tâche. Il faut que leur attention, leur zèle, leur dévouement soient sans cesse en éveil et en action, d'une part pour étudier continuellement sous le regard et dans la lumière de Dieu les âmes des enfants et les indices significatifs de leur vocation au service des autels; de l'autre, pour aider l'inexpérience et la faiblesse de leurs jeunes disciples à protéger la grâce si précieuse de l'appel divin contre toutes les influences funestes soit du dehors, soit du dedans. Ils ont donc à remplir un ministère humble, laborieux, délicat, qui exige une constante abnégation. Afin de soutenir leur courage dans l'accomplissement de leurs devoirs, ils auront soin de le retremper aux sources les plus pures de l'esprit de foi. Ils ne perdront jamais de vue qu'ils n'ont point à préparer pour des fonctions terrestres, si légitimes et honorables soient-elles, les enfants dont ils forment l'intelligence, le

cœur, le caractère. L'Église les leur confie pour qu'ils deviennent capables un jour d'être des prêtres, c'est-à-dire des missionnaires de l'Évangile, des continuateurs de l'œuvre de Jésus-Christ, des distributeurs de sa grâce et de ses sacrements. Que cette considération toute surnaturelle se mêle incessamment à leur double action de professeurs et d'éducateurs, et soit comme ce levain qu'il faut mélanger au meilleur froment, suivant la parabole évangélique, pour le transformer en un pain savoureux et substantiel[1].

Si la préoccupation constante d'une première et indispensable formation à l'esprit et aux vertus du sacerdoce doit inspirer les maîtres de vos petits séminaires dans leurs relations avec leurs élèves, c'est à cette même idée principale et directrice que se rapporteront le plan des études, et toute l'économie de la discipline. Nous n'ignorons pas, Vénérables Frères, que, dans une certaine mesure, vous êtes obligés de compter avec les programmes de l'État et les conditions mises par lui à l'obtention des grades universitaires, puisque, dans un certain nombre de cas, ces grades sont exigés des prêtres employés soit à la direction des collèges libres, placés sous la tutelle des Évêques ou des Congrégations religieuses, soit à l'enseignement supérieur dans les Facultés catholiques que vous avez si louablement fondées. Il est d'ailleurs d'un intérêt souverain, pour maintenir l'influence du clergé sur la société, qu'il compte dans ses rangs un assez grand nombre de prêtres ne le cédant en rien pour la science, dont les grades sont la constatation officielle, aux maîtres que l'État forme pour ses lycées et ses Universités.

Toutefois, et après avoir fait à cette exigence des programmes la part qu'imposent les circonstances, il faut que les études des aspirants au sacerdoce demeurent fidèles aux méthodes traditionnelles des siècles passés. Ce sont elles qui ont formé les hommes éminents dont l'Église de France est fière à si juste titre, les Petau, les Thomassin, les Mabillon et tant d'autres, sans parler de votre Bossuet, appelé l'aigle de Meaux, parce que, soit par l'élévation des pensées, soit par la noblesse du langage, son génie plane dans les plus su-

1. *Matth.*, XIII, 33.

blimes régions de la science et de l'éloquence chrétienne. Or, c'est l'étude des belles-lettres qui a puissamment aidé ces hommes à devenir de très vaillants et utiles ouvriers au service de l'Église, et les a rendus capables de composer des ouvrages vraiment dignes de passer à la postérité, et qui contribuent encore de nos jours à la défense et à la diffusion de la vérité révélée. En effet, c'est le propre des belles-lettres, quand elles sont enseignées par des maîtres chrétiens et habiles, de développer rapidement dans l'âme des jeunes gens tous les germes de vie intellectuelle et morale, en même temps qu'elles contribuent à donner au jugement de la rectitude et de l'ampleur, et au langage de l'élégance et de la distinction.

Cette considération acquiert une importance spéciale quand il s'agit des littératures grecque et latine, dépositaires des chefs-d'œuvre de science sacrée que l'Église compte à bon droit parmi ses plus précieux trésors. Il y a un demi-siècle, pendant cette période trop courte de véritable liberté, durant laquelle les Évêques de France pouvaient se réunir et concerter les mesures qu'ils estimaient les plus propres à favoriser les progrès de la religion et, du même coup, les plus profitables à la paix publique, plusieurs de vos conciles provinciaux, Vénérables Frères, recommandèrent de la façon la plus expresse la culture de la langue et de la littérature latines. Vos collègues d'alors déploraient déjà que, dans votre pays, la connaissance du latin tendît à décroître [1].

Si, depuis plusieurs années, les méthodes pédagogiques en vigueur dans les établissements de l'État réduisent progressivement l'étude de la langue latine, et suppriment les exercices de prose et de poésie que nos devanciers estimaient à bon droit devoir tenir une grande place dans les classes des collèges, les petits séminaires se mettront en garde contre ces innovations inspirées par des préoccupations utilitaires, et qui tournent au détriment de la solide formation de l'esprit. A ces anciennes méthodes, tant de fois

1. Porro linguam latinam apud nos obsolescere nec quisquam est qui nesciat, et viri prudentes conqueruntur. Discitur tardissime, celerrime dediscitur. (Litt. Synod. Patrum Conc. Paris. ad clericos et fideles, an. 1849, in *Collectio Lacensis*, t. IV, col. 86.)

justifiées par leurs résultats, Nous appliquerions volontiers le mot de saint Paul à son disciple Timothée, et, avec l'Apôtre, Nous vous dirions, Vénérables Frères : « Gardez-en le dépôt [1] » avec un soin jaloux. Si un jour, ce qu'à Dieu ne plaise, elles devaient disparaître complètement des autres écoles publiques, que vos petits séminaires et collèges libres les gardent avec une intelligente et patriotique sollicitude. Vous imiterez ainsi les prêtres de Jérusalem qui, voulant soustraire à de barbares envahisseurs le feu sacré du temple, le cachèrent de manière à pouvoir le retrouver et à lui rendre toute sa splendeur, quand les mauvais jours seraient passés [2].

Une fois en possession de la langue latine, qui est comme la clé de la science sacrée, et les facultés de l'esprit suffisamment développées par l'étude des belles-lettres, les jeunes gens qui se destinent au sacerdoce passent du petit au grand séminaire. Ils s'y prépareront, par la piété et l'exercice des vertus cléricales, à la réception des saints Ordres, en même temps qu'ils s'y livreront à l'étude de la philosophie et de la théologie.

Nous le disions dans Notre Encyclique *Æterni Patris*, dont Nous recommandons de nouveau la lecture attentive à vos séminaristes et à leurs maîtres, et Nous le disions en Nous appuyant sur l'autorité de saint Paul, c'est par les vaines subtilités de la mauvaise philosophie, *per philosophiam et inanem fallaciam* [3], que l'esprit des fidèles se laisse le plus souvent tromper, et que la pureté de la foi se corrompt parmi les hommes. Nous ajoutions, et les événements accomplis depuis vingt ans ont bien tristement confirmé les réflexions et les appréhensions que Nous exprimions alors : « Si l'on fait attention aux conditions critiques du temps où nous vivons, si l'on embrasse par la pensée l'état des affaires tant publiques que privées, on découvrira sans peine que la cause des maux qui nous oppriment, comme de ceux qui nous menacent, consiste en ceci que des opinions erronées sur toutes choses, divines et humaines, des écoles des philosophes se

1. I *Tim.*, VI, 20.
2. II *Mach.*, I, 19-22.
3. *Col.*, II, 8.

sont peu à peu glissées dans tous les rangs de la société et sont arrivées à se faire accepter d'un grand nombre d'esprits[1]. »

Nous réprouvons de nouveau ces doctrines qui n'ont de la vraie philosophie que le nom, et qui, ébranlant la base même du savoir humain, conduisent logiquement au scepticisme universel et à l'irréligion. Ce nous est une profonde douleur d'apprendre que, depuis quelques années, des catholiques ont cru pouvoir se mettre à la remorque d'une philosophie qui, sous le spécieux prétexte d'affranchir la raison humaine de toute idée préconçue et de toute illusion, lui dénie le droit de rien affirmer au delà de ses propres opérations, sacrifiant ainsi à un subjectivisme radical toutes les certitudes que la métaphysique traditionnelle, consacrée par l'autorité des plus vigoureux esprits, donnait comme nécessaires et inébranlables fondements à la démonstration de l'existence de Dieu, de la spiritualité et de l'immortalité de l'âme, et de la réalité objective du monde extérieur. Il est profondément regrettable que ce scepticisme doctrinal, d'importation étrangère et d'origine protestante, ait pu être accueilli avec tant de faveur dans un pays justement célèbre par son amour pour la clarté des idées et pour celle du langage. Nous savons, Vénérables Frères, à quel point vous partagez là-dessus Nos justes préoccupations, et Nous comptons que vous redoublerez de sollicitude et de vigilance pour écarter de l'enseignement de vos séminaires cette fallacieuse et dangereuse philosophie, mettant plus que jamais en honneur les méthodes que Nous recommandions dans Notre Encyclique précitée du 4 août 1879.

Moins que jamais à notre époque, les élèves de vos petits et de vos grands séminaires ne sauraient demeurer étrangers à l'étude des sciences physiques et naturelles. Il convient donc qu'ils y soient appliqués, mais avec mesure et dans de sages proportions. Il n'est donc nullement nécessaire que, dans les cours de sciences, annexés à l'étude de la philosophie, les professeurs se croient obligés d'exposer en détail les applications presque innombrables des sciences

1. Encyclique *Æterni Patris*.

physiques et naturelles aux diverses branches de l'industrie humaine. Il suffit que leurs élèves en connaissent avec précision les grands principes et les conclusions sommaires, afin d'être en état de résoudre les objections que les incrédules tirent de ces sciences contre les enseignements de la Révélation.

Par-dessus tout, il importe que, durant deux ans au moins, les élèves de vos grands séminaires étudient avec un soin assidu la philosophie *rationnelle*, laquelle, disait un savant bénédictin, l'honneur de son ordre et de la France, D. Mabillon, leur sera d'un si grand secours, non seulement pour leur apprendre à bien raisonner et à porter de justes jugements, mais pour les mettre à même de défendre la foi orthodoxe contre les arguments captieux et souvent sophistiques des adversaires[1].

Viennent ensuite les sciences sacrées proprement dites, à savoir la théologie dogmatique et la théologie morale, l'Écriture sainte, l'histoire ecclésiastique et le droit canon. Ce sont là les sciences propres au prêtre. Il en reçoit une première initiation pendant son séjour au grand séminaire; il devra en poursuivre l'étude tout le reste de sa vie.

La théologie, c'est la science des choses de la foi. Elle s'alimente, nous dit le pape Sixte-Quint, à ces sources toujours jaillissantes qui sont les saintes Écritures, les décisions des papes, les décrets des conciles[2].

Appelée positive et spéculative, ou scolastique, suivant la méthode qu'on emploie pour l'étudier, la théologie ne se borne pas à proposer les vérités à croire; elle en scrute le fond intime, elle en montre les rapports avec la raison humaine, et à l'aide des ressources que lui fournit la vraie philosophie, elle les explique, les développe, et les adapte exactement à tous les besoins de la défense et de la propagation de la foi. A l'instar de Béléséel, à qui le Seigneur avait donné son esprit de sagesse, d'intelligence et de science, en lui confiant la mission de bâtir son temple, le théologien « taille les pierres précieuses des divins dogmes, les assortit avec

1. *De Studiis monasticis*. P. II, col. 9.
2. Const. Apost. *Triumphantis Ierusalem*.

art, et par l'encadrement dans lequel il les place, en fait ressortir l'éclat, le charme et la beauté[1] ».

C'est donc avec raison que le même Sixte-Quint appelle cette théologie (et il parle spécialement ici de la théologie scolastique) un don du ciel, et demande qu'elle soit maintenue dans les écoles et cultivée avec une grande ardeur, comme étant ce qu'il y a de plus fructueux pour l'Église[2].

Est-il besoin d'ajouter que le livre par excellence où les élèves pourront étudier avec plus de profit la théologie scolastique, est la Somme théologique de saint Thomas d'Aquin ? Nous voulons donc que les professeurs aient soin d'en expliquer à tous leurs élèves la méthode, ainsi que les principaux articles relatifs à la foi catholique.

Nous recommandons également que tous les séminaristes aient entre les mains et relisent souvent le livre d'or, connu sous le nom de Catéchisme du saint concile de Trente ou Catéchisme romain, dédié à tous les prêtres investis de la charge pastorale (*Catechismus ad parochos*). Remarquable à la fois par la richesse et l'exactitude de la doctrine, et par l'élégance du style, ce catéchisme est un précieux abrégé de toute la théologie dogmatique et morale. Qui le posséderait à fond aurait toujours à sa disposition les ressources à l'aide desquelles un prêtre peut prêcher avec fruit, s'acquitter dignement de l'important ministère de la confession et de la direction des âmes, et être en état de réfuter victorieusement les objections des incrédules.

Au sujet de l'étude des saintes Écritures, Nous appelons de nouveau votre attention, Vénérables Frères, sur les enseignements que Nous avons donnés dans Notre Encyclique *Providentissimus Deus*[3], dont Nous désirons que les professeurs donnent connaissance à leurs disciples, en y ajoutant les explications nécessaires. Ils les mettront spécialement en garde contre des tendances inquiétantes qui cherchent à s'introduire dans l'interprétation de la Bible, et qui, si elles

1. Pretiosas divini dogmatis gemmas insculpe, fideliter coapta, adorna sapienter; adjice splendorem, gratiam, venustatem. (S. Vinc. *Lib. Commonit.*, c. II.)
2. Même constitution.
3. 18 novembre 1893.

venaient à prévaloir, ne tarderaient pas à en ruiner l'inspiration et le caractère surnaturel. Sous le spécieux prétexte d'enlever aux adversaires de la parole révélée l'usage d'arguments qui semblaient irréfutables contre l'authenticité et la véracité des Livres saints, des écrivains catholiques ont cru très habile de prendre ces arguments à leur compte. En vertu de cette étrange et périlleuse tactique, ils ont travaillé, de leurs propres mains, à faire des brèches dans les murailles de la cité qu'ils avaient mission de défendre. Dans Notre Encyclique précitée, ainsi que dans un autre document[1], Nous avons fait justice de ces dangereuses témérités. Tout en encourageant nos exégètes à se tenir au courant des progrès de la critique, Nous avons fermement maintenu les principes sanctionnés en cette matière par l'autorité traditionnelle des Pères et des conciles, et renouvelés de nos jours par le concile du Vatican.

L'histoire de l'Église est comme un miroir où resplendit la vie de l'Église à travers les siècles. Bien plus encore que l'histoire civile et profane, elle démontre la souveraine liberté de Dieu et son action providentielle sur la marche des événements. Ceux qui l'étudient ne doivent jamais perdre de vue qu'elle renferme un ensemble de faits dogmatiques qui s'imposent à la foi, et qu'il n'est permis à personne de révoquer en doute. Cette idée directrice et surnaturelle qui préside aux destinées de l'Église est en même temps le flambeau dont la lumière éclaire son histoire. Toutefois, et parce que l'Église, qui continue parmi les hommes la vie du Verbe incarné, se compose d'un élément divin et d'un élément humain, ce dernier doit être exposé par les maîtres et étudié par les élèves avec une grande probité. Comme il est dit au livre de Job, « Dieu n'a pas besoin de nos mensonges[1] ».

L'historien de l'Église sera d'autant plus fort pour faire ressortir son origine divine, supérieure à tout concept d'ordre purement terrestre et naturel, qu'il aura été plus loyal à ne rien dissimuler des épreuves que les fautes de ses enfants, et parfois même de ses ministres, ont fait subir à cette Épouse du Christ dans le cours des siècles. Étudiée de cette façon,

1. Genus interpretandi audax atque immodice liberum. (*Lettre au ministre général des Frères Mineurs*, 25 novembre 1898.)
2. Numquid Deus indiget vestro mendacio ? *Iob.*, XIII, 77.

l'histoire de l'Église, à elle toute seule, constitue une magnifique et concluante démonstration de la vérité et de la divinité du christianisme.

Enfin, pour achever le cycle des études par lesquelles les candidats au sacerdoce doivent se préparer à leur future ministère, il faut mentionner le droit canonique, ou science des lois et de la jurisprudence de l'Église. Cette science se rattache par des liens très intimes et très logiques à celle de la théologie, dont elle montre les applications pratiques à tout ce qui concerne le gouvernement de l'Église, la dispensation des choses saintes, les droits et les devoirs de ses ministres, l'usage des biens temporels, dont elle a besoin pour l'accomplissement de sa mission. « Sans la connaissance du droit canonique (disaient fort bien les Pères d'un de vos conciles provinciaux), la théologie est imparfaite, incomplète, semblable à un homme qui serait privé d'un bras. C'est l'ignorance du droit canon qui a favorisé la naissance et la diffusion de nombreuses erreurs sur les droits des pontifes romains, sur ceux des évêques, et sur la puissance que l'Église tient de sa propre constitution, dont elle proportionne l'exercice aux circonstances[1]. »

Nous résumerons tout ce que Nous venons de dire sur vos petits et grands séminaires par cette parole de saint Paul, que Nous recommandons à la fréquente méditation des maîtres et des élèves de vos athénées ecclésiastiques : « O Timothée, gardez avec soin le dépôt qui vous a été confié. Fuyez les profanes nouveautés de paroles et les objections qui se couvrent du faux nom de science; car tous ceux qui en ont fait profession ont erré au sujet de la foi[2]. »

C'est à vous maintenant, très chers Fils, qui, ordonnés prêtres, êtes devenus les coopérateurs de vos Évêques, c'est à vous que Nous voulons adresser la parole. Nous connais-

1. Theologicarum doctrinarum solidæ scientiæ conjungi debet Sacrorum Canonum cognitio... sine qua theologia erit imperfecta et quasi manca, nec non multi errores de Romani Pontificis, Episcoporum juribus ac præsertim de potestate quam Ecclesia jure proprio exercuit, pro varietate temporum, forsitan serpent et paulatim invalescent. (Conc. prov. Bitur., an. 1868.)

2. O Timothee, depositum custodi, devitans profanas vocum novitates, et oppositiones falsi nominis scientiæ, quam quidam promittentes, circa fidem exciderunt. (I *Tim.*, VI, 20-21.)

sons, et le monde entier connaît comme Nous, les qualités qui vous distinguent. Pas une bonne œuvre dont vous ne soyez ou les inspirateurs ou les apôtres. Dociles aux conseils que Nous avons donnés dans Notre Encyclique *Rerum Novarum*, vous allez au peuple, aux ouvriers, aux pauvres. Vous cherchez par tous les moyens à leur venir en aide, à les moraliser et à rendre leur sort moins dur. Dans ce but, vous provoquez des réunions et des congrès; vous fondez des patronages, des cercles, des caisses rurales, des bureaux d'assistance et de placement pour les travailleurs. Vous vous ingéniez à introduire des réformes dans l'ordre économique et social, et, pour un si difficile labeur, vous n'hésitez pas à faire de notables sacrifices de temps et d'argent. C'est encore pour cela que vous écrivez des livres ou des articles dans les journaux et les revues périodiques. Toutes ces choses, en elles-mêmes, sont très louables, et vous y donnez des preuves non équivoques de bon vouloir, d'intelligent et généreux dévouement aux besoins les plus pressants de la société contemporaine et des âmes.

Toutefois, très chers Fils, Nous croyons devoir appeler paternellement votre attention sur quelques principes fondamentaux, auxquels vous ne manquerez pas de vous conformer, si vous voulez que votre action soit réellement fructueuse et féconde.

Souvenez-vous avant toute chose que, pour être profitable au bien et digne d'être loué, le zèle doit être « accompagné de discrétion, de rectitude et de pureté ». Ainsi s'exprime le grave et judicieux Thomas a Kempis[1]. Avant lui, saint Bernard, la gloire de votre pays au douzième siècle, cet apôtre infatigable de toutes les grandes causes qui touchaient à l'honneur de Dieu, aux droits de l'Église, au bien des âmes, n'avait pas craint de dire que « séparé de la science, et de l'esprit de discernement ou de discrétion, le zèle est insupportable... que plus le zèle est ardent, plus il est nécessaire qu'il soit accompagné de cette discrétion qui met l'ordre dans l'exercice de la charité, et sans laquelle la vertu elle-même peut devenir un défaut et un principe de désordre[2] ».

1. Zelus animarum laudandus est si sit discretus, rectus et purus.
2. Importabilis siquidem absque scientia est zelus... Quo igitur zelus

Mais la discrétion dans les œuvres et dans le choix des moyens pour les faire réussir est d'autant plus indispensable que les temps présents sont plus troublés et hérissés de difficultés plus nombreuses. Tel acte, telle mesure, telle pratique de zèle pourront être excellents en eux-mêmes, lesquels, vu les circonstances, ne produiront que des résultats fâcheux. Les prêtres éviteront cet inconvénient et ce malheur si, avant d'agir et dans l'action, ils ont soin de se conformer à l'ordre établi et aux règles de la discipline. Or, la discipline ecclésiastique exige l'union entre les divers membres de la hiérarchie, le respect et l'obéissance des inférieurs à l'égard des supérieurs. Nous le disions naguère dans Nos lettres à l'Archevêque de Tours : « L'édifice de l'Église, dont Dieu lui-même est l'architecte, repose sur un très visible fondement, d'abord sur l'autorité de Pierre et de ses successeurs, mais aussi sur les Apôtres, et les successeurs des Apôtres, qui sont les Évêques ; de telle sorte que, écouter leur voix ou la mépriser équivaut à écouter ou mépriser Jésus-Christ lui-même[1]. »

Écoutez donc les paroles adressées par le grand martyr d'Antioche, saint Ignace, au clergé de l'Église primitive : « Que tous obéissent à leur Évêque comme Jésus-Christ a obéi à son Père. Ne faites en dehors de votre Évêque rien de ce qui touche au service de l'Église, et de même que Notre-Seigneur n'a rien fait que dans une étroite union avec son Père, vous, prêtres, ne faites rien sans votre Évêque. Que tous les membres du corps presbytéral lui soient unis, de même que sont unies à la harpe toutes les cordes de l'instrument[2]. »

Si, au contraire, vous agissiez, comme prêtres, en dehors

fervidior ac vehementior spiritus, profusiorque caritas, eo vigilantiori opus scientia est quæ zelum supprimat, spiritum temperet, ordinet caritatem... Tolle hanc (discretionem) et virtus vitium erit, ipsaque affectio naturalis in perturbationem magis convertetur exterminiumque naturæ. (S. Bern. *Serm.* XLIX in *Cant.*, n. 5.)

1. Divinum quippe ædificium, quod est Ecclesia, verissime nititur in fundamento conspicuo, primum quidem in Petro et Successoribus ejus, proxime in Apostolis et Successoribus eorum, Episcopis, quos, qui audit vel spernit, is perinde facit ac si audiat vel spernat Christum Dominum. (*Epist. ad Arch. Turon.*)

2. Omnes Episcopum sequimini ut Christus Jesus Patrem... Sine Epis-

de cette soumission et de cette union à vos Évêques, Nous vous répéterions ce que disait Notre prédécesseur Grégoire XVI, à savoir que, « autant qu'il dépend de votre pouvoir, vous détruisez de fond en comble l'ordre établi avec une si sage prévoyance par Dieu, auteur de l'Église[1] ».

Souvenez-vous encore, Nos chers Fils, que l'Église est avec raison comparée à une armée rangée en bataille, *sicut castrorum acies ordinata*[2], parce qu'elle a pour mission de combattre les ennemis visibles et invisibles de Dieu et des âmes. Voilà pourquoi saint Paul recommandait à Timothée de se comporter « comme un bon soldat du Christ Jésus[3] ». Or, ce qui fait la force d'une armée et contribue le plus à la victoire, c'est la discipline, c'est l'obéissance exacte et rigoureuse de tous, à ceux qui ont la charge de commander.

C'est bien ici que le zèle intempestif et sans discrétion peut aisément devenir la cause de véritables désastres. Rappelez-vous un des faits les plus mémorables de l'histoire sainte. Assurément, ils ne manquaient ni de courage, ni de bon vouloir, ni de dévouement à la cause sacrée de la religion, ces prêtres qui s'étaient groupés autour de Judas Machabée pour combattre avec lui les ennemis du vrai Dieu, les profanateurs du temple, les oppresseurs de leur nation. Toutefois ayant voulu s'affranchir des règles de la discipline, ils s'engagèrent témérairement dans un combat où ils furent vaincus. L'Esprit-Saint nous dit d'eux « qu'ils n'étaient pas de la race de ceux qui pouvaient sauver Israël ». — Pourquoi ? Parce qu'ils avaient voulu n'obéir qu'à leurs propres inspirations et s'étaient jetés en avant sans attendre les ordres de leurs chefs. *In die illa ceciderunt sacerdotes in bello dum volunt fortiter facere dum sine consilio exeunt in prælium.*

copo nemo quidquam faciat eorum quæ ad Ecclesiam spectant (S. Ign. Ant. *Ep. ad Smyrn.*, 8). Quemadmodum itaque Dominus sine Patre nihil fecit... sic et vos sine Episcopo (*Id.*, *ad Magn.*, VII). Vestrum presbyterium ita coaptatum sit Episcopo ut chordæ citharæ (*Id.*, *ad Ephes.*, IV).

1. Quantum in vobis est, ordinem ab auctore Ecclesiæ Deo providentissime constitutum, funditus evertitis. (Greg. XVI, *Epist. Encycl.*, 15 Aug. 1832).

2. *Cant.*, VI, 3.

3. II *Tim.*, II, 3.

Ipsi autem non erant de semine virorum illorum, per quos salus facta est in Israel[1].

A cet égard nos ennemis peuvent nous servir d'exemple. Ils savent très bien que l'union fait la force, *vis unita fortior*; aussi, ne manquent-ils pas de s'unir étroitement, dès qu'il s'agit de combattre la sainte Église de Jésus-Christ.

Si donc, Nos chers Fils, comme tel est certainement votre cas, vous désirez que, dans la lutte formidable engagée contre l'Église par les sectes antichrétiennes et par la cité du démon, la victoire reste à Dieu et à son Église, il est d'une absolue nécessité que vous combattiez tous ensemble, en grand nombre et en exacte discipline, sous le commandement de vos chefs hiérarchiques. N'écoutez pas ces hommes néfastes qui, tout en se disant chrétiens et catholiques, jettent la zizanie dans le champ du Seigneur et sèment la division dans son Église en attaquant, et souvent même, en calomniant les Évêques, « établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Église de Dieu[2] ». Ne lisez ni leurs brochures, ni leurs journaux. Un bon prêtre ne doit autoriser en aucune manière ni leurs idées, ni la licence de leur langage. Pourrait-il jamais oublier que, le jour de son ordination, il a solennellement promis à son Évêque, en face des saints autels, *obedientiam et reverentiam* ?

Par-dessus tout, Nos chers Fils, rappelez-vous que la condition indispensable du vrai zèle sacerdotal et le meilleur gage de succès dans les œuvres auxquelles l'obéissance hiérarchique vous consacre, c'est la pureté et la sainteté de la vie. « Jésus a commencé par faire, avant d'enseigner[3]. » Comme lui, c'est par la prédication de l'exemple que le prêtre doit préluder à la prédication de la parole. « Séparés du siècle et de ses affaires (disent les Pères du saint concile de Trente), les clercs ont été placés à une hauteur qui les met en évidence, et les fidèles regardent dans leur vie comme dans un miroir pour savoir ce qu'ils doivent imiter. C'est pourquoi les clercs, et tous ceux que Dieu a spécialement appelés à son service, doivent si bien régler leurs

1. I *Mach.*, v, 67, 62.
2. *Act.*, xx, 28.
3. *Act.*, i, 1.

actions et leurs mœurs que dans leur manière d'être, leurs mouvements, leurs démarches, leurs paroles et tous les autres détails de leur vie, il n'y ait rien qui ne soit grave, modeste, profondément empreint de religion. Ils éviteront avec soin les fautes qui, légères chez les autres, seraient très graves pour eux, afin qu'il n'y ait pas un seul de leurs actes qui n'inspire à tous le respect[1]. »

A ces recommandations du saint Concile, que Nous voudrions, Nos chers Fils, graver dans tous vos cœurs, manqueraient assurément les prêtres qui adopteraient dans leurs prédications un langage peu en harmonie avec la dignité de leur sacerdoce et la sainteté de la parole de Dieu; qui assisteraient à des réunions populaires où leur présence ne servirait qu'à exciter les passions des impies et des ennemis de l'Église, et les exposerait eux-mêmes aux plus grossières injures, sans profit pour personne et au grand étonnement, sinon au scandale, des pieux fidèles ; qui prendraient les habitudes, les manières d'être et d'agir, et l'esprit des séculiers. Assurément, le sel a besoin d'être mélangé à la masse qu'il doit préserver de la corruption, en même temps que lui-même se défend contre elle, sous peine de perdre toute saveur et de n'être plus bon à rien, qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds[2].

De même, le prêtre, sel de la terre, dans son contact obligé avec la société qui l'entoure, doit-il conserver la modestie, la gravité, la sainteté dans son maintien, ses actes, ses paroles, et ne pas se laisser envahir par la légèreté, la dissipation, la vanité des gens du monde. Il faut, au contraire, qu'au milieu des hommes il conserve son âme si unie à Dieu, qu'il n'y perde rien de l'esprit de son saint état, et ne soit pas contraint de faire devant Dieu et devant sa conscience ce triste et humi-

1. Cum enim a rebus sæculi in altiorem sublati locum conspiciantur, in eos tanquam in speculum reliqui oculos conjiciunt ex iisque sumunt quod imitentur. Quapropter sic decet omnino clericos, in sortem Domini vocatos, vitam moresque suos omnes componere, ut habitu, gestu, incessu, sermone, aliisque omnibus rebus, nil nisi grave, moderatum, ac religione plenum præ se ferant ; levia etiam delicta, quæ in ipsis maxima essent, effugiant, ut eorum actiones cunctis afferant venerationem. (*S. Conc. Trid.*, Sess., XXII *de Reform.*, c. 1.)

2. *Matth.*, V, 13.

liant aveu : « Toutes les fois que j'ai été parmi les laïques, j'en suis revenu moins prêtre. »

Ne serait-ce pas pour avoir, par un zèle présomptueux, mis de côté ces règles traditionnelles de la discrétion, de la modestie, de la prudence sacerdotales, que certains prêtres traitent de surannés, d'incompatibles avec les besoins du ministère dans le temps où nous vivons, les principes de discipline et de conduite qu'ils ont reçus de leurs maîtres du grand séminaire ? On les voit aller, comme d'instinct, au-devant des innovations les plus périlleuses de langage, d'allures, de relations. Plusieurs, hélas ! engagés témérairement sur des pentes glissantes, où par eux-mêmes ils n'avaient pas la force de se retenir, méprisant les avertissements charitables de leurs supérieurs ou de leurs confrères plus anciens et plus expérimentés, ont abouti à des apostasies qui ont réjoui les adversaires de l'Église et fait verser des larmes bien amères à leurs Évêques, à leurs frères dans le sacerdoce et aux pieux fidèles. Saint Augustin nous le dit : « Plus on marche avec force et rapidité, quand on est en dehors du bon chemin, et plus on s'égare[1]. »

Assurément, il y a des nouveautés avantageuses, propres à faire avancer le royaume de Dieu dans les âmes et dans la société. Mais, nous dit le saint Évangile[2], c'est au *Père de famille*, et non aux enfants, ou aux serviteurs, qu'il appartient de les examiner et, s'il le juge à propos, de leur donner droit de cité, à côté des usages anciens et vénérables qui composent l'autre partie de son trésor.

Lorsque naguères Nous remplissions le devoir apostolique de mettre les catholiques de l'Amérique du Nord en garde contre des innovations tendant, entre autres choses, à substituer aux principes de perfection consacrés par l'enseignement des docteurs et par la pratique des saints, des maximes ou des règles de vie morale plus ou moins imprégnées de ce naturalisme qui, de nos jours, tend à pénétrer partout, Nous avons hautement proclamé que, loin de répudier et de rejeter en bloc les progrès accomplis dans les temps présents, Nous voulions accueillir très volontiers tout

1. *Enarr. in Ps.*, XXXI, n. 4.
2. *Matth.*, XIII, 52.

ce qui peut augmenter le patrimoine de la science ou généraliser davantage les conditions de la prospérité publique. Mais Nous avions soin d'ajouter que ces progrès ne pouvaient servir efficacement la cause du bien, si l'on mettait de côté la sage autorité de l'Église [1].

En terminant ces lettres, il Nous plaît d'appliquer au clergé de France ce que Nous écrivions jadis aux prêtres de Notre diocèse de Pérouse. Nous reproduisons ici une partie de la Lettre pastorale que Nous leur adressions le 19 juillet 1866.

« Nous demandons aux ecclésiastiques de notre diocèse de réfléchir sérieusement sur leurs sublimes obligations, sur les circonstances difficiles que nous traversons, et de faire en sorte que leur conduite soit en harmonie avec leurs devoirs et toujours conforme aux règles d'un zèle éclairé et prudent. Ainsi ceux-là mêmes qui sont nos ennemis chercheront en vain des motifs de reproche et de blâme : *qui ex adverso est, vereatur nihil habens malum dicere de nobis* [2].

« Bien que les difficultés et les périls se multiplient de jour en jour, le prêtre pieux et fervent ne doit pas pour cela se décourager, il ne doit pas abandonner ses devoirs, ni même s'arrêter dans l'accomplissement de la mission spirituelle qu'il a reçue pour le bien, pour le salut de l'humanité et pour le maintien de cette auguste religion dont il est le héraut et le ministre. Car c'est surtout dans les difficultés, dans les épreuves que sa vertu s'affirme et se fortifie : c'est dans les plus grands malheurs, au milieu des transformations politiques et des bouleversements sociaux, que l'action bienfaisante et civilisatrice de son ministère se manifeste avec plus d'éclat.

« ... Pour en venir à la pratique, nous trouvons un ensei-

1. Abest profecto a Nobis ut quæcumque horum temporum ingenium parit, omnia repudiemus. Quin potius quidquid indagando veri aut enitendo boni attingitur, ad patrimonium doctrinæ augendum publicæque prosperitatis fines proferendos, libentibus sane Nobis accedit. Id tamen omne, ne solidæ utilitatis sit expers, esse ac vigere nequaquam debet Ecclesiæ auctoritate sapientiaque posthabita. (*Epist. ad S. R. E. Presbyt. card. Gibbons, archiep. Baltimor.*, die 22 jan. 1899.)

2. *Tit.*, II, 8.

gnement parfaitement adapté aux circonstances dans les quatre maximes que le grand apôtre saint Paul donnait à son disciple Tite : « En toutes choses, donnez le bon exemple par vos œuvres, par votre doctrine, par l'intégrité de votre vie, par la gravité de votre conduite, en ne faisant usage que de paroles saintes et irrépréhensibles [1]. » Nous voudrions que chacun des membres de notre clergé méditât ces maximes et y conformât sa conduite.

« *In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum.* En toutes choses donnez l'exemple des bonnes œuvres, c'est-à-dire d'une vie exemplaire et active, animée d'un véritable esprit de charité et guidée par les maximes de la prudence évangélique ; d'une vie de sacrifice et de travail, consacrée à faire du bien au prochain, non pas dans des vues terrestres et pour une récompense périssable, mais dans un but surnaturel. Donnez l'exemple de ce langage à la fois simple, noble et élevé, de cette parole saine et irrépréhensible, qui confond toute opposition humaine, apaise l'antique haine que nous a vouée le monde, et nous concilie le respect, l'estime même des ennemis de la religion. Quiconque s'est voué au service du sanctuaire a été obligé en tout temps de se montrer un vivant modèle, un exemplaire parfait de toutes les vertus; mais cette obligation est beaucoup plus grande lorsque, par suite des bouleversements sociaux, on marche sur un terrain difficile et incertain, où l'on peut trouver à chaque pas des embûches et des prétextes d'attaque...

... « *In doctrina.* En présence des efforts combinés de l'incrédulité et de l'hérésie pour consommer la ruine de la foi catholique, ce serait un vrai crime pour le clergé de rester hésitant et inactif. Au milieu d'un si grand débordement d'erreurs, d'un tel conflit d'opinions, il ne peut faillir à sa mission qui est de défendre le dogme attaqué, la morale travestie et la justice si souvent méconnue. C'est à lui qu'il appartient de s'opposer comme une barrière à l'erreur envahissante et à l'hérésie qui se dissimule ; à lui de surveiller les agissements des fauteurs d'impiété qui s'at-

1. In omnibus teipsum præbe exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate, verbum sanum, irreprehensibile. (*Tit.*, II, 7-8.)

taquent à la foi et à l'honneur de cette contrée catholique ; à lui de démasquer leurs ruses et de signaler leurs embûches ; à lui de prémunir les simples, de fortifier les timides, d'ouvrir les yeux aux aveugles. Une érudition superficielle, une science vulgaire ne suffisent pas pour cela : il faut des études solides, approfondies et continuelles, en un mot, un ensemble de connaissances doctrinales capables de lutter avec la subtilité et la singulière astuce de nos modernes contradicteurs...

... « *In integritate.* Rien ne prouve tant l'importance de ce conseil que la triste expérience de ce qui se passe autour de nous. Ne voyons-nous pas en effet que la vie relâchée de certains ecclésiastiques discrédite et fait mépriser leur ministère et occasionne des scandales ? Si des hommes, doués d'un esprit aussi brillant que remarquable, désertent parfois les rangs de la sainte milice et se mettent en révolte contre l'Église, cette mère qui, dans son affectueuse tendresse, les avait préposés au gouvernement et au salut des âmes, leur défection et leurs égarements n'ont le plus souvent pour origine que leur indiscipline, ou leurs mauvaises mœurs...

... « *In gravitate.* Par gravité, il faut entendre cette conduite sérieuse, pleine de jugement et de tact, qui doit être propre au ministre fidèle et prudent que Dieu a choisi pour le gouvernement de sa famille. Celui-ci, en effet, tout en remerciant Dieu d'avoir daigné l'élever à cet honneur, doit se montrer fidèle à toutes ses obligations, en même temps que mesuré et prudent dans tous ses actes ; il ne doit point se laisser dominer par de viles passions, ni emporter en paroles violentes et excessives ; il doit compatir avec bonté aux malheurs et aux faiblesses d'autrui, faire à chacun tout le bien qu'il peut, d'une manière désintéressée, sans ostentation, en maintenant toujours intact l'honneur de son caractère et de sa sublime dignité. »

. . . . . .

Nous revenons maintenant à vous, Nos chers Fils du clergé français, et Nous avons la ferme confiance que Nos prescriptions et Nos conseils, uniquement inspirés par Notre affection paternelle, seront compris et reçus par vous, selon le sens

et la portée que Nous avons voulu leur donner en vous adressant ces Lettres.

Nous attendons beaucoup de vous, parce que Dieu vous a richement pourvus de tous les dons et de toutes les qualités nécessaires pour opérer de grandes et saintes choses à l'avantage de l'Église et de la société. Nous voudrions que pas un seul d'entre vous ne se laissât entamer par ces imperfections qui diminuent la splendeur du caractère sacerdotal et nuisent à son efficacité.

Les temps actuels sont tristes ; l'avenir est encore plus sombre et plus menaçant ; il semble annoncer l'approche d'une crise redoutable de bouleversements sociaux. Il faut donc, comme Nous l'avons dit en diverses circonstances, que nous mettions en honneur les principes salutaires de la religion, ainsi que ceux de la justice, de la charité, du respect et du devoir. C'est à nous d'en pénétrer profondément les âmes, particulièrement celles qui sont captives de l'incrédulité ou agitées par de funestes passions, de faire régner la grâce et la paix de notre divin Rédempteur, qui est la Lumière, la Résurrection, la Vie, et de réunir en lui tous les hommes, malgré les inévitables distinctions sociales qui les séparent.

Oui, plus que jamais, les jours où nous sommes réclament le concours et le dévouement de prêtres exemplaires, pleins de foi, de discrétion, de zèle, qui, s'inspirant de la douceur et de l'énergie de Jésus-Christ dont ils sont les véritables ambassadeurs, *pro Christo legatione fungimur*[1], annoncent avec une courageuse et indéfectible patience les vérités éternelles, lesquelles sont pour les âmes les semences fécondes des vertus.

Leur ministère sera laborieux, souvent même pénible, spécialement dans les pays où les populations, absorbées par les intérêts terrestres, vivent dans l'oubli de Dieu et de sa sainte religion. Mais l'action éclairée, charitable, infatigable du prêtre, fortifiée par la grâce divine, opérera, comme elle l'a fait en tous les temps, d'incroyables prodiges de résurrection.

1. II *Cor.*, v, 20.

Nous saluons de tous Nos vœux et avec une joie ineffable cette consolante perspective, tandis que, dans toute l'affection de Notre cœur, Nous accordons à vous, Vénérables Frères, au Clergé et à tous les catholiques de France, la bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 8 septembre de l'année 1899, de Notre Pontificat la vingt-deuxième.

LEO PP. XIII.

ÉTUDES DRAMATIQUES

DEUX ÉCRIVAINS DE TRANSITION

On a appelé Henry Becque un chef d'école. Et l'on a entendu par là qu'il avait inauguré parmi nous la comédie naturaliste ; précisons mieux : la comédie suivant la formule de Zola ou consorts. Henry Becque, le premier, aurait donné au naturalisme, à ce naturalisme, droit de cité dans notre théâtre. Et, s'il en allait ainsi, il serait assurément fort piquant, en ce moment où le journalisme retentit des malfaisantes campagnes menées bruyamment par M. Zola, d'apprécier l'application à la scène de ses théories d'art. Mais ce serait là, croyons-nous, faire à Henry Becque trop d'honneur et trop de honte. Ni lui, ni Édouard Pailleron dont nous avons aussi à parler, ne semblent avoir été, au sens exact du terme, des chefs d'école, des initiateurs, des maîtres. Seconds rôles plutôt, mais tenus avec assez de don et d'originalité pour qu'il paraisse convenable de leur consacrer ici une courte étude.

I

Réunis en quelque sorte par la mort, qui vient de les frapper à peu de jours de distance [1], ces deux hommes présentaient de curieuses dissemblances. Édouard Pailleron était de ceux qui n'ont guère connu, comme l'on dit, que les faveurs de la fortune. Il était riche : pour un courtisan des Muses, cela vaut la peine d'être noté. Du fait de son mariage avec la fille de Charles Buloz, le fondateur de la *Revue des Deux Mondes*, cette richesse s'était accrue et doublée en surplus d'une influence considérable. Cette influence, Pailleron la devait aussi à lui-même, à des qualités d'âme attachantes, à la souplesse facile et brillante de son talent. En 1882, l'au-

1. E. Pailleron a succombé à une maladie de cœur, dans la nuit du 19 au 20 avril. Le 11 mai suivant, c'était le tour d'H. Becque.

teur du *Monde où l'on s'ennuie*, cette ingénieuse et très actuelle reprise des *Précieuses* et des *Femmes savantes*, fut élu à l'Académie française, où il succéda au critique d'art, Charles Blanc, le frère de Louis. Dès lors, le salon d'Édouard Pailleron devint le rendez-vous de tout ce que Paris comptait, ou peu s'en faut, de plus renommé par le talent littéraire et artistique. Les visiteurs s'appelaient Émile Augier, Labiche, Ferdinand de Lesseps, Renan, Gaston Boissier, de Vogüé, Jules Claretie, Brunetière, Henry Houssaye, Henri Lavedan, Paul Deschanel, de Marcère, etc. « Toute la société de la *Revue*, des *Débats*, de l'Académie et du théâtre défila et défilait chez lui [1]. » Société ondoyante et diverse, soit dit sans blesser personne, et qui se trouvait à l'aise chez son hôte. A ce foyer splendide, largement, trop largement ouvert, comme dans cet esprit et cette âme trop faciles, Renan, l'ennemi de Jésus-Christ, avait sa place à côté du « grand crucifix d'ivoire », duquel Pailleron disait, peu de temps avant sa fin : « Ce crucifix a reposé sur la poitrine de tous les miens après leur mort. Il reposera sur la mienne [2]. » Et sans doute il aura été satisfait à ce pieux désir par les Sœurs de charité qui ont veillé et prié auprès du lit funèbre.

Autre a été la destinée, autre la nature d'Henry Becque. Celui-ci, comme Balzac, et si ce fut malchance, manque d'ordre, raideur orgueilleuse, difficulté extrême à produire, ne le recherchons pas, lutta toute sa vie contre les souffrances d'une situation précaire. Comme Balzac encore, il essaya de bien des métiers et ne put s'enrichir dans aucun. Vers les derniers temps, ce fut la misère. Becque est mort dans une maison de santé où des amis l'avaient fait entrer par charité. Ses obsèques ont été payées par la *Société des auteurs*, et on lui a obtenu la concession gratuite d'un terrain dans l'un des cimetières de Paris [3].

Avec la lutte contre la pauvreté, il y eut la lutte, plus douloureuse, contre l'insuccès. Il faut entendre M. A. Filon [4] nous parler des fusées de rire inextinguible qui accueillirent

1. *Figaro*, 21 avril 1899.
2. *Univers*, 22 avril 1899.
3. *Figaro*, 13 mai 1899.
4. *De Dumas à Rostand*.

la mise à la scène de ce drame romanesque, plein de tirades et de monologues, qui a nom *Michel Pauper*. « Cela faisait époque, cela passait en proverbe ; on disait : Rire comme à *Michel Pauper*. » Le brillant critique n'exagère-t-il pas un peu ? C'est bien possible. Mais nous le savons d'autre part, la chute de *l'Enlèvement* fut à tel point désastreuse que l'œuvre n'a pas été admise dans le théâtre complet d'Henry Becque. Ces échecs, non immérités d'ailleurs, tombaient à plomb, en coup de massue, sur l'âme orgueilleuse de l'écrivain, et d'autant plus cruellement que le labeur de la composition était pour lui plus lent et plus ardu. Il avait cela de commun avec certains écrivains naturalistes, Flaubert et les Goncourt. En pareil cas, on le sait, il est bien difficile que l'insuccès ne prenne pas l'aspect d'un malheur irréparable. Henry Becque, causeur très joyeux et très lancé, avait l'âme triste ; il n'est guère possible d'en douter en le lisant, et les deux choses d'ailleurs se concilient fort bien. Donc il se replia sur lui-même, s'aigrit ; on l'a même accusé de méchanceté, d'ingratitude. Mais, quoi qu'il en soit, il eut le courage de continuer la lutte ; et, comme il était doué de facultés incomplètes, il est vrai, puissantes cependant et originales, il goûta à son tour la joie du triomphe. Oh ! ce ne fut pas bien longtemps ; cela ressemble à une courte éclaircie passant dans un ciel sombre.

Très mince est le répertoire d'Henry Becque. Son théâtre complet (1890), où ne figure pas, comme nous l'avons dit, le malencontreux *Enlèvement*, se réduit à sept pièces, formant ensemble une vingtaine d'actes. Après la mort de l'auteur, dans le misérable taudis qu'il avait quitté peu de temps auparavant, on a aussi retrouvé le manuscrit d'une pièce entreprise depuis dix ans et demeurée inachevée : *les Polichinelles*. Et de ce mince répertoire deux œuvres seulement se sont imposées au public : *les Corbeaux* et *la Parisienne*. Encore est-il indispensable de noter que la seconde, hélas ! la plus louée, la plus applaudie, est absolument immorale. Si la forme et le détail gardent une certaine réserve, la donnée et la conclusion, ou plutôt l'absence de conclusion, sont intolérables. Ce n'est pas, comme dans le théâtre de Dumas, la thèse posée, le plaidoyer engagé en faveur du dés-

ordre[1]. Ici, c'est bien pis : il n'est plus question de droit, on dirait vraiment que la cause est gagnée; on assiste au fait. Et le fait qui s'affiche, s'étale durant trois actes, c'est l'oubli exempt de honte et de remords, le sans-souci absolu à l'endroit du devoir le plus grave, de la fidélité conjugale. Ce serait, comme le veut M. A. Filon, du Zola ou quelque chose de semblable mis à la scène, si l'on ne savait d'ailleurs que l'auteur de *Pot-Bouille* ne se contente pas de l'immoralité du fond, qu'il y ajoute la grossière et brutale obscénité de la forme.

Avoir écrit *les Corbeaux* et *la Parisienne*, ce n'était pas assez; en des temps meilleurs pour l'antique morale, on eût dit : C'est beaucoup trop pour être admis à siéger parmi les quarante gardiens des saines traditions littéraires. Ce qui étonne, ce n'est pas qu'une semblable candidature ait échoué, c'est qu'elle ait pu être posée... Après tout, l'Académie aurait-elle eu à rougir de cette élection plus que de telle autre, toute récente ?...

II

Dans la pléiade des auteurs dramatiques contemporains, l'auteur du *Monde où l'on s'ennuie* et celui de *la Parisienne* sont demeurés loin du premier rang. Toute sa vie, au rapport de ses amis, Pailleron a porté et mal dissimulé cette souffrance; à travers les mirages de la richesse et du succès, il regardait toujours vers la scène, vers cette place de chorège qu'il ambitionnait vainement de tenir. A parler franc, il est malaisé de le plaindre; et, pour lui, c'était vraiment se trop mal connaître. De l'*esprit*, oh ! oui, il en avait, et du meilleur, du plus facile, du plus naturel, du plus français. Mais ce mot, qui définit autant qu'il est possible la nature de son talent, implique, on le sait, une infériorité en force, en étendue, en profondeur. L'*esprit*, quand il est seul, ne va jamais bien loin, ni bien haut, ni bien avant; on peut dire que, par droit de naissance, il est exclu du premier rang et qu'il s'approche rarement du second.

1. On emploie ce mot à dessein. Le divorce, tel que Dumas le concevait, tel qu'il est inscrit à présent dans le Code, n'étant autre chose qu'une autorisation légale d'adultère.

Causeur pétillant de gaîté et de verve, au témoignage de ceux qui l'ont connu, Becque, écrivain, n'a pas d'esprit. Non, il n'en a pas, bien qu'il ne manque ni de mouvement, ni de naturel, et qu'on ait parlé de ses « mots ». Mais ses « mots » ne sont pas notes légères et joyeuses jetées çà et là dans le dialogue : ils donnent, non à rire, mais à réfléchir, et, parfois, donneraient-ils peut-être envie de pleurer. Ce sont résumés, formules nettes, à l'emporte-pièce, sèches ou cruelles, d'un état d'âme, d'un caractère, d'une situation. Des mots d'auteur ? Non. Il faut rendre à Henry Becque cette justice qu'il n'occupe guère de son moi le spectateur, qu'il est très objectif. Ce n'est pas lui qui vient faire de l'esprit devant la rampe; ce sont ses personnages qui, soudain, au fil de l'entretien, sans paraître s'en douter, laissent échapper de ces « mots » qui les peignent au cru.

Par exemple, dans *les Corbeaux* (acte II, sc. 1), *Madame de Saint-Genis*, une intrigante doublée d'une égoïste consommée, entreprend de consoler *Madame Vigneron*, dont le mari vient de mourir. Mais il s'agit surtout de rompre, pour purs motifs d'intérêts, le mariage projeté entre son fils *Georges* et *Blanche* Vigneron. La pauvre veuve, qui est très simple, accueille avec effusion *Madame de Saint-Genis*.

Excusez-moi, madame, je suis honteuse de pleurer comme ça devant vous, mais je ne peux pas retenir mes larmes. Quand je pense qu'il n'y a pas un mois, il était là, à la place où vous êtes, et que je ne le reverrai plus... Donnez-moi des nouvelles de votre fils; je l'ai à peine vu depuis ce malheur. Il est bon aussi, votre fils ! Blanche m'a dit qu'il avait pleuré.

Madame de Saint-Genis.

Georges va bien, je vous remercie.

C'est tout. Et on passe aux questions d'affaires.

Inutile, d'ailleurs, de faire remarquer combien ces « mots », ainsi isolés, perdent de leur valeur de signification.

L'inconscience dans le ridicule ou la scélératesse, c'est la note propre du comique d'Henry Becque. Becque a plus et mieux que de l'esprit ; il a l'observation ferme, pénétrante, ordinairement exacte, il sait poser des personnages, les faire mouvoir et vivre. *Clotilde*, *la Parisienne*, *les Corbeaux*, *Bourdon*, *Teissier*... sont des êtres qui vivent et qu'il faut

tâcher de ne pas rencontrer sur son chemin. Il sait définir et développer des caractères. Ses pièces (les seules qui comptent, s'entend) renferment peu, très peu de péripéties. S'il était permis d'employer ici l'expression fort heureuse dont se sert M. Brunetière pour caractériser la manière de Racine, on dirait volontiers qu'elles sont « faites avec rien ». L'action ne se soutient, n'avance que par le développement et le progrès de l'analyse psychologique.

C'est le drame, construit tout entier du dedans, se suffisant à lui-même, sans intervention de l'auteur ou des événements extérieurs, sans aucun *deus ex machina*, évoluant seulement sous la poussée interne de la passion et du caractère. « Chez M. Becque, — écrit A. Filon [1], — ces dieux ne viennent jamais, et les hommes se débrouillent comme ils peuvent. A quoi connaît-on que la pièce est finie ? A ce que le rideau tombe. Et quand le rideau tombe-t-il ? Quand l'auteur a tiré de ses caractères tout ce qu'ils comportaient dans une situation donnée. » A merveille. On ne saurait mieux caractériser le théâtre que nous étudions... et l'on ne saurait aussi diriger objection plus perfide contre la théorie de M. Filon, qui veut faire d'Henry Becque le dramaturge du naturalisme, du zolisme spécialement. La formule si exacte qu'il vient d'écrire n'est pas du tout, oh ! mais, pas du tout, celle de Zola. Que voulez-vous ? pour ne point parler de Racine, c'est tout simplement la façon de Molière en ses chefs-d'œuvre ; dans le *Tartufe*, sauf le dénouement artificiel et rapporté ; dans le *Misanthrope*, sans restriction ; dans les autres, au moins quant à l'élément principal de l'intérêt dramatique.

Henry Becque, Édouard Pailleron, sont « écrivains de transition ». Ils marquent, chacun pour sa part, la transition entre le drame de Scribe, celui d'Augier, celui de Dumas, et une forme d'art plus simple, plus objective, plus féconde, plus conforme à la grande tradition *moliériste*. Plus spirituel, plus brillant, bien moins personnel, Pailleron a commencé par subir l'influence de Dumas, et c'est alors qu'il a écrit *les Faux Ménages*. Plus tard, spécialement dans son œuvre maîtresse, *le Monde où l'on s'ennuie*, il s'est contenté de com-

1. *De Dumas à Rostand*, p. 63.

biner l'intrigue ingénieuse de Scribe avec l'analyse des caractères, introduite à dose assez faible. Becque doit bien moins à ses devanciers immédiats. « Il a préféré employer ses loisirs d'auteur refusé à relire Molière et à observer la vie. Molière et la vie : deux assez bons maîtres, n'est-ce pas ? » Qui parle ainsi ? C'est encore M. Augustin Filon. Et nous voilà, ce me semble, bien loin du naturalisme et de M. Zola.

III

Il faut cependant répondre à une objection. Rien de moins défini, on le sait, de plus large que la signification de ce mot redoutable : *naturalisme*. Et plus d'un lecteur a dû se dire déjà : Mais, faire de l'observation le principal moyen dramatique, se mettre à l'école de « la vie » et du grand analyste de la vie, Molière, cela même, c'est être naturaliste. — Ajoutons, si l'on veut, que, pour justifier ce sens, on peut, jusqu'à un certain point, en appeler à l'autorité de l'éminent M. Brunetière [1].

Inutile de discuter ; ce seraient querelles de mots, lesquelles ne valent guère mieux que querelles d'Allemand. Donc, au sens indiqué, H. Becque est naturaliste, soit. Il l'est aussi, et en un second sens très fâcheux, pour avoir, dans *la Parisienne*, étudié « la vie » en sceptique triste et immoral, exclu de l'œuvre littéraire toute beauté idéale, tout charme de pureté et de vertu. En cela, encore une fois, il est naturaliste. Bien plus, on l'a déjà dit, il se rapproche de Zola.

Et, en vérité, je me demande pourquoi. N'est-ce pas lui qui, à propos d'une représentation de l'*Assommoir*, décocha au malfaisant auteur ces lignes vengeresses [2] : « ...Pour prouver les progrès du naturalisme, M. Zola dit : « Ces pro-« grès sont si certains que le tableau de la forge, le seul « honnête, a paru ennuyeux et qu'on l'a supprimé. » Ici la question est plus haute. Pourquoi, dirai-je à M. Zola, dans l'honneur et le devoir, ne voyez-vous que des tirades ? Pour-

1. *Le Roman naturaliste*. Avertissement.

2. *Querelles littéraires*, p. 110. — H. Becque a ainsi nommé le recueil des articles publiés par lui dans les journaux. Ce volume, de mince dimension, renferme à peu près tout ce qu'il a écrit en dehors de son théâtre.

quoi ce qui est bon et généreux vous paraît-il en même temps poncif? Pourquoi n'apportez-vous pas dans des personnages moraux votre analyse ordinaire et un langage original? Le tort ne vient pas de ces personnages ni du public, il vient de vous. »

Pour en finir avec l'objection, accordons que la donnée, l'idée de *la Parisienne* ne sont pas sans affinités avec le naturalisme de M. Zola. Des idées de cette force et de cette valeur morale, on en trouverait en effet par douzaines dans les œuvres du grand homme. Mais ce qu'il ne saurait revendiquer, ce qui ne lui appartient pas du tout, c'est la forme qui revêt, chez H. Becque, cette triste donnée, forme constamment littéraire, sobre, réservée, capable d'atténuer, s'il était possible, l'insupportable immoralité du fond.

Les Corbeaux, eux, grâce au ciel, ne doivent rien qu'à l'observation attentive des caractères et à l'étude assidue des chefs-d'œuvre de notre comédie; Molière et la vie — c'est ici le cas de le répéter. Même, au point de vue moral, qui est de beaucoup le premier, cela vaut autant, cela vaut mieux que telle pièce de Molière. Sauf certain épisode nullement essentiel à l'action, et çà et là quelques lignes de trop, je ne sais s'il existe beaucoup d'œuvres plus correctes, plus *convenables* dans tout ce théâtre contemporain, duquel H. Becque a écrit : « ...le théâtre, depuis vingt ans, a été abominable[1]. »

Une famille de petites gens enrichis, la famille *Vigneron*, que la mort du père laisse en proie facile aux *corbeaux : Teissier*, l'associé de Vigneron; *Lefort*, l'architecte; *Bourdon*, le notaire..., telle est la donnée qui se développe durant quatre actes. Les choses vont bientôt de mal en pis : *Gaston Vigneron*, le fils, se fait soldat; *Georges de Saint-Genis*, fiancé à l'une des filles, *Blanche*, cède lâchement à sa mère, une intrigante, qui rompt le mariage. *Madame Vigneron* et ses enfants vont être ruinés, sans ressource. Il y en a une cependant, une chance de salut inespérée. Au cours de ses visites intéressées au logis désolé, l'ancien associé, *Teissier*, le plus redoutable des corbeaux, se laisse émouvoir par la sagesse et la beauté de l'une des sœurs de *Blanche*, *Marie*. Il conçoit

1. *Querelles littéraires*. Note préliminaire.

pour elle une passion, d'abord coupable. Mais ce n'est qu'un instant. L'attitude de la jeune fille, très nette, très énergique, vraiment belle au point de vue moral, change ses dispositions. Il formule une demande régulière de mariage, qui est agréée. Le voilà devenu le défenseur de ses victimes. Certain *corbeau* subalterne, qui arrivait à son tour à la curée, l'apprend bientôt à ses dépens. *Teissier* le met à la porte, et, s'adressant à *Marie* avec une parfaite bonhomie, un oubli complet de sa propre conduite : « Vous êtes entourée de fripons, mon enfant, depuis la mort de votre père. Allons retrouver votre famille. » Sur ce « mot », l'un des meilleurs de Becque, la pièce s'achève.

Elle s'achève précisément quand le développement logique de la donnée première est terminé. On n'est pas sorti de cette donnée; il n'y a eu, ni intrigues parallèles, ni coups de théâtre, ni machines, ni dieux venant à la rescousse. On a posé une situation, des caractères, des passions; ces passions, ces caractères, on les a mis en lutte et l'on a essayé de décrire cette lutte, sans recourir à rien autre chose qu'à la combinaison tout interne de ces éléments psychologiques. N'était-ce pas là, comme l'a remarqué si justement M. A. Filon, revenir à la grande tradition de Molière? Parmi ces analyses psychologiques, il en est de très bonnes, parmi ces caractères, il en est d'excellents. Celui de *Marie*, dit fort bien M. Henry Fouquier, est simplement « exquis ». A l'autre extrémité, en quelque sorte, *Teissier* est achevé. Rien de mieux que *Rosalie*, la vieille servante aux intentions et aux familiarités maternelles. Car les seconds rôles, mérite assez rare, sont traités avec détail et exactitude. *Lefort*, l'architecte; *Judith*, la « grande sœur », ont physionomie morale et sont quelqu'un.

Mais pourquoi a-t-on prêté à *Madame Vigneron* tant d'inconséquences gratuites, en désaccord avec toute son attitude du premier acte?... Et puis, il semble que *Bourdon*, le notaire, passe bien inopinément, sans raison suffisante, de l'hostilité à la bienveillance.

Il y a sujet de se demander si la méthode, purement psychologique, adoptée par Henry Becque, n'était pas, comme l'on dit, trop forte pour lui. Un peu plus d'intrigue et quel-

ques péripéties auraient, peut-être, donné plus d'allure et de mouvement à l'action, parfois traînante, et servi même à une plus complète évolution des caractères. Ceux-ci demeurent trop longtemps, ce semble, fixés à une même attitude, à une même phase de leur développement moral.

IV

A plus forte raison faut-il adresser cette critique à l'auteur des *Faux Ménages* et du *Monde où l'on s'ennuie*. Dans le premier de ces drames, *Armand*, le héros, et sa mère, sont si immobiles, si pâles d'ailleurs et si vagues qu'ils font ressouvenir, qu'on me pardonne, des *Universaux* logiques. *Armand*, c'est le jeune homme en général; Madame *Armand*, c'est la mère faible et aimante, mais à l'état abstrait. Pas de dessin, des lignes tout ensemble indécises et raides ; pas de couleur, pas de vie.

A cette pièce il y aurait autre chose, et bien plus grave, à reprocher. Mais c'est une œuvre d'essai. Pourquoi cependant avoir imité le dangereux et immoral théoricien qu'est Dumas, jusqu'à lui emprunter des noms d'acteurs ? De son vrai nom, *M. Ernest* s'appelle le comte *de Ryons*[1]. Or, personne n'ignore le rôle que joue de Ryons, avec de Jalion, dans le théâtre de Dumas. Et ce ne sont pas seulement ces détails, très significatifs d'ailleurs, ce sont les apologies corruptrices, la sentimentalité coupable, le mysticisme vain et irrationnel, qui ont passé dans le drame de Pailleron. Quelques scènes toutefois bien enlevées et touchantes.

Le Monde où l'on s'ennuie a bien aussi ses situations risquées, ses pages plus ou moins hasardées. Mais passons. L'observation, l'analyse psychologique sont faibles. Eh ! oui, dans ce chef-d'œuvre de naturel, d'esprit, de bonne grâce, qui veut être et qui est en effet une comédie de caractères, l'étude des caractères est la partie faible. On les pose, on les pose bien ; on ne les développe guère. Ici, sans doute, l'élé-

1. *Faux Ménages*, acte IV, sc. IV.

ment d'évolution qui manque souvent chez Becque, l'intrigue, la péripétie, cet élément d'ordre inférieur, a sa place, même large à l'excès. Ici nous avons une intrigue très ingénieuse, très variée, construite très régulièrement, géométriquement presque et avec cela très divertissante, trop connue pour que l'on puisse, sans ridicule, en dire plus long. Mais voici le mal : cette intrigue ne sert pas ou sert peu au développement psychologique, à la mise en valeur des caractères. Ce sont comme deux actions juxtaposées, non fondues ensemble. La suture qui les réunit est, à la vérité, dissimulée avec un art consommé ; avec un peu d'attention cependant, on ne tarde guère à l'apercevoir. Il semble que, dans l'auteur de cette ravissante comédie, le disciple de Scribe et celui de Molière aient voulu faire alliance. Seulement le premier s'est surpassé pendant que le second demeurait fort en arrière.

Quand on vient à lire les *Querelles littéraires* de Becque et les *Discours académiques* de Pailleron, on constate bien vite que, ni l'un ni l'autre n'avaient de théorie dramatique bien arrêtée et bien personnelle. Tous deux connaissaient le monde, pour l'avoir fréquenté ; ce n'étaient pas, à parler exactement, des penseurs. Or, sans théorie, sans idées personnelles sur l'art que l'on cultive, on peut aller loin ; mais toutefois l'on s'arrête, en général, à mi-chemin et l'œuvre demeure imparfaite.

Et c'est pourquoi, si Henry Becque, à notre humble avis, est allé bien au delà d'Édouard Pailleron, il n'en reste pas moins comme lui, écrivain secondaire, dramatiste de transition.

Camille de BEAUPUY, S. J.

FIGURES DE SOLDATS[1]

VI. — UN COMMANDANT DE LA GARDE

BOURBAKI (1816-1897[2])

Il y avait, en 1798, un marin grec nommé Sauter-Bourbaki. Pour lui, de Céphalonie, son île natale, aux bouches du Rhône ou à l'embouchure du Nil, la Méditerranée n'avait pas de secrets. En dépit des croiseurs anglais, il parvint à faire passer de Marseille à Alexandrie, sur un pauvre petit bâtiment, un sac de dépêches que la famille Bonaparte envoyait au commandant en chef de l'armée d'Égypte, en vue de le presser de revenir. Le général Bonaparte s'embarqua aussitôt et rentra à Paris le 28 juillet 1799.

Il y avait, en 1815, un faux matelot génois, ancien colonel du 31e d'infanterie légère, ancien aide de camp du roi Joseph en Espagne, qui s'appelait Constantin Bourbaki. C'était l'un des fils du précédent. Comme les Alliés estimant l'île d'Elbe une cage trop grande pour l'aigle qu'ils y avaient mis, rêvaient déjà de l'enlever et de le transporter à Sainte-Hélène, il arriva que durant une sombre nuit de février, une felouque aborda mystérieurement dans l'île. L'un des deux soi-disant marins qui la montaient alla prévenir l'ex-empereur de l'attentat préparé contre lui. Les Anglais, en croisière sur les côtes, ignorèrent cette audacieuse démarche de Constantin Bourbaki, et, pendant une autre nuit, celle du 24 au 25 février, Napoléon débarquait au golfe Juan.

Il y avait au Collège royal militaire de La Flèche, à la rentrée de 1830, un nouveau, répondant aux nom et prénoms

1. V. *Études*, 20 janvier et 20 mars, 5 juin, 5 août, 5 et 20 septembre 1899.

2. *Le général Bourbaki*, par un de ses officiers d'ordonnance (M. Louis d'Eichthal). Paris, Plon, 1885. In-8 ; — *Le général Bourbaki*, par le commandant Grandin. Paris, Berger-Levrault, 1898. In-8 ; — *Le général Bourbaki*, par G. Félix. Tours, Cattier, 1899. In-8 ; — *Le général Bourbaki*, par François Bournand. Tours, Mame, 1899. In-8 ; — *L'Armée de Metz (1870)*, par le colonel Thomas. Paris, Charles-Lavauzelle. In-8.

de Charles-Denis-Sauter Bourbaki. Il était né à Pau le 16 avril 1816, et, douze ans après, il avait perdu son père, l'ex-colonel Constantin, engagé en Grèce dans l'armée de l'indépendance, pris par les Turcs, et, dit-on, empalé.

L'éducation du Prytanée était austère. L'on y entrait à onze ans pour en sortir à dix-huit révolus. Les enfants dont les familles étaient éloignées ou sans fortune ne revoyaient pas leurs parents, même en vacances. Charles fut de ceux-là. La principale fête de l'établissement était l'anniversaire des *Trois glorieuses*; elle durait deux jours, l'un consacré au deuil, l'autre aux réjouissances. En récréation, on se battait entre *chouans* et *libéraux*. Le jeune Bourbaki, protégé officiellement par les Orléans, se tenait à l'écart.

Très studieux, très aimé de ses camarades et de ses maîtres, l'orphelin passait à tour de rôle le dimanche chez l'un de ses quatre professeurs, qui le traitaient comme leur propre enfant. Chaque année, le succès couronnait son travail. Enfin, le 15 novembre 1834, il entrait à Saint-Cyr avec le n° 13. Il en sortit, le 12 octobre 1836, sous-lieutenant au 59e, n'ayant pas encore ses vingt ans. A quarante et un ans, il sera général de division. Mais il n'atteindra pas la dignité militaire suprême, et, bien que l'âge eût passé sur lui « comme le flot sur le roc, sans lui enlever une parcelle de ses qualités[1] », il ne recevra jamais ce bâton des maréchaux dont la noble devise semblait pourtant la sienne : *Terror belli. Decus pacis.*

Cet arrêt final a été occasionné par des causes politiques; mais son rapide avancement des débuts fut dû uniquement à des faits de guerre et à des actions d'éclat. Il témoigne bien haut de l'estime et de la sympathie que son heureux caractère lui fit dès l'abord et partout rencontrer. A son entrée dans la carrière, il se révèle officier hors ligne, soucieux de ses devoirs, ayant l'amour du métier et le goût des occupations sérieuses. Aucune garnison, dans la suite, où il ait passé inaperçu; aucune société qu'il n'ait charmée; aucun camarade que l'aménité de son caractère n'ait séduit.

1. Du Barail, *Souvenirs*, t. I, p. 306.

I

Pour avancer aussi vite et se faire aussi avantageusement remarquer, l'Algérie était l'étape nécessaire. Le 59e de ligne venait d'être désigné pour prendre part à l'expédition du maréchal Clauzel sur Constantine, quand Bourbaki le rejoignit à Bône en toute hâte. Il allait assister à un grave échec de nos armes, presque à une miniature de désastre. Était-ce la prophétique image de sa fin de carrière militaire trente-quatre ans plus tard ? Le 59e appartenait à la brigade de Rigny. Il essuya dans la marche sur Constantine l'affreuse tempête qui commença le désordre dans nos troupes, en dispersant chameaux et convois.

On avait pensé entrer dans la place sans coup férir, si bien que l'on n'avait même pas amené de grosse artillerie pour enfoncer les portes. Les colonnes d'attaque se débandèrent sous le feu de la mousqueterie. Il ne restait plus au corps expéditionnaire que 15 kilogrammes de poudre. La retraite s'imposait. Le 1er décembre, le 59e était de retour à Bône, après avoir perdu une cinquantaine d'hommes. Cette expédition manquée nous en avait coûté deux mille sur huit mille.

Bourbaki n'eut pas même la satisfaction d'assister l'année suivante à la revanche. Il ne fit point partie de la seconde expédition qui aboutit à la prise de cette place réputée imprenable (13 octobre 1837). Mais il a vingt-deux années à passer en Algérie, et, sièges ou combats, il en verra bien d'autres.

En mars 1837, le 59e de ligne étant rentré en France, le sous-lieutenant Bourbaki en avait profité pour se faire admettre aux zouaves de La Moricière, bataillon Cavaignac, en garnison à Tlemcen. Sa place était toute marquée dans ce corps d'élite. Si malheureuse en effet qu'eût été la première expédition de Constantine, déjà l'on avait pu, durant cette campagne de dix-sept jours, apprécier outre l'aimable camarade et sa bonne humeur toujours égale, l'officier intrépide en face du danger.

A l'affaire d'Aïn-Turck (mai 1840), Bourbaki, lieutenant depuis deux ans, avait engagé à fond sa compagnie contre un ennemi très supérieur en nombre et s'était distingué à la fois

par son extrême hardiesse et par une remarquable entente du terrain. Il fut proposé pour la croix, et en même temps cité à l'ordre du jour de l'armée comme un « jeune officier d'une haute intelligence et de la plus impétueuse bravoure[1] ».

Dans une autre affaire, il a un cheval tué sous lui, et reçoit à la jambe une blessure dont il ne se guérit jamais.

Les zouaves, de plus en plus appréciés, recevaient, peu après, leur formation définitive, grâce à l'élimination des éléments indigènes. L'ordonnance royale du 8 septembre 1841 portait le régiment à trois bataillons et lui constituait un état-major complet, semblable à celui des autres régiments d'infanterie.

Une seule compagnie par bataillon, écrit le duc d'Aumale, pouvait recevoir les indigènes ; encore ceux-ci y figuraient-ils en petit nombre, et n'y étaient-ils conservés, en quelque sorte, que pour justifier le nom[2] et l'uniforme particulier du corps. L'expérience avait démontré que si l'action des officiers français sur des populations ou des soldats arabes était des plus salutaires sous tous les rapports, le mélange des soldats des deux races donnait les résultats les moins satisfaisants. Ils prenaient un peu les vices des uns et des autres, sans échanger leurs qualités. Et puis, le soldat en Afrique a deux devoirs : le combat et le travail ; il était difficile d'obtenir le second des indigènes, et l'on ne pouvait, dans une même troupe, forcer le chrétien à prendre la pioche. en présence du musulman oisif[3].

Bourbaki prit place dans le nouveau régiment, le 20 janvier 1842. Il appartenait au 1er bataillon (commandant Saint-Arnaud), qui partit pour Blidah avec l'état-major du régiment.

L'histoire des nombreuses expéditions qui constituent la vie militaire en Algérie, depuis la prise de Constantine, est un peu confuse par elle-même, et, si elle peut être racontée à l'occasion d'un chef d'armée ou d'un gouverneur, d'un Bugeaud ou d'un duc d'Aumale, elle serait déplacée à propos d'un officier de grade inférieur. Bourbaki n'eut aucune part personnelle à la prise de la Smalah (16 mai 1843); mais le bataillon des zouaves, bien qu'arrivé après coup sur le théâtre

1. Ordre du jour reproduit par le commandant Grandin, p. 33.
2. Les *zouaoua*, en français *zouaves*, étaient une confédération de tribus kabyles.
3. Aumale, *les Zouaves et les chasseurs à pied*, p. 52.

de l'action, n'en mérite pas moins, avec tous ses officiers, un magnifique éloge pour sa marche, la plus admirable de l'histoire, a-t-on dit. Ces incomparables soldats avaient fait trente lieues en trente-six heures, sans eau, par un siroco étouffant, et pendant près de trois lieues ils avaient pris le pas gymnastique. Or, ils n'avaient laissé derrière eux aucun traînard.

Bourbaki, capitaine depuis 1842, fut nommé en 1844 chef du bureau arabe de Blidah. Dans ces fonctions, il montra des qualités nouvelles et se révéla bon administrateur. Toujours à cheval, il parcourait les tribus, écoutait tout le monde, parlait à chacun de ses intérêts et de ses affaires, faisait régner la justice et favorisait la culture. Il eut vite acquis une connaissance générale des hommes et des choses; mais de plus il étudia spécialement l'organisation des sociétés religieuses ou confréries musulmanes. Jusque-là l'on n'avait jamais su au juste pourquoi ces soulèvements incessants, ni pour quelle raison telle tribu prenait parti pour les Français, telle autre pour les insurgés. Lui recueillit des renseignements sur les liens qui rattachaient les chefs indigènes aux ordres des *Khouans*, ou frères en religion. Dès lors, il eut la clé de leurs alliances de famille, de leurs *soffs* ou alliances politiques, et put prévoir à coup sûr ce que ferait telle tribu ou telle fraction de tribu si sa voisine ou sa rivale se soulevait.

Sous son habile et énergique influence, la vie agricole se développa avec la paix; les marchés se peuplèrent; les transactions se multiplièrent. Aussi, lorsque, présenté à Louis-Philippe par le duc d'Aumale, il eut été appelé auprès du roi en qualité d'officier d'ordonnance, il fut aussitôt réclamé en Algérie comme l'*homme nécessaire*, et il y revint.

Le général du Barail a tracé dans ses *Souvenirs* le portrait de Bourbaki à cette époque :

> Le chef du bureau arabe était le capitaine Bourbaki, le type le plus brillant de l'officier français. Encore dans un grade inférieur, il était universellement connu et aimé dans l'armée d'Afrique. Tête de flamme et cœur d'or, aussi ardent au combat qu'au plaisir, aussi disposé à aller au pré qu'au bal. Je l'aimai dès que je le vis, et plus je l'ai connu, plus je l'ai aimé [1].

Commandant au 2e bataillon d'infanterie légère en 1846,

1. Du Barail, *Souvenirs*, t. I, p. 305.

Bourbaki passa, la même année, avec le même grade, aux tirailleurs algériens. La chanson a immortalisé en lui le commandant des turcos :

Dans les maquis,
Dans les bois, dans la plaine,
Ils sont sans gêne
Et sans soucis,
Comme en pays conquis.
Eh bien, ce chic exquis,
Par les turcos acquis,
Ils le doivent à qui ?
A Bourbaki,
A Charles Bourbaki.

Son nom est resté lié au souvenir des turcos, comme celui de La Moricière à celui des zouaves. Avec lui, les tirailleurs algériens s'assimilèrent de plus en plus aux autres corps de l'armée française; ils furent d'excellents éclaireurs, précieux dans les combats individuels et dans la guerre de partisans qui remplit la dernière période de la conquête algérienne, en attendant que, sur le champ de bataille de Wissembourg, ils se précipitent inutilement, sous un feu écrasant, à l'assaut des canons allemands.

Nous retrouvons ensuite Charles Bourbaki mêlé aux expéditions de l'Aurès, de Sidi-Mérouan et de la Kabylie. La plus brillante occasion qu'il eut de se distinguer fut le siège de Zaatcha. Nous avons déjà parlé de cette opération mémorable qui fit la réputation de Canrobert. A l'attaque finale, Bourbaki eut pour mission de contenir les Arabes de Lichana, venus au secours de Bou-Zian. Ces auxiliaires des assiégés se battirent avec une sauvage énergie, et ils ne se retirèrent qu'après tout espoir perdu à l'intérieur de la place. Bourbaki les avait arrêtés sans se laisser entamer sur un seul point.

Cité à l'ordre du jour, il passe lieutenant-colonel au régiment des zouaves le 16 janvier 1850; il se trouvait placé sous les ordres du colonel d'Aurelles de Paladine, le futur vainqueur de Coulmiers.

Ce ne fut sans doute pas sans regret qu'il se séparait de ces tirailleurs indigènes où sa légende restait populaire.

Je ne prétends pas que vos soldats, lui avait dit récemment Canrobert, soient les meilleurs de l'armée française; mais je n'en connais

pas qui vaillent mieux. Avec une troupe comme la vôtre, on peut tout entreprendre, tout oser [1].

En 1853, Bourbaki fut à l'expédition des Babors avec les deux premiers bataillons du 1er régiment des zouaves, dont il venait de prendre le commandement comme colonel (12 fév. 1852). Le *Régiment des zouaves*, proprement dit, n'existait plus. Désormais, on en comptait plusieurs. Chaque province algérienne avait le sien, fort de trois bataillons et formant un effectif de 3600 hommes. Ils furent plus tard armés de fusils rayés.

Ces dispositions, écrit le duc d'Aumale, en 1855, étaient bonnes. En accroissant le nombre des troupes spécialement affectées à l'Algérie, on y retenait plus aisément les officiers et les soldats auxquels ce climat et ce genre de vie convenaient, ou qui pouvaient y rendre des services particuliers... Sans doute, il y avait une mesure à garder. Les zouaves, devenus trop nombreux, auraient perdu leur esprit de corps; les qualités qui leur sont propres se seraient effacées. Les troupes qui servent la France sur les deux rives de la Méditerranée ne doivent faire qu'une seule et même armée; bien des raisons le démontrent. *Le service en Afrique n'est pas sans utilité et sans enseignement pour nos régiments de ligne.* Enfin, notre position en Algérie a son importance stratégique pour de grandes opérations, même hors d'Afrique; l'armée que la France y entretient n'est pas perdue pour elle [2].

Cette citation du vainqueur de la Smalah, devenu historien, prouve avec quelle foi sincère les hommes de cette génération regardaient la guerre d'Afrique comme l'école de nos régiments.

Le siège de Sébastopol allait les confirmer dans cette croyance. Suivons donc les zouaves sur ce nouveau terrain. La figure de Bourbaki va y grandir encore.

II

Le 1er zouaves s'était embarqué le 25 mars 1854 sur le *Montezuma* et sur le *Caffarelli*. Le 10 avril, il débarquait à Gallipoli, où d'autres troupes le rejoignaient pour faire partie avec lui de la division Canrobert, puis il reprenait la mer

1. Grandin, p. 59.
2. Aumale, *Zouaves*, p. 85.

le 31 mai, à destination de Varna, et bientôt de Kustendjé. En ce pays, il suffisait de remuer la terre pour en faire sortir la fièvre. Les zouaves furent très éprouvés, ce qui n'empêchait pas leur vaillant colonel de télégraphier à Mme Bourbaki : « Moral toujours bon ; du chagrin, pas de désespoir[1]. » Quelques semaines après, autour du premier drapeau français planté en Crimée par les soldats français, sous les yeux de la flotte entière, se tenaient Bourbaki et ses zouaves.

On sait ce qu'ils firent à l'Alma, grimpant comme des chèvres de l'Atlas sur des roches inaccessibles, et s'élançant ensuite au pas de course contre les Russes, leur colonel à cheval, en avant. Ce soir-là (20 septembre), le maréchal Saint-Arnaud adressait à l'empereur une dépêche qui se terminait ainsi : « Les zouaves se sont fait admirer des deux armées, ce sont certainement *les premiers soldats du monde* » ; et il écrivait ensuite au ministre de la Guerre : « Bourbaki est un Bayard ; il était magnifique à la tête de ses zouaves. »

Le brillant colonel ne pouvait manquer d'être récompensé. Le 14 octobre, il recevait les deux étoiles en qualité de général commandant la 2e brigade de la 2e division du corps Bosquet. Il n'avait encore que trente-huit ans.

Inkermann prouva qu'il était digne de son nouveau grade. Dans cette mêlée, une des plus sanglantes du siècle, au milieu du désarroi causé par la surprise de l'attaque, le corps d'observation avait été aussitôt mis en éveil. Au moment où le défilé, mal gardé par les Anglais, se trouva ouvert à l'ennemi, le général Bosquet lança contre les Russes la brigade Bourbaki. Son chef en tête, elle prit le pas de course. Il fallait devancer l'ennemi, qui arrivait près du camp anglais, et le faire reculer. Les 1 800 hommes de Bourbaki passèrent devant les soldats irlandais répondant à nos clairons par des acclamations, et nous saluant de leurs hourrahs.

Mais bientôt cette course précipitée a mis quelque désordre dans nos rangs. La retraite sonne, et Bourbaki rallie tout son monde autour du drapeau du 6e de ligne. Ce drapeau revenait de loin. Son porteur ayant été tué, les Russes avaient ramassé l'étendard qui avait passé de main en main jusqu'à

1. Grandin, p. 86.

leurs dernières files. Un colonel s'élance, l'épée haute pour le ressaisir ; un coup de feu en pleine poitrine l'arrête en route. Deux autres officiers qui le suivent tombent sous les baïonnettes. Enfin un dernier officier reprend le drapeau et le ramène triomphalement.

Reformée autour de son emblème si glorieusement reconquis, la colonne Bourbaki se porte encore une fois en avant ; puis lentement, se couvrant de son feu et protégée par nos batteries de réserve, elle se replie victorieuse. Le terrain était jonché de cadavres ; on le surnomma l'*Abattoir*.

L'hiver de 1855 fut terrible pour nos troupes, couchées dans des tranchées pleines de neige, et mordues sous les tentes par un froid de dix degrés. Bourbaki fut un des premiers atteints par le typhus ; il rentra en France.

Tant qu'il était resté en Crimée, on l'avait admiré visitant journellement les postes confiés à ses régiments, raffermissant les courages et donnant du cœur à chacun. Aussi ce fut une fête, au printemps, de le voir revenir à l'armée d'Orient, sur sa demande, avec sa santé rétablie.

Il assista à la fin de ce siège si glorieux pour nos armes, repartit pour la France, retourna en Algérie, et prit part à l'expédition de la Kabylie orientale sous Mac-Mahon, dans l'été de 1857. Sur le socle du monument de Bourbaki, œuvre de Millet de Marcilly, qui sera inauguré à Pau, le 15 octobre, deux bas-reliefs représentent, l'un Inkermann, l'autre la prise d'Icheriden. Ce dernier combat (24 juin 1857) fut, par l'énergie de la défense, un des plus meurtriers, et, par la vigueur de l'attaque, un des plus brillants de tous ceux livrés en Algérie. Nos 2 400 soldats engagés contre 3 000 à 4 000 Kabyles fortement retranchés et pourvus de munitions, laissèrent autour d'Icheriden 371 hommes mis hors de combat, dont 24 officiers. Mais le résultat moral fut considérable. Ce village perché sur un piton inabordable en avant du Djurjura, était le rendez-vous général des Berbères insoumis ou révoltés. Sa chute portait un coup décisif à l'indépendance kabyle.

Bourbaki avait reçu l'ordre, dès le matin de cette importante journée, d'assaillir le village par le point le plus vulnérable. Sitôt que l'immense rideau dont la fumée des obus qui

avait enveloppé la montagne se fut éclairci, et que les sonneries des clairons eurent succédé au bruit de l'artillerie, le 2e zouaves et le 54e de ligne s'étaient élancés rapides, s'accrochant aux escarpements ou se glissant derrière les plis de terrain. A cent cinquante mètres de la position fortifiée, ils se trouvent à découvert sur une rampe étroite, défendue par des buissons et des cactus, exposés au feu plongeant de l'ennemi. Bourbaki a eu son cheval tué ; il met pied à terre, et, l'épée haute, dirige les tirailleurs. Bientôt les Kabyles sont forcés dans les maisons et s'enfuient de partout, disparaissant sous les bouquets de verdure, semant le sol poudreux de débris de cartouches, de taches de sang, de cadavres épars roidis dans les burnous blancs. Bourbaki en faisant donner les vieux reîtres de la légion étrangère à la rescousse de ses zouaves, avait déterminé cette victoire qui mettait fin à l'existence de la patrie berbère.

Nous ne parlerons pas de son rôle secondaire à la guerre d'Italie, sous Canrobert, en 1859. Il avait été nommé général de division le 12 août 1857. La première et la plus belle partie de sa vie militaire était achevée.

III

L'empereur Napoléon III, réservé par la Providence à un châtiment plus redoutable que tous ceux chantés par Victor Hugo, avait fait la folie de déclarer la guerre à la Prusse, le 19 juillet 1870.

Les mouvements de concentration des troupes françaises commencèrent dès le 15. Bourbaki, commandant de la garde depuis le 12, était de service aux Tuileries. En descendant l'escalier du grand pavillon de l'Horloge, il rencontra l'empereur.

« Général, lui dit Napoléon, je vous ai nommé au commandement du 1er corps d'armée... Que désirez-vous ? Commander le 1er corps ou la garde impériale ?

— Sire, répond Bourbaki, je laisse l'empereur libre de choisir la place qui me convient, et où Sa Majesté croira que je serai le plus utile au pays.

— Mon désir serait que vous prissiez le commandement de la garde. »

Bourbaki opta pour la garde. C'était le plus beau commandement de l'armée française. Il avait sous ses ordres 24 bataillons d'infanterie, 30 escadrons de cavalerie, 5 compagnies du train d'artillerie et des équipages, 12 batteries. Ainsi composée, la garde impériale était destinée à former la réserve générale des sept corps d'armée dirigés sur la frontière. Jusqu'au 4 août elle resta à Metz pour y compléter son outillage de campagne.

A Forbach (6 août), elle n'était pas arrivée en temps utile. Près de Saint-Avold, Bourbaki rencontra Bazaine et lui proposa d'occuper une forte position pour livrer bataille ; il espérait racheter ainsi notre double insuccès de cette triste journée : Forbach-Spickeren et Reichshofen.

« Vous avez peut-être raison, lui répondit Bazaine ; mais si du petit au grand tout le monde donne son avis, il est impossible de s'y reconnaître. »

La première retraite sur Metz fut ordonnée. L'idée de Bourbaki était pourtant la meilleure. Des écrivains militaires des deux pays l'ont reconnu depuis. Mais Bazaine avait déjà son plan. Le 12, toute l'armée française était réunie sous les murs de la place. Durant le repos qui suivit, le prince impérial passa, accompagné de Bourbaki, la revue de la garde.

Le 14, avait lieu, du côté de l'est, la première des trois grandes batailles, celle de Borny, favorable à nos armes ; elle l'eût été bien davantage si l'on eût poursuivi l'ennemi, qui, le soir, se retira en incendiant tous les villages. En vain l'armée de Steinmetz avait essayé de tourner notre aile gauche, pour passer la Moselle au nord, comme le prince Frédéric-Charles l'avait déjà franchie au sud.

La garde avait assisté à la bataille l'arme au pied, et, le lendemain, on la faisait passer de l'autre côté de Metz, à l'ouest. Elle prit alors position à Gravelotte ou plutôt à Rezonville.

L'aube du 16 août se leva sur les bivouacs établis autour de ces deux villages. Une petite reconnaissance du côté du bois des Ognons procura quelques prisonniers. Ceux-ci dé-

clarèrent que les armées de Frédéric-Charles et du prince royal arriveraient dans la journée. L'on se mit à faire la soupe et le café. On n'apercevait d'Allemands nulle part. Soudain, vers huit heures et demie, les obus tombent sur la brigade de dragons Murat et les fourgons de l'artillerie de réserve, près de Vionville. Le 2e corps français s'enfuit dans une course désordonnée vers Rezonville. Ce fut une panique. La brigade de dragons aurait pu être taillée en pièces et d'autres étaient dans le cas de subir le même sort. Heureusement les Allemands ne profitèrent pas de l'occasion, et les Français se remirent de leur surprise. Mais il est pénible de penser que si souvent dans cette guerre, nos troupes, sans profiter de la leçon des événements, aient continué à négliger de se garder et de s'éclairer. Il en résultait, sans parler du désarroi initial, qu'au lieu de commencer nous-mêmes le combat après avoir reconnu l'ennemi et choisi nos positions en conséquence, on était réduit d'abord à se rallier, puis à se défendre dans de mauvaises conditions.

« Tiens, dit Bourbaki, nous voilà encore engagés comme à Borny, sans que nous nous y attendions. Nous sommes sous les armes depuis quatre heures du matin ; pourquoi diable ne pas avoir marché en avant pour offrir la bataille aux Prussiens... C'est à n'y rien comprendre [1]. »

Bientôt les masses allemandes — une avalanche — débouchent à allure rapide du défilé de Gorze, sans doute mal surveillé. C'est l'armée de Frédéric-Charles, maîtresse du passage de la Moselle au sud, et qui cherche à nous tourner vers l'ouest pour nous couper la retraite sur Verdun.

Au début de l'action, l'état-major de Bourbaki servit de cible à l'artillerie allemande qui faisait rage. Posté sur une éminence d'où il découvrait tout le champ de bataille, le général entendait siffler à ses oreilles, boulets, balles et obus.

Les blessés de l'armée, déjà nombreux, défilent devant les troupes de la garde. La journée, tout l'indique, sera terrible. En prévision, les soldats du génie creusent encore des tranchées et percent de crémaillères les murs des fermes, des

1. Voir, sur cet épisode, *les Surprises de la guerre de 1870-1871*, traduit de l'allemand par le colonel Girard. Paris, Charles-Lavauzelle, p. 37.

étables, des hangars. Pas une maison qui n'ait sa garnison et ses défenses.

Cependant les troupes de la garde se sont mises en marche; on dirait une forêt de baïonnettes. Mais le duel d'artillerie dure encore et l'ennemi, soutenu par son feu qui nous écrase, gravit déjà les pentes qui partent de Flavigny et montent vers Rezonville. A ce moment critique, le maréchal Bazaine arrive : « Il faut *sacrifier* un régiment de cavalerie, dit-il; les cuirassiers de la garde appuieront le 3e lanciers. » La charge des lanciers manqua. Sous la pluie des obus, les chevaux firent demi-tour et allèrent se coller contre le remblai de la route de Verdun.

« Cuirassiers de la garde, en avant! » s'écria le colonel Dupressoir. Les cinq escadrons de la garde étaient rangés en bataille sur trois lignes, à cent pas l'un de l'autre, de Rezonville à Gorze. Au milieu d'une vraie tempête d'obus et de boulets, cette cavalerie d'élite s'ébranla comme sur un champ de manœuvres. A sa rectitude d'allures, ses lignes paraissaient des murailles mouvantes de fer. Au petit galop, durant trois cents mètres, puis au trot, enfin au galop de charge, le premier échelon est arrivé à trois cents mètres de l'ennemi; déjà, à travers le nuage de poussière, il va l'atteindre dans sa course vertigineuse.

Hélas! Ce fut comme à Waterloo. Seulement le chemin creux d'Ohain s'appelait ici le ravin de Flavigny. Et c'est au fond de ce ravin que dort aujourd'hui, enseveli dans sa gloire, le régiment des cuirassiers de la garde, digne émule de ses aînés de 1815 et de ses frères de 1870 à Reichshofen et à Sedan. Cette charge héroïque avait sombré dans un fossé ou était venue se briser sur les rangs de l'infanterie prussienne.

A leur tour les hussards prussiens chargent en flanc les débris de notre magnifique régiment; mais ils ne parviennent pas à refouler nos derniers escadrons. L'élan des assaillants avait été momentanément rompu; notre artillerie avait eu le temps de régler son tir; notre infanterie allait reprendre l'offensive, et, de ce côté, plus un pouce de terrain ne serait perdu par nous jusqu'à la fin de la journée.

Après la cavalerie, l'infanterie de la garde entra en ligne. Zouaves, grenadiers, voltigeurs, chasseurs à pied, tous ces

fantassins exécutèrent sous le feu de l'ennemi une marche de bataille irréprochable. En les voyant défiler, Bourbaki ne put s'empêcher de dire au lieutenant-colonel Chenevierre : « Ils sont admirables, mes zouaves ; si ce n'était la fournaise dans laquelle nous sommes engagés, on se croirait sur un terrain d'exercice. »

Les Allemands venaient de s'emparer de Vionville qu'ils gardèrent ; mais contre Gravelotte et Rezonville leurs cinq attaques consécutives devaient échouer. Seuls, à cheval sur la route de Verdun, Bourbaki et le commandant Leperche, son digne aide de camp, surveillaient l'engagement des grenadiers de la garde. La mêlée devint indescriptible et nous n'en suivrons pas toutes les péripéties.

A quatre heures du soir, grenadiers et chasseurs de la garde se tenaient devant le ravin de Gorze, quand, au milieu d'un fracas énorme et parmi des nuages de fumée, deux nouveaux corps prussiens, le 7e et le 8e, en sortirent, déployant leurs lignes sombres. Un ouragan de fer s'abat sur le 3e grenadiers. Un drapeau est entouré. Les munitions sont épuisées ; les chassepots sont faussés ; on charge le sabre-baïonnette en main. Enfin arrive un renfort inattendu, et le drapeau, avec les restes du 3e grenadiers, est sauvé. Les charges succèdent aux charges. De part et d'autre on engage à fond toutes les troupes. Le bois des Ognons, le ravin de Gorze voient les escadrons se ruer sur les escadrons. Les lanciers de la garde, après avoir escorté l'empereur, sont revenus en marchant au canon ; ils prennent leur part à la fête. Mais laissons la parole au général du Barail qui les reçut sous ses ordres :

Alors ce fut une mêlée confuse de cinq mille sabres, dans laquelle hommes et chevaux venaient donner les uns sur les autres. Au milieu de la fumée et de la poussière que soulevaient les pieds des chevaux, on frappait à tort et à travers sans se connaître. Les malheureux lanciers de la garde, pris pour des uhlans à cause de leur petite tenue bleue de ciel, criaient : « Ne frappez pas ! nous sommes Français ! » Les dragons de l'impératrice criaient : « Pas de quartier ! pas de quartier ! » Les sabres allemands taillaient. Les nôtres pointaient, et tout cela roulait comme une avalanche [1].

1. Du Barail, *Souvenirs*, t. III, p. 188.

Il ne faut pas oublier, au milieu de ces épiques récits, que toute la journée nous eûmes sur les Allemands la supériorité numérique : 136 000 hommes contre 91 000. Les Français eurent près de 17 000 morts, et les Allemands près de 16 000. Cette bataille fut la plus meurtrière de la guerre. Nous avions pris un drapeau et un canon.

Notre armée restée maîtresse de la position, se replia sur Metz comme si elle avait été battue. Le surlendemain (18 août) à Saint-Privat, la garde, désormais immobilisée, ne donna point, quand elle pouvait assurer la victoire. Seule, la garde prussienne sut mourir et triompher.

IV

Une aventure « extraordinaire », ainsi l'appelait-il lui-même dans sa lettre à l'amiral Fourichon, ce fut Bourbaki sortant de Metz pendant le blocus et se rendant en mission auprès de l'impératrice. Le général étant mort sans avoir laissé de Mémoires, ou ces Mémoires, s'ils existent, demeurant inédits, il est impossible de savoir sur ce point l'exacte vérité. Ni ses dépositions au conseil de guerre de Trianon, ni le Journal de son aide de camp, le chef d'escadron d'état-major Leperche, journal où M. d'Eichthal a puisé pour sa biographie du général, ne contiennent le dernier mot de cette mystification.

Les espions ne manquaient pas à Metz ; ils entraient, sortaient, communiquaient aux Allemands les journaux français toujours trop bavards sur les opérations militaires[1]. Par contre, nos officiers, une fois dehors, ne revenaient plus. Comment s'y prit l'agent Regnier pour traverser les lignes prussiennes et enlever Bourbaki ? C'est un roman.

Parmi les commandants de corps qui étaient du parti de l'action et souhaitaient de briser le cercle de fer enserrant la place, « le plus jeune, écrit M. d'Eichthal, par conséquent le plus ardent et celui dont le nom était resté le plus populaire depuis les guerres d'Afrique, était le général Bourbaki. On

1. « Sous prétexte de ne pas inquiéter les populations, on n'avait mis en vigueur aucun des règlements militaires qui prescrivaient les précautions à employer en pareil cas. » Colonel Thomas, p. 125.

pouvait craindre qu'au moment d'une capitulation devenue inévitable par la faute du commandement en chef, le général ne tentât un coup de désespoir, et que, se mettant à la tête de la garde, il n'essayât une dernière fois de faire une trouée à travers l'ennemi. Le général, en effet, dans une conversation avec le général Deligny[1] et avec le colonel Dumont[2], leur avait dit que si l'on arrivait à une capitulation, il rappellerait aux troupes qu'il avait l'honneur de commander, l'exemple de la garde du premier empire, et que, se mettant à la tête de ses soldats, il essaierait de percer les lignes prussiennes.

Ces propos furent-ils rapportés à Bazaine? On le croit communément. Dès lors le maréchal songea à se défaire diplomatiquement de Bourbaki. Le 24 septembre, comme le commandant de la garde visitait les avant-postes, à son retour au camp de Plappeville il reçut un papier écrit au crayon de la main de Bazaine et ainsi conçu :

ORDRE :

Sa Majesté l'Impératrice régente ayant mandé auprès de sa personne M. le général de division Bourbaki, commandant la garde impériale, cet officier général est autorisé à s'y rendre.

Metz, 15 septembre 1870. Maréchal Bazaine.

Deux remarques ont été faites au sujet de ce papier bizarre. L'ordre était daté du *15* septembre au lieu du *24*, et l'expression *autorisé* semblait employée à dessein, pour faire croire que le général demandait à être envoyé en mission, tandis qu'il ne ferait qu'obéir.

Bourbaki se rendit aussitôt au grand quartier général, et l'aide de camp du maréchal lui montra Bazaine se promenant avec un étranger. « Mais vous le connaissez cet étranger, dit tout à coup Boyer à Bourbaki; vous avez dû le voir aux Tuileries? C'est M. Regnier. » Bourbaki répondit que ce nom lui

1. Le général Deligny commandait la 1re division d'infanterie de la garde. Dans son ouvrage intitulé : *l'Armée de Metz*, il déclare que le choix fait de Bourbaki pour la mission auprès de l'impératrice résultait en partie, à son avis, « du désir que l'on pouvait avoir dans le conseil suprême d'éloigner du conseil une personnalité que l'on jugeait gênante ». Cet ouvrage parut en 1871.

2. Colonel au 1er voltigeurs de la garde.

était parfaitement inconnu, et que les allures du personnage lui paraissaient suspectes. Puis, comme il demandait l'explication de l'énigme, Bazaine rentra dans son cabinet avec ce Regnier et Canrobert.

« L'impératrice, dit en substance le commandant général de l'armée du Rhin, désire avoir auprès d'elle soit le maréchal Canrobert, soit vous, général. *Le roi Guillaume ne met aucun obstacle au départ de Metz de l'un de vous deux.* Canrobert se dit souffrant, j'ai pensé que vous ne refuseriez pas cette mission de dévoûment. »

L'agent Regnier prit ensuite la parole et expliqua comment Bismarck répugnait à traiter avec le gouvernement de la Défense nationale ; que les conditions de la paix seraient meilleures si elles étaient réglées avec l'impératrice régente ; que celle-ci ne voulait rien entreprendre sans en avoir conféré avec Canrobert ou Bourbaki.

Somme toute, ces artifices étaient assez grossiers. Il est probable que Canrobert ne refusait ses serviees que pour avoir soupçonné une mystification. Bourbaki fut plus crédule. Bazaine insistant afin qu'il sortît le plus tôt possible, il se contenta de prendre ses sûretés, demanda un ordre écrit avec la promesse de n'être pas remplacé dans son commandement, de l'exercer de nouveau à son retour, etc.

Bazaine lui promit tout ce qu'il voulut.

Le même jour, Bourbaki, accompagné de Regnier, qui était muni d'un sauf-conduit de Bismarck, voyait les lignes ennemies s'ouvrir devant lui, apercevait à Corny, au quartier général de Frédéric-Charles, les immenses approvisionnements accumulés par les Allemands, et, le 27, il était à Chislehurst auprès de l'impératrice.

L'ex-régente se montra fort surprise. Elle n'avait fait aucune avance à Regnier. Bourbaki comprit trop tard qu'il avait été joué. Voici sa déclaration au conseil de guerre :

L'impératrice fut fort étonnée de me voir ; elle n'avait pas voulu recevoir Regnier, qui était venu se présenter ; elle savait seulement qu'il s'occupait de cela. Je lui racontai ce que je savais de l'armée de Metz, et je lui dis que très certainement elle serait réduite à une perdition ou matérielle ou morale. Je lui dis encore dans quel état se trouvaient les villages de la Lorraine, et elle eut un paroxysme de douleur tel

que cela l'empêcha de continuer la conversation. Le lendemain je la revis de bonne heure, et elle me dit qu'elle était complètement décidée ; qu'elle croirait entraver le gouvernement de la Défense nationale, qui, au total, pouvait faire un miracle, en traitant avec qui que ce soit ; que, par conséquent, elle refusait de traiter. Je lui dis de tâcher de m'aider à rentrer...

Ce dernier point était le difficile.

L'impératrice s'entremit en faveur de l'infortuné général auprès de lord Granville, et lord Granville auprès de Bismarck. Le chancelier prussien répondit par dépêche :

Le prince Frédéric-Charles est prévenu d'ici de permettre et de faciliter au général Bourbaki son retour au poste de Metz, selon le désir de ce dernier. *Régnier fait l'impression d'un aventurier, mais semble avoir honnêtement* voulu servir l'impératrice Eugénie en lui amenant Bourbaki.

Ce brevet d'*honnêteté* délivré à un coquin, valait le futur laissez-passer de Frédéric-Charles que Bourbaki sollicita en vain et ne put jamais obtenir. Frédéric-Charles renvoyait le général au roi de Prusse, et Guillaume se renfermait dans le silence. Bourbaki en prévint le gouvernement de la Défense nationale par une lettre à l'amiral Fourichon. Le gouvernement le réclama. Il quitta alors Luxembourg pour Bruxelles et se rendit à Tours. Son rôle à Metz était fini.

(*A suivre.*) HENRI CHÉROT, S. J.

ESPRIT NOUVEAU ET NEUTRALITÉ

(Deuxième article[1])

V

C'est le 3 mars 1894 que M. Spuller, alors ministre de l'Instruction publique, annonça l'apparition d'un esprit nouveau. Répondant à une question que lui avait posée M. Denis Cochin, il déclara à la Chambre des députés qu'il était « temps de lutter contre tous les fanatismes quels qu'ils soient, contre tous les sectaires à quelque secte qu'ils appartiennent. Je dis que sur ce point vous pouvez compter à la fois, et sur la vigilance du gouvernement pour maintenir les droits de l'État, et sur l'esprit nouveau qui l'anime et qui tend à réconcilier tous les citoyens, à faire l'union dans la société française.

« M. Gustave Rivet. — Qu'entendez-vous par esprit nouveau ?

« M. le Ministre. — Vous pouvez compter sur la résolution et sur la fermeté avec lesquelles le gouvernement continuera cette politique qui est conforme aux traditions de ce pays, conforme à l'indépendance du pouvoir civil dans son domaine vis-à-vis de l'Église, et qui constitue ce que j'appelais tout à l'heure un esprit nouveau. »

Obligé par M. Brisson à s'expliquer davantage, le ministre s'exécute. Il se proclame d'abord le défenseur loyal et de plus en plus convaincu de la libre pensée ; puis il ajoute, en opportuniste qu'il se glorifie d'avoir toujours été et de rester encore : « Je dis que ce qui était possible, nécessaire en 1877, n'est ni possible ni nécessaire en 1894, et que telle politique que nous avons dû faire autrefois serait aujourd'hui dangereuse : c'est là ce que j'ai voulu dire quand j'ai parlé d'un esprit nouveau. » Et il rappelle la part qu'il a prise, à côté de Jules Ferry, à toutes les mesures antireligieuses de 1880 : « L'article 7, ce fameux article 7 que l'on représente souvent comme le *summum*, le point culminant des persécu-

1. V. *Études*, 20 septembre 1899, p. 800.

tions dirigées contre l'Église, j'en ai été le rapporteur, et je ne le regrette pas. » Mais, continue-t-il, « je crois d'une conviction profonde qu'après vingt-cinq ans de durée, après les preuves de résistance et de vitalité propre que la République a données, cette lutte doit sinon cesser, au moins prendre un autre caractère ». L'Église change, elle se jette à la tête de la démocratie. « C'est pourquoi, j'estime qu'il ne faut rien abandonner de nos anciennes traditions dans nos luttes incessantes au profit de la société séculière et civile ; mais j'estime aussi qu'il est nécessaire qu'un esprit nouveau anime cette démocratie et ceux qui la représentent », etc., etc.

Bien qu'écoutées avec sympathie par une partie de la Chambre, ces paroles sont loin d'assurer au ministère un vote de confiance. Aussi M. Casimir Périer, président du Conseil, juge-t-il nécessaire d'intervenir. Sans désavouer en rien son collègue, il affirme que leur intention commune est simplement de continuer la politique républicaine traditionnelle, moins les mesures purement vexatoires et provocatrices. M. Barthou lui tend alors son ordre du jour : « La Chambre, comptant sur la fermeté du gouvernement pour maintenir les lois républicaines et défendre les droits de l'État laïc, passe à l'ordre du jour. » Accepté du gouvernement, cet ordre du jour est voté par la majorité opportuniste renforcée de la droite conservatrice ; les catholiques proprement dits s'abstiennent.

Et voilà comment l'esprit nouveau fit son apparition à la Chambre des députés. On était alors au lendemain des attentats Ravachol, Vaillant et compagnie. Contre les révolutionnaires de toute nuance les éclats de bombe avaient déterminé une réaction ; par crainte de la gauche, le gouvernement se tournait vers la droite ; l'attitude nouvelle prise par les catholiques à la suite des lettres pontificales lui facilitait ce mouvement de conversion.

Depuis, M. Spuller est mort; mais peut-être son esprit nouveau continue-t-il à errer dans les couloirs du Palais Bourbon; aujourd'hui même on l'y trouve moins étranger. Seulement, trop peu de députés et de ministres songent à lui demander des inspirations.

Mais, on le voit, c'est dans le temple de la politique qu'est

né l'esprit nouveau ; là il est donc chez lui. A notre avis, il serait à souhaiter qu'on ne l'en fît point sortir pour le mêler à tout.

Je sais bien que le prurit politique est contagieux en France ; notre pays se meurt d'une pléthore de politiciens. Mais contre cette fièvre les catholiques avaient paru vouloir prendre l'initiative d'une réaction souhaitée de tous. Malheureusement, on constate que beaucoup sont encore tellement préoccupés des questions purement politiques que, pour apprécier les opinions quelconques d'un catholique, ils sembleraient n'avoir d'autre critérium que les préférences connues ou soupçonnées pour telle ou telle constitution. C'est à cela que tout se mesure. On s'est ainsi fait bien du mal, et des deux côtés on s'est donné plus d'un tort pour avoir introduit plus ou moins ouvertement la politique où elle n'avait que faire.

Dans la question qui nous occupe, son intervention serait particulièrement funeste. Car nous n'envisageons pas ici la face politique de la liberté d'enseignement, nous ne pénétrons même pas sur le terrain législatif. C'est là qu'évoluent les partis ; affaire à eux de déterminer la méthode à suivre et de choisir leurs alliés. Mais sur le terrain doctrinal et purement pédagogique où nous nous sommes établi, les partis politiques n'ont rien à voir.

Qu'on nous permette ici d'insister un peu. Il n'est pas sûr en effet qu'à élever la voix contre tout ce qui blesse plus ou moins directement la foi chrétienne, nous ne risquions pas de nous rendre suspect d'esprit réactionnaire. Dire aujourd'hui que l'Église a su avant notre fin de siècle ouvrir les trésors de sa charité aux petits et aux pauvres ; trouver que les apôtres d'un âge antérieur au nôtre savaient assez bien gagner les âmes à la religion et savaient le chemin à prendre pour ramener à Dieu les cœurs endurcis ; reconnaître aux anciennes méthodes d'apostolat ou d'apologétique une certaine efficacité, n'est-ce pas, pour plus d'un catholique, manifester ou laisser deviner des arrière-pensées politiques ? Pour avoir demandé des preuves avant de croire à la parfaite neutralité de l'enseignement supérieur de l'Université, pour avoir voulu nous en rendre compte par nous-même, au lieu

d'en croire sur parole certains amis de l'Université, nous ne sommes pas sûr de n'avoir pas fait acte de réfractaire, de rallié rechignant, de constitutionnel hypocrite. Qu'on nous pardonne le jugement téméraire, si c'en est un ; mais nous ne serions nullement surpris que certains catholiques ne contestent ou ne nient *a priori* les conclusions de notre enquête, ne rejettent nos observations présentes, sous prétexte d'esprit de système, d'attachement *subconscient* à un ordre de choses politique et social à jamais disparu.

Eh bien ! non, cette confusion est injuste ; et, il faut le dire, non pas à cause de notre mince personne, non pas pour le plaisir de faire une profession de foi politique, mais parce que déjà, parmi les catholiques, ce mélange des préoccupations politiques nous semble menacer jusqu'à la loyauté et à la franchise dans les discussions : inutile de dire ce qu'y a déjà perdu leur union. Nous le déclarons donc, et l'aveu ne nous coûte nullement, l'adhésion franche et nette, sans aucune arrière-pensée, à la forme constitutionnelle du gouvernement républicain s'accorde parfaitement, à nos yeux et dans notre âme, avec le maintien énergique des droits et des exigences de la conscience catholique au sujet de l'enseignement.

Tout change en ce monde ; mais Dieu, l'Église, la conscience sont immuables ; les opinions politiques, les groupements électoraux des catholiques peuvent donc se modifier ; leurs préoccupations pour l'éducation religieuse de leurs enfants, pour l'intégrité de la foi, le respect de l'Église restent toujours les mêmes. Et puisque depuis un siècle l'enseignement public leur paraît porter atteinte à ces trois choses sacrées, c'est dans l'enseignement, et non pas seulement dans la politique, qu'il leur importe de voir se manifester un esprit nouveau équivalant à un « acte de contrition pour le passé ».

Est-ce déjà fait ? D'aucuns l'affirment ou l'espèrent ; malheureusement affirmations et espérances sont ici insuffisantes ; on voudrait des preuves, et des preuves qui ne fussent pas seulement des exemples isolés.

VI

Sans doute, la plupart des professeurs s'abstiennent, du haut de leurs chaires, de fulminer contre la religion ; ce serait aujourd'hui de trop mauvais goût. Les attitudes agressives ne plaisent plus autant ; aux brutales négations des sectaires on préfère le scepticisme léger et l'ironique commisération de Renan : c'est ce dernier qui a formé les maîtres du jour. Le voltairianisme a fait place au dilettantisme ; le catholicisme n'est plus considéré comme absurde ; on le trouve seulement enfantin et primitif. Dans ce qu'elle a de commun avec toutes les autres religions, l'Église est belle, grande, admirable, et même civilisatrice ; elle s'impose à l'attention et au respect de tout esprit large et cultivé. Mais ce qui la caractérise et la différencie, son dogme, son culte, sa hiérarchie, est la déformation du sentiment religieux produite par le grégorianisme, comme disent les Allemands, par le papisme et le romanisme, comme disent nos Français. A sa période de formation et d'adolescence l'humanité moderne s'est trouvée envahie par cette excroissance du sentiment religieux. Aujourd'hui, ces superfétations morbides se fondent peu à peu ; inutile d'y appliquer le fer et le feu ; ce serait inutilement faire crier le malade ; peut-être même nuirait-on à son tempérament moral ; tant qu'elle n'est pas en âge de se guider uniquement par l'esprit scientifique, l'humanité tend à s'inspirer du sentiment religieux. Et même il restera sans doute toujours des âmes ayant besoin d'un idéal de ce genre. Pour nourrir les rêves de ces âmes faibles et inquiètes, il est bon que la religion survive ; on laissera donc à l'enseignement catholique la liberté de s'exercer ; dans le monde il servira à perpétuer la croyance aux légendes et à la fable.

Mais l'Université, elle, « doit être et rester la forteresse de la pensée libre ». A ses maîtres est réservé l'honneur de faire connaître le vrai et le réel. Tandis que les maîtres de l'enseignement libre professent les doctrines religieuses du moyen âge, le rôle de l'enseignement d'État consiste, non pas, à combattre ces doctrines, mais à leur en opposer de toutes

contraires. Écoutons parler ses organes; mieux et avec plus d'autorité que les nôtres, leurs paroles indiquent dans quelle mesure ils se sont rapprochés de la vérité catholique.

En voici un d'abord qui gourmande ses collègues. Arrivé lui-même à la pleine lumière, il les trouve trop timides, pas assez empressés à se baigner dans cette atmosphère rayonnante des splendeurs de l'évidence rationaliste :

Parmi tous ceux que le *cléricalisme* envahissant effraye, est-il sûr qu'il n'y en ait pas qui auraient besoin de se *décléricaliser*? On crie contre la loi Falloux; mais a-t-on toujours mis son fils au lycée? A-t-on refusé de mettre sa fille au couvent? N'associe-t-on pas la religion à tous les actes de sa vie? Je respecte ceux qui croient; mais ceux qui ne croient pas, jusqu'à quand feront-ils les gestes de la croyance? Nous nous disons philosophes; et notre vie non plus que notre mort n'est pas philosophique. Nous manquons de courage : voilà la vérité. Nous reculons à sacrifier des habitudes, à braver le *qu'en-dira-t-on*. Nous ne vivons pas notre doctrine; nous ne nous faisons même pas une doctrine parce que ce serait gênant.

... Si l'on savait unifier sa vie, et, dès qu'on ne peut être catholique tout à fait, ne pas l'être du tout, le prétendu péril (du cléricalisme) s'évanouirait.

Fatigué de porter le masque d'une neutralité imposée par l'État, le même réclame pour les maîtres universitaires le droit de manifester leurs idées.

Il est légitime que la force nationale de l'État rende aux défenseurs de l'esprit laïque l'équivalent du soutien que la force extra-nationale de l'Église procure aux individus catholiques.

Prenons garde ici de n'être pas dupes encore ; tandis que l'enseignement ecclésiastique est, comme il doit l'être, nettement catholique, l'enseignement de l'État est, par un touchant scrupule, *neutre*. Cela se concevait du temps du monopole : il ne fallait effaroucher aucune conscience. Mais nous continuons de ménager les susceptibilités des catholiques, qui ne sont plus chez nous, mais chez eux. Nous craignons de blesser des oreilles qui ne nous entendent pas, d'exercer une pression sur des esprits que l'absence protège assez. Nous sous-entendons nos principes et la vérité que nous croyons ; nous atténuons notre action, et nous ne faisons peut-être pas tout ce qu'il faut pour faire les citoyens d'une démocratie : en vérité, nous ne gagnons pas les anathèmes qu'on nous donne.

Il y a, je le sais, une neutralité nécessaire et légitime : la neutralité légale de l'État qui ne doit pas avoir de doctrine officielle, obligatoire, et imposer aux maîtres une profession de foi ; la neutralité philosophique du maître, qui doit s'abstenir de toute polémique et respecter,

même dans l'enfant, la liberté de la pensée individuelle. Mais le maître a aussi sa liberté de penser : ce n'est pas insulter à la croyance d'autrui qu'exposer sa croyance ; ce n'est pas ôter à l'auditeur sa liberté que de dire ce qu'on estime vrai, et pourquoi on l'estime tel. C'est cette netteté des positions, cette déclaration franche, ferme, modérée, des doctrines que l'on pourrait désirer un peu plus de l'Université ; on a peut-être un peu trop mis, par des scrupules que j'honore et que j'ai longtemps partagés, on a peut-être un peu trop mis son drapeau dans sa poche[1].

D'autres sont encore plus affirmatifs : ils somment l'État, s'il a vraiment confiance dans les principes qu'il charge l'Université de propager, d'en imposer l'étude aux jeunes générations :

Si l'État croit à l'efficacité et aux avantages de son système, il a le droit d'en assurer à tous le bénéfice. Et ce n'est ni un sophisme ni une formule oratoire que de revendiquer, au nom des élèves de l'enseignement libre, des leçons dont ils ne veulent pas ; car si cet enseignement est bienfaisant comme nous le pensons (et, si nous ne le pensons pas, il faut le supprimer pour tous), c'est précisément l'injustice dont ils sont victimes que d'être comme condamnés à le reconnaître et à n'en pas vouloir !

Et malgré la répugnance des pères, dans l'intérêt des fils, on demande que tous soient obligés à les connaître, pour ensuite prendre parti en connaissance de cause :

L'État ne prétend pas imposer à l'enfant certaines opinions de préférence à celles du père, il ne prétend lui imposer que la connaissance de ces opinions ; il ne veut que lui assurer la liberté du choix[2].

Ainsi donc, *qui habet aures audiendi audiat*. L'enseignement universitaire doit être imposé aux catholiques parce qu'il est contraire à leurs croyances ; on estime, en effet, qu'il leur est au moins utile de confronter leur foi avec les opinions de ceux qui la rejettent :

Il y a longtemps déjà, M. Izoulet demandait, et nous demandons avec lui, que l'État exige des jeunes prêtres, au moins de ceux qui se destinent à l'enseignement, un certain temps de présence dans ses Universités... Chez ceux en qui la foi est vraiment sincère et profonde, une pareille épreuve ne pourrait que l'élargir et l'élever ; peu importent les

1. *Revue bleue*, 6 mai 1899, p. 558 et suiv. Lettre de M. Gustave Lanson.
2. *Ibid.*, 20 mai 1899, p. 625. Lettre de M. Parodi.

autres, qui n'eussent été autrement que des manières d'hypocrites sans le savoir[1].

Le *stage universitaire* aurait évidemment une tout autre portée s'il comportait des études philosophiques que s'il se bornait à une ou deux années de mathématiques ou de physique. L'essentiel me paraît être, si l'on veut former des esprits libres et respectueux de la liberté d'autrui, de les mettre à même de *voir* qu'il y a diverses manières de penser et qu'elles peuvent être représentées par des hommes également intelligents, également sincères. Car, si l'Église a un Syllabus, l'Université n'en a pas. A ceux qui veulent entrer, l'Église demande de croire et de se soumettre; l'Université ne leur demande que d'écouter et de s'éclairer; elle n'exige ni un *Credo*, ni une négation; à ceux qu'elle convie, l'Église impose l'abdication entre les mains d'une autorité; l'Université ne leur demande que d'exercer leur liberté et de réfléchir. C'est peut-être ce qu'on redoute; mais vraiment alors, nous n'avons plus à nous justifier contre une pareille crainte[2].

VII

Sur toutes ces réponses à une enquête autour de la loi Falloux et de l'opportunité de son abrogation, que de remarques à faire! Une seule conclusion suffit. De l'aveu de ces hommes qui le connaissent bien, l'enseignement universitaire met et doit mettre à l'épreuve de la contradiction la foi catholique. Aux jeunes gens imbus par ailleurs de cette croyance, l'Université se présente comme l'initiatrice et la révélatrice convaincue d'un système philosophique et moral en opposition avec elle. Dans son libéralisme et son respect de toutes les opinions (même de celles qu'elle trouve sans fondement), elle n'impose, dit-elle, ce système à aucun de ses maîtres ou de ses élèves. Mais, au nom même de la foi qu'elle a en sa valeur et son avenir, elle veut le faire apparaître dans tout son éclat aux consciences que la religion s'obstine à tenir dans l'obscurité.

Car il faut bien le remarquer, ces hommes parlent beaucoup de leur respect profond pour la liberté de conscience; tout ce qu'ils veulent, c'est mettre les jeunes générations à même de faire un choix éclairé entre les divers systèmes. Mais supposent-ils au moins que, dans ce cas, il leur incom-

1. *Revue bleue*, 20 mai 1899, p. 627. Lettre de M. Parodi.
2. *Ibid.*, 13 mai 1899, p. 590. Lettre de M. Gustave Belot.

berait de faire connaître la religion catholique intégrale avec la même conviction provisoire et la même sincérité que les doctrines contraires? Pas le moins du monde; leur œuvre leur apparaît sous l'aspect d'un redressement à faire, d'un équilibre mental à rétablir; prêtres, familles religieuses n'auront que trop imprégné les enfants des idées catholiques; victimes de cet enseignement premier imposé par la conscience des pères à celle des fils, ces jeunes âmes leur arriveront « isolées de leur temps et de leur pays, étrangères aux idées comme aux faits nouveaux, habituées à ne voir les choses que d'un certain biais, à n'en connaître qu'un certain aspect[1] ». C'est l'autre aspect que l'Université se réserve de leur manifester; à l'influence de la famille, l'influence de l'école servira de contrepoids; et le père, après avoir à loisir modelé l'enfant à son image, ne saurait crier à la tyrannie, si l'État, pour rectifier cette image et pour établir quelque égalité dans cette lutte, tente, par la voix de ses maîtres, d'opposer à la toute-puissance des sentiments quelques idées discrètes ou quelques faits impartiaux[2].

Et qu'on ne dise pas que ce sont là manières de voir individuelles : ceux que nous citons parlent comme si elles étaient générales dans l'Université. D'ailleurs, ils se défendent de réclamer l'étranglement de l'enseignement libre catholique : contre lui, ils ne demandent qu'à être soutenus dans la lutte. Mais cette lutte, malgré leur circonspection et leurs réticences voulues, on ne saurait s'y tromper, ils la veulent bel et bien sur le terrain religieux. Selon eux, à l'Église avec ses dogmes et sa foi inaltérable, l'État doit opposer l'Université; mais qu'il la soutienne seulement et lui recrute des élèves; elle se charge, elle, par la seule action de ses lumières, de dissoudre et d'épurer cette religion et ces croyances réputées immuables.

Voilà l'idée que les universitaires se font aujourd'hui de leur mission en général, et auprès de leurs élèves catholiques, en particulier; voilà, de leur propre aveu, l'esprit qui anime leur enseignement.

Cet esprit est-il nouveau? On le dit; jamais, au moins, on

1. *Revue bleue*, 20 mai 1899, p. 626 *passim*.
2. *Ibid.*

ne l'avait vu se manifester aussi clairement. En est-il meilleur ?

Car nous nous souvenons que l'Université a eu autrefois, il n'y a pas longtemps, des maîtres qui s'appelaient : Jules Simon, Caro, F. Bouillier, Garnier, T.-H. Martin, etc., et ces noms ne rappellent nullement des sectaires fanatiques.

Nous relisons ces paroles de Cousin :

Oui, l'éducation est essentiellement religieuse, si par là on veut dire que la religion doit intervenir sérieusement dans l'éducation. Il n'y a pas un législateur, il n'y a pas un seul père de famille qui n'accepte ce principe; et, pour ma part, je ne le désavouerai point aujourd'hui, après l'avoir tant de fois proclamé moi-même[1].

Nous avons voulu que cet enseignement (du dogme catholique et de la morale chrétienne) devînt le sujet de travaux et de compositions comme tous les autres enseignements, et à ces travaux nous avons attaché des prix pour les relever et pour y attirer[2].

Il faut qu'il y ait dans les collèges un enseignement qui donne au jeune homme... les solides fondements sur lesquels repose la foi universelle du genre humain en une âme spirituelle et libre, responsable de ses actes, et en un Dieu père et juge de l'humanité[3].

Et à propos de la *métaphysique*, « connaissance d'êtres qui, pour ne pas tomber sous les sens, n'en existent pas moins, à savoir l'âme et Dieu » :

Il faut enseigner toutes ces vérités, dit-il, aux élèves de nos collèges. Il faut leur bien mettre dans l'esprit qu'elles sont indubitables et aussi certaines que toutes les vérités qu'enseignent les lettres et les sciences. Il importe aussi de faire voir qu'excepté un très petit nombre de génies infortunés, qui se sont égarés dans leurs propres pensées en voulant s'écarter de la foi universelle de leurs semblables, tous les hommes ont toujours possédé ces vérités..... de sorte que l'autorité se joint à la raison pour persuader à l'intelligence et à l'âme ces vérités incontestables et à peu près incontestées[4].

Seraient-ils nombreux aujourd'hui les professeurs de faculté ou de lycée prêts à signer de pareilles déclarations ? Et alors où est la nouveauté ? où est surtout l'amélioration ?

1. Discours à la Chambre des Pairs (séance du 21 avril 1844).
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* (séance du 2 mai 1844.)
4. *Ibid.*

VIII

Ce rapprochement fait naître une autre réflexion. A voir comme aujourd'hui certains catholiques sont aisément satisfaits, on vient presque à se demander comment il a pu se faire, jadis, alors que l'Université accordait une telle place à l'enseignement religieux, que des catholiques, connaissant l'Université pour y avoir été élevés et comptant parmi ses membres et ses chefs les plus distingués de nombreux amis, aient entrepris une si vigoureuse campagne pour obtenir la liberté d'enseignement. Mais plutôt, non; l'étonnant serait qu'aujourd'hui leurs héritiers, après avoir bénéficié de leurs combats et de leurs victoires, n'osassent plus défendre ce qu'il reste de leurs conquêtes; ce serait que les catholiques se montrassent moins jaloux de leur foi; ce serait qu'à mesure que l'esprit démocratique les pénètre davantage, ils laissassent s'éteindre dans leurs âmes cet amour que leurs pères appelaient la religion, le culte de la liberté. Alors, oui, on pourrait se demander si cet esprit nouveau dont on parle tant n'aurait pas surtout gagné les catholiques.

Encore une fois, qu'il n'y ait pas ici de malentendu. Ce que, dociles à la voix de Léon XIII, les catholiques, en grande majorité, ont fait sur le terrain politique, nous y applaudissons de tout cœur; nous y voyons le retour nettement marqué à une tactique dont on avait déjà constaté autrefois les heureux résultats; les instructions du pape actuel nous rappellent celles de Grégoire XVI à Montalembert en 1837 : à ce point de vue, il y a un esprit nouveau qui procède directement de l'esprit ancien.

Bien moins songeons-nous à blâmer ce qu'on pourrait appeler la renaissance de l'esprit scientifique parmi les catholiques. Plus que personne, sans nous exagérer toutefois leur déficit antérieur à ce point de vue, nous désirons les voir rivaliser d'ardeur sur ce terrain avec les incroyants, et appliquer leur énergique activité aux inventions et aux progrès de la science moderne.

Mais croire à toute espèce de protestations en faveur de la liberté religieuse, et se laisser prendre à je ne sais quelles

promesses constamment démenties de respect pour toutes les religions; vouloir qu'on juge l'Université d'après les quelques catholiques qui s'y trouvent aujourd'hui, — sont-ils plus nombreux qu'autrefois, je ne sais ; mais peut-être sont-ils devenus, comme les autres catholiques de France, moins timides et plus militants ; — faire fond sur les déclarations libérales d'un M. Aulard, à la fin de sa fameuse conférence sur l'*Enseignement secondaire et la République*[1], ou sur l'audacieuse prétention qu'eut un jour M. Buisson de tirer à lui Bossuet, Fénelon, Lacordaire et Montalembert[2] pour déclarer l'enseignement de l'Université impartial, respectueux de toutes les croyances, sans danger pour la foi : voilà, nous semble-t-il, qui serait aussi étrange que nouveau.

Car si l'ancienneté d'une chose ne nous est pas par elle-même un titre à la trouver bonne et à jamais excellente, la nouveauté non plus ne nous paraît pas la garantie infaillible du progrès et de l'amélioration. Par exemple, il est nouveau, assurément, que des catholiques, empruntant le langage de leurs ennemis, repoussent comme une injure l'épithète de clérical; qu'ils fassent au clergé un honneur de n'être pas clérical[3]. Que des ennemis de l'Église disent : « La loi Falloux fut votée en faveur de l'Église ; en fait, elle ne profita qu'aux congrégations », et que des catholiques acceptent sans la discuter ni la vérifier cette sentence générale, cela aussi est nou-

1. *Revue bleue*, 22 avril 1899.

2. *Univers*, 11 mai 1899. Lettre à M. Tavernier.

3. Nous entendons bien ces catholiques : nous n'avons garde de donner à leurs paroles un sens qui n'est nullement dans leur intention. Mais n'est-ce pas faire à plaisir le jeu des adversaires les plus acharnés de la religion en France ? Avec une obstination qu'il est inutile de qualifier, toutes les fois qu'ils ont voulu, pour l'affaiblir, dénaturer la résistance aux mesures oppressives de la liberté de conscience, ils ont crié au cléricalisme politique. Cette confusion volontairement entretenue, les catholiques peuvent-ils la favoriser ? Ne serait-ce pas une injustice à l'égard de ceux qui si longtemps ont souffert et lutté pour l'Église ? Injustice fondée sur une erreur ; elle impliquerait l'aveu que les catholiques d'avant nous n'ont jamais réclamé que des privilèges pour le clergé. Et ceci n'est pas exact : il y a beau temps que pour l'Église il ne saurait être question de privilèges. On cherche en vain, pendant ce siècle, à quel moment les catholiques ont demandé autre chose que le droit commun : ils n'ont jamais prétendu qu'à jouir comme individus des libertés essentielles qu'on leur déniait, sous prétexte de cléricalisme.

veau : dans leurs efforts pour répandre l'instruction religieuse, les congrégations ne travailleraient donc pas pour l'Église ; elles ne viseraient qu'à leur intérêt particulier !

Mais ce qui n'est pas nouveau, c'est qu'on affiche dans l'Université le respect de toutes les opinions religieuses ; aux jours de crise, elle sut toujours faire parade de pompeuses déclamations en faveur de la liberté de conscience.

Il n'est même pas nouveau qu'un projet de loi sur l'instruction publique promette la liberté dans l'exposé des motifs, et même dans un article 1er, et qu'il la retire dans la suite du dispositif. Dès 1847, M. de Salvandy avait usé de cet artifice. Il avait même recouru aux compliments et aux flatteries. Le droit de l'Église et du clergé à s'occuper d'éducation était reconnu en tête de son projet de loi : le ministre leur en faisait même une sorte de devoir. Au moment de supprimer, sous prétexte de « l'organiser », tout enseignement libre, lui-même prenait soin d'exposer les grands avantages de la libre concurrence pour l'État, l'Université, les établissements libres et la société tout entière.

Les catholiques peuvent donc à bon droit se défier d'un esprit nouveau qui est à peine l'esprit ancien rajeuni. Pour leur donner satisfaction, l'enseignement public a besoin de modifier complètement son inspiration traditionnelle. Malheureusement, son évolution ne semble pas se produire dans ce sens. Il y a aujourd'hui comme toujours quelques bonnes volontés individuelles : nous leur rendons hommage et nous souhaitons qu'elles se multiplient. Mais ces exceptions sont très restreintes. Dans son vaste et puissant ensemble, l'Université ne songe nullement à renouveler le fond même de son enseignement. Pour tout catholique zélé, pour l'apôtre surtout, la constatation en est pénible : tant d'hommes vivent de cet enseignement ! Mais...

Aussi, dans l'intérêt même de la foi et du salut des âmes, ne peut-on pas redire aujourd'hui ces paroles de Montalembert à nos pères de 1844 : « Si vous vous laissez tromper par les paroles tantôt doucereuses, tantôt insolentes et hautaines des chefs de l'Université ; si vous vous endormez avec une béate confiance dans je ne sais quelles promesses cent fois démenties ; si chaque fois qu'il s'élève parmi vous des voix désin-

téressées et intrépides pour flétrir la tyrannie, vous criez au danger et à l'imprudence, alors, vous pouvez y compter, cette tyrannie durera et se fortifiera en durant; comptez-y aussi, vous serez punis de votre lâcheté et de votre mollesse dans votre postérité : le germe qui vous effraie se transmettra et se propagera de génération en génération, et les enfants de vos enfants seront exploités, comme l'ont été leurs pères, par des rhéteurs, des sophistes et des hypocrites[1] » ?

PAUL TARGILE, S. J.

1. *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.*

L'EXPLORATION
DE
LA HAUTE ATMOSPHÈRE

LES BALLONS-SONDES

(Deuxième article[1])

VII

Profitant des enseignements de l'expérience, MM. Hermite et Besançon employèrent les premiers mois de 1893 à perfectionner leurs appareils.

Le 21 mars, un ballon en baudruche vernie (triple épaisseur) était prêt à partir. Il pesait 11 kilogrammes, sa surface était de 113 mètres carrés, et son volume de 113 mètres cubes. A la partie inférieure, une ouverture de 30 centimètres de diamètre munie d'un tuyau, ou manche d'appendice, de 90 centimètres de longueur. Le filet pesait 1 kilogramme. Les instruments consistaient en deux enregistreurs (système Richard) nommés barothermographes, parce que les courbes barométrique et thermométrique étaient inscrites sur le même cylindre. L'un d'eux pesait 1 600 grammes; l'autre, dont une partie des pièces était en aluminium, en pesait 300. Ces appareils étaient soigneusement calés dans un petit panier d'osier, fermé par des cadenas, pour les protéger contre les chocs.

Ils portaient l'inscription suivante :

UNION AÉROPHILE DE FRANCE

EXPLORATION DES HAUTES RÉGIONS DE L'ATMOSPHÈRE

La personne qui trouvera ce ballon et ce panier est instamment priée de les transporter chez M. le Maire ou M. l'Instituteur de la commune la plus voisine, lesquels voudront bien envoyer immédiatement, à l'adresse suivante, une dépêche télégraphique (qui sera remboursée), ainsi conçue : *Union aérophile de France,* 113, *boulevard Sébastopol*, *Paris.* — *Ballon retrouvé à.....* (*Signature et adresse.*)

Une délégation des membres de l'Union aérophile de France partira immédiatement, au reçu de cette dépêche, pour recueillir eux-mêmes les

1. V. *Études*, 20 septembre.

instruments et récompenser la personne qui aura recueilli le ballon. Nous prions instamment, en raison de l'importance scientifique de l'expérience, de ne pas chercher à ouvrir le panier qui contient des instruments météorologiques très fragiles ; cette ouverture rendrait nulle cette expérience, coûteuse et délicate. Une bonne récompense sera accordée aux personnes qui suivront cette instruction.

Le poids total du ballon et de ses accessoires était de 17 kilogrammes. Il fut lancé près de l'usine à gaz de Vaugirard, dans le parc aérostatique de M. Lachambre ; à midi 25 il partait, complètement rempli. Cette méthode est bien préférable à celle qui consiste à ne remplir l'aérostat que partiellement, pourvu qu'il y ait à la partie inférieure un orifice suffisant pour la sortie du gaz ; le ballon garde en effet, alors, tout le temps, la même forme complètement sphérique, ce qui est une condition de régularité dans le mouvement ascensionnel ; sans cela, en effet, les fluctuations du ballon à demi plein sont la cause de perturbations fâcheuses.

Le lendemain, un télégramme arrivait : *Union aérophile de France, 113, boulevard Sébastopol, Paris. — Ballon retrouvé à Chanvres, près Joigny (Yonne). Instituteur Truchon.*

M. Hermite partit aussitôt pour cette destination. Le ballon avait été aperçu un quart d'heure avant de toucher terre ; on le croyait monté et arrivant de Troyes, car il venait à ce moment du nord-est. Il fut arrêté dans un champ de seigle par un jeune homme, après avoir fait trois bonds de cinquante mètres ; il était environ 7 h. un quart. Bientôt une foule de gamins s'attroupaient et se mettaient en devoir de déchirer le ballon pour le dégonfler plus vite. On les arrêta heureusement.

Les diagrammes étaient assez compliqués, car le cylindre faisait un tour en quatre ou cinq heures, et le voyage avait duré sept heures ; il y avait donc en superposition des tracés. De plus, l'encre avait gelé à un certain moment, aussi les courbes présentaient des lacunes. Après examen patient, on put rétablir les choses, et l'on vit que l'altitude atteinte avait été de 16 000 mètres et la température minima enregistrée, —51 degrés. Le thermomètre avait d'ailleurs cessé de marquer avant le baromètre ; puis les courbes avaient repris plus loin, à des moments différents également, lorsque l'encre avait dégelé. Et tandis que le raccord des portions de la

courbe barométrique se devinait presque sans aucune hésitation possible, la courbe du thermomètre était absolument impossible à reconstituer. Par des calculs théoriques, extrêmement contestables, M. Hermite crut pouvoir déduire que la température minima avait été en réalité de —160 degrés; il en concluait que si la température continuait à décroître avec cette rapidité, on trouverait —273 degrés, le zéro absolu des physiciens, à 26 kilomètres, altitude qui « pourrait être atteinte par des ballons explorateurs », disait-il. Bien plus, en revisant ses calculs, il s'aperçut qu'une faute s'y était glissée et que ce n'était pas —160 degrés qui avait dû être la température minima, mais dans les environs de —300 !!! M. Hermite ne prétendait pas donner ces chiffres comme répondant à la réalité ; il reconnaissait qu'on était dans l'inconnu. On était même dans la fantaisie ; il eût mieux valu ne pas publier ces résultats dont l'étrangeté suffisait à infirmer les principes qui les avaient fournis. Plus tard on reviendra à des idées plus saines.

Le ballon, verni à neuf, avait été visible pendant un temps assez long et, d'après les diagrammes enregistrés, on put constater qu'il était déjà à 14 kilomètres d'altitude alors qu'on le voyait encore comme une étoile brillant en plein midi.

VIII

Un fait important fut acquis dans cette première ascension. Par suite d'un contretemps dans la manœuvre du lancement, en accrochant au ballon le panier des enregistreurs, on avait oublié de les protéger au moyen d'un écran préparé et nommé *parasoleil.* A quelque chose malheur est bon. La radiation solaire, d'autant plus intense au fur et à mesure que l'atmosphère devient plus pure, fit sentir son influence avec énergie dans les hautes altitudes, et, lorsqu'on étudia le diagramme avec ses interruptions dues à la congélation de l'encre, on fut amené à constater l'existence de deux causes agissant en sens inverse au point de vue thermique : un refroidissement considérable du milieu, en même temps qu'une radiation solaire énorme. C'est là une condition très curieuse de la haute atmosphère et qu'il faut bien comprendre, car elle intervient

de la façon la plus embarrassante dans les expériences des ballons-sondes.

La chaleur que le soleil envoie vers la terre traverse l'atmosphère, du moins en partie. Une portion s'arrête, en effet, dans la masse atmosphérique qui s'échauffe à ses dépens, et c'est le reste qui nous parvient. Ce reste est encore considérable, et si nous en ressentons les effets, si nous nous sentons échauffés par le soleil, c'est que nous absorbons cette chaleur qui nous pénètre et élève notre température. La partie retenue par l'air est, au contraire, beaucoup moindre, parce que l'air a un pouvoir absorbant très faible. Ainsi, nous devons considérer que la chaleur solaire traverse l'air sans presque rien lui laisser et ne s'arrête qu'à la rencontre d'un corps absorbant. Si même l'air s'échauffe à la surface de la terre, c'est en grande partie *par contact* avec le sol chaud; et n'en a-t-on pas une preuve visible dans ces tremblottements de l'air sur le sol ou les murs échauffés? C'est là, au contact des corps qui ont absorbé énergiquement la chaleur solaire, c'est là que l'air s'échauffe. Les rayons du soleil l'avaient traversé cependant, mais comme la lumière traverse les corps transparents, sans leur donner de couleur; ainsi les rayons calorifiques solaires traversent les gaz de l'air sans presque leur laisser de chaleur. Je dis « presque », car l'absorption, très faible, n'est pas nulle, et c'est même un problème de savoir quelle fraction, si petite soit-elle, de la chaleur solaire, est absorbée par l'atmosphère, et, par suite, de combien est réduit le rayonnement solaire à son arrivée sur le sol.

Transportons-nous donc aux limites de l'atmosphère; là arrive dans son intégrité ce rayonnement, sans réduction, sans déperdition aucune, et un appareil qui pourrait indiquer la chaleur reçue du soleil accuserait un nombre bien plus élevé dans ces régions extrêmes que sur le sol. Aussi, lorsque les petits ballons-sondes s'élèvent à 16 000 mètres, alors que la pression barométrique est réduite à 103 millimètres, au lieu de 760 au niveau de la mer; que, par conséquent, déjà les sept huitièmes de l'air sont dépassés, le rayonnement solaire prend une intensité qu'il n'a point sur la terre; tous les aéronautes savent combien le soleil est chaud là-haut. Et c'est là une première caractéristique de ces altitudes.

Il en est une autre, en sens contraire. Le rayonnement de tous les corps, peut-on dire, est réciproque. A rayonne vers B et B rayonne vers A; c'est un échange incessant. Au niveau du sol les nuages, les vapeurs, tous ces produits gazeux qui ont été si heureusement nommés la *vase atmosphérique*, s'opposent partiellement au rayonnement des corps ; aussi la chaleur reçue par ceux-ci leur est-elle conservée par cette sorte de couverture protectrice; tout le monde sait, au contraire, combien le rayonnement devient actif quand l'atmosphère est pure, et lorsqu'un ballon parvient au-dessus de la région des derniers nuages, dans ces parties de l'atmosphère inaccessibles, dirait-on, à la vapeur d'eau qui se congèle en cristaux quand elle vient à y pénétrer, le rayonnement, et par suite le refroidissement, devient intense.

Entre ces deux influences opposées, il n'y a point contradiction, chacune pouvant prédominer dans certains cas; un appareil est-il maintenu par un écran à l'abri du soleil, c'est le refroidissement qui l'emportera. Toutefois, l'écran lui-même va s'échauffer car, lui, reçoit les rayons solaires, et si une ventilation n'est pas entretenue très active, à son intérieur, de façon à empêcher la transmission de la chaleur absorbée par l'écran à l'appareil qu'il protège, celui-ci finira, et bien vite, par s'en ressentir et par s'échauffer à son tour. On voit quelle source d'erreurs pour l'enregistrement des températures dans la haute atmosphère; ces difficultés ne sont point encore complètement surmontées, mais c'est beaucoup de les connaître et d'avoir pu les analyser.

L'ascension du 21 mars 1893, malgré ses lacunes et ses défauts, inaugura réellement une ère nouvelle dans l'exploration de l'atmosphère. Jamais, jusqu'alors, un ballon n'avait atteint authentiquement une hauteur verticale de 15 à 16 kilomètres; jamais température si basse n'avait été constatée dans les ascensions aérostatiques.

IX

Le 27 septembre de la même année, MM. Hermite et Besançon lancèrent une seconde fois leur *Aérophile* de l'usine à gaz de la Villette. On avait amélioré quelques détails; notam-

ment, on avait pris une encre se congelant seulement à 80 degrés au-dessous de zéro. Le panier des enregistreurs avait été entouré d'un cylindre d'osier recouvert latéralement d'une forte couche de papier argenté. Dans l'intérieur même du ballon se trouvaient suspendus trois thermomètres, deux à maxima : l'un au sommet, l'autre au centre et le troisième, un petit thermomètre enregistreur Richard, destiné à donner le diagramme de la température du gaz, un peu au-dessus de l'appendice.

Malgré la pluie, le départ eut lieu à 11 heures. Le lendemain, arrivait un télégramme expédié par un garde forestier allemand, de Grafenhausen (grand-duché de Bade), au sud-est de la forêt Noire, à 450 kilomètres de Paris. Malheureusement, la nuit étant venue, un enfant muni d'une lanterne allumée, s'était approché du ballon non encore dégonflé, et les cent mètres cubes de gaz détonant avaient fait explosion. On eût dit un violent coup de canon. Le ballon l'*Aérophile I* avait fini sa carrière. Heureusement les instruments placés hors du ballon, ne souffrirent pas de l'accident. Les courbes étaient encore incomplètes; cette fois, la faute en était aux parties métalliques du mécanisme que le froid avait contractées de façon à empêcher le contact des plumes sur le cylindre. L'altitude maxima inscrite était de 8 600 mètres, le thermomètre marquait alors — 20 degrés. Celui-ci continua à baisser jusqu'à — 41 degrés... le baromètre ne marquait plus à ce moment. D'ailleurs, une circonstance vint encore donner un renseignement utile pour mettre en garde contre la précision de ces températures. A son arrivée sur le sol le thermomètre marquait quelques degrés au-dessous de zéro; or, c'était en opposition avec l'observation directe. Aussi, de ce fait et de plusieurs autres, on conclut que les thermomètres enregistreurs sont en général *en retard*, ne baissant pas assez vite à la montée, ne remontant pas assez vite à la descente. Il y a là une chance d'erreur qui vient encore compliquer le problème de la mesure des températures.

Tout incomplètes qu'étaient ces observations, c'était un résultat fort nouveau que la constatation qui en résultait de températures très basses dans les hauteurs de l'air, et plus d'un se demanda s'il n'y avait pas quelque cause

secrète d'inexactitude dans l'enregistrement de ce froid si vif.

Était-ce par suite de doutes de ce genre, toujours est-il que M. Angot, le savant météorologiste du Bureau central, publia vers cette époque une note, où il cherchait, entre autres choses, en partant des excellentes observations faites par M. J. Vallot à l'observatoire qu'il a établi quelque peu au-dessous du sommet du mont Blanc, à déduire la température qui devait exister à la limite de l'atmosphère.

Acceptant une formule, due à Mendéléieff, d'après laquelle la variation des températures moyennes serait proportionnelle à celle des pressions moyennes, et combinant les chiffres du mont Blanc avec ceux de divers observatoires, notamment de Berne, Genève et Lyon (Saint-Genis), il arrivait à cette conclusion que la température limite de l'atmosphère devait être environ de 45 à 47 degrés au-dessous de zéro.

M. Hermite opposa les résultats des expéditions de l'*Aérophile*, spécialement la température de — 51 degrés obtenue la première fois. M. Angot accorda volontiers que la formule de Mendéléieff était hypothétique, et que précisément à ce titre les expériences de MM. Hermite et Besançon présentaient un grand intérêt. Sans relater en détail la discussion qui s'ensuivit, disons seulement que la revue l'*Aérophile*, où se publiait le détail des expériences entreprises avec les ballons-sondes, avait un caractère quelque peu humoristique qui pouvait paraître difficile à allier avec la précision et le sérieux des recherches vraiment scientifiques ; aussi il était assez facile de comprendre que l'on fût un peu en garde contre ce qui venait de cette source.

Une conclusion se dégageait en tout cas, c'était la nécessité d'établir des méthodes précises pour contrôler ces résultats si nouveaux. D'ailleurs la concurrence, cette condition essentielle du progrès, venait de se produire.

X

Les Allemands n'avaient pu s'empêcher de constater, eux aussi, le grand intérêt des expériences remarquables entreprises par MM. Hermite et Besançon. En 1894, M. Assmann,

chef de section à l'Institut météorologique de Berlin, organisa des expéditions aéronautiques sur le même plan que celles de l'*Aérophile*. Le ballon allemand reçut le nom de *Cirrus I*; son volume était de 250 mètres cubes ; plus du double de l'*Aérophile* français.

Le premier essai, comme il arrive souvent, fut malheureux ; le ballon creva en l'air. *Cirrus II* le remplaça, et fit plusieurs voyages importants. Le 7 juillet, il s'élevait à 16 375 mètres et marquait — 53 degrés, puis s'en allait descendre à 1 000 kilomètres au sud de Berlin, sur les limites de la Serbie et de la Bosnie.

Le 6 septembre, ce fut mieux encore; le *Cirrus* s'éleva à 18 450 mètres, et le minimum de température inscrit fut de — 68 degrés. En même temps que ces ballons perdus s'en allaient seuls à ces hauteurs vertigineuses, des ballons montés partaient aussi, pour des altitudes plus modestes, destinés à rapporter des observations prises dans d'autres conditions. Le 4 décembre, le *Cirrus* fut encore lancé, et en même temps que lui deux ballons montés s'élevèrent. L'un d'eux, le *Phœnix*, était monté par M. Berson, de l'Institut météorologique de Berlin. Cette ascension est celle où fut authentiquement atteinte l'altitude la plus considérable à laquelle un homme soit parvenu. M. Berson monta jusqu'à 9 156 mètres, la température y était de — 47°9. C'est grâce à des inhalations d'oxygène pur (et non de mélange d'air et d'oxygène, suivant le procédé de Paul Bert), que ce vaillant aéronaute put accomplir sans inconvénient ce prodigieux voyage.

Pendant ce temps, un nouvel *Aérophile* avait été construit en France, et, le 20 octobre 1895, l'*Aérophile II* partait de l'usine à gaz de Vaugirard. Il cubait 180 mètres et pesait 20 kilogrammes; 27^{kg},750 si on y ajoute les accessoires et appareils. Parmi ces derniers on comptait deux barothermographes, un thermomètre à maxima et minima suspendu dans l'intérieur du ballon, et un appareil à prise d'air. Le ballon atterrit à Chaintreaux (Seine-et-Marne), où M. Hermite le retrouva le lendemain, remisé dans la salle de la mairie.

L'altitude atteinte fut d'environ 15 500 mètres (formule de Laplace non corrigée). Quant à la température, on vit encore

une fois combien son étude est délicate. Elle se trouvait enregistrée en trois points différents de l'aérostat. Un barothermographe tout à fait exposé à l'air libre et bien protégé du soleil arriva à — 70 degrés ; puis le diagramme s'interrompit, le mouvement d'horlogerie ayant cessé de fonctionner. Un autre barothermographe, dont le diagramme est complet, marque comme minimum — 55 degrés ; il était moins parfaitement en contact avec l'air. Enfin, le thermomètre suspendu dans le ballon marquait un maximum de + 11 degrés et un minimum de — 21 degrés. Ainsi, à quelques mètres de distance, la température enregistrée varie dans des limites énormes.

La courbe barométrique, lorsqu'elle est enregistrée d'une façon complète et régulière, dans ces ascensions, a presque toujours la même allure. Elle monte très rapidement au début, le ballon filant vers le haut avec une vitesse de plusieurs mètres à la seconde et parvenant bientôt au sommet de sa course ; pendant cette portion du voyage, le gaz intérieur, pour se maintenir en équilibre de pression avec les portions de l'atmosphère de plus en plus raréfiées où il pénètre, sort à flots par la manche d'appendice inférieure, et comme il est toujours un peu humide, la vapeur d'eau se condense dans ce courant de gaz, on dit que le ballon « fume sa pipe ». Le ballon arrive alors à son altitude maxima, déterminée par son volume, la densité de ses matériaux, celle du gaz intérieur, et la température de l'atmosphère. Toutefois, il est un autre élément considérable qui intervient ici, c'est la température du gaz du ballon. Celui-ci est, en effet, baigné par les rayons solaires, l'enveloppe absorbe la chaleur qui lui arrive ainsi, et le gaz intérieur s'échauffe ; c'est ce que l'on appelle « l'effet de montgolfière ». La montgolfière se distingue du ballon proprement dit, en ce que dans la première on utilise l'air chaud, et dans le second un gaz plus léger que l'air. Or, ici, à la plus faible densité du gaz qui remplit le ballon s'ajoute un échauffement considérable provenant de la radiation solaire. Cette cause, dont l'importance n'était point soupçonnée avant ces expériences, a pour effet de majorer notablement la hauteur maxima que les anciennes formules font prévoir pour un ballon donné. Elle est d'ailleurs insuffisamment connue, et sa grandeur ne peut encore être prévue d'une façon

précise. Tout ce que l'on sait, c'est qu'il y a avantage à mettre le ballon dans les conditions les plus favorables pour accroître l'absorption : donc le peindre en noir mat, disposer les heures de départ de façon qu'il arrive au sommet de sa course vers midi; et comme en janvier le soleil est plus près de la terre qu'en juillet, l'idéal serait de se placer, au moment du périhélie, sous une latitude où le soleil passerait au zénith, donc dans l'hémisphère australe.

Arrivé au sommet de sa course, le ballon reste parfois un assez long temps stationnaire; à la fin, l'air se mélangeant au gaz interne, l'aérostat s'alourdit et descend, lentement, car, dans cette descente, il s'exerce une compression sur le gaz intérieur, d'où accroissement de sa température, cause qui retarde la chute. Le thermomètre intérieur au ballon indique ce réchauffement; de même qu'au début, lorsque le ballon monte, il indique un refroidissement considérable dû à la détente du gaz dont une portion sort rapidement par l'appendice inférieur, refroidissement qui bientôt se trouve compensé, et au delà, par l'échauffement de la radiation solaire; aussi cette première chute est-elle suivie d'une montée correspondant à cette influence ultérieure. Et tandis que le gaz interne subit ces oscillations, l'air extérieur, au moins à partir d'une certaine altitude, va sans cesse en se refroidissant, comme l'indique le thermomètre abrité, pourvu qu'il soit bien ventilé; car, sans cela, lui aussi finit par se réchauffer sous les rayons cuisants du soleil.

Lors d'une ascension récente, le 8 juin 1898, M. Berson atteignit 5 480 mètres, hauteur relativement faible; mais, au-dessus de 4 000 mètres, il constata une insolation énorme : un thermomètre à boule noircie pour mieux absorber les rayons solaires, marquait 60 degrés de plus que le thermomètre protégé donnant la température de l'air ambiant. Rendant compte de cette ascension, M. Berson met bien en relief les agréments, plus ou moins négatifs, de ces expéditions : « Toute l'ascension, dit-il, fut, du moins pour moi, très fatigante : quatorze heures, seul dans une nacelle très petite et bondée d'instruments et de lest, un travail continu sans aide, soit aéronautique, soit scientifique; en outre, une pression barométrique qui ne dépassait pas 380 millimètres, je n'avais

pas pris d'oxygène, un froid vif de l'air et une chaleur affreuse du soleil, je venais de passer une nuit blanche et, pour comble de malheur, j'étais nu-tête (ayant perdu mon chapeau au commencement de l'ascension, à quelque 700 mètres de haut); comme on le voit, la situation n'était pas à la longue des plus amusantes. »

Dans l'ascension du 20 octobre, l'*Aérophile II* avait emporté, avons-nous dit, un appareil à prise d'air. Il était ingénieusement combiné. Un réservoir, dans lequel on a fait le vide, est terminé par un tube de plomb suivi d'un tube de verre dont la pointe est fermée à la lampe. A une certaine altitude, la dilatation progressive de la boîte d'un baromètre anéroïde fait déclencher un poids qui tombe et vient briser la pointe du tube de verre; aussitôt, l'air pénètre dans le réservoir. Il s'agit de le fermer automatiquement maintenant; à cet effet, le même mouvement du baromètre commande, un instant après la chute du poids, celle d'une goutte d'acide sulfurique qui tombe sur un mélange de sucre et de chlorate de potassium placé autour du tube de plomb. Ce mélange s'enflamme et fait fondre le plomb... le tube se trouve fermé par le fait même, et l'appareil est clos. Tout cela est très joli, mais c'est très compliqué; aussi l'appareil ne marcha pas.

Dans l'ascension suivante, le 22 mars 1896, l'appareil à prise d'air avait été quelque peu perfectionné... hélas! il marcha... mais seulement au moment de l'atterrissage, qui eut lieu à Niergnies, près de Cambrai; la secousse que le panier des instruments éprouva alors détermina la chute de l'acide sulfurique, et le mélange de sucre et de chlorate de potassium fit explosion, heureusement sans blesser personne.

XI

Cependant les Allemands désiraient concerter leurs efforts avec ceux des expérimentateurs français. Le Dr Assmann écrivit donc à M. Hermite en reconnaissant sa priorité et l'importance de ses travaux en termes des plus flatteurs, et lui demandant de faire « un travail commun et simultané ». L'empereur Guillaume avait fourni des fonds pour exécuter douze nouvelles ascensions; et après avoir discuté quelque

peu la question de l'enregistrement des températures, le Dr Assmann terminait en disant : « Veuillez m'informer, monsieur, s'il vous plaît, si vous agréez, comme j'espère et je vous en prie très instamment, mes propositions d'un travail commun; ce ne sera que la science qui aura l'avantage de cette collaboration, et celle-ci est sans doute internationale comme l'atmosphère elle-même. »

M. Hermite crut devoir se refuser à ces propositions. « Dans l'état actuel des choses, disait-il, nous devons renoncer à la simultanéité des ascensions de l'*Aérophile* et du *Cirrus*, qui ne donneraient aucun résultat. » Ce refus était motivé sur ce que MM. Hermite et Besançon s'étaient proposé un programme auquel ils ne voulaient, à aucun prix, renoncer. De plus, l'état de l'atmosphère pouvait ne pas être identique à Paris et à Berlin; dès lors, les observations ne seraient plus comparables. Cette décision était regrettable, et M. Berson répondit, de la part de M. Assmann, insistant pour établir une entente : « Si dans le cours de nos travaux communs, votre ballon pourra s'élever à une hauteur supérieure à celle de notre *Cirrus*, nous nous en réjouirons franchement, comme cela sera aux bons profits de la science, et nous tâcherons de vous y suivre, voilà tout! » D'ailleurs, ajoutait M. Berson, il serait facile de s'entendre télégraphiquement pour profiter de circonstances météorologiques identiques dans les deux pays, etc... Malgré ces avances et ces invitations, aucune suite ne fut donnée, semble-t-il, à cette affaire, et cependant c'est de ce côté qu'était l'avenir.

Le 5 août 1896, une nouvelle ascension de l'*Aérophile* fournit des résultats intéressants. Un thermomètre enregistreur, placé dans l'intérieur du ballon, permit de suivre les variations de température du gaz que nous indiquions plus haut. La température de l'air extérieur était, au départ, de 18 degrés. Dès avant le départ, le thermomètre intérieur indique une montée de la température pendant le remplissage, due à la compression du gaz; celui-ci atteignit alors 30 degrés; puis le ballon s'élève, et la détente produisant son effet le gaz interne tombe à — 21 degrés. Le ballon monte toujours, le thermomètre porté à l'air libre par le ballon descend, descend encore, et, pendant ce temps, le thermomètre intérieur

remonte à 20 degrés au-dessus de zéro : c'est l'effet de la radiation solaire. A un moment même, le gaz intérieur se trouve à + 29° 5, tandis que la température marquée au dehors était de — 43 degrés, soit une différence de plus de 72 degrés. C'est vraiment là une montgolfière à gaz chaud.

Le ballon descendit à Niedermiebach, aux environs de Cologne, où il fut recueilli par un aubergiste. Un appareil à prise d'air, nouveau modèle inventé par M. Cailletet, avait été emporté par le ballon. On avait supprimé le mélange de sucre et de chlorate de potasse, dont le choix était assez malheureux somme toute, car les gaz dégagés par la combustion auraient parfaitement pu s'introduire partiellement dans le réservoir et fausser gravement les résultats. Ici, un mouvement d'horlogerie faisait, à un instant réglé d'avance, jouer un robinet, puis le refermait; et pour empêcher le robinet de gripper par le froid, on avait trouvé moyen de l'entourer d'un réservoir contenant de l'acétate de soude dans son eau de cristallisation qui, grâce à la sursaturation, conserve longtemps une provision de chaleur notable. L'appareil fonctionna, mais il devait avoir une fuite, car lorsqu'on voulut traiter l'air recueilli, on constata qu'il y avait à l'intérieur du réservoir la même pression qu'à l'extérieur, preuve évidente que l'air avait dû rentrer après le remplissage accompli dans les régions supérieures, où régnait une basse pression.

Au mois de septembre 1896, se tint à Paris un congrès météorologique international. Divers pourparlers eurent lieu à cette occasion, et l'on crut devoir accéder à la demande formulée par l'*Union aérophile*, en lui accordant l'autorisation d'envoyer un délégué à ce congrès. M. W. de Fonvielle fut désigné. Bien entendu, on exprima le vœu qu'il y eût entente de pays à pays pour faire des ascensions simultanées.

Une commission internationale fut nommée, chargée d'organiser les expériences d'ensemble, et présidée par M. Hergesell, directeur du Bureau central météorologique d'Alsace-Lorraine. Elle ne tarda pas à donner une preuve de vitalité.

La première ascension internationale eut lieu dans la nuit du 13 au 14 novembre de la même année; la France, l'Allemagne, la Russie y prirent part.

De Paris, de Berlin, de Varsovie, de Saint-Pétersbourg

partirent des ballons-sondes. L'aérostat français ne donna de ses nouvelles qu'au bout de trois jours ; il était tombé à Graide, près de Dinant (Belgique). Les diagrammes étaient intacts ; mais le ballon, qui s'était accroché à de gros chênes, était en pièces ; pour son dernier voyage il était monté à près de 14 000 mètres et avait enregistré — 59° 8 comme minimum thermométrique. En même temps que les ballons-sondes, étaient partis des ballons montés, des villes précitées ainsi que de Munich. Les résultats de ces ascensions sont étudiés désormais avec sûreté et précision, et, comme il arrive souvent, c'est à partir du moment où l'organisation devient définitive que, la période héroïque cessant, l'austérité scientifique reprend ses droits impitoyables, et l'on entre dans une phase nouvelle, moins attrayante, mais où les résultats s'accumulant sans cesse préparent, pour un avenir souvent lointain, il est vrai, la solution de quelques-uns des nouveaux problèmes.

Un rédacteur du journal *l'Aérophile* signale à ce sujet fort justement « ce qu'il y a de peu raisonnable dans l'empressement avec lequel certaines personnes demandent le résumé des résultats obtenus jusqu'ici. Ces impatients sont surpris du nombre de questions qui surgissent, et dont ils ne soupçonnaient point l'existence, *et cependant cela ne fait que de commencer !!!* »

Le 18 février 1897, seconde ascension internationale. Le *Cirrus* lancé de Berlin se déchira immédiatement ; on le remplaça par un ballon militaire. L'*Aérophile* français eut également des malheurs, mais à l'atterrissage seulement. La corde de l'ancre s'était entortillée autour du panier parasoleil ; aussi lorsque le ballon toucha terre, à Méharicourt (Somme), le clapet de déchirure ne fonctionna pas, et l'aérostat ne se dégonflant point fut entraîné longtemps sur le sol ; enfin des fils télégraphiques coupèrent les cordes retenant les instruments, qui s'arrêtèrent, tandis que le ballon allait butter contre une haie de peupliers à Chaulnes (Somme). Dans ce traînage de plusieurs kilomètres, les instruments avaient été respectés, mais les diagrammes étaient maculés de boue. On put cependant les reconstituer, et constater une fois de plus l'influence solaire, qui avait fait monter le ballon vers

15 000 mètres, alors que les formules ordinaires n'en faisaient prévoir que 13 000 environ.

Troisième ascension internationale le 13 mai 1897. Le ballon français, de 458 mètres cubes, tomba à Castelletto-Villa, en Italie, non loin de Novare, à 600 kilomètres, à vol d'oiseau, du point de départ. Nous ne nous attarderons pas à relever les particularités des inscriptions obtenues, malgré leur intérêt réel, car ce sont, somme toute, toujours les mêmes actions qui sont en jeu. Disons seulement que l'aérostat atteignit une région où le baromètre ne marquait plus que 90 millimètres, ce qui correspond à une altitude de 17 000 à 18 000 mètres. Deux autres ballons-sondes avaient été lancés en même temps par MM. Hermite et Besançon, ils atterrirent l'un à Égreuil près de Château-Chinon, l'autre à Dicy près de Joigny. Parmi les ballons lancés à l'étranger, citons le ballon russe qui s'en alla tomber en Finlande à Wouoksa ; il s'était élevé à 11 000 mètres et le thermomètre avait marqué — 75 degrés.

Nous avons signalé plus haut les difficultés que présente l'enregistrement des températures dans les ascensions de ballons-sondes ; il est un autre point qui n'est pas moins problématique. C'est l'évaluation des altitudes en partant des observations barométriques. Laplace a étudié cette question et montré comment on peut relier entre elles les diverses quantités dont dépend la solution, pression, température, intensité de la pesanteur. Pour pouvoir en déduire le calcul effectif de l'altitude, il faudrait savoir comment varient ces quantités entre les deux points extrêmes de départ du ballon et d'arrivée au sommet de sa course. C'est ce que nul ne sait encore. En pratique, on fait quelques suppositions simples moyennant quoi on obtient la formule usuelle nommée couramment *formule de Laplace*. On suppose, par exemple, la température constante entre les deux positions extrêmes et égale à la moyenne des valeurs qu'elle possède en haut et en bas. Bien entendu cette hypothèse n'a de valeur qu'au point de vue pratique; car, théoriquement, elle est évidemment fausse et n'a d'utilité que celle de permettre d'achever le calcul d'un manière simple, de façon à fournir un nombre *approché*. Aussi serait-ce une illusion de penser à *vérifier*

cette formule usuelle, ainsi que l'a très justement fait observer M. Angot[1]. Une autre illusion signalée par ce même savant consisterait à croire que l'on peut appliquer cette formule usuelle aux ascensions des ballons-sondes sans tenir compte d'une circonstance bien grave. L'atmosphère, nous l'avons dit, est loin de présenter une homogénéité suffisante dans l'intervalle de dix à vingt kilomètres franchi par les légers aérostats. Il s'y rencontre des couches épaisses d'air superposées et dans des états tellement différents, qu'il est indispensable, pour pouvoir répondre d'une approximation sérieuse, de calculer l'épaisseur de ces couches séparément et d'additionner les résultats pour avoir l'altitude totale, tant il y a d'incohérence parfois entre les conditions de température, d'humidité, etc., de ces fleuves aériens superposés.

M. Hermite, d'ailleurs, a fait très justement remarquer que s'il donnait des altitudes pour ses ascensions, c'était pour satisfaire le désir du public, mais que les vraies données auxquelles on doit attacher de l'importance sont constituées par les hauteurs barométriques. Dites que le ballon est monté à 103 millimètres de pression, par exemple, voilà ce que disent réellement les instruments. Concluez de là que l'altitude atteinte est *d'environ* quinze à seize mille mètres, voilà qui peut peut-être encore se dire; mais chercher à faire un calcul donnant l'illusion de la précision parce que l'on pourrait même déterminer des décimales, ce serait se duper soi-même ou abuser de la simplicité du public. On verra plus tard.

XII

C'est à force de se parler qu'on finit par s'entendre. Aussi la réunion d'une conférence internationale d'aérostation scientifique fut-elle résolue pour le début de 1898. Elle se tint le 31 mars, à Strasbourg. Elle fut présidée par M. Hergesell; des représentants de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche, de la Russie, de la Belgique, de la Hollande, de l'Italie et des États-Unis y prirent part, et l'on y a traité tout ce qui intéresse les ascensions libres d'aérophiles, les ascensions mon-

1. *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, t. CXXVI, p. 826.

tées et les ascensions captives. La mise en commun des lumières et des efforts permettra de donner à ces explorations une précision et un développement considérables.

Depuis lors, ont eu lieu encore quelques ascensions importantes. Le 8 juin 1898, vingt-quatre ballons ont été lancés de Paris, Bruxelles, Berlin, Strasbourg, Munich, Vienne, Varsovie et Saint-Pétersbourg. Quinze étaient montés, neuf emportaient seulement des enregistreurs. Trois ballons partaient de Paris, dont un seul monté, nommé le *Balaschoff;* des deux autres, l'un n'eut vraiment pas de chance. Les paysans qui le recueillirent le prirent pour une montgolfière à air chaud; l'enregistreur leur parut être le fourneau; ce qui les confirma dans cette idée, c'est que le cylindre de celui-ci était couvert de noir de fumée (destiné à l'inscription des diagrammes). Consciencieusement, ils voulurent tout remettre en état, et essuyèrent soigneusement le noir de fumée... et les courbes du même coup. L'autre aérophile tomba en Westphalie, à Vernum, un peu au delà de la frontière de Hollande; il s'était élevé vers 16 000 mètres. Décidément, c'est bien entre 10 000 et 20 000 mètres que se trouve la limite pratique à laquelle parviennent les ballons-sondes actuels; pour la dépasser, il faudra de nouveaux efforts... et de nouvelles dépenses.

A partir de mars 1898, M. L. Teisserenc de Bort a lancé de l'observatoire de météorologie dynamique, qu'il a fondé à Trappes (Seine-et-Oise), plus de quatre-vingts ballons-sondes; ainsi qu'il le disait récemment, à la séance du 16 juin de la Société française de physique; l'altitude de 10 000 mètres est atteinte couramment, l'altitude de 13 000 mètres a été atteinte dix-neuf fois, celle de 14 000 mètres trois fois, et celle de 15 000 mètres deux fois. La plus basse température enregistrée a été de — 67 degrés, le 29 mars, à 12 600 mètres du sol; à terre il y avait — 9 degrés.

Cette année même, le 24 mars, une nouvelle ascension internationale a été exécutée. Les lancers ont eu lieu à Paris, Trappes, Bort près de Limoges, Strasbourg, Munich, Berlin, Vienne et Saint-Pétersbourg. L'*Aérophile*, parti de Paris, fut victime d'une expérience faite sur lui. Nous avons eu occasion de dire plus haut qu'il était beaucoup préférable de gon-

fler complètement le ballon, dès le départ, à condition de lui adapter un tuyau de décharge à la partie inférieure, plutôt que de le remplir partiellement, avec l'espoir de voir le gaz interne se dilater peu à peu et arrondir le ballon, lorsqu'il arriverait dans des couches d'air moins denses. La constance de la forme sphérique obtenue, dès le début, dans la première méthode, est une garantie de stabilité. On voulut cependant essayer de gonfler un ballon-sonde partiellement à l'hydrogène, afin d'obtenir le maximum d'altitude, tout en réduisant la dépense de gaz.

M. Hermite a rendu compte de cette expérience dans le numéro d'avril du journal l'*Aérophile* de cette année. « Le résultat de cet essai, dit-il, a été déplorable, ainsi que nous nous y attendions, M. Besançon et moi. » Le ballon cubait 460 mètres, on y introduisit seulement 150 mètres cubes d'hydrogène. Dès le départ, son instabilité fut manifeste. « Allongé, en forme de figue, dit M. Hermite, lorsqu'il était encore sur le sol, il prit instantanément, lorsqu'il partit, la forme d'un parachute renversé sous la résistance de l'air, et la mobilité du gaz et de l'enveloppe faisait exécuter à tout l'aérostat des oscillations énormes. C'est à 8 h. 50 que le ballon partait. A midi, on recevait l'annonce de sa chute, dans un état lamentable, à Bagneux, tout près de Paris. Elle avait eu lieu à 9 h. 7, dix-sept minutes après le départ. L'enveloppe de l'aérostat était en pièces, donnant l'idée d'un ballon de verre brisé en mille morceaux. Cette circonstance fait penser à M. Hermite, et fort justement, semble-t-il, que l'étoffe vernie a dû se durcir, se congeler, en quelque sorte, dans les régions froides où pénétra l'aérostat. Les plis, solidifiés ainsi, n'ont pu céder doucement et se déployer progressivement sous la pression du gaz tendant à se dilater, mais ils se sont brisés : d'où la rupture et la chute du ballon.

C'est ainsi que par les accidents, comme par les succès, la voie s'ouvre plus claire et plus sûre pour l'avenir.

A l'étranger, de nombreuses ascensions ont eu lieu ; mais pour tirer quelques conclusions utiles des documents qui en ont été rapportés, il faut attendre qu'ils aient pu être étudiés et coordonnés. On le voit, la méthode de sondage de l'atmosphère inaugurée par nos deux compatriotes, MM. Hermite et

Besançon, est pleine d'avenir. Les questions météorologiques sont trop longues et trop complexes pour que, même après sept années d'essai, on puisse se flatter de les pouvoir résoudre; mais les ballons-sondes apparaissent actuellement comme le véritable, le seul procédé permettant d'aborder les problèmes, hier encore ignorés, que nous pose la haute atmosphère. On pouvait craindre que ces ballons ne se perdissent, et que tant d'efforts fussent dépensés en vain. Ils se retrouvent presque toujours un jour ou l'autre; témoin encore ce ballon russe qui, lancé de Saint-Pétersbourg, le 14 mars dernier, a été retrouvé deux mois plus tard, au commencement de mai, sur le territoire du village de Jogoursky, à 800 kilomètres est-sud-est de Saint-Pétersbourg, déchiré, mais avec ses instruments intacts.

Ce n'est pas que les ballons-sondes n'aient eux-mêmes des concurrents, et prochainement nous dirons un mot des cerfs-volants scientifiques. Sans pouvoir s'élever aussi haut que les aérostats, ceux-ci paraissent toutefois destinés à un grand avenir, et, jusqu'à l'altitude de 4000 mètres environ, ils permettront vraisemblablement d'acquérir une connaissance de plus en plus complète des lois de l'air.

Joseph DE JOANNIS, S. J.

VILLES ANTIQUES[1]

Les découvertes archéologiques vont leur train.

Plus on avance cependant, plus les savants deviennent réservés. Nous commençons seulement, disent-ils, à connaître l'antiquité, la vie antique, l'âme antique. Nous commençons... formule modeste. Une chose est indubitable, en tout cas, c'est que, plus on va, moins il faut se flatter que l'on fait du définitif. De temps en temps, une nouvelle « sensationnelle » se répand. On vient de découvrir la bibliothèque d'Hadrien dans les sables d'Égypte; on a pu même déchiffrer déjà une ode de Sapho... Une ode de Sapho ! songez donc ! — et puis le silence se fait, un silence de mort. Ou bien c'est une ville, un gros bourg tout au moins, qui vient de renaître en Attique... une Pompéi grecque... ensevelie jadis sous un promontoire effondré... et puis, pas de nouvelles !... D'autres fois, ce sont des œuvres de faussaires qu'on a joyeusement accueillies, classées, décrites, photographiées; le musée de Berlin s'est montré particulièrement hospitalier pour ce genre de productions[2].

On est plus heureux à certains jours; le « tombeau d'Osiris » trouvé à Abydos, les odes de Bacchylide, et enfin, hier, ces deux cent cinquante fragments du célèbre plan de Rome et qu'un coup de pioche vient de faire découvrir dans un mur en démolition. Aussi l'archéologie devient timide. Plus elle vieillit, moins elle affirme. L'expérience lui apprend qu'en histoire, la fameuse règle cartésienne « n'affirmer qu'après des dénombrements complets » a rarement son application. On ne sait trop souvent, si quelque pierre, quelque médaille, un pan de mur, un tombeau vide, ne vont pas tout remettre en question. Oh ! les solutions prématurées[2] !...

1. *Les Villes antiques.* Panoramas en cartes murales, grandes planches phototypiques: *Athènes, Jérusalem, Rome, Carthage;* restaurations archéologiques, par le P. Aucler. Chaque tableau est accompagné d'un calque explicatif et d'une notice. Paris, Ch. Delagrave, 1899. Prix de la collection en feuilles : 32 francs ; montée sur toile : 75 francs.

2. *Revue critique,* 25 mars 1899.

Il faut bien conclure pourtant quelquefois. Quand on fait un dessin, quand, le crayon en main, on essaie avec quelques colonnes encore debout, et vingt lignes dans un vieux géographe, de ressusciter une chose morte, temple écroulé, port ensablé, ville disparue, on ne peut pas tout de même laisser un coin du tableau en blanc sous prétexte qu'on ne sait pas... Il faut oser, se décider, prendre un parti, et se résigner à être contredit. Une ville ne se restaure pas comme un ichtyosaure, et le seul parti sage est de présenter son œuvre comme un essai et le résultat le plus vraisemblable de la science.

Voilà, j'en suis sûr, quelles réflexions a dû bien souvent se faire, au cours de son travail, l'auteur des *Villes antiques*. Et, certes, il y avait de quoi se décourager. Il était trop au courant de la littérature de son sujet pour se méprendre. Pas une des hypothèses émises sur la topographie des quatre grandes cités ne lui a échappé, et il savait qu'il est malaisé souvent de se mouvoir dans ce labyrinthe. Il a osé cependant, et tout le monde lui en saura gré, les savants d'abord, et ensuite les professeurs.

C'est que vraiment l'heure est venue où — quoi qu'en disent certains archéologues désabusés — la topographie des villes dont il s'agit est à peu près fixée. Là où planent encore des doutes, il y a gros à parier que les doutes planeront longtemps. Voici quarante ans que, méthodiquement, on mène une vraie campagne de fouilles à Rome, à Athènes, un peu partout. L'avenir peut réserver des surprises de détail : les grandes lignes sont fixées à coup sûr ; — pour parler plus exactement, on sait à coup sûr maintenant où l'on peut affirmer, où l'on doit hésiter encore... Hé ! savoir douter à propos, n'est-ce pas le dernier mot de la critique ?

L'œuvre du P. Aucler — car c'est une œuvre — comprend donc quatre grands tableaux ou panoramas représentant dans leur ensemble les trois grandes capitales intellectuelles du monde antique, et, entre les villes d'intérêt secondaire, une de celles qui nous intéresse le plus, Carthage, désormais terre française. Chaque point de vue est choisi de manière à offrir au regard le plus de lieux historiques possible : c'est une richesse que les professeurs apprécieront fort. Quatre calques chargés de noms, servent de clé ; et ceux qui voudront se rendre compte des raisons pour lesquelles telle hypothèse a été choisie préférablement à telle

autre les trouveront dans les quatre petites notices qui complètent l'ensemble.

I

Voici tout d'abord Jérusalem, au temps de Notre-Seigneur[1], vue prise du haut du mont des Oliviers. La ville elle-même est facile à restaurer. Malgré les nombreuses modifications que le sol a dû subir au cours des âges, les courbes de niveau du roc primitif ont été partout déterminées avec la dernière précision par la Société du *Palestine Exploration Fund*. Le tracé des murailles n'offre pas sur tous les points les mêmes garanties. Entre les théories proposées — et elles sont nombreuses — on a choisi celle du Dr Schick. Pour les monuments secondaires, il suffisait de constater la tradition, ou de donner aux textes une interprétation plausible. On peut voir, par exemple, comment on a représenté la piscine de Bethsaïda : « Quinque porticus habens » (*Joan.*, v. 2), ou encore le palais d'Hérode tel que Josèphe nous le décrit en détail (*Bell. Jud.*, v. 4, 3).

Avec le temple, la besogne était autrement ardue. Elle avait cependant bien souvent tenté les exégètes et les archéologues, et ce serait une curieuse collection que celle de toutes ces restaurations plus ou moins scientifiques. On y verrait combien il est malaisé de s'en tenir purement et simplement aux textes ; et comment, lorsqu'une science profonde ne vient pas au secours de l'imagination, on reproduit toujours, malgré qu'on en ait, les monuments qu'on a vus ailleurs. Ainsi, le temple du P. Villalpando, un Espagnol, ressemble fort à l'Escurial; et, quelle que soit la dette contractée par les archéologues envers l'architecte allemand, M. Schick, il leur est permis de trouver que ce consciencieux investigateur a trop subi, dans sa restauration du temple, l'influence du pays natal : les dépendances ont je ne sais quel faux air de grandes casernes, et l'édifice central rappelle les cathédrales de Spire ou de Mayence.

1. *Jérusalem*, d'après le texte de Josèphe comparé avec les indications de la Bible et du Talmud, les découvertes du *Palestine Exploration Fund*, et les travaux de MM. de Vogüé, Warren, Wilson, Conder, Spiess, Clermont-Ganneau, Guthe, C. Schick, F. Bliss, des PP. O. Wolff, Séjourné, Lagrange, Germer-Durand, etc. La carte, avec son calque, en feuilles, prix : 10 fr. ; la carte, montée sur toile, gorge et rouleau, avec le calque monté sur toile et baguettes, et la Notice de Jérusalem, prix : 25 francs.

De ruines, pouvant servir de fond à la restauration, il n'en faut pas chercher; la parole de Jésus est réalisée à la lettre : il ne reste pas de la maison de Dieu deux pierres l'une sur l'autre. Seule, l'esplanade de Haram esch Scherif fournit la base et le piédestal du monument à retrouver. En revanche, les textes sont riches de renseignements. Je ne parle pas des allusions bibliques qui sont éparses et vagues. Mais voici trois descriptions, — une du Talmud et deux de Josèphe, — amples et détaillées... hélas ! et contradictoires. Il fallait choisir. D'un côté, l'historien grec avec sa fâcheuse réputation, son amour des gros chiffres, ses données parfois impossibles, mais témoin oculaire. De l'autre, la tradition juive avec ses chiffres plutôt timides, son abondance de traits précis, mais dont la rédaction est postérieure d'au moins un siècle à la destruction du temple.

Jusque-là les archéologues avaient généralement suivi Josèphe pour le péribole extérieur du temple, ou parvis des Gentils. C'est d'après lui qu'ils bâtissaient les quatre portiques sur les quatre côtés du Haram. Puis ils l'abandonnaient et s'attachaient à la Mischna, pour toute la partie intérieure du temple. Ainsi, MM. de Vogüé, Warren, Conder, Spiess, Schick. Cette inconséquence ne laisse pas que de surprendre. Un examen plus attentif des textes de Josèphe a persuadé le P. Aucler que l'historien avait été mal jugé et, qu'en somme, c'est à lui qu'il faut s'en tenir. Je résume ses conclusions.

A priori, le témoin oculaire, qui décrit ce qu'il a vu, a une valeur hors ligne. Josèphe exagère quelquefois, c'est vrai ; mais parfois aussi, du moins en matière topographique, ses chiffres sont notablement au-dessous de la réalité. On en a des preuves ailleurs. C'est un homme qui n'a pas le compas dans l'œil. Il est de ceux qui, au jugé, diraient tout aussi bien un kilomètre que cinq cents mètres. Il y a donc lieu de se défier, surtout quand il parle en gros chiffres ronds. En revanche, s'il allègue des chiffres précis et de petites dimensions, — sauf une ou deux contradictions apparentes facilement explicables, — on peut le suivre, le crayon et le compas à la main. Tout se reconstruit avec aisance, donne un ensemble qui se tient, qui plaît à l'œil, et n'est en contradiction par exemple avec aucune des données scripturaires. La meilleure preuve en est le dessin même du P. Aucler. On pourra ne pas admettre toutes les interprétations de détail, critiquer les conjec-

tures par où il a bien fallu suppléer aux lacunes du texte : pour l'ensemble, Josèphe paraît justifié.

La restauration du P. Aucler, à première vue, a ce trait de vraisemblance qu'on y discerne deux styles. Hérode avait fait rebâtir le temple : il est clair que le style adopté était emprunté aux traditions classiques de la Grèce. Le soi-disant tombeau des Rois, celui d'Absalon, et bien d'autres monuments, prouvent qu'alors les Juifs n'avaient point d'art national, si même ils en ont jamais eu. Mais la grande façade du vestibule n'a rien de classique; « elle est d'une architecture étrange et simple; une immense porte triomphale haute de soixante-dix coudées, large de vingt-cinq, s'ouvre entre deux ailes massives qui montent jusqu'à cent coudées. Encadrée par ces deux nappes lumineuses, l'immense baie pleine d'ombre laisse plonger notre vue dans la première pièce du sanctuaire, le vestibule... » Si, dans les autres parties de l'édifice, Hérode put se laisser aller à sa fantaisie gréco-romaine, là, de toute nécessité, il y avait des traditions à garder et des formes à respecter. Dans ses grandes lignes, le vestibule de la nouvelle restauration dessiné d'après Josèphe correspond aux pylônes orientaux étrangement grandioses du temple d'Ézéchiel, tel que l'ont conçu MM. Perrot et Chipiez. On peut critiquer ce mélange des styles, regretter surtout l'adaptation du style classique gréco-romain à un culte pour lequel il ne semble pas fait, estimer que d'autres proportions moins humaines eussent mieux convenu aux cérémonies mystérieuses de la religion mosaïque. La question n'est pas là. Le texte du témoin oculaire s'est prêté à une restauration consistante et logique. La démonstration est faite : dans la mesure fixée par le P. Aucler, on peut et on doit s'en tenir à Josèphe.

Que faire alors des données du Talmud ? « A vrai dire, elles ne sont point parfaitement d'accord entre elles... Cependant toutes les mesures... sont tellement précises que beaucoup de critiques ont considéré ces données comme remontant à l'époque où le temple était encore debout. Il est incontestable que l'écrivain talmudiste a sous les yeux un plan et des chiffres, et cela suffit pour expliquer la précision de son texte. Mais ce plan lui-même était-il fidèle ? ou bien avait-il été tracé sur de précieuses indications traditionnelles quant aux noms et aux usages, avec une forte part de conjecture quant aux mesures ? Là est toute la ques-

tion. » Ajoutons que les dessins faits d'après la description rabbinique sont étriqués, petits, mesquins. Y a-t-il là rien qui s'accorde avec les gigantesques substructions du Haram, rien qui justifie « ces cris d'admiration que le temple arrachait aux témoins oculaires, et dont le Nouveau Testament, Josèphe, Tacite, nous ont transmis l'écho »? Tout le monde connaît la restauration due à M. le marquis de Vogüé, dessinée, pour le temple intérieur, d'après les chiffres du Talmud; il est intéressant de la comparer avec celle que le P. Aucler nous donne d'après les chiffres de Josèphe. Je laisse à décider de quel côté est l'avantage.

II

La vue d'*Athènes*[1] est prise au temps d'Hadrien. C'était bien l'époque qu'il fallait choisir si l'on voulait réduire la conjecture au minimum, et l'on y était d'autant plus invité que l'Athènes d'Hadrien, quant à l'aspect général, était restée l'Athènes de Périclès. Le panorama est vu du mont Lycabette. De cette haute colline, une de celles qui font autour de la ville et de sa banlieue un si gracieux amphithéâtre, le regard s'étend au loin jusqu'aux rivages derrière lesquels se cachent Argos et Mycènes, les villes homériques. Tout un chapelet d'îles célèbres parsème la mer et le golfe Saronique : Calaurie où fut tué Démosthène, Égine que Périclès pouvait montrer au peuple comme « une taie sur l'œil du Pirée », et l'immortelle Salamine, et l'îlot de Psyttalie. Puis la côte et les trois ports, Phalère, Munychie et le Pirée, sur lesquels Athènes s'appuie par de longues murailles, « ses deux jambes »; un peu plus loin, les rochers où fut dressé le trône de Xerxès; plus loin encore Corinthe, que l'on soupçonne; au centre, tout entière, la ville elle-même, harmonieusement tassée autour de son Acropole. De chaque porte des routes jaillissent, qui toutes sont historiques. Par ici, Platon gagnait les bois et les jardins d'Académus; de là-bas, le vieil Œdipe se faisait décrire Athènes; voici par où l'on va à Marathon; de cet autre côté se déroulaient les processions annuelles qui allaient aux mystères d'Éleusis. L'ensemble est clair, charmant, humain;

1. *Athènes*, d'après E. Curtius, Kaupert et Milchhœfer, C. Wachsmuth, etc. La carte, avec son calque, en feuilles, prix : 10 francs; la carte, montée sur toile et rouleau, prix : 25 francs.

les collines sont taillées comme exprès pour servir de piédestal à des temples, les côtes se découpent pour abriter les trirèmes ; la mer, large ouverte, engageante, semble inviter à partir. Rien d'essentiel ne manque au panorama ; seul peut-être, le théâtre de Dionysos est un peu dissimulé derrière un pli de l'Acropole ; mais tout le reste est là, le Pnyx, l'Aréopage, l'Agora, le Lycée... Plus de deux cent dix monuments et lieux célèbres se retrouvent sur la restauration ; tout ce qui rappelle les origines, l'autel de Zeus Pélasgien, et les sanctuaires ioniens d'Artémis et d'Apollon Lykeios ; tout ce que les Pisistratides firent pour la grandeur naissante d'Athènes, l'ancien Odéon où l'on chantait Homère, le théâtre où triomphait Eschyle, et les Archives, et les palais du Sénat, et l'enceinte de Thémistocle, et l'incomparable collection de chefs-d'œuvre du siècle de Cimon et de Périclès, et enfin, çà et là, quelques constructions romaines.

III

La restauration de *Rome*[1] offrait des difficultés particulières. Il a fallu entasser en un espace restreint une multitude de détails ; mais Rome était-elle autre chose qu'un entassement de monuments ?

A elle seule cette partie de l'œuvre du P. Aucler mériterait une longue étude. Il suffira de dire que si son Athènes comprend près de deux cent dix monuments ou lieux historiques, Rome n'en compte pas moins de quatre cent soixante. La vue est prise du sud, à trois cent quatre-vingts mètres au-dessus des thermes de Caracalla. Très peu de points notables sont ainsi laissés en dehors du cadre ; la voie Appienne, la voie Latine et celle d'Ostie, la maison des Laterani, où seront plus tard le palais du pape et la basilique de Latran, le grand marché (*Macellum magnum*), et quelques autres voies, portes et édifices d'importance secondaire.

1. *Rome,* d'après les documents antiques (textes, inscriptions, plans, médailles), les dessins exécutés depuis le seizième siècle, par Palladio, du Pérac, Ligorio, Piranesi, etc..., les études publiées dans les bulletins de l'École française, de l'Institut archéologique allemand, de l'Académie pontificale, de l'Académie des *Lincei* et de la Commission municipale de Rome, les ouvrages de Jordan, Richter, O. Gilbert, Middleton, etc., et d'après les plans et travaux de MM. R. Lanciani et Ch. Huelsen. (Pour les prix, voir *Jérusalem.*)

En revanche, on a au premier plan les quartiers du Palatin et du Forum, le grand cirque, l'amphithéâtre, les thermes de Titus et de Trajan, tout le centre de la vie romaine.

Telle se présentait Rome en 337 (mort de Constantin). L'ancienne ville était désormais complète ; les empereurs n'y ajouteront rien d'important. Mais une ville nouvelle commence à surgir. Il faut y regarder de près pour y découvrir, au milieu des ambitieuses constructions impériales, les fondations chrétiennes de Constantin ou basiliques : Saint-Pierre, Saint-Laurent, les Saints-Apôtres, les paroisses (*tituli*) Saint-Clément, Saint-Marc, Saint-Marcel, Saint-Chrysogone, Sainte-Cécile, etc...; ou encore, là-bas, dans la campagne, l'entrée des cimetières ou catacombes. Mais enfin elles y sont, — et il y a là de quoi *illustrer* plus d'une leçon de catéchisme.

C'est un plaisir que d'errer au milieu de ce dédale de monuments. Rien ne vaut cette promenade pour nous faire faire ample connaissance avec l'architecture romaine et nous réconcilier avec elle, s'il en était besoin. Qu'on lui préfère l'harmonie des proportions grecques, soit ; mais ici quelle grandeur, quelle puissance ! comme on se sent chez un peuple dominateur ! Certains aiment à comparer Rome à Londres : thème à rapprochements faciles ; de part et d'autre, c'est l'étouffement et l'écrasement ; non, vraiment, il y en a trop. Mais, en somme, Londres est laid. En dira-t-on autant de Rome ? Rome aimait l'utile, mais elle fréquentait chez les Grecs et y avait pris l'amour du beau. Son goût était moins fin, il était plus large, et c'est vraiment le calomnier que de lui reprocher de ne s'être pas élevé au-dessus du colossal.

Cette restauration de Rome nous permet d'étudier le système architectural né du mélange des traditions étrusques et grecques. La leçon est incomplète, il est vrai, puisqu'on ne voit que l'extérieur des édifices ; mais l'intérieur se laisse deviner. On voit avec quelle souplesse l'architecte romain savait varier les plans. L'architrave grecque, supportée par des colonnes, condamnait à ne guère sortir du plan rectangulaire, et à ne pas dépasser certaines proportions : on regagne par le fini et la perfection de l'œuvre ce qui pourrait manquer en variété. Mais ici, quelle admirable aisance à se plier aux exigences des programmes les plus compliqués ! Des portiques, cela suffisait presque à la vie hellénique ;

la vie romaine est plus complexe... et voici les amphithéâtres, les palais, les arcs de triomphe, les basiliques, les thermes. Avec les cintres, les coupoles, les demi-coupoles, les voûtes, on résout tous les problèmes, on enchevêtre les salles, on varie les niveaux, les superficies. Il n'est pas de terrain irrégulier dont on ne puisse tirer parti. On « utilise tous les vides, pour la convenance, en y distribuant les petits services ; pour la solidité, en les couvrant par de petits arcs qui, adossés aux grandes voûtes, leur servent de contreforts. » (Ch. Blanc.) N'oublions pas que l'architecture est un art pratique avant tout.

Je n'en dirai pas davantage sur ce magnifique travail, crainte d'avoir trop à en dire. Je me permets seulement de faire un souhait. Malgré tout, la partie centrale, Capitole et Forum, est un peu restreinte ; les besoins scolaires exigeraient quelque chose de plus ample. Ne pourrait-on pas, sans préjudice de l'ensemble, où rien n'est à sacrifier, reproduire en plus grand ce centre même de Rome. Bien des professeurs s'en féliciteraient. Ce pourrait être le premier numéro d'une seconde série, purement classique, qui comprendrait, par exemple, le *Forum* romain, la baie de Naples (avec Caprée, Ischia, Pompéi, Herculanum, Pouzzoles, Cumes, l'Arverne), la plaine de Troie, Syracuse. Quelle bonne fortune pour ceux qui ont à expliquer Homère, Virgile, les *Verrines*, les *Catilinaires* ! Je supplie l'auteur de se laisser tenter.

IV

Carthage[1] nous intéresse par ses luttes héroïques avec Rome, et par sa position de capitale commerciale de la Méditerranée. Elle nous intéresse surtout parce qu'elle fait partie aujourd'hui du sol français. Où mourut saint Louis, les couleurs nationales sont arborées, les œuvres de la patrie catholique fleurissent, et des prélats de notre sang renouent la chaîne de l'antique épiscopat d'Afrique. Cette quatrième ville antique ne dépare donc

1. *Carthage*, d'après le texte d'Appien, et les travaux de Falbe, Beulé, Tissot, du P. Delattre, de MM. E. Babelon, Cagnat et S. Reinach, R. Œhler, O. Meltzer, les sondages de M. le lieutenant de vaisseau, H. de Roquefeuil, etc. La carte, avec son calque, en feuilles, prix : 5 francs ; la carte, montée sur toile, gorge et rouleau, avec le calque monté sur toile et baguettes, et la Notice de Carthage, prix : 12 francs.

point une collection où figuraient les trois grandes capitales intellectuelles de l'ancien monde.

On se heurtait ici à une série de problèmes assez délicats. La ville phénicienne a laissé bien peu de chose d'elle-même; des lagunes informes, des « pans de muraille, des lambeaux d'aqueduc, des trous béants, aux endroits où l'on a tenté de faire des fouilles; mais rien, ou presque rien qui fixe l'attention. » (G. Boissier.) Essayer de reconstituer Carthage dans son entier était s'attaquer à un travail où presque tout eût été de conjecture, où il eût fallu inventer jusqu'au style du principal monument, le temple d'Eschmoun, sur l'acropole de Byrsa. L'auteur a donc évité de comprendre dans le champ du tableau les édifices sur lesquels nous sommes trop peu renseignés; il s'est borné à la région des ports, où un texte important d'Appien et de toutes récentes découvertes pouvaient le guider.

Une chose attire tout d'abord le regard : le port militaire, gigantesque galerie circulaire où, entre chaque colonne de style ionique, viennent se loger cent quatre-vingt-dix vaisseaux; au centre, une île ronde, garnie elle aussi de cales pour d'autres galères et surmontée d'un haut pavillon, d'où l'amiral pouvait surveiller et les ports, et la rade; — par derrière, le port marchand, de longs quais, des docks, les triples remparts de la ville, la flèche dite « Tænia », les lagunes de Tunis, la rade; et, tout au fond, une belle chaîne de montagnes. Entre le port et le spectateur, c'est l'Agora, le Forum, des rues profondes, entre des maisons à toits plats et à six étages. — Enfin, au premier plan, on voit de l'intérieur les murs de l'Acropole, avec leurs tours carrées et leurs deux étages, écuries d'éléphants en bas, écuries de chevaux en haut.

Pour concevoir cet ensemble, l'auteur avait à interpréter une page d'Appien, description du port, et récit du siège par Scipion, un des textes les plus clairs, les plus abondants en détails précis que nous aient laissés les auteurs anciens sur la topographie des villes antiques. Ajoutons les importants travaux de Falbe et de Beulé, ceux de MM. Babelon et Reinach, Sainte-Marie, Tissot, Cagnat, ceux du P. Delattre, et ceux, plus récents encore, de MM. Bondy et H. de Roquefeuil. Tout cela donnait assez d'éléments pour permettre d'essayer une restauration. Cependant, l'auteur nous en avertit, elle « ne saurait se présenter au même

titre que celle de Rome. A Rome, presque tout peut être rétabli d'après les restes encore subsistants ou d'après les documents les plus détaillés. Je ne donne la restauration de Carthage que comme une interprétation du texte d'Appien, la plus naturelle me semble-t-il, et la plus conforme à l'état des lieux. »

C'est donc avec toutes les garanties scientifiques désirables que se présente l'œuvre du P. Aucler. Elle nous offre, sur quatre des plus grandes villes de l'antiquité, l'état actuel de l'érudition. De nouvelles découvertes pourront bien y modifier certains détails : l'ensemble restera. Rome et Jérusalem nous réservent peut-être encore quelques menues surprises. Sur Athènes, le dernier mot semble bien être dit. Les fouilles de Carthage ne révéleront plus sans doute grand'chose d'important sur ses ports; les entrailles du sol et les profondeurs de la mer ont dévoilé à peu près tous leurs secrets : il ne restait qu'à les interpréter.

Toutes les maisons d'éducation tiendront à se décorer de ces quatre belles compositions. Il est, ce semble, bien inutile de montrer quel parti les professeurs pourront en tirer pour leurs cours d'histoire littéraire ou leurs commentaires des auteurs anciens. De plus en plus, on cherche à parler aux yeux dans les classes. Ce n'est pas que l'invention soit absolument nouvelle. Les anciens, pour expliquer Homère se servaient de petits tableaux en métal repoussé qu'ils appelaient *tables iliaques*. Un bon Jésuite du dix-septième siècle n'avait-il pas eu l'idée de réclamer, pour l'enseignement de la géographie, tout un canton où de petites rivières, de petites montagnes, de petites villes, eussent reproduit le monde en abrégé? Mais en aucun temps le principe n'a été poussé plus loin. Leçons de choses, projections, livres illustrés, photographies, on se sert de tout pour rendre l'enseignement intéressant et le faire sortir de l'abstraction. Or, pour les yeux, une carte c'est bien ; mais que d'enfants ne savent pas lire les cartes, et pour qui un plan de Rome n'est qu'une accumulation capricieuse de petits carrés !

Avec les restaurations du P. Aucler, on circule dans les villes, on suit Horace sur la *Via sacra*, on voit Cicéron entrer à la Curie, ou Jugurtha descendre au Tullianum. Les professeurs apprécieront le service qu'on leur rend.

ALEXANDRE BROU, S. J.

BULLETIN D'ÉCONOMIE SOCIALE

LA LOI SUR LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — L'ÉVOLUTION DU SOCIALISME SCIENTIFIQUE. — DISSENSIONS PARMI LES CHEFS. — LE BUDGET DE 1900. — RÉGLEMENTATIONS DU TRAVAIL DANS LES ENTREPRISES PUBLIQUES.

I

Enfin! Après dix-huit ans de délibérations laborieuses et souvent confuses, après une interminable série de voyages du Palais-Bourbon au Luxembourg et du Luxembourg au Palais-Bourbon, après une longue et incohérente mêlée d'amendements, de projets et contre-projets, la loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail a été votée par la Chambre des députés le 26 mars 1898, conformément au projet adopté le 19 mars par le Sénat.

Promulguée le 9 avril de la même année, elle est devenue exécutoire le 1er juillet 1899. Hélas! il faut bien l'avouer, la nouvelle loi n'a pleinement contenté personne. Les économistes de l'école libérale la regardent comme un monstrueux attentat contre la liberté individuelle, les socialistes l'acceptent mais comme un minimum provisoire, les sociologues catholiques tout en approuvant l'idée fondamentale de la loi critiquent un certain nombre de dispositions particulières.

Les patrons se plaignent du nouveau fardeau imposé à l'industrie déjà écrasée par les impôts et la concurrence étrangère.

Les ouvriers, s'ils se réjouissent du cadeau qui leur est fait, attendent avec méfiance les résultats promis. Au milieu de ces clameurs et en face de ces affirmations contradictoires, quel jugement porter? L'œuvre du législateur mérite-t-elle l'anathème des uns et la colère des autres? C'est ce que je voudrais examiner rapidement.

Il est un fait qu'il importe de faire remarquer parce qu'il est trop souvent oublié ou passé sous silence et afin que la justice reprenne ses droits. Ce sont les catholiques qui les premiers ont proposé

et réclamé avec insistance une loi sur les accidents de travail, les initiateurs du mouvement social chrétien en France. Les fondateurs de l'Œuvre des cercles inscrivirent la revendication de cette réforme parmi les articles de leur programme. Le 2 février 1886, M. de Mun présente à la Chambre des députés une proposition de loi basée sur l'assurance obligatoire organisée au moyen de corporations professionnelles. Cinq ans plus tard, le 9 mars 1891, MM. A. de Mun, Lecour-Grandmaison, de Lamarzelle, Le Gavrian, Néran, Prenat, Thellier de Poncheville, de Pontbriand, Piérard, de Montalembert, de Ramel, de Montsaulnin, Brincard, déposèrent sur le bureau de la Chambre des députés un nouveau projet de loi. D'après l'exposé des motifs, la proposition avait un triple objet :

« Procurer à l'ouvrier une protection complète contre les conséquences de l'accident survenu par le fait du travail;

« Supprimer pour lui comme pour les chefs d'entreprise les lenteurs de la procédure et les aléas des condamnations judiciaires;

« Entourer des plus sérieuses garanties le paiement des indemnités ou pensions dues aux victimes, sans recours obligatoire à la caisse d'État. »

Il n'est pas nécessaire de se perdre en longues et profondes considérations pour reconnaître que telles sont bien les conditions essentielles d'une loi sur les accidents de travail. Pour juger avec impartialité la loi du 9 avril 1898, il faut donc, avant tout, rechercher si elle satisfait, et dans quelle mesure, à ces trois desiderata fondamentaux.

On sait que, sous le régime du Code civil, l'ouvrier victime d'un accident a droit à une réparation dans le seul cas où le patron est en faute et, d'après les principes généraux du droit, la preuve de cette faute incombe à l'ouvrier.

Or, si l'on interroge les statistiques, elles répondent que 12 pour 100 des accidents sont dus à la faute du patron, 20 pour 100 à celle des ouvriers, le reste provient de causes fortuites. Pour plus de clarté, prenons les chiffres approchés suivants : un quart des accidents est imputable aux patrons, un quart aux ouvriers, la moitié à des causes inconnues ou fortuites. Voici la conséquence ; sous le régime du droit commun, l'ouvrier n'a droit à une indemnité d'accident que dans un cas sur quatre. Dans le plus grand nombre de cas, dans les accidents très fré-

quents où aucune faute ne peut être relevée : explosion de grisou, éboulement, rupture d'engrenage, chute d'echafaudage, explosion d'appareils à vapeur, l'ouvrier n'a droit à aucune réparation. Telle est, ou plutôt telle était la loi. Est-elle équitable? Est-il conforme à l'équité, à l'humanité, de faire peser sur l'ouvrier les conséquences des accidents dus à des causes fortuites, à ce qu'on appelle le cas de force majeure? A cette question un grand nombre de sociologues, d'hommes d'État, de jurisconsultes et d'industriels répondent résolument non, et ils basent leur conviction et leur affirmation sur la théorie du risque professionnel. Pour l'avoir mal compris, on a beaucoup médit, dans un certain monde, du risque professionnel. Personne ne l'a mieux défini que M. Paul Pic : « Les accidents industriels, dit-il, pris dans leur ensemble, étant la conséquence inévitable de la production industrielle et de l'outillage qu'elle nécessite, la réparation de ces accidents incombe en toute justice à ceux qui bénéficient de cette production, qui s'enrichissent par le travail de ces ouvriers quotidiennement exposés aux risques de la profession, c'est-à-dire aux patrons[1] ». En d'autres termes, « la réparation de tous les accidents dont les ouvriers sont victimes (à l'exception de ceux qui résultent du dol et peut-être de la faute lourde de l'ouvrier) doit rentrer dans les frais généraux de l'entreprise et par conséquent être supportée par les chefs d'industrie[2] ». Dans un discours qu'il fit au Congrès de Milan, en octobre 1894, M. Cheysson a exposé la même théorie avec une grande précision : « L'industrie, dit-il, est un champ de bataille qui fait tous les ans de nombreuses victimes. Jusque dans ces derniers temps, la réparation de ces dommages était régie par le droit commun ; mais, sous la poussée démocratique qui incline de plus en plus l'opinion publique du côté des humbles, des petits, des malheureux, il s'est produit un grand mouvement pour que cette réparation soit désormais soustraite au formalisme de la preuve, à l'aléa judiciaire et acquise dans tous les cas au blessé et à sa famille. De là l'idée du risque professionnel qui entre le patron et l'ouvrier crée de toutes pièces une entité abstraite, l'*industrie*, et met à sa charge les conséquences de tous les accidents. C'est l'industrie qui a fait le mal, c'est elle qui doit le réparer. Dès lors, — et sous réserve de

1. *Traité élémentaire de législation industrielle*, p. 370.
2. Paul Pic, *Revue politique et parlementaire*, juin 1895, p. 506.

la grosse question de la faute lourde, — plus de contestation sur la preuve : il ne s'agit plus que d'établir la matérialité de l'accident, la gravité du dommage, et d'indemniser la victime[1]. » Cependant quelques économistes intransigeants et un petit nombre de jurisconsultes, hypnotisés par le Code civil, font au principe du risque professionnel une opposition implacable. D'aucuns font même appel au droit naturel et à la théologie morale. « Nul, dit-on, n'est tenu, en conscience, de réparer d'autre dommage que celui qu'il a causé et, suivant un axiome fondamental en matière de justice, là où il n'y a pas faute de conscience, il n'y a pas non plus obligation de réparer le dommage. » Rien n'est plus exact et personne ne contredit ces grands principes. Mais, dans la question présente, ils ne sont pas en cause. Dans le système du risque professionnel, ce n'est point à titre de faute, de responsabilité de conscience, que le législateur impose au patron la responsabilité des accidents provenant de causes fortuites. Assurément l'État violerait les prescriptions de la justice et du droit naturel s'il disait au patron : Tu es responsable, en conscience, d'accidents auxquels tu es complètement étranger. Mais, je le répète, il n'en va pas ainsi, car on fait tout simplement rentrer la réparation des dommages causés aux ouvriers par l'industrie dans les frais généraux de l'entreprise. L'employeur doit faire entrer dans les frais généraux de son bilan, l'usure de ses machines, la détérioration de son matériel, les réparations du bâtiment. « A plus forte raison, — ainsi concluait le libéral et individualiste Richard Cobden, — tout industriel doit-il agir de même en ce qui concerne les auxiliaires vivant de son industrie, et opérer, dans leur intérêt, des prélèvements réguliers sur son revenu afin de parer à l'usure de la force et aux accidents qui peuvent les atteindre. »

Si donc la théorie du risque professionnel fait rentrer la réparation des accidents dans les frais généraux de l'entreprise, que vient-on parler de responsabilité délictuelle? Il n'y a plus qu'une responsabilité civile. Est-elle légitime ? Oui, parce qu'il est souverainement équitable que l'industrie prenne à sa charge la réparation des dommages provenant des causes fortuites inséparables de l'exploitation industrielle.

Alors intervient le législateur; dans l'intérêt commun de la so-

1. *Bulletin de l'Office du Travail*, novembre 1894, p. 681.

ciété il transforme en obligation de justice légale une indication de l'équité et de l'humanité, et, en agissant ainsi, il remplit sa mission sociale.

Une chaudière à vapeur éclate par une cause fortuite, la loi impose à l'employeur l'obligation de réparer les dommages causés par cet accident aux voisins, soit dans leur personne, soit dans leur bien; vous trouvez cette prescription légitime et conforme aux principes du droit naturel et de la théologie morale; et lorsqu'il s'agit, dans le même accident, des dommages causés aux ouvriers, vous déclarez la loi injuste et vous protestez au nom du droit naturel. Votre opposition n'est pas recevable, car si la loi n'est pas injuste dans le premier cas, elle ne l'est pas davantage dans le second.

Tel que nous l'avons défini, le risque professionnel ne comprend point les accidents qui sont dus à la faute de l'ouvrier. Cette remarque est importante, car pour avoir confondu le risque professionnel et la faute de l'ouvrier, certains auteurs se sont jetés dans des difficultés inextricables. De vrai, on conçoit fort bien que l'ouvrier soit soustrait à la responsabilité des cas fortuits, et cependant subisse les conséquenees de ses fautes professionnelles. Ici se pose la difficile et troublante question de la faute lourde de l'ouvrier.

Et d'abord le risque professionnel excluant par définition même tout élément intentionnel, il s'ensuit que la victime n'a droit à aucune indemnité pour les accidents dont elle est la cause réfléchie, délibérée, parfaitement volontaire. Le risque professionnel est incompatible avec la faute intentionnelle, le dol. Sur ce point tout le monde est d'accord; mais s'agit-il de la faute légère, la discussion commence. Considérez combien l'imprudence de l'ouvrier est, dans beaucoup de cas, facile, excusable, presque fatale. Vivant au milieu du danger, familiarisé avec les appareils les plus dangereux, les mécanismes les plus périlleux, il s'habitue à négliger les précautions les plus élémentaires. Les meilleurs ouvriers, les plus habiles, sont ainsi les plus confiants en eux-mêmes et partant les plus imprudents. Et puis il faut tenir compte de la fatigue physique ; les statistiques démontrent que les accidents sont plus nombreux à la fin de la journée. Dès lors, puisque l'imprudence de l'ouvrier est une conséquence nécessaire du milieu dans lequel il vit, un résultat fatal de la pro-

fession, n'est-il pas équitable de faire entrer dans le risque professionnel les accidents causés par cette imprudence, et, par conséquent d'en imposer la réparation au chef de l'industrie ? Toutes les législations concernant les accidents du travail ont adopté cette solution.

Vous me direz : « Cette assimilation, acceptable à la rigueur pour la faute légère, est inadmissible pour la faute lourde ou inexcusable. » L'objection, j'en conviens, est sérieuse. J'ajoute qu'elle a paru décisive au législateur anglais. La loi anglaise du 6 août 1897 décrète, en effet, que pour conférer un droit à indemnité l'accident ne doit pas résulter de la *faute lourde* de l'ouvrier. Le texte sénatorial primitif (24 mars 1896) réservait également le cas de la *faute inexcusable* de l'ouvrier, et, en pareille hypothèse, lui refusait le bénéfice de la loi.

En soi, cette distinction est parfaitement légitime ; mais, dans la pratique, elle ne laisse pas que de présenter des inconvénients très sérieux et de donner lieu à des difficultés innombrables. Ne va-t-on pas rouvrir la porte aux contestations judiciaires, que l'on voulait précisément supprimer par l'insertion dans la loi du risque professionnel ? Car enfin qui pourra définir avec une exactitude, je ne dis pas absolue, mais seulement suffisante, où commence la faute lourde, où finit la faute légère ? Ne voit-on pas que la responsabilité professionnelle se gradue par teintes insensibles, comme l'aube et le crépuscule dans la transition du jour à la nuit ? Cette difficulté a été mise en relief, au cours de la discussion à la Chambre, par quelques exemples empruntés à la pratique courante.

En voici un emprunté au discours prononcé le 28 octobre 1897, à la Chambre des députés, par M. Charpentier, député de la Loire : « L'on considère généralement comme une faute inexcusable le fait de remonter ou replacer une courroie de transmission dérangée alors que le moteur est en marche ; or, l'Association industrielle de France, en mettant récemment au concours la recherche d'un appareil permettant de remonter, sans risque, une courroie, sans arrêt du moteur, a implicitement avoué deux faits : le premier, c'est qu'il importe essentiellement que les courroies dérangées soient remises en place sans un arrêt qui obligerait à suspendre tout travail dans une partie de l'usine. — C'est pourquoi les meilleurs ouvriers le font, au vu et au su

des contremaîtres, sans souci du danger. — Le second, c'est que la manœuvre reconnue nécessaire est très périlleuse, l'appareil permettant de le réaliser sans risque n'étant pas encore trouvé. — N'est-il pas souverainement injuste, dans ces conditions, de refuser une indemnité, sous prétexte de faute lourde, à l'ouvrier qui se blesse au cours de cette manœuvre ? » Aussi pour éviter ces difficultés et ces inconvénients la plupart des législations récentes (lois allemande, autrichienne, norvégienne, danoise) n'admettent l'exclusion du droit à l'indemnité que dans le cas de dol, c'est-à-dire d'accidents intentionnellement provoquées par la victime.

L'article 1er de la loi du 9 avril 1898 proclame le principe du risque professionnel. D'après l'article 20, aucune des indemnités déterminées par la présente loi ne peut être attribuée à la victime qui a intentionnellement provoqué l'accident. En outre, le tribunal a le droit, s'il est prouvé que l'accident est dû à une faute inexcusable de l'ouvrier, de diminuer la pension fixée au titre Ier. Lorsqu'il est prouvé que l'accident est dû à la faute inexcusable du patron ou de ceux qu'il s'est substitués dans la direction, l'indemnité pourra être majorée, mais sans que la rente ou le total des rentes allouées puisse dépasser soit la réduction, soit le montant du salaire annuel.

Voilà comment la loi de 1898 satisfait au premier desideratum dont j'ai parlé plus haut : procurer à l'ouvrier une protection complète contre les conséquences de l'accident survenu par le fait du travail. Satisfait-elle également au second : supprimer pour l'ouvrier comme pour le patron les lenteurs de la procédure et les abus des condamnations judiciaires ?

Voici les principales dispositions de la nouvelle loi. Lorsqu'un accident s'est produit dans une usine, le patron ou son préposé doit en faire dans les quarante-huit heures une déclaration au maire de la commune, qui en dresse procès-verbal. A cette déclaration est joint un certificat de médecin indiquant l'état de la victime, les suites probables de l'accident et l'époque à laquelle il sera possible d'en connaître le résultat définitif. Lorsque, d'après le certificat médical, la blessure paraît devoir entraîner la mort ou une incapacité absolue ou partielle de travail, le maire transmet immédiatement copie de la déclaration et le certificat médical au juge de paix du canton où l'accident s'est produit.

Celui-ci fait une enquête qu'il transmet au président du tribunal civil de l'arrondissement. Dans les cinq jours à partir de la transmission du dossier, le président convoque la victime ou ses ayants droit et le chef d'entreprise, qui peut se faire représenter. S'il y a accord des parties intéressées, l'indemnité est définitivement fixée par l'ordonnance du président, qui donne acte de cet accord.

Si l'accord n'a pas lieu, l'affaire est renvoyée devant le tribunal, qui statue comme en matière sommaire, conformément au titre XXIV du livre II du Code de procédure civile. Cet appareil législatif ne vous paraît-il pas lourd et compliqué ?

Les membres de la profession, patrons et ouvriers, ne seraient-ils pas plus compétents que les tribunaux ordinaires pour trancher les nombreux différends, résoudre les questions délicates posées par les accidents de travail ? Cette considération décida la Chambre des députés à inscrire, dans le projet de loi de 1893, l'établissement d'un tribunal arbitral composé de trois patrons et de trois ouvriers réunis sous la présidence du président du tribunal civil. L'Allemagne et l'Autriche avaient déjà introduit cette juridiction dans leur législation ouvrière, l'Angleterre elle-même vient de l'admettre dans la loi de 1897. Que ce système présente de nombreux avantages : célérité, économie, compétence ; qu'il favorise le rapprochement des classes et la paix sociale, c'est une vérité manifeste. Néanmoins, le Sénat, conservateur tenace du Code civil et poussé par le misonéisme dont il est travaillé, repoussa avec opiniâtreté cette innovation bienfaisante. Pour en finir, la Chambre dut se résigner à inscrire dans la loi la juridiction du droit commun.

Comment fixer pour les diverses catégories d'accidents le taux équitable de l'indemnité ? En principe et au point de vue de la justice absolue, l'indemnité devrait être dans chaque cas particulier, dans chaque espèce, exactement égale au préjudice causé. Il faudrait donc tenir compte de la situation professionnelle actuelle du blessé ou du mort, de sa capacité technique et de ses chances d'avancement hiérarchique, de son âge et de ses charges de famille. Tous ces éléments déterminent et intègrent le dommage causé par l'accident. Mais alors quels interminables débats vont surgir ! Quelle difficulté pratique pour évaluer, dans chaque cas particulier, le quantum du préjudice causé ! Devant cette im-

possibilité d'obtenir la justice absolue, il faut bien se contenter de la justice relative, et, dans l'intérêt commun, consentir à une transaction : c'est l'indemnité *forfaitaire*. Un mot d'explication.

Dans le système du risque professionnel, pour supprimer toute discussion sur la responsabilité, on met à la charge du patron, sauf les réserves faites plus haut, tous les accidents. Comme contre-partie, pour supprimer tous les débats relatifs à l'évaluation du préjudice, on attribue à la victime une indemnité *forfaitaire*, automatiquement fixée d'après le salaire de la victime. C'est bien là une transaction, une cote mal taillée si l'on veut, puisque chacune des parties cède quelque chose de son droit strict, abandonne une part des avantages auxquels elle peut prétendre. Le patron abandonne la protection que le Code civil lui assurait en cas d'accident non imputable à sa propre faute. De son côté, l'ouvrier renonce à une fraction de l'indemnité exigible en cas de faute du patron comprise dans le risque professionnel. L'un et l'autre trouvent dans ce régime l'avantage d'une solution prompte, déterminée d'avance et soustraite aux aléas des tribunaux. L'industriel peut se rendre un compte approximatif des responsabilités qu'il encourt ; l'ouvrier, en cas d'accident connaît tout de suite le montant de l'indemnité à laquelle il a droit. La base d'après laquelle est établie l'indemnité *forfaitaire* est le salaire de la victime. C'est ainsi, par exemple, que l'article 3 de la loi fixe aux deux tiers du salaire le montant de la pension due pour un accident entraînant l'incapacité de travail permanente et absolue.

Poser le principe du risque professionnel, déterminer le taux de l'indemnité forfaitaire, c'est beaucoup sans doute; mais cela ne suffit pas, et il reste à garantir le paiement effectif de l'indemnité allouée à la victime. Que l'entrepreneur tombe en faillite et l'ouvrier cesse de toucher la pension à laquelle il a droit. Qu'il réclame devant les tribunaux, direz-vous ? Mais ce recours, toujours long et coûteux, sera souvent illusoire.

Pour obvier à cet inconvénient on pose le principe de la *garantie obligatoire*. Le meilleur système de garantie de l'indemnité, celui qui favorise le mieux les intérêts des ouvriers, l'intérêt général de l'industrie et du patronat en même temps qu'il développe et maintient la paix sociale, c'est celui de l'assurance obligatoire et corporative. La loi se borne à établir le

principe de l'obligation, c'est la corporation groupant les patrons et les ouvriers de la même profession qui remplit les fonctions d'assureur. Le projet de 1893, adopté par la Chambre des députés, avait organisé l'assurance obligée sous la forme de mutualités patronales, c'est-à-dire d'assurances mutuelles entre patrons d'une même région. Les risques étant répartis sur un grand nombre d'employeurs, la charge imposée à chacun d'eux devenait très supportable. La sécurité de la garantie était absolue; elle s'appuyait sur toute l'industrie de la région. Le système ne trouva pas grâce au Luxembourg. Imbus des préjugés de l'école classique, systématiquement rebelles à toute limitation de la liberté individuelle, les sénateurs rejetèrent obstinément l'assurance obligée sous quelque forme que ce soit. La loi de 1898 donna donc aux patrons la liberté de se garantir comme ils l'entendraient.

Qu'ils restent leurs propres assureurs, qu'ils s'adressent à des sociétés d'assurances à prime fixe, qu'ils forment entre eux des sociétés d'assurances mutuelles ou des syndicats de garantie à responsabilité solidaire, la loi les laisse libres. Cependant, il fallait donner une garantie aux ouvriers. Le Sénat ne voulait à aucun prix de l'assurance obligatoire; dans les deux Chambres on était d'accord pour rejeter l'assurance par l'État; enfin, de guerre lasse, on finit par adopter un système assez curieux de garantie par l'État. Pour parer à l'insolvabilité des chefs d'entreprise, des sociétés d'assurances à primes fixes ou mutuelles, ou des syndicats de garantie, la loi établit un *fonds spécial de garantie*, dont l'administration est confiée à la Caisse nationale des retraites.

Pour alimenter ce fonds, il sera ajouté au principal de la patente des industriels quatre centimes additionnels, et il sera perçu sur les mines une taxe de cinq centimes par hectare concédé. La Caisse nationale des retraites exercera son recours contre les chefs d'entreprise débiteurs pour le compte desquels des sommes auront été payées par elle.

Eh bien, il faut le déclarer hautement, cette disposition de la loi est regrettable. L'État s'instituant caution des industriels insolvables, et se récupérant de ses avances par une majoration de la patente, voilà une ingérence nouvelle et grosse de périls.

On comprend l'État prêtant son concours discret dans un intérêt de sauvegarde sociale au bon fonctionnement des mutualités

patronales ; mais on ne saurait approuver l'*État caution*, et, comme le disait énergiquement M. le comte de Mun à la tribune de la Chambre, le 28 octobre 1897, « on introduit ainsi dans la loi sur les accidents le principe le plus socialiste ».

En somme, le vote de la loi du 9 avril 1898 a été une transaction intervenue entre les partis politiques, fatigués de se livrer, depuis dix-huit ans, à des débats stériles sur une question qui intéresse au plus haut degré les industriels et les travailleurs. Il fallait en finir ! Il ne s'était pas rencontré pendant quatre législations une majorité parlementaire qui, après avoir adopté le principe excellent du risque professionnel, parvînt à formuler, dans des textes précis, une série de dispositions constituant une bonne législation sur les accidents. On fait remarquer, en effet, non seulement parmi les adversaires plus ou moins déguisés de la loi de 1898, mais encore parmi les partisans les plus convaincus :

1° Que cette loi crée une situation regrettable à la petite industrie, qui ne peut s'assurer qu'à des conditions désavantageuses, et qu'un seul accident peut mener à la ruine ;

2° Qu'elle favorise l'embauchage des ouvriers étrangers et célibataires au préjudice des Français pères de famille ;

3° Que le calcul de la rente, en cas d'incapacité partielle permanente, conduit à des résultats iniques pour l'ouvrier ;

4° Que la procédure créée par la loi est souvent compliquée et parfois frustratoire.

La discussion de ces critiques dépasserait les bornes de cet article ; quelques-unes sont justifiées, plusieurs sont exagérées. Mais, en tant qu'elle consacre le principe du risque professionnel, en tant qu'elle substitue à l'arbitraire du juge l'indemnité forfaitaire, en tant qu'elle organise une procédure gratuite et relativement expéditive pour déterminer le montant des indemnités, la loi de 1898 réalise un progrès considérable. Il ne faut point se faire illusion, les lois sociales ne sont jamais parfaites, jamais terminées ; elles sont, pour ainsi dire, à l'état de « devenir » perpétuel. Elles doivent sans cesse recevoir les nouveaux compléments dont l'expérience établit la nécessité, et qui viennent successivement développer harmonieusement l'ordonnance du plan primitif. Il faut donc attendre les enseignements de l'expérience avant de porter la main sur la loi du 9 avril 1898 ; la voir à l'œuvre et lui faire le crédit d'un essai loyal. Au reste, les auteurs

de la loi eux-mêmes ne semblent pas s'être fait illusion sur l'insuffisance et le caractère provisoire de la réglementation qu'elle institue; c'est ce que montre la déclaration suivante de M. Thévenet, rapporteur de la loi au Sénat : « Nous votons une loi d'expérience, et si en Allemagne la loi de 1884 est modifiée à chaque instant par le Reichstag, on peut prédire qu'en France il en sera de même. L'expérience et la pratique de la législation nouvelle dans laquelle nous allons entrer nous amèneront sans doute à adopter des modifications. Nous le ferons au fur et à mesure que la nécessité en sera démontrée, pour nous rapprocher de l'idéal de justice sociale que nous avons toujours devant les yeux. »

II

Le marxisme est en pleine crise; crise dans les idées et dans les partis. Les dogmes collectivistes sont ébranlés, minés par l'impitoyable critique; les grands chefs se disputent sur la conduite à tenir en face de l'ennemi commun; la division est partout. C'est d'Allemagne, terre classique du socialisme, qu'est parti l'ébranlement de la lourde masse des théories marxistes. L'année dernière, Bernstein, un des écrivains les plus remarquables du parti de la démocratie sociale, publia dans la revue socialiste la plus répandue, *Die neue Zeit*, une série d'articles attaquant les fondements du socialisme scientifique de K. Marx. Aussitôt s'éleva du camp marxiste une tempête de protestations. Sur ces entrefaites, se tint, au mois d'octobre 1898, dans la ville de Stuttgard, le congrès socialiste annuel. Empêché de s'y rendre en personne, Bernstein fit présenter un manifeste dans lequel il revendique hautement, et défend avec énergie, la nouvelle conception socialiste. Enfin, cette année même, il vient de formuler sa doctrine dans un livre intitulé : *Die Voraussetzungen des Sozialismus und die Aufgaben der Sozialdemocratie* (« Les Hypothèses du socialisme et les devoirs de la démocratie sociale »). Faire une sévère critique du socialisme scientifique, rechercher dans quelle mesure la théorie de Marx s'adapte aux faits économiques observés, et dans quelle mesure elle les contredit, tel est le but que se propose Bernstein. C'est la première fois, croyons-nous, qu'un socialiste de cette valeur, élevé dans les préjugés de l'école, nourri de sa littérature, ayant eu avec l'un des fondateurs

du parti, F. Engels, un commerce intime pendant de longues années, entreprend un pareil travail de revision. Avec quelle énergie convaincue il abat les idoles marxistes ! Le matérialisme historique, la méthode dialectique hégelienne, la lutte des classes, la loi de concentration économique de la société, la théorie révolutionnaire, rien de tout cela ne reste debout. D'après la prophétie de Karl Marx, le capital se concentre en un nombre de mains de plus en plus réduit, les riches deviennent plus riches, les pauvres plus pauvres, et voilà que Bernstein prouve par les statistiques les plus récentes et les plus certaines l'inanité de cette prophétie. A la prétendue loi de concentration il oppose la diffusion des capitaux. Ce n'est pas la misère du prolétaire qui augmente; mais c'est l'aisance qui se répand graduellement dans les couches profondes de la masse sociale.

La petite industrie disparaît, dévorée par la grande; une loi immanente, irrésistible, socialise le travail, et ainsi le collectivisme se développe fatalement. C'est K. Marx qui l'affirme, et voilà que, pièces en main, Bernstein démontre que le prophète du collectivisme a pris l'apparence pour la réalité, sa propre pensée pour une loi objective !

Si dans quelques branches de l'industrie la loi de concentration se vérifie, dans un grand nombre d'autres les petites et les moyennes exploitations se montrent pleines de vitalité et résistent vaillamment à la puissance absorbante des grandes entreprises. Pour l'agriculture, en particulier, Bernstein constate un mouvement très marqué de décentralisation.

Or, sans être très versé dans l'étude de la philosophie socialiste, on s'aperçoit aisément que les thèses détruites par le rédacteur de la *Neue Zeit* sont les fondements mêmes du marxisme. Otez ces idées, et le collectivisme scientifique perd son originalité, son âme, pour devenir un banal système de réformes sociales. Aussi bien la crise dogmatique du socialisme n'est pas restée confinée dans la frontière de l'Allemagne. En Italie, M. S. Merlino, auteur des deux ouvrages *Pro e contrà él socialismo* et l'*Utopia collettivista*, rejette les utopies du collectivisme et les rêves sanglants de l'anarchie. Il considère le socialisme « comme une manifestation des relations sociales rendues plus équitables et plus rationnelles ». En France, M. G. Sorel, après avoir dissipé les illusions du marxisme, déclare que « le socialisme est une ques-

tion morale en ce sens qu'il apporte au monde une nouvelle manière de juger tous les actes humains et, pour employer une célèbre expression de Nietzch, une nouvelle civilisation de toutes les valeurs ». En Belgique, M. Vandervelde soutient des doctrines semblables. M. Van Kol en Hollande, le professeur Labriole en Italie, estiment que les doctrines de K. Marx ont besoin d'une revision complète. Dans un article très documenté qu'il vient d'écrire sur la crise du socialisme dans la *Revue des Deux Mondes* (15 septembre 1899), M. J. Bourdeau proclame « la faillite du socialisme scientifique, plus exactement de l'utopie socialiste substituée par K. Marx aux utopies idéalistes de ses prédécesseurs ». « Le socialisme, conclut-il, ne devient scientifique qu'à mesure qu'il renonce à donner la vérité finale, c'est-à-dire en tant qu'il reste une recherche, une étude de phénomènes changeants. » Voilà comment, un peu partout, le collectivisme marxiste et international abandonne le terrain révolutionnaire, brise les vieux moules dogmatiques et se présente comme un simple parti de réformes sociales.

Tel est le terrain sur lequel les catholiques doivent engager la lutte contre l'ennemi commun de la société et de la religion. Qu'ils reconnaissent donc loyalement qu'il y a des revendications sociales légitimes, qu'ils aient un programme positif de réformes, qu'ils unissent leurs efforts pour réaliser graduellement l'ordre social chrétien, et ils resteront maîtres du champ de bataille.

N'est-ce pas un spectacle attristant de voir les socialistes présenter et faire passer des lois ouvrières dont l'idée première appartient aux catholiques qui se laissent ainsi dépouiller de leur bien? Qui donc mieux que les catholiques, éclairés et dirigés par les enseignements du pape Léon XIII, pourra analyser le contenu, indiquer les applications et soutenir les revendications de la justice sociale? Si, comme le prétend la jeune école, le socialisme n'est qu'une question juridique et morale, qui donc, mieux que l'Église catholique pourra, d'une main sûre, déterminer les frontières du droit et tracer cette ligne absolue de conduite qu'est la morale?

Par une réaction naturelle, l'opportunisme des idées a produit dans le parti socialiste l'opportunisme de l'action.

Une preuve remarquable de cette évolution, c'est, en Bavière, l'alliance électorale contractée entre le Centre catholique et le

parti des « socialistes réformateurs », qui a pour chef Vollmar. Cette coalition a eu pour effet de battre complètement les libéraux aux dernières élections.

La partie sectaire du collectivisme marxiste protesta bruyamment, et MM. Liebknecht et Bebel fulminèrent des condamnations, mais sans aucun succès.

C'est encore, en France, l'entrée de M. Millerand au ministère. Cet événement a réveillé la vieille querelle qui existe toujours à l'état latent dans le camp socialiste, et des propos plutôt aigres s'échangèrent entre les deux fractions du parti : les doctrinaires, les marxistes d'un côté, qui se groupent autour de J. Guesde ; les indépendants, les éclectiques, les politiciens de l'autre. Les premiers reprochent aux seconds de sacrifier les principes et de contracter de louches alliances ; les autres affirment qu'ils font faire des pas énormes à l'idée et qu'ils rapprochent le jour du triomphe final. Les uns ne voient que le dogme de l'antagonisme irréductible des classes ; les autres déclarent que la conquête du pouvoir politique, fût-ce au prix d'une alliance avec les bourgeois, est la seule condition du succès.

Depuis plusieurs mois, les comités discutent, disputent et s'injurient. Pour terminer la guerre, ils ont décidé de se livrer une bataille générale en un grand congrès extraordinaire qui se tiendrait à Paris le plus tôt possible. Un comité d'entente socialiste, qui fonctionne tant bien que mal depuis bientôt un an, prépare ce congrès. Il comprend les délégués des groupes suivants : *Comités des socialistes indépendants*, *Fédération des travailleurs socialistes*, *Parti ouvrier français (Guesde)*, *Parti ouvrier socialiste révolutionnaire*, *Parti socialiste révolutionnaire*.

Les socialistes patriotes, blanquistes ou nationalistes, sont soigneusement exclus de la fête ; ils suivent généralement la bannière de l'*Intransigeant* et ne se privent pas, le cas échéant, de faire le coup de poing avec les socialistes internationalistes.

Cependant on aurait tort de croire que cette scission du parti socialiste est irrémédiable et définitive. C'est surtout parmi les chefs que la discorde existe ; mais ce n'est qu'une agitation de plus dans la masse révolutionnaire en fermentation. Nous pouvons être assurés que l'union se fera toujours spontanément dès qu'il s'agira d'attaquer la religion catholique et de monter à l'as-

saut de la vieille société, que les uns et les autres se sont donné la mission de démolir.

C'est ce qui apparaît dans les mouvements populaires qu'ils soulèvent un peu partout avec un ensemble remarquable. Ils ont provoqué des grèves dans le bassin houiller de la Loire; ils entretiennent l'agitation révolutionnaire en Saône-et-Loire (Monceau, le Creuzot); ils proposent la grève générale sous prétexte que les patrons baissent les salaires pour se compenser des frais d'assurances contre les accidents; enfin, ils font les plus grands efforts pour arrêter les travaux de l'Exposition et amener ainsi le « chambardement général », prélude de la révolution sociale.

III

Nous a-t-on assez rebattu les oreilles de réformes financières : peréquation de l'impôt, suppression de l'impôt foncier, nouvelle assiette de l'impôt, suppression des octrois, impôt progressif, régressif, que sais-je! Il s'est même trouvé un honorable député pour promettre à ses électeurs la diminution des impôts proportionnelle à l'augmentation des dépenses.

La lune dans le firmament des finances. — Que cette clameur de réformes ait abouti à un ridicule silence, le mal n'est pas grand puisqu'il s'agissait d'écorcher ce pauvre hère de contribuable français. En attendant, notre Chambre des députés — celle qui devait régénérer les finances publiques — n'a plus même la force de préparer un budget pour 1900; elle maintient en fonctions la Commission de 1899 qui est chargée de copier purement et simplement le budget de 1899. S'agit-il d'une copie servile? On peut en douter en lisant cette petite note parue au *Journal officiel* : « Le budget de 1900, calqué sur celui de 1899, n'en diffère que par les nécessités inhérentes à l'exercice prochain et celles résultant de l'application des lois nouvelles. » La signification très claire et très précise de ce petit entrefilet officiel, c'est une augmentation de dépenses de trente et un millions et demi de francs. Sans crainte de se tromper, on peut prédire que dans le cours de la discussion, le parlement, prodigue de dépenses électorales, grossira encore cette augmentation.

Le budget accuse 3 509 301 973 francs de dépenses contre un chiffre de recettes évaluées offrant une différence de 60 849 francs.

Avec quel soin est fixé le chiffre des recettes, on peut s'en faire une idée par ce fait tout récent. Le gouvernement comptait sur une somme de 2 millions pour le droit d'annonces sur les boîtes d'allumettes ; or, au jour de l'adjudication, personne ne s'est présenté, et il reste un joli trou à boucher. On dit parfois que la France doit avoir une robuste constitution pour résister à une pareille compression ; encore est-il qu'il ne faut pas dépasser ni même atteindre la limite d'élasticité. De 1869 à 1897, nous assistons à une effrayante course de milliards. En 1869, le total des dépenses publiques s'élevait à 2 milliards 13 millions de francs ; en 1875, l'ensemble des dépenses atteignait 2 milliards 912 millions, et notez qu'à cette date, les dépenses de l'année terrible étaient liquidées, et nous étions en pleine réorganisation militaire. Comparez ces chiffres avec ceux du budget de 1900 et vous constaterez que celui-ci dépasse de 1 milliard 500 millions de francs le montant des dépenses de 1869, et de 595 millions le chiffre de 1875. En réalité, la progression des dépenses a été plus considérable, et cela pour deux motifs : d'abord les conversions de rente effectuées dans cet intervalle de temps ont diminué de 115 millions de francs le montant de la dette publique. Les impôts n'ayant pas été diminués en proportion, cette somme s'est trouvée à la disposition de l'État. En outre, la garantie d'intérêt a été allégée de 60 à 70 millions de francs. Le *boni* résultant de la sage administration des Compagnies de chemins de fer, bien loin de servir à l'allégement du budget, est tombé dans le gouffre des dépenses électorales. Ainsi, en tenant compte de l'économie résultant des concessions et des garanties d'intérêt, on trouve que depuis 1875 les dépenses ont augmenté non de 597 millions, mais bien de 750 millions de francs. Il est certain que le Français supporte, avec une patience admirable et admirée de l'étranger, l'énorme fardeau des impôts. Comme sous l'ancien régime et avec beaucoup plus d'injustice, le Français de la troisième République est taillable et corvéable à merci. On oublie trop facilement que, dans un pays à population stationnaire comme la France, le poids des impôts qui pèsent sur chaque contribuable s'accroît fatalement. Quand les budgets d'Allemagne, d'Amérique ou d'Angleterre augmentent, la charge par tête peut ne pas devenir plus forte parce que la population elle-même s'accroît d'une manière continue. En France, au contraire,

le nombre des contribuables restant stationnaire par suite de la diminution de la natalité, la charge de chacun provenant de l'augmentation du budget devient plus considérable. Dès lors tout accroissement de budget est plus pernicieux à la France qu'à tout autre pays dont le mouvement de la population suit une marche ascendante. Suivant l'expression d'un des rapporteurs du budget, M. Cochery, « nous dépensons trop », et la France se comporte comme un fils de famille prodigue et dissipateur. Il est grand temps qu'elle apporte dans l'établissement de son budget un peu de la prévoyance et de la prudence que la plupart des particuliers exercent dans la gestion de leur fortune.

IV

Avant de se séparer, la Chambre des députes a examiné le projet de loi relatif aux conditions du travail dans les marchés de travaux publics. Ce projet est sorti d'une longue et laborieuse étude à laquelle s'est livrée la Commission du travail; il tire son origine de quatre propositions diverses de MM. Édouard Vaillant, Dansette, Holtz et Castelin, qui avaient été renvoyées à l'examen de cette Commission. Quel est le sens et quelle est la portée de cette réforme? La loi se rapporte aux quatre points suivants :

1° L'obligation du repos hebdomadaire dans tous les travaux exécutés pour le compte de l'État, des départements et des communes.

2° L'obligation de limiter dans les travaux publics le nombre des ouvriers étrangers.

3° L'obligation pour l'État d'introduire dans ses cahiers des charges une clause par laquelle l'entrepreneur s'engage à se conformer aux taux des salaires et à la durée du travail considérés comme *normaux* et *courants* dans la ville ou la région où le travail est exécuté.

4° La faculté pour les départements et les communes d'appliquer à leurs travaux cette clause relative au salaire courant et à la durée de la journée de travail en usage.

Que ces conditions de travail soient justes et équitables, cela est de toute évidence. L'ouvrier n'a-t-il pas droit au repos hebdomadaire? N'est-il pas injuste de lui imposer un nombre d'heures de travail excessif? L'équité ne demande-t-elle pas que la concur-

rence acharnée qui s'exerce sur le marché du travail ne fasse pas tomber le salaire au-dessous du taux courant ? Observer ces conditions, c'est donc se montrer patron équitable et humain, et par conséquent l'État — pouvoir central, départements ou communes — lorsqu'il entreprend ou fait exécuter des travaux, doit remplir exactement toutes les obligations de l'employeur équitable et donner publiquement l'exemple d'un bon patron.

En ce qui concerne le premier point, il est certain que depuis plusieurs années la coutume du repos hebdomadaire est entrée dans une foule de règlements. L'article 2 du cahier des charges et conditions générales imposées aux entrepreneurs des ponts et chaussées par l'arrêté ministériel du 17 février 1892, le prescrit obligatoirement, sauf « dans les cas d'urgence et en vertu d'une autorisation écrite ou d'un ordre de service de l'ingénieur ». Il est infiniment regrettable que, cédant à la passion antireligieuse et obéissant aux injonctions des sectaires, le législateur n'ait pas admis le dimanche comme jour de repos obligatoire. S'il est le jour du Seigneur, le dimanche est aussi le jour de la famille. Aussi, à part de rares exceptions, les ouvriers réclament-ils le repos du dimanche. Au vrai, il faut avoir une singulière idée de la liberté de conscience pour empêcher l'ouvrier de pratiquer sa religion le dimanche.

Dans certains travaux la limitation des ouvriers étrangers a pour heureux résultat d'arrêter l'abaissement des salaires. N'est-il pas évident que l'abondance extrême de la main-d'œuvre tend à produire sa dépréciation ? D'autre part, les ouvriers étrangers se contentent généralement d'une moindre rémunération que les nationaux. Souvent ils n'ont pas de famille, et s'ils s'expatrient pour chercher du travail, c'est qu'ils n'en ont pas trouvé chez eux, même pour de faibles gains, et que les épreuves les ont disposés à accepter les conditions les plus ingrates. Qu'il soit difficile de réglementer la matière en ce qui concerne les particuliers, j'en conviens pleinement ; encore est-il qu'il faut réserver autant que possible à la main-d'œuvre française les travaux payés sur les fonds publics. Quant à fixer la proportion dans laquelle les étrangers seront admis dans les travaux publics, il a fallu y renoncer en présence des graves objections formulées par certaines administrations et, notamment, par le ministère des Affaires étrangères. En fait, un grand nombre de villes ont fixé cette proportion

à 10 pour 100 ; c'est celle qui a été adoptée par la ville de Paris, celle aussi que l'administration cherche à faire observer par les entrepreneurs.

Ce sont donc les pouvoirs locaux qui auront à fixer le quantum des ouvriers étrangers qui peuvent être employés dans les régions qu'ils administrent. Quels sont ces pouvoirs locaux ? Les raisons données par le ministère des Affaires étrangères ont déterminé la Commission à choisir les préfets.

La question touche, en effet, aux relations internationales. Les préfets devront, à la fois, tenir compte de l'intérêt des populations et des restrictions apportées à notre droit par les conventions qui nous lient avec les autres pays.

La partie essentielle, le côté vraiment original de la réforme, c'est la clause concernant le salaire et la durée du travail.

Remarquez bien ceci : il ne s'agit pas d'établir un tarif minimum de salaire, ou une durée fixe uniforme de la journée de travail. La fameuse question du minimum de salaire individuel ou familial n'est pas en cause.

La loi a un tout autre but. Elle veut d'abord que le système des adjudications, qui par ailleurs a ses avantages, ne vienne pas peser sur le cours des salaires, en incitant les entrepreneurs concurrents à des abaissements de salaire. Lorsqu'un soumissionnaire offre un rabais de 40 ou 45 pour 100 sur un devis établi avec soin, il lui est à peu près impossible d'exécuter le travail sans perte, s'il ne diminue la qualité des matériaux, le prix de la main-d'œuvre, et parfois l'un et l'autre. Mais les adjudications ne sont pas seules en jeu ; l'État, les départements, certaines villes sont de puissants clients, même traitant de gré à gré. Ce que l'entrepreneur ne fera pas pour un client ordinaire, il le consentira souvent pour eux et, par tous les moyens possibles, il s'efforcera de s'assurer et de conserver leurs énormes débouchés.

La loi entend donc que l'État, les départements et les communes puissent prendre des mesures pour éviter une influence oppressive, qui serait déterminée sur le marché de la main-d'œuvre pour leurs travaux donnés de gré à gré ou soumis à l'adjudication. Le but à atteindre est celui-ci : non pas empêcher l'abondance ou la rareté de la main-d'œuvre, l'abondance ou la rareté des travaux d'avoir une répercussion sur le marché, mais d'éviter que l'État, certains départements, telle grande ville,

viennent brusquement troubler le cours normal de la main-d'œuvre par une pression due à la nature ordinaire de leurs contrats et à leur énorme puissance comme clients. Ils stipuleront donc, en quelque sorte, de la manière suivante : Je veux payer le salaire normal courant, celui qui peut se constater en dehors de mes propres chantiers et de mes travaux, et je veillerai à ce que ce salaire soit payé par les entrepreneurs dans les travaux qu'ils exécutent pour moi.

Reste une question qui présente, j'en conviens, de sérieuses difficultés. Comment constater le salaire normal, le salaire courant ? Ah ! si le régime corporatif était en vigueur, si du moins les syndicats étaient fortement constitués et largement répandus dans les différents corps de métier, cette détermination serait facile. Le juge autorisé du salaire, n'est-ce pas l'association professionnelle réunissant patrons et ouvriers ? Léon XIII ne dit-il pas en parlant du juste salaire : « Mais de peur que dans ces cas et dans d'autres analogues, comme en ce qui concerne la journée du travail, la santé des ouvriers dans les mines, les pouvoirs publics n'interviennent pas importunément ; vu surtout la variété des circonstances des temps et des lieux, il sera préférable qu'en principe la solution en soit réservée aux corporations ou syndicats » ?

La Commission du travail s'est arrêtée au mode de détermination suivante : « La constatation ou la vérification du taux normal et courant des salaires et la durée normale et courante de la journée de travail sera faite par les soins de chacune des administrations intéressées, qui devra : 1° Se référer autant que possible aux accords existant entre les syndicats patronaux et ouvriers de la localité ou de la région ; 2° à défaut de cette entente, provoquer l'avis de commissions mixtes composées en nombre égal de patrons et d'ouvriers ; en outre se munir de tous renseignements utiles auprès des syndicats, conseils de prud'hommes, ingénieurs, architectes départementaux et communaux et autres personnes compétentes. »

Contre cette réglementation des salaires, on a soulevé, je le sais, diverses objections ; plusieurs d'entre elles sont fondées.

Que le nouveau régime amène certaines répercussions douloureuses, ce n'est pas un motif suffisant pour le condamner. Quelle est donc la réforme sociale qui ne produise, en même temps que de grands biens, des inconvénients réels ? A vouloir éviter tous

les maux, jamais on n'entreprendrait de réforme : tels les enfants qui par crainte de tomber n'osent se décider à marcher. La question est de s'assurer que la somme des avantages, en un mot, que le bien général l'emporte sur les maux particuliers. Telle est la règle supérieure de prudence sociale. Aussi bien, dans le cas qui nous occupe, l'expérience tirée des législations étrangères se montre favorable à la nouvelle organisation des travaux publics. L'Angleterre, la Belgique, la Hollande se sont bien trouvées de la réforme. Dans une lettre du 22 octobre 1896, M. Sydney Webb, membre du Conseil de comté de Londres, écrivait : « L'introduction d'un minimum de salaire, pour les travaux publics, en Angleterre, s'étend de jour en jour. A présent, plus de deux cents municipalités et beaucoup de communes se sont ralliées à ce principe que le gouvernement national a aussi adopté. On ne songe pas à l'abandonner. Ainsi, par exemple, le *County Concil* de Londres possède en ce moment une majorité de conservateurs, mais on n'a même pas proposé d'abandonner le minimum. »

Le 30 juillet, à la Commission du travail, devant laquelle ils avaient demandé à comparaître, le président du Conseil, M. Waldeck-Rousseau, et le ministre du Commerce, M. Millerand, ont déclaré que, en ce qui concerne les entreprises de l'État, le gouvernement avait le droit de modifier par décret les décrets et ordonnances antérieurs, en vue d'introduire dans le cahier des charges les conditions que le projet de la Commission voulait prescrire législativement. Seules les sanctions pénales ne peuvent être déterminées par le gouvernement. La Commission du travail a pris acte des résolutions gouvernementales, et à la séance de la Chambre, du 30 juillet, son rapporteur en a donné connaissance aux députés. Ceux-ci ont protesté violemment au nom de la liberté du travail, — naturellement. Néanmoins, le ministre des Travaux publics a rendu, en date du 10 août 1899, trois décrets conformément aux intentions de la Commission du travail et dans le sens indiqué plus haut.

Le premier décret concerne les travaux entrepris par l'État, les deux autres se rapportent aux départements et aux communes. A dire le vrai, il me semble que le gouvernement n'a pas outrepassé son droit. Les décrets n'empiètent pas sur le pouvoir législatif, par cela même qu'ils ne contiennent pas de sanctions pénales qu'une loi seule peut établir. D'autre part, ils ne seront pas inef-

ficaces, parce que la loi civile peut suffire à faire respecter les conditions des contrats de travail. On peut même dire qu'en l'espèce qui nous occupe le régime des décrets est préférable : il est, en effet, plus rapide, plus souple et aussi efficace que le procédé législatif. N'oubliez pas, d'ailleurs, qu'il s'agit de modifier non des lois, mais des décrets. C'est ainsi qu'on a procédé en Angleterre et en Belgique.

Invoquera-t-on la liberté du travail ? Ne voit-on pas qu'il s'agit ici uniquement de la liberté des conventions ? Pourquoi l'État, les départements et les communes n'auraient-ils pas le droit d'introduire, dans les contrats qu'ils passent avec les entrepreneurs ou les ouvriers, certaines conditions de travail au même titre que les particuliers ? D'un côté comme de l'autre, c'est le droit du patron qui est en jeu. En définitive, les décrets actuels rendent à l'État, aux départements, aux communes, un droit dont la jurisprudence du Conseil d'État les avait privés.

Charles ANTOINE, S. J.

REVUE DES LIVRES

Explication du Pontifical, par P. Gontier, P. S.S., professeur de théologie morale au Grand Séminaire d'Angers. Paris, Retaux, 1898. — Ce livre débute par une dédicace à Notre-Seigneur Jésus-Christ, souverain prêtre, et tout entier il est fait pour inculquer à de jeunes âmes l'estime et l'amour de leur sainte vocation. *Attendite quale ministerium vobis traditur*. C'est l'épigraphe, c'est le livre en abrégé.

L'auteur est tout pénétré de l'esprit de la pieuse Compagnie de Saint-Sulpice. Professeur de théologie morale au Grand Séminaire d'Angers, alors qu'il composait ce livre, — maintenant supérieur du Séminaire Saint-Jacques à Paris, — il est évidemment de ceux qui joignent aux connaissances spéculatives les informations sûres de l'expérience pratique.

En commentant le *Pontifical*, livre liturgique dont se sert l'Évêque dans les fonctions qui lui sont propres, non seulement il explique le sens des émouvantes scènes de l'ordination, mais il nous donne une théologie du sacrement de l'Ordre. Le livre est donc destiné tout d'abord aux séminaristes désireux d'une fervente et intelligente préparation. Il est destiné également aux prêtres, qui retrouveront et « reliront dans le *Pontifical* leurs titres de noblesse » (p. 17). Il est enfin destiné aux jeunes directeurs de séminaire ; l'auteur a voulu consacrer les trésors de son expérience et le poids de son autorité à se faire, comme il le dit gracieusement lui-même, « le collaborateur de ses jeunes frères ».

Le corps de l'ouvrage répond pleinement à des intentions si hautes, si apostoliques.

Après un discours préliminaire, — idées générales sur le sacerdoce, la vocation et le sacrement de l'Ordre, *grandis sermo*, — — l'auteur nous entretient, en quatre chapitres, de la tonsure, des ordres mineurs, du sous-diaconat et du diaconat.

A propos de la tonsure, une légère remarque nous sera permise. L'auteur met en doute (p. 123) l'opportunité du choix de saint Berchmans comme patron des tonsurés, et, contestant le fait même

de la tonsure, propose un patron nouveau. Nous pouvons rassurer ses scrupules. Un des points sur lesquels insistent les principaux biographes du saint, — Vanderspeeten et Cros, — c'est précisément la grande dévotion qu'eut Berchmans à la tonsure aussi bien qu'au saint habit, et l'empressement avec lequel il avait prématurément obtenu l'un et l'autre [1].

La prêtrise fait l'objet de deux chapitres. D'abord une *partie théologique* où sont expliquées la *matière* et la *forme* de la prêtrise; puis, les *effets du sacrement* (caractère, pouvoir et obligation, grâce); enfin, les *vertus du prêtre*. Puis, une *partie rituelle* : l'*Adsum... Accipe jugum... Promitto*, etc.

Une lettre du cardinal Mathieu à l'auteur caractérise bien cet excellent ouvrage, fond et forme : « Vous avez trouvé moyen de rajeunir ce sujet ancien par un accent vraiment personnel d'onction et de conviction, par la justesse fréquente des remarques, et, de temps en temps, par une sorte de poésie pieuse qui donne beaucoup de charme à ces pages édifiantes et leur assureront, j'en ai la confiance, le succès qu'elles méritent. »

André de la Barre, S. J.

I. Biographie de M. Jaffré, par l'abbé Le Clanche, chanoine honoraire, recteur de Crac'h. Vannes, Lafolye, 1899. In-8, pp. vii-176. — **II. Le Sacrifice et le Sacrement**, par J. Jaffré. Vannes, Lafolye, 1899. In-8, pp. xxiii-416. Prix : 4 fr. 50. — **III. Simples Notes d'instruction religieuse**. Paris, Amat, s. d. In-8, pp. vi-284. Prix : 3 francs. — **IV. La Cité de Dieu**, de saint Augustin, traduction nouvelle par L. Moreau (ouvrage couronné par l'Académie française), 4e édition, tome I. Paris, Garnier, 1899. Prix : 3 fr. 50. — **V. Sul motivo primario dell' Incarnazione del Verbo**, ou *Jésus-Christ prédestiné tout d'abord pour des fins indépendantes de la déchéance du genre humain*, par le P. Francesco Risi, de l'ordre de Saint-Jean de Dieu. Rome, Desclée, 1898. 4 vol. in-8, de pp. 297, 387, 443 et 488.

I. — Consacrées par une main amie à la mémoire d'un ancien maître, ces pages font revivre la grave et aimable figure d'un des prêtres les plus distingués qu'ait eus, au cours de ce

1. *La Bulle de canonisation* signale les instances de Berchmans pour être admis à la cléricature : « Ut si Deo arctius manciparet in *clerum* ad-

siècle, le clergé breton. Professeur, et très vite supérieur du petit séminaire de Sainte-Anne, Jean Jaffré fit bientôt de cette institution, qu'il avait d'ailleurs trouvée en possession d'un juste renom, une maison d'éducation très remarquable. Formation morale des élèves, relèvement des études, obtention, par les professeurs, des grades uiversitaires, soins spéciaux donnés à l'instruction religieuse, on n'a pas vite fait d'énumérer les points sur lesquels porta l'intelligente activité du jeune supérieur. Oté trop tôt à son œuvre, nommé recteur de Guidel, puis député par 51 000 électeurs à l'Assemblée nationale de Bordeaux et de Versailles, M. Jaffré ne fut pas, dans ces diverses et délicates fonctions, au-dessous de lui-même. Le vaillant clergé de Bretagne trouvera, dans cette brève esquisse, matière à une juste fierté et à d'instructives réflexions.

II. — Après l'homme, les écrits. *Le Sacrifice et le Sacrement* nous donne le cours complet d'instruction religieuse professé au petit séminaire par M. Jaffré durant les années 1857-1861. Un premier cours, antérieur à celui-ci, reste à publier. On admire, en lisant *le Sacrifice et le Sacrement*, non seulement la hauteur de vues et la solidité de doctrine de l'auteur, mais aussi le sérieux des élèves, capables de goûter et de s'assimiler — une rédaction scolaire, citée en appendice, en fait foi — cette substantielle doctrine. Suivant, avec un goût du général encore plus marqué, la méthode de ses maîtres préférés, Bossuet, Joseph de Maistre, M. Jaffré traite successivement de la médiation en général, puis de la médiation dans ses rapports avec ses deux termes : Dieu et l'homme. Dieu est honoré par le *Sacrifice*, l'homme sanctifié par le *Sacrement*. Je ne voudrais pas affirmer que certaines questions n'aient été un peu sollicitées pour rentrer dans la sévérité de ce cadre ; mais, en général, il faut reconnaître que les points capitaux de la doctrine chrétienne s'y meuvent assez à l'aise. Le style est simple, ferme, très correct dans son austérité classique. La doctrine vaut surtout par l'ampleur des aperçus et la franchise

scribi summis precibus a patre impetravit. » — Nous lisons dans le P. Vanderspeeten (p. 10) : « Il mettait un soin particulier à faire renouveler sa tonsure... » Dans le P. Cros : « Le saint habit dont il était si heureux d'être revêtu, et la tonsure ecclésiastique... lui rappelaient sans cesse que les légèretés de l'enfance lui convenaient moins que jamais » (p. 19). — « Il mettait sa tonsure en évidence et la faisait bien raser » (p. 35).

dans l'adoption du point de vue surnaturel. Très peu de faits, et encore rappelés plutôt qu'exposés; mais, en revanche, beaucoup de synthèses fort heureuses et de développements prêtant au développement oratoire. Cette méthode, en contraste absolu avec le goût des contemporains pour le positif, pour le fait précis, ne plaira pas à tout le monde; les esprits réfléchis et amis des vues générales y trouveront plaisir et profit. La théologie de M. Jaffré a été puisée aux bonnes sources (rarement indiquées, cependant). Tout au plus pourrait-on lui reprocher trop d'âpreté à exténuer la portée *naturelle* de l'esprit humain, la rectitude *naturelle* de la volonté; mais, rappelons-nous qu'en ce point, et aussi en ce qui touche les traces de la révélation primitive, l'auteur a dû nécessairement puiser ses renseignements dans des livres à tendance traditionaliste. L'éditeur a pris soin d'ailleurs d'expliquer les passages qui pourraient prêter à discussion.

Il faut remercier MM. Le Bayon et Le Clanche d'avoir préservé de l'oubli un livre et un caractère très dignes, l'un et l'autre, de survivre à tant de productions éphémères et de renommées surfaites.

III. — Les éloges que Mgr Baunard, dans une page liminaire, donne aux *Simples Notes d'instruction religieuse*, nous dispensent d'insister sur leur mérite. Le principal me semble consister dans la méthode de l'auteur, qui donne toujours les faits pour base aux doctrines; les mères de famille et les catéchistes auxquels il destine son livre n'auront pas de peine, s'ils savent s'en servir, à « mordre » sur l'esprit, encore peu fait aux spéculations, des enfants. Mentionnons aussi les riches et heureux développements sur la liturgie.

En quelques points, l'exactitude laisse à désirer. Je me demande, par exemple, comment le catéchiste développera la preuve de l'existence de Dieu tirée de la nature, et formulée en ces termes : « Nous avons naturellement en nous l'idée d'un Être infini, souverainement parfait en toutes choses. Or, de ce que nous avons l'idée de l'infini, il s'ensuit qu'il existe réellement », etc. (p. 2). Certaines notions historiques sont tout à fait erronées : « le livre de la Sagesse, écrit par Salomon » (p. 59); « saint Luc écrivit en grec [son Évangile] l'an 33 (!), à Corinthe (?) » (p. 60); « la réalité du sacrement [de confirmation se prouve] par ces

paroles adressées à saint Pierre : « Quand tu seras converti, *confirme* « tes frères... » (p. 196).

Une prochaine réédition offrira bientôt l'occasion, je l'espère, au pieux et modeste auteur, de corriger ces fautes, et de donner toute sa valeur à son travail.

IV. — Je suis heureux de signaler ici la réédition de l'excellent ouvrage de M. L. Moreau. Le texte latin de saint Augustin, qui court au bas des pages, permet de vérifier l'exactitude de la traduction; son élégance se recommande assez au lecteur. Des notes, placées à la fin du volume, éclaircissent quelques passages plus obscurs *de la Cité de Dieu*. Dans l'ensemble, c'est une des meilleures traductions d'œuvre patristique — et on peut ajouter : d'œuvre antique — que nous ayons en français. Il serait bien à souhaiter que les plus beaux ouvrages des Pères fussent mis ainsi à la portée du grand public, autrement que par les traductions solennelles et surannées d'antan. Les éditions critiques du *Corpus* de Vienne et de l'Académie de Berlin fourniront aux traducteurs des textes soigneusement établis.

V. — Cet important ouvrage italien, qui ne renferme pas moins de quinze cents pages, est consacré tout entier à la discussion d'une thèse de théologie. C'est assez dire que la question est examinée sous toutes ses faces, et qu'il faudrait un article pour étudier en détail les arguments du savant auteur. Je dois me contenter d'indiquer ici les grandes lignes de son travail, en renvoyant le lecteur studieux aux développements que le P. Risi consacre à chacune.

Le premier volume retrace l'historique de la controverse : L'incarnation du Verbe a-t-elle été décidée dépendamment de la chute et de la rédemption de l'humanité ? Jésus-Christ se fût-il incarné si le premier homme n'eût pas péché ? Telle est la question en litige, dont la position théorique *ex professo* ne remonte qu'au douzième siècle. Les premiers maîtres mendiants, Alexandre de Halès et Albert le Grand la décidèrent comme le P. Risi : leurs élèves, destinés, sinon à les éclipser, au moins à les absorber en les dépassant, saint Bonaventure et saint Thomas d'Aquin, inclinèrent à l'opinion contraire. De part et d'autre, d'ailleurs, aucune position ferme, aucune solution exclusive : dans l'absence de données révélées suffisamment explicites, on fait valoir des raisons

de convenance, et l'on conclut que, les deux thèses restant probables, l'une des deux semble plus probable. Duns Scot et son école entière, avec eux un bon nombre de théologiens illustres appartenant aux écoles les plus diverses : saint Bernardin de Sienne, Catharin, Salmeron, Suarez [1], saint François de Sales, avec des nuances notables, admirent les conclusions d'Alexandre et d'Albert le Grand. En face d'eux, l'école de saint Thomas, surtout depuis qu'on se prit à lire le Maître à travers les commentaires de Cajetan, et les plus illustres représentants de la théologie positive, Petau et Thomassin, entraînèrent dans le sens contraire la majeure partie des théologiens. Tous les esprits modérés continuèrent à reconnaître la solide probabilité des deux systèmes.

Le P. Risi rapporte, commente et discute les arguments mis en avant par les deux partis ; puis, remontant le cours des âges, il s'arrête longuement à saint Thomas, montrant que le grand docteur pose des principes d'où découlent logiquement les conclusions proposées dans l'ouvrage. Il appuie sur la déviation (déjà signalée) imprimée à la doctrine du Maître par certains commentateurs, prompts à transformer les *videtur* en *certum est*. La place assignée par saint Thomas à la personne de Jésus-Christ dans le plan divin emporte, selon le P. Risi, l'indépendance de l'Incarnation par rapport à la chute de l'humanité. Et il faut bien avouer que la grâce et la prédestination de Jésus-Christ semblent, dans l'hypothèse de l'indépendance, briller d'un éclat plus vif.

Mais cet argument de convenance se heurte, dira-t-on, au silence des Pères et de l'Écriture. L'auteur emploie son troisième et son quatrième volume à réfuter cette objection. Le silence des Pères n'est pas si profond qu'on a bien voulu le dire : sans traiter la question didactiquement, leur doctrine sur la grâce, sur l'économie de l'Incarnation, sur les Anges, favorise le sentiment du P. Risi. Il faut reconnaître qu'on voudrait en ce volume plus de rigueur critique dans l'allégation des textes : bien peu de gens admettraient — presque aucun savant actuel n'admet — l'identification de l'Hermas qui a écrit *le Pasteur*, avec le disciple des

1. Le P. Risi le sépare des autres ; et, en effet, Suarez n'eût pas admis *toutes* les conclusions du livre que j'analyse. Mais la thèse principale reste sauve, même avec les tempéraments que propose Suarez.

apôtres, saint Hermas[1]. Quant aux nombreuses citations grecques, non seulement les esprits, les accents, les ι souscrits (chose plus grave) y manquent, mais les fautes de transcription y abondent, à ce point qu'on se demande si les épreuves ont été corrigées. Citons, pour ne pas être accusé d'exagération, quelques-unes des fautes les plus fâcheuses : Κριστος (p. 75); Βονθειας (p. 116); διναμεων (p. 164); τω κορμω (p. 188); Παρτενου, αντρωπους (p. 218), etc. Sans doute de tels lapsus n'enlèvent rien à la valeur théologique de l'ouvrage; mais on les voudrait, surtout dans un volume entièrement consacré à l'étude positive et directe des textes, moins fréquents.

Le dernier volume est consacré à l'examen des passages scripturaires qui paraissent favoriser la thèse. Entre tous, ceux qui sont tirés des épîtres de saint Paul aux Romains (VIII, 29) et aux Colossiens (I, 15 et 16) sembleront importants, et les adversaires de la thèse du P. Risi ne leur conserveront pas sans peine leur sens premier et plénier.

Il faut rendre justice en terminant au travail étendu et consciencieux de l'auteur. On pourra bien, après lui, rester ferme dans l'opinion qu'il combat, je crois qu'on ne pourra pas négliger ses arguments, ni dénier à ses conclusions une très solide probabilité. J'ajoute, et l'histoire de la théologie autorise cette prévision, que la thèse du P. Risi ralliera comme par le passé beaucoup d'esprits élevés, moins touchés du silence relatif de la tradition que de la beauté de cette conception christologique, où l'Incarnation apparaît plus au dessus, plus en dehors des contingences humaines. Léonce DE GRANDMAISON, S. J.

Le Néant et la Vie, par Johannes JOERGENSEN, traduit par Pierre d'Armailhacq. Paris, Perrin, 1898. In-16, pp. XXII-58. Prix : 75 centimes. — Voilà un livre qui n'est pas « vieux jeu ». Il s'agit des *confessions* d'un poète danois panthéiste-naturaliste. M. Johannes Joergensen nous dit comment, après avoir été séduit par l'égotisme et le nihilisme de George Brandès, il trouva son chemin de Damas et aboutit à la grande lumière du christianisme. Il y a là des pages angoissantes pour peindre le vide et les tortures d'un cœur affamé de la vérité. Ame sincère, M. Joer-

1. Voir, par exemple, P. Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes. La Littérature grecque*, p. 63-64; — Bardenhewer, *Patrologie*, p. 51.

gensen se confesse en toute humilité et droiture ; âme ardente, il voudrait amener au vrai ceux qu'il a « enténébrés » par ses vers.

Comment ce sceptique radical s'est-il converti ? La biologie, le darwinisme lui-même nous disent que l'être vivant en harmonie avec son milieu entre en jouissance, est heureux. « L'angoisse du cœur deviendra donc le critérium infaillible de l'erreur du cerveau. » Or, M. Joergensen n'a trouvé que détresse au sein du nihilisme et du *brandésianisme* ; il se sent heureux depuis qu'il s'est rangé au christianisme. Que faut-il de plus pour juger de la vraie doctrine ?

En somme, « tranche de vie » toute palpitante, et aussi lumineuse pour les âmes incroyantes et sincères.

La traduction, revue par M. Joergensen, est vive et entraînante. Çà et là quelques formes trahissent la jeunesse de l'écrivain français, de même dans l'intéressante préface qui résume le mouvement littéraire et moral du Danemark en ces vingt-cinq dernières années. Lucien Roure, S. J.

I. **L'Alliance franco-allemande et ses conséquences**, par le marquis Chappuis de Maubou. Paris, Pierret. In-18, pp. 268. Prix : 2 francs. — II. **L'Allemagne et le Protectorat français, à propos d'un voyage récent**, par Emmanuel Martin. Arras et Paris, Sueur-Charruey, 1898. In-8, pp. 28. — III. **Les Partis conservateurs et le Clergé devant les leçons du scrutin**, par Paul Lapeyre. Paris, Savaète, 1899. In-8, pp. 37. — IV. **Essai sur les lois naturelles de la Société politique**, par l'abbé A. Fayet. Moulins, imprimerie Auclaire, 1898. In-12, pp. vi-292.

I. — L'auteur de ce petit volume préconise une entente franco-allemande. C'est le seul point sur lequel il se trouve d'accord avec Jules Ferry, dont il réprouve les décrets et d'autres monstruosités. — Mais pourquoi mêler si souvent à cette thèse de politique extérieure la question des phosphates d'Afrique ? On ne saisit pas bien le rapport. D'ailleurs, l'auteur abonde en rapprochements inattendus qui ne laissent pas que de déconcerter le simple lecteur. Tout le monde sans doute ne partagera pas ses idées sur l'alliance franco-allemande, et quelques autres encore ; ainsi, l'on n'est point forcé de déplorer que « la stupide loi salique » ait exclu du trône de France Édouard III d'Angleterre. Au demeu-

rant, M. le marquis de Maubou a d'excellentes intentions; il convient d'y rendre hommage. Il a de l'érudition, de la lecture, et une originalité de vues que personne ne contestera. Mais la critique, qui est impitoyable, comme chacun sait, n'est point tout à fait désarmée.....

II. — Le voyage à Jérusalem de l'empereur d'Allemagne a donné lieu à de nombreuses et intéressantes études sur l'origine et la nature du protectorat français en Orient[1]. Même après des travaux plus importants, cette courte brochure sera lue avec intérêt; elle expose et résume fort clairement la question. Elle montre aux plus indifférents qu'il y a au moins un lieu du monde où la France, selon le mot de M. Brunetière, ne peut cesser d'être catholique sans cesser d'être la France. A l'époque révolutionnaire, les Jacobins eux-mêmes l'avaient compris; car tandis qu'en France il se constituait le persécuteur sanguinaire de toute idée religieuse, le Comité de Salut public enjoignait à notre représentant à Constantinople d' « assister aux cérémonies du culte, et d'y observer l'attitude recueillie des représentants de l'ancienne monarchie ». On le voit, ce n'est point d'aujourd'hui qu'on a jugé utile de ne pas faire de l'anticléricalisme un article d'exportation.

III. — Les questions de politique intérieure ne sont pas les moins irritantes. M. Paul Lapeyre aborde avec franchise l'une des plus délicates. S'appuyant sur les résultats des dernières élections législatives, il essaye d'en dégager un enseignement, et il se livre à une série de constatations sur la situation actuelle des partis conservateurs et du clergé. Que les élections n'excitent plus la même ardeur qu'autrefois; que les progrès des catholiques, dans l'ensemble, soient insignifiants ou nuls; que les « vieux partis » perdent leur crédit sur les masses; que les électeurs conservateurs manquent trop souvent de discipline et de cohésion : ce sont là des faits qu'on ne contestera guère. D'autres aperçus du distingué publiciste, des jugements trop sommaires ou trop sévères, pourraient au contraire donner lieu à des polémiques. La faveur de l'auteur pour les *catholiques sociaux* le

1. V. *Études*, 5 janvier 1899, *l'Allemagne en Orient*, par le R. P. Prélot; et 20 janvier 1899, *les Conditions de notre Protectorat en Orient*, par le même.

rend injuste pour le clergé et les catholiques sans épithète. Bornons-nous, sans y insister, à signaler la tendance.

IV. — *J'essaie*, dit M. A. Fayet, *d'écrire un traité de politique générale, et de déterminer les lois fondamentales et naturelles de la société.* Ce champ très vaste, il l'a parcouru en éclairant sa voie *à la lumière des grands esprits de tous les temps.* Il a lu beaucoup, et beaucoup médité. Après avoir établi qu'il y a des lois naturelles de la société, il étudie la société religieuse et ses lois, la famille et ses lois, la société politique et ses lois. Les nombreuses subdivisions de ces quatre chapitres, un style simple et clair, facilitent la lecture de ces pages abstraites. J'en signalerai d'excellentes sur les attaques contre la famille, et sur le divorce, — ce sacrement de l'adultère, — dont l'auteur juge les résultats sociaux plus pernicieux à certains égards que ceux de la polygamie : « Celle-ci laisse les enfants au foyer de la famille ; celui-là les sépare nécessairement du père et de la mère; la loi est forcée de les adjuger à l'un ou à l'autre, comme on ferait d'un troupeau dans un partage. » L'étude des diverses théories sur la formation et l'origine des sociétés, la réfutation des idées de Hobbes, de Spinoza, de Rousseau, constituent un bon exposé de la question. Dans l'ensemble de l'ouvrage, au surplus, l'auteur n'apporte pas aux sujets qu'il traite des éléments bien nouveaux. Ajoutons qu'en politique proprement dite, il énonce très nettement ses préférences pour le système de la monarchie héréditaire. Avec Rousseau, dont il relève les contradictions, il estime que le gouvernement démocratique ne convient guère « qu'à un peuple de dieux ». De Maistre aurait ratifié beaucoup de ces aperçus. Lucien Treppoz.

Traité complet de médecine pratique, *à l'usage des gens du monde*, par le Dr H. Vigouroux. Tome IV. *Anatomie, physiologie, hygiène, pathologie et thérapeutique des organes de la génération.* Paris, Letouzey et Ané, 1899. 1 volume in-8° de 364 pages. Prix : 32 francs les 4 volumes. — Ce volume complète le *Traité de médecine pratique* en cours de publication depuis quatre ans : il a les mérites et les défauts de ses trois aînés. Trop succinct et élémentaire pour les hommes de l'art, il est trop complet et trop technique pour les gens du monde. Ajoutons que le quatrième volume, consacré à la génération, contient des figures indécentes

en face de matières délicates, et qu'il ne saurait être mis dans toutes les mains.

Après avoir exposé très sommairement l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, la pathologie, la thérapeutique des organes reproducteurs, ce livre donne cent pages (le tiers du volume) à la redoutable *syphilis* : c'est peut-être excessif et sûrement disproportionné, mais les gravures coloriées qui accompagnent le texte montrent l'horreur du mal et inspireront le dégoût du vice qui les cause.

Le dernier chapitre est spécialement délicat.

On y regrette quelques libertés de plume, et surtout une note finale.

Le Dr Vigouroux signale et semble approuver, au point de vue scientifique, une pratique défendue par l'Église, comme il l'indique lui-même (Décret du 24 mars 1897).

Nous aurions aimé qu'on mît ici la science et la morale d'accord avec le magistère romain pour condamner une opération dont nous n'avons jamais été partisan.

Ces réserves faites, nous tenons l'ouvrage de notre confrère pour bien construit, intéressant, scientifiquement exact et utile à consulter. Dr Surbled.

Cinématique et Mécanismes. *Potentiel et mécanique des fluides.* Cours professé à la Sorbonne, par H. Poincaré, membre de l'Institut. Paris, Carré et Naud. In-8, pp. 392. Prix : 15 francs. — En publiant ces leçons, professées il y a quelques années, M. Poincaré rend un réel service aux étudiants désireux d'obtenir les certificats de mécanique rationnelle et de mécanique physique, et, ce qui vaut mieux encore, il les met en mesure de lire avec fruit les divers cours de physique mathématique que l'on doit à l'éminent professeur de la Sorbonne.

La première partie contient les éléments généraux de la cinématique et l'étude des mécanismes. Les matières du programme de licence y sont rajeunies par un certain nombre d'applications géométriques ou de démonstrations nouvelles. Signalons l'étude complète du mouvement épicycloïdal plan et sphérique, la recherche de la position d'un corps après plusieurs rotations autour d'un point, plusieurs propriétés intéressantes des droites conjuguées, la détermination de la position d'un solide, etc.

M. Poincaré définit (p. 74) le mouvement résultant : celui dont la *vitesse* est la somme géométrique des vitesses composantes. Il est bon de remarquer, pour éviter toute confusion, que d'autres auteurs, par exemple M. Sarrau dans le cours si remarquable qu'il professe à l'École polytechnique, n'emploient pas tout à fait la même définition. Pour eux, le mouvement résultant est celui dont la *corde* est à chaque instant la somme géométrique des cordes composantes. A ce point de vue, le mouvement absolu d'un solide sera regardé en toute rigueur, comme résultant de trois mouvements au lieu de deux. Ceci permet d'expliquer d'une manière peut-être plus simple le théorème de Coriolis. La démonstration géométrique qu'en donne M. Poincaré est d'ailleurs d'une extrême précision, malgré sa longueur.

Dans le chapitre consacré aux mécanismes, nous trouvons en particulier une étude approfondie de la coulisse de Stephenson, précédée de deux démonstrations du théorème de Philipps.

La seconde partie contient d'abord des notions sommaires sur le potentiel, le célèbre théorème de Green, avec plusieurs applications, et la solution du problème de l'attraction exercée par un ellipsoïde. On y utilise la notion du *flux de force* qui permet, comme celle du potentiel, de remplacer les compositions de forces par de pures sommes algébriques.

L'auteur, voulant donner aux commençants un simple aperçu du principe (intérieur) de Dirichlet, se contente de l'ancienne démonstration, en reconnaissant qu'elle manque de rigueur. A ceux qui voudraient approfondir cette théorie, indiquons, par exemple, le beau *Traité d'analyse* de M. Picard (tome II, chapitres 1er et suivants).

L'ouvrage de M. Poincaré se termine par la mécanique des fluides. On y trouve, en hydrostatique, la discussion détaillée de l'équilibre des corps flottants, et la formule du nivellement barométrique ; puis, après les premiers principes de l'hydrodynamique, la théorie abrégée des tourbillons (théorème de Helmholtz, moment d'un faisceau, etc.). Citons enfin l'étude d'un solide plongé dans un liquide, et celle du mouvement des sphères *pulsantes*, c'est-à-dire de rayon variable, mouvement réalisé d'une manière si ingénieuse dans les expériences de M. Bjerknœs.

La rédaction de l'ouvrage, due à M. Guillet, est d'une grande

clarté. Plusieurs questions de signes sont laissées à l'intelligence du lecteur. *De minimis non curat prætor.*

Robert d'Esclaibes, S. J.

Saint François de Sales, par Amédée de Margerie. Paris, V. Lecoffre, in-12, pp. 212. Prix : 2 francs. — *C'est proprement un charme* de relire dans cet abrégé si plein, imprégné du contact des Œuvres de saint François de Sales, la vie de l'aimable saint que la Savoie a donné à la France. Il fut en effet un saint bien français, le doux évêque de Genève, que son dernier biographe nous fait goûter dans sa plus pure saveur. On se demande, après avoir achevé les sept chapitres trop courts, où se raisonnent et se résument toutes les impressions qu'a éveillées en nous cent fois le commerce de saint François de Sales, laquelle de ces esquisses nous fait — selon le programme de la collection hagiographique de M. H. Joly — pénétrer le mieux dans l'âme du saint. N'est-ce pas en effet montrer l'âme de l'*écrivain* à qui nous devons des ouvrages et des lettres incomparables, que de nous expliquer comment et pourquoi « la transparence » de son style « implique la propriété de langage, la correction, le naturel, le bon goût », qualités intimes nées de la pensée même, et qualités françaises au premier chef. Si, après avoir approuvé les ingénieuses oppositions que l'auteur établit entre le bon Amyot, le solennel Balzac et notre saint, on s'étonne un peu de la parenté littéraire qu'il voudrait établir entre celui-ci et Fénelon, lequel, nous dit-il, *dérive des Grecs à travers saint François de Sales*, ce sont là disputes de littérateurs. Mais ce que tous accordent sans conteste, c'est la finesse et la précision de l'étude psychologique qui analyse la cause intime et le secret de cette vie retracée à grands traits dans l'exposé des faits par lequel s'ouvre le volume. Le saint a été compris là et montré tel qu'il est. Personne ne niera ce que l'auteur, dans une pensée apologétique, ou mieux apostolique, a nettement exprimé, à savoir que, dans cette vie animée par l'amour de Dieu, « les esprits droits et les cœurs nobles... trouveront, sous la seule condition qu'ils croient en Dieu, une démonstration péremptoire de la divinité du christianisme... tel que l'Église catholique le garde dans sa plénitude » (p. 51).

Aussi bien tout le livre montre-t-il comment saint François a *vécu*, c'est-à-dire traduit et retracé sans cesse dans ses actions,

ce traité de la charité envers le prochain qu'il rêvait et souhaitait de voir écrire.

Il faut donc remercier M. de Margerie d'avoir mis dans cet ouvrage, composé *con amore*, le meilleur de son cœur et de sa foi. Il souhaite quelque part, très modestement, avant de parler de sainte Jeanne de Chantal, que son chapitre « augmente encore le nombre des lecteurs du beau livre de Mgr Bougaud ». Peut-être devrait-on craindre plutôt que la nouvelle *Vie de saint François de Sales* ne nuise aux historiens antérieurs, tant elle offre, dans sa concision, une image complète et fidèle du héros qu'elle fait comprendre et aimer. Il est du moins un vœu à former, c'est que cette biographie, si elle ne ramène pas aux anciens auteurs qui ont écrit la Vie de saint François de Sales, attire un bon nombre d'esprits à la lecture de ses *Œuvres*, dans la nouvelle et si belle édition de dom Mackey, dont elle sera ainsi l'excellente introduction. Eugène Griselle, S. J.

I. En Indo-Chine (1894-1895), *Cambodge*, *Cochinchine*, *Laos*, *Siam méridional*, par le comte de Barthélemy. Paris, Plon, 1899. In-8, pp. 248. — **II. La Colonisation française en Annam et au Tonkin**, par Joleaud-Barral. Paris, Plon, 1899. In-8, pp. 245. — **III. Le Tour d'Asie**, *Cochinchine*, *Annam*, *Tonkin*, par Marcel Monnier. Paris, Plon, 1899. In-8 carré, pp. 330. 38 photogravures et carte. — **IV. La Navigation à vapeur sur le haut Yang-tse**, par le R. P. S. Chevalier, S. J. Chang-haï, Imprimerie de la Mission catholique, 1899. In-folio, pp. 13 et 4 cartes. Prix : 1 taël.

I. — M. Pierre de Barthélemy, qui est rentré cette année même d'un second voyage d'exploration en Indo-Chine, dont il a fait le récit très intéressant à la Société de Géographie, nous raconte dans ce volume, illustré de nombreuses photogravures, son excursion au Cambodge et au Laos dans le courant de l'année 1894. Cette description bien que faite avec *humour*, renferme cependant des appréciations exactes et des renseignements utiles qu'on trouve rarement dans les récits des voyageurs d'aujourd'hui, trop pressés d'ordinaire pour prendre des notes. La liste des gouverneurs militaires et civils de Saïgon sera certainement bien vue des lecteurs qui s'intéressent à l'histoire de notre belle colonie. La trop courte note sur le mouvement commercial de la Cochin-

chine en 1894 eût mérité un plus grand développement, quitte à sacrifier l'éternel menu d'un repas chinois que tous les touristes se croient obligés de reproduire.

La description des ruines d'Angkor a l'avantage d'être accompagnée d'une carte-plan et de photogravures. Les nombreux amis de nos braves missionnaires liront avec plaisir les pages que leur consacre avec reconnaissance M. de Barthélemy, qui a été souvent leur hôte et a puisé auprès d'eux des renseignements exacts sur le pays et les races qui l'habitent. Cela n'a pas empêché le voyageur d'étudier par lui-même et il nous fait profiter aujourd'hui de son expérience. La lecture de son livre attirera sans doute de nouveaux visiteurs dans ces beaux pays ; c'est là son but et nous avons l'espoir qu'il sera réalisé. Les futurs colons pourront en tirer aussi parti. En tout cas, il sera bien placé sur les rayons de leur bibliothèque ainsi que le second volume de cet ouvrage, qui doit paraître l'année prochaine, et où sera raconté le voyage de M. le comte de Barthélemy dans le nord de l'Indo-Chine, c'est-à-dire dans le Tonkin, l'Annam, le haut Laos.

II. — Nous avons lu tant de livres sur l'Annam et le Tonkin que nous craignions fort, en ouvrant celui-ci, de n'y découvrir rien de bien nouveau ou de très intéressant. Aussi avons-nous commencé par en examiner surtout les nombreuses gravures faites d'après les photographies de l'auteur et dont quelques-unes sont vraiment typiques. Nous avons abordé ensuite la lecture du texte et avons été heureux d'y trouver des idées justes sur la colonisation. L'auteur explique que si nos compatriotes vont plus souvent porter à l'étranger leurs capitaux et leurs connaissances techniques, c'est parce que trop d'entraves attendent leur initiative et leurs efforts dans nos colonies d'où ils sont chassés petit à petit par les procédés fiscaux de l'Administration. Il est curieux d'entendre M. Joleaud-Barral faire avec un négociant, parfait honnête homme, du reste, l'apologie du pot-de-vin. Il est vrai qu'il laisse au lecteur le soin de dire si cette théorie est acceptable. Il rappelle cependant que les Anglais, plus pratiques, l'ont en quelque sorte légalisée. Après la critique de l'Administration, nous trouvons les descriptions des principales escales de la côte ; un examen de la situation légale du colon. Quelques aperçus sur les mœurs des fonctionnaires auraient gagné à être laissés dans

l'ombre ou indiqués d'une façon plus discrète, ce qui eût permis de laisser le livre dans les mains d'un plus grand nombre de personnes. Beaucoup plus utiles et intéressants sont les renseignements pratiques sur la vie matérielle, les cultures que l'on peut tenter dans le pays, telles que celles du thé, café, cacao, poivre, ramie, mûrier, etc. Plusieurs grandes gravures illustrent la culture du riz. D'excellents conseils sont donnés aux futurs colons sur l'utilisation des principaux animaux domestiques indigènes : buffles, zèbres, porcs, etc. Nous aurions désiré que les renseignements concernant les mines d'or, de charbon, cuivre, étain, fer, etc., fussent un peu plus complets, mais le cadre restreint de l'ouvrage ne permettait guère de s'étendre. Tel qu'il est, le livre peut rendre des services et il en eût rendu bien davantage si l'auteur y avait joint une indication bibliographique des ouvrages que colons et fonctionnaires peuvent consulter avec fruit.

III. — L'éloge des ouvrages de M. Marcel Monnier n'est plus à faire; deux d'entre eux : *Un printemps sur le Pacifique* et *Des Andes au Para* ont été en effet couronnés par l'Académie. Après avoir parcouru encore l'Afrique (*Côte d'Ivoire et Soudan*), M. Monnier a voulu faire le tour de l'Asie, ce qui ne lui a pas demandé moins de quatre années. On voit que l'éminent correspondant du journal le *Temps* n'était pas atteint de cette maladie nouvelle qu'on a baptisée la *célérité*. Il mettait le temps voulu aux études qu'il envoyait à son journal, dans lequel nous avons déjà lu les récits qui viennent de paraître cette année en un premier volume, qui sera bientôt suivi d'un second traitant de l'*Empire du Milieu*. Nous avons également entendu l'auteur faire à la Société de Géographie, dont il vient de recevoir une grande médaille, une intéressante conférence sur son dernier grand voyage. Sur les centaines de clichés pris en cours de route, M. Monnier a choisi les meilleurs pour illustrer son livre et quelques-uns sont vraiment charmants. Le style est imagé et les descriptions sont vivantes. Tous ceux qui ont déjà lu les lettres du correspondant du *Temps* pendant son long voyage de 1894 à 1898 les reliront encore aujourd'hui avec plaisir dans le volume qui les réunit. Je puis même dire que, comme moi, ils attendront avec impatience le volume en préparation sur l'Empire du Milieu. Une carte en trois couleurs, intelligemment montée sur un large talon, permet de suivre

pas à pas les voyages de l'auteur. Cet itinéraire, couvrant les îles du Japon depuis les Liou-kiou jusqu'à Sapporo, dans l'île de Yeso, la plus septentrionale de l'Empire du Soleil levant, nous espérons qu'un troisième volume traitant du pays du Mikado viendra, en son temps, s'ajouter au volume actuel sur la Cochinchine, l'Annam et le Tonkin, et au volume en préparation sur la Chine. Enfin, nous espérons que le tour d'Asie se complétera par la description du voyage de retour par la Corée, la Perse, le Caucase et la Russie.

IV. — « La navigabilité du haut Yang-tse-kiang, pour les bateaux à vapeur, est, comme le dit fort bien le P. Chevalier, une question qui intéresse au plus haut point l'avenir du commerce avec la Chine occidentale. » Jusqu'à ces dernières années, on croyait qu'elle était absolument irréalisable à cause des rapides qui, au-dessus d'I-tchang, encombrent le cours du fleuve et sont un danger terrible pour les jonques. Il semblait impossible de les franchir avec un navire à vapeur, auquel il aurait fallu donner la vitesse d'un torpilleur. Les Anglais, qui s'en sont occupés dès 1869, déclaraient, par la plume du lieutenant Dawson, de la marine royale britannique, que « la force du courant, le manque de fonds où on puisse jeter l'ancre, les complications de la navigation, les variations du lit du fleuve, sont des raisons suffisantes pour exclure toute possibilité de faire remonter les rapides à tous autres bateaux qu'aux jonques chinoises ». Depuis cette déclaration, on est arrivé à construire des vapeurs pouvant fournir plus de quinze nœuds, ce qui permet de vaincre le premier obstacle. Un Anglais aussi intelligent qu'obstiné, M. Archibald Little, a réussi, l'année dernière, à faire remonter son bateau à vapeur au delà des rapides et à l'amener jusqu'à Tchoung-king. Deux canonnières de la marine anglaise les ont franchis depuis et stationnent maintenant dans le haut Yang-tse pour la protection du commerce britannique. M. Little déclarait, le 6 mai dernier, qu'un service de vapeurs serait établi sous peu entre I-tchang et Tchoung-king. Le moment est donc venu de préparer des cartes pour faciliter le mouvement commercial. Le R. P. Chevalier s'en est chargé et il a relevé scientifiquement tout le cours du fleuve jusqu'à Pin-chan-hrien, en 1897 et 1898. L'Imprimerie de la Mission catholique vient de publier quatre de ces cartes avec texte explicatif, afin d'intéresser les commerçants à la publication complète d'un

Atlas du haut Yang-tse, maintenant prêt à paraître, et pour lequel la mission sollicite des souscriptions. A en juger par les quatre cartes et le texte de la brochure que nous avons sous les yeux, ce travail sera des plus utiles tant aux Chinois qu'aux étrangers, les noms étant gravés sur les cartes en caractères latins et chinois.

Nous ne saurions trop recommander cet excellent travail, le premier en son genre, pour la Chine fluviale. S'il est indispensable aux maisons de commerce, dont les vapeurs vont bientôt remonter le fleuve Bleu, il sera également utile aux missionnaires qui prennent ce chemin pour se rendre dans leurs chrétientés éloignées du Sze-tchouen et du Yun-nan, et aux touristes intelligents qui aiment à se rendre compte des pays qu'ils traversent. Plus complet que celui d'une simple carte hydrographique ordinaire, le dessin du P. Chevalier indique en effet la nature du terrain sur les deux rives, ainsi que la position des villes et villages du voisinage. On peut aussi facilement reconnaître les bancs de sable, de galets, les grosses pierres, les roches basses et hautes, les falaises, les habitations, les temples ou pagodes, etc. La profondeur est exprimée en mètres. La graduation de l'échelle est double : kilomètres et milles anglais, et le cadre donne les longitudes de Greenwich et de Paris. Les noms de lieu sont orthographiés à la française et à l'anglaise. Ces excellentes cartes, bien dessinées sur pierre, pourront donc servir à tout le monde, sans difficulté de lecture. C'est la première fois, croyons-nous, que pareil système a été appliqué à des cartes hydrographiques. Cela montre la largeur d'idées de l'auteur et son sens pratique, qui assureront, nous n'en doutons pas, un grand succès à l'*Atlas du haut Yang-tse*, actuellement en cours d'impression et dont le prix sera extrêmement modéré, la Mission catholique de Chang-haï ne cherchant qu'à rentrer dans ses dépenses, et non à faire une spéculation. Albert Fauvel.

La Fille de l'Émir, par Mlle Rousseau. Paris, Lefort, 1899. Petit in-4, pp 400. — Ce livre est un très beau et très curieux roman historique, fort élégamment écrit, plein d'érudition, et aussi remarquable par l'élévation des pensées que par la noblesse des sentiments.

Il roule tout entier sur un des épisodes les plus brillants et les plus glorieux des croisades, c'est-à-dire l'expédition militaire

conduite en Palestine par Richard Cœur de Lion, roi d'Angleterre.

Le principal personnage du roman, comme l'indique le titre, est une fille de l'émir Abou-Bekr, du nom de Dinah. Née d'une musulmane nommée Zobéide, sœur de Saladin, elle avait été baptisée, dans son enfance, par une chrétienne, Julienne de Courtenville, devenue femme d'Abou-Bekr, après la mort de Zobéide. Ignorant qu'elle avait reçu le baptême, elle vécut en musulmane pendant plusieurs années, et ce ne fut que peu de temps avant le retour de l'armée de Richard en Europe, qu'elle apprit le mystère de son enfance et se convertit à la religion chrétienne.

Après nous avoir laissé entrevoir Dinah dans l'éclatant paysage oriental, au début de son livre, l'auteur fait une description pittoresque de l'armée des croisés, en s'arrêtant surtout au portrait de Richard, roi d'Angleterre, le vrai chef et l'âme de la croisade. Parti le premier, seul parmi les princes chrétiens il avait pris la croix dans un élan d'enthousiasme religieux et militaire. Les dangers, les aventures, les hasards du combat plaisaient à son humeur batailleuse. Simplement roi d'Angleterre, il aurait été un prince médiocre; héros des croisades, il y acquit une gloire que personne n'a surpassée.

L'auteur rappelle, à grands traits, dans un style que colore une teinte poétique, et toujours d'une correction parfaite, l'histoire de cette guerre chevaleresque, héroïque, qui devait immortaliser le nom de Richard aux yeux de toutes les nations de l'Europe, et plus encore aux yeux des Orientaux. Ils l'appelaient dans leur langage « Mêlek-Ric », avaient inventé sur lui mille légendes, et en parlaient avec un mélange d'admiration, de curiosité et de terreur.

Un autre nom qui revient souvent dans le récit, c'est celui de la femme de Richard, Bérengère, fille de Sanche le Sage, roi de Navarre. Cette princesse fut, par sa piété et la sagesse de ses conseils, l'ange visible de son époux; et sa gracieuse figure n'est pas un des moindres charmes des tableaux qui se déroulent ici.

A côté d'elle, nous voyons paraître la reine Jeanne, veuve du roi de Sicile et sœur de Richard qu'elle voulut accompagner à la croisade.

Le rôle d'ennemi capital de l'héroïne est tenu par une femme étrange, très intelligente, mais que l'ambition et la cupidité pous-

sent à tous les crimes : c'est Giliane de Courtenville, veuve d'un baron normand, et sœur de Julienne, l'épouse d'Abou-Bekr. Giliane a pour complice de ses intrigues et de sa haine intéressée contre Dinah la musulmane Fatime, descendante du Prophète, encore un type curieux.

Bien d'autres figures intéressautes surgissent sous l'habile crayon de l'écrivain : figures de chevaliers sans peur et sans reproche; figures délicieuses de jeunes filles et d'enfants; figures du précepteur, du médecin et de l'aumônier de Richard; le type classique du juif n'y manque pas non plus.

Ce que nous ne pouvons rendre ici, c'est le charme qui remplit le livre tout entier. Les descriptions surtout, soit des lieux, soit des objets, les portraits des personnes, sont d'une merveilleuse variété, d'une poésie qui ravit. Il nous semble sentir quelque chose d'oriental dans les conceptions et la manière de l'auteur, et il est facile de deviner qu'il a vu de ses yeux des régions qui rappellent celles dont il fait une si vive peinture. Il a dû être témoin des habitudes et des coutumes de ces peuples d'Orient, dont les populations actuelles de notre colonie algérienne ont conservé en partie le type et les traditions.

Mais ce qui est beaucoup plus important, comme nous l'avons déjà dit, c'est la noblesse des sentiments, la foi ardente, l'amour passionné de la religion qui pénètrent chacune de ces pages. Tout est grand, chevaleresque et pur dans ce beau volume. Il peut être mis aux mains de tout le monde, des jeunes gens, des jeunes filles, non seulement sans inconvénient pour eux, mais avec un grand profit pour leur intelligence et pour leur cœur. Il conviendrait à merveille comme livre de prix ; et dans ces temps où les préoccupations matérielles pèsent sur tant d'âmes, rien ne peut mieux contribuer que de telles pages à donner aux débutants dans la vie, l'amour des grandes choses, du désintéressement, du courage, et d'un inébranlable attachement aux maximes de la religion.

Jean Noury, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 12. — **En Espagne**, la régente signe un décret proclamant l'état de siège dans les provinces basques, à cause du mouvement séparatiste.

— **L'Angleterre** adresse au Transvaal une dépêche comminatoire, à laquelle elle réclame une réponse dans les quarante-huit heures.

13. — **En Autriche**, violentes inondations.

14. — **A Paris**, par ordre du ministre de la Guerre, la section de statistique (service des renseignements) cesse de faire partie des bureaux de l'état-major général. Son service est confié à la Sûreté.

17. — Publication de l'**Encyclique au Clergé de France.** (Voir le texte dans le présent fascicule, p. 5.)

— **A Moûtiers** (Savoie), M. Empereur, républicain modéré, est élu député, en remplacement de M. Carquet, décédé.

18. — **A Paris**, réunion du Sénat constitué en Haute-Cour de justice. Sur les inculpés de la première heure, quarante-cinq ont déjà bénéficié d'ordonnances de non-lieu.

— **En Chine**, le port de Nankin est ouvert au commerce international.

19. — **A Paris**, le président de la République signe un décret accordant à Alfred Dreyfus la remise de la peine de dix ans de détention et de la dégradation militaire, prononcée par le conseil de guerre de Rennes.

20. — **A Paris**, M. Jules Guérin sort de la maison du *Grand-Occident de France*, et se constitue prisonnier.

22. — **Le général de Galliffet**, ministre de la Guerre, adresse à toute l'armée française un ordre du jour où il déclare que le gouvernement s'incline devant l'arrêt de Rennes, et qu'il ne saurait y avoir de représailles d'aucune sorte.

— **Au Creusot**, une grève générale se déclare, sous prétexte que le directeur ne veut pas traiter avec le secrétaire du syndicat, M. Adam, qui n'appartient pas au personnel des usines.

— **A Madrid**, la Cour suprême de justice absout de toute faute l'amiral de Montojo, signataire de la reddition de Cavite, mais demande son passage d'office dans le cadre de réserve.

23. — **A Vienne**, le comte Thun et tous les ministres remettent leur démission à l'empereur, tout espoir de faire nommer les délégués par le Parlement paraissant perdu.

Le 25 septembre 1899.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

HISTOIRE D'UNE IDÉE

LA LIBERTÉ D'ENSEIGNEMENT

ET LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE [1]

Nous devons aux menaces qui pèsent en ce moment sur l'enseignement libre quelques ouvrages de valeur. Les deux plus remarquables sont assurément ceux de M. L. Grimaud, docteur en droit, et de M. Alfred des Cilleuls, président de la Société d'économie sociale. Nous nous aiderons de leur concours pour esquisser ici l'histoire d'une idée : Comment le peuple français a été amené à regarder son gouvernement, quelle que soit son étiquette et son tempérament, comme son premier ou même son unique maître d'école ; comment, cent ans après une révolution qui, au nom de la liberté, a renversé un édifice politique et social douze fois séculaire, on en est encore, dans ce pays, à examiner si les pères de famille auront le droit de faire élever leurs enfants par des maîtres de leur choix ?

I

On sait avec quelle orgueilleuse complaisance certaines gens mettent en regard ce qu'ils appellent l'œuvre scolaire de la République avec ce qui existait en ce genre avant elle.

1. *Histoire de la Liberté d'enseignement en France depuis la chute de l'ancien régime jusqu'à nos jours*, par Louis Grimaud. Paris, Arthur Rousseau, éditeur, 1898. In-8, pp. XII-601 ; — *Histoire de l'Enseignement libre dans l'ordre primaire en France*, par Alfred des Cilleuls. Paris, Retaux, 1898. In-8, pp. XL-745. — Le livre de M. Grimaud est une thèse pour le doctorat en Droit ; l'auteur s'attache tout spécialement au côté juridique des questions qu'il aborde. Sans se départir de l'impartialité professionnelle du légiste, M. Grimaud ne marchande pas sa sympathie pour l'œuvre d'affranchissement accomplie surtout par les catholiques. M. A. des Cilleuls, en élargissant le cadre chronologique de son étude, a dû en restreindre l'objet ; il s'attache à l'enseignement primaire ; mais la nature des choses le force souvent à sortir des limites qu'il s'est assignées. Ces deux ouvrages, très méthodiques l'un et l'autre, sont un précieux instrument de travail ; outre

Pour faire ressortir l'écrasante supériorité du régime actuel sur le terrain de l'instruction publique, ils en appellent invariablement au budget. Il y a soixante ans, l'État dépensait deux millions pour l'enseignement primaire ; quelques années plus tôt, il n'allait pas au delà de cinquante mille francs. Sous l'ancien régime, ce chapitre n'existait pas dans les comptes du Trésor. Aujourd'hui, l'État républicain verse chaque année plus de deux cents millions pour ses écoles de tout degré.

Seulement, c'est un sophisme étrange que de prendre les dépenses du budget national pour mesure de la situation respective de l'enseignement public à diverses époques, et surtout de ses résultats au point de vue moral et social. C'est comme si l'on disait que le gouvernement de la République est beaucoup plus favorable à la religion que celui de la monarchie, et le sort du clergé bien plus prospère aujourd'hui que sous l'ancien régime, puisque son budget est actuellement de quarante millions, tandis qu'autrefois l'État ne lui donnait pas un sol. Avant la Révolution, l'enseignement ne fut jamais considéré comme un service d'État ; l'État ne regardait pas plus les instituteurs que les curés comme ses fonctionnaires, et partant n'avait pas à les rétribuer. C'est l'Église qui constituait le véritable pouvoir enseignant. Toutes les institutions scolaires relevaient d'elle immédiatement, et, de façon ou d'autre, c'est d'elle qu'il fallait prendre *licence* pour enseigner. Les Universités étaient des corporations ecclésiastiques, composées de clercs, avec une législation, des privilèges, des immunités canoniques, ressortissant en dernier appel non pas au tribunal du roi, ni même des évêques, mais à celui du Pape.

l'exposé historique de la question de la liberté d'enseignement, on y trouvera un copieux répertoire de sources. A ces deux livres on peut joindre une brochure de M. Achille Luchaire, professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des Lettres de Paris, *l'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, où est mis en lumière le caractère essentiellement ecclésiastique, et pour mieux dire, exclusivement pontifical de l'institution universitaire en Europe. A signaler encore une réédition très opportune des *Débats de la Commission de 1849*, par M. H. de Lacombe, ainsi que *la Vie de Montalembert*, par le P. Lecanuet. Et combien il faut regretter ici que nous n'ayons pas encore à mettre en regard la partie correspondante de *la Vie de Louis Veuillot* !

En fait, c'est par ses prêtres, ses religieux et ses religieuses que l'Église distribuait d'ordinaire l'enseignement à tous les degrés, et les laïques qui l'aidaient dans cette fonction ne le faisaient qu'avec sa permission et sous son contrôle. Elle aussi en supportait les frais, au moins pour la plus grande part; on oublie trop, quand on parle de la richesse de l'Église sous l'ancien régime, que ces grands biens étaient grevés de lourdes charges, principalement celles de l'assistance et de l'instruction publiques.

Sans doute le pouvoir royal n'eut garde de laisser l'Église maîtresse absolue de l'enseignement national. A partir de Philippe le Bel commence, sous l'impulsion des légistes, cette œuvre d'envahissement et d'absorption au profit de la couronne de toutes les franchises individuelles ou corporatives. Le Droit romain fut pendant des siècles un arsenal où les parlementaires découvraient sans cesse de nouvelles armes pour étendre la prérogative du prince. Le roi, « étant empereur dans son royaume », d'après une formule qui excluait seulement toute vassalité vis-à-vis de « l'empire », on lui attribua peu à peu tous les droits césariens, et c'est ainsi que la monarchie chrétienne du moyen âge, largement tempérée de libertés publiques, devint la monarchie absolue de Louis XIV.

L'enseignement ne pouvait échapper à ses prises. Les vieux juristes n'eurent pas de peine à dénicher des textes et des précédents pour justifier l'intrusion du pouvoir dans des affaires dont il ne s'était point occupé avant eux. D'abord les écoles furent considérées comme des associations, *collegia*, soit des maîtres entre eux, soit des maîtres avec leurs élèves; or, d'après le Droit romain, l'association n'a d'existence qu'en vertu de la volonté du prince. Il n'en fallait pas davantage pour mettre les institutions scolaires à la merci du pouvoir royal. C'est ainsi que les rois de France édictèrent, à plusieurs reprises, des règlements pour l'Université de Paris, que différentes congrégations religieuses furent admises à donner l'enseignement, et que pas un établissement d'instruction, hormis les petites écoles, ne put se fonder sans le *placet* royal.

Plus tard, à partir de la Renaissance, s'élabore une doctrine plus audacieuse. Ce sont les théologiens protestants surtout qui l'accréditent auprès des princes. Luther ne cesse de leur prêcher l'obligation d'avoir des écoles pour donner à leurs sujets la lumière de la vérité et les affranchir à tout jamais de la superstition papiste. Telle est, dans les temps modernes, l'origine historique de l'enseignement d'État. Les théoriciens de l'absolutisme royal n'eurent garde de laisser aux princes protestants le bénéfice de cette trouvaille. Eux aussi érigèrent en maxime que l'éducation des peuples est une partie essentielle de la *Politique*, ainsi que l'enseigne Aristote ; que rien n'importe davantage au bien de la République, par conséquent qu'elle doit être un des premiers soucis du prince. De là à conclure que l'enseignement est un droit régalien, une attribution du pouvoir souverain, en un mot une fonction d'État, il n'y avait qu'un pas. Cependant on mit du temps à le franchir.

De ce que l'éducation importe beaucoup au bien public, il suit que ceux qui ont la charge du bien public doivent favoriser l'éducation, l'encourager, la promouvoir par tous les moyens possibles. En conclure que le gouvernement a le devoir, ou seulement le droit, de se charger d'enseigner et d'éduquer les peuples, c'est un sophisme grossier. Nos vieux jurisconsultes étaient assez bons logiciens pour s'en apercevoir. Je ne crois pas que leurs assertions les plus avantageuses à la prérogative royale en matière d'enseignement public puissent s'entendre d'un enseignement d'État tel qu'il se pratique aujourd'hui. Et de fait, même à l'époque de sa toute-puissance, alors qu'il faisait adopter par l'Église de France la Déclaration de 1682, alors qu'il disait : « L'État, c'est moi », jamais Louis XIV n'eût imaginé d'organiser en service d'État l'enseignement des Universités, des collèges et des petites écoles, avec un secrétaire d'État pour tout gouverner, nommer à toutes les chaires petites et grandes, dresser les règlements et les programmes, de façon qu'à la même heure tous les écoliers de France et de Navarre fissent un thème ou une version. Et pourtant quel instrument de règne ! Quelle merveilleuse machine pour tenir en sa main l'âme de ses peuples ! Celui qui eût proposé cette idée gran-

diose au monarque absolu, n'en eût pas moins passé pour un fou. Aujourd'hui nous trouvons cela tout simple ; ce n'est pas une preuve que nous ayons marché beaucoup dans le sens de la liberté.

C'est la philosophie du dix-huitième siècle qui a préparé les voies à l'institution que les âges d'ignorance et d'oppression n'ont point connue. C'est uniquement en haine de la religion que Diderot, Helvétius, Rousseau, La Chalotais, Montesquieu, Malesherbes lui-même demandent la sécularisation de l'enseignement et, du même coup, la création de ce qu'ils appellent l'éducation nationale : entendez l'éducation donnée par l'État. Pour nous servir des expressions de M. Gabriel Compayré, « gallicans résolus, libres penseurs intrépides, tous croient et proclament que l'instruction publique est une affaire civile, une *œuvre de gouvernement*, comme disait Voltaire. Au dix-huitième siècle, l'État se substitue de plus en plus à l'Église ».

Il ne semble pas pourtant que la propagande des encyclopédistes et des philosophes ait beaucoup ému l'opinion. On prétend, et des historiens qui se copient les uns les autres répètent à qui mieux mieux que, sur la fin de l'ancien régime, la France appelait de ses vœux une refonte totale de ses institutions scolaires. Cette aspiration se serait manifestée avec éclat dans les cahiers de 1789. M. Grimaud lui-même se fait l'écho de cette légende. Se référant à l'*Histoire générale* publiée par MM. Lavisse et Rambaud, il cite ces lignes de M. Malet qui y a écrit l'histoire de cette période : « Il se dégage de tout cet ensemble ces quelques idées générales : Organisation d'un système d'enseignement et d'éducation nationale s'étendant à toutes les classes et aux deux sexes; création d'un corps enseignant surveillé par l'État et d'une agence centrale chargée de surveiller l'application du plan général. » Or, comme l'a établi M. Allain, sur quelque quarante mille communautés appelées à exprimer dans les cahiers aux États généraux leurs vœux et doléances, on n'en trouve pas plus de *trois cents* qui s'occupent de l'enseignement. Et encore, il s'en faut qu'il y ait uniformité dans les désirs exprimés ; il s'en faut surtout qu'ils s'accordent pour

réclamer « l'organisation d'un système d'enseignement et d'éducation nationale ». En outre, dit ici M. des Cilleuls, avec citation d'aveux à l'appui, c'est un fait constant que la rédaction des quelques cahiers, où l'on a voulu voir le vœu unanime de la nation en faveur de l'enseignement d'État, fut l'œuvre de quelques hommes très ardents à préparer le mouvement révolutionnaire [1].

Ce n'est pas à dire qu'il n'y eût rien à faire dans cette voie. Sur la fin de l'ancienne monarchie, la situation de l'enseignement public en France laissait beaucoup à désirer ; de sérieuses réformes s'imposaient, de grands progrès pouvaient être réalisés et, sur certains points, ne pouvaient l'être que par l'État. Une vaste carrière s'ouvrait, où son intervention était nécessaire et serait bienfaisante. En pareil cas son droit et son devoir n'ont rien de discutable. Son rôle est précisément de suppléer l'action des individus et des libres associations là où elle est insuffisante. Pas n'était besoin pour cela de bouleverser et de détruire. Malheureusement, c'est ce qu'il s'empressa de faire.

Quoi qu'il en soit, si l'on voulait résumer en quelques traits l'état de l'enseignement en France au point de vue qui nous occupe, à la veille de la Révolution, on pourrait dire ceci : Ce n'est ni le régime du monopole, ni celui de la liberté. Le monopole, certes les Universités du royaume et surtout l'Université de Paris, appuyées par les Parlements, avaient tout fait pour se l'assurer. Mais la volonté royale avait mal secondé leurs prétentions ; les Jésuites et plusieurs autres sociétés religieuses furent successivement autorisés par lettres patentes à ouvrir des établissements rivaux. Les Universités ne s'occupaient pas de l'enseignement primaire, absolument abandonné à l'initiative du clergé et des autorités locales. A Paris, la corporation des maîtres s'était à la longue arrogé un monopole analogue au privilège des corps de métier. On sait que le Bienheureux de la Salle dut céder devant leur opposition. Mais c'était là un cas isolé. En règle générale, les instituteurs populaires n'avaient besoin pour tenir

1. A. des Cilleuls, *op. cit.*, p. 61.

école d'autre permission que celle de l'évêque. Ce n'était donc pas non plus la liberté, surtout pour ce que nous appelons l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur. Tout établissement d'institution scolaire était subordonné à l'obtention du privilège royal, enregistré par les Parlements, lesquels se permettaient des remontrances, et même des refus quand les concessionnaires n'étaient pas personnes agréables à leurs yeux.

Néanmoins, quels qu'aient été, depuis deux ou trois cents ans surtout, les envahissements du pouvoir civil sur le domaine de l'enseignement public, si étroite que soit devenue la dépendance des corps enseignants vis-à-vis de la royauté, on ne peut pas dire que l'instruction nationale soit aux mains de l'État. Les Universités ont gardé leur autonomie; les grades universitaires sont reconnus par l'État, mais non conférés par lui. L'institution scolaire est une puissance subalternisée, asservie même, mais non absorbée. Cela seul suffit à creuser un abîme entre la situation d'alors et celle d'aujourd'hui.

Au reste, il faut bien le remarquer, la liberté d'enseignement, telle que nous l'entendons aujourd'hui, n'avait pas sa raison d'être sous le régime d'une religion d'État. La foi catholique faisant pour ainsi dire partie de la Constitution nationale, on ne concevait pas une école autorisée par l'État où l'enseignement eût été contraire à celui de l'Église. Aussi n'y avait-il, au dix-huitième siècle, avec les philosophes que les protestants à réclamer la liberté de l'enseignement selon la formule moderne.

II

Nous arrivons à la période révolutionnaire. Un nouvel ordre de choses va être inauguré ; mais tout d'abord on fait table rase du passé. Les idéologues présomptueux de l'Assemblée nationale, qui ont en tête quelques vagues projets pour la régénération du pays par un enseignement national, commencent par détruire toute l'institution scolaire existante. On n'eut pas besoin de l'attaquer par des décrets spéciaux. La sécularisation des biens du clergé d'une part, et, de l'autre, la suppression de toutes les corporations religieuses

ou civiles suffirent à désorganiser en quelques mois l'instruction publique.

Il faut voir au début du livre de M. l'abbé Allain, *l'Œuvre scolaire de la Révolution*, le tableau très documenté du désarroi qui suivit les mesures votées par l'Assemblée nationale. Désormais c'est le chaos ; et pendant que les rénovateurs de la Législative et de la Convention vont élaborer, en l'honneur de l'éducation nationale, projets sur projets, lois sur lois, systèmes sur systèmes, toute une génération sera à peu près sans écoles, élevée au petit bonheur, et, pour dire le vrai, vouée à l'ignorance et à la barbarie. Ce sont les termes mêmes dont se servira Portalis quinze ou vingt ans plus tard.

Et Chaptal lui-même résumera l'œuvre de ses collègues et la sienne dans cet aveu où l'orgueil du novateur et l'implacable vérité ont tour à tour la parole : « Jamais plus de lumières, on peut le dire, n'ont été appliquées à l'enseignement. Cependant l'éducation publique est presque nulle partout ; la génération qui vient de toucher à sa vingtième année est irrévocablement sacrifiée à l'ignorance... Les écoles primaires n'existent presque nulle part, de manière que la masse de la nation croît sans aucune instruction. »

Mais quelles furent, en ce qui concerne la liberté, les vues de ceux qu'on appelle les grands ancêtres et à qui on rapporte l'honneur de la fondation de l'enseignement national sur des bases nouvelles ? Voilà ce qui nous intéresse présentement.

Or, s'il est une chose digne de remarque, c'est assurément que, parmi ces hommes qui présentèrent des plans d'enseignement national, soit à la Législative, soit à la Convention, pas un ne proposa d'attribuer un monopole à l'État. Et pourtant ces gens-là n'étaient point des timides, et il semble que si jamais le grand argument du monopole, à savoir l'unité morale de la nation, fut de mise, c'était bien à un moment où l'on ne prétendait à rien moins qu'à façonner de toutes pièces un peuple nouveau. Nous citons dans l'ordre chronologique de leur apparition ces projets dont Chaptal faisait en bloc l'éloge funèbre, quand il disait à propos de certain d'entre eux : « On s'est borné à ordonner l'impression des

profondes méditations des deux philosophes qui ont travaillé sur cette importante matière. »

Mirabeau, grisé par les premiers sourires de la liberté à son aurore, ne veut pas même entendre parler d'enseignement d'État ; que dis-je, pas même de surveillance des écoles par l'État ; « car, si l'État était chargé de surveiller les écoles publiques, l'enseignement y serait subordonné à ses vues, lesquelles ne sont pas toujours conformes à l'intérêt du peuple. Le corps enseignant ne dépendra donc pas de l'État[1]... » L'État ne doit pas intervenir dans le libre commerce que les citoyens font de leurs connaissances. « On peut, dit le tribun, s'en rapporter à l'intérêt des maîtres, à l'émulation des élèves, à la surveillance des parents, à la censure publique, sauf dans le développement des sciences spéciales, comme la médecine, la chirurgie, la pharmacie, où le législateur a des abus criminels à prévoir... »

Talleyrand insère dans son projet de décret un article ainsi conçu : « Il sera libre à tout particulier, en se soumettant aux lois générales sur l'enseignement public, de former des établissements d'instruction ; il sera tenu d'en instruire la municipalité et de publier le règlement. »

Condorcet, l'un des patrons préférés de l'Université contemporaine, fait, dans son fameux rapport à l'Assemblée législative, la philosophie de la liberté d'enseignement. Il la revendique au nom des droits de la famille et des droits de la vérité qui doivent être, les uns comme les autres, soustraits aux atteintes « de toute autorité politique ». Au reste, ajoute-t-il, la concurrence stimulera le zèle des institutions officielles, et « il en résultera, pour les écoles nationales, l'invincible nécessité de se tenir au niveau des institutions privées ».

La Convention a nommé un comité de l'instruction publique. Il est présidé par l'ex-abbé Sieyès ; autour de lui siègent l'ex-oratorien Daunou, l'ex-doctrinaire Lakanal, l'évêque constitutionnel Grégoire, etc... Les rapports successivement présentés à l'Assemblée par Daunou et Lakanal consacrent le principe de la liberté : « Vous ne devez, dit Daunou, porter aucune atteinte ni à la liberté des établissements particuliers

1. Grimaud, *op. cit.*, p. 18.

d'instruction, ni aux droits plus sacrés encore de l'éducation domestique. »

En conséquence, le projet de loi arrêté par le comité renferme un article ainsi conçu : « Art. 40. La loi ne peut porter aucune atteinte au droit qu'ont les citoyens d'ouvrir des cours ou écoles particulières et libres, sur toutes les parties de l'instruction, et de les diriger comme bon leur semble. » Mieux encore, l'article 41 déclare que « la nation accorde des encouragements et des récompenses aux instituteurs et professeurs tant nationaux que libres... »

C'est le 26 juin 1793, en pleine Terreur, que Lakanal apportait ces propositions à la tribune de la Convention. Il est vrai qu'à ce moment le jacobinisme devenait tout-puissant. Aussi le projet fut-il accueilli par les clameurs furieuses de la Montagne. Une nouvelle commission fut nommée pour examiner le projet de Lepeletier de Saint-Fargeau, qui ramenait purement et simplement l'éducation nationale au type spartiate : Tous les enfants élevés ensemble aux frais de l'État dans des maisons nationales, où ils demeurent enfermés pendant six ou sept ans. C'est Robespierre qui présente à la Convention ce plan, dont l'auteur avait été assassiné quelque temps auparavant. Toutefois un amendement en faveur de la liberté fut proposé et soutenu. Par qui? Par Danton. L'Assemblée vota la rédaction suivante : « La Convention nationale décrète qu'il y aura des établissements nationaux où les enfants seront élevés et instruits en commun, et que les familles qui voudront conserver leurs enfants dans la maison paternelle auront la faculté de les envoyer recevoir l'instruction publique dans des classes particulières instituées à cet effet. »

Pendant deux années encore la Convention verra défiler des projets de loi sur l'instruction publique ; les orateurs succéderont aux orateurs ; des déclamations sonores et creuses ne cesseront de remplir l'air, donnant à l'Assemblée l'illusion d'une grande œuvre accomplie. En réalité, il n'y a que vaine agitation et bruit stérile. Du moins il n'en résulte pas grand mal ; les destructions sont déjà faites et les ruines amoncelées ; la faute de la Convention est de n'avoir su bâtir autre chose que des plans.

Mais, comme on l'a vu, même dans ses inspirations les plus extravagantes, l'assemblée régicide ne va pas jusqu'à abolir la liberté du père de famille d'élever ses enfants « comme bon lui semble ». Il faut arriver à Robespierre pour entendre proclamer le droit supérieur de l'État. Danton y viendra à son tour, et c'est lui qui, dans une heure de folie, lancera l'exécrable formule que nos modernes jacobins ont pieusement recueillie de sa bouche : « Les enfants appartiennent à la République avant d'appartenir à leurs parents. » En attendant, leurs complices dans l'orgie de 93 respectent le droit sacré de la nature. Aux noms et aux déclarations que nous avons cités, on pourrait en ajouter quantité d'autres dont l'énumération serait fastidieuse. Nous les résumons dans la protestation que Grégoire insérait dans son rapport au Comité de l'instruction publique, le 14 fructidor an III (31 août 1795) : « Robespierre voulait ravir aux pères, qui ont reçu leur mission de la nature, le droit sacré d'élever leurs enfants. Ce qui, dans Lepeletier, n'était qu'une erreur, était un crime dans Robespierre. Sous prétexte de nous rendre Spartiates, il voulait faire de nous des ilotes. »

La Convention était à la veille de se séparer. Quelques jours auparavant, 22 août 1795, elle avait voté la Constitution de l'an III, qui proclame la liberté de l'enseignement. « Art. 300. Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir au progrès des sciences, des lettres et des arts. » La loi organique de l'instruction publique, qui porte la date du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795), créait enfin un enseignement d'État. Elle est renfermée, dit le rapport de Daunou, dans les limites naturelles tracées par les droits individuels que la Constitution ordonnait de respecter.

La Convention se sépara le 26 octobre. « Sa dernière œuvre en matière d'enseignement, conclut M. Grimaud, avait été la liberté. »

On allait vivre quelques années sous le régime scolaire que la Convention avait institué à la dernière heure. Assurément, ce qu'il y avait de meilleur dans l'enseignement d'État, tel

qu'il venait d'être organisé, c'est qu'on pouvait faire quelque chose en dehors de lui. Les rapports des commissaires et inspecteurs de tous ordres, pendant la période du Directoire et du Consulat, sont unanimes sur ce point. Les écoles libres étaient prospères; les écoles dites nationales, misérables. Et invariablement les documents de l'époque attribuent la différence à ce que les écoles libres, tenues par des membres des anciennes congrégations, donnaient une éducation religieuse et morale qui attirait la confiance des familles, tandis que les écoles officielles, livrées à des maîtres pour la plupart sans instruction et sans mœurs, leur inspirait plutôt l'épouvante.

La Révolution avait beaucoup détruit et fort peu édifié. Des anciennes institutions scolaires, il ne restait que des débris sans cohésion et sans unité. Une conception nouvelle s'était fait jour et avait pris corps dans des textes de lois : l'enseignement public donné directement par l'État. Quant à son organisation, elle était encore rudimentaire et flottante. Mais un principe avait surnagé au-dessus de ce débordement d'idées quelquefois généreuses, plus souvent extravagantes jusqu'à la folie, la liberté de l'enseignement. L'État offrait le sien, il ne l'imposait pas. Mais voici venir Napoléon.

III

Déjà le premier Consul avait tourné son attention vers la question toujours pendante de l'enseignement national. Une loi préparée par Fourcroy, et qui porte la date du 11 floréal an X (30 août 1802), établissait nettement les trois degrés de la hiérarchie des établissements d'instruction primaire, secondaire et supérieure ou spéciale. L'instruction primaire restait libre; mais l'article 8 stipule qu' « il ne pourra être établi d'écoles secondaires sans l'autorisation du gouvernement ». Et pour celles qui avaient obtenu l'autorisation, elles étaient placées sous la surveillance des préfets.

Voilà le premier pas dans la voie d'un absolutisme qui laissera bien loin celui de Louis XIV. Napoléon est empereur; il a pris conscience de sa force et de la servilité des hommes qui, après avoir renversé la vieille royauté natio-

nale, s'empressent pour recevoir des titres et des charges à la cour du nouveau souverain. Napoléon sait qu'il peut tout. Il y a bien un simulacre de Corps législatif qui, d'après la constitution de l'empire, élabore et vote les lois. Mais les formalités parlementaires ne sont pas dans le goût du maître. Il a son idée sur l'éducation nationale ; il entend la diriger à sa guise ; rien ne doit lui servir davantage pour asseoir l'ordre de choses qu'il a inauguré en ceignant la couronne impériale. Il faut faire entrer dans le tempérament de la France l'attachement aux institutions impériales, le dévouement à la personne de l'empereur et à la dynastie de l'empereur. C'est par l'éducation de la jeunesse qu'on y peut parvenir ; mais, pour cela, il faut s'emparer de l'éducation nationale, l'avoir en sa main comme un instrument, comme un outil avec lequel on donnera à l'âme de son peuple le pli qui convient.

Voilà l'idée mère de l'Université impériale : « Dans l'établissement d'un corps enseignant, disait Napoléon, mon but principal est d'avoir un moyen de diriger les opinions politiques et morales. »

Pendant l'été de 1805, l'empereur expose ses vues à Fourcroy, au château de Saint-Cloud, et le charge de rédiger le projet de loi. Napoléon voulut avoir l'avis de deux hommes à qui il témoignait de la confiance, Portalis et le comte de Champagny. Tous deux attaquèrent vigoureusement l'idée du monopole de l'État enseignant : « Les mêmes principes, disait Portalis, dans une note à l'empereur, qui autorisent les pères à faire élever leurs enfants dans leurs propres maisons, garantissent à tous les pères le droit naturel de confier leurs enfants à tels instituteurs que bon leur semble. » M. de Champagny, se plaçant à un autre point de vue, se permettait une désapprobation plus énergique encore : « Convient-il d'avoir un corps enseignant unique ?... Un tel corps n'acquerrait-il pas un jour une puissance morale et politique dans l'État qui le rendrait presque maître de l'opinion, dominateur de toutes les familles ? L'unité du corps enseignant ne le conduirait-elle pas à une sorte de despotisme dans l'enseignement ? Jaloux de ses maximes, de ses usages, esclave de ses préjugés, comme tous les corps, n'éloigne-

rait-il pas toutes les améliorations qui ne seraient pas sorties de son sein ? »

C'était là le langage d'un homme à l'esprit élevé et perspicace, mais mauvais courtisan. Ce n'était pas ce que voulait l'empereur. Le président du Corps législatif fut mandé. Napoléon lui montra les notes de Champagny et de Portalis :

« Fontanes, que pensez-vous de cela ?

— Sire, si nous avions à agir sur une société homogène et vivant de ses traditions anciennes, je vous dirais : Ces objections sont invincibles. Mais, au lendemain d'une révolution, au sortir de l'anarchie et en présence de partis hostiles, il faut, dans l'enseignement comme en toutes choses, l'unité de vues et de gouvernement. La France a besoin, pour un temps du moins, d'une seule Université, et l'Université d'un seul chef.

— C'est cela, répliqua l'empereur : vous m'avez compris. »

L'argumentation du futur grand maître de l'Université impériale ne devait pas être perdue. La Restauration la reprendra à son compte; puis la Monarchie de Juillet; et enfin, à l'heure présente, c'est elle encore qu'on invoque pour justifier le retour offensif contre la liberté.

Le 10 mai 1806, le Corps législatif votait une loi dont voici le premier article : « Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement et de l'éducation publique dans tout l'empire. »

Dans la pensée du maître, ce *corps* ne devait être rien moins qu'un organisme indépendant, vivant de sa vie propre et se régissant lui-même à la façon des anciennes corporations; c'était un rouage gouvernemental, un département administratif comme la justice ou la guerre. Il importe de noter cette caractéristique de l'institution impériale. L'Université moderne n'est pas une corporation professionnelle investie par l'État d'un privilège; c'est le souverain, ou, si l'on veut, l'État enseignant, comme la magistrature n'est autre chose que l'État ou le souverain rendant la justice. Le personnel de l'Université impériale se compose non de citoyens librement associés pour l'exercice de leur profession, mais

de fonctionnaires recrutés par l'État, qui agissent par la puissance et en vertu d'une délégation de l'État.

Pour peu qu'on y réfléchisse, il y a dans cette conception nouvelle, qui fait de l'enseignement public une attribution du pouvoir, quelque chose de formidable. C'est une révolution autrement profonde que celle qui ne va qu'à changer la forme des gouvernements. Dans aucune de ses œuvres, Napoléon n'a laissé plus apparente, pour qui sait voir, l'empreinte de son génie dominateur. M. Lavisse laissait un jour, dans une soutenance de thèse, tomber cette parole d'un sens profond : « Il n'y a rien de plus impérial que l'Université. » C'est vrai ; car, avec l'Université, telle qu'il l'avait rêvée et qu'il osa la réaliser, l'empereur mettait la main sur l'âme de ses peuples. Cette confiscation sommaire de la plus précieuse et de la plus sacrée de toutes les libertés s'accomplit avec une facilité épouvantable. Pas une voix ne s'éleva pour faire entendre une protestation au sein de ce Corps législatif peuplé d'hommes qui avaient répandu tant de discours et tant de sang pour purger le monde de la tyrannie.

L'Université créée en principe, restait à l'organiser. Napoléon avait fixé un délai de quatre ans. Il n'eut pas la patience d'attendre jusque-là. Le Corps législatif avait des allures trop solennelles et trop lentes. Napoléon décida de s'en passer. Le 17 mars 1808, parut le décret qui donnait à l'Université impériale sa constitution définitive. Désormais aucune école, aucun établissement quelconque d'instruction, ne peut être formé hors de l'Université impériale et sans l'autorisation de son chef. Les institutions *libres*, au sens que ce mot peut avoir sous un tel régime, sont donc incorporées à l'Université ; c'est ainsi que la congrégation des Frères de la Doctrine chrétienne eut l'honneur de faire partie intégrante de l'Université. Les séminaires font exception ; ils dépendent des évêques, lesquels doivent se soumettre aux règlements approuvés par l'empereur.

Ce n'est pas tout. D'autres décrets vinrent compléter l'œuvre d'asservissement et d'oppression. Les établissements particuliers dans les villes où existait un lycée, furent obligés d'y conduire leurs élèves pour les classes ; les séminaires eux-mêmes furent astreints à cette obligation. Mais ce qui

dépasse vraiment toute imagination, c'est l'impôt de capitation que les élèves qui ne fréquentaient pas les cours de l'Université durent lui payer. Cet impôt s'élevait au vingtième de la pension que recevait l'instituteur particulier; et dans le cas où l'enfant était élevé gratuitement, et par conséquent à la charge de la maison, celle-ci devait acquitter l'impôt universitaire d'après la pension que les élèves étaient censés lui payer. Véritable rançon de l'ombre de liberté qu'on daignait laisser à quelques familles, la taxe universitaire fut maintenue jusqu'à la veille du dernier assaut livré au monopole.

Ici une question se pose entre jurisconsultes : L'Université a été constituée par décrets. Ces décrets sont-ils légaux?

Belle matière à dissertation d'école. Les uns affirment, les autres nient. *Scinduntur auctores.* Un des principes qui servent de base à tout le droit public moderne, c'est qu'un délit ne peut être créé et une peine encourue qu'en vertu « d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit et légalement appliquée ». Dans une des dernières séances de la Chambre, où la question des accidents du travail déchaîna une tempête, un orateur du parti modéré tint tête à tout le clan socialiste qui voulait remettre à un ministre de son choix le soin de compléter la loi par décrets. Il leur opposait cet unique argument : Vos décrets édicteront nécessairement des pénalités. Or, édicter une pénalité autrement que par une loi, c'est faire litière de tous les principes des sociétés modernes.

Certes, les décrets constitutifs de l'Université ne se font pas faute d'édicter des sanctions. Donc, ces décrets, même signés Napoléon, sont inconstitutionnels et de nulle valeur. De fait, on ne répond à cette argumentation que par des subtilités juridiques. En définitive, les décrets napoléoniens valent parce que le pays les a acceptés et subis ; la jurisprudence les a consacrés; c'est une affaire conclue sur laquelle on ne revient pas. L'Université possède, à la façon de beaucoup d'autres puissances dont le titre originel est très discutable, mais que le temps a légitimées.

IV

La fortune de l'empereur a sombré. Que va devenir l'Université impériale ? La Restauration se présente avec un programme de liberté. D'après la Constitution de 1814, « le peuple français appelle librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier, frère du dernier roi. » De son côté, le roi reconnaît dans la Charte toutes les libertés du régime constitutionnel. D'autre part, un souffle de réaction contre le despotisme menace les institutions dans lesquelles il s'est spécialement incarné.

Un des premiers actes du gouvernement royal est dirigé contre l'Université. Un arrêté, paru au *Moniteur* le 8 août, annonce la suppression du monopole universitaire et le rétablissement de la liberté. Deux mois plus tard, une ordonnance royale maintenait *provisoirement* l'Université.

On s'était avisé que l'institution pouvait rendre des services. Aussi, désormais, le gouvernement aura beau passer de l'empereur au roi, et de la branche aînée à la branche cadette, il ne se dessaisira plus d'un instrument de règne que rien ne remplacerait. Pendant les Cent jours Napoléon renforce par un nouveau décret ceux de 1808. Puis, quand une seconde fois il est tombé du trône et qu'une seconde fois Louis XVIII s'y est assis à sa place, il n'est plus question dans les régions du pouvoir de rendre au pays la liberté d'enseignement.

Mais alors c'est l'ère de la lutte qui commence. Lamennais est déjà entré en scène et ses invectives violentes sont les premières escarmouches d'une guerre qui ne finira plus que par la défaite du monopole. Jamais la verve du publiciste ne fut plus âpre ni plus éloquente. « Les amateurs, dit M. Spuller, peuvent relire les pamphlets sur l'Université et la guerre d'Espagne ; c'est tout ce qu'il y a de plus puissant comme pensée et comme style dans la presse française [1]. »

Toutefois, les catholiques ne furent pas seuls à faire campagne contre l'Université. Des libéraux comme Guizot,

1. Lamennais, *Étude d'histoire politique et religieuse*, p. 121.

Fabry, Benjamin Constant, Dunoyer, ne se lassaient pas de dénoncer le monopole de l'État enseignant comme un abus qu'on ne devait pas tolérer plus longtemps. D'autres alliés vinrent aux champions de la liberté, lorsque le gouvernement de Charles X se tourna franchement vers l'Église et lui demanda de prendre en main la cause de l'Université. Deux évêques, Mgr Frayssinous et Mgr Feutrier, occupèrent successivement la charge de grand maître ; un grand nombre d'ecclésiastiques furent pourvus de diverses fonctions dans les lycées et l'administration universitaire. En même temps la *Congrégation* faisait divaguer les cerveaux voltairiens. Les Jésuites rentraient ; les évêques leur avaient confié huit petits séminaires. Bref, le parti prêtre s'emparait de l'éducation du pays ; l'Université était à sa dévotion. Il n'en fallait pas davantage pour conquérir à la liberté d'enseignement un certain nombre de gens que le péril clérical, comme on dirait aujourd'hui, empêchait de dormir. Aussi, lorsque la Révolution de Juillet emporta le trône de Charles X, le monopole universitaire avait perdu beaucoup de terrain. Dans la proclamation que La Fayette, commandant de la garde nationale, adressait au peuple de Paris, au lendemain de la victoire, la liberté d'enseignement figurait parmi les revendications formulées au nom du parti triomphant. La charte jurée par Louis-Philippe, en prenant possession du pouvoir, portait expressément : « Il sera pourvu par des lois séparées et dans le plus court délai possible aux objets qui suivent... 8°. L'instruction publique et la liberté d'enseignement. »

Mais, une fois installé, le nouveau régime ne demandait qu'à oublier ses engagements. Toute la durée de ce règne de dix-huit ans sera remplie par la lutte, lutte plus vigoureuse que jamais et dont l'acharnement grandit en proportion même de l'obstination du pouvoir et de l'impatience des assaillants. Le tableau en a été fait ici, à propos de la Vie de Montalembert, qui fut le véritable chef de cette glorieuse campagne. Nous n'avons donc pas à nous étendre sur cette période ; qu'il suffise de noter les principales étapes.

Maintenant, ce sont les catholiques seuls qui combattent

pour la liberté. Le parti libéral, voyant que le vent qui souffle dans les voiles de l'Université ne la pousse plus du côté de Rome, a fait lui-même volte-face et désormais c'est lui qui défendra le monopole. L'année 1830 n'était pas achevée, que Lamennais jetait à ses troupes cette sonnerie de clairon : « Catholiques, c'était hier, que sur les débris d'une monarchie brisée par le peuple, on vous faisait, à la face du ciel, ces promesses de liberté. Comment les a-t-on tenues ?... » Et il terminait sa *philippique* en s'adressant directement au roi : « Nous vous obéirons tant que vous obéirez vous-même à cette loi qui vous a fait ce que vous êtes et sans laquelle vous n'êtes rien. »-

Tel était le ton de la polémique. Après cela, il fallait marcher de l'avant. Le journal de Lamennais, l'*Avenir*, fut traduit devant les tribunaux et condamné; mais les procès servaient les combattants en appelant sur eux l'attention et avec l'attention la sympathie. Montalembert et Lacordaire s'étant décidés à prendre cette liberté qu'on ne voulait pas leur donner, le procès de l'*école libre* qui amena les accusés devant la Chambre des Pairs fut pour la cause une de ces défaites triomphantes à l'égal des victoires. Une *agence générale* se formait pour centraliser les efforts de tous les amis de la liberté; les pétitions arrivaient couvertes de milliers de signatures sur les bureaux des Chambres; plusieurs journaux importants s'unissaient aux feuilles catholiques pour réclamer l'accomplissement des promesses de la Charte. M. Guizot entra dans le mouvement en proposant au mois de janvier 1833 une loi qui fut adoptée presque sans débats. La liberté de l'enseignement primaire était conquise. Ce protestant, à l'esprit libéral et profondément religieux, comptait bien ne pas s'arrêter là. Dès 1836, il nous aurait donné la liberté de l'enseignement secondaire, si les vieilles passions gallicanes et parlementaires contre les ordres religieux ne se fussent mises à la traverse.

Le projet Guizot, étudié en commission pendant près d'une année, était adopté, quand un certain Vatout proposa un amendement qui obligeait « tout chef d'établissement libre de jurer qu'il n'appartenait à aucune association ou corporation non autorisée ». La peur du jésuite avait suffi à rallier

une majorité hostile. On n'alla pas plus loin. Guizot a écrit à ce propos dans ses Mémoires ces paroles qui l'honorent grandement : « C'était imposer à la liberté de l'Église catholique et de sa milice en matière d'enseignement des restrictions particulières, et enlever à la loi proposée ce grand caractère de sincérité et de droit commun libéral que j'avais eu à cœur de lui imprimer. »

Et la lutte recommence. MM. de Salvandy, Villemain, Cousin, deviennent tour à tour grands maîtres de l'Université, et appliquent tout ce qu'ils ont de savoir-faire à renforcer le monopole, tout en ayant l'air de faire des concessions à la liberté. Chacun apporte son projet de loi, très compliqué, très hypocrite, qui proclame la liberté de l'enseignement secondaire, mais l'enveloppe de telles lisières que la liberté n'est que dérision pure. En même temps, les besoins de la cause amènent sous la plume des défenseurs du monopole la théorie doctrinale du monopole lui-même. C'est alors que l'on voit paraître, sous forme d'articles, de brochures, de discours, les dissertations philosophico-politiques qui établissent que l'enseignement public est une attribution essentielle du pouvoir souverain, et, par suite, une fonction de l'État. Sans doute, on avait déjà sous la Restauration cherché à justifier scientifiquement le monopole. M. Royer-Collard avait un jour développé cette thèse fameuse, dont la hardiesse ne suffit pas à masquer le caractère sophistique : « L'Université a été élevée sur cette base fondamentale que l'instruction et l'éducation publiques appartiennent à l'État... Il est plus facile d'attaquer l'Université que d'ébranler la maxime dont elle est l'application et, en quelque sorte, l'instrument. L'Université a le monopole de l'éducation, à peu près comme les tribunaux ont le monopole de la justice, et l'armée le monopole de la force publique. » Oui, mais on suppose que l'instruction et l'éducation publiques appartiennent à l'État. Et c'est précisément ce qu'il faudrait démontrer.

Nous trouvons sous la plume ou dans la bouche de Cousin, de Villemain, de Troplong, etc., des argumentations plus solides ; mais, en général, leur point de départ, ou mieux leur point d'appui est beaucoup plus d'ordre empirique et

contingent que d'ordre métaphysique. Ce sont des faits, c'est une situation, plutôt que des principes immuables. Et le vice capital de toutes ces preuves, c'est qu'elles vont beaucoup plus loin qu'on ne pense et que ne voudraient ceux qui les emploient. Il n'y a guère d'argument en faveur de l'enseignement d'État, mais surtout en faveur du monopole, au nom duquel l'État ne puisse revendiquer comme sien le domaine réservé chez tous les peuples civilisés à la liberté et à l'initiative des particuliers. La théorie philosophique du monopole de l'État enseignant peut servir au socialisme le plus radical. Les considérations de bien public qui autorisent l'État à s'emparer de la direction exclusive des intelligences, l'autorisent à bien plus forte raison à s'emparer de la direction des usines, de l'industrie, du commerce et de l'agriculture.

De leur côté, les adversaires du monopole ne se firent pas faute d'exposer leurs raisons, aussi bien que leurs griefs. La guerre pour la liberté d'enseignement a provoqué l'éclosion d'une littérature prodigieusement abondante. M. Grimaud a pris la peine de dresser quelques listes des principales publications de la phase la plus chaude 1843-1845. C'est toute une bibliothèque, ou mieux tout un arsenal. Toutes les armes n'y sont pas d'égale valeur ; mais il y en a de merveilleusement belles et puissantes.

Enfin, la monarchie soi-disant libérale de 1830 est balayée par l'insurrection populaire, et les catholiques n'ont pas obtenu satisfaction. Poussé dans ses derniers retranchements, le gouvernement de Louis-Philippe s'est refusé à desserrer les chaînes forgées par l'empereur, maintenues en l'état par le roi de droit divin ; il en est venu lui aussi au régime du bon plaisir. Il n'a pas d'autre raison pour justifier son manque de parole : « On nous refuse la liberté d'enseignement, écrivait Louis Veuillot, parce qu'on ne veut pas nous la donner. Voilà tout. »

***

Mais l'heure allait sonner où tant d'efforts seraient couronnés de succès. La République de 1848 inscrit, elle aussi,

dans sa constitution la liberté d'enseignement à tous les degrés. Mais, cette fois, l'engagement ne sera pas suivi d'une banqueroute.

Cependant, après s'être heurtés si longtemps à la mauvaise volonté du pouvoir, les catholiques faillirent tout compromettre en 1848 par leurs propres dissentiments. Les uns voulaient une liberté complète de programmes, de méthodes, de sanctions; séparation absolue d'avec l'enseignement officiel, suppression de toute trace de dépendance vis-à-vis de l'Université.

Ce parti avait pour organe le journal *l'Univers*, et pour porte-parole Louis Veuillot. Il était dans la logique des idées. Il est clair que l'enseignement libre, astreint à recevoir les programmes de l'Université, à subir l'inspection de l'Université, à passer les examens devant les professeurs de l'Université, est en réalité dans la dépendance de l'Université; par conséquent, il n'a qu'une liberté relative. Puisqu'on avait tant combattu pour la liberté, il ne fallait pas se contenter de ce qui n'était qu'une sujétion déguisée, surtout d'une sujétion à l'égard de l'institution rivale. Car, autre chose est d'être soumis au gouvernement du pays au même titre que l'Université officielle, autre chose d'être soumis à l'Université elle-même. Une fois encore, la logique approuvait ces répugnances et repoussait l'organisation projetée. Mais la logique est de sa nature intransigeante, et la politique est, au contraire, faite de concessions. La logique n'eût abouti à rien, parce que les esprits n'étaient pas disposés à accepter la solution qu'elle présentait.

Le parti moins absolu et plus pratique finit, moyennant les sacrifices nécessaires, par obtenir la dose de liberté qui a permis à l'Église de France d'ouvrir des collèges et de faire à l'Université officielle, sur le terrain de l'enseignement secondaire, une concurrence que nos adversaires appellent victorieuse. M. de Lacombe a raconté en détail l'histoire de la commission extraparlementaire nommée en 1849 par M. de Falloux, et dans laquelle figuraient M. Thiers et l'abbé Dupanloup. C'est à eux que revient pour une bonne part l'honneur d'avoir mené à bien cette délicate et laborieuse affaire. Rien d'intéressant comme les procès-verbaux des séances

de la commission reproduits presque en entier dans le livre de M. de Lacombe. Le projet qui sortit de ses délibérations avait, il est vrai, le caractère d'une transaction, mais c'est ce qui lui valut de réunir une majorité dans l'Assemblée nationale, où il devait s'attendre à rencontrer une opposition puissante, et par le nombre et par la violence.

C'est ce minimum de liberté arraché enfin à la loyauté d'une Assemblée républicaine que les républicains d'aujourd'hui, qui l'ont déjà fortement entamée, parlent de supprimer pour revenir au régime odieux du monopole.

Si le respect des droits de la conscience ne les touche pas, puisse du moins la honte les arrêter dans cette entreprise rétrograde ! Qu'ils se souviennent que reprendre à la France une liberté dont elle jouit, c'est répudier la tradition de la République et de la Révolution française, pour se mettre à la remorque de l'homme qu'ils poursuivent de leur haine et de leurs malédictions, du despote que la gloire n'absout pas d'avoir confisqué, au profit de son ambition, toutes les libertés de son pays.

Joseph BURNICHON, S. J.

SPIRITUALISME

Un pays, soucieux de sa sécurité, doit de temps à autre vérifier ses armements. Son matériel de guerre peut-il lutter avec avantage contre celui des nations rivales ? La portée et la rapidité de tir de son artillerie n'ont-elles pas été dépassées ? Le blindage de ses cuirassés est-il toujours efficace contre les projectiles ennemis ? Parfois, on entend retentir un cri d'alarme ; et, justifiés ou non, ces cris émeuvent, au moins pour un temps, l'opinion. D'ailleurs, en matière de défense nationale, mieux vaut mille fois un peu de pessimisme qu'un excès de confiance.

Il arrive aussi d'entendre dire qu'il est temps pour le spiritualisme de rajeunir ses armes. Ses arguments ne portent plus, soit que l'ennemi se tienne hors de portée, soit que les projectiles glissent sur les défenses des adversaires sans les entamer. Mais le blindage de ses diverses thèses serait surtout à renouveler ; ceux qui l'ont construit ne connaissaient pas la puissance de certains engins inventés depuis ; sous une seule décharge des armes nouvelles, la thèse, qui passait jadis pour invulnérable, coule à pic.

Ceci est dit au spiritualisme traditionnel, et par des adversaires qui triomphent bruyamment de leur supériorité proclamée, et par des amis qui demandent un renouvellement de l'armement et de la tactique [1].

Mon Dieu ! il ne faut pas être conservatiste à outrance, ni surtout s'imaginer qu'en philosophie, ou ailleurs, il est des positions si bien conquises qu'elles n'ont pas de retour offensif à craindre. En tout cas, le spiritualisme doit savoir qu'il ne saurait être question pour lui de désarmer. Sans doute aussi, les esprits changent de point de vue, leur angle optique varie, ils n'envisagent pas toujours les questions sous le

1. M. l'abbé Piat, dans la *Destinée de l'Homme* (Paris, Alcan, 1898), joint l'exemple à la demande.

même aspect; les tempéraments comme les besoins intellectuels sont divers suivant les temps. Mais alors il y a lieu de se demander si, pour avoir prise sur les intelligences en leur situation nouvelle, il est nécessaire de transformer tout le système d'attaque et de défense, ou s'il suffit d'une simple adaptation, comme serait un changement de hausse ou de point de mire.

L'âme est une substance spirituelle : telle est la thèse fondamentale du spiritualisme. On en déduit la doctrine de la liberté et de l'immortalité.

Quelles difficultés l'esprit moderne élève-t-il contre cette thèse fondamentale? et comment peut-on la lui établir?

I

L'âme est un être substantiel. Sous le flot mobile des actions, des modifications dont nous sommes le théâtre, quelque chose demeure ; il y a un sujet qui revêt successivement toutes ces formes passagères, qui s'exprime en ces manifestations changeantes. Parmi le variable, il y a quelque chose d'invariable. Au sein de ce qui s'écoule, le *moi* demeure. L'âme est substance : elle existe et vit par les énergies et la stabilité de son être, elle fournit soutien et fondement à tout ce qui est accidentel en nous.

Cette doctrine a rencontré, de nos jours, deux sortes d'adversaires. Les positivistes n'ont voulu admettre que des manifestations de forces sensibles, des états de conscience. Ces forces en activité, ces états de conscience se coordonnent, s'harmonisent, conspirent ensemble. Leur coordination, leur concert, leur coalition constituent ce qu'autrefois on décorait du nom de *substance*. Les idéalistes, partis d'un point en apparence opposé, sont arrivés au même terme. Pour eux, il n'y a que des représentations. Le monde entier n'est qu'un ensemble de représentations divisées, centralisées, associées en modes innombrables, suivant de certaines lois[1]. Ce qu'on appelle substance n'est qu'un groupe de ces

1. Renouvier, *les Principes de la nature*, t. I, p. 199.

représentations ou un système de relations entre diverses représentations.

Aux phénoménistes, qu'ils se réclament du positivisme ou de l'idéalisme, le spiritualisme traditionnel oppose de fortes réponses. Si les manifestations des forces en activité, si les représentations ou idées manquent d'un fond permanent dont elles soient comme la traduction, elles emportent avec elles, en disparaissant, toute réalité. L'identité, la constance du *moi*, dont nous avons un sentiment invincible et indéracinable devient un jeu trompeur de notre imagination, une inexplicable chimère. Le moi se réduit à une formule, dont chaque terme s'efface successivement, mais est remplacé par d'autres termes, de manière à produire toujours une formule équivalente. Mais notre conscience et les faits psychologiques témoignent d'une identité personnelle autrement réelle et solide.

Comment, par exemple, expliquer le fonctionnement de la mémoire si tout en moi n'est que phénomène mobile ? Je me souviens de Saint-Pierre de Rome, que j'ai autrefois visité. Je n'en ai pas la perception actuelle : l'objet ne m'est pas présent. Cependant, je reconnais comme mien l'état de conscience qui correspond à la vision de Saint-Pierre de Rome, et je l'insère dans la trame de ma vie passée. Car se souvenir, c'est revoir ; bien plus, c'est reconnaître. Mais comment reconnaître, si le *moi* qui a perçu jadis s'est évanoui tout entier ? Pour reconnaître, il faut de toute nécessité la permanence d'un sujet qui s'attribue maintenant en propre un état de conscience qui a été provoqué autrefois en lui.

Que dire du sentiment de notre responsabilité ? Je sens que je suis le sujet responsable des actes qui composent l'ensemble de ma vie morale, que le *moi* qui a accompli tel acte est le même que celui qui en porte maintenant la conséquence morale, qui a droit à la récompense ou doit subir le châtiment. La responsabilité ne se conçoit pas sans la continuité de la personne.

Et ce n'est pas répondre aux difficultés soulevées par le phénoménisme que d'imaginer chaque phénomène comme un état d'âme enveloppant une conscience spéciale, le *moi* comme un système de consciences infinitésimales. Chaque

conscience connaîtra alors le phénomène correspondant ; la conscience *A* saisira le phénomène *a* ; la conscience *B* saisira le phénomène *b*, et ainsi des autres. Jamais, par là, on ne constituera une conscience qui se répande en son unité sur toute une suite d'actes, qui s'étende à tout sans cesser d'être une, comme une nappe d'eau qui recouvre une grève.

Aucune de ces démonstrations n'a perdu de sa force, aucune n'a vieilli. D'ailleurs, sous leur forme actuelle, sont-elles si vieilles ? L'école péripatéticienne qui, avec Aristote, professait la substantialité de l'âme, l'appuyait sur des raisons d'ordre ontologique. Aux accidents, disait-elle, il faut le support et le fondement d'une substance ; l'homme est un être un, et la véritable unité est l'unité substantielle ; l'âme est la forme première et constitutive du corps organisé, mais une pareille forme ne peut être qu'une substance.

Le spiritualisme moderne, dans ceux principalement de ses partisans qui s'inspirent de la scolastique, ne rejette pas ces démonstrations. Mais la réforme de Descartes a tourné l'homme vers la considération de lui-même ; dès lors, l'homme a pris l'habitude de s'interroger plus exactement, de se scruter plus profondément ; des philosophies sont nées qui ont pris le témoignage de la conscience comme point de départ ; qu'on le regrette ou qu'on y applaudisse, la philosophie moderne, d'ontologique, est devenue, pour une grande part, psychologique. Les démonstrations du spiritualisme traditionnel devaient nécessairement s'adapter à cette orientation nouvelle des esprits. En se gardant des excès du subjectivisme et de l'idéalisme, le spiritualisme devait s'établir sur le terrain où se discutaient les questions philosophiques : il l'a fait, et avec bonheur. Et nous croyons que rien n'est démodé ni dans sa tactique ni dans son armement.

Ce qui est démodé, ce qui a vieilli, ce sont bien plutôt les arguments de ceux qui attaquent la substantialité ou la spiritualité de l'âme. On trouve ces arguments, ou peu s'en faut, même avec leur forme actuelle, chez les Ioniens, les atomistes, les sophistes et les sceptiques de l'antiquité ; chez Héraclite, Démocrite, Protagoras, Pyrrhon, Épicure, Lucrèce.

Et cette perpétuité n'est pas signe de vérité. La vérité est vie, et la vie se manifeste sinon par le développement intime, au moins par un certain rayonnement de l'être. La vérité est féconde, et la fécondité de la vérité se traduit par de hautes vertus morales et de grands caractères. Qu'a produit de tout cela le matérialisme ?

II

L'âme est spirituelle. Cela veut dire d'abord que l'âme est chose simple.

Qui dit simplicité exclut la composition, la réunion de parties formant un tout ; dans la question présente, elle exclut spécialement l'étendue. Les objets matériels ont, en effet, une composition réelle qui se manifeste par l'étendue.

Les parties de cette table, sur laquelle je promène la main, sont en dehors les unes des autres. Chacune correspond à un point spécial de l'espace. J'y distingue une gauche, une droite, une partie supérieure, une partie inférieure. Je puis, par la pensée ou en réalité, diviser cette table, en séparer les parties, en prendre la moitié, le tiers, le quart, puis recomposer ce que j'aurai désuni.

L'atome chimique d'un corps simple, où l'on aboutit par le dernier travail de dissociation, est supposé n'avoir plus de parties réellement composantes ; mais par là-même qu'il est le dernier terme d'une quantité, il appartient à l'ordre de la quantité ; il en retient un double élément : la situation dans l'espace, l'impossibilité d'occuper dans l'espace deux positions simultanées. Même chose à dire du point mathématique. Le point mathématique, à notre avis, n'est qu'une limite ; il ne peut être réalisé. Mais s'il le pouvait être, il appartiendrait lui aussi à l'ordre de la quantité, il serait localisé, il répondrait à telle portion de l'espace, et la position quelconque qu'il occuperait l'exclurait de toute autre.

Ce que nous revendiquons pour l'âme, ce n'est pas la simplicité mathématique, c'est la simplicité métaphysique. En vertu de cette simplicité, l'âme est soustraite aux lois de l'étendue, elle est hors de l'espace.

Voici une pincée de dynamite. Un choc brusque y déve-

loppe une force d'explosion capable de faire voler en éclats un rocher. Cette force est matérielle : elle est l'expression des énergies contenues dans la matière ; elle se déploie dans l'espace, dont elle parcourt successivement différents points, passant par ordre de l'un à l'autre ; elle décrit sa trajectoire, suit une direction. En un mot, elle est soumise en tout aux exigences de l'étendue ; elle est liée aux lois du mouvement.

Tout autre, disons-nous, se manifeste le mode d'activité de l'âme. La pensée ne se déploie pas dans l'espace, elle n'en parcourt pas successivement les divers points, ne se propage pas suivant une direction ou avec une certaine rapidité, à la manière d'un mouvement. De plus, elle n'est pas la manifestation d'énergies résidant dans la matière, l'expression des forces latentes accumulées en un sujet matériel.

Et ici, nous arrivons à ce qui fait le caractère propre de la substance spirituelle, à savoir l'indépendance à l'égard de la matière. Car, pour qu'une chose soit proprement spirituelle, ce ne lui est pas assez d'être simple, soustraite aux lois de l'étendue ; il faut encore que son existence et son activité ne soient pas, dans leur fond, liées à la présence et au concours d'un sujet matériel.

Or, que l'âme soit chose simple et spirituelle, c'est ce que manifestent certaines de ses opérations. J'ai en moi l'idée de bien, de justice, de vérité, de devoir, de droit. Cet objet échappe aux conditions de l'étendue, n'a pas de dimension ni de situation dans l'espace, ne se mesure pas comme une ligne, une surface, un volume, un mouvement, n'implique aucune relation essentielle, aucune dépendance à l'égard de la matière. Et cependant, nous le percevons, nous l'appréhendons, nous le saisissons. Mais il doit, de toute nécessité, exister une certaine proportion de nature entre l'objet perçu et la faculté qui perçoit. L'œil ne saisit pas le son, ni l'ouïe les couleurs. Une faculté composée, étendue, matérielle, ne saurait rien concevoir sous une forme simple, inétendue, immatérielle. Telle perception, telle constitution de la faculté.

Admettons qu'il n'y a dans la lumière que du mouvement, dans le son que du mouvement. Cependant le mouvement qui correspond à la lumière n'est pas le même que celui

qui correspond au son ; et la rétine qui vibre au mouvement lumineux ne vibre pas au mouvement qui accompagne le son, le tympan qu'ébranlent les ondes sonores reste réfractaire aux ondes lumineuses. Pourquoi ? C'est que l'organe est construit pour recevoir tel genre d'impressions et non tel autre. Il doit y avoir entre les deux termes correspondance, comme, par exemple, dans la télégraphie sans fils, entre le récepteur et les ondes électriques émises par le transmetteur.

Les modernes attachent même un soin spécial à montrer la nécessité de cette correspondance. Les évolutionnistes ont pour axiome que « la fonction crée l'organe ». Ce qui signifie, en somme, que l'être vivant, mis en présence d'un objet, ne peut entrer en communication avec lui que s'il s'établit, entre l'un et l'autre, une certaine affinité de nature. Ce n'est pas ici le lieu de discuter dans quelles limites l'objet ou la fonction peut modifier l'organe. Il reste admis par tous que l'organe ne perçoit que ce que sa nature lui permet de s'assimiler.

Ce principe, il convient de le prendre dans toute son étendue. Il ne s'applique pas seulement au pouvoir de saisir les différents aspects, les diverses manières d'être d'un objet matériel. S'il s'agit d'un objet précisément simple et immatériel, la loi doit encore se vérifier. Il ne pourra être saisi que par une faculté qui possède avec lui une affinité de nature, qui partage son caractère de simplicité et d'immatérialité.

La loi semble même d'autant plus impérieuse que la nature de l'objet se modifie plus profondément. Un mouvement ondulatoire ne diffère pas essentiellement d'un autre mouvement ondulatoire ; une qualité matérielle appartient à l'étendue, comme toute autre qualité matérielle. On pourrait donc imaginer un organe assez flexible pour répondre à l'excitation de divers mouvements matériels, pour saisir diverses qualités matérielles. Mais l'inétendue s'oppose à l'étendue, la simplicité à la composition, l'immatérialité à la matière. Par suite, il est de toute impossibilité qu'une faculté qui appartient à l'ordre de la matière, de la composition, de l'étendue, se mette en relation avec ce qui appartient à l'ordre de l'immatérialité, de la simplicité, de l'inétendue.

III

Tout élément étendu et matériel que vous introduirez dans la faculté se fera sentir en son opération. C'est un fait banal de la pathologie que toute déformation de l'organe réagit sur son activité. Un organe visuel imprégné de bile teindra tout en jaune; les papilles de la langue affectées par la fièvre corrompront la saveur de tous les mets.

Si peu donc que vous introduisez d'étendue et de conditions matérielles dans nos facultés mentales, il arrivera que, dans la même proportion et dans la même mesure, elles auront leur activité conditionnée par l'étendue et les lois de la matière. Or, loin de faire subir aux notions immatérielles, dont nous avons parlé, le bien, la vérité, la justice, le droit, le devoir, une déviation qui les ramène aux conditions de la matière, mis en présence d'un objet matériel, notre esprit y perçoit autre chose que ce que nos cinq sens nous apprennent, autre chose que la résistance, la température, la couleur, le son, l'odeur, la saveur, et tout ce qui se fonde sur la quantité.

Le soleil se lève. Nous rectifions les dimensions apparentes de l'astre; nous calculons sa distance de la terre; nous formulons la loi qui l'a amené à ce point précis de l'espace; nous prévoyons point par point la courbe qu'il décrira durant le jour, avec l'intensité croissante de la lumière et de la chaleur qu'il versera sur la terre, puis la décroissance de l'une et de l'autre. Nous nous demandons quelles relations d'attraction et d'influence, soit physique, soit chimique, il entretient avec les autres astres. Nous tâchons de pénétrer sa constitution. Nous remontons à ses origines. Nous voyons la nébuleuse primitive qui a donné naissance à notre système solaire. Peu à peu, notre pensée monte en s'épurant toujours davantage. Elle conçoit que les éléments informes de la nébuleuse d'autrefois, instables, soumis à des mouvements, à des impulsions qui les dominent et les commandent, sont manifestement dépourvus de la perfection dont jouit l'être qui doit à lui-même sa propre existence, qu'ils auraient pu ne pas être, que leur existence n'implique aucune nécessité,

mais réclame l'existence d'un être nécessaire, dont eux-mêmes tiennent tout ce qu'ils sont. Car si quelque chose n'a pas toujours été nécessairement, il n'y a nulle raison pour que quelque chose ait jamais été, et cependant quelque chose est. S'il n'y a pas actuellement un premier anneau qui trouve en soi sa fixité et son existence, toute la chaîne des êtres est suspendue dans le vide, est accrochée au néant.

Puis, nous concevons que cet être suprême, source dernière de tout ce qui est, foyer intime d'où tout rayonne, doit posséder, mais réunies en faisceau, mais portées à leur plus haut degré, toutes les qualités, toutes les perfections qui se trouvent disséminées, éparpillées, répandues selon des modes infiniment variés dans les créatures. Nous le concevons comme le type achevé de tout ordre, la perfection première, la beauté première, la plénitude de l'être. Et peut-être alors jaillit de nos lèvres et de notre cœur une de ces hymnes d'adoration où s'abîmaient Képler ou Newton.

Toutes ces notions d'ordre, de loi, de possibilité, de nécessité et de contingence, de causalité, d'infinité, conçues à l'occasion de la matière, échappent à la matière et à l'étendue. Elles sont étrangères à tout ce qui appartient à la matière : inertie, pesanteur, couleur, forme, mouvement, position. Au moment où nous les pensons, nous perdons de vue la matière, nous sentons que la matière n'a plus prise sur nous ; pour nous, l'espace et le lieu n'existent plus [1].

Loin de nous laisser absorbés par la matière, nous immatérialisons le matériel.

La nature spirituelle de nos idées se manifeste encore par un autre caractère. Elles sont en dehors des conditions d'individualité et de temps. Tout ce que nos sens nous révèlent est individuel et correspond à un moment de la durée. Toute force matérielle, ou qui agit avec le concours immédiat de la matière, est nécessairement soumise, comme la matière elle-

1. Voir Bain, *l'Esprit et le Corps*. Paris, 1880, p. 130 et 141.

même, à des déterminations particulières, circonscrite par le temps.

Je vois tel arbre : c'est un chêne aux bras noueux; il s'élève du sol à tel endroit déterminé. Il existe aujourd'hui, il vivait hier; il peut ne plus être demain, il ne sera plus dans mille ans. Je ferme les yeux, l'image du chêne me reste gravée dans la mémoire; mais voici que j'en tire une notion qui peut convenir à une multitude d'arbres, qui n'a plus de place dans la durée ni dans l'espace, qui est vraie pour tout temps et pour tout lieu. De la représentation imaginative de son tronc, de l'entre-croisement des lignes que forment ses branches, de la surface que présente son écorce, je tire tout un traité de géométrie, tout un traité de perspective. Du jeu de la lumière à travers le feuillage naît tout un traité d'optique. Et ces axiomes, ces propositions, ces théorèmes qui s'enchaînent, se montrent à moi comme échappant au temps : ils sont éternels[1].

IV

Et ce n'est pas seulement dans mes concepts que j'atteins cette immatéralité; simple aussi et immatériel est le caractère de certains de mes mouvements affectifs.

Dans la nature, tous les mouvements vont d'un objet à un autre objet, suivant une direction déterminée, avec une intensité soumise au calcul quantitatif. La gravitation opère selon des lois qu'on a pu formuler avec une exactitude au moins approchée, et qui exprime son efficacité en raison directe de la masse des corps, en raison inverse du carré des distances. La propagation de ces forces mystérieuses, qu'on appelle le magnétisme ou l'électricité, se fait toujours en relation d'espace et de temps. Le mouvement du végétal se produit selon une direction déterminée, suivant un processus déterminé, passant par les diverses phases d'un cycle fixé d'avance avec la marche fatale qui convient à la nature. L'animal lui-même ne se meut que vers un objet individuel, sensible. S'il dépasse le pur mécanisme, il reste soumis à des

1. M. de Curel, dans *la Nouvelle Idole* (Paris, Stock, 1899), n'a pas craint de mettre cette démonstration sur le théâtre : acte II, sc. v.

mobiles d'un caractère individuel : convenance, utilité, jouissance de sa nature particulière.

Tout autres sont les mouvements affectifs qui se passent dans l'homme. L'homme se prend d'admiration, d'aspiration, d'amour pour des notions abstraites et immatérielles, pour certaines relations idéales entre les êtres. Un saint Louis voudrait établir sur la terre le règne de la justice. Un saint Vincent de Paul rêve de consoler toute douleur, de secourir toute misère. Un saint François d'Assise se détache de tout ce qui est recherche des aises de la vie pour posséder plus pleinement l'éternelle beauté qui l'a séduit. Et qu'est-ce que le patriotisme ? Sans doute, l'héroïsme du soldat qui court au-devant des balles est fait en partie d'images sensibles, image du sol natal foulé ou menacé par l'envahisseur, image du drapeau qui flotte là-bas dans un nuage de fumée, image et souvenirs des hauts faits accomplis par ses pères, entendus au coin du foyer ou sur les bancs de l'école. Mais, pour animer toutes ces images, il y a une idée, l'idée de patrie qui donne une âme à ce sol où il est né, à ce lambeau d'étoffe attaché à une hampe, à ces récits glorieux. C'est pour une idée, assurément vague, confuse, qu'il ne saurait formuler, que cet enfant, arraché hier à sa charrue ou à sa machine, se fera tuer.

Oui, ces sentiments que j'appellerais immatériels, qui échappent à toutes les prises des sens, à toutes les mensurations des mathématiques, se retrouvent dans la vie humaine la plus modeste, la plus éloignée de toute spéculation métaphysique. Devoir, vertu, honneur, responsabilité, dévouement, sont choses que toute *âme* droite comprend et goûte, qu'elle place sans hésiter dans un monde supérieur à celui qui frappe nos yeux, mais tout aussi réel. Exposez à l'un de ces *simples*, qui pratiquent si bien ce qu'ils ne sauraient expliquer, quelqu'une des théories, nées du positivisme ou du matérialisme, théories qui vont à nier le caractère supérieur des notions morales. Dites-lui que le bien est ce qui nous est utile ; que le devoir est ce qui profite à l'espèce ; que le dévouement est un besoin de dépenser la surabondance de l'activité physique, ou l'explosion d'énergies accumulées par l'hérédité ; que la vertu est un instinct perfectionné, un *réflexe fixé*. Et vous

verrez l'étonnement profond où vous le jetterez, ou mieux le sentiment de révolte que vous exciterez en lui. Ce que vous lui développez contredit tout ce qu'il a prétendu pratiquer.

Et pour nous renseigner sur la valeur d'un sentiment moral, la conscience spontanée de la femme du peuple est d'un témoignage aussi sûr que la raison cultivée du philosophe. Il ne s'agit pas ici de questions spéculatives prises en dehors de ce qui fait l'essence de notre vie, où les savants peuvent redresser, chercher au moins à redresser des jugements fondés sur des apparences trompeuses. Dans ce qui intéresse l'homme en tant qu'homme, à savoir les principes de la moralité, l'instinct de l'humanité doit être aussi infaillible que l'instinct de l'animal à l'égard de ce qui convient à son alimentation et à la conservation de l'espèce.

En toute cette démonstration de la simplicité et de la spiritualité de l'âme, nous avons constamment fait usage d'un principe antique, appliqué dès Aristote et Platon à la question présente : La nature d'un être se juge à son opération, et son opération à l'objet. Et si nous ne nous trompons, cette démonstration n'a pas vieilli. L'esprit moderne y reste pleinement ouvert. Il suffit de lui montrer comment la science a adopté ce principe. Et dans cette attitude de la science, l'antique démonstration trouve à la fois une confirmation et un renouveau.

V

Mais, diront quelques-uns avec M. Fouillée[1], cette distinction entre l'âme et le corps, l'esprit et la matière, n'est-elle pas un peu bien simpliste ? Toutes ces divisions tranchées entre les substances trahissent une vue rudimentaire, enfantine, des choses. Que savons-nous si l'esprit et la matière n'aboutissent pas à quelque substance plus intime où ils se réunissent tous deux ? Soit, les modes de la pensée ne se ramènent pas aux modes du mouvement ; mais ne seraient-ils pas les deux manifestations, les deux aspects d'un sujet unique, qui cons-

1. Voir en particulier *l'Évolutionisme des Idées-forces*. Introduction.

tituerait le moi? Le mental serait comme l'envers du physique, irréductible à celui-ci, mais procédant comme lui d'un fond commun.

Spinosa et Kant avaient déjà conçu la pensée et la matière comme dérivant d'un seul et même principe qui n'est ni pensée ni matière, réalité plus riche et plus profonde que l'une et l'autre, réalité qui s'épanouit dans le moi sous forme de pensée, sous forme d'étendue hors du moi.

Bain, de son côté, conclut en faveur d'une substance unique, avec deux ordres de propriétés, deux faces : l'une physique, l'autre spirituelle; une unité à deux faces[1].

Des modernes, même qui se disent spiritualistes, croient qu'il n'est pas possible d'établir la fausseté de cette hypothèse moniste. Il y a beaucoup d'inconscient en nous; et qui sait ce qui se cache dans les profondeurs de l'inconscience? Qui sait si ce que nous distinguons d'après des caractères apparents ne va pas se rejoindre et se fusionner quelque part?

Sommes-nous réduits ici à rester sur un doute?

La pensée, les monistes nous l'accordent, n'est pas un mouvement matériel et ne peut être une variété quelconque du mouvement. Le mouvement a une direction, une vitesse, est situé dans l'espace et le temps. La pensée pure n'a aucune de ces propriétés; lui en attribuer quelqu'une, c'est la détruire. Par suite, il faut conclure que mouvement et pensée sont deux modes d'activité en opposition réciproque, deux modes d'activité contradictoires. Mais alors que peut bien être la nature de la substance qui enveloppe ces deux formes? La raison peut-elle admettre une substance qui s'épanouit en deux manifestations contradictoires? Un principe unique peut produire des effets différents, non des effets qui se nient entre eux, tout en restant attachés à leur principe.

Et cette contradiction, rien ne la lèvera jamais. Inutile de se rejeter sur les mystères de l'inconscience. Il y a dans le domaine du conscient des terres explorées, des points établis

1. *L'Esprit et le Corps*. Conclusion, p. 202.

dont nulle découverte future n'amoindrira jamais la certitude. C'est d'une mauvaise philosophie de se rejeter sur certaines ignorances pour lâcher ou pour dédaigner ce qu'on tient entre les mains. Les arrière-fonds de l'inconscience ne sont pas, à notre avis, ces boîtes à surprise que quelques-uns imaginent un peu naïvement, d'où sortiront un jour des révélations inattendues pour révolutionner toute notre psychologie. Si les sciences physiques et naturelles se sont renouvelées, si peut-être elles se renouvelleront encore au siècle prochain, c'est qu'il est toujours possible de trouver de nouveaux instruments d'investigation, et de s'en servir plus exactement, de manière à réformer des conclusions que la raison seule aurait dû déclarer hâtives. Mais il ne saurait y avoir deux façons de se servir de sa raison ou d'interroger sa conscience. L'on ira peut-être plus loin dans leur bon emploi, et, par là, l'homme obtiendra une connaissance de lui-même plus complète. Il n'en arrivera jamais à renverser une proposition établie selon les règles de la logique, ou à se rendre compte qu'il n'a pas conscience d'un fait psychologique que sa conscience lui manifeste.

Admettons, cependant, que la pensée et la matière aboutissent en nous à une racine commune. Cette substance sera d'une nature au moins égale au plus achevé des deux modes d'activité. Or, de l'aveu de tous, le mode d'activité qui se traduit par la pensée et le sentiment est plus élevé sur l'échelle des êtres que le mode d'activité qui se traduit seulement par l'étendue et le mouvement. On se rappelle que les philosophes dont nous parlons admettent deux forces d'énergie irréductibles. Et suivant les positivistes eux-mêmes, le phénomène de la pensée occupe un rang supérieur à celui de la sensation pure ou du mouvement réflexe. Supériorité dont la raison se trouve soit dans une complexité plus harmonieuse de la fonction, soit dans une spontanéité moins passive, soit dans une plus grande richesse d'effets.

En conséquence, ce principe ultime et caché participerait aux perfections de la pensée, à sa simplicité et à son immatérialité. Tout ce que les spiritualistes disent de l'âme, il fau-

drait le dire de cette substance, et leur doctrine resterait entière. La matière ne serait qu'un produit moins pur, plus grossier, amoindri en quelque sorte, dérivant de ce principe. Tel un globe de verre qui enveloppe un foyer de lumière, laisse, par sa partie claire, à la flamme, tout son rayonnement, et, par sa partie dépolie, en atténue, en amortit l'éclat.

VI

La théorie moniste appliquée à l'homme est une déformation de l'animisme péripatéticien. Pour Aristote, pour saint Thomas, pour les scolastiques, l'âme n'est pas seulement ce qu'en faisait Descartes, la faculté pensante. C'est le principe de toute l'activité vitale de l'homme : activité végétative, activité sensitive, activité intellectuelle. C'est une force, un principe qui s'épanouit tantôt sans entraves, allant jusqu'au bout de sa puissance; tantôt à travers les instruments que sont nos organes, auxquels il communique l'activité, organes qui lui permettent de mettre en œuvre les énergies inférieures qu'il tient en réserve, mais à la nature desquels lui-même doit s'adapter et comme se restreindre. Toute cause principale qui pénètre un instrument, en reçoit le moyen d'exercer certaines activités qui, sans lui, demeureraient d'ordinaire stériles ; mais en même temps elle en est déterminée à tel objet et comme limitée : ainsi de la main qui fait mouvoir une scie, des doigts qui manient une plume à écrire.

Il n'y a donc dans l'homme qu'une source d'activité. Nous ne disons pas, comme le monisme, qu'en l'homme une substance unique se manifeste sous deux formes, étendue et pensée. Mais deux substances, l'une spirituelle, l'autre matérielle, incomplètes si on les prend séparément, destinées par leur constitution intime à être unies, se complètent en se réunissant et forment un être un, l'être humain, le composé humain. Et dans ce composé, tout ce qu'il y a d'activité vitale dérive du principe supérieur, de l'âme. Ainsi l'homme forme non seulement un tout naturel, suivant l'expression de Bossuet, mais aussi un tout essentiel.

Cette doctrine de l'union substantielle résout les difficultés que les modernes tirent contre l'immatérialité de l'âme de ce qu'ils appellent l'influence du physique sur le moral. Bain s'y est étendu longuement. « Un homme bien portant, dit-il, en s'éveillant le matin, est plein d'entrain et d'énergie; le déjeuner vient encore confirmer et augmenter ces bonnes dispositions. Les facultés et la puissance de son esprit sont alors à leur plus haut point; elles baissent peu à peu à mesure que s'épuise l'effet nutritif des aliments, mais peuvent se relever encore par l'absorption de nouveaux aliments et une courte suspension de travail. Vers la fin du jour, la lassitude se manifeste, puis s'évanouit dans le profond anéantissement d'un sommeil réparateur. — Un coup porté à la tête suspend momentanément la connaissance et la pensée. S'il a été donné avec une certaine violence, il produit une altération permanente des facultés, comme une diminution de la mémoire, ou quelque autre trouble intellectuel. Il peut aussi *guérir* un trouble intellectuel; on cite des cas où un coup porté à la tête a guéri l'idiotisme. — La pensée épuise la substance nerveuse aussi infailliblement que la marche épuise les muscles[1]. »

Pareilles difficultés ne sont pas nouvelles. On les trouverait formulées par Aristote et saint Thomas[2]. La forme seule a été rajeunie.

Évidemment dans les systèmes de spiritualisme exagéré, comme ceux de Platon et de Descartes, qui n'admettent entre l'âme et le corps qu'une union de direction ou de coprésence, ces difficultés paraissent insolubles. Pourquoi ce retentissement sur l'âme de tous les états du corps, sur le corps des états de l'âme? Pourquoi la disposition de nos organes se répercute-t-elle sur l'exercice de nos facultés mentales?

La doctrine péripatéticienne s'adapte parfaitement à ces faits. Il faut dire plus : c'est sur ces faits et d'autres semblables qu'elle s'appuie. Elle est une doctrine basée sur l'expérience. D'une part, nous avons des conceptions simples et spirituelles, comme il a été établi plus haut, et ces conceptions supposent des facultés, un principe actif de

1. *L'Esprit et le Corps*, p. 9, 13, 84.
2. Voir en particulier *Sum. Theol.*, I, q. LXXXIV, a. 7.

même nature et de même degré. D'autre part, c'est en élaborant les images fournies par les sens, emmagasinées par la mémoire, que l'intelligence forme ces concepts. Ce qui le montre, c'est, en particulier, que là où vient à manquer l'image fondamentale, le concept correspondant est atteint. Ainsi toute lésion qui entame l'intégrité de l'appareil organique ou des centres nerveux en relation avec l'organe extérieur a son contre-coup sur notre activité mentale.

De cette sorte de parallélisme, on ne peut conclure que la faculté mentale est de même nature que la faculté organique, puisqu'elle la dépasse manifestement dans l'élaboration de ses concepts purs et de ses volitions. Il faut en retenir une chose, à savoir qu'il y a, entre l'une et l'autre, dépendance non de continuité, mais de relations extérieures, relations qui existent entre toute fonction supérieure et la fonction inférieure qui fournit à celle-ci son aliment, la matière de son activité. Le génie qui constitue le véritable historien, génie fait de sagacité, de divination pour pénétrer les causes des événements et leur portée, pour saisir les mobiles cachés et les intentions secrètes, pour grouper et enchaîner les faits suivant leurs rapports logiques, est indépendant, par nature, des livres et des documents. Le maniement de ces livres et de ces documents le développe, il peut même en quelque sorte le révéler à lui-même; il ne le crée pas, il ne le constitue pas. Cependant brûlez les bibliothèques et les archives, ôtez à cet écrivain ses instruments de travail, son génie se stérilisera, s'atrophiera peut-être. Ainsi des facultés intellectuelles, privées des objets sur lesquels s'exerce leur activité.

L'intelligence, avons-nous dit, forme ses concepts en élaborant les images fournies par les sens. C'est là l'explication de l'image, ou de cette ombre d'image qui reste souvent comme le revers du concept. Les positivistes ne voïent dans le concept qu'un total, une moyenne ou un résidu de diverses images accumulées. Un spiritualiste militant et distingué, M. l'abbé Piat, dit de son côté : « L'idée de triangle ne peut être, comme l'observation nous le révèle d'ailleurs, qu'un

triangle donné, qui est vraiment là sous le regard de notre entendement, mais que nous considérons sous l'un de ses aspects, à l'exclusion des autres[1]. »

Je dirai que nous formons de véritables concepts, mais le concept ne détruit pas l'image; et il nous arrive d'aller alternativement et rapidement du concept à l'image, nous aidant, en quelque sorte, de la solidité de celle-ci pour soutenir la ténuité de celui-là. Ainsi l'enfant, qui commence à marcher, s'aide des mains aux meubles voisins, et a peine à s'en détacher. L'homme qui tire d'une image une notion spirituelle, ne répudie pas l'image une fois que la notion est formée.

Saint Thomas enseigne que l'objet propre de l'intelligence humaine est « l'intelligible dans le sensible ». Cela veut dire surtout l'intelligible extrait des notions sensibles ou expérimentales. Cela peut s'entendre aussi de l'intelligible qui reste enveloppé de sensible, qui garde avec celui-ci ces relations grâce auxquelles nous pouvons passer de l'un à l'autre.

VII

Il y a encore les difficultés élevées contre l'immatérialité de l'âme au nom de la psycho-physiologie ou de la psychologie expérimentale. Les uns tiennent que les découvertes faites par cette science réduisent dès maintenant à néant ou compromettent au moins la thèse spiritualiste. Quand ils en viennent aux faits, on ne trouve rien qui ne puisse s'accorder parfaitement avec le spiritualisme entendu à la façon péripatéticienne. Et comment s'en étonner? Le fondateur de l'école péripatéticienne, Aristote, n'est-il pas en même temps le fondateur de la psycho-physiologie? Son *Traité de l'Ame*, avec les *Opuscules* qui lui font suite, n'est pas du tout une psychologie à la manière cartésienne ou idéaliste. Ce qui se rapporte à l'organisme y occupe une place considérable. Aristote veut que le *naturaliste*, en même temps que le *dialecticien*, étudie l'âme[2]. C'est ce qu'il fait lui-même.

D'autres estiment qu'une psychologie, pour se construire,

1. *Destinée de l'homme*, p. 79.
2. *Traité de l'âme*, liv. I, chap. I.

doit attendre les résultats des recherches expérimentales entreprises. Ces résultats, à les en croire, ne sauraient manquer de bouleverser l'ancienne psychologie. Déjà, ils portent atteinte à tel ou tel argument invoqué par le spiritualisme traditionnel. Le spiritualisme lui aussi doit changer son fusil d'épaule, et, sur certains points, laisser là les démonstrations ontologiques pour s'en tenir à celles d'ordre moral.

Ces grandes espérances de rénovation fondées sur la psycho-physiologie nous ont toujours semblé chimériques, et même quelque peu naïves. On a pu préciser avec plus d'exactitude les conditions dans lesquelles se passe tel phénomène humain, décomposer et démonter certaines opérations psychiques en des éléments mieux numérotés. Tout cela est intéressant, car il s'agit de nous-mêmes, mais il n'y a pas lieu de crier ni d'annoncer merveille. Rien, absolument rien n'autorise à attendre de ce côté un renouvellement de la psychologie. A considérer les travaux accomplis en France par MM. Binet, Victor Henry, Bourdon, et dans les laboratoires des pays étrangers, le contraste est frappant entre le soin et l'ingénieuse précision avec lesquels les expériences sont conduites, et la pauvreté des résultats. Comme on l'a dit, cela donne l'impression d'un jeu très savant, mais d'un jeu[1].

Les études de MM. Pierre Janet et Raymond ont apporté plus de lumière à la psychologie. Mais précisément, ils font moins de psycho-physiologie que de pathologie mentale. C'est au côté mental et non physiologique des phénomènes du composé humain qu'ils s'appliquent.

La cérébrologie, qui n'en est encore qu'à ses débuts, a été peut-être plus féconde. Elle a permis de localiser, avec une sûreté jusqu'alors inconnue, plusieurs des centres sensitifs et des centres moteurs répandus dans le cerveau, ainsi que les centres des mouvements émotionnels involontaires, les

1. F. Rauh, *de la Méthode dans la psychologie des sentiments*. Paris, Alcan, 1899, p. 15. — Dans *la Nouvelle Idole* (Paris, Stock, 1899), M. de Curel a mis agréablement en scène les excès de la psychologie expérimentale : acte II, sc. III.

centres de la coordination des mouvements vitaux. La thérapeutique a profité grandement de ces découvertes. Aujourd'hui, par l'application méthodique du trépan, on guérit en quelques heures de paralysies, d'aphasies, d'idiotismes autrefois réputés incurables. A la cérébrologie, la physiologie est redevable de mieux connaître le jeu de nos facultés organiques ou mixtes. Le spiritualisme n'a été nullement atteint par ces découvertes. Le spiritualisme modéré, le spiritualisme péripatéticien en a été plutôt confirmé.

Nous sommes si loin, pour notre part, d'avoir peur des localisations cérébrales, que nous nous permettrons de signaler un point à l'étude des cérébrologues. La volonté, comme toutes les autres facultés humaines, doit avoir sa base organique. Les modernes parlent des maladies de la volonté, aboulie, instabilité mentale, idées fixes, phobies de tous genres. Ces troubles proviennent, sans doute, de l'état anormal de quelque centre nerveux, base organique des opérations volontaires. Ce centre, quel est-il exactement? On a cru pouvoir fixer dans la couche grise corticale de certaines circonvolutions le siège de plusieurs mouvements spontanés. Ces centres sont-ils les mêmes que ceux des mouvements proprement volontaires, ou faut-il leur en assigner d'autres ? Il y a là une question intéressante à résoudre par la cérébrologie.

De tout ceci il est permis de conclure que le spiritualisme n'a rien perdu de ses positions. S'il consent à se dégager plus nettement de ses attaches cartésiennes et idéalistes, il lui sera même facile de marcher en avant et de gagner du terrain. Quant à son armement, il n'est pas tellement démodé. Une légère transformation, qui déjà est en train de s'opérer, le mettra à même de faire face à toutes les exigences de l'esprit moderne. Mais le spiritualisme seul assez souple pour cette adaptation est, il faut oser le dire, celui qui, venant d'Aristote, a été perfectionné par les travaux des scolastiques d'autrefois et d'aujourd'hui.

Lucien ROURE, S. J.

LE

PANÉGYRIQUE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

PAR BOSSUET

D'APRÈS LE MANUSCRIT AUTOGRAPHE [1]

Le manuscrit autographe de ce discours a été récemment découvert dans les archives de l'État, à Turin, parmi des lettres de saint Charles Borromée et de saint François de Sales. Il forme un cahier grand in-octavo de quatorze pages serrées, comprenant chacune, en moyenne, trente-deux lignes, sauf la deuxième page qui n'en contient que huit. L'écriture suffit toute seule pour assurer l'authenticité de la pièce, qui n'a pas d'autre indication de son histoire ou de sa provenance que cette note inscrite, en italien, sur l'enveloppe : « Panégyrique de saint François de Sales, par Mgr Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Meaux, acquis par Sa Majesté pour cent francs à la date du 27 mars 1840. » Le facsimilé ci-joint, qui reproduit la dernière page réduite aux neuf dixièmes de la grandeur naturelle, d'après la photographie, peut donner une idée du tout. Le manuscrit est en bonne conservation, bien que l'encre en soit devenue pâle. Il a été corrigé très soigneusement par son illustre auteur, qui l'a couvert de ratures et d'additions, et qui est allé jusqu'à écrire quelquefois deux nouvelles lignes dans l'entre-ligne. On ne saurait désirer un meilleur spécimen des soins extraordinaires que ce maître de l'éloquence dépensait pour ses créations.

Le principal intérêt de cette découverte, c'est qu'elle assure le texte de ce magnifique discours. On est heureux de pouvoir constater que Deforis, et par conséquent M. Lebarq qui avait dû

1. Le T. R. P. Dom Mackey, bien connu par l'admirable édition de saint François de Sales que la Visitation d'Annecy publie sous sa direction, nous a fait l'honneur de nous offrir pour les *Études* la reproduction exacte d'un précieux manuscrit de Bossuet qu'il a découvert à Turin. Nos lecteurs nous sauront certainement bon gré d'avoir accepté avec empressement, comme aussi de laisser le savant bénédictin lui-même leur présenter le document.

N. D. L. R.

suivre ici cet éditeur si critiqué, ont assez fidèlement reproduit le manuscrit. Les quelques fautes de leur édition seront corrigées, et, ce qui est plus important, on trouvera appliqué un principe invariable dans le choix de la leçon principale aux endroits où le manuscrit en offre deux ou trois. Ce principe consiste à prendre régulièrement, comme les plus conformes à la pensée définitive de l'auteur, les phrases ou les mots qu'il a écrits en dernier lieu. Deforis n'a pas toujours suivi cette règle, donnant tantôt la seconde ou la troisième, tantôt la première leçon comme le dernier mot de l'orateur. Afin de tirer tout le parti utile de notre manuscrit, nous ne nous bornerons pas au petit nombre de variantes données par Deforis. Nous les reproduirons toutes, en distinguant toujours entre les passages biffés, auxquels l'auteur aurait définitivement renoncé, et les passages qu'il a laissés sans rature.

A ce propos, il nous faut dire quelque chose des corrections du manuscrit, sujet important dont les éditeurs n'ont point parlé. La grande majorité de ces corrections sont certainement de la main de Bossuet, écrites de la même encre, et uniformes en caractère et en orthographe avec le reste du document. Mais il se trouve d'autres corrections qui, au point de vue de l'instrument et de la matière employés pour les tracer, sont de quatre espèces différentes : les unes sont à la sanguine, d'autres au crayon, les autres à l'encre rouge, celle-ci offrant deux teintes tirant toutes deux sur le noir, mais inégalement foncées. Les retouches faites à la sanguine et au crayon rappellent exactement celles qu'on observe sur les autres manuscrits de Bossuet, et sont certainement de sa main. Celles qui sont ajoutées à l'encre rouge sont assez suspectes, parce que nous n'en trouvons pas d'autre exemple dans les autographes du grand écrivain, et que, du reste, cette pratique était peu familière à son siècle. Pour plus de sûreté, nous avons signalé en note ces quatre genres de corrections à mesure qu'ils se rencontrent.

Avant d'indiquer au lecteur les principes suivis dans notre publication, il faut dire un mot de la date de ce panégyrique, que nous pouvons préciser sans difficulté. D'abord, l'allusion faite dans l'exorde, au jour des saints Innocents, prouve que le discours est antérieur à l'époque où la fête de saint François de Sales a été transférée de ce jour-là (28 décembre) au 29 janvier.

Or cette translation eut lieu dans l'année 1661, le 28 décembre même, par le décret de béatification. Ce fait a échappé à Floquet et à Lebarq, qui n'ont pensé qu'au décret de canonisation (1665[1]). Et nous pouvons aller plus loin. Le premier monastère de la Visitation d'Annecy, tenu au courant des moindres détails du procès de béatification, communiquait aussitôt ses informations aux autres maisons de l'institut. Le prédicateur de la fête, à Paris, ne pouvait donc, dans les premiers jours de décembre 1661, ignorer l'imminence du décret, ni parler, comme il parle dans le même exorde, de « ce glorieux jour, *trop éloigné* pour nos vœux ».

Il s'ensuit que l'indication de date, placée par Lebarq en tête de ce sermon : « Au plus tard en 1662 », est inexacte. Si on n'avait pas d'autre donnée, il faudrait dire : « Au plus tard en 1660 » ; mais en réalité cette année même est la véritable ; car l'évêque de Meaux, à la fin de la quatrième page de son manuscrit, fait allusion à son sermon sur sainte Catherine, qui est postérieur au Carême de 1660, comme l'a ingénieusement conclu M. Lebarq. Ces raisonnements nous permettent de fixer les deux discours à la même année 1660.

Il est à peine nécessaire d'ajouter que M. Floquet se trompe en supposant que cette expression « le jour qui ouvrira la bouche des prédicateurs » se rapporte à la canonisation. Elle se vérifia dès la béatification ; et on avait fait le panégyrique du serviteur de Dieu dans les églises de la Visitation, et dans d'autres églises de plusieurs grandes villes, à partir du premier anniversaire de sa mort (1623).

Il ne nous reste plus qu'à faire connaître la méthode adoptée dans la reproduction du manuscrit. Voulant offrir au lecteur un texte clair et net, nous ne l'interrompons que pour les chiffres de renvoi et pour quelques mots, que nous ajouterons entre crochets, afin de combler des lacunes et de donner les sources des citations. Nous réservons pour le bas des pages les leçons que l'auteur avait écrites avant le texte définitif, et certaines remarques que nous jugerons utiles. Ces remarques sont mises entre crochets. Les variantes biffées par l'auteur sont distinguées des non biffées, lorsqu'elles sont courtes, par un tiret imprimé en dessous. Lorsqu'elles sont longues, le lecteur est averti expressé-

1. Floquet, *Études sur la vie de Bossuet*, II, 232 ; — Lebarq, *Œuvres oratoires de Bossuet*, IV, 323.

ment. Comme il arrive quelquefois qu'il reste deux leçons, même dans les passages raturés, nous distinguons la moins définitive en la plaçant entre parenthèses, immédiatement après l'autre. Certains mots sont soulignés à l'encre dans le manuscrit; comme ce soulignement ne semble pas avoir pour but d'accentuer l'idée, mais être plutôt destiné par l'auteur à lui rappeler que ces expressions devaient être considérées à nouveau, nous avons jugé préférable d'indiquer cette particularité en note, au lieu d'employer les italiques.

Dom B. MACKEY, O. S. B.

TEXTE DE BOSSUET

[1] Laissons un spectacle de cruauté, pour arrêter notre vue sur l'image de la douceur même; laissons des petits enfants qui emportent la [2] couronne des hommes, pour contempler un homme qui a l'innocence et la simplicité des enfants; laissons des mères désolées qui ne veulent [3] point recevoir de consolation dans la perte qu'elles font de leurs fils, pour contempler [4] un père toujours constant qui a amené lui-même

VARIANTES

1. [Avant l'exorde donné dans le texte, Bossuet avait écrit le suivant, qu'il a ensuite biffé :] Il n'est pas malaisé, ce semble, de louer un père devant ses filles, et un père comme celui dont je dois parler devant des filles très respectueuses qui sont toujours préparées à entendre favorablement ses louanges; mais à le regarder par un autre endroit, c'est une grande entreprise (il n'est rien de plus difficile que cette entreprise), parce qu'étant prévenues d'une haute estime pour un père si digne de vénération, il n'est rien de plus difficile que de remplir leurs justes désirs, satisfaire à leur piété, égaler leurs grandes idées. Je souhaite donc, mes très chères sœurs, pour votre entière consolation, que l'éloge de François de Sales [le] très saint (digne) évêque de Genève, se fasse bientôt en ce lieu sacré (sorte bientôt de ce lieu éminent) où se prononcent les oracles du Christianisme, et que, le Siège apostolique ouvrant la bouche des prédicateurs, nous fassions retentir par toutes les chaires les mérites de ce prélat incomparable (admirable). Mais en attendant ce jour glorieux (bienheureux) il est permis, âmes saintes, de nous entretenir avec ses enfans de ses admirables vertus, et d'honorer en particulière (*sic*) sa bienheureuse mémoire qui est plus douce à tous les fidèles qu'une composition de parfums, comme parle l'Écriture sainte. Commençons donc, chères âmes, cette sainte conversation, avec la bénédiction du ciel ; et pour implorer son secours, employons la sainte Vierge, en disant : *Ave*.

2. les

3. peuvent

4. regarder

ses filles à Dieu afin de[1] les immoler de ses propres mains par la mortification religieuse. Il n'est pas malaisé, ce semble, de louer un père si vénérable devant des filles si respectueuses, puisqu'elles ont le cœur si bien préparé à écouter ses louanges. Mais, à le considérer par un autre endroit, cette entreprise est fort haute[2], parce [qu'] étant justement prévenues d'une estime extraordinaire de ses vertus, il n'est rien de plus difficile que de satisfaire à leur piété, remplir leurs justes désirs et égaler leurs grandes idées. C'est ce qui me fait désirer, mes sœurs, pour votre entière satisfaction, que l'éloge de ce grand homme se fasse bientôt[3] en ce lieu auguste où se prononcent les oracles du christianisme. Mais, en attendant ce glorieux jour[4], trop éloigné pour nos vœux, qui ouvrira la bouche des[5] prédicateurs pour faire retentir par toutes les chaires les mérites incomparables de François de Sales, votre très saint instituteur[6], nous pourrons nous entretenir en particulier de ses admirables vertus, et honorer avec ses enfants sa bienheureuse mémoire, qui est plus douce à tous les fidèles qu'une exhalation[7] de parfums, comme parle l'Écriture sainte [*Eccli.*, XLIX, 1]. Commençons donc, chères âmes, cette sainte conversation avec la bénédiction du ciel ; et pour implorer son secours, employons les prières de la sainte Vierge, en disant : *Ave*[8].

Ille erat lucerna ardens et lucens.
Il était une lampe[9] ardente et luisante.

Il y a assez de fausses lumières qui ne veulent[10] briller

1. pour
2. relevée
3. C'est pourquoi je désirerais, âmes saintes, pour votre entière (particulière) satisfaction, que l'éloge de François de Sales, votre très saint Instituteur, eût déjà été fait.
4. [Fin de la première page de l'autographe.]
5. donnera la liberté aux
6. de ce fidèle serviteur de Dieu
7. composition
8. [Le reste de cette deuxième page de l'autographe est laissé en blanc. Cette circonstance explique la difficulté que Lebarq (IV, 323, note 3) ne pouvait pas résoudre, d'un certain renvoi fait par Bossuet à ce panégyrique dans celui de Saint-Sulpice, renvoi qui aurait été inexact si toutes les pages avaient été pleines.]
9. lumière [le mot lampe est ajouté à la sanguine.]
10. [Le mot « veulent » comme le mot « éclat », trois lignes plus bas, est souligné au manuscrit.]

dans le monde que pour attirer l'admiration par la surprise des yeux. Il est assez naturel aux hommes de vouloir s'élever aux lieux éminents pour étaler de loin avec pompe l'éclat d'une superbe grandeur. Ce vice, si commun dans le monde, est entré bien avant dans l'Église et a gagné jusques aux autels. Beaucoup veulent monter dans les chaires pour charmer les esprits par l'éclat de leurs pensées délicates [1], mais peu s'étudient comme il faut [2] à se rendre capables d'échauffer les cœurs par des sentiments de piété. Beaucoup [3] s'empressent avec ardeur de paraître dans les grandes places pour luire sur le chandelier ; peu s'appliquent sérieusement à jeter [4] dans les âmes ce feu céleste que Jésus a apporté sur la terre.

François de Sales, mes sœurs, votre saint et admirable instituteur [5], n'a pas été de ces faux luisants qui n'attirent que des regards curieux et des acclamations inutiles. Il avait appris de l'Évangile que les amis de l'Époux et les ministres de la sainte Église devaient être ardents et luisants ; qu'ils devaient non seulement éclairer, mais encore échauffer la maison de Dieu : *Ille erat lucerna ardens et lucens* [6]. C'est ce qu'il a fidèlement accompli durant tout le cours de sa vie, et il ne sera pas malaisé de vous le faire connaître fort évidemment par cette réflexion.

Trois choses principalement lui ont donné beaucoup d'éclat dans le monde : la science, comme docteur et prédicateur ; l'autorité, comme évêque ; la conduite, comme directeur des âmes. La science l'a rendu un flambeau capable d'illuminer les fidèles ; la dignité [7] épiscopale a mis ce flambeau sur le chandelier pour éclairer toute l'Église ; et le soin

1. y faire voir leur heureux génie par une science recherchée... charmer les esprits par la lumière de leur science
2. sérieusement
3. aspirent aux dignités
4. répandre
5. [Ces cinq mots : « votre... instituteur », sont ajoutés dans l'entre-ligne.]
6. *lucens*. Et touché de cette pensée, quoiqu'il jettât de tous côtés beaucoup (fust tout plein) de lumières, il désirait encore (beaucoup) davantage de remplir (de répandre dans les fidèles cette divine chaleur qui les attendrît par la dévotion), d'animer les âmes.
7. l'autorité.

de la direction a appliqué cette lumière bénigne à la conduite des particuliers. Vous voyez combien reluit ce flambeau sacré [1]; admirez maintenant comme il échauffe. Sa science pleine d'onction attendrit [2] les cœurs ; sa modestie dans l'autorité [3] enflamme les hommes [4] à la vertu ; sa douceur dans la direction les gagne à l'amour de Notre-Seigneur. Voilà donc un flambeau ardent et luisant : si sa [5] science reluit parce qu'elle est [6] claire, elle échauffe en même temps parce qu'elle est affective [7]. S'il brille aux yeux des hommes par l'éclat de la dignité, il [8] les édifie [9] tout ensemble par l'exemple de sa modération. Enfin, si ceux qu'il dirige se trouvent éclairés fort heureusement par ses salutaires [10] conseils, ils se sentent aussi [11] vivement touchés par sa charmante douceur ; et c'est ce que je me propose de vous expliquer dans les trois parties de ce discours.

[12] Plusieurs considèrent Jésus-Christ comme un sujet de recherches curieuses, et pensent être savants dans son Écriture quand ils ont rencontré ou des questions inutiles ou des rêveries agréables. François de Sales, mes sœurs, a cherché

1. combien ce flambeau reluit;
2. embrase
3. la dignité
4. les enflamme
5. [Fin de la troisième page de l'autographe.]
6. lumineuse et
7. tendre et affectueuse. [Le mot « affective » est ajouté au crayon, apparemment de la main de Bossuet.]
8. il charme
9. enflamme, excite. [Le mot « édifie » est ajouté à la sanguine en dessus du mot « enflamme » ; le mot « excite », au crayon, en dessous.]
10. sages
11. encore
12. Devant vous parler, Chrétiens, de la science de François de Sales, toute pleine de tendresse et d'affections (*sic*), je commencerai ce discours en détruisant la fausse imagination de certains savants importuns qui mettent toute la science ecclésiastique dans des connaissances stériles (abstraites) qui ne sont pas capables de toucher les cœurs. Notre saint et illustre évêque a rejeté bien loin cette science stérile, et a souvent averti les (a conseillé aux) théologiens de ne regarder pas Jésus-Christ qui est venu nous apprendre à faire, comme un sujet de questions curieuses et de vaines spéculations. [Bossuet a biffé sur son manuscrit ces deux autres leçons de ce dernier membre de phrase : ... de ne faire pas de Jésus-Christ un sujet de questions

une science qui tendît à la piété ; et afin que vous entendiez dans le fonds[1] de quelle sorte Jésus-Christ veut être connu, remontez avec moi jusques au principe.

Il y a deux temps à distinguer, qui comprennent tout le mystère du christianisme ; il y a le temps des énigmes et ensuite le temps de la claire vue ; le temps de l'obscurité et après celui des lumières ; enfin, le temps de croire et le temps de voir. Cette distinction étant supposée, tirons maintenant cette conséquence. Dans le temps de la claire vue, c'est alors que les esprits seront satisfaits par la manifestation de la vérité ; car nous verrons Dieu face à face : *Videbimus*, etc.; et là, découvrant sans aucun nuage la vérité dans sa source, nous trouverons de quoi contenter toutes nos curiosités raisonnables. Maintenant, quelle est notre connaissance ? Connaissance obscure et enveloppée, qui nous fait entrevoir de loin quelque rayon de lumières (*sic*) à travers mille nuages épais ; connaissance, par conséquent, qui n'a pas été destinée pour nous satisfaire[2], mais pour nous conduire, et qui est plutôt pour le cœur que pour l'esprit ; et c'est ce qui a fait dire au divin Sauveur : *Beati mundo corde, quoniam Deum videbunt* [*Matt.*, v, 8]. *Videbunt*, ils verront, un jour, et ce sera alors le temps de satisfaire l'esprit ; maintenant[3], c'est le temps de travailler pour le cœur, en le purifiant par le saint amour, et ce doit être tout l'objet de notre science.

Approfondissons davantage cette matière importante, et apprenons par les saintes Lettres[4] quelle est la science de cette vie. L'apôtre saint Pierre la compare à un flambeau allumé parmi les ténèbres : *Lucernæ ardenti in caliginoso*

curieuses et de vaines spéculations, qui est venu pour nous apprendre à faire... de ne se pas consumer inutilement dans ces stériles méditations, et leur a montré par son exemple que la science des Saints est celle qui excite à la piété.] Jésus-Christ, en effet, mes sœurs, n'est pas venu sur la terre apporter la science de salut pour donner matière à nos discours, ni la science de son Evangile n'est pas destinée pour contenter nos esprits par des rêveries agréables. Mais afin que vous [reprendre au texte, ligne 1re de cette page.]

1. quelle est la nature de cette science et
2. pour satisfaire l'esprit
3. nous avons un
4. par les Ecritures

loco [II *Ep.*, I, 19]. Traduisons mot à mot ses belles paroles. C'est « une lampe[1] allumée dans un lieu obscur », etc.; *Sainte Catherine*, p. 4[2]. C'est pourquoi, si ce flambeau a de la lumière, il doit avoir encore beaucoup plus d'ardeur[3], parce qu'elle doit attirer. *Ibid.*, p. 5[4].

C'est pourquoi notre saint Évêque a étudié dans l'Évangile de Jésus-Christ une science lumineuse, à la vérité, mais encore beaucoup plus ardente ; et aussi, quoiqu'il sût convaincre, il savait bien mieux convertir. Le grand cardinal du Perron en a rendu un beau témoignage. Ce rare et admirable génie, dont les ouvrages presque divins[5] sont le plus ferme rempart de l'Église contre les hérétiques modernes, a dit plusieurs fois qu'il convaincrait bien les errants, mais que si l'on voulait qu'ils se convertissent, il fallait les conduire[6] à notre prélat. Et en effet, il n'est pas croyable combien de brebis errantes il a ramenées au troupeau. C'est que sa science, pleine d'onction, ne brillait que pour échauffer. Des traits[7] de flamme sortaient de sa bouche, qui allaient pénétrer dans le fonds des cœurs. Il savait que la chaleur entre[8] bien plus avant[9] que la lumière : celle-ci ne fait qu'effleurer et dorer légèrement la surface ; la chaleur pénètre jusques aux entrailles pour en tirer des fruits merveilleux et produire des richesses inestimables. C'est cette bénigne chaleur qui donnait une si grande[10] efficace à ses divines prédications que, dans un pays fort peuplé de[11] son diocèse, où il n'y avait que cent catholiques quand il commença de prêcher, à peine y restait-il autant d'hérétiques quand il y eut répandu cette lumière ardente de l'Évangile.

1. lanterne. [Le mot « lampe » est ajouté à la sanguine.]
2. p. 4 5.
3. Voir ibid., p. 5.
4. [Fin de la quatrième page de l'autographe.]
5. [Les mots « presque divins » sont soulignés dans le manuscrit.]
6. mener
7. [Voici comment l'auteur a d'abord rédigé ce passage.] C'est que sa science éclairait, mais des traits de flammes sortaient de sa bouche; sa science ne brillait que pour échauffer. C'est que la science. Des traits
8. pénètre
9. loin
10. une extraordinaire
11. dans une contrée de

Mais ne vous persuadez pas qu'il n'ait converti que les hérétiques ; cette science « ardente et luisante » agissait encore plus fortement sur « les domestiques de la foi ». Je trouve, dans ces derniers siècles, deux hommes d'une sainteté extraordinaire : saint Charles Borromée et François de Sales. Leurs talents étaient différents et leurs conduites diverses [1], car chacun a reçu son don par la distribution de l'Esprit ; mais tous deux ont travaillé avec même fruit à l'édification de l'Église, quoique par voies différentes. Saint Charles a réveillé dans le clergé cet esprit de piété ecclésiastique ; l'illustre François de Sales a rétabli la dévotion parmi les peuples. Avant saint Charles Borromée, il semblait que l'ordre ecclésiastique avait oublié sa vocation, tant il avait corrompu ses voies ; et l'on peut dire, mes sœurs, qu'avant votre saint instituteur, l'esprit de dévotion n'était presque plus connu par les gens du siècle. On reléguait dans les cloîtres la vie intérieure et spirituelle, et on la croyait trop sauvage pour paraître dans la cour et dans le grand monde. François de Sales a été choisi pour [2] l'aller chercher dans sa retraite [3]. Il a ramené la dévotion au milieu du monde, mais ne croyez pas qu'il l'ait déguisée, pour la rendre plus agréable aux yeux des mondains ; il l'amène dans son habit naturel, avec sa croix, avec ses épines, avec son détachement et ses souffrances. En l'état que la produit ce digne prélat [4], et dans lequel elle nous paraît en son « Introduction à la vie dévote », le religieux le plus austère la peut reconnaître, et le courtisan le plus dégoûté, s'il ne lui donne pas son affection, ne peut lui refuser son estime.

Et certainement, Chrétiens, c'est une erreur intolérable qui a préoccupé les esprits, qu'on ne peut être dévot [5] dans le monde. Ceux qui se plaignent sans cesse que l'on n'y peut pas faire son salut démentent Jésus-Christ et son Évangile. Jésus-Christ s'est déclaré le Sauveur de tous ; et, par là, il nous fait connaître qu'il n'y a aucune condition qu'il n'ait

1. dans l'unité de l'Esprit
2. pour désabuser les esprits de cette créance pernicieuse.
3. solitude.
4. [Fin de la cinquième page de l'autographe.]
5. que cette dévotion chrétienne...

consacrée, et à laquelle il n'ait ouvert le chemin du ciel[1]. Car, comme dit excellemment saint Jean Chrysostome [*In Ep. ad Rom.*, hom. XXVI], la doctrine de l'Évangile est bien peu puissante, si elle ne peut policer les villes, régler les sociétés et le commerce des hommes[2]. Si, pour vivre chrétiennement, il faut quitter[3] sa famille et la société du genre humain, pour habiter les déserts et les lieux cachés et inaccessibles[4], les empires seront renversés et les villes abandonnées. Ce n'est pas le dessein du Fils de Dieu ; au contraire, il commande aux siens de luire devant les hommes[5]. Il ne dit pas[6] dans les bois, dans les solitudes, dans les montagnes seules et inhabitées ; il a dit dans les villes et parmi les hommes ; c'est là que leur lumière doit luire, afin que l'on glorifie leur Père céleste. Louons donc ceux qui se retirent, mais ne décourageons[7] pas ceux qui demeurent. S'ils ne suivent pas la vertu, qu'ils n'en accusent que leur lâcheté, et non leurs emplois, ni le monde, ni les attraits de la cour, ni les occupations de la vie civile.

Mais, que dis-je ici, Chrétiens ? Les hommes abuseront de cette doctrine et en prendront un prétexte pour s'engager dans l'amour du monde. Que dirons-nous donc, mes frères, et où nous tournerons-nous désormais[8], si on change[9] en venin tous nos discours ? Prêchons qu'on ne peut se sauver dans le monde, nous désespérons nos auditeurs ; disons, comme il est vrai, qu'on peut s'y sauver, ils prennent occasion de s'y embarquer trop avant. O mondains ! ne vous trompez pas et entendez ce que nous prêchons. Nous disons qu'on

1. ouvert son paradis. D'ailleurs n'a-t-il pas ordonné aux siens de luire devant les hommes ?

2. [Dans l'autographe, il n'y a pas de point ici, et, dans la première idée de Bossuet, la phrase qui suit ne formait qu'un membre de la phrase précédente.]

3. abandonner

4. inaccessibles. Au contraire le Fils de Dieu ordonne

5. [Les neuf lignes précédentes ont été ajoutées par l'illustre orateur, avec les signes de renvoi nécessaires, au bas de son feuillet.]

6. Il n'a pas dit dans (devant) les lieux cachés, dans les bois et dans les déserts

7. dé ꝛ spérons

8. Que dirons-nous désormais

9. tourne

se peut sauver dans le monde, mais pourvu qu'on y vive dans un esprit de[1] détachement; [2]qu'on se peut sauver dans les grands emplois, mais pourvu qu'on les exerce avec justice; qu'on se peut sauver parmi les richesses, mais pourvu qu'on les dispense avec charité; enfin, qu'on se peut sauver dans les dignités[3], mais pourvu qu'on en use avec cette modération dont[4] notre saint prélat nous donnera un illustre exemple dans notre seconde partie[5].

De toutes les passions humaines, la plus fière dans ses pensées et la plus emportée dans ses désirs, mais[6] la plus souple[7] dans sa conduite et la plus cachée dans ses desseins, c'est l'ambition. Saint Grégoire[8] nous a représenté son vrai caractère, lorsqu'il a dit ces mots, dans son Pastoral, qui est un chef-d'œuvre de prudence[9] : « L'ambition, dit ce grand pontife, est timide quand elle cherche, superbe et audacieuse quand elle a trouvé : *Pavida*[10] *cum quærit*, *audax cum pervenerit*. » Pars 1, c. VIII. Voici, mes sœurs, un étrange monstre, qui est composé du mélange[11] de ces deux qualités contraires, la timidité et l'audace. On ne pouvait pas mieux nous décrire[12] le naturel de l'ambition que par l'assemblage prodigieux[13] de ces deux qualités contraires. Comme la dernière lui est naturelle et lui vient de son propre fonds, aussi la fait-elle paraître dans toute sa force, quand elle a sa liberté tout entière : *audax cum pervenerit*. Mais, en attendant, Chrétiens, qu'elle soit arrivée au but, elle se resserre en elle-

1. vive avec
2. nous disons
3. honneurs
4. avec modération ; c'est donc [La correction est faite à la sanguine ; « donc » a dû être écrit par distraction pour « dont ».]
5. [Fin de la sixième page de l'autographe.]
6. désirs, et tout ensemble
7. fine
8. le Grand, mes sœurs,
9. qui est le plus accompli de ses ouvrages.
10. timida
11. Pars 1, c. 8. Il ne pouvait pas mieux nous décrire le naturel étrange de l'ambition que par l'union monstrueuse
12. représenter
13. cette union prodigieuse

même, elle contraint ses inclinations, *timida cum quærit*[1], et voici la raison qui l'y oblige[2]. C'est, comme dit saint Jean Chrysostome [*In Ep. ad Phil.*, hom. VII], que les hommes sont naturellement d'une humeur fâcheuse et contrariante : *Contentiosum hominum genus*. Soit que le venin de l'envie les empêche de voir le progrès des autres d'un œil équitable, soit qu'une imagination de puissance qu'ils exercent, en traversant leurs desseins, leur fasse ressentir un plaisir secret et malin, soit que quelque autre inclination malfaisante[3] les oblige de s'opposer[4] les uns aux autres, tant y a qu'il est inévitable que l'ardeur[5] d'impétuosité trop ouverte[6] nous attire infailliblement des concurrents et des opposants. C'est pourquoi l'ambition raffinée s'avance d'un pas timide[7]; et tâchant de se cacher sous son contraire, pour être plus déguisée, elle se montre[8] au public sous le visage de la retenue.

Voyez cet ambitieux, voyez Simon le Magicien devant les apôtres, comme il est rampant à leurs pieds, comme il leur parle d'une voix tremblante. Le même, quand il aura acquis du crédit, en imposant aux peuples et aux empereurs par ses charmes et par ses prestiges, à quel excès d'arrogance ne se laissera-t-il pas emporter, et combien travaillera-t-il pour abattre[9] ces mêmes apôtres devant lesquels il paraissait si bassement respectueux[10] ?

Mais je ne m'étonne pas, Chrétiens, que l'ambition se cache aux autres, puisqu'elle ne se découvre pas à elle-même. Ne voyons-nous pas tous les jours que cet ambitieux ne se connaît pas et qu'il ne sent pas l'ardeur qui le presse ? Dans les

1. [Ces trois mots sont ajoutés dans l'entre-ligne.]
2. c'est que les hommes sont naturellement contredisants.
3. principe malin. [La correction est faite à l'encre rouge, mais semble bien être de la main de Bossuet.]
4. [Le mot est souligné dans le manuscrit.]
5. que nous témoignons dans
6. découverte
7. elle s'éloigne toujours (le plus) en apparence de ce qu'elle cherche le plus ;
8. pour être moins découverte, elle paraît
9. fouler aux pieds
10. [Fin de la septième page de l'Autographe. Le mot « bassement » a été ajouté à la sanguine.]

premières démarches de sa fortune naissante, il ne songeait[1] qu'à se tirer de la boue; après, il a eu dessein de servir l'Église dans quelque emploi honorable; là, d'autres désirs se sont découverts que son cœur ne lui avait pas encore expliqués. C'est que ce feu qui se prenait par le bas[2], ne regardait pas encore le sommet du toit; il gagne de degré en degré où sa matière l'attire, et ne remarque sa force qu'en s'élevant. Tel est le naturel des ambitieux, qui s'efforcent de persuader aux autres et à eux-mêmes qu'ils n'ont que des sentiments modestes. Mais, quelque profonds que soient les abîmes où ils tâchent de nous recéler leurs vastes prétentions[3], quand ils seront établis dans les dignités, leur gloire, trop longtemps cachée, [se produira[4]] malgré eux, par ces deux effets qui ne laissent pas de s'accorder, encore qu'ils semblent contraires : l'un est de mépriser ce qu'ils sont; l'autre de le faire valoir avec excès.

Oui, je dis qu'ils méprisent ce qu'ils sont, puisque leur esprit n'en est pas content, qu'ils se plaignent sans cesse de leur mauvaise fortune, et qu'ils pensent n'avoir rien fait. Leur vertu, à leur avis, n'a pas encore trouvé son théâtre[5]; leur grand génie se trouve à l'étroit dans un emploi si borné; cette pourpre ne leur paraît pas assez brillante, et il faudrait pour les satisfaire qu'elle jetât plus de feu.

[6] Dans ces hautes prétentions, ils comptent pour rien tout

1. qui le brûle ? Ce feu qui se prend par en bas ne croit pas devoir monter (gagner, s'élever) jusques au sommet. Il va de degré en degré où (la matière l'attire insensiblement), et ne fait remarquer sa force (ne sent sa force) qu'en s'élevant. Cet orgueilleux que vous connaissez, dans les premières démarches de sa fortune naissante, ne songeait

2. [La première leçon était « par en bas ». La correction est faite à l'encre rouge.]

3. grandes pensées

4. dignités, elles se produiront. [L'auteur n'a pas achevé son nouveau membre de phrase. Il aurait peut-être employé un autre verbe.]

5. [Voici la première rédaction des premières lignes de cet alinéa.] Or je dis qu'ils méprisent ce qu'ils sont, puisqu'ils se plaignent sans cesse que leur vertu n'a pas rencontré un assez digne théâtre. Cette pourpre plus sombre et plus ne leur paraît pas assez brillante, et il faudrait pour les satisfaire qu'elle jetât plus de feu. Leur vertu mériterait un plus grand théâtre. [A partir de ce mot, il n'y a qu'une seule rédaction. Les mots « cette pourpre », etc., sont écrits deux fois.]

6. vous voyez qu'ils estiment peu ce qu'ils sont.

ce qu'ils possèdent ; mais voyez l'égarement de leur ambition[1]. Pendant qu'ils méprisent eux-mêmes les honneurs dont ils sont revêtus, ils veulent que tout le monde[2] les considère comme quelque chose d'auguste[3] ; et si peu qu'on ose entreprendre de toucher ce point délicat, vous n'entendrez sortir de leur bouche que des paroles d'autorité pour marquer leur grandeur et leur puissance. Ainsi ce superbe Aman, tant de fois cité dans les chaires comme le modèle d'une ambition démesurée, pendant qu'il[4] veuille que toute la terre[5] adore sa puissance prodigieuse, il la méprise lui-même en son cœur ; et il s'imagine n'avoir rien gagné, quand il regarde l'accroissement qui lui manque encore : *Hæc*[6] *cum omnia habeam*, *nihil me habere puto ; Est.*, cap. v. Tant l'ambition est injuste, ou de ne se contenter pas de ce qu'elle veut que le monde admire, ou d'exiger qu'on respecte tant ce qui n'est pas capable de la satisfaire.

Ceux qui s'abandonnent, mes sœurs, à ces sentiments déréglés peuvent bien luire[7] dans le monde par des dignités éminentes ; mais ils ne luisent que pour le scandale, [ils] ne sont pas capables d'enflammer les cœurs au mépris des vanités de la terre et à l'amour de la modestie chrétienne[8]. C'est, mes sœurs, notre saint évêque [qui] a été véritablement une lumière ardente et luisante, lui[9] qui, étant établi dans le premier ordre de la dignité[10] ecclésiastique, s'est également éloigné de ces deux effets ordinaires de l'ambition, de vouloir s'élever plus haut ou de maintenir avec faste l'autorité de son rang[11]. Pour l'élever à l'épiscopat, il avait été

1. Mais que l'ambition est aveugle !
2. s'abaisse à leurs pieds
3. ils se piquent d'être sensibles à la moindre idée du mépris.
4. quoiqu'il
5. admire et révère son autorité.
6. [Fin de la huitième page de l'autographe.]
7. régner, briller dans l'Église
8. Au contraire,
9. [Ce mot est ajouté dans l'entre-ligne.]
10. autorité, magistrature
11. [L'auteur avait écrit en premier lieu : « maintenir l'autorité de son rang par un dédain fastueux ». Ensuite, il a ajouté les mots « avec faste » dans l'entre-ligne, avant « l'autorité ». Ces mots rendirent superflus les quatre qui suivaient « rang », lesquels, toutefois, ne sont pas biffés dans le manuscrit.]

nécessaire de forcer son humilité par un commandement absolu[1]. Il remplit si dignement cette place, qu'il n'y avait aucun prélat dans l'Église que la réputation publique jugeât si digne des premiers sièges[2]. Ce n'était pas seulement la renommée, dont le suffrage ordinairement n'est pas de grand poids. Le roi Henri le Grand le pressa souvent d'accepter les premières prélatures de ce royaume; et sous le règne de son fils, un grand cardinal, qui était chef de ses conseils, le voulait faire son coadjuteur dans l'évêché de Paris, avec des avantages extraordinaires. Il était tellement respecté dans Rome qu'il eût pu facilement s'élever jusqu'à la pourpre sacrée, si peu qu'il eût pris de soin de s'attirer cet honneur. Parmi ces ouvertures favorables, il nous eût été impossible de comprendre quel était son détachement[3], si la Providence n'eût permis, pour notre instruction, qu'il s'en soit lui-même expliqué à une personne confidente, comme s'il eût[4] été à l'article de la mort, où tout le monde ne paraît que fumée.

[5]Que je vous demande ici, Chrétiens : Balthazar, ce grand roi des Assyriens, à la veille de cette nuit fatale en laquelle Daniel lui prédit, de la part de Dieu, la fin de sa vie et la translation de son trône, était-il encore charmé de cette pompe royale dans les approches de la dernière heure? Au contraire, ne vous semble-t-il pas qu'il voyait son sceptre lui

1. Mais comme il arrive assez souvent que les dignités changent le cœur

2. Et non

3. favorables, quels étaient les sentiments de ce grand homme ? Nous eussions bien pu, Chrétiens... Il nous eût été malaisé d'en connaître la perfection

4. cru mourir dans deux heures.

5. [Bossuet a biffé la première rédaction de cet alinéa; la voici.] « Que je demande ici, Chrétiens, aux grandes et redoutables puissances qui font trembler l'univers (tout l'univers), si toutes leurs pompes les charment encore dans les approches de la dernière heure ? Peut-on encore se glorifier de la beauté d'un vaisseau à la vue de l'écueil contre lequel on prévoit qu'il se va briser ? Représentez-vous Balthazar, ce roi superbe des Assyriens, à la veille de cette nuit où Daniel lui prédit, de la part de Dieu, la fin de sa vie et la translation de son trône. Ce roy des Assyriens, ces aveugles adorateurs de la fortune, estiment-ils beaucoup leur grandeur quand ils considèrent que dans un moment toute leur gloire va passer à leur nom, tous leurs titres à leur tombeau, et peut-être toutes leurs dignités à leurs ennemis, du moins à des indifférents ? »

tomber des mains, sa pourpre pâlir sur ses épaules[1], et l'éclat de sa couronne se ternir visiblement sur sa tête, parmi les ombres de la mort qui commençaient à l'environner[2]? Pourrait-on encore se glorifier de la beauté d'un vaisseau étant tout près[3] de l'écueil contre lequel on saurait qu'il se va briser? Ces aveugles adorateurs de la fortune estiment-ils beaucoup leur grandeur quand ils voient que dans un moment[4] leur gloire va passer à leur nom,[5] leurs titres à leur tombeau, et peut-être bien leurs dignités à leurs ennemis, du moins à des indifférents? Alors, alors, mes frères, toutes leurs vanités seront confondues; et, s'il leur reste encore quelque lumière, ils seront contraints d'avouer que tout ce qui passe est bien méprisable. Mais[6] ces sentiments forcés leur apporteront peu d'utilité; au contraire, ce sera peut-être leur condamnation, qu'il ait fallu appeler la mort au secours, pour les contraindre de reconnaître des vérités si constantes, où il semble que rien ne vive que l'ambition.

François de Sales, mes sœurs, n'attend pas cette extrémité pour éteindre en son cœur tout l'amour du monde. Dans la plus grande vigueur de son âge, au milieu de l'applaudissement et de la faveur, il le considère des mêmes yeux qu'il ferait[7] en ce dernier jour où périssent toutes nos pensées, et ne songe non plus à s'avancer que s'il était un homme mourant. Et certainement, Chrétiens, il[8] n'est pas seulement un homme mourant; mais il est en effet de ces heureux morts dont la vie est cachée en Dieu et qui s'ensevelissent tous vivants avec Jésus-Christ[9]. Que s'il est si sage et si tempéré à l'égard des dignités qu'il n'a pas, il use dans le même esprit de la puissance qui lui est confiée[10]. Il en donna un illustre

1. [Fin de la neuvième page de l'autographe.]
2. qui l'environnent? Ces aveugles
3. [Dans l'autographe, les mots « estant tout prest » (*sic*) sont écrits au-dessous de la première leçon : « à la vue ».]
4. toute
5. tous
6. Mais il leur sera inutile
7. s'il allait mourir, et se moque de sa figure qui passe.
8. Ce
9. En cet état de mort spirituelle, il ne peut plus rien désirer.
10. de celle qui lui est donnée.

exemple, lorsque son « Introduction[1] à la Vie dévote », ce chef-d'œuvre de piété et de prudence, ce trésor de sages conseils, ce livre qui conduit tant d'âmes à Dieu, dans lequel tous les esprits purs viennent goûter avec joie les saintes douceurs de la dévotion, fut déchiré publiquement jusques dans les chaires évangéliques, avec toute l'amertume et l'emportement que peut inspirer un zèle[2] indiscret pour ne pas dire malin. Si notre saint évêque se fût élevé contre ces prédicateurs téméraires, il aurait trouvé assez de prétextes de couvrir son ressentiment de l'intérêt de l'épiscopat[3] qui était violé en sa personne, et dont l'honneur, disait un Ancien, établit la paix de l'Église. Mais il[4] pensa, Chrétiens, que si c'était une plaie à l'Église de voir qu'un évêque fût outragé[5], elle serait bien plus grande encore de voir qu'un évêque[6] parût ému en sa propre cause et animé dans ses intérêts. Ce grand homme se persuada que l'injure que l'on faisait à sa dignité serait bien mieux réparée par l'exemple de sa modestie que par le châtiment[7] de ses envieux; on ne vit ni censures, ni apologies, ni réponses. Il dissimula cet affront, et [c'est] à voir comme il en parle en passant, en un endroit de ses œuvres, en[8] des termes si modestes que nous ne pourrions jamais nous imaginer l'atrocité de l'injure si la mémoire n'en était encore toute récente[9].

Qui que vous soyez, Chrétiens, qui êtes appelés par le Saint-Esprit à la conduite des âmes que le Fils de Dieu a rachetées, ne vous proposez[10] pas de suivre les règles de la politique du monde. Songez que votre modèle est au ciel,

1. Instruction
2. malin
3. Église
4. se retira
5. voir un évêque outragé,
6. voir un évêque en colère. Il crut que l'affront
7. exemplaire
8. envieux. C'est pourquoi il dissimula cet affront et nous n'en parle en un endroit de ses œuvres qu'en [L'endroit auquel Bossuet fait allusion est la Préface du « Traité de l'Amour de Dieu ».]
9. [Fin de la dixième page de l'autographe.]
10. persuadez

et que le premier directeur des âmes, celui dont[1] vous devez imiter l'exemple, c'est ce[2] Dieu même que nous adorons. Or ce directeur souverain des âmes ne se contente pas de répandre ses lumières dans l'esprit, il en veut au cœur[3]. Quand il veut faire sentir son pouvoir aux créatures inanimées, il ne consulte pas leurs dispositions[4], mais il les contraint et les force. Il n'y a que le cœur humain qu'il semble ne régir pas tant par puissance qu'il le ménage par art, qu'il le conduit par industrie et qu'il l'engage par douceur[5]. Les directeurs des consciences doivent agir par la même voie ; et cette douceur chrétienne est le principal instrument de la conduite des âmes, parce qu'ils doivent amener à Dieu des victimes volontaires, et lui former des enfants et non des esclaves.

Pour avoir[6] une belle idée de cette douceur évangélique, ce serait assez, il me semble, de contempler le visage[7] de François de Sales[8]. Toutefois,[9] pour remonter jusques au principe, allons chercher jusques dans son cœur la source de cette douceur attirante, qui n'est autre que la charité. Ceux qui ont le plus pratiqué et le mieux connu ce grand homme, nous assurent qu'il était enclin à la colère ; c'est-à-dire qu'il était du tempérament qui est le plus opposé à la douceur. Mais il faut ici admirer[10] ce que fait la charité dans les cœurs et de quelle manière elle les change[11], et tout ensemble vous découvrir ce que c'est que la douceur chrétienne, qui semble être la vertu particulière de notre prélat. Pour bien entendre ces choses, il faut remarquer[12], s'il vous plaît, avant toutes

1. âmes dont
2. le
3. Or ce souverain moteur des cœurs n'a pas accoustumé de les gouverner comme les autres parties de la nature.
4. Inclinations. [Le mot « dispositions » est ajouté à la sanguine.]
5. Et de là vient, mes sœurs
6. nous donner
7. il suffit de contempler le portrait et de lire les écrits
8. Comme néanmoins votre piété attend quelque autre chose de son ministère, et
9. Chrétiens,
10. remarquer
11. [La suite de cette phrase est ajoutée par l'auteur dans l'entre-ligne.]
12. Afin de le bien entendre, remarquez

choses, que le plus grand changement que la nature fasse[1] dans les hommes[2] est lorsqu'elle leur donne des enfants; c'est alors que les humeurs les plus aigres et les plus indifférentes conçoivent une certaine tendresse nouvelle, et ressentent des empressements qui leur étaient auparavant inconnus[3]. Il n'y a personne qui n'ait observé les inclinations extraordinaires qui naissent tout à coup[4] dans le cœur des mères et des nourrices qui sont comme de secondes mères; et j'ai appris de saint Augustin que la charité est une mère et que la charité est une nourrice : *Caritas nutrix, caritas mater est.* [*De Cat. Rud.*, c. XV; *Ep.* CXXXIX, *ad Marcel.*] En effet, nous lisons dans les Écritures que la charité[5] a des enfants, elle a des entrailles où elle les porte, elle a des mamelles qu'elle leur présente, elle a un lait qu'elle leur donne. Il ne faut donc pas s'étonner si elle change ceux qu'elle possède, et surtout les conducteurs des âmes; ni si elle adoucit leur humeur, en leur inspirant[6] dans le cœur des sentiments maternels.

C'est, mes sœurs, cette onction de la charité qui a changé votre bienheureux Père; c'est cette huile vraiment céleste[7], c'est ce baume spirituel qui a adouci ces humeurs aigres[8] qui excitaient en lui la colère : par où[9] vous devez maintenant connaître ce que c'est que la douceur chrétienne. Ce n'est autre chose, mes sœurs, que la fleur de la charité qui, ayant rempli[10] le dedans, répand ensuite sur l'extérieur une grâce simple et sans fard et un air de cordialité[11] tempérée qui ne respire

1. fasse la nature
2. animaux
3. conçoivent une tendresse et ressentent des empressements auparavant inconnus. Or, la charité, Chrétiens, inspire des sentiments à peu près semblables à ceux, et particulièrement
4. tout d'un coup
5. [Fin de la onzième page de l'autographe.]
6. imprimant
7. huile douce et bénigne
8. qui a calmé ces esprits chauds et remuants. [Le changement est fait à l'encre rouge.]
9. [Les mots « par où » ont été ajoutés par l'auteur après la rédaction de sa phrase.]
10. tout le cœur, compose l'extérieur de telle sorte
11. liberté. [La correction est faite par Bossuet à la sanguine. Les paroles : « que la fleur... toute sainte » sont soulignées dans l'autographe.]

qu'une affection toute sainte. C'est par là que François de Sales commençait à gagner les cœurs. Mais la douceur chrétienne n'agit pas seulement sur le visage; elle porte avec soi, dans l'intérieur, ces trois vertus principales qui la composent : la patience, la compassion, la condescendance; vertus absolument nécessaires à ceux qui dirigent les âmes : la patience, pour supporter les défauts; la compassion, pour les plaindre; la condescendance, pour les guérir.

La conduite des âmes est une agriculture spirituelle; et[1] j'apprends de l'apôtre saint Jacques que la vertu des laboureurs c'est la patience. Voilà, dit-il, que le laboureur attend le fruit de la terre, supportant patiemment toutes choses : *Ecce agricola expectat pretiosum fructum terræ, patienter ferens;* c. v, 7. Et en effet, Chrétiens, pour dompter[2], si je puis parler de la sorte, la dureté de la terre, surmonter l'inégalité[3] des saisons et supporter sans relâche l'assiduité d'un si long travail, qu'y a-t-il de[4] plus nécessaire que la patience? Mais vous en avez d'autant plus besoin, ô laboureurs spirituels, que le grain que vous semez est plus délicat[5], le champ[6] que vous cultivez plus stérile, les fruits que vous attendez ordinairement plus tardifs, et les vicissitudes que vous craignez, sans comparaison, plus dangereuses.

Pour vaincre ces difficultés, il faut une patience invincible, telle qu'était celle de François de Sales. Bien loin de se dégoûter[7] ou de relâcher son application quand la terre qu'il cultivait ne lui donnait pas des fruits assez tôt, il augmentait son ardeur quand elle ne lui produisait que des épines. On a vu des hommes ingrats, auxquels il avait donné tant de veilles pour les conduire par la droite[8] voie, qui, au lieu de

1. de toutes les qualités qui sont requises à un laboureur (pour exercer l'agriculture), nous apprenons de l'Ecriture que dans cette inégalité des saisons, dans cette variété infinie d'ouvrages

2. forcer [Le changement est fait à l'encre rouge.]

3. pour surmonter, par le travail, l'opiniâtreté de la terre, soutenir l'inégalité

4. l'assiduité du travail, il n'est rien de

5. précieux

6. la terre

7. s'impatienter

8. [Fin de la douzième page de l'autographe.]

douceur meme. ce n'est pas un oiseau sauvage qui nous étouffe ~~tout~~ par les
cris ou qui nous déchire par les ongles. c'est une colombe qui semble pour
nous ce qui nous invite en semitam par l'éclat d'une compassion charmante
nem columbae nocet, gemendo te vocat. une ~~une~~ homme ne sait
pas de peine mais ~~sans~~ a ~~aucun beaucoup de~~ leur marmement ou conseil contentement qui est
la troisième partie de la douceur. Mon âme est la qualité la plus nécessaire
à un fidèle conducteur de l'ame. contentement ne sous que l'action de la
charité qui vit dans les ames et unis en quelle manière. Je nous conduit
à l'heure de ces changemens merveilleux que fait dans les ames l'amour
entam, entre lesquels le plus remarquable est l'ardeur à se rabaisser. car
voter cette mere et cette noyrille ou cette ~~une~~ être tiroit vouler comme si
l'on était avec ce enfant. Je qui voulon se ~~...~~ porte. Il vient qu'il était di
St augustin ou la nonce d'argent. pour l'abbaye au dernier de Malaquerne
ce qu'est vit a pas retourne dans son domaine parmi les enfants il vous
trouvait un autre homme. c'est de voir magnifique est changé en un
vêtement ce visage naïveur si grave qui voit a comme un enfant in
et ce trait ~~...~~ une tête dentage comme aux quel il est sans

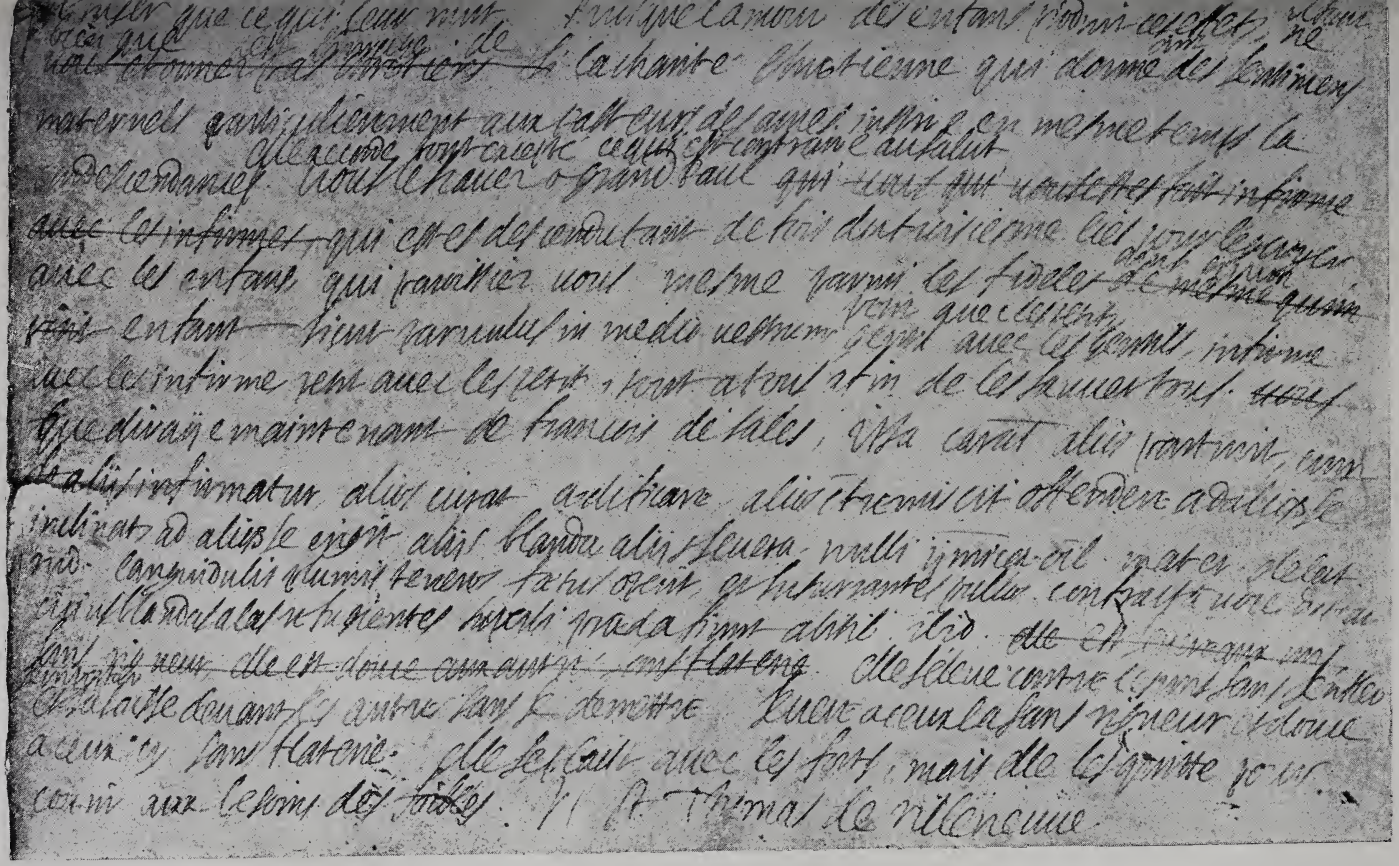

PANÉGYRIQUE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES PAR BOSSUET

Fac-similé de la 14e page du manuscrit, réduite au 9/10e.

reconnaître ses soins, s'emportaient jusqu'à cet excès de lui faire mille reproches outrageux. C'était un sourd qui n'entendait pas et un muet qui ne parlait pas : *Ego autem tanquam surdus non audiebam* [Ps. XXVII, 14]. Il louait Dieu dans son cœur de lui faire naître cette occasion de fléchir par sa patience ceux qui résistaient à ses bons conseils; quelque étrange que fût leur emportement[1], il ne lui est jamais arrivé de se plaindre d'eux. Mais il n'a jamais cessé de les plaindre eux-mêmes; et c'est le second sentiment d'un bon directeur.

Vous le savez, ô pécheurs, lépreux spirituels que la Providence divine adressait à cet Élisée ; vous particulièrement, pauvres dévoyés de ce grand diocèse de Genève; et vous, pasteurs des troupeaux errants, ministres d'iniquité, qui corrompez les fontaines de Jacob[2], et tâchez de détourner ses eaux vives sur[3] une terre étrangère. Lorsque votre bonheur vous a fait tomber entre les mains de ce pasteur charitable, vous avez expérimenté quelles étaient ses compassions[4].

Et certainement, Chrétiens[5], il n'y a rien de plus efficace pour toucher les cœurs que cette sincère démonstration d'une charité compatissante. Les larmes[6] du père affligé qui déplore les erreurs de son prodigue lui font bien mieux sentir son égarement que les discours[7] subtils et étudiés, par lesquels il aurait pu le convaincre[8]. C'est ce qui faisait dire à saint Augustin qu'il fallait rappeler les hérétiques plutôt par des témoignages de charité que par des contentions échauffées ; et la raison en est évidente[9]. L'ardeur de celui qui dis-

1. égarement [à la sanguine.]
2. Sion [à l'encre rouge.]
3. en
4. les compassions de ce cœur de père.
5. Comme l'égarement des hérétiques vient plutôt
6. Elle a plus de force et plus d'énergie que toutes ces contentions échauffées (les disputes les plus subtiles) et les larmes [La phrase : « les larmes... convaincre », est soulignée dans l'autographe.]
7. prudents.
8. L'ardeur de celui qui dispute, etc. [Cette pensée revient quelques lignes plus loin dans le texte plus définitif.]
9. [La suite de cet alinéa a été biffée en premier lieu par une barre en diagonale. Ensuite une ligne verticale à l'encre rouge a été tracée en marge, qui s'étend depuis le commencement jusqu'à la fin du passage. A chaque extrémité de cette ligne est écrit le mot « bon », également à l'encre rouge. Ces indications intéressantes semblent bien être de la main de l'auteur.]

pute peut naître du désir de vaincre; la compassion est plus agréable[1] qui montre le désir de sauver. Un homme peut s'aigrir contre vous quand vous choquez ses pensées, mais il vous sera toujours obligé que vous désiriez son salut. Il craint de servir de trophée à votre orgueil, mais il ne se fâche jamais d'être l'objet de votre charité. Entrez par cet abord favorable; n'attaquez pas cette place du côté de cette éminence où la présomption se retranche. Ce ne sont que des hauteurs immenses et des précipices ruineux, escarpés. Approchez[2] par l'endroit le plus accessible ; et, par ce cœur[3] qui s'ouvre à vous, tâchez de gagner l'esprit qui s'éloigne.

Jamais homme n'a mieux pratiqué cette ruse innocente et cette salutaire intelligence que le saint évêque dont nous parlons[4]. Il ne lui était pas difficile de persuader aux pécheurs et particulièrement aux hérétiques qui conversaient avec lui combien il déplorait leur misère[5]. C'est pourquoi aussitôt ils étaient touchés, et il leur semblait entendre une voix secrète qui leur disait dans le fond du cœur ces paroles de saint Augustin : *Veni, columba te vocat, gemendo te vocat.* [*in Joan.*, tract. VI] : pécheur, courez[6] à la pénitence; hérétiques, venez à l'Église. Celui qui vous appelle c'est la[7] douceur même : ce n'est pas un oiseau sauvage, qui vous étourdisse par ses cris importuns ou qui vous déchire par ses ongles; c'est une colombe, qui gémit pour vous et qui tâche de vous attirer[8] en gémissant, par l'effort d'une compassion plus que paternelle : *Veni, columba te vocat, gemendo te vocat.*

Un homme si tendre, mes sœurs, et si charitable, sans doute n'avait pas de peine à se rabaisser par une miséricordieuse condescendance[9], qui est la troisième partie de la

1. La compassion va bien plus avant
2. N'attaquez pas cette Gabaon par ces hauteurs et ces précipices dans lesquelles (*sic*) la présomption se retranche. Approchez
3. [Les mots « par ce cœur » sont soulignés dans l'autographe.]
4. C'est qu'il faut toujours faire les approches par l'endroit le plus accessible.
5. aveuglement.
6. venez
7. [Fin de la treizième page de l'autographe.]
8. qui vous attire (invite)
9. Une âme si tendre et si charitable n'avait pas de peine, mes sœurs, à avoir beaucoup de condescendance.

douceur chrétienne et la qualité la plus nécessaire à un fidèle conducteur des âmes; condescendance, mes sœurs, que l'onction de la charité produit dans les cœurs, et voici en quelle manière. Je vous parlais tout à l'heure de ces changements que fait dans les cœurs l'amour des enfants, entre lesquels le plus remarquable est d'apprendre à se rabaisser[1]. Car, voyez cette mère et cette nourrice, ou ce père même, si vous voulez, comme il se rapetisse avec cet enfant, si je puis parler de la sorte. Il vient du palais, dit saint Augustin [*Ibid.*], où il a prononcé des arrêts[2], où il a fait retentir tout le barreau du bruit de son éloquence[3]; retourné dans son domestique, parmi ses enfants, il vous paraît un autre homme. Ce ton de voix magnifique a dégénéré[4] en un bégayement; ce visage naguère si grave a pris tout à coup un air enfantin[5]; une troupe d'enfants l'environne, auxquels il est ravi de céder, et ils ont tant de pouvoir sur ses volontés qu'il ne peut leur rien refuser que ce qui leur nuit.

Puisque l'amour des enfants produit ces effets, il faut bien que c'est (*sic*) l'image de la charité chrétienne qui, donnant[6] des sentiments maternels, particulièrement aux pasteurs des âmes, inspire en même temps la condescendance; elle accorde tout excepté ce qui est contraire au salut. Vous le savez, ô grand Paul[7]! qui êtes descendu tant de fois du troisième ciel pour bégayer avec les enfants; qui paraissiez vous-même parmi les fidèles[8] ainsi qu'un enfant : *Sicut parvulus in medio vestrum* [I Thess., II, 7]; petit avec les petits, Gentil avec les Gentils, infirme avec les infirmes, tout à tous, afin de les sauver tous.

Que dirai-je maintenant de François de Sales? *Ipsa caritas alios parturit, cum aliis infirmatur; alios curat ædificare, alios contremiscit offendere; ad alios se inclinat, ad alios se*

1. [Une ligne verticale a été tracée par Bossuet à la marge de son manuscrit, vis-à-vis de la suite de cet alinéa.]
2. [Ce membre de phrase est ajouté par l'auteur dans l'entre-ligne.]
3. Où peut-être il a prononcé
4. s'est changé
5. et ce port si majestueux
6. effets, ne vous étonnez pas, Chrétiens, si la charité chrétienne donne
7. Vous qui vous êtes fait « infirme avec les infirmes ».
8. de même qu'un petit

erigit; aliis blanda, aliis severa, nulli inimica, omnibus mater. De Cat. Rud. *Longuidulis plumis teneros fœtus operit et susurrantes pullos confracta voce advocat; cujus blandas alas refugientes superbi, præda fiunt alitibus.* Ibid[1]. Elle s'élève contre les uns sans s'emporter[2], et s'abaisse devant les autres sans se démettre ; sévère à ceux-là sans rigueur et douce à ceux-ci sans flatterie. Elle se plaît avec les forts, mais elle les quitte pour courir aux besoins des faibles. Voir saint Thomas de Villeneuve.

1. elle est sévère aux uns sans rigueur, elle est douce aux autres sans flatterie

2. s'enfler

FIGURES DE SOLDATS[1]

VI. — UN COMMANDANT DE LA GARDE

BOURBAKI (1816-1897)

(*Fin*)

V

La délégation de Tours se rendit compte qu'étranger aux intrigues politiques, Bourbaki n'avait qu'un désir au cœur : se venger de n'avoir pu partager jusqu'au bout les souffrances de ses vaillants compagnons d'armes. Le 27 octobre, on lui confia le commandement supérieur de toute la région du Nord.

Son impression, en arrivant à Lille, fut pénible. La grande cité industrielle, enfermée dans ses remparts à la Vauban encore debout, et flanquée de sa vieille citadelle, — la plupart de nos villes fortifiées n'avaient pas changé depuis près de deux siècles, — n'avait ni un fusil, ni un canon de siège. Toutes les pièces d'artillerie avaient été prises pour la défense de Paris, tous les effets d'habillement et d'équipement envoyés à l'armée de secours de la Loire. Mais la ville était riche, et la générosité sous toutes les formes y est proverbiale. Les bonnes volontés eurent vite créé de précieuses ressources. En moins de douze jours, Bourbaki avait pu organiser un petit corps d'armée, le 22e, qui, dans sa pensée, pourrait tenir la campagne et se porter au secours des places attaquées.

« Pour moi, disait-il dans sa proclamation aux gardes nationaux et aux mobiles, pour moi qui ai loyalement offert mon épée au gouvernement de la Défense nationale, ma vie appartient à l'œuvre commune qu'il poursuit avec vous, et vous me verrez, au moment du danger, à la tête des troupes organisées pour remplir cette tâche et faire payer cher à notre implacable ennemi chaque pas qu'il fera sur notre territoire. »

1. V. *Études*, 20 janvier, 20 mars, 5 juin, 5 août, 5 et 20 septembre, 5 octobre 1899.

Il s'était donc rallié sans arrière-pensée. D'ailleurs il n'était pas le seul officier à comprendre ainsi le devoir. Son petit corps improvisé reçut bientôt quelques précieuses recrues. Le commandant Leperche avait tenu à honneur de ne pas signer le revers. Le jour même de la capitulation de Metz (28 octobre), il avait quitté son bivouac en grande tenue, s'était rendu à cheval au delà du fort Saint-Julien, et là, devant deux cents officiers auxquels il avait donné rendez-vous, il s'était évadé à travers toutes les lignes, au prix de péripéties les plus diverses. Bourbaki eut la joie de revoir en même temps que lui le colonel Lecointe du 2e grenadiers, un capitaine des zouaves de la garde, un maréchal des logis et son porte-fanion qui, déguisé en maquignon anglais, lui amenait ses chevaux et ceux de ses officiers d'ordonnance.

Le 22e corps comptait déjà six batteries d'artillerie, deux escadrons de cavalerie, et quatre brigades d'infanterie. L'amiral Fourichon avait envoyé trois mille fusils et soixante canons. Les places du Nord furent armées. Bourbaki songe avec ce noyau de troupes à enlever Beauvais par un hardi coup de main, puis à se porter sur Chantilly où il détruirait les approvisionnements amassés par les Allemands. Ce premier plan d'opération indique la guerre qu'il rêvait; ce n'était plus la grande guerre, mais la petite. Et ne peut-on pas se demander si l'une n'aurait pas mieux réussi que l'autre? Contre les profondes masses allemandes, les rassemblements de mobiles étaient dans une infériorité difficile à racheter ou à compenser par ailleurs. Au contraire, dans les opérations de détail, ces jeunes troupes se seraient aguerries et peut-être auraient-elles forcé l'ennemi lui-même à éparpiller ses forces.

Des politiciens, indifférents à tout, excepté au pouvoir qu'ils avaient pris et prétendaient garder, arrachèrent Bourbaki à l'armée du Nord (20 novembre). Ce milieu était bonapartiste. Le général avait des liens de famille dans l'entourage de l'impératrice. L'affaire Regnier n'était pas oubliée. Le général fut brusquement envoyé des bords de la Deule aux rives de la Loire. Il laissait son commandement à l'incapable général Farre qui, sept jours plus tard (27 novembre),

faisait battre l'armée du Nord à Villers-Bretonneux et laissait les Allemands entrer dans Amiens.

L'armée de la Loire, composée des 15e et 16e corps, était dans une situation aussi précaire. Le 10 octobre, le 15e corps commandé par le général de la Motte-Rouge, ayant perdu la bataille d'Arthenay, les Bavarois s'étaient emparés d'Orléans. A La Motte-Rouge avait succédé le général d'Aurelles de Paladine. Le vieux colonel de zouaves, arraché à sa retraite, s'était montré énergique et habile. Le 9 novembre, à Coulmiers, il avait contraint l'ennemi à la retraite, et Orléans avait été réoccupé par nos troupes.

Le 30, Bourbaki se trouvait dans cette ville si obstinément disputée, et le 3 décembre il prenait définitivement le commandement du 18e corps provisoirement confié au général Billot. Mais le même jour la seconde bataille d'Arthenay était perdue par les Français qui, battus déjà la veille à Patay, avaient du moins, en cette glorieuse défaite, inscrit dans nos annales un épisode héroïque. Le 4 décembre, Orléans attaqué par l'ennemi et évacué par nous, se rendait encore une fois. L'armée de la Loire était coupée en deux ou trois tronçons : l'armée de l'Ouest, composée des 16e et 17e corps sous les ordres de Chanzy, les débris du 15e se repliant avec d'Aurelles de Paladine, et l'armée de l'Est, formée du 18e auquel on venait d'adjoindre le 20e, se retirant sur Gien et commandée par Bourbaki. Mais toutes ces combinaisons étaient éphémères. Le général d'Aurelles avait été vaincu. Il fut impitoyablement sacrifié. L'armée dont Bourbaki reçut le commandement le 6 décembre, comprit finalement le 15e corps (général des Pallières), le 18e (général Billot) et le 20e (général Clinchant).

Chanzy, avec l'armée de l'Ouest, commençait sa belle retraite se dérobant à l'ennemi et ne cédant que pied à pied le terrain. Mais il ne fallait plus songer à secourir Paris. Tout au plus était-ce une diversion utile d'entraîner loin des lignes d'investissement une armée ennemie tout entière.

Que faire de l'armée de l'Est? Bourbaki s'occupa d'abord de rallier, de réorganiser et de raffermir ses troupes qui, au lendemain de la défaite, ne pouvaient servir à aucune opération sérieuse. On lui promit un nouveau corps, le 24e, que le

général de Bressoles lui amènerait de Lyon, et une réserve commandée par un capitaine de frégate. Puis il fut décidé, le 19 décembre, que l'armée de l'Est ainsi renforcée allait marcher au secours de Belfort assiégé.

VI

Après le tableau de Paris, la grande capitale naguère si joyeuse, se condamnant au pain noir durant cinq mois et supportant toutes les horreurs du blocus, pour arrêter l'invasion jusque-là triomphante, y a-t-il eu, durant cette longue guerre, un spectacle plus réconfortant que la défense de Belfort[1] ? La ville était sans appui extérieur. Au début de nos défaites elle avait été abandonnée par le général Félix Douai, commandant du 7e corps, qui brusquement avait dû rembarquer ses troupes en train rapide pour Châlons ; puis, par le général Cambriels qui, chassé de Vosges avec son armée en formation, s'était replié sur Besançon. Les corps francs réunis par M. Keller livrèrent quelques escarmouches pour la défense des cols ; leur peu de cohésion les rendait impuissants à arrêter l'ennemi. Les pessimistes, civils ou militaires, tenaient déjà la place pour perdue. N'allait-on pas avoir affaire à toutes les troupes allemandes qui rencontraient si peu d'obstacles à Strasbourg, à Metz, à Schelestadt, à Neuf-Brisach ? Est-ce avec une garnison de seize mille hommes, la plupart mobiles du Haut-Rhin ou du Rhône, qu'on pourrait tenir tête à ces armées solides et exaltées par tant de faciles succès ?

Le passant qui visite aujourd'hui Belfort ne peut s'empêcher d'admirer sur la petite place d'Armes, le magnifique groupe de *Quand même*, œuvre du sculpteur Mercié. Mais ce n'est pas la vaillante alsacienne en costume national, les rubans de sa coiffure flottant au vent, saisissant d'une main un fusil et de l'autre ramassant un mobile mourant, qui frappe le plus la pensée. C'est au-dessous de ce symbole vivant de la lutte désespérée et du superbe défi, un écusson de bronze encastré dans le socle, où deux silhouettes se dé-

1. L. Dussieux, *le Siège de Belfort*. Paris, Cerf ; in-16, p. 99. Nous suivrons principalement cet auteur.

tachent. De ces deux silhouettes, la plus apparente est celle de l'homme d'État aux discours prophétiques, devenu, grâce aux circonstances, le libérateur du territoire. La face bourgeoise de M. Thiers s'épanouit là dans toute sa plénitude. Mais au-dessous se dessine, émergeant à peine comme un simple liséré, le mince profil d'une barbiche militaire surmontée d'un képi brodé. Découvrez-vous et saluez le colonel Denfert-Rochereau. Cette figure qui se cache, c'est le mâle visage du soldat qui fut ici l'âme d'une résistance, non pas seulement héroïque, mais savante, mais tenace, mais victorieuse. Je ne sais si les Alsaciennes garderont toujours sur leur chevelure bonde ces rubans noirs, — emblème anticipé du deuil de la patrie, — ni si la postérité se complaira longtemps encore à contempler la figure satisfaite du vieil orateur parlementaire ; mais je doute qu'elle oublie jamais l'autre physionomie, franche et vigoureuse, celle-là, où éclatent la résolution et la constance, la maîtrise de soi et des autres, type accompli de la force physique et morale, toutes qualités que posséda à un rare degré le défenseur de Belfort. Comme le foyer dans le moteur, comme le ressort dans la machine, Denfert occupe dans cette apothéose de bronze la place la plus effacée. Il n'en méritait pas moins, et un jour il aura la première.

Nommé commandant supérieur de la place le 17 octobre, le colonel du génie Denfert-Rochereau avait mis à profit avec une fiévreuse activité l'arrivée tardive des Allemands. Avec son intelligence égale à sa force de caractère, il avait compris, par les tristes exemples donnés ailleurs, que la défense passive est le meilleur moyen de se laisser bloquer et bombarder, pour capituler misérablement au bout de quelques jours. Il adopta le système de la défense *avancée*, bien que tous ses prédécesseurs au gouvernement de la place l'eussent jugé impraticable avec des troupes si médiocres et des ouvrages encore si incomplets. Lui résolut de disputer toutes les positions extérieures, ne regardant la forteresse que comme un point assuré et une immense batterie de position, mais non comme une ligne de défense où l'on s'enfermerait dès le début. Plus le cordon d'investissement serait éloigné, plus il obligerait l'ennemi à des attaques de vive force contre

des villages occupés et des tranchées défendues, attaques toujours fort coûteuses en hommes et en munitions. Quelle différence avec Bazaine qui n'avait jamais songé seulement à élargir les lignes allemandes, pour les amincir et les trouer, ni même à inquiéter les postes qui le surveillaient !

Retranchements et barricades, abris pour les hommes sont construits avec rapidité dans une zone aussi étendue que possible. Sous la direction du capitaine de La Laurencie, la méthode du tir indirect est adoptée. Les pièces établies derrière des masses couvrantes et non dans des embrasures, resteront invisibles à l'ennemi qui ignorera jusqu'au bout d'où partent les coups, et demeureront presque toutes en batterie. Des blindages solides, faits de rails et de bois recouverts de terre, protégeront ces pièces et leurs servants, sans gêner leurs mouvements ni diminuer leur portée. Une fonderie est créée en ville et fournit deux mille projectiles oblongs pleins.

C'est peu quand on songe que Metz a capitulé avec trois millions de projectiles dans ses arsenaux et vingt-trois millions de cartouches ; mais Belfort a ses trois cents bouches à feu, ses huit millions de cartouches et des vivres en abondance. La population civile réduite à quatre mille âmes a des vivres pour 150 jours ; la garnison pour cent quatre-vingts.

Pas de bavardages inutiles. Trochu, à Paris, passait ses nuits à l'Hôtel de ville à causer avec des avocats. Denfert ne réunira pas une seule fois son conseil. La municipalité garde une attitude équivoque ; il la dissout et lui interdit de se plus réunir. Ses officiers de mobiles sont peu instruits. Au lieu de demander à tous une obéissance également passive et également inutile, il se rend compte des aptitudes de chacun, garde les plus distingués sous ses ordres immédiats, de manière à exercer sur eux une action personnelle et un contrôle sûr ; il exige des rapports circonstanciés, les examine, et par ses critiques forme le jugement de ses subordonnés.

A peine les Allemands approchaient-ils le 2 novembre, qu'un premier combat les arrête. Le viaduc de Dannemarie est détruit, et toutes leurs communications par la grande voie ferrée de Mulhouse sont rendues impossibles. Les troupes assiégeantes, dix mille hommes, ensuite vingt-cinq mille, sont

contraintes de s'éparpiller sur une ligne de quarante kilomètres. Arrive un secours extérieur, et on les battait.

Mais le secours ne vint pas ou vint trop tard, et l'ennemi investit la place à la fois par l'ouest et par le sud, c'est-à-dire du côté de la France qui était le moins défendu. Le puissant château fortifié par Vauban à l'est, commande en effet la route d'Altkirch. Il fallut donc achever sous le feu de l'ennemi les travaux de défense extérieure de la section sud-ouest, armer les forts de Bellevue et des Perches, occuper la Forge, Pérouse, Danjoutin, Bavilliers ; crénelant murs et maisons, couvrant les bois de tranchées, établissant des postes sur le Mont, entre Cravanche et Essert, là où l'attaque devait concentrer ses efforts, vers le chemin de fer de Paris. En même temps la garnison fait sans cesse de petites sorties, attaques sérieuses ou simulées, qui interdisent à l'ennemi tout repos de jour ou de nuit et affaiblissent son moral. Le général Von Treskow, commandant les forces prussiennes devant Belfort, avait bien tenté de parlementer, priant tout bonnement Denfert de lui *livrer la forteresse* pour épargner à la ville les horreurs du siège; à quoi le colonel avait finement répondu que le seul moyen conseillé par l'humanité était la retraite de l'armée assaillante. Denfert avait un mot favori : « Moi vivant, Belfort ne se rendra pas. » Et les pauvres mobiles, dans leurs billets à la famille envoyés par ballon sur papier pelure, après avoir narré leurs souffrances, terminaient invariablement par cette clausule résignée : « Mais le colonel ne se rendra jamais. » Et bientôt les Prussiens qui interceptaient parfois ces correspondances, répétèrent en refrain : « Colonel, pas se rendre. »

Von Treskow signala enfin à M. de Moltke l'impossibilité de réduire Belfort par l'investissement. On avait bien occupé Mulhouse, pour empêcher les trente mille ouvriers d'aller grossir l'armée des francs-tireurs ; et Montbéliard, pour couper toute communication possible avec Besançon ; on ne pouvait rester indéfiniment immobiles dans des lignes distantes de trois kilomètres de la place. Ne pourrait-on pas essayer d'un bombardement préliminaire qui terroriserait la population civile et l'amènerait à imposer la capitulation ? Moltke approuva. Le bombardement dura soixante-treize jours. Jamais

le courage des habitants ne se démentit. Ils étaient entrés en cave le 3 décembre 1870 et ils n'en sortirent que le 14 février 1871. Durant ces deux mois et demi, ils vécurent dans ces lieux humides et malsains. Les soupiraux, murés et bouchés avec du fumier et de la terre, étaient traversés seulement par les cheminées des fourneaux. Les pauvres, littéralement entassés dans cet air confiné, couchaient sur la paille et se servaient du feu des autres. La petite vérole et la fièvre typhoïde sévissaient en permanence. Dans les hôpitaux, malades, blessés, amputés moururent presque tous. Le soir, des convois clandestins, sans feux ni cortège, emportaient au pied du fort de la Justice, à la lueur de quelques lanternes sourdes, les nombreux corps destinés à la fosse commune.

Treskow, avec ses deux cents bouches à feu, faisait tomber sur la place une pluie de fer; le premier jour il lança mille obus, d'après les calculs prussiens; cinq mille d'après les français. Des projectiles incendiaires consumaient les maisons. Chaque jour un point nouveau servait de cible, et les obus l'écrasaient à raison de trois mille. Le long des édifices criblés ou démolis, la circulation devenait de plus en plus dangereuse. Un comité de la Confédération suisse demanda de faire sortir les femmes, les enfants et les vieillards pour les recevoir à Porrentruy. Le général assiégeant refusa l'armistice nécessaire. D'ailleurs les troupes prussiennes n'avaient guère moins à souffrir que les nôtres. Elles aussi étaient décimées par la maladie. Pluie et neige, gelée et dégel avaient rendu les chemins impraticables et mis les chevaux hors de service. Les hommes s'attelaient aux transports ou creusaient des tranchées dans un sol durci, faisant feu sous la pioche. Les batteries étaient plongées dans quatre-vingts centimètres d'eau et quarante de vase.

Déjà les mobiles, démoralisés, fraternisaient avec les sentinelles, ou refusaient d'éteindre les incendies. Mais il fallait bien pardonner quelque défaillance à de malheureux soldats sans guêtres ni souliers, marchant avec des chaussures percées ou des sabots par un froid qui redoublait d'intensité.

Tout à coup, sans nouvelle préalable, sauf un courrier reçu la veille, qui eût fait soupçonner un secours, on entendit le canon distinctement à huit lieues; c'était du côté de

Villersexel (9 novembre). L'oreille collée sur la terre gelée, on percevait même, malgré le bombardement, le bruit de cette bataille mystérieuse. Les habitants, sortis des caves par milliers, bravaient obus et shrapnells. D'où et comment arrivait cette diversion inespérée? Il est temps de le dire.

VII

L'idée de débloquer Belfort était l'une des meilleures qui eussent germé dans le cerveau des stratégistes de la Défense nationale. Après ce premier avantage, Bourbaki trouvait le champ libre et coupait les communications de l'ennemi avec l'Allemagne ou bien même opérait sa jonction avec Faidherbe et secourait les places assiégées du Nord. Tout en traitant ce plan de « fantasmagorie », le major Scheibert, dans son résumé de l'ouvrage officiel publié sous la haute direction de l'état-major allemand, reconnaît qu'en soi il aurait pu réussir. Mais il eût fallu à Bourbaki « des troupes capables de fournir de grandes marches et prêtes à combattre partout et toujours[1] ». Une organisation supérieure des services était également indispensable. Autrement l'on ne pouvait faire vivre, dans un pays couvert de neige et déjà épuisé par des mois d'occupation, une armée aussi considérable. Or, les troupes étaient de composition très peu homogène et encore moins solide, et, si cette infériorité devait paralyser un chef, n'était-ce pas Bourbaki sortant à peine de commander les soldats d'élite de la garde impériale? Les moyens de transport destinés à faciliter la prompte concentration et les évolutions des divers corps, au lieu de remédier au manque d'endurance et à l'ignorance des mobiles, paralysèrent tous les mouvements par leur lenteur.

C'est ainsi que l'armée de l'Est, loin d'être réunie au sud de Dijon le 25 décembre, n'y arrivait qu'au commencement de janvier. Les 18e et 20e corps avaient été transportés en chemin de fer; tout le 15e corps laissé à Bourges où sa présence avait trompé les Allemands sur le véritable objectif de nos rassemblements, ne pouvait rejoindre avant plusieurs

1. *La Guerre franco-allemande de 1870-1871*, par le major Scheibert, traduction Jaeglé, 2e édit. Paris, Berger-Levrault, 1895; in-8, p. 502.

jours. La campagne ne s'ouvrit réellement que le 1er janvier, et sous les plus tristes auspices. Déjà les chevaux mouraient de froid, et le moral des hommes, avant même les premiers coups de fusil, avait été ébranlé par ce voyage de douze pénibles journées en wagon pour faire quarante-huit heures de parcours parmi un affreux encombrement.

Les ordres et les contre-ordres venus de la délégation du gouvernement de la Défense nationale réfugiée à Bordeaux, ne faisaient qu'ajouter à ces embarras. Ces instructions méticuleuses envoyées à si grande distance et mélangées d'objurgations sur la *quasi-immobilité* du général en chef ; enfin, chose plus grave, les rapports expédiés *directement* de l'armée de l'Est à Bordeaux par un subordonné de Bourbaki, formaient un chassé-croisé d'instructions impossibles, basées sur des informations incomplètes.

Je désire, lui écrivait-on de Bordeaux, qu'il soit bien entendu qu'aucune décision ne doit être prise par vous avant de m'avoir été soumise... que vous m'indiquiez chaque *soir*, aussitôt que la marche de la journée est terminée, les positions exactes des différents corps placés sous vos ordres, ainsi que *vos projets pour le lendemain*... Il faut plus que jamais coordonner vos mouvements, avoir de la suite, ne jamais marcher à l'aventure, mais savoir à toute heure où vous en êtes et ce que vous voulez faire.

Ainsi tenu en lisière et respirant comme une atmosphère de défiance, Bourbaki était réduit à l'impuissance, à l'hésitation, aux tâtonnements.

Les débuts furent pourtant heureux. Son plan était de s'avancer par la vallée de l'Oignon, protégé à gauche par la Saône, à droite par le Doubs, et de manœuvrer sur les flancs de l'ennemi pour menacer sa ligne de retraite. Le général Werder avait évacué successivement Dijon, Gray et Vesoul, sans combat. Avec une vision très nette de la situation, Bourbaki adressait à Chanzy, le 8 janvier, la dépêche suivante : « Il peut se faire que notre première rencontre ait lieu à Villersexel, point d'intersection des routes de Vesoul à Montbéliard et de Lure à Besançon. » Ce jour même, les trois corps français les plus avancés avaient en effet atteint Montbozon et Rougemont, tandis que le 15e, transporté par les voies ferrées, était arrivé à Clerval. L'ennemi se heurtait

contre nos troupes à Montbozon. En même temps du camp devant Belfort et de Bâle lui parvenaient les nouvelles les plus inquiétantes : on portait à cent cinquante mille hommes l'effectif des troupes de Bourbaki. Il n'était que temps pour Werder d'agir et de parer nos coups. Le lendemain les deux armées étaient aux prises à Villersexel.

Le 20e corps français qui devait occuper les villages de Villargent, Villers-la-Ville et Lès-Magny, se porta sur l'ennemi avec un ensemble admirable. Bourbaki arriva aussitôt en première ligne, fit ouvrir le feu de l'artillerie contre deux divisions bavaroises et ordonna au général Clinchant d'entrer dans le bourg de Villersexel. Le général Thornton reçoit l'ordre de s'établir sur les hauteurs de droite et de s'en emparer. Enfin le général Billot, avec le 18e corps, doit déboucher d'Esprels, s'établir avec deux divisions sur les hauteurs de gauche et envoyer une division soutenir Clinchant à Villersexel.

Ce fut là, dans ce bourg qui comptait, en 1870, 1 500 habitants, que se concentra la lutte. Au moment où le 30e allemand y relevait le 25e, les Français profitèrent des points mal gardés pour pénétrer en masses compactes dans la petite ville. Les braves soldats du général Clinchant durent faire le siège des maisons une à une. Une de ces maisons qui commandait la route de Lure, était si fortement retranchée que l'on ne put s'en rendre maître qu'en y mettant le feu. Le combat est surtout acharné dans le château qui fut lui aussi, mais fort tard, la proie des flammes. La bataille commencée à neuf heures et demie du matin dura, en effet, jusqu'au milieu de la nuit. Elle vaut d'être racontée en détail.

La division allemande Schmeling, en vertu de son ordre de mouvement parvint d'abord à nous tourner au nord, jeta un pont sur l'Oignon à Aillevans, passa sur la rive gauche où est établi Villersexel et parut à dix heures du matin devant le bourg. Elle y était reçue à coups de fusil. En même temps les nôtres ont barricadé le pont de pierre par lequel la grande route pénètre dans le bourg; ils répondent aux attaques du 25e régiment d'infanterie allemande et aux deux batteries établies, suivant la tactique ordinaire de l'ennemi, à la lisière

du bois, à un kilomètre à peine de Villersexel. Les Allemands continuent alors de s'étendre pour cerner le bourg, et découvrent la passerelle de la Forge que nous n'avons pas détruite; elle leur donne accès dans le parc du château.

Nos infortunés mobiles sont surpris. Une centaine d'entre eux sont faits prisonniers et les Allemands, poursuivant leur route à travers le bourg, prennent à revers les défenseurs du grand pont. De nouveau ils font de nombreux prisonniers. Midi va sonner. Les Allemands se sont rendus maîtres de Villersexel.

Ils ne s'y maintinrent pas.

Villers-la-Ville est enlevé par le général de Polignac qui commande la 1re légion du Rhône et les mobiles du Jura. Le 3e zouaves, de la division Thornton, repousse devant lui, en leur infligeant des pertes, les tirailleurs ennemis jusque dans Villersexel. Le 47e de marche (division Segard) occupe le bois de Chailles qui borde l'Oignon. Déjà Werder commence à douter de l'issue du combat; il ramène ses Badois en arrière, fait repasser la rivière à son artillerie et laisse cinq bataillons retranchés dans les maisons. La division Penhoât emporte tous les obstacles, malgré le château qui, bondé d'Allemands, tient bon et décime nos soldats. Sur toute la ligne une mêlée furieuse s'engage de part et d'autre. A un moment les Français ont repris le château et en occupent les étages supérieurs. Mais une fraction des bataillons allemands d'Osterode et de Welhau, après une lutte acharnée, est rentrée dans le rez-de-chaussée.

Il se produisit alors, écrit le major Scheibert, une lutte acharnée entre les Prussiens du rez-de-chaussée et les Français sur les escaliers, dans les corridors, pendant que le château brûlait. Les Allemands firent à la vérité cent vingt prisonniers, dans une salle, mais ils ne purent s'emparer du château ; le colonel de Krone et le major de Wussow, qui y étaient restés jusqu'à la fin, ne purent se frayer un passage à travers les ennemis que grâce au bataillon de Thorn. Dans les rues aussi on se battait avec acharnement pendant toute la nuit ; sans cesse de nouvelles troupes françaises arrivaient pour prendre part à la lutte. Le colonel de Knappe se porta au secours des Allemands se battant dans les rues, en dirigeant une attaque sur le parc, afin d'empêcher qu'ils ne fussent coupés ; là encore, le vaillant demi-bataillon de Thorn tint bravement, mais on ne put pas arracher aux Français la

colline du château. Aussi, après minuit, l'ordre fut-il donné d'évacuer la ville, mais la retraite ne put s'effectuer qu'au matin sous la protection du 1er bataillon du 25e [1].

Ces aveux d'un ennemi en disent plus long encore que les télégrammes de félicitations du gouvernement de Bordeaux sur « la savante manœuvre exécutée depuis quatre jours par Bourbaki, avec autant de hardiesse que de prudence, entre deux groupes de corps ennemis », manœuvres couronnées par la « splendide attitude » du général à la journée de Villersexel [2]. Pourtant ces derniers mots dépeignent la chose à merveille. C'était bien une « splendide attitude » que le mouvement de ce vieux soldat d'Afrique et de Crimée qui, voyant un instant ses soldats faiblir devant le feu terrible des maisons, les enlève en criant : « A moi l'infanterie ! Est-ce que l'infanterie française ne sait plus charger ? »

Elle le savait encore; ce qu'elle ne savait pas, c'était profiter de la victoire.

VIII

La faute, la très grande faute de Bourbaki fut de ne pas poursuivre les Allemands dès le lendemain. La crainte de ne pouvoir ravitailler ses troupes l'arrêta. Villersexel n'est qu'à 30 kilomètres de Belfort. Il fallait harceler Werder sans relâche. Bourbaki lui laissa le temps de s'établir sur une petite rivière, un torrent qui couvre Belfort à deux lieues à l'ouest, en descendant des Vosges du nord au sud, pour aller se perdre près de Montbéliard, dans l'Allaine, affluent du Doubs. Ce filet d'eau, alors gelé, se nomme la Lisaine. Les Allemands en occupèrent la rive gauche, formidablement; leur droite à Frahier, leur centre à Héricourt, leur gauche à Montbéliard. Leurs pionniers firent des barrages et des inondations, pour empêcher les Français de passer sur la couche de glace qui couvrait la Lisaine. Werder amena du siège de Belfort des pièces de position. Ses soldats les mirent en batterie, creusèrent des tranchées-abris, couvrirent de fumier, de terre et de cendres, tous les chemins rendus

1. Scheibert, p. 505.
2. Voir ce télégramme dans Grandin, p. 240.

impraticables par le verglas, afin de s'assurer une circulation facile durant la bataille. Von Treskow ne garda que quinze bataillons dans ses lignes d'investissement, pour maintenir le colonel Denfert, au cas où la garnison tenterait une sortie[1].

Il faut bien le reconnaître, Werder était là, malgré tout, dans une des positions les plus périlleuses qui puissent se rencontrer à la guerre, se mettant lui-même entre deux feux et risquant d'y être pris. Il en avait écrit à M. de Moltke; mais celui-ci, dès le 7 janvier, avait intimé à lui et à Treskow l'ordre de ne pas lever le siège de Belfort quoi qu'il pût arriver. Si notre *furia francese*, à la victoire de Villersexel, avait été superbe, cette opiniâtreté allemande n'en est pas moins remarquable. Les lenteurs et les fausses manœuvres de Bourbaki, l'immobilité peut-être obligée de Denfert, donnèrent raison à de Moltke et convertirent son imprudence en succès.

La bataille d'Héricourt dura trois jours, les 15, 16 et 17 janvier. Sur la gauche française, la ville de Montbéliard fut occupée par nos troupes; mais le château résista, et il nous fut impossible, avec notre artillerie de campagne, d'en réduire les grosses batteries. La journée du 16 faillit être décisive. Le général Cremer s'empara de Frahier et de Chénebier. Werder était très menacé sur sa droite. Encore un effort et nos soldats donnaient la main à ceux de Denfert-Rochereau. Le commandant de Belfort n'attendait que le moment favorable pour porter le coup de grâce aux Allemands, en les prenant à revers et en leur coupant la retraite. Werder, incertain du succès, faisait placer sur ses derrières une batterie pour

1. Un récent historien français s'exprime ainsi sur ces irréparables retards de Bourbaki après la victoire de Villersexel : « Nous avons dit combien furent lents et pénibles les mouvements de l'armée avant Héricourt. La responsabilité en revient surtout à Bourbaki ; il ne fit preuve, ni de la décision, ni de la rapidité de coup d'œil, ni de la force de volonté indispensables à un général en chef. Il n'était évidemment pas l'homme de la situation... Il faut ajouter que seul un homme supérieur aurait pu sortir à son honneur des difficultés où sombra notre entreprise. Beaucoup tiennent à la saison et au pays. Il ne faudrait pourtant pas s'exagérer leur portée. Des troupes bien conduites les aurait surmontées sans trop d'efforts. La vraie cause des souffrances de l'armée, de la lenteur extrême de ses mouvements, tint à l'organisation, à la composition, au commandement de nos troupes. » Pierre Lehautcourt, *Campagne de l'Est en 1870-1871 ; Nuits-Villersexel.* Paris, Berger-Levrault, 1896. In-8, pp. 269.

défendre la route d'Essert, centre des opérations du siège. Détail navrant : cette batterie se composait de canons français provenant de Strasbourg; car là, comme ailleurs, contrairement à tous les règlements militaires, on avait rendu à l'ennemi un matériel intact. A ce moment, « le major d'Unger, écrit Scheibert, se jeta avec quatre-vingts hommes au-devant des ennemis, juste quand ceux-ci débouchaient de la forêt d'Échavanne, et il parvint à les contenir. Chose remarquable, Cremer ne tira pas parti de la trouée, faite au prix de tant de sacrifices, pour forcer et enfoncer l'aile droite allemande ; il se tint pour satisfait d'avoir obtenu quelques succès minimes. Aussi les Allemands eurent-ils le temps d'appeler à eux des renforts; à six heures du soir, arrivaient deux bataillons du 4e badois[1] ».

Le 17, les Allemands réoccupèrent Frahier; mais le général Degenfeld ne put reconquérir le village de Chénebier, qui nous resta. Cependant nos troupes n'avaient plus de nerf. L'artillerie seule continuait la lutte. Bourbaki, en traversant le champ de bataille, se dit sans doute que ses hommes, totalement épuisés, à moitié morts de faim et de froid, n'étaient plus capables de forcer les lignes ennemies.

Le 18, nos troupes étaient encore sur place, couvrant le front entier; mais, dès la nuit, la retraite avait été ordonnée, et l'armée fut dirigée sur Besançon. Werder intercepta aussitôt les routes du nord. Manteuffel accourant à marches forcées avec l'armée du Sud, lui coupa celle de Lyon. A Besançon, on ne trouva ni vivres ni munitions, mais des ordres d'une exécution chimérique. Les mobiles démoralisés n'obéissaient plus, et livraient aux Prussiens les défilés du Lomont[2]. Garibaldi, le misérable condottiere étranger à qui un gouvernement français avait confié trente-cinq mille hommes pour garder la ligne Dijon—Gray—Vesoul, avait laissé passer, trompé par une fausse attaque, toute cette armée de Manteuffel qui prenait Bourbaki à dos. Au moment où le commandant de l'armée de l'Est arrivait à Besançon, le général allemand tenait déjà les deux rives du Doubs.

1. Scheibert, p. 517.

2. Le corps du général de Bressolles s'enfuit presque tout entier sans combattre, au lieu de garder ces défilés, d'une importance capitale. Quelques

Le 24 janvier, Bourbaki, désespéré, écrivait à M. de Freycinet : « J'avoue que le labeur que vous m'infligez est au-dessus de mes forces, et que vous ferez bien de me remplacer. »

Le jeudi 26, ayant perdu l'occasion espérée de se faire tuer sur un champ de bataille, il s'affola à l'idée de se rendre avec toute une armée, lui un Bourbaki, comme un Bazaine ou un Wimpffen. Il dicta l'ordre de mouvement des troupes pour le lendemain, et s'étendit sur son lit. Puis, dirigeant le bout du canon d'un revolver de 12 millimètres sur sa tempe droite, il agit sur la détente. Le coup partit. La balle cylindro-ogivale, qui aurait dû perforer le crâne, s'aplatit presque miraculeusement, comme contre une plaque de fonte, et glissa sur une largeur de 3 à 4 centimètres vers la partie supérieure jusqu'à la racine des cheveux.

Quelques instants après, Bourbaki avait perdu la mémoire des noms; mais, au bout d'un instant, il avait repris toutes ses facultés.

Besançon, écrit un témoin, fut saisi à cette nouvelle d'une vive émotion et d'une profonde pitié. Le général y était aimé, et on le savait incapable de se donner la mort aussi bien que de reculer devant l'ennemi. M. le premier président Loiseau accourut à l'hôtel de la division militaire. Il y trouva Bourbaki désolé, se reprochant sa faute et déclarant que sa plus grande peine est d'avoir perdu l'estime du cardinal Mathieu. M. Loiseau se récrie, assure qu'il n'en est rien, et va raconter au prélat la confidence qu'il en a reçue. Mgr Mathieu ne voulut pas laisser le général une seule minute sous le coup d'une telle appréhension. Il courut à l'hôtel du malheureux et héroïque soldat, et lui prenant les mains : *Allons, général, désormais nous prendrons un chemin plus sûr pour aller en paradis.* Ce fut tout son reproche. Bourbaki en

dépêches donnent mieux que toutes les descriptions l'idée de cette retraite, une réduction de la retraite de Russie.

Dépêche du général Rolland :

Besançon, 21 janvier 1871. 3 h. 10 du soir.

Aujourd'hui, un régiment de lanciers a pris une panique affreuse ; soixante hommes des grand'-gardes sont partis au grand galop jusqu'à Besançon, semant l'épouvante.

Je suis monté à cheval et j'ai brûlé la cervelle au premier que j'ai rencontré ; j'ai cassé, en face du régiment, un lieutenant qui descendait la grand'garde sur les lieux et qui n'a pas su arrêter les fuyards.

Demain, cour martiale pour deux.

Billet du colonel Bousson au général Bourbaki :

Pont-de-Roide, 22 janvier 1871. 2 h. 25 du soir.

L'armée est partie au pas de course cette nuit avec une célérité curieuse. On a abandonné les corps sans vergogne. Je ne me sens pas capable de commander de pareilles troupes. — D'Eichtal, p. 301.

pleura d'attendrissement, et ses larmes achevèrent devant Dieu une faute d'un moment, une faute qui ne fera point oublier une des carrières les plus honorables de nos fastes militaires.

Le témoin qui parle ainsi est l'abbé Besson, plus tard évêque de Nîmes, et l'une des gloires de la chaire française contemporaine[1]. Nous ne serons pas plus sévère que lui envers l'acte coupable et insensé de l'infortuné général. Dans la même nuit arrivait de Bordeaux une dépêche de Gambetta, qui, ignorant encore le malheur, relevait en ces termes Bourbaki de son commandement : « En face de vos hésitations et du manque de confiance que vous manifestez sur la direction d'une entreprise dont nous attendions de si grands résultats, je vous prie de remettre le commandement de l'armée de l'Est au général Clinchant. » On sait le reste. Les Allemands, acharnés contre cette armée qui leur a arraché la victoire de Villersexel et les a menacés jusqu'au pied des Vosges, l'excluèrent formellement de l'armistice général conclu à Versailles. Manteuffel la poursuivit à outrance à travers les neiges du Jura; mais il ne put l'envelopper. Elle parvint, non sans livrer à La Cluse un dernier et honorable combat, à se retirer derrière la frontière suisse. L'armée de l'Est n'avait point mis bas les armes devant l'ennemi.

Transporté à Lyon, le général y resta huit jours dans un état grave. La guérison complète s'achevait à peine, lorsqu'au mois de juillet 1871 Bourbaki fut chargé, par M. Thiers, de commander le 6e corps d'armée à Lyon. Il conserva ce commandement jusqu'au mois de janvier 1879. Ce fut précisément la question du remplacement du général qui amena la démission du maréchal de Mac-Mahon, président de la République française.

Depuis lors Bourbaki vécut à Bayonne dans la retraite la plus absolue, s'occupant de bonnes œuvres et se rapprochant insensiblement de Dieu.

IX

Il avait à revenir d'assez loin. Parmi les heureuses influences qui le ramenèrent doucement vers la religion, il faut

1. Mgr Besson, *Vie du cardinal Mathieu*. Paris, Retaux, 1882. In-12, t. I, p. 294.

citer en première ligne celle de l'abbaye de Solesmes et de son illustre abbé, dom Guéranger. Nous abordons ici un chapitre encore inédit de la vie du général[1].

Dès le début de sa carrière militaire, à tous ses congés, le jeune officier de zouaves venait prendre gîte chez sa sœur. Elle était cette Adèle Bourbaki, devenue plus tard, par son second mariage, Mme Lebreton, lectrice de l'impératrice Eugénie et mère de ce « petit Lucien » Lebreton, tué à Ladonchamp, dont Bourbaki, au moment de se suicider, rappelait et enviait la mort à l'ennemi. Le foyer de famille était aux Enjuinières, dans les environs de Sablé.

Le brillant officier était très goûté dans la société de cette ville, et, durant un séjour de six mois qu'il fit à la suite de sa grave blessure reçue en Algérie, il s'y était créé de nombreuses relations. L'on se rappelle encore aujourd'hui son entrain séduisant, son caractère aussi loyal qu'emporté et la conviction avec laquelle il disait à tous ses visiteurs, charmés par ses récits de la vie d'Afrique : « Si je ne me fais pas casser la tête trop tôt, vous entendrez parler un jour de votre ami Bourbaki. »

Une amie de jeunesse d'Adèle Bourbaki, Mlle Clémence d'Hormécourt, avait épousé, le 12 août 1840, M. Léon Landeau, un des récents convertis de dom Guéranger ; et l'illustre moine avait béni leur mariage. Ce fut un trait d'union entre Bourbaki et l'une des plus chrétiennes familles du pays, ainsi qu'avec l'abbaye bénédictine. La première cérémonie, où dom Guéranger parut avec la mitre et la crosse dans l'église de son pays natal, fut encore un mariage. Bourbaki, général et commandeur de la Légion d'honneur, y assista. Il revenait de la guerre de Crimée et sa vue évoquait la gloire d'Inkermann. Puis il cessa de paraître durant quinze années. Les honneurs le retenaient au loin, à la cour ou dans les grands commandements de province.

Mais au sortir des affreuses épreuves de l'année terrible, il tourna sa pensée vers ce pays du Maine où sa jeunesse, toute à la joie de grandir et à l'illusion d'espérer, avait connu des

1. Nous nous faisons un devoir d'offrir le respectueux hommage de notre gratitude au R^me^ P. abbé actuel, dom Delatte, ainsi qu'à dom Fonteneau, pour les renseignements qu'ils ont bien voulu nous communiquer.

jours si différents. A peine sorti de la crise de désespoir dans laquelle il avait failli laisser sa vie, il arrivait aux Enjuinières, accompagné de Mme Bourbaki et de son fidèle ami le colonel Leperche.

Bien qu'il recherchât la solitude et l'oubli, il ne réussit pas à se dérober aux marques de sympathie et d'intérêt de toute la contrée. A Laval, à La Flèche, à Bellebranche, aux Enjuinières, à Châteaubriant, les familles Landeau, de Rumigny, d'Hormécourt, Le Seyeux, Le Motheux, Rondelou, Simon, parents et amis, éprouvaient une légitime curiosité de revoir le héros de Villersexel et le vaincu d'Héricourt. Ici nous laissons la parole à notre correspondant de Solesmes :

Dom Guéranger, à l'âme si patriote, voulut lui-même témoigner à Bourbaki la part qu'il avait prise à ses malheurs, et il convia le général à venir manger l'agneau pascal à l'abbaye, au milieu des bénédictins qui s'étaient tant intéressés à lui pendant la guerre. Très touché de cet hommage délicat, dont il disait qu'un parpaillot et un mécréant comme lui n'était pas digne, Bourbaki vint dîner à Solesmes, le jour de Pâques, accompagné du colonel Leperche, de ses amis M. le docteur Rondelou et M. Léon Landeau.

A la salle des hôtes, où, après le repas, l'on servait aux invités le café traditionnel, le général voulut que M. Leperche tirât de son porte-monnaie la fameuse balle de revolver qui s'était miraculeusement aplatie comme une pièce de vingt sous contre les os du front, quand échappant à la surveillance de ce bon Leperche qui lui avait caché ses armes, il s'était emparé du propre revolver de son aide de camp, pour tenter de se brûler la cervelle.

Ce que le général ne disait pas, mais ce que l'on savait à l'abbaye, c'est qu'une amie dévouée lui avait fait accepter une médaille de la sainte Vierge en exigeant de lui la promesse de ne jamais s'en séparer, et qu'il était porteur de cette médaille au moment de sa malheureuse tentative de suicide.

Avec cette rondeur militaire qui était le charme de son caractère, le général, entouré de moines pendant la récréation, fit les récits les plus intéressants : « Voyez, dit-il, mes Pères, comme les jugements des hommes sont bizarres : vous témoignez beaucoup d'estime et d'affection au général Bourbaki qui est loin d'être un dévot, et, en votre qualité d'ultramontains, vous détestez sincèrement Victor-Emmanuel, le roi d'Italie qui a dépouillé le Pape de ses Etats. Hé bien! écoutez-moi ça. Alors que j'étais commandant en chef de la garde impériale, je fus désigné pour aller assister aux grandes manœuvres de l'armée italienne.

« Le roi Victor-Emmanuel m'avait fait grand accueil et me traitait en camarade.

« Le voyant triste et sombre au déjeuner : « Votre Majesté, lui dis-je, « est sans doute indisposée ?

« — Non, mon cher général, ce n'est pas ça. Mais, aujourd'hui, c'est « l'anniversaire de la mort de ma mère. Ma mère était une sainte, et « quand je pense que moi, le fils de cette sainte, je suis excommunié, « ça empoisonne ma vie !

« Ah ! cette excommunication ! quel mal elle me fait !

« — Pour moi, sire, lui répondis-je, ce n'est pas ça qui me gênerait « beaucoup ! »

« Vous voyez, mes Pères, combien ce pauvre Victor-Emmanuel mérite mieux votre sympathie que moi ! Car, je vous l'affirme, c'est un vrai clérical ! »

Un trait touchant mérite encore d'être noté. Pendant la récréation qui suivit le dîner de Pâques, dom Guéranger présenta au général un vieux moine, dom Cadot, isolé du reste des humains par une surdité complète, mais d'une grande chaleur de cœur.

Le saint religieux connaissait la sympathie de son abbé pour Bourbaki, dont tous les habitants de la contrée étaient fiers comme d'une gloire locale, et il s'était donné la mission de prier chaque jour pour le salut du général pendant la cruelle campagne de 1870-1871.

Les yeux brillants d'émotion, Bourbaki serra vigoureusement les mains de son ami inconnu, et lui fit signe qu'il comptait sur lui pour lui ouvrir le paradis.

Qui sait si le souvenir de ce religieux n'a pas été le réconfort des derniers instants du vaillant soldat ? Qui sait si le lien mystérieux entre cette intercession d'un moine de Solesmes et la fondation bénédictine de Farnborough, suggérée à l'impératrice Eugénie par Mme Lebreton, sœur du général Bourbaki, n'est pas cette visite de Pâques ?

Avec l'influence de dom Guéranger sur Bourbaki, il faut signaler celle du colonel Leperche. Filleul et fils d'adoption du général, Leperche élevé comme lui à La Flèche en était sorti chrétien pour la vie. Ce fut un saint dans l'armée, à la manière du général de Sonis. Sans parents, sans fortune, Leperche dépensait sa solde en aumônes, visitant les hôpitaux militaires l'après-midi, après avoir assisté à la messe le matin ou même l'avoir servie. Sans avoir reçu les étoiles, il était très connu dans les milieux militaires. Ses funérailles, qui eurent lieu le 4 juin 1883, à Paris, attestèrent le profond respect de l'armée pour les vertus et le caractère de l'ancien aide de camp de Bourbaki, devenu le colonel du 89e. Bourbaki prononça un des discours et le termina ainsi :

Je crois que les âmes comme celles du colonel Leperche sont recueillies par Dieu, et que *ceux qui suivront ses traces et imiteront son*

exemple le rejoindront dans une autre vie, celle qu'il réserve à ses élus. Ce n'est donc pas adieu que nous vous disons, mon cher ami, mais au revoir dans un monde meilleur[1].

Le général fut le premier à imiter son ami.

Quelques années plus tard, éprouvé cruellement par une longue et douloureuse maladie, il faisait l'admiration des siens par sa patience, et mourait entouré de toutes les consolations religieuses. Il reçut le saint viatique le 28 août, en la fête de saint Augustin, le grand évêque de cette terre d'Afrique, où il avait versé son sang pour la cause de la France et de la civilisation chrétienne.

Il expira dans sa villa de Saint-François, près Bayonne, le 22 septembre 1897.

Là repose un soldat au cœur bon, un serviteur fidèle de la patrie, dans ses gloires et dans ses tristesses. Doué d'un vrai talent pour connaître, conduire et commander les hommes, Charles Bourbaki les faisait obéir sans les brusquer. Il aimait à pardonner les fautes. En retour, la France a oublié les malheurs du commandant de l'armée de l'Est; elle ne veut se souvenir que des prouesses du brave d'Algérie et de Crimée, du soldat populaire célébré par les chansons des turcos, et par le sonnet de Victor de Laprade :

Il nous vint du pays d'Alexandre et d'Homère...

Henri CHÉROT, S. J.

1. Grandin, p. 278.

LE

MOUVEMENT CATHOLIQUE EN ANGLETERRE

LIVRES ET REVUES

Le mouvement d'Oxford[1] est peut-être en ce siècle l'événement le plus important de l'histoire de l'Église. En tout cas, il n'en est point — semble-t-il — où la main de Dieu soit plus manifeste. « Je crois vraiment, écrivait Newman avant sa conversion, qu'un esprit est à l'œuvre au dehors et que nous ne sommes que d'aveugles instruments ne sachant pas où nous allons. Il est trop d'endroits différents où une flamme s'élève pour ne pas en conclure que ce n'est l'œuvre d'aucun incendiaire mortel. » Et de fait, sans un vrai miracle, la flamme — cette flamme qui brille encore aujourd'hui — aurait été bien vite étouffée sous l'énorme masse des préjugés anglicans. Qu'est-ce, en effet, que le mouvement d'Oxford ? Une poignée de *clergymen*, avides de sainteté et jaloux de la dignité du sacerdoce, commencent, auprès de leurs frères du clergé, une invraisemblable campagne. Sur une terre catholique, leur entreprise eût déjà paru étrange ; dans l'Angleterre de 1830, c'était une véritable folie. Pourtant l'œuvre réussit ; le mouvement se propage, atteint, réveille et secoue tous les presbytères. Des centaines de ministres sont avec Newman. Devant ce péril croissant de *Romanisme*, l'épiscopat se cabre. Les mandements tombent comme grêle sur la petite armée. Douteuse victoire qui devait coûter cher au vainqueur, la conversion de Newman semble terminer l'agitation. Plusieurs le suivent, plusieurs aussi et des principaux, Pusey, Keble, Church restent anglicans. Le calme se fait peu à peu, et l'on croit le mouvement définitivement arrêté. Il n'en est rien. La grâce travaille toujours, et le courant devenu invisible n'en continue pas moins à entraîner les âmes. Catholiques et anglicans prennent le change, trompés par les

1. *La Renaissance catholique en Angleterre au dix-neuvième siècle*, 1re partie. *Newman et le mouvement d'Oxford*, par Thureau-Dangin, de l'Académie française. Paris, Plon, 1899. Pp. LX-334.

bizarreries et les ridicules des premiers ritualistes. Qui donc penserait à s'inquiéter de quelques amateurs de vieilles chasubles? On les regarde en riant, et cependant le chef tenace du petit troupeau, Pusey, prêche, dans l'ombre, les doctrines *tractariennes*, la dévotion à l'Eucharistie et le retour à la confession. Et bientôt des monastères se fondent, des ministres sortent en soutane dans les rues d'Oxford. Plus puissant que le premier mouvement tractarien, celui-ci s'étend dans toutes les classes de la société, même les plus humbles. L'Angleterre, en face de ce progrès constant de l'anglo-catholicisme, est ou feint d'être en proie à la même épouvante qu'en 1845. Au parlement et dans la presse, il n'est plus question que de confessions et de rubriques. L'ère des persécutions est rouverte. Tempête politique plus que religieuse, qui n'épouvante pas les ritualistes. Ils sentent que même le primat qui les condamne aurait bien voulu ne pas sévir, et, quoi qu'il en soit, ils tiennent et tiendront bon jusqu'à ce que le terme marqué au mouvement d'Oxford par la Providence soit arrivé.

Voilà certes une grande histoire qui mérite de retenir l'attention des catholiques. Les *Études* y sont revenues souvent, marquant dans un premier travail les étapes de cette évolution, puis s'attachant, dans une suite de monographies, à la psychologie des principaux personnages groupés autour de Newman. Hier encore on racontait ici même la récente crise du ritualisme[1]; mais un ouvrage d'ensemble manquait. Le voici enfin. M. Thureau-Dangin était digne de concevoir et d'exécuter ce noble livre. Il nous en donne aujourd'hui le premier volume, qui va de la naissance du mouvement à la conversion de Newman.

Les documents ne font pas défaut. Aucun sujet n'a été plus remué en Angleterre. Newman a raconté lui-même sa conversion dans un ouvrage merveilleux. Son disciple, le doyen Church, a écrit sur cette même histoire un livre presque parfait. Autour de ces deux livres se pressent un nombre considérable de biographies, comme nos voisins les savent faire, longues, lourdes, encombrées de minutieux et inutiles détails, sans ordre, sans air,

1. *Réveil religieux en Angleterre* (novembre 1893). — *Un théologien laïque en A. W. G. Ward* (mai et juin 1894). — *Un clergyman libéral, Sydney Smith* (juin 1895). — *La sérénité de Pusey* (janvier, février, mars 1896). — *Le mouvement de réunion* (septembre 1896). — *Manning et Newman* (octobre 1896). — *Les sermons de Newman* (août 1897). — *Wiseman et les conversions d'Oxford* (septembre 1898). — *La crise ritualiste* (août 1899).

sans lumière. Il y a, par exemple, quatre énormes volumes sur le seul Pusey. M. Thureau-Dangin possède à fond cette indigeste littérature et, comme connaissance familière du sujet, en remontrerait — je le sais — au plus fougueux *newmanisant*[1]. On était sûr d'avance que son génie si français tirerait de tous ces matériaux un livre de grande allure, de claire et simple ordonnance. Et — maintenant que le livre est fait — c'est une joie pour l'esprit de suivre, en pleine lumière, le double drame qui se déroule parallèlement dans l'intelligence et dans le cœur de chaque *tractarien*, de voir tomber peu à peu les dernières objections, et la paix descendre enfin dans ces misérables masures de Littlemore qui ont vu de si dures angoisses et entendu tant de prières.

L'auteur a bien compris qu'avant tout le mouvement avait été une ascension vers la vie meilleure. On ne voulait, on ne tentait une réforme que pour vivre plus pleinement la vie du Christ. Ainsi il écrit à propos de la première rencontre entre les deux initiateurs, Newman et Froude : « Dans ce milieu mondain les deux jeunes hommes devinèrent l'un chez l'autre le même sens profond de la religion, le même besoin d'un christianisme plus sérieux, plus efficace, le même dégoût du formalisme superficiel et routinier, la même soif du vrai, le même généreux et tendre amour des âmes, le même esprit de renoncement et de mortification, le même idéal de sainteté. »

La complexe et séduisante figure de Newman, qui a attiré et découragé tant d'autres peintres, devait retenir longtemps le nouvel historien. Ce n'est pas encore le portrait définitif — qui nous le donnera jamais ? — mais enfin c'est une étude de tout premier ordre. L'auteur a vu son héros.

Il a rencontré, dans les rues d'Oxford, « ce jeune *clergyman* très simple d'allure, revêtu d'un habit à longue queue souvent assez usé, le corps incliné, mince, pâle, avec de larges yeux brillants, l'air un peu frêle et maladif, marchant généralement assez vite, absorbé dans sa méditation ou dans une conversation avec quelque compagnon ».

1. Je ne vois, dans tout le volume, qu'un doute à émettre sur l'exactitude de l'information. A la page LII, M. Thureau-Dangin affirme que ni Keble, ni Pusey, ni Church n'ont été un seul moment tentés de se convertir. Je crois cependant que Keble s'est posé très nettement la question, et — tout différent de Pusey — a eu sa crise de terrible angoisse.

Il est venu à Saint-Mary's quand Newman prêchait. N'en doutez pas, écoutez plutôt :

L'heure venue, le prédicateur sort de la sacristie, mince, pâle, courbé, avec de grands yeux dont le regard semble percer l'enveloppe des hommes et des choses ; on dirait d'une apparition qui, dans la demi-obscurité du jour tombant, descend doucement par les bas-côtés, monte dans la chaire ; et alors, au milieu d'un silence religieux, une voix s'élève, d'un accent unique, doucement musicale qui pénètre au plus profond des âmes et les transporte, comme par une puissance surnaturelle, dans le monde des choses invisibles.

Enfin, dans bien des endroits, M. Thureau-Dangin exprime avec un rare bonheur le charme exercé sur les âmes par ce grand enchanteur que fut Newman. On devine qu'il a été conquis lui aussi, mais on voudrait parfois qu'il le laissât moins deviner, et on est tenté de regretter cette belle austérité impersonnelle qui donne à ce grand style tant de noblesse et une si fière beauté.

Je me demande aussi si par une sorte de scrupule littéraire l'historien du mouvement d'Oxford n'a pas trop négligé le détail concret dans la biographie de ses héros. Certes, un choix s'imposait en face de cette luxuriante moisson entassée par les biographes anglais ; mais on aurait pu admettre en plus grand nombre quelques traits caractéristiques sans trop offenser les justes délicatesses de notre goût national. En particulier, on aurait aimé plus de détails sur cet admirable Hurrel Froude et la façon ardente et inquiète dont ce jeune homme poursuivait la sainteté. Il y a de si curieuses choses dans le rigoureux examen de conscience qu'il note sur son journal quotidien !

« Aujourd'hui, — assis près de X..., — j'ai rougi d'avoir mon pantalon boueux, mais je me suis résolu à ne pas en cacher la vue. » — « Au thé, vive démangeaison de faire des remarques avec un arrière-désir de montrer combien j'ai réfléchi sur des sujets sérieux. » En excursion au pays de Galles, couchant à l'hôtel dans la même chambre que son compagnon de voyage, il ne perd pas de vue le souci de la perfection. « J'ai vu combien j'étais peu sérieux puisque je me suis demandé si mon compagnon trouverait mes prières assez longues. » Et redescendant du Cader-Idris, il écrit encore : « Le pic était dans les nuages ; j'ai bien pris cette déception, mais non sans être content de me figurer que je n'étais pas comme tout le monde. »

J'ai insisté sur Froude parce que les superbes volumes des *Reliquiæ* sont introuvables; mais on aurait facilement trouvé dans

la vie de Newman, de Ward et des autres, des traits analogues qui auraient donné peut-être au récit plus de couleur locale et, en tout cas, nous eussent aidés à pénétrer plus profondément le mystère de quelques-unes des plus belles âmes de ce siècle et de tous les temps.

L'*Introduction*, dont je n'ai pas encore parlé, me paraît d'une importance capitale. Il ne s'agissait en effet de rien moins que de dégager en quelques pages la philosophie de cette importante histoire, de surprendre les secrets de la Providence et de lire, autant que possible, dans les événements du passé, les espérances et les craintes de l'avenir. La question se pose nette et brûlante. Le mouvement doit-il aboutir à la conversion de l'Angleterre? M. Thureau-Dangin discute ce problème avec une rare clairvoyance. Il constate d'abord l'étonnante transformation de l'Église anglicane. Presque tout, dans le *High-Church party*, est catholique, non seulement le culte extérieur, comme beaucoup d'esprits prévenus le croient encore, mais les doctrines mêmes.

La présence réelle objective que Pusey, il y a un demi-siècle ne pouvait prêcher sans se faire anathématiser comme « romanisant », est hautement professée par les *high-churchmen*, sauf encore quelques subtilités pour la concilier avec celui des XXXIX articles qui a répudié la transsubstantiation; quant au sacrifice actuel du Christ dans la messe, plusieurs d'entre eux disent l'accepter dans le sens où l'enseigne une partie des théologiens romains... Il y a tendance, dans la *High-Church*, à admettre, après la mort, un état expectant et souffrant, dont la prière des vivants peut obtenir le soulagement. Aussi prier pour les défunts est-il devenu d'usage courant et voit-on souvent annoncer des messes de *requiem*. On admet de même l'invocation des saints et le culte de la sainte Vierge... Pour le sacrement de pénitence s'est opérée une révolution encore plus inattendue : des anglicans sont revenus à la confession auriculaire, — ils y procèdent suivant les formes catholiques... cette pratique se répand chaque jour davantage, et maintenant, il n'est pas rare, à la veille des fêtes, de voir certains *clergymen* passer la nuit entière à entendre les confessions. — En somme, à lire certains des catéchismes en usage dans les paroisses *High-Church*, on les dirait copiés sur les nôtres : ce n'est guère que sur l'autorité du Pape que l'on constate une discordance ou du moins une lacune; encore certains théologiens de cette école font-ils effort pour concilier avec les formulaires de leur Église l'acceptation d'une certaine primauté de l'évêque de Rome.

Mais ici le problème devient plus aigu. Tous ces changements qui, dans un sens, ont comblé le fossé entre les anglicans et les catholiques, ne risquent-ils pas, dans un autre sens, de le creuser davantage? Dans une religion ainsi transformée, les âmes qu'ébranlait jadis l'insuffisance évidente du dogme et du culte, ne vont-

elles pas se trouver à l'aise et renoncer à chercher une religion plus parfaite ?

Ce que les âmes pieuses souffraient autrefois de ne pas rencontrer dans l'anglicanisme... vie sacramentelle, éclat du culte, consolante douceur des dévotions, aspirations mystiques et ascétiques, elles croient le posséder maintenant dans leur communion.

Tout cela est vrai, mais peut-on sérieusement en conclure que le mouvement dans son ensemble, soit funeste à la conversion de l'Angleterre ! est-ce le démon qui, transformé en ange de lumière, a déposé lui-même au sein de l'hérésie ce ferment de sainteté ! Quelques catholiques, impatientés par les lenteurs de la Providence, ont eu cette pensée. M. Thureau-Dangin n'est pas avec eux et répond admirablement à leurs inquiétudes.

Il est vrai, dit-il, que ce réveil de vie religieuse au sein de l'anglicanisme satisfait des âmes pieuses qui eussent été, sans cela, tentées d'en sortir. Mais ce n'est vrai que pour un temps. La source à laquelle elles ont pu ainsi se désaltérer sera bientôt tarie, parce qu'elle est artificielle. Aujourd'hui ces âmes sont tout à la joie des vérités et des grâces qu'elles croient avoir retrouvées ; demain elles seront anxieuses de ne pas les sentir plus assurées. Plus se ranimera en elles la dévotion à l'Eucharistie, plus elles voudront être certaines que leur Église a vraiment volonté et pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang du Christ. Plus elles auront repris l'habitude de la confession, plus elles voudront être garanties que le ministre auquel elles avouent leurs fautes leur donne une absolution efficace... Si cette imitation de jour en jour plus complète des formes et des idées catholiques a pour résultat momentané de retarder certaines conversions, son effet durable sera de familiariser les esprits avec nos pratiques, avec nos dévotions, avec les dogmes qu'elles supposent, avec les autorités qui y président ; elle fait prendre des habitudes, éveille des goûts, des appétits spirituels que seul le vrai catholicisme pourra pleinement satisfaire.

Ces nobles pages s'achèvent sur un conseil de grande charité et patience envers ces ritualistes, frères errants eux aussi, mais plus frères, plus près de nous que personne. Hier, à la dernière conférence de la *Catholic Truth Society*, on discutait encore ce passionnant problème de l'avenir du mouvement ritualiste et de l'attitude que devaient prendre les catholiques dans la crise actuelle du *High Church party*. Le P. Sydney Smith y défendait exactement la même thèse que l'historien français de la *renaissance religieuse en Angleterre*, et Mgr de Clifton, appuyant de sa grande autorité les paroles du savant théologien, recommandait de tout son pouvoir dans la controverse une attitude de sympathie active et de charité.

*
* *

Le R. P. Ragey[1] vient d'éditer l'histoire autobiographique d'un ancien ministre anglican qui, dans l'intimité, raconte à ses enfants les détails de sa conversion.

Rien n'est varié comme les histoires de conversion. Il y a, en effet, tant de manières de se convertir. La grâce se plie aux tempéraments et aux circonstances avec une divine souplesse. S'agit-il d'un pur intellectuel, il arrivera à la pleine lumière par le raisonnement et son histoire tiendra dans un syllogisme. Mais très peu prennent ce chemin. Bien des pas vers la vérité se font dans la nuit, et souvent même une âme arrive au terme par des détours qui semblaient devoir l'égarer. Aussi l'histoire d'une conversion n'a pas nécessairement un caractère apologétique. La grande affaire est de ne pas manquer à la grâce et, une fois converti, peu importe, comme dit Newman, qu'on ait marché par de bons ou de mauvais chemins, qu'on puisse ou non défendre par des arguments explicites la sagesse de sa décision.

Il est bon de se rappeler ces vérités en abordant la lecture du Mémoire de M. Chapman, traduit par le R. P. Ragey. Plusieurs détails ne paraîtront pas, en effet, avoir une sérieuse importance au point de vue de la réfutation de l'erreur anglicane. Bien des reproches que fait le nouveau converti à l'Église qu'il vient de quitter pourraient, à la rigueur, s'adresser à nous. Deux évêques anglicans lui ont paru manquer de sincérité. C'est irritant, mais cela ne prouve rien contre l'anglicanisme. De même, un converti a souvent une grande ferveur d'admiration. Tout ce qu'il rencontre dans sa nouvelle famille l'édifie beaucoup et contribue à le détacher de l'ancienne. La grâce — très maternelle — se sert de tout pour apaiser et consoler une âme brisée par le plus cruel des sacrifices. Mais est-il prudent de livrer ces pages de naïve ferveur, à la froide discussion du public ? N'eût-on pas eu raison, par exemple, de supprimer le parallèle entre la confession chez les anglicans et chez nous ? Quoi qu'en pense M. Chapman, il y a des catholiques qui écrivent leur confession pour être plus sûrs de n'avoir rien oublié, et il y en a d'autres — hélas ! — qui ne comp-

1. *L'Ame anglicane*, par Horace E. Chapman. Traduit de l'anglais, avec une introduction, par le R. P. Ragey, mariste. Paris, Delhomme et Briguet, 1899. Pp. 310.

tent guère avec le temps de leur confesseur. Pourquoi encore ne pas retrancher quelques lignes maladroites qui laisseront une impression pénible dans certaines intelligences ? M. Chapman, encore anglican, reçoit la visite d'un de ses confrères. Le pauvre homme sort du confessionnal tout bouleversé. « Il s'était accusé en confession d'avoir eu des doutes au sujet de l'Église anglicane, et son confesseur l'avait sévèrement réprimandé. Il me demanda ce que j'en pensais. Je lui dis que son confesseur avait fait preuve d'une outrageante arrogance. » Voilà qui est bien sévère. Mais, vraiment, si le ministre était dans une invincible bonne foi, pouvait-il tolérer chez son pénitent un doute formel sur l'anglicanisme ? M. Chapman ne semble pas soupçonner la difficulté de ce problème qui a tourmenté plus d'un penseur chrétien. Que fera une pauvre âme ainsi éloignée de la lumière ? Il n'y a qu'à compter sur la grâce et l'efficacité des preuves de l'Église romaine. Peu à peu, Dieu aidant, ces preuves s'imposeront de force à l'intelligence et avec un tel empire qu'en dépit du confesseur et de soi-même on ne pourra se dérober au devoir de chercher la pleine vérité.

Que le lecteur n'insiste donc pas trop sur la valeur démonstrative de ce récit. Là n'est pas son véritable intérêt. Sans doute, M. Chapman s'est converti pour d'excellentes raisons. Le P. Ragey les résume très bien en ces deux évidentes prémisses :

Un chrétien ne saurait en conscience accepter la suprématie de l'État en matière religieuse.

Impossible de rester dans l'Église anglicane sans accepter cette suprématie.

C'est concluant ; mais, sans le secours du traducteur, plusieurs n'auraient pas vu si clair et, en tout cas, nos habitudes d'esprit sont déconcertées de trouver, à la fin du chapitre le plus dogmatique du livre, en guise de conclusion, sans notes, sans ombre de réponse, un article très habile du *Guardian* qui oppose de très sérieuses difficultés au système de M. Chapman. Finir une controverse par l'exposé paisible des *objecta*, voilà qui nous transporte loin de la scolastique. Pourtant, rien n'est plus naturel. Pour cette âme convaincue par la grâce et comme éblouie par la lumière divine, les plus subtiles objections ne comptent pas, et, quand on y prend garde, cette conclusion de chapitre, qui d'abord nous impatientait, finit par nous rappeler d'une façon

saisissante que la conversion n'est pas l'œuvre des philosophes, mais l'œuvre même de Dieu.

Encore une fois, l'intérêt du travail de M. Chapman n'est pas dans l'ordonnance rigoureuse des raisonnements. Il y a autre chose qui explique sans doute pourquoi l'éditeur français a voulu répandre chez nous un livre, réservé en Angleterre à la *private circulation*. Dès les premiers chapitres, on est transporté dans une atmosphère religieuse. Le père de M. Chapman, ayant vainement fait le tour de plusieurs sectes, en était venu à se nourrir uniquement de l'étude des prophéties.

Quand il m'arrivait de poser une question au sujet du chaos dans lequel se trouvait la pensée religieuse en Angleterre, il disait : « En effet, les murs sont tombés, ne lis pas les Pères, lis les Prophètes. » Aucun des problèmes qu'il aimait à résoudre sur l'échiquier ne lui causait autant de plaisir qu'une des sept interprétations du livre de Daniel.

Plus simple, plus aimable, plus évangélique était la piété de sa mère. Pauvres et admirables femmes comme il y en a tant en Angleterre qui ont acheminé leurs enfants vers la lumière, en restant elles-mêmes dans la nuit. A Cuddesdon, le jeune homme tombe sous l'influence très douce et très saine du docteur King, évêque actuel de Lincoln et chef des ritualistes anglais.

Je n'oublierai jamais ma première entrevue avec lui dans ce petit cabinet d'étude, où un si grand nombre d'entre nous déposèrent dans la suite le fardeau de leurs péchés. Il était revêtu d'une soutane... Il avait le secret de faire cesser tout sentiment de réserve et de timidité... Plus je pense à lui, plus je suis convaincu de sa sainteté personnelle et de ses efforts pour faire de nous des ouvriers du Christ... A la chapelle... il nous donnait des méditations qui implantaient dans l'esprit et le cœur les vérités les plus profondes et les plus cachées de la religion chrétienne.

Ainsi préparé au ministère, M. Chapman se met avec prudence et délicatesse à transformer les paroisses où il est envoyé. C'est un fervent apôtre de la confession et du sacrifice de la messe. Les obstacles ne manquent pas, mais on est surpris de voir avec quelle rapidité ces idées catholiques se propagent. Rien de touchant comme l'angoisse d'un de ses amis, vénérable ministre, partagé entre la peur de désobéir au *Prayer-book* et la tristesse de priver son peuple du saint sacrifice. « Voici, disait-il, une rubrique qui me défend d'offrir le saint sacrifice à moins que je ne puisse trouver deux communiants ; et cependant quel service puis-je rendre à mon peuple qui égale en importance celui d'offrir pour eux le saint sacrifice ? » A quelque temps de là, le vieillard

mande son jeune ami et lui fait une confession générale pour se préparer à mourir.

Voici encore la silhouette d'un original qui cherche à sa guise, mais enfin qui cherche le royaume de Dieu :

M. Babington était un clergyman sans poste. Il avait renoncé à travailler dans l'Église d'Angleterre, parce que, me dit-il, il n'y rencontrait point d'autorité, et... il se trouvait satisfait dans cette curieuse situation. Sa consolation était de porter avec lui un assortiment de vêtements sacerdotaux, avec lesquels il disait « la messe » dans sa chambre à coucher... il ne voulait plus rien avoir à démêler avec l'Église d'Angleterre la tenant nettement pour schismatique.

On comprend maintenant le titre du livre. C'est bien l'*âme anglicane* que l'on apprend à connaître dans ce journal d'une conversion, l'âme anglicane avec ses inconséquences bizarres, avec sa résignation aux compromis, et son goût des minuties; mais aussi avec cette faim et soif de Dieu qui — je l'espère de toute mon âme — sera tôt ou tard réalisée. Au lieu de traduire simplement ce Mémoire, le P. Ragey aurait peut-être mieux fait d'en extraire la substance pour ses propres ouvrages à lui, si intéressants et si bien informés. Y a-t-il aujourd'hui, en France, quelqu'un qui connaisse plus familièrement la question anglicane, et qui en parle avec une plus haute compétence !

*
* *

Où en est actuellement l'Église catholique en Angleterre[1] ? On pose régulièrement cette question aux prêtres anglais qui viennent en France, et ceux-ci sont en général assez embarrassés pour répondre. Le serions-nous beaucoup moins, si un étranger nous consultait à brûle-pourpoint sur l'état de l'Église en France ? Fort heureusement, en Angleterre, un témoin attentif surveille activement la marche du catholicisme. Nul n'est mieux informé que les protestants de ce qui se passe chez nous. Chaque année ils s'emparent des chiffres, d'ailleurs très incomplets, que leur offre le *Catholic Directory*, et font ensuite des tableaux détaillés sur le progrès du *papisme*. Une autre statistique, cette année, les a mis en joie. Tous leurs journaux, à commencer par le grave *Times*, ont enregistré avec allégresse la bonne nouvelle. Le ca-

1. *The Tablet*, 29 juillet et 5 août 1899 ; — *The Month*, juillet et août 1899 ; — Discours de l'évêque de Salford au jubilé de Saint-Alban, à Liverpool.

tholicisme est en train de dépérir. Les chiffres le disent, et rien de brutal et d'évident comme les chiffres.

Le précieux document, base de cet échafaudage d'espérances, est la statistique annuelle des mariages. A l'aide de ce travail, on peut faire le tableau comparé du nombre de mariages dans les différentes communions entre 1848 et 1897.

Voici quelques chiffres. — Sur 1 000 mariages :

Années	Mariages anglicans	Mariages catholiques	Mariages non conformistes
—	—	—	—
1848. . .	879	26	56
1858. . .	821	43	70
1868. . .	769	42	97
1878. . .	726	42	113
1888. . .	701	43	116
1897. . .	686	41	121

D'après ce tableau, les seuls non conformistes seraient en progrès. Mais, pour être complet, et pour ne pas induire en erreur les âmes simples, il fallait donner — à côté de ces chiffres relatifs — le nombre absolu. Le voici encore :

Nombre des mariages célébrés en Angleterre et pays de Galles :

Années	Mariages anglicans	Mariages catholiques	Mariages non conformistes	Population
—	—	—	—	—
1844. .	120 009	2 280	6 284	16 535 174
1854. .	134 109	7 813	9 873	18 616 310
1864. .	141 083	8 659	15 627	20 883 889
1874. .	150 819	8 179	21 253	23 724 834
1884. .	144 344	8 783	23 726	26 821 737
1894. .	155 353	9 453	26 907	20 060 763
1897. .	170 806	10 095	30 098	31 055 355

Empruntons encore un paragraphe à l'organe de la *Protestant Alliance :*

« En 1780, on estime à 190 le nombre des chapelles catholiques, publiques et privées, en Angleterre et au pays de Galles ; en 1829 il y en avait 397 ; en 1898 le nombre s'est augmenté jusqu'à 1 509. Il faut ajouter 345 chapelles de communautés. En 1780, il y avait 359 prêtres dont 110 étaient Jésuites ; en 1829, il y en avait 536. En 1898, le nombre, y compris les évêques, est de 2786. »

En somme, il y a un progrès numérique réel, mais qui n'est pas, sur ce point, en proportion avec le progrès des sectes non conformistes, ni avec l'accroissement de la population. A quoi

tient ce déficit ? La principale raison en est trop connue, et il est inutile de taire la grande douleur de l'Église en Angleterre. Dès 1886, le cardinal de Westminster, alors évêque de Salford, poussait le cri d'alarme. Sa brochure, *The loss of our children* (« La perte de nos enfants »), malgré bien des efforts généreux, est toujours de circonstance. Il n'y a pas assez de prêtres pour s'occuper de ces masses d'enfants catholiques qui grouillent dans les quartiers pauvres de certaines grandes villes, pour atteindre un à un tous les ouvriers irlandais, que la famine a chassés loin de leur église et de leur pays. C'est par là qu'un grand nombre se perd et quitte pratiquement la religion. Les enfants qui naîtront de ces malheureux, mariés loin de l'église, ne seront souvent pas même baptisés, ou seront à la merci du premier prédicant venu. Les Anglais ont un mot navrant pour exprimer ces désertions, et la presse catholique n'essaie pas de dissimuler l'étendue et les conséquences du *leakage*.

Mais, qu'on le remarque bien, ce malheur n'est pas réservé aux seuls catholiques. Cette indifférence croissante, et ce n'en est que plus douloureux, décime toutes les autres communions. M. Hugh Price Hughes écrivait dernièrement qu'il y avait à Londres trois millions d'hommes aussi païens que s'ils étaient au centre de l'Afrique. Un missionnaire protestant, dans un récent congrès, appelait Londres « la ville la plus païenne du monde ». Les missionnaires qui reviennent des Indes trouvent que leurs pauvres ouailles ont plus de foi et de ferveur que les habitants de la capitale, et on ne fait pas difficulté de reconnaître que l'Église anglicane a perdu toute prise sur une foule d'âmes. Les sectes ne sont pas plus favorisées. Sur douze méthodistes, il s'en perd un tous les ans[1], et dans toute l'étendue du royaume, les pauvres classes courent un danger imminent de perdre toute trace de religion.

Mais, enfin, les chiffres ne sont ni l'unique, ni l'essentiel critérium de progrès. Se plaçant à un point de vue tout autre, le rédacteur du *Month* se demande quelle est la place et l'impor-

1. Il y a pourtant une grande différence entre les enfants perdus de l'Église romaine et les autres. Un déserteur du méthodisme passe facilement chez les anglicans et un anglican se convertit à la vraie foi. Mais, à part quelques exceptions, les pertes du catholicisme n'enrichissent pas les protestants. C'est la réponse tristement amusante des Irlandais que l'on gronde de n'être pas venus à l'Église : « C'est vrai, mais je ne suis pas allé ailleurs. »

tance des catholiques dans l'Angleterre contemporaine. On pourrait, en guise de réponse, traduire une fière petite brochure parue, il y quelques années, sous ce titre : *We Catholics*. Cette brochure montrait que dans chaque province importante l'Église romaine était représentée par plusieurs de ses enfants. Les choses n'ont pas changé. On sait que le *Post-master General* du présent ministère est un catholique, ainsi que le *Lord Chief Justice*. Deux des principaux officiers du royaume sont des convertis, le commandant des forces britanniques dans l'Afrique du Sud, et *First sea lord of the admiralty*. De plus, hommes et idées catholiques exercent une influence croissante dans la littérature du pays. Les grandes revues, le *Nineteenth Century*, la *Quarterly*, la *Contemporary*, ont des catholiques parmi leurs plus brillants rédacteurs, et quelques-uns des principaux romanciers, M. Marion Crawford entre autres, ne font pas mystère de leur foi. Cette année même, deux des romans les plus en vue sont dus à des plumes catholiques [1], et si les œuvres les plus remarquables de l'an passé n'ont pas été écrites par des catholiques, du moins, par une étrange rencontre, c'est le catholicisme qui est, pour ainsi dire, le *facteur* principal de ces romans [2].

Je me suis borné à résumer les idées exprimées dans *The Month* par M. Britten; ce sont là quelques-unes des données du problème, qu'on ne saurait étudier et résoudre avec trop de prudence. Car, enfin, il faudrait montrer aussi que ce n'est pas l'indifférence envahissante qui ouvre ainsi chaque jour plus larges les portes de l'Angleterre à ces papistes jadis poursuivis d'une telle haine. Mais en rapprochant ces observations de ce que nous rappelions tantôt sur la crise du ritualisme et sur l'inquiétude religieuse qui tourmente encore là-bas tant de nobles âmes, nous pourrons, j'espère, conclure sur une parole d'espérance.

Elle est du grand Newman lui-même, qui n'aimait certes pas à vivre d'illusions. Un rédemptoriste américain raconte dans le *Catholic Word* [3] une entrevue qu'il eut jadis avec le célèbre ora-

1. *The two standards*, par le Dr Barry, un des prêtres les plus distingués de notre temps ; et *One poor scruple*, par Mme Wilfrid Ward. Le dernier roman est annoncé par l'éditeur protestant comme *a Roman catholic novel*.

2. *Helbeck of Bannisdale*, — *Evelyn Junes* et *Father Anthony*.

3. *Catholic World*, août 1899.

torien. Il avait conduit à Birmingham un prêtre étranger avide de voir et d'entendre Newman. Ce prêtre ne comprenait pas l'anglais, et force fut bien, après le repas, de prendre la récréation en latin. De quoi aurait-on parlé sinon de la conversion de l'Angleterre ? Le visiteur pressait Newman de questions. Peut-on espérer ce grand miracle ? L'Angleterre reviendra-t-elle à son antique foi ? Newman, d'ordinaire très réservé, et qui n'aimait pas les *interviews*, se laissa cependant toucher, et, lentement, mais avec une conviction ardente, qui illuminait son beau visage, il répondit : *Spero fore !*

Henri BREMOND, S. J.

CORRESPONDANCE DES MISSIONS

CHINE — ALASKA

I. — LES JOURNAUX EN CHINE

Un entrefilet de la *Croix*, sur la *Gazette de Pékin*, m'a donné la pensée de vous dire quelque chose sur ce sujet, en empruntant les renseignements historiques aux « Documents » du P. Séraphin Couvreur.

Le gouvernement chinois publie chaque jour un *Moniteur* destiné spécialement aux fonctionnaires, mais que les particuliers peuvent librement acheter. La livraison quotidienne se compose d'une dizaine de feuillets longs de 18 centimètres et larges de 10; les papiers chinois étant très minces ne s'impriment que sur un côté, de sorte qu'un livre chinois broché, la reliure étant inconnue, se présente à l'inverse des livres européens, la partie pliée est au dehors et la partie coupée est au dedans; les feuillets sont réunis et chevillés par des mèches de papier, dont les extrémités, aplaties, sont généralement collées sur le verso de la couverture. Les pages sont divisées chacune en sept colonnes par des filets rouges; une colonne contient quatorze caractères, sans compter les lettres qui dépassent les autres en tête des lignes et peuvent atteindre le nombre de quatre. Les Chinois, imprimant de bas en haut, laissent parfois une colonne inachevée et élèvent de un ou plusieurs degrés le premier caractère de la suivante, lorsqu'il s'agit du nom de l'empereur, de l'expression de sa volonté, etc., un peu comme nous mettons des majuscules, ou comme parfois par respect nous mettons à la ligne; ainsi, dans le récent document qui règle les relations des missionnaires avec les autorités chinoises, le mot « volonté impériale » est élevé au-dessus du texte de trois degrés; le mot « gouvernement » de deux; le mot « Chine » de un, et le nom du « Pape » de trois, au niveau du mot « volonté impériale ».

Sur le feuillet jaune qui sert de couverture, en haut, à l'angle gauche, sont imprimés en rouge les mots *King-pao* « Annales de

la capitale » ; c'est la publication que les Européens désignent sous le nom de *Gazette de Pékin*.

La première partie de chaque livraison est occupée par des extraits du journal (*diarium*) tenu par les directeurs du palais impérial. Après la date du jour, on indique la division de la garde mandchoue qui est de service au palais; on note ensuite les audiences impériales, les présentations d'officiers, les déplacements de l'empereur et de l'impératrice. C'est là qu'on peut voir un des rôles, le plus sacré, mais des moins connus de celui qu'on appelle le Fils du Ciel; on y note, en effet, les fréquentes sorties, toujours très matinales, de l'empereur pour se rendre à telle ou telle pagode offrir un sacrifice ou brûler de l'encens à telle ou telle fin, supplication ou action de grâces. Il faut se souvenir, en effet, que dans le concept chinois le peuple n'est qu'une grande famille, dont l'empereur est tout à la fois le père et le prêtre, intermédiaire direct et officiel entre ses enfants et la divinité; vestige bien amoindri, sans doute, mais cependant encore auguste de la tradition primitive.

La seconde partie comprend les édits, décrets, rescrits ou réponses de l'empereur; le reste est rempli par les rapports et les mémoriaux ou placets des autorités supérieures de la capitale et des provinces.

Les mémoriaux des tribunaux supérieurs (ministères) et des hautes cours de la capitale sont fournis aux directeurs de la *Gazette* par le tribunal de la cour dont ils émanent. Les édits impériaux et les mémoriaux des autorités provinciales sont copiés par les employés de la rédaction, dans les bureaux qui dépendent du *Nei-ko*, conseil privé.

Telle est la composition de l'édition officielle du King-pao. Il s'en fait une autre sur papier plus long, mais moins large, paraissant un peu avant l'officielle ; elle est parfois à peine lisible, étant gravée et imprimée à la hâte sur des tablettes enduites de cire. Les amateurs de nouvelles encore plus fraîches achètent des copies manuscrites faites par des entreprises particulières, et qui devancent de plusieurs jours la publication officielle des édits.

Il est curieux de voir à certaines heures dans les rues de Pékin des coolies portant sur l'épaule, aux deux extrémités d'un long bâton, des paquets de gazettes qu'ils courent distribuer aux abonnés.

A Pékin, les établissements de la poste impériale sont au nombre de seize pour les dix-huit provinces. Ils dépendent du ministère de la Guerre, qui préside à la transmission de la correspondance officielle entre la capitale et les provinces. Les directeurs sont des docteurs ou des licenciés militaires ; les courriers font environ 300 li (35 lieues) par jour en temps ordinaire, et jusqu'à 500 et 600 en cas d'affaire urgente. Dans les sous-préfectures, qui sont aux abords des grandes routes impériales, il y a des relais d'hommes et de chevaux sous la surveillance du sous-préfet ; chacune de ces sous-préfectures, outre l'impôt impérial qui se paie en argent, doit fournir annuellement une certaine quantité de paille et de grain pour l'entretien des chevaux de poste ; actuellement cette redevance se paie en sapèques, d'après une estimation faite qui permet aux employés de réaliser des profits considérables. Chaque établissement postal imprime une gazette particulière pour la province au service de laquelle il est affecté ; on s'y sert de caractères mobiles gravés sur bois, invention importée peut-être par les missionnaires du dix-septième ou dix-huitième siècle.

Comme complément du King-pao, il faut signaler un Annuaire, sorte d'Almanach de Gotha, paraissant tous les trois mois, et indiquant, pour tous les tribunaux et cours de Pékin, et pour toutes les préfectures et sous-préfectures de l'empire, les noms, titres et degrés de tous les titulaires ; on y indique de plus les ressources de chaque sous-préfecture, la somme des tributs en argent et en nature, et le nombre des candidats admissibles à chaque session du baccalauréat littéraire.

A la capitale de chaque province, v. g. Pao-ting-fou pour le Tcheu-li, il existe un établissement, plus ou moins reconnu par l'autorité, où l'on réimprime la *Gazette de Pékin* à l'usage des abonnés de la province ; on y ajoute les principaux actes administratifs du vice-roi ou gouverneur, les visites qu'il a reçues ou rendues, et les changements opérés dans le personnel des administrations de la province.

Depuis quand la *Gazette de Pékin* existe-t-elle ? Il n'est pas facile de le déterminer sûrement. Il en est parlé dans des notes ajoutées aux poésies de la dynastie des Tang (618, 907 P. C.) ; il en est fait aussi mention dans un écrit d'un poète mort en 1101, et dans une lettre écrite par un ministre à l'empereur Hoei-Tsong, qui mourut en 1117.

De ces données il résulte que depuis fort longtemps les empereurs chinois ont tenu à cœur d'éclairer leurs officiers sur les principaux actes de l'administration impériale ; mais, comme on le voit, le King-pao est plutôt le Moniteur officiel ou Bulletin des lois à l'usage des mandarins que le journal comme on l'entend aujourd'hui, contenant, avec des articles de fond, des nouvelles capables d'intéresser le public et de le tenir au courant de ce qui se fait, se dit et se pense autour de lui ; rien qui ressemble aux grands journaux qui font l'opinion, ou aux revues qui intéressent et instruisent, ou aux petites feuilles locales qui donnent les faits divers de la région, le prix des denrées et l'époque des foires.

Il faut partir de ce principe que, 1° le Chinois, même lettré, n'est pas *liseur*, et que, 2° ni lettrés ni peuple ne s'occupent de l'administration centrale, provinciale ou même locale ; peu importe au Chinois le nom de l'empereur ou du sous-préfet ; les hommes changent, les impôts à payer restent les mêmes. Quant au besoin de nouvelles imprimées, les Chinois ne souffrent pas encore de cette maladie ; dans chaque localité ne trouve-t-on pas quelque forte tête qui raconte ou surtout invente ? Voyez-vous ces badauds accroupis le long du mur sud de leur maison ou dans le vestibule de la pagode, se chauffant au soleil ; ils en ont pour des heures à écouter, boire et savourer les contes du facond discoureur ; plus ces récits sont invraisemblables, plus ils ont d'attrait ; quand chacun s'en est bien repu, le groupe se disperse, chacun retourne chez soi et s'endort content : il a lu son journal !

L'Européen, qui croit facilement que les autres éprouvent les mêmes besoins que lui, a essayé d'introduire le journal en Chine[1]. Ces feuilles, souvent mal inspirées, ont pu avoir quelque débit dans les ports de mer et parfois aussi dans les bureaux des ya-men ; mais d'ici longtemps elles n'auront rien d'attrayant pour la population des campagnes. Il y a à la diffusion du journal en Chine de très grands obstacles : tout d'abord, comme j'ai dit plus haut, le peu d'attrait pour la lecture ; puis le nombre relativement fort restreint des lettrés capables de comprendre ce qu'ils lisent ; on n'écrit pas comme on parle, et la littérature chinoise a ceci de particulier, que peu nombreux sont ceux qui peuvent déchiffrer

1. Cf. *Études*, 20 avril 1898, p. 209.

les caractères et beaucoup moins nombreux encore ceux qui peuvent en comprendre le sens ; puis la pauvreté, qui ne permettrait pas au plus grand nombre de se payer un abonnement, ne fût-ce que de quelques francs ; on peut ajouter la difficulté des communications, les courriers officiels ne faisant jusqu'à présent le service que pour les dépêches gouvernementales.

L'an dernier, à l'époque où K'ang-iou-wei régnait sur l'esprit du jeune Koang-Sin et lui faisait adopter toutes ses réformes, parut un placet suivi d'un décret impérial : on y exaltait les services rendus et à rendre à la science et au progrès par le journalisme ; un journal de Chang-hai publié sous l'inspiration du réformateur y recevait de grands éloges et était élevé au titre de *Koan-pao*, « journal officiel », auquel tous les tribunaux étaient tenus de s'abonner ; d'autres décrets parus à cette même époque de fièvre innovatrice, ordonnaient l'établissement d'instituts industriels et agricoles avec des Revues chargées de promouvoir les idées utilitaires et de mettre au courant des progrès réalisés dans ces branches par les Européens ; bref, sous le rapport du journalisme comme sous tant d'autres, la Chine était conviée par son jeune souverain à une évolution aussi complète que subite qui devait, en peu de temps, la faire sortir de son état de momie en décomposition pour la mettre au niveau du Japon donné comme type à imiter et, par suite, de l'Europe[1]. On sait ce qu'il en advint : au lieu d'une évolution du pays vers le progrès, on eut une révolution de palais également complète et également subite.

Le journalisme ne trouva pas plus grâce que le reste aux yeux de la régente, et un décret parut qui supprimait les journaux existants et défendait d'en créer aucun autre. Des ordres sévères furent donnés en ce sens. On raconte à ce propos que l'intendant chinois des douanes de Chang-hai fit part au consul anglais des ordres de Sa Majesté l'Impératrice le priant de faire cesser la publication des journaux chinois qui s'imprimaient dans la concession anglaise, d'autant plus que les rédacteurs se permettaient d'apprécier la conduite du gouvernement, voire même de la blâmer ; la réponse du consul a dû faire bondir d'indignation la vieille régente, si elle en a eu connaissance. « Si les journaux n'étaient pas là pour critiquer la conduite du gouvernement et

1. Voir le résumé de ces décrets dans les *Études* du 20 février 1899, p. 540-544.

faire parvenir en haut lieu les doléances du peuple, qui donc s'en chargerait ? » O Barbares d'Occident !

Depuis plus de vingt ans, les missionnaires Jésuites de Chang-hai rédigeaient un journal chinois intitulé : *I-wenn-lou*, « Recueil de nouvelles utiles », paraissant tous les trois jours ; on y traitait des questions religieuses, historiques et littéraires ; on y donnait de nombreux extraits de la *Gazette de Pékin*, des faits divers et des nouvelles d'Europe. Depuis un an, on lui a fait subir une assez forte transformation, en y introduisant de nombreux articles scientifiques, accompagnés de gravures explicatives ; on y répond aux questions posées par les lecteurs *de omni re scibili et quibusdam aliis* ; on y donne de plus les principaux édits impériaux, la traduction des dépêches politiques arrivées à Chang-hai et les principales nouvelles concernant les provinces ; à la fin, on donne les relevés astronomiques de l'observatoire de Zi-ka-wei et la cote de l'argent à Chang-hai. Bref, cette publication, qui tient du journal et de la revue, est en mesure de satisfaire les lecteurs désireux de s'instruire et de se tenir au courant de ce qui se dit et se fait en Chine et ailleurs. Depuis quelques mois, au-dessous du titre, on imprime les trois caractères : *Ta Fa Kouo*, « Grand royaume de France »; c'est sans doute pour se mettre à l'abri de la censure impériale.

Il existe aussi un Messager du Sacré-Cœur, *Cheng-sin-pao*, également imprimé à Zi-ka-wei, qui donne chaque mois, avec l'intention générale de l'apostolat de la prière, des articles destinés à stimuler la dévotion et des nouvelles religieuses.

Quant aux journaux anglais, japonais ou français qui se publient à Tien-Tsin, à Chang-hai ou ailleurs, inutile d'en parler ; ils s'adressent à la colonie européenne ; mais ils sont certainement lus par ceux des indigènes, de plus en plus nombreux, qui sont initiés aux langues européennes. Cette lecture leur donne-t-elle des idées bien justes et bien grandes de la vieille Europe ?

En résumé le King-pao a suffi à la Chine pendant des siècles ; gagnerait-elle beaucoup, du moins au point de vue moral, à être envahie par les journaux ?

Ignace MANGIN, S. J.

Hien-hien, le 1er juillet 1899.

II. — NOTES SUR L'ALASKA

18 juillet 1898.

Skaguay a été appelée par le gouverneur Brady la ville-clé d'Alaska. Il y a juste un an, le pays était on ne peut plus sauvage. De grands arbres s'élevaient à une hauteur de quatre-vingts à cent pieds sur une surface plane entre deux grandes chaînes de montagnes. Aujourd'hui, sur un parcours de quatre milles de long sur un mille et demi de large, les arbres ont été abattus et brûlés, et de grandes maisons en bois, construites avec symétrie le long des avenues et des grandes rues, attestent l'esprit d'énergie et d'entreprise qui caractérise les Américains.

La population permanente de Skaguay est évaluée à quatre ou cinq mille personnes. L'hiver dernier, le chiffre était deux fois plus fort. Depuis, les chercheurs d'or ont gagné les rives du Yukon. En ce moment, douze mille hommes construisent un chemin de fer jusqu'au lac Bennett. De Skaguay à Dawson, le voyage prend quatre jours ; et de Dawson à Skaguay, une semaine, à raison du courant qu'il faut remonter.

A Skaguay, les habitants ont construit l'église de l'Union, qui sert surtout pour les protestants, épiscopaliens, baptistes, méthodistes, presbytériens. Il y a une dizaine de jours, quatre ministres sont venus me faire visite, munis d'un appareil photographique, afin de prendre, dans un seul groupe, le portrait de tous les « prêcheurs » de Skaguay. Inutile de dire que je refusai, les remerciant de leur offre.

Depuis le 9 juillet au soir, les habitants se sont soulevés en masse pour se défaire d'une bande de voleurs et d'assassins. Des mineurs, de retour de Dawson, ayant passé par là, l'un d'eux fut dévalisé d'un sac de poudre d'or pesant de quinze à vingt livres. Un certain nombre de citoyens allèrent trouver le chef des voleurs, connu sous le nom de Soapy Smith, et lui enjoignirent de rendre l'or. Il promit de le rendre à quatre heures de l'après-midi. Comme il ne tint pas sa promesse, cent cinquante à deux cents hommes se réunirent afin d'aviser à la conduite à tenir. Smith les suivit de près armé d'un fusil et de deux revolvers et frappa de la crosse de son fusil un homme de garde. Celui-ci, en se défendant, tira son revolver et tua net Smith d'une balle au cœur pendant que lui-même était dangereusement blessé.

Depuis, des hommes de garde font des patrouilles dans tout le pays. Tous les voleurs ont été saisis. Deux compagnies de soldats sont arrivées de Dyea, et l'examen des prisonniers a eu lieu. Dix ont été chassés du pays, et onze sont prisonniers à Sitka.

A Dyea, deux tiers des maisons sont désertes. Le chemin de fer à Skaguay a fait tort à Dyea. Skaguay a plus de quatre mille habitants, avons-nous dit, tandis que Dyea compte à peine six cents personnes. Dans le premier endroit j'eus soixante communions, ici quatorze seulement.

Deux pères Oblats, de Montréal, sont passés ici en route vers « Dawsoncity ». Le P. Judge, en résidence à Dawson, sera remplacé par le R. P. Gendreau, oblat. Dawson étant une ville canadienne tombe sous la juridiction ecclésiastique du clergé canadien.

L'église, à Dawson, a été détruite par le feu.

Il y a trois semaines se trouvait, à l'hôpital de Juneau, un aéronaute de Reims. Il attendait M. Vancli et vingt-quatre autres aéronautes pour faire une ascension de Juneau à Dawson et de Dawson au pôle nord, à la recherche d'Andrée.

Dyea est un pays de passage. Mineurs et chercheurs d'or me disaient hier qu'au Klondyke on a extrait des mines, l'hiver dernier, plus de cent millions de francs en or vierge. Le pays est immensément riche.

Hier, un mineur vient me serrer la main. C'était un Autrichien qui se rendait au Klondyke.

La propriété, à Dawson, est horriblement chère. Le terrain, dans les rues, se vend à raison de cinq mille francs par pied carré.

A quinze milles au-dessus de Dyea est la montagne du Chilcoot dont le sommet s'élève à plus de trois mille pieds. Le problème à résoudre était de transporter les provisions, objets et attirail des mineurs au-dessus de ce mur de glace pendant l'hiver dernier. Quatre tramways furent construits, tous utiles, pratiques et offrant une vraie solution du problème. Ils consistaient en câbles très solides sur lesquels glissaient des wagons en fer tirés par une locomotive. Ces câbles partaient du pied de la montagne et se terminaient au sommet sans supports aucuns, sauf aux extrémités, et, en un certain endroit, les wagons glissaient à une hauteur de trois cents pieds au-dessus du flanc du célèbre

Chilcoot. Un homme offrit dix dollars (cinquante francs) pour qu'on le portât au sommet. Mais les compagnies refusèrent. Les bagages seuls étaient placés dans les wagons. Des scènes se passèrent le long de ces hauteurs abruptes, telles qu'on n'en avait jamais vu dans l'histoire du monde. L'affluence était si grande que les chercheurs d'or formaient une procession, marchant dans les pas les uns des autres, sans intervalle aucun, à la façon des fourmis. En descendant la montagne, les mineurs suivaient une autre voie. Assis sur des sacs, ils glissaient comme l'éclair et franchissaient en cinq minutes l'espace qu'ils avaient mis plus d'une heure à escalader.

6 octobre 1898.

Les paquebots de la Compagnie du Pacifique, en cette saison, font un voyage à Sitka deux fois par mois. Le prix de la traversée est dix dollars (cinquante francs). Le paquebot tourne d'abord l'île de Douglas à l'extrémité sud-est, monte le Lynn Canal et arrive à Skaguay, la ville la plus florissante de cette partie de l'Alaska. Le R. P. Tornielli, S. J., a sa résidence en cette ville depuis un mois. Skaguay est éclairée à la lumière électrique, possède plusieurs théâtres, une école publique, l'église de « l'Union » et plus de deux cents auberges. Le paquebot prend là un nombre considérable de mineurs et d'aventuriers revenus du Klondyke. L'un d'eux, nommé Oswald, qui prit place dans la même cabine que moi, me fit passer quarante livres d'or vierge qui lui appartenaient. Mais à côté d'Oswald il y avait plus de cent mineurs qui s'en retournaient épuisés, malades et sans argent. Tel est le cas : l'un fait fortune, et vingt banqueroute ; tous portent gravée sur leur physionomie l'empreinte de la souffrance. Jos. Ladue, canadien français, vieux coureur des bois, était du nombre, se rendant à Londres et à Paris, vendre des claims ! A bord se trouvaient plusieurs Français et Canadiens qui me dirent qu'à Dawson un mineur, nommé Mac Donald, avait donné vingt-cinq mille dollars (cent vingt-cinq mille francs) pour la construction de l'église catholique desservie par les Pères Oblats.

Pierre BOUGIS, S. J.

LIGUE PAROISSIALE DE PERSÉVÉRANCE

POUR LES JEUNES GENS [1]

Rien, messieurs, ne saurait m'être plus agréable que de vous entretenir de la *Ligue paroissiale de persévérance pour les jeunes gens*, dont le but est de grouper et de maintenir dans la fidélité au devoir chrétien nos chers enfants de France, aux années délicates et décisives qui suivent la première communion.

Cette œuvre est jeune encore ; mais elle a fait allègrement ses premiers pas, et si vous voulez bien lui sourire, comme une vaillante sœur aînée sourit aux efforts de sa petite sœur et les encourage avec bienveillance, c'est avec un entrain tout nouveau qu'elle se fraiera sa voie de par le monde ; car elle ne demande qu'à marcher, résolue et joyeuse, à la conquête des âmes.

Vous me permettrez donc de vous exposer brièvement :

1° *Les considérations* qui ont amené la création de cette Ligue de persévérance ;

2° *Son organisation* et les traits principaux qui la caractérisent ;

3° *Les résultats* déjà acquis et les espérances d'avenir.

I

Quelle est la considération, ou, si vous le voulez, la *constatation* qui m'a amené, dès le début de ma vie de missionnaire, à rêver et à poursuivre le groupement de la jeunesse ? C'est ce fait indéniable — puisque les bons en gémissent et que les méchants s'en réjouissent — de l'*apostasie pratique* de la masse de nos adolescents peu après la première communion.

Inutile d'insister pour le démontrer.

L'abandon de la pratique chrétienne à ce moment de l'existence est un *fait admis* et passé dans nos mœurs, — à ce point qu'un enfant d'une paroisse populeuse de l'Aisne me demandait

1. Rapport présenté au Congrès de la Jeunesse catholique à Paray-le-Monial, le 20 septembre 1899.

récemment : « Est-ce qu'on peut donc encore communier, quand on a fait sa première communion ? »

C'est un fait admis par nombre de *parents* qui vont jusqu'à inculquer cette idée à leurs enfants.

N'est-ce pas parfois comme un fait admis, hélas ! par les *pasteurs* eux-mêmes ?

Les uns, en effet, s'y résignent comme à une sorte de fatalité et, n'ayant jamais cru qu'il pût en être autrement, opposent une sorte de fin de non-recevoir préalable à tout projet de maintenir des positions intenables, ou de reconquérir un terrain abandonné depuis longtemps.

D'autres gémissent et cherchent, sans les trouver, les moyens de maintenir le contact avec leurs chers enfants ; témoin ce curé zélé de la Nièvre, écrivant le 26 avril dernier : « Je suis profondément navré et humilié de voir *tous* nos enfants, même avec la communion du mois, abandonner *toutes* pratiques religieuses, dès qu'ils ont quitté l'école, et, depuis douze ans déjà, je suis à la recherche de quelque moyen de persévérance. Je lis et relis tout ce que je puis trouver ; je m'informe de ce qui se fait ailleurs, hélas ! sans succès jusqu'à présent pour ma chère paroisse. » Ce prêtre demande ensuite des renseignements sur la Ligue de persévérance.

En juin, le vicaire d'une grande paroisse populaire de Saint-Quentin m'a dit à plusieurs reprises : « Voilà vingt ans que je cherche, sans y parvenir, un moyen de retenir les jeuns gens après la première communion. J'espère que je réussirai avec la Ligue et je m'y emploierai de toutes mes forces. » Il est enfin une *catégorie de prêtres* relativement plus heureux ; dans les grands centres surtout, ils parviennent à grouper au *patronage* une élite d'enfants sages et conservés. Mais vous avouerez que, même là, dans la presque totalité des cas, le grand nombre échappe à l'influence de l'Église et renonce à la persévérance.

C'est un fait *admis par les jeunes gens eux-mêmes*. Ils escomptent d'avance le moment où ils s'affranchiront de la tutelle de l'Église, quand l'éducation chrétienne a été superficielle, et que les passions éveillées les entraînent aux plaisirs faciles par lesquels l'impiété se fait un jeu de pervertir notre chère jeunesse.

Les mieux préservés ne tardent pas, au sortir de l'école, à subir l'influence fatale de l'atmosphère ambiante. Laissés à eux-mêmes,

ils se trouvent sans défense contre les exemples et les entraînements qui les sollicitent de toutes parts, dans la rue, les ateliers, les magasins, les bureaux, parfois jusque dans la famille. La raillerie énervante les assaille, les camarades travaillent à les *dégrossir;* ces pauvres enfants gémissent d'abord en secret; puis, sourient à tous ces propos, et finissent par se décourager et se laissent entraîner au torrent, en disant : « Après tout, je ne vaux pas mieux que les autres; il faut faire comme tout le monde. » Et la foi sombre, avec la moralité. Ils deviennent des libertins et des impies. C'est l'histoire de tous les jours. Ils étaient isolés; partant, sans force et sans défense.

Il faut donc, aux années délicates qui suivent la première communion, bien loin d'abandonner ces chers enfants, leur témoigner plus d'intérêt que jamais; les maintenir dans la pratique des sacrements; les unir et leur donner ainsi, avec le sentiment de leur force, avec l'instinct de la lutte contre le mal, des amis qui les encouragent et les aident à braver le respect humain. Or, tel est le but de la Ligue de persévérance. Elle est plutôt l'*œuvre même de la jeunesse* que telle ou telle œuvre particulière de jeunes gens. Inutile dans les pays de foi où les courants dominants maintiennent l'adolescent dans l'accomplissement du devoir chrétien, le groupement devient une nécessité quand l'abstention du grand nombre et la somme des influences entraînent loin des pratiques religieuses les adolescents laissés à eux-mêmes.

Ce sont ces chères âmes que nous voulons nous obstiner à préserver, à défendre, à ressaisir par les industries sans cesse renouvelées d'un zèle adapté aux besoins actuels. Car il est facile de comprendre qu'à une situation nouvelle il faut des moyens d'action nouveaux.

II

Pour *organiser* la Ligue, il nous faut d'abord un prêtre de zèle et de dévouement. Sinon, il vaut mieux ne pas entreprendre l'œuvre. Elle tomberait faute de base et de soutien. Ce point essentiel acquis, on convoque les jeunes gens à l'occasion de la première communion, d'un carême, d'une retraite ou d'une mission, et on leur montre la nécessité de l'union pour les maintenir fidèles à la pratique chrétienne. J'ai toujours été surpris de voir avec quel empressement ils répondent à l'appel de celui qui leur

témoigne intérêt et confiance. Puis on leur expose les grandes lignes de l'organisation.

Tout d'abord, elle sera consacrée au Sacré Cœur de Jésus, et, en cela, nous nous trouvons réaliser le désir du Souverain Pontife exprimé dans la lettre du cardinal Mazzella sur les développements à donner à la dévotion au Sacré Cœur, surtout par les associations de jeunes gens.

La Ligue élit un *président* entre plusieurs noms proposés; puis, *deux assistants;* enfin, des *zélateurs*, selon l'âge, les milieux sociaux, les quartiers habités par les jeunes gens.

Elle peut comprendre *deux groupes :* le premier se compose des jeunes gens ayant quitté l'école; le second, des enfants ayant fait leur première communion et continuant à fréquenter l'école.

Chaque groupe est partagé en sections de sept à dix membres; chaque section a son zélateur et son patron spécial.

Président, assistants, zélateurs, forment le *conseil*, que préside le directeur.

« *L'esprit de l'Association*, comme le dit l'article 6 du règlement, est avant tout un esprit d'affirmation, simple, franche et loyale de la foi et des sentiments catholiques, de persévérance chrétienne et de réaction contre le respect humain; par conséquent, de fidélité aux engagements sacrés du baptême et aux résolutions de la première communion, d'union des bons contre les influences mauvaises. C'est aussi un esprit de cordialité et de fraternité joyeuse dans une conduite régulière, dans la piété et l'amour de Jésus et de Marie. »

Quelles sont les *seules obligations* acceptées librement par les ligueurs? « Les ligueurs, dit l'article 5, s'engagent à assister à la *messe* tous les dimanches, en groupe autant que possible, et à faire ensemble la *sainte communion* aux jours désignés. »

Le centre de ralliement de l'Association est donc, avant tout, l'*église paroissiale*. L'église n'est-elle pas la maison de tous, la maison égalitaire par excellence? La Ligue peut donc englober et englobe de fait dans ses diverses sections les jeunes gens des conditions et des milieux sociaux les plus variés. C'est au Conseil seulement que leurs représentants fraternisent et échangent leurs idées et leurs sentiments sous la présidence du directeur. Le rapprochement qui tend naturellement à se produire entre tous

sur le terrain de la piété et du zèle favorise l'union des esprits, la vraie charité, la conquête de l'influence.

Quelle est l'âme du mouvement? C'est le *Conseil*, dont voici le règlement :

RÈGLEMENT PARTICULIER

DES DIGNITAIRES DE L'ASSOCIATION

Article premier. — Les dignitaires de la Ligue de persévérance, président, assistants et zélateurs, témoignent la plus grande bienveillance à leurs camarades. Ils sont l'âme de l'œuvre par leur zèle, leur dévouement, leurs bons exemples et leur docilité envers M. le directeur.

Art. 2. — Le Conseil se réunit au jour fixé par le directeur. Il s'occupe spécialement d'assurer la prospérité de la Ligue, d'accroître le nombre de ses membres, d'augmenter leur fidélité et leur ferveur. Il a à statuer sur les admissions et les cas d'exclusion.

Art. 3. — Les zélateurs doivent rappeler aux camarades de leur section l'obligation d'assister à la messe chaque dimanche et le jour de la communion. Ils noteront leurs motifs légitimes d'absence et les excuseront auprès du Conseil. Avec un joyeux empressement, ils serviront toujours d'intermédiaires entre M. le directeur et les membres de la Ligue pour toute communication intéressant le bon fonctionnement de l'œuvre.

Art. 4. — Ils auront à cœur de montrer la plus grande assiduité aux réunions du Conseil.

Art. 5. — Chaque zélateur a le soin d'une section composée de sept à dix membres pris, autant que possible, dans son quartier.

Art. 6. — Tout jeune homme qui, par son zèle, aura recruté les éléments d'une section nouvelle pourra en être nommé zélateur et lui choisir un patron.

Grâce au Conseil qu'il tient dans la main, le directeur devient semblable à un pêcheur d'hommes. Il manie, en quelque sorte, la corde maîtresse d'un filet. Les zélateurs en sont comme les ramifications principales auxquelles se rattachent toutes les mailles du réseau. Un directeur expérimenté et zélé ne parviendra-t-il pas à réaliser ainsi une pêche miraculeuse qui l'obligera à se faire aider sans cesse par de nouveaux zélateurs ?

Le directeur doit donc surtout s'occuper de bien former ces derniers. Qu'il réunisse souvent le *Conseil*, composé du président, des assistants et des zélateurs, surtout le dimanche ou dans la semaine qui précède la communion générale. Chacun y parlera de sa section, des espérances et des moyens de développer la Ligue. Il faut encourager et multiplier les initiatives, animer le zèle, faire aimer ces réunions du Conseil, y maintenir une cordialité joyeuse, un esprit de large confiance envers les jeunes gens, leur accorder parfois quelques faveurs. C'est en s'adressant aux côtés

généreux de leur nature qu'on les saisit plus sûrement. L'âme de la Ligue, le gage de son succès, de son développement, est là.

Que les zélateurs aient une exactitude absolue aux réunions, qu'ils cherchent à faire de bonnes recrues, qu'ils tiennent la liste des membres de leur section, avec les adresses et les raisons d'excuses des absents, qu'ils donnent le bon exemple, soient pieux, craignent le péché, affirment au dehors la Ligue par leur zèle et se montrent affectueux envers tous, surtout envers ceux de leur section. Qu'ils voient si on ne pourrait pas créer des sections nouvelles avec de nouveaux zélateurs.

On a souvent objecté à la création de la Ligue l'existence d'un *patronage*. On a même de ce chef refusé une fois ou l'autre de l'établir ; il importe donc de préciser la *différence entre les deux œuvres*.

La Ligue garde plusieurs avantages sur le *Patronage*, qui ne s'ouvre d'ordinaire qu'à une seule catégorie de jeunes gens. Du reste, loin de l'exclure, elle tend à le faire naître, mais sans le rendre nécessaire. Les ligueurs peuvent se retrouver, en tout ou en partie, au patronage ; les enfants d'un patronage peuvent faire partie de la Ligue, sans que pour cela la Ligue soit le patronage. Elle a, à la fois, plus d'extension et moins de charges matérielles. Elle a l'avantage de mettre en première ligne, non pas les amusements, mais la piété. Les réunions essentielles sont à l'église, et non dans une salle et une cour de jeu. Le reste (distractions, lectures, promenades, etc.), peut s'y ajouter dans une mesure variable, selon les idées, les goûts, le temps, les ressources du directeur. La piété, la messe du dimanche, la communion, restent l'essentiel. Ainsi se centralisent les bons éléments les plus variés, à l'édification de toute une population, à la grande reconnaissance des parents. N'est-ce pas le meilleur moyen d'arriver à la *régénération progressive* de la vie chrétienne dans nos paroisses ?

Ajoutons que des œuvres très variées peuvent se greffer sur ce centre d'action chrétienne : conférences, cours d'adultes, catéchisme de persévérance, séances dramatiques, œuvres de charité, secours mutuels, et tout l'ensemble de ce que les universitaires appellent pompeusement les œuvres *post-scolaires*.

La Ligne de Vitry-le-François bien loin de nuire au patronage lui a donné un essor tout nouveau ; de celle de Chatou est né spontanément un magnifique patronage, où nos enfants se livrent

à des batailles d'échasses homériques et jouent les meilleures pièces de nos maîtres du théâtre.

Le respect humain disparaît rapidement quand la Ligue est bien affirmée dans le public ; il est *retourné :* on se fait gloire d'être de la Ligue, et surtout du Conseil. Des jeunes gens qui auraient cru voir le sol se dérober sous eux, s'ils avaient osé avancer dans l'église, sollicitent la faveur d'être reçus dans l'Association, et nos zélateurs leur imposent impitoyablement leurs trois mois d'épreuve et de fidélité. Au début, le groupe ne compte souvent qu'un nombre restreint de membres, mais la multiplication des initiatives, l'action immédiate des adolescents les uns sur les autres tend à la développer et à lui faire englober petit à petit la masse saine ou assainie des jeunes gens. Puis l'afflux annuel des premières communions vient grossir les cadres et rajeunir sans cesse l'Association, qui finit par changer complètement l'esprit et les habitudes de la jeunesse. Cet âge n'a aucun pli pris d'avance et prend celui qu'on lui donne.

A Vitry-le-François, avant l'organisation de la Ligue, on voyait chaque dimanche aux messes basses, une douzaine de jeunes gens se tenir timidement derrière les piliers de la belle basilique. Pour rien au monde vous ne les eussiez fait avancer. Ils sont maintenant près de deux cents, fièrement groupés à la messe de onze heures, chantant d'un cœur et d'une voix au haut bout de la nef. C'est un réconfortant spectacle.

J'ai eu en une seule soirée, à Saint-Jean de Saint-Quentin, dix-neuf retours de jeunes gens, qui n'avaient fait qu'une seule communion dans leur vie. Ému et surpris : « Pourquoi donc venez-vous vous confesser ? » leur demandai-je. Ils me répondaient : « C'est parce que vous nous avez invités et que les autres y vont. » Ce n'est pas plus difficile que cela !

La race humaine est essentiellement imitative. La masse populaire, qui n'est pas héroïque, — l'héroïsme n'est jamais le fait de la masse — suit les influences dominantes. Les méchants le savent bien ; voilà pourquoi ils s'affirment et crient très fort, plus qu'ils ne sont et surtout qu'ils ne valent. A nous d'opposer des contre-courants aux courants qui conduisent aux abîmes, d'aller au peuple sans crainte et le cœur sur la main, de lui présenter une organisation, des garanties et des espérances fondées. Il nous suivra ; car le peuple sent d'instinct que nous sommes la vérité et

le bien. Depuis les derniers événements, il est plus incertain et désorienté que jamais. L'occasion est belle pour les catholiques.

Quant aux règles *accessoires et variables* de la Ligue, aux détails pratiques, ils sont développés dans les documents imprimés pour les directeurs de l'œuvre. J'insisterai seulement encore pour que ces derniers s'occupent des intérêts temporels et surtout du placement des ligueurs dans des maisons honnêtes et chrétiennes, et donnent à l'ensemble de l'Association et à la manière de la diriger une allure quelque peu martiale et militaire; c'est un excellent moyen d'entraîner et de discipliner à la fois les jeunes gens et de leur faire braver avec une certaine crânerie le respect humain.

Nos ligueurs de Chatou sont merveilleux en ce point. En mai 1897, à la suite d'une ravissante fête d'enfants, le maire, député radical-socialiste et archi-millionnaire, réunit d'urgence son conseil municipal, et avec une largeur de vues digne des Chion-Ducollet, des Pochon et des Cocula, fit voter la suppression de la procession de la Fête-Dieu et des 400 francs d'allocation annuelle au vicaire. Notez que ce dernier, malade et au lit depuis quinze jours, était fort innocent de ce méfait. Nos charmants ligueurs organisèrent des processions laïques, et avec un entrain superbe enfilèrent à diverses reprises la grande rue de Chatou en chantant :

Je ne crains rien, Jésus est avec moi !

à la grande joie des bonnes gens de la jolie ville de Seine-et-Oise. Or à Chatou, jadis, la première communion une fois faite, les garçons fuyaient le prêtre et l'église. Actuellement ils ont une messe spéciale pour eux !

Quelle puissance n'aurions-nous pas dans une grande ville, où les principales paroisses compteraient chacune une Ligue de persévérance ! Une mobilisation générale les grouperait par centaines, et certaines conférences anarchistes ou antireligieuses ne pourraient plus se donner impunément. Combien il serait désirable de voir ces groupements s'établir dans les paroisses de Paris et dans les grands centres ouvriers !

III

Permettez-moi maintenant un simple coup d'œil à vol d'oiseau sur l'*historique de l'œuvre*, résultats et espérances. Elle naquit à *Saint-Dizier*, en un jour de la Trinité de l'an de grâce 1891. Au soir de la première communion j'étais obsédé de l'idée de ne pas abandonner ces chers enfants et de les maintenir groupés. Le lendemain ils acceptèrent avec enthousiasme ma proposition, et, le 15 août suivant, la Ligue était solennellement établie. Cet essai toutefois n'avait pas encore la forme définitive donnée depuis à l'organisation de l'œuvre.

C'est à la paroisse de *Saint-Sébastien*, *à Nancy*, que j'ai eu le bonheur de voir la Ligue s'épanouir et porter des fruits excellents de salut. Nous avons eu jusqu'à cent cinquante enfants et jeunes gens à la communion mensuelle. La jeunesse de Saint-Sébastien est aujourd'hui organisée en deux groupes distincts; le premier comprend les jeunes gens de quinze ans et au-dessus, unis sous la bannière du Sacré Cœur. « Nous visons surtout, m'écrit M. le curé, à leur formation intellectuelle et morale, et on leur fait une conférence le jeudi soir. » Le second comprend les enfants depuis le renouvellement de la première communion jusqu'à quinze ans, unis sous la bannière de Jeanne d'Arc. M. le curé me donne sur le fonctionnement de ces deux associations des détails pleins d'intérêt. Je me rappelle toujours ce vaillant commandant, père de dix enfants, qui venait parfois prendre rang à la porte du confessionnal au milieu de mes petits amis et me demandait la faveur de communier avec eux. Cela ne fait-il pas penser à Jeanne d'Arc, au comble de ses triomphes, se plaisant à recevoir son Dieu au milieu des pauvres et des petits enfants dans les villes prises d'assaut par elle ?

A *Troyes*, en pleine cathédrale, un de nos vaillants amis, aujourd'hui fatigué à la tâche, a fait marcher pendant six ans un groupe de ligueurs si beau, si bien discipliné, qu'il charmait Mgr Cortet, et qu'une dame offrit à l'œuvre une riche bannière de satin blanc, portant d'un côté ces mots : « Ligue de persévérance », de l'autre, l'image du Sacré Cœur brodée en or, avec ces mots : « Cœur de Jésus, sauvez la France. »

De *Chatou* je ne dirai qu'une chose. La Ligue, créée et choyée

par M. le chanoine Moilon, dirigée par son aimable et vaillant vicaire, M. l'abbé Chapeau, est un beau rêve réalisé. Ces enfants et jeunes gens font merveille ; ils ramènent à Dieu leurs parents ; l'un d'eux, charmant garçon de seize ans, a fait cesser les blasphèmes et les paroles grossières dans une banque de Paris où il est employé. Il y aurait toute une conférence à faire sur nos vaillants enfants de Chatou.

Semez Jésus-Christ dans les âmes des enfants, vous récolterez l'héroïsme.

L'œuvre a commencé récemment et a déjà porté ses fruits dans la Haute-Marne, l'Yonne, l'Aisne et la Somme.

La direction du *Messager du Sacré-Cœur* a fait imprimer en tirage spécial, pour les directeurs diocésains de l'Apostolat de la prière, les documents concernant la Ligue. Le *Bulletin des œuvres du diocèse de Reims* les a également reproduits.

Enfin, à *Vitry-le-François*, grâce au zèle ardent et toujours jeune et à la haute expérience de M. l'archiprêtre Nottin, cet infatigable ami de la jeunesse, la Ligue compte cent cinquante membres, dont près de la moitié de seize à vingt ans, et au delà. Elle prépare la régénération rapide de cette ville de Champagne, et a eu plusieurs fois déjà l'honneur d'irriter un affreux journal sectaire de cette ville.

L'œuvre si belle de la *Communion mensuelle des enfants* existe dans un bon nombre de paroisses de France. Ces groupes isolés ne pourraient-ils pas s'unir, se syndiquer en quelque sorte, et puiser dans l'organisation de la Ligue de persévérance une force, une vitalité nouvelle ? Un magnifique réseau de jeunes persévérants couvrirait bientôt notre pays, et nous solliciterions de Rome des grâces et indulgences semblables à celles de la Congrégation Prima Primaria, à laquelle notre œuvre pourrait se rattacher par un lien de privilèges et de fraternité surnaturelle, tout en gardant son autonomie. Cette dernière idée est peut-être une des plus fécondes pour la propagation de la Ligue. Bientôt elle aurait son Bulletin.

Travaillons à l'union de toutes les forces jeunes en France. Nos adversaires nous donnent l'exemple ; et le rapport de M. Édouard Petit sur les œuvres post-scolaires est en ce point bien instructif. « On ne peut trop souhaiter, écrit-il dans son style, que l'union qui existe déjà entre professeurs et instituteurs

par l'extension universitaire qui commence à se sceller entre élèves par la mutualité, s'opère entre anciens élèves qui ont été formés aux mêmes doctrines, qui se réclament des mêmes principes et qui ont foi dans le même avenir de progrès et de lumière. N'y a-t-il pas d'ailleurs urgence à ce que l'université tout entière forme bloc ? »

Ah ! messieurs, n'y a-t-il pas mille fois plus urgence, en face des prétentions sectaires de plus en plus audacieuses, en face des projets liberticides contre l'enseignement chrétien à ce que *nous formions bloc* ?

Le bloc, formons-le donc, puisque nos convictions et nos espérances sont communes ; formons-le, puisque les ennemis du Christ nous enserrent de toutes parts.

C'est le seul moyen de forcer la ligne d'investissement tracée par les Loges maçonniques et de reconquérir nos droits et notre liberté [1].

Léon SŒHNLIN, S. J.

1. Pour tout renseignement, s'adresser au P. Sœhnlin, chaussée Périgord, 38, à Amiens.

REVUE DES LIVRES

Dix ans d'épiscopat à Saint-Denis de la Réunion et à Beauvais, par Mgr Frédéric Fuzet. Paris, Roger et Chernoviz, 1899. In-8, pp. xviii-600. — Suivant une coutume qui tend à se généraliser, et que son utilité justifie, Mgr de Beauvais a réuni, dans ce volume, les principaux monuments de son administration épiscopale au cours de ces dix dernières années. On n'attend pas que je relève ici, même par voie d'énumération, toutes les pièces qui composent cet important recueil. Plusieurs ont trait à des institutions, à des hommes qui ont, à divers titres, servi ou illustré les deux diocèses gouvernés successivement par Mgr Fuzet. D'autres instructions rappellent aux fidèles, avec science et autorité, les principaux devoirs, les leçons majeures de la religion chrétienne : je me borne à les signaler.

Restent deux séries de documents qui me paraissent particulièrement dignes d'attention : l'une traite des rapports pratiques entre l'Église et l'État, l'autre de la formation des clercs et des moyens d'apostolat propres au clergé de notre temps. Dans la première de ces séries, Mgr de Beauvais se prononce nettement sur ce qu'on est convenu d'appeler : *la politique pontificale.* Adhésion à la forme républicaine, antérieurement à l'Encyclique [1], soumission, aussi sincère et complète que possible, aux exigences justifiées des pouvoirs publics ; soumission, même à celles de ces exigences qui sont certainement exagérées, mais qu'on peut admettre sans faute, et auxquelles on ne saurait résister sans prendre une attitude d'opposant, stérile et fatale à l'union très souhaitable des deux pouvoirs ; maintien résolu du Concordat et des relations qu'il sanctionne entre l'Église et l'État : — tels semblent être les points principaux qui ressortent des lettres et instructions réunies dans ce volume. Il est clair, et la documentation des pièces que j'étudie ici ne peut laisser de doute au lecteur de bonne foi, que ce programme est conforme, dans ses lignes maîtresses, aux directions de Léon XIII. Et cela suffit à en faire l'éloge.

1. Voir la lettre adressée au cardinal Lavigerie, p. 111 *sqq.*

Mais au delà du terrain certainement *pontifical*, il y a une zone frontière, sujette à contestation, et la preuve en est dans les dissidences qui se sont produites, à leur sujet, entre Mgr de Beauvais et plusieurs autres prélats. Telle la question de la résistance passive à la loi d'*abonnement*; tels encore divers points de la doctrine exprimée dans l'instruction quadragésimale sur la *tolérance* (p. 233 *sqq.*), et dans les conclusions (vraiment bien optimistes) sur le Concordat (p. 385). La sagesse — et la simple convenance — commandent de ne pas décider ici, au pied levé, des questions infiniment complexes, et qui divisent les meilleurs esprits. Remarquons seulement qu'on peut considérer la soumission aux pouvoirs établis et aux institutions en vigueur comme un *devoir* ou comme une *tactique*. Comme devoir elle s'étend à tous les cas où le gouvernement légitime du pays n'excède pas ses droits, souverains dans son ordre ; et certes, il y a lieu de réclamer ici des catholiques cette « sincérité » dont parle Mgr Fuzet. Comme tactique, cette soumission peut s'imposer encore en des circonstances où l'on pourrait justement résister[1]. C'est affaire d'appréciation morale, et s'il est permis de désapprouver l'attitude des opposants, c'est au nom de la sagesse politique, non à celui du strict devoir civique.

Tout un programme de formation cléricale : spirituelle, scientifique, sociale, est esquissé dans les différentes lettres et allocutions de Mgr Fuzet. C'est, me semble-t-il, la partie la plus intéressante et la plus originale de son livre. Au spirituel d'abord, la base d'enseignement (car un cours, à la fois théorique et pratique, d'ascétisme est institué au grand séminaire de Beauvais) sera l'*Imitation de Jésus-Christ*, et la liturgie romaine. Sur ces fondements, la théologie des plus solides auteurs spriritueels — dont une énumération critique est donnée — s'édifiera en corps de doctrine. A côté de cette excellente formation ascétique, la formation scientifique poursuivra son œuvre, en sœur, non en souveraine absolue et exclusive. La théologie, allégée désormais du fardeau que lui imposait parfois au grand Séminaire la préparation au baccalauréat[2], sera traditionnelle au sens le plus large du mot. La philosophie de saint Thomas en formera le cadre, et ce fonds inestimable s'enrichira de connaissances nouvelles grâce à

1. Cf. p. 243 *sqq.*
2. Le baccalauréat reste obligé, mais sera préparé au petit séminaire.

deux cours complémentaires. L'un de ces cours embrassera l'apologie scientifique de la religion, l'autre l'histoire critique des doctrines et des faits intéressant la vie de l'Église au dix-neuvième siècle. Je n'ai pas besoin de faire remarquer la nouveauté, la haute portée de ce programme, à la fois résolument scolastique et sagement progressiste. Les questions dont l'intérêt n'est plus qu'historique seront traitées brièvement, car le séminaire « n'est pas une université... mais une école professionnelle du sacerdoce ». Des dissertations écrites tiendront lieu des anciennes répétitions scolastiques, malheureusement supprimées. Enfin, on ménagera, autant que possible, aux jeunes prêtres, quelques mois d'une studieuse et calme retraite, avant leur entrée dans le ministère actif. Décisions et paroles vraiment épiscopales !

Quant aux idées, aux tendances sociales, elles s'inspireront, elles aussi, de la tradition ecclésiastique, allant d'abord aux œuvres charitables et laborieuses, à celles surtout qui ont la consécration des siècles chrétiens. On sera démocrate, mais on se défiera des tentatives bruyantes, des méthodes nouvelles et spécieuses d'apostolat. On se gardera surtout de donner le pas aux vertus naturelles sur les vertus spécifiquement surnaturelles, et de viser, dans l'éducation, à la science avant tout. Le prêtre est le meilleur des patriotes, et doit l'être. Il est encore citoyen, mais doit se souvenir en même temps qu'il reste prêtre, et agir en conséquence. D'aucuns trouveraient ce programme un peu trop sage, et préféreraient une marche en avant plus décidée. Mgr Fuzet leur répond en mettant sous leurs yeux les inconvénients doctrinaux et pratiques, qui ont suivi très souvent les entreprises trop hâtées du clergé sur le terrain social.

Le style de Mgr de Beauvais, nourri des classiques, est digne et ferme. L'érudition dont fait preuve tout l'ouvrage est étendue, puisée aux meilleures sources : le professeur et l'érudit se survivent dans l'évêque ; l'usage fait des documents apostoliques est particulièrement heureux. Ce livre offre au clergé de France, et à tous ceux qu'intéressent les questions religieuses de notre temps, ample matière à méditations fécondes.

Léonce de Grandmaison, S. J.

Exhortationes domesticæ venerabilis servi Dei cardinalis Roberti Bellarmini, *ex codice autographo Bibliothecæ Rossi-*

nianæ S. J. Bruxelles, 1899. 14, rue des Ursulines. — Cet ouvrage nous révèle le vénérable cardinal Bellarmin sous un jour nouveau. On connaissait le controversiste, l'ingénieux auteur de cinq opuscules de piété, l'admoniteur austère des évêques et du Souverain Pontife lui-même, le prédicateur et l'auteur du catéchisme peut-être le plus répandu ; l'*exhortator* de la famille religieuse, malgré les quelques lignes que lui consacre son moderne historien, était resté dans l'ombre.

Il méritait d'en sortir, tant il y a de doctrine, de clarté, d'esprit de foi et de zèle dans ces pieux entretiens de Bellarmin, père spirituel, recteur, provincial, ou même déjà cardinal, avec des religieux d'un ordre voué à l'apostolat. La connaissance des divins mystères, les fêtes de l'Église, les obligations imposées au religieux, en particulier celle de tendre à la perfection, et surtout l'obéissance et la charité, sont le sujet ordinaire de ces exhortations. Bellarmin ne les avait certes pas mises en état d'être publiées : il s'était contenté souvent d'écrire en italien ou en latin les divisions et les passages principaux, comptant pour le reste sur l'inspiration du moment. Elles n'en sont pas moins un précieux souvenir de ce grand homme et une ressource pour les directeurs spirituels des communautés.

L'éditeur, dès les premières lignes de sa préface, renvoie son lecteur à un livre publié, il y a quelques années, en Allemagne. Nous tenons à faire observer que ce livre a été écrit par des apostats et dans un mauvais esprit. L'autobiographie de Bellarmin, qu'on cite d'après lui, avait déjà été imprimée ailleurs, en particulier dans les actes de la béatification (*Summarium*, 1676, p. 112). On peut la trouver aussi dans l'histoire de Bellarmin publiée récemment en France. Jean-Baptiste Couderc, S. J.

I. Nouveaux Fragments de Droit et d'Histoire, par Henri Beaune, ancien procureur général, doyen de la Faculté libre de Droit de Lyon. Paris, Larose, 1899. In-8, pp. viii-439. Prix : 10 francs. — **II. Études de Droit international privé**, par Étienne Bartin, professeur à la Faculté de Droit de l'Université de Lyon. Paris, Chevalier-Marescq, 1899. In-8, pp. iii-284. Prix : 4 francs. — **III. Traité de l'Extradition**, par Ludovic Beauchet, professeur à la Faculté de Droit de Nancy. Paris, Chevalier-Marescq, 1899. Pp. xviii-752. Prix : 10 francs.

I. — L'ouvrage de M. Beaune est de ceux qu'il est superflu de recommander à l'attention publique : le nom de l'auteur y suffit. Ses travaux sur l'histoire du Droit font autorité ; et c'est encore à l'histoire du Droit que sont consacrées bon nombre des études qu'il a réunies dans ce volume sous le titre de « Fragments », titre trop modeste, car nous y trouvons, sur quelques sujets de véritables monographies.

Telle est, par exemple, l'étude magistrale sur l'*Enseignement du Droit romain et la Papauté*. Il s'agit d'un problème historico-juridique, très agité il y a quelques années : Pour quelles raisons Honorius III a-t-il prohibé, par sa fameuse décrétale *Super specula*, l'enseignement du Droit romain dans l'Université de Paris ? Quelle est la portée de cette interdiction (étendue encore par Innocent IV), qui cadre si mal avec l'ancienne et profonde sympathie que l'Église a toujours montrée au vieux Droit de Rome, — à telle enseigne que la maxime *Canonista sine legibus, nihil*, était universellement reçue au moyen âge ? M. Beaune traite ce sujet avec sa vaste et consciencieuse érudition. Sans chercher à faire une apologie, — « l'Église n'a pas besoin de panégyriste, ses actes la défendent mieux que personne », — il prouve que la prohibition a eu surtout pour but de mettre fin à bien des abus, et que, d'ailleurs, elle ne sort point de l'initiative du Saint-Siège : elle a été, pour des motifs politiques, provoquée par la royauté. L'Église « qui a réappris à lire à l'humanité », qui, dans des temps d'ignorance, a tant fait pour les lettres, les sciences et les études juridiques, l'Église ne mérite pas plus, sur ce point spécial que sur d'autres, le reproche d'*obscurantisme*.

Quelques articles s'adressent plus particulièrement aux érudits : *Les Indo-Européens avant l'histoire; l'Ancien Droit attique; les* Faramanni *burgondes dans la loi Gombette; Sens du mot « quitte » dans les actes féodaux de la Bresse et du Bugey*, etc. D'autres ont un intérêt plus général : *les Finances de la Constituante; Rapports de l'Église et de l'État en France; Mœurs et institutions provençales à la fin du quinzième siècle*, étude de cette société dont Ch. de Ribbes nous a donné des monographies si pleines de charme. Je citerai également un article très original sur la *Responsabilité des maîtres à l'égard des faits de leurs serviteurs dans l'ancien Droit français*, où l'auteur fait des recherches approfondies sur les origines de l'article 1384 du Code civil.

Les sujets les plus variés sollicitent la curiosité de M. Beaune ; c'est ainsi qu'il aborde encore le domaine de l'économie politique dans l'étude sur la *Participation aux bénéfices industriels et commerciaux*, et la philosophie du Droit avec l'*Idée de Dieu dans la loi*, pages éloquentes qui nous font, à côté du savant, apprécier l'orateur.

La seconde partie de l'ouvrage comprend des études purement historiques : l'une, sur *Madame de Chastenay et ses Mémoires*, l'autre sur ceux, si curieux, de *Gourville*, cet ancien laquais, qui, après avoir porté la casaque rouge, parvint à de grandes charges, à d'immenses richesses, épousa la fille du duc de La Rochefoucauld, devint baron de vieux fiefs, familier des altesses et de grands seigneurs, diplomate habile ; puis, avec cela, condamné à mort par contumace pour péculat, mais gracié, et finissant ses jours dans l'opulence et la considération ; — Gourville, vrai type, a-t-on dit, de *Figaro* ou de *Gil Blas*, à qui l'on pourrait appliquer le mot de La Bruyère sur Lauzun : qu'*il n'était pas permis de rêver comme il avait vécu*. — Une étude sur *Montalembert*, à propos de l'ouvrage de M. le vicomte de Meaux, deux autres sur la *Liberté de l'enseignement en* 1844, et sur l'*Affaire des Jésuites en France et la Mission Rossi à Rome, en* 1845, nous ramènent à des questions toujours pendantes et plus que jamais actuelles. — Voilà le livre de M. Beaune, trop rapidement analysé. Il est presque inutile d'ajouter qu'à tous ces sujets si divers l'auteur apporte les ressources d'un critique éclairé, d'une science puisée aux sources, d'un style qui sait donner aux pages les plus graves de la vie et du charme.

II. — Voici, groupées, trois théories de Droit international privé : la *théorie des qualifications*, la *théorie du renvoi*, la *théorie de l'ordre public*. Déjà publiées dans des revues spéciales, ces études, fort distinctes par leur objet, sont ici réunies parce que, dans la pensée de l'auteur, elles se rattachent à une même idée générale, à savoir que les règles pour la solution des conflits de législation ou de juridiction — qui sont proprement l'objet du Droit international privé — sont des règles nationales dans chaque pays « au même titre que les institutions de Droit interne dont elles circonscrivent le domaine ». L'auteur justifie sa thèse — qui compte bien des adversaires parmi les internationalistes —

par une analyse très fine, très fouillée des trois théories générales en question. Il en faut conclure que l'unification du Droit international privé n'est pas près de se réaliser et ne se réalisera même jamais; car, ainsi que l'observe fort bien M. Bartin il faudrait, pour que ces projets d'unification réussissent, une entente entre les États, non seulement pour l'adoption des mêmes règles générales de Droit international privé, mais encore pour la détermination uniforme de la nature juridique des institutions de Droit interne. Ce caractère de particularisme en Droit international privé est tout spécialement sensible en ce qui touche les dispositions dites d'*ordre public*, sur lesquelles il est peu vraisemblable qu'on se mette jamais entièrement d'accord. — M. Bartin, sans négliger la doctrine, notamment les auteurs allemands, se livre à une étude particulièrement approfondie de la jurisprudence, dont il soumet les décisions à une critique sagace. Si ses démonstrations sont parfois un peu bien abstraites, il faut songer que l'auteur écrit pour ceux qui savent, et de tels lecteurs sauront apprécier son travail.

III. — Ce nouveau *Traité d'extradition* a déjà paru dans les *Pandectes françaises*, l'immense répertoire parvenu à son trente-septième volume, qu'édite la maison Chevalier-Marescq. Cette origine explique la nature compacte de l'ouvrage, les divisions en fréquents numéros, l'abondance des documents de doctrine et de jurisprudence cités dans le texte même, enfin le plan de l'auteur, qui, tout en émettant son opinion personnelle, a cherché surtout à être complet et à résumer tout ce qui a été écrit sur la question. Rien n'a été négligé pour faciliter les recherches[1]. La bibliographie de l'Extradition est considérable. Nous possédons sur la matière de fort bons ouvrages, entre autres celui, demeuré classique, de Billot. Mais ce livre a un peu vieilli, et c'est pour les ouvrages de Droit un tort sérieux. Si les principes généraux ne varient guère, la mobilité des lois, des traités et de la jurisprudence impose à la science juridique de perpétuelles modifications, dont les praticiens surtout ont besoin d'être exactement informés. Le Traité de M. Beauchet a l'avantage d'être le plus récent : il en possède d'autres plus sérieux. L'auteur a parfaitement réalisé

1. Je signale une lacune dans la table méthodique, qui est restée inachevée.

son but, qui était de faire une œuvre à la fois théorique et pratique.

Conformément à la tendance des auteurs modernes, il a donné une place importante au Droit comparé, aux jurisprudences et aux doctrines étrangères. Les grandes divisions de l'ouvrage, imposées en quelque sorte par le sujet lui-même, sont à peu près celles que l'on est habitué à trouver dans les études analogues. Je n'ai donc pas à entrer dans un examen détaillé de ce volume. Je dois signaler cependant les développements pleins d'intérêt apportés à la question des *délits politiques*. On sait qu'à l'origine les infractions de cet ordre étaient seules considérées comme passibles d'extradition, alors que la science et la pratique modernes sont au contraire unanimes à rejeter l'extradition en pareil cas. Mais si le principe est certain, les applications en sont parfois délicates. A côté des délits purement politiques il en est d'un caractère mixte qui, politiques par le mobile de l'auteur, constituent cependant des infractions de droit commun : tels sont, par exemple, l'assassinat d'un chef d'État dans un but politique, les destructions ou pillages accomplis au cours d'une insurrection. Le renversement de la colonne Vendôme, la démolition de l'hôtel de M. Thiers, en 1871, sont-ils des faits politiques ? Toute cette théorie, à laquelle les exploits des anarchistes sont venus donner un nouvel intérêt, est traitée avec le plus grand soin par M. Beauchet, dont les solutions sont en général à l'abri de toute critique. Je ne saurais cependant admettre, même avec les restrictions dont il tempère son opinion, que les délits dits sociaux doivent en théorie bénéficier du privilège de l'asile, comme étant des faits politiques. Je me range, sur ce point, à la thèse admise par l'Institut de Droit international.

Pour finir, j'appellerai l'attention sur le chapitre de la *Procédure d'extradition :* l'auteur, qui a voulu faire œuvre pratique, s'y est arrêté plus qu'on ne fait d'ordinaire. On appréciera enfin l'analyse très complète qu'il donne des conventions d'extradition conclues par la France : elle dispense de recourir aux grandes collections ou recueils, que bien des lecteurs d'ailleurs n'ont pas à leur portée. Tout cela suppose un labeur considérable et des recherches immenses. Ceux-là n'en seront point étonnés qui savent quel travailleur infatigable est M. Ludovic Beauchet.

Lucien Treppoz.

Principes d'hygiène coloniale, par le Dr Georges Treille. Paris, G. Carré et C. Naud. In-8, pp. 272. — Combien n'avons-nous pas connu de fonctionnaires et de colons dans nos colonies qui, faute de connaître les principes nécessaires de l'hygiène des pays chauds, ont succombé victimes de leur ignorance, alors que mieux instruits et plus prudents ils auraient pu résister aux influences débilitantes des tropiques et même s'y acclimater complètement! Il faut admettre tout d'abord ce principe, que ce qui est un simple danger pour la santé en Europe devient, sous les tropiques, une cause de mort fréquente et qu'il ne faut pas s'y permettre les moindres excès. Nous nous rappelons toujours cette boutade qu'un médecin anglais à Pékin consignait dans son rapport annuel : « La plupart des Européens mangent et boivent trop, ils en meurent; puis ils écrivent chez eux que c'est le climat qui les a tués. » Le Dr Treille confirme ce jugement qui sent fort l'esprit caustique irlandais et il attribue à l'alcoolisme la grande majorité des décès dans les pays chauds. Son livre, extrêmement documenté, est écrit pour instruire les résidents en pays tropicaux des dangers qu'une hygiène sévère et bien entendue leur permettra d'éviter.

Après une étude approfondie du climat des tropiques en général, il nous montre son action sur les diverses fonctions de l'organisme. Il passe ensuite en revue les conditions sanitaires des principales colonies françaises : Indo-Chine, Soudan, Madagascar et dépendances, etc. Il donne les règles d'hygiène privée et publique tant pour l'habitation que pour l'ameublement, les servitudes et dépendances, l'alimentation. A ce propos, il proscrit absolument l'alcool et même les boissons alcooliques par distillation, d'accord en cela avec tous les médecins coloniaux. Il défend aussi le gibier, recommandant par contre le bœuf, le mouton jeune, la volaille, les œufs, le lait et le poisson. Les légumes verts sont aussi une nourriture saine, mais il convient de ne pas abuser des féculents. Il voudrait voir établir partout des cultures maraîchères, sans lesquelles il n'est pas, dit-il, d'alimentation rationnelle et l'on ne saurait trop prendre exemple sur celles entreprises par les divers établissements religieux. Celles de Thiès, au Sénégal, dirigées par les Missions africaines (Pères du Saint-Esprit) sont, suivant lui, un modèle. La cinquième partie du volume traite avec détails du régime de vie qui permet de réduire

la mortalité au minimum. Nous ne saurions trop recommander aux fonctionnaires et aux colons français aux colonies la lecture, et surtout la mise en pratique des excellents conseils qui remplissent ce livre, que nous considérons comme indispensable à tous ceux qui doivent passer quelques années dans les pays chauds.

Albert Fauvel.

Premiers principes de Géométrie moderne, par M. Ernest Duporcq, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur des télégraphes. Paris, Gauthier-Villars, 1899. In-8°, pp. vii-160. Prix : 3 francs. — La géométrie pure exerce sur certains esprits une sorte de fascination. Les maîtres un peu expérimentés s'en alarment quelquefois, et se croient obligés de recommander à la masse de leurs élèves les méthodes de calcul, ordinairement plus sûres, plus pratiques, plus appropriées aux intelligences moyennes. Il n'en est pas moins vrai que dans les cours de mathématiques supérieures, l'élite des étudiants s'intéresse d'une façon spéciale aux exercices d'intuition géométrique; le choix des sujets proposés dans les concours semble d'ailleurs les y encourager, puisque ces problèmes comportent le plus souvent, à côté de la solution analytique, des considérations géométriques que les candidats développent parfois avec une rare élégance.

C'est donc un réel service à rendre aux débutants, que de les initier sans retard aux méthodes de la géométrie moderne et de les mettre en mesure d'utiliser le plus tôt possible les travaux d'auteurs tels que Chasles, Cayley, Plücker, Mannheim, Picquet, Cremona, etc., sauf à compléter ultérieurement des notions un peu sommaires par la lecture des ouvrages originaux. Tel a été le but du petit livre que vient de publier un jeune géomètre, sorti depuis peu d'années de l'École polytechnique, et déjà connu par divers Mémoires d'un réel mérite. Rien de plus substantiel et de plus intéressant que ces quelques pages, où, après des notions abrégées sur les transformations des figures, l'homographie et l'involution, les transformations homographique et corrélative, M. Duporcq retrouve par voie purement géométrique les principales propriétés des courbes et des surfaces du second ordre. Plusieurs de ces résultats sont nouveaux; d'autres, déjà connus, sont établis d'une manière originale et inattendue, de façon à

faire jaillir pour ainsi dire d'une même idée tous les développements dont elle est susceptible.

Le dernier chapitre, où sont exposées la représentation plane des quadriques, l'inversion, la transformation quadratique plane, se termine par un aperçu sur la célèbre transformation de contact que le génie de Sophus Lie a introduite dans l'analyse. Elle est envisagée ici à un point de vue nouveau et entièrement géométrique, que M. Duporcq a généralisé récemment dans le Bulletin de la Société mathématique.

Dans cet ouvrage, où les idées abondent, la condensation des raisonnements nous semble nuire un peu à la clarté de l'exposition. Mais si cette concision extrême, voulue d'ailleurs par l'auteur, a pour effet de forcer à quelques efforts de réflexion les élèves vraiment sérieux, et de décourager par contre ceux qui ne le sont pas, personne, à notre avis, n'aura le droit de s'en plaindre, et les professeurs seront les premiers à s'en féliciter.

Robert D'ESCLAIBES, S. J.

La Connaissance du Beau, *sa définition, application de la définition aux beautés de la nature*, par P. GABORIT, archiprêtre de la cathédrale de Nantes. Paris, Bloud et Barral, 1899. In-16, pp. 72. Prix : 60 centimes. — L'intéressante collection *Science et Religion* de la librairie Bloud et Barral vient de s'enrichir d'un nouvel opuscule qui n'est pas pour la déparer. Personne n'était en mesure autant que M. l'abbé Gaborit de donner cette étude à la fois succincte et complète sur le *Beau*. Ses travaux antérieurs l'y avaient préparé de longue main. Il n'y a eu qu'une voix pour louer son ouvrage, le *Beau dans la nature et dans les arts*, le plus sérieux, semble-t-il, qui ait été publié jusqu'à ce jour sur cette délicate et importante question. Plus récemment, son *Manuel d'archéologie chrétienne*[1] attirait encore l'attention par un plan qui tranche sur les œuvres du même genre. L'auteur, en effet, maître d'un sujet auquel il a consacré les réflexions de toute sa vie, ne pouvait se contenter de donner une nomenclature plus ou moins aride. Après avoir exposé largement les grands principes qui dominent l'esthétique, il en a fait une application judicieuse à toutes les époques et à toutes les écoles. Il ne vise pas

1. Paris, Bloud et Barral. In-12, pp. XXIV-384.

seulement à faire des érudits, son ambition est plus élevée, il veut donner la science, former et diriger le goût.

L'opuscule sur la *Connaissance du Beau* n'est qu'un résumé, fait de main d'ouvrier, d'une partie des études précédentes. C'est assez dire quel en est le prix et l'intérêt. Peut-être même plusieurs seront-ils plus frappés en voyant rapidement condensées dans ces pages, où la concision n'enlève ni l'élégance ni la clarté, les notions exposées ailleurs avec tout le développement qu'elles comportent. Mais ce premier résumé nous paraît en appeler un autre. L'auteur, nous l'espérons, voudra lui donner un pendant. Il s'est borné ici à étudier le Beau dans la nature ; il doit, dans un second travail, étudier le Beau dans les arts. Nous y applaudissons d'avance, et tous ceux qui s'intéressent aux arts y applaudiront avec nous. Pierre Bouvier, S. J.

Répertoire chronologique de l'histoire universelle des Beaux-Arts, *depuis les origines jusqu'à la formation des écoles contemporaines*, par Roger Peyre. Paris, Laurens, 1899. In-12 carré, pp. XII-496. Prix : 6 francs. — Le Répertoire de l'histoire des Beaux-Arts que M. Roger Peyre offre aux amateurs et aux esprits cultivés, plutôt qu'aux spécialistes, témoigne de laborieuses recherches et d'un vrai sens critique. Il suit, année par année, depuis les origines jusqu'à la naissance des écoles contemporaines, c'est-à-dire jusqu'en 1820, le développement des divers arts : apparition des grandes œuvres et destruction, mort des principaux artistes, faits qui intéressent plus particulièrement l'histoire de l'art. L'auteur remarque, d'ailleurs, que « la précision chronologique n'est pas toujours la qualité dominante de ceux qui écrivent sur les Beaux-Arts » ; et s'il s'efforce de vérifier les dates, il n'a pas la prétention de les donner toutes comme définitives.

Ici et là, quelques notes curieuses insérées dans le texte ou rejetées au bas des pages, mettent le lecteur en appétit.

« Les dictionnaires ou les ouvrages analogues, dit M. Peyre lui-même, sont surtout faits pour qu'on y remarque, non ce qui s'y trouve (cela paraît toujours naturel), mais ce qui y manque. Plus ils s'efforceront d'être complets, plus on leur reprochera l'omission de tel ou tel détail. » L'observation est judicieuse et piquante. Nous n'aurons garde de vouloir mériter cette leçon à l'adresse

des critiques trop empressés, et nous aimons mieux louer dans cet ouvrage la richesse et la sûreté des documents, comme la clarté, même typographique, avec laquelle ils sont présentés.

Lucien Delille, S. J.

Plan de Nankin, — *Décembre* 1898, — par le P. Louis Gaillard, S. J. Chang-haï, imprimerie de la Mission catholique, 1899. — Les journaux de Chine venaient à peine de nous apprendre l'ouverture définitive du port de Nankin au commerce étranger le 1er mai, que nous recevions du P. L. Gaillard, missionnaire au Kiang-nan, un superbe plan de cette ville, imprimé en quatre couleurs. Il fait le plus grand honneur à l'établissement typographique de T'ou-sè-wè, près de Chang-haï. Ce plan, qui ne mesure pas moins de 91×71^c, est à l'échelle de $0^m,069$ pour 1 kilomètre. Cette échelle n'est qu'approximative. L'auteur le fait remarquer dans sa notice explicative de quatre pages, qui forme avec le plan le numéro 16 des *Variétés sinologiques*. Le sous-titre de cette notice, *Nankin d'alors et d'aujourd'hui*, nous annonce « une série, encore indéfinie, de monographies diverses prenant pour thème cette cité fameuse, fondée il y a deux mille ans environ, accrue et remaniée au cours des siècles, sous une quinzaine de dynasties, en voie même de se moderniser très rapidement ». Le chemin de fer de Chang-haï à Nankin, autorisé par décret impérial et dont la construction a été confiée en 1898 à un syndicat anglais, ne tardera pas à être exécuté, puisque le levé est déjà fait. Aussi est-il facile de comprendre tout l'intérêt qui se rattache à la publication du premier plan scientifique de l'ancienne capitale du Céleste Empire. Il sera indispensable aux nombreux touristes qui ne manqueront pas d'aller visiter, comme nous avons eu le plaisir de le faire en 1887, sous la conduite du savant P. Chevalier, le site de la fameuse tour de porcelaine, détruite par les révoltés Taïping en 1860, et dont les briques de revêtement, les seules qui fussent en porcelaine, ont été emportées par les voyageurs, à l'exception toutefois de celles qui sont entrées dans la construction des murs des maisons voisines. Grâce au plan, on pourra faire facilement, sans guide, une promenade au tombeau des empereurs Ming, aux restes de leur ancienne ville, carré de près de 800 mètres de côté, située dans les murs du Nankin actuel. Les indications du plan étant à la fois

en caractères chinois rouges et en lettres latines noires, la lecture en est commode pour les indigènes comme pour les étrangers. Le signalement des eaux en bleu et des hauteurs en bistre rend le plan entièrement clair. Nous y avons retrouvé avec plaisir l'indication des principales curiosités, telles que la Grosse cloche, la Tour du tambour, la Mission catholique, etc. On ne saurait trop recommander aux voyageurs et aux géographes cet excellent travail. Albert Fauvel.

Fra Girolamo Savonarola, by H. Lucas, S. J. London, Sands. Grand in-12, pp. 475. — Appelé à étudier la récente controverse du Dr Pastor et du Florentin Luotto sur le célèbre dominicain, l'auteur, au lieu de trancher à la légère et de raviver les vieilles querelles des « enragés » (*arrabiati*) et des « pleureurs » (*piagnoni*), a préféré aller aux sources : les premiers fruits de ses recherches ont été déjà goûtés dans le *Tablet;* la récolte entière est offerte aujourd'hui aux lecteurs anglais.

Était-ce le plaisir de ruiner jusqu'aux fondements d'une vieille légende, ou défiance naturelle d'un esprit brouillon et de sympathies françaises, d'ailleurs assez mal placées en Charles VIII? Le Dr Pastor, c'est l'avis de plusieurs critiques, entre autres de M. G. Kurth, a eu la main un peu rude pour Savonarole; le dictateur malheureux ne pouvait que gagner en passant du tribunal laïque de l'érudit allemand sous une juridiction religieuse, pleine de ménagements pour un frère d'armes plus téméraire que criminel.

Un point lumineux dans cette question si obscure semble éclairer le livre entier, plus sûrement que tous les exemples de vertu et les mouvements enflammés du zèle : une résistance ouverte, publique et prolongée, à l'autorité reconnue, dénote évidemment par ses excès l'absence de cette humilité, de cette obéissance qui ont fait et feront toujours les saints. Les vues suspectes, et, il n'y a plus à le dissimuler, l'indignité d'Alexandre VI, ne peuvent pallier les aveux du coupable : l'élection du Pontife une fois ratifiée par l'Église et acceptée de tous (y compris Savonarole qui obtint du Pape la quasi-autonomie de son couvent), nul particulier ne pouvait en nier la validité, toute simoniaque qu'elle fût; car, faute d'un décret positif (p. 431), cette opinion n'était encore que probable dans l'Église. La suivre au for extérieur était donc une imprudence grave, capable d'ame-

ner toutes les calamités d'un schisme; et cette faute, n'eût-elle pas été formelle, suffit pour enlever au supplice qui l'expia le caractère du martyre.

Une erreur si funeste n'ayant pu se produire subitement, c'est la tâche de l'historien d'en démêler le principe, d'en suivre le développement dans la vie du religieux, autant que les documents lui permettent de sonder le secret des cœurs : le P. Lucas n'a pu étendre cette étude à toutes les questions connexes qu'on peut voir ailleurs, par exemple l'influence artistique de Savonarole, son histoire posthume; tout au plus regrette-t-on de ne pas trouver un mot sur le rôle, si effacé qu'il soit, de l'archevêque de Florence. Mais la lumière jetée sur tant de circonstances jusqu'ici restées dans le vague, la discussion des témoignages isolés ou moins impartiaux, la production des correspondances diplomatiques du temps, *in extenso* ou en résumé, — car il fut un temps où chaque parole, chaque geste du prédicateur multipliait les courriers, — la concordance des dates faussées auparavant par le style florentin ou pisan (p. 108, 110), le groupement logique des faits respectant suffisamment l'unité du récit, tels sont les principaux mérites de ce travail.

Dès le début du drame, la nature ardente et impressionnable du jeune étudiant en médecine, le dégoût de son temps que lui inspire son grand-père, et qu'augmenta, dit-on, une peine plus intime (p. 4), enfin son éclatante rupture avec le monde, dénotent un caractère porté aux extrêmes; aussi plus tard, en face d'un prédicateur à la mode, il se raidit contre l'insuccès et continue ses invectives (p. 78-90); on peut craindre déjà que l'exagération ne le mène, comme tant d'autres, à la révolte. Cependant on le trouve à trente ans « lecteur » des novices, première élévation que ses dignes supérieurs durent vite regretter; il se repose de sa passion forcée pour la métaphysique dans l'étude avide des prophètes de l'Ancien Testament. Bientôt orateur en renom dans la riche et populeuse Florence, il se laisse entraîner contre la mondanité de Laurent de Médicis dans une opposition à outrance où semblent déjà poindre les attaques du voyant contre Rome, et l'orgueil du réformateur. Ici l'auteur, avec une prudence toute conciliante qui le pousse parfois à l'invraisemblance (p. 89), cherche à expliquer la conduite si différente du jeune prieur de Saint-Marc vis-à-vis de Laurent et Pierre de Médicis; mais il ne peut

dissimuler ses soupçons, en le voyant s'appuyer sur ce dernier, et parler assez durement des autres maisons de son ordre pour obtenir l'indépendance de la sienne (p. 94).

La question du caractère divin de ses prophéties et de son adaptation de l'Écriture sainte à la politique (p. 176) est très nettement posée : on dirait que Savonarole, tout en se défiant de l'illusion, s'y expose à plaisir par sa manière de s'éclairer qui semble plutôt tenter Dieu (p. 26; 57, note), par l'estime exagérée qu'il fait de ses dons au lieu de les soumettre à l'obéissance, par les raisons très subjectives et secondaires (p. 56) qu'il donne de son assurance. D'ailleurs, poursuit le P. Lucas, fallait-il être prophète pour prévoir les guerres d'Italie, pour faire durer tout un Avent sur l'arche de Noé, apportant à chaque sermon dix planches allégoriques pour sa construction, et réservant le texte *Adducam super vos*... jusqu'au jour où l'arrivée de Charles VIII ne fut plus douteuse? (P. 119.) Si la réforme de l'Église s'est faite, ce n'est pas par les armes de cet autre Cyrus, ni *cito et velociter* comme le voulait notre nouveau Daniel; plus malheureuse encore a été l'annonce de la conversion des Turcs, qui est toujours à venir (p. 229, 392). — Devenu bientôt l'homme nécessaire dans sa grande œuvre de l'organisation de Florence, à laquelle il ne voulut pas s'arracher discrètement quand l'occasion lui en était offerte (p. 179), Savonarole devait avoir peine à obéir quand Alexandre VI, au nom de la paix de l'Église, sans parler de l'Italie, l'invita à venir à Rome rendre compte de sa mission. Même en admettant la valeur de ses excuses pour la première désobéissance, l'erreur du supérieur pour la seconde, quand le pape renouvela sa sommation sans avoir reçu la réponse du moine (? p. 184), et une permission extorquée pour la troisième (p. 199), il faut reconnaître que la quatrième fois les raisons du contumace devenaient de moins en moins probables contre le devoir certain d'obéir; que par conséquent l'excommunication qui s'ensuivit était valide, du moins au for extérieur : ainsi dans ce combat de la « vertu contre le vice », Savonarole, avec tout son zèle et sa pureté de vie, avait tort contre Alexandre, même animé des pires intentions qu'on puisse supposer.

Quand enfin les choses eurent été poussées à bout par suite de la division mise dans la république, quand l'épreuve du feu promise eut abouti à une controverse sur les accidents dans l'hostie,

Savonarole prisonnier se vit appliquer la loi qu'il avait lui-même si cruellement fait tomber sur les conspirateurs (p. 176) : poursuivi surtout par ceux dont il avait condamné les vices, il n'obtint pas grâce, lui non plus, pour ses appels coupables à un grand concile et aux pouvoirs étrangers. Que penser de ce triple procès se déroulant du Mercredi saint à l'Ascension de 1498, d'abord pour Savonarole seul; que penser de ce tribunal politique aggravant les charges aux yeux du peuple, à l'aide d'un compte rendu falsifié, puis, avec de nombreux témoins, restreignant à deux le nombre des coaccusés ; enfin faisant ratifier la sentence par les deux commissaires papaux ?

Les faits parlant assez d'eux-mêmes, la falsification des actes, d'ailleurs peu importante ou fort maladroite (p. 396, note 1; 421), ne pouvait porter que sur les intentions ; or, sur ce point, l'accusé, impressionné à la seule vue de la torture (424), semble avoir oublié sa constance et répondu tout ce qu'on voulait (p. 411). Mais les réponses contradictoires et les chefs d'accusation odieux ou ridicules ne rendent pas sa rébellion moins certaine ; la partialité de ses juges, et peut-être d'un des envoyés d'Alexandre, (383) ne détruit pas la présomption de la justice du verdict, présomption garantie de plus par la bienveillance du second envoyé, général des Dominicains, et confirmée par la signature de ses religieux apposée aux actes du procès (p. 364) ; aussi a-t-elle été admise par Benoît XIV comme par saint Pie V.

Du moins Savonarole expia noblement sa faute : il tomba comblant le fossé pour le passage de la vraie réforme dont il avait un moment compromis le triomphe. De deux saints très unis entre eux, l'un, saint Philippe de Néri, ne voulait se souvenir que de son ardeur dans la lutte; l'autre, saint Ignace, redoutait plutôt l'exemple de son indiscipline ; abstraction faite de ce point, concluons, avec l'auteur, qu'il ouvrit la voie comme Gordon frayant par sa mort la route du Soudan à Kitchener, ou, pour prendre un exemple catholique et français, qu'il annonça la croisade du seizième siècle, comme Pierre l'Ermite et Gautier-sans-avoir devancèrent l'expédition régulière et victorieuse de Godefroy de Bouillon.

Henri Vuit, S. J.

Histoire du Château-Blanc. *Monographie d'une maison de retraites*, par le P. H.-J. Leroy, S. J. Paris, Maison de la Bonne

Presse. In-8, pp. 406. Prix : 3 fr. 50. — *Saint-Joseph-des-Champs* ou, de son nom traditionnel, le *Château-Blanc*, est la première maison de retraites fondée, en 1882, aux portes de Lille, pour offrir aux chrétiens de la région du Nord la facilité de se retremper durant quelques jours de solitude dans la méditation des grandes vérités.

L'histoire de cette fondation est la matière d'un livre d'une lecture très instructive. Lorsque nos arrière-neveux essaieront de retracer la vie des œuvres catholiques au dix-neuvième siècle, ils seront bien aises, pour édifier leur monument, de rencontrer quelques pierres comme celle-ci, à savoir des monographies sincères et documentées qui leur expliqueront dans le détail l'origine et le mécanisme des entreprises que nous voyons naître. Ce ne serait donc pas un mince mérite pour cet ouvrage de nous fournir cette monographie d'une maison de retraites, qui nous la montre à son berceau et essayant ses premiers pas. Mais il y a beaucoup plus à prendre dans ce volume. L'auteur qui, dès les premières pages, nous dit ce qu'il y faut et n'y faut pas chercher, écrit plus loin, page 70 : « Ce livre du Château-Blanc tient du répertoire autant que de l'histoire. » L'expression est exacte, bien que trop modeste. Nombre de documents cités, lettres d'invitations, règlements, etc., donnent en effet au livre cet aspect de répertoire qui ne sera pas pour déplaire à ceux qui demandent à se rendre compte du fonctionnement et des procédés d'une *Œuvre de retraites* ; mais la couleur de *Journal intime*, que l'auteur a pu, par des procédés ingénieux, conserver aux documents fournis par le fondateur et qu'il était chargé de mettre en œuvre, n'empêche pas que l'*Histoire du Château-Blanc* ne déborde bien au delà de la monographie, bien au delà surtout du répertoire, et ne doive servir en quelque sorte de *manuel* aux hommes d'action et de prière qui s'intéressent aux progrès de la vie catholique en France. A ce point de vue, ce livre sera suggestif. Il y a telle page (p. 83 et suiv. par exemple) qui, pour ne traduire que les perplexités du fondateur s'encourageant à poursuivre son audacieux labeur, ouvre des vues sur la portée profonde que la retraite peut avoir sur les âmes pour la restauration des principes et de la vie chrétienne. Il en faut dire autant des chapitres : *Les œuvres et les hommes*, *Conversations apostoliques*, dans lesquelles, sous des noms d'emprunt qu'il était difficile d'éviter, des interlocuteurs bien

vivants, échangent leurs idées sur le bien à faire aux autres. La même remarque s'étendrait aux Appendices du livre, c'est-à-dire aux *questionnaires*, *programmes*, où mille industries et renseignements de tout genre font voir comme d'un coup d'œil tout ce qui peut ressortir à l'œuvre des retraites.

C'est ainsi que le livre du P. Leroy se recommande à ceux-là même qui, dédaigneux du passé et de l'histoire, ne s'intéressent, pour ainsi parler, qu'à l'avenir des œuvres, si tant est que les leçons du passé ne soient pas les plus sûres lumières pour nos luttes et nos efforts dans le présent.

Eugène Griselle, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Septembre 25. — **Au Vatican,** le Souverain Pontife reçoit en audience solennelle les pèlerins ouvriers français et les membres du Pèlerinage de pénitence.

— **A Belgrade,** la Cour martiale termine le procès intenté à la suite de l'attentat contre l'ex-roi Milan. Trois accusés sont condamnés à mort ; douze, aux travaux forcés ou à la prison ; quatre sont acquittés.

— **Aux Indes et en Asie mineure,** tremblements de terre qui détruisent cinq villes et font plus de deux mille victimes.

26. — **A Paris,** le général Delanne est nommé chef de l'état-major général de l'armée, en remplacement du général Brault, décédé.

— **A Vienne,** le prince de Bulgarie est reçu par l'empereur avec les honneurs rendus aux souverains.

28. — **L'État libre d'Orange** décide d'observer fidèlement le traité d'alliance qui l'unit au Transvaal.

29. — **En Espagne,** démission du ministère Silvela. — A Madrid, la Cour suprême condamne le général Jaudenez à passer d'office dans la réserve, à raison de la reddition de Manille.

30. — **L'Allemagne** verse au Trésor espagnol les vingt-cinq millions de francs, prix convenu pour la cession des îles Carolines.

— **A Paris,** l'*Officiel* publie un décret remettant au seul ministre de la Guerre le choix des officiers supérieurs proposés pour l'avancement et pour la Légion d'honneur.

Octobre 1er. — **A Madrid,** M. Silvela reconstitue le cabinet en remplaçant le général Polavieja par le général Azcarraga, comme ministre de la Guerre.

2. — **En Autriche,** un cabinet d'affaires est constitué, sous la présidence du comte Clary.

4. — **Les grévistes du Creusot** demandent à M. Waldeck-Rousseau, président du Conseil des ministres, de vouloir bien servir d'arbitre entre eux et la Société industrielle, qui accepte cet arbitrage.

5. — **A Paris,** la Commission du budget vote la suppression de l'ambassade française auprès du Vatican par 13 voix contre 7. Mais le rapporteur, M. Berger, ayant immédiatement donné sa démission, la question a été réservée jusqu'à consultation du gouvernement.

Octobre 7. — **A Paris**, M. Waldeck-Rousseau rend sa sentence d'arbitrage, qui est acceptée des deux parts.

— **A Berlin**, arrivée des reines de Hollande.

9. — **Au Creusot**, reprise du travail, mais la remise en train des ateliers et hauts fourneaux entraînera un chômage forcé pour une partie des ouvriers. L'effet en sera atténué par un roulement établi entre les équipes.

10. — **Le Transvaal** adresse un ultimatum à l'Angleterre. La réponse devra être donnée avant le 11, à cinq heures du soir.

Le 10 octobre 1899.

Le gérant : Charles BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

PROJET D'UN PÈLERINAGE INTERNATIONAL

A PARAY-LE-MONIAL, POUR L'ANNÉE 1900

S'il est un lieu vénérable sur le sol de notre France, si riche en illustres souvenirs, c'est bien le monastère de Paray-le-Monial. Il y a là un sanctuaire où Jésus-Christ a révélé son Cœur à une humble vierge, où sa voix a retenti comme à Nazareth, où sa gloire a rayonné comme au Thabor, où son amour a éclaté comme au Calvaire. Il y a là un bois de noisetiers encore verts, au milieu duquel il est apparu, dont ses mains ont sans doute écarté doucement les branches, dont ses pieds ont foulé les feuilles mortes et les brindilles.

Cette apparition de Jésus-Christ à la bienheureuse Marguerite-Marie a une importance capitale dans la vie et l'évolution du christianisme. Sans doute, elle ne nous a pas révélé un nouveau dogme; elle n'a rien changé ni ajouté à notre *credo*; elle n'a pas été, comme l'ont prétendu des esprits mal éclairés, une variation dans la doctrine catholique ; car, l'Église, ayant toujours adoré la sainte Humanité de Notre-Seigneur dans toutes ses parties, a toujours, par suite, adoré son Cœur.

On retrouve, en effet, dans les écrits de saint Bernard, de sainte Lutgarde, de sainte Gertrude, de sainte Melchtilde, des chartreux Ludolphe et Lansperge, du bienheureux Canisius, de saint François de Sales, du vénérable P. Eudes, des pages où ces grands personnages ont parlé, en termes bien remarquables, du Cœur de Jésus. C'était là, sans doute, un culte privé; c'était un attrait particulier qui les inspirait, et qui devait faire place un jour, après la divine mission de la bienheureuse Marguerite-Marie, à un mouvement universel; mais il montre combien la dévotion au Sacré-Cœur répond au sentiment intime et traditionnel de l'Église.

Mais, d'autre part, il est certain que, par l'impulsion qu'elle a donnée à l'adoration de ce divin Cœur en l'isolant, en

quelque sorte, et en concentrant sur lui nos hommages, par l'ébranlement prodigieux qu'elle a produit dans les âmes, par la lumière inattendue qu'elle a projetée sur les rapports de Dieu avec l'humanité, l'apparition de Paray-le-Monial a semblé, non pas rouvrir le cycle de la révélation évangélique, à jamais fermé, mais nous ramener aux jours de cette révélation, en nous apportant, avec un sentiment plus vif de son immuable vérité, une effusion plus abondante de ses grâces. Elle a été comme un second avènement du Christ dans le monde. Et Paray-le-Monial, berceau de cette admirable dévotion, est devenu à nos yeux comme une Terre sainte dans notre pays.

Dès lors, ne convient-il pas, suivant le mot du psalmiste, que nous allions adorer Dieu dans le lieu où ont posé ses pieds : *Adorabimus eum in loco ubi steterunt pedes ejus*? Le pèlerinage est un instinct religieux de l'âme. Partout où Dieu est apparu, l'humanité accourt, attirée par une pieuse curiosité, comme si elle devait y retrouver quelque chose de lui. Elle évoque, elle revit par la pensée le moment où il était là, visible à sa chétive créature. Il lui semble que ces lieux s'animent, que son souffle y passe encore, que l'écho endormi de sa voix se réveille, qu'un parfum émané de lui flotte sur les objets sanctifiés par son contact. Elle tend les bras vers le ciel, comme pour ressaisir l'Être béni, trop tôt disparu; elle baise avec ardeur la terre où il a marché, comme elle aurait voulu baiser ses pieds et les inonder de larmes d'amour.

Voilà le sens à la fois humain et divin des pèlerinages. Par eux, l'humanité prolonge en quelque sorte les visites de Dieu à la terre ; par eux, elle supprime les distances de temps et de lieu qui la séparent des théophanies miraculeuses; par eux, elle perpétue la minute fugitive et universalise l'étroit espace où Dieu s'est montré à une créature privilégiée.

Le pèlerinage par excellence est la Terre sainte où Jésus a coulé ses jours mortels. Que de vaisseaux ont quitté nos rivages, portant nos croisés et nos pèlerins en Palestine ! Avec quelle joie ils s'approchaient de Jérusalem, répétant, comme les antiques caravanes juives, qui, en descendant les monts de Moab, ou en traversant le Jourdain, se représentaient déjà le Temple émergeant du sein des collines, avec

ses dômes lamés d'or : *Lætatus sum in iis quæ dicta sunt mihi, in domum Domini ibimus.* Jérusalem, Nazareth, Bethléhem, lieux sacrés, que de fois des baisers chrétiens en ont réchauffé le sol désolé! Dieu était là! se disaient saint Jérôme et sainte Paule, et tant de pieux solitaires, et ils pleuraient eux aussi d'émotion. Dieu était là! se disaient Godefroy de Bouillon, saint Louis, Richard Cœur de Lion, et tant de vaillants croisés, et ils combattaient ou mouraient pour lui.

Ne cessons donc pas d'aller en Palestine. Mais n'oublions pas que nous avons parmi nous un lieu sanctifié aussi par la présence de Jésus. Il était là! pouvons-nous dire à Paray-le-Monial. Il était là, se plaignant de la froideur et de l'ingratitude des hommes; il était là, leur dévoilant les miséricordes et les richesses de son Cœur; il était là, les appelant et leur promettant des grâces infinies, s'ils écoutaient son appel. Paray, c'est le Bethléhem où Jésus a eu les premiers adorateurs qui aient répondu à la révélation de son Cœur; Paray, c'est le Nazareth où sa dévotion bien-aimée a grandi dans l'ombre; Paray, c'est la Jérusalem où il a fait entendre un écho plus adouci, plus attendri des divins enseignements qu'il donnait jadis sur le parvis du Temple. Que Paray-le-Monial soit donc notre premier pèlerinage!

Mais nous avons Montmartre. Ah! certes, nous devons aimer le monument superbe que les sympathies, les aumônes et les espérances de la France portent vers le ciel plus encore que le piédestal gigantesque du mont des Martyrs. Nous devons y monter et de là-haut faire tomber sur la grande ville coupable le torrent des grâces et des miséricordes divines, déchaîné par nos prières. Mais ceci ne doit pas tuer cela. Si les hommes ont choisi Montmartre comme un trône sublime d'où le Christ voit son beau royaume de France à ses pieds, c'est le Christ lui-même qui a choisi Paray-le-Monial, et l'a sacré d'une gloire que rien ne peut égaler. Qu'il me soit permis de citer les paroles dans lesquelles j'exprimais cette idée, le 21 septembre dernier, à l'Association de la Jeunesse catholique française, réunie dans la basilique de Paray. « Aimons donc Montmartre, messieurs, soyons-en fiers. Mais n'oublions point Paray-le-Monial!

Rappelons-nous que les étrangers nous l'envient plus encore que la grande basilique qui domine la capitale. En gravissant la colline des Martyrs, ils s'écrient : « Voilà donc comme la France a aimé son Dieu ! Mais nous pourrions en faire autant. Nous pourrions élever un monument aussi riche et aussi gigantesque. » Mais, en franchissant le modeste seuil de la Visitation de Paray, ils se disent : « Ah ! voilà comme Jésus a aimé la France ! C'est ici qu'il lui a donné son Cœur ! C'est là une gloire que nous ne pouvons partager et que tous nos millions ne sauraient payer[1]. »

Cependant, bien que Paray-le-Monial, en vertu de ces divins souvenirs, ait pour nous un intérêt national et patriotique, il a un autre caractère qui prime celui-là, un caractère plus universel et partant plus divin : *Bonum quo universalius, eo divinius*, suivant le mot de saint Thomas. De cette petite ville de France, le Christ regardait le monde entier ; en parlant à une vierge de France, il s'adressait au monde entier : le Cœur qu'il révélait n'était pas seulement celui qui a aimé les Francs, comme disaient nos pères, c'était celui qui a aimé tous les hommes. Nous ne devons donc pas capter pour notre seul usage une source de grâces qui a jailli pour toutes les nations. Nous devons les inviter à venir boire avec nous à ces eaux vives du Sauveur : *Haurietis aquas cum gaudio de fontibus Salvatoris*.

Montmartre promis au Sacré Cœur au milieu des malheurs de la France, en expiation des péchés de la France, pour attirer les bienfaits divins sur la France, Montmartre est, avant tout, un pèlerinage national. Paray, choisi par le Sacré Cœur lui-même, Paray où il s'est manifesté pour l'Église entière et par suite pour l'humanité, est un pèlerinage essentiellement international. Son caractère mondial, ou, pour mieux dire, catholique, absorbe et enveloppe tous ses autres titres.

C'est donc bien l'univers entier que le Cœur de Jésus appelle à Paray-le-Monial.

On peut dire de ce sanctuaire incomparable ce que Salomon disait du temple de Jérusalem dans la sublime prière de la

1. *Les Chevaliers du Sacré-Cœur*, p. 21. Paris, Retaux. In-18.

dédicace : « Seigneur, Dieu d'Israël, vous écouterez en ce lieu la prière de votre peuple, vous aurez pitié de ses péchés, vous y ferez pleuvoir sur lui vos bienfaits... Mais vous écouterez aussi l'étranger qui viendra ici des extrémités de la terre pour vous adorer : *Externum quoque, si venerit de terra longinqua, et adoraverit in loco isto, tu exaudies de cœlo.* » Et Dieu, ratifiant cette demande si grande et si large de son serviteur, y répondit par cette promesse plus belle encore et qui s'applique si admirablement à Paray-le-Monial : « Oui, j'écouterai la prière de tout homme qui m'invoquera dans ce temple : car j'ai choisi ce lieu pour que mon nom y demeure éternellement, et que mes yeux et mon Cœur s'y reposent à jamais. »

*
* *

Il y a un quart de siècle, en 1873, 1874 et 1875, des pèlerinages sont venus en grand nombre et se sont succédé pendant tout le mois de juin à Paray-le-Monial, arborant de riches bannières qu'ils laissaient en hommage au sanctuaire de l'apparition. C'est ainsi qu'on y conserve encore de cette époque les bannières voilées d'un crêpe de l'Alsace et de la Lorraine, des bannières d'Espagne, d'Italie, d'Angleterre, d'Allemagne, de Belgique, de Hollande, de Suisse, de Portugal, et même de Russie. Un des plus brillants pèlerinages fut celui d'Angleterre, le 4 septembre 1873 ; il avait à sa tête le duc de Norfolk, premier lord d'Angleterre, et Mgr Vaughan, évêque de Salford, aujourd'hui cardinal archevêque de Westminster. La petite ville de Paray, qui ne compte guère que quatre mille habitants sembla, à certains jours dilater ses maisons et renouveler le miracle de la multiplication des pains, pour recevoir et nourrir jusqu'à trente et quarante mille pèlerins. Il est vrai qu'un jour, dans les débuts du pèlerinage, l'affluence inattendue fut telle que le pain manqua pendant plusieurs heures et que l'on dut télégraphier aux villes voisines pour en avoir : mais bientôt le système d'approvisionnement ne laissa rien à désirer et pareille surprise ne fut plus à craindre.

Depuis 1875, ce beau mouvement s'est ralenti. La foule s'est portée à Lourdes et à Montmartre. Les pèlerinages sont devenus beaucoup plus rares et plus modestes dans la ville

du Sacré Cœur. Ce silence autour de Paray a été sans doute permis par Dieu pour que la basilique de Montmartre attirât davantage les regards et les sympathies de la France et acquît cette popularité qu'elle doit avoir parmi nous. Il faut donc continuer, comme nous l'avons dit plus haut, à gravir la colline des Martyrs, il faut aller à Lourdes de plus en plus, mais le moment n'est-il pas venu de se retourner vers Paray-le-Monial et de reprendre le mouvement interrompu depuis vingt-cinq ans ?

Des âmes dévouées à la gloire du Cœur de Jésus l'ont pensé et il leur a semblé que l'année 1900 était une époque tout indiquée pour la reprise des pèlerinages au sanctuaire de l'apparition.

En 1900, des millions d'hommes vont accourir en France de tous les pays du monde. Ils viendront voir nos richesses, notre industrie, notre commerce, nos arts, notre luxe, notre science à organiser le plaisir. Mais soyons sûrs qu'ils épieront avec curiosité notre vie morale et religieuse, et, suivant qu'ils trouveront cette vie florissante ou languissante, ils concluront que la France marche vers la prospérité ou la ruine. Eh bien! ne faut-il pas apprendre à ces hommes que nous vivons et que nous voulons vivre, qu'il n'y a pas seulement parmi nous de frivoles jouisseurs, mais qu'il y a un peuple grave, sain d'esprit et de cœur, profondément religieux? A côté de nos gloires industrielles et artistiques, ne faut-il pas leur montrer nos gloires religieuses? Pour cela, le meilleur moyen est de les convier à venir rafraîchir leurs âmes aux sources de grâce que Dieu a fait jaillir si abondamment de notre sol, et surtout à la plus sacrée de toutes, à Paray-le-Monial. Jamais d'ici longtemps nous n'aurons une occasion aussi belle d'avoir de nombreux et splendides pèlerinages. Rien ne serait plus facile aux étrangers, qui préparent maintenant leur visite à l'Exposition, que de pousser un peu plus loin que Paris et de mettre Paray sur leur itinéraire. Mais, pour cela, il faudra demander à quelques catholiques influents dans chaque pays de former un comité et de recruter des adhérents pour le pèlerinage.

Le projet que nous exposons mérite d'autant plus la confiance des catholiques qu'il rentre en réalité dans un projet

plus vaste qui a déjà reçu l'accueil le plus favorable du public et la plus haute approbation de la part de l'Église. Les *Études* ont publié, le 4 septembre 1897, un article très remarqué du P. de la Broise sur « Les fêtes chrétiennes pour l'an 1900 ». L'auteur y expliquait l'idée et le programme des grandes manifestations projetées par le comte Acquaderni, de Bologne, et d'autres catholiques italiens pour rendre un solennel hommage au Rédempteur en 1900. Exalter ainsi Notre-Seigneur en cette année jubilaire, marquée par les extraordinaires faveurs que l'Église accorde à ses enfants, lui élever un trône appuyé, en quelque sorte, sur les cimes de deux siècles, c'était un projet fait pour séduire le cœur et la piété de l'univers chrétien. Le Souverain Pontife l'a béni. Un comité international s'est formé en Italie. Des croix monumentales vont s'y dresser sur les principales hauteurs des Apennins. Dans tous les pays, d'innombrables fidèles passeront en adoration devant le Saint Sacrement la nuit qui séparera les deux siècles : d'autres pratiques ont été résolues. Mais, voici ce qui touche de plus près notre projet et le côté par lequel il s'adapte au plan général des fêtes de 1900. On a invité les chrétiens à faire le pèlerinage de Terre sainte, de Rome, de Lorette et de Lourdes. Nous apprenons ces jours-ci que l'organisation du pèlerinage de Lourdes est à l'étude et que des hommes zélés s'en occupent activement. Or, nous demandons que l'on ajoute à cette liste Paray-le-Monial, qui a tant de titres pour y figurer. Le pèlerinage de Paray, accompli par toutes les nations et couronné comme nous l'indiquons plus bas par une solennelle consécration du monde au Sacré Cœur, ne serait-il pas une des « fêtes chrétiennes de 1900 » les plus grandioses, un des plus beaux hommages à rendre au divin Rédempteur?

Le Souverain Pontife, depuis une année surtout, redouble de zèle et d'efforts pour faire aimer et honorer le Cœur de Jésus. Au mois de juin dernier, il ordonnait la consécration du genre humain à ce divin Cœur. Dans l'encyclique *Annum sacrum*, par laquelle il annonçait cette cérémonie, il nous assurait qu'elle serait le gage d'une grande victoire pour la religion. « Quand l'Église, écrivait-il, encore toute proche de ses origines, gémissait sous le joug des Césars, une croix

apparut dans le ciel à un jeune empereur, elle était le présage et la cause d'un insigne et prochain triomphe. Aujourd'hui, un autre symbole divin, présage très heureux, apparaît à nos yeux : c'est le Cœur très sacré de Jésus, surmonté de la croix et resplendissant d'un éclat incomparable au milieu des flammes. Nous devons placer en lui toutes nos espérances; c'est à lui que nous devons demander le salut des hommes, et c'est de lui qu'il faut l'espérer. » Dans la lettre, adressée le 21 juillet, par le cardinal Mazzella, au nom du pape, à tous les évêques du monde, nous retrouvons les mêmes assurances. Le Souverain Pontife exhorte pasteurs et fidèles à promouvoir le culte du Cœur de Jésus : il y encourage spécialement les jeunes gens. Répondant à cet appel, le 21 septembre dernier, la jeunesse catholique française se consacrait au Sacré Cœur à Paray-le-Monial. C'est donc réaliser le vœu le plus intime du Souverain Pontife que d'inviter tous les peuples à venir rendre un solennel hommage à Notre-Seigneur au lieu où il nous a révélé la plus douce et la plus touchante de ses dévotions.

*
* *

Comme tous les étrangers ne pourront venir en France à la même époque, il y aura nécessairement des pèlerinages qui s'échelonneront au cours de l'année, et surtout pendant tout le mois de juin.

Mais il semble désirable d'organiser un pèlerinage international, plus nombreux que les autres, pour lequel on fixerait un jour particulier, par exemple le vendredi 22 juin, fête du Sacré-Cœur, ou tel autre jour qui paraîtrait préférable. La France y donnerait rendez-vous à toutes les nations et se consacrerait avec elles au Cœur de Notre-Seigneur. Cette consécration pourrait être le renouvellement de la consécration ordonnée par S. S. Léon XIII en 1899. Celle-ci n'a pu se faire en beaucoup d'endroits avec l'éclat qu'elle aurait dû avoir, parce que l'on n'a pas eu le temps de s'y préparer. Il en serait autrement en 1900 dans un pèlerinage arrêté depuis longtemps dans ce but.

Et qui ne voit quelle signification et quelle solennité cette cérémonie emprunterait à la réunion d'hommes venus des

quatre vents du ciel ? Ce ne seraient plus seulement les nations séparées qui se consacreraient au Sacré Cœur, ce seraient les nations réunies ensemble dans la personne de leurs représentants, au foyer même de la dévotion sublime. Quel moment émouvant que celui où Français, Belges, Hollandais, Suisses, Espagnols, Portugais, Italiens, Anglais, Allemands, Autrichiens, Russes, Américains de toutes les Amériques, Australiens, Africains et Asiatiques, reconnaîtraient, en se donnant au Cœur du Christ, sa royauté sociale, politique, universelle, sur eux, sur leurs compatriotes, sur leurs gouvernements, sur la terre entière! Ah! le dix-neuvième siècle n'aurait pas vu beaucoup de manifestations aussi grandioses ; il ne tomberait pas seulement avec un bruit magnifique dans l'abîme où tombent les siècles, mais il exprimerait, avant de mourir, ses dernières volontés dans un acte de religion superbe, testament unique qui réparerait bien des fautes et préparerait un splendide avenir.

Quelles grâces, en effet, n'en rejailliraient pas sur le siècle prochain ? Que désirent les peuples ? Que craignent-ils ? Ils désirent l'ordre et la sécurité. Ils craignent les ruines et les bouleversements que leur prépare la tempête socialiste révolutionnaire. Ils ont cherché partout le salut, mais ils ne trouvent partout que la menace. Ils tremblent; monarchies ou républiques, ils tremblent. Le monstre de l'anarchie veille, accroupi sur leurs frontières, prêt à vomir la mort sur eux. Il n'y a que Jésus-Christ qui puisse nous en délivrer. Seul, il peut apprendre aux heureux de la terre à répandre, avec la justice et la charité, un peu de bonheur sur les pauvres, leurs frères : seul il peut donner aux malheureux en même temps que cet allégement matériel et moral, les divins espoirs qui dorent la souffrance. C'est parce qu'on a enlevé aux foules qui peinent, à ces foules tant aimées de Jésus, la foi qu'il leur avait prêchée, qu'elles se retournent avec une énergie désespérée vers la terre, devenue leur unique espérance, et poursuivent de leurs âpres jalousies ceux qui la possèdent. Si ces foules pouvaient être entraînées de nouveau vers Jésus, sa vue serait pour elles l'apaisement suprême. En leur montrant son cœur, il leur offre la croix, sans doute, mais il leur prouve son amour et leur promet le

ciel ; et l'amour et le ciel font accepter la croix. C'est ainsi que le Christ tuerait l'esprit de rancœur et de haine qui est le fond du socialisme révolutionnaire. Il a promis à la bienheureuse Marguerite-Marie de mettre la paix dans les familles qui honoreraient son Cœur. La société est une immense famille. Frères divisés, allons à Paray-le-Monial. Attiré par nos supplications, le Sauveur se dressera au milieu de nous et nous dira : « Ne craignez rien. Vous vous êtes donnés à moi. Mon Cœur veille sur vous. » Et il fera aux monstres d'anarchie répandus par le monde le signe vainqueur par lequel il contraignait jadis les démons à réintégrer l'enfer.

Est-il permis d'exprimer un autre espoir ? De nos jours les peuples redoutent plus que jamais la guerre rendue plus malfaisante par les engins nouveaux. Des hommes généreux rêvent, prêchent ou chantent la paix. Ils ont cru qu'elle allait sortir des conférences de la Haye. Mais, hélas ! moins de trois mois après leur clôture, la guerre éclatait entre un petit peuple africain et une grande puissance européenne. Cette belle paix universelle est-elle donc impossible ? Je ne sais. Mais, si elle est un idéal dont on peut se rapprocher, si une paix longue et durable, sinon éternelle, doit sortir d'une entente entre tous les peuples, est-il chimérique ou ambitieux de dire que l'acte international de Paray la porte dans ses flancs ?

La cause ordinaire, sinon unique de la guerre, n'est-ce pas l'ambition ou la cupidité ? On prête à un politicien cette parole suggestive : « Nous voulons de l'or, et c'est le fer qui donne l'or. » Les peuples qui veulent de l'or à tout prix n'hésitent pas à verser le sang. Qui pourrait les rappeler à la modération et leur donner ces scrupules et ces délicatesses dont fait litière le matérialisme politique ? Qui pourrait former, chez ceux qui les gouvernent, cette belle et limpide conscience, toute de droiture et de loyauté, que les étrangers admiraient et consultaient en saint Louis ? C'est celui-là seul dont saint Louis se proclamait « le bon sergent ». Il est le Dieu de la justice et, par suite, le Dieu de la paix. De longs siècles avant sa naissance, il était salué par Isaïe comme le prince de la paix. L'ère messianique, chantée

par les prophètes, devait être une ère de paix, où « le lion et le bœuf, le léopard et le chevreau » vivraient ensemble sans inimitié. Quand fleurira-t-elle cette ère de paix messianique ? Quand les principes et l'amour du Christ règneront sur les peuples. Voilà pourquoi les peuples feront bien de venir à Paray prendre leurs inspirations auprès du Cœur de Jésus. Cette réunion de Paray-le-Monial serait plus efficace que celle de la Haye pour l'avancement des idées de paix et de fraternité universelles, seul internationalisme qui ne soit pas une utopie et un danger. Au berceau de cette dévotion si large, si généreuse du Sacré Cœur, ils concevraient, les uns pour les autres, des estimes et des sympathies plus efficaces que les alliances diplomatiques. Unis dans le Cœur du Dieu qui, avant de mourir, criait vers le Ciel : « O Père, qu'ils soient un ! *Unum sint !* » ils se donneraient le baiser de paix, ils se promettraient de s'aimer comme des frères, et qui sait si cette promesse, qui pourrait être exprimée dans la formule de consécration et bénie par le Souverain Pontife, père et arbitre de tous les peuples, n'aurait pas sur l'opinion publique et, par suite, sur la politique internationale, un contre-coup salutaire d'une incalculable portée ?

Voilà quelles sont les raisons qui nous ont fait désirer de voir recommencer en 1900 ce grand mouvement de pèlerinages, qui amena plus de 200 000 hommes à Paray-le-Monial, au mois de juin 1873. Pour conduire à bien cette entreprise, on pourrait fonder à Paris un comité d'honneur où figureraient les plus hautes notabilités du monde catholique. On inviterait les hommes d'œuvres, en province, à former des comités locaux pour préparer des pèlerinages diocésains. On demanderait aux catholiques étrangers d'organiser, dans leurs pays respectifs, de semblables comités et de vouloir bien se mettre en rapports avec celui de Paris, pour qu'il y ait unité d'action, autant que cela peut être utile, et pour qu'en France l'on puisse mieux les recevoir. La presse religieuse de toutes les nations serait invitée à se faire l'écho et l'apôtre de cette grande et belle idée, dont la portée morale, religieuse et sociale serait si considérable.

Stéphen COUBÉ, S. J.

L'ENSEIGNEMENT LIBRE

ET

L'UNITÉ MORALE DE LA NATION

Le comte Albert de Mun, dans son discours au Congrès de Lyon pour la Liberté d'enseignement, s'exprimait de la sorte : « Il faut que je dise un mot de l'argument principal de nos adversaires ; car enfin, on n'ose pas dire crûment : « Nous voulons nous débarrasser de nos rivaux. » Non ; on dit : « Nous voulons vous empêcher d'élever, d'instruire la « jeunesse, parce que vos leçons, vos enseignements trou- « blent, empêchent l'unité morale de la nation. » Voilà l'argument qu'il faut serrer et prendre corps à corps. »

Le grand orateur avait vu juste. Un mois après, M. Combes employait, non sans passion, cette machine de guerre à la tribune du Sénat : « Il s'agit de savoir si nous laisserons se creuser un fossé de plus en plus profond dans les rangs de la jeunesse française, et si nous n'interviendrons pas pour empêcher qu'elle se partage en deux camps opposés de plus en plus hostiles. »

A supposer que fossé il y ait, les moyens que l'on propose pour le combler vont au contraire à en former un abîme. — Doter de nouveaux privilèges les élèves de l'Université, imposer aux autres l'abandon de carrières aimées ou bien l'acceptation d'une éducation dont a systématiquement banni Dieu et leur foi, en voilà assez pour inspirer à ces derniers une haine du monopole, comparable à celle dont fut animé sa plus illustre victime : Montalembert.

Le remède serait donc bien pire que le mal dont on nous menace. Mais il y a plus ; ce danger est purement chimérique. C'est ce que va démontrer l'examen du terrible argument.

Brisons-nous l'unité morale de la nation ?

Nous répondons 1°) : Il est, en effet, une certaine unité morale devenue impossible. Mais ce qui l'a brisée, c'est la

Révolution française. Elle l'a fait *de propos délibéré*, pour des motifs que nous rappellerons tout à l'heure, *et en déclarant que cette rupture était sa gloire, son principe fondamental.* Loin d'être cause de cet accident, l'enseignement libre n'en est que la rigoureuse conséquence, que l'on ne peut rejeter sans nier le principe même des libertés modernes.

Nous répondons 2°) : En place de cette unité désormais impossible, il en est une autre, grâce à Dieu, celle que produit un même amour de la France. Or à celle-là, — nous le prouverons, — l'enseignement religieux coopère puissamment.

Établissons ces deux propositions.

I

La première unité morale que puisse rêver une nation, est celle des croyances philosophiques et religieuses. La plupart des peuples antiques l'ont désirée ; le moyen âge l'a réalisée presque entièrement. Plus tard, Louis XIV, en France ; Henri VIII, Marie, Élisabeth, en Angleterre ; les tsars, en Russie, jusqu'à nos jours ; et bien d'autres, n'ont pas reculé devant l'emploi de la force pour assurer cette uniformité de croyances.

Cette conséquence est d'ailleurs inévitable. Car il est évident — et ces grands exemples le confirment — que la recherche de pareille unité est incompatible avec les libertés modernes, surtout avec la liberté de conscience. L'esprit humain, frondeur et vagabond, aime à se laisser emporter par tout vent de doctrine ; de lui-même, il ne va jamais à l'unification, comme le prouve le morcellement spontané du protestantisme. Dès lors, si les gouvernements veulent obtenir une adhésion universelle à un système de dogmes positifs, ou même de négations, ils devront, dans une certaine mesure, recourir à la contrainte. Le dilemme se pose donc inéluctable : Ou bien accepter ce conflit entre l'esprit humain et l'État ; ou bien renoncer à l'unité doctrinale, quitte à en trouver une autre pour grouper autour les citoyens.

A cette dernière solution s'est arrêtée la société moderne.

Pour tous, liberté parfaite de conscience; pour tous, « la libre communication des pensées et des opinions »; pour tous, l'accès ouvert aux fonctions publiques[1]; pour tous, l'égalité devant la loi. Bref, une réunion de frères, admirablement tolérants, qui pensent ce qu'ils veulent, l'expriment comme ils veulent, se communiquent leurs convictions par les amicales controverses de l'intelligence ou l'attrait de l'exemple, mais dont aucun ne cherche à peser sur autrui par la violence ou les chinoiseries légales.

Tel est le programme éclos à l'aube de la Révolution française. C'est lui, et rien autre, qui forme au régime actuel son auréole de popularité. Car l'âme française, naturellement sensible, s'éprend aisément d'un idéal de fraternité et de tolérance mutuelle. Au contraire, elle s'exaspère et se cabre follement, dès qu'elle croit apercevoir à ses côtés une ombre d'oppression.

C'est ce qu'ont admirablement compris ceux qui depuis un siècle ne cherchent, sous couleur d'émancipation, qu'à guerroyer contre la religion et Dieu même. Leur art incomparable a été de faire croire qu'ils réalisaient, en effet, l'idéal d'indépendance promise dans la charte fondamentale de la société nouvelle. Ils l'ont tant crié, tant écrit, tant affiché sur les murs, que, durant de longues années, ils ont apparu comme la radieuse personnification de la liberté pour tous. — Et voilà la véritable cause de l'ardente affection vouée par des hommes généreux à tout régime se réclamant de la Révolution française. C'est que ce mot sonnait à leurs oreilles comme une formule de justice, d'humanité, de respect universel.

Mais, à côté d'eux, le petit clan des sectaires et des ambitieux n'oubliait pas haines ou intérêts. Ceux-ci ne veulent pas de l'indépendance pour autrui, — c'est trop clair; — ceux-là ont à assouvir leur passion étrange, inexplicable au point de vue humain, contre le catholicisme.

C'est pourquoi, à peine proclamé le principe de tolérance,

1. Tous les citoyens étant égaux aux yeux de la loi sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité, et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents. (*Déclaration des Droits de l'Homme*, art. 6.)

ils se sont efforcés d'en annuler les effets, tout en en conservant l'apparence et la gloire. Jacobins de toute époque, ils font depuis lors leur œuvre persécutrice au chant de : « Vive la liberté ! » Depuis vingt ans surtout, la besogne avance à merveille, menée qu'elle est par une secte aussi adroite que haineuse, — deux qualités rarement associées à ce point !

Le problème était ardu : il fallait persécuter au nom de la tolérance ; sinon la masse des Français honnêtes dont j'ai parlé, eût reculé d'horreur, en sentant passer sur le cher drapeau libéral, orgueil des esprits et idole des cœurs, le souffle glacial et hypocrite du jacobinisme.

Il fallait donc des artifices. On en trouva... et ce serait une curieuse réédition de Machiavel que l'énoncé de ces roueries effrontées. On murmurait la vérité à « l'atelier maçonnique ». — « Le cléricalisme signifie en réalité le christianisme, Dieu lui-même. » Mais à la tribune, les plus flagrantes injustices s'enveloppaient d'un voile de vertu légale qui s'appelait, selon les circonstances : neutralité scolaire, égalité devant la loi, décrets renouvelés de Louis XV, péril des biens de mainmorte, etc., etc.

Aujourd'hui, l'ordre du jour sectaire appelle la suppression, au moins partielle, de l'enseignement libre. Comment faire pour escamoter précisément une liberté, au nom de la liberté ? Ce fut difficile ! très difficile... On chercha, on tâtonna... Enfin, nous y voici : le nouveau problème sera résolu de la manière suivante.

Il est dans les principes, dits modernes, d'excellentes choses ; il en est qui demandent à être prudemment limitées et strictement définies, — c'est Taine qui le proclame avec une sévère raison ; — il en est enfin qui, dans le sens où la Révolution les a fait évoluer, sont inacceptables, je ne dis pas seulement pour des catholiques, mais pour tout homme croyant en un Dieu personnel et directeur du monde, — par exemple : l'absolue indépendance de la nature humaine.

Voilà la clé. — On peut deviner, sans être sorcier, que l'enseignement chrétien n'acceptera pas cette partie des principes. Donc on va en faire le mot de passe, la pierre de touche du vrai civisme, on va les ériger en religion d'État. Il est vrai que l'État n'a ni religion, ni philosophie officielles,

que c'est son fondement, sa gloire, la solution qu'il a délibérément choisie pour être plus sûr de donner à tous la liberté... N'importe ! de pareils scrupules de logique n'arrêtent que les niais. On va affirmer à pleine bouche que l'État a ses principes à lui, son éducation à lui, et que quiconque se refuse à embrasser les uns, à accepter l'autre, est une manière d'hérétique digne d'excommunication partielle.

Désormais donc, tous ceux qui n'ont pas l'amour de la Révolution en ce qu'elle a d'athée, tous ceux qui n'ont pas son esprit, ses jugements, seront tenus pour des êtres à intellect faussé, asservi ; ils seront indignes des emplois publics, comme suspects d'attenter à une unité morale... qui d'ailleurs ne peut et ne doit pas exister.

Répétez cela à satiété dans les journaux, à satiété dans les livres, à satiété dans les discours, et, grâce à la force de la répétition (la plus puissante des figures de rhétorique d'après Napoléon Ier), l'idée pénétrera de plus en plus avant dans les cerveaux sans méfiance. Et lorsque la loi vilaine d'asservissement sera présentée, plus d'un bourgeois honnête dira en soupirant : « C'est ennuyeux d'empêcher mon voisin d'élever son fils comme il voudrait, moi qui ai mes filles au couvent ;... mais enfin... vous comprenez... l'unité nationale ! »

Le tour sera joué : au nom de *ce genre* d'unité nationale que notre Constitution écarte formellement, on aura étranglé une liberté qu'elle proclame non moins nettement. Article 1er : Liberté parfaite de penser, d'exprimer ses convictions. Article 2 : Quiconque aura refusé d'apprendre de l'État à penser sera puni par une restriction de ses droits de citoyen.

Eh bien ! cette fois, il semble que l'impudence ait passé la mesure, et si nos députés écoutent l'immense majorité, — la majorité saine et loyale des Français, — ils refuseront avec dédain ce qu'on ose leur demander.

De tous côtés, dans le camp non catholique, se sont levés des hommes intrépides pour ramasser les armes que la mort avait ravies à Jules Simon, et pour combattre la secte en lui arrachant au moins son masque de tolérance. On l'a sommée de dire nettement si elle érige doctrine contre doctrine, si elle entreprend la lutte « de cette nouvelle religion, la plus

intolérante de toutes, et qu'on appelle la libre pensée[1] » contre le catholicisme. Mais alors, on l'a invitée à dire de quel droit elle imposait à l'État son credo de négations et de haine, de quel front surtout elle prétendait abriter sous le drapeau de la liberté une entreprise qui en est la ruine.

Et l'on a eu raison. Ici encore, le dilemme est implacable : Ou bien, fidèles à la Déclaration des droits de l'homme, vous renoncez à l'unité doctrinale, et alors vous ne pouvez imposer à la jeunesse une éducation qui n'est, somme toute, qu'un système philosophique de doute hostile au christianisme ; ou bien, vous exigez cette unité doctrinale, et alors vous n'êtes plus les sectateurs de la liberté, vous n'êtes que la religion de l'agnosticisme opprimant, par raison du plus fort, la religion des croyants. Du coup, votre auréole de libéralisme, de tolérance se fond, et vous apparaissez aux hommes sincères ce que vous êtes, des intolérants !

Je le sais, on s'est tordu de toutes façons pour éviter l'impitoyable morsure de ce dilemme. On a dit que l'on n'exigeait pas des élèves l'apostasie. Il suffirait d'écouter, « de réfléchir, d'exercer sa liberté », en d'autres termes d'*entendre* un enseignement mettant en doute la foi chrétienne. Vaine argutie ! Imposer une telle épreuve, c'est une atteinte évidente à la liberté de conscience. On l'a prouvé mille fois ; inutile d'y revenir.

On a dit aussi que les éducateurs catholiques cachaient aux élèves les faits glorieux de la première République. Pure légende que l'examen de leur auteurs classiques réduit à néant[2]. Au surplus, il est bien simple d'empêcher ce mal-

1. Paroles d'un médecin libre penseur, au sujet des hôpitaux.

2. Un exemple. Dans son célèbre réquisitoire contre l'enseignement libre, M. Aulard lui reproche de taire méchamment le traité de Bâle, trop glorieux pour la République. Or le livre d'histoire en usage dans beaucoup de collèges chrétiens (P. P. Gazeau-Prampain) en parle jusqu'à *trois* fois (p. 55, p. 57, p. 67), et en fort bons termes : « La République française triomphait des puissances continentales » — « ces glorieux succès » — « la réorganisation de nos armées nous donne partout la victoire » — « ces succès désarment une partie de l'Europe aux traités de Bâle ». L'énoncé même de nos conquêtes, assurées par ces traités, occupe presque une grande page entière (p. 68), où les auteurs, sans verser dans le dithyrambe, constatent loyalement les résultats obtenus.

veillant silence. Interrogez souvent aux examens sur les faits en question. Tous les sauront *ad unguem*.

On a dit surtout que nous faussions dans nos jugements la véritable portée des grandes choses réalisées par la Révolution. (Lisez : Nous ne jugeons pas dans le même sens que M. Aulard et consorts.) Supposons le reproche fondé. Que suit-il de là ? C'est notre droit, nous l'avons rappelé, d'apprécier à notre guise, principes, faits et hommes, puisque l'État n'impose et ne peut exiger aucune unité de doctrine. Mais ici il faut aller plus au fond et tirer au clair, une bonne fois, les titres scientifiques au nom desquels on tâche de justifier certain fétichisme révolutionnaire.

Ces titres scientifiques sont-ils reconnus par tout le monde, hormis ces catholiques à l'œil de hibou qu'offusque la clarté du grand jour ? Ou bien est-il une école historique, philosophique, politique, qui, abstraction faite des considérations religieuses, refuse d'admettre sans restriction, d'admirer sans discernement le *bloc* de la Révolution ? S'il en est ainsi, éclatera mieux encore l'outrecuidance de ceux qui osent reprocher à leurs adversaires chrétiens des réserves, faites par les libres penseurs eux-mêmes, mille fois plus sévèrement.

Interrogeons donc l'homme au savoir incontesté, au talent hors de pair, — universitaire, — non croyant, qui s'est attaché, pièces en main, à raconter et à juger les origines de la France contemporaine. S'agit-il de la grande Constituante devant laquelle, je le suppose, devrait se faire la première révérence de tout enseignement « orthodoxe » ? — « Si, du moins, dit Taine, en la présentant au lecteur, si, du moins, dans les intervalles lucides, la raison reprenait son empire ! Mais, pour qu'elle gouverne, il faut d'abord qu'elle existe, et dans aucune assemblée française, sauf dans les deux suivantes, il n'y a eu moins de têtes politiques[1]. » « Autant vaudrait prendre onze cents notables dans une province de terre ferme pour leur confier la réparation d'une vieille frégate ; ils la démoliront en conscience, et celle qu'ils construiront à la place sombrera avant de sortir du port[2]. » Cette étrange assemblée, en majorité composée « d'avocats inconnus et de

1. H. Taine, *Origines de la France contemporaine. Révolution*, t. I, p. 154.
2. *Ibid.*, p. 156.

gens de loi d'ordre subalterne[1] », travaille, selon lui, sur des êtres fictifs, non sur les citoyens réels pour qui elle devrait *constituer :* « hommes abstraits, qui ne sont d'aucun siècle et d'aucun pays, pures entités écloses sous la baguette métaphysique[2] ». Les droits de l'homme apparaissent à l'indépendant penseur comme « des dogmes abstraits, des définitions métaphysiques, des axiomes plus ou moins littéraires, *c'est-à-dire plus ou moins faux*, tantôt vagues et tantôt contradictoires, susceptibles de plusieurs sens et susceptibles de sens opposés[3] ». « Tous les articles de la Déclaration sont des poignards dirigés contre la société humaine, et il n'y a qu'à pousser le manche pour faire entrer la lame[4] ». Les *grands* révolutionnaires rappellent à l'irrévérencieux académicien les crocodiles adorés par l'Égypte ; il prétend que ce sont les principes de 89 qui, « ayant d'eux-mêmes déroulé leurs conséquences pratiques, ont amené, au bout de trois ans, le crocodile dans le sanctuaire et l'ont installé derrière le voile d'or, sur le tapis de pourpre[5] ». Je m'arrête ; on remplirait trente pages de semblables appréciations ; et quant aux excès de la Terreur, quant aux proscriptions de prêtres que M. Aulard s'indigne de voir si bien connues de nos élèves, je dois dire que nulle part je n'en ai lu d'aussi abondantes descriptions.

Voilà donc comment un très grand historien, appliquant les méthodes d'investigation modernes, juge le fait, les principes de la Révolution. Que d'autres le contredisent, c'est possible, quoiqu'il soit difficile de secouer le poids écrasant de preuves accumulées. Mais, peu m'importe. Il reste que nous sommes en présence d'un système terriblement controversé, même entre libres penseurs. Donc on n'a pas le droit de dire que, nous catholiques, nous faussons l'histoire quand nous l'enseignons comme Taine ; on n'a pas le droit de nous forcer à l'enseigner à la manière des panégyristes, parce que, selon une opinion *très scientifiquement établie*, l'œuvre est

1. H. Taine, *Origines de la France contemporaine. Révolution*, t. I, p. 155.
2. *Ibid.*, p. 183. Cf. p. 193.
3. *Ibid.*, p. 274.
4. *Ibid.*, p. 275.
5. H. Taine, *la Révolution*, t. III. Introduction, p. II.

profondément sujette à caution. — C'est encore un motif pour lequel il serait insensé de faire l'unité morale autour de pareille doctrine, car la première condition pour obliger des intelligences à s'unir autour d'une affirmation doctrinale, c'est qu'elle soit absolument certaine.

Hâtons-nous cependant de le dire, les appréciations de nos maîtres sont autrement réservées. Voici comment s'exprime le fameux cours Gazeau-Prampain : « A côté de principes incontestables, les législateurs émettaient des propositions inexactes, trop absolues ou susceptibles de diverses interprétations. Sans tenir compte de Dieu, source première de toute loi, ils prenaient l'homme pour point de départ, insistaient sur ses droits, sans parler de ses devoirs, et semblaient sanctionner le droit à l'insurrection, en rangeant parmi les droits naturels et imprescriptibles la résistance à l'oppression[1]. » (Art. 2.)

Nous voilà loin de l'ardent réquisitoire de l'historien non catholique.

Et, de fait, nous ne nions aucunement qu'il y ait du bon dans ces fameux principes; par exemple, il nous paraît fort juste que les places, les honneurs, soient accessibles à tout Français noble ou paysan, — à condition toutefois que l'on n'en profite pas pour créer, avec une souveraine imprudence, d'artificielles tentations de déclassement; nous admettons que dans un régime représentatif, une certaine liberté de la presse est nécessaire, encore qu'il faille en empêcher les orgies; etc., etc. Mais, en revanche, nous voyons à l'évidence, en certains principes, surtout commentés, développés par la Révolution, la ruine inévitable de la société. De ce nombre est l'indépendance de l'homme à l'égard de Dieu, car elle supprime le fondement de toute autorité, de toute obligation, de tout devoir. De ce nombre est la passion égalitaire; car elle mène fatalement, pour peu qu'on soit logique, à la ruine de la propriété, au communisme. De ce nombre est le droit de résistance à l'oppression, érigé, pour ainsi dire, en règle, ce qui rend tout peuple ingouvernable.

On pourrait multiplier les exemples. Il est facile de com-

1. Gazeau-Prampain, *Histoire contemporaine*, p. 12.

prendre maintenant pourquoi des hommes, même étrangers à notre foi, mais observateurs et logiques, ont le droit et le devoir de faire de graves réserves sur ces axiomes prétendus, et sans rejeter ce qu'ils contiennent d'aspiration vers l'idéal, de les compléter, de les définir, de manière à leur rendre un sens exact et sans danger.

*
* *

En résumé : l'enseignement libre n'est que la conséquence rigoureuse des libertés fondamentales de notre Constitution.

L'enseignement libre ne rompt pas l'unité nationale de *doctrine*, parce que, depuis la Révolution, celle-ci ne saurait exister.

L'enseignement libre, là où il use de son droit en faisant des réserves sur l'*esprit révolutionnaire*, n'est pas un ignorantin moyenageux ; il est d'accord avec une école sérieuse, discutée peut-être, mais jusqu'ici irréfutée.

L'enseignement libre, loin de s'opposer par là à la prospérité de la société moderne et de la France, les défend contre des exagérations folles, qui, logiquement, les mènent aux abîmes.

Et maintenant, venons aux *faits*, plus éloquents que les raisons, et montrons comment l'enseignement libre et religieux travaille merveilleusement à unir les citoyens dans le grand amour de la chère France.

II

En effet, une fois rejetée l'unité doctrinale, il reste une union possible : celle de toutes les âmes dans l'amour du pays, c'est-à-dire dans la défense de son intégrité, dans l'expansion de sa légitime influence, dans l'accroissement de son prestige par la science et surtout la vertu. Un patriotisme fait de tout cela est le faisceau vigoureux qui ne rompt point.

Or, l'*expérience* prouve que ce patriotisme est puissamment développé dans le cœur des maîtres chrétiens, dans le cœur des élèves formés par eux.

D'ailleurs, la nature même des choses l'exige. Seule, la religion donne à l'amour de la patrie son inébranlable fonde-

ment, le devoir précis, inflexible, à l'abri des caprices de l'esprit et des défaillances du cœur. C'est Dieu même qui nous ordonne de servir notre pays, — loyalement toujours, — jusqu'au sang, s'il est nécessaire. Au soldat sur le champ de bataille, la doctrine catholique défend de fuir, sous peine de faute grave. Bien plus, elle lui apprend à transformer, par une libre acceptation, la mort en une sorte de martyre, et lui montre, par delà les angoisses de la souffrance, la palme assurée d'une récompense à la fois noble et incomparable.

Voilà pourquoi, lorsque autour de nous l'idée du devoir vacille et semble entraîner avec elle la notion et le culte du patriotisme ; quand un parti chaque jour plus menaçant et plus rapproché du pouvoir embrasse les délégués allemands sur le sol français et crie : « A bas la patrie ! A bas l'armée ! » aucune aberration de ce genre n'est à craindre chez les chrétiens.

Vous donc qui fraternisez avec Bebel et Liebknecht, regardez comment nous aimons la France.

Il me souvient de l'impression réconfortante éprouvée jadis en franchissant, pour la première fois, le seuil de la célèbre « Rue des Postes ».

Dès l'entrée, à gauche, dans la petite cour, de larges plaques de marbre se dressaient, faisant étinceler en lettres d'or les noms de quatre-vingt-quatre élèves récemment tués à l'ennemi. Plus éloquentes encore étaient les pages restées vides du martyrologe de pierre. Elles disaient que la liste n'était pas close de ceux qui apprendraient en ces murs à mourir pour la France... ; et, de fait, nos guerres coloniales l'ont glorieusement allongée[1]. A côté, une blanche statue de martyr, celle du P. Ducoudray, le maître de ces héros, comme eux tombé sous les balles... non pas prussiennes, hélas ! Plus loin apparaissaient, dans des médaillons de marbre, les silhouettes énergiques de deux autres victimes : le P. Clerc, ancien polytechnicien, ancien marin, ancien aumônier, et le P. de Bengy, lui aussi apôtre de nos soldats en Crimée et à l'armée de Châlons. Au parloir, mêmes leçons de choses ; partout les portraits de nos aînés morts au champ d'honneur.

1. Rien que le Tonkin a ajouté trente-neuf noms à ce livre d'or.

Les longs couloirs, ornés de gravures militaires, tenaient le même fier langage; et aux rares jours de fête, quand s'élevait vibrante et chaude la voix du successeur du P. Ducoudray, c'était encore de la France qu'il parlait; Elle qu'il nous disait de servir, de défendre, d'aimer jusqu'à l'effusion du sang.

Tels sont les enseignements que nous recevions. Si on veut les juger plus à loisir, que l'on prenne l'admirable livre du P. Chauveau sur les anciens élèves de la Rue des Postes[1]. Ce n'est qu'une longue épopée de l'amour de la France, amour de bon aloi, certes, car il se traduisait non en paroles creuses, mais en sang répandu, en jeunesse sacrifiée, en mort héroïque. Et l'on verra alors combien juste est l'appréciation de M. Albert Duruy : « Je ne sache pas que les jeunes gens qui ont appris l'histoire dans les livres du P. Gazeau aient fait mauvaise figure à l'ennemi, ni fourni beaucoup de chefs à l'émeute. Or, c'est précisément cela qu'il eût fallu prouver, et, tant qu'on ne l'aura pas fait, tant qu'on ne nous aura pas démontré que les quatre-vingt-dix élèves de la Rue des Postes, morts au champ d'honneur en 1870, étaient de mauvais citoyens, il nous sera tout à fait impossible de prendre au tragique les citations de M. Jules Ferry. En fait d'arguments, Coulmiers et Patay valent bien, somme toute, la bulle *Unam Sanctam* et le *Syllabus*[2]. »

Veut-on jugement plus compétent encore ? S'il est des élèves de l'enseignement libre particulièrement odieux aux hommes des « deux Frances », du « fossé », et autres gentillesses, ce sont, à coup sûr, ces zouaves pontificaux auxquels on s'acharnait à nier le titre de Français, parce qu'ils étaient soldats du Pape. Et pourtant, à peine relâchés par les vainqueurs de la Porta Pia, les voici à la disposition du gouvernement qui, d'aventure, tient le drapeau du pays. Autour d'eux se rangent de jeunes héros élevés comme eux, en chrétiens. Dans cette troupe d'élite, on croit en Dieu, on se confesse, on communie et, avant les suprêmes assauts qui sau-

1. Ce que nous disons de la Rue des Postes, il faudrait le répéter de *tous* les collèges ecclésiastiques, qui tous ont fourni leur glorieux contingent à la mort.

2. *Revue des Deux Mondes*, 1er janvier 1880. Cité par M. Aug. Rivet, dans son excellent article sur la liberté d'enseignement (*Revue de la Jeunesse catholique*, 1899).

vent l'armée ou, du moins, l'honneur, on fléchit le genou pour recevoir le pardon du ciel. Puis on se relève, on s'élance avec la belle *furia francese*, on ne recule pas, on tombe, on meurt, et l'on console la France en deuil par les exploits d'Auvours, de Cercottes, de Bellême, de Patay surtout, où, de trois cents zouaves, deux cent dix-huit restent sur le terrain. Et voici les témoins irrécusables de cette bravoure. « Les volontaires pontificaux se montrent héroïques[1] », écrit Chanzy. « Le 12 janvier, dit le général Gougeard, les zouaves dont le bataillon ne comptait plus que d'héroïques débris, soutinrent la retraite ; certes, jamais troupes plus braves ne portèrent plus haut dans ses malheurs le drapeau de la France, et c'est une justice qu'aime à leur rendre celui qui les a vus à l'œuvre et qui regardera comme un éternel honneur d'avoir commandé à de tels hommes[2]. »

Le même officier déclare que sur neuf capitaines, il en est revenu deux ; sur mille hommes, trois cent cinquante. « Ils n'ont pas laissé aux mains des Prussiens un seul prisonnier ; leurs pertes étaient toutes en tués ou blessés[3]. »

Enfin le ministre de la Guerre, général de Cissey, décerne au bataillon ce magnifique éloge : « Au moment où la France a été envahie, et accablée sous le poids des malheurs, vous n'avez pas hésité à venir lui offrir votre bras, votre cœur et le meilleur de votre sang... Partout où votre belle légion a combattu, elle s'est distinguée au premier rang par son courage, par son dévouement et son élan devant l'ennemi... L'armée vous en remercie par ma voix[4]. »

Que pèsent en regard de ce sang versé, de ce dévouement, de cet amour passionné de la France, les déclamations de M. Aulard ou les « inquiétudes » de M. Combes ? S'il y a un fossé entre votre camp et le nôtre, tant pis pour vous ; car le nôtre est celui où l'on se dévoue sans mesure, où l'on souffre à la française, — en chantant, — où l'on meurt ! C'est ce qu'exprime éloquemment un académicien illustre, M. de Champagny :

« Partout, il y a eu des traits de patriotisme, de dévoue-

1. *Deuxième armée de la Loire*, p. 315.
2. *Ibid.*, p. 54.
3. Déposition du général Gougeard (*Le Camp de Conlie*, p. 83).
4. Ordre du jour au moment du licenciement.

ment, de courage. Mais où se présentent-ils en plus grand nombre? Est-ce chez ceux qui, insatiables d'émeutes et de révolutions, dans Paris assiégé et affamé, s'efforçaient de jeter à bas le gouvernement même qu'ils venaient d'installer? Est-ce chez ceux enfin qui, le lendemain de cette douloureuse mais nécessaire capitulation, dans la crainte sans doute que la France ne se pacifiât trop tôt et ne guérît trop vite, lui imposaient deux mois de guerre civile, accompagnée d'assassinats et d'incendies?... Et d'un autre côté, quels sont ceux qui, non pas seuls, sans doute, mais enfin, aussi déterminés que personne, ont volontairement pris les armes pour la France? Ces zouaves pontificaux qui après avoir presque seuls défendu Rome, sont venus défendre la France... ; ces volontaires, quel que fût leur nom, gentilshommes, bourgeois, vendéens, royalistes, impérialistes, peu importe, qui ont pris les armes pour la France en république, parce que c'était toujours la France[1]. »

Restons sur ce mot. Il est des gens qui aiment avant tout la Révolution; la France après, — s'il en reste. Nous, nous aimons la France avant tout. Est-ce un crime?

On vient de voir marcher au feu les élèves. Allons plus à l'intime de la formation : étudions leurs maîtres, voyons ce qu'ils ont fait, ce qu'ils font chaque jour pour la patrie. Car si nous les surprenons partout, aux champs de bataille, aux ambulances, aux colonies, dans les missions, débordant de patriotisme, occupés à aimer, à faire aimer la France, il sera évident qu'ils ne peuvent communiquer à ceux qu'ils instruisent que les mêmes sentiments.

Un mot seulement sur l'héroïsme du prêtre en 1870[2]. Il est partout avec nos soldats, les secourt, les console, les entraîne, les relève, mêlant son sang au leur, ses douleurs à leurs souffrances. Cent dix-huit prêtres décorés pour actions d'éclat pendant la guerre; plusieurs tués à l'ennemi ou fusillés comme *trop français*; des villes préservées de contributions exorbitantes par leurs évêques[3]; quinze mille blessés soignés

1. Comte de Champagny. *Correspondant*, 10 novembre 1879.
2. Cf. *les Deux Frances*, par d'Avesne.
3. *Tours*, par Mgr Guibert; — *Orléans*, par Mgr Dupanloup; — *Rouen*, par le cardinal de Bonnechose.

rien qu'à Paris par les religieux; les exploits des Frères de la Doctrine chrétienne comme brancardiers ou infirmiers, exploits récompensés par l'Académie; le dévouement jusqu'à la mort des religieuses : en voilà assez déjà pour justifier la parole de Mgr Freppel : « Servir l'Église et la France, c'est tout un. »

Mais ces glorieux souvenirs sont le passé... et l'ingratitude humaine oublie si facilement les services passés! Voici en revanche un champ de bataille permanent, où s'épanouit, merveilleux, le dévouement patriotique des religieux et des religieuses. On a deviné : les *missions*.

Avant tout, précisons un point : il le faut pour la franchise et la netteté. Le missionnaire catholique n'est pas, comme trop de pasteurs anglicans, l'agent commercial ou diplomatique de son pays, — si aimé soit-il. L'amour du Christ est son premier mobile; c'est lui qui l'appelle, le soutient, le transfigure, lui donne de réaliser des prodiges. Mais, grâce à Dieu, l'amour de la France se fond merveilleusement avec celui-là, et si étroitement qu'ils semblent n'en faire qu'un. S'agit-il des immenses régions acquises à notre influence? Inspirer l'amour de la mère patrie est le devoir du missionnaire, et nous allons voir de quel cœur il le remplit. Dans les contrées soumises régulièrement à d'autres puissances, l'apôtre, sans doute, ne cherche pas à fomenter la révolte; mais son abnégation, sa charité font à la France une réputation de bonté qui lui conquiert l'affection de tous, et facilite tôt ou tard les relations amicales. Par là s'attache au nom français une auréole de vertu, d'intrépidité, de bienveillance, plus précieuse mille fois que les conquêtes guerrières. Cela, c'est la vraie gloire, et qui la procure à son pays lui donne la vraie grandeur.

Il faudrait maintenant parcourir le monde, s'asseoir dans la tente arabe ou la hutte congolaise, monter sur la barque annamite, pénétrer dans la chaumière du Liban, pour contempler prêtres et religieuses[1] dans leur œuvre chrétienne, civilisatrice et patriotique.

De ces admirables scènes, nous avons un vivant tableau

1. Sur 72 000 missionnaires, de l'aveu du cardinal Vaughan, les deux tiers sont français.

dans un beau livre que je voudrais pouvoir offrir, en don de joyeux avènement, à tous nos députés et sénateurs nouvellement élus. « Loin du Pays[1] », c'est le titre de cet ouvrage où le P. Rouvier a su, dans une monture artistique et littéraire, enchâsser les détails de cette émouvante statistique. Aussi bien, ne sont-ce pas des joyaux, ces chiffres qui charment notre esprit exact, mais sous lesquels se cachent les plus nobles vies humaines données goutte à goutte sous les brûlants climats, pour l'amour du Christ adoré et de sa France chérie !

Voici d'abord les Trappistes de Staouéli, demandés comme modèles de colonisateurs pour l'Algérie naissante qui semble défier tous les efforts. Ils partent et veulent poser la première pierre du monastère sur un lit de boulets français retrouvés dans cet ancien champ de bataille. Ancien, ai-je dit... pour les nouveaux venus, cette lande inculte redevient un lieu de combat ; un ennemi plus terrible que l'Arabe les attend : c'est la fièvre. Dix mois après, elle a déjà couché dans leur tombe de sable, dix des héros défricheurs. Les autres vont-ils céder, et porter par là, selon le mot du colonel Marengo, un coup terrible à la colonisation ? — Ils n'y songent guère. Leur chef, ce moine soldat immortalisé par Horace Vernet dans la « Messe en Kabylie », parcourt la France, demandant parmi ses frères des recrues volontaires pour la mort. Il en trouve, et au bout d'une année, onze victimes de plus ont payé de leur vie leur patriotique ténacité ; l'an suivant il en tombe dix encore. Et néanmoins, le bras débilité des survivants pousse toujours la charrue; la victoire reste enfin aux champions de la France colonisatrice. Qu'y avaient-ils gagné au point de vue humain ? Leur pitance restait aussi maigre, leur lit assez dur pour étonner la rude main de Bugeaud.

Au reste, le vieux soldat se prenait à aimer les moines parce qu'il aimait cette nouvelle France qu'ils fondaient avec lui. « Comment le P. Brumauld est jésuite ! » s'écriait-il devant l'interlocuteur qui lui faisait cette lugubre révélation... Puis après une pause : « Qu'il soit le diable, s'il veut ! Il fait le

1. *Loin du Pays*, par le P. Rouvier. Édition illustrée sur les dessins de l'auteur (Paris, Victor Retaux. pp. 390). — C'est à ce trésor de documents que nous empruntons les citations qui suivent.

bien en Algérie ; il sera toujours pour moi un ami ! » De fait, le missionnaire recueillait les orphelins d'Alger et de Paris, destinés, grâce à leur délaissement, à devenir de parfaits drôles ; il en formait deux orphelinats en pleine prospérité, les changeait en honnêtes chrétiens et ne les rendait que transformés en utiles colons.

C'était comme l'aurore des grandes œuvres, — arabes, celles-là, — du grand et patriote cardinal Lavigerie, dont un bon juge, l'amiral de Gueydon, pourra dire : « C'est la seule chose sérieuse qui ait été faite pour l'assimilation des indigènes. »

Assimilation française aussi, celle que commencent en Kabylie les Jésuites dont l'un, simple Frère coadjuteur, devient, par son dévouement médical, « le plus populaire des Français[1] ». Les Pères blancs continuent cette œuvre, là et dans le Soudan, en dignes fils du « Grand lion d'Afrique » ; tandis que, non moins dévouées, les Sœurs blanches résolvent ce problème si ardu : Élever, transformer la femme arabe, tout en lui laissant ses aptitudes et sans en faire une pseudo-parisienne que les indigènes refusent d'épouser[2].

A Tunis, même spectacle : c'est toute une armée pacifique de frères et de religieuses, occupés, dit M. V. Guérin, à faire estimer et aimer la France[3].

Descendons vers l'ouest de l'Afrique : au Sénégal, en Guinée. Nous nous y heurtons pour la première fois à l'hostilité anglaise. Partout sur la côte d'Or, « les noirs sortis des écoles anglaises sont nos pires ennemis... et ne négligent aucune occasion de nous nuire dans l'esprit de la population[4] ». Qui va s'opposer à ces menées sourdes, qui va ouvrir des écoles françaises où les indigènes puiseront la connaissance de notre langue et l'amour de leur nouvelle patrie ? Qui ira, sous un soleil brûlant, aux prises avec la fièvre, instruire ces nègres peu attrayants ? Toujours des religieux : les Pères des Missions africaines de Lyon, les Pères du Saint-

1. *A travers la Kabylie et les questions kabyles*, par François Charvériat, professeur à la Faculté de droit d'Alger, p. 161.
2. *Ibid.*, p. 151, 155, 164.
3. *La France catholique en Tunisie*, par V. Guérin, agrégé de l'Université, p. 56.
4. *L'Alliance française*, par P. Foncin, p. 28.

Esprit, les Frères de Lamennais, les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny. Puisque nous nommons ces héroïques religieuses, disons un mot de leur histoire coloniale. C'est beau, c'est français, comme une chevauchée de Jeanne d'Arc au continent noir.

A peine fondée depuis douze ans, la jeune congrégation est appelée au Sénégal par le ministre. La supérieure est cette femme extraordinaire dont Louis-Philippe, peu enthousiaste de son naturel, disait : « Mme Javouhey, c'est un grand homme. » Elle accourt de France, afin d'initier elle-même ses filles au rôle de missionnaires, ouvre des classes à Saint-Louis et à Gorée, accepte des hôpitaux et envoie à ses sœurs d'Europe des mots d'ordre comme ceux-ci : « Encouragez les jeunes sœurs pour les colonies... Animez tout le corps d'un saint zèle pour les colonies... Que nos novices ne soient pas des femmelettes, qui s'écoutent et se comptent pour quelque chose. Il faut du courage et de la bonne volonté ; avec cela, les plus simples filles font de grandes choses. » La consigne sera comprise et réalisée. En 1867, au lendemain du choléra, le ministre conférera aux survivantes vingt-neuf médailles d'or de première classe. Plus belle récompense encore, neuf religieuses emportées par le fléau, auront été recevoir au ciel un prix plus stable. En 1878, ce sera mieux ; quatorze tomberont pour Dieu et pour la France. J'ignore s'il y eut des médailles distribuées. En revanche, la franc-maçonnerie préparait sa loi ; et désormais le droit d'accroissement serait réclamé chaque fois qu'une de ces héroïnes de la charité mourrait au service du pays !

Mais revenons à la mère Javouhey ; elle allait accomplir une œuvre patriotique, unique en son genre. La colonie de Mana, à la Guyane, s'écroulait misérablement : le gouvernement s'adresse à la pauvre religieuse, âgée de quarante-huit ans, épuisée par les fièvres. N'importe ; elle part avec une troupe de ses sœurs, ranime le courage des rares survivants, civilise les Indiens, secourt les lépreux, transforme en colons les esclaves libérés terreur des blancs, et amène le territoire de Mana à une prospérité égale, sinon supérieure, à celle de Cayenne. Faut-il s'étonner que la *Revue française de l'Étranger et des Colonies* s'exprime en ces termes : « La mère

Javouhey restera incontestablement la plus remarquable figure de l'histoire de la colonisation française au dix-neuvième siècle... La France qui, malgré ses déboires, dus aux procédés et non au principe, sent que, pour vivre, elle doit être coloniale, accomplirait donc un acte de justice en élevant une statue à la grande religieuse dont la vie et l'œuvre furent consacrées aux colonies françaises[1]. »

Ne parlons que pour mémoire de l'œuvre des Jésuites parmi les forçats de la Guyane. Accourus eux aussi à l'appel du gouvernement, ces hommes que l'on accuse de se consacrer exclusivement aux riches, se mirent au service des rebuts de la société. Ils moururent en grand nombre, heureux de donner leur vie pour ces enfants déchus de la France, et de transformer pour eux le châtiment qui irrite, en expiation qui relève et qui sauve.

Nous voici maintenant au Tonkin et il semble que, là surtout, si le missionnaire eût eu quelque froideur de cœur à l'égard du pays, il devait être tenté de la laisser voir. C'était le temps d'un renouveau de persécution, et les hommes mis à la tête de la colonie étaient justement les plus chargés de lauriers anticléricaux. Et pourtant, à peine débarqué, Paul Bert est charmé de l'œuvre des missionnaires. Il les proclame nos précurseurs en Indo-Chine, dit que « nous ne devons pas oublier à leur égard nos dettes de reconnaissance ». Bien plus, il devient leur défenseur contre le rusé mandarin Hoang-ke-viem qui, très logiquement d'ailleurs, demande au persécuteur des congréganistes en France de les lui laisser expulser du Tonkin.

M. Constans n'est pas moins cordial avec les catholiques, spécialement avec Mgr Puginier et l'évêque de Saïgon. Voici même comment il apprécie, en plein Sénat, les Jésuites de Chine qu'il avait vus à Shanghaï : « Je les ai accueillis comme j'accueillais à l'étranger tous les Français, *tous les bons patriotes*. Je n'ai jamais prétendu qu'ils ne fussent pas bons patriotes, et volontiers je les proclame tels avec vous[2]... » C'est dans le même discours que l'orateur juge les

1. 15 août 1890.
2. Sénat, 4 avril 1895.

religieuses : « Je dis que les bonnes Sœurs qui sont en Extrême-Orient nous rendent d'immenses services. »

M. Aymonier, devenu directeur de l'École coloniale, après avoir passé dix-huit ans en Orient, est un témoin non suspect. Il se déclare en effet « on ne peut plus éclectique en matière de dogmes religieux ». Et néanmoins, il rend plein hommage à l'œuvre patriotique de nos missionnaires en Annam : « Ils dirigent, dit-il, six cent mille chrétiens qui, de ce fait, sont, bon gré, mal gré, considérés par le parti de la résistance comme étant Français eux-mêmes. » Aussi, réclame-t-il l'envoi de cinquante à cent missionnaires chaque année ; il demande pour eux une subvention annuelle de deux millions, et déclare inconcevable que l'on entrave leur recrutement en France [1]. Quoi de plus justifié, lorsqu'on voit les chrétiens annamites courir vers nos soldats en criant : *Catholica, catholica !* partager avec eux leurs maigres provisions et mourir en grand nombre pour expier le crime d'avoir embrassé la religion des Français !

N'oublions pas non plus que l'origine même de cette colonie est l'œuvre de la Société des Missions étrangères. C'est elle qui établit au dix-septième siècle les premières relations entre la France et l'Annam. C'est Mgr de Béhaine qui, en 1787, négocie le traité nous concédant une île et un port en Cochinchine. De nos jours, Mgr Sohier, Mgr Puginier furent constamment à la disposition de nos généraux ; et c'est à ce dernier que le héros d'Hanoï écrivait : « Monseigneur, le Tonkin vous est connu mieux qu'à personne et vous avez l'amour de la France. Voulez-vous m'aider à consolider notre conquête, en désignant les indigènes capables de la gouverner sous moi ? » C'était bien connaître l'intrépide évêque dont l'audace et la fermeté en imposaient même aux grands mandarins, et dont la vie, toute de foi et de patriotisme, est retracée fidèlement dans cette définition donnée par lui de ses collaborateurs : « Missionnaires, nous travaillons pour Dieu, pour notre patrie et pour le pays que nous évangélisons. »

Du Tonkin à la Chine, il n'y a qu'un pas. Là encore, les

1. *La Langue française et l'Enseignement en Indo-Chine,* par E. Aymonier, p. 40, 41.

témoignages abondent sur le rôle patriotique de nos prêtres perdus, comme la poignée de levain, dans la pâte dormante d'une civilisation vieillotte et fade. « Qu'on ne vienne pas me dire, déclare l'amiral Humann, que cette influence bienfaisante demeure stérile pour les intérêts généraux du pays ! Partout où réside le missionnaire, le nom de la France se fait connaître, le prestige s'affirme et s'accroît. » L'amiral Jurien de la Gravière est plus explicite encore : « En Chine, tous les prêtres catholiques ont le cœur français, tous les missionnaires apprennent à leurs néophytes à bénir le nom de la France[1]. »

Les étrangers ne pensent pas autrement, et s'ils mêlent à leurs éloges une pointe d'amertume, ce n'est pas pour affaiblir l'autorité de leur déposition. « Dans le monde idéal, dit le baron de Hübner, les Français sont le peuple expansif. Ils ont, en faisant beaucoup de bien et beaucoup de mal, communiqué au monde civilisé leurs idées, leurs goûts et leurs modes. Mais aucune nation n'aime moins à se déplacer. Les émigrants français sont les moins nombreux, et, sauf des exceptions honorables, n'appartiennent pas toujours à l'élite de la nation... Mais à côté de ces émigrés qui ne réussissent pas toujours, on en voit d'autres qui, tout en vivant et agissant dans l'obscurité, s'entourent, *eux et leur patrie*, de l'auréole d'une impérissable gloire. En Chine, partout où vous voyez au-dessus d'un consulat flotter le pavillon français, vous apercevez dans le voisinage la flèche d'une église, et, à côté, un couvent, une école, un hôpital[2]. » Voilà pourquoi, sur cent Chinois qui parlent notre langue, quatre-vingt-quinze l'ont étudiée chez les missionnaires.

Continuons notre tour du monde un peu irrégulier, à la suite de nos infatigables pionniers. Aussi bien, voici leur conquête par excellence, gardée à la France, pour ainsi dire malgré elle : Madagascar. Quelle lutte ont soutenue les Jésuites français contre les empiétements de l'Angleterre !

1. Jurien de la Gravière, *Voyage de la « Bayonnaise » dans les mers de Chine*, t. I, p. 910. — L'anglais Archibald Colquhoun, auteur de l'ouvrage *Autour du Tonkin*, parle aussi des « sentiments vraiment français » des missionnaires. T. II, p. 210.

2. *Promenade autour du monde*, par le baron de Hübner, p. 474.

Grâce à des ressources de presque un million par an, les prédicants avaient une armée de sept mille auxiliaires indigènes environ ; quatre-vingt-douze mille enfants étaient inscrits dans leurs écoles. Les missionnaires catholiques ne recevaient qu'une subvention de vingt mille francs (!) et devaient se procurer, comme ils pouvaient, les cent quatre-vingt mille francs destinés à équilibrer, vaille que vaille, leur budget de famine. Et pourtant, au début de la deuxième guerre, ils avaient groupé cent douze mille catholiques, ouvert deux collèges et cinq cent trente-neuf écoles fréquentées par seize mille élèves. Par leurs soins, un bel observatoire glorifiait aux yeux des Hovas la science française, et une carte détaillée de l'Imerina, un canevas du pays Betsiléo, s'achevaient au prix de mille peines et de mille dangers. Mais aussi c'était pour la France qu'on travaillait, et, mieux que le fil d'Ariane, les triangulations des PP. Roblet et Colin devaient guider nos officiers. Aussitôt la guerre déclarée, les missionnaires s'offrent comme aumôniers militaires, et la tombe de plusieurs marque les points de départ et d'arrivée de notre armée. C'est bien ainsi : le corps du prêtre français est à sa place au milieu de nos soldats morts pour la France. Ils servaient la même cause, et nous espérons qu'ils ont reçu une même récompense.

Un anglais, le Rév. Kenelm Vaughan, a rendu à ces vaillants le témoignage que l'on va lire : « La presse radicale ne poursuit pas moins ces ouvriers dévoués de ses calomnies. Notre amiral Jones a été plus juste pour eux. Après la célèbre visite qu'il fit en 1881, à Tananarive, au nom du gouvernement, il a déclaré dans son rapport de 1883 au Parlement britannique que « ces hommes qui travaillaient dans le silence plantaient « sur cette terre un arbre bien supérieur à tous les autres ». Que les radicaux continuent donc à accuser les missionnaires français d'être sans patriotisme. Sans patriotisme ! vraiment ! Une telle accusation nous fait sourire de pitié, tant elle est ridicule ! Pour moi, j'ai vu ces prêtres à l'œuvre, *et je déclare qu'ils sont bien plus Français que beaucoup de Français en France*[1]. »

1. *Tablet*, August 27, 1892.

Remontons enfin vers la Syrie. Nous voici sur la terre classique du protectorat, celle où, depuis les croisades, les noms de catholique et de *frangi* sont unis dans une affectueuse reconnaissance. « Nous n'avons rien épargné, dit M. Gabriel Charmes, pour ruiner notre prestige dans l'Orient méditerranéen ; notre diplomatie y a commis les fautes les plus graves ; notre commerce s'y est laissé dépasser par d'autres. Et pourtant, nous y sommes toujours regardés comme la grande nation européenne. Pourquoi, sinon parce que des moines et des congrégations continuent à y prendre les enfants en bas âge pour leur apprendre à murmurer le nom de la France et celui de Dieu[1]. » De cette influence, notre inépuisable charité après les massacres de 1860 a été un premier facteur. De tous côtés les œuvres catholiques ont construit hôpitaux, orphelinats, où prêtres et religieuses se sont mis, sans compter, au service de la misère. Le second facteur est l'enseignement. « Si tout le monde parle français en Égypte, c'est aux Frères de la Doctrine chrétienne qu'on le doit ; si on parle mieux encore en Syrie, c'est aux Jésuites, aux Lazaristes, aux écoles grecques-catholiques et maronites qu'en revient le mérite[2]. » M. Gabriel Charmes cite à l'appui une suggestive anecdote. Il rencontre en plein désert, dans les environs de la mer Morte une femme bédouine qui parle couramment le français.

« Où donc avez-vous appris le français ?

« — Chez les Sœurs de Saint-Joseph », me répondit-elle...

« Les services qu'ont rendus à l'influence française ces modestes Sœurs de Saint-Joseph sont incalculables. Partout elles ont fait aimer notre nation en même temps qu'elles en ont enseigné la langue. *Les indigènes nous jugent d'après quelques religieux et quelques religieuses qui passent leur vie à répandre des bienfaits autour d'eux*[3]. »

A Beyrouth, s'élève la magnifique université fondée et dirigée par les Jésuites ; école française de médecine, imprimerie, collège, séminaire, telle est cette œuvre « dont le

1. *Revue des Deux Mondes. La France et le Protectorat catholique en Orient*, par G. Charmes, 15 février 1883.
2. *Revue des Deux Mondes*, 1883, t. LV, p. 779.
3. G. Charmes, *Voyage en Palestine*, 1891, p. 103.

patriotisme français autant que l'Église catholique peut revendiquer la création ; ne symbolise-t-elle pas les deux plus grandes forces de ce monde : la religion et la science pure[1] ? » A ce témoignage de l'amiral Aube, joignons celui, plus récent, d'un membre de l'Institut, M. Larroumet, racontant une visite au même établissement. Après avoir fait, lui aussi, l'éloge de l'installation scientifique, il ajoute : « Ces Jésuites sont Français et travaillent pour la France. *S'ils appartiennent à un ordre cosmopolite, cela ne les empêche pas d'aimer leur pays*, comme on l'aime à distance, d'un amour plus éclairé, plus actif et moins tranquille. J'ai encore dans l'oreille l'accent avec lequel ils me disaient : « Nous sommes Français et notre œuvre est française. » Les abandonner serait pour la France s'abandonner elle-même[2]. »

Comprend-on maintenant la lumineuse parole de Fuad-Pacha à un consul de France en 1860 : « Je ne crains pas les quarante mille baïonnettes que vous avez à Damas. Mais je crains les soixante robes que voilà..... » ? Et il montrait des Franciscains, des Lazaristes, des Jésuites.

« Pourquoi? demanda le consul.

« — Pourquoi ? Parce que ces soixante robes font germer la France dans le pays. »

Comprend-on les affirmations de M. de Douville-Maillefeu, un radical ?

« Je parle à la tribune française ; je n'ai qu'un intérêt, celui de ma patrie, de ma France, de la propagation de la langue française...

« Or, je tiens à déclarer que partout en Orient, quel que soit l'ordre auquel appartiennent les religieux des deux sexes, quelle que soit la robe qu'ils portent, tous montrent — j'en ai eu la preuve — un dévouement absolu pour le nom français. Je dois dire non seulement la vérité, mais toute la vérité. Je rends hommage au rôle français, — disons le mot, — des congrégations catholiques en Syrie et en Palestine[3]. »

Comprend-on le cri ému de Jules Simon :

1. Amiral Aube, *A terre et à bord*, p. 45.
2. G. Larroumet, *Vers Athènes et Jérusalem*.
3. Discours à la Chambre, 6 novembre 1890.

« Ils sont là-bas, servant la cause de la France, mourant pour Dieu et pour nous[1] » ?

Et voici que M. G. Charmes, déjà tant de fois cité, met au tableau un dernier trait, qui lui donne ce je ne sais quoi d'achevé qu'ajoute aux grandes vertus... l'ingratitude même des obligés. « On me permettra, à moi qui ne suis animé d'aucune passion religieuse d'aucun genre, de rendre aux Missions ce témoignage que leur patriotisme au dehors n'a pas même été ébranlé par la terrible persécution qu'elles ont subie au dedans[2]. »

Ces paroles et toutes celles que j'ai rapportées, je voudrais les enregistrer dans un phonographe, et chaque fois qu'à la Chambre, dans le débat qui va s'ouvrir, retentira la mensongère affirmation : « Les religieux ne sont pas patriotes, les religieux ne sont pas Français, les religieux affaiblissent la France », l'infatigable voix répéterait :

« Je les proclame tous patriotes. » (Constans.)

« Ils ont tous le cœur français. » (Jurien de la Gravière.)

« Plus Français que beaucoup de Français en France. » (Vaughan.)

« Ces Jésuites sont Français et travaillent pour la France. » (Larroumet.)

« Ils montrent un dévouement absolu pour le nom français. » (Douville-Maillefeu.)

« Leur patriotisme n'a même pas été ébranlé par la terrible persécution. » (Charmes.)

Et cette affirmation mille fois répétée de la vérité ferait rougir les accusateurs, et maintiendrait en évidence, devant les hommes de bonne foi, les preuves irréfragables du réel état d'esprit régnant parmi les religieux.

Car ceux que nous venons d'étudier et d'admirer, n'allez pas les croire taillés dans une masse à part, qui prendrait tout le patriotisme sans en laisser pour les autres ! Ces hommes, ces femmes que vous avez vus parcourir le monde, la croix à la main, l'amour de la France aux lèvres, ce sont les frères, les sœurs de ceux qui enseignent notre jeunesse. Hier, ils étaient eux-mêmes dans une chaire de classe ; c'est

1. Discours de Caen, 27 mai 1892.
2. *Revue des Deux Mondes, loc. cit.*

de là qu'on les a tirés pour les envoyer en mission. Ceux qui les ont remplacés au collège, à l'école, partiront demain peut-être pour les saints excès du dévouement apostolique. Vous voulez savoir ce qu'ils enseignent ; voyez ce qu'ils font. Vous voulez savoir si leurs doctrines, leurs croyances ne les amènent pas à moins aimer la France ; voyez-les travailler et mourir pour elle.....

De nos jours, tout se traite par la science expérimentale. Quand une usine reçoit une livraison, le laboratoire prélève au hasard, sur chaque lot, un ou plusieurs échantillons. On les analyse et, par leurs qualités ou leurs défauts, on juge en pleine sécurité le stock tout en entier.

Eh bien, nous venons d'agir de la sorte, mais avec un échantillon d'une exceptionnelle importance. Ce n'est pas *quelques* prêtres, *quelques* religieuses que nous avons étudiés, c'est plusieurs milliers[1]. Nous avons suivi leurs traces en tous points du globe..., la trace de leurs labeurs, de leurs bienfaits, de leur sang parfois. Nous avons ausculté leur cœur : il battait pour Dieu et pour la France. Nous avons interrogé des témoins, souvent indifférents ou hostiles à notre foi : tous ont répondu par un cri d'admiration. Or ces « échantillons » sont *formés absolument comme les autres religieux ; pris dans la masse*, ils donnent exactement les sentiments patriotiques de cette masse. Donc la conclusion rigoureuse est :

Loin d'anéantir l'amour de la patrie, la vie religieuse le dilate, l'élève, et lui communique une constance, une pureté, une intensité incomparables. Or il est impossible que dans leur enseignement des éducateurs ainsi disposés ne transmettent pas ce qu'ils ont dans le cœur. Donc les religieux sont des éducateurs éminemment patriotes, et, loin de les proscrire, quiconque aime vraiment la France doit les favoriser.

Me permettra-t-on, ici, un souvenir personnel, resté dans un coin privilégié de la mémoire du cœur, tout ensoleillé de soleil de France, tout parfumé de la brise de nos côtes. Un jour de fête, quittant la terre d'exil où nous fixaient, hélas ! de trop fameux décrets, nous étions partis avec nos élèves faire

1. Rappelons que, d'après le cardinal Vaughan, sur 72 000 missionnaires, les deux tiers sont français.

une excursion en mer. Le petit vapeur anglais débordait de jeunes Français, à mines bien éveillées, où se reflétait le bonheur de secouer la poussière du travail, tout en allant saluer la patrie. Sur la passerelle, quelques-uns des plus grands, réunis autour d'un professeur mélomane, chantaient à pleine voix, depuis des heures, des refrains patriotiques ou marins. Tout était joie, lumière, et les côtes de France nous souriaient dans la brume légère d'une matinée d'été. Soudain, quelques-uns des chanteurs se dirigent vers le capitaine et lui demandent de hisser, sans plus tarder, le pavillon français. Alors, sur ce pont grouillant d'enfants rieurs, se produisit une petite scène inoubliable. Le mince paquet d'étamine, serré par un nœud de la drisse, montait lentement. Tous le regardaient, attentifs, déjà émus, comme si quelque chose de leur âme était là, caché dans ce frêle symbole de la patrie. Le voici en haut, et d'un coup sec le matelot détache le nœud et fait flotter les trois couleurs au vent de France. Aussitôt, un frisson passe sur ces enfants et sur leurs maîtres; casquettes et chapeaux s'abattent, les hourras s'élèvent, et de toutes les lèvres, de toutes les poitrines, s'élance le *Chant au drapeau :* « O Pavillon de France! à toi nos cœurs, à toi notre amour. » Petit fait, sans doute, mais singulièrement révélateur comme tout ce qui jaillit de l'âme par élan spontané. Fleur d'enthousiasme juvénile, soit; mais le souvenir des aînés, formés par les mêmes maîtres et tombés pour la France, était un sûr garant que cette fleur, poussée par le sol fécond du devoir chrétien, saurait donner des fruits utiles à la patrie. Et voilà pourquoi, j'en suis certain, sur ce pont où tout vibrait de jeune ardeur et de viril dévouement, s'il se fût trouvé un de ceux qui doutent de nous, sa main se serait tendue loyale vers la nôtre, il nous eût dit : « Nous ne vous connaissons que par vos ennemis. Ils en ont menti. Vous êtes de vrais Français, continuez à former des Français. »

*
* *

Mais, pour douce et touchante que soit cette évocation du passé, ce n'est pas sur elle qu'il faut finir. Résumons cette seconde partie de notre démonstration en formules sèches et inattaquables comme des théorèmes, ou mieux en *faits*.

Car c'est un *fait* que les élèves des collèges chrétiens ont poussé l'amour de la patrie jusqu'à l'héroïsme (Chanzy, Gougeard, de Cissey), mourant pour elle, aussi bien sous la République que sous l'Empire.

C'est un *fait* que leurs maîtres ont affronté la mort sur les champs de bataille, aux ambulances, aux hôpitaux, pour Dieu et pour la France.

C'est un *fait* que ceux chez qui la conviction chrétienne atteint sa radieuse plénitude, le prêtre, le religieux, la religieuse, montrent chaque jour dans les missions le plus ardent patriotisme, ne séparent pas la France de Dieu, affermissent notre empire là où il est le droit, et font du moins estimer, admirer, bénir notre pays, là où prévaut déjà une domination étrangère devenue légitime.

Donc ces hommes, qui aiment tant et si pratiquement la France, ne peuvent apprendre qu'à l'aimer.

Donc leur enseignement, sorti de cœurs si patriotes, ne peut être et n'est pas antinational.

Donc ils ne forment pas une autre France, ces hommes qui, de l'aveu de tous les témoins, honorent la France à l'étranger, étendent son influence, couvrent son nom de gloire.

Donc les générations qu'ils élèvent seront, comme toutes celles déjà sorties de leurs mains, pénétrées de patriotisme, nationales, françaises.

Auguste BELANGER, S. J.

LES RÉTRIBUTIONS DE LA VIE FUTURE
DANS LES
PSAUMES

Voilà bientôt un quart de siècle que se produisit en pleine Académie des Inscriptions et Belles-lettres une bruyante discussion, — d'ailleurs renouvelée de Voltaire, — sur la croyance à l'immortalité de l'âme chez les anciens Hébreux avec sa conséquence la plus prochaine, qui est la rémunération d'outre-tombe. Détail piquant, deux Juifs firent surtout les frais du débat : M. Joseph Halévy tenant pour l'affirmative, et M. Joseph Derenbourg pour la négative. Après quelques mois de polémique ardente, au cours de l'année 1873, la discussion s'assoupit. Inutile d'insister ici sur cette phase de la controverse que M. Vigouroux a exposée tout au long[1]; il y aura plus d'intérêt et de profit à rechercher où en est aujourd'hui la question.

En 1894 paraissait le cinquième et dernier tome de l'*Histoire du peuple d'Israël*, par M. Renan. Ce volume, imprimé quelque temps après la mort de l'auteur, est comme le testament du philosophe sceptique et frivole que l'on connaît. Entre autres choses étonnantes, il nous y apprend que l'enfer a été inventé à Alexandrie, vers l'an 50 avant notre ère, par le Juif helléniste qui a écrit le livre de la Sagesse. « L'auteur de la Sagesse, dit-il, fut un personnage de premier ordre dans l'histoire religieuse. Il marqua un tournant du chemin, un brusque changement de direction. Le premier, dans la tradition juive, cet écrivain énonça nettement la doctrine de l'immortalité de l'âme. A côté de la résurrection, doctrine autrement logique, mais dont la violence effrayait les esprits qui avaient reçu la culture grecque, il y eut une doctrine plus mitigée, pour les esprits moyens. Un Juif de cette école

1. *La Bible et les découvertes modernes*, t. III, 1re partie, l. II. — Cf. *la Controverse*, 1883, p. 390 et 532.

ressemblait beaucoup à un Grec élevé aux écoles philosophiques. La jonction des deux doctrines, au sein du christianisme, fut le plus grand embarras de la doctrine naissante ; mais les enfants digèrent des pierres et assimilent les aliments les plus hétérogènes. L'immortalité de l'âme fut la doctrine fondamentale ; la résurrection et le jugement final devinrent un accessoire, sans grande signification, relégué à la fin des temps. L'enfer, en tout cas, était fondé ; et c'est seulement grâce à l'enfer qu'on a pu tirer de l'humanité un certain degré de moralité. Ah ! pauvre bête[1] ! »

N'allez pas croire que M. Renan veuille mal de mort à ce moraliste impudent dont le mensonge abuse le genre humain depuis deux mille ans ; bien au contraire, il lui en est reconnaissant. « La religion, écrit-il encore, est une imposture nécessaire. Les plus gros moyens de jeter de la poudre aux yeux ne peuvent être négligés avec une aussi sotte race que l'espèce humaine, créée pour l'erreur, et qui, quand elle admet la vérité, ne l'admet jamais pour de bonnes raisons. Il faut bien alors lui en donner de mauvaises. En ce sens, la sibylle Érythrée fut vraie prophétesse. Ses vers apocryphes ont pris place au fin fond du cœur de l'humanité. On croira parce qu'elle a cru ; on espérera parce qu'elle a espéré. *Teste David cum Sibylla.* Vive le faussaire qui a si bien réussi[2] ! » On le voit, c'est de guerre lasse et sur le tard qu'on a eu recours à l'épouvantail de l'enfer pour morigéner les grands enfants que nous sommes.

Peu après M. Renan, en 1895, mais dans un esprit et sur un ton bien différents, le Dr Salmond, professeur au Free Church College d'Aberdeen, a publié un ouvrage où il traite des origines et des progrès de la doctrine de l'immortalité de l'âme, telle qu'elle se trouve enseignée dans le Nouveau Testament. Une partie notable de son étude est consacrée à préciser l'enseignement de l'Ancien Testament sur la vie future et ses rétributions[3]. Or, voici les conclusions auxquelles il a cru devoir s'arrêter. Tout en admettant que l'âme survit à la mort, les plus anciens Juifs n'attendaient pas de rétribution

1. *Histoire du peuple d'Israël*, t. V, p. 338-339.
2. *Ibid.*, p. 106.
3. *The christian doctrine of Immortality*, p. 159 à 281.

par delà la tombe. Ils concevaient le séjour des morts comme un lieu de ténèbres et d'inaction où régnait la plus complète égalité. Cependant, avec les livres poétiques, par exemple Job et les Psaumes, la foi de l'Israélite pénètre plus avant. Le juste déshérité des biens de la terre se console par l'espoir d'un monde meilleur, où, en compagnie de Jéhova, il sera largement dédommagé des souffrances présentes. Toutefois, ce n'est qu'à l'époque de l'exil en Babylonie que cette doctrine reçoit tous les développements qu'elle comporte. Le dogme des rétributions futures progresse graduellement, non pas sous l'influence de la théosophie persane ou de la philosophie grecque, mais plutôt par l'évolution naturelle de l'idée éminemment compréhensive que les Juifs se faisaient de Dieu. Sous l'empire des exigences intellectuelles et morales, ils en sont venus à se dire que si Jéhova est souverainement juste, il doit se réserver pour un autre monde, puisque sa justice ne se manifeste que très imparfaitement en celui-ci. « C'est par là que tout commence dans l'Ancien Testament et c'est là que tout aboutit. Sa foi est une foi en un Dieu vivant et par conséquent une foi en une vie sans fin. Mais il a manqué d'une révélation finale de l'immortalité[1]. »

Le livre du Dr Salmond a été récemment présenté au public français par M. l'abbé Touzard, qui a profité de l'occasion pour reprendre à son propre compte l'examen de la question[2].

Dans un article remarquable à plus d'un égard, le savant Sulpicien s'associe d'une façon générale au sentiment du professeur d'Aberdeen ; et même en plus d'un point ses conclusions sont plus radicales. A s'en tenir aux données du document biblique, les Hébreux d'avant l'exil n'auraient attendu que des rétributions terrestres. Après l'exil, le dogme de l'immortalité et de la résurrection se développèrent rapidement, mais ce fut au contact des doctrines persanes et grecques. Du moins, ce n'est pas là une hypothèse invraisemblable. — Quelques citations vont permettre de saisir exactement la pensée de l'auteur.

« La rétribution est toute temporelle. Pour le juste, c'est la richesse, l'honneur, l'estime, la prospérité, le succès, une

1. *Loc. cit.*, p. 275.
2. *Revue biblique*, 1898, p. 207-241.

longue vie, puis une sorte de survivance à soi-même dans une postérité glorieuse. Pour le méchant, c'est le malheur, l'infortune, des accidents, une fin subite, la mort en pleine vigueur, sans souvenir, sans postérité. Après le trépas, le Juif ne voit plus de récompense, ni de châtiment. Le séjour des morts est essentiellement égalitaire. Bons et méchants s'y rencontrent dans une commune infortune ; il n'existe aucune trace précise de différence[1]. » Il faut descendre jusqu'à Daniel pour rencontrer l'idée du jugement individuel à la fin des temps, la première idée nette et précise de la rétribution d'outre-tombe. Encore ne s'agit-il que des Juifs[2]. D'où vient ce progrès, cette supériorité de Daniel sur les autres prophètes ? « Nous admettons volontiers que l'auteur de Daniel n'est pas redevable de toutes ses idées aux conceptions persanes. Un point est absolument original dans la doctrine juive, la conception de la divinité, et cette conception a son écho dans toutes les autres doctrines théologiques. Il n'est pas non plus question d'un emprunt raisonné, réfléchi et voulu : car il n'y a aucune vraisemblance que les Juifs se soient mis à l'école des Perses pour apprendre la théologie. Mais est-il aussi invraisemblable que les idées persanes se soient peu à peu infiltrées dans les esprits des Juifs, pour combler les vides si vivement sentis qu'y laissaient leurs notions des fins dernières ? Les Juifs avaient compris l'insuffisance de leurs idées sur la rétribution, l'incompatibilité de ces croyances avec la doctrine si parfaite de la justice divine ; d'autre part, les doctrines persanes suffisaient pleinement aux exigences de leurs esprits. Une assimilation lente n'était-elle pas naturelle[3] ? »

Les idées juives sur la rétribution, très stationnaires pendant de longs siècles, ont, à partir de Daniel, évolué avec une surprenante rapidité. Dans les livres deutérocanoniques, tous postérieurs à l'exil, tels que Tobie, les deux livres des Macchabées, l'Ecclésiastique et la Sagesse, la doctrine de l'immortalité, de la résurrection et de la rétribution finale suit une marche ascendante, dont le terme est le sublime

1. *Revue biblique*, 1898, p. 216.
2. *Ibid.*, p. 228.
3. *Ibid.*, p. 230.

tableau qui remplit les cinq premiers chapitres de la Sagesse[1].

***

Il va sans dire que nous rejetons absolument l'opinion de M. Renan. Fausse en elle-même, elle est irréligieuse et outrageante pour la raison humaine dans la forme que son auteur lui a donnée. Ce sont là des torts que la finesse toute gauloise du style ne rachèteront jamais. Quant aux conclusions du Dr Salmond et de M. Touzard, nous ne saurions les accepter de tout point. Il nous semble qu'ils ont atténué outre mesure la portée des documents ; surtout ils se tiennent trop exclusivement à la lettre du texte, sans se préoccuper assez de ce que cette lettre donne à entendre ou même contraint de supposer. Enfin certains éléments de solution sont imparfaitement traités, parfois même passés sous silence.

Il faut bien convenir que dans la question présente, comme dans beaucoup d'autres, la doctrine de l'Ancien Testament est allée en se développant, en se précisant. C'est la loi du progrès présidant à l'économie générale de la révélation, qui, elle aussi, a eu son aube, son jour grandissant et son plein midi. Que la foi en l'immortalité proprement dite et surtout en la résurrection générale ne trouve guère dans les livres bibliques les plus récents une formule catégorique et précise ; que les Juifs d'avant l'exil n'aient eu que de faibles lueurs sur la nature et les circonstances diverses de la rétribution finale : nous n'y contredirons pas. Nous pensons néanmoins que de tout temps et, en particulier, aux siècles qui ont immédiatement précédé l'exil, les Hébreux ont cru que la justice de Jéhova à l'égard des individus ne s'exerçait pas seulement en ce monde, qu'elle s'étendait encore à une autre vie, où tout serait remis dans un ordre parfait. Ramené à ces termes essentiels, mais suffisants, le problème de la Providence s'est posé aux anciens Juifs tout comme à nous et en a reçu, somme toute, la même solution.

Il n'est pas besoin de refaire ici une démonstration qui se trouve dans nombre de bons auteurs. Pour avoir été niés ou révoqués en doute, les arguments qu'ils font valoir n'ont,

1. Cf. *Revue biblique,* 1898, p. 230-237.

dans leur ensemble, rien perdu de leur solidité. Je veux seulement insister sur un genre de preuves auxquelles on n'a pas, ce semble, donné un relief suffisant : il s'agit de l'enseignement des Psaumes sur les rétributions de la vie future.

Quant on veut préciser la conception que les Juifs se faisaient des doctrines qui sont à la base de leur vie religieuse et morale, c'est surtout dans le Psautier qu'il faut chercher. Partout et toujours les poètes nationaux, loin de se borner à chanter les gloires et les malheurs de la patrie, ont encore fait passer dans leurs vers le patrimoine d'idées, de croyances et d'aspirations qui constituent les traditions d'un peuple. Les Hébreux ont-ils espéré survivre au trépas, ou, au contraire, ont-ils pensé que l'homme tout entier descendait au tombeau ? Leur fidélité au devoir a-t-elle été soutenue par l'espoir d'une autre vie ? Il est impossible que des idées aussi fondamentales ne se soient jamais traduites dans la poésie hébraïque, qui est d'ailleurs essentiellement gnomique. Le Dr Salmond en convient ; aussi a-t-il reconnu dans Job et les Psaumes la mention non équivoque des rétributions futures. Mais M. Touzard pense qu'il a attaché trop d'importance à « quelques expressions de détail », ne renfermant en réalité que des vœux mal assurés. « A la vue du désordre des choses d'ici-bas l'âme du juste soupirait après des horizons meilleurs ». C'est ainsi que les psaumes XV et XVI ne contiendraient que des prières et des aspirations. « Le problème de l'insuffisance des rétributions terrestres est nettement posé dans les psaumes XXXVI, XLVIII et LXXII, mais le psalmiste adhère encore à la vieille solution ; il est vrai que c'est plutôt par sa foi que par sa raison [1]. »

Il est incontestable que ces petits poèmes, qu'on appelle psaumes, ont parfois un caractère tout subjectif ; l'auteur y fait la confession intime d'un cœur broyé par la douleur ou exalté par l'espérance. Mais souvent aussi, le plus souvent même, le psaume réfléchit les idées et les sentiments d'une époque, d'une génération, d'un peuple entier. Comment s'arrêter à la pensée que le psalmiste ait jeté à l'impie un cri de menace et au juste une parole d'espoir, qui n'auraient eu

1. Cf. *Revue biblique*, p. 219 et 221.

d'autre fondement que dans ses aspirations personnelles vers un ordre de choses meilleur? Ce censeur du mauvais riche, ce défenseur du pauvre et de l'opprimé, devait se dresser devant les foules au nom des croyances populaires; sinon sa voix serait restée sans écho. Le célèbre « bibliste » anglais, S. R. Driver, reconnaît explicitement le *caractère didactique* des psaumes XXXVI, XLVIII et LXXII, que nous traduirons plus bas. La valeur objective du Psautier, en matière doctrinale, s'impose avec tant d'évidence qu'elle a même été exagérée de nos jours. Plusieurs critiques pensent, après le Dr Smend, que tous les psaumes ont été composés pour l'usage liturgique de la communauté juive, et que le psalmiste parle invariablement au nom du peuple entier. Il semble plus juste de dire, avec M. Driver, qu'à côté des psaumes où on entend la voix d'Israël, il en est d'autres, qui, tout en exprimant des sentiments personnels, ont un caractère *représentatif*, en ce sens que les sentiments du psalmiste sont à l'unisson de ceux que professe la partie saine et religieuse de la nation.

Une étude attentive du Psautier montre en effet qu'il est par excellence le livre d'Israël. Dans ces chants, inspirés le plus souvent par des événements publics, heureux ou malheureux, c'est l'âme même de la nation qui tour à tour frémit, pleure ou exulte. Nous ne donnons de ce fait littéraire qu'un seul exemple, mais il vient ici tout à fait à propos.

On convient assez généralement que pas un peuple de l'antiquité n'a eu autant que les Hébreux le sentiment vif et pressant de la justice. Le Dieu d'Israël est avant tout un Dieu juste. La loi du talion règne souverainement d'un bout à l'autre de l'Ancien Testament; elle règle même les rapports de Jéhova avec son peuple. C'est presque à chaque page que le texte biblique met sur les lèvres de Dieu des formules comme celles-ci : « Si vous me servez fidèlement, à mon tour je serai fièle à vous récompenser; si vous violez mon pacte, je vous abandonnerai à vos ennemis; revenez à moi et je reviendrai à vous. » Qu'on ne se figure pas que cette justice rémunératrice intervienne seulement pour sanctionner l'alliance divino-humaine conclue entre Jéhova et le peuple d'Israël envisagé comme tel; en maints endroits de la Bible il est dit expressé-

ment que le Dieu de justice se comporte de même envers les individus. Toutes ces formules tiennent dans celle du psalmiste : « *Cum sancto sanctus eris et cum perverso perverteris* : Avec le saint vous agirez en saint, et avec le pervers vous tiendrez une conduite digne de sa perversité [1]. » Voilà pourquoi des sorts tout différents attendent auprès de Jéhova les bons et les méchants. Abstraction faite des circonstances qui accompagneront l'exercice de cette justice divine, l'affirmation de la loi elle-même : *A chacun selon ses œuvres*, est à la base de la théologie hébraïque. Et voilà précisément aussi le sujet le plus ordinaire des Psaumes. Il en est bien peu où ce principe ne soit pas ramené d'une façon ou d'une autre, ne fût-ce que par voie d'allusion ou de supposition. C'est en particulier le thème unique du premier psaume : *Beatus vir qui non abiit in consilio impiorum*, si heureusement choisi pour servir de prologue au Psautier [2].

1 Heureux l'homme
Qui ne va pas dans le sens des impies,
Ne se tient point dans la voie des pécheurs,
Et ne prend pas place dans l'assemblée des libertins [3] ;
2 Mais qui trouve son plaisir dans la loi de Jéhova
Et médite jour et nuit ses commandements.

3 Il est comme un arbre
Planté près du courant des eaux,
Qui donne son fruit en sa saison,
Et dont le feuillage ne se flétrit jamais ;
Tout ce qu'il fait prospérera,
4 Il n'en est pas ainsi des impies !

Oui, ils sont comme le fétu
Que le vent emporte à la surface de la terre.
5 Aussi bien les impies ne prévaudront pas au[jour du]jugement,
Ni les pécheurs dans l'assemblée des justes ;
6 Parce que Jéhova agrée la conduite des justes,
Tandis que la voie des impies aboutit à la perdition.

1. *II Rois*, XXII, 27.

2. Pour ce psaume, comme pour les suivants, nous donnons une traduction critique, c'est-à-dire celle qui nous paraît, tout bien considéré, serrer de plus près le texte primitif authentique. Plusieurs détails, tant de lecture que de traduction, sont sans doute contestables; mais ces incertitudes n'altèrent pas la pensée générale du psaume, et cela suffit.

3. Au sens que ce mot avait au dix-septième siècle.

Tel est invariablement le point de vue du psalmiste quand, de près ou de loin, il envisage le problème de la Providence. Le jugement de Jéhova aura son jour, et ce jour sera le principe d'un ordre de choses tout nouveau : la voie du juste devant mener finalement à la prospérité, tandis que celle du méchant aboutit à une ruine complète. Ce lieu commun revient sous cent formes différentes ; et ce n'est pas trop pour empêcher l'homme droit et religieux de succomber au scandale permanent qu'il rencontre dans le spectacle de la vie présente. Que le pieux israélite prenne patience, qu'il compte sur la fidélité de son Dieu ; encore un peu et les rôles seront renversés : l'impie va disparaître avec tout son faste, le juste au contraire sera comblé de biens. Les nombreuses formules, que reçoit cette pensée toute simple, ont été réunies comme à plaisir dans le psaume XXXVI, *Noli æmulari in malignantibus*, dont nous ne citerons que le début et la fin.

1 Ne t'irrite pas au sujet des méchants,
Ne t'indigne pas à propos de ceux qui font le mal ;
2 Car ils seront bientôt fauchés comme l'herbe,
Et se flétriront comme le gazon verdoyant.

. . . . . .

35 J'ai vu l'impie redoutable
S'étendre comme le cèdre du Liban ;
36 J'ai passé, il n'était déjà plus ;
Je l'ai cherché et il ne s'est point trouvé.

37 Considère l'homme de bien et vois le juste,
Car l'homme pacifique aura une postérité ;
38 Tandis que les méchants seront tous exterminés ;
La postérité des impies sera anéantie.

39 Le salut des justes vient de Jéhova,
Qui est leur force dans la détresse ;
40 Jéhova les assiste et les délivre,
Il les sauve parce qu'ils ont espéré en Lui !

A qui demanderait si les psaumes I et XXXVI datent d'avant l'exil, on peut répondre que rien n'oblige à les rejeter à une époque tardive ; des motifs non seulement plausibles, mais encore persuasifs, permettent de les attribuer à la meilleure époque de la littérature hébraïque : celle qui a précédé la chute du royaume de Juda. Ce sentiment des anciens est en-

core partagé par plusieurs représentants autorisés de l'école dite critique, en particulier par M. Bæthgen[1], du moins en ce qui concerne le psaume I. Le fait que ces deux psaumes font partie de la première collection du Psautier constitue le meilleur argument en faveur de leur antiquité. L'étude intrinsèque du psaume I, tant du fond que de la forme, témoigne dans le même sens. Le manque d'originalité et la structure artificielle du psaume XXXVI, quelques allusions prétendues au livre des Proverbes et à celui de Job, ne constituent pas une présomption suffisante pour faire admettre qu'il n'aurait été inséré que plus tard dans la première collection. Sans nier absolument la portée de ces indices, il est permis de trouver qu'on les a fort exagérés. Par exemple, n'y a-t-il pas quelque injustice à trouver que les versets 25, 35, 36, et d'autres encore, sont sans originalité ? Au reste, nous ne citons pas ici ces deux psaumes pour y montrer l'affirmation claire et précise des rétributions d'une autre vie. Il faut même convenir que quelques expressions du psaume XXXVI pourraient donner à croire que châtiments et récompenses auront lieu en ce monde ; c'est là une façon de parler qui tient à la conception particulière que les Juifs d'alors se faisaient du royaume de Dieu ou du règne messianique. Nous aurons à revenir là-dessus. Ce qu'on peut chercher dans ces psaumes, parce qu'on l'y trouvera, c'est l'expression variée, et claire, d'une inébranlable confiance en la justice de Dieu.

*
* *

Pour se rendre maître de la pensée d'un auteur, il ne suffit pas de s'arrêter à ce qu'il écrit en propres termes et d'une façon explicite ; il faut encore tenir compte de ce qu'il donne à entendre par manière de supposition ou de conclusion. On a toujours le droit de compter sur le bon sens et la logique des lecteurs. L'Écriture sainte n'échappe pas à cette condition de tout livre rédigé en langage humain. En vertu de ce principe, la croyance des Hébreux en la rémunération finale après la mort s'impose comme un corollaire nécessaire de cette autre doctrine qui est éminemment biblique : à savoir

1. *Die Psalmen*, in h. l.

que Jéhova rendra bonne justice à tout le monde. Car enfin il est bien évident que la conduite de la Providence vis-à-vis des individus n'a jamais varié. Les rétributions temporelles promises dans l'Ancien Testament s'adressent le plus souvent à Israël en *tant que peuple*. C'est avec la nation que l'alliance a été conclue ; il est juste que la nation soit récompensée ou punie en ce monde. A l'époque des psalmistes, bien avant eux, de tout temps, la vertu et le vice, tant chez les Juifs que parmi les Gentils, n'ont pas trouvé leur rétribution adéquate en ce monde. La Bible, et les psaumes en particulier, retentit douloureusement du cri des opprimés et des chants de triomphe qu'entonnent les violents et les impies. On y prend le ciel à témoin de ces désordres. Alors comme aujourd'hui le bras vengeur de Dieu s'appesantissait parfois sur les coupables, mais ce n'était que l'exception. L'histoire de Job recouvrant deux fois plus qu'il n'avait perdu par la malice de Satan, parut assez extraordinaire pour mériter d'être écrite. Sous l'ancienne Loi, comme de nos jours, il n'était pas rare de voir l'impie mourir au sein de la prospérité, et le juste finir dans le dénûment où il avait vécu. Pour se convaincre que les choses se passaient ainsi du haut en bas de l'échelle sociale, il suffit de jeter un coup d'œil sur l'histoire des rois de Juda et d'Israël, dont la plupart, quoique impies, meurent tranquillement sur le trône et se survivent dans leur postérité.

Cette condition des choses humaines dans la vieille société juive, que la raison toute seule nous donnerait le droit de supposer, alors même que le texte inspiré serait muet, se trouve expressément affirmée en plusieurs endroits de la Bible. C'est Job qui s'écrie avec indignation « que la terre est livrée aux mains de l'impie » (IX, 24). Aussi consacre-t-il un chapitre entier à décrire la prospérité insolente dont les méchants jouissent jusqu'au bout, sous le toit de leur maison qui regorge d'enfants (XXI). Cette même pensée se retrouve dans le psaume XVI, 13 : « Ils ont des enfants à souhait et leur laissent des biens en héritage. » Mais c'est surtout dans l'Ecclésiaste qu'on signale ce désordre qui est une cruelle épreuve pour la foi des croyants. « Voici ce que j'ai vu aux jours de ma vanité : Le juste périt dans sa justice

et l'impie vit longtemps au sein de sa malice. » (VII, 16.) « Il y a des impies qui jouissent jusqu'à la mort d'un renom de sainteté. » (VIII, 10.) « Il y a des justes à qui arrivent des malheurs, comme s'ils avaient fait les œuvres des impies, et il y a des impies qui vivent avec autant de sécurité que s'ils avaient fait les œuvres des justes. » (VIII, 14.) « L'avenir des choses terrestres est plein d'incertitude, puisque tout arrive indifféremment au juste et à l'impie, au bon et au méchant, au pur et à l'impur, à celui qui immole des victimes et à celui qui méprise les sacrifices. » (IX, 2.) A quelque époque qu'on place la composition de l'Ecclésiaste, c'est là un témoignage qui garde toute sa valeur, car personne ne s'arrêtera à la pensée que la Providence vis-à-vis des individus ne s'exerçait pas après l'exil dans les mêmes conditions qu'avant.

Nous voilà donc en présence de deux idées qui sont bien hébraïques. Jéhova, le Dieu juste, doit tôt ou tard rendre à chacun selon ses œuvres; et pourtant l'expérience de tous les jours apprend que les biens et les maux de ce monde vont indifféremment à l'homme religieux et à l'impie; il semble même que d'une façon générale la vie du méchant soit prospère, tandis que celle du juste s'écoule dans les insuccès et les privations. Or, il n'y a que deux manières d'expliquer comment des convictions aussi contradictoires aient pu se rencontrer dans l'esprit des Juifs. L'une, toute naturelle, la seule logique, à laquelle se sont arrêtés les peuples cultivés de l'antiquité, consiste à admettre une vie future où la justice divine aura son dernier mot. L'autre suppose que ces deux idées constituaient pour les Juifs pieux un conflit aigu et irréductible ; ils se résignaient cependant par une foi transcendante en la toute-puissance de Jéhova, et aussi par la pensée que l'esprit de l'homme ne saurait percer les mystères de l'avenir.

Cette dernière hypothèse se heurte à deux graves inconvénients. D'abord, on fait gratuitement aux Hébreux une situation inférieure à celle des autres peuples leurs contemporains.

Les Égyptiens, les Perses et les Grecs ont résolu le problème de la vie future ; seuls les Juifs n'y auraient pas

réussi[1]. Si on les suppose tellement peu philosophes qu'il leur faille absolument prendre contact avec un des peuples voisins pour arriver à ouvrir les yeux sur les horizons de l'au-delà, pourquoi dans ce cas attendre jusqu'à l'exil en Babylonie qui doit les mettre en relation avec les Perses? N'ont-ils donc pas pu, mille ans auparavant, faire leur profit des doctrines égyptiennes sur la vie *au pays de dessous*? Les croyances de l'Égypte, en cette matière, étaient pour le moins aussi suggestives que celles de la Perse.

En second lieu, cette hypothèse enlève aux Juifs la base naturelle et pratiquement nécessaire de la vie morale. Il ne semble pas pourtant que la moralité du peuple d'Israël ait été inférieure à celle de leurs contemporains. Sur des points secondaires, principalement s'ils sont de l'ordre spéculatif, par exemple : Comment le libre arbitre de l'homme s'accorde avec la prescience divine, il n'y a pas grand mal à ce que nous soyons imparfaitement renseignés; mais il est invraisemblable qu'un peuple civilisé reste longtemps sans doctrine ferme, vraie ou fausse, sur un point aussi capital que celui de la destinée humaine. L'invraisemblance devient une impossibilité morale quand il s'agit du peuple qui, par une providence toute spéciale, avait reçu en dépôt le culte du vrai Dieu.

***

Ce grand problème de la destinée humaine, les poètes inspirés de la Bible l'ont posé en effet; et ils l'ont résolu par l'affirmation solennelle des rétributions d'une vie à venir. Il est à croire qu'en cette matière les psalmistes auront puisé à toutes les sources d'informations dont ils disposaient : révélations divines, croyances des autres peuples, lumières de la raison. Les deux psaumes XLVIII et LXXII, dans lesquels le sujet est traité à fond, comptent parmi les plus beaux. En quelques mots, la Providence y est justifiée avec plus de précision et d'ampleur que dans Job et l'Ecclésiaste.

Il est vrai que plusieurs critiques modernes placent leur composition au temps de l'exil, ou même à l'époque de la

1. C'est à dessein que je ne fais pas mention des Assyro-Babyloniens dont les doctrines eschatologiques ne sont pas encore suffisamment caractérisées.

Restauration juive; mais les raisons qu'ils donnent de leur sentiment ne sont rien moins que convaincantes. Il suffit de voir comment C.-K. Cheyne prétend établir que la langue du psaume LXXII est du quatrième siècle avant Jésus-Christ, pour se rendre compte de l'influence que peut exercer le préjugé sur un esprit d'ailleurs très cultivé [1]. Un des principaux motifs que ce même auteur a encore de rejeter les psaumes XLVIII et LXXII à une si basse époque, c'est précisément qu'il y est question des rétributions futures [2]. Du moins, avons-nous ici un aveu précieux sur le sens et la portée doctrinale de ces psaumes, où d'autres n'ont voulu voir que « la vieille solution ».

Le contenu des deux psaumes est de telle nature qu'il convient plus ou moins à toutes les époques. Aussi bien, n'est-ce pas de ce chef qu'on peut conclure à leur antiquité. Il convient d'attacher plus d'importance à la langue qui ne présente pas, quoi qu'on en ait dit, les caractères d'une basse époque. La place que le psaume XLVIII occupe dans la première collection du Psautier a aussi sa signification. Enfin, nous présentons à ce propos quelques observations personnelles, tirées de l'état du texte actuel. Si elles sont fondées, comme nous le croyons, elles suffisent à établir que les psaumes en question datent d'avant l'exil.

Le psaume XLVIII, dans sa forme présente, se compose de deux parties, qui, à l'origine, étaient séparées et formaient des psaumes distincts. Bien plus, le second de ces fragments, — qui va du verset 13 à la fin, — avant d'être réuni au premier, a passé successivement par deux formes chorales différentes. On l'a d'abord chanté en chœurs proprement dits, comme le demandait sa destination primitive; puis, il est devenu *psalmus responsorius*, ou psaume à répons. Voilà pourquoi on y constate encore la présence simultanée de la fameuse notation *Sélah* (℣℣ 14 et 16) et d'un refrain (℣℣ 13 et 21). Le psaume LXXII se termine par une sorte de doxologie (℣ 28[b]), manifestement ajoutée plus tard. Ceux qui ont étudié la structure chorale des psaumes et l'histoire ancienne du Psautier savent que des additions, des compilations, des trans-

1. *Origin of the psalter* (1891), p. 477.
2. *Ibid.*, p. 150, 159, 383, 389, 390, 407, 408.

positions toutes matérielles ont eu lieu dans un certain nombre de psaumes. Mais ils conviendront aussi que de semblables adaptations n'ont pu se faire qu'après l'exil sur des textes *déjà anciens* qu'on voulait, par ces retouches, approprier à la liturgie du second temple et des synagogues[1].

Après ces considérations préliminaires, venons-en à la teneur même des psaumes sur la Providence. Dans le XLVIIIe, *Audite hæc, omnes gentes*, le psalmiste, assailli par des ennemis puissants et pervers, se rassure en pensant qu'ils vont bientôt disparaître emportés par la mort; car personne n'échappe à ses coups. Tandis qu'ils seront couchés dans le tombeau, emprisonnés pour toujours dans le *Cheôl,* où les justes les fouleront aux pieds, il sortira, lui, le serviteur de Dieu, de ce séjour ténébreux, car Jéhova l'en retirera. Pour fixer l'attention sur la haute portée de l'enseignement qu'il adresse au genre humain tout entier, le psalmiste débute par un prologue des plus pompeux, et son style se soutient si bien d'un bout à l'autre que sa composition peut être proposée comme un des plus beaux modèles du lyrisme biblique.

2 Écoutez tous ceci, ô peuples ;
Prêtez tous l'oreille, habitants du monde ;
3 Vous, hommes du commun, et vous aussi, hommes de condition :
Tous ensemble, riches et pauvres !

4 Ma bouche va proférer la sagesse,
Et mon cœur médite de prudentes paroles ;
5 Je tends l'oreille au *machal*[2],
Je révèle mon énigme au son de la harpe.

6 Pourquoi craindrai-je, aux jours mauvais,
La malice de mes persécuteurs,
7 Qui se confient dans leur opulence
Et se glorifient de leurs grandes richesses ?

8 Personne, non personne ne peut se racheter,
Personne ne peut offrir à Dieu sa propre rançon ;
9-10 Le prix de leur vie est trop cher,
Il fera toujours défaut pour permettre de vivre éternellement.

1. Nous nous proposons de donner ailleurs une démonstration détaillée de cette théorie.

2. Nom hébreu d'une composition poétique, d'un genre à la fois sentencieux et parabolique ; ce stique signifie donc : *Je prête l'oreille aux lois du rythme poétique.*

11 Ne verra-t-il jamais le tombeau,
Alors qu'on voit les sages eux-mêmes mourir ?
Le sot et l'insensé meurent également
Et laissent à d'autre leur fortune.

12 Leurs sépulcres seront à jamais leur demeure,
Leur séjour pour l'éternité ;
Eux qui avaient donné leur nom à des pays entiers.
ou [Pendant qu'on célèbre leur nom dans des pays entiers.]

*
* *

Refrain. 13 *L'homme dans sa splendeur ne dure pas*
Semblable aux bêtes qui périssent :
14 Tel est le sort de ceux qui vivent dans une [fausse] sécurité,
Comme aussi de ceux qui se complaisent dans leurs maximes.
SÉLAH.

15 Comme du bétail ils sont parqués dans le *Cheôl*,
La Mort est leur pasteur ; les justes les foulent aux pieds [1] ;
Tandis que leurs ombres vieilliront au *Cheôl* leur demeure,
16 Dieu me délivrera des étreintes du *Cheôl*, quand il me prendra.
SÉLAH.

17 Ne crains rien lorsqu'un homme s'enrichit,
Quand il accroît l'éclat de sa maison ;
18 Car il n'emportera rien au jour de sa mort,
Et son opulence ne descendra pas avec lui.

19 Bien qu'il se soit ainsi flatté pendant sa vie :
« On te louera de te bien traiter »,
20 Il rejoindra la race de ses pères
Qui jamais plus ne verront la lumière.

Refrain. 21 *L'homme dans sa splendeur ne comprend pas,*
Semblable aux bêtes sans raison.

L'enseignement de ce psaume se ramène à quelques propositions étroitement liées ensemble. Tout le monde meurt, même l'impie opulent, et il n'emporte rien de ses richesses dans le tombeau. Au *Cheôl*, où les justes triomphent des impies, qui ne verront jamais plus la lumière, personne ne peut se racheter; mais Dieu lui-même délivrera le juste. On insiste sur les conditions différentes qui attendent un jour les bons et les méchants. Pour atténuer la portée des versets 15 et 16, qui constituent le passage principal du psaume, on a dit que les expressions « racheter, délivrer, tirer du *Cheôl* »,

1. Nous préférons ne pas rendre l'hébreu *labbokér,* vulg. *in matutino,* dont on n'a donné jusqu'ici aucune explication satisfaisante.

signifiaient tout simplement « empêcher de mourir, retarder la mort pour un temps ». C'est là une interprétation aussi violente que mesquine. L'hébreu *padah* « racheter » doit évidemment se prendre ici dans le même sens qu'au verset huitième, où il est question de racheter l'homme de façon à l'empêcher absolument de mourir. Qu'on fasse attention à l'opposition voulue : Nul homme ne peut se racheter, mais Dieu lui-même rachètera le juste. Jéhova fait ce dont les hommes sont incapables, il peut donner de vivre toujours. Ce n'est pas évidemment en ce monde que le maître de la vie et de la mort accorde au juste de triompher du trépas, puisque le psalmiste vient de reconnaître (ỳ 11) que tous meurent pareillement, les sages comme les insensés.

Avouons de bonne foi que ce serait proposer une solution bien faible du problème capital, de nous dire, après un préambule si pompeux : Tout le monde meurt, il est vrai, mais Dieu va me prolonger la vie de quelques jours encore. C'est le sens du cantique d'Ézéchias (*Is.* XXXVIII). Or, si on y regarde de près, on constatera sans peine que ce chant d'actions de grâces timide, attristé et d'un caractère tout personnel, n'a rien de commun avec la grande allure du psaume XLVIII.

M. Bæthgen s'est arrêté à une bien pauvre explication, quand il fait dire au psalmiste : Tous les individus meurent, mais la communauté des justes durera toujours. Il était difficile de se tenir plus loin de la pensée du psaume, dont l'unique but est de donner du courage aux justes déconcertés par la prospérité des impies, en leur découvrant le sort final qui attend les uns et les autres.

*
* *

Il y a dans les psaumes XLVIII et LXXII identité de sujet; mais la forme est un peu différente. Le psaume LXXII, *Quam bonus Israel Deus*, est plus méditatif. C'est comme une analyse psychologique des sentiments contraires par lesquels passe l'âme du juste en face du vice triomphant. Le morceau se divise en deux parties rigoureusement égales. Après une profession de foi en la bonté du Dieu d'Israël, le psalmiste nous décrit les diverses phases de sa pensée, quand il a considéré la situation faite présentement aux bons et aux mé-

chants. Lui-même a failli succomber; un moment, il s'est demandé s'il ne valait pas mieux parler et agir comme les impies, puisque la vertu ne sert de rien. Y a-t-il au ciel quelqu'un qui ouvre les yeux sur le bien et le mal qui se font sur la terre ? (1-15.) Puis, se reprenant aussitôt, il a recours à la méditation et à la prière dans le sanctuaire de Jéhova. Là, il contemple de loin les fins dernières du juste et du pécheur. La prospérité de celui-ci disparaît, s'évanouit comme un songe, tandis que le fidèle de Jéhova est admis en la compagnie de son Dieu, au sein de la gloire où sa chair et son âme défaillent de bonheur.

1 Oui, Dieu est bon pour Israël,
Pour ceux qui ont le cœur pur !
2 Et moi, peu s'en est fallu que mes pieds n'aient bronché,
Mes pas ont été bien près de glisser.
3 C'est que je m'indignais au sujet des superbes,
En voyant la prospérité des méchants.
4 Pour eux point de douleurs,
Leur corps est brillant de santé;
5 Ils n'ont point de part aux labeurs des mortels
Ni aux coups qui tombent sur le reste des hommes.
6 Aussi l'orgueil leur sert comme de collier ;
Le vêtement dont ils se parent : c'est la violence.
7 Leur iniquité vient du dedans,
Ils accomplissent les désirs de leur cœur.
8 Ils se moquent dans leur langage pervers,
Et font sonner bien haut leurs méchants discours.
9 Leur bouche vomit contre le ciel,
Et leur langue s'agite sur la terre.
10 Or mon peuple se tourne de leur côté
Pour y trouver des jours prospères.
11 On se dit alors : Dieu sait-il ce qui se passe ?
Le Très-Haut en a-t-il connaissance ?
12 Voilà que ces méchants prospèrent toujours,
Ils acquièrent des richesses.
13 C'est donc en vain que j'ai gardé mon cœur pur,
Et mes mains nettes de toute souillure.
14 Je n'en suis pas moins frappé tous les jours,
Chaque matin apporte une nouvelle épreuve.

*
* *

15 Si j'avais dit : Je vais parler de même,
J'aurais été traître à la race de tes enfants.
16 Alors j'ai réfléchi pour comprendre [ce mystère] ;
Et ce fut pour moi un tourment d'esprit,
17 Jusqu'à ce que, pénétrant dans le sanctuaire de Dieu,
Je fis attention à leur fin.

18 Oui, tu les as mis sur des pentes glissantes,
Tu les précipites vers leur ruine.
19 Comment ont-ils été anéantis soudainement !
Ils ont fini, ils ont disparu, comme s'ils n'avaient jamais été ;
20 Comme un songe après le réveil, Adonaï,
Quand tu te lèveras, tu mépriseras le vain fantôme [de leur grandeur].
21 Quand mon cœur s'irritait,
Qu'un feu brûlant dévorait mes entrailles,
22 J'étais un insensé, je ne comprenais pas,
Je me comportais devant toi comme un animal sans raison.
23 Mais voilà que je serai à jamais avec toi,
Qui me tiens par la main droite,
24 Me conduis au gré de tes desseins ;
Et ensuite tu me prendras dans la gloire.
25 Qu'y a-t-il pour moi dans les cieux ?
Et avec toi je ne désire rien sur la terre ;
26 Ma chair et mon cœur défaillent.
L'asile de mon cœur, mon partage : c'est Dieu à jamais !
27 Oui, ceux qui s'éloignent de toi périront ;
Tu ruines tous ceux qui te sont infidèles.
28 Pour moi, mon bonheur est d'être auprès de Dieu,
Dans le seigneur Jéhova je mets ma confiance [1].

Le verset vingt-quatrième est celui qui a le plus occupé les exégètes. La Vulgate le rend d'après les Septante : « *Et cum gloria suscepisti me* : Tu me recevras avec gloire » ; mais les meilleurs hébraïsants modernes s'accordent à donner du texte une traduction plus précise : « Ensuite tu me prendras dans la gloire. » Il ne peut pas être question ici des honneurs de la vie présente, puisque le poète dit : « Tu me conduiras au gré de tes desseins », c'est-à-dire à travers les épreuves que tu voudras ; je m'y soumettrai, même si je ne les comprends pas ; « et *ensuite* tu me prendras dans la gloire. » A son sens, cet abandon au bon plaisir de Dieu doit durer la vie entière et aboutir à la glorification. S'il avait pensé aux biens de cette vie, comment aurait-il pu dire immédiatement après : « Avec toi je ne désire rien sur la terre ; mon partage, c'est Dieu pour toujours ! »

Les commentateurs ne manquent pas de faire remarquer que le verbe employé dans ce verset vingt-quatrième, comme aussi dans le psaume XLVIII, ℣ 16, est celui-là même dont se

1. Suit l'addition postérieure dont nous avons parlé ; elle est probablement prise du psaume IX, 15 :

Pour publier tes exploits
Aux portes de la ville de Sion.

sert le texte biblique, quand il fait mention de l'enlèvement d'Élie et d'Énoch. Le psalmiste ne comptait pas, sans doute, sur une providence si extraordinaire à son égard; mais il se promet, quand même, des joies ineffables en la compagnie de Jéhova.

Cette interprétation s'adapte si bien aux mots, elle s'harmonise si heureusement avec tout l'ensemble du psaume, qu'elle est proposée par plusieurs exégètes protestants ou rationalistes, qui, d'ordinaire, ne se placent guère qu'au point de vue texte. Citons de Wette, Hupfeld, Cheyne et Bæthgen.

Après de pareilles échappées sur les joies de la vie future, ferons-nous difficulté de convenir qu'en bien d'autres passages du Psautier la pensée de l'auteur inspiré franchit les horizons de la vie terrestre ? Deux exemples seulement.

Ps. xv, 9 Aussi mon cœur se réjouit, mon âme tressaille,
Ma chair elle-même repose en sécurité ;
10 Car tu n'abandonneras pas mon âme au *Cheôl*,
Et tu ne souffriras que celui qui t'est dévoué voie la corruption.
11 Tu me montreras les sentiers de la vie,
Me rassasieras des joies de ta présence,
De délices éternelles à ta droite.

Ps. xvi, 13 Debout, Jéhova, tiens tête [à mon ennemi], terrasse-le ;
Que ton glaive me délivre du méchant,
Des mortels que tu as faits, Jéhova,
Des hommes du siècle dont le partage est en cette vie.
Ils sont repus de tes propres biens et comblés d'enfants,
Ils laisseront leur opulence à leur postérité.
Pour moi, il est juste que je contemple ta face
Et que je sois rassasié le jour où ta gloire éclatera !

Cette espérance des biens célestes n'a pas été en Israël la consolation tardive de générations désabusées, auxquelles une cruelle expérience aurait appris que le royaume de Dieu n'est pas de ce monde; elle remonte aussi haut que les traditions hébraïques elles-mêmes. L'auteur de l'Épître aux Hébreux, bien au courant des choses et des doctrines de l'Ancien Testament, nous représente les patriarches se soutenant, au milieu de leurs pérégrinations terrestres, par la foi en un monde à venir : celui du ciel. « Ils sont tous morts dans la foi, sans avoir reçu les biens promis, mais les regardant et les saluant de loin, en confessant qu'ils étaient étran-

gers et voyageurs sur la terre; car ceux qui parlent ainsi disent assez qu'ils sont à la recherche d'une patrie. Et s'ils eussent pensé seulement à celle d'où ils étaient sortis (la Chaldée), ils avaient bien certainement le temps d'y retourner. Mais voilà qu'ils en souhaitent une meilleure, c'est-à-dire la *patrie céleste*. Aussi, Dieu ne rougit pas de s'appeler leur Dieu, car il leur a préparé une cité[1]. »

Ce témoignage du Nouveau Testament a été trop négligé en cette matière, surtout par ceux qui reconnaissent la canonicité de l'Épître aux Hébreux. Il ne s'agit pas ici d'un système d'école ou d'une opinion théologique, mais d'un texte inspiré, dont la portée n'est pas douteuse. Rien ne nous donne le droit de penser que les patriarches furent personnellement favorisés de révélations spéciales au sujet de la vie future, restées sans influence sur les croyances communes. Héritiers des traditions primitives, ces chefs de familles étaient, dans le plan divin, chargés de transmettre à leurs enfants le patrimoine religieux qu'ils avaient reçu. C'est par une hypothèse toute gratuite qu'on les supposerait infidèles à leur mission, ou bien ne livrant qu'à une élite une sorte de doctrine ésotérique.

On pourrait arrêter ici cette étude sans se préoccuper davantage des difficultés qu'elle soulève. Il n'y a question si bien établie qui n'ait ses objections. La difficulté, même non résolue, ne ruine pas une thèse qui repose sur de solides arguments. Cependant, pour être complet, nous voulons mettre dans leur vrai jour divers passages du texte biblique, qui, à première impression, pourraient donner à penser qu'en effet les Juifs d'avant l'exil n'attendaient pas de rétribution après la mort.

Alfred DURAND, S. J.

(*A suivre.*)

1. *Ad Hebr.*, xi, 13-17. Cf. *Matth.*, xxii, 31-32.

LE LIVRE DE L' « IMITATION »

A PROPOS DE PUBLICATIONS NOUVELLES

Nul n'ignore qu'il s'est formé autour de l'*Imitation de Jésus-Christ* une littérature immense. C'est là un trait indéniable de ressemblance avec les Écritures inspirées, dans ce livre, « le plus beau qui soit sorti de la main d'un homme, puisque l'Évangile n'en vient pas[1] ». La question de savoir qui en est l'auteur, à elle seule, a suscité des dissertations presque innombrables. Rien qu'en France, de l'année 1615 à 1837, on a compté cent cinquante ouvrages sur ce sujet[2].

Mgr Puyol s'est fait une place considérable parmi les *Imitationistes*, considérable, et par le nombre, et par l'importance de ses publications dans leur domaine[3]. L'histoire et la critique du texte ont été l'objet de ses études approfondies, aussi bien que la doctrine de l'œuvre et le passionnant problème de l'auteur.

I

Nous le dirons tout de suite avec franchise, dans ce vaste travail dont l'ensemble, certes, fait grand honneur à l'ancien

1. Observons, à la suite de Mgr Puyol, que ce « mot heureux » n'appartient pas au sceptique Fontenelle ; il est de l'abbé d'Olivet, dans son *Histoire de l'Académie française* (3e édit., Paris, 1743, p. 221 ; cité par Mgr Puyol dans *la Doctrine du livre de Imitatione Christi*, 1898, p. 643).

2. Le P. Augustin de Backer, S. J., dans son « Essai bibliographique sur le livre *de Imitatione Christi* », publié en 1864 (Liège), énumère trois mille trois cent un ouvrages (éditions, traductions, commentaires, etc.).

3. « *De Imitatione Christi* libri quatuor ; novis curis edidit et ad fidem codicis Aronensis recognovit. » In-8°. — « Les Quatre Livres de l'*Imitation de Jésus-Christ.* » Traduction et commentaires. In-8. — « Descriptions bibliographiques des manuscrits et des principales éditions du livre *de Imitatione Christi.* » In-8°. — « Variantes du livre *de Imitatione Christi.* » In-8°. — « Paléographie, classement, généalogie du livre *de Imitatione Christi.* » In-4. — « Héliotypies des principaux manuscrits du livre *de Imitatione Christi* » ; 32 planches. In-4. — « La Doctrine du livre *de Imitatione Christi.* » In-8. (Tous ces volumes ont été publiés à Paris, V. Retaux, 1898.)

supérieur du Séminaire français de Rome, ce que nous prisons le plus, et où nous croyons trouver le plus de valeur durable, c'est la partie concernant la doctrine, et le commentaire de l'*Imitation*.

Le docte prélat commence par démolir les systèmes, imaginés en divers temps, et jusqu'à nos jours, pour ramener le livre à un plan méthodique. Mais, après avoir rendu évidente l'inanité de toute tentative dans ce sens, il n'en maintient pas moins et il met bien en relief l'unité réelle de l'œuvre entière. « Le pieux ouvrage est moins un produit de la logique que du sentiment... L'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ* était un amoureux de Dieu, entièrement dominé par sa passion. Or, le propre de la passion consiste à exprimer des idées et des sentiments, s'enchaînant les uns et les autres, d'après une logique qui ne ressemble nullement à celle de la raison[1]. » Ainsi, nul dessein préconçu : à la suite de ses ardents colloques avec le Seigneur, de ses lectures dévotes, de ses entretiens spirituels avec d'autres fervents serviteurs de Dieu, il notait par écrit les joies et les tristesses de ses heures de consolation ou de désolation, les pensées, les sentiments où il avait trouvé le plus de lumière et d'émotion fortifiante; plus tard il relisait ces notes, qui réveillaient en son âme les impressions d'où elles étaient issues; il les polissait aussi, pour les faire servir à l'utilité spirituelle de ses frères ou de ses disciples.

Après avoir expliqué la « genèse » de l'*Imitation*, Mgr Puyol étudie en grand détail le caractère des enseignements qu'elle contient; le but auquel ils tendent tous : c'est « l'avancement spirituel »; les moyens et procédés que l'auteur pratiquait de préférence lui-même et qu'il recommande aux autres en vue de ce but. Ces pages intéressantes n'éclairent pas seulement la spiritualité du précieux petit livre, mais encore toute l'ascétique chrétienne.

Chemin faisant, Mgr Puyol examine aussi les critiques qui ont été dirigées contre certains points de la doctrine de l'*Imitation*. Après avoir fait voir la vraie pensée de l'auteur

1. *La Doctrine*, p. 31-32.

dans quelques expressions prêtant à malentendu, il n'a pas de peine à montrer que cette doctrine est toujours parfaitement raisonnable. Si, par exemple, le pieux auteur avait peu de goût et même, semble-t-il, peu d'estime pour les spéculations scolastiques, il n'est en réalité nullement ennemi de la science ; il ne blâme que les abus qui, au moyen âge, ont trop souvent transformé les discussions philosophiques ou théologiques en de purs exercices ou, pour mieux dire, en purs jeux de dialectique.

Il n'y a pas lieu davantage de lui attribuer à un degré quelconque les erreurs des jansénistes, des quiétistes ou des faux mystiques[1].

De nos jours, on s'offusque surtout de l'insistance avec laquelle l'*Imitation* prêche la résignation, l'humilité, l'abnégation : cet enseignement ne mène-t-il pas à « l'effacement des caractères, au rapetissement des volontés » ? Autre grief : elle « ne conseille que la contemplation et détourne les hommes de l'action énergique ».

Mgr Puyol, en relatant ces reproches, a pu penser non seulement aux libres penseurs, mais aussi à Lamennais, pour qui « l'*Imitation* est le christianisme du moyen âge, qui ne s'occupe que de l'individu, point de la société, et qui tend à séparer les hommes par une sorte d'égoïsme spirituel, tandis que l'*Évangile* pousse à l'action, à tout ce qui rapproche les hommes et les dispose à concourir à une œuvre commune, la transformation de la société ou l'établissement du royaume de Dieu[2] ». Récemment, M. l'abbé Naudet, après avoir émis ce paradoxe que la spiritualité du seizième et du dix-septième siècle ne pouvait plus être celle de notre époque, écrivait : « Peut-être à l'heure actuelle la force nous est-elle plus nécessaire que l'humilité... A ce point de vue, on pourrait se demander si l'*Imi-*

1. Que Mgr de Puyol nous permette de repousser ici le reproche qu'il fait (p. 440), bien qu'en termes très modérés, à Bourdaloue d'avoir méconnu la nécessité de l'amour de Dieu *affectif*, en outre de l'amour *effectif* qui consiste à observer les commandements. Le sermon (pour le lundi de la cinquième semaine de carême) qui est cité à l'appui, ne justifie pas ce reproche.

2. Cité par M. Ch. Adam, dans la *Grande Encyclopédie*, art. *Lamennais* ; t. XXI, p. 830.

tation de Jésus-Christ a sur les âmes, à notre époque, une influence aussi heureuse qu'on veut bien l'affirmer. Naturellement certains vont crier au blasphème et nous dire : Le plus beau livre qui soit sorti... Mais cela ne suffit pas à nous convaincre. Nous croyons que ce livre très beau, en maints endroits d'une psychologie très fine et très pénétrante, pousse trop à l'anéantissement de la personnalité humaine, et qu'un recueil de maximes recueillies ou composées par un moine du quatorzième siècle, pour d'autres moines, ne saurait être « le Livre » d'une société qui n'a rien de monastique, pas plus dans son éducation que dans son esprit et ses allures[1]. »

Mgr Puyol fait très bien voir que la doctrine de l'*Imitation* sur l'humilité, l'abnégation, respire le plus pur esprit du christianisme. Le christianisme, parfaitement pratiqué, aurait-il donc pour résultat l'effacement des caractères, le rapetissement, l'affaiblissement des volontés? Certes, la vie des saints prouve le contraire. Et, de fait, « l'abnégation, considérée sous son véritable jour, est peut-être le moyen le plus efficace de produire le dévouement dans les âmes. Car il est bien vrai que celui-là est le plus capable de se dépenser pour les autres, qui est arrivé à se détacher plus complètement de l'amour désordonné de lui-même et des créatures... Ce que l'*Imitation* nous propose seulement, c'est de nous débarrasser des instincts inférieurs, pour donner libre carrière à nos inclinations élevées et à nos plus nobles énergies[2]. »

Sans doute, l'*Imitation* a été composée par un religieux pour d'autres religieux ; ses enseignements principaux, et surtout l'exhortation sans cesse répétée au renoncement chrétien, n'en conviennent pas moins à tous les temps et à toutes les classes de personnes. « En résumé, conclut le docte prélat, l'*Imitation de Jésus-Christ* est un manuel irréprochable d'ascétique chrétienne ; et, bien que destiné aux religieux, le pieux livre est utile à tous les fidèles sans exception, car les principes en sont applicables à tous les états et à toutes les situations de la vie. » (P. 282.)

1. *La Justice sociale* du 10 juillet 1897, et *Notre Devoir social*, p. 75.
2. *La Doctrine*, p. 282, 281.

II

Mgr Puyol n'a pas encore publié le volume qui doit contenir ses conclusions définitives concernant l'auteur de l'*Imitation*, avec l'ensemble des arguments à l'appui. En attendant, il a employé plusieurs volumes à préparer le terrain, et déjà ses préférences se sont fait jour en plus d'un endroit. C'est « l'abbé Jean Gersen », et en tout cas quelque bénédictin d'Italie, qui lui paraît avoir le plus de droits à être reconnu comme l'auteur cherché.

Même ceux qui n'admettent pas cette solution — et j'avoue que je suis de ceux-là — sauront gré à Mgr Puyol des peines qu'il s'est données pour l'établir. On ne peut penser sans admiration au labeur vraiment colossal, à la merveilleuse application, que supposent les quatre volumes consacrés à la description de trois cent-quarante-neuf manuscrits et des principales éditions de l'*Imitation*, au relevé et au classement des variantes des manuscrits, enfin à l'étude paléographique, et même à la reproduction rigoureusement exacte de nombreuses pages caractéristiques des plus importants de ces manuscrits. Ces belles publications ne peuvent qu'être d'un grand secours à quiconque voudra se rendre compte par lui-même du témoignage des plus anciennes copies relativement à l'origine de l'*Imitation*. L'éminent auteur ne se flatte pas, du reste, d'avoir fait œuvre complète et définitive : c'est pour répondre au vœu qu'il exprime lui-même de voir d'autres recherches continuer et même rectifier les siennes que nous lui signalerons certaines lacunes.

Je ne m'attarderai pas à lui indiquer les quelques manuscrits que, sans avoir fait des recherches spéciales dans cette voie, je pourrais ajouter à ses listes[1]. Mais je dois dire qu'il aurait pu éviter d'autres lacunes plus considérables, en ajoutant quelques auteurs à ceux auxquels il a emprunté la plus grande partie de ses descriptions. Je ne vois pas en effet qu'il ait profité des importantes recherches du P. Victor

1. Par exemple, à la Bibliothèque nationale, à Paris, *Latin n° 10708* (second livre de l'*Imitation*) ; à la Mazarine, *n° 930* (1er et second livres).

Becker en Hollande et en Belgique[1], et du Dr Joseph Pohl en Allemagne[2]; il ne semble guère avoir utilisé davantage les *Prolégomènes* de K. Hirsche[3], qu'il mentionne cependant. Je regrette surtout qu'il ait ignoré, ou à peu près, les études du P. Denifle sur les manuscrits d'Italie qu'on cite en preuve de la composition de l'*Imitation* par un « abbé Jean Gersen ». Mgr Pujol mentionne bien, en passant, les objections de l'éminent dominicain contre certains arguments des *Kempistes;* mais il ne paraît les connaître que par la réponse qu'y a faite M. Spitzen, et il ne dit rien des coups décisifs portés dans le même travail aux *Gersénistes.*

La discussion serrée du savant archiviste du Vatican a rendu de plus en plus évident, pour qui peut voir, que « Jean Gersen, abbé de Saint-Étienne à Verceil, au treizième siècle », loin d'avoir composé l'*Imitation*, n'a même jamais existé. Elle a montré aussi que les manuscrits d'Italie, attribués au treizième siècle par les Gersénistes, ne sont pas en réalité antérieurs au quinzième. Plusieurs, parmi les plus fameux, ne sont même que de la seconde moitié du quinzième siècle : tel le manuscrit d'*Arona*, que les Bénédictins de Saint-Maur, en 1674, et Mgr Puyol en 1886 et 1898, ont pris pour base de leurs éditions; tel encore celui de *Cava*, célèbre par la figure de bénédictin peinte dans l'intérieur de la grande lettre initiale du premier livre (Q), figure où l'on a voulu voir un portrait de Gersen dû au copiste du manuscrit, mais qui

1. Outre plusieurs articles dans des revues hollandaises et belges, le P. Becker a publié *l'Auteur de l'Imitation et les documents néerlandais* (La Haye et Bruxelles, 1882), important travail dont il sera encore question plus loin.

2. Le Dr Joseph Pohl, directeur du *Gymnasium Thomæum* à Kempen (Prusse rhénane), patrie de Thomas à Kempis, et qui travaille à une édition critique des œuvres de Thomas, a consigné une partie de ses recherches dans deux *programmes* de son gymnase, en 1894 et en 1895, sous ces titres : « Thomas von Kempen ist der Verfasser der Bücher *de Imitatione Christi* » ; — « Ueber ein in Deutschland verschollenes Werk des Thomas von Kempen. » On lui doit de plus, avec diverses pages publiées dans des revues, le substantiel article « Thomas von Kempen » dans le *Kirchenlexicon* de Fribourg (2e édit.), t. XI, col. 1673-1689.

3. *Prolegomena zu einer neuen Ausgabe der* Imitatio Christi *nach dem Autograph des Thomas von Kempen* (« Prolégomènes d'une nouvelle édition de l'*Imitation* d'après l'autographe de Thomas de Kempen »). Berlin, 1873-1894 ; 3 vol. in-8.

n'est en réalité qu'une ajoute postérieure et, de toute manière, sans portée aucune.

Ces jugements du P. Denifle sont d'autant plus autorisés, qu'il a non seulement examiné par lui-même tous les manuscrits dont il parle, mais qu'il les a soigneusement comparés avec une foule d'autres dont la date est certaine. Il convient d'ajouter que l'erreur de ceux qui ont vieilli plus que de raison ces copies de l'*Imitation* s'explique dans une certaine mesure par ce fait, constaté par le P. Denifle, que les scribes italiens du quatorzième et du quinzième siècle s'appliquaient à conserver l'écriture de leurs prédécesseurs, d'où résulte pour leurs œuvres un air archaïque qui trompe sur leur âge véritable, si on les compare simplement aux manuscrits des autres pays, où l'écriture professionnelle n'est pas restée ainsi artificiellement fixée [1].

III

Si Mgr Puyol tient compte de ces travaux, comme je n'en doute pas, dans la partie encore inédite de son œuvre, il ne manquera pas de supprimer ou de modifier notablement plusieurs des conclusions qu'il a déjà cru pouvoir formuler au sujet des origines de l'*Imitation*. Aussi je ne discuterai pas maintenant ces conclusions en détail. Je me bornerai à quelques observations sur certains faits, d'où il lui semble résulter que le pieux livre a eu pour auteur un bénédictin et a été composé en Italie.

« Il me paraît, dit Mgr Puyol, qu'il faut surtout considérer l'*Imitatio Christi* dans les ordres religieux qui ont adopté le pieux livre et en sont devenus les propagateurs. C'est là qu'est sa patrie et sa nationalité [2]. »

Ce principe renferme certainement une grande part de vrai ; mais, pour sentir combien on risquerait de se tromper,

1. J'ai résumé ici un article publié par le P. Denifle dans la revue d'Innsbruck, *Zeitschrift für katholische Theologie*, 1882, t. VI, p. 692-717, sous ce titre : *Kritische Bemerkungen zur Gersen-Kempisfrage* (« Observations critiques sur la question Gersen-Kempis »). Il a publié un second article dans la même revue (1883, VII, 692-743), où il combat certains arguments secondaires des *Kempistes*.

2. *Héliotypies*, 2e partie.

en le pressant trop, il suffit de se rappeler ce que Mgr Puyol écrit ailleurs, avec raison, je crois, sur l'action considérable de saint Ignace de Loyola et de son ordre dans la diffusion du pieux livre. « Avant que le fondateur des Jésuites ne se fût passionné pour l'*Imitation de Jésus-Christ*, on la lisait et on la méditait; car on ne multiplie pas les copies, les impressions et les traductions d'un ouvrage inutile. Cependant, le plus grand éclat du livre et son extraordinaire succès datent surtout de saint Ignace[1]. » De même donc que la Compagnie de Jésus au seizième siècle, un autre ordre religieux, dans les siècles antérieurs, n'aurait-il pu se faire le propagateur spécial de l'*Imitation*, sans qu'elle eût son origine chez lui ? Après cette observation préalable, continuons à citer.

« L'ordre qui compte le plus de manuscrits de l'*Imitation de Jésus-Christ*, lui appartenant en propre, est l'ordre des Bénédictins. A lui seul, il présente plus de manuscrits que tous les autres ordres religieux. » De fait, il en compterait cent cinquante-cinq, d'après la statistique du savant écrivain ; les Chartreux, venant après, n'en auraient que quarante-deux; et les chanoines réguliers, les confrères de Thomas à Kempis, seulement trente-deux.

Mais à cette statistique on peut objecter, d'abord, que, même si elle exprimait fidèlement l'état *actuel* des manuscrits de l'*Imitation*, on n'en saurait conclure qu'elle représente la moyenne exacte de ce que les ordres religieux en question ont possédé et produit en fait de copies de l'*Imitation*. Pour ce qui concerne les chanoines réguliers, et plus particulièrement ceux de la congrégation de Windesheim, à laquelle appartenait Thomas à Kempis, il ne faut pas oublier dans quelles conditions leurs manuscrits sont parvenus jusqu'à nous. Il y a près de cent ans que les derniers monastères de la Congrégation ont été supprimés par la Révolution ou par la sécularisation forcée. Mais déjà les guerres de religion du seizième siècle avaient détruit plus de la moitié de ceux qui existaient alors[2]. Quant à leurs

1. *La Doctrine*, p. 613.

2. Voir J. G. R. Acquoy, *Het klooster te Windesheim* (Utrecht, 1875-1880), t. III (consacré tout entier à l'histoire des monastères agrégés à Windesheim).

bibliothèques, elles ont été anéanties comme les monastères ou dispersées dans les collections publiques et particulières de tous pays[1]. Impossible, après cela, de faire le relevé tant soit peu complet des manuscrits qu'elles contenaient; et partant, impossible de décider si les chanoines réguliers ne possédaient pas, à proportion de leur nombre, beaucoup plus de copies de l'*Imitation* que les quinze cents abbayes bénédictines[2].

Mais ensuite je crois pouvoir montrer que les statistiques de Mgr Puyol plaident plutôt contre sa thèse. Pour cela, je fais remarquer d'abord combien est maigre la somme des manuscrits de l'*Imitation* qu'il trouve dans les monastères bénédictins d'Italie, pourtant si nombreux : pas plus de treize « leur appartenant en propre ». Comment cela s'explique-t-il si l'*Imitation* est née dans l'ordre de saint Benoît et en Italie ?

Puis, je relèverai une intéressante constatation faite par Mgr Puyol, à savoir que la plupart de ces manuscrits (8 sur 13) proviennent de la congrégation de Sainte-Justine de Padoue, branche réformée de l'ordre bénédictin, qui a commencé de se constituer en 1408 et qui, en 1504, est devenue la

1. Qu'on en juge par ce qui est arrivé à Rebdorff (monastère bavarois de chanoines réguliers, agrégé à Windesheim avant 1465, supprimé au commencement de notre siècle) : de sa série de manuscrits, spécialement intéressants pour la question des origines de l'*Imitation*, des lambeaux se retrouvent à Munich, à La Haye, à Paris, à Lyon.

2. C'est le chiffre vulgairement admis pour le quinzième siècle. La congrégation de Windesheim n'a jamais dépassé quatre-vingt-six maisons. En fait, les chiffres de Mgr Puyol appellent de fortes corrections. Une vérification très rapide me donne déjà les suivantes : il faut retrancher à la liste des manuscrits bénédictins ceux de Dailhem (lire Dalheim), Marburg, Reichenhall, Reichersperg, Rinsberg, qui, à l'exception de Marburg, appartiennent tous aux chanoines réguliers. En revanche, les deux *Thieraupt.* doivent venir des Bénédictins. Mais, de plus, je puis ajouter au compte des chanoines réguliers au moins trois autres manuscrits : 1° celui d'*Utrecht* dont Mgr Puyol a donné une description imparfaite (*Descript. bibl.*, p. 395), en déclarant la provenance inconnue, alors qu'il vient des chanoines réguliers d'Utrecht, de la congrégation de Windesheim (voir Becker, *l'Auteur de l'Imitation*, p. 226, où est signalé en même temps un autre manuscrit d'Utrecht provenant des Chartreux et attribuant, comme le premier, l'*Imitation* à Thomas à Kempis) ; 2° le n° 10708 latin de la Bibliothèque nationale, à Paris, qui renferme le second livre de l'*Imitation* sous ce titre : *Libellus de quibusdam exercitiis spiritualibus*, et qui vient du monastère windeshémien de Saint-Jean-Bap-

congrégation du Mont-Cassin, par l'adjonction du célèbre monastère de ce nom[1]. Ajoutons que la plus ancienne copie datée qu'ait possédée cette congrégation est de 1436, et que les cinq manuscrits, qui forment tout l'appoint des autres bénédictins d'Italie, sont postérieurs à la première moitié du quinzième siècle. De ces faits incontestés n'est-il pas permis de conclure que les Bénédictins d'Italie ne connaissaient pas l'*Imitation* au commencement du quinzième siècle ? C'est, on le voit, la condamnation du gersénisme.

L'étude des manuscrits de l'*Imitation* chez les Bénédictins transalpins ne conduit pas à des résultats différents ni moins décisifs. Encore ici l'on constate que ces manuscrits appartiennent tous ou presque tous aux monastères ayant suivi le généreux mouvement de réforme qui traversa les maisons religieuses, vers le milieu du quinzième siècle[2]. Le plus grand nombre et les plus anciens de ces manuscrits sont fournis par l'abbaye de Melk (Basse-Autriche), qui fut le centre de la réforme monastique dans l'Allemagne du Sud, et par les monastères qui reçurent son influence, comme ceux d'Augsbourg, de Salzbourg, Benedictbeuern, Kremsmünster, Tegernsee, Formbach, Mondsee, Wiblingen, etc. Une part revient à d'autres congrégations réformées, comme celle qui est connue sous le nom de Bursfelde. D'ailleurs, pas plus chez les Bénédictins transalpins que chez ceux d'Italie on n'a trouvé aucune copie de l'*Imitation* antérieure à 1420. On est donc fondé à conclure que ce livre a été introduit dans tout l'ordre de Saint-Benoît, seulement à l'époque et sans doute par le moyen des monastères réformés du quinzième siècle.

tiste à *Aix-la-Chapelle* (ce Libellus est sans date et sans nom d'auteur ; la dernière pièce du recueil dont il fait partie est datée 1472, mais elle n'est pas de la même main que le *Libellus*) ; 3° un manuscrit, aujourd'hui conservé à Lyon, mais provenant du monastère de *Rebdorff* et contenant, avec divers opuscules windeshémiens, les quatre livres de l'*Imitation*, que la table, écrite de la même main, attribue à Thomas à Kempis.

1. (Hélyot,) *Histoire des Ordres religieux*, t. VI (1718), p. 229.

2. (Hélyot,) *Histoire des Ordres religieux*, t. VI, p. 217 suiv. — Sur la réforme bénédictine en Allemagne, et spécialement sur celles de Trèves et de Melk, voir surtout les intéressants *Mélanges d'histoire bénédictine* de dom U. Berlière, t. I (Maredsous, 1897), p. 1-56.

Il n'est même pas difficile de faire des conjectures très vraisemblables sur la voie par laquelle ces monastères ont eux-mêmes reçu l'*Imitation*. Il est certain que les réformateurs de l'ordre bénédictin, en Italie aussi bien qu'en Allemagne, ont eu des relations fraternelles avec les chanoines réguliers windeshémiens. On en a déjà indiqué les preuves ici même [1].

Le renom de ferveur de la jeune congrégation de Windesheim, le bruit de son zèle pour la réforme religieuse avaient passé bien loin au delà des frontières des Pays-Bas. Si l'impulsion ne vint pas de Windesheim aux réformateurs bénédictins, du moins ceux-ci n'ont-ils pas dédaigné le secours qu'ils pouvaient trouver de ce côté. On sait que le célèbre windeshémien Jean Busch (1399-1479) ne se contenta pas de réformer les chanoines réguliers ; il travailla dans les maisons bénédictines elles-mêmes, d'accord avec les réformateurs bénédictins de l'Allemagne septentrionale et centrale [2]. Si ce ne fut auparavant, du moins aux conciles de Constance (1414-1418) et de Bâle (1431), où la question de la réforme des maisons religieuses fut des premières à l'ordre du jour, les abbés bénédictins zélés pour la rénovation monastique conférèrent longuement avec les supérieurs windeshémiens sur les moyens de promouvoir cette œuvre qu'ils avaient tous également à cœur [3].

Ce n'est donc pas sans fondement qu'on a émis cette hypothèse, qu'une copie de l'*Imitation* avait été portée de Win-

1. *Études*, LXXIII, p. 216-217.

2. Sur les travaux de cet homme remarquable, outre les ouvrages déjà indiqués dans les *Études* (LXXIII, p. 216, note), on peut lire un article sympathique dans la *Realencyclopädie für protestantische Theologie und Kirche* (Encyclopédie théologique protestante), 3e édit., t. III, p. 577-581 (Leipzig, Hinrichs).

3. Le prieur de Windesheim, président du chapitre général de la Congrégation, assista à ces deux conciles. Parmi les abbés et autres religieux de la réforme bénédictine qui y assistèrent également, il faut signaler Louis Barbo, fondateur de la congrégation de Sainte-Justine. Celui-ci devait d'ailleurs être depuis longtemps en relations avec les pieuses réunions de Deventer et de Windesheim ; car, avant d'accepter par ordre du pape l'abbaye de Sainte-Justine pour la réformer, il avait donné (en 1404), le prieuré de Saint-George in Algâ, à Venise, dont il était titulaire, aux *Frères de la vie commune* (Lindeborn, *Historia episcopatus Daventriensis*; Cologne, 1670, p. 139).

desheim à Constance ou à Bâle, et communiquée durant le concile aux prélats bénédictins. Et, de fait, parmi les manuscrits bénédictins que décrit Mgr Puyol, deux sont expressément dits par les copistes écrits « au concile de Bâle » : le premier, provenant du monastère de Wiblingen, de la réforme de Melk, contient le premier livre de l'*Imitation*, suivi de cette annotation du scribe : (*Tractatus*) *scriptus in concilio Basiliensi anno Domini* 1433; le second, appartenant à l'abbaye de Saint-Ulric d'Augsbourg, également réformée par les soins de Melk vers le milieu du quinzième siècle, renferme les deux premiers livres de l'*Imitation*, écrits en 1437 et en 1451 par deux copistes différents, dont le premier a ainsi daté son œuvre : (*Tractatus*) *scriptus in concilio Basiliensi anno* 1437[1].

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, les communications amicales entre les abbés réformateurs de l'ordre bénédictin et les pieux confrères de Thomas à Kempis ne sont pas douteuses. Inutile donc de nous arrêter à cette objection de Mgr Puyol écrivant, à propos de la large diffusion de l'*Imitation* dans l'ordre de Saint-Benoît dès le milieu du quinzième siècle : « Un nouveau venu, surtout s'il fût né dans une congrégation étrangère, n'aurait pas été accueilli, avec tant d'empressement et de faveur, par les nobles et fiers abbés bénédictins[2]. »

1. *Descript. bibl.*, p. 424-431 ; p. 89.

2. Ce que j'ai dit n'exclut pas l'hypothèse que les monastères bénédictins auraient reçu l'*Imitation* aussi, et peut-être même en premier lieu, par l'intermédiaire des *Chartreux*. Pour certains manuscrits classés par Mgr Puyol comme « bénédictins » (par exemple, pour le *Bamberg.* commencé à Melk), l'origine chartreuse est presque manifeste. Mais les relations des Chartreux avec les Windeshémiens ont été, de tout temps, très étroites ; les premiers ont été, à vrai dire, les maîtres des seconds ; seulement les maîtres sont revenus à l'école de leurs disciples. Quiconque a fréquenté les manuscrits des uns et des autres a été frappé de l'échange qu'ils faisaient entre eux de leurs productions ascétiques. Pour en donner un exemple qui me paraît intéressant comme témoignage ancien de l'estime qu'on avait pour Thomas de Kempen chez les Chartreux, je citerai le manuscrit latin n° 10718 de notre Bibliothèque nationale, lequel vient des chartreux de Cologne et contient, au milieu d'opuscules écrits par des chartreux, entre autres par le célèbre Denys de Ryckel, les *devoti sermones fratris Thomæ de Kempis de abnegatione suiipsius*, etc., avec une note du copiste « Cfr. Conrad de Susato », disant qu'il les a écrits *pro consolatione juniorum fratrum Carthusiensium domus beatæ Barbaræ in Colonia anno 1479*. Thomas n'était mort que depuis huit

J'ajouterai seulement un mot pour rectifier une autre assertion, empruntée à un des principaux Gersénistes : « Le monastère de Mœlk n'a eu aucune relation avec la Belgique (il faut sans doute lire : les Pays-Bas); dans sa bibliothèque, il ne se trouvait pas un seul manuscrit provenant de la Belgique (des Pays-Bas [1]). » Je n'ai eu qu'à ouvrir le seul volume publié du catalogue des manuscrits de Melk [2], contenant la description des deux cent trente-quatre premiers *codices*, pour voir signalé dans le *codex* 114 (xve siècle), aux ff. 95^a-177^b, le *Tractatus de ascensionibus cordis* de Gérard de Zutphen, un des « premiers Pères » du milieu pieux qui a produit Thomas à Kempis [3].

Après tous ses efforts pour établir que l'auteur de l'*Imitation* était bénédictin, Mgr Puyol laisse voir qu'il n'est lui-même pas convaincu par ses propres arguments. La thèse, en effet, se soutient malaisément, pour ne rien dire de plus : elle se soutient si peu, que de savants bénédictins, de nos jours, l'ont répudiée ouvertement [4]. Leur ordre illustre n'a en effet nul besoin de gloires contestables.

ans. — Il reste d'ailleurs beaucoup à faire pour l'étude de la littérature spirituelle des Chartreux. Et, pour terminer, je ne peux m'empêcher de citer l'observation du loyal historien protestant de Windesheim, M. Acquoy, à savoir « qu'il semble bien que la grande réforme morale du quatorzième siècle, qu'on attribue aux chanoines réguliers augustins, procède originairement des Chartreux ». (*Het klooster te Windesheim*, I, 23, note 1.)

1. *Ibid.*, p. 304. Citation de Wolfsgruber.

2. *Catalogus codicum manu scriptorum quæ in Mellicensi monasterio asservantur*, t. I (Vienne, 1889), p. 179. — La description donnée par Mgr Puyol (p. 314) du *Mellic. IV* (c'est le *codex* 165) est à corriger d'après ce catalogue.

3. Gérard Zerbolt de Zutphen, dont Thomas a écrit la vie, était un de ces compagnons et disciples de Gérard de Groote, qui restèrent associés sans vœux, sous le nom de *Frères de la vie commune*. Le monastère de chanoines réguliers de Windesheim, fondé après la mort de Groote, mais suivant ses désirs, fut l'origine d'un institut nouveau, d'une véritable congrégation religieuse ; l'association plus libre qui avait existé jusque-là n'en continua pas moins à vivre et à se développer d'une vie propre, distincte de la congrégation religieuse, mais gardant toujours avec elle des rapports d'intime fraternité. — Les *Études* ont montré (t. LXXIII, p. 200 et suiv.) les larges emprunts faits aux écrits de Gérard de Zutphen par le bénédictin espagnol Garcia de Cisneros, réformateur de l'abbaye de Montserrat, vers la fin du quinzième siècle.

4. Le plus ardent champion de l'origine bénédictine de l'*Imitation* fut ce même dom Cajetan qui faisait de saint Ignace de Loyola le plagiaire de dom Garcia de Cisneros.

IV

Au point où j'ai été amené par l'examen des publications de Mgr Puyol, mes lecteurs attendent sans doute que j'exprime tout mon sentiment sur l'état présent de la question de l'auteur de l'*Imitation*. Je le ferai brièvement.

Si on ne considère que les compétiteurs en présence, il n'est guère douteux, ni guère contesté aujourd'hui, que c'est le chanoine régulier du mont Sainte-Agnès, Thomas à Kempis, qui a les meilleurs titres. Parmi les trente-cinq noms mis en avant, seuls le chancelier de l'Université, Jean Gerson (1363-1429); puis l'abbé supposé de Verceil, Jean Gersen (vers 1240?); enfin Thomas Hemerken de Kempen (1380-1471), ont gardé des défenseurs jusqu'à nos jours. Et encore la controverse est actuellement circonscrite entre les deux derniers; car l'auteur de l'*Imitation* est trop manifestement un religieux, ce qui ne fut pas le cas de Gerson; et, de plus, le style du chancelier, dans ses nombreux écrits authentiques, est trop différent de celui de l'*Imitation*.

Quant à « Jean Gersen », on a déjà vu que l'existence même d'un personnage de ce nom est tout ce qu'il y a de plus problématique. Dans une douzaine de manuscrits non datés, mais que les paléographes les plus entendus croient être plus voisins de la fin que du commencement du quinzième siècle, l'*Imitation* est donnée comme l'œuvre « Joannis *Gersen* » ou « Joannis *Gessen*, *Gesen*, *Gersem* ». Un seul manuscrit, l'*Aronensis*, ajoute à ce nom le titre *abbatis*, « abbé », sans spécifier de quel ordre. Voilà toute la base sur laquelle repose l'hypothèse d'un « Jean Gersen, abbé de Saint-Étienne de Verceil, de l'ordre de Saint-Benoît, auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, entre les années 1220-1240 ». Édifiée par des érudits faibles en critique ou peu scrupuleux, cette hypothèse, l'esprit de corps et l'amour-propre national aidant, a eu une fortune singulière : témoin les monuments élevés en l'honneur de « l'abbé Jean Gersen » à Cavaglia, en 1874, et dans la basilique de Saint-Eusèbe de Verceil, en 1884[1].

1. Quelque dévot ou dévote a aussi fait reproduire et colporter son « portrait » d'après le manuscrit de Cava, en y joignant une prière, où l'on

Mais c'est une mystification, il est permis de le dire avec assurance, surtout après les recherches déjà mentionnées du R. P. Denifle.

Tout porte à croire que ce *Gersen* et les variantes *Gessen*, *Gersem*, etc., ne sont que la déformation, due à des scribes ignorants ou négligents, du nom de Gerson, le chancelier de Paris. De fait, plusieurs manuscrits font suivre les mots « Joannis *Gersen* » du titre *cancellarii Parisiensis*. Dans ces derniers cas, il est évident que *Gersen* est une faute du copiste pour *Gerson;* probablement, il en est de même là où on lit seulement *Gersen* ou *Gersem*, etc.

Tout en reconnaissant qu'il n'y a plus à tenir compte, dans la question, ni de Gerson ni de Gersen, de doctes écrivains refusent encore de se prononcer pour Thomas à Kempis. Ainsi notamment le R. P. Denifle. Le verdict de l'éminent archiviste du Vatican aurait un bien grand poids, s'il était motivé en toutes ses parties comme sa conclusion contre Gersen. Mais jusqu'à présent il n'a examiné que quelques arguments secondaires des kempistes : les *néerlandismes* de l'*Imitation*, qui, d'après lui, sont aussi bien des *germanismes;* la *ponctuation* du manuscrit de l'*Imitation* écrit de la main même de Thomas à Kempis, ponctuation qu'on a cru être particulière à ce dernier ou du moins aux scribes windeshémiens en général[1]. On peut abandonner ces points ; mais quand ensuite le P. Denifle émet sans autre explication la conjecture que l'auteur de l'*Imitation* était bien un chanoine régulier, mais allemand, et très probablement étranger à la congrégation de Windesheim, cette conclusion paraît trop en contradiction avec des faits certains, ou très plausibles, pour qu'on s'y rallie de confiance, malgré l'autorité de celui qui la formule, avant de savoir sur quelles raisons il l'appuie. Or, depuis 1883, le R. P. Denifle n'a pas, que je sache, publié ces raisons.

invoque l'intercession du vénérable serviteur de Dieu Jean Gersen. Des démarches ont même été faites pour obtenir des indulgences en faveur de cette prière. Rome a répondu en prohibant ce culte d'un fantôme. (Puyol, d'après Santini, *Descrip. bibl.*, p. 136.)

1. Le P. Denifle a traité ces deux points dans son second article sur la *Question Gersen-Kempis* (*Zeitschrift f. Kath. Theol.*, 1883, VII, 692).

En attendant, je pense qu'il y a en faveur de Thomas de Kempen un ensemble d'arguments à peu près décisif. En voici un résumé que je traduis d'un récent article du Dr J. Pohl, l'un des plus distingués kempistes de nos jours. « Beaucoup plus de cinquante manuscrits nomment Thomas de Kempen comme auteur de l'*Imitation*, et tout ce qui manque à ses compétiteurs, en fait de preuves internes et externes, se trouve pour lui en abondance : l'étroite affinité de ses idées avec celles du milieu de Windesheim ; la concordance de l'*Imitation*, au point de vue du fond et de la forme, avec les ouvrages de Thomas dont l'authenticité n'est pas contestée ; les fréquents germanismes de son latin ; témoignages de nombre de ses contemporains, entre autres d'hommes qui l'ont connu personnellement[1]. »

Parmi ces témoignages contemporains, M. Pohl attache avec raison une importance particulière à celui du célèbre réformateur Jean Busch, dont il a lui-même victorieusement défendu l'authenticité et la valeur démonstrative[2].

Le témoignage de Jean Mauburnus, autre réformateur de monastères, qui a exercé son zèle surtout en France, et qui avait vécu avec Thomas de Kempen au mont Sainte-Agnès, ne me semble pas moins concluant[3].

Mais, n'ayant pas ici à les énumérer tous, je me contente de rappeler encore l'intéressante notice biographique et bibliographique qui nous a été conservée dans au moins quatre manuscrits, où elle se trouve uniformément à la suite du *Tractatus fratris Thomæ Kempis* [*professi in Monte Sanctæ Agnetis*] *de disciplina claustralium*[4].

1. *Kirchenlexicon* (Fribourg, Herder), 2e édit., art. *Thomas v. K.*, t. XI, col. 1686-1687.

2. *Programm* du gymnasium Thomæum, 1894, déjà indiqué plus haut.

3. Voir son *Rosetum spiritualium exercitiorum* (1494), et son *Venatorium* manuscrit. Cf. *Études*, LXXIII, p. 212.

4. Ces quatre manuscrits, que je désignerai, dans la suite de cette note, par A, B, C, D, sont : (A) un codex de la Bibliothèque royale de La Haye (O. 99) venant de Rebdorff et ne contenant que des opuscules de Thomas à Kempis, daté de 1488. Décrit par le Dr Pohl (*Programm* 1895, p. VIII-IX) ; — (B) un codex de la Bibliothèque royale de Munich (latin 18526_2), écrit, quant aux parties concernant Thomas à Kempis, en 1492. Décrit par Pohl, *op. cit.*, p. VIII-X ; — (C) le *Latin* 10625 de la Bibliothèque nationale à Paris, qui provient aussi de Rebdorff et qui paraît également écrit en 1492 ; — (D) le *Latin* 10608 de la Bibliothèque nationale, à Paris, venant encore de

Observons que le plus ancien de ces manuscrits, daté de l'an 1488, par conséquent postérieur seulement de dix-sept ans à la mort de Thomas, contient aussi le *Soliloquium animæ ejusdem Fratris Thomæ Kempis*, et que le scribe a terminé sa copie de cet opuscule par ces mots significatifs : « Explicit Soliloquium animæ, scriptum anno Domini 1488, in die Sanctæ Dorotheæ Virginis, *ex libro qui scriptus est per manus fratris Thomæ Kempis.* » Donc le Soliloque a été copié sur un autographe de Thomas à Kempis : preuve des relations intimes du scribe ou de son couvent avec la communauté dans laquelle avait vécu et était mort Thomas de Kempen; preuve aussi, par conséquent, du crédit que méritent les détails qui font suite au *Tractatus de disciplina claustralium* sous ce titre : *Notabilia de conversatione ejusdem fratris Thomæ Kempis.* Le rédacteur de ces informations déclare d'ailleurs qu'elles lui ont été données avec beaucoup d'autres, de vive voix, par « des frères du couvent de Thomas à Kempis, qui vivent encore[1] ».

On lira, je crois, avec plaisir un naïf extrait de ces notes de témoins intimes : « Ce bon père, quand il était à se promener avec la communauté ou avec d'autres, et qu'il sentait l'inspiration divine, c'est-à-dire quand l'époux de son âme Jésus-Christ voulait parler avec son épouse, avait l'habitude de demander humblement permission en disant : « Bien-aimés frè-« res, il faut m'en aller ; quelqu'un m'attend dans la cellule. » Et les frères, faisant pieusement signe d'assentiment à sa

Rebdorff; sans date. *A*, *C* et *D* avaient été invoqués dans les discussions du dix-septième siècle ; le P. Georges Heser les avait collationnés pour la publication des *Notabilia de conversatione fr. Thomæ a Kempis* et des *Tituli librorum*, qu'il donna à Ingolstadt en 1650, et à Paris en 1651, sous ce titre: *Vita et syllabus operum omnium Thomæ a Kempis*, etc. Depuis lors la trace s'en était presque perdue. Les indications confuses que donne Mgr Puyol (p. 352-353) montrent qu'il ignore l'existence de C et D à la Bibliothèque nationale ; il croit que A contient l'*Imitation* : elle n'y est point, pas plus que dans C et D. J'ajoute que C et D, aussi bien que A et B, après les *Tituli*, ont l'*Alphabetum devoti monachi ejusdem Thomæ Kempis*, écrit de la même main que les *Tituli*, les *Notabilia* et le *Tr. de disciplina claustralium* qui précèdent ; enfin, que la copie de ces opuscules, dans C et D comme dans A, a la ponctuation spéciale (avec *Hakenpunct*) de l'autographe de Thomas.

1. Item adhuc multa alia plura de ejus vita et conversatione audivi a fratribus illius conventus qui adhuc vivunt... (*C*, *D*.)

demande, étaient très édifiés. Et ainsi se réalisait en lui le mot des Livres saints : « Je le conduirai dans la solitude et « là je m'entretiendrai avec lui. » Et Thomas lui-même [redisait] au Seigneur : « Parlez, Seigneur, parce que votre servi- « teur écoute. » Ce qu'il disait alors au Seigneur et comment ils s'entretenaient ensemble, nous le voyons dans son traité *du Discours intérieur de Jésus-Christ à l'âme fidèle*, dont le second chapitre a précisément pour texte : « Parlez, Seigneur, car « votre serviteur écoute[1] ».

Après un résumé de la vie peu mouvementée du pieux ascète, qui nous mène jusqu'à sa mort arrivée en 1471, après soixante-dix ans passés dans l'ordre des chanoines réguliers, l'auteur conclut : « Et parce qu'il a écrit et dicté beaucoup de traités durant sa vie, et que peu (de lecteurs) savent comment ils sont intitulés et désignés, c'est pourquoi je me propose de donner et écrire ici une table de ses traités et livres. » Suivent les titres des « livres et traités, sermons et lettres du frère Thomas Kempis » (comme on lit dans l'*Explicit*), rangés sous trente-huit numéros. Les quatre livres de l'*Imitation* forment les numéros 4-7, et sont ainsi indiqués :

4° Petit livre des sentences et paroles de l'humble Jésus, autrement dit de l'*Imitation de Jésus-Christ*, à savoir : « Qui me suit... »
5° Second traité : « Le royaume de Dieu est dans votre intérieur... »
6° Troisième traité, du Sacrement : « Venez à moi.... »
7° Quatrième : Du Discours intérieur à l'âme fidèle.

On voit que le quatrième livre des éditions actuelles est ici le troisième et que le troisième actuel est placé le dernier. C'est l'ordre que Thomas de Kempen a lui-même suivi dans une copie de l'*Imitation*, faisant partie d'un recueil de ses œuvres écrit tout entier de sa main, en 1441[2].

Il est remarquable aussi que les trente-huit opuscules énumérés par le rédacteur des *Notabilia*, se succèdent dans son catalogue exactement dans le même ordre où les présente le recueil autographe que je viens de mentionner. De là il est

1. *Imit. Christi*, l. III, cap. II, 1.
2. Ce précieux manuscrit est conservé avec un autre autographe de Thomas, à la Bibliothèque royale de Bruxelles. Il avait soixante et un ans quand il l'écrivit, et, bien qu'il ne fût encore qu'aux deux tiers de sa carrière, cet âge peut expliquer des imperfections qu'on a relevées, parfois trop âpre-

assurément naturel de conjecturer que ce rédacteur a eu sous les yeux l'original ou un duplicata de cet autographe de Thomas. Tout cela montre que le témoignage qu'il rend à Thomas comme auteur de l'*Imitation* est celui d'un homme parfaitement placé pour être bien informé.

Si l'on n'avait que les affirmations des copistes pour connaître l'auteur d'un manuscrit ancien, il serait toujours sage de se défier et de suspendre son jugement; mais des témoignages de contemporains doivent être admis, si l'on n'a aucune raison de mettre en doute leur connaissance des faits ou leur véracité. Il me semble que c'est le cas pour les témoignages que je viens de rappeler. Voilà pour les preuves *externes*.

Les arguments *internes* en faveur de Thomas de Kempen me paraissent également d'une force à convaincre des critiques très difficiles. On a étudié dans l'*Imitation* les idées maîtresses, la langue, les formules ascétiques, les emprunts littéraires, les allusions aux événements ou aux conditions du temps, et l'on a montré que tout cela mène à Thomas et ne trouve son explication qu'en lui. Notamment un jésuite hollandais, le P. Victor Becker, a établi excellemment, et en bon français d'ailleurs, les thèses suivantes : « La terminologie de l'*Imitation* prouve que l'auteur est un chanoine régulier de Windesheim. — Accord des faits supposés dans l'*Imitation* avec l'entourage de Thomas à Kempis. — L'auteur de l'*Imitation* a puisé dans les écrits du cercle de Grœnendal-Windesheim[1]. »

Il faut lire les intéressants développements qu'il donne sur ces points[2] : comme il le dit lui-même, ils servent non

ment, dans sa copie. — On a déjà fait observer que cet arrangement, qui n'a point passé dans l'usage général, peut avoir été motivé par un but pratique. « Le quatrième livre qui, dans le corps du volume, porte pour titre : *Devota exhortatio ad sacram communionem*, est en réalité un traité de préparation à la sainte communion, et les colloques de l'âme fidèle avec Jésus-Christ, qui composent le troisième livre, peuvent utilement servir dans l'action de grâces. » (V. Becker, *l'Auteur de l'Imitation*, p. 230.)

1. Grœnendal est le monastère où fleurit le célèbre mystique Ruysbrœck (mort en 1381), et qui s'agrégea en 1413 à Windesheim.

2. Ouvr. cité, p. 101-194.

seulement à corroborer le témoignage des contemporains de Thomas, mais aussi à faire mieux comprendre le précieux livre. Ne pouvant les résumer sans en affaiblir la valeur démonstrative, je me borne à quelques mots sur les emprunts de l'auteur de l'*Imitation*.

Le P. Becker dit très justement : « La parenté qui existe entre l'*Imitation* et les écrits du cercle de Windesheim est frappante à la première vue. C'est le même ton fondamental qui règne dans toutes ces œuvres. En lisant, dans la Chronique de Busch, la vie des anciens frères de Windesheim, on se trouve dans l'entourage de l'auteur de l'*Imitation*, c'est une espèce d'Imitation vivante qu'on croit lire. »

Aussi M. Acquoy, l'auteur des belles études sur le monastère de Windesheim, a-t-il pu écrire : « A notre point de vue, peu nous importe que ce soit Thomas ou un autre qui ait composé l'*Imitatio Christi*. Et pourquoi ? Parce que cet ouvrage, en raison de tout son contenu, ne peut être sorti d'un autre milieu que celui de Deventer-Windesheim[1], et parce que le peu qu'il renferme concernant la vie religieuse et les exercices d'un bon religieux, indique suffisamment qu'il a dû être écrit non par un frère de la *Vie commune*, mais par un membre de la réunion claustrale (congrégation de Windesheim). C'est donc cette dernière qui a enrichi le monde de ce petit livre d'or. Le meilleur de ce qu'elle a possédé dans l'ordre spirituel durant sa période la plus brillante, le plus excellent de ce qu'elle a senti dans le cœur et exprimé par la bouche de ses plus nobles représentants, se trouve ici reproduit par une âme pure, qui a retravaillé le tout et y a répandu un reflet de paix céleste[2]. »

Ces idées s'imposent presque nécessairement à qui fréquente encore les ascètes flamands et néerlandais du quatorzième et du quinzième siècle, trop peu connus aujourd'hui. Le P. Becker a donné le moyen à d'autres de les contrôler, en juxtaposant, dans une série de colonnes parallèles, des textes saillants de l'*Imitation* avec des passages, identiques pour le sens et souvent pour l'expression, qu'il a extraits des

1. Deventer était le centre primitif des *Frères de la vie commune*. (Voir plus haut, p. 361, note 3.)
2. *Het klooster te Windesheim*, II, 327-8.

écrits de Gérard de Groote, de Florent Radewijns (père spirituel de Thomas à Kempis), de Vos van Heusden, de Jean de Schoonhoven, de Thomas de Kempen lui-même.

Dira-t-on que ce n'est pas l'auteur de l'*Imitation* qui a emprunté à ces écrivains, mais eux qui ont puisé dans l'*Imitation*? Cette hypothèse est renversée par le fait décisif que voici : l'auteur de l'*Imitation* se rencontre souvent avec ces écrivains dans les citations d'un tiers, et il se rencontre avec eux si bien, qu'on voit clairement qu'il n'a lu que chez eux l'auteur qu'il cite. Le P. Becker met ce fait en évidence sur une série de textes que Jean de Schoonhoven a cités *librement* avec les noms de leurs auteurs, et qui se trouvent dans l'*Imitation*, sans aucun nom, sous la forme modifiée qu'ils ont chez Jean de Schoonhoven. L'emprunt par l'écrivain de l'*Imitation* est ici matériellement patent[1].

Il va sans dire que ce n'est pas Gersen, le prétendu abbé du treizième siècle, qui a pu rien emprunter à ces personnages de la fin du quatorzième siècle. Tout s'explique, au contraire, admirablement, si l'*Imitation* est l'œuvre de Thomas de Kempen, qui les a connus personnellement (à l'exception de Groote, mort en 1384), qui a reçu leurs leçons, et certainement lu et goûté leurs écrits.

Mais en voilà assez, je pense, pour laisser au moins entrevoir la solidité des arguments que le livre de l'*Imitation*, étudié en lui-même, fournit en faveur de Thomas à Kempis.

Il est fort à regretter que Mgr Puyol n'ait prêté, pour ainsi dire, aucune attention à ce côté de la question. Il s'est donné beaucoup de peine pour mettre en relief ce qu'il appelle le « bénédictinisme » de l'*Imitation*, et, finalement, il est bien obligé d'avouer que ce « bénédictinisme ne se manifeste pas d'une manière absolument incontestable[2] ». Je ne vois pas qu'il ait étudié les rapports de l'*Imitation* avec la « dévotion moderne » de l'école de Windesheim. S'il l'avait fait, il aurait reconnu, je crois, que les rapports du pieux livre avec la

1. Nous avons pu contrôler nous-même le fait des emprunts de l'*Imitation* sur le manuscrit de Rebdorff, actuellement à Lyon, qui contient l'*Epistola de vita et passione D. N. J. C.* de Vos van Heusden, les deux lettres de Jean de Schoonhoven à son neveu d'Eemsteyn et d'autres opuscules windeshémiens avec les quatre livres de l'*Imitation*.

2. *La Doctrine*, p. 145. Je ne relève pas l'euphémisme.

règle de saint Benoît, quoique réels, sont bien loin de donner la clé de ses origines, comme le font ses affinités avec le milieu spirituel où a vécu Thomas à Kempis.

Il est certain que l'auteur de l'*Imitation* doit beaucoup à saint Benoît; il ne doit pas moins à d'autres maîtres. Le caractère de l'école spirituelle de Windesheim, c'est précisément d'avoir su exploiter avec un merveilleux bon sens, avec un grand esprit pratique, les trésors de doctrine spirituelle qu'elle trouvait accumulés dans l'Église. L'*Imitation*, par cela même qu'elle résume les meilleurs efforts de cette école, doit nous offrir et nous offre, en effet, la fleur de la spiritualité des siècles antérieurs.

Un commentaire de l'*Imitation*, où l'on voudrait indiquer toutes les sources, certaines ou probables, lointaines et immédiates, exigerait une connaissance complète de la littérature ascétique, basée, non seulement sur les livres imprimés, mais encore sur les manuscrits. Ce travail difficile, mais qui pourrait être si beau, Mgr Puyol, qui a déjà tant fait pour le « précieux petit livre », nous le donnera peut-être un jour. En attendant, nous lui sommes vivement reconnaissant de ce que nous lui devons déjà. Ses publications, si méritoires, contribueront beaucoup à faire goûter davantage de notre monde moderne un livre et une doctrine qui n'ont point vieilli.

Joseph BRUCKER, S. J.

NOTES DE LITTÉRATURE

On se rappelle un remarquable article où M. Brunetière essaie de découvrir le *caractère essentiel de la littérature française.* Pour lui, cette littérature est avant tout sociale. M. Michaut a tenté un travail analogue sur la littérature latine[1].

Dans un premier chapitre, de tout point excellent, il cherche à définir la faculté maîtresse du peuple romain.

Cette recherche n'est point vaine : « Une littérature quelconque... a son unité, et, pour ainsi dire, son âme... Au delà et au-dessous des circonstances historiques, au delà et au-dessous de la personnalité des écrivains, s'exerce, dans une même littérature, une sorte de tendance secrète, inconsciente, mais toujours active : l'instinct profond de la race. » Cette tendance est objet de science, et on admirera la sûreté et rigueur de méthode avec laquelle M. Michaut la définit.

Pour lui, la faculté maîtresse du peuple romain, c'est le *génie politique*, et « on caractériserait fort justement la littérature latine, si l'on disait qu'elle est avant tout et par-dessus tout l'expression du génie politique du peuple romain. Elle est la littérature d'un peuple de citoyens; d'un pays où l'homme est étroitement subordonné à la cité ».

Et, en effet, comme les lettres ne sont pas d'une utilité immédiate pour la cité, nous voyons Rome se mettre bien tard à la littérature, et avancer laborieusement dans cette voie où ne l'attirait pas l'amour spontané de la beauté. C'est par la porte de l'éloquence que les lettres grecques s'introduisent péniblement, et c'est par leur caractère d'utilité immédiate qu'elles s'imposent aux Romains. Puis (méthode des variations concomitantes), la littérature latine se développe du même pas que la vie politique; si loin de souffrir des guerres civiles elle continue à tendre vers l'apogée, c'est que ces désordres mêmes augmentent l'importance de son rôle. La situation critique « surexcite les esprits,

1. *Le Génie latin (la race, le milieu, le moment, les genres)*, par Gustave Michaut, professeur de littérature à l'Université de Fribourg. Paris, Fontemoing.

les contraint à déployer toutes leurs forces ». Sauf Catulle et son groupe, tous les autres ont un but; tous, César, Salluste, Cicéron, et même Lucrèce, ils écrivent pour agir. Le mouvement ascendant continue sous Auguste. Sans doute, la vie politique allait être, était déjà étouffée; la liberté n'était plus qu'un mot; mais Auguste avait dissimulé le profond changement qu'il opérait, et Virgile, Tite-Live, ses collaborateurs de génie, essayaient, près de lui et avec lui, « de réveiller le sentiment patriotique et l'orgueil national, de ressusciter la religion et les mœurs, de remettre en honneur les anciennes coutumes et les vieilles lois ».

Dès la fin du règne, les conséquences du despotisme se font déjà sentir. La littérature n'est plus que le divertissement mondain de tous ces hommes qui n'ont plus à s'occuper des intérêts de la cité. « Avec les lectures publiques, la littérature de parade remplace la littérature d'action », et déjà, dans l'œuvre d'Ovide, se laissent voir, « avec une évidence irréfutable, les tares de la décadence ».

L'auteur arrive à la même conclusion, en étudiant ensuite les formes et les caractères de la littérature latine. Plus un genre est directement politique, et mieux il réussit à Rome; et n'est-ce pas ce qu'il faut attendre de cette race éminemment utilitaire et raisonnable? Il y a là des pages pleines d'idées, et qui nous rendent compte de l'impression confuse que nous font éprouver les livres latins.

Ce désir de faire jouer à la littérature un rôle efficace entraîne certainement pour elle quelques défauts; les préoccupations utilitaires l'envahissent un peu trop et ne laissent point de l'alourdir; le sens de la beauté s'atrophie parfois et la poésie est sacrifiée à la prose; elle n'est ni artiste ni poétique; en revanche de ces mêmes préoccupations, elle a pris un caractère et comme un ton particulier de sérieux, de gravité imposante. Entre toutes les littératures, précisément parce qu'elle est celle où l'idée a été le moins subordonnée à la forme, elle est la plus virile.

Dans une seconde partie, que je ne puis qu'indiquer, l'auteur poursuit sa démonstration par l'étude, très savante et fouillée, de l'*évolution des genres*. Ici encore nous retrouvons M. Brunetière, et il y a dans ce livre tant de choses aimables, tant de passages fidèles à l'exquise tradition des humanistes d'antan, Sainte-Beuve compris, que j'étais un peu chagriné de voir reparaître tout cet appareil scientifique, utile, sans doute, mais dont il ne faut point abuser. Heureusement, M. Michaut prévoit et évite les dangers

d'un système qui, trop rigoureusement appliqué, serait aussi éloigné de la vraie science que de la pure littérature. On apprendra même de lui à mieux comprendre les doctrines et la méthode de son maître. Et n'est-ce point la meilleure justification de celui-ci que d'avoir contribué à former de tels élèves ?

***

Un de nos collaborateurs a attiré ici même — il y a quelque temps — l'attention sur le remarquable travail de M. Faguet, qui ouvre le septième volume de l'*Histoire de la langue et de la littérature française*. Signalons rapidement quelques-uns des principaux chapitres de ce même volume [1]. A part quelques phrases où il paie tribut au préjugé bientôt séculaire, l'auteur de l'étude sur Joseph de Maistre a voulu et su être indépendant. Il y a gagné de bien comprendre son modèle. Voici la conclusion très juste, mais, hélas ! encore très neuve pour beaucoup de lecteurs. « Sauf Bossuet, il n'est point d'homme peut-être qui ait mieux représenté que le comte de Maistre l'*équilibre parfait de la bonne santé morale.* »

Le chapitre sur les écrivains religieux — dû à la même plume — est animé d'un même esprit. Rien, à proprement parler, de brillant ni de saisissant ; mais ces résumés clairs et consciencieux de l'œuvre de Lamennais et de Lacordaire, cette sorte de bienveillance un peu froide et cette impartiale critique sont bien dans la note impersonnelle de l'ouvrage. Quelques-uns trouveront que l'appréciation du talent et de l'œuvre oratoire de Lacordaire est bien sévère. Dussent nos neveux donner raison à M. Cahen, nous voulons, nous, rester sous le charme de cette merveilleuse éloquence. D'autres — et je suis de ceux-là — regretteront que le même auteur n'ait pas dessiné, dans ce chapitre trop court et malheureusement incomplet, au moins la noble et austère figure de Bonald. Les deux pages que lui consacre ailleurs, un peu lestement, M. H. Michel sont insuffisantes.

Passons sur les théoriciens et orateurs politiques, quoiqu'il y ait bien de l'esprit dans le chapitre vertigineux de M. H. Michel. Le romantisme, ses théories, ses grands hommes occupent la

1. *Histoire de la langue et de la littérature française*, sous la direction de M. Petit de Julleville. Tome VII. *Période romantique* (1300-1850) ; — tome VIII. Fascicules 67-72. Paris, Colin, 1899.

majeure partie du volume. Arrêtons-nous un instant devant ces oubliés.

Il était juste que M. Petit de Julleville se réservât Lamartine. Le sujet convenait à la délicatesse et à l'élégante simplicité de son talent. On sera frappé, en particulier, de quelques idées peu communes sur *Jocelyn*. Il s'agit de découvrir le vice secret du poème et ce qui en rend la lecture troublante.

L'année où Lamartine commença *Jocelyn* est justement celle où s'effondra sa foi dans le christianisme positif. L'année où il l'acheva marque l'époque où il s'avoue à lui-même... qu'il ne croit plus à rien au delà de l'affirmation de Dieu et de l'âme immortelle. *Jocelyn*, composé durant ces quatre années de désagrégation de la foi religieuse, porte les traces et les blessures de ce combat. A la fin, l'auteur et le héros n'étaient plus chrétiens que par le respect... Je ne connais pas d'œuvre où le nom de Dieu et l'adoration de la Providence reviennent plus souvent, avec plus d'éloquence, et je n'en connais pas où l'homme se sente plus isolé dans ces espaces infinis dont le silence effrayait Pascal. Ce Dieu dissous dans l'univers... ce Dieu qui est partout, à la fin n'est nulle part. Comment consolerait-il? Aussi, Jocelyn, dans son héroïsme, est horriblement malheureux... Ce qu'il y a d'affreusement triste dans ce roman, c'est que le héros s'immole sans savoir à quoi, et souffre sans savoir pourquoi. Chez ce martyr du devoir, la notion du devoir est flottante et indécise. Et l'on se prend à penser que Jocelyn, tracé par Corneille, aurait eu une autre attitude.

Qu'on relise et médite cette page que je suis obligé d'abréger. Elle est d'un maître, et on ne la refera pas.

La scène change brusquement. Ce n'est plus Lamartine, c'est Victor Hugo. La parole est à M. Gaston Deschamps. En trois pages retentissantes l'auteur pense nous indiquer sa méthode. Foin des critiques en usage, arrière les jugements passionnés, place à la *méthode narrative et descriptive* qui aboutira à une *biographie intellectuelle*. Ce beau programme me fait peur. Que nous apprendra de précis, cette chevauchée à travers « les grands rayonnements et les grandes obscurités » de la « tragi-comédie contemporaine » ? Mais enfin résignons-nous à « replacer l'écho sonore et le miroir magique parmi les rumeurs et parmi les clartés qui en ont renforcé le timbre et multiplié les effets ».

D'ailleurs nous n'aurons pas le temps de prendre haleine. Petites phrases pressées, notes d'un lecteur en pleine fièvre, ébauches de jugements, tout est emporté par le torrent. C'est presque la verve et l'imagination de Barbey d'Aurevilly, avec l'originalité en moins. Çà et là des indications amusantes dans leur vive jus-

tesse, et qu'on voudrait voir mieux fondues dans un beau et définitif chapitre d'histoire littéraire.

V. Hugo, qui était privé des lumières qui sont parfois départies à de simples intelligences... (P. 295.)

De près, on voit qu'il fut, selon sa coutume, le principal *suiveur* de ce mouvement... (P. 276 [1].)

Cette logomachie qui ressemble, hélas! aux aphorismes d'un La Palisse lyrique... (P. 301.)

V. H... montra... un incroyable appétit de popularité... (P. 301.)

Le grand ouvrier de rimes... inventa un genre nouveau : le marivaudage monstrueux. Voulant se hausser jusqu'aux étoiles, il tituba, ivre de métaphores, dans une astronomie déconcertante... (P. 303.)

Au terme de cette course haletante, M. G. Deschamps, entraîné par la vitesse acquise, culbute violemment M. Edmond Biré. Aussi pourquoi ce « paperassier » se trouvait-il là en train de « dépiauter » Victor Hugo? Eh bien! oui; c'est vrai. Victor Hugo a été un *bourgeois*; qu'est-ce que cela fait à M. Deschamps? Cela le touche aussi peu que de savoir si Virgile « fourrait *ses* doigts dans *son* nez ». Cette indignation est belle, mais pourquoi, à quelques lignes plus haut, ce joli mot d'*urbanité* ?

Calmé par cette violence même, l'auteur se recueille. Le moment est venu de porter un jugement définitif. Heure importante; car, jusqu'ici, « Victor Hugo n'a guère été étudié que par des critiques ou par reporters ». M. Deschamps n'est pas un « reporter », on vient de s'en rendre compte; il avoue lui-même ici n'être pas un critique, et je n'aurai pas la mauvaise grâce de le contredire. Mais quoi donc, alors? Écoutez :

Celui qui, entrant dans une forêt, s'attarde à regarder un insecte sur une feuille, se choque de voir un escargot sur une fleur... se privera volontairement de toutes les délices que le contemplateur ingénu savoure sous la fraîcheur des ombrages et sur la pelouse des clairières...

Et ça va toujours; mais aussi quelle idée de demander un chapitre d'histoire littéraire à ce contemplateur ingénu !

Le huitième volume va de 1850 à 1900. Les fascicules se succèdent régulièrement, trop vite peut-être. Il semble que tout le monde, auteurs, éditeurs, lecteurs, soit pressé de finir. Les planches mêmes se ressentent de cette hâte. Autre inconvénient. Beau-

1. Peut-être l'idée n'est-elle pas assez originale pour exiger la fabrication d'un mot nouveau.

coup d'artistes et d'écrivains vivent encore, Dieu merci, parmi ceux dont il est question dans ce volume. Comment prononcer sur eux un jugement tout à fait impartial? Le critique, oubliant son rôle, n'aura-t-il pas quelquefois des complaisances de journaliste? Et si l'on charge un aimable poète de juger ses pairs, ne verra-t-il pas tout en rose? De fait, M. Chantavoine a un mot d'éloge pour les humbles et les plus justement ignorés. Par le nombre des couronnes, c'est une vraie distribution de prix d'école primaire. Tous les poètes seront-ils contents? j'en doute; en confondant quelques noms très distingués dans la foule vague des mentions honorables, on ne leur fait pas beaucoup d'honneur.

M. Seignobos prend pour nous parler de l'histoire une voie plus scientifique et, sans qu'il y prenne garde, plus littéraire. Il isole, pour les mieux étudier, trois noms importants : Taine, Renan, Fustel de Coulanges. Et les autres? Les autres, on les nommera s'ils sont membres de l'Institut, avec l'indication du titre de leurs ouvrages. C'est peu pour quelques-uns de ces historiens qui comptent parmi les maîtres. Mais c'est un avant-goût de ce qui attend les historiens au siècle futur. Plus de place pour eux dans l'histoire littéraire. Il leur faudra opter entre la littérature et la science. Ils épouseront la science, et cela donnera vingt pages de plus aux poètes dans l'histoire littéraire de l'avenir. Quelques-uns penseront que M. Seignobos se presse un peu trop de prononcer l'oraison funèbre de la vieille histoire, qui a enterré tant de savants. Qui vivra verra.

Deux morceaux fort importants demandent une étude particulière : Le chapitre sur la critique dû à M. Faguet et celui sur le roman par M. G. Pellissier. On connaît M. Faguet : on sait que sa pensée compte et s'impose à la discussion; quant à M. Pellissier, j'en vois fort peu, parmi les jeunes critiques, qui puissent lui être préférés. Nous reviendrons à ces deux études.

Est-il temps encore de demander que — dans une histoire de la littérature française — on n'oublie pas Louis Veuillot?

*
* *

Que j'envie les belles audaces du R. P. Ragey! Les grands sujets le tentent et il les attaque de front avec une sorte d'ardeur impatiente. On se rappelle ses deux remarquables volumes sur

saint Anselme. Hier, il étudiait l'*Anglo-catholicisme* et la *Crise religieuse en Angleterre*. Aujourd'hui, Tennyson l'attire et voici un volume sur Tennyson[1]! Et qui, de nous, après avoir savouré les strophes immortelles de *In memoriam* et médité les dernières sublimes paroles d'Arthur mourant :

> The old order changeth, yielding place to new,

qui, de nous, ne s'est pas promis d'écrire sinon un livre, du moins un article enthousiaste, sur le noble et doux poète de la *Victorian Era*? Mais, comment se décider? On voudrait des années pour une œuvre si belle, et les années se passent dans un commerce intime et discret avec ces poèmes que l'on a toujours peur de n'avoir pas encore assez compris, assez aimés.

Remercions le P. Ragey de ne pas connaître ces timidités paresseuses et de nous donner — le premier en France — l'esquisse rapide qui nous permettra d'attendre le portrait définitif.

On trouvera dans ce volume le récit des principaux événements de la vie de Tennyson et une analyse sommaire de ses œuvres. Un chapitre entier — et c'était justice — est consacré à Arthur Hallam, à qui le poète doit peut-être la moitié de son génie. D'autres chapitres nous montrent le travail acharné de Tennyson triomphant enfin de la longue insouciance du public anglais, puis la pleine gloire, la majesté radieuse des dernières années. Le P. Ragey a réuni tout ce qu'il a pu trouver de détails intimes, et, sur ce point, les biographes de l'avenir n'auront presque rien à ajouter à ce consciencieux travail. Peut-être même cède-t-il à une curiosité que son héros n'eût pas approuvée, et revient-il, par exemple, avec trop d'insistance aux pipes de Tennyson.

Sous peine de nous faire trop attendre son livre, l'auteur ne pouvait apporter autant de soin à l'étude littéraire de son héros. Il nous donne pourtant une analyse intéressante et aussi réussie que peut l'être cette exquise besogne, quand on la fait en courant. Certes j'admire la verve de rapprochement et de mémoire avec laquelle le P. Ragey met côte à côte, sur une même page, les vers de Tennyson et ceux de nos poètes. Hugo, Musset et Lamartine viennent tour à tour rendre hommage à ce frère anglo-saxon qui leur ressemble si peu. Pour ma part, j'ai peur que ces parallèles,

1. *Tennyson*, par le R. P. Ragey, mariste. Paris, Delhomme et Briguet, 1899.

écrits d'enthousiasme, ne laissent une impression bien confuse. Si le P. Ragey veut à tout prix comparer Tennyson à un aigle, qu'il n'appelle pas Lamartine un rossignol. Est-il bien sûr que Lamartine ait eu moins d'envergure que Tennyson, et que veut-on dire quand on écrit de lui : « Il était un rossignol de génie, mais il n'était qu'un rossignol[1] »? Pour Victor Hugo, j'avoue ne pas comprendre qu'on puisse trouver tant de ressemblances entre la *Légende des siècles* et les *Idylles du roi.*

L'auteur est plus heureux quand il s'attache à nous montrer le côté religieux de la poésie de son héros, et, avec une joie pieuse, il s'arrête — à la fin du volume — devant ce beau vieillard, qui, le soir venu, se recueille avant de rentrer au port :

Voici le crépuscule et la cloche du soir; après cela la nuit sombre! Puisse-t-il n'y avoir aucune tristesse d'adieux quand je m'embarquerai!

La marée peut m'emporter bien loin de ces bornes du temps et de l'espace; néanmoins j'espère voir mon pilote, face à face, quand j'aurai franchi l'entrée du port.

Qu'on imagine l'âme la plus tendre et l'intelligence la plus inquiète — un cœur de poète et une curiosité de philosophe ; — soudain un deuil cruel, la perte d'un ami incomparable brise cette âme et maintient — pendant des années — ce cœur et cette intelligence comme en arrêt devant les mystères de la mort. Je ne puis donner une meilleure idée de l'étrange et sublime série de poèmes que Tennyson a consacrés à la mémoire d'Arthur Hallam[2]. M. L. Morel nous donne une traduction en vers de ce livre très attachant. C'est un travail considérable et qui, pour l'intelligence d'un texte fort compliqué, sera utile même à ceux qui peuvent lire *In memoriam* dans l'original. Pour les autres, peu d'ouvrages pourront mieux les initier à la connaissance de la poésie et de l'âme anglaise, et, le livre lu et relu lentement, ils seront reconnaissants à leur aimable et discret compagnon de route de les avoir guidés dans ce long pèlerinage de douleur. M. Morel se dérobe le plus qu'il peut derrière le poète. Il voudrait le traduire mot par mot; mais, comment s'y prendre en face de ces courts

1. Pourtant, à quelques pages plus haut, le rossignol semblait avoir plus d'envergure. « Lamartine a des accents d'une pénétrante et *sublime* beauté qui ne peuvent jaillir que d'une âme catholique. »

2. *In memoriam*, poèmes de Tennyson, traduits en vers par Léon Morel. Paris, Hachette, 1899.

poèmes chargés de mots et d'images, d'une beauté si dense, d'une langue si concise et si brève? J'étais bien sûr d'avance qu'il ne traduirait pas le fameux *behind the veil* du cinquante-sixième poème.

Et je l'attendais aussi à cette strophe :

Dark house, by which once more I stand
Here in the long unlovely street !
Doors where my heart was used to beat
So quickly, waiting for a hand !

Sombre maison, près des murailles de laquelle
Je reviens dans la longue et la maussade rue ;
Portes, où tant de fois j'attendis, l'âme émue,
Le cœur battant, sa main à l'*étreinte fidèle.*

Il me semble qu'il ne fallait pas finir la strophe sur une rime féminine, et cette malheureuse épithète altère la beauté du vers anglais ; mais, comment traduire autrement ?

Qu'on ne juge pas le livre de M. Morel sur cet exemple. Il y a bien d'autres misères que j'aurais pu relever ; mais, à côté, quelle sûre intelligence du poète, et, parfois, quelles trouvailles d'expression! En somme, bien qu'un peu gêné dans cette robe française et sous d'inutiles parures, l'œuvre de Tennyson, traduite par M. Morel, laisse encore transparaître l'essentiel de sa beauté. On me permettra d'en citer un dernier exemple, qui donne une idée de l'œuvre de Tennyson et du mérite de son traducteur.

Lui mort ! — Cette âme était d'une trop noble essence ;
Je l'aimais et je l'aime encore, abandonné,
Comme une pauvre enfant dont le cœur s'est donné
A celui que loin d'elle élève sa naissance.

Quand il retourne au monde où l'appelle son rang,
Alors elle connaît combien humble est sa vie ;
Et souffrant d'une obscure et vague jalousie!...
Porte envie à tous ceux qui rencontrent l'absent....

Des voisines à peine elle souffre l'ennui
Leur sot babil l'obsède en sa longue journée
Et la nuit elle pleure : « Ah ! je suis insensée !
Comment m'aimerait-il ? Je suis si loin de lui ! »

HENRI BREMOND, S. J.

BULLETIN D'HISTOIRE

I. LOUIS XIV A-T-IL ÉTÉ MAL ÉLEVÉ ? — II. L'AFFAIRE DES POISONS ET LE PRÉTENDU JÉSUITE PIROT. — III. FÉNELON S'EST-IL MONTRÉ DÉLOYAL ? — IV. BOSSUET ET LES BOSSUETISTES.

I

A tout seigneur tout honneur. Commençons par Louis XIV. Que n'a-t-on pas écrit sur sa vieillesse, dominée par Mme de Maintenon, offrant aux courtisans l'exemple de la dévotion, et à l'Europe entière celui d'une grandeur d'âme, que n'ébranlèrent point les plus terribles revers ? Mais sa jeunesse, livrée à la surintendance de Mazarin, troublée par les orages de la Fronde, ballottée à travers les provinces et les châteaux royaux, personne encore ne l'avait étudiée d'une manière absolument complète. Sans doute, on trouve beaucoup dans Chéruel, en son *Histoire de France pendant la minorité de Louis XIV* (4 vol.), et *Sous le ministère de Mazarin* (4 vol.); mais l'attention n'y est pas concentrée sur la figure du jeune roi. Les lecteurs des *Études* se souviennent peut-être qu'il y a quelques années j'ai publié pour eux quelques documents nouveaux[1]. Une monographie du sujet manquait encore. Un professeur distingué de Sorbonne vient de nous la donner.

L'*Éducation politique de Louis XIV*, par M. G. Lacour-Gayet[2], est une œuvre de labeur, de conscience et d'impartialité. L'auteur a travaillé de première main. Et d'abord il lui a fallu découvrir des matériaux qui n'étaient pas faciles à rencontrer. La réserve de la Bibliothèque nationale, si riche en volumes reliés aux armes de nos rois et affectés à leur usage, — ce qui n'empêche pas de pleurer l'incendie de la Bibliothèque du Louvre, plus riche encore, — lui a livré, reliés en maroquin rouge ou vert, semés de fleurs

1. *Études*, septembre, octobre, décembre 1891 et janvier, mars, avril mai 1892.

2. *L'Éducation politique de Louis XIV*, par G. Lacour-Gayet, docteur ès lettres, chargé de conférences d'histoire à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. Paris, Hachette, 1898. In-8, pp. 472.

de lis et de L couronnés, frappés sur les plats aux armes de France et de Navarre, maints ouvrages dont le contenu ne valait certes pas le contenant, mais qui forment la littérature spéciale de l'éducation de Louis XIV. Car, pour chaque souverain, cela recommençait. Ce fut à peine si les *Remontrances de Basile, empereur des Romains, à Léon son fils,* qui avaient déjà servi pour l'enfance de Louis XIII, furent réimprimées exceptionnellement à l'usage de Louis XIV, par le marquis de Villeroy. Les curieux et les bibliophiles auront donc ici pleine satisfaction. M. Lacour-Gayet ne s'est épargné aucune peine pour fixer la date des ouvrages et le nom des auteurs; il nous dit si tel volume a été lu par le roi, ou s'il lui a été simplement dédié; il n'ignore aucune des éditions ou rééditions des rares œuvres qui ont survécu à ces publications de circonstance, telles que le *Testament, ou Conseils fidèles d'un bon père à ses enfants*, par Fortin de La Hoguette, et l'*Histoire du Roi Henri le Grand,* par Hardouin de Péréfixe, ci-devant précepteur de Sa Majesté. Mais il fait mieux que de nous promener à travers les titres de ces romans, de ces tragédies, de ces traités élémentaires de chronologie et de géographie, de rhétorique, de morale, de logique, de physique, d'économique et de politique; ces recueils de maximes, ces institutions du prince et ces catéchismes royaux[1]; il analyse les méthodes et il juge

1. Il aurait pu citer encore le *Catéchisme royal ov les principavx points de la Foy sont briefvement expliquez,* par le P. Amable Bonnefons, de la Compagnie de Iesus... En faveur des familles chrestiennes. Dedié av Roy. Paris, Mathurin et Iean Henault. 1647. Auec approbation. In-8, pp. 230. (Bibl. nat. Inventaire, D 26505.) En tête, figure un joli portrait du jeune Louis, avec ses longs cheveux tombant sur un col rabattu, le cordon du Saint-Esprit en sautoir. Un ange lui présente le *Catéchisme royal.* On lit en tête de l'Epître dédicatoire : « Sire, il y a un vn an que Vostre Maiesté eut la bonté d'aggréer ce Catéchisme, qui *n'ayant que des Images*, ne portoit que des ombres sans corps. Auiourd'huy qu'il paroist acheué par l'*explication de ses figures...* » Il est à remarquer qu'on avait procédé de même avec l'Histoire sainte. M. Lacour-Gayet nous apprend (p, 37, n. 1) que la Bibliothèque nationale vient d'acquérir l'exemplaire de dédicace des *Peintures chrestiennes* du jésuite Nicolas Talon, relié aux armes de Louis XIV, ne se composant que des planches de cet ouvrage et ne contenant pas les commentaires de l'auteur. Du rapprochement de ces deux faits, on doit conclure que l'éducation religieuse de Louis IV se fit d'abord par l'image. Il serait curieux d'en retrouver d'autres témoignages. J'ai vu dans une collection privée un exemplaire du *Catéchisme royal* du P. Bonnefons où a été insérée une gravure signée du P. Talon et qui ne se trouve pas dans l'exemplaire du même ouvrage à la Bibliothèque nationale. La dédicace du livre renferme

leur valeur. Sévère envers les faiseurs de redites, ou les compilateurs de lieux communs, il rend partout hommage à l'originalité d'esprit et à l'indépendance de caractère. Le chanoine de Notre-Dame, Claude Joly, ce représentant des idées libérales en plein milieu absolutiste, lui doit, par exemple, une excellente justification[1].

Maintenant que nous sommes sûrs de notre guide, il est temps d'aborder la question : Louis XIV a-t-il été vraiment mal élevé ? C'est l'opinion courante. Dans son livre tout récent, M. Druon, le dernier historien de l'éducation des Bourbons, répète à plusieurs reprises que « jamais éducation ne fut plus négligée que celle de Louis XIV[2] » ; qu'il avait « fort peu profité de l'instruction qu'on avait voulu lui donner[3] » ; qu'il n'a « pas été du tout élevé[4] » ; que « ses défauts s'expliquent surtout par le peu de soin qu'on a mis à l'instruire[5] », etc. Henri Martin n'a partagé qu'en partie cette manière de voir. Seul, un érudit, le comte de Laborde, dans son *Palais Mazarin* (1846), a réagi, et même à l'excès, contre la tradition imposée, selon lui, « à la crédulité des lecteurs », et il a affirmé nettement que « jamais éducation de prince appelé au trône n'avait été aussi sérieuse, aussi complète ». En histoire, comme en politique, « on est toujours le modéré de quelqu'un ». Renchérissant, mais dans un tout autre sens, sur Laborde, Capefigue exaltait le manque d'éducation de Louis XIV comme le triomphe même de l'éducation, certaines natures pri-

plus d'un passage intéressant qui confirme certaines assertions de M. Lacour-Gayet ; celui-ci, par exemple : « Ce *Catéchisme royal* exprime les plus beaux traits que la Foy et la Piété ont desia imprimé en V. Maiesté, à qui on ne peut disputer le tiltre de *Roy par excellence.* » Nous félicitons ici M. Lacour-Gayet d'avoir définitivement détruit la fausse attribution d'un autre *Catéchisme royal* à Godeau et de l'avoir restitué à Fortin de La Hoguette. Nous avions soutenu la même opinion que lui, en partie pour les mêmes motifs (*Études*, 5 septembre 1898, p. 708), contre M. Druon, qui, dans sa récente *Histoire de l'éducation des princes de la maison de Bourbon*, avait reproduit une si fâcheuse erreur ; le langage de Fortin ne saurait être, nous le répétons, celui d'un évêque.

1. Il a paru un mémoire encore plus nouveau sur cet important écrivain ecclésiastique : *Un libéral au XVIIe siècle. Claude Joly (1607-1700)*, par Jean Brissaud. Paris, Thorin, 1898. In-8, pp. 67. — Voir *Études*, 20 octobre 1898, p. 274.

2. T. I, p. LXXIX.

3. *Ibid.*, p. 178.

4. *Ibid.*, p. 192.

5. *Loc. cit.*

vilégiées lui paraissant « tirer une grande force de l'ignorance même ».

Où ces historiens s'étaient-ils formé leur opinion ? Sur les Mémoires du temps. Mais il y a dans le règne de Louis XIV époque et époque. Les contemporains ou prétendus tels, dont on invoque le souvenir, appartiennent la plupart à la dernière période d'un règne de soixante-douze années (1643-1715). Madame, la mère du régent, écrivait, en 1716, que c'était un miracle si le roi avait pu devenir ce qu'il avait été. « Louis XIV, écrit-elle encore un an plus tard, était fort ignorant et il en avait honte. » Spanheim, dans sa *Relation de la cour de France en 1690*, disait que les connaissances du roi étaient fort bornées « par le peu de soin qu'on avait pris de les cultiver dans sa jeunesse ». Saint-Simon, né en 1675, ce qu'il oublie toujours, mais qu'il faut toujours rappeler aux autres, s'est permis ses habituelles exagérations : « A peine lui avait-on appris à lire ou à écrire, et il demeura tellement ignorant, que les choses les plus communes d'histoire, d'événements, de fortunes, de conduites, de naissances, de lois, il n'en sut jamais un mot. Il tomba, par ce défaut, et quelquefois en public, dans les absurdités les plus grossières. »

Le plus singulier — mais déjà ceci doit donner l'éveil — est que Louis XIV lui-même *croyait* avoir été mal élevé. C'est le mot du P. Rapin. Et il le croyait, non pour le déplorer, mais pour s'en vanter, ou pour vanter ses œuvres. A une religieuse de Saint-Cyr, il dit n'avoir pas reçu une aussi bonne éducation que celle qu'il *fait donner* dans la célèbre maison. Dans ses Mémoires, rédigés pour le dauphin, il s'exprime ainsi, à propos des réformes financières au début de son règne : « Les maximes que je vous apprends aujourd'hui, mon fils, ne m'ont été *enseignées par personne*, parce que mes devanciers ne s'en étaient pas avisés. » Le désir de se faire passer aux yeux de son fils et de la postérité pour son propre éducateur est ici trop manifeste. Mme de Maintenon s'y laissa prendre. « Vous avez raison, écrit-elle à Mme des Ursins, de croire qu'il y a plaisir à entendre parler le roi du peu de cas qu'on faisait de lui dans sa jeunesse ; *comme il s'est bien tiré de cet état-là*, il en discourt présentement fort à son aise. » (Lettre du 24 avril 1713.) Le vieux roi se flattait de n'avoir rien dû qu'à lui seul.

Cette tendance vaniteuse, les courtisans, on le pense bien,

n'avaient pas été sans la deviner. L'austère Montausier lui-même savait fort bien faire sa cour sur cet article. Le grand dauphin, son propre élève, étant rebelle à toute formation, Montausier ne voyait rien de plus ingénieux pour s'en excuser, que de célébrer dans le roi le plus merveilleux des autodidactes : « Le ciel ne fait pas tous les jours des miracles. C'en est un, sire, que le monde voit avec étonnement, que vous vous soyez vous-même rendu capable de gouverner un grand État... avec le seul secours de vos réflexions et par la force de votre excellent génie. Il est vrai que Votre Majesté *n'a eu besoin ni de maîtres, ni de directeurs, ni de préceptes*, et que Dieu lui a inspiré la science des rois, comme il inspira aux premiers hommes les arts et les connaissances nécessaires au genre humain. Mais, sire, la capacité parfaite ne descend pas toujours du père au fils... » Il y en a long sur ce ton de servilité pédantesque. Ainsi se créait la légende, produit de l'orgueil de l'un et de la courtisanerie des autres.

Bayle, avec son sens critique parfois heureux, bien que si inégal, essaya de réagir contre ce qu'il appelait une erreur populaire et tenace. Pourquoi, se demandait-il dans ses *Nouvelles de la République des lettres*, en pleine année 1684, courtiser ainsi les vivants, au préjudice d'Anne d'Autriche et de Mazarin, « et même au préjudice de la vérité » ? Sa protestation ne sortit point de sa gazette et n'alla pas jusqu'à la postérité, ni même jusqu'aux oreilles de ses contemporains, trop intéressés à ne pas entendre.

La vérité telle que l'établit, preuves en main, M. Lacour-Gayet, est que Louis XIV enfant, sans être initié au *Novum organum* ou au *Discours de la méthode*, reçut cette culture générale qui faisait « l'honnête homme » au dix-septième siècle. Son instruction eut pour fond le latin, encore qu'il y eût, disait Vauquelin des Yveteaux, un de ses précepteurs, « plus de honte à l'ignorer que de profit et de gloire pour les princes à le savoir ». Le profit était pourtant réel, le latin étant resté, pour l'Empire et le Saint-Siège, la langue diplomatique. Or, Louis XIV voulait lire par lui-même toutes les dépêches relatives aux affaires étrangères. L'ambassadeur vénitien Grimani rapporte que le roi, à propos d'un bref venu de Rome, demanda à son ancien précepteur, Mgr de Péréfixe, devenu archevêque de Paris, de lui redonner des leçons de latin, et qu'il y passait une partie de ses journées. D'ailleurs, M. Lacour-Gayet a retrouvé les thèmes latins de Louis XIV,

thèmes que Péréfixe, son précepteur depuis 1644, lui faisait faire sur des textes de morale, extraits d'une *Institutio principis* composée par le maître pour son royal élève. Le livre servait de corrigé. Ce qui frappe dans ces thèmes, si on les compare aux lettres latines du grand Condé enfant ou aux devoirs de son fils Jules de Bourbon, duc d'Enghien [1], c'est l'absence de recherche de tournures élégantes, d'inversions, de disposition spéciale des mots. Le latin est calqué sur la construction française. La phrase claire et ferme trahit l'unique préoccupation de rendre exactement la pensée par l'emploi des mots justes et l'observation exacte des règles grammaticales. Il fit aussi des versions et traduisit une partie des *Commentaires* de César. L'historiette qui le représente plus tard prenant *Quemadmodum* pour un nom d'homme est donc absurde.

Ses lectures furent, avec l'*Histoire de Henri le Grand* par Péréfixe, Mézeray dont le premier volume venaît de paraître en 1643, les nombreux traités de La Mothe Le Vayer, peut-être les Mémoires de Comines. Quand il était indisposé, Bertaut, frère de Mme de Motteville, lui lisait le *Roman comique de Scarron* (1651). Lorsqu'il commença à aimer Marie Mancini, il se jeta dans les recueils de poésies, les comédies, les vers. Il étudia la langue italienne, les cartes, les mathématiques. Il avait des maîtres à écrire, à danser, à tirer des armes, à jouer du luth et de la guitare, à dessiner, à monter à cheval, un maître de paume, un maître pour les exercices de guerre. Somme toute, conclut sagement et modérément le nouvel et excellent historien de cette période de sa vie, « sans qu'il faille croire que l'éducation de Louis XIV fut volontairement négligée par ceux qui en avaient la charge, il est certain que ce ne fut pas une éducation livresque » (p. 118).

Mais ce n'est pas assez de nous apprendre quels furent les gouverneurs, sous-gouverneurs et précepteurs, quels ouvrages furent écrits en vue de l'éducation royale, quelles furent les études de cet écolier moins appliqué à la lecture qu'au spectacle du monde et aux exercices physiques. Une question plus haute se pose. Quelles furent les leçons de l'histoire, les influences de son entourage et même ses propres dispositions naturelles qui auraient

1. H. Chérot, *Trois Éducations princières au XVIIe siècle*, p. 35 et 162 *sqq*.

développé en lui de bonne heure le futur politique et le type incarné de la monarchie absolue ?

La meilleure méthode pour reconnaître quelles leçons d'histoire s'étaient gravées dans l'esprit de Louis XIV, c'est d'interroger ses Mémoires. Des Romains il a retenu qu'ils savaient toujours se plier à l'autorité de leurs chefs militaires. C'est donc une leçon de discipline. Cicéron, peut-être le seul grand homme de l'antiquité dont il évoque le souvenir, lui rappelle le profit qu'il y a pour un prince à écouter toutes sortes de personnes au risque d'entendre souvent des sottises. Parmi les singularités qui furent mises sous ses yeux, figure une *Europe française*, basée non seulement sur la descendance troyenne des Francs, mais sur ce fait que divers États avaient été gouvernés par des membres de la famille royale. Qui sait si cette vision de l'enfant ne hanta point plus tard l'esprit du conquérant ? De Clovis qui avait consommé, en la nuit de Noël 496, l'union de la monarchie avec l'Église, et de saint Louis qui avait donné sur le trône l'exemple des plus belles vertus chrétiennes on lui parla beaucoup et sous toutes les formes. Godeau, à la suite de son *Institution du prince chrétien*, ajoutait les instructions de Louis IX mourant. Paul de Gondi, du haut de la chaire, exhortait le jeune prince à n'être « comme son saint et illustre ancêtre qu'un instrument de la religion entre les mains de Dieu, en faisant régner Jésus-Christ dans son cœur et dans son royaume ». Ce conseil ne fut suivi qu'en partie. Il en est d'autres que Louis XIV paraît s'être assimilés davantage et que M. Lacour-Gayet a très heureusement remis en lumière : ce sont les instructions de Catherine de Médicis ; le souverain idéal qu'elle visait à former ne s'est appelé ni Henri III, ni Charles IX, mais Louis XIV. Cependant le modèle que celui-ci paraît s'être proposé fut Henri IV, encore que leur genre de courage ait été fort différent.

Sur Louis XIII la consigne de tout le règne fut de faire la conspiration du silence ; à plus forte raison sur Richelieu, regardé comme une sorte d'usurpateur. Deux femmes surtout, deux victimes du terrible cardinal, Mme de Puysieux et la marquise de Senecey, avaient fait passer dans l'âme de Louis XIV, enfant et inconscient, leur haine vindicative contre le premier ministre coupable d'avoir mené le roi et tenu la reine à l'écart.

Une leçon historique qui manqua au fils de Louis XIII, ce fut

cette connaissance minutieuse des institutions du royaume, de l'état des provinces, de leurs usages, de leurs besoins, que Fortin de La Hoguette eût souhaitée pour lui, que plus tard Beauvillier et Fénelon recommandèrent au duc de Bourgogne.

Mais de même que les événements, et le principal de tous, la Fronde, mirent sur l'esprit du jeune roi une empreinte plus profonde que le souvenir de ses lectures, les hommes furent pour lui le livre vivant qui lui révéla la science de connaître et de gouverner les autres.

De sa mère, Anne d'Autriche, il tint sa foi sincère, sa constance dans les pratiques de piété, son respect exemplaire des choses saintes, mais aussi sa passion de l'autorité et de l'indépendance.

L'action de son gouverneur, le premier maréchal de Villeroy, fut nulle.

Le P. Paulin, son premier confesseur, lui rendit les entreprises des Jansénistes suspectes et contribua directement ou indirectement à le mettre en défiance contre une secte « si contraire à la religion et à l'Estat ». Le mot est du P. Paulin lui-même.

Péréfixe inculqua à son royal élève ces deux notions fondamentales, l'une qu'un souverain doit regarder l'Église comme sa mère, s'il veut regarder Dieu pour son père ; l'autre qu'un souverain doit s'acquitter lui-même en personne de toutes les fonctions que sa naissance et son titre lui imposent.

Et Mazarin ? Combien de fois n'a-t-on pas répété, sur la foi des Mazarinades, qu'il avait tenu le roi en tutelle, pour demeurer toujours le maître. Saint-Simon, qui ne laisse jamais perdre une calomnie, a inséré celle-là dans son prodigieux répertoire. Tout autre est le langage des témoins sans prévention. Les séances des conseils auxquelles le cardinal faisait assister son royal pupille, les conversations particulières dans lesquelles il lui parlait, en premier ministre, des hommes et des choses, furent les deux moyens d'éducation politique, essentiellement pratiques et féconds, dont Mazarin se servit pour le souverain qui bientôt serait lui-même son propre premier ministre. Louis XIV, roi par la fonction comme par le titre, telle fut l'idée maîtresse de ce système d'éducation et bientôt du système de gouvernement. Et en cela il fut le vrai disciple de Mazarin, lequel, dit le maréchal de Gramont, « avait stylé son maître dans l'art de régner ».

Enfin le caractère personnel du roi contribua beaucoup, par sa

maturité précoce, à faciliter la besogne de son entourage. A quatre ans et demi, l'ambassadeur vénitien lui trouvait déjà un air qui respirait la grandeur. A cinq ans, il a, d'après les mêmes relations, l'esprit très vif, le corps robuste, l'œil perçant, plutôt sévère, mais d'une sévérité pleine de charme. Il riait rarement, se savait roi et voulait être tenu pour tel. Cette précocité donna ses fruits après ses fleurs. L'adolescent désirait s'informer des choses, déférait aux avis raisonnables, et, comme Louis XI, croyait que, pour savoir régner, il faut savoir dissimuler.

Nous ne suivrons pas plus loin M. Lacour-Gayet. La seconde partie de son remarquable ouvrage contient une analyse détaillée de la théorie du pouvoir royal chez les contemporains de Louis XIV. C'est dire qu'après l'homme, il étudie le milieu, et il le fait avec les mêmes qualités d'exactitude et d'impartialité auxquelles d'autres que nous ont déjà rendu hommage [1].

II

Avec le *Drame des poisons* de M. Frantz Funck-Brentano [2], nous voici bien loin de l'aube si brillante du règne. De 1661 à 1676, de l'inauguration du gouvernement personnel de Louis XIV à l'exécution de la marquise de Brinvilliers, le roi-soleil n'a pas cessé de monter; mais, sur son disque, il y a des taches, et à l'horizon s'amoncellent des orages. La plus sombre peut-être de ces taches est l'affaire dite des Poisons. Beaucoup de documents divers, des monographies nombreuses, des pamphlets plus ou moins déclamatoires, telle est la bibliothèque déjà considérable amoncelée autour de cette sinistre tragédie. Laissons Michelet et Huysmans à leurs romans, et les derniers auteurs, Legué et Nass, à leurs tirades contre la société du dix-septième siècle. Voici enfin, due à la plume si érudite de M. Frantz Funck-Brentano,

1. *L'Éducation politique de Louis XIV*, par Dom Cabrol, dans la *Revue des Questions historiques* du 1er octobre 1899, p. 504 *sqq*. Le savant bénédictin s'exprime ainsi sur M. Lacour-Gayet : « Historien consciencieux, parfaitement informé, chercheur curieux et heureux, mais en outre philosophe, et, ce qui a toujours lieu de surprendre un peu dans un universitaire, théologien exact et impartial. »

2. Frantz Funck-Brentano, *le Drame des poisons. Études sur la société du XVIIe siècle et plus particulièrement la cour de Louis XIV, d'après les archives de la Bastille*. Paris, Hachette, 1899. In-12, pp. 307.

une étude impartiale et complète. Son titre de *Drame des poisons* annonce même avec raison que la littérature n'en est pas pour cela absente ; ces chapitres d'histoire bien informés valent tous les feuilletons en vogue et se lisent avec plus de charme. C'est une série de tableaux à la mise en scène savante et vivante, une reconstitution de tout un coin ténébreux du passé, à la lumière froide de la critique, mais avec des reflets puissants et colorés jaillissant des milieux étranges évoqués par le pinceau du maître.

Premier tableau : Les sorcières. Passons. Ce serait un hors-d'œuvre, si l'auteur n'avait eu pour but de montrer combien les imaginations d'alors étaient hantées et même dominées par les superstitions populaires. Il insiste beaucoup sur la crédulité de Bodin (1588) et l'insuccès de Wier à défendre contre lui des idées plus justes. N'aurait-il pas pu signaler un autre effort, plus heureux, celui-là, tenté à Trèves en 1631 par le P. Frédéric de Spee, avec sa *Cautio criminalis, seu de processibus contra Sagas liber*? Au Congrès scientifique des catholiques tenu à Paris en 1891, Mgr Janssen rendait hommage à cette courageuse et intelligente initiative qui devançait un siècle.

Deuxième tableau : Les droguistes, les alchimistes, les devineresses, les empoisonneuses.

Les alchimistes ou « philosophes », qui cherchent la pierre philosophale, s'appellent alors Vanens, Chasteuil, Cadelan, Rabel et Bachimont. François Galaup de Chasteuil, un de ces aventuriers dont l'existence semble un rêve fantastique, est leur chef. Il finit par être précepteur du fils du duc de Savoie. Bachimont avait des laboratoires à Paris, à Compiègne, à Ainay, près Lyon. Castelmelhor, ancien favori d'Alphonse VI de Portugal, futur astrologue de Charles II d'Angleterre, fut quelque temps son aide et lui apprit le secret du rouge dans le verre. Rabel était un médecin célèbre ; on lui doit l'invention de l'eau qui porte son nom, restée en usage dans la pharmacie. Cadelan, secrétaire du roi, était un riche banquier ; il faillit prendre à ferme la Monnaie de Paris, où déjà Bachimont venait de faire recevoir pour de l'argent du métal blanc obtenu avec du cuivre.

Les compagnons s'étaient installés à Paris, en 1676, rue d'Anjou. Le 5 décembre 1677, le lieutenant de police La Reynie faisait arrêter Louis de Vanens, un fervent des pratiques démoniaques,

qui se disait ancien officier. Les papiers saisis pris sur ce *satanique* révélèrent cette association d'alchimistes et de faux monnayeurs.

Tandis que leur affaire s'instruisait au Parlement, la police mettait la main sur une seconde association plus importante. Les femmes Vigoureux, Bosse et leurs complices furent appréhendées et décrétées d'information pour empoisonnements, le 10 janvier 1679, par arrêt du Conseil. Le 12 mars, on arrêtait Catherine Deshayes, dite La Voisin, la plus grande criminelle dont l'histoire garde le souvenir.

La Voisin gagnait annuellement à son métier de devineresse de cinquante à cent mille francs de notre monnaie ; elle les dépensait en ripailles. Elle rendait ses oracles, vêtue d'une robe brodée d'or, telle que la reine n'en avait pas de plus belle. A ce luxe elle unissait des mœurs de harengère. Elle étudiait la main et la physionomie et ne manquait pas d'une certaine psychologie. Pour ses sorcelleries, elle égorgeait des enfants abandonnés ou achetés, dont elle faisait une effroyable consommation. Il y eut des soulèvements à Paris contre les « preneuses d'enfants ». Elle pratiquait la médecine et procurait des avortements. Elle avoua avoir brûlé plus de deux mille cinq cents nouveau-nés qu'elle tenait d'ailleurs à ondoyer avant de les jeter dans son four ou de les enterrer dans son jardin.

Troisième tableau : La stupeur de Louis XIV et de ses ministres en apprenant ces forfaits. Création d'une *Chambre ardente*, composée, dit Ravaisson, « de l'élite du Conseil d'État ». Cette commission siégea à l'Arsenal et tint 210 séances, du 10 avril 1679 au 21 juillet 1682. Elle délibéra sur le sort de 442 accusés et en décréta 377 de prise de corps ; 218 de ces arrestations furent maintenues. Il y eut 36 prisonniers, condamnés au dernier supplice, à la double question, et exécutés ; 5 envoyés aux galères ; 23 bannis. Les plus coupables avaient des complices si haut placés que leur procès n'eut pas lieu.

Parmi les nombreuses affaires instruites par le juge La Reynie, M. Funck-Brentano en a choisi quelques-unes comme types. Ce sont celles de Mme de Dreux, femme d'un maître des requêtes au Parlement, dont Mme de Sévigné — cette femme spirituelle mais frivole — s'est tant divertie. Malgré plusieurs empoisonnements, elle fut acquittée, rentra le front haut dans le grand

monde, mais se lança de nouveau dans les crimes, fut condamnée au bannissement et obtint de rester à Paris avec ce même mari dont elle avait cherché à se défaire.

La présidente Leféron, fille d'un conseiller au Parlement, avait empoisonné le sien (8 septembre 1669). Elle en fut quitte pour le bannissement hors la vicomté de Paris.

Mme de Poulaillon avait tenté, par toutes les manières, de se débarrasser de son mari. Interrogée sur la sellette le 5 juin 1679, elle avait montré devant ses juges tant de présence d'esprit, de grâce sereine et de mépris de la mort durant quatre heures entières, qu'elle avait ému les magistrats. Son salut entraîna celui de Mme de Dreux et de la présidente Leféron.

Les magistrats furent implacables envers Mme Brunet, femme d'un gros bourgeois de la Cité, qui avait empoisonné son mari et épousé son amant, le flûtiste de Louis XIV, Philibert. Elle fut pendue après avoir eu le poing coupé, étant vivante, et son corps jeté au feu. La bourgeoisie se montra irritée de cette justice, faible envers les grands et impitoyable envers les petits.

Cependant, le roi effrayé des révélations qui se produisaient, faisait enlever certains rôles et ordonnait de soustraire au tribunal certains documents contenant de nouvelles déclarations. Plus tard, le 13 juillet 1709, il se faisait apporter ces actes et on les brûlait en sa présence. Il avait cru anéantir des secrets plus compromettants, dont la honte rejaillissait jusque sur le trône. Son calcul fut trompé. M. Funck-Brentano le lui fait bien voir.

Nous ne suivrons pas l'éminent érudit dans le récit des faits relatifs à Mme de Montespan. Avant de reparaître en volume, ces divers chapitres avaient paru dans la *Revue de Paris* (1er avril 1899 et suiv.). D'autres, tels que la Mort de Madame, Racine et l'Affaire des poisons, la « Devineresse », Marie-Madeleine de Brinvilliers, nous entraîneraient dans un dédale de menus faits où le fil de l'analyse risque de se briser ou de se perdre. Nous avons déjà résumé pour nos lecteurs (*Études*, novembre 1897, p. 413 *sqq.*), d'après la *Revue encyclopédique* du 25 septembre 1897, les excellentes conclusions de l'auteur relatives à la mort d'Henriette d'Angleterre qui succomba non aux effets d'un empoisonnement, mais aux suites d'un ulcère rond de l'estomac. Les chapitres sur la marquise de Brinvilliers avaient figuré aussi d'abord comme articles, dans la *Revue hebdomadaire* (6-20 mars

1897). Ils sont gâtés à nos yeux par une erreur de personne assez grave et que nous nous faisons un devoir de signaler à toute l'attention de l'auteur, afin qu'elle disparaisse et de sa prochaine édition et, s'il est possible, de tous les ouvrages analogues. M. Frantz Funck-Brentano, qui a si heureusement démoli les *Légendes de la Bastille*, aura à cœur, nous l'espérons, de ne pas en maintenir une dans son livre de valeur et de ne plus la couvrir de l'autorité de son nom.

En 1883, M. Roulier faisait paraître deux volumes dont les notes brillent par leur absence et la préface par sa brièveté. En tête de cette publication d'ailleurs utile, intitulée la *Marquise de Brinvilliers*, *Récit de ses derniers moments* (*Manuscrit du P. Pirot, son confesseur*), on lisait que le but de l'auteur était de « divulguer le manuscrit de M. Pirot, *membre de la Compagnie de Jésus*, docteur de Sorbonne, confesseur de Mme de Brinvilliers ». Dans un excellent article paru à la *Revue littéraire de l'Univers* (n° de janv. 1884), un érudit très au courant des questions sur le dix-septième siècle, le regretté Léon Aubineau, s'inscrivit en faux contre la qualité de jésuite attribuée ici à Pirot. Le document, écrit-il, est curieux intéressant, mais un peu long et verbeux. « M. Pirot qui, bien qu'en dise l'auteur, *n'était pas le P. Pirot, jésuite*, mort quinze ans avant la Brinvilliers, M. Pirot, docteur de la maison de Sorbonne, n'était pas (non plus) des deux sorbonniens appliqués au ministère des condamnés à mort... » Et plus loin : « M. Pirot, qui, *bien loin d'être jésuite*, était janséniste, et citait l'autorité d'Arnauld à sa pénitente, avait été bien choisi et sur bons renseignements. »

M. Funck-Brentano n'a sans doute pas connu cette étude, sans quoi il n'eût pas écrit : « Nous allons voir entrer en scène l'une des figures les plus intéressantes du drame, *le Père jésuite* Edme Pirot » (p. 60); et il n'eût pas continué jusqu'à la fin de sa relation à qualifier ainsi *Edme* Pirot, théologien, professeur en Sorbonne, né à Auxerre, le 12 août 1631, ecclésiastique à l'« intelligence fine, aiguë, douée d'une faculté remarquable de pénétration psychologique[1] ».

Le jésuite, puisque la Compagnie de Jésus a eu son Pirot,

1. L'acte de réception de Pyrot (*sic*) dans la société de Sorbonne est mentionné aux Comptes de cette maison pour 1661-1662. Arch. nat. Registre MM 278, fol. 28 v°.

comme la Sorbonne, était *George* Pirot, né à Nantes le 14 mars 1599, entré au noviciat le 15 août 1621, professeur de philosophie et de théologie à Rennes, mort à la Maison professe de Paris, c'est-à-dire rue Saint-Antoine, le 6 octobre *1659*; donc, dix-sept ans avant le supplice de Marie-Madeleine de Brinvilliers, condamnée par arrêt du 16 juillet *1676* à avoir la tête tranchée sur l'échafaud en place de Grève, pour être son corps brûlé et ses cendres jetées au vent.

Dans sa récente édition de la *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus* (Paris, Picard, 1895, in-4,), au tome II, col. 856 et suiv., le P. Carlos Sommervogel a donné la longue liste des œuvres du P. George Pirot, célèbre surtout par son *Apologie pour les casuistes*. On n'y trouve point le récit de l'horrible châtiment.

III

Mais il est temps de revenir à des personnages plus intéressants que la Brinvilliers, les sorcières et les devineresses. Parmi les grands noms que des travaux récents ont remis sur le tapis de la controverse, figurent au premier rang Fénelon et Bossuet. L'important ouvrage de M. Crouslé relatif aux dissentiments qui éclatèrent entre les deux illustres prélats, à propos du Quiétisme, a fait surgir par contre-coup une série d'articles parmi lesquels cette contribution documentée et d'une portée qui semble sur plus d'un point décisive.

Dans un très instructif Mémoire intitulé : *Bossuet et Fénelon à Issy*[1], M. l'abbé Lévesque, le savant bibliothécaire de Saint-Sulpice, apporte de nombreuses rectifications, d'après des documents inédits, notamment le *Journal de M. Bourbon*, à tout ce qui a été écrit jusqu'ici sur les fameuses conférences. Non content de fixer les dates des réunions, leur durée, les noms des assistants et même le local, il relève une inexactitude assez grave sous la plume de Bossuet. M. de Meaux, dans sa *Relation sur le Quiétisme*, se proclame l'*ancien* parmi les trois examinateurs de la doctrine de Mme Guyon, lesquels étaient M. Tronson, Mgr de Noailles et lui. Or, il avait cinq ans de moins que M. Tronson. Quant à Godet des Marais, l'évêque de Chartres, c'est par erreur

1. Brochure in-8 de 28 pp. Limoges, impr. Dumont, 1899.

que M. Janet, dans son *Fénelon*, l'a adjoint à Bossuet et à Noailles. Il se tenait au courant des débats par correspondance, mais n'était pas des examinateurs.

MM. Faillon (*Vie de M. Olier*), et Gosselin (*Œuvres de Fénelon*, *Histoire de Fénelon*), n'ont pas bien su que le jour seulement de la signature des articles, Fénelon vint à la maison de campagne en même temps que les deux prélats, et que jamais, sauf à la dernière séance, il n'assista aux réunions. Mais il se rendait à Issy, pour consulter M. Tronson, ou lui écrivait pour avoir ses avis. M. Tronson était, en effet, favorable à l'ancien et illustre séminariste, devenu M. de Cambrai.

M. Lévesque établit nettement que le projet en trente articles fut réellement présenté à Fénelon; on en ajouta ensuite trois et même quatre. Le trente-quatrième, de l'écriture de M. de Noailles, est reproduit en fac-similé. Il est très authentique.

Bossuet a brouillé les faits, à force de condenser son résumé. Il n'est donc plus nécessaire d'estimer que Fénelon a menti ou que Bossuet et Noailles se sont entendus pour tromper. Ce dilemme posé par M. Crouslé (*Fénelon et Bossuet*, II, 433-436) laisse place aux explications conciliantes de M. Lévesque. De part et d'autre, il n'y a eu ni mauvaise foi, ni imposture, mais défaut de sainteté et mélange de recherche personnelle, orgueil chez le grand Bossuet, entêtement chez le doux Fénelon. Les articles d'Issy manquaient de précision, et la vivacité de la querelle permit aux tenants des opinions opposées de les tirer ensuite chacun de son côté.

IV

Bossuet, d'ailleurs, défraie encore plus que Fénelon les critiques et les chercheurs. Nous essayions naguère (*Études*, 5 mai 1899, p. 383 *sqq.*) de résumer la controverse engagée depuis des années et non encore terminée sur le prétendu jansénisme de l'évêque de Meaux; nous n'y reviendrons pas aujourd'hui, bien que nous ayons sous les yeux l'article de la *Revue de Lille* (avril 1899) de l'infatigable abbé Delmont, intitulé : *Encore Bossuet et le Jansénisme*, publié en réponse à M. Rébelliau et au P. de La Broise. Les plaintes réitérées du P. de La Broise sur le fâcheux état de la correspondance de Bossuet, encore si incomplète et si mal éditée, ont été, croyons-nous, la cause impulsive

qui a déterminé le P. Eugène Griselle, connu déjà par son *Iconographie de Bossuet* et d'autres recherches semblables, à faire tirer à part ses articles de la *Science catholique* (Arras, 1899), intitulés : *Lettres de Bossuet revisées sur les manuscrits autographes.*

Cette plaquette, de quatre-vingts à cent pages, est une édition ornée d'un commentaire parfois un peu touffu, d'une quinzaine de lettres de Bossuet que l'auteur a rencontrées en autographes, dans diverses bibliothèques privées ou publiques, à Rouen et surtout à Meaux. Une seule, un billet de quatre lignes, semble avoir le privilège de l'inédit, aussi a-t-elle été longuement commentée ; les autres ont au moins le mérite d'être étudiées *de visu* et scrupuleusement reproduites. « Afin de conserver, autant qu'il est possible, la physionomie de l'autographe, sauf la difficulté de la lecture », l'auteur de ces lettres originales, a voulu que les divers textes « une fois imprimés avec leur appareil technique, pussent rester comme une reproduction fidèle et matériellement exacte des manuscrits toujours exposés à se perdre ». Ajoutons que collationnées d'abord au hasard des rencontres, ces lettres ont été replacées dans une suite chronologique sévère.

C'est, en somme, un travail fragmentaire, une préparation partielle à l'édition encore attendue des *Lettres de Bossuet.* Quand viendra cette édition ? Sans doute, bien après le monument de la cathédrale de Meaux. « Il y faudrait vingt bénédictins », me disait un jour le distingué éditeur de Massillon, Mgr Blampignon. Et M. l'abbé Delmont ne nous déclare-t-il pas quelque part qu'une moitié de la correspondance de Bossuet est perdue ; donc, à retrouver.

En attendant, le P. Griselle vient de fournir aux futurs Deforis et aux futurs Lachat, une gerbe de glanes bien liées, menus épis qu'une main experte pouvait seule recueillir au prix de beaucoup d'heures de patience et de labeur. Aux purs érudits je recommande les tables et les appendices qui ajoutent à cette œuvre la valeur d'un instrument de travail. Signalerai-je pourtant dans l'appendice B, p. 76, une lacune qui étonne. Comment le P. Griselle, qui renvoie au livre du comte E. de Barthélemy pour quelques lettres de Mme d'Huxelles (et non Uxelles, cf. Barthélemy, p. 5), n'a-t-il pas fait remarquer que la lettre de la sœur Anne-Marie

de Jésus du 27 septembre 1691, dont il établit la date et les circonstances (p. 49 de la brochure), est donnée par une distraction singulière, dans *Mme d'Huxelles et ses amis*, p. 473, comme écrite à l'occasion de la mort de la mère Agnès Arnauld ? C'était le cas de redresser cette curieuse inexactitude, bien plus grave que le nom de Mlle Charpentier donné à la mère Marie du Saint-Sacrement (Mlle de la Thuillerie). Il y en avait du reste plusieurs à relever dans cette page de M. de Barthélemy, par exemple Mlle de Bellefond (la mère Agnès) appelée Anne-Marie de Jésus (nom de religion de Mlle d'Épernon), et il suffirait de faire remarquer que l'auteur de *Madame d'Huxelles et ses amis* s'était contredit et s'est redressé lui-même à un autre endroit (p. 102) cité par le P. Griselle.

Mais où donc ne trouve-t-on pas à rectifier indéfiniment ?

La preuve de cette nécessité de revenir sur les meilleurs ouvrages nous est fournie par M. l'abbé Delmont. Reprenant en sous-œuvre dans la *Revue de Lille* (juin-sept. 1899) les travaux d'un académicien qui régna sur la critique littéraire avant de se jeter en combattant dans la mêlée politique et sociale, il nous a donné un *Bossuet et M. Brunetière*[1]. « Personne, remarque-t-il avec raison, ne s'étonnera de le voir associer ces deux noms qui semblent désormais inséparables. » Quand les adversaires de M. Brunetière le raillent au sujet de cet enthousiasme, ne leur réplique-t-il pas, comme il fit à M. Berthelot, en leur citant « son » Bossuet ?

Voici, en effet, vingt-quatre ou vingt-cinq ans qu'il l'a fait *sien*, prenant à la lettre le mot de Sainte-Beuve qui conseillait d'entrer en son auteur et de s'y installer. Certes, M. l'abbé Delmont ne cherche pas à déloger M. Brunetière d'une si forte position. Complaisamment il énumère et analyse tous les ouvrages de défense construits par le critique. Mais enfin il en vient à se demander si tous les matériaux sont de premier choix, si le plan est irréprochable, si le drapeau qui surmonte tout cet appareil est celui sous lequel eût combattu Bossuet. Pour parler sans figures, « ne peut-on pas trouver, dit-il, que l'éminent critique qui malheureusement ne partage pas encore nos sentiments catholiques, admire parfois à côté, se trompe même sur son héros ? » Et il discute successivement les idées de M. Brune-

1. Il y en a eu un tiré à part, comme des précédentes études de l'auteur. Lille. In-8, pp. 76.

tière sur la *vie* et le *caractère*, l'*éloquence* et la *doctrine* de Bossuet.

Nous ne suivrons pas M. l'abbé Delmont à travers les détails de ce long examen de conscience à l'usage d'une royauté littéraire. Très familiarisé avec l'œuvre de Bossuet, très au courant de celle de M. Brunetière, il était plus à même que personne de relever des imperfections, des erreurs, des inexactitudes et même une « grosse hérésie », M. Brunetière ayant cru que Bossuet, dans son *Sermon de la Conception*, établit « la vocation, la justification, la persévérance de la Vierge ». Or, il s'agit des fidèles à qui Marie obtient cette triple grâce (p. 65).

Concluons avec M. l'abbé Delmont que M. Brunetière est trop éclairé, trop loyal, trop sincère admirateur de Bossuet, pour ne pas lui rendre tôt ou tard, avec l'autorité qui lui appartient, la pleine justice que l'impartiale histoire doit à ce grand prélat. »

Ce sera une victoire, et pour Bossuet, et pour l'Église.

Henri CHÉROT, S. J.

REVUE DES LIVRES

Les Commandements expliqués d'après la doctrine et les enseignements de l'Église catholique, par le R. P. Arthur. Devine, ouvrage traduit de l'anglais par l'abbé C. Maillet. Avignon, Aubanel, 1899. In-16, pp. 800. Prix : 5 francs. — Ce nouveau volume est trop complet et trop relevé pour être mis entre les mains d'enfants ; mais il est utile pour les catéchistes et les personnes qui veulent entretenir et compléter leur instruction religieuse.

Toutes les questions de quelque utilité relatives aux commandements de Dieu y sont traitées ; les questions très modernes comme les autres : ainsi l'auteur donne des notions assez étendues sur le magnétisme, le spiritisme, l'hypnotisme, notions suivies de conclusions claires.

Complète, cette explication est en même temps solide et intéressante.

Les principes philosophiques viennent à leur place étayer et confirmer la doctrine théologique. Je note, par exemple, une étude sur la Loi, une autre sur la Propriété. Des documents, des faits historiques, des citations nombreuses servent à *illustrer* l'enseignement. Les objections qu'on rencontre plus fréquemment sont succinctement présentées et résolues. Enfin des preuves, des raisons, des éclaircissements de bon sens sont souvent allégués, qui — pour n'être pas nécessaires à un catholique dont l'obéissance est justifiée par une autorité plus solide encore — donnent une haute idée de la sagesse de l'enseignement de l'Église.

L'auteur, quand il rencontre une question controversée, tâche de bien marquer les limites de ce qui est certain, puis expose brièvement les opinions principales, enfin propose la solution qui lui paraît meilleure ; cela avec beaucoup de netteté, de modération et de sagesse pratique.

Ce qui se rapporte à la chasteté et au vice contraire est traité avec une réserve excellente, cependant avec bien plus de détails que nous n'avons coutume d'en donner dans les catéchismes ; le

R. P. Devine explique pourquoi il a insisté, dans quelques pages fort intéressantes (p. 454-457), bien que capables d'éveiller les objections des catéchistes expérimentés en France.

L'ouvrage écrit pour des Anglais vise principalement les besoins des catholiques anglais : de là les citations fréquentes d'auteurs anglais, les allusions aux coutumes anglaises, le renvoi aux lois anglaises dans le *Traité de la Justice*, l'insistance dans les réponses aux objections des protestants anglais. Il en résulte quelque gêne pour le lecteur français qui saisit moins l'utilité, la portée ou l'autorité de tels textes, de telles controverses, sur lesquels il n'a souvent aucune notion ; j'avoue même que dans le *Traité de la Justice* les définitions et les solutions empruntées aux lois et coutumes anglaises peuvent faire naître des confusions dans l'esprit d'un étranger ; il est regrettable que le traducteur n'ait pas remis au point pour le lecteur français, comme il l'a fait à la page 551, l'ensemble de ces chapitres.

Les indications bibliographiques devraient être moins succinctes ou éclaircies par un Index ; je trouve fréquemment des renvois de ce genre : *les Compagnons de la solitude*, chap. IX; *Cabinet de l'avocat :* meurtre ; *Compitum* (p. 124) ; dans *les Romanios*.....

La traduction eût gagné, croyons-nous, à être moins littérale par moment : on eût évité ces phrases chargées de modificatifs qu'aiment les Anglais et les Allemands, et qui, chez nous, sentent un peu leur « pédant » : Je *veux* conclure, je *dois* rappeler, etc.

Quelques expressions curieuses, sinon fautives, — tel mot en anglais peut acquérir à l'usage une nuance de sens dont le correspondant littéral français n'est guère susceptible ; ainsi : *Adoration* (p. 58) ; *gentilhomme* (p. 465) ; *spiritualisme*, comme synonyme de *spiritisme* (p. 141-147), etc. Une phrase même, sur le *Secret promis* (p. 664), pourrait paraître erronée; sans doute, on a reproduit exactement la construction anglaise, et l'expression française devient équivoque.

Relevons à la hâte quelques erreurs typographiques à corriger dans les éditions suivantes : mots grecs non accentués à côté d'autres qui portent l'accent, ou mal accentués (p. 22, 148, 149, 267) ; mots mal orthographiés : *galimathias* (p. 148), *pélerin* (p. 82) ; phrases boiteuses par la chute d'une lettre ou d'un petit mot, ou par suite d'une ponctuation fautive (p. 82 ; 253,

note), etc., et nous aurons fini avec la critique de ce livre, qui est en somme une mine précieuse d'informations pour tous ceux qui s'occupent d'instruction religieuse.

Anatole de Grandmaison, S. J.

Doctrines et Problèmes, par le P. Lucien Roure, S. J. Paris, Retaux, 1900. In-8, pp. 526. Prix : 7 francs. — Le manuel, dans l'enseignement, s'il est un mal, est un mal nécessaire. On a pourtant de graves reproches à lui faire, surtout en matière philosophique. N'avons-nous pas vu naguère, dans un débat retentissant, mettre en question l'utilité même de la classe de philosophie, et cela pour cette raison que le maître doit s'y borner, en fait, à une série de renseignements, de conclusions, de jugements invérifiables, incontrôlables par les élèves, et leur imposant, sur les réalités les plus graves, tout un système d'idées qu'ils sont forcés d'accepter passivement[1] ? C'est là sans doute un déficit, mais qui est aussi bien celui de tout enseignement, et dont il est possible d'atténuer les inconvénients. Puisque nous ne pouvons le supprimer, complétons le manuel : à côté du *cours*, nécessairement concis et « autoritatif », fournissons aux élèves des lectures philosophiques, mettant sous leurs yeux avec des développements suffisants, avec des jugements largement motivés, l'ensemble des *doctrines et problèmes* qui font l'objet de la philosophie... Des essais — je citerai ceux de MM. Janet et Séailles, de M. R. Thamin — ont été tentés en ce sens. Mais il semble bien qu'ils n'aient réussi, faute d'un plan assez compréhensif, qu'à mettre, à côté du manuel dogmatique, un manuel historique complémentaire. Et cela est bon sans doute, supposé ce manuel historique consciencieusement fait ; mais c'est encore insuffisant. Ne pourrait-on, dans un recueil d'études approfondies, embrasser successivement les points importants ou controversés de la philosophie contemporaine ? Poursuivie avec discernement, la lecture de telle ou telle de ces études ouvrirait, selon une méthode vraiment humaine et dans le sens des doctrines les plus sûres, l'esprit des élèves aux questions générales. Le livre du P. Roure me semble très apte à cette ini-

1. Voir *l'Enseignement de la Philosophie. Une classe à supprimer*, par M. F. Vandérem (*Revue bleue*, 1894, t. I, p. 157 *sqq.*) ; et, dans la même revue, les autres pièces de ce débat pédagogique.

tiation. Non que ce volume prétende — ce qui serait retomber dans le défaut des expositions, j'allais dire des exécutions sommaires — résumer en moins de six cents pages *tous* les problèmes et *toutes* les doctrines ; mais cette première série commence le travail, et d'autres séries l'achèveront, s'il plaît à Dieu.

Il ne faudrait pas conclure de ce que j'ai dit que ce soit ici seulement, ou surtout, un livre d'écoliers. C'est au grand public, à tous ceux qui veulent se faire, sur les questions les plus discutées et les plus graves de l'heure présente, une idée juste et personnelle, que le livre est destiné d'abord. Les *Doctrines* de Descartes, à propos du renouveau de faveur que leur a valu le troisième centenaire de la mort de l'auteur, celles de Comte et de H. Spencer, de MM. Renouvier et Fouillée, du regretté Ollé-Laprune, ont paru au P. Roure particulièrement dignes d'attention et de critique : les lecteurs des *Études* savent avec quelle sûreté d'information l'enquête est menée, avec quelle netteté les conclusions sont formulées.

Les *Problèmes moraux* — vertu kantienne, ascétisme « philosophique », questions de la foi, du suicide — donnent lieu à une seconde série de travaux, dont plusieurs sont fort importants. Je ne rappellerai ici que celui qui traite de la théorie de M. Paul Janet sur la foi. Les équivoques qui naissent de l'emploi des mots : croyance, foi, science, certitude morale, sont très exactement démêlées, et, en pareille matière, ce n'est pas un petit mérite. Je chicanerai seulement l'auteur sur un détail : l'existence de Rome et de César ne sont pas, dit-il, pour M. Janet, objet de croyance, mais de science... (P. 287.) Sans doute la voie qui mène M. Janet à ce résultat est mauvaise, puisqu'elle part de la confusion entre toute espèce de foi et l'induction scientifique. Ne pourrait-on cependant taxer de *scientifique*, par opposition à la foi de *simple autorité*, la certitude que j'ai de l'existence de Rome et de César ? Le témoignage sert à cette connaissance de canal ; il n'est pas, comme dans la foi de simple autorité, le motif déterminant, par sa dignité propre, mon assentiment[1]. Le processus de l'induction est donc, en ce cas, moins nettement inapplicable.

La troisième partie du livre : *Problèmes psychologiques*, me

1. Voir *la Foi et l'acte de foi* du P. Bainvel, p. 21 *sqq*.

semble la plus intéressante de toutes : elle est certainement la plus actuelle. Les développements premiers de la spontanéité dans l'enfant, les altérations de la personnalité, la psychologie des aveugles, les notions de races et de nationalités font l'objet d'études considérables, très exactement documentées, n'esquivant aucun des faits scientifiquement établis, et les expliquant très heureusement du point de vue traditionnel et chrétien. Une table analytique renseignera utilement le lecteur sur les questions précises touchées dans chaque étude, et sur la marche logique de la pensée de l'auteur.

Je ne puis apprécier autrement que par un jugement d'ensemble des travaux qui ont paru ici même. On se convaincra, à l'expérience, qu'ils valaient la peine d'être relus et réunis : leur principal mérite est, je crois, dans la lucidité de l'exposition et la justesse de la pensée. C'est exact, logique, convaincant ; et l'esprit ne manque pas pour faciliter la lecture : qu'on relise par exemple la critique de nos « ascètes » rationalistes, et de leur protagoniste actuel, M. Jules Payot (p. 262 *sqq.*); et encore les pages finales de l'étude sur Auguste Comte (p. 45 *sqq.*). Du style il faut louer d'abord la limpidité, parce que cette noble qualité est mise en péril par les attaques tendancieuses de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas mûrir leur pensée philosophique. Pas de grands mots dans ce livre, et peu de phrases à effet : nous sommes loin des passes éblouissantes à la manière de Taine, et des lueurs d'épée qui traversent la nuit d'Édouard de Hartmann ou de Nietzche; mais le jeu est serré, les coups portent.

Léonce de Grandmaison, S. J.

Philosophie sociale. — En écrivant les **Lois sociales,** *esquisse d'une sociologie*[1], M. G. Tarde s'est proposé de donner « non pas seulement ni précisément le résumé ou la quintessence de ses trois principaux ouvrages de sociologie générale, — les *Lois de l'Imitation*, l'*Opposition universelle* et la *Logique sociale*, — mais encore et surtout le lien intime qui les unit ». Ce sont les grandes lignes de la sociologie, telle qu'il la conçoit, qu'il entend nous tracer.

La science, suivant M. Tarde, consiste à considérer une réalité

1. *Les Lois sociales. Esquisse d'une sociologie*, par G. Tarde. Paris, Alcan, 1898. In-16, pp. 172. Prix : 2 fr. 50.

quelconque sous trois aspects : les *répétitions*, les *oppositions* et les *adaptations* qu'elle renferme. Il n'en va pas autrement de la sociologie. Elle étudie les répétitions sociales, en comparant les sociétés entre elles, en notant les innombrables coïncidences qui se rencontrent entre les diverses évolutions nationales, surtout en prêtant attention aux imitations d'homme à homme qui donnent l'explication analytique des faits d'ensemble. Elle cherche parmi les oppositions la vraie opposition sociale élémentaire, et elle la trouve non pas proprement dans les luttes et les concurrences de masses à masses, mais au sein de chaque individu dans les petits combats qui s'y livrent, opposition infinitésimale et infiniment féconde de l'histoire qui accomplit dans les sociétés une révolution tranquille et profonde. Mais l'opposition-lutte n'est qu'un stade de transition. Le terme du progrès, c'est l'adaptation, la coordination ; et en sociologie, l'adaptation élémentaire est celle qui se fait entre les cerveaux de deux hommes, dont l'un remplit le rôle de modèle, l'autre le rôle de copie, ou mieux celle qui se produit entre les idées d'un même homme, lequel combine en son cerveau l'idée d'un besoin et celle du moyen apte à le satisfaire.

On le voit, la sociologie ainsi entendue est une extension de la psychologie. C'est la thèse que nous-même avons naguère défendue (V. *Races et nationalités* dans les *Études* du 20 janvier 1899). L'évolution sociale n'est que la résultante des innombrables évolutions dont l'individu est le théâtre.

Erreur donc, comme l'indique M. Tarde, de contraindre l'humanité à une évolution *unilinéaire*. Erreur de chercher la raison dernière des transformations sociales dans le génie des races, les institutions, les codes, les langues : ce sont là autant de produits de l'activité individuelle. Erreur encore d'imaginer, avec Spencer, que tout part de l'homogène, quand l'hétérogénéité primitive est à la fois un fait et une nécessité. Erreur enfin ou au moins inexactitude dans le langage de prétendre que le monde tend, suivant les uns, à l'uniformisation, suivant les autres, à la différenciation : il marche à l'harmonisation universelle des différences, « à l'épanouissement de la variation universelle », sous des formes de plus en plus élevées, larges, profondes, coordonnées entre elles.

Nous aurions voulu que l'auteur poussât plus avant sa thèse.

Ainsi, au lieu d'envisager la théologie et les métaphysiques comme un stade primitif, une forme grossière de progrès appelée à disparaître, il eût mieux fait de montrer leur harmonisation future avec la science. De même, la métaphysique étant écartée, on ne voit pas assez d'où vient cette finalité, cette marche en avant, ni vers quel terme elle tend.

On désirerait aussi plus de limpidité dans le style, surchargé d'abstractions parfois peu nécessaires.

Ces idées de M. Tarde se retrouvent, mais disséminées, dans les **Études de Psychologie sociale** [1], réunion d'articles publiés en diverses revues. Le titre même du recueil indique le point de vue psychologique suivant lequel M. Tarde envisage la sociologie. Il y ramène à leur juste valeur certaines théories modernes comme l'assimilation de la société à un organisme, l'influence, de la lutte pour la vie sur le progrès social, l'évolution inconsciente et fatale, la loi des trois états d'Auguste Comte.

L'*Imitation*, tel est le fait fondamental et caractéristique du développement social, dit M. Tarde ; et le problème essentiel de la sociologie consiste à chercher les lois de l'imitation.

C'est encore l'évolution sociale que M. Brooks Adams étudie. Il trouve la **Loi de la civilisation et de la décadence** [2] dans le rôle de l'argent. La société va de la barbarie à la civilisation ou, ce qui revient au même, dit M. Brooks Adams, qui est disciple de Spencer, sans le dire, va de l'état de dispersion à l'état de concentration. Le grand facteur de cette concentration, c'est l'argent. A mesure qu'une société se consolide, l'organisme économique tend à se substituer à l'organisme émotionnel : religieux, littéraire, artistique, guerrier.

Ainsi, à Rome, par où commence M. Brooks, dès l'origine, la classe gouvernante fut la classe capitaliste. Les financiers, les usuriers y exercent en fait le pouvoir ; et leur oppression fut souvent féroce. « Sous la république, l'administration romaine se

1. *Études de Psychologie sociale*, par G. Tarde. Bibliothèque sociologique internationale. Paris, Giard et Brière, 1898. In-8, pp. II-327. Prix : 7 francs, broché ; 9 francs, relié.

2. *La Loi de la civilisation et de la décadence. Essai historique*, par Brooks Adams, traduit de l'anglais par Auguste Dietrich. Paris, Alcan, 1899. In-8, pp. x-437. Prix : 7 fr. 50.

résumait à peu près dans l'épuisement systématique des races conquises par une petite classe favorisée d'entre les conquérants. » Cicéron croyait au manieur d'argent comme au roi naturel de l'humanité. Sous l'Empire, la classe aristocratique devient de plus en plus capitaliste. Vint le christianisme : « Une forme de foi, dont le principe capital était la communauté des biens, frappait au cœur une société basée sur la survie des plus acquisitifs. » La résistance devait être terrible ; elle prit la forme des persécutions.

Byzance, c'est la Rome capitaliste avec plus d'intensité. Un noyau de financiers d'élite constitue pendant des siècles le cœur de l'empire d'Occident.

La civilisation moderne naît du flux et du reflux des échanges commerciaux. D'abord, la puissance de concentration passe à l'Église : c'est le moyen âge. Mais peu à peu, la concentration économique amène la décadence du pouvoir ecclésiastique. Dès le début de l'histoire moderne, négoce et scepticisme vont de pair. Philippe le Bel en France, Henri VIII en Angleterre, sont le type achevé de ce double esprit.

L'histoire moderne, à son tour, s'explique par l'histoire financière. Après 1871, « pour la première fois de leur histoire, les gouvernants du peuple français passèrent nettement du type guerrier au type capitaliste, et partout le même phénomène apparut ; l'administration sociale tout entière tomba aux mains des financiers. Rien d'aussi radical n'advint à Rome ni même à Byzance ». La décadence devait suivre. Elle se manifeste par la désagrégation de la famille, la ruine de l'autorité paternelle, la restriction volontaire du nombre des enfants, la mort de la poésie et de l'art.

La thèse de M. Brooks Adams est richement documentée et fortement poussée. C'est par ces deux côtés même que le livre pécherait. La profusion des documents masque par endroits les lignes de la démonstration. D'autre part, entraîné par son idée, l'auteur est amené à lui attribuer un rôle presque exclusif. Sans doute, l'argent a toujours été un grand mobile et un puissant facteur dans les affaires humaines ; mais il en est d'autres auprès de lui : l'ambition, l'orgueil, l'amour du bien-être, et aussi parfois l'amour de la justice, de l'humanité. On sent trop l'Américain sous le publiciste. Il se dégage du livre une saveur yankee très caractéristique, le culte du dieu dollar.

De plus, la thèse repose sur une erreur fondamentale, l'erreur spencérienne, signalée plus haut par M. Tarde, à savoir qu' « une civilisation en progrès équivaut à une concentration sociale toujours croissante » (p. 374). Ce que cette concentration favorise, ce n'est pas la civilisation, mais la monopolisation économique, et ainsi la puissance de l'argent. La vraie civilisation consiste dans la coordination des forces humaines, d'où naît le progrès moral. A lire M. Brooks Adams, on découvre que cela même qui amène le progrès social, amène aussi la décadence : marque évidente d'un vice radical dans la thèse. La puissance prépondérante de l'argent aux dépens des influences d'ordre intellectuel et moral n'est jamais que cause de décadence.

A signaler encore quelques exagérations sur la vente des reliques et le culte des saints au moyen âge. On ne saurait dire qu'alors tout le culte allait à honorer les saints. Par exemple, si les cathédrales renfermaient les ossements des saints et des thaumaturges, leur symbolisme figurait toutes les grandes vérités du *Credo*, et tout en elles convergeait à la glorification de la présence réelle du Dieu des chrétiens.

La moitié du livre de M. Espinas, la **Philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution** [1], est consacrée à Babeuf et au babouvisme. Il ne faut pas voir seulement dans la Révolution un mouvement individualiste né d'une philosophie individualiste. L'esprit égalitaire du siècle devait conduire à une théorie collectiviste du rôle de l'État. Babeuf est un socialiste et un communiste. Il annonce et prépare Fourier et Saint-Simon.

Remontant le cours de l'histoire, M. Espinas signale rapidement quelques crises où le socialisme s'est affirmé comme doctrine : la fin des cités grecques, la fin de l'Empire romain, la Renaissance en Angleterre et en Allemagne, avant l'explosion de la grande Révolution et de la Révolution de 1848. Et, à ce sujet, il ne marque pas d'un trait assez net la séparation entre le *communisme chrétien* et le communisme de Platon, de Morus et des anabaptistes. Si tous étaient, à des titres divers, une réaction contre les excès et les abus de la richesse, il y avait dans la communauté des biens chez les premiers chrétiens des tempé-

1. *La Philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution*, par Alfred Espinas. Paris, Alcan, 1898. In-8, pp. 413. Prix : 7 fr. 50.

raments essentiels que les autres doctrines n'admettaient pas. D'autre part, on ne parle pas des réformes des Gracques, des tentatives des millénaires, de la jacquerie, vrais mouvements socialistes. Puis faire du babouvisme comme la conclusion naturelle de la Révolution, c'est accorder une importance excessive à un fait qui semble avant tout une curiosité historique.

Parler des immenses bénéfices réalisés au dix-huitième siècle en Amérique par les Jésuites (p. 123), paraît chose un peu bien démodée.

Trop de rapprochements aussi entre la sociologie et la biologie.

Est-ce enfin donner à l'économie sociale toute sa portée que de lui attribuer comme problème essentiel : « La suppression du mal social »? (P. 4.)

Nous aimons mieux cette déclaration de M. Espinas dans sa leçon d'ouverture du cours Chambrun (1874) : La raison ne suffit pas au progrès social ; il faut encore l'action. « La science n'est que la moitié de la conscience et de la vie... Tout cela choque notre intellectualisme. Ce n'est qu'à la longue et à son corps défendant que celui qui vous parle en est venu à cette manière de voir. Il faut pourtant se rendre à l'enseignement des faits. »

« A l'affirmation de l'utopie cosmopolite », M. Espinas oppose « l'affirmation de la patrie réelle et vivante ». M. Eugène Fournière prêche et voit dans le lointain l'État absorbé par la Cité, et la Cité absorbée par la fédération des associations libres, comme d'ailleurs la loi absorbée dans l'ensemble des volontés libres de chacun. C'est là, en effet, le terme de l'Idéalisme social[1]. Cet idéalisme est une tendance irrésistible à une vie meilleure, plus complète ; il prolonge en esprit les réalités actuelles, où d'ailleurs il puise ses matériaux. C'est une forme de l'évolution et aussi une force. Quelle puissance ne possède pas l'homme qui, « au lieu de rêver à son devenir personnel, rêve au devenir du monde auquel il appartient » ?

Trois conquêtes s'offrent aux efforts de l'homme : La *propriété idéale* ; l'homme y arrivera en passant par le collectivisme qui assure à tous le maximum d'égalité possible; sa forme définitive sera le communisme où la répartition des produits et des avan-

1. *L'Idéalisme social*, par Eugène Fournière. Bibliothèque générale des Sciences sociales. Paris, Alcan, 1898. In-8, pp. IV-310. Prix : 6 francs.

tages sociaux est « réglée, non plus sur l'effort personnel accompli, mais sur les besoins exprimés par chacun ». La *famille idéale* sera « exclusivement basée sur la liberté de la préférence et uniquement maintenue par l'amour ». « La *cité idéale* est celle dont chaque être humain sera le citoyen complet, et dans laquelle il signera lui-même le contrat qui le liera à ses concitoyens. »

M. E. Fournière prétend ainsi se garder de « deux écueils également périlleux » : l'écueil du « mysticisme, qui n'est que de l'idéalisme non éclairé », l'écueil du « matérialisme, qui est l'évolutionisme organique ». — Il se garde peut-être du matérialisme, encore qu'il nous semble bien confiant à l'égard de la science positiviste, qui aurait montré l'inanité du christianisme. Quant à ce mysticisme qui est rêverie, foi aveugle, utopie et chimère, M. Fournière est-il bien sûr de ne pas y donner en plein ? L'idéalisme qu'il prêche avec enthousiasme est-il assez conforme aux réalités ? Cet enthousiasme même nous fait un peu peur : il ne se défend pas toujours de la déclamation. Surtout il conduit l'auteur à d'étranges injustices ou à d'étranges ignorances. Le patronat chrétien, l'enseignement catholique, sont à ses yeux des instruments de règne. Sans doute que le désintéressement pur est la vertu des chefs du socialisme.

Parlant des règles morales, il écrit : « Ces règles, où des penseurs de cabarets à musique allaient-ils les chercher ? Dans la Somme de Thomas et les divagations de Thérèse. C'était, proprement, la philosophie de Gribouille. » Les œuvres de M. Eugène Fournière, député et professeur au Collège libre des sciences sociales, ne lui donnent pas le droit de faire ainsi le délicat.

On sait que des hommes de doctrines philosophiques très diverses furent invités à s'expliquer en toute liberté au Collège libre des Sciences sociales, sur les principes de la **Morale sociale**[1]. Les quatorze conférences, qui furent données au cours de cette année sur ce sujet, ont été réunies en volume. On a là non un exposé complet des diverses doctrines morales de notre temps, mais une sorte d'examen de conscience sur ce que les doctrines ou les grands courants philosophiques modernes peuvent proposer à

1. *Morale sociale*, leçons professées au Collège libre des Sciences sociales. Préface par Émile Boutroux. Bibliothèque générale des Sciences sociales. Paris, Alcan, 1899. In-8, pp. XI-319. Prix : 6 francs.

notre génération en fait d'enseignement moral. Il y a donc grand intérêt à parcourir ces exposés sommaires, à chercher ce que chaque doctrine offre et ce qu'elle se reconnaît impuissante à donner.

On entend tour à tour M. E. Delbet nous parler de la Morale positive ; — M. A. Darlu, de la classification des idées morales du temps présent ; — M. M. Bernès, de l'unité morale ; — M. le Pasteur Wagner, de l'orientation morale du temps présent ; — le R. P. Maumus, de la justice et du droit ; — M. G. Bélot, de la charité et de la sélection ; — M. G. Sorel, de l'Éthique du socialisme ; — M. Kovalevsky, de la morale de Tolstoï ; — M. Ch. Gide, de la justice et de la charité ; — M. L. Brunschvicg, de l'ordre des joies ; — M. F. Buisson, du devoir présent de la jeunesse ; — M. E. de Roberty, de la morale et de la politique ; — M. P. Malapert, de la morale individuelle et de la morale sociale ; — M. L. Dauriac, de la morale des Grecs et de la crise morale contemporaine.

La conférence, donnée par M. Fonsegrive sur l'*Entente morale*, manque.

Quelques remarques d'ensemble. Tous les conférenciers attestent la nécessité et la possibilité d'une morale. Aucun ne s'avise de la nier. Aucun n'a présenté directement une morale purement utilitaire. On a très peu parlé de Kant et personne n'a cru devoir se constituer le défenseur de son *Impératif catégorique* : chose assez curieuse pour la France. En revanche, il a été beaucoup question de la morale de l'action, encore plus des préceptes moraux de l'Évangile, et avec une sympathie non dissimulée, mais sympathie que l'on accorde à un enseignement humain.

M. le pasteur Wagner a mieux aimé attaquer le principe d'autorité de l'Église catholique et y aller de sa petite démonstration en faveur des Anglo-Saxons. Il a fini toutefois par la devise : *Aimons-nous les uns les autres...*, que rien d'ailleurs n'amenait sur ses lèvres.

On trouve aussi cette déclaration, absolument déconcertante, de M. Buisson, parlant de la France, c'est-à-dire de la poignée de politiciens qui nous gouvernent : « Elle n'a fermé ni une église, ni une chapelle ; elle n'a supprimé ni les couvents, ni leurs écoles. » Puis, il présente l'Université et l'enseignement laïque comme de grandes et pitoyables victimes. Disons qu'il se déclare

pour la liberté d'enseignement et d'association : espérons qu'au moment voulu il saura se souvenir de sa parole.

Signalons enfin, avec la conférence du R. P. Maumus, les très originales remarques de M. Ch. Gide sur la pénétration de la *Justice* par la *Charité*.

S'il fallait mesurer la solidité de la sociologie future au labeur où sue M. de Roberty pour lui construire des assises, ce serait certainement la mieux établie de toutes les sciences. Voici le troisième volume qu'il nous donne sur les **Fondements de l'Éthique**[1] : la morale est pour lui la sociologie élémentaire, ou mieux la morale sort de la sociologie.

Or, les fondements de l'éthique, nous dit M. de Roberty, se laissent ramener à trois grands problèmes qu'on trouve aussi à la base des autres sciences de pure théorie. Ce sont : 1° Le problème de l'abstrait et du concret ; 2° le problème de la cause et de la fin ; 3° le problème de l'unité, de l'évolution, de l'expérience.

Réponse au premier problème : « L'abstrait est un extrait du concret, mais le concret est un composé, une résultante de l'abstrait. La transition du concret à l'abstrait, et *vice versâ*, est un passage du même au même. » A vrai dire, l'abstrait est antérieur au concret.

Réponse au deuxième problème : Dans les phénomènes organiques, il n'y a que de la causalité efficiente ; la finalité caractérise les phénomènes surorganiques. Ces derniers phénomènes sont l'objet de l'étude de la sociologie abstraite ; la morale pratique étudie la causalité sociale.

Le problème de l'unité trouve sa réponse dans le *Monisme*, « qui est la seule vraie philosophie ». Le progrès, ou l'évolution spontanée, se produit avec une inéluctable nécessité, sous la poussée d'agents inconscients. L'expérience est ce progrès social lui-même.

Le développement de ces idées s'inspire de la théorie fondamentale de l'auteur : tout rentre dans tout. La forme est un conglomérat d'abstractions, comme altruisation, processus idéatif,

1. *Les Fondements de l'Éthique. Troisième Essai sur la morale considérée comme sociologie élémentaire*, par E. de Roberty. Paris, Alcan, 1898. In-18, pp. VI-205. Prix : 2 fr. 50. — Pour le *Premier* et le *Second Essai*, voir *Études ; Partie bibliographique*, 31 octobre 1896 ; *Études*, 20 juin 1898.

interindividualisme, moellons bons à bâtir, mais à bâtir autre chose qu'une science.

En somme, nous n'admettrions guère en tout ceci que l'idée de finalité propre aux faits mentaux, moraux et sociaux, et encore pas dans le sens entendu par l'auteur.

Comme M. de Roberty, M. A. Hamon est professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles. Mais il a des allures autrement radicales et une marche autrement nette. Il tient pour le **déterminisme** [1], au moins pour le déterminisme de la volonté, car il admet la liberté extérieure d'agir, et avoue toutes les conséquences du déterminisme : plus de mérite ni de démérite, irresponsabilité morale. Mais reste la **responsabilité** sociale : la société a le droit de se défendre ; « l'individu qui commet des actes dissonants dans la société au milieu de laquelle il vit provoque nécessairement dans cette société un besoin de réaction ». C'est ce qu'on peut appeler la *réactivité sociale*.

C'est très simple autant que brutal. Vous, caillou, vous avez l'imprudence de venir obstruer l'engrenage, vous serez broyé, à moins que l'engrenage ne saute.

Après de multiples tâtonnements, M. Hamon arrive à cette définition du crime, dont il triomphe : « Le crime est tout acte conscient qui lèse la liberté d'agir d'un individu de même espèce que l'auteur de l'acte. » Exemple, dirons-nous, j'arrête la main du voleur qui se glisse dans ma poche : crime.

En somme, sauf en ce point, peu d'idées personnelles, mais des idées empruntées sans critique aux criminologistes de l'école positiviste, et une érudition non digérée.

Avec les **Institutions professionnelles et industrielles** [2], M. Herbert Spencer achève ses études de sociologie et aussi sa *Philosophie synthétique*. Il peut écrire avec quelque fierté : « En jetant un coup d'œil sur les trente-six ans qui se sont écoulés depuis le moment où la *Philosophie synthétique* fut commencée, je

1. *Déterminisme et Responsabilité*, par A. Hamon. Paris, Reinwald, 1898. In-12, pp. xv-240.

2. *Les Institutions professionnelles et industrielles. Fin des principes de sociologie*, par Herbert Spencer, traduit par Henry de Varigny. Paris, Guillaumin, 1898. In-8, pp. iv-526. Prix : 7 fr. 50.

demeure surpris de mon audace à l'avoir entreprise, et je suis plus surpris encore de l'avoir pu achever. En 1860, mes modestes ressources avaient été presque entièrement gaspillées, tandis que j'écrivais et publiais des volumes qui ne faisaient point leurs frais, et je souffrais d'une affection chronique occasionnée par un surmenage cérébral en 1855, qui, me mettant absolument hors d'état de travailler pendant dix-huit mois, me mit encore dans la nécessité de ne plus travailler désormais que pendant trois heures par jour et généralement moins... Mais les tentatives imprudentes n'échouent pas invariablement. Bien que, avec d'autres difficultés, de nombreuses rechutes durant tantôt des semaines, tantôt des mois, et une fois même des années, m'aient souvent fait désespérer d'arriver au terme, voici pourtant qu'à la fin j'y arrive. »

Et il ajoute, non sans une nuance de mélancolie : « En des jours moins avancés, sans doute, j'en eusse éprouvé quelque joie; mais, à mesure que l'âge nous envahit, les sentiments s'affaiblissent, et mon principal plaisir, maintenant, c'est le sentiment de m'être affranchi. »

Les *Institutions professionnelles* ont évolué par une différenciation toujours croissante. A l'origine, dit H. Spencer, toutes les professions étaient comme concentrées entre les mains du prêtre. Puis elles se sont spécialisées et ont passé à des individus différents : il y a eu des médecins, des chirurgiens, des médecins spécialistes, des danseurs, des musiciens, des acteurs, des chroniqueurs, des savants, des juges, des avocats, des professeurs, des architectes, des sculpteurs, des peintres. Même évolution dans les *Institutions industrielles*. Là aussi il y a eu division du travail, suivie de concentration.

Ces généralités, comme généralités, sont justes. C'est même dans les choses professionnelles et industrielles que l'évolution spencérienne, réduite à la différenciation et à la concentration, se réalise avec plus d'exactitude. Le tort de l'auteur — nous avons eu plusieurs fois l'occasion de le dire — est surtout d'étendre cette idée à tout ordre de choses, puis de supposer une sorte de mouvement fatal qui entraîne les êtres d'un bout à l'autre de l'échelle en les modifiant jusqu'à l'intime.

Et quel sera, suivant Herbert Spencer, l'avenir social de l'humanité? Il lui semble téméraire de se risquer à des prédictions circonstanciées. Mais le progrès de la bureaucratie et de la main-

mise de l'État sur la liberté individuelle dans les nations contemporaines doivent, à son avis, amener la transformation de cette liberté « en propriété de la communauté », forme ébauchée par le collectivisme, achevée par le communisme.

Quant à l'homme définitif, il « sera tel que ses besoins particuliers coïncideront avec les besoins publics. Il sera l'homme qui, en accomplissant spontanément ce que lui indique sa nature, accomplira incidemment aussi les fonctions d'une unité sociale; et qui, toutefois, ne pourra donner la plénitude de sa nature qu'à la condition que tous les autres en feront autant. »

Depuis H. Spencer et quelques autres *classiques* du genre, les sociologues foisonnent. Ils nous mettent en menue monnaie les observations des grands hommes, disent gravement des choses banales et prennent leur rôle tellement au sérieux qu'ils font sourire. Nous ne disons pas que toutes ces remarques s'appliquent exactement à M. W. Tenicheff. Mais y a-t-il vraiment proportion entre l'ampleur de son programme et ce qu'il nous apprend de l'**activité de l'homme**[1] ?

Il se propose de classer sous des rubriques spéciales toutes les conditions physiques ou mentales qui influent sur l'activité des individus d'une peuplade et de chaque classe d'une nation. Et il y a dans l'exposé de cette classification plus d'une remarque que nous autres, Français, nous sommes tentés de juger enfantine.

L'auteur, un Russe, applique le procédé à l'étude des Esquimaux. Il annonce que d'autres recherches sont en train de se faire, en particulier sur les paysans agriculteurs de dix-huit gouvernements de la Russie centrale européenne. Attendons.

Le livre se présente avec un luxe d'impression qui sent son grand seigneur.

Nous tenons à signaler et à recommander, en terminant, la deuxième édition revue et augmentée du **Cours d'Économie sociale**, du R. P. Ch. Antoine, S. J.[2]. Dans cette édition, la question du droit de propriété a été complétée; on a donné place à la théorie de la monnaie et à la discussion du problème monétaire;

1. *L'Activité de l'homme*, par W. Tenicheff, traduit du russe par l'auteur. Paris, Cornély, 1898. In-8, pp. 261 avec gravures.
2. Paris, Guillaumin, 1899. In-8, pp. XII-700. Prix : 9 francs.

un article a été consacré au jeune parti de la démocratie chrétienne.

Ce n'est plus de philosophie sociale, c'est d'une application des vrais principes sociaux, mais application excellente entre les meilleures, que s'occupe le P. Piolet, S. J., en nous parlant des **Jardins ouvriers** [1]. Depuis cinq ans environ qu'elle existe, cette œuvre a réalisé des merveilles. On devrait la trouver dans tous les centres ouvriers. Les *Études* ne peuvent oublier qu'elles ont été une des premières revues à en exposer le fonctionnement dans une de ses installations les plus prospères. (*Études*, 15 octobre 1896. *Un exemple d'assistance par le travail.*)

Lucien Roure, S. J.

Mélanges de littérature et d'histoire religieuses, *publiés à l'occasion du jubilé épiscopal de Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier.* Tomes I et II. Paris, Picard, 1889. Grand in-8. — On ne peut que louer l'inspiration de laquelle est sorti ce bel ouvrage. Quoi qu'il en soit de l'opportunité de ce genre de recueils, consacrés par les érudits à la gloire des maîtres de la science, et sur laquelle il semble bien que tout ait été dit, l'occasion qui a fait naître celui-ci était très digne de donner lieu à cette docte et cordiale manifestation.

L'éminent prélat jubilaire a bien mérité de l'histoire et de la littérature religieuses, non seulement par ses travaux personnels, mais par son intelligente et aimable protection : aussi les fleurs, austères ou charmantes, que lui ont envoyées ses admirateurs et ses amis, suffiront à tresser trois couronnes ; — je veux dire que les *Mélanges* comporteront trois volumes, dont je n'ai aujourd'hui à présenter au lecteur que les deux premiers.

Le tome premier s'ouvre par un mémoire de l'éditeur, M. le vicaire général C. Douais, sur les *Origines de l'épiscopat.* L'ordre chronologique, mais pas seulement celui-là, lui assurait cette primauté. C'est un résumé substantiel des cours professés, durant un an entier, à l'Institut catholique de Toulouse. L'ouvrage important de M. J. Réville y est discuté dans ces lignes principales, et, quand il y a lieu, réfuté. Ce travail servira grandement tous ceux qui ont

1. *L'Œuvre des Jardins ouvriers à Saint-Étienne, à Sedan, en France et à l'Étranger,* par J.-B. Piolet, S. J. Paris, Retaux, 1899. In-12, pp. 148.

à parler des origines chrétiennes : il est solide et concluant [1]. Je signalerai encore le mémoire de M. Jacquin sur les *Logia* découverts à Behnesa : les lecteurs des *Études* se rappellent qu'ils ont été, des premiers, mis au courant de cette intéressante trouvaille [2]. Les *Mélanges* leur fourniraient des détails complémentaires, avec un résumé complet et exact des hypothèses critiques auxquelles ont donné lieu les sentences attribuées à Notre-Seigneur. Il me semble que la phrase de la page 61 : « On ne retrouve nulle part dans les Évangiles une idée analogue à cette parole : « Je les ai trouvés tous ivres », ni à sa parallèle : « Et je n'ai trouvé parmi eux personne qui eût soif », — est bien absolue [3].

Parmi les travaux qui se rapportent à l'histoire générale, il faut relever les Mémoires de M. Boissier : *le Jugement de Tacite sur les Juifs;* de M. l'abbé Duchesne : *le Forum chrétien;* de Mgr Batiffol : *Historia acephala Arianorum* (note et texte critique); de dom Germain Morin : *Un écrit de saint Césaire d'Arles*. C'est assez les louer que de nommer leurs auteurs.

L'histoire ecclésiastique et monastique locale a donné lieu naturellement à de nombreux travaux. Plusieurs dépassent ma compétence. Je citerai, parmi ceux qui m'ont semblé les plus intéressants, l'étude de dom Cagin sur le *Sacramentaire de Gellone*. Le savant auteur conclut à l'existence d'un livre euchologique très ancien, extrait de l'Écriture et de divers écrivains ecclésiastiques, en particulier de saint Augustin, et dans lequel auraient puisé les divers Sacramentaires latins, celui de Gellone comme les autres. Dom Cagin cite ensuite le texte des parties propres de plusieurs messes, entre autres une messe des Prémices : *Missa pro se ipso die ordinationis suæ*, très touchante. La place me manque pour dire le bien que je pense des autres Mémoires, en particulier de l'étude de M. Gay sur le monastère grec de Saint-Adrien, en Calabre, et des divers travaux sur les couvents dominicains du Midi.

Le tome second débute par une revue des *Œuvres littéraires de Denys le Chartreux*, revue que la belle édition en cours de publi-

1. Les épreuves, particulièrement en ce qui touche les mots grecs et allemands, n'ont pas été suffisamment corrigées. Voir par exemple, p. 15, la liste des fonctions énumérées par saint Paul, ou la note de la page 35.

2. Article du P. A. Durand, 5 août 1897.

3. Voir, par exemple, *Joan.*, VII, 37 *sqq*.

cation à la Chartreuse de Montreuil rend particulièrement actuelle. La sigillographie languedocienne est ensuite et largement représentée, par une série de *sceaux ecclésiastiques*, reproduits au trait, mais fort exactement, semble-t-il, et accompagnés d'un commentaire qui nous signale un patriarche latin de Jérusalem, le frère Guillaume, dominicain, absent des listes de Gams. Différentes églises, ou établissements religieux du Midi, les Jésuites et les Pénitents blancs de Montpellier, les Récollets de Saint-Pons, donnent lieu aussi à des monographies très bien documentées.

La vérité, le sérieux de ces études, que je suis loin d'avoir énuméré dans le détail, suffiraient à prouver l'importance du mouvement imprimé par Mgr de Cabrières aux travaux d'archéologie et d'histoire provinciales. Le vénéré jubilaire n'a pas manqué, en un point si important, aux plus hautes traditions de l'épiscopat français. Et il est doux de constater, une fois de plus, qu'une semblable initiative trouve toujours, pour la seconder, toute une pléiade de travailleurs, modestes autant qu'érudits.

Léonce de Grandmaison, S. J.

L'Unité italienne. — Deuxième partie. *Période de* 1861-1862. *Aperçu d'histoire politique et diplomatique*, par G. Giacometti. Paris, Plon, 1898. In-12, pp. 450. — Il est bien difficile de rendre compte d'un volume d'histoire, et surtout d'une histoire aussi compliquée que celle de la révolution qui forma le royaume d'Italie.

M. Giacometti, poursuivant sa pointe, démontre deux choses : l'esprit d'irrésolution de l'empereur Napoléon, qui aurait bien voulu terminer la question romaine dans le sens des aspirations italiennes, mais n'osait le faire, retenu qu'il était par les catholiques français. De là des incertitudes, des demi-mesures, des marches en avant, suivies de brusques retours en arrière, qui montrent bien l'état d'esprit où se trouvait, sur cette question, le souverain. Ce que M. Giacometti par contre aurait pu mieux faire ressortir, c'est que l'attitude des catholiques de France seule retarda l'accomplissement de l'iniquité, d'où je conclus qu'il ne faut jamais se lasser de protester.

Une seconde chose que M. Giacometti met bien en vue, ce sont les manœuvres anglaises qui, pour détourner l'Italie de la conquête de la Vénétie, la poussaient vers Rome. La diplomatie anglaise

avait pris, à ce sujet, une allure tellement décidée qu'un journal faisait cette remarque : « Nous nous étonnons que, puisque lord Palmerston croit Venise comme Rome nécessaires à l'Italie, il dise à la France : « Partez de Rome » et ne dise pas à l'Autriche : « Partez de Venise. »

Le volume s'ouvre par une introduction destinée à mettre M. de Bismarck en scène. Ce diplomate commençait alors sa carrière, et M. Giacometti tient à nous le montrer déjà tel que nous le verrons plus tard.

L'ouvrage se divise en trois parties. La première comprend la proclamation de l'unité jusqu'à la mort du comte de Cavour ; le ministère Ricasoli lui succède ; Ricasoli se brouille avec Victor-Emmanuel à cause de la question romaine, donne sa démission, et la troisième période s'ouvre par le ministère Rattazzi. Mais avant de se retirer, Ricasoli avait déchaîné Garibaldi ; c'était la flèche du Parthe. Garibaldi tente d'abord l'échauffourée de Sarnico, puis va soulever la Sicile, passe sur le continent et est arrêté par une balle à Aspromonte. Vient ensuite la chute du ministère Rattazzi, encore sur la question romaine. Le ministère avait réclamé la remise de Rome, et M. Drouin de Lhuys protestait contre une pareille proposition qui rendait toute discussion inutile et toute tentative de transaction illusoire.

Mais cette analyse ne peut donner une idée du volume, bourré de faits plus que d'anecdotes, et où se trouvent des documents de première main, ce qui ajoute l'intérêt de l'inédit. Il y a de-ci de-là des remarques bonnes à glaner.

Un député italien disait (p. 53) que jamais révolution ne s'était faite à meilleur marché. Or, en additionnant les budgets des anciens états italiens, on arrive comme total à une somme de 573 millions ; et en 1861, c'est-à-dire la seconde année de l'unité, le royaume italien avait déjà une dette de trois milliards. De plus il y ajoutait pour cette année un déficit de 500 millions, qui équivalait presque à ce que dépensait auparavant toute l'Italie pour son entretien. Et on appelle cela une révolution bon marché ! Et que dirait-on maintenant quand, après la prise de Rome, la dette publique de ce royaume s'est élevée de 9 à 13 milliards ?

Il faut aussi, mais ce n'est pas M. Giacometti qui le dit, admirer la providence de Dieu dans la conduite de ces événements. Les Italiens auraient voulu qu'un mouvement insurrec-

tionnel de la province romaine donnât le droit d'intervenir pour rétablir l'ordre. Le comte Nigra disait que « si l'on pouvait obtenir quelque fait dû à l'initiative du peuple romain, comme serait par exemple le refus de payer l'impôt, ou quelque autre chose d'analogue, ce serait excellent, car rien n'agit autant sur l'esprit de l'empereur que l'expression de la volonté populaire ouvertement manifestée » (p. 233); « une insurrection dans les territoires encore soumis au pape, écrivait Ricasoli, après l'affaire d'Aspromonte, *pourrait seule sauver tout et tous* » (p. 400). Dieu ne permit pas cette insurrection; il voulait sans doute faire éclater le droit du Souverain Pontife, et enlever toute excuse aux envahisseurs des domaines de l'Église.

L'histoire est une école; mais, dans celle qu'il nous donne, M. Giacometti s'abstient de tirer les conclusions des faits. Il adore les euphémismes, et le gros mot de voleur ne se trouvera jamais sous sa plume. C'est cependant la morale du livre, qui n'est autre que l'histoire d'un vol et les étapes d'une sacrilège spoliation.

Albert Battandier.

I. **L'Alsace au dix-septième siècle**, *au point de vue géographique, historique, administratif, économique, social, intellectuel et religieux*, par Rodolphe Reuss, maître de conférences à l'École des Hautes Études, ancien bibliothécaire de la ville de Strasbourg. Paris, Émile Bouillon, 1897-1898. 2 vol., grand in-8, pp. xxxvi-735 et xii-638. Prix : 20 francs. — II. **Les Seigneurs, les Paysans et la Propriété rurale en Alsace au moyen âge**, par Charles Schmidt, professeur émérite à la Faculté de théologie de Strasbourg, ancien directeur du Gymnase protestant, etc., avec une Préface de M. Ch. Pfister. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1897. Grand in-8, pp. xxxv-289. — Voici un livre intéressant, qu'on voudrait pouvoir louer sans réserve. Il est l'œuvre d'un patriote et d'un chercheur, mais... Il y a un mais que nous préciserons tout à l'heure. Commençons par le bien : c'est l'usage — et il y en a beaucoup à dire.

Le but de l'auteur est de nous apprendre ce que l'Alsace était avant la conquête française du dix-huitième siècle, et ce que la France en a fait après. Il débute par un aperçu général sur le pays, son sol, ses ressources, sa population, son histoire jusqu'à la terrible guerre de Trente ans. Vient ensuite un rapide récit des

événements politiques et militaires qui, de 1618 à 1697, ont amené l'annexion et l'assimilation progressive. Le retour, après plus de deux siècles, du même dénouement en sens inverse, donne à cette partie de l'ouvrage un intérêt quelquefois poignant et fournit matière à plus d'une comparaison où l'Allemagne contemporaine n'a pas toujours le beau rôle.

Quand l'Alsace devint française, elle n'était pas, comme en 1870, un pays riche, peuplé, vivant au large sous un gouvernement qui lui assurait la sécurité avec une somme respectable de liberté civile et religieuse ; elle n'était pas une de ces proies dont la vue seule provoque l'appétit d'un plus fort. La guerre des Suédois l'avait réduite à l'état de squelette. M. Reuss nous fait un tableau navrant des souffrances à peine croyables auxquelles elle a survécu. D'après des calculs probables, reposant sur des documents officiels, sa population, vers la fin du dix-septième siècle, était tombée à 250 000 âmes. Cinquante ans après, sous le « gouvernement pacifique de la France », ce chiffre avait déjà doublé et la province comptait parmi les plus riches, non seulement de la France, mais de l'Europe.

Par quels moyens les Bourbons surent-ils obtenir ce résultat ? C'est en travaillant sincèrement au bien-être de ce nouveau-venu dans la grande famille française. L'ancien bibliothécaire de Strasbourg le prouve surabondamment et détaille les sages mesures qui organisèrent sur des bases solides le gouvernement du pays, assurèrent l'ordre et la justice, encouragèrent tous les efforts de relèvement. Ce Français d'Alsace, évidemment peu sympathique aux vainqueurs de 1870, ne se prive pas du malin plaisir d'insister sur le caractère généreux de cette politique à la fois *réformatrice* et *conservatrice*, qui n'a pas eu besoin d'imposer sa langue pour transformer les idées et les cœurs. Les Bourbons ont francisé l'Alsace lentement, mais sûrement et profondément, par leurs bienfaits.

M. Reuss consacre à l'énumération de ces bienfaits un grand nombre de pages . il les développe avec compétence et complaisance. Cette partie est sans contredit la meilleure de son livre. Les documents, les faits, les anecdotes parlantes y abondent. C'est d'abord un tableau magistral des réformes administratives, qui, en quelques années d'une action vraiment puissante, changent totalement la face des choses dans les finances, dans la jus-

tice, dans le système militaire, et qui, non sans peine et à l'encontre de maintes résistances locales, font de l'Alsace, morcelée jusque-là en une foule de petites souverainetés, un tout presque parfait. Ensuite, nous assistons, par le menu, aux progrès de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, aboutissant à une prospérité que la malheureuse province ne connaissait plus depuis longtemps.

Avec le second volume, nous revivons la vie alsacienne, et nous entrons dans l'intime des mœurs de la noblesse, de la bourgeoisie, de la paysannerie. Là encore, la France ne songea point à contrarier le tempérament national, et se borna à restaurer d'une façon pratique le soulagement des misères humaines, désorganisé par la ruine des couvents et des œuvres charitables, dont le moyen âge avait couvert le sol.

Le septième livre nous amène à l'étude de l'activité intellectuelle; mais ici le coup d'œil est plus triste que joyeux. L'Alsace, qui, à d'autres époques, par sa riche littérature locale, avait tenu une place de choix dans l'ensemble de la littérature allemande, eut sa large part de l'éclipse que firent subir au génie d'outre-Rhin les guerres dévastatrices du dix-septième siècle. « On peut même dire qu'elle en souffrit plus longtemps, puisque, absorbée par la France, elle ne participa qu'assez faiblement plus tard à la lente résurrection de l'esprit germanique, sans pouvoir s'assimiler encore, au point de vue littéraire, l'esprit de sa patrie nouvelle » (p. 216).

Que fit la France pour remédier à ce mal ? Peu de choses en un sens, trop dans un autre, selon M. Reuss. « Les désastres matériels, la violence des crises politiques et religieuses, la timidité de la pensée humaine, enserrée de toutes parts par des barrières tyranniques, tout vint entraver le mouvement des esprits qui s'était annoncé si brillamment au seizième siècle. Il y a toujours des savants distingués à l'Université (protestante) de Strasbourg, mais ils ont bien de la peine à s'affranchir de la routine du passé, et plus encore de la tutelle de la théologie... Quant aux Écoles, Académies ou Universités de l'Alsace catholique, elles n'ont au dix-septième siècle qu'un seul but et une seule raison d'être, comme instruments actifs et dévoués de l'Église militante; elles doivent compléter l'œuvre matérielle commencée par les armes, et aider à réaliser le triomphe de la contre-réformation univer-

selle » (p. 332). Ces réflexions mélancoliques et quelque peu amères, qu'on retrouve plus loin à propos de l'enseignement secondaire, reviennent à constater que la science protestante, représentée par l'Université et par le Gymnase de Strasbourg, n'étant plus soutenue par les déclamations exaltées des Bucer et des Calvin, ni par la faveur des princes novateurs d'autrefois, ne pouvait pas lutter avec un avantage suffisant contre l'Académie de Molsheim et les collèges de Schlestadt, Haguenau, Colmar et Ensisheim, encouragés par le roi et par la confiance des catholiques. Malheur pour l'hérésie, bonheur pour le catholicisme, et, en fin de compte, pour l'Alsace. L'hérésie n'a-t-elle pas été la première cause de ces désastres effroyables qui avaient tout balayé, la science et l'instruction, comme le reste? Un gouvernement sage devait commencer par déblayer le sol et le garantir contre le retour offensif de la barbarie, pour pouvoir ensuite y semer la science, qui produirait, avec le temps, ses fleurs et ses fruits naturels. Les collèges de la Compagnie de Jésus, établis par les Habsbourg et les Bourbons, avaient très réellement pour premier but de *recatholiciser* les classes dirigeantes ; mais ce n'était pas le seul. Ils devaient encore, par la culture générale des intelligences, les élever à la hauteur de leurs devoirs sociaux. Ils devaient aussi former des prêtres et des instituteurs, capables d'instruire à leur tour le peuple des villes et des campagnes.

L'instruction populaire, donnée jadis presque uniquement par les écoles monastiques et paroissiales, était à créer; le gouvernement des Bourbons s'y employa aussi activement que le permettaient la pénurie d'hommes et les idées du temps sur la mesure d'instruction nécessaire à la masse des travailleurs. Mais il n'usa point, pour obtenir un plus rapide succès, de la méthode moderne du monopole obligatoire, pas plus qu'il ne supprima l'enseignement allemand. Il fallut plus d'un siècle pour qu'une ordonnance royale vînt enfin prescrire à Strasbourg (en 1788) l'établissement de « plusieurs écoles où la langue française serait enseignée ». Ce respect des traditions locales, et cette absence de toute contrainte pour hâter une assimilation que le temps seul eut mission de mûrir, a de quoi étonner ceux qui ne connaissent pas le tempérament alsacien. De fait, c'était la voie la plus sûre pour gagner des cœurs qui ne veulent se donner qu'à bon escient, et qui savent se donner à fond, mais qu'on ne prend pas de force.

Cependant, M. Reuss, tout en rendant justice à l'ancien régime, croit que l'Alsace a attendu 1789 pour « donner son cœur librement à cette France qui, sur les ruines du vieux monde féodal, lui révélait un idéal nouveau de fraternité et de justice ». Cette assertion, dans sa portée générale, aurait besoin d'être prouvée. Le « vieux monde féodal », en y ajoutant même le monde monastique, ne pesait guère alors sur les épaules des populations de l'Alsace, et la fraternité chrétienne s'y pratiquait assez largement, comme il ressort de ce livre même. L'enthousiasme de nos pères pour la liberté fut vite refroidi par les odieux excès de la Terreur, et ne tarda pas à se tourner tout entier vers le grand soldat qui « musela la bête », affranchit le culte catholique, et mena la France à la gloire. L'Alsace a trop souvent changé de maîtres pour s'attacher avec passion à une dynastie; mais elle est profondément conservatrice et antirévolutionnaire dans son ensemble, surtout dans la masse de sa population catholique.

Appliquée aux protestants, l'assertion de M. Reuss peut être exacte, la Révolution les a émancipés. Car, il faut bien l'avouer, pour les ministres de Louis XIV, pour un Louvois, la « justice » et la « fraternité », à l'égard des hérétiques, offraient un sens difficile. Qui dit *justice*, dit respect d'un droit; mais l'erreur a-t-elle des droits ? Qui dit *fraternité*, dit communauté de sentiments entre les enfants d'une seule famille; mais les hérétiques n'ont-ils pas renié leur mère, et, par suite, leurs frères catholiques? Si M. Reuss veut être vraiment impartial, ou simplement historien, il doit tenir compte, même s'il ne l'approuve pas, du principe absolu qui dirigeait la politique religieuse du roi très chrétien. Que si son libéralisme ne lui permet pas d'admettre cette « circonstance atténuante » aux « violences » exercées pour la « reconversion » des protestants d'Alsace, il en existe une autre qui a bien sa valeur. Les traités de Westphalie stipulaient expressément (II, p. 464) le *droit de réforme* en faveur des contractants de l'une et de l'autre religion. Pourquoi donc Louis XIV n'aurait-il pas usé en Alsace, dans son Alsace, d'un droit que les princes réformés ne se faisaient pas faute d'appliquer à leurs pays? Quand on est libéral, il faut l'être pour tout le monde.

Ces réserves faites, nous dirons franchement à M. Reuss que nous n'approuvons pas plus que lui-même les violences en question. La conversion est affaire de persuasion, non pas de con-

trainte. Si la haute Alsace, en général, a mieux gardé la foi de ses pères, elle le doit à ses anciens maîtres les Habsbourg, qui ont eu soin de tenir à distance les semeurs d'hérésie, et de prémunir leurs peuples contre l'erreur par la prédication de la vérité; c'était pour Louis XIV un bel exemple à suivre.

Mais M. Reuss est-il bien sûr que Louis XIV ne l'ait pas suivi, du moins en général? D'abord, les « violences » relatées n'ont rien qui approche, même de fort loin, de celles que la douce « reine vierge » Élisabeth exerça sur ses sujets catholiques. Le martyrologe de l'Église d'Alsace compte des prêtres *papistes*, massacrés en haine de leur foi par les protestants, comme ces jésuites de Rouffach, dont parle M. Reuss; des rares pasteurs luthériens qui ont été rançonnés ou malmenés par les catholiques, aucun n'a eu à *résister jusqu'au sang*. En somme, la politique religieuse de Louis XIV s'est manifestée, comme celle des Habsbourg, surtout par des mesures de protection et de faveur à l'égard du catholicisme. Il défendit les mariages mixtes, qui sont encore aujourd'hui une source de dangers pour la foi du conjoint catholique et des enfants; plus tard, il proscrivit l'apostasie et la rechute. Il exempta d'impôts et encouragea par divers autres dons les nouveaux convertis, exclut les protestants de certaines fonctions, réserva aux minorités catholiques une part dans les églises des paroisses protestantes. En tout cela, il croyait remplir le devoir d'un bon père de famille, qui encourage ou corrige ses enfants selon leurs besoins et leurs caractères; il ne fut ni un tyran, ni un persécuteur.

Que ses intentions royales aient été plus d'une fois outrepassées par des agents trop zélés, nul ne songe à le mettre en doute : la preuve irrécusable en est que, au témoignage même de M. Reuss, plusieurs d'entre eux furent rappelés par ordre du roi à la modération. Mais, au risque de paraître indiscret, je demanderai à notre historien pourquoi le récit de ces violences catholiques est puisé à peu près exclusivement à des sources protestantes? C'est ce que les érudits d'outre-Rhin appelleraient une *documentation unilatérale*. Elle fait tort à ses affirmations d'impartialité et à son livre.

M. Reuss est du grand nombre de ces protestants de rencontre, rationalistes d'instinct, anticatholiques d'habitude, qui jugent des choses religieuses selon la bonne foi relative qu'ils se sont faite

avec leurs préjugés d'éducation et leurs autorités de famille. On voit passer dans ces deux volumes toute la série ordinaire de clichés anticléricaux, les superstitions du culte romain, l'explication des prétendus miracles par l'hystérie ou la suggestion, la tyrannie des papes, les infortunes de Galilée, le sac de Magdebourg, la révocation de l'édit de Nantes et, naturellement, les intrigues professionnelles des Jésuites, « champions les plus tenaces, mais aussi les moins scrupuleux de l'Église ».

Ces « disciples de Loyola » tiennent une large place dans les préoccupations de l'historien. Ne pouvant pas les dédaigner et ne voulant pas trop les louer, il corrige ses éloges par de petits coups d'épingle... oh ! pas bien méchants. Voici l'éloge : « On peut dire, sans rien exagérer, que c'est la Compagnie de Jésus qui a façonné l'esprit et la conscience des nouvelles générations catholiques de la province, au moins parmi les classes dirigeantes, dans la seconde moitié du dix-septième et pendant la majeure partie du dix-huitième siècle. » (II, p. 355.) Voici maintenant le correctif : « Il est incontestable qu'au dix-septième siècle les Jésuites, abstraction faite de l'appui du bras séculier, ont dû, avant tout, leurs succès en Alsace à l'influence des femmes, gagnées par leur éloquence sacrée et leur savoir-faire mondain[1]. » (II, p. 455.) — Après avoir, en maints endroits, rendu hommage à leur habileté universellement reconnue comme éducateurs, il résumera ainsi leur méthode : « Les deux traits distinctifs de leur système pédagogique se marquent dès les premiers pas à Molsheim comme ailleurs : pour plaire aux esprits plus mondains, ils font jouer à leurs élèves une comédie devant leur protecteur l'évêque ; pour satisfaire au sentiment de mysticisme et de dépendance religieuse, ils les groupent en une congrégation de la Sainte-Vierge. » (II, p. 352.) On trouvera peut-être que de telles appréciations

1. M. Reuss n'est pas seul de son école. Il cite M. Pfister, autre savant protestant d'Alsace, qui *résume parfaitement*, dit M. Reuss, le programme d'action des agents français contre les *dissidents :* « On favorisa à leur détriment l'extension de la religion catholique ; on acheta les conversions ; on donna aux *partisans du Pape* (ce modéré n'ose pas dire *papistes* !) les églises des protestants ; on emprisonna les pasteurs sous les prétextes les plus puérils ; l'État *se fit missionnaire et, par suite, persécuteur* » (II, p. 537). Ce *par suite* en dit long sur l'état d'âme de l'écrivain. Mais M. Pfister ne songe-t-il pas que cette assimilation hardie se retourne aussi contre la propagande protestante, voire contre lui-même, qui est *missionnaire* à sa façon dans ce qu'il écrit, et, par suite, *persécuteur* ?

manquent un peu de... profondeur. Sans doute, on ne peut exiger d'un écrivain protestant et universitaire qu'il félicite l'Alsace d'avoir été en grande partie instruite dans les Lettres et maintenue dans la foi par des religieux que le protestantisme et l'Université ont toujours traités en ennemis personnels; mais il est fâcheux néanmoins que des esprits distingués se préoccupent si peu d'étudier le revers de leurs idées et prétendent donner le dernier mot des plus graves questions historiques en se cantonnant dans le préjugé.

L'ouvrage se termine par un chapitre sur les israélites, que M. Reuss s'excuse d'appeler *juifs*. Il est plein de compatissance pour ces victimes d'une « rancune religieuse atavique » (II, p. 588). Il va jusqu'à les défendre contre le reproche d'appauvrir les populations! (P. 591.) Il ne restait plus qu'à les donner pour des modèles de probité commerciale : l'historien ne l'a pas osé, crainte de se mettre en contradiction trop flagrante avec le Conseil de Strasbourg, qui, pour de bonnes raisons sans doute, « déclara, le 12 octobre 1661, que tout contrat signé avec un juif serait regardé comme absolument nul en justice » (p. 587). Il veut bien reconnaître, d'ailleurs, qu'ils ne furent jamais poursuivis par les tribunaux français pour leurs croyances : ce qui, soit dit en passant, permet de se demander pourquoi cette question des juifs se trouve rangée sous la rubrique de la *situation religieuse en Alsace*. De fait, si l'on veut y regarder de près, les mesures « draconiennes » prises contre eux par le gouvernement de Louis XIV, comme celles que décréta plus tard Napoléon Ier, n'ont eu d'autre fin que de protéger les chrétiens contre la perfidie trop historique du peuple d'Israël en affaires.

Résumons. L'œuvre de M. Reuss, intéressante comme réunion de matériaux *alsatiques*, reste pourtant incomplète, faute de largeur d'esprit. C'est une œuvre modérée, si l'on veut : ce n'est pas une œuvre impartiale. Elle appelle une contre-partie, faite par une plume loyale de catholique.

II. — Le livre de M. C. Schmidt, pour le point historique spécial qu'il traite, pourrait servir d'introduction au précédent, auquel il ressemble comme un professeur de Faculté ressemble à un maître de Conférences. Une préface de M. Pfister, également pro-

fesseur de Faculté, raconte la vie et les œuvres de l'auteur, « le dernier représentant d'une génération d'élite, *qui a fait la grandeur et la gloire de Strasbourg* et de la Faculté de théologie protestante avant la terrible guerre ». Le panégyriste n'avait pas à ménager la modestie naturelle de son héros, puisque l'ouvrage est posthume, et nous ne chicanerons pas sur des hyperboles qu'excuse le style de l'oraison funèbre. Les ouvrages *alsatiques* de Ch. Schmidt (il n'est point ici question de ses œuvres protestantes) font grand honneur à son érudition et à sa prodigieuse puissance de travail, poussée jusqu'aux derniers jours d'une carrière de quatre-vingt-deux ans.

Si M. Schmidt, au dire de M. Pfister, *n'a jamais compilé*, il a dû *compulser* énormément : le présent livre en témoigne. Les lecteurs que ces études intéressent y trouveront, méthodiquement ordonnés comme dans un dictionnaire, tous les renseignements désirables sur l'état de la terre en Alsace, à l'époque celtique, romaine et germanique. Trois parties : formation des villages et des seigneuries, relations entre les deux, état des propriétés rurales non cultivées et cultivées, petites et grandes. L'intérêt se concentre principalement sur les coutumes des campagnes et les *plaids* qui avaient pour but de les garantir, sur les privilèges des paysans et leurs obligations généralement plus douces qu'on ne croit, sur les diverses formes de la juridiction et de l'administration rurale et sur le rôle de chacun des hauts et des bas fonctionnaires qui y étaient employés.

Somme toute, on peut appliquer à cet ouvrage ce que l'auteur, avec une modestie assez rare chez ses pareils, écrivit à la fin de sa vie : « Aucun de mes livres n'a ouvert à la science des voies nouvelles ; j'ai éclairé quelques points obscurs de l'histoire du moyen âge. » C'est un *Manuel* complet et documenté à l'usage des érudits. Il fournit bien quelques traits de mœurs, qui délassent un peu de la sécheresse technique du sujet ; mais il ne faudrait pas y chercher des aperçus généraux ou des considérations profondes. L'auteur se borne, semble-t-il, à mettre devant le lecteur les éléments de la question, lui laissant le soin de les rapprocher et d'en tirer des conclusions pratiques pour l'histoire à grandes vues.

Pierre Brucker, S. J.

I. Un Penseur inconnu : Numa Boudet, par Joseph Serre, Paris, Perrin, 1899. Pp. 250. — **II. La Crise morale**, par Maurice Pujo. Paris, Perrin, 1898. Pp. 263. — **III. Le Panthéon des bonnes gens**, par Paul Fesch. Paris, André, 1899. Pp. 360.

I. — M. J. Serre a le culte des penseurs de race qui ont dédaigné la foule, et que la foule — si peu curieuse de la vraie beauté — n'a pas connus. A force de conviction et d'enthousiasme, il a obligé les plus indifférents à s'arrêter devant le portrait d'Ernest Hello, et aujourd'hui il recueille, avec une ferveur de disciple, les pensées de Numa Boudet. Boudet et Hello se sont beaucoup connus et beaucoup aimés. Ils ont vécu tous deux dans et de la même foi. Mais, chose étrange, le plus apaisé, le moins militant des deux penseurs est celui qui est né « au pays des pruniers, de Jasmin et des beaux patois teintés d'espagnol ». Par là, Boudet plaira davantage à ceux d'entre nous qu'a lassés le bruit des anathèmes nécessaires, et qui regretteront moins de ne pas trouver dans ces pages la verve éclatante et la savoureuse originalité du penseur breton.

Il y a pourtant, de-ci de-là, un peu d'outrance dans ce livre. « Pour penser juste, disait Boudet, il faut peut-être penser à outrance. » Le « peut-être » est de lui et la pensée, fausse d'ailleurs, est de Hello. Même exagération pseudo-profonde dans ce mot que d'ailleurs il se hâte d'expliquer : « La création, c'est le péché de Dieu. »

C'est encore Hello qui lui souffle cette vaine boutade. « On s'occupe des poètes classiques, parce que c'est reçu et que c'est payé. » Hélas ! les Muses se vengent et rendent dédain pour dédain : le style manque à cette œuvre, le style que de moindres penseurs ont appris en *s'occupant*, comme dit Boudet, des grands écrivains.

Mais, enfin, fraîchement cueillies et artistement disposées par une main de poète, ces pensées — peut-être éphémères — ont un parfum de sincérité et de noblesse. La lecture en est attachante et élève l'esprit et le cœur plus haut que terre. Une grande idée domine et absorbe le livre. « Rien n'est savoureux que le bien ; si les sensuels connaissaient les dons de Dieu ! » Cela n'est pas dit en passant, et c'est le dernier mot de la philosophie de Boudet. La sainteté, pour lui, n'est pas déprimante : c'est l'épa-

nouissement de toute notre âme, l'assouvissement de nos plus profondes tendances. « A son état naturel, le désir est sans proportion avec le fini », et, à bien prendre les choses, il ne faut pas songer à « modérer ses désirs ». Sans doute, le sacrifice s'impose, mais ne sacrifions rien de vivant. « La mortification fait place à la vie. Il faut mortifier notre être en ce qu'il contient de mort, en ce qu'il représente la mort. »

Comme application concrète de cette théorie, je recommande à tous ceux qui s'occupent d'éducation les pages très ingénieuses et très justes sur l'*éloge*.

Nicole avait déjà parlé avec charme de « cette nourriture d'amour-propre » qu'il est bon de donner à nos serviteurs. Voici dans le même sens et avec le même charme :

La louange est l'usage le plus doux et le plus naturel de la parole.
L'approbation affermit tout, même la modestie, même la vertu.
Pour agir et même pour vivre, il faut un perpétuel encouragement,
Celui qui croit pouvoir toute sa vie se passer d'éloges est le plus présomptueux des hommes.
Une modestie qui ne survivrait pas à l'éloge n'eût pas survécu au silence.

Mais, vraiment, je n'avais pas besoin de lire ce panégyrique de la louange pour faire, de conviction, l'éloge de cette œuvre saine et généreuse, et de son aimable éditeur.

II. — Comment se fait-il que ce livre — *la Crise morale* — où tant de vues de détail me semblent justes laisse pourtant une impression confuse et, par conséquent, troublante? Très net quand il montre — sur quelques exemples bien choisis — pourquoi de précédentes expériences morales devaient fatalement avorter, M. Pujo m'éclaire moins quand il expose son propre programme. Le nœud de la crise morale est dans l'action, si je comprends bien, l'action énergique et ascendante de toute l'âme. Il faut rompre avec les « sémites intellectuels » (?) qui font « de la pensée et de la vie des objets de spéculation ». Et « c'est le *caractère* que veulent replacer dans la vie les jeunes gens qui, trop longtemps anémiés par la pensée pure, cherchent à retirer leur âme de ces analyses qui la dissolvaient, et tentent de lui reconstituer des forces nouvelles pour l'action » (p. 161).

D'accord, mais quelle action nous prêchent ces jeunes gens, quel est cet idéal dont ils nous parlent, et par quels mobiles pen-

sent-ils nous entraîner? J'aime assez la façon dont M. Pujo explique à M. Renaudin pourquoi un penseur d'avant-garde ne peut pas écrire pour la foule. Mais, enfin, il faudra bien en venir à elle, et dans son bon sens terre à terre, arrivera-t-elle à trouver une réalité suffisante au programme de M. Pujo ?

Pourquoi l'auteur ne demande-t-il pas à l'Évangile une solution plus simple, plus nette, plus consolante ? « Soyez parfaits comme votre Père céleste. » L'idéal est assez beau, même pour les raffinés de l'*Action morale*. M. Pujo ne nous le dit pas. Il a été chrétien, il a beaucoup attendu du Christ, et « personne ne l'a plus aimé » que lui. Mais il a été déçu. La religion « se refusait à nous laisser notre vie morale, l'essor libre de nos esprits et de nos cœurs montant vers l'intelligence et l'amour de ce monde que Dieu créa. Nous nous sommes séparés d'elle pour ne pas trahir notre âme vivante... » Très sincèrement, j'avoue ne pas comprendre ce qu'il a mis à la place du *discours sur la montagne*, ni comment la morale évangélique est contraire à l'épanouissement de l'esprit et du cœur.

Voici un point de moindre importance. J'ai été surpris de trouver sous la plume de M. Pujo une ligne sur l'« horreur des *idées* qui caractérise les Jésuites ». Que ne laisse-t-il de pareils pavés aux journalistes sectaires ? Un de plus ou de moins pour nous n'est pas une affaire ; mais « on trahit son âme vivante » en manquant d'urbanité. C'est par amour pour les idées que j'ai ouvert ce livre, et si je suis désenchanté en le fermant, c'est pour n'y avoir pas trouvé une doctrine précise. Mais j'y ai rencontré mieux que des idées, une âme éprise du bien, et que cette passion ramènera, j'espère, sur la vieille route abandonnée.

III. — Dans son discours de 1838 sur les *Prix de vertu*, M. de Salvandy écrivait : « C'est une étude attachante et curieuse que celle de relire nos archives annuelles des bonnes actions... L'historien, le poète comique, le savant illustre, le magistrat, l'évêque, tous les partis et toutes les croyances ont fourni leur contingent. C'est toujours même langage, toujours même zèle, même enthousiasme. » Les choses n'ont pas changé depuis soixante ans. M. Fesch a dépouillé, avec goût, ces volumineuses archives, et élevé ce qu'il appelle, après A. Dumas, *le Panthéon des bonnes*

gens. C'est un bon livre et qui ne ressemble en rien à une ennuyeuse morale en action. Il est dû, comme chacun sait, à la plus aimable collaboration : la charité française et l'esprit français.

Henri Bremond, S. J.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 11. — **A Hanovre**, congrès des socialistes allemands.

— **A Londres**, congrès anglican où M. Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, a prononcé le discours d'ouverture.

— **A Stockholm**, le roi de Suède sanctionne le vote par lequel le Storthing crée un nouveau pavillon national exclusivement norvégien.

— **A Paris**, la Commission de la Haute Cour commence l'interrogatoire des inculpés.

12. — **Au Transvaal**, les Boers franchissent la frontière et commencent les hostilités.

— **A Washington**, le président Mac-Kinley affirme, dans une note, la neutralité des États-Unis.

13. — **A Prétoria**, manifeste du gouvernement boer à tous les Afrikanders du Sud.

— Le président de l'**État libre d'Orange** fait une proclamation en faveur du Transvaal.

— **A Barcelone**, refus de payer l'impôt, — troubles, — démission du maire.

— **A Sofia** (Bulgarie), M. Ivantchof est chargé par le prince Ferdinand de former un cabinet.

14. — On signale, en **Portugal**, quelques cas de peste.

16. — **A Albi**, manifestation patriotique, sous la présidence de l'amiral Rieunier.

— **A Chantilly**, inauguration de la statue du duc d'Aumale.

— **A Pau**, service funèbre à la mémoire de Bourbaki et inauguration de sa statue.

— **A Nuits-Saint-Georges**, inauguration du buste de Tisserand, ancien directeur de l'Observatoire de Paris.

17. — **A Paris**, rentrée des tribunaux, et messe rouge à la Sainte-Chapelle; le cardinal Richard présidait.

— **A Vienne** (Autriche), décret abrogeant les ordonnances signées en 1897 relativement aux langues en Bohême et en Moravie; les Allemands en triomphent.

18. — **A Grenoble**, mort de Mgr Fava, né le 10 février 1826, à Evin-Malmaison (Pas-de-Calais), sacré le 25 juillet 1871 évêque de Saint-Pierre (Martinique), transféré à Grenoble le 23 septembre 1875. Mgr Fava était honoré du pallium.

— **A Paris**, sur le rapport du ministre des Colonies, le président de la République signe un décret qui réorganise l'administration du Soudan.

— Bénédiction de la croix du dôme, à la basilique du Sacré-Cœur de Montmartre.

— **A Londres**, rentrée du parlement et discours du trône.

19. — **A Marseille**, commencent les fêtes du 25e centenaire de la fondation de la ville.

— **A Vienne**, ouverture du Reichsrath.

22. — **Au Vatican**, le Souverain Pontife reçoit les pèlerins anglais et irlandais.

24. — **A Saint-Domingue**, M. Juan Isidro Jimenez est élu, pour remplacer le président Heureaux assassiné.

— On a de bonnes nouvelles de la **Mission Foureau-Lamy**, et on dément que la **Mission de Béhagle** ait été massacrée.

— **A Paris**, sur le rapport du ministre de la Guerre, le Président de la République signe un décret qui réorganise le conseil supérieur de la guerre.

— **A Cologne**, le chapitre élit pour archevêque Mgr Simar, évêque de Paderborn.

Le 25 octobre 1899.

Le gérant : Charles BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LES PREMIÈRES « ANNÉES SAINTES »

Le 11 mai 1899, jour de la fête de l'Ascension, dans une bulle adressée à tous les fidèles du Christ, Sa Sainteté Léon XIII disait :

« Le siècle approche de sa fin, et Dieu a permis que Notre vie le mesurât presque tout entier. Et Nous avons voulu, suivant la tradition de Nos prédécesseurs, décréter une solennité qui soit pour le peuple chrétien une source de salut, et en même temps comme la preuve suprême des sollicitudes qui furent constamment les Nôtres pendant la gestion de Notre suprême Pontificat. — Nous voulons parler d'un *Grand Jubilé* qui, depuis longtemps fait partie des coutumes chrétiennes et a reçu la sanction de Nos prédécesseurs. Cette coutume, que Nos pères Nous ont transmise, a été appelée par eux, l'*Année sainte*, soit parce que les cérémonies saintes y sont plus nombreuses, soit parce qu'elle fournit une plus grande abondance de moyens de corriger les mœurs en excitant les âmes à se renouveler et à croître dans la sainteté. »

On distingue dans l'Église deux sortes de jubilés : les jubilés extraordinaires et les jubilés ordinaires ou réguliers. Sans entrer ici dans le détail des différences qui les distinguent, nous nous contenterons de dire que les premiers n'ont pas de date certaine ; ce sont, par exemple, ceux que les papes accordent à l'occasion de leur couronnement. Les jubilés ordinaires reviennent à date fixe, tous les vingt-cinq ans ; ils sont toujours universels ; ils durent une année pour Rome et sont étendus l'année suivante au reste de la chrétienté[1]. C'est un jubilé de cette nature que Léon XIII a résolu

1. On range quelquefois parmi les jubilés ordinaires, à cause de leur retour marqué d'avance : 1° Le jubilé qui se gagne à Compostelle, quand la fête de saint Jacques tombe un dimanche ; 2° le jubilé du Puy-en-Velay, quand la fête de l'Annonciation arrive le Vendredi saint ; 3° le jubilé de Lyon, quand la fête de saint Jean-Baptiste, patron de la métropole, concourt avec la Fête-Dieu.

de placer au point de partage des deux siècles qui vont se succéder.

Il y a soixante-quinze ans que l'Église n'en a joui ; le dernier grand jubilé a eu lieu en 1825 sous le pontificat de Léon XII ; l'exil de Pie IX à Gaëte, en 1850, mettait obstacle à toute solennité de ce genre.

En 1875, l'occupation de Rome était encore trop récente pour qu'il fût possible de faire diversion au deuil de l'Église. Les historiens de Pie IX ont raconté que, dans les premiers jours de cette année 1875, le pieux Pontife ne put cependant résister au bonheur de faire une visite à la basilique de Saint-Pierre, qu'il n'avait pas revue depuis quatre ans et demi. Il y descendit par l'escalier qui fait communiquer directement le palais avec l'intérieur du temple. Les portes de la basilique étaient closes, et il ne s'y trouvait que les membres du chapitre et autres personnes attachées au service de l'église. « Après s'être agenouillé devant le Saint Sacrement, Pie IX s'avança vers la grande statue de saint Pierre, et plaçant sa tête nue sous le pied de bronze, il pria longtemps le prince des apôtres de mettre fin aux maux de l'Église[1]. »

Les jubilés centenaires, ceux qui achèvent et commencent le siècle, ont toujours emprunté à cette circonstance un éclat particulier. Il y a deux siècles qu'ils n'ont pas été célébrés ; en 1800, le Saint-Siège était vacant.

Malgré les difficultés actuelles, Léon XIII a voulu renouer la chaîne de la tradition jubilaire. De cette tradition, nous voudrions, sinon faire l'histoire complète, du moins rappeler l'origine et retracer les particularités qui méritent davantage d'être remises en lumière.

I

Le bénédictin Luigi Tosti annonce à peu près en ces termes, dans son histoire de Boniface VIII[2], la célébration du jubilé de 1300 :

1. Villefranche, *Pie IX. Sa vie, son histoire, son siècle*, p. 370.
2. *Storia di Bonifazio VIII e de suoi tempi*, divisa in libri sei, per D. Luigi Tosti, monaco della badia cassinese. Pé tipi di monte Cassino, 1846. T. II, libro quinto, p. 66-67.

« Le quatorzième siècle se leva ; et si la grande âme de Boniface se réjouit du brillant progrès des générations sorties de l'enfance, elle éprouva aussi une vive douleur à la vue de la diminution de la foi parmi les peuples, de cette foi qui avait été dans les siècles passés la source d'un si profond respect pour la papauté. Les usurpations des princes sur l'Église lui avaient appris combien s'était affaiblie dans leur opinion, et par suite dans celle des peuples, la puissance des foudres sacrées. Il voyait s'éloigner de jour en jour de la chaire pontificale ces rois et ces peuples qui y venaient naguère exposer leurs raisons comme devant un tribunal reconnu de tous ; il voyait le jugement papal remplacé dans la société par celui des peuples, qui, échappés à la tutelle, voulaient agir par eux-mêmes. La Grande Charte en Angleterre, les États généraux en France, les Cours d'Aragon étaient des preuves que les peuples savaient aussi construire des boulevards et les opposer au pouvoir pour l'empêcher de dégénérer en tyrannie. Que le Pontife goûtât ces nobles efforts et y applaudît, on ne saurait en douter ; mais en même temps il était impossible à Boniface de ne pas prévoir que, si une collision venait à éclater entre les deux parties, elle serait fort longue, et que la victoire de l'une d'elles aurait pour résultat la tyrannie ou l'anarchie. De plus, pendant que les peuples civilisés s'exerceraient à ces luttes ou se corrompraient par cette victoire, il était facile à l'ennemi du dehors, qui apportait la barbarie, de s'agrandir à la faveur de ces troubles : nous parlons de la puissance turque qui pouvait, non seulement s'introduire au milieu d'eux, mais en recevoir un favorable accueil ; car la barbarie est l'alliée de l'anarchie et du despotisme, ou plutôt elle leur est identique.

« C'est pourquoi Boniface, tout en admirant ce mouvement, ne fondait pas sur lui de longues espérances et s'efforçait de rappeler les esprits au principe de la foi, dans l'espoir que les nations civilisées, après avoir brisé les lisières de l'enfance, conserveraient dans leur fougueuse jeunesse le respect envers l'Église et ne mépriseraient pas sa vieille prudence. Il institua donc le *Jubilé* comme dernier moyen de réunir pendant quelques jours les enfants à leur mère la sainte Église..... Réchauffer, en rapprochant les membres

de leur chef, la charité qui coule de lui sur eux comme une source de vie perpétuelle, honorer par un hommage universel le tombeau des apôtres, pierre angulaire de l'édifice sacré, convoquer les générations sur les sépulcres des martyrs pour raviver la foi par le souvenir de ses héros, et enfin fournir au Pasteur la douce occasion de pouvoir, chaque siècle et au milieu des joies du pardon, embrasser son troupeau dans les entrailles de Jésus-Christ, tel fut le but que Dieu inspira à l'âme du pape fondateur du Jubilé. »

« Quelques historiens, dit un peu plus loin Tosti, se sont appliqués à démontrer qu'il faut en rechercher l'origine au delà du pontificat de Boniface ; comme si, dans le cas où il en eût été l'auteur, il eût excédé son pouvoir ou fait un acte superstitieux. Mais la concession d'indulgences séculaires en faveur de ceux qui visiteraient les Basiliques majeures n'avait rien qui outrepassât l'autorité du pape, ou qui fût entaché de superstition. Aussi toute la gloire de cette pieuse et magnifique institution, que l'on peut à juste titre appeler la plus noble des œuvres accomplies par Boniface dans l'exercice du sacerdoce suprême, lui appartient tout entière. Il n'inventa point les Indulgences ; aussi vraies que l'immensité des mérites de Jésus-Christ et que le pouvoir des Clefs pontificales, elles sont aussi anciennes que l'Église ; mais la solennelle application de ces mérites à ceux qui, au commencement de chaque siècle, visiteraient avec foi la mystérieuse pierre de l'Église de Dieu, pour y trouver la rémission pleine et entière de leurs péchés, fut une auguste et très sainte pensée, dont la conception et le mérite ne peuvent être revendiqués que par Boniface. »

Ainsi s'exprime Tosti. Les assertions du savant historien, en ce qui touche la première fondation du Jubilé, sont-elles hors de tout contexte ? La question n'est pas de savoir si Boniface VIII avait le droit de l'établir ; mais si, de fait, le premier, il en conçut et réalisa l'idée. Est-il vrai, comme il le dit, « que si l'on interroge l'antiquité, on y constatera sans doute l'ancienneté des pèlerinages au tombeau des apôtres aussi bien que des indulgences qui en étaient le prix, mais qu'on n'y relèvera en particulier aucune trace de l'indulgence spéciale dite centenaire » ? Non, et l'histoire même du Jubilé

de l'an 1300 nous fournit la preuve du contraire. Cette histoire nous a été transmise, entre autres, par le cardinal poète Jacques Stefanesci Gaëtani, propre neveu de Boniface VIII, témoin et même acteur des faits qu'il raconte [1].

Il rapporte qu'aux approches de l'an 1300 de l'Incarnation, la nouvelle se répandit à Rome et au dehors qu'une grande indulgence serait gagnée par les chrétiens qui, au cours de la première année du nouveau siècle, visiteraient la basilique du prince des apôtres. Le bruit en parvint aux oreilles du pape, qui ordonna aussitôt de sérieuses recherches dans les archives pour y découvrir la source d'une croyance aussi universelle. Aucun acte pontifical, aucune pièce authentique ne fut trouvée, ayant trait à cette institution. Cependant on arriva au premier janvier ; la journée s'était écoulée sans incident, sans manifestation insolite, lorsque, vers le soir, comme le soleil allait disparaître, une agitation extraordinaire se produisit dans la population romaine ; elle se porta de tous les points au quartier transtévérin, et envahit la basilique de Saint-Pierre. Les autels étaient assiégés, la vaste enceinte se trouva bientôt trop étroite, et le flot populaire augmentait toujours. On n'y voyait pas que la plèbe; tous les rangs marchaient confondus, animés par une même pensée, celle de gagner l'indulgence qui s'attachait au nouvel an. Il semblait qu'elle dût finir avec le jour, tant la multitude se montrait impatiente. Le concours se prolongea bien avant dans la nuit ; il se renouvela le lendemain et les jours suivants, avec les mêmes signes de piété. Aux Romains se joignaient de moment en moment les habitants des campagnes et des cités voisines ; il en venait d'au delà des monts : tous voulaient profiter des grâces de la centième année [2].

1. Stefanesci Gaëtani (Jacopo), cardinal de Saint-George, a écrit une relation du Jubilé, reproduite dans la « Bibliothèque des Pères ». Paris, 1644.

2. Guillaume Ventura d'Asti, auteur contemporain, comme le cardinal Gaëtani, dit ceci : « Notum facio omnibus Fidelibus christianis, quod de anno MCCC, ab Oriente et ab Occidente, tam viri quam mulieres, ex omni genere christiano, in innumerabili quantitate, veloces Romam pergentes, dixerunt Bonifacio : Da nobis benedictionem tuam antequam moriamur. Audivimus ab antiquis quod quisquis christianus omni anno centesimo visitaverit corpora beatorum Apostolorum Petri et Pauli, liber sit tam a culpâ quam a pœnâ. Tum dictus Bonifacius et ejus Cardinales, congregato concilio, quærentes in eorum canone, non invenerunt aliquam notitiam de præ-

Tel est le récit de l'historien ; et déjà cet empressement populaire ne suffit-il pas, à lui seul, pour attester la préexistence de la tradition ? Tout spontané qu'il fût, ou plutôt à cause de cela même, n'était-il pas la preuve d'une institution antérieure ? On pouvait toutefois espérer davantage : parmi la foule accourue, ne serait-il pas possible de découvrir quelques témoins encore vivants du passé, et de suppléer ainsi par l'affirmation orale à l'absence de monuments écrits ? Cette bonne fortune se rencontra. Il se trouva des témoins contemporains du précédent jubilé : un vieillard, âgé de cent sept ans, qui déclara que, cent ans auparavant, son père étant venu au tombeau de saint Pierre pour gagner l'indulgence, il y venait à son tour pour obéir à la recommandation paternelle ; un autre vieillard qui arrivait de la Savoie, porté jusqu'à Rome sur les bras de ses deux fils ; d'autres encore, d'Italie ou de France, — on cite en particulier deux habitants du diocèse de Beauvais, — qui rendirent pareil témoignage devant les prélats de la cour romaine. Il y eut même un témoin que l'on pourrait appeler *omni exceptione major*, qui, non seulement vivait à l'époque du dernier centenaire et en avait entendu parler, mais qui avait fait alors le pèlerinage de Rome, et que le nouveau jubilé y ramenait au bout d'un siècle ; il était de la famille de saint Dominique [1].

Ici on pourra se demander jusqu'où il faudrait reculer dans le passé pour y ressaisir les premiers indices de l'indulgence séculaire. Le jésuite François-Antoine Zaccaria, dans son

dictis ; inde statuerunt, ordinaverunt, et decretum fecerunt, ut quisquis christianus eodem anno, et per totum annum, steterit Romæ per dies XV visitando omni die ecclesias beatorum Apostolorum Petri et Pauli liber sit, a die baptismi, ab omni peccato suo, tam a culpa quam a pœnâ. » (*Rer. ital. Chron.*, T. XI, chap. XXVI.)

1. Flaminius, un historien de saint Dominique, écrit ce qui suit : « Fuere per idem quoque tempus ex propinquis illius tres quidem non dissimiles, quorum duo in ordine Prædicatorum magnâ cum laude vixerunt ; tertius vitam duxit eremiticam, qui, cum annum ageret quintum decimum, et annus erat ille jubilæus, Romam venit ; et post annos centum, idem ad alterum jubilæum rediit, et coram Bonifacio VIII Pontifice Maximo juravit, se superiori jubilæo interfuisse ; qui reversus in Hispaniam diem suum feliciter obiit. » Le même fait est rapporté dans les *Annales dominicaines de Malvenda*. Centur. I, ann. 1270.

livre *les Années saintes*, s'appuyant sur quelques passages d'anciens chroniqueurs, remonte de proche en proche, de Boniface VIII à Innocent III, an 1200; d'Innocent III à Pascal II, an 1100; de Pascal II à Silvestre II, an 1000. Là, il arrête ; et il s'explique par le relâchement qui se remarque alors dans l'usage de la pénitence publique, plutôt que par les terreurs de cette date fameuse, le commencement des années jubilaires, qui auraient été instituées dans le but de suppléer à la diminution, parmi les chrétiens, des œuvres satisfactoires. Un évêque de Vaison, Joseph Suarez, a cru pouvoir démontrer que l'indulgence séculaire date de plus loin encore, à savoir du pontificat de Sergius Ier, dernières années du septième siècle. Quoi qu'il en soit, ce qui paraît certain, c'est que l'indulgence séculaire de Rome est beaucoup plus ancienne que Boniface VIII.

Quant au silence des archives ecclésiastiques et en particulier de la correspondance d'Innocent III au sujet des jubilés antérieurs, on l'explique par la destruction des pièces officielles, au milieu des révolutions dont Rome fut le théâtre. On peut en donner une autre raison, qui serait les différences introduites dans le mode de promulgation. Avant Boniface VIII, le jubilé n'était point annoncé en la forme et avec la solennité qui furent depuis en usage. On se contentait probablement, comme cela s'est pratiqué jusqu'à nos jours pour les fêtes des saints, d'afficher à la porte de l'église vaticane l'avis de la prochaine indulgence. Point de bulle, point de lettre encyclique adressée au monde chrétien; les fidèles venaient d'eux-mêmes; dès lors quoi d'étonnant que les documents écrits fassent défaut ?

A Boniface VIII reviendrait donc le mérite d'avoir le premier inscrit authentiquement le jubilé parmi les institutions de l'Église, d'en avoir officiellement régularisé la célébration. Ayant entendu les témoins dont nous avons parlé, Boniface réunit le Sacré Collège et lui demanda conseil. Le résultat de la délibération fut qu'il convenait de procéder à une promulgation solennelle. Il compose, il retouche la bulle d'indiction; il assemble de nouveau les Éminentissimes pour la soumettre à leur examen; par où l'on voit, pour le dire en

passant, combien sont injustes les accusations de Van-Espen qui, cédant à son habituelle hostilité envers les Pontifes romains, accusa Boniface d'avoir, en cette circonstance, accepté avec crédulité, interprété à sa guise les dépositions recueillies[1]. Tout étant prêt, le vingt-deuxième jour de février, fête de la chaire de Saint-Pierre à Antioche, fut choisi pour la date de la publication et l'ouverture des grandes solennités. En ce jour, la Basilique Vaticane étant remplie d'une immense multitude de fidèles, Boniface monta sur l'ambon, tout resplendissant d'or et tendu de riches draperies de soie. De là, après avoir adressé un discours au peuple sur le Jubilé, il déroula lui-même, aux yeux de la foule attentive, le rescrit papal, muni des sceaux, qui constatait la concession des indulgences. Voici ses paroles :

« Boniface, évêque, pour mémoire perpétuelle. On sait, sur le rapport fidèle des anciens, qu'il y a de grandes indulgences et rémissions de péchés accordées à ceux qui visitent la vénérable basilique du prince des apôtres. Nous donc qui, par Notre ministère, devons désirer de procurer le salut de chacun, ayant pour agréables ces sortes de rémissions et indulgences, Nous les confirmons et approuvons, et même Nous les renouvelons par le présent écrit. Et, afin que les bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, soient toujours plus honorés par la visite que les fidèles feront de leurs basiliques et par l'abondance des grâces que les mêmes fidèles y recevront, plein de confiance en la miséricorde du Dieu tout-puissant, ainsi que dans les mérites et l'autorité des mêmes apôtres, de l'avis de Nos frères, et par la plénitude de Notre puissance apostolique, Nous accordons à tous ceux qui, vraiment pénitents et confessés, visiteront ces basiliques, pendant cette année mil trois cent, qui a commencé au jour de la Nativité de Notre-Seigneur, et chaque centième année dans la suite, une pleine et entière rémission de tous leurs péchés. Déclarant et entendant que ceux qui voudront participer à cette indulgence que Nous accordons, s'ils sont Romains, visiteront ces basiliques pendant trente jours de suite ou interrompus, et au moins une fois le jour; s'ils sont

1. *Jur. Eccles. univ.* P. II. Tit. de Indulg., cap. 4, n. 2.

pèlerins ou étrangers, ils les visiteront de même pendant quinze jours. Mais plus ils y viendront souvent et dévotement, plus leur mérite sera grand et l'indulgence efficace[1]. »

La bulle est datée de la sixième année du pontificat de Boniface VIII, le 8 des calendes de mars; et, quoique le Pape habitât alors le palais de Latran, elle porte la mention *donné près Saint-Pierre*, comme si Boniface eût voulu marquer la source du pouvoir dont il faisait usage dans cette grande circonstance. Sa lecture achevée, le Pontife déposa sur l'autel principal de la basilique vaticane la Décrétale apostolique; un exemplaire en fut envoyé à l'église de Saint-Paul sur la voie d'Ostie. Le même jour, le secrétaire du pape, Silvestre, adressait au monde chrétien, au nom de son maître, une circulaire relatant les faits qui venaient de s'accomplir et invitant tous les fidèles au pèlerinage de Rome.

Le trésor des indulgences ne fut fermé qu'aux rebelles et aux schismatiques obstinés. Par un acte daté des calendes de mars, huit jours après la promulgation de la bulle, Boniface excluait positivement de la grâce du Jubilé les marchands qui vendaient aux Sarrasins des provisions ou des engins de guerre; les Colonna révoltés, avec leurs complices et leurs fauteurs; Frédéric d'Aragon, avec ses alliés et ses partisans. « Il était juste, selon la remarque du moine Jean Rossi, que ceux-là ne participassent point à la clémence du Pontife, qui en méprisaient la majesté[2]. »

II

Outre le cardinal neveu, Jacques Gaëtani, deux autres témoins oculaires nous ont laissé des relations du Jubilé de l'an 1300 : Guillaume Ventura, auteur de la chronique d'Asti, dont nous avons cité un passage, et l'historien florentin Jean Villani, qui déclare lui-même que ce fut le spectacle de Rome,

1. C'est la bulle dite, d'après le mot qui la commence, « Antiquorum » : *Antiquorum habet fida relatio*, etc.

2. Boniface VIII prononça cette exclusion par la lettre pontificale « Nuper per alias nostras litteras... » Après avoir rappelé l'indulgence jubilaire, le pape ajoute : « Verum quia multi indulgentiarum gratiâ se reddunt indignos, declaramus expresse et dicimus manifeste quod illos falsos et impios chris-

durant son pèlerinage, qui décida de sa vocation littéraire. « Me trouvant, par suite de ce bénit pèlerinage, dans la sainte ville de Rome, voyant ses grands et antiques monuments et lisant les histoires et hautes actions écrites par Virgile et par Salluste, j'ai voulu les imiter, quoique je sois incapable d'œuvres aussi belles que les leurs. »

Ces différents annalistes s'accordent à relever trois circonstances du Jubilé de Boniface VIII : la multitude des fidèles accourus pour gagner l'indulgence, les sages mesures prises par l'administration pontificale, les dons considérables d'argent offerts à l'Église.

A la publication du décret papal, un mouvement religieux incroyable se manifesta par toute l'Europe. France et Angleterre, Espagne et Portugal, Allemagne et Scandinavie, Hongrie et Pologne, envoyèrent leurs pèlerins. L'Asie elle-même s'ébranla, et l'on vit arriver des sujets du grand khan des Tartares, Cassan, dont Boniface avait recherché l'amitié et qui venait de remporter une victoire signalée sur l'ennemi des chrétiens, le Soudan d'Égypte. Le sexe, l'âge, la distance, ne purent arrêter les pèlerins, qui se précipitèrent en nombre considérable et avec l'ardeur de la foi vers la Ville éternelle « comme si le pardon promis par Boniface dût être le dernier ». Avec les personnes jeunes et valides se rendaient au centre de la catholicité les vieillards et les infirmes, quelques-uns transportés par les soins ou sur les bras de leurs familles. On les déposait devant les autels, on les entourait de prières, et beaucoup recouvrèrent la santé. On estime à deux cent mille, en moyenne, le nombre des étrangers présents à Rome, chaque jour de l'année jubilaire. C'est l'évaluation de tous les historiens, sans en excepter les moins enthousiastes ou les plus prévenus[1]. L'encombrement

tianos qui portaverint vel portabunt merces seu res prohibitas Saracenis... vel ab eis reportabunt ; nec non Fredericum olim regem Aragonum, ac Siculos nobis et Ecclesiæ romanæ hostes et apostolicæ sedis rebelles ; et qui receptabunt Columnenses ; et generaliter omnes et singulos hostes... et impugnatores... indulgentiarum hujusmodi cum non sint capaces, nolumus esse participes, ipsosque penitus excludimus ab eisdem... »

1. Guillaume Ventura dit : « Exiens de Româ in vigiliâ Nativitatis Christi (fin de l'année sainte) vidi turbam magnam quam dinumerare nemo poterat ; et fama erat quod ibi fuerunt plus quam 2 000 000 virorum et mulierum. »

du peuple fut si grand que, dans le commencement, plusieurs personnes périrent étouffées aux portes de la ville. Pour empêcher ce malheur de se renouveler, on eut recours à un moyen qui, selon Stefanesci, fut encore insuffisant : on ouvrit dans les murs une brèche, afin de faciliter l'entrée et la sortie de la multitude, entassée soit au dedans soit au dehors de la ville[1]. A noter encore la précaution à laquelle Dante fait allusion dans son poème :

« Comme les pèlerins qui, lorsque l'année du Jubilé a réuni un grand nombre d'âmes pieuses à Rome, traversent le pont dans un ordre sagement prescrit : d'un côté passent ceux qui s'avancent vers le château et vont visiter Saint-Pierre; de l'autre, reparaissent ceux qui vont vers Monte-Giordano[2]. »

En effet, pour empêcher que la foule ne s'écrasât, une cloison en planches avait été établie, qui traversait le pont Saint-Ange dans sa longueur; on passait d'un côté pour aller à Saint-Pierre et de l'autre quand on en revenait. L'encombrement était particulièrement dangereux les jours où l'on exposait, à Saint-Pierre, la Sainte Face, le Saint Suaire; tant les fidèles se pressaient pour vénérer l'auguste image[3].

Si l'affluence des pèlerins fut merveilleuse, la prévoyance de Boniface ne le fut pas moins. Grâce à la sagesse de ses

Plus bas, il ajoute : « Pluries ego vidi tam viros quam mulieres conculcatos sub pedibus aliorum ; et etiam egomet in eodem periculo plures vices evasi... » On lit dans la *Chronique de Colmar* des Pères Dominicains : « Ratione jubilæi... tantus concursus factus est Romam, ut sæpiùs unâ die fuerint in eam ingressi, eâque egressi triginta millia hominum. »

1. Nam ut intra et extra mœnia compacta multitudo aggerebatur, eo ampliùs ut magis in dies erat processum, pluresque multitudine oppressi essent ; remedium, si haud penitùs sufficiens, salubre tamen inventum est; mœnia nempè diruta, quò peregrinantibus compendiosior pateret via inter monumentum Romuli ac vetustam portam.

2. *L'Enfer*, chant XVIII :

Come i Roman per l'esercito molto
L'anno del Giubbileo, su per lo ponte
Hanno a passar la gente modo tolto,
Che dall'un lato tutti hanno la fronte
Verso'l castello e vanno a san Pietro
Dall'altro sponda vanno verso'l monte.

3. D'après Salmeron, le voile que Bérénice ou Véronique — son premier nom était Séraphia — présenta à Notre-Seigneur, quand il montait au calvaire, pour essuyer son visage couvert de sueur et de sang, était plié en

mesures, les vivres ne manquèrent ni aux hommes, ni aux chevaux. La multitude qui durant toute l'année visita Rome et atteignit, selon Ventura, le chiffre très croyable de deux millions d'hommes[1], n'avait pour s'alimenter que les récoltes de la campagne romaine et les blés qui étaient importés du royaume de Naples. Rien à attendre de la Sicile, alors occupée par le prince aragonais Frédéric, avec qui l'on était en guerre. Stefanesci dit que le pays autour de Rome donna beaucoup de blé en cette année 1300. Ventura se plaint de la rareté des fourrages, comme aussi de la difficulté qu'il y avait de trouver des logements ; d'où Tosti croit pouvoir conclure que Rome, à cette date, était relativement plus peuplée qu'elle ne l'est à notre époque, et que les champs qui s'étendent autour de la cité, au lieu de ne produire que de l'herbe, comme aujourd'hui, étaient soigneusement cultivés et très fertiles. A elles seules, les ressources de l'État romain n'eussent pas suffi. Boniface eut soin d'y suppléer en attirant dans la ville les trafiquants étrangers, au moyen de larges franchises; il alla jusqu'à leur acheter lui-même leurs denrées pour les revendre à bas prix à la foule affamée. Ayant assuré la subsistance des pèlerins, Boniface veilla davantage encore à ce qu'aucun désordre ne se glissât parmi eux, ce qui était fort à craindre au milieu d'une foule si considérable d'hommes, différant de mœurs et de coutumes. Il y réussit, et Baronius n'a pas craint de regarder ce fait comme miraculeux.

Le pape se montrait généreux de faveurs spirituelles; les fidèles furent saintement prodigues dans leurs offrandes aux

trois, et l'image de Notre-Seigneur s'y trouva représentée trois fois. On a conservé précieusement ces trois « Véroniques » ; l'une resta à Jérusalem, une autre fut portée à Rome, la troisième à Jaën, ville d'Espagne. La Véronique qui est à Rome aurait été apportée dans cette ville par sainte Véronique elle-même, au temps de Tibère, l'an 33. Elle serait restée aux mains du pape saint Clément et de ses successeurs. Elle est depuis plusieurs siècles dans la basilique de Saint-Pierre, où on la montre encore aux fidèles pendant la Semaine sainte. (V. *Histoire du Saint Suaire*, par le R. P. Alcide Carles. Paris, 1875, p. 214-217.)

1. Nous citons les chiffres des chroniqueurs sans vouloir les garantir, ni même les concilier entre eux. La science de la statistique était rudimentaire, en ce temps-là ; ce qui explique les divergences que l'on remarque, et peut-être les exagérations qu'il est permis quelquefois de soupçonner.

basiliques. Ventura affirme avoir vu dans l'église de Saint-Paul deux clercs occupés, jour et nuit, à ramasser avec des râteaux l'argent qui pleuvait au pied de l'autel de l'apôtre. Éblouis sans doute par cette vision, certains historiens ont avancé que Boniface n'avait ouvert la source des indulgences que pour puiser, de son côté, au fleuve des pieuses oblations; Ventura lui-même semble bien y mettre un peu de malice; après avoir montré les monceaux d'argent râtelés par les deux clercs, il ajoute incontinent : « par où les chrétiens des siècles à venir comprendront que Boniface et ses cardinaux aient décrété que désormais, à chaque centenaire, il y aurait indulgence jubilaire[1]. »

Stefanesci ramène les choses au point. Il nous apprend que les offrandes faites aux autels de Saint-Pierre et de Saint-Paul, qui montaient annuellement à 30 405 florins, atteignirent, dans l'année jubilaire, le chiffre de 80 000, ce qui, en monnaie française, ferait environ un million de francs. Les écrivains gibelins, tels que Villani, Compagni, qui virent les clercs ramasser l'argent, furent aussi témoins des frais énormes que coûtait au Pontife l'approvisionnement de la ville; ils purent constater que l'excédent des aumônes fut employé à décorer les basiliques et accroître la splendeur du culte.

Les chroniqueurs ont remarqué que ces milliers de florins déposés dans les sanctuaires, n'étaient pas de métal précieux, mais de menue monnaie[2], ce qui, non seulement expliquerait en partie les amoncellements dont il était question tout à l'heure, mais, de plus, nous donne à entendre que les offrandes vinrent plutôt de la piété du petit peuple que de la générosité des grands.

En effet, comprise par les masses populaires, l'invitation du Pape avait eu moins d'écho dans les cours. Quand ils veulent nous citer les chefs d'État qui, en l'an 1300, firent le pèlerinage de Rome, les annalistes contemporains ne

1. Unde sciant christiani venturi quod prædictus Bonifacius et ejus cardinales in æternum prædictam indulgentiam omni anno centesimo venturo firmaverunt et decretum fecerunt.

2. Non ex magnis auri vel argenti donis, sed ex usualis monetæ provinciæ cujusque minutiis.

trouvent à mentionner que quelques petits princes ecclésiastiques d'Allemagne. Ils nomment bien deux princes authentiques, de vraie race royale, Charles Martel et Charles de Valois; mais l'un et l'autre venus à Rome dans un but politique bien plus que de piété. Charles Martel appartenait à cette célèbre maison d'Anjou qui, appelée en Italie, par le pape Urbain IV, au milieu du treizième siècle, en la personne de Charles, frère de saint Louis, avait conquis le midi de la péninsule sur Manfred et Conradin, et maintenant aspirait à faire de l'Adriatique un lac angevin, et à s'étendre jusqu'à la Baltique par la possession des couronnes de Hongrie et de Pologne. Charles Martel avait l'appui des papes. Il vit le jubilé, mais non l'accomplissement de ses désirs; l'année suivante il fut emporté par une mort prématurée dans la ville de Naples. Charles de Valois était le propre frère de Philippe le Bel, avec qui Boniface aura bientôt de si violents démêlés. En ce moment, la lutte n'étant pas encore ouvertement engagée, le prince français agissait de concert avec le Pape, qui l'avait appelé pour pacifier la Toscane, pour reconquérir la Sicile. D'imagination ardente, il aspirait à jouer au delà des Alpes le rôle de son grand-oncle Charles d'Anjou. Il rêvait mieux encore ; il entrevoyait dans l'avenir l'empire de Constantinople, sur lequel il se croyait des droits du chef de sa seconde femme Catherine de Courtenay ; il entrevoyait l'empire même d'Occident. L'événement ne devait répondre ni à l'ambition du Valois, ni aux espérances de Boniface.

Sans doute, avec plusieurs historiens, on peut voir dans les fêtes du jubilé de l'an 1300, le sommet, le point culminant de la papauté au moyen âge ; à ce moment, le Pontificat suprême exerce encore un incontestable empire sur la République chrétienne. Et telle est bien la pensée que Boniface lui-même rendait sensible, lorsque, le second jour des solennités, il paraissait en public revêtu des insignes de l'autorité temporelle aussi bien que de l'autorité spirituelle. A ses côtés, un héraut, tenant deux glaives, répétait à haute voix : « Voici les deux glaives ; tu vois ici, Pierre, ton successeur; et toi, Christ, auteur de notre salut, regarde ton vicaire : *Ecce duo gladii; hic vides, Petre, successorem tuum; tu, salutifer Christe, cerne vicarium tuum.* » Et telle est en-

core la pensée qu'exprimait la ville de Florence dans la poétique ambassade que la cité guelfe envoyait, à l'occasion du jubilé, au Pontife, tête de tout le parti guelfe italien. Comme pour indiquer que le trône pontifical était placé au-dessus des trônes des rois et des empereurs, chacun des personnages de la députation représentait un des grands potentats contemporains. « Ainsi Varmilio Alfano figurait l'empereur d'Occident; Simon de Rossi, celui d'Orient; Musciato Franzese, le roi de France; Ugolin de Cerchi, celui d'Angleterre; Romero Frighinello, le roi de Bohème; Guicciardo Bastero, le khan des Tartares; Beneviente Folcho, le grand maître des chevaliers de Rhodes; Lupo Uberti, la république de Pise, etc., etc.[1]. Pallado Strozzi était le représentant de Florence. Cinq cents cavaliers richement armés servaient d'escorte; on reconnaissait aux costumes variés les différents peuples et princes dont les ambassadeurs jouaient le rôle. » Mais tout cela était une évocation du passé plutôt qu'une vision de l'avenir, ou même l'image fidèle du présent. Déjà Stefanesci reproche quelque part aux monarques de « n'être pas venus, comme autrefois les Mages, visiter le Christ en la personne de ses apôtres, le Christ non plus enfant mais assis à la droite de son Père ». L'heure n'est pas loin où cette primauté de juridiction, cet ascendant que, par le seul effet du caractère dont elle est revêtue, la papauté avait exercé si longtemps sur les souverains ne sera plus qu'un souvenir.

C'est la politique qui avait amené Charles Martel et Charles de Valois; c'est encore la politique qui amena à Rome Dante Alighieri, à la tête de la seconde ambassade envoyée par Florence au Pontife, vers la fin de l'année sainte. Les guelfes florentins s'étaient divisés en deux factions, les *Blancs* et les *Noirs*. Dante venait plaider devant Boniface la cause des *Blancs*. Il échoua. Nous n'avons pas à reproduire ici les malédictions lancées, dans la *Divine Comédie*, par le poète ruiné et proscrit, contre Charles de Valois, Charles d'Anjou, tous les Capétiens et contre Boniface. Ce qu'il nous appartient de rappeler c'est la profonde impression que fit sur son âme, toujours chrétienne, la vue de Rome et des fêtes jubilaires.

1. Sur cette ambassade florentine, voir plus en détail Tosti, p. 118-119.

C'est du jubilé, en quelque sorte, et de l'an 1300 qu'il a daté son œuvre ; c'est le spectacle de la grande solennité qui le tira, ainsi qu'il le dit lui-même, de la *forêt âpre et sauvage du vice*, pour l'élever à la contemplation du monde surnaturel. Les réminiscences de l'année sainte abondent dans son poème. Il nous a montré la foule séparée en deux courants ininterrompus sur le pont qui conduit à Saint-Pierre. Ailleurs, il nous montre l'ange qui conduit sa barque par la seule force de ses ailes, et qui vient recueillir à Ostie les âmes des élus. C'est que, pendant le jubilé, le pardon est descendu sur un plus grand nombre de fidèles. Casella, le célèbre musicien de Florence, l'ami de Dante, a profité de ce temps d'indulgence. Dante veut embrasser cette âme ; « trois fois je passai mes bras derrière elle pour la presser contre mon cœur, trois fois mes bras vides revinrent frapper ma poitrine[1] ».

Avec la poésie, la peinture a perpétué le souvenir du premier grand jubilé. On peut voir encore sur les murailles de Saint-Jean de Latran une fresque où Boniface est représenté publiant l'indulgence ; il est accompagné de trois de ses ministres, dont l'un lit la bulle d'institution. Les quatre personnages sont placés sur l'ambon, gracieusement décoré de draperies aux armes des Cajétan. Le pape, en habits pontificaux, avec la tiare, incline légèrement la tête vers le lecteur et bénit de la main droite. C'est l'œuvre du célèbre peintre d'Urbin, Giotto, le précurseur de Raphaël, que Boniface VIII avait mandé à Rome, pendant le jubilé, pour lui confier ce travail[2].

Dans le vestibule de Saint-Pierre, on peut lire, gravé sur une plaque en marbre, la décrétale *Antiquorum*. Enfin, sur la façade de la cathédrale de Sienne se trouve une inscription contemporaine du jubilé ainsi conçue : « A Rome, la centième année est toujours jubilaire ; alors les péchés sont remis à qui se repent. Ainsi l'a voulu et décrété Boniface. »

Annus centesimus Romæ semper est jubilenus ;
Crimina laxantur, cui pœnitet ista donantur ;
Hæc decrevit Bonifacius et roboravit.

1. Dante, *le Purgatoire*, chant I.

2. La reproduction gravée de cette fresque se trouve dans *Historiæ Pontificum romanorum et S. R. C. Cardinalium*. Romæ, 1675. T. II, p. 303.

Le jubilé — nous nous sommes servi de ce mot, bien qu'il ne se trouve pas dans la bulle de promulgation de Boniface ; il est déjà employé par tous les contemporains, Stefanesci, Dante, Silvestre, secrétaire du pape — le jubilé avait produit dans la société chrétienne un bien moral considérable. Quand l'année touchait à sa fin, Boniface restreignit le nombre des visites et le temps du séjour, pour le gain des indulgences. Allant plus loin dans sa sollicitude paternelle, il décréta qu'elles seraient gagnées par ceux qui n'arriveraient pas au but, qui mourraient en route. Il étendit jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année 1301 le délai pour l'accomplissement des œuvres satisfactoires.

III

Au jubilé de Boniface VIII, triomphal encore, — c'est le moment où la puissance exceptionnelle dont le moyen âge avait investi la papauté, jette son dernier éclat, — succéda, sous Clément VI, le jubilé « de la Captivité ». Les choses avaient bien changé d'aspect. Sans cesse humiliés par le Capitole, en butte aux violences des barons dont « les tours se dressaient, comme une forêt, au-dessus des humbles maisons de Rome, et s'étendaient, à travers la campagne, jusqu'aux monts de la Sabine et à la mer », les papes avaient fait leur exode ; désertant les bords du Tibre, ils étaient venus s'établir aux rives du Rhône. Rome n'était plus ni la ville des pontifes, ni la ville des empereurs. Vainement Dante avait fait pleurer « jour et nuit, au milieu du jardin délaissé de l'Italie, cette veuve, cette délaissée des césars allemands qui n'avait plus l'honneur de couronner ses conquérants ». Les peines du purgatoire, dont le poète frappait Henri VII de Luxembourg pour le punir de son oubli, n'avaient pas le don d'effrayer ses successeurs. Vainement, de son côté, Pétrarque reprochait aux papes, dans des lettres éloquentes, d'avoir abandonné la sainte colline du Vatican et les reliques des martyrs pour Avignon « la boueuse ville des Gaules ».

On n'imagine point avec quelle impatience les Italiens souffrirent l'Église d'Avignon. Dante, le premier, cria à l'apostasie des pontifes romains ; dans le puits où il plonge les

simoniaques, la tête en bas, il marque la place de Clément V par-dessus Boniface VIII et Nicolas III. Après lui, les écrivains d'outre-monts s'appliquèrent à rendre ridicules ou odieux les papes qui séjournaient de ce côté-ci des Alpes. Ils apprirent avec joie d'un nécromant que Clément V avait été précipité en enfer. Ils ne voulurent point reconnaître en Jean XXII le restaurateur des études dans les grandes écoles de l'Occident et jusque dans les collèges latins de l'Arménie. Ils prêtèrent au modeste Benoît XII cette parole, le jour de son élection : *Avette eletto un asino.* Ils accusèrent Clément VI d'être *poco religioso*, oubliant la charité du pontife français au cours de la peste noire d'Avignon, et la fermeté avec laquelle il avait soustrait les juifs aux sévices du peuple qui les rendait responsables du fléau. Pétrarque se moqua d'une manière fort piquante d'Innocent VI, de qui il recevait, sans se plaindre, des bénéfices et des canonicats ; à l'entendre, ce pape prenait Virgile pour un magicien. Ce fut pis encore lorsque, après trois années d'essai à Rome, Urbain V reprit le chemin de l'exil. Il n'y eut plus seulement accès de dépit chez les Italiens, mais menace de rupture. Si Grégoire XI, cédant enfin aux instances de sainte Catherine de Sienne, n'était retourné mourir au Vatican, on peut croire que le schisme se fût produit du vivant même de ce pape.

Que l'Église ait semblé perdre, à avoir Avignon pour capitale ou résidence, son caractère œcuménique et catholique, et n'ait plus paru être que l'Église nationale de France, personne n'y contredira. Toutefois, il n'est que juste de reconnaître que tous ces papes, gascons ou limousins, qui de 1303 à 1377 se succédèrent loin de la demeure de Saint-Pierre, doivent compter parmi les meilleurs, les plus savants, les plus débonnaires du moyen âge. Clément VI, en particulier, était un esprit fin et cultivé, de mœurs douces, d'une générosité incomparable. Né au château de Maumont, dans le diocèse de Limoges, Pierre Roger avait revêtu à dix ans l'habit de saint Benoît dans le monastère de la Chaise-Dieu ; à trente ans, il était proviseur de Sorbonne ; à trente-neuf ans, il était archevêque de Rouen, puis cardinal, après avoir été prieur de Saint-Baudile de Nîmes, de l'abbaye de Fécamp, évêque d'Arras, conseiller de Philippe de Valois, archevêque

de Sens. C'est par cette brillante carrière qu'il arrivait à la papauté. Il régna de 1342 à 1352.

Ce fut lui qui donna le second grand jubilé, en 1350 ; et il nous faut tout d'abord expliquer comment il advint que cette solennité, qui normalement, d'après le décret de Boniface VIII, ne devait se renouveler qu'en l'an 1400, fut avancée d'un demi-siècle. A chaque changement de règne, les Romains ne manquaient pas d'envoyer une députation au nouveau pape d'Avignon pour lui demander de rétablir le Saint-Siège à Rome. L'élévation de Clément VI ranima leurs espérances. Ils organisèrent une ambassade plus solennelle que toutes celles qu'on avait encore vues. Mais cette fois le retour à Rome n'était pas la seule requête que les envoyés fussent chargés de présenter au Pontife. Ils devaient en outre lui demander de vouloir bien réduire de cent ans à cinquante ans le jubilé institué par Boniface VIII. Stefano Colonna, Francesco Vico, Lelio, Pétrarque[1], devenu depuis son couronnement au Capitole citoyen romain, exprimèrent ces deux souhaits, au nom du peuple de Rome. Nous avons la harangue que Pétrarque prononça en cette circonstance. C'est un discours en vers latins, où le poète, après avoir sollicité la restauration du Saint-Siège sur les bords du Tibre, et fait pour cela usage de sa figure favorite, une femme abîmée de douleur qui se jette aux pieds de son époux, en vient à l'abréviation de l'intervalle jubilaire. Voici la traduction de quelques-uns des abondants hexamètres que lui inspira ce second vœu. « Le jubilé, prétend à ce propos Papencordt[2], importait à la ville à cause des sommes extraordinaires que lui procurait l'affluence des étrangers. » Pétrarque toucha des raisons d'un ordre un peu plus élevé.

« Et maintenant, dit-il en s'adressant au pape, nous ne vous demandons plus qu'une chose : qu'elle revienne plus vite, l'année sainte et salutaire au monde. Que le remède soit davantage à proximité de la maladie, que l'espérance du pardon suive de plus près la faute ; et, au milieu des tempêtes qui

1. Nous ne citons que les principaux parmi les députés ; ils étaient dix-huit, tirés des trois ordres de la cité.

2. Papencordt, *Rienzi et Rome à son époque*, traduit de l'allemand, par Léon Boré, p. 284.

agitent la mer de ce monde, que le port se rapproche du naufragé, de peur que celui-ci ne périsse dans les flots avant d'avoir atteint le rivage. Qui donc, parmi les mortels, peut espérer de parvenir à l'extrême limite de la vieillesse? qui peut se flatter d'accomplir un cycle de cent années ? le même instant nous voit naître et mourir..., etc. Avancez donc le terme où les crimes sont effacés, les coupables absous, et rompues les chaînes du péché. Ce n'est point une faveur inouïe que nous sollicitons, ni qui soit contraire aux Lettres sacrées. Vous le savez mieux que personne, vous dont le renom de science est si bien établi : de tout temps les peuples ont réputé sainte la cinquantième année, et c'est le précepte du Seigneur. « Vous la sanctifierez, a-t-il dit, les péchés y seront pardonnés, et ce sera le jubilé. Écoutez donc favorablement la requête que Rome gémissante et prosternée à vos pieds vous adresse[1]. »

Au commencement de l'année 1343, un nouveau gouvernement, démocratique, celui-ci, s'étant installé au Capitole, voulut, lui aussi, envoyer son ambassade au pape. Colà Rienzi, le fils du cabaretier et de la blanchisseuse du *rione de la Regola*, destiné à devenir tour à tour l'agitateur, le tribun, le dictateur et la victime de Rome, avait été choisi parmi les treize députés pour porter la parole. L'éloquence — Rienzi était naturellement éloquent — s'unissait à la poésie pour essayer de ramener la papauté à Rome. Pétrarque avait fait parler Rome par la bouche d'une épouse affligée implorant le retour de l'époux. Rienzi dépeignit Rome privée de ses deux yeux, le pontificat et l'empire. Comme son ami, Rienzi ajouta la demande du renouvellement du jubilé pour l'année 1350.

1. Hoc unum, post multa, precor : breviore recursu
Annus eat, redeatque sacer, mundoque salubris.
Stet morbis medicina patens, sit proxima culpæ
Spes veniæ, pelagusque gravi jactante procellâ,
Sit propè naufragium portus; ne littora longè
Cum petimus, miseri mediis moriamur in undis.
Nam quis ad extremæ longissima tempora vitæ
Pervenit, aut ævi centenos conficit annos ?.....
Vivimus et morimur oculi trepidantis in ictu
Ergò retrò metam statuas quæ crimina mundi
Diluat, absolvatque reos et vincula solvat.
Nec nova res petitur, nec Scriptis dissona sacris.....

Clément VI éluda la question du retour à Rome, assurant les ambassadeurs que personne plus que lui ne désirait le rétablissement de la papauté dans son siège naturel; qu'il saisirait avec ardeur le moment favorable de le réaliser, mais que ce moment ne lui paraissait pas venu. Au fond, l'aimable Pontife n'était point disposé à quitter le beau pays de France, les vertes campagnes du comtat Venaissin avec leur ciel riant, la cité tranquille et festoyante d'Avignon, pour aller habiter des campagnes mornes, des ruines, illustres sans doute, mais des ruines, au milieu d'une population turbulente et indocile. Les Romains durent peu à peu s'en convaincre quand ils apprirent que Clément VI poursuivait la construction de l'immense palais dont Benoît XII avait jeté les fondements, achevait le pont destiné à unir les deux rives du Rhône, achetait définitivement Avignon à Jeanne de Naples, et commençait à l'entourer d'une élégante ceinture de remparts.

Restait la question du jubilé. Le pape la soumit au Sacré Collège, avec le désir sincère de donner, sur ce point du moins, satisfaction et compensation aux Romains. Dans un consistoire public, tenu le 27 janvier 1343, il annonçait que le jubilé serait célébré dans l'année 1350, et par la suite tous les cinquante ans. La bulle *Unigenitus Dei Filius*, datée d'Avignon, le 6 des calendes de février, la première année du nouveau pontificat, porta la décision papale à la connaissance du monde chrétien.

Signification mystérieuse du nombre cinquante, attestée, dans l'Ancien Testament, par l'institution du jubilé cinquantenaire des juifs, et, dans le Nouveau, par le nom même de la fête de la Pentecôte; instances des Romains; enfin brièveté de la vie humaine, qui rendrait inutile, pour beaucoup de chrétiens, la grâce d'un jubilé qui ne reviendrait que tous les cent ans : telles sont les raisons que donne le pape du changement qu'il introduit[1].

Les ambassadeurs romains s'en retournaient avec des

1. Clément VI s'exprime ainsi : « Nos autem attendentes quod annus quinquagesimus in lege mosaicâ jubilæus remissionis et gaudii censebatur, quodque ipse quinquagenarius numerus, in Novo Testamento, ex visibili Sancti Spiritûs missione honoratur — clamorem populi nostri romani, per proprios nuntios orantis, audientes — volentes quamplurimos hujusmodi indulgentiæ fore participes cum pauci valeant ad annum centesimum pervenire..... »

espérances et une certitude : l'espérance du prochain retour du pape, la certitude d'un jubilé au bout de sept ans ; ils parurent satisfaits. Nous avons l'avis que le Capitole fit tenir sans délai, au Sénat de Bologne, du futur jubilé; une joie sans ombre s'y manifeste.

Cependant, à mesure qu'approchait l'échéance fixée par le pape, les obstacles se multipliaient, qui paraissaient devoir empêcher la célébration du jubilé. C'était la terrible peste noire qui, après avoir pris naissance dans l'Inde en 1346, et gagné les côtes asiatiques de la Méditerranée, fut apportée, vers la fin de 1347, par des vaisseaux génois et catalans, en Sicile, à Gênes, à Pise, d'où elle s'étendit, durant les années 1348-1350, sur le reste de l'Italie, la France, l'Allemagne, s'avança jusque dans les régions du Nord, le Danemark, la Suède, la Norvège, la Russie, « faisant périr, dit Froissart, la tierce partie du genre humain ». C'étaient, au milieu de cette désolation, les excès des *Flagellants*, dont les bandes, passant de l'exaltation mystique au ridicule, puis au crime, promenaient le pillage, la cruauté, la débauche, à travers l'Allemagne, la Pologne, la Suède, l'Angleterre, la France (1349). En Italie c'était, le 10 septembre 1349, un tremblement de terre qui ébranlait toute la péninsule et dévastait Rome. « Depuis deux mille ans, dit Pétrarque, la ville n'avait pas éprouvé une pareille infortune. » La terreur était d'autant plus grande que l'on voyait, dans cette calamité, le signe avant-coureur de calamités plus grandes encore. Pétrarque avait rappelé ce passage de Pline où il est dit que Rome n'a jamais été ébranlée, sans que ce fait ne présageât quelque grand malheur[1]. En Italie encore, c'étaient les factions et les tyrannies dont chaque ville ou principauté était la proie, et qui faisaient du pays tout entier, un vaste théâtre de conspirations et de brigandages.

Néanmoins, dès le 8 août 1349, Clément VI avait envoyé aux patriarches, aux archevêques, avec ordre de la communiquer à leurs suffragants et d'en faire la promulgation solennelle, une lettre encyclique où il reproduisait sa bulle de 1343. Le jubilé devait commencer le jour de Noël 1349. La peste avait ralenti ses fureurs; l'annonce du jubilé, survenant

1. Pétrarque, *Rer. famil.*, XI, VII.

en cette occurrence, avait paru être, comme autrefois l'arc-en-ciel, le signe de la réconciliation du ciel avec la terre. Les pèlerins se mirent aussitôt en mouvement. Ici, nous reproduisons les dires de Mathieu Villani, qui a continué, jusqu'en 1364, la chronique de son frère Jean, emporté par la peste, et du moine allemand Henri de Rebdorff, l'un et l'autre témoins oculaires. D'après nos deux annalistes, l'affluence des étrangers fut immense et aurait dépassé celle du précédent jubilé. « Hommes et femmes de tout âge et de toute condition accouraient; les routes conduisant à Rome étaient couvertes de monde nuit et jour, les hôtelleries se trouvaient beaucoup trop étroites; les Allemands et les Hongrois, qui avaient l'habitude de voyager par grandes troupes, étaient souvent obligés de passer la nuit en plein air[1]. S'il faut en croire les auteurs dont nous citons les témoignages, le nombre des pèlerins, de Noël jusqu'à Pâques, qui tombait cette année le 28 mars, fut estimé par les Romains de un million à douze cent mille; on en compta huit cent mille à l'Ascension et à la Pentecôte[2]. Le nombre des voyageurs qui entraient dans la ville ou qui en partaient chaque jour était en moyenne de cinq mille. » Le moine de Rebdorff rapporte que le jour où l'on exposa pour la première fois à la vénération des fidèles le saint suaire de la bienheureuse Véronique, l'affluence fut telle que douze personnes périrent étouffées sous ses yeux. Pendant l'été, les chaleurs et les travaux de la campagne ralentirent un peu le concours; mais, vers la fin de l'année et à mesure que le terme de l'indulgence approchait, il redevint aussi considérable que les premiers jours.

Cette affluence qui, alors même qu'il faudrait rabattre des chiffres donnés par les chroniqueurs, n'en reste pas moins

1. ... I cammini pieni di dì, e di notte ; gli alberghi non erano sofficienti... i Tedeschi e gli Ungheri, in gregge e a turme grandissime stavano la notte a campo stretti insieme par lo freddo, aitendosi con grandi fuochi... (M. Villani, lib. I, c. LV.)

2. L'abbé Christophe, dans *la Papauté au XIVe siècle*, t. I, p. 204, résume ainsi Villani : « Depuis la fête de Noël jusqu'à la fête de Pâques, il y eut quelquefois jusqu'à un million deux cent mille pèlerins, et jamais moins d'un million. Depuis la fête de Pâques, jusqu'à la Pentecôte, le chiffre moyen fut de huit cent mille. »

un fait extraordinaire, est d'autant plus remarquable que le désarroi civil et politique où se trouvait l'Italie redoublait les dangers du pèlerinage. Ceci est pour ainsi dire le trait caractéristique du deuxième grand jubilé. En route, des deux côtés des Alpes, on avait à redouter les attaques des voleurs, des bandits qui dépouillaient, blessaient, tuaient les pèlerins[1]; à ce point que ceux-ci étaient obligés de s'organiser en troupes nombreuses pour résister aux agresseurs, et que Clément VI dut fulminer l'excommunication contre plus d'un haut baron qui s'était mis à la tête des détrousseurs. Au terme du voyage, à Rome, on était victime de la cupidité des habitants qui, en même temps qu'ils empêchaient les pèlerins d'apporter leurs provisions, leur vendaient à beaux deniers comptants des aliments avariés[2]. Puis, il fallait compter avec les luttes continuelles des barons et du peuple, celui-ci obéissant à Rienzi. « Chacun faisait le mal comme il lui plaisait, dit Matteo Villani, parce qu'il n'y avait personne pour rendre la justice; l'intérieur de la ville était plein de malfaiteurs, les étrangers et les pèlerins étaient comme des brebis au milieu des loups. »

Les représentants de l'autorité pontificale n'y pouvaient rien, ayant assez affaire de se protéger eux-mêmes contre la violence. Clément VI n'avait pas quitté les bords du Rhône; il s'était contenté d'envoyer à Rome, en qualité de légat, investi des plus amples pouvoirs, au for civil aussi bien qu'ecclésiastique, le cardinal évêque de Tusculum, Annibal de Ceccano, qui avait établi sa demeure auprès de Saint-Pierre. Le délégué du Saint-Siège ne tarda pas à être aux prises avec les plus grandes difficultés. Les conditions du nouveau jubilé étaient les mêmes que sous Boniface VIII : visites aux grandes basiliques, durant trente jours pour les Romains, durant quinze jours pour les étrangers, sauf qu'aux églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul, Clément VI avait ajouté celle de Saint-Jean de Latran, où l'on conserve les chefs des deux saints apôtres. La multitude des pèlerins

1. Fuerunt quamplurimi per prædones, latrones... bonis suis spoliati, et aliis multis modis damnificati... (Baluz. *Vitæ Pap. avenion.*, t. I.)

2. ... Frodaveno, mescolando e vendendo insieme la mala carne con la buona... (Villani.)

devenant de plus en plus considérable, le légat réduisit leur temps de deux semaines à une et, enfin, même à un seul jour. Abréger le séjour des étrangers, c'était diminuer les bénéfices des Romains. Des troubles éclatèrent aussitôt, et le cardinal dut frapper la ville d'interdit pendant une semaine. Un accommodement se fit à la condition que le Saint Suaire serait montré tous les huit jours. Un accident fortuit donna naissance à un second soulèvement. Le cardinal avait parmi ses bêtes de somme un chameau; des gens du peuple, poussés par la curiosité, entrèrent dans la cour du palais pontifical, se mirent à toucher l'animal étranger, à monter dessus, à en faire l'objet de leurs amusements et de leurs moqueries. Un serviteur du cardinal voulut les faire cesser; il s'ensuivit un rassemblement, de part et d'autre, des hommes armés accoururent, un véritable combat s'engagea, dans lequel on voulut forcer les portes de la demeure cardinalice. Une autre fois, pendant une procession jubilaire de l'église de Saint-Pierre à celle de Saint-Paul, on tira deux fois sur le cardinal et une flèche atteignit son chapeau. La maison d'où les coups étaient partis fut assiégée sur-le-champ et démolie, mais les meurtriers avaient déjà pris la fuite. On soupçonna, non sans raison, dans cet attentat, la main de Rienzi. Ces incidents, comme aussi les chaleurs de l'été, et la nécessité d'aller réprimer les désordres survenus dans l'État de Naples, déterminèrent le légat à quitter la ville au mois de juillet. Il mourut en route, quelques-uns disent de poison; il avait cédé ses pouvoirs à l'évêque d'Orvieto, Perrotto[1].

Mais aucun obstacle ne pouvait arrêter le mouvement du pèlerinage. Jusqu'à la fin de l'année jubilaire, Rome resta le centre d'attraction du monde chrétien, et si, parmi la foule des pèlerins, il nous faut détacher quelques personnages plus marquants, nous nommerons Pétrarque, nous nommerons sainte Brigitte et sa fille sainte Catherine de Suède, nous nommerons Louis II le Grand, roi de Hongrie, la gloire de la dynastie angevine, sur le trône de saint Étienne.

C'est du pèlerinage de l'an 1350, qui fut son cinquième et

1. On peut lire plus en détail ces différents faits dans Papencordt, *Rienzi et Rome à son époque*, p. 282-290.

dernier voyage à Rome[1], que Pétrarque a daté sa conversion. Arrivé au seuil de la vieillesse, il écrira à Boccace : « Je remercie Dieu dont la miséricorde va m'affranchir des chaînes de ce corps mortel. Quant aux misères de l'amour sensuel, Notre-Seigneur m'en a délivré depuis longtemps, depuis le Jubilé, il y a de cela dix-sept ans[2]. » Et dans la même lettre : « J'allais avec ferveur, parce que je voulais mettre fin à ma vie pécheresse qui me couvrait de honte. » Pétrarque ne nous a laissé aucun autre détail sur son séjour à Rome, durant l'année du Jubilé; un coup de pied de cheval, reçu en route, « l'avait cloué en place, lui qui ne pouvait se rassasier de contempler les beautés de la cité sainte[3] ».

Sainte Brigitte était depuis plusieurs années à Rome, où elle avait fondé une communauté religieuse dite du Saint-Sauveur[4]; elle y fut rejointe par sa fille qui, à son tour, fixa pour de longues années sa demeure auprès du tombeau des saints apôtres.

Quant au roi de Hongrie Louis, ainsi que son prédécesseur au temps de Boniface VIII, il était moins attiré dans la Ville éternelle par la pensée du pèlerinage que par les intérêts de la politique; il se rendait dans le midi de la péninsule pour venger son frère assassiné dans l'une de ces sombres tragédies dont la maison royale de Naples continuait d'être le théâtre. Il convient néanmoins de retenir les marques de haute piété qui signalèrent son bref séjour à Rome. Il voulut, pour gagner l'indulgence jubilaire, faire à pied la visite des basiliques; il assistait chaque jour à la messe à Saint-Pierre, il demanda à vénérer la Sainte Face « l'image de ce visage auguste, dit à cette occasion Pétrarque, dont il espérait contempler au ciel la réalité radieuse ».

1. Quatorze ans auparavant, il allait à Rome, poussé par la seule curiosité ; quelques années après, la précoce mais douce envie de la couronne de lauriers l'y attirait encore ; la pitié envers les malheureux l'y ramenait une troisième et quatrième fois. Qui sait si ce voyage, le cinquième qu'il entreprend, ne sera pas le dernier. (*Pétrarque : Ses voyages ; Ses amis ; Sa vie chrétienne*, par Mgr Fuzet, p. 265.)

2. *Sen.*, VIII, 1.

3. « ... J'estime que cet accident, dit-il (*Fam.*, XI, 1), est une juste punition du ciel. Mon confesseur m'avait traité avec trop de bonté : j'avais besoin de cette mortification pour y suppléer...

4. Elle s'y était fixé au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle ; son mari était entré dans une communauté de Cisterciens.

IV

Nous dirons peu de chose du troisième jubilé, qui fut celui du *schisme*. Le 7 avril 1378, dans un conclave très agité qui se tint au Vatican, Bartolomeo Prignano, archevêque de Bari, et qui n'appartenait pas au Sacré Collège, avait été tiré de sa modeste église pour être placé à la tête de toute la chrétienté. Il avait pris le nom d'Urbain VI. On a dit de lui que son élévation inattendue au rang suprême lui donna le vertige. En réalité, sa façon brusque de vouloir imposer aux cardinaux, sans transition ni ménagement, des réformes d'ailleurs bonnes en elles-mêmes, ne pouvait manquer d'exciter parmi eux, surtout parmi les Français, de très vifs et, si l'on veut, légitimes mécontentements. Mais la culpabilité des cardinaux s'insurgeant contre l'élu de leur choix, et se portant du premier coup aux extrêmes, nous paraît beaucoup plus grave. Le 9 août 1378, les dissidents publiaient une encyclique où ils déclaraient nulle l'élection du 7 avril, enjoignaient à Urbain de se démettre, à la chrétienté de lui refuser l'obéissance. Le 21 septembre, réunis à Fundi, ils nommaient pape le cardinal Robert de Genève, lequel prenait le nom de Clément VII. Urbain VI parvint à s'établir à Rome, après avoir chassé du château Saint-Ange la garnison dévouée au parti français. Un instant réfugié à Naples, Clément VII vint se fixer à Avignon. Il y avait désormais deux obédiences, celle de Rome, celle d'Avignon. L'Angleterre, l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, les royaumes du Nord, le Portugal, le nord et le centre de l'Italie furent de la première; la France, l'Écosse alliée de la France, l'Espagne, Naples, furent de la seconde. Les saints eux-mêmes se partagèrent : d'un côté, sainte Catherine de Sienne et sainte Catherine de Suède; de l'autre, saint Vincent Ferrier et saint Pierre de Luxembourg.

Nous n'avons pas à toucher ce qui constitue la grande affaire extérieure du règne malheureux d'Urbain VI : les tragiques démêlés avec Naples. Des affaires intérieures ne retenons que ce qui va à notre sujet.

A Rome, le peuple était devenu le maître; Urbain VI, qui

resta pendant trois ans comme exilé à Gênes, ne pouvait habiter la ville pontificale qu'à la condition de laisser toute liberté à la commune; les magistrats municipaux, et en particulier les sénateurs et les conservateurs de la Chambre, étaient élus sans le consentement du pape; ils donnaient pleins pouvoirs aux bannerets, chefs des quatorze *rioni* de la cité. En 1389, Urbain VI voulut s'affranchir de cette tyrannie, et, en vertu de sa seule autorité, nommer sénateur Damiano Catani. Aussitôt la populace se souleva, et, guidée par les bannerets, courut au palais. La vie d'Urbain fut un instant menacée. Heureusement, quelques hommes influents s'interposèrent; la multitude se calma, et consentit même à reconnaître le sénateur nommé, mais à la condition que le jubilé séculaire serait publié pour l'année suivante, bien qu'il ne dût avoir lieu, régulièrement, qu'en 1400. Urbain accorda ce qu'on lui demandait.

Au témoignage d'Alexandre VI, dans sa bulle *Inter multiplices*; de Clément VIII, dans la Constitution *Inter sollicitudines*, le prédécesseur d'Urbain VI, Grégoire XI, aurait déjà eu la pensée d'opérer une nouvelle réduction du jubilé et de le faire revenir tous les trente-trois ans, en souvenir des trente-trois années que Notre-Seigneur a passées sur la terre. Ce fut, avec la considération habituelle de l'exiguïté croissante de la vie humaine, le thème que développa Urbain VI, dans la bulle *Salvator Noster unigenitus Dei Filius*, donnée près Saint-Pierre, le 5 des Ides d'avril, la onzième année de son pontificat, et qui annonçait l'ouverture du jubilé pour la fête de Noël de l'an 1389[1].

Urbain VI ne devait point en jouir : il mourut le 15 octobre

1. Voici quelques passages de la bulle d'Urbain VI : « Nos considerantes quod ætas hominum amplius solito in dies labitur pauciores, et desiderantes quamplurimos participes fieri indulgentiæ memoratæ, cum plurimi ad annum quinquagesimum propter hominum vitæ brevitatem non perveniant..... ac intendentes quod anno trigesimo tertio Salvatoris Domini nostri Jesu-Christi, ipse Salvator noster pro nobis æterno Patri Adæ debitum solvit, et veteris piaculi coinquinationem proprio sanguine detersit... et quod in mysterio hujusmodi triginta trium annorum, qui fuerunt totum tempus vitæ ipsius nostri Salvatoris... plurima etiam alia et grandia divinarum Scripturarum mysteria adoptari possunt; et ut magis ipsius Salvatoris et eorum quæ pro humanâ salute gessit, ac verbis docuit et exemplis, Fidelibus sit memoria..... »

de la même année. Théodore de Niem, annaliste du pape défunt et de ses successeurs, parle du grand nombre d'Allemands, de Hongrois, de Polonais, de Bohémiens, d'Anglais qui, Boniface IX régnant, vinrent à Rome pour le jubilé de l'an 1390 [1]. Mais cette portion seulement de la chrétienté qui reconnaissait la juridiction des successeurs d'Urbain VI répondit à son appel.

Y eut-il un jubilé en l'année 1400? Quand l'année centenaire fut sur le point de revenir, un mouvement insolite se manifesta parmi les fidèles de l'obédience de Benoît XIII — Benoît XIII avait, en 1394, succédé à Clément VII sur le siège d'Avignon. Eux aussi voulaient avoir leur jubilé. N'ayant pas tenu compte de l'ordonnance d'Urbain VI, et s'en tenant à la date antérieurement fixée par Clément VI, ils commencèrent, aux approches de cette époque, à s'acheminer vers Rome [2].

Ce fut même pour Boniface IX l'occasion de son retour dans la Ville éternelle. En butte, comme son prédécesseur, aux violences de la plèbe, il s'était réfugié à Pérouse, puis à Assise. Avertis de l'arrivée des pèlerins d'outre-monts, les Romains, accoutumés à vivre de l'autel, et qu'un chroniqueur du temps nous représente *solis questibus inhiantes*, y virent avant tout la bonne fortune d'avoir à loger, nourrir,

1. Théodore de Niem, *De Schismate papistico, Norimbergæ,* 1852, s'exprime ainsi (lib. I, c. LXVIII) : « Innumerabiles Peregrini toto illo anno, postquam incœpit jubilæus, præsertim de Alemanniâ, Ungariâ, Poloniâ, Boemiâ, Angliâ, et aliis regnis ac provinciis, quæ fuerunt de obedientiâ Urbani, ad Urbem venerunt ; undè et maxima offertoria Ecclesiis, et basilicis Urbis per visitatores data fuerunt. » Parmi les visiteurs, les chroniqueurs ont remarqué Albert d'Este, marquis de Ferrare, avec une suite de quatre cents chevaliers « cum quadringentis ex equestri ordine delectis viris ». Ils entrèrent dans Rome à pied, modestement vêtus. Cinq cardinaux et le grand maître des chevaliers de Jérusalem allèrent à la rencontre du prince jusqu'à la distance d'un mille. Boniface IX le reçut avec de grandes démonstrations d'affection.

2. Théodore de Niem, *loc. cit.*, lib. II, c. XXVIII, s'exprime ainsi : « Galli, adserentes hunc annum (1400) jubilæum esse secundum antiquam institutionem Ecclesiæ romanæ, ad Urbem catervatim utriusque homines sexûs, causâ devotionis, in maximâ multitudine, penè per totum illum annum advenerunt, quorum multi erant nobiles et egregiæ personæ, ac larga offertoria ad urbis ecclesias adtulerunt. » Un autre chroniqueur explique plus clairement encore comment les deux obédiences eurent chacune leur jubilé : « Primo pontificatûs ipsius (Boniface IX) anno, cum juxtà ordinationem

c'est-à-dire exploiter un grand nombre d'étrangers. Mais pour cela, il leur parut que la présence du pape était nécessaire ; seule elle pouvait donner du relief aux solennités. Ils lui envoyèrent donc une ambassade. Boniface fit ses conditions et revint; et plusieurs auteurs pensent que, pour ne pas frustrer tant de chrétiens des grâces qu'ils étaient venus chercher de si loin, il leur accorda, *vivæ vocis oraculo*, les indulgences accoutumées des grands jubilés.

Nous avons vu que Boniface VIII avait prorogé son jubilé jusqu'aux fêtes de Pâques de l'année 1301. Clément VI, sans faire de concession universelle, renouvela l'indulgence jubilaire en faveur de plusieurs pèlerins qui ne purent se rendre à Rome que durant l'année 1351 ; parmi eux on signale Hugues de Chypre, Édouard d'Angleterre, Élisabeth de Hongrie et d'autres personnages princiers.

Hugues de Chypre aurait voulu davantage ; il avait demandé au pape de pouvoir gagner le jubilé sans sortir de ses États. Sur l'avis des cardinaux, Clément VI refusa.

Benoît IX fut le premier qui accordât cette grâce, moyennant commutation, en d'autres œuvres pies, du pèlerinage au tombeau des saints Apôtres. Il l'accorda aux Milanais, pour l'année 1391, à la prière de Galéas Visconti ; aux peuples de Misnie, à la prière de Guillaume, landgrave de Thuringe. Il l'avait même accordée, durant l'année 1390, à titre individuel, à Richard d'Angleterre, à Jean de Portugal. Il sentait le besoin de se concilier de plus en plus la bienveillance des princes qui avaient pris son parti.

Le lecteur a pu le constater, le jubilé souffrait, comme toutes les autres institutions, de la désorganisation générale causée par le schisme. Pour lui voir reprendre son éclat d'autrefois, il nous faut attendre le rétablissement de l'unité.

domini Urbani Papæ VI et approbationem istius domini Bonifacii, plurimi pro indulgentiis anni jubilæi consequendis, de universis mundi partibus, obedientiam ipsi domino Urbano præstantes ad urbem romanam confluerent, illi qui de regno Franciæ erant, et alii ejus obedientiam repudiantes, illo anno, pro hujusmodi indulgentiis Romam non venerunt ; sed juxtà priorem ordinationem Clementis VI, anno Domini MCCCC, in maximâ multitudine pro hujusmodi indulgentiis consequendis, Romam venientes, limina sanctorum visitabant. »

Hippolyte PRÉLOT, S. J.

LE CRIME ET SES REMÈDES

A LA FIN DU XIXe SIÈCLE [1]

I

Le problème du crime se pose avec une redoutable importunité sur cette fin de siècle. Le délit et le crime entrent, en effet, pour une large part, dans la somme des œuvres accumulées depuis cent ans par la société issue de la Révolution. Et ce n'est pas sans un étonnement mêlé d'inquiétude que les sociologues constatent une sorte de parallélisme entre les progrès de la civilisation et l'accroissement de la criminalité. Malheureusement cette surprise ne va pas jusqu'à les faire réfléchir sur les vraies causes de cette progression de l'assassinat, du vol et de toutes les violences dont est capable la nature humaine dévoyée. Il faut, cependant, bon gré mal gré, prendre position, dans cette lutte contre un ennemi qui nous ramènerait à l'état sauvage, si l'organisme social ne savait plus se défendre. Il y a donc intérêt à connaître quels moyens, prophylactiques ou thérapeutiques, préconise la sociologie contemporaine pour mettre l'ordre social à l'abri des coups dont l'armée du crime le menace de plus en plus.

Parmi les criminalistes, il y en a que l'on pourrait appeler non seulement les optimistes, mais les logiciens de l'espèce gaie, si le sophisme, dont ils abusent, ne ressemblait par trop à une vulgaire plaisanterie. Voici d'abord M. Poletti. Il nous vient du pays où fleurit l'école lombrosienne, et s'il n'est pas — ce que nous ignorons — un disciple du maître, il mérite assurément une place honorable parmi les sociologues qui s'inspirent de ses principes. On ne cesse de répéter que l'influence de la civilisation sur la criminalité s'exerce plutôt dans le sens de la progression croissante. Et c'est là une idée

1. *Le Crime. Causes et remèdes*, par Lombroso. Paris, Schleicher, 1899 ; — G. Tarde, *Criminalité comparée. Études de Psychologie sociale ;* — Laschi, *le Délit bancaire ;* — de Lilienfeld, *la Pathologie sociale ;* — Durkheim, *les Règles de la Méthode sociologique.*

qui chagrine les adulateurs de l'époque où il leur est donné de vivre. Par un raisonnement bien simple, M. Poletti les rassure, et leur prouve la supériorité de notre temps sur tous les autres. Voici comment M. Tarde, qui a pris la peine de le réfuter, résume la doctrine du maître italien.

« Le nombre des délits ou des crimes peut augmenter dans une nation, bien que la criminalité y décroisse. S'il n'a que doublé ou triplé, pendant que parallèlement le nombre des actes producteurs et conformes aux lois, l'activité sociale féconde et utile, a triplé ou quadruplé, comme on en a la preuve en France par la comparaison des statistiques commerciales dans le dernier demi-siècle et la plus-value des impôts indirects, il y a eu en définitive progrès moral et non décadence; car, à moralité égale, ou, ce qui revient au même, à immoralité, à criminalité égales, les chutes dans le mal doivent se proportionner exactement à l'accroissement des occasions de chute [1]. »

Cet étonnant sociologue, pour rendre plus clairement encore sa pensée, établit un parallèle entre les actes producteurs, qui viennent de la civilisation et du progrès, et les actes destructeurs qui sont le fait des criminels. Cela posé, il est clair comme le jour que, les premiers compensant les seconds ou les atténuant, la criminalité décroît, même quand le nombre des crimes augmente, pourvu que les actes producteurs dépassent toujours les actes criminels. Par malheur, un tel raisonnement est aussi faux en réalité que clair et péremptoire en apparence. Comme le fait justement observer M. Tarde, on n'est neutralisé que par son contraire. Or, le contraire d'un vol n'est ni une vente, ni un achat, mais bien une donation à titre absolument gratuit. Le contraire d'un incendie volontaire est une bâtisse. Pour que le système compensateur de M. Palotti pût être appliqué, il faudrait que les donations désintéressées et les progrès de la bâtisse eussent triplé, en même temps que les vols et les incendies criminels. Un tel calcul est erroné en fait comme en droit. En fait, il n'est pas vrai que les affaires et les rencontres, à l'occasion desquelles le crime a été commis, soient

1. G. Tarde, *Criminalité comparée*, p. 72.

devenues six ou sept fois plus nombreuses, en même temps que les actes criminels sextuplaient ou septuplaient. En droit, un mal est toujours un mal, quelque compensé qu'on le suppose. Et il m'importe peu que les affaires aient augmenté, que pour une masse égale il y ait moins de délits, si je cours plus de risque d'être volé qu'on n'en courait il y a un demi-siècle.

La théorie de M. Palotti justifie une accusation que son auteur n'avait pas probablement prévue. Elle formule contre la civilisation un réquisitoire violent. S'il est vrai que l'accroissement de la richesse et le progrès du travail rendent naturelle l'augmentation des délits et des crimes, que devient le pouvoir moralisateur tant prôné du travail, de la richesse et de la science ? L'état social doit être bien mauvais, puisque le travail, l'instruction et le bien-être n'ont pu triompher des penchants criminels d'une foule d'hommes. La statistique est là pour attester, en effet, que le nombre des crimes augmente, et, s'il était vrai que la civilisation eût un pouvoir répressif supérieur à tout autre, il faudrait avouer qu'une société est bien malade, quand les remèdes les plus efficaces n'ont plus aucune action sur elle. Ce serait le cas de la nôtre, s'il fallait en croire la théorie de M. Palotti. Puisque, malgré le progrès des éléments dits civilisateurs, le chiffre absolu des délits est en croissance, c'est que l'énergie des penchants délictueux ou, si l'on veut, le mal social, a lui-même augmenté dans des proportions supérieures au remède qui devait le guérir.

Dans ces conditions il n'y a qu'à maudire la civilisation, comme étant l'origine des maux dont souffre la société. Quant aux moyens de les guérir, M. Palotti ne nous les signale que d'une manière très imparfaite ; mais, suivant son système, une répression, dont l'énergie serait calculée d'après le développement de la civilisation, s'imposerait comme seul moyen d'arrêter l'essor du crime. D'autant que ce criminaliste, à l'exemple de ses collègues de l'école italienne, suppose que le crime a toujours existé à l'état latent, et qu'il suffit d'une occasion pour le manifester. Dès lors, s'il n'est pas la rupture d'une habitude morale, cédant la place à une habitude immorale, mais une simple manifestation de ce

qui existait déjà, on ne conçoit pas quelle serait l'action des moyens d'ordre moral, sur une volonté qui se comporte avec le crime à peu près comme l'animal avec son instinct.

II

Nous voici maintenant en présence d'un sociologue français qui, lui aussi, propose une théorie du crime assez inattendue. M. Durkheim est de ceux qui assimilent la société à un organisme et qui, tout en protestant du contraire, appliquent la méthode biologique à l'étude du corps social. Comme tout être vivant ce corps subira, d'après eux, des péripéties de santé ou de maladie. Son état sera normal ou pathologique, selon qu'il exercera ses fonctions vitales dans la force et dans l'ordre qui leur conviennent, ou qu'il sera troublé, contrarié et arrêté dans l'exercice de ces mêmes fonctions. Mais comment distinguer la santé de la maladie, le normal du pathologique? Voilà le problème que le vulgaire bon sens suffit à résoudre, et que M. Durkheim a beaucoup de peine à mettre en lumière. Nous exposons sa théorie sans avoir l'intention de la réfuter. La conclusion seule nous importe, en nous apprenant ce que pense du crime la sociologie contemporaine.

Aucun des indices auxquels le vulgaire a coutume de reconnaître la maladie ne satisfait M. Durkheim. La souffrance d'abord manque de constance et de précision. Il y a de graves diathèses qui sont indolores, et des états douloureux, comme la faim, la fatigue, qui sont des phénomènes purement physiologiques. Dira-t-on que la santé se reconnaît à la parfaite adaptation de l'organisme avec son milieu et, par contre, que la maladie est provoquée par tout ce qui trouble cette adaptation? Mais ce critère, alors même qu'il serait vraiment distinctif de l'état de santé, aurait lui-même besoin d'un autre critère pour être reconnu. Il faudrait dire d'après quel principe tel mode de s'adapter est plus parfait que tel autre. Fera-t-on entrer en ligne nos chances de survie, et soutiendra-t-on que la santé est l'état d'un organisme où ces chances sont à leur maximum et la maladie, au contraire, tout ce qui a pour effet de les diminuer? Telle est bien d'ordinaire la

conséquence de la maladie. Mais il y a des fonctions parfaitement normales qui cependant diminuent les chances de vie. La vieillesse et l'enfance ne sont pas des maladies. Or, le vieillard et l'enfant sont plus accessibles que l'adulte aux causes de destruction. Et puis, combien d'affections légères qui n'ont aucune influence sensible sur les bases vitales de l'organisme ! Chacun a ses infirmités avec lesquelles, moyennant des soins, il s'arrange pour vivre longtemps. Au besoin, nous nous donnons une maladie pour en éviter une autre et accroître nos chances de survie.

Quand il s'agit de l'organisme social, on démontrera bien que tel événement doit l'affaiblir, par les conséquences fâcheuses qu'il entraînera après lui. A ce titre, on le déclarera morbide. Mais, à supposer qu'il ait cette conséquence, il peut bien se faire que les inconvénients soient compensés, et au delà, par des avantages que l'on n'aperçoit peut-être pas et qui cependant ont leur réalité.

Au lieu de vouloir ainsi déterminer d'emblée les rapports de l'état normal et de son contraire avec les forces vitales, M. Durkheim conseille de chercher quelque signe extérieur, immédiatement perceptible, mais objectif, qui permettra de discerner l'un de l'autre ces deux ordres de faits. Ce signe, il le trouve dans le caractère de généralité ou d'exception avec lequel le phénomène se présente. Parmi les formes, en effet, que peut revêtir un phénomène, biologique ou sociologique, l'une est générale, c'est-à-dire se reproduit dans toute l'étendue de l'espèce, sinon chez tous les individus, du moins chez la plupart d'entre eux ; l'autre est exceptionnelle, et ne se rencontre que chez la minorité et, alors même, ne dure pas toute la vie de l'individu. On appellera ainsi normaux les faits qui présentent les formes les plus générales, les autres recevront le nom de morbides ou pathologiques. Pour plus de précision, on pourra constituer un type moyen en rassemblant, en une sorte d'individualité abstraite, les caractères les plus fréquents dans l'espèce, avec leurs formes les plus fréquentes. Ce sera là le type normal. Tout écart de la santé par rapport à cet étalon sera un phénomène morbide.

Ce n'est pas tout encore, et M. Durkheim continue cette analyse biologique d'où sortira sa théorie du crime. Un fait,

observe-t-il, ne peut être qualifié de pathologique que par rapport à une espèce donnée. Ce qui est normal pour un mollusque ne saurait l'être nécessairement aussi pour un vertébré. Ainsi ne faut-il pas juger une institution, une pratique, une maxime, comme si elles étaient bonnes ou mauvaises en elles-mêmes et par elles-mêmes, pour tous les types sociaux. Ce point de repère pour juger de l'état de santé ou de maladie, variable avec les espèces, peut varier aussi pour une seule et même espèce d'après une phase déterminée de son développement. Par exemple, le sauvage qui aurait le tube digestif réduit et le système nerveux développé du civilisé sain, serait un malade par rapport à son milieu. Cet exemple exprime bien la pensée de M. Durkheim. Un fait social ne peut être dit normal pour une espèce sociale déterminée que par rapport à une phase, également déterminée, de son développement. Cette manière de concevoir les choses lui paraît répondre parfaitement à l'idée qu'on se fait de la maladie. Elle est conçue en général comme un accident, que la nature du vivant comporte sans doute, mais qu'elle n'engendre pas. Le contraire ferait supposer l'existence d'une espèce qui, par elle-même et en vertu de sa constitution fondamentale, serait irrémédiablement malade.

Par conséquent, pour savoir si un phénomène est normal, il faut d'abord examiner s'il est général dans une société. Puis on doit remonter aux conditions qui, dans le passé, ont déterminé cette généralité et rechercher si ces conditions existent encore dans le présent ou si, au contraire, elles ont changé. Dans le premier cas, le phénomène devra être traité de normal, mais, dans le second, on lui refusera ce caractère. Telle est, dans ses lignes essentielles, la théorie pathologique sociale de M. Durkheim. Il la formule en trois propositions dont voici la première : « Un fait social est normal pour un type social déterminé, considéré à une phase déterminée de son développement, quand il se produit dans la moyenne des sociétés de cette espèce, considérées à la phase correspondante de leur évolution[1]. »

L'application de cette théorie au problème du crime con-

1. *Les Règles de la Méthode sociologique*, p. 80.

duit à des conclusions bien inattendues et d'une haute nouveauté. Jusqu'ici, dans le monde des criminologistes, on regardait le fait criminel comme un cas essentiellement pathologique. On traitait de malade une société où les faits de ce genre devenaient de plus en plus communs. On avait le tort d'aller trop vite, et de conclure sans avoir appliqué les règles formulées par M. Durkheim.

S'il est un fait incontestable, c'est que le crime s'observe dans toutes les sociétés de tous les types. Il y a toujours eu des hommes qui, produisant des actes qualifiés crimes, ont attiré sur eux la répression pénale. Nous n'avons même pas lieu d'espérer que le rapport entre le chiffre des crimes et celui de la population tende à baisser. Au contraire, tout dénonce l'existence d'un mouvement criminel progressif. En France, depuis le commencement du siècle, l'augmentation est de près de 300 pour 100. Ainsi nul phénomène ne présente, à l'égal de celui-là, les symptômes de la normalité. Puisqu'il est lié aux conditions de toute vie collective, on ne saurait faire de lui une maladie sociale, car il faudrait alors admettre que la maladie, loin d'être accidentelle, dérive de la constitution fondamentale de l'être vivant.

Le crime est donc normal, non seulement comme étant un phénomène inévitable, mais encore comme constituant un facteur de la santé publique et une partie intégrante de toute société saine. La conclusion est d'apparence plus que paradoxale. M. Durkheim ne se fait pas illusion sur la surprise qu'elle doit provoquer, mais il se flatte de calmer cette première impression, en expliquant et en confirmant par de bonnes raisons ce qu'il vient d'avancer. Or il est facile de voir que ces raisons elles-mêmes ont tout l'air d'une série de paradoxes. Les voici.

Une société exempte de crimes est tout à fait impossible, parce que, le crime étant un acte qui offense certains sentiments collectifs doués d'une énergie et d'une netteté particulières, il faudrait que, dans une société donnée, les sentiments qu'il blesse se retrouvassent dans toutes les consciences individuelles, avec le degré de force nécessaire pour contenir les sentiments contraires. L'auteur paraît dire, et nous sommes de son avis, qu'une pareille condition est

difficilement réalisable. Mais, alors même qu'elle se réaliserait, M. Durkheim nous apprend que le crime ne disparaîtrait pas pour cela. Au contraire il pullulerait toujours ; car, si les sources de la criminalité étaient taries d'un côté, elles s'ouvriraient fatalement de l'autre. En effet, ces états forts de la conscience commune, en vertu desquels elle a horreur de certains actes, ne peuvent être renforcés, sans que les états faibles ne soient renforcés du même coup, puisque ceux-ci ne sont que la forme atténuée de ceux-là.

Un exemple va mettre en lumière cette belle théorie. On punit le vol, on blâme la simple indélicatesse. Et cependant l'un et l'autre froissent un seul et même sentiment, le respect de la propriété d'autrui. Seulement l'un de ces actes l'offense plus faiblement que l'autre. Mais, si ce sentiment devient plus fort, au point de supprimer dans toutes les consciences le penchant qui incline au vol, il réagira contre les lésions qui, jusqu'alors, ne le touchaient que légèrement. Cette réprobation plus énergique fera passer à l'état de crimes de simples fautes morales.

Qu'il se forme ainsi quelque part une société de saints. Les crimes proprement dits y seront inconnus, et les fautes vénielles y soulèveront le même scandale qu'ailleurs les plus graves délits. Et, si une pareille société est armée du pouvoir de punir, elle traitera ces fautes comme des actes criminels au premier chef. N'y a-t-il pas de quoi frémir à la pensée qu'en ce temps-là on pourrait être pendu pour une simple peccadille ? Heureusement, pour les faibles de conscience et de volonté, le danger, loin d'être imminent, s'éloigne de plus en plus. Les crimes se multiplient, et l'on tend plus que jamais à les *correctionaliser*. Les simples délits sont facilement acquittés. L'amende punit des vols pour lesquels autrefois l'on pendait, et la loi Bérenger permet au juge d'être miséricordieux à l'égard du coupable qui n'en est qu'à son premier délit. D'où vient cette indulgence croissante des juges et du public ? Pourquoi ce relâchement général de l'indignation et du mépris en présence d'un grand nombre d'attentats souvent même des plus odieux ?

M. Durkheim répond que telle est la loi qui s'impose en vertu de l'évolution normale de la morale et du droit. L'un

et l'autre varient d'un type social à l'autre, ou pour un même type, si les conditions de l'existence collective se modifient. Et voilà pourquoi le crime est utile. Si les sentiments collectifs, qui sont à la base de la morale, étaient trop forts, ils n'auraient pas la plasticité nécessaire pour s'adapter aux exigences de l'évolution et aux arrangements nouveaux qu'elle doit produire. C'est ainsi que, l'autorité de la conscience morale étant convenablement assouplie, elle ne risque pas de se figer dans une forme immuable. « Pour qu'elle puisse évoluer, dit M. Durkheim, il faut que l'originalité individuelle puisse se faire jour ; or, pour que celle de l'idéaliste qui rêve de dépasser son siècle puisse se manifester, il faut que celle du criminel, qui est au-dessous de son temps, soit possible. L'une ne va pas sans l'autre. »

Il y a mieux encore. Le crime joue souvent, par lui-même et d'une façon directe, un rôle utile dans cette évolution de la morale. Il contribue à déterminer la forme que prendront plus tard les sentiments collectifs. Nous jouissons de la liberté de penser. Si les règles qui la prohibaient autrefois n'avaient jamais été violées, on ne l'aurait pas proclamée. Cependant cette violation était alors considérée comme un crime. Or, ce crime était utile, puisqu'il préludait à une transformation d'où devait sortir la liberté de penser. Voilà comment raisonne M. Durkheim. Il a vraiment bien droit de dire que « de ce point de vue, les faits fondamentaux de la criminologie se présentent à nous sous un aspect entièrement nouveau ».

Bien nouveau, en effet, le système qui nous montre dans le criminel un agent régulier de la vie sociale, et, dans le crime un bien qu'il faut se garder de contenir dans de trop étroites limites. Très nouvelle aussi l'idée de la peine qui découle naturellement de cette conception du crime. Elle n'est plus un moyen de guérir une maladie ou de prévenir un état morbide. Puisque le criminel n'est pas un malade, c'est en dehors de l'idée de guérison qu'il faut chercher la vraie fonction de la peine. Pour le moment M. Durkheim ne nous dit pas dans quel ordre d'idées il faut aller chercher cette fonction.

Du reste, étant donné, d'après ce sociologue, que le crime

soit chose normale et même utile, on pourrait conclure que la peine n'est ni légitime, ni nécessaire. Si elle a pour but de supprimer un bien et de châtier un bienfaiteur, c'est elle-même qu'il faut écarter dans l'intérêt de la société. M. Durkheim ne veut pas arriver jusque-là... « S'il est normal, dit-il, que, dans toute société, il y ait des crimes, il est non moins normal qu'ils soient punis. » Pour échapper au reproche de manquer de logique et d'identifier les contraires, l'auteur a recours à ce qu'on pourrait appeler un vrai tour de passe-passe. Le crime, dit-il en substance, est utile sans doute, mais c'est malgré lui. Voilà pourquoi on peut toujours le haïr et le châtier. Mais il faudrait alors prouver qu'on peut et qu'on doit haïr l'homme qui, malgré lui, nous fait du bien. Personne, que je sache, ne l'a jamais essayé. Il demeure donc vrai que, si les homicides et les voleurs rendent service à la société, les uns en provoquant les hommes à multiplier leurs moyens de défense, et les autres en favorisant l'industrie des coffres-forts et des serrures de sûreté, c'est un témoignage de reconnaissance et non une prison qu'il faut accorder aux malfaiteurs.

Pour étayer son système, M. Durkheim cherche à établir une comparaison entre la douleur et le crime, et il dit que « la douleur non plus n'a rien de désirable ; l'individu la hait comme la société hait le crime, et pourtant elle relève de la physiologie normale ». La comparaison porte à faux, car il n'est pas vrai de dire que l'individu ait raison de haïr la douleur dans tous les cas. Il y a des douleurs et des maux qui sont liés à la production de grands biens, et que l'homme, par conséquent, n'a pas le droit absolu de réprouver. La parturition est douloureuse ; elle peut même tuer ou abréger la vie de l'individu, mais elle est un bien pour l'espèce qui, sans elle, ne tarderait pas à mourir. La vaccine provoque une maladie, mais c'est pour en éviter une plus grande. Ce qui est normal, quant à l'espèce, peut être pathologique dans l'individu, et ce serait le cas du crime, en supposant vrai le système d'après lequel M. Durkheim distingue le normal du morbide.

Or, ce système est faux, car il n'est pas vrai que le type normal se confonde avec le type moyen. S'il en était ainsi,

comme il n'y a guère d'êtres qui ne soient défectueux ou imparfaits sous quelque rapport, et comme tous sont malades un jour ou l'autre, il faudrait conclure que rien n'est plus normal que l'imperfection, et que la maladie n'a rien de pathologique. Le normal, c'est ce qui réalise plus parfaitement la fin de tout être. Mais M. Durkheim ne veut pas entendre parler de l'idée de finalité. Il lui substitue les conditions d'existence. C'est d'elles que tout dépend : quand elles changent, ce qui était autrefois normal cesse de l'être. Il n'admet donc pas que l'état normal d'une société soit dans la paix, la justice, le respect de l'individu et de la propriété, l'extermination du vice, de la misère et du crime. La crainte qui le pousse à défendre un pareil système a son côté plaisant, et semble plus que chimérique.

On ne conçoit pas, en effet, qu'il fût si malheureux pour une société de perdre le prétendu bénéfice d'une certaine somme de crimes. Bien loin de s'en plaindre nous sommes sûr qu'elle en bénirait la Providence, et que les mœurs judiciaires, suivant, elles aussi, le courant de douceur et d'équité qui emporterait une société pareille, le crime, devenu une exception de plus en plus rare, serait châtié sans que la répression revêtît ce caractère de férocité que M. Durkheim semble redouter. N'est-il pas plus naturel, au contraire, que, là où le délit et le crime pullulent avec une fécondité alarmante, l'honnêteté publique se révolte, et réclame un châtiment rigoureux à l'excès, pour arrêter l'invasion ?

Le sociologue dont nous analysons les idées ne consent à voir qu'un seul côté des choses. Il est imbu de la doctrine qui veut que le crime et le génie soient solidaires, et que le développement de l'un favorise l'éclosion de l'autre. Doctrine fausse que répudie la saine raison et que contredit la statistique exactement interprétée. En quoi, du reste, la suppression des voleurs et des assassins entraverait-elle le travail des hommes de génie ? Comment l'élimination de cet esprit de spéculation véreuse, qui s'étale sans pudeur dans le monde du journalisme et de la finance, serait-elle nuisible à la constitution et au succès des entreprises industrielles honnêtes et fécondes ? Voilà ce que M. Durkheim ne nous explique pas. Il ne nous dit pas non plus ce que nous gagnerions à

voir disparaître de la société les formes, parfois si monstrueuses, du crime. Le sol, débarrassé d'une végétation qui dévorait sa substance et ne donnait que des plantes nuisibles, ne portera-t-il pas, en plus grande abondance, des fleurs suaves et des fruits utiles? L'art et la littérature ne puiseront-ils pas ainsi leurs inspirations à des sources plus pures, et ne revêtiront-ils pas des formes plus exquises? Voilà encore ce que M. Durkheim ne semble pas soupçonner [1].

Mais, ce qui condamne absolument la théorie criminelle du professeur de sociologie, c'est qu'elle détruit radicalement la distinction du bien et du mal. Pour vieille qu'elle soit, cette distinction tient toujours sa place, au premier rang des principes admis par la saine philosophie et par le simple bon sens. Le tribunal de l'opinion peut bien, par le fait de la complicité générale et de la perversion des idées, donner au mal une sorte de légitimité apparente. Il ne peut détruire la différence essentielle des choses, et déclarer acceptable et moral ce que hier il déclarait entaché d'immoralité. Si la variabilité des espèces, dans le monde animal, peut être à la rigueur admise, il n'en est pas de même dans le monde moral. On ne démontrera jamais que, par le fait d'une évolution fatale, sous l'influence des conditions d'existence variables, le mal devienne le bien. Il le faudrait cependant pour légitimer la théorie de M. Durkheim. Telle qu'il nous la présente, il n'y a qu'une chose dont elle puisse favoriser et légitimer l'évolution, c'est le crime.

III

Quand on veut savoir où en est aujourd'hui l'anthropologie criminelle et la prophylaxie du crime, telle que peut la concevoir et l'imaginer la science matérialiste contemporaine, il faut demander ce qu'il en pense au chef de l'école lombrosienne. Il semble, du reste, avoir hâte de nous le dire, afin de repousser les accusations portées contre son école par des hommes qui, prétend-il, n'ont ni bien lu ni bien com-

1. Cf. Tarde, *Études de Psychologie sociale*, p. 148 *sqq*.

pris sa théorie du criminel-né. Ils ont pu croire, en effet, qu'à ses yeux les causes économiques n'entraient pour rien dans l'étiologie du crime, et que, de son côté, le criminel était une victime, rivée sans remède à son destin par un atavisme fatalement féroce et, dès lors, frappée d'incurabilité. Pour répondre à ces détracteurs de l'école italienne, Lombroso, dans un volume récemment paru pour la France à la librairie Schleicher, expose ses vues sur les causes du crime et sur les remèdes qu'il convient de lui appliquer.

On pourrait faire observer, tout d'abord, que, pour l'école qui regarde le crime comme une manifestation de l'état pathologique du criminel et qui, d'autre part, rejette, comme surannée et antiscientifique, la doctrine du libre arbitre, il ne devrait pas exister de causes proprement dites du crime. Tout au plus faudrait-il parler de causes occasionnelles. Le criminel lombrosien porte en lui-même la cause de son acte criminel, figée en quelque sorte dans sa nature. Il ne lui faut qu'une occasion et un objet, pour exercer fatalement l'aptitude qui est en lui de faire le mal. C'est le microbe qui se développe nécessairement dans son bouillon de culture.

Ce bouillon de culture, de composition très variable, Lombroso en donne les éléments divers depuis la température, le climat, l'altitude, la race, la densité de population, l'alcoolisme, l'instruction, la richesse, la religion, l'hérédité, jusqu'à l'âge, le sexe et l'état civil. Nous ne le suivrons pas à travers des statistiques qui, sans doute, ont leur valeur, mais qui ne permettent presque jamais de tirer de leurs données une conclusion ferme. De l'aveu de l'auteur lui-même, « presque toutes les causes physiques et morales du crime se présentent avec une double face, en complète contradiction ». Il y a, en effet, des crimes favorisés par la densité, et il y en a d'autres qui sont provoqués par une moindre densité de population. Il y en a qui ont pour cause la misère, et il y en a presque autant qui sont le fruit de l'extrême richesse. D'un pays à l'autre la même contradiction s'observe. L'homicide en Italie diminue avec la grande densité et la grande richesse. Le phénomène inverse se révèle en France, où ce même crime s'accroît avec la plus grande densité et la plus grande richesse. L'instruction paraît utile pour prévenir

l'homicide, les blessures; lorsqu'elle est trop avancée elle devient dangereuse pour l'escroquerie, le faux témoignage, le crime politique.

Au milieu de ces contradictions un fait se dégage cependant qui présente des caractères sérieux de certitude. C'est que la civilisation développe un type spécial de criminalité. Il y a, en effet, un type criminel de violence et un type de fraude. C'est ce dernier type, essentiellement évolutif, qui fleurit au milieu de la civilisation contemporaine. A la force et à la violence il substitue la ruse et la fraude, et se trouve surtout du côté des bourgeois et des riches qui, en politique, dans les affaires, vendent leur influence et leur vote, et, à l'aide de l'intrigue et du mensonge, volent l'argent du public.

Un disciple de Lombroso a récemment publié sur ce sujet un travail plein d'intérêt et d'actualité[1]. Il y démontre que le « délit banquaire » dans ses manifestations raffinées de concussion, d'escroquerie, de banqueroute frauduleuse, est celui qui caractérise le plus notre époque égoïste et spéculatrice. Il explique ce nouveau phénomène moral par l'arrivée au pouvoir de la bourgeoisie, qui, dépourvue de tout idéal de grandeur, apanage de l'ancien régime, a trop avidement substitué partout l'épargne à la prodigalité. Quelle que soit, du reste, la raison de cette substitution de la fraude à la violence, le *crescendo* continuel et progressif de cette forme de criminalité est incontestable. Les crimes de ce genre, dans une période de douze années, ont augmenté de 30 pour 100 en Italie, de 40 pour 100 en Allemagne et de 50 pour 100 en Angleterre. La France suit la même voie et, seule en Europe, l'Espagne accuse, en ces sortes de délits, une diminution progressive.

Fidèle à la méthode du maître, Laschi fait intervenir le facteur anthropologique de dégénérescence. Il le retrouve chez les criminels banquaires comme chez les violents. Cornélius Herz avait, paraît-il, les oreilles asymétriques, Arton a de l'hydrocéphalie frontale, Baïhaut de la platicéphalie, et Fontanes de l'acrocéphalie pour ne citer que ces héros ban-

1. Rodolfo Laschi, *la Delinquenza bancaria*. Turin, 1899.

quaires. Mais, si ces derniers caractères avaient quelque valeur dans la genèse du délit de fraude, il faudrait supposer que la civilisation déforme les têtes, les nez ou les oreilles, puisqu'on a déjà démontré qu'elle était le grand facteur de ce genre de délit qu'accompagnent aussi ces anomalies physiques. Cela prouve que le système, s'il n'est pas entièrement faux, est au moins inutile.

Il est facile de prévoir l'attitude de l'école lombrosienne matérialiste à l'égard de la religion. Est-elle un préservatif ou un facteur du crime ? On dirait que Lombroso penche vers cette seconde hypothèse. Il écrit dans son introduction que « la religion, qui, chez les protestants paraît empêcher bien des crimes, les accroît ou, tout au moins, les laisse accroître dans plusieurs pays catholiques ». Pourquoi cette différence injurieuse à la religion catholique ? Parce que, dans les pays protestants où sévissait l'alcoolisme, une lutte énergique contre ce fléau a fait baisser le chiffre de la criminalité dont il est un puissant facteur. Et c'est toute l'explication d'un fait dans lequel il est injuste de voir une action directe de la religion.

Lombroso va plus loin encore. Après s'être attardé, avec une sorte d'hésitation, à dire que, parmi les criminels, on compte des hommes religieux comme aussi des athées, il finit par livrer sa véritable pensée : « Si l'on s'en rapportait, écrit-il, à quelques statistiques, il est vrai très restreintes, on trouverait qu'il y a moins de criminels là où abondent les athées que là où, à égales conditions, dominent les catholiques et les protestants; ce qui pourrait bien venir de leur plus grande culture, d'autant plus qu'en Europe les athées abondent surtout parmi les citoyens les plus instruits. » Nous nous inscrivons en faux contre cette prétendue statistique qui donne à l'athéisme sa prédominance dans le monde intellectuel. Ni M. Lombroso, ni ses disciples ne l'ont établie et ne l'établiront jamais. De ce chef l'accusation est odieuse et gratuite. Elle se retourne, du reste, contre son auteur. Il y a moins de crimes, dit-on, parmi les athées parce qu'ils sont plus instruits. Or, dans le livre même où s'étale une pareille assertion, un chapitre tout entier est consacré à l'influence de l'instruction sur la criminalité. La conclusion

qui s'en dégage c'est que l'instruction peut souvent faire varier le crime de genre et d'espèce, mais qu'elle en est un facteur plutôt qu'un préservatif. Que M. Lombroso veuille bien s'entendre avec lui-même, avant de donner à l'athéisme un brevet de vertu.

L'anthropologiste italien, faute d'arguments pour établir sa thèse, se donne le vulgaire plaisir de citer une série de faits et de documents, voire de décisions de casuistes et d'usages de l'Église, qui, interprétés au rebours de l'exactitude historique et du simple bon sens, démontrent que le catholicisme favorise le crime en lui promettant un pardon facile ou une absolution à prix d'argent. Il est inutile de réfuter ces accusations qui déparent un ouvrage aux allures sérieuses, et que l'auteur emprunte, du reste, aux pires ennemis de l'Église et de la papauté.

Il se charge de réfuter lui-même la thèse qu'il croit cependant établir contre la religion catholique. Il reconnaît, au moins pour la France, qu'en règle générale l'abaissement de la natalité coïncide avec un accroissement de la criminalité. Or, il constate lui-même que les départements où la population augmente sont précisément ceux où le sentiment religieux conserve tout son empire. Il admet que les femmes sont moins criminelles que les hommes, et il doit avouer qu'elles sont plus souvent fidèles à la pratique religieuse. Il assure que la mauvaise presse fait monter le chiffre de la criminalité, et il est bien forcé de reconnaître que cette presse est surtout antireligieuse.

Enfin, après avoir affirmé catégoriquement que la religion ne fournit aucun remède contre le crime, Lombroso finit par conclure qu'elle fut cependant quelquefois un élément moralisateur réellement utile. Mais il nous avertit qu'elle n'a cette influence bienfaisante « que lorsque, étant à l'état naissant, elle peut se transformer en une violente passion ». Pourquoi à cet état naissant a-t-elle une efficacité qu'elle perd en vieillissant? Ses dogmes sont toujours les mêmes, ses prescriptions identiques. Son décalogue et son credo ne subissent pas les variations des doctrines et des lois humaines. Son pouvoir moralisateur ne se puise pas à des sources différentes à mesure que les siècles s'écoulent. Il reste donc une

seule explication logique de cette puissance que reconnaît Lombroso. C'est que la religion met un frein aux tendances criminelles de l'homme quand elle est fidèlement pratiquée, à plus forte raison quand cette fidélité aux observances religieuses atteint un degré héroïque. Si, dans tel ou tel pays catholique, il semble que le crime se développe plus que dans tout autre, c'est sûrement parce que, si le baptême demeure, la pratique religieuse n'est plus observée. Si la statistique, comme ce serait son devoir, tenait compte de cette circonstance, elle démontrerait que la criminalité, dans les pays catholiques, monte à mesure que la vie religieuse descend. Que M. Lombroso veuille tenter cette expérience, fort simple, mais assez délicate, et il sera de notre avis. Il conviendra qu'au Congrès de Bruxelles, où l'on malmena fort son type de criminel-né, le Dr Minovici eut raison de proclamer que « la disparition des sentiments religieux joue un grand rôle dans l'accroissement de la criminalité. La religion, avec sa morale stricte, avec l'espoir d'une récompense future, avec son enseignement humanitaire et doux, fera plus que toute autre intervention dans la moralisation des masses délibilitées. » Voyons cependant quel est le procédé lombrosien pour réagir contre le crime en dehors de toute idée religieuse.

IV

Le maître de l'école donne, et avec raison, la plus grande importance à la prophylaxie du crime. Il est évident, en effet, qu'il vaut mieux prévenir la faute que d'avoir à la réprimer. Mais, parmi les moyens préventifs signalés par Lombroso, il en est que la morale et l'intérêt même de la société ne permettent pas d'employer. Tel est le divorce, préconisé comme un remède aux crimes passionnels, et la facilité donnée aux instincts, les plus violents mais les plus bas de l'homme, de se satisfaire pour éviter les attentats à la pudeur. Quant aux autres procédés préventifs, ils ne diffèrent pas sensiblement de ceux que mettent en avant la plupart des criminalistes. Ce sont les institutions de prévoyance et de secours, les sociétés d'éducation, les asiles pour l'enfance abandonnée et pour la réforme de l'enfance et de l'adoles-

cence criminelles. Bien que l'œuvre admirable de don Bosco trouve grâce devant lui, Lombroso, sans preuves sérieuses du reste, déclare que la charité latine est bien inférieure à la philanthropie anglo-saxonne, c'est-à-dire protestante. C'est là un goût personnel, dont le maître italien ne saurait se défaire et qu'il faut lui passer. En revanche, quand il en vient au délit banquaire et au crime politique, il fustige impitoyablement le parlementarisme et le suffrage universel, dans lesquels il trouve, non sans raison, les causes principales du crime politique, de la corruption, de l'injustice et de l'escroquerie. « De nos jours, dit-il, les sept cents pseudo-rois qui nous gouvernent sont d'autant plus violents et dangereux qu'ils sont plus cachés et font entrer l'injustice par tous les pores de la nation, jusque dans les vallées les plus reculées, qui ont le malheur de posséder un représentant. » On sait, en effet, tout ce que l'immunité parlementaire et l'irresponsabilité gouvernementale peuvent couvrir de gaspillage et d'escroquerie des deniers publics. Nous avons assez reçu de ces hautes leçons d'immoralité publique et d'impunité pour n'être plus étonnés du progrès croissant de l'improbité et de la fraude. Encore faudrait-il dire qu'elle progresse surtout dans les régions élevées de la finance et du pouvoir, où l'on sait mieux se mettre à l'abri du châtiment. Le remède à cet état de choses, Lombroso n'hésite pas à le demander à une réforme radicale du suffrage universel et du parlementarisme. Reste à trouver le moyen d'opérer cette transformation qui tirera le bien du mal.

Mais enfin, malgré la prophylaxie la plus attentive, le crime existe et il progresse. Quelle sera l'attitude que devra prendre l'autorité sociale en face du fait délictueux ? On répondait simplement autrefois : Elle devra le punir. Quant à la peine, elle sera proportionnelle, d'une part avec la gravité objective du fait, et de l'autre avec la culpabilité subjective de son auteur. C'était trop simple, et l'anthropologie, en faisant irruption dans le domaine de la criminalité, s'est chargée de compliquer le droit pénal. On pourrait dire qu'elle l'a détruit, s'il y avait la moindre liaison logique entre ses enseignements et la pratique judiciaire. Et d'abord, comme dit Lombroso, « la statistique, aussi bien que l'examen anthropomé-

trique, nous montre, en somme, le crime comme un phénomène naturel, un phénomène nécessaire comme la naissance, la mort, la conception ». Mais la nécessité du crime ruine de fond en comble la théorie de la responsabilité. L'école nouvelle ne recule pas devant cette conséquence. Elle dit avec Carrara « qu'il y a imputabilité absolue où il y a concours d'intelligence et de volonté dans l'accomplissement d'une action criminelle ». Mais elle ajoute aussitôt : « à condition que cette volonté ne soit pas amoindrie par l'intervention de causes physiques, intellectives et morales. » Or, comme il n'est pas de crime dans lequel ces causes n'interviennent, c'en est fait de la responsabilité du criminel et de l'imputabilité de l'acte qu'il a fatalement commis.

Lombroso ne se fait pas illusion sur l'objection que soulève un tel système. Il en fait justice de la façon la plus simple. Puisque le crime est nécessaire, lui dit-on, et que vous niez l'imputabilité, de quel droit punissez-vous ? — Rien n'est moins logique, répond le maître, que ce qui veut l'être trop. S'il y a une nécessité du crime, il y a aussi une nécessité de la défense. — Si la logique perd ici ses droits, on voit qu'au moins la société conserve les siens, sauf à les appuyer sur des titres plus sérieux que les sophismes de Lombroso.

Ainsi, d'après cette école le crime n'emporte pas avec lui l'idée d'une violation directe de la loi morale, ni d'une malice qui lui soit propre, en dehors même de toute relation avec la société. Il n'est qu'une attaque à l'ordre social et, par conséquent, la punition ne doit être qu'un moyen de défense. La mesure n'en sera plus demandée à la gravité du délit et à la culpabilité de son auteur. Elle dépendra du degré de *témibilité* qu'inspire le criminel. On devra donc la différencier selon que le coupable sera un criminel-né, un criminel par occasion, ou un criminel par passion.

Nous arrivons ainsi à l'individualisation de la peine. Deux hommes ont commis le même crime, avec la même intelligence et la même liberté. Ils ne subiront pas la même peine. On relèguera à perpétuité, ou même on supprimera l'un d'eux, parce qu'il est criminel-né, et partant incorrigible. Quant à l'autre, le crime chez lui n'étant qu'un accident, on ne lui in-

fligera qu'une peine légère, afin de l'obliger à s'amender. La loi Bérenger, condamnant le récidiviste à la relégation, et permettant au juge de suspendre l'exécution de la peine pour celui qui subit une première condamnation, est une application partielle de cette doctrine, qui veut qu'on mesure la peine, non plus sur l'acte commis, mais sur l'état pathologique du délinquant. Tout n'est ni faux, ni chimérique, dans cette théorie pénale. Il est à souhaiter que l'amendement du coupable entre pour quelque chose dans la pensée du juge qui applique la loi, et que la prison devienne un séjour moralisateur. Mais, outre qu'une telle conception de la pénalité, dans l'idée matérialiste et lombrosienne, repose sur la négation du libre-arbitre, elle se heurte dans l'application à des difficultés insurmontables. On peut, à la rigueur, sauver le principe de la responsabilité, en disant que le coupable est puni parce qu'il est responsable, et que le caractère ou la nature du criminel détermine le genre de peine qui lui convient. On n'a pas, pour cela, justifié l'ensemble du système.

L'individualisation laisse, en effet, au juge le soin d'apprécier, non seulement le genre de peine qui convient au coupable, mais encore le temps qu'elle devra durer pour obtenir l'amendement. Or, une telle appréciation dépasse tout ce qu'un juge, si éclairé soit-il, peut avoir d'intelligence et de sagacité. Le médecin aliéniste qui, signant le bulletin d'entrée de son malade à l'asile, marquerait aussi sur la feuille le jour où il devrait sortir comme étant guéri, s'exposerait à de singuliers mécomptes. Telle devrait être cependant la conduite du juge à l'égard du criminel qu'il ne punit que pour le corriger. Pour être raisonnable, il est évident qu'un tel juge devrait, au moins, donner à la peine un caractère indéterminé, afin qu'on ne rendît à la liberté et à la société que des malades guéris et désormais inoffensifs.

Ce serait donc à l'administration pénitentiaire que reviendrait le soin de faire durer la peine jusqu'au parfait amendement du condamné. Mais n'est-ce point là ouvrir la porte à cet arbitraire dont on a si souvent accusé l'ancien régime ? Le geôlier ne devient-il pas le maître de garder sous les verrous ou de rendre à la liberté comme bon lui semblera ? A moins de le supposer psychologue de premier ordre, doué

de toutes les qualités de l'esprit et du cœur, il y a lieu de croire qu'il commettra bien des injustices, et que la société ne retirera aucun bénéfice d'un système pénal d'application si délicate et si difficile, pour ne pas dire impossible.

V

L'évolutionnisme impose à ses partisans l'étude d'un côté assez imprévu de la criminalité. C'est celui de l'utilité du crime. Le darwinisme, qu'il est aujourd'hui de mode de faire intervenir partout, proclame, on le sait, comme une loi fondamentale de l'évolution que, parmi les organismes, ceux-là seuls survivent qui ont quelque utilité pour l'espèce. Or, il est sûr que le crime montre sa vitalité par une marche ascendante. Il doit donc avoir dans le monde, sinon une fonction, au moins une utilité sociale.

Lombroso fait appel à l'histoire pour établir par le fait cette utilité du crime et même des grands crimes. Dans l'ordre politique ils ont servi à fonder les empires, et ils ont souvent assuré leur stabilité. La guerre, qui compte parmi les plus abominables, a souvent aussi conquis la liberté d'un peuple. Bien des faussaires et des escrocs, tout en ne travaillant que pour eux, grâce à leur grande activité, mettent en mouvement une telle quantité de forces qu'ils réussissent à donner une puissante impulsion au progrès. C'est de l'usure que se formèrent les premières accumulations de capitaux, au moyen desquels furent réalisées des entreprises utiles à l'humanité. Buckle a démontré qu'il est plus dangereux d'avoir des hommes d'état ignorants que d'en avoir de criminels ; ceux-là laissent le pas libre à tous les fripons, tandis que, s'ils sont fripons eux-mêmes, ils sont seuls à commettre des crimes. Tout récemment, les Panamistes et les Crispistes nous ont démontré que la morale politique diffère souvent de la morale privée, et que des ministres peuvent être criminels, tout en étant hautement estimés. Les médecins, les spécialistes, les avocats sont obligés d'user du mensonge pour le succès de leurs opérations.

Après cette belle leçon sur la fin qui justifie les moyens, et cet amas de sophismes où les règles de la causalité sont

si légèrement oubliées, Lombroso tire la conclusion dernière de son livre, il faudrait dire de toute son œuvre. Comme la soif du bien et la haine du mal, affirme-t-il, surpassent chez lui toute conviction théorique, il ne voudrait à aucun prix donner à qui que ce soit le droit de conclure, de ce qu'il a dit, que la lutte contre le crime est inutile et peut-être même nuisible. Seulement, il veut une lutte plus humaine, plus douce, avec des moyens de répression moins sévères et mieux adaptés à la nature spéciale de chaque délinquant. Il prétend ainsi, par des institutions sagement établies, utiliser le criminel au même degré que l'honnête homme, au grand avantage de tous les deux. Il s'agit de faire des applications de ce qu'on appelle en histoire naturelle la *symbiose*.

Il y a, dans le monde végétal, des plantes qui, nuisibles par elles-mêmes, deviennent utiles et bienfaisantes en s'unissant à d'autres, tout en augmentant leur propre vigueur. Certains Schizomycètes vivent aux dépens des racines des légumineuses, mais en même temps ils produisent de l'azote qui, répandu dans le sol, en accroît la richesse au profit de la plante dont ils sont les parasites. Dans le monde animal on voit une Méduse, très nuisible à ceux qui l'approchent, se greffer sur un poisson et le défendre contre ses ennemis. Pourquoi n'appliquerait-on pas cette culture symbiotique au criminaloïde ? On pourrait, par ce moyen, l'acclimater au milieu de l'épanouissement de la civilisation la plus avancée, et l'utiliser pour son propre avantage et pour celui de la société. Voilà le système conseillé par Lombroso. Il s'agit d'éliminer les plantes carnivores par la multiplication des plantes symbiotiques. Mais il nous avertit que le seul moyen de réussir est de s'appuyer sur la nouvelle science anthropologique, c'est-à-dire sur la sienne. Elle promet de nous éclairer de plus en plus sur les tendances des individus. Après quoi la société n'a plus qu'à appliquer la symbiose, et le crime devient aussi utile que la vertu.

Voici quelques exemples de cette adaptation de chacun à la vie qui lui convient, en vertu de ses instincts ataviques. Les homicides pourraient être utilisés « pour la guerre ou la chirurgie ». Les recéleurs et les escrocs conviendraient « pour la police et le journalisme ». Nous demandons par-

don à ces deux honorables corporations, mais nous ne nous permettrions pas de falsifier les idées du grand anthropologiste. Nous les donnons telles qu'il les a conçues et écrites. Les vagabonds iraient faire de la symbiose aux colonies « dans les terres sauvages et malsaines, où ils seraient moins assujettis à une demeure fixe ». Lombroso cite des exemples de ces merveilles de vie symbiotique. Garibaldi, paraît-il, a transformé en héros une foule de brigands et de vagabonds. Les grands conquérants, les chefs de révolutions ne sont que des fous moraux de génie. Chez eux les notes criminelles passent en seconde ligne, et les contemporains ne voient en action que les notes géniales.

Avec la symbiose on fera même des saints. En général ces personnages extraordinaires sont des fous moraux épileptiques, et, comme il arrive à ces derniers, ils sont très portés aux excès de l'altruisme. Il suffit de les y pousser pour produire des hommes qui, non seulement seront des saints, mais qui entraîneront des masses entières à une vertu épidémique. Et Lombroso nous assure que telle est la genèse de Loyola et de saint Jean de Dieu. Nous en doutons pour tous les deux, et spécialement pour ce Loyola, dont la tactique spirituelle repose précisément sur le principe des contraires, quand il s'agit de vaincre une passion. Mais enfin, laissons à Lombroso l'illusion qui lui est chère, et n'espérons pas trop voir bientôt la symbiose réaliser, comme il nous le promet, la vision d'Isaïe : « Le loup et l'agneau habiteront ensemble, le lion se nourrira de l'herbe des champs avec le bœuf, et ces bêtes ne causeront plus ni dommages, ni dégâts. »

Dans ce système, en effet, tout est à peu près faux depuis la base jusqu'aux moyens de le mettre en pratique. Il repose sur son invention du criminel-né, dont la science sérieuse a depuis longtemps fait justice, et sur l'impulsion fatale que subit vers le crime l'être dont l'organisme accuse des anomalies, principe destructeur du libre arbitre qui, grâce à Dieu, n'est pas encore le régulateur de la moralité publique.

Quant à l'application du système, c'est la méthode homéopathique transportée dans le domaine des maladies morales et sociales. Jusqu'ici on procédait plutôt par voie allopa-

thique. On essayait de détruire une tendance par ses contraires. Lombroso veut que ce soit par ses analogues. Cela n'est pas impossible. Si l'on suppose que la tendance au crime est une faculté, il n'y a, pour la satisfaire, qu'à lui fournir son objet propre. Voilà un organisme fait pour le sang, ouvrez-lui la carrière de boucher ou de soldat, et ainsi pour toutes les autres aptitudes. Malheureusement, si le boucher trouvera toujours des veaux à saigner, le soldat n'aura pas toujours l'occasion de tuer des hommes. Et alors, la tendance existant irréductible et fatale, et le libre arbitre ne pouvant rien dans l'affaire, le criminel reparaîtra dans l'homme que la symbiose avait satisfait, mais qu'elle n'avait pas guéri. A côté de cette direction donnée aux tendances et aux aptitudes individuelles il faut donc mettre autre chose que l'industrie lombrosienne, pour rendre à la société des membres sérieusement utiles. Il faut la notion exacte de la loi morale et les moyens que la religion fournit à l'homme pour la mettre en pratique. Sinon, il faudrait se borner à prier la nature de mieux organiser ses œuvres, et de ne plus nous donner, à travers les péripéties et les jeux de l'évolution, des crânes et des cerveaux criminels, des membres difformes, des oreilles et des nez faits pour le crime, des tempéraments exposés à toutes les infirmités. Ce serait lui dire d'arriver enfin à nous donner le type normal de l'espèce humaine, chez lequel la vertu serait fonction de l'organisme. Le vingtième siècle verra-t-il ce chef-d'œuvre réalisé? Il serait plus que téméraire de le croire. Dans tous les cas, malgré les prétentions de l'anthropologie criminelle contemporaine, nous ne conseillons pas d'inscrire les découvertes de Lombroso au livre d'or du siècle qui finit.

Hippolyte MARTIN, S. J.

LE PEUPLE FRANÇAIS

ESQUISSE ETHNOGRAPHIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

Il y a un peuple français ; mais il n'y a pas de race française au vrai sens du mot. Les Français d'aujourd'hui sont formés de différentes races qui, à diverses époques, se sont établies sur notre sol et y ont mêlé leur sang : races préhistoriques, Celtes, Ibères, Ligures, Gaels, Romains, Francs, Wisigoths, etc.

Ces races elles-mêmes, qui sont entrées dans la composition du peuple français, étaient loin d'être des races pures. Cependant elles formaient, au point de vue physique et moral, des types caractérisés qui par leur croisement ont donné naissance à un nouveau type, le type français.

Ce type n'est pas le même sur toute l'étendue de notre territoire. Il varie d'après les proportions diverses où les races ont mêlé leur sang, d'après le climat, la nature du sol, les occupations, les circonstances historiques, etc. De là sont nés nos types provinciaux, qui vont s'atténuant à mesure que la vie moderne développe les déplacements et les mélanges des populations.

En prenant une sorte de moyenne entre ces types provinciaux, on aura un ensemble de qualités et de défauts qui constitue le type moral des Français. Quant au type physique, il est difficile de le déterminer. Les traits caractéristiques de nos races primitives se sont tellement brouillés dans mille croisements ; la taille, la forme du crâne, la couleur des cheveux et des yeux sont si variées dans la plupart de nos provinces qu'on ne peut dire qu'il y ait une taille française, des crânes français, des cheveux français. Dans les provinces où dominent les blonds aux yeux bleus, à la taille élevée, le Français se rapproche de ce qu'on est convenu d'appeler l'homme du Nord. Celles où dominent les familles brunes, petites et trapues appartiennent au type de l'homme

du Midi. Entre ces deux extrêmes, dans la masse de la population, il y a des degrés et des nuances à l'infini.

Nous commencerons par parcourir nos provinces pour y observer les caractères distinctifs des principaux types provinciaux. De l'ensemble de ces types et des divers éléments ethniques qui sont entrés successivement dans la composition du peuple français, nous essayerons ensuite de dégager les traits généraux sous lesquels il se présente.

I

Par les côtes de la Méditerranée la France a une porte ouverte sur l'Orient. C'est par là que les civilisations phénicienne et grecque sont venues visiter sa barbarie primitive. L'Orient lui réservait un don bien plus précieux. C'est sur les plages de la Provence qu'elle vit arriver le groupe des amis du Sauveur qui, d'après la pieuse tradition, lui apportaient les lumières de l'Évangile.

Quand ils débarquèrent sur cette côte ensoleillée qui leur rappelait leur pays natal, les Grecs et les Phéniciens y trouvèrent déjà établies des populations appartenant à la race des Ligures qui, avec les Ibères et les Celtes, sont considérés comme les plus anciens de nos ancêtres connus de l'histoire. Ils avaient été précédés sur notre sol par des races préhistoriques qui, d'après Quatrefages [1], « ont leurs représentants dans nos populations actuelles, et ont été pour une bonne part dans leur constitution ».

Pour savoir ce que nous avons reçu de ces populations primitives, il faudrait connaître ce qu'elles avaient, et l'archéologie préhistorique ne nous renseigne guère que sur la forme des crânes et le squelette.

Elle distingue deux races principales : une petite, brachycéphale (race de Furfooz, de Solutré, de Grenelle), caractérisée par un crâne arrondi, globuleux, un front étroit, bas, fuyant, dont on trouve les races surtout dans le nord-est de la France [2], principalement dans le bassin de la Seine ; l'autre, celle de Cro-Magnon, de taille assez haute, dolicho-

1. *Introduction à l'étude des races humaines,* p. 441.
2. De Quatrefages et Hamy, *Crania ethnica.*

céphale, avait une ère d'habitat très considérable, allant des Pyrénées jusqu'aux environs de Liège, et du bassin de la Dordogne au royaume de Naples. « Son foyer principal était la vallée de la Vézère. Les traces qu'elle a laissées sont de plus en plus rares à mesure qu'on s'éloigne davantage de ce point. Ces traces, on peut les suivre dans les dolmens, dans les grottes sépulcrales de l'âge néolithique ; on les retrouve à l'âge du bronze et du fer, puis dans des alluvions anciennes (port de Boulogne) ; puis dans des tombes du cinquième siècle (Paris) : dans le cimetière de Saint-Marcel du quinzième au dix-septième siècle ; enfin, dans le sud-ouest de la France, dans nos Landes, où, j'ai pu le constater moi-même, on rencontre des individus qui, autant qu'on peut en juger par l'extérieur, présentent tous des caractères craniologiques les plus caractérisés [1]. »

D'après Quatrefages, la race de Grenelle a aussi parmi nous de nombreux descendants remontant à des âges divers, comme l'atteste la série des crânes parisiens déposés au Muséum.

Entre cette race de Grenelle et les Lapons actuels on a constaté une grande ressemblance, et « peut-être les Lapons d'aujourd'hui reproduisent-ils, au moins en partie, les traits des vieux riverains de la Seine [2] ».

Sur la première couche de populations ligures, ibères, celtes, qui s'est superposée à ce fond préhistorique, nous avons peu de renseignements précis.

Les Ligures, les Ligyes des Grecs, sont le premier peuple que l'histoire nous montre dans l'Europe occidentale [3]. Les Celtes qu'ils avaient précédés sur notre sol les refoulèrent dans le sud-est de la Gaule, et, en se mêlant à eux, formèrent la population celto-ligure qui occupait la Provence à l'arrivée des Phéniciens et des Grecs.

Les anciens auteurs (Diodore de Sicile, Strabon, Plutarque, Tite-Live) nous dépeignent les Ligures comme des

1. De Quatrefages, *Introduction à l'étude des races humaines*, p. 444.
2. *Ibid.*, p. 451.
3. D'Arbois de Jubainville, *Revue archéologique*, 1875. — D'après Roget de Belloguet (*Ethnographie gauloise*, t. II, p. 33), les Ligures auraient occupé la plus grande partie de la Gaule, et auraient été le *substratum* sur lequel se serait étendue la couche de la population celtique.

hommes petits, maigres, de complexion sèche et nerveuse, robustes par suite d'un constant exercice, durs au travail, sobres, courageux, belliqueux (*Ligurum durum in armis genus*). Ce tempérament nerveux et musculaire se retrouve encore dans beaucoup de leurs descendants.

Les Phéniciens, gens de mer et de négoce, se contentèrent de fonder des comptoirs au fond des havres les mieux abrités, et ne se mêlèrent guère à la population celto-ligure. Ils n'ont pas laissé de trace sensible de leur passage en Provence. Mais il n'en est pas ainsi des Grecs. « L'idiome provençal renferme une foule de mots d'origine grecque, et il est impossible de ne pas reconnaître chez la plupart des femmes de la zone maritime, notamment dans les familles de marins qui s'allient généralement entre elles, la finesse des lignes et la pureté de contours du type grec [1]. »

Les femmes d'Arles surtout ont le renom de rappeler la beauté hellénique. Mais, là comme dans d'autres villes de la Méditerranée, les mariages avec les étrangers altèrent et rendent de plus en plus rare ce type si justement vanté.

La conquête romaine apporta sur les bords du bas Rhône et de la Méditerranée un élément nouveau. Dans cette *province romaine*, la *province* par excellence, sur la *Côte d'azur* et dans les plaines du bas Languedoc, où ils retrouvaient le climat et le ciel de l'Italie, les Romains s'établirent plus nombreux que dans le reste de la Gaule, mais sans mêler beaucoup leur sang à la population indigène. Leurs soldats, leurs administrateurs, leurs colons, leurs commerçants disséminés au milieu d'une population nombreuse, ne paraissent pas avoir eu une grande influence sur son type physique. Si sur quelques points où ils étaient en plus grand nombre, à Nimes, à Narbonne, dans quelques localités voisines de la voie Domitienne, on peut encore reconnaître des traits du type romain [2], l'ensemble de la population a conservé les caractères physiques de la race ligure ou celto-ibérique.

1. *Dictionnaire géographique de la France*, t. IV, p. 2561. — Ce dictionnaire, rédigé par nos meilleurs géographes, est en cours de publication chez Hachette.

2. Les Romains qui envahirent la Gaule étaient un mélange de Pélasges, de Sicules, d'Étrusques, de Ligures, de Grecs, d'Ombres, etc. Ce sont les

Dans quelques contrées cependant ces caractères ont été altérés par le mélange d'un sang qui n'appartient pas aux races indo-européennes d'où elle est issue. Après l'invasion des barbares de race germanique, qui ne paraissent pas avoir laissé beaucoup de traces, le sud-est eut à subir celle des Sarrasins. Dans les monts des Maures, aux environs de la Garde-Frainet surtout, on trouve encore tous les caractères des races du Nord de l'Afrique : teint bronzé et mat, traits anguleux, barbe et cheveux noirs, nez busqué, lèvres plus ou moins épaisses. Les familles possèdent des noms patronimiques pour la plupart d'origine arabe. De nombreux cas d'atavisme font revivre les anciens types avec une telle pureté qu'il est impossible de ne pas voir, dans une partie de la population des Maures, les rejetons authentiques des envahisseurs du neuvième siècle[1].

Le séjour des Sarrasins dans la Septimanie pendant de longues années a dû avoir aussi une influence ethnographique sur la population des Pyrénées-Orientales, de l'Aude et de l'Hérault.

Avec des éléments ethniques si variés, mélangés dans des proportions si diverses, les populations du sud-est de la France ne sauraient présenter partout le même type moral. Il faut aussi tenir compte du genre de vie, des facilités ou des difficultés de l'existence sur un sol plus ou moins riche ou ingrat. Toujours en lutte avec les inégalités du terrain et les intempéries de l'air, obligé de demander sa subsistance à un travail opiniâtre, l'habitant de la montagne ne se confondra pas avec l'habitant du littoral, à qui une tiède atmosphère et les riches productions de la terre permettent de vivre dans une certaine indolence.

Il y a cependant des traits généraux qui caractérisent les habitants de la Provence et du bas Languedoc.

« L'habitant de Marseille est considéré comme incarnant

Sabins qui paraissent avoir présenté le type spécial méritant le mieux d'être appelé type romain, et dont les patriciens des médailles et des statues antiques ont conservé les traits : peu de hauteur du visage, d'apparence plus ou moins quadrangulaire, cou court et musclé, poitrine large, membres forts et peu longs, ossature courte et massive, stature moyenne ou peu élevée. (G. Lagneau, *Anthropologie de la France.*)

1. *Dictionnaire géographique de la France*, t. IV, p. 2561.

le type provençal. Le Marseillais est généralement de taille moyenne, trapu et robuste; il a les cheveux noirs, légèrement crépus et frisés, le regard vif, le geste prompt et brusque. De tempérament sanguin, il s'emporte facilement et s'apaise de même. Industrieux, il ne connaît guère d'autre occupation que le trafic et apporte dans le commerce l'ardeur qu'il met en tout, dans ses affaires comme dans ses plaisirs. Il a la voix sonore et le verbe haut, l'élocution plutôt abondante et facile qu'éloquente. Il est plus propre aux travaux d'imagination qu'à ceux qui exigent de la réflexion et de l'étude [1]. »

Au dix-septième siècle, l'intendant des galères, Nicolas Arnoul, disait en parlant des habitants de Marseille : « Ce n'est pas qu'ils ne soient pas de bonnes gens, mais la chaleur du pays les emporte. » On sait, en effet, que les Provençaux cachent sous des dehors brusques la bonté et la générosité qui fait le fond de leur cœur. Leur sincérité sans ménagement va parfois jusqu'à une brutale franchise.

> Ils parlent un peu franc, mais c'est là leur humeur,
> Et ils ne mâchent pas ce qu'ils ont sur le cœur.

S'ils sont généralement brusques et violents, c'est qu'ils vivent dans un milieu où tout est capricieux, violent, heurté. Les rivières elles-mêmes entrent en colère. Mme de Sévigné redoutait pour sa fille cette « chienne de Durance qui a le diable au corps, et ce *diantre* de Rhône si turbulent ». Elle voulait les marier ensemble. Quand le terrible mistral secoue leurs nerfs, quand un soleil de feu donne durement sur leur tête, est-il étonnant que les Provençaux n'aient pas le calme des flegmatiques habitants des bords de l'Escaut ou de la Tamise? « Ces têtes cuites au soleil de Provence s'échauffent vite », disait Mirabeau.

Comme tous les Méridionaux, ils complètent, ils remplacent même par des gestes vifs et abondants la parole trop lente pour la rapidité de leur pensée.

L'ardente et demi-grecque Provence devait être un pays de poètes, d'artistes et d'orateurs. Les troubadours des douzième et treizième siècles, ainsi que les Félibres de nos jours,

1. *Dictionnaire géographique*, art. *Bouches-du-Rhône*.

ont montré tout ce qu'il y avait de gracieux et de subtil dans le génie de cette contrée. Elle a donné à la France des orateurs qui ont brillé dans tous les genres d'éloquence : Mirabeau, Thiers, Massillon, Mascaron, Fléchier, Maury.

Des deux côtés du Rhône, en Provence comme en bas Languedoc, on trouve encore l'empreinte des mœurs grecques et romaines dans la passion des fêtes, des spectacles, des jeux bruyants, des courses de taureaux. Avec ses arènes, Nimes est la digne héritière de Rome.

Ces Méridionaux aiment le bruit, l'agitation, la vie en plein air. C'est le pays de la gaieté. « Le soleil de la Provence, disait Mme de Sévigné, dissipe au moins à midi les plus épais chagrins ». « La Provence mobile et nerveuse, race des grillons bruns, toujours sur la porte et toujours chantant », dit assez irrévérencieusement L. Daudet. Sous ce beau ciel on travaille, on jase, on dort dans la rue. Les marchands, les ouvriers sont assis sur le seuil de leur maison ou devant leurs échoppes, entourés d'enfants et d'oisifs, tout cela parlant ou plutôt criant, gesticulant et se démenant.

Par la vivacité, la mobilité et la gaieté de leur caractère, la fougue de leur tempérament, leurs prompts accès de colère qui s'évaporent en gestes et en menaces, les habitants des plaines du bas Languedoc (Gard, Hérault, Aude) ont beaucoup de ressemblance avec les Provençaux.

Si du bassin de la Méditerranée nous passons dans le bassin de la Garonne incliné vers l'Océan, nous trouvons encore dans les populations les caractères du type méridional, mais tempérés et modifiés par la différence du climat et la diversité des éléments ethniques.

Entre les Pyrénées, la Garonne et l'Océan, l'élément qui prédomine est l'élément ibère, qui a aussi peuplé une partie de l'Espagne. « Les Aquitains, disait Strabon (l. IV, chap. II, § 1), diffèrent de la famille gauloise quant à la constitution physique et quant à la langue. Ils ressemblent plutôt aux habitants de l'Espagne qu'à ceux du reste de la Gaule. »

Dans cette contrée du sud-ouest bien des éléments ethniques se sont superposés aux habitants primitifs : l'élément

celtique d'abord, le plus important de tous, puis l'élément romain, wisigoth, franc, arabe, etc. Mais l'élément ibérique n'a pas été submergé, il nous apparaît encore avec des caractères plus ou moins accusés dans la plus grande partie des habitants.

Nulle part il ne se rencontre pur. Cependant, dans un coin des Pyrénées, les Basques nous donnent une idée de cette race primitive dont ils sont les descendants directs et presque sans mélange. Placés par la Providence dans un pays béni du ciel, où la mer et les montagnes, de vertes collines et de fertiles vallées, des pluies abondantes et un soleil rayonnant leur offrent de si beaux spectacles et un si délicieux séjour, quand tout changeait autour d'eux, ils ont su conserver la pureté de leur sang, leur vieille langue, leurs mœurs patriarcales et leur foi religieuse. Que de Français devraient tourner des regards d'envie vers ce petit peuple réfractaire à nos *progrès*! Que de qualités physiques et morales lui sont restées qu'on trouve rarement ailleurs!

« Hommes aux traits réguliers, dit É. Reclus[1], au regard franc, à la taille svelte et bien prise, au geste gracieux et hardi, à la démarche élastique ; femmes à la figure joyeuse, au sourire fin et légèrement ironique, au maintien si naturel dans leur noblesse : race privilégiée parmi les races mélangées et abâtardies de l'Europe occidentale. En voyant la bonne grâce et la fière allure des Basques, en assistant à leurs jeux, on écoutant leur rire sonore, on se demande si ces populations joyeuses ne représentent pas les débris d'une humanité plus fortunée, si ce « petit peuple qui saute et danse « au haut des Pyrénées », comme l'a dit Voltaire, est fait du même limon que les paysans lourds et grossiers de nos campagnes. »

Cantonné dans ses montagnes, où il a su défendre son indépendance et rester en dehors du monde romain et du monde féodal, puisse ce petit peuple privilégié rester aussi en dehors du monde moderne, sans se laisser pénétrer par ses vulgarités et ses corruptions, et conserver toujours cette foi, ces pratiques religieuses, cette pureté de mœurs qui font

1. *Revue des Deux Mondes*, mars 1867.

encore *de ce débris d'une humanité plus fortunée* un type supérieur !

La race ibérique qui, chez les Basques, s'offre à nous avec des qualités si sympathiques : dignité personnelle, noble fierté, vaillance, imagination vive et rêveuse, aptitude aux travaux littéraires plutôt qu'aux travaux scientifiques, est caractérisée au physique par une stature moyenne, un crâne souvent eurycéphale, peu volumineux, des cheveux noirs, des yeux bruns, le développement du système musculaire et la finesse des extrémités, d'où vient la grande énergie et l'extrême agilité des Basques. (G. Lagneau.)

A cette race appartenaient les Vascons qui se répandirent dans l'ancienne Novempopulanie et donnèrent leur nom à la Gascogne. Des peuples de race celtique vinrent leur disputer le pays situé entre la Garonne et les Pyrénées. Les Gaulois bituriges et boiates s'établirent dans le Médoc, le Bordelais et une partie des Landes. D'autres conquérants gaulois se mêlèrent aux Gascons dans le reste de l'Aquitaine. Le pays de Toulouse fut occupé par les Volkes tectosages, et le Languedoc oriental par les Volkes arécomices. Ces Volkes sont généralement rattachés à la race blonde et grande des Belges, et c'est à eux, et aux Wisigoths qui envahirent plus tard le pays, qu'on attribue l'origine des hommes grands et blonds qui se rencontrent encore sur quelques points du Languedoc.

La conquête romaine n'eut pas dans l'Aquitaine une plus grande influence ethnique que dans les autres provinces.

On peut en dire autant de l'établissement des Wisigoths, auxquels, en 419, le patrice Constantin donna des cantonnements dans la province d'Aquitaine depuis Toulouse jusqu'à l'Océan, en récompense des services qu'ils avaient rendus à l'Empire en Espagne. Ces Wisigoths, débris de l'armée d'Alaric, qu'on évalue à une soixantaine de mille guerriers, ne devaient guère compter qu'une trentaine de mille hommes au moment où Wallia les conduisit en Gaule[1].

Les guerriers francs ne s'établirent pas en colonies régulières dans le sud-ouest, comme ils le firent entre la Loire,

1. Fustel de Coulanges, *l'Invasion germanique*, p. 438.

la Seine et le Rhin. La population ne fut que graduellement modifiée dans la suite par des migrations volontaires et des mélanges sporadiques, qui s'effectuent toujours plus ou moins dans les grandes nations.

L'occupation de la Guyenne par les Anglo-Normands à la fin du moyen âge eut un caractère exclusivement politique. Le nombre des hommes de race germanique qui se fixèrent dans cette province est restreint[1].

C'est donc la race ibérique qui forme encore le fond de cette population que les Parisiens englobent tout entière sous le nom de *Gascons*. Mais les Gascons proprement dits n'en sont qu'une partie et ne doivent pas être confondus avec les habitants du Languedoc et de la Guyenne de la rive gauche de la Garonne, quoiqu'il y ait entre eux des traits communs.

Aux uns et aux autres s'appliquent les traits et caractères que l'on attribue généralement aux hommes du Midi.

Quand ils tracent le portrait des hommes du Midi, sans oublier des qualités réelles qu'ils pourraient leur envier, les Français du Nord mettent surtout en relief leurs défauts qui quelquefois ne sont que la rançon de leurs qualités.

« Les hommes du Midi, dit Cormenin, ne marchent pas, ils courent ; ils ne méditent pas, ils improvisent ; il ne psalmodient pas les oraisons, ils les précipitent. Ils sont toujours aussi pressés de finir que de commencer. Leur génie aime la vitesse, le bruit, l'éclat. Exagérés en tout point, ils vous diront d'un homme, s'il a peu de jugement, qu'il est insensé ; s'il a quelque talent, qu'il est un génie ; s'il a peu d'esprit, qu'il est stupide...

« Tout chez les Méridionaux est en relief, en saillie, en jeu : le regard, le geste, la parole, le style. »

« L'homme du Midi, dit Fr. Wey, conçoit vite et n'approfondit pas. Il ne doute de rien parce qu'il ne réfléchit guère. Il est paresseux. Leurs poètes même savent tourner un couplet plutôt que méditer le plan d'un long ouvrage. Ils ont l'inspiration courte comme un chant d'oiseau. »

1. Broca, *Mémoires d'anthropologie*, t. I. *Ethnographie de la France*.

Les Méridionaux ont été jugés avec moins de sévérité par un auteur plus grave, chargé par l'Académie d'étudier la population agricole de nos provinces. « Dans le Midi, dit Henri Baudrillart[1], le paysan diffère moins qu'ailleurs de l'homme des villes. Soit qu'il bénéficie du soleil comme la nature, soit qu'il tienne ce privilège d'une race plus fine, il a l'intelligence plus ouverte, plus éveillée, plus alerte. S'il n'est pas artiste par la création, il l'est presque toujours à quelque degré par le sentiment. La plupart de ces populations ne sont pas insensibles à la poésie, et on peut dire que, plus que les autres, elles mettent de l'esprit dans leur bon sens et de l'imagination dans leurs plaisirs.

« Parmi les caractères distinctifs des populations du Midi, ajoute-t-il, nous trouvons d'abord le tempérament, dont l'ardeur se traduit par l'énergie et l'emportement des passions, plus d'une fois par la violence des actes, quoiqu'elle égale rarement celle des paroles... Adieu à ces qualités, à ces opinions moyennes qui nous ont paru un des mérites et aussi une des faiblesses des populations plus froides du Nord. Sans que le calcul perde ses droits chez elles, les populations agricoles du Midi sont moins indifférentes pour tout ce qui n'est pas l'intérêt personnel... Plein d'heureuses saillies, l'homme du Midi sera moins sujet à tomber dans ce qu'il y a parfois de plat et de terne chez les populations plus équilibrées. Mais son énergie intermittente laisse quelque place à la mollesse. »

Parlant du département de la Haute-Garonne, le même auteur dit : « Le goût de l'action s'y mêle d'alternatives d'indolence. L'amour de la parole subsiste, s'exerçant sur les intérêts généraux dans les classes élevées, sur les intérêts matériels dans la classe rurale. L'habileté pratique n'est pas exclue par une certaine rhétorique. Partout se trouve le mélange de l'esprit provençal et de l'esprit gascon. Bien que la Haute-Garonne ait produit des savants illustres et d'éminents jurisconsultes, cet esprit s'est montré plus souvent ingénieux que profond. Toulouse, malgré sa brillante et savante université, s'est plus distinguée par de poétiques tournois que

1. *Les Populations agricoles de la France.* 3e série, p. 5-6.

par une grande initiative dans les travaux de la pensée. On rencontre parfois jusque dans les campagnes quelque chose de cette imagination aimable et de ce doux parler qui, raffinés de plus en plus, trouvaient leur expression dans les jeux floraux[1]. »

En suivant le cours de la Garonne vers Bordeaux, nous traversons un charmant pays où sourit un gai soleil, où « la nature a versé sa corne d'abondance ». Sur ces riantes collines habite « une race exubérante, aimable, spirituelle, heureuse de vivre, féconde en orateurs et en hommes de guerre. » (O. Reclus.)

Dans ce doux et calme pays, on trouve encore de la vivacité, de l'ardeur, de l'enthousiasme, mais non plus avec l'exubérance provençale. La facilité de la vie matérielle y endort même un peu l'activité. « Ce que nous aimons bien, disait de Sèze, nous l'aimons paresseusement. Très actif pour les affaires et les plaisirs, le Bordelais est plus indolent pour l'étude. »

Fr. Wey nous peint l'enfant de Bordeaux, « la ville aux belles manières, vif, alerte, positif comme un chiffre, avec un masque de courtoisie ».

Si des riches plaines de la Garonne nous montons vers les collines peu fertiles de la Gascogne et les montagnes des Pyrénées, nous rencontrons une population d'une personnalité plus accusée, tellement que les Français ont créé des mots pour exprimer leurs qualités et leurs travers : *gasconner*, *gasconnade*.

Les Gascons du Béarn, à l'œil vif, fins, spirituels, gracieux, braves, ont trouvé dans Henri IV leur plus brillante personnification. Par l'urbanité de leurs manières, leur courtoisie, cette bonhomie madrée qui cache tant de diplomatie, ils se distinguent de leurs voisins les Gascons Bigourdans, rudes montagnards, à l'accueil très réservé et peu bienveillant.

C'est surtout dans le Gers que le Gascon nous apparaît avec toute la pureté de son type, que ses qualités et ses défauts sont le plus accusés.

1. *Op. cit.*, p. 338.

Parmi ces qualités, celle qui lui fait le plus d'honneur, c'est la bravoure. Montaigne qui, sans être Gascon, n'était pas exempt d'exagération gasconne, disait : « Comme il se voit de certaines contrées qui produisent aulcuns fruits en abondance, il semble que la Gascogne porte en nombre infini de valeureux capitaines comme un fruit qui lui est propre et naturel. » Il appelait la Gascogne « un magasin de soldats, la pépinière des armées, la fleur et le choix de la plus belle noblesse de la terre ».

Le prince Noir aimait à recruter parmi les Gascons ses armées qui firent tant de mal à la France. Les plus célèbres chevaliers qui aidèrent Jeanne d'Arc à chasser de France les Anglais, étaient de la Gascogne.

En Montluc, on peut trouver réunis les traits principaux de la race : « une prompte et merveilleuse vivacité », et « une souple et très retenue prudence ».

Dans le génie de cette race, en effet, il n'entre pas moins de prudence que de hardiesse. Primesautiers, prompts à la réplique, aux bons mots, aux saillies originales, sous l'exubérance de leur langage les Gascons cachent un esprit pratique, avisé, souple, plein de finesse, fécond en ressources.

Un vieil auteur disait qu'ils *s'outrecuident*. Ils ne sont pas les seuls.

Se croire un personnage est fort commun en France ;

et même ailleurs. Chez le Gascon, la vanterie, la hâblerie sont depuis longtemps proverbiales. « Il parle par démangeaison de bavarder, de se répondre, d'attirer l'attention sur son propre mérite. Quand la vérité s'épuise ou se dérobe, il enjolive, brode, ajoute, ou invente de toutes pièces. La dissimulation lui est peu habituelle. S'il dit ce qui n'est pas, s'il ment, ce n'est point pour cacher une vérité, ce n'est point dans un but de fraude ou de tromperie ; tout au plus, il est capable d'une mystification. Mentir par confiance en soi-même, mentir pour capter l'imagination ou exciter l'envie, mentir avec une sorte de demi-conviction... tel est le mensonge gascon, qui n'offense que la vérité, et ne nuit qu'à celui qui le profère en portant gravement atteinte à sa réputation d'homme sérieux. Le mensonge qui procède du bavardage et

de la vantardise n'est pas en soi dangereux, et le Gascon, malgré cette petite faiblesse, peut se tenir pour honnête et d'agréable compagnie. Il s'enthousiasme et prend feu pour ce qui lui paraît beau et bon, il est affectueux, sincèrement courtois, et, pour être bruyantes, ses protestations d'amitié ne sont pas nécessairement fallacieuses[1]. »

II

Des bords de la Garonne dirigeons-nous vers les plateaux et les montagnes du massif central, pour descendre ensuite dans la vallée de la Loire. Sur le cours de ce fleuve et de ses affluents, comme sur tout le plateau central et la presqu'île de Bretagne, nous trouvons une population dont le fond est de race celtique. Si dans les plaines de la Loire, du Poitou et de la Saintonge ouvertes à tant d'envahisseurs, cette race a subi des mélanges plus ou moins nombreux, elle s'est conservée relativement pure dans la grande citadelle du centre, et dans le réduit breton moins exposé aux faciles invasions, et où d'ailleurs la défense était plus facile.

Le nom de *Gaulois* que les Romains donnaient aux habitants de la Gaule transalpine a une valeur géographique plutôt qu'ethnique, et désignait deux races différentes : les *Celtes*, Aryens, race blonde et grande, dont le type s'était altéré par les croisements avec les races autochtones, petites et brunes, et les *Belges* ou Kymris, de même race que les Celtes, mais qui, arrivés longtemps après, conservèrent leurs caractères physiques. Ces caractères prédominent encore dans le nord de la France où ils s'établirent[2].

Dans les portraits physiques que les écrivains classiques ont tracés des Gaulois, ils ne tiennent pas compte de cette différence, et ils nous les représentent uniformément comme des hommes de haute stature, au teint blanc, à la chevelure rousse, ressemblant aux Germains. Par leur mélange avec les races préhistoriques, les Celtes avaient perdu en partie leurs caractères anthropologiques primitifs : leur crâne allongé, leur taille élevée, leurs cheveux blonds, leurs yeux

1. *Dictionnaire géographique de la France.*
2. Broca, *Mémoires*, t. I. *Anthropologie de la France.*

bleus et leur teint vermeil. Ils étaient devenus des brachycéphales, d'assez petite taille, aux cheveux châtains, aux yeux gris, au teint pâle. C'est sous ces traits que nous les retrouvons chez leurs descendants de la basse Bretagne et du massif central.

P. Broca a étudié quatre-vingt-huit crânes provenant de l'ossuaire de Saint-Nectaire-le-Haut (Puy-de-Dôme). Ces crânes peuvent être considérés comme représentant aussi exactement que possible le type de l'ancienne race celtique, qui n'a été notablement modifiée par aucun croisement dans cette contrée montagneuse. Les neuf dixièmes des crânes sont très brachycéphales. Les crânes bas-bretons le sont un peu moins, parce que la population celtique de l'ancienne Armorique a été modifiée par le croisement qui suivit au cinquième siècle l'émigration des Bretons insulaires de race kymrique[1].

Le type celtique, dont les représentants les plus purs sont dans les hautes montagnes du Cantal, de la Lozère, de la Haute-Loire, est caractérisé par une brachycéphalie prononcée, des cheveux bruns ou châtain foncé, une capacité cranienne notablement plus forte que celle des Parisiens, un front large.

Les races du centre de la France, qui trouvent dans la haute Auvergne leur expression la plus élevée, sont fortes, vigoureuses, douées de qualités plus solides que brillantes : l'amour du travail, un grand sens pratique de la vie, la ténacité, la sobriété, l'économie, l'attachement au sol natal. La criminalité y est au-dessous de la moyenne française. L'émigration verse chaque année des flots humains de la montagne dans la plaine et dans les grandes villes françaises pour le grand profit physique et moral de ces dernières. Une grande partie de la population parisienne se recrute dans le massif central[2].

Les caractères du type auvergnat s'appliquent à quelques

1. Broca, *Bulletin d'anthropologie*, 2e série, t. VIII.

2. Les idées chrétiennes, dit Leplay (*Ouvriers européens*, t. VI), inculquées de bonne heure, laissent dans le cœur de ces habitants des montagnes, des germes profonds qui, à travers leurs habitudes d'émigration, se retrouvent dans toutes les phases de leur existence. Ils conservent, avec une certaine indépendance dans le caractère, une déférence intelligente et raisonnée pour les supériorités sociales, déférence que l'on ne rencontre

parties du département de la Lozère, de l'Aveyron, de l'Allier, de la Creuse. C'est dans le Cantal que ce type paraît le mieux conservé. Les voyages et les longs séjours à l'étranger ne modifient pas l'Auvergnat, qui rapporte à peu près intacts dans son pays les mœurs et le langage qu'il en avait emportés. Fidèle à ses traditions, avec elles il transmet aussi de génération en génération les traits de la vieille race celtique. Par sa constitution robuste, son regard fier exprimant le sentiment de la force et l'amour de l'indépendance, il nous rappelle les Gaulois du temps de César.

L'Auvergnat, en général, est intelligent, opiniâtre, dur au travail. De caractère indépendant, attaché à son pays, obligeant et charitable, il est susceptible et facile à froisser. On lui reproche d'être intéressé. L'amour du gain, la passion de l'épargne sont un de ses traits caractéristiques.

La foi vive, les bonnes mœurs, les vertus antiques, qui ont disparu de tant d'autres contrées, habitent encore dans ces montagnes. Les familles de huit ou dix enfants n'y sont pas rares. Les vocations sacerdotales et religieuses sont nombreuses. Sur certains points les facilités des communications, les relations avec les étrangers dans les villes de bains ont altéré ces bonnes traditions.

Dans le Gévaudan, nous trouvons aussi une population qui est restée obstinément fidèle à sa race, à ses habitudes, à ses mœurs patriarcales. « L'isolement des hameaux, la longueur des hivers neigeux donnent une teinte d'austère mélancolie au caractère, développent la réflexion, favorisent la vie de famille et le respect dû aux parents.

« L'habitant de la Margeride a les qualités du montagnard : la vigueur, la sobriété, un grand fonds d'honnetêté, une résignation à toute épreuve. Les *Gavauds* (Gabali) sont restés

plus guère aujourd'hui parmi les classes ouvrières. Le chef de famille n'a pas perdu au contact des grandes villes ses principes religieux... Dans sa vieillesse il reviendra plein de foi à la pratique des devoirs qu'il a négligés. A défaut des exemples et des exhortations de l'Église, l'esprit de famille et l'influence des principes religieux conservent la pureté des mœurs dans les habitudes journalières de la vie... Au milieu de la population parisienne, dont ils ne partagent ni les habitudes ni les plaisirs, les Auvergnats vivent dans un cercle fermé... L'ensemble de leur extérieur décèle une nature douée à la fois de la force physique et de la vigueur morale, qualités qui se rencontrent assez généralement parmi eux.

profondément catholiques. Leurs voisins du Midi les plaisantent sur la lourdeur de leurs mouvements ou de leurs idées, sur leur prudence cauteleuse, sur la défiance qu'ils ont d'eux-mêmes ou des autres. Mais ces Gavauds prudents sont des gens de volonté : quand ils tiennent leur idée ils vont jusqu'au bout. Ils fournissent à la France une race forte qui essaime au loin, pleine de bon sens et d'optimisme sérieux : nulle rêverie, nulle mièvrerie de sentiment chez eux ; des faits, des calculs, des actes. Le regard juste, le jugement sûr et vif; mais aussi âpreté au gain, énergie au travail, mépris pour tout ce qui n'est pas l'argent. Ce caractère positif exclut un peu la gaieté rieuse. Cependant la danse (la bourrée) est fort en honneur dans la haute montagne.

« Entre ces habitants des monts granitiques de la Margeride et des Causses, et les habitants des Cévennes il y a opposition de traits, de taille, de mœurs et de caractère. Le Cévenol est petit, nerveux, sec. Il n'a rien du caractère du Gavaud brachycéphale, ni de sa grande carrure. Race à physionomie ouverte, vive par la parole, par le geste[1]. » (G. Fabre.)

Comme dans le massif central, dans la presqu'île bretonne nous trouvons la race celtique, mais avec des caractères un peu différents.

On trouve encore en Bretagne des hommes grands, blonds, aux yeux clairs, à la tête allongée (dans le pays de Léon), à côté d'hommes petits, trapus, à peau brune, aux cheveux et aux yeux de couleur foncée[2] (pays de Cornouailles). Dans la plupart des cantons, la fusion entre les deux types a donné naissance à une population mixte caractérisée en général par une taille courte, de larges épaules, une poitrine développée, des traits accusés, des cheveux bruns ou noirs.

Dans l'Ille-et-Vilaine, les Bretons se sont mêlés aux races voisines, surtout aux Normands, et ont subi l'influence française dans leurs mœurs, leurs idées et leur langue. Mais dans les autres départements, ils restent presque partout fidèles à leur vieille langue et à leurs traditions. Ils sont toujours

> Comme aux jours primitifs la race aux longs cheveux
> Que rien ne peut dompter quand elle a dit : Je veux !

1. *Dictionnaire géographique de la France.*
2. Broca, *Bulletin d'anthropologie*, 2e série, t. VIII.

Dans la célèbre chanson de la *Vieille* et de la *Jeune* (allégorie où la *Vieille* représente la terre bretonne, l'antique Armorique, et la *Jeune* la terre gauloise), on lit :

La Vieille est de pur sang breton ;
L'autre de Gauloise a le nom.
Nargue du Gaulois corrompu,
Dans sa peau de diable cousu.

Dans son *Épître au glorieux saint Corentin*, le P. Maunoir a pu dire : « Le soleil n'a jamais éclairé de canton où ayt paru une plus constante et plus inviolable fidélité dans la vraie foy. Il y a treize siècles qu'aucune espèce d'infidélité n'a souillé la langue qui vous a servy d'organe pour prescher Jésus-Christ, et il est à naistre qui ayt vu un Breton bretonnant prescher une autre religion que la catholique. »

Qu'ils aiment donc et gardent précieusement cette vieille langue qui est celle des premiers apôtres de leur race et n'a jamais servi à l'erreur, qui se prête si bien à l'expression de leurs idées si simples, de leurs sentiments naïfs et profonds, qui est la sauvegarde de leur foi et de leurs mœurs chrétiennes !

« Ceux qui savent le français et le breton, se servent du breton, langue noble, un peu solennelle, grave, éloignée de la vulgarité, pour traduire leurs idées sérieuses, et réservent le français pour les choses triviales ou grivoises [1]. »

Mme de Sévigné parlant des Bretons de son temps disait : « Je trouve des âmes plus droites que des lignes, aimant la vertu comme naturellement les chevaux trottent. » La droiture et la vertu n'ont pas disparu de cette province restée si catholique : H. Baudrillart [2] nous dit qu'on y trouve une « honnêteté peu commune dans les marchés à terme et dans les comptes, et plus de bonne foi que partout ailleurs dans la pratique du métayage. Dans les contrats la parole est tellement sacrée qu'on n'écrit presque rien. ».

Le Morbihan et les Côtes-du-Nord sont les départements de la France où l'on compte le moins de crimes et de délits [3].

1. Lejeune, *Revue celtique*, t. II, p. 14.
2. *Les Populations agricoles de la France*, 1re série.
3. H. Joly, *la France criminelle*, p. 28. — Sans l'ivrognerie, qui fait ombre dans le tableau des mœurs bretonnes, la criminalité serait réduite des deux tiers.

Le Breton est sincère en religion comme dans tout le reste, et il ne se dérobe à aucune des obligations qu'elle impose. C'est un chrétien des premiers temps dont la foi simple, droite, robuste, accepte tous les enseignements de l'Évangile avec leurs conséquences pratiques. Il ne connaît pas le respect humain.

Ses habitudes profondément religieuses, surtout la pensée de la mort qui lui est familière, jettent dans sa vie une note grave et sérieuse. Le pays qu'il habite, avec ses landes désertes, son ciel bas et sombre, son pâle soleil, ses donjons en ruine, ses vieilles abbayes, ses pierres druidiques autour desquelles plane l'oiseau marin, ses longues grèves où l'oreille n'entend que le mugissement sourd de la vague et le cri aigu de la mouette, agit puissamment sur son imagination et contribue à lui donner cette teinte mélancolique qui le caractérise... Sur quelques points cependant il a sous les yeux des spectacles bien différents, par exemple dans la Cornouaille, aux paysages arcadiens, et là nous le trouvons expansif, rieur, vif, impressionnable, avide de représentations, aimant la danse, la couleur éclatante des vêtements, etc.

Dans sa *Poésie des races celtiques*, Renan oppose « à la vulgarité normande, à une population grasse et plantureuse, contente de vivre, pleine de ses intérêts, égoïste comme ceux dont l'habitude est de jouir, la race celtique timide, réservée, vivant tout en dedans, mais sentant profondément, et portant dans ses instincts religieux une adorable délicatesse... C'est dans cette vie retirée, dans cette défiance contre tout ce qui vient du dehors qu'il faut chercher les traits principaux du caractère de la race celtique, à la fois fière et timide, puissante par le sentiment et faible par l'action. » Il s'agit de l'action politique comme nation : car à nos armées de terre et de mer combien elle a donné de chefs qui étaient bien des hommes d'action !

Dans la Conférence faite à Nantes, le 8 juin 1895, M. Brunetière disait : « Un trait commun à tous les Bretons qui ont illustré la France, c'est l'esprit d'indépendance et de fierté... Vous êtes fidèles, mais fidèles d'abord à vous-mêmes. Ni pour or, ni pour argent, ni pour rien au monde le Breton ne fait à

personne le sacrifice de ce qu'il croit se devoir à lui-même... On est bien fort quand on est au-dessus des tentations du luxe et de la richesse... L'indépendance des Bretons est surtout faite de leur désintéressement... Vous avez peu de besoins, et les tentations vulgaires ont sur vous peu de prise. » Et il ajoutait que « dans l'effacement contemporain de presque tous les caractères, dans la lente dissolution des consciences, il ne trouvait rien de plus beau ».

En dehors de la Bretagne et du massif central, les Celtes du bassin de la Loire se sont mêlés à beaucoup d'autres races, et par le fait de ces croisements, comme par la diversité du sol et du climat, nous y trouvons des types provinciaux assez variés.

Le Poitou a été successivement envahi par les Romains, les Théifales, les Francs, les Wisigoths, les Arabes, les Anglais, occupé même par des colonies de Basques, d'Espagnols, de Hollandais.

La population poitevine nous offre des caractères assez divers, au physique comme au moral, suivant qu'on l'étudie dans le *Bocage*, la *Plaine* ou le *Marais*.

Le Vendéen du *Bocage*, aux cheveux noirs, au teint pâle, généralement de taille médiocre, bien prise, de tempérament robuste, se rapproche souvent du type espagnol.

L'habitant de la *Plaine* (Deux-Sèvres), grand et fort, au teint coloré, rappelle le type anglo-saxon. Celui du *Marais*, de haute taille, blond, lymphatique, a de l'analogie avec les Scandinaves.

Le paysan vendéen cache une grande force sous l'apparence du calme et de la douceur. Dans la lutte contre la Révolution il a montré tout ce qu'il y avait en lui d'énergie et d'héroïsme. Dans la vie ordinaire, tranquille, un peu lent, volontiers silencieux, plus positif que rêveur, il n'a pas dans son caractère le côté poétique et enthousiaste du Breton, mais il reste attaché comme lui à la foi et aux pratiques religieuses.

Chez les habitants de la *Plaine*, les allures sont plus vives, la gaîté plus bruyante. Dans le *Marais*, natures plus apathiques, mœurs moins sévères et moins pures.

Dans la Haute-Vienne on trouve une certaine douceur de mœurs; un équilibre tempéré, assez en harmonie avec le

climat, comme avec le pays lui-même, ni plat ni montagneux; à défaut de paysages grandioses, rempli de sites agréables. Les qualités moyennes dominent. De ces populations il est sorti des hommes distingués en tout genre, plutôt que des talents d'une grande originalité et des génies de premier ordre[1].

Au point de vue moral et religieux, Mgr Pie a rendu à ses Poitevins le meilleur témoignage. Tout en avouant que dans cet assemblage de territoires il y a des diversités morales comme des diversités physiques, et qu'il n'y a pas partout une égale *richesse des âmes*, il dit « que la terre du Poitou est restée et restera à jamais une terre fidèle. A la différence de beaucoup d'autres contrées, ici c'est le fond qui est chrétien, l'impiété ne dispose guère que des surfaces... Ce peuple est vaillant; il ne ressemble pas à tant d'autres populations molles, flasques, flottantes, qui se courbent devant l'opinion et qui fléchissent devant la force. Les caractères sont tempérés comme le climat; les natures semblent même froides et apathiques. Toute passion extérieure, toute excitation artificielle échouerait devant le flegme, et se briserait contre la fierté de cette race tranquille et indépendante... D'autres contrées ont des élans plus prompts et plus vifs. Nos élans calmes et réfléchis finissent toujours par égaler ou surpasser ceux de nos voisins ».

La Bretagne, le Poitou, l'Anjou, sont trois provinces sœurs dont les religieuses populations méritent les mêmes éloges.

« Par sa foi, par l'esprit traditionnel qui anime ses familles, soit patriciennes, soit populaires, par le nombre des vocations religieuses, par les dévouements héroïques, les sentiments chevaleresques, par les caractères élevés, l'Église d'Angers est une des premières du monde », a dit Mgr Pie.

Les Angevins comptent parmi les populations les plus aimables de la France. *Mites atque benigni*, disait d'eux un magistrat du seizième siècle. La *douceur angevine* est restée proverbiale. On ne trouve dans ce pays ni la brusque franchise, ni la défiance un peu sournoise qui caractérisent d'autres populations; mais partout accueil souriant et bien-

1. Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, 2e série.

veillant. A un esprit fin et délié se joint beaucoup d'honnêteté, la fidélité aux conventions.

Dans la région de Saumur, les caractères sont plus vifs (on en fait honneur au vin blanc); le goût des plaisirs et des jouissances est plus répandu. Le vigneron est processif, âpre à défendre ses intérêts, mais sans trop se départir de la douceur de la race.

Moins sociable, moins avide de distractions, renfermé en lui-même, ayant beaucoup de dignité personnelle, le paysan de Cholet est une sorte de demi-Vendéen [1].

En remontant le cours de la Loire, chez les populations de la Touraine, nous trouverons plus d'un trait de ressemblance avec celles de l'Anjou. *Molles Turones*, disait César.

Grande harmonie entre la terre de Touraine, *Molle, e lieta e dilettosa*, et ses habitants. La Fontaine l'a chanté après Le Tasse :

La Loire est donc une rivière.
Arrosant un pays favorisé des cieux...
Coteaux riants y sont des deux côtés,
Coteaux non pas si voisins de la nue
Qu'en Limousin, mais coteaux enchantés,
Belles maisons, beaux parcs et bien plantés,
Prés verdoyants dont ce pays abonde...

Facilement, on se laisse aller à la vie molle, sensuelle, insouciante en cet heureux pays. *Non e gente robusta o fatigosa.*

La bonne humeur est naturelle aux Tourangeaux, mais sans bruyante expansion. Pas de brusques et vives saillies; esprits fins et narquois, c'est avec un certain nonchaloir qu'ils lancent leurs traits de malice.

On trouve chez eux les qualités moyennes de l'esprit et du caractère français. La Touraine et l'Orléanais forment une région que l'on peut considérer comme la moyenne, le vrai centre d'équilibre de la nation. Là se trouvent fondus dans un harmonieux ensemble de bon sens et de gaieté, d'esprit et de sérieux, les contrastes qu'offrent nos divers types provinciaux. Cette France par excellence des bords de la Loire a contribué, pour une très forte part, à l'œuvre de francisation

1. Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, 2e série.

des provinces voisines. Par les vallées de la Haute-Loire, de l'Allier, de l'Indre et de la Vienne, le plateau central a été graduellement conquis aux mœurs, aux idées, à la langue et à la civilisation matérielle de la France du Nord [1].

Les questions d'ethnographie sont très complexes dans des régions aussi rapprochées de Paris, et où un va-et-vient incessant transforme constamment les éléments ethniques et les caractères des races.

Une tradition qui n'a cependant pas disparu dans cette contrée où la cour de France a fait de si longs séjours, c'est la tradition de la courtoisie. Nulle part ailleurs on ne trouve de plus charmantes manières, une urbanité plus exquise. Nulle part aussi on ne parle plus purement la langue française.

Ce n'est pas seulement dans les villes, à Tours, à Blois, à Orléans, que se conservent ces traditions de grande politesse : le paysan de la vallée de la Loire, surtout entre Blois et Tours, est affable, accueillant. Partout on se pique de faire avec beaucoup de grâce et de bienveillance les honneurs de ce beau pays aux étrangers.

Mais à un trop grand nombre des charmants habitants de cette contrée on pourrait appliquer ce que Mgr Pie dit des habitants de la Beauce : « Pour nous, quand nous pensons aux excellentes qualités qui caractérisent cette province, aux mœurs douces et polies de ses habitants, aux vertus héréditaires de ces vieilles familles agricoles; quand nous voyons ces visages si ouverts, si francs, si sympathiques, nous nous demandons pourquoi ce peuple ne serait-il donc pas chrétien comme on l'est dans d'autres provinces, chrétien non seulement de nom et de croyance, mais par la pratique et par les œuvres. Il y a dans ces tranquilles populations, dans ces natures honnêtes et droites, des éléments exquis qui ne demandent qu'à se compléter par les vertus surnaturelles et par la pratique du christianisme. »

Au sud de ce pays de la Loire, qu'on peut appeler le centre ethnographique de la France, se trouve dans le Berry son centre géographique.

1. E. Reclus, *Géographie de la France.*

Rien dans les habitants actuels de cette province ne rappelle leurs ancêtres gaulois, les Bituriges, qui se distinguèrent par leur énergie et leur audace. Le Berrichon, en général, semble avoir subi l'influence de son pays, qu'il reflète dans son caractère. L'aspect physique du Berry ne présente pas des transitions brusques : ni montagnes élevées, ni vallées profondes ; plaines coupées d'étangs qui inspirent la mélancolie ; climat modéré dans la chaleur comme dans le froid. De même, les Berrichons sont doux, calmes et contemplatifs. Ils sont remarquables par leur affabilité, leur candeur, leur loyauté, leur probité. (G. Sand.) Dans l'Indre, race robuste et simple, un peu lourde, routinière et apathique, mais honnête, travailleuse, aux mœurs douces et hospitalières. (G. Sand.)

Louis BOUTIÉ, S. J.

(*A suivre.*)

M. ESTAUNIÉ

ET

LE ROMAN DE L'ÉCOLE CENTRALE[1]

Le dernier livre de M. Estaunié a fait quelque bruit. M. Faguet en a parlé avec les phrases des grands jours. Pour lui, le *Ferment* « est une bonne action autant qu'une belle œuvre ». C'est beaucoup dire. Mais, à coup sûr, ce roman est fort intéressant et dénote un talent qui n'est pas vulgaire. L'auteur y pose d'une manière saisissante la question des *prolétaires intellectuels* et fait défiler devant nous une longue et désolante théorie d'ingénieurs faméliques, ferment de décomposition sociale pour notre pays. Qu'on me permette de discuter à loisir cette œuvre, ce problème et ce talent.

Ancien élève des Jésuites, M. Estaunié à écrit jadis contre eux un livre méchant. Je n'ai pas à répondre ici à l'*Empreinte*. Des raisons purement littéraires m'amèneront à rapprocher deux œuvres presque jumelles. Ai-je besoin de dire que le souvenir de l'*Empreinte* n'aura pas d'autre influence sur cette critique du *Ferment* ?

I

Voici, pour entrer brusquement au cœur du sujet, trois curieuses figures d'ingénieurs : Julien Dartot le héros du livre, Chenu et Gradoine, tous trois diplômés de l'École centrale et assez près de mourir de faim. La scène est dans une misérable mansarde où Chenu reçoit ses deux camarades. Il a, par hasard, trouvé une situation pour Julien, une place de chimiste, dans une raffinerie de sucre, loin de Paris. La maison est sûre. « Quant au traitement, dame, ce n'est pas le pont d'or que l'on rêve ; mais il est comme partout, ni meilleur, ni pire. Quatre-vingts francs par mois au début... »

1. *Le Ferment*, par M. Estaunié. Paris, Perrin, 1899.

Le jeune homme est stupéfait et indigné de ce chiffre dérisoire :

« Ce n'est pas sérieux, fit-il d'un ton bref.
— Qu'est-ce qui n'est pas sérieux?
— S'expatrier pour quatre-vingts francs par mois. »
Chenu se retourna brusquement.
« Ah çà! qu'espérais-tu?
— Je n'espérais rien, je réclame mon dû. »
La voix de Chenu eut un éclat :
« Tu l'entends, Gradoine? Il « réclame » comme si l'on avait l'habitude ici-bas d'être consulté. »

Cette ironie désillusionnée n'ébranle pas la ferme foi que garde Julien dans la justice de sa cause. Il est, pense-t-il, en toute rigueur, le créancier de la société et il exige impérieusement le règlement d'un vieux compte.

« Pendant quinze ans, nous avons travaillé. Après les classes, le bachot; après le bachot, deux ans de chauffage; enfin le concours, c'est-à-dire, un choix... Nous étions venus huit cents; du jour au lendemain plus de cinq cents ont disparu. Le reste est une élite et nous en sommes... Ce premier triage ne suffit pas. Un autre encore succède. On nous diplôme à la sortie! Cette fois, du moins, il ne reste plus que la fleur du panier! *Ces élus, désormais, sont devenus des capitaux intellectuels*, — Dieu sait ce qu'ils ont appris; — *des capitaux au sens strict du terme : — chacun représente quinze ans de frais d'études, de vie sans gain. — Or, bonne ou mauvaise, la loi veut qu'un capital rapporte. J'ai droit à l'intérêt de mon temps, à celui de mon argent.* Quel que soit le taux, cela fait plus de quatre-vingts francs par mois...»

Il n'y a pas moins d'amertume, mais plus de pitié désintéressée dans la résignation de Chenu. Tantôt il accueillait d'un sourire moqueur l'égoïste prétention de Julien, maintenant sa gorge se resserre, et, d'un regard qui peu à peu se charge de haine, il voit passer l'armée chaque jour plus nombreuse des ingénieurs à vendre. Quels que soient les besoins du commerce et le nombre des usines, chaque année les écoles jettent à la criée un millier d'ingénieurs pour une centaine de places. Que Julien se tienne donc pour heureux. Il ne manquera pas de pain et ne connaîtra jamais la noire détresse de ceux qui ne « toucheront jamais leurs intérêts ».

Alors, comme le tenace jeune homme riposte froidement que, si tous ces ratés avaient su vouloir, ils auraient fait leur

chemin, Chenu s'exalte et « d'une voix qui fait vibrer la muraille », il dénonce la vraie coupable et prophétise la vengeance. C'est, semble-t-il dans la pensée de l'auteur, la maîtresse page du livre. Il faut la citer.

« Des ratés ! des ratés !.... Mais ils nous valent bien, ces ratés ! Quelle est leur faute ? La seule dont ils souffrent ne dépendait pas d'eux : ils sont trop !... C'est une rafle de cerveaux, sans souci des individus ni des aptitudes. Un beau jour, l'enfant est pris, séquestré dans un collège, il ignore ce qu'on lui veut, où on le mène; l'expérience terminée, la société fait son choix et jette le reste aux épluchures. La voilà, l'exploiteuse, la vraie coupable qui tue sans pitié ! »

Les yeux de Gradoine s'allumèrent; il prononça d'une voix coupante :

« La société est pourrie. Il faut tirer sur elle comme sur un chien enragé. »

Chenu continuait, s'exaltant :

« Au fumier tous les gars qui ont peiné et qui en crèvent ! Ils ont pâli sur les bouquins, ils ont des corps rabougris, des cervelles alourdies; au fumier, puisqu'ils ne peuvent plus servir !... Eh bien ! non, cela ne peut pas être, cela ne sera pas ! L'heure approche où ce fumier va faire lever une étrange moisson. Au nom seul des ouvriers le bourgeois s'épouvante : imbécile ! les ouvriers sont le bras; le cerveau est ici ! Ils sont la pâte bonne à pétrir; ici, le levain, le ferment invisible qui doit, pour vivre, transformer son milieu et le décomposer ! »

Il fit un geste enivré.

« Ah ! ah ! le vois-tu, ce ferment nouveau ? Tous les scientifiques, tous les surmenés qui furent dupés sans relâche, tous les désabusés qu'aucune morale n'atteindra plus et qui, ne croyant pas à un ciel juste, réclament de la terre ce qu'elle peut et doit donner ! Les vois-tu, préparant le pain qui changera le monde ?... »

Qu'on remarque — c'est capital — que Julien Dartot garde le silence et une attitude calme et dédaigneuse pendant ces tirades enflammées. Trop positif pour se payer de lointaines promesses, trop égoïste pour trouver quelque plaisir à la vision d'un revirement futur dont il ne profitera pas, il entend bien aller droit et vite au but de son ambition. « Vouloir sauver l'humanité est une sottise, dit-il froidement, et *j'en connais qui sauront conquérir leur place.* »

On comprend déjà le vrai sens et la valeur du symbole donné pour titre à l'ouvrage, et peut-être le lecteur est-il, comme moi, frappé d'une difficulté que M. Estaunié a oublié de résoudre. Quel est ce *ferment* qui doit transformer la

société future? Est-il dans cette rhétorique anarchiste, ne se cacherait-il pas plutôt dans la volonté prête à tout de Julien Dartot? Car enfin, sauf la présente détresse et les ambitieuses illusions des années d'école, il n'y a rien de commun entre ce jeune ingénieur et ses camarades. Réunies pour un instant dans ce taudis de misère, leurs destinées vont prendre des directions opposées. Julien marche à la fortune; quant aux autres, ils resteront pauvres, et on ne voit pas que leurs déclamations et leurs anathèmes trouvent d'écho. Encore une fois, où est le ferment?

Mais, du moins, le problème est-il vigoureusement posé. Qu'ils doivent, oui ou non, être un ferment pour l'avenir, — tout fait croire que non, — ces prolétaires du diplôme s'imposent à nos réflexions.

On se demande, en les voyant, à quoi bon ce long travail des années d'école? Entre ce dur effort et la maigre récompense qui leur est donnée, l'équilibre ne semble pas suffisant. Quand même, par bonheur, ils arriveraient à toucher enfin la paie d'un bon ouvrier, que cet argent sera peu de chose en face des appétits nouveaux qu'ont surexcités chez eux les rêves de leurs parents, les fièvres du travail intellectuel et l'orgueil du diplôme! L'analyse de cette situation alarmante est peut-être la meilleure partie du roman. L'auteur avait déjà étudié, dans l'*Empreinte*, un phénomène analogue d'avidité trop consciente pour n'être pas maladive. Il y revient avec bonheur. Voyez, par exemple, comment, dans une promenade du soir sur le boulevard, les convoitises s'allument une à une au cœur de Julien.

Très *calme en apparence*, Julien flâna.

Ce fut d'abord une simple distraction des yeux... Un magasin de jouets l'amusa... un second étalage suivait : rien que des fleurs! — lilas teintés... chrysanthèmes aux chevelures monstrueuses, — et *Julien sentit qu'il les désirait toutes.*

A chaque pas, maintenant, un luxe nouveau se révélait : luxe d'orfèvrerie, luxe du meuble, luxe d'étoffes... Comme les fleurs à la mode, chacun montrait la nature violentée, l'effort attentif de l'humanité nouvelle pour donner au nécessaire le masque du superflu... Plus il avançait, plus Julien *était pris par cet art. Il éprouvait une ivresse à marcher dans son rayonnement*, s'examinant lui-même, il se découvrait des complications secrètes, correspondant à cet art compliqué...

Vie de clinquant, de fièvre et de bruit, que des mots de théâtre auraient pu seuls décrire! Telle quelle cependant, *Julien la désirait de toute son âme*. A l'avance, il *en escomptait les jouissances* brèves, la mise en scène, la permanente inquiétude... Comme à l'approche d'un Dieu vivant, son cœur fut soulevé :

« Ah! vivre! vivre!... »

Ainsi déjà, lors de sa première visite à Paris, le jeune héros de l'*Empreinte* était séduit par « l'égoïsme des bibelots rares et la douceur des tapis moelleux » au point d'en oublier son collège. Son impression, en rencontrant un ancien camarade, avait été de jalouser la coupe irréprochable des habits de celui-ci, et quand son oncle, M. Artus, avait voulu lui donner un souvenir du voyage, l'enfant, « jetant un regard sur son uniforme... à coupe gamine et ridicule », et ayant machinalement passé « les mains sur la double rangée de boutons d'or, comme pour les cacher », avait répondu :

« Je désirerais un autre costume... »

Comme on l'a déjà remarqué, les autres ingénieurs qui traversent l'intrigue du *Ferment* ne ressemblent pas à Julien Dartot. Celui-ci doit, coûte que coûte, assouvir son ambition. Les autres, sauf un ou deux qui se sont enrichis dans les affaires ou la politique, mènent une vie très différente de celle dont ils avaient cru prendre le chemin. Mais, chose étonnante et qu'on n'a pas assez observée, ni le diplôme inutile, ni les espérances trompées n'empêchent la plupart d'entre eux d'apprendre de la vie une sorte de patience mélancolique et d'apaisement. M. Estaunié n'a peut-être pas prévu ce résultat, qui est en sens contraire de sa thèse; mais la secrète logique de son art, plus sûre que l'autre, lui a sans doute imposé ce corollaire adouci. D'où qu'elle vienne, cueillons au passage cette leçon de sagesse attendrie.

L'ingénieur Ficard avait obtenu, peu avant Dartot, une maigre place de chimiste à l'usine Hœurste. Lui aussi, comme les autres, a eu, par contagion, des pensées et des paroles de révolte. Mais le calme est bientôt descendu dans cette âme distraite et bonne de savant. Il songe toujours à détruire; mais n'ayez pas peur de ce révolutionnaire innocent. Quand il a fini sa tâche fastidieuse, il s'enferme chez lui et a vite oublié l'usine et la misère.

« ... Je travaillais à mon livre.

— Ton livre! dit Julien avec un sourire de pitié; est-ce en calculant des intégrales qu'on reconquiert sa liberté! »

Ficard se retourna :

« Il est possible que mon livre ne paraisse pas, dit-il sèchement, et encore qu'il ne serve à rien; mais on ne tient jamais qu'à l'inutile et au superflu. *J'ai mis là mon plaisir ; cela me suffit.* Ah! quand j'aurai fini!... »

Ses yeux brillèrent. Il ne songeait qu'à cette œuvre où, l'une après l'autre, toutes les notions physiques contemporaines étaient discutées et niées, où l'analyse était accusée d'altérer chaque fait dès qu'elle tente de l'exprimer. Cette destruction méthodique était sa manière à lui de se venger de la vie...

Si elle n'est travaillée d'aucun autre ferment, la société peut dormir tranquille. Voici qui est mieux. Un ancien élève de l'École qui, ingénieur sans travail, s'est fait médecin et rêveur plus inoffensif encore, cherche, trouve, et, faute d'argent, ne peut répandre un remède miraculeux. Vers la fin du livre, dans le bureau du ministère des Colonies, le bon Dr Reydoux vient, un instant, interrompre ses deux anciens camarades d'école qui concertent une nouvelle infamie. Il tente un suprême effort pour obtenir, du ministre, une subvention pour la diffusion de son remède. C'est un antifiévreux qui rendrait les plus grands services dans les colonies.

« Toujours le fameux remède? demanda Julien.

— Lui, toujours.

— Il continue à être bon?

— Il continue... »

Et le brave homme continue à vivre petitement avec sa pauvre famille.

Encore un que le diplôme n'a pas enrichi, Chenu, celui-là même qui, dans les premiers chapitres, parlait du *ferment* avec tant de fiévreuse éloquence. Insensiblement il s'est rasséréné, a oublié ses ambitions de déclassé, et, ayant épousé une femme du peuple, il est *redevenu peuple* tout simplement. Si, par habitude, il se grise encore de chimères sociales, de lui non plus n'ayez pas peur. Ses plus fougueuses colères ne pourront tenir longtemps dans cette atmosphère calmée où l'on devine, où l'on entend presque la respiration paisible d'un petit enfant au berceau.

De ces courts passages que je rapproche à dessein on peut tirer une indication utile sur la portée sociale du roman ? En somme, malgré les heures de détresse, ces faméliques se tirent à peu près d'affaire. Était-ce bien dans le monde des anciens élèves de l'École centrale qu'il fallait placer une étude sur les *Prolétaires intellectuels* ? Certes, tous les aspects de ce problème sont inquiétants ; mais ce n'est pas chez les ingénieurs qu'il y a le plus de ratés. Bon à tout et bon à rien, l'*ingénieur des arts et manufactures*, et comme dit Julien, avec amertume, *de tous les arts et de toutes les manufactures*, a chance, plus que beaucoup d'autres, de trouver du travail. M. Estaunié est, je crois, secrétaire de la *Société des gens de lettres*, et il a pu constater que la plume ouvrait moins de portes que le compas. La misère de ces bohèmes de lettres, diplômés ou non, est plus noire, plus irrémédiable et plus féconde en œuvres de destruction. N'était-ce pas le milieu le plus favorable à l'étude du *Ferment* ?

Mais les Ficard, les Reydoux et les Chenu sont des comparses. Le personnage principal est ce Julien Dartot que nous avons déjà entendu se promettre à lui-même une rapide conquête. Il est donc parti pour cette usine lointaine et a travaillé sans bruit pendant deux ans comme le premier venu. Il regrette Paris ; mais on regrette toujours quelque chose, et il voudrait être riche, ce qui n'est pas particulier aux ingénieurs. Soudain, ayant hérité quelque argent de son père, il secoue ce long sommeil. Il joue, gagne une première fortune, revient à Paris, se lance dans les affaires véreuses et réalise enfin le million de ses rêves.

On le voit, dans cette seconde et troisième partie du livre, notre ingénieur est une façon de Julien Sorel. Mais le triste héros de Stendhal allait à la fortune avec les ressources d'une énergie indomptable et d'une sûre intelligence, tandis que jusqu'à ce hasard de la roulette, on se demande ce qu'est devenue la volonté de Julien Dartot. Cette malencontreuse idée de mélodrame complique une analyse qui était déjà passablement déconcertante. La théorie du ferment social, au lieu d'être nettement dégagée à la fin du volume, ne se tient plus. Personne — en dehors de Julien — n'est res-

ponsable des crimes de ce misérable subitement mis en selle par un coup du sort.

Inutile d'invoquer les premières désillusions de ce prolétaire intellectuel. Il faut une autre raison pour expliquer tant de calme et froide et volontaire malice. Du reste, on ne nous dit pas davantage comment l'ingénieur va devenir un ferment de dissolution sociale. Il sème et sèmera la ruine autour de lui, j'en conviens, mais pas autrement que la foule sans diplôme des agioteurs politiciens. Pour que le roman eût une logique, il aurait fallu montrer quelle sorte de ferment le prolétariat des ingénieurs prépare au pays et de quelle manière particulière ce ferment doit bouleverser la société. On néglige de nous le dire, et par là, une œuvre, d'ailleurs distinguée, perd cette harmonie et cette plénitude de sens qui, seules, donnent aux livres une durable beauté.

II

Ici, fort à propos, se présente M. Émile Faguet. « Ne vous attachez pas à de capricieux symboles, semble-t-il nous dire, et n'allez pas croire, avec mon ami Pellissier, que l'auteur ait voulu étudier « le rôle du prolétariat intellectuel comme « agent de destruction ». Il s'agit bien de cela ! Le *Ferment* n'est pas un roman social, mais bien psychologique, et je l'en aime beaucoup mieux. Cet air de sociologie était pour amorcer l'attention des bonnes gens. Le vrai problème du livre, le vrai drame est dans l'âme de Julien Dartot. Venez que je vous montre « la lente et progressive abolition d'une « conscience dans la rude ascension vers la fortune et vers la « puissance ».

Étant donné le caractère du talent de M. Estaunié, l'hypothèse est vraisemblable. Il est manifeste, en effet, dès les premières lignes du *Ferment*, que l'auteur a une longue habitude de l'observation intérieure.

« Monsieur Dazenel ?...

— Monsieur veut-il donner sa carte ? »

D'un geste qu'il *s'efforça de rendre nonchalant*, Julien ouvrit sa redingote... Tandis qu'il cherchait la carte demandée, il *craignit d'être pris pour un solliciteur pauvre*, et rougit...

Impatient, Julien se promena. Chaque fois qu'il passait devant la cheminée, une glace lui renvoyait son image, et il la regardait. Comme il connaissait mal son propre visage! *Il fut surpris de se trouver laid...* Son *costume surtout l'irrita.* Sa redingote, à la fois neuve et démodée, flottait autour de la taille. Il murmura :

Je ressemble à mon père, j'ai l'air d'un paysan endimanché.

C'est très bien, mais comme dans l'*Empreinte*, cette habitude tourne bientôt à l'obsession. A force de trop voir son ombre propre et de sourire avec trop de complaisance à « ce compagnon singulier qui s'allonge avec lui sur l'asphalte humide », j'ai peur que l'auteur, trop semblable à ses héros, ne prenne pas assez garde au drame infiniment complexe qui se joue, près de lui, dans les autres âmes. Et même voit-on toujours au dedans de soi aussi clair qu'on le pense; et trop arrêté devant les remarques de détail, ne risque-t-on pas de perdre le sens même de l'évolution intime et de la vraie vie ?

Pour toutes ces causes, et sans plus de façon, la psychologie de Julien me paraît insuffisante. Elle ne répond ni au talent de l'auteur, ni à l'enthousiasme de M. Faguet.

Insistons sur ce point important. Il s'agissait de montrer comment un ingénieur devient un gredin. Le thème est tragique, aucun dramaturge n'en a encore épuisé l'inquiétante beauté, et je tiendrai M. Estaunié pour un maître s'il réussit à me faire suivre nettement cette transformation d'une âme, cet envahissement progressif des ténèbres morales et de la mort. Mais pour cela, il faudrait que les étapes fussent visibles, et qu'il y eût une réelle et sérieuse distance entre le point de départ et le point d'arrivée. Le changement ne consiste pas à commettre aujourd'hui un crime qu'on n'a pas eu l'occasion de commettre hier, mais à devenir enfin, à se trouver aujourd'hui capable d'une faute dont jadis on aurait énergiquement repoussé l'idée. Or, entre le moment où Julien sort de l'école et celui où il s'engage résolument dans le crime, je vois bien que deux ans se passent, — détail insignifiant; — mais on ne me montre pas le mouvement de l'honnêteté qui s'effondre et de la dégradation qui monte. Dès le début du livre, Julien est mûr pour ce qu'il commettra au dénouement. C'est un être *amoral* dont l'école a exaspéré les appétits et qu'aucun scrupule n'arrêtera. Mon unique sur-

prise est qu'il ait si longtemps attendu et que, le moment venu, il commence par la roulette comme un ambitieux vulgaire et timoré. Julien Dartot avait droit à plus d'égards, et en le faisant débuter par une si pauvre aventure, M. Estaunié nous a gâté ce coquin.

Je suis obligé, pour justifier mon dire, de citer dans sa violence brutale une des premières scènes du roman. En voyant Julien aux prises avec son père, le lecteur jugera s'il y a une grande différence entre ces deux hommes. Le père Dartot est un misérable qui a traité son fils comme une bête de rapport, rapport de vanité et rapport d'argent. Une fois le diplôme conquis, il voudrait déjà toucher les intérêts de ce capital, et vient les réclamer à Julien...

Julien se dressa violemment :

« Et c'est cela que tu viens me demander ?... L'affaire est mauvaise, dit-il ; je n'ai pas le sou... »

Brusquement, M. Dartot se leva :

« Tu mens ! »

Sa voix était devenue métallique, ses lèvres tremblaient. Frappant du poing sur la table, il répéta :

« Tu mens ! »

Julien jeta sur le plancher un paquet de clefs :

« Fouille ; il n'y a rien à prendre. »

J'abrège ce dialogue d'une vérité répugnante.

Il ramassa les clefs, ouvrit un tiroir.

« Allons ! prends ! il ne sera pas dit que tu es venu pour rien ; prends ma réserve. Avec tout ce que je possède, tu gagneras encore mal ton voyage. Il y a bien là deux cents francs, et tu ne peux pas emporter les meubles : ils ne m'appartiennent pas. »

En même temps il avait jeté les billets qui tournoyèrent, pareils à des feuilles mortes...

D'un mouvement instinctif, M. Dartot s'était baissé. Amoureusement ses doigts maigres palpèrent les billets. Comme par enchantement, leur contact apaisait sa colère.

« C'est donc vrai ! Tu n'as que cela ?... »

Peut-être voulait-il les rendre, car il les tendait vers Julien ; mais plus le bras avançait, plus la main se fermait.

« Vas-tu hésiter maintenant à rentrer dans tes fonds ?

— Ah ! si tu y tiens tant que cela !... »

M. Dartot soupira ; l'affaire, bien que mauvaise, était réglée. Il pouvait renoncer à l'indignation, à l'attendrissement, comédies usuelles entre gens qui traitent. Tandis qu'il glissait les billets dans sa poche

après les avoir pliés méthodiquement, son visage redevint impassible, ses lèvres retrouvèrent leur sourire; le Dartot indéchiffrable avait réapparu; il gardait simplement de cette dispute la quiétude un peu lasse qui succède aux marchés laborieux.

Tout le père Dartot est dans cette page; tout Julien y est aussi, selon moi. Voyez plutôt. Deux ans se sont écoulés, et la fortune est venue pour le jeune ingénieur. Observez sa première attitude en face des billets de banque et reconnaissez la rapacité paternelle.

Plus ce tas montait, plus Julien s'acharnait. Il chercha de nouveau, fouilla son gilet, son pardessus. Des louis s'étaient égarés parmi son trousseau de clefs... Les pièces jaunes avaient l'air de feuilles mortes sur un amas d'ordures. A un moment, *un papier soigneusement plié en quatre, tomba sous la main de Julien. C'était la lettre de M. Gravier. Julien ne la reconnut pas et la jeta sur le reste*, comme si elle aussi faisait partie de cet énorme gain !

Lorsque enfin il ne trouva plus rien, il s'arrêta, regarda cet or, puis y plongea ses mains, le remua...

Entre le père et le fils la ressemblance est profonde. Seulement celui-ci, plus instruit, ira plus loin. Une chance extraordinaire a donné l'élan à sa passion qui couvait depuis longtemps : la série des crimes est ouverte. Au geste de tantôt et à cette absence totale de scrupules, reconnaissez le vrai Julien.

Oui, le vrai Julien ! Car celui d'avant la fortune était déjà capable de tout. L'occasion seule manquait. Il le sait bien lui-même. Au lendemain de la scène avec son père, s'analysant d'un regard impitoyable, « il découvrait en lui un être nouveau (?) et *dépourvu de scrupules* ». Il voyait juste, et le romancier, en supprimant chez lui toute vraie lutte morale, lui donne raison.

Je sais bien que M. Estaunié a voulu compliquer davantage ce caractère. De-ci de-là il lui prête des hésitations de gentilhomme. Par endroits même, dirait-on, cette âme trois fois vulgaire va s'épanouir à l'amour. « Des phrases éperdues » montent à ses lèvres qui jadis dédaignaient la rhétorique. Il vient même une minute où cet étrange fils convoite — en rêve — les paisibles douceurs du foyer.

Un pareil contraste serait déconcertant, et l'on se mettrait

presque à être moins sévère pour Julien si l'auteur ne prenait soin lui-même de dissiper ce commencement d'illusion. Il a un moyen très simple de nous rappeler à la réalité. Tous les beaux sentiments qui par hasard, s'égarent, pour quelques instants, dans cette âme vile, tombent brusquement à plat et par là démasquent la bassesse naturelle du personnage.

Ainsi, tantôt, quand la porte se refermait sur son père enrichi des deux cents francs, l'auteur annonçait, et par sympathie nous attendions chez Julien une explosion de douleur et de colère. Mais non! soudain le jeune homme pense avec un dédain consolateur à l'abîme qu'il y a entre son père et lui.

« Je connais le bien, le beau... les connaît-il même de nom?... Ah! le pauvre homme! il ne sait pas, il ne saura jamais! » — Et mieux que les cris, cette pitié satisfit sa rancune. Il s'y complut...

De même, plus loin, après les regards et les mots enivrants d'une promesse de fiançailles, il se calme tout court et mesure froidement « l'énormité de ses engagements ». La fortune venue, sans donner un regret à la jeune fille qui, plus riche que lui, avait voulu de sa pauvreté, il saute de joie à la pensée de retourner à Paris, et il s'écrie :

« Cette fois, je prendrai les premières! »

Mais quoi, cet être qui se regarde vivre avec une curiosité si desséchante, cet égoïste à la fois passionné et maître de lui, cette rencontre en un même cœur d'une ambition insatiable et d'une sorte d'incapacité de jouir — nous avons déjà vu cela quelque part. Certes, je reconnais de profondes différences entre les héros des deux derniers romans de M. Estaunié. Julien Dartot n'a subi que l'*empreinte* paternelle, et ni sa pensée ni son cœur n'ont été marqués de la brûlante blessure que laisse dans une âme l'inquiétude religieuse et la peur des vengeances de Dieu. Mais par le fond, ces deux natures se ressemblent. Dans la chapelle de congrégation du collège de Nevers, Léonard Klan joue à l'extase comme Julien jouera plus tard à la noblesse et à l'amour. Même tare chez tous deux dans leurs meilleurs moments, même stigmate professionnel, les émotions d'ordre purement sentimental, amitié, amour, délicatesse morale, s'arrêtent et

tombent brusquement et sans transition. Au lieu de suivre comme chez les autres les multiples variations d'une courbe, elles montent d'une poussée rapide et redescendent aussitôt en ligne droite. Leur vie morale se tend, s'exalte et se détend au gré d'un insensible ressort. Tantôt une simple réflexion refroidissait en une seconde la belle passion de Julien; il n'avait pas fallu beaucoup plus de temps pour étouffer une à une les meilleures amitiés de Léonard.

Il parut soudain — raconte l'auteur à propos de la dernière et plus chère tendresse de l'enfant — que *sans effort, presque sans ennui*, leurs existences se détachaient. *Ce fut très court*. Ils étaient restés sur la place, l'âme agitée, grosse de confidences qu'ils auraient dû se faire et qu'ils ne se feraient plus jamais.

« Adieu, dit Lanie.

— Adieu, répondit Léonard. »

Et leur amitié se dispersa dans la nuit.

Ainsi le *Ferment* éclaire l'*Empreinte*, et la création de Julien Dartot nous aide à corriger la psychologie incomplète de son jeune frère. On s'explique mieux comment cette pauvre vie de Léonard a été manquée. Car il était vraiment par trop invraisemblable d'admettre que dans une âme vivante — d'ailleurs peu docile et très fière — les Pères de Nevers aient pu si facilement et si vite tarir toutes les sources de tendresse. Il faut plus de temps, grâce à Dieu, et une habileté plus infernale pour stériliser un cœur vraiment capable d'aimer. Dans l'*Empreinte* comme dans le *Ferment* si l'auteur a voulu écrire un roman psychologique, il a mal choisi son héros. Qu'on l'ait marqué à l'École centrale ou chez les Jésuites, l'*Empreinte* — puisque empreinte il y a — eût été plus intéressante et poignante à suivre sur une âme d'affection et d'idéal qui, peu à peu, à travers des péripéties infinies et avec des soubresauts de douleur, se serait enfin rendue — pour le bien ou pour le mal — à une victorieuse fascination.

J'ai dû jusqu'ici, admettre l'unité et la consistance du héros que M. Estaunié nous présentait. Au vrai, il y a deux hommes tout à fait opposés dans ce Julien. Ils ont un fonds commun d'orgueil et d'égoïsme et une même facilité de prendre et de laisser tour à tour les masques de la vertu et du sentiment. Mais l'un des deux ajoute à cela l'inconstance et l'indécision

de Léonard ; il peut rester deux ans à analyser du sucre, et il se résigne à l'usine par peur de l'effort trop grand qu'il faudrait pour en sortir. Il rêve tout ensemble l'orgueil d'une immense richesse et la joie d'une modeste famille : il maudit avec éloquence la maison de jeu au moment où elle l'attire le plus, et la convoitant de toute son âme, il reste deux ans sans oser y entrer. Ce n'est pas là le vrai Julien, celui qui dès le début sonnait la charge sur un air de conquérante bravoure, et celui que l'auteur nous montre, à la fin du livre, « le front carré, les épaules massives, un air de volonté toujours tendue ». Celui-là, croyez-moi, n'aurait pas subi pendant si longtemps un morne exil et un travail monotone, et il aurait trouvé pour aller à la fortune, *per fas et nefas*, une plus courte issue. Et peut-être, après tout, quoi qu'en ait pensé l'auteur, celui-là est-il aussi le vrai *Ferment*, car il a en lui la force qui seule bouleverse le monde, une implacable volonté.

III

Mais, dira quelqu'un, il ne reste plus rien de ce livre ? Comme étude sociale, vous contestez sa portée : la sûreté de son information psychologique ne trouve pas grâce non plus à vos yeux. A quoi bon ce long commentaire d'une œuvre qui manque de cohésion ; pourquoi perdre son temps à la dépecer ?

Je pourrai répondre, qu'en matière de critique littéraire, après tout, le sujet importe assez peu. Quelle que soit l'importance d'une œuvre, il est toujours utile d'en contrôler sérieusement la valeur, et on gagne toujours quand on s'oblige à *expliciter* l'impression confuse laissée par une première lecture. D'ailleurs, à moins qu'il ne s'agisse d'un ouvrage nul, — et ce ne saurait être le cas d'un livre chaudement recommandé par M. Faguet, — on ne découvre pas, sans une analyse laborieuse, ce en quoi précisément il a déçu notre attente. Puis, quand l'échafaudage terminé, l'inspection minutieuse du bâtiment nous a fait trouver d'invisibles fissures et des menaces de ruines, la peine prise n'est pas perdue. Comme on est mieux préparé, après cette critique négative, à aborder les œuvres maîtresses, à en admirer la

secrète logique et l'invincible solidité ! Six heures choisies par Racine dans une journée de Néron nous en disent plus long sur l'évolution du criminel que les deux années de Julien Dartot en Belgique, et, pour ne pas remonter si haut et si loin, combien le héros du *Ferment*, est-il incertain et pâle à côté de ce héros du roman moderne dont M. Estaunié s'est visiblement inspiré !

De plus, il y a toujours plaisir et utilité, à suivre, même dans ses erreurs, le travail d'un esprit curieux et puissant, et à démêler, avec netteté, les causes de son échec. Certes, le talent de M. Estaunié est hors de doute, et il a clairement une vocation de romancier. Pourquoi ses œuvres ne nous satisfont-elles pas ? Pourquoi, même au point de vue strictement littéraire, l'*Empreinte*, avec ce bizarre journal de la fin, est-il un livre inquiétant ? Pourquoi ce malaise d'idées où la lecture du *Ferment* met de bons esprits, même sympathiques à l'œuvre et à l'auteur, comme M. Pellissier ? Je voudrais essayer d'en trouver la raison.

Notre romancier a peut-être trop d'ambition. Il veut exceller à la fois dans tous les genres, et il travaille à cet idéal complexe avec une sorte d'acharnement dont ses romans laborieux gardent la trace. Très séduit et impressionné par ses modèles, il tâche à les reproduire sans s'être assez examiné sur le caractère de son propre talent. C'est ainsi, par exemple, que dans le *Ferment* la conception symbolique et la personnification de cette grande maison de jeu a tout l'air d'un procédé littéraire volontairement emprunté, malgré Minerve, à un des maîtres du roman contemporain. Mais ceci n'est qu'un détail.

Faute de bien connaître son propre mérite de conteur et de peintre, M. Estaunié a voulu se hausser au roman psychologique et au roman social. Il est possible, sans doute, que l'évolution de son esprit le conduise à aborder un jour spontanément ces deux genres, mais cette heure ne semble pas encore venue. L'observation, d'ailleurs très pénétrante de l'auteur de l'*Empreinte*, ne s'est exercée jusqu'ici d'une façon vraiment profonde que sur une seule famille de personnages. Dans l'*Empreinte*, seul Léonard Klan est analysé à fond, et, par malheur, ce qu'il y a de plus attachant dans

le personnage de Julien est ce par quoi il rappelle Léonard Klan.

Quant à la thèse sociale, il est manifeste qu'elle n'absorbe pas l'intime substance du livre. Le mot de *Ferment* et l'idée qu'il symbolise sont plutôt là en guise d'enseigne pour attirer notre attention et d'avance nous convaincre de l'importance du roman.

Tant il est vrai qu'il faut se résigner à cultiver son jardin ! Celui de M. Estaunié n'est point à dédaigner. Combien lui envieraient la sûreté de son regard, la fidélité de ses portraits, — fidélité presque trop parfaite et qui donne l'illusion d'une copie d'après nature, — le don de la mise en scène, l'instinct du dialogue, en un mot tout ce qui constitue une vocation de conteur ! Quand il n'est pas obsédé par les retours sur lui-même, quand il oublie sa thèse générale et se livre simplement à ses propres dons de nature, il rencontre des pages qui ne sont pas loin de la perfection. En achevant le livre, je ne pense plus au *Ferment*, ni à l'évolution de Julien, mais je vois encore — et si nettement — la bonne figure de l'anarchiste Chenu et du pauvre Dr Reydoux, et ces misérables qui font cyniquement leurs propres affaires au ministère des Colonies.

J'entends encore quelques mots charmants de Thérèse : « Allez ! le bonheur est fait d'oublis nécessaires ! » « Alors, avec nos deux misères j'ai cru possible de faire un peu de bonheur », et tant d'autres paroles, dures et douloureuses, qui donnent l'impression de la réalité et de la vie. Enfin, pour tout dire, s'il m'avait moins captivé, j'aurais trouvé moins de défauts au *Ferment*, et si, d'aventure, j'avais écrit un pareil livre, je ne saurai, pour des méfaits réels ou imaginaires, garder aux maîtres de ma jeunesse une bien longue rancune.

Henri BREMOND, S. J.

LE « TESTAMENT
DE
NOTRE SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST »

C'est, sans conteste possible, un document de très grand prix pour l'étude des origines chrétiennes, malgré son intitulé apocryphe, que ce « Testament de Notre Seigneur Jésus-Christ[1] », qui vient d'être publié pour la première fois en entier, dans sa forme syriaque, par un savant prélat oriental. Quelques fragments seulement en avaient été publiés, en 1856, par Paul de Lagarde, d'après un manuscrit syriaque de notre Bibliothèque nationale, et ils ne provenaient pas des parties les plus importantes de l'ouvrage. On aurait pu le connaître mieux, il y a longtemps, puisque, sans parler des extraits qui en sont cités dans plusieurs manuscrits syriaques des grandes bibliothèques d'Europe, on possédait à Rome (Vaticane) le texte syriaque complet, et à Paris et à Londres une traduction éthiopienne, également complète, en plusieurs copies[2]. Mais Mgr Rahmani, patriarche d'Antioche des Syriens catholiques, a eu non seulement la bonne fortune de découvrir, l'an dernier, un texte syriaque complet dans un manuscrit d'Orient, mais encore le mérite de saisir aussitôt l'importance de l'ouvrage. Le monde savant lui sera reconnaissant — c'est justice — de la promptitude avec laquelle il a rendu sa découverte du domaine public; et tous ceux qui s'intéressent à l'ancienne littérature chrétienne, sans être du petit cercle des syriacistes, lui sauront non moins gré de l'avoir mise en même temps à leur portée, par sa traduction latine faite avec tant de compétence et par l'ample et docte commentaire qu'il y a joint.

Nos lecteurs seront certainement bien aises que nous leur donnions une idée du contenu de cette belle publication et des principales questions qu'elle pose ou qu'elle résout.

1. *Testamentum Domini Nostri Jesu Christi* nunc primum edidit, latine reddidit et illustravit *Ignatius Ephraem II Rahmani* patriarcha Antiochenus Syrorum. Mayence, F. Kirchheim, 1899. Gr. in-8, pp. LII-231.

2. *Catalogue raisonné des manuscrits éthiopiens appartenant à Antoine d'Abbadie*, 1859 ; nos 51 et 199 (p. 61 et 199). M. d'Abbadie donne en français le sommaire des chapitres. — W. Wright, *Catalogue of the ethiopic manuscripts in the British Museum*, 1877 ; nos 361 et 362.

L'ouvrage est intitulé : « Testament ou paroles que Notre-Seigneur, après sa résurrection, a dites aux saints apôtres et que Clément de Rome, disciple de Pierre, a écrites dans huit livres. » Le « Testament de Notre-Seigneur », tel que publié par Mgr Rahmani, ne comprend que les deux premiers des huit livres annoncés dans ce titre : c'est bien, du reste, à cette partie seule qu'appartient proprement cette dénomination, comme nous le verrons.

Ce « Testament » donc comprend les instructions que le Sauveur ressuscité aurait données à ses apôtres, sur leur demande, pour l'organisation hiérarchique et le bon gouvernement de l'Église. Ce sont les apôtres Jean, Pierre et Matthieu (nommés dans cet ordre à la fin du Testament), qui auraient mis par écrit ces instructions et en auraient envoyé des copies de Jérusalem dans toutes les églises.

Des deux « livres » dont se compose le document, le premier traite des lieux du culte et de l'habitation de ses ministres, de la hiérarchie, des ordinations, du sacrifice eucharistique ; le second livre contient les prescriptions relatives à l'admission dans l'Église, au baptême, aux fêtes, à la prière et aux autres pratiques chrétiennes. C'est, en un mot, un véritable code de liturgie et de droit ecclésiastique.

Il est bien évident, à première vue, que cette mise en scène du Sauveur, ordonnant d'avance par lui-même les moindres détails de l'organisation et des services ecclésiastiques, est imaginée, soit que l'auteur n'en ait prétendu faire qu'un cadre pour son tableau du droit ecclésiastique, tel qu'il existait de son temps, soit qu'il ait voulu par là revendiquer pour ce droit une consécration divine. On sait que les premiers siècles nous ont légué plusieurs recueils analogues, mais où les apôtres seuls intervenaient, avec l'autorité reçue de Jésus-Christ, pour régler les détails de l'organisation ecclésiastique. On disputera sans doute — la chose est en effet disputable — si cette différence de procédé permet de conclure à une différence d'âge entre les documents. Le « Testament » a plusieurs autres points de contact avec la littérature apocryphe : on y lit, par exemple, que Jésus-Christ ressuscité fut palpé par Thomas, *Matthieu et Jean*[1]; *Mathias* est

1. Dans un évangile apocryphe en copte, récemment découvert par M. Schmidt, le Sauveur ressuscité invite Pierre, Thomas et André à toucher les marques de ses cinq plaies. (*Texts and Studies* de Cambridge ; vol. IV, n° 2 (1896), *Coptic apocryphal Gospels* by Forbes Robinson, p. 15.)

nommé parmi les apôtres; et Marthe, Marie et Salomé se joignent aussi à ces derniers pour prier le Seigneur de leur apprendre comment l'Église doit être gouvernée[1]; enfin, et surtout, il faut signaler le grand morceau eschatologique qui remplit les premières pages du document. En effet, Pierre et Jean l'en ayant prié, Jésus expose longuement les *signes* et les *prodiges* qui annonceront la fin du monde; puis fait le portrait de l'Antéchrist et décrit les ravages qu'il causera dans le monde. Il y a dans cette peinture des derniers temps (d'ailleurs déclarés proches) bien des détails fort étranges. A noter, comme indication peut-être de l'époque où la pièce a été composée, le développement donné à l'annonce des « mauvais *pasteurs*, cupides, orgueilleux..., dont quelques-uns renieront le Christ, exciteront des dissensions sur la terre et mettront leur confiance dans un *roi corruptible*..., des pasteurs qui traceront aux hommes des préceptes contraires au livre des préceptes qui sont selon la volonté du Père céleste; qui mépriseront les élus et les saints en les appelant impurs, etc.[2] ». C'est à se demander si l'on n'entend point parler un de ces rigoristes du troisième siècle, que l'exagération de leurs principes conduisait à taxer de corruption les plus hautes autorités de l'Église et les poussait jusqu'au schisme.

Mais c'est assez et peut-être trop s'arrêter sur des parties équivoques de l'ouvrage, et il ne faudrait point juger par là de l'ensemble. Les savants qui travaillent sur les premiers siècles de la littérature chrétienne, sont loin de refuser toute valeur à un écrit antique, parce qu'il se présente avec un titre apocryphe, un nom d'auteur usurpé, ou parce qu'il renferme des éléments de mauvais aloi. Ils savent qu'on trouve de l'or pur sous la gangue

1. Dans la *Pistis Sophia*, œuvre gnostique du troisième siècle, Marie (Madeleine), Marthe et Salomé prennent (ainsi que la mère du Sauveur) une part active aux dialogues de Jésus ressuscité avec les apôtres. (Voir *Pistis Sophia, ouvrage gnostique de Valentin*, traduit du copte en français avec une introduction par E. Amélineau; Paris, Chamuel, 1895.)

2. Un fragment d'une ancienne traduction latine de cette peinture de l'Antéchrist a été publié par M. Montague Rhodes James parmi ses *Apocrypha anecdota* (dans les *Texts and Studies* de M. Armitage Robinson, Cambridge, t. II, n° 3, p. 153-154). — Outre le texte syriaque complet de ce curieux morceau, qui a été publié par Lagarde et retraduit par lui en grec (*Reliquiæ juris... græce*, p. 80-84), on en a, en dehors du « Testament », une version éthiopienne intitulée : *Fikare Iyasus* (« Explication faite par Jésus ») et dont M. d'Abbadie a traduit en français un long extrait dans son catalogue, n° 193, p. 191-192.

apocryphe et parmi les scories des compilations plusieurs fois retouchées, amplifiées, qui constituent une bonne partie de l'œuvre littéraire des premiers chrétiens.

Pour en revenir au « Testament de Notre-Seigneur », ce qui en fait l'intérêt principal, et ce qui attirera certainement l'attention de tous ceux qui étudient les origines chrétiennes, c'est l'abondance des données liturgiques. Nous avons là en quelque sorte le Pontifical et le Missel d'une époque reculée. On y trouve toutes les cérémonies et les prières que demandent la consécration de l'évêque, l'ordination des prêtres, des diacres, des sous-diacres et des lecteurs, l'institution des veuves et des diaconesses, chargées de suppléer le clergé dans certaines fonctions pour les femmes. Tout ce qui doit précéder, accompagner et suivre la collation du baptême est également exposé dans le plus grand détail. Nous ne parlons pas des formules de bénédiction de l'huile des infirmes, de l'eau, des primeurs, ni des nombreuses prescriptions relatives aux fêtes (l'Épiphanie, Pâques et la Pentecôte sont les seules indiquées) et aux autres jours liturgiques (dimanches, samedis et jours de jeûne); puis aux prières à faire plusieurs fois chaque jour; aux oblations et aux aumônes, aux agapes, aux jeûnes, aux enterrements. Mais ce sont les rites du sacrifice eucharistique, les plus intéressants pour nous, qui ont la plus grande place dans ce précieux monument. Mgr Rahmani a bien mis en relief cette partie du « Testament », en la rapprochant de toutes les anciennes liturgies.

L'autorité de ces documents dépend, on le comprend, de la date à laquelle ils ont été mis par écrit. On ne peut attribuer aucune importance à ce fait qu'ils se réclament de saint Clément de Rome, sinon en ce sens qu'il montre combien les églises orientales tenaient à rattacher l'origine de leur organisation à l'Église de Rome et à l'autorité de Pierre. Il ne peut servir à fixer une date. Mgr Rahmani, qui connaît parfaitement les questions que soulève sa publication ou qu'elle peut aider à résoudre, s'est particulièrement occupé du problème chronologique. Il constate que les manuscrits jusqu'à présent connus du « Testament » ne fournissent pas d'indications directes, décisives. Ils nous apprennent seulement que l'ouvrage a été traduit du grec en syriaque par le célèbre Jacques d'Édesse en l'année 687. De plus, une note du manuscrit de Paris, d'où Lagarde a tiré le

fragment qu'il a publié, affirme que les deux livres du « Testament » ont été cités par Sévère d'Antioche (v^e-vi^e siècles). Le texte de Sévère auquel il est fait allusion n'a pas encore été retrouvé; mais on peut espérer que les recherches dont la publication de Mgr Rahmani va être le point de départ remettront au jour, et ce témoignage, et d'autres encore plus anciens. En attendant, pour fixer plus ou moins approximativement la date du « Testament », il faut recourir, comme l'a fait le docte éditeur, à la comparaison avec les documents du même genre et à l'étude des usages et institutions qu'il suppose.

La comparaison avec les autres documents liturgiques et canoniques que l'antiquité chrétienne nous a légués s'impose d'elle-même, non seulement à cause des lumières qu'on en retirera pour l'appréciation du « Testament », mais encore parce que celui-ci, à son tour, éclairera peut-être les ténèbres qui restent dans les questions touchant les autres.

Parmi les documents à rapprocher, vient d'abord le recueil en huit livres, que toutes les Églises orientales — grecque, syrienne, copte, éthiopienne — connaissent sous le titre de *Constitutions apostoliques*[1]. Dans ce recueil, dont les sources sont connues quant aux sept premiers livres, le huitième, dont l'origine est encore en grande partie obscure, a le plus de rapports avec le « Testament » : à part le prélude et la digression eschatologique de ce dernier, les matières traitées dans les deux documents sont à peu près les mêmes, et souvent elles sont traitées de façon presque identique.

Cependant il y a des différences très importantes. Mais, avant d'en parler, il faut savoir que les Églises orientales (la grecque exceptée) possèdent encore un autre *Octateuque* ou recueil de droit ecclésiastique en huit livres, qu'elles professent d'avoir reçu, comme le précédent, de saint Clément de Rome[2]. Nous n'avons pas à nous occuper des cinq derniers livres de ce second recueil, qui sont composés d'extraits remaniés des « Constitutions apostoliques » et de « Canons » de diverses dates. Les deux premiers

1. Sur les « Constitutions apostoliques » et les écrits apparentés, voir F. X. Funk, *Die apostolischen Konstitutionen*, Rottenburg, 1891. Cf. Bardenhewer, *Patrologie*, 1894, p. 25 suiv.

2. P. de Lagarde, *Reliquiæ juris ecclesiastici antiquissimæ Græce*, 1856, p. viii, *sqq.* — Cf. Rahmani, *Testamentum*, p. x-xi.

livres du second Octateuque sont formés, chez les Syriens, par le « Testament de Notre-Seigneur » aujourd'hui retrouvé en son entier ; le troisième, chez ces mêmes Syriens, est un ouvrage qui s'intitule « Canons ecclésiastiques des saints apôtres » et qui porte dans la science le nom de « Règlement apostolique de l'Église » (*Apostolische Kirchen-Ordnung*[1]). Mais, chez les Égyptiens, et les Éthiopiens qui les suivent, ce « Règlement apostolique » forme le premier livre du second Octateuque, et le « Testament de Notre-Seigneur » ne fait plus partie de leur recueil. A sa place on trouve, mais comme second livre, un ouvrage également intitulé « Règlement de l'Église » et que les savants distinguent par le nom de « Règlement égyptien de l'Église » (*Aegyptische Kirchen-Ordnung*[2]). Cet ouvrage n'existe pas chez les Syriens. Il est à observer que, par suite de l'élimination du « Testament », le second Octateuque copto-éthiopien n'a plus en réalité que sept livres ; on a essayé cependant de lui conserver le chiffre consacré de huit par une fiction : chaque livre porte un double numéro d'ordre ; on dit « le premier livre qui est aussi le second », et ainsi de suite. Ces détails ont leur importance, ils montrent que l'état où cet Octateuque se présente à nous chez les Syriens est le plus ancien.

D'ailleurs, le « Règlement égyptien », substitué au « Testament », est si semblable à celui-ci, qu'il ne peut guère être considéré que comme une adaptation de ce document, où le cadre apocryphe et tous les préambules (y compris le morceau eschatologique) ont été supprimés, les prières liturgiques abrégées, quelques prescriptions canoniques rendues plus claires et un petit nombre d'autres modifiées d'après une discipline plus récente. Voici un exemple curieux des particularités du dernier

1. Les manuels les mieux informés et les plus récents d'histoire des anciennes littératures chrétiennes ne disent rien de cet ouvrage ou le confondent avec l'*Apostolische Kirchen-Ordnung*, dont il est très différent. L'*Aegyptische Kirchen-Ordnung* est publié en entier, traduit en allemand sur les deux recensions copte et éthiopienne, dans le travail de M. H. Achelis. *Die ältesten Quellen des orientalischen Kirchenrechtes. I. Die Canones Hippolyti* (*Texte und Untersuchungen* de Gebhardt et Harnack, t. VI, 1891); en regard on trouve aussi les *Canones Hippolyti* et les passages correspondants des « Constitutions Apostoliques », VIII.

2. La bibliographie de cette controverse est déjà longue; il suffira de renvoyer au résumé qu'en a donné M. Funk dans l'*Historisches Jahrbuch* de la Société de Görres, t. XVI, 1895, p. 1-36 et 473-503.

genre : dans le « Testament », on voit les *veuves* qui devaient suppléer le clergé dans certaines cérémonies, notamment du baptême des femmes, instituées avec un appareil semblable à celui d'une ordination (le mot même est employé pour elles) ; le « Règlement égyptien » a soin de faire bien remarquer que les veuves sont « simplement élues et instituées par la parole, non ordonnées. »

Mgr Rahmani conclut, en effet, et avec raison, ce nous semble, après une comparaison soigneuse du « Testament » et du « Règlement égyptien » (auquel il garde l'ancien titre « Canons ecclésiastiques »), que celui-ci n'est qu'un abrégé faiblement remanié du premier.

Le « Testament » vient ainsi apporter des éléments nouveaux, peut-être même des solutions définitives à des questions fort débattues en ces derniers temps. Tandis que MM. Achelis et Harnack voulaient que le « Règlement égyptien » fût la « source principale » du huitième livre des « Constitutions apostoliques », mais donnaient en même temps pour origine à ce « Règlement » une œuvre de saint Hippolyte (vers 235), M. Funk a soutenu que le « Règlement égyptien », aussi bien que les « Canons » attribués à Hippolyte, dérivait du huitième livre des « Constitutions apostoliques », lequel, ajoutons-le, d'après ce savant professeur, ne serait guère antérieur à l'an 400. La publication du « Testament » forcera certainement les uns et les autres à reprendre le problème sur de nouvelles bases. La conclusion de Mgr Rahmani, quant à la dépendance du « Règlement égyptien » à l'égard du « Testament », pourra être difficilement contestée ; une conclusion semblable suivra naturellement quant aux « Canons d'Hippolyte » et aux « Constitutions données par le moyen d'Hippolyte », dont les rapports avec le « Testament » sont du même genre que ceux du « Règlement égyptien ».

Les arguments que Mgr Rahmani apporte pour prouver que le huitième livre des « Constitutions apostoliques » dérive directement des « Canons ecclésiastiques » ou du « Règlement égyptien de l'Église », me paraissent moins convaincants. Je crois toutefois bien établi, au moins par la différence des circonstances du temps et des usages que supposent les deux écrits, que le huitième livre des « Constitutions apostoliques », dans sa plus grande partie, est notablement postérieur au « Règlement égyptien » — donc, à plus forte raison, au « Testament de Notre-Seigneur ».

En tout cas, si le dernier livre des « Constitutions apostoliques » dérive du « Testament », celui-ci n'est pas sa source unique, Mgr Rahmani le reconnaît lui-même, comme il reconnaît aussi que le « Testament » peut contenir des interpolations plus ou moins récentes.

Il est sûr aussi que le « Testament » n'est pas un document absolument primitif. Pour n'en produire qu'une preuve, au commencement des chapitres de l'ordination des prêtres et des diacres, il renvoie « à ce qui a été dit précédemment » sur l'élection de ces ministres de l'Église[1]. Or, jusque-là, il n'a été rien dit sur ce sujet: ces passages supposent donc que le « Testament » fait suite à un autre document. Au reste, ce document peut être le « Règlement apostolique de l'Église, qui vient *après* le « Testament » dans l'Octateuque syrien, mais qui, par sa composition, est manifestement plus primitif. Comme ce « Règlement » est généralement considéré comme antérieur à la fin du second siècle, on voit que l'antiquité du « Testament » n'est pas compromise par cette citation.

Nous ne pouvons pas suivre le savant prélat dans le détail des indications historiques qu'il fait ressortir dans le « Testament » pour fixer l'âge de la composition. Si son travail n'est pas inattaquable dans tous ses points, la conclusion générale, à savoir que le « Testament », quant à sa substance, serait antérieur au troisième siècle, n'en est pas moins rendue réellement vraisemblable. Plusieurs détails cependant ne peuvent remonter plus haut que le quatrième siècle commencé : si, par exemple, l'interdiction des fonctions politiques et de la carrière militaire aux catéchumènes et de nombreuses allusions aux persécutions indiquent que le gouvernement est encore païen, d'autres passages, tels que le chapitre réglant le plan de la construction et jusqu'aux dimensions des églises, et prescrivant de bâtir auprès les maisons pour le clergé, pour les diaconesses, pour le logement des pèlerins et même pour les *ascètes*, ne semblent guère pouvoir s'expliquer à une époque où l'Église n'aurait pas déjà été assurée de la paix.

1. Chap. XXIX, p. 67 et XXXI, p. 79. Le second de ces deux renvois, dans les mêmes termes, existe aussi dans le « Règlement égyptien », où il n'a pas non plus sa raison d'être dans le document même. On ne le trouve pas à l'endroit correspondant du huitième livre des « Constitutions apostoliques. »

Quoi qu'il en soit de ces quelques difficultés, et des autres beaucoup plus considérables que les savants soulèveront certainement à propos de cette publication, l'éminent patriarche d'Antioche gardera l'honneur d'avoir le premier fait vraiment connaître un document de premier ordre pour l'histoire des origines chrétiennes. Les théologiens catholiques ne pourront rester indifférents à une publication qui leur offre les rites complets des sacrements du Baptême, de l'Ordre, de l'Eucharistie, la liturgie du sacrifice de la Messe, tels qu'ils étaient en usage au troisième ou même au second siècle de l'Église.

Joseph BRUCKER, S. J.

LETTRE A M. FR. RABBE

A PROPOS D'UNE SOI-DISANT DÉCOUVERTE

Monsieur,

Avec quel plaisir j'avais vu s'étaler à la couverture de la *Revue historique*, en son numéro actuel de novembre-décembre 1899, le titre suivant : *Une société secrète catholique au dix-septième siècle : les Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*! Le sujet, en effet, ne m'était pas, laissez-moi vous le dire tout de suite, entièrement inconnu, et je l'ai toujours regardé comme des plus intéressants. Mais quelle ne fut pas ma surprise, quand je fus arrêté, dès votre seconde page, par l'entrefilet suivant :

Comment ce document important de l'histoire religieuse de notre Paris et de nos provinces a-t-il pu échapper jusqu'ici à nos historiens, à notre Michelet lui-même, c'est ce qui peut s'expliquer par l'innocuité apparente d'une étiquette qui ne semble, en effet, annoncer que l'histoire d'une pieuse confrérie, ayant uniquement pour but de glorifier et de faire glorifier par de saintes pratiques le culte de la divine Eucharistie. Même silence dans les livres où on s'attendrait à le voir naturellement figurer, tels que l'*Histoire de la police au dix-septième siècle*, de M. Clément, ou le livre de M. Feillet sur la *Misère au temps de la Fronde. Le silence gardé à son sujet par les écrivains et historiens ecclésiastiques nous étonne moins. Au premier coup d'œil jeté sur ces* Annales, *on s'explique pourquoi les catholiques, qui, dans le cours de notre siècle, ont publié tant de pieux documents du dix-septième, se sont bien gardés d'exhumer celui-là*[1]. La gravité des révélations qu'il renferme leur a fait un devoir de garder sur cette Société le secret, qui pour elle était la première condition de son existence et de ses succès[2].

I

Il y a ici une double imputation erronée; l'une sur une question de fait, l'autre sur l'appréciation de ce prétendu fait.

1. C'est nous qui soulignons ici et plus loin.
2. *Revue historique*. Paris, Alcan. Livraison de novembre-décembre 1899, p. 244.

Et d'abord, sur le fait, vous commettez une grave erreur matérielle. J'ai le regret de vous apprendre que votre première allégation porte absolument à faux. Vous parlez du *silence* gardé sur les *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* par les écrivains et historiens ecclésiastiques, en ce siècle qui, d'après M. Brunetière, serait pourtant possédé de la *fureur de l'inédit*. Eh bien! il y a juste onze ans, le regretté P. Charles Clair, un de nos correspondants, après avoir été l'un de nos rédacteurs les plus distingués, faisait paraître dans les *Études* de novembre et décembre 1888, janvier et février 1889, une série de *quatre* articles intitulés : *la Compagnie du Saint-Sacrement. Une page de l'histoire de la charité au dix-septième siècle.*

Que devient alors cette toute première phrase de votre *unique* article sur le même sujet :

> *On* savait *vaguement* jusqu'ici qu'il avait existé au dix-septième siècle, à côté et en dehors de l'Église officielle, une Société catholique secrète, mystérieusement désignée çà et là dans les mémoires contemporains sous le nom de « Cabale des dévots » ou des « invisibles », dont l'ingérence occulte dans les affaires de l'Église et de l'État aurait fini par alarmer le pouvoir, et que Louis XIV, non content de l'abolir, aurait abandonnée au fouet vengeur de l'auteur de *Tartuffe* [1].

Ce coup de fouet final claque véritablement assez bien; mais je me suis toujours un peu méfié des articles qui, comme le vôtre, commencent et finissent par Tartuffe.

Molière avec *Tartuffe* y doit jouer son rôle.

D'ailleurs, là n'est pas la question. Vous parlez de science *vague;* or, il en existait une très positive. De plus, cette connaissance soi-disant vague vous l'attribuez à des gens que vous désignez par *on*. C'est un pronom commode. Si vous vouliez dire que vous, monsieur, vous ne saviez pas, je serais bien désolé de ne pouvoir vous contredire; si vous prétendez que tous les autres en étaient là, j'ai le devoir de protester au nom des lecteurs assez nombreux, Dieu merci, des *Études*. Non, certes, les catholiques n'ont pas attendu votre article de 1899 pour savoir, en détail, qu'il exista de 1630 à 1665 une Compagnie du Saint-Sacrement laquelle joua un rôle apostolique et

1. *Revue historique*, art. cité, p. 243.

militant, inspira ou encouragea la plupart des œuvres de l'époque, et contribua autant qu'aucune autre institution à la grande renaissance catholique d'alors. Mais le savaient-ils d'après les *Annales* de cette Société, et ces *Annales* par quel manuscrit les connaissaient-ils ? Au ton lyrique de votre préambule, je me suis vraiment demandé si vous aviez retrouvé l'original disparu, ou bien les papiers qui ont servi à sa rédaction, ou enfin quelque copie nouvelle.

Hélas! c'est *identiquement* le même manuscrit qui a servi de base à votre travail et à celui du P. Clair, à la *Revue historique* de 1899 et aux *Études* de 1888-1889.

Voici en quels termes s'exprimait, en 1888, le P. Charles Clair qui, d'ailleurs, avec une humilité égale à son mérite, ne s'attribuait pas à lui-même la trouvaille :

Ces *Annales*, disait-il, composées d'après les procès-verbaux et les mémoires contemporains par un des membres les plus distingués de la Compagnie du Saint-Sacrement, René de Voyer de Paulmy, comte d'Argenson, *se trouvent à la Bibliothèque nationale* (*fonds français*, *n°* 14489[1]), et c'est là que les découvrit, il y a quelques années, un modeste et infatigable érudit, le P. Le Lasseur, de la Compagnie de Jésus, trop tôt enlevé à ses utiles travaux. C'est sur ses notes et d'après les indications qu'il avait bien voulu nous donner, que nous avons rédigé cette *page de l'histoire de la charité au dix-septième siècle* [2].

Et vous, monsieur, en quels termes décrivez-vous l'exemplaire des *Annales* que vous croyez bonnement nous révéler :

Ce manuscrit, écrivez-vous, est entré, probablement à l'époque de la Révolution, dans la Bibliothèque nationale, où on peut le consulter aujourd'hui *sous le n°* 14489 *du fonds français*.

Plus de doute possible. Quelquefois, par suite des nouveaux classements, certains manuscrits sont exposés à changer de cote en moins de dix ans. Grâce à Dieu, celui-ci a gardé la sienne. C'est bien ce même petit in-4°, de 161 folios, équivalant à 322 pages, d'une écriture fine et serrée, commencé le samedi 17 juillet 1694[3] et achevé le jeudi 18 août 1695,

1. Les mots mis ici entre parenthèse sont en note dans le texte du P. Clair.

2. *Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires. Revue mensuelle publiée par des Pères de la Compagnie de Jésus,* 25e année. Tome XLV de la collection. Novembre 1888. Paris, Retaux-Bray, p. 352.

3. Le P. Clair a mis par inadvertance : 1684.

à Argenson, qui vous a fait éprouver l'attrait trompeur de l'inconnu ! Combien donc, ne faut-il pas se défier de ses premières impressions ! Combien encore plus doit-on se garder des explications que fournit un « premier coup d'œil » !

Votre précipitation à revendiquer pour vous ce qui déjà appartenait à autrui, aurait-elle du moins pour excuse que les *Études* n'avaient pas l'honneur d'être connues de vous. Je ne puis croire malheureusement, sans vous faire tort, que vos yeux ne soient pas tombés plus souvent sur la Revue où vous avez placé votre article. Or, la *Revue historique*, depuis plusieurs années que je la suis, la plume à la main, ayant analysé plusieurs de ses savants travaux, s'est toujours fait un devoir de bonne réciprocité d'annoncer également nos principaux articles d'histoire, et même de les juger avec une impartialité à laquelle je me plais pour ma part à rendre hommage[1].

Pour ne parler que de son présent numéro, celui-là même dont vous occupez soixante pages, si vous vouliez bien vous reporter au bulletin, si complet comme d'habitude, intitulé : *Recueils périodiques et Sociétés savantes*, vous y trouveriez, page 410, sous le numéro 23, une dizaine de lignes consacrées à nos récentes livraisons. Si vous consentiez même à pousser cette petite excursion bibliographique jusqu'à la page 459, en pleine *Liste alphabétique des recueils périodiques et des sociétés savantes*, vous y verriez classées entre le *Correspondant* et le *Journal des savants*, les *Études publiées par des Pères de la Compagnie de Jésus*. Les références vous permettraient de constater que cette livraison de la *Revue historique* n'est pas la première où la nôtre soit mentionnée, ce dont lui sommes et restons reconnaissants.

II

Cette considération m'amène naturellement à la seconde de vos assertions erronées, celle qui porte sur les intentions prêtées par vous trop généreusement aux catholiques, au sujet d'un fait non existant, et qui constitue presque un

1. Voir les Bulletins de la *Revue historique*, depuis 1892.

procès de tendance. Vous accusez les catholiques non seulement de silence, mais de silence intentionnel et intéressé. C'est cependant eux, monsieur, qui ont eu l'honneur de faire la découverte manquée par Michelet, et même par Feillet, et qui possèdent l'avantage d'avoir les premiers attiré sur elle l'attention publique. Vous vous vantiez un peu trop tard ou un peu trop tôt — comme vous voudrez — de les avoir surpris en flagrant délit de dissimulation et de mystère. Voici que par un prompt revirement de la fortune, ils vous ont pris vous, monsieur, en flagrant délit d'ignorance, et d'insinuation perfide.

Hodie mihi, cras tibi. Ils avaient dit avant vous ce que vous leur reprochez avec hauteur de n'avoir jamais dit. Vous, monsieur, avez-vous su ce que vous auriez dû savoir et ne vous êtes-vous pas empressé quand même de requérir contre ceux que vous semblez, je ne sais pourquoi, regarder comme des adversaires? Est-ce que, sur le terrain de l'histoire, tous les chercheurs ne devraient pas être fraternellement unis!

Vous aviez pourtant un moyen de vous distinguer aux yeux des catholiques, et de vous assurer leur indulgence, c'était de *faire mieux*. Le mot doit vous plaire, puisqu'il est de Henri IV, l'auteur de cet Édit de Nantes, dont vous accusez la Compagnie du Saint-Sacrement d'avoir préparé de loin la révocation. Mais si vous n'avez pas eu le mérite de découvrir le document, je laisse à ceux qui ont lu le P. Clair de décider si vous l'emportez par la mise en œuvre.

Mon impression, toute subjective, est que vous avez abordé une tâche à laquelle vous n'étiez peut-être pas bien préparé.

Vous avez bien lu les *Mémoires* du P. René Rapin. Vous ne semblez cependant pas avoir rapporté de cette fréquentation de l'hôte des Lamoignon une connaissance suffisante du milieu où se meuvent vos personnages. Si vous aviez parcouru plus assidûment les documents contemporains, nous eussiez-vous parlé de « l'abbé Paul Vincent, qui devait devenir saint Vincent de Paul »? (P. 245.) Le futur saint était habituellement désigné sous l'appellation de *Monsieur Vincent*[1], et si vous aviez voulu vous expliquer com-

1. Voir notamment le *ms.*, à l'année 1635.

ment Monsieur Vincent s'est changé pour la postérité en *saint Vincent* DE PAUL, vous aviez simplement à rappeler que son père se nommait lui-même *Jean* ou *Guillaume* DE PAUL. De père en fils, c'étaient les *de Paul*. Le saint a toujours signé avec double majuscule et en réunissant les deux mots : *DePaul*. Mais, avec la meilleure volonté du monde, comment imaginer que de son nom de famille il ait fait son prénom, qu'il ait supprimé la particule, et renversé l'ordre des deux termes ? Même chez les saints, la grâce ne transforme guère ainsi la nature. L'abbé « PAUL VINCENT » paraît vraiment de l'inédit[1].

Mais voici bien une autre trouvaille. C'est à faire frémir, en vérité. N'apprenons-nous point (p. 282) que la Compagnie du Saint-Sacrement « participe, en 1653, aux frais de la mission du P. RODIN, jésuite » ?

O mânes d'Eugène Sue ! Faut-il crier au plagiat du célèbre romancier, ou sa brillante imagination s'est-elle rencontrée avec l'histoire ? Rodin aurait donc existé deux siècles plus tôt qu'on ne le croyait; mais enfin il ne serait pas un mythe sorti tout armé du cerveau enfiévré de l'auteur du *Juif Errant*.

Mais quel était ce Rodin ? — La suite au même numéro : « ... du P. Rodin, jésuite, qui repart pour le Tonkin, où il avait déjà baptisé plus de cent mille personnes. » Ici une simple observation. On ne baptise guère tant de personnes et même moins, où que ce soit, sans laisser un nom quelque peu célèbre. Et il n'y en a guère en effet de plus connu dans l'histoire des Missions de l'Extrême-Orient que celui du P. Alexandre DE RHODES ou de Rodes. Né à Avignon en 1591, mort à Ispahan en 1660, sa vie est une des plus belles épopées de la prédication catholique.

Il est toujours bon de remonter aux sources. En fin de compte, qu'y a-t-il dans ce manuscrit ? J'ai eu sous les yeux, venu bon quatrième, après vous, monsieur, qui êtes venu troisième, après le P. Clair, qui est venu deuxième ;

1. Voir *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps*, par l'abbé U. Maynard. Paris, Bray, 1860. 4 vol. in-8, t. I, p. 1-2 ; — et aussi un ouvrage plus récent : *Saint Vincent de Paul dans ses rapports avec la Gascogne*, par un prêtre de la Mission. Dax, 1889. In-8, p. 110.

après le P. Le Lasseur, qui était arrivé bon premier, le n° 14489 du fonds français, à la Bibliothèque nationale. Je reproduis le texte dans toute sa teneur, et c'est moins pour indiquer la manière rapide dont vous enlevez un résumé, que pour vous demander comment, là où il y a en toutes lettres le « P. de Rodes », vous avez pu lire le P. Rodin. Déjà à saint Vincent de Paul, vous aviez enlevé sa particule d'apparence nobiliaire, ce que le plus humble des saints vous a déjà pardonné ; mais vous n'avez pas été jusqu'à changer *de Paul* en *Paulin*. Ici *de Rodes* a donné *Rodin*.

TEXTE DE M. FR. RABBE

(Page 282).

Elle (la Compagnie) participe aux frais de la mission du P. Rodin, jésuite, qui repart pour le Tonkin, où il avait déjà, disait-on, baptisé plus de 100 000 personnes.

TEXTE DU MANUSCRIT

(Folio 77 verso)

— 1653 —

Le mesme jour (14e d'aoust) qu'elle travailla si utilement au salut des gentilshommes françoys, elle (la Compagnie) prit part aux desseins du *P. de Rodes*, Jesuitte, qui partoit pour le Tonquin, avec des missionnaires de son ordre; elle luy donna pour cet effet une somme fort considérable, et elle a toujours témoigné grand zele pour ayder et fauoriser ces voyages apostoliques. Ce feruant Jesuitte grand imitateur de St Fr.-Xavier auoit voyagé pendant quarante années dans les Royaumes de Leuant, particulierement dans le Tonquin, ou l'on croyt qu'il a battisé plus de cent mille personnes, et il y auoit fort examiné les moyens de perpétüer solidement la Religion catolique dans ces Pays idolatres. Ses projets ont eu de grands succès dans la suitte, par l'envoi de trois Eueques françoys, vicaires apostoliques, et d'un grand nombre d'ecclesiastiques qui dans le Royaume de Siam, au Tonquin et dans la Cochinchine, ont trauaillé puissamment à establir le Royaume de Jésus-Christ. Il s'en est imprimé d'excellentes et de tres veritables Relations, qui ont été fort agreables aux personnes zélées pour la conversion des infidelles, et c'est là ou je renuoye mes lecteurs pour s'instruire plus à fond d'un grand et très saint ouurage dont je ne dis qu'un mot en passant.

Quel bon conseil vous donnait, monsieur, le rédacteur des *Annales !* Quoi donc? On vous signale « d'excellentes et de très véritables Relations », qui ont été fort répandues ; il s'agit de la fameuse chrétienté du Tonkin, germe et berceau

de notre grande colonie actuelle, et vous n'avez pas même eu la curiosité de rechercher ces vieux récits, ou tout au moins de lire dans la *Biographie universelle* (t. XXXV, p. 529 de la nouvelle édition) la notice consacrée à l'un des plus célèbres missionnaires, au disciple et presque au rival de saint François Xavier[1]. Oserai-je vous dire que ce silence est étonnant, et que sans le croire le moins du monde intentionnel, il m'a suggéré un jugement téméraire que je vais vous avouer? Tenez, ce nom vous aura fait horreur. Sans doute pas plus qu'aucun lecteur sérieux, vous n'avez feuilleté longtemps ni avec goût les *Mystères de Paris*, tout entier que vous êtes aux mystères des congrégations secrètes du dix-septième siècle; mais qui donc peut fermer les yeux à toutes les choses de son temps? Ne vous serait-il jamais arrivé, en vous rendant à la Bibliothèque de la rue Richelieu, d'apercevoir sur quelque affiche de théâtre populaire une de ces scènes dramatiques du *Juif Errant* où Rodin, l'homme au nez crochu et à la figure impénétrable, se dresse comme un spectre ténébreux?

Si absorbé qu'un savant puisse être par ses préoccupations paléographiques, surtout par le déchiffrement des noms propres, — cet écueil inévitable, mais aussi cette pierre de touche, parce que, pour les lire, il faut les savoir d'avance; — si libre de préjugés qu'il puisse être sur les papes et les souverains qui successivement approuvèrent une confrérie d'ancien régime, on n'en est pas moins homme. On entre fatalement, au département des manuscrits, obsédé par cette vision du Rodin, aperçu au vol, noir sur papier jaune, et comment voulez-vous qu'on n'en soit pas *influencé* dans sa lecture? Son nom, à défaut de son masque, ne se retrouve-t-il pas ici encore, noir sur papier jauni? Quel plaisir de le reconnaître! La sensation du *déjà vu* vous domine incon-

1. Voir la liste détaillée des ouvrages du P. de Rhodes dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus*, par le P. Carlos Sommervogel, nouv. édit., t. VI, col. 1718; — l'histoire de son apostolat, dans *les Missions chrétiennes*, par Marshall. Paris, Bray, 1865. T. I, p. 82 *sqq*; — sur sa demande d'évêques pour le Tonkin et la Cochinchine, voir A. Launay, *Histoire générale de la Société des Missions étrangères*. Paris, Téqui, 1894. 3 vol. in-8, t. I, p. 8 et *passim*; — enfin le P. J. Brucker, dans les *Études*, 14 mars 1896, p. 500.

sciemment. C'est une figure rencontrée ailleurs. Les classiques ne servent plus guère ; mais quel profit de savoir ses romantiques !

Mais non, non ! Je me demande avec terreur si du jugement téméraire ou de l'insinuation malveillante je n'ai point passé à l'imputation calomnieuse, au soupçon injuste et injurieux. Je suis sûr que seul un typographe malavisé, plus au courant, comme beaucoup de ses pareils, de la littérature moderne que des Compagnies du grand siècle, aura infligé un travestissement aussi inattendu à l'apôtre du Tonkin. Vous aviez, monsieur, *de Rhodes* dans l'esprit, dans la mémoire et même dans les yeux :

Comment en un plomb vil l'or pur s'est-il changé ?

Vous avouerai-je que je n'ai jamais donné un bon à tirer sans trembler, à la pensée que j'étais à la merci d'un semblable avatar. Mais, que voulez-vous, on ne s'instruit qu'à ses dépens.

Plus tard, vous rirez sous cape de votre expérience pratiquée sur le dos de ce pauvre Rodin, *experimentum in anima vili.* Lui avoir fait entasser crime sur crime, c'était l'enfance de l'art. Lui faire baptiser cent mille personnes comme un seul homme, après tout c'est une *fin* honorable et plus digne de sa vocation.

Mais toute cette explication vous paraîtra sans doute un peu simpliste et je ne vous la présente qu'à titre de pure hypothèse. C'est trop d'attention accordée à une coquille ou à une confusion de noms propres.

Laissons Rodin (pardon, le P. de Rhodes). Je n'ai pas la prétention d'éplucher tous les autres noms de vos personnages, et je vous tiens quitte de leur orthographe. Mais ce que plus d'un de vos lecteurs déplorera, c'est que vous ne nous ayez pas davantage renseignés sur leur vie, leur qualité, leur caractère. Et c'est principalement à ce point de vue que le travail du P. Clair, s'il ne vous eût pas découragé d'en tenter un semblable, vous eût offert une précieuse mine d'indications les plus variées. Chez vous, à part quelques pages sur les d'Argenson, tout est mystérieux, silencieux, muet. On ne sait à qui l'on a affaire, ni quels sont ces vagues

fantômes, revenants de deux siècles et demi, qui défilent à nos regards avides de lumière. Chez le P. Clair, au contraire, tout est vivant et animé; chacun ressuscite et prend corps. A côté de ses pages si documentées, de son commentaire si riche, de ses notes si abondantes (il en a quelque cent à cent cinquante, et vous n'allez pas à soixante), combien de choses ne brillent dans votre article que par leur absence!

La première personne à qui le duc de Ventadour ait confié son projet de fondation de la Compagnie du Saint-Sacrement fut le P. Philippe d'Angoumois, un capucin de la rue Saint-Honoré. Est-ce un personnage tellement connu qu'une petite note n'eût pas été bienvenue du lecteur? Le P. Clair lui en a consacré une (*Études*, nov. 1888, p. 354), d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale que vous pouviez découvrir — après lui — le *Manuel de la Province de Paris* (f. fr. 6452). Vous le nommez, ce personnage (p. 254) et vous passez. Vous vous arrêtez, il est vrai, quelques lignes plus loin, devant l'abbé de Grignan, et nous invitez à y voir « *François*-Adhémar de Monteil de Grignan, d'abord évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux, puis *archevêque d'Arles*, de 1643 à 1689 ». Le P. Clair désigne son frère, « *Jacques*-Adhémar de Monteil de Grignan, sacré évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux en 1645, nommé coadjuteur d'*Uzès* en 1657, puis titulaire en 1660, mort en 1674 ». Voilà deux identifications contradictoires. Lequel a raison de vous ou du P. Clair? Le P. Rapin va nous le dire. Énumérant les premiers membres de la Compagnie du Saint-Sacrement (*Mémoires*, II, 327), il nomme positivement l'abbé de Grignan « évêque d'*Uzès* ». Ainsi, après une note qui manque, vous nous en donnez une qui est inexacte[1]. Dans ces conditions, vous avez fort bien fait de ne pas les prodiguer. C'est un silence qui est d'or.

Il y a pourtant plusieurs catégories de gens qui vous intéressent; ce sont les blasphémateurs, les relaps, les profes-

1. Et même trois, car (p. 259 et 279) vous insistez sur votre erreur en avançant que Barrault eut pour successeur à Arles Adhémar de Monteil de Grignan, et que « l'abbé de Grignan *un des fondateurs de la Compagnie* », évêque de Saint-Paul, puis archevêque d'Arles, fut un des principaux évêques ayant appartenu à la Compagnie », etc. D'une erreur faire trois notes, c'est plus fort encore qu'un coup double. Cependant le P. Rapin n'a jamais confondu les deux frères de Grignan, l'évêque d'Uzès et l'archevêque d'Arles.

sionnels de tous les scandales et les protestants. Dieu me garde de vous reprocher vos préférences. Mais n'avez-vous pas craint de fausser l'idée des lecteurs sur le contenu des *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement* en supprimant trop facilement ce qui dans ces relations ne concerne pas les Huguenots, en conservant pieusement ce qui les regarde ?

Trois procédés d'édition, semble-t-il, étaient seuls logiques et conformes à l'exactitude. Premièrement : tout publier *in extenso*. Deuxièmement : grouper *méthodiquement* les faits, et, au lieu de suivre péniblement d'Argenson année par année, s'attacher successivement aux différentes œuvres entreprises ou favorisées par la Compagnie du Saint-Sacrement. C'est ce qu'a fait le P. Clair. Troisièmement : se résigner, au moins par endroits, à se traîner d'année en année ; mais alors ne retrancher intégralement aucun fait et se contenter de tout résumer ; en d'autres termes, réduire la prose diffuse et archaïque du narrateur à des énoncés bien nets et pour ainsi dire à une série de sommaires, mais alors n'omettre aucun élément. On aboutissait de la sorte à un squelette, mais à un squelette donnant l'idée du corps et de ses proportions, à la condition de n'en soustraire aucune pièce anatomique.

Vous avez adopté, monsieur, un système mixte : résumer ce qui vous intéressait ; supprimer ce qui ne vous intéressait pas. Il en résulte que le dessin de l'ensemble et celui de chacune des parties ne correspondent plus à la réalité. Vous avez beau jeu dès lors pour écrire ceci :

> Comme on le verra *par les extraits que nous allons donner* des *Annales* de la Compagnie, c'est surtout à combattre par tous les moyens possibles, *per fas et nefas*, l'hérésie de la R. P. R.[1] qu'elle emploie sa terrible influence, et sous ce rapport elle offre un supplément précieux à l'histoire, si complète déjà, qu'a retracée de l'Édit de Nantes le savant et exact Benoît. (*Rev. hist.* p. 250.)

Or, quel extrait donnez-vous de l'année 1647, par exemple ? Un seul, et le voici :

TEXTE DE M. RABBE

> La Compagnie de Bordeaux fait donner un grand arrêt au Parlement

1. On écrivait ainsi couramment la R. P. R. pour la *Religion prétendue réformée*.

pour réprimer les entreprises et les insolences des hérétiques et prie la Compagnie de Paris de soutenir cet arrêt, en cas que les P. R. le soumettent au conseil pour le faire cásser. (*Rev. hist.*, p. 275.)

Que lit-on pour cette même année dans le manuscrit f. fr. 14489, fol. 54?

TEXTE DU MANUSCRIT

— 1647 —

La Compagnie de Bordeaux écriuit le 20e de januier de cette année qu'elle auoit fait donner un grand arrest au Parlement pour reprimer les entreprises et les insolances des heretiques, et qu'elle prioit l'assemblée de soutenir cet arrest par ses sollicitations, en cas que les P. R. se pouruussent en conseil pour le faire casser.

Celle de Roüen donna aduis d'un celebre arrest qu'elle auoit fait donner au Parlement de Normandie contre la non-residance des chanoines dans les cures dont ils estoient titulaires. Cet arrest a eu de grandes suittes en conséquence de celuy du conseil que M. l'euesque de Limoges, de La Fayette, obtenoit sur le mesme sujet. Mais comme plusieurs chanoines réclamèrent en Normandie, contre cet arrest, et qu'auec l'appuy de quelques personnes de grande authorité, ils prétendoient faire casser l'arrest de ce Parlement qui auoit esté donné toutes les chambres assemblées, la Compagnie de Roüen pria celle de Paris de faire solliciter la Royne Régente, pour maintenir la bonne cause. Ce qui fut exécuté, et dans la suitte toute la France a profité du zèle de la Compagnie de Rouen pour la Résidance dans les cures.

Voilà donc *deux* faits importants pour la seule année, l'un concerne les Huguenots, l'autre les chanoines. On supprime le second; on ne résume que le premier. Il est clair que, cette année-là, la Compagnie du Saint-Sacrement paraîtra ne s'être occupée que des Huguenots.

Même procédé pour l'année 1648, où je trouve omis chez vous (p. 276) le passage suivant, alors que tous ceux concernant les Huguenots y ont chacun leur résumé :

TEXTE DU MANUSCRIT

(Folio 55)

Au mois d'auril, la Compagnie de Toulon fit de grandes instances pour obtenir le changement du lieu de l'hôpital des vaisseaux et des galeres, sur ce qu'il estoit en si mauvais air que les malades ni les blessés ne s'y pouuoient guerir; mais par des interests particuliers, elle ne put réussir dans son dessein, ce qui contraignit ceux qui auoient charité pour ces pauvres de les faire passer dans l'hopital de la ville.

Je comprends fort bien qu'avec un certain nombre de suppressions de ce genre, vous vous soyez mis à l'aise pour affirmer que la religion de ces catholiques était « une religion fausse et cruelle » (p. 302), encore qu'elle fût la religion de saint Vincent de Paul, membre de la Compagnie du Saint-Sacrement. Il est vrai qu'ailleurs vous parlez « de l'idéal de rigorisme bigot et de religiosité béate qu'elle eût voulu faire régner autour d'elle » (p. 252), alors que, parmi ses membres, elle compta, avec l'abbé Bossuet, tant d'évêques et de personnages de haute distinction. Ce sont des questions d'appréciation et je ne vous renverrai pas même en matière de *rigorisme bigot* à la Genève de Calvin. Je ne m'occupe que de votre méthode de travail et de démonstration, et je prétends que votre conclusion repose sur un échafaudage mal construit. Des fondations doivent être égales et de même niveau ; toute charpente qui ne s'appuie que d'un côté, tient de l'autre en l'air et porte à faux.

Mais il y a plus, vos « extraits chronologiques » ainsi que vous les avez baptisés, ne semblent-ils pas aux lecteurs des extraits *textuels*, alors qu'ils sont précédés de cet avis :

Les œuvres de la Compagnie sont si variées et si multiples qu'il serait difficile de les analyser dans une revue d'ensemble. Nous avons pensé que le meilleur moyen de les faire connaître était de mettre sous les yeux du lecteur des extraits chronologiques des *Annales*, en *respectant le texte de d'Argenson*, qui traduit *d'une façon si naïve* l'esprit et les vues de la Société. (*Rev. hist.*, p. 261.)

Si c'est cela que vous appelez « *respecter* un texte », que serait-ce si vous lui manquiez de respect ? Les lecteurs qui n'auront pas collationné sur le manuscrit fonds français 14489, ont pu courir le risque d'y être pris. Je vous avoue que je le fus d'abord, jusqu'à ce que ne rencontrant en fait de *naïveté* que Rodin substitué au P. de Rhodes, je compris ce que parler voulait dire. Texte tronqué et résumé, mais respecté.

Pour finir votre article par où vous l'avez commencé, vous faites tomber sur le *Tartuffe* la toile levée sur le *Tartuffe*. C'est pour vous adjuger une fois de plus un brevet d'invention :

L'animosité que met la Compagnie à poursuivre l'interdiction du *Tartuffe* ne laisse plus *aucun doute* sur cette question tant débattue :

quels sont les vrais originaux de la comédie de Molière ? Les *Annales* de d'Argenson viennent confirmer de la façon la plus éclatante l'assertion de Brossette. (*Rev. hist.*, p. 301.)

Aucun doute laissé ! Mais on n'a jamais fini de les découvrir les originaux du *Tartuffe*. Cette année encore, si j'ai bon souvenir, M. Claretie nous les a révélés d'après je ne sais quels papiers de famille où se trouve l'histoire de la cassette. En revenir à l'abbé Roquette, au prince de Conti, au premier président de Lamoignon, n'est-ce pas vieux jeu ? Il en est de même pour le Masque de fer ; on nous a ramenés à Mattioli. Mais si vraiment ce passage des *Annales du Saint-Sacrement* est une trouvaille qui fixe la question, la trouvaille, monsieur, appartient au P. Ch. Clair (*Études*, février 1889, p. 287-288). Cependant la lumière qui jaillit des *Annales* a paru moins éclatante à ses yeux qu'aux vôtres, car du même texte il a tiré cette conclusion contraire : « En s'opposant au *Tartuffe*, nous ne pensons pas que les confrères du Saint-Sacrement aient entendu se défendre eux-mêmes contre la calomnie, pas plus que Molière, selon nous, ne les avait directement visés. »

Vous ne vous tenez plus de contentement de penser, au contraire, que Molière a bien visé ces honnêtes gens à qui la France catholique du dix-septième siècle a dû les *Assemblées des paroisses*, la *Compagnie des prisons*, l'*Assemblée de l'Hôtel-Dieu*, l'*Hôpital-Général*, le *Séminaire des Missions étrangères* « le Benjamin, disent les *Annales*, que la Compagnie enfanta au lit de mort ». Dans votre exubérance de joie, vous citez deux vers de Boileau et six de Molière. Je ne vous en citerai qu'un du même Molière. Il a parlé quelque part de ceux qui font des livres

Pour dire ce qu'ont dit les autres avant eux.

Libre à vous de vous écrier :

Si Mazarin et Louis XIV, par raison d'État, avaient aboli la Compagnie, Molière avait fait quelque chose de plus grand et de plus durable : il avait flétri, au nom de la raison, de l'Humanité et de l'Évangile même, le règne de fanatique intolérance qu'avait essayé de réaliser, sous le couvert d'une religion fausse et cruelle, une Société, qui restera marquée du stigmate indélébile de son anathème. (*Rev. hist.* p. 302.)

Ceci est bien de vous; mais après les spécimens que votre article fournit de vos informations, ceci ne tire peut-être pas à une bien grande conséquence. S'il y a eu de faux dévots, n'y a-t-il pas encore des érudits qui ne sont pas parfois très sûrs?

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de la religieuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être

Votre serviteur en Jésus-Christ.

HENRI CHÉROT, S. J.

P.-S. — N'ayant jamais douté, monsieur, que votre bonne foi n'ait été surprise sur la question de la priorité de la découverte et de la mise en œuvre du manuscrit fonds français 14489, intitulé : *Annales de la Compagnie du Saint-Sacrement*, j'ai confiance que vous voudrez réparer votre erreur en la même Revue où vous l'avez commise. H. C.

REVUE DES LIVRES

Science et Religion. — *Études pour le temps présent.* Volumes in-12 de 64 pages; 60 centimes le volume, chez Bloud et Barral, Paris, 1898-1899. — **Unité de l'Espèce humaine**, par le Marquis de Nadaillac, correspondant de l'Institut ; — **L'Homme et le Singe**, 1er vol., par le même ; — **La Critique irréligieuse de Renan**, par l'abbé Ch. Denis, directeur des *Annales de philosophie chrétienne* ; — **L'Esprit et la Chair**, par Henri Lasserre ; — **L'Impôt et les Théologiens**, par le comte Domet de Vorges, ancien ministre plénipotentiaire ; — **La Saint-Barthélemy**, par Henri Hello ; — **La Patrie**, par J. M. Villefranche ; — **Le Déluge de Noé et les Races prédiluviennes**, par C. de Kirwan ; — **Nécessité mathématique de l'existence de Dieu**, par René de Cléré ; — **Le Problème apologétique**, par l'abbé C. Mano. — **L'Hypnotisme et la Stigmatisation**, par le Dr A. Imbert-Gourbeyre.

La collection *Science et Religion* que publie la librairie Bloud et Barral, vient de s'enrichir d'une série de nouvelles études. On a déjà relevé ici même les mérites excellents qui recommandent cette collection. Ce sont des brochures de haute vulgarisation, conçues dans un esprit strictement scientifique, et dans lesquelles un spécialiste — un écrivain compétent tout au moins — résume en quelques pages substantielles la doctrine catholique sur un point important et contesté.

Deux écueils seulement seraient à craindre : d'abord une trop grande hâte à multiplier les brochures, hâte qui tendrait à les faire accepter, telles quelles, de toute main. Qu'on y songe : quelques travaux médiocres pourraient nuire beaucoup à une collection si bien composée jusqu'ici. Mieux vaudrait laisser attendre certaines questions que de les présenter effleurées par des écrivains manifestement au-dessous de leur tâche.

L'autre péril que je me permets d'indiquer, serait de faire dévier la ligne générale de la publication, en y donnant place à des

études d'un genre trop relevé, trop spécial, sur des points vivement controversés entre catholiques. De tels travaux exigent des esprits déjà préparés, et seraient plutôt troublants pour la masse des lecteurs. A ce titre je m'étonne de voir figurer ici le mémoire de M. Mano sur le *Problème apologétique*. Fort attachante pour le monde des théologiens et des philosophes, cette défense de la méthode d'immanence plaira sans doute au grand public lettré : je me demande ce qu'elle pourra gagner à être ainsi vulgarisée, et encore ce que pourront gagner à sa lecture les clients ordinaires de *Science et Religion*. Je suis tenté de faire le même reproche à la *Nécessité mathématique de l'existence de Dieu*, de M. de Cléré. Ce travail, dont la solidité philosophique m'inspire des craintes (je ne dis rien, pour cause, de la partie mathématique), me paraît, en tout cas, fort au-dessus de la portée des lecteurs moyens. Ce sont là mémoires de revues, nullement brochures de vulgarisation.

En revanche, *Science et Religion* nous offrent bon nombre d'études répondant pleinement au programme de la collection. Je relève en particulier *l'Homme et le Singe*, *l'Unité de l'espèce humaine*, par le marquis de Nadaillac ; *la Critique irréligieuse de Renan*, par M. Ch. Denis; *l'Impôt et les Théologiens*, par le comte Domet de Vorges; *la Patrie*, par M. J. M. Villefranche. Tout le monde s'y intéressera, et j'ajoute que, si le plus humble lecteur ne peut manquer d'en profiter, les érudits eux-mêmes trouveront à y apprendre. Léonce de Grandmaison, S. J.

I. Les Merveilles du « Pater », ou Traité de la perfection chrétienne, par l'abbé Georgel, chanoine et vicaire général d'Oran. Oran, Heintz, 1897. In-16, pp. 373. — **II. Le Sacrifice de l'Homme-Dieu.** *Considérations historiques, doctrinales et ascétiques*, par l'abbé Charre, curé de Maures (Ardèche). Paris, Amat, 1898. In-8, pp. xvi-448. — **III. Grand Catéchisme, ou Exposé de la doctrine chrétienne**, par le R. P. Deharbe, S. J. Paris, Amat, 1899. In-16, pp. 322.

I. — M. Georgel estime que le *Pater* contient des « merveilles », qu'on les ignore, qu'à les apprendre on gagnerait d'entrer dans la voie de la vraie « perfection chrétienne ». M. Georgel a raison, et son livre abonde en vérités nécessaires, élémentaires et pourtant méconnues, sur la tentation, le plaisir, la mortification, la pau-

vreté, la prière, l'humilité. Les âmes mondaines — et combien il y en a ! — lui reprocheront de les pousser trop vigoureusement au plus parfait. Certaines âmes dévotes — il s'en trouve — lui reprocheront de vouloir les retenir dans cette « voie » vulgaire qu'on appelle « purgative ». L'auteur sera, j'imagine, peu touché et peu surpris de ces reproches. J'y ajouterai le mien. Cela le surprendra-t-il ?... Çà et là, dans son livre, au sujet de la justice originelle, des effets du péché véniel, des qualités de la prière, du plan divin sur la souffrance, des formules plus nettes seraient souhaitables. L'ascétisme n'est pas la théologie dogmatique ; mais il la suppose. M. Georgel ne l'ignore pas : il est homme de doctrine. Comme il est aussi homme de perfection, il ne m'en voudra point de lui signaler cette imperfection de son œuvre.

II. — Ce livre est d'un homme qui a étudié Jésus-Christ et qui connaît la souffrance. C'est toute la Passion, et figurée, et accomplie, qui se déroule sous les yeux du lecteur. Le procédé général de développement est tout indiqué dans le sous-titre. Le but est de rendre les fidèles plus généreux dans la pratique du sacrifice. Il n'en est pas de plus opportun, et l'auteur l'atteindra, si on veut bien le lire. Je souhaite qu'on le veuille : sa doctrine et son zèle le méritent. Avec Mgr l'évêque de Viviers, j'espère que « l'imperfection » du style « ne nuira pas au succès de l'œuvre ».

III. — Comme les petits catéchismes, celui-ci procède par questions et réponses et traite par ordre du symbole, des commandements, des sacrements et de la prière. Mais où il sort du commun, c'est dans l'exposé, qui sans cesser d'être clair, élémentaire et bref, est riche d'une saine et abondante doctrine théologique. Quelques détails à signaler : la vérité n'est pas simplement énoncée ; les preuves qui l'appuient et les conclusions pratiques qui s'en dégagent sont nettement indiquées d'un mot. Sur la foi, l'Église, la pratique des conseils évangéliques, le P. Deharbe traite des points omis dans la plupart des catéchismes. Ce petit livre est vraiment une petite *theologia mentis et cordis* « à l'usage des écoles et des familles chrétiennes ».

Paul Dudon, S. J.

I. Elementa Philosophiæ Aristotelico-Thomisticæ, auctore P. Jos. Gredt, O. S. B. Volumen I. *Philosophia propædeutica, seu logica minor, logica major, ontologia, philosophia naturalis.* In-12, pp. 295. Romæ, typis Desclée, Lefebvre et sociorum, 1899. — **II. Vade-Mecum philosophico**, *ofrecido á Mocedade brasileira.* P. Gústavo Locher, S. J. In-12, pp. 236. S. Paulo, typographia Brazil de Carlos Gerke, 1898. — **III. La Philosophie thomiste en Portugal**, par le Dr Pereira-Deusdado, de l'Académie royale des sciences de Lisbonne. (Extrait de la *Revue Néo-scolastique.*) Louvain, Institut supérieur de philosophie, 1898. In-8, pp. 49.

I. — Ce volume répond bien à son titre. Il résume en ses 295 pages quatre traités de la philosophie péripatéticienne, interprétée dans le sens de l'*école thomiste* la plus rigoureuse. L'auteur, qui connaît à fond cette philosophie, en explique souvent avec clarté le sens et les termes. Bon nombre de questions importantes sont traitées ; chacune d'elles est suivie d'une citation d'Aristote (texte grec non traduit) et de textes de saint Thomas.

Le R. P. Gredt insiste sur l'état de la question, exposé avec lucidité et précision. La preuve courte et affirmative se présente avec beaucoup d'assurance ; mais elle est parfois bien sommaire et demande à être développée, discutée ; de riches corollaires, logiquement déduits, recueillent le fruit de la thèse et en montrent la portée.

Nous signalons. comme dignes d'une attention spéciale, les thèses sur la véracité de nos facultés et sur l'objectivité des qualités sensibles, la notion de la science, une exposition courte et claire du mécanisme suivie d'une bonne réfutation, les notions de durée et de temps, si mal comprises par la philosophie kantienne.

L'importante question de la cause efficiente ne nous semble pas suffisamment traitée. L'auteur s'en tient trop à la définition d'Aristote qui méconnaît la création.

Nous avons trouvé dans ce résumé de philosophie bon nombre de solutions claires et justes données en peu de mots : ce qui suppose une connaissance approfondie des matières.

Du reste, l'auteur a eu soin de nous avertir que ses *Elementa,*

destinés au biennium de philosophie, ne prétendent pas traiter les questions *in extenso*, comme le demande le grand cours de trois ans. Ce premier volume sera bientôt suivi d'un deuxième, comprenant la psychologie, la théodicée et la morale.

II. — Le R. P. Locher ne songe pas à traiter toutes les grandes questions philosophiques : « Dans le but, nous dit-il, d'équiper le jeune étudiant, et, en général, tout ami de la vérité, pour les luttes inévitables de la vie, je leur dédie, comme armure indispensable, un résumé de quelques vérités, choisies parmi les plus importantes, et munies de leurs preuves. » Le choix du sujet est donc dicté par des circonstances locales : il se restreint aux questions qui répondent de plus près aux besoins de la société cultivée au Brésil.

Ce travail comprend deux parties : le monde des idées, le monde des actions. La première partie traite du positivisme, de l'existence de Dieu, du darwinisme, de l'homme, du panthéisme, du spiritisme. La deuxième partie considère divers points de morale : la destinée de l'homme, la loi naturelle, l'ordre social, la liberté, la morale indépendante de Spencer, l'État et ses rapports avec l'Église.

Le R. P. Locher écrit dans un style clair, élégant : il fait preuve d'une pleine connaissance de la philosophie scolastique ; il en profite pour préciser la vraie doctrine et mettre en évidence l'absurdité des théories erronées. La lucidité et la précision de son esprit brille surtout dans la partie morale, où il traite en peu de pages les questions de la plus haute portée.

Nous félicitons l'auteur de son travail. C'est une bonne fortune pour la jeunesse brésilienne d'avoir un tel guide dans les sentiers difficiles de la philosophie. Nous ne saurions trop recommander son ouvrage aux jeunes gens à qui il est dédié.

III. — Cette brochure n'est pas un aperçu historique, elle a pour but de recueillir quelques documents pour servir à l'histoire du thomisme en Portugal. Ce n'est guère qu'une indication d'auteurs avec une courte notice critique.

Parmi les anciens philosophes qui s'inspirent de la doctrine du docteur angélique, on remarque Jean de Saint-Thomas et les professeurs de la célèbre école de Coimbre, dont le principal représentant portugais est Pierre Fonseca. Après ces thomistes, l'au-

teur cite les principaux philosophes portugais qui, en ce siècle, s'éloignent de la doctrine de saint Thomas, et il apprécie leurs ouvrages.

Enfin il signale le retour au thomisme, déterminé dans les écoles catholiques du Portugal par la bulle *Æterni Patris*. Un des principaux promoteurs de ce mouvement est le Dr Sinibaldi qui a publié en portugais une philosophie thomiste du plus grand mérite. Charles Delmas, S. J.

Destinée de l'homme, par l'abbé C. Piat. Paris, Alcan, 1898. In-8, pp. 244. Prix : 5 francs. — M. Piat poursuit son enquête philosophique, et dans le nouveau livre qu'il nous donne aborde le grand problème de la destinée humaine. L'homme est-il soumis à la loi commune ? La mort est-elle le terme définitif de sa brève existence ? N'est-elle que l'issue ténébreuse qui lui donne accès à une vie meilleure et plus haute ? Sur cette question agitée sans trêve « depuis qu'il y a des hommes et qui pensent », il est difficile de trouver des démonstrations tout à la fois nouvelles et décisives. Recueillir pour les soumettre encore une fois à une critique sévère celles que la tradition nous a léguées, les rejeter si l'évolution de la pensée ou le progrès des sciences les a énervées, les conserver et au besoin les rajeunir si elles ont résisté à cette épreuve, c'est tout ce qu'un philosophe peut prétendre. M. Piat ne s'est pas proposé autre chose.

Son ouvrage se divise en trois livres : I. *Certitudes*. II. *Mécomptes*. III. *Croyances*. — I. Nous savons que le moi est un et simple. Quand nous dépassons la matière et que nous touchons au seuil de la conscience, nous entrons dans le domaine de l'unité et de la simplicité. Plus nous pénétrons profondément ce monde nouveau, plus cette unité devient puissante et dominatrice. Les phénomènes psychologiques, qui se trouvent à la surface s'opposent à la matière, et sont irréductibles au mouvement. L'élément de quantité qu'ils paraissent envelopper, l'intensité, est une quantité singulière qui n'a rien de commun avec celle de la matière ou du mouvement. Elle est réfractaire à toute mesure directe ou indirecte.

Les phénomènes psychologiques sont simples, mais ils sont multiples. Pensées, sensations, sentiments, désirs, loin de s'exclure, s'appellent; ils coexistent non d'une existence isolée et

fragmentaire, mais harmonieuse et coordonnée. Ils reposent tous, en effet, sur une unité plus profonde, celle du moi, que rien ne peut suppléer. Des consciences élémentaires dispersées dans les phénomènes psychologiques resteraient éternellement fermées les unes aux autres, et de l'unité n'auraient que l'apparence. Simple, le moi est encore permanent; et de même que par sa simplicité il est le lien de la multiplicité simultanée, il devient par sa durée le lien et le support de la multiplicité successive. Son unité ne se rompt jamais, et, au lieu de déposer contre elle, les dédoublements apparents de la personnalité la supposent et l'exigent.

Cette unité n'est pas inerte. L'esprit n'est pas un miroir où se reflètent les choses en une image amortie ; c'est une source d'où jaillit, sous les formes les plus variées, une activité incessante. Il est vivant. Pour agir il a besoin d'être sollicité. Mais à l'appel du dehors c'est vraiment lui qui répond ; et sa réponse, il l'abrège ou la prolonge à son gré. Penser, c'est abstraire, à l'analyse faire succéder la synthèse ; c'est donc agir. Les passions qui nous émeuvent ne sont pas seulement l'écho des vibrations cérébrales. Et la décision de la volonté est quelque chose de plus que l'issue naturelle et fatale de la lutte entre des tendances contraires.

Enfin, ce moi qui par sa nature se distingue de la matière en est détaché dans son acte. Son regard s'ouvre sur un monde immense d'une variété et d'une richesse merveilleuses, il atteint l'infini. Le cerveau n'est ni assez vaste ni assez divers pour lui fournir un pareil spectacle.

Voilà le bilan de nos certitudes. Pouvons-nous aller plus avant et établir que, dans son fond comme dans ses actes, le moi est distinct du corps et qu'il en est séparable, en un mot qu'il est une substance spirituelle, et sur la spiritualité faire reposer la preuve de l'immortalité? Si nous l'espérons, il faut, d'après M. Piat, nous attendre à des mécomptes.

II. Les phénomènes psychologiques et le moi en qui ils résident sont irréductibles à la matière. De l'un à l'autre il n'y a de passage ni naturel, ni concevable ; mais ne pourraient-ils pas l'un et l'autre avoir la même origine et sortir d'un fond commun? Après Spinoza et surtout après Kant, c'est ainsi que la question se pose, et, sous cette forme, elle devient moins aisée à résoudre. Par où pénétrer au point de division de deux êtres si entière-

ment unis? Quelque chemin que nous prenions, avant que nous ayons touché le but, les ténèbres nous environnent.

Nos passions sont partiellement inconscientes. A notre insu, elles suscitent des idées dans notre intelligence et impriment des impulsions à notre volonté. Quand elles agissent à découvert, il y a un fond obscur d'où elles émergent et ou nul effort d'attention ni d'analyse ne peut porter la lumière. De ce côté, les bornes de notre âme nous sont inaccessibles. Nous ne pouvons savoir s'il n'y a pas des dessous profonds où elle plonge, et quels ils sont.

La pensée, elle, est pleinement consciente. On a cru, et des camps les plus opposés, qu'en s'adressant à elle on arriverait à établir directement l'immortalité de l'âme ou sa spiritualité.

Toute connaissanee, disent les uns, suppose et requiert l'union ou mieux l'identité du sujet et de l'objet. Or l'objet de la pensée, l'idée, est, de sa nature, universelle, nécessaire, éternelle. La pensée ne peut donc périr. Il est aisé de répondre que cette conclusion n'épuise par les prémisses. Si la pensée est identique à l'idée, elle doit être, comme elle, non pas immortelle, mais éternelle. Elle est, de plus, universelle et, par suite, impersonnelle. Cette conclusion contredit le témoignage de la conscience et détruit la morale. C'est une preuve que les prémisses sur lesquelles elle se fonde sont fausses. Il y en a d'autres. Entre le sujet et l'objet, pour que la connaissance s'opère, l'identité n'est pas nécessaire, l'union suffit. En outre, même identiques dans le fond, l'idée et les pensées seraient cependant distinctes comme deux formes qui s'opposent. Puisque l'une des deux a commencé, pourquoi ne pourrait-elle pas s'éteindre et disparaître? Enfin, cette immortalité d'où la personne est exclue serait de nul prix.

Sera-t-on plus heureux et pourra-t-on démontrer la spiritualité de l'âme et par suite son immortalité en se fondant, selon la tradition scolastique, non plus sur la nature de l'objet, de l'idée, mais sur celle du sujet, de la pensée? M. Piat ne le croit pas.

La pensée, disent des scolastiques, est simple. Elle est, de plus, indépendante de la matière dans son action. Donc, elle n'en dépend pas dans son existence. Tout dans ce raisonnement paraît contestable à M. Piat. La pensée n'est pas absolument simple. Elle n'est pas indépendante de la matière. De l'indépendance dans l'action à l'indépendance dans l'existence il y a un

abîme qu'on ne peut logiquement franchir. Qui nous assure que des phénomènes hétérogènes n'ont pas une source commune ?

« L'entendement communie à la matière pour l'entendre. » La pensée représente l'étendue. La simplicité qu'on lui attribue n'est donc pas absolue, mais relative. Elle ne peut être entièrement indivisible ; de plus, dans son action, elle dépend de l'organisme. Il n'y a pas de pensée sans image, pas d'image sans vibration cérébrale. Et ce lien est tel, et si intime et si profond que les maladies du cerveau entament l'activité de l'esprit, que ses lésions la blessent mortellement dans ses manifestations les plus hautes. Délivré de cet auxiliaire pesant, l'esprit deviendra, dit-on, plus agile et plus libre. Qui nous assure que, manquant de cet appui, il ne sera pas réduit à l'impuissance et annihilé ? Ce qui le fait craindre, c'est que même dans les actes qui lui sont porpres, il est sujet à la lassitude et à l'épuisement. Sa fatigue même devance celle du corps et n'en paraît pas dépendre.

Fût-il totalement indépendant de la matière dans ses actes, comment saurons-nous que l'esprit existe en lui-même, détaché de toute réalité plus profonde ? La pensée et l'acte libre sont simples, sans doute, pénétrés en tout sens par la conscience, enveloppés de lumière. Mais ils ne sont que la réalisation passagère et partielle d'une puissance qui, nous le sentons, les déborde, et que nous ne pouvons entièrement connaître. Où repose cette puissance ? Nous l'ignorons. L'acte est distinct de la puissance, et la puissance de la substance. La multiplicité des actes, on en convient, n'entraîne pas la multiplicité des puissances, ni la multiplicité des puissances la multiplicité des substances. Pourquoi dès lors plusieurs moi ne pourraient-ils pas reposer sur un fond commun et surgir d'une même substance ? Cette substance se manifesterait sans s'épuiser dans les moi simultanés et successifs, comme le moi se manifeste dans les puissances et les puissances dans les actes. L'analyse des phénomènes psychologiques ne nous conduit donc pas à la spiritualité et à l'immortalité de l'âme.

Mais ce qu'on ne peut établir, on ne peut le nier. Les démonstrations que donnent les matérialistes à l'appui de leurs négations sont peu décisives. Sur cette grave question faudra-t-il se résigner au doute ? Non. En faveur de la spiritualité on invoque avec raison une des lois les mieux établies et les plus certaines, la loi de finalité.

III. Rien n'est en vain. Tout tend à une fin. Comme l'œil est fait pour la lumière, la pensée est faite pour contempler les idées éternelles. Elle doit être associée à leur sort et partager leur durée sans terme. L'amour trouve, sur cette terre, de quoi tromper sa faim ; mais pour la rassasier il lui faut un aliment immortel. L'homme enfin ne peut vivre sans règle, et une doctrine qui nie l'autre vie ne lui en fournit aucune. Toutes les formes de son activité, pensée, action, tendent à une fin commune et exigent l'immortalité.

Tel est le nouveau livre de M. Piat. En le résumant, nous avons essayé de serrer d'aussi près que possible sa pensée et de mettre en saillie les parties qui nous paraissent les plus neuves et les plus hardies. Dans l'attaque si vive et si pressante qu'il dirige contre une des preuves traditionnelles de la spiritualité de l'âme, tout ne nous paraît pas décisif, tant s'en faut ; mais pour donner autre chose qu'une impression d'ensemble, vague et par suite fausse, il faudrait entrer dans des détails et des précisions dont le développement excéderait de beaucoup les limites d'un modeste compte rendu [1]. Marius Couailhac, S. J.

Dictionnaire universel de la Pensée, *alphabétique, logique et encyclopédique. Classification naturelle et philosophique des Mots, des Idées et des Choses.* Ouvrage spécialement destiné aux professeurs et aux écrivains; par l'abbé Élie Blanc, chanoine honoraire de Valence, docteur en théologie, professeur de philosophie aux Facultés catholiques de Lyon. Lyon, Vitte; Paris, Amat; Rome, Mame, 1899. In-4, pp. 800 et 1 603, en deux colonnes. —

On se plaint du désarroi des intelligences : le manque de doctrines livre les esprits en proie à l'anarchie. D'autre part, la faveur publique se porte de plus en plus vers les encyclopédies : dans l'impossibilité de lire tous les auteurs de première main, on cherche un recueil où soit ramassé l'essentiel de la science du jour. Mais les encyclopédies, pour l'ordinaire, n'ont pas de doctrine ou n'ont que des doctrines négatives; de plus, elles jettent à leurs lecteurs des notions sur tout, pêle-mêle et sans ordre. Elles risquent ainsi d'aggraver encore le chaos intellectuel.

Le remède à ce danger et à ce mal, c'est l'encyclopédie logique

1. On peut voir, sur cette même question, l'article du P. L. Roure : *Le spiritualisme. Études*, 20 octobre 1899. N. D. L. R.

et chrétienne. Il y a une trentaine d'années que M. Élie Blanc s'est attelé à ce rude labeur; et sans l'avoir encore mené à terme, les deux gros volumes qu'il nous donne aujourd'hui attestent qu'il a fourni déjà une étape considérable. D'ailleurs, les divers dictionnaires précédemment publiés et ses remarquables ouvrages de philosophie le préparaient directement à ce travail. Il a versé dans l'œuvre actuelle tout le contenu de plusieurs de ses recueils de lexicologie augmenté d'additions considérables, et la quintessence de ses études philosophiques.

Tout le premier volume est consacré à la *partie alphabétique*. Les définitions sont brèves et nettes, les étymologies indiquées avec autant d'exactitude que possible. Comme supplément, se trouve jointe au volume la liste des *Auteurs contemporains*. On aime à trouver là des noms que le caractère nettement catholique de leurs œuvres tient trop souvent à la porte des *dictionnaires des contemporains*. D'autre part, l'auteur n'a pas cru devoir s'encombrer de l'énumération de plumassiers sans valeur, romanciers ou vaudevillistes, qu'on voit ailleurs cités avec une si stérile abondance. Mais il manque un nom dans cette liste : ce nom, le continuateur de M. Élie Blanc l'ajoutera un jour en tête d'un article fortement rempli.

A chaque définition, le lecteur trouve un chiffre et une lettre indiquant, d'une façon précise, les endroits de la partie logique et encyclopédique qui répondent au *mot* ou au *sens* ou à la *chose* qu'il veut étudier.

Cette *partie logique et encyclopédique* forme la matière du second volume. La première section, *la Langue*, est divisée en seize livres sous les titres de : *Dieu*, *Être*, *Ame*, *Vertu*, *Science et Art*, *Corps*, *Société*, *Signe*, *Hiérarchie*, *Loi*, *Valeur*, *Instrument*, *Animal*, *Végétal*, *Matière*, *Accident*. Chaque livre comprend à son tour un certain nombre de séries de mots : ce qui donne un ensemble de cent soixante-dix-huit chapitres. Dans chacun de ces livres, on trouve d'abord l'*ordre logique des mots*, avec des comparaisons nombreuses (analogues, contraires, etc.), puis des *notes sur les synonymes*, enfin une série d'*articles encyclopédiques*. L'ouvrage en compte environ six mille, remplissant plus de douze cents colonnes.

Une deuxième section se compose d'un *Dictionnaire historique*. La troisième et dernière consiste en un *Dictionnaire géographique*.

Ainsi que s'exprime l'auteur, « cette petite bibliothèque est comme l'abrégé, le sommaire et le plan de l'Encyclopédie chrétienne. Elle s'ouvre par le nom de Dieu et la théologie, se continue par la métaphysique et la logique, la psychologie, la morale, l'anthropologie, la sociologie, etc. ; les sciences naturelles, physiques, mathématiques ; elle se poursuit dans l'histoire tout expliquée par l'histoire religieuse, qui est commandée elle-même par le grand fait de l'Incarnation ; elle s'achève avec la géographie des États contemporains et des colonies. Les articles qui intéressent la philosophie, l'histoire et les sciences ecclésiastiques y sont traités avec un soin particulier. Mais aucun autre n'y est négligé. »

Si un homme peut suffire à ébaucher un pareil programme et même à en achever à peu près quelques morceaux, comme ici la *partie alphabétique*, il ne saurait aspirer à le remplir seul tout entier. « Aussi l'auteur du présent ouvrage compte-t-il faire appel bientôt à une société de savants catholiques. Ensemble ils construiront d'abord cette Encyclopédie de moyenne étendue, dont l'exécution sera rendue si facile et si prompte par la publication du *Dictionnaire universel de la pensée*. La grande Encyclopédie chrétienne naîtra ensuite de la seconde, comme la seconde sera née de la première. »

Tous nos vœux sont pour le succès de cette œuvre. M. l'abbé Élie Blanc vient de prouver une fois de plus qu'il était homme à la mener à bien. Le succès obtenu dans les sciences bibliques par l'abbé Vigouroux, et les espérances que font concevoir dans les sciences ecclésiastiques les premières publications de l'abbé Vacant lui sont un stimulant et un encouragement.

Lucien Roure, S. J.

Pluralité des mondes habités considérée au point de vue négatif, par l'abbé F.-X. Burque, curé de Fort-Kent (Maine). In-8, pp. 408. Montréal, Cadieux et Derome, 1898. — Bien des livres ont déjà paru sur cette question qu'on peut à bon droit qualifier d'insoluble, au moins dans l'état actuel des connaissances astronomiques ; le nouvel ouvrage de M. Burque fera bonne figure parmi ses devanciers. Il prouve dans son auteur une connaissance approfondie du monde sidéral et des résultats les plus récents des recherches dans cet ordre d'idées.

M. Burque attaque le problème à un double point de vue. Dans une première partie, il montre l'« *inhabilité des sciences physiques* à démontrer la réalité de la pluralité des mondes habités »; dans la deuxième partie, il traite de l'« *inhabilité de la philosophie chrétienne* à démontrer la réalité de la pluralité des mondes ».

Il n'est question, remarque le savant auteur, « que d'habitants à peu près semblables à nous, d'être intelligents composés, comme nous, d'un corps matériel et d'une âme spirituelle... s'il ne s'agissait que de la vie végétale et de la vie animale, sans le couronnement de l'intelligence, de la conscience et du libre arbitre, la question perdrait toute sa grandeur » (*Introduct.*, p. 1).

Les matérialistes et même certains catholiques ont recours à un argument *a priori*, pour prouver que les astres sont habités : « La vie, disent-ils, est le grand but et le terme final de la nature; comment tant de globes sidéraux seraient-ils inhabités ? — Quand il y a une telle exubérance de vie sur la terre, serait-il possible qu'elle fût absente de ces milliers d'astres qui ornent le firmament ? » — M. Burque, à l'encontre de cette affirmation, n'a pas de peine à montrer comment la vie est loin d'avoir cette exubérance sur la terre, puisque les sables du désert et les glaces du pôle ne la connaissent pas ; d'ailleurs, ajoute-t-il, avec beaucoup de raison, « il est loin d'être prouvé que la vie soit le but final et dernier de la nature... » Puis, passant en revue la lune, les planètes du système solaire, les étoiles, il montre que cette analogie avec notre terre sur laquelle on se fonde pour affirmer l'habitabilité des astres, est loin d'être la règle et ne peut être, tout au plus, que l'exception : à toutes les planètes, en effet, il manque une ou plusieurs des conditions nécessaires à la vie : l'air, l'eau, un sol propice, une chaleur tempérée, une lumière modérée, une juste pesanteur, une atmosphère à la fois mouvante et calme. En somme, dans le système solaire, nous ne connaissons aucun astre autre que la terre, dont on puisse affirmer l'habitabilité : le plus grand nombre même sont certainement inhabitables. Le soleil lui-même est une vraie fournaise : il n'en est pas autrement des étoiles.

Sans doute, il ne répugne pas qu'une des innombrables étoiles du firmament possède une planète réellement propre à la vie; mais, cet astre habitable existât-il, il ne s'ensuit pas qu'il soit

réellement habité : car il n'y a pas de génération spontanée, et Dieu a bien pu laisser sans habitants un globe du reste parfaitement habitable.

Dans la seconde partie, M. Burque cherche à prouver contre certains philosophes chrétiens qu'il n'y a pas d'habitants ailleurs que sur la terre : « Nous exposerons, dit-il, l'un après l'autre, sept grands arguments que nous croyons d'une force invincible, contre la théorie orthodoxe de la pluralité des mondes..... Le premier, le deuxième et le troisième argument sont tirés du silence absolu de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament, du silence absolu de l'Église au sujet de l'habitation actuelle ou possible des astres. » Le quatrième est le « témoignage non équivoque de l'Écriture sainte, de l'Église et du monde entier qui, s'ils enseignent quelque chose là-dessus, enseignent plutôt la non-habitation des astres ». L'auteur cherche à établir ensuite, sans peut-être y réussir beaucoup, que la fin naturelle des astres n'implique nullement, repousse plutôt l'état d'habitation; et que cette habitation serait une énigme insoluble, relativement à Jésus-Christ et à la Rédemption.

Enfin, M. Burque recourt à une dernière preuve, bien faite pour surprendre, à l'une de ces preuves qui nuisent peut-être plus qu'elles ne servent la thèse en faveur de laquelle elles sont invoquées, parce qu'elles révèlent la faiblesse des arguments qui l'établissent; il cherche à montrer que « l'habitation des astres par des êtres inférieurs aux anges serait un préjudice à la gloire de Dieu », et la raison donnée, c'est que si Dieu veut une grande manifestation de sa gloire par des êtres intelligents, il devrait plutôt créer de purs esprits dans le ciel que des êtres de nature mixte, disséminés dans les astres.

Voilà l'ensemble de l'œuvre de M. l'abbé Burque, œuvre de foi, de science et de sincérité. Nous sera-t-il permis de dire notre pensée sur la forme et sur le fond du livre? Pour la forme d'abord : l'auteur ne s'abandonne-t-il pas trop librement et trop fréquemment à des invectives contre ses adversaires, à des plaisanteries, à des rapprochements forcés, à des essais de mise en scène peu sérieux, oubliant que tout cela fatigue le lecteur et le rend de prime abord peu favorable à la thèse qu'on lui présente ainsi?

Pour le fond de la question, M. Burque nous paraît se laisser

aller trop souvent à des affirmations qui dépassent le but qu'il s'est proposé « la pluralité des mondes au point de vue négatif ». Il était sur un terrain solide, en disant que rien ne prouve l'habitation des astres, que c'est une question insoluble dans un sens comme dans l'autre; il pouvait ajouter même que diverses présomptions nous permettent de pencher plutôt vers la non-habitation. Mais c'est dépasser le but et forcer la valeur des prémisses invoquées que de parler d'argument irrésistible en notre faveur (p. 184), « de témoignage non équivoque de la sainte Écriture, de l'Église et de tous les peuples du monde en faveur de la non-habitation ». Il semble excessif et imprudent de dire que « la science comme la sainte Écriture est d'un exclusivisme mortel pour la théorie de la pluralité des mondes ». (P. 244.) C'est s'avancer beaucoup que d'affirmer ce qui suit : « Plus on y réfléchit, plus on sent qu'il est impossible de supposer que Dieu eût caché une si grande vérité (l'existence de peuples sidéraux) aux confidents de ses révélations, ou que ceux-ci, l'ayant connue, eussent pu en garder le secret pour eux-mêmes, ne pas en instruire l'humanité. » (P. 192.) Avant d'écrire cette phrase, il faudrait avoir prouvé solidement que l'humanité avait un intérêt majeur, au point de vue de ses destinées immortelles, à connaître l'existence des populations astrales, au cas où celles-ci existeraient. Or, c'est une preuve qu'il est bien difficile de faire. Enfin, il est exagéré de formuler une conclusion comme celle-ci : « Il y a un seul monde habité et habitable connu; donc il n'y en a point d'autre qui soit habitable et habité. » (P. 244.)

Il est vrai, hâtons-nous de le dire, que M. l'abbé Burque, dans sa conclusion finale, corrige ce que ces expressions avaient d'imprudent et d'excessif; il démontre que « notre foi est entièrement désintéressée » dans la question de l'habitation des astres ; il cite et fait siennes les paroles si connues par lesquelles le P. Félix définit la vraie position à prendre, relativement à l'hypothèse de la pluralité des mondes : « Messieurs, s'écriait l'orateur de Notre-Dame, votre hypothèse ne nous cause aucune appréhension; car l'Église n'a jamais défini et Dieu n'a jamais déclaré positivement que les astres ne sont pas habités. Ils peuvent l'être sans porter atteinte à aucun de nos dogmes, et même il est possible de concevoir de telles pensées à ce sujet. »

Disons en terminant que M. Burque, dans un assez long appendice, traite la question de l'évolution et proteste avec raison, croyons-nous, contre les idées évolutionnistes prêtées par le Dr Zahm, à saint Augustin et à saint Thomas.

Jules Muthuon, S. J.

La Géologie expérimentale, par Stanislas Meunier, professeur au Muséum d'histoire naturelle. Paris, Alcan. In-8, pp. 306. Prix : 6 francs. — M. Stanislas Meunier est un travailleur infatigable. Sous sa plume, les volumes se succèdent rapidement, et on peut dire qu'ils sont tous marqués au coin d'une merveilleuse lucidité. Cette qualité à laquelle, ici même, nous nous sommes plu à rendre hommage, nous la retrouvons dans la *Géologie expérimentale* que je suis heureux de présenter et de recommander aux lecteurs des *Études*.

Depuis déjà de longues années, M. Stanislas Meunier s'était proposé de reproduire, dans le silence de son laboratoire, les phénomènes variés qui ont donné à l'écorce terrestre la structure et le modelé que nous lui connaissons. En d'autres termes, il a voulu créer pour la géologie un enseignement vraiment pratique, parlant aux yeux plutôt qu'à l'imagination, sorte de leçon de choses qui pût venir à l'appui des hypothèses géologiques.

On comprendra aisément la difficulté d'une pareille tentative, si on veut bien se rappeler que notre planète n'est pas le produit d'un acte créateur instantané, et, de même qu'un édifice se compose d'assises superposées dont les plus anciennes occupent la base, de même l'écorce du globe est constituée par des matériaux d'origine et de dates diverses. Ainsi, pour ne parler que du relief européen, qui pourrait calculer le nombre de siècles qui se sont écoulés depuis l'apparition des chaînes huronienne, calédonienne et hercynienne, qui sont toutes de l'époque primaire, jusqu'à la constitution de cette chaîne méditerranéenne qui a fait saillir les Pyrénées, les Alpes et le Jura, et qui, plus jeune que les précédentes, a moins souffert qu'elles des dénudations externes?

Un effort aussi louable méritait d'être couronné de succès. Les étudiants qui ont suivi, en 1898, les cours de géologie au Muséum l'ont, du reste, bien compris ; aussi n'ont-ils pas ménagé leurs applaudissements au savant professeur qui, par une série d'expériences à la fois simples et amusantes, les a fait assister à

la reproduction en quelque sorte schématique, de phénomènes géologiques souvent fort compliqués.

C'est son cours de 1898, que M. Stanislas Meunier a tenu à résumer dans les pages de la *Géologie expérimentale*, et les lecteurs de la *Bibliothèque scientifique internationale* lui sauront gré d'avoir enrichi leur collection d'un volume qui sera pour eux comme l'écho lointain de son enseignement.

Certes, M. Stanislas Meunier n'a pas la prétention d'avoir inventé la méthode expérimentale, et on trouvera dans son livre la mention de plus d'un travail remontant à des temps relativement anciens; mais jamais, jusqu'ici, la géologie expérimentale n'avait été traitée comme une branche distincte de la science.

Les longues introductions sont souvent ennuyeuses et on ne les lit guère. Toutefois, celle qui inaugure la *Géologie expérimentale*, contient des pages qui ne manqueront pas d'intéresser, et j'aime à croire que tous ceux qui seraient tentés d'élever des objections contre la méthode suivie seront pleinement satisfaits quand ils liront les explications de l'auteur et qu'ils verront qu'il s'est surtout préoccupé de se placer dans des conditions géologiques. En effet, pour qu'une expérience puisse être considérée comme contribuant à l'élucidation d'un problème concernant le globe terrestre, il faut, de toute nécessité, qu'elle soit placée dans des conditions conformes à celles que l'observation indique comme ayant été réalisées dans la nature. C'est ainsi que les expériences d'Ebelmen sur la production de l'opale au moyen de l'éther silicique, malgré leur intérêt chimique, n'ont certainement pas de portée véritablement géologique.

Je regrette toutefois que M. Stanislas Meunier se soit cru obligé de déclarer que le temps n'était plus à la conciliation de la révélation et de la science, et que l'on n'accordait plus qu'une attention distraite aux efforts, de jour en jour plus rares, tentés dans cette voie par les théologiens. Quant à moi, je déclare bien simplement que, pas plus au laboratoire qu'ailleurs, je ne me suis senti mal à l'aise dans ce qu'on est convenu d'appeler les étroitesses du dogme catholique, et je pourrais citer des savants illustres qui ont su admirablement concilier les données de leur foi avec les découvertes les plus récentes de la science.

J'ai dit que l'une des qualités de M. Stanislas Meunier était la clarté : elle donne du charme à sa phrase et se reflète même dans

l'harmonieuse division de son ouvrage. On sait que deux catégories de forces s'emploient à transformer l'écorce terrestre : les unes extérieures à notre globe, les autres ayant leur siège dans les régions profondes. Il convenait donc d'examiner, l'un après l'autre, ces deux ordres de faits. C'est le plan que M. Stanislas Meunier s'est proposé, et il a divisé son ouvrage en deux livres : le premier consacré à l'étude expérimentale des phénomènes d'origine externe, le second réservé aux phénomènes d'origine profonde.

Avec des connaissances géologiques très modestes, le lecteur parcourra avec fruit les pages du volume, et je reste convaincu qu'il aura grand plaisir à considérer avec quel art ingénieux, l'auteur a su mettre en évidence les divers phénomènes de dénudation et de sédimentation, ainsi que la formation des roches cristallines et métamorphiques, et la production des filons métallifères.

M. Stanislas Meunier a aussi appliqué, avec beaucoup de succès, la méthode expérimentale à l'étude des déformations de la croûte terrestre, et, dans cette direction, des résultats très précis ont été obtenus. C'est ainsi qu'avec des appareils très simples et que chacun de nous pourrait facilement construire, il nous donne l'explication des plis, de la schistosité et des fractures de toute sorte que l'on rencontre dans l'écorce terrestre.

Les figures nombreuses aident à éclairer le texte. Le soin avec lequel elles ont été dessinées, ainsi que la netteté des caractères, contribuera au succès d'un ouvrage qui a sa place marquée dans toute bibliothèque géologique.

Après la lecture d'un tel livre, on s'expliquera difficilement l'ostracisme qui pèse sur la géologie. Elle occupe, dans les programmes officiels, une place des plus humbles. Et cependant, l'étude de l'écorce terrestre est loin d'être pour l'homme un simple objet de curiosité. Ne lui est-elle pas imposée par la nécessité où il est d'aller chercher, dans le sein de la terre, les substances nécessaires au développement de la civilisation matérielle ? C'est là, en effet, que sont renfermés les matières premières des produits chimiques, les amendements indispensables à l'agriculture, et surtout les combustibles minéraux, sans le secours desquels l'industrie moderne serait condamnée à périr.

Un jour, peut-être, la géologie reprendra sa place dans l'ensei-

gnement secondaire. Ce jour-là, nous adresserons nos meilleurs remerciements à M. Stanislas Meunier qui, par ses ouvrages de vulgarisation, aura le plus contribué à réparer l'injustice dont elle est aujourd'hui victime. Joseph Maumus.

I. Études critiques et littéraires, par E.-A. Blampignon. Paris, Téqui, 1897, pp. 490. — **II. Rabelais** (Introduction et extraits), par G. Vallat. Paris, Fontemoing, 1899, pp. vi-138. — **III. Politiques et Moralistes** (2e série), par E. Faguet. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie, 1898, pp. xx-372. — **IV. Pensées de Pascal** (*Classiques de l'Alliance*), éditées par Margival. Paris, Poussielgue, 1899, pp. lxii-418.

I. — Les quelques lettrés qui n'ont pas perdu le goût de la littérature paisible et de la grâce un peu traînante de nos humanistes d'antan aimeront les *Études* de Mgr Blampignon. Poésie, Histoire, Philosophie, Religion, tous les grands sujets l'arrêtent. Il montre, en face de chacun, mais sans l'appareil fatigant de nos modernes critiques, la parfaite compétence du savant, et, en même temps, quoi qu'il écrive, on reconnaît toujours en lui un des familiers de Massillon. Qu'on en juge d'après cette page sur Malebranche et Spinoza :

« On se le figure (Spinoza) aisément dans sa misérable chambre de Pavilioengracht, polissant ses verres et menant la dure existence d'un simple artisan ; il n'a ni patrie ni intérieur; jamais le rayon du monde sensible et animé ne vient jouer sur ses traits desséchés; la grâce touchante de la famille et de l'enfance ne l'effleure pas... Oh ! ne le comparez pas à Malebranche; ce sévère raisonneur cachait la plus ineffable tendresse; il aimait à se trouver avec les petits enfants des collèges de l'Oratoire, et sa physionomie s'animait, en leur parlant, du plus bienveillant sourire... en dépit de ses systèmes, jamais Malebranche ne fut insensible aux choses de la nature et à la vie des champs. Sans doute, il eut son mauvais génie : ce fut l'esprit mathématique... Ce mauvais génie nuit souvent aux plus purs métaphysiciens, et j'ai peur que de nos jours il ne vienne jouer quelque méchant tour à un philosophe catholique dont j'admire et dont j'aime les hautes spéculations. » Qui n'aimerait cette allusion au P. Gratry. Comme on le voit, cette page, qui n'est pas d'hier, n'a pas vieilli. On en trouvera d'aussi

belles tout le long du volume. Notons, entre autres, les deux articles sur la vie et la légende des saints, l'étude sur la philosophie universitaire, un excellent portrait de Lacordaire et une notice, très érudite et attachante, sur Mascaron. Mais tout le livre est aimable. Les moins sérieux seront pris par la naturelle élégance de ce style et les fantaisies d'une imagination fraîche et riante. Cela va si bien avec la vraie science et la sérieuse philosophie. L'or brille mieux sur un fond de turquoise : *L'oro spicca bene sul turchino.*

II. — Quelques extraits de Rabelais, un glossaire, vingt lignes bienveillantes de M. Faguet et une intéressante étude de M. Vallat forment ce petit volume. Est-il destiné aux jeunes gens? Dans ce cas, je voudrais que M. Vallat fût un peu moins dur à ces pauvres moines. Il les a vus en rêve « broyant entre deux énormes bouchées un verset ou une antienne et rendant leur bréviaire par tous les pores de leur peau de rustre ». On voit que ce cauchemar lui a fait perdre tout atticisme. Quelle dureté aussi pour les scolastiques et quelle sommaire exécution! D'ailleurs, je me plais à reconnaître l'inspiration élevée qui a dicté ce commentaire. On se rappelle que le premier cri du petit Gargantua fut pour demander la bouteille.

« Pour quiconque a l'habitude d'interpréter un mythe, ce cri signifie ici : « De l'instruction, de l'instruction ! » ...Buvez, c'est-à-dire abreuvez-vous de science... en devenant savant, vous deviendrez meilleur », etc., etc. Oh! la belle et sage jeunesse que va nous former ce bon Rabelais! Allons, puisqu'il s'agit d'une si pure ivresse, « A boire! à boire! »

III. — Et justement, voici, pour nous servir, M. Faguet. « C'est quelque chose de faire penser, dit-il dans ce nouveau volume, — et Auguste Comte est merveilleux pour cela : c'est le semeur d'idées et l'excitateur intellectuel le plus puissant qui ait été en notre siècle. » Là est aussi la faculté maîtresse de M. Faguet : la curiosité, la pénétration, la netteté de l'intelligence et, devant une œuvre ou une vie, le don, l'instinct d'aller droit aux idées. On n'ouvre pas ses livres sans être contraint à poser, à propos de tout, des *pourquoi* et des *comment*. Idées et aperçus sortent de tous les buissons, et on continue, de confiance, à méditer et à réfléchir, même si, par hasard, — ce qui arrive, — l'excellent guide

s'est assoupi. Et comme il n'est pas au monde de plus noble et plus flatteuse jouissance, on pardonne tout à M. Faguet.

Car il y a matière à pardon. *Impatientant* est un terme trop doux pour traduire l'impression que, par endroits, donne ce style, cette profusion de mots d'esprit et cette coquetterie qui veut atteindre l'effet à force de dureté agreste et d'inélégance.

Mais quelle large compensation, quand, négligeant ces minuties, on se prête pour quelques heures à cette lumineuse intelligence! Les lecteurs de la première série de *Politiques et Moralistes* connaissent cette joie. Ils ne seront pas déçus à la lecture de cette seconde série. Saint-Simon, Fourier, Lamennais, Ballanche, Edgar Quinet, Victor Cousin, Auguste Comte, on admirera, à propos de ces penseurs, les belles reconstructions de systèmes où excelle M. Faguet. Nous y reviendrons en détail. De tels livres sont longtemps d'actualité.

IV. — Tous ceux de nos lecteurs qui s'intéressent aux questions d'enseignement connaissent les classiques édités par l'*Alliance des maisons d'éducation chrétienne*. Ce n'est pas ici le lieu de parler de cette collection importante qui s'enrichit chaque jour d'œuvres nouvelles. Quelques-unes de ces éditions ont un droit spécial à la reconnaissance des professeurs. Entre autres et au premier rang je placerais le *Virgile* et l'*Horace* de M. Lechatellier, les éditions grecques de M. Ragon, le *Corneille* de M. Margival et le *Racine* de M. le Bidois. Ce dernier petit volume est exquis, et je n'ai trouvé nulle part une analyse aussi pénétrante de notre grand tragique. Voici encore, et par la beauté de l'œuvre, et par le mérite de l'éditeur, un livre important. C'est le *Pascal* dont M. Margival vient de donner une seconde édition. Quelques réserves qui nous semblent nécessaires nous obligent à dire un mot de ce nouveau volume. Réserves qu'une extrême sympathie pour l'Alliance nous permettra, j'en suis sûr, d'indiquer librement et sans détours.

Il ne s'agit pas ici, on le devine sans peine, de prendre auprès de M. Margival la défense des Jésuites. J'ignore ses sentiments personnels à leur endroit, mais je suis heureux de rappeler le splendide éloge qu'il a fait du P. Pétau dans une très attachante monographie de Richard Simon. Ici même, dès les pre-

mières pages de l'Introduction, M. Margival parle dans les mêmes termes des fameux jésuites du dix-septième siècle. Plus bas, très ingénieusement, il rappelle un colloque des *Exercices* de saint Ignace à propos de la plus belle page de Pascal. Tout cela n'est pas d'un esprit prévenu. Mais dans l'ardeur d'un travail très personnel, écrit de verve et de conviction, l'auteur semble avoir oublié parfois qu'il s'agissait d'un livre classique et la minutieuse précision doctrinale qu'il faut apporter à pareille besogne. A ses lecteurs ordinaires M. Margival n'avait pas besoin d'apprendre que les *Provinciales* ont été condamnées par l'Église. Inutile aussi de leur dire que telle ou telle des *Petites Lettres*, décochée contre les Jésuites, atteint en réalité plus haut et plus loin, et qu'on ne peut approuver cette œuvre janséniste sans prendre parti contre le Saint-Siège. Mais les collégiens n'en savent pas si long. Plusieurs d'entre eux ont trouvé dans des livres universitaires l'apologie et même l'apothéose de Port-Royal, et n'y a-t-il pas quelque imprudence à leur laisser croire qu'après tout le jansénisme est une opinion presque libre, attaquée par les Jésuites, mais, en somme, féconde en fruits de vraie sainteté ?

J'ai hâte de dire que l'auteur a déjà, dans cette seconde édition, revu et corrigé son premier travail, et je ne doute pas qu'il sente lui-même le besoin de modifier encore, de-ci de-là, quelques passages. Un ou deux coups de plume suffiraient souvent à montrer où s'arrête sa sympathie pour l'œuvre et pour la cause de Pascal. Je note quelques passages ; ne faudrait-il pas ajouter un mot à la page XVII et à la note 1 de la page 260 pour indiquer qu'on ne voit pas dans la guérison de Marguerite Perrier les mêmes conséquences que Pascal ?

De plus, tout au long de l'Introduction et dans les notes, résumant — d'une manière impersonnelle — la pensée de Port-Royal, M. Margival semble parfois la faire sienne. Il n'y a que des élèves qui puissent s'y méprendre, je le sais ; mais — qu'on ne l'oublie pas — ce livre a été écrit pour eux. En d'autres endroits, une note de rectification s'imposait. Quel enfant, livré à lui-même, verrait la réponse à la captieuse argumentation de Pascal ? Voulant montrer que les adversaires de Port-Royal sont des sectaires, incapables d'entendre raison, le janséniste impénitent les fait parler dans cet habile et dangereux paragraphe :

S'ils (les théologiens de Port-Royal) disent que *notre salut dépend de Dieu*, ce sont des hérétiques...; s'il se fait des miracles parmi eux, ce n'est point une marque de sainteté et c'est au contraire un soupçon d'hérésie.

Quel enfant sera assez avisé pour soupçonner une erreur et une hérésie dans cette phrase : « Notre salut dépend de Dieu »? Tout le jansénisme est là cependant. N'était-il pas bon de le montrer ?

La pensée 34 de l'article 23 exigeait aussi une remarque et une réponse. Il n'est pas clair que les propositions soient dans Jansénius ; il est clair que Marguerite Perrier est guérie : donc Dieu est avec les jansénistes. N'eût-il pas mieux valu s'expliquer une bonne fois sur cette guérison et montrer qu'aucun miracle ne vaut contre l'expresse parole du pape infaillible ?

On sait la terrible phrase qui épouvante les vrais amis de Pascal, phrase où il en appelle, de la condamnation de Rome, au tribunal de Jésus. Après ce cri, Pascal continue :

J'ai craint que je n'eusse mal écrit, me voyant condamné ; mais l'exemple de tant de pieux écrits me fait croire au contraire. Il n'est plus permis de bien écrire, tant l'Inquisition est corrompue et ignorante !

... Il est meilleur d'obéir à Dieu qu'aux hommes.

Est-ce parce que je suis jésuite ? j'avoue avoir été surpris et peiné de ne trouver ici pour toute note que ces paroles : « C'est le mot de Pierre quand le sanhédrin prétend lui défendre de prêcher au nom de Jésus. »

Mais voici un autre terrain sur lequel nous pourrons discuter plus à notre aise. Il s'agit de la valeur apologétique des *Pensées*. Peu de sujets sont plus intéressants ; mais l'introduction d'une édition classique ne semble pas favorable à une étude de ce genre. Comment mettre, en quelques mots, les élèves au courant d'une question si complexe, si délicate, toute de nuances — nuances de pensées et d'expressions ? M. Margival ne paraît pas se douter qu'il marche sur des charbons, et je regrette d'autant plus cette assurance que, sur le fond même du débat, je ne suis pas loin d'être d'accord avec lui.

De grâce, qu'il ne compromette pas son opinion en adopdant sans commentaires des phrases comme celle-ci :

Pascal a pu avoir ses heures de recherche et de combat, puisqu'aussi bien, selon le mot d'un de ses contemporains, *il n'est pas plus donné aux plus fermes croyants de toujours croire* qu'il n'est loisible aux incrédules les plus opiniâtres de toujours nier. (P. XXXVIII.)

Venons à l'apologétique. C'est ici que je tremble de trouver

en M. Margival un dangereux ami des plus saines et plus fécondes idées de Pascal. Pourquoi d'abord, à propos de la voie ouverte par ce grand homme, parler d'une rigueur de démonstration « que l'apologétique n'avait par encore connue[1] » ? (P. xxv.) Pourquoi continuer cet inutile parallèle et exterminer, en finissant, « les dialecticiens d'école — on sait leur vrai nom — qui s'efforcent avec une louable diligence de réfuter une objection, puis une autre... comme cette bonne paysanne de la légende essayant de repousser la marée montante avec son balai? » (P. xxv.) Quel besoin de chercher querelle aux philosophes et de les renvoyer à leurs balais ? Quelle besoin de compromettre — en l'isolant ainsi — l'apologétique de Pascal. Ni Pascal, ni ceux des modernes qui se réclament de lui n'ont eu la périlleuse pensée de rompre avec l'ancienne apologétique. Il vient toujours un moment où, d'une façon ou d'une autre, on a forcément besoin d'elle. « L'analyse des besoins inexplorés de la conscience » ne peut pas suppléer aux preuves directes de la révélation ; mais elle prépare l'esprit à accepter des arguments qui, présentés à brûle-pourpoint, ne l'auraient pas convaincu[2]. Je désirerais fort que, dans une troisième édition ou ailleurs, M. Margival eût le temps de reprendre le travail ébauché par lui sur ce grand sujet. Il y aurait plaisir et profit à le suivre, dût-on n'être pas toujours, dans le détail, du même avis que lui. C'est le droit de la critique dont, quand il s'agit d'un penseur de marque, on n'a pas à s'excuser d'avoir fait usage. J'en aurais profité avec plus de scrupule si j'avais été moins sûr de ma vive estime pour ce talent très personnel et très distingué.

Henri Bremond, S. J.

1. Surtout quand on doit concéder, un peu plus loin, que « rien n'est moins désirable que cette rigueur d'argumentation quand il s'agit de la vérité chrétienne ». (P. xxvi.)

2. M. Margival s'occupant surtout de ce qu'il appelle la *Méthode psychologique* de Pascal, je me suis maintenu sur ce terrain. La discussion ainsi comprise est loin d'épuiser le difficile problème de l'apologétique de Pascal. On pourrait encore se demander quelle est la valeur des *Pensées*, au point de vue d'une démonstration directe et immédiate du christianisme. Les avis sont partagés sur ce point. Ils ne le sont, ni ne peuvent l'être, me semble-t-il, sur l'efficacité apologétique de la *Méthode morale* à laquelle Pascal nous initie. Sur ce point, quoi qu'il en pense, les « dialecticiens d'école » sont de l'avis de M. Margival. — L'occasion est bonne pour annoncer la seconde édition du beau livre de M. Victor Giraud sur Pascal (Paris, Fontemoing, 1899). Les *Études* ont déjà loué les *Notes de cours* d'où est sorti ce livre. L'ouvrage tient largement les promesses de cette première esquisse.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Octobre 26. — **A Paris**, le procureur général Bernard transmet ses réquisitions à la Haute Cour.

— **Au Venezuela**, le général Castro, investi du pouvoir par une convention populaire, constitue son gouvernement.

— **En Bolivie**, le général Pando est élu président.

— **A Madrid**, le gouvernement publie un projet de décentralisation applicable en Catalogne.

27. — **A Barcelone**, l'état de siège est proclamé.

— **En France**, les cardinaux remercient le Souverain Pontife de l'Encyclique du 8 septembre, par l'adresse suivante :

Très Saint-Père,

L'Encyclique du 8 septembre, adressée à l'épiscopat et au clergé de France, est un nouvel et éclatant témoignage de la constante et très affectueuse sollicitude de Votre Sainteté pour notre pays.

Nous avons le devoir de Lui en exprimer notre profonde gratitude, et nous venons déposer à ses pieds l'hommage des sentiments provoqués par cet acte dans les cœurs de tous les évêques et de tous les prêtres de cette Église de France, si honorés de recevoir du Vicaire de Jésus-Christ, avec de tels encouragements, les conseils les plus adaptés aux nécessités de leur ministère dans les circonstances actuelles.

Les cardinaux français se tiennent pour assurés d'être les fidèles interprètes de leurs collègues de l'épiscopat et de tous les prêtres qui travaillent sous leur direction à faire l'œuvre de Dieu dans leur patrie, s'ils donnent à Votre auguste Paternité l'assurance que, après avoir reçu avec le plus filial respect les enseignements contenus dans l'Encyclique du 8 septembre, il les méditeront avec l'attention la plus sérieuse et s'efforceront de les mettre en pratique avec un zèle infatigable.

La Lettre pontificale leur apporte le résumé lumineux et substantiel de la doctrine des Saints, des Pères et des Docteurs de l'Église, des Papes et des conciles, sur l'éminente dignité du sacerdoce et sur la perfection à laquelle les ministres du sanctuaire doivent tendre par un continuel effort.

Ils y trouvent également les règles de conduite les mieux appropriées aux difficultés de l'heure présente.

Elle leur indique le secret de concilier avec les initiatives opportunes et courageuses la prudence, la mesure, la discrétion, sans lesquelles les intentions les meilleures sont stériles pour le bien, ou même funestes aux causes qu'elles prétendent servir.

Enfin, elle leur rappelle que ni les vicissitudes de l'histoire, ni les transformations sociales, ni les besoins particuliers de tel ou tel siècle, ne sauraient jamais prévaloir contre l'obligation qui nous est imposée, si nous voulons coopérer efficacement au règne de Jésus-Christ, sauver les âmes

qui nous sont confiées, être utiles en même temps à l'Église et à notre pays, de parler, d'agir, de nous comporter toujours et partout comme des hommes de Dieu.

Avec l'expression de notre religieuse reconnaissance pour le nouveau et signalé bienfait dont l'Église de France est redevable à Votre Sainteté, et la priant humblement d'envoyer encore à notre patrie, à nos diocèses, à nous-mêmes sa paternelle bénédiction, nous nous disons ses très obéissants, dévoués et affectionnés fils en Notre Seigneur Jésus-Christ.

28. — **A Londres**, séance de clôture de la session extraordinaire du Parlement anglais, et message de la reine; les crédits demandés ont été votés.

29. — **A Metz**, mort de Mgr Fleck, né à Niederbronn (Bas-Rhin) le 8 février 1824, évêque de Metz depuis le 18 août 1886.

— **A Lesneven** (Finistère), service funèbre à la mémoire du général Le Flô, et inauguration de sa statue.

— **A Paris**, la Commission de la Haute Cour rédige son arrêt de mise en accusation.

30. — **Au Transvaal**, « désastre » éprouvé par les troupes anglaises, autour de Ladysmith.

31. — **A Madrid**, rentrée des Cortès.

Novembre 1er. — Le ministère des Colonies communique un télégramme de M. Gentil, administrateur du Chari, annonçant que la **Mission Bretonnet** aurait été massacrée par Rabah, le même sultan qui aurait fait mourir de faim M. de Béhagle.

2. — De **Chine**, le vice-amiral Courrejolles télégraphie que les négociations engagées avec la Chine pour délimiter notre territoire de Kouang-tcheou-wan, sont rompues.

3. — **A Toulouse**, congrès de la Ligue de l'enseignement; le ministre de l'Instruction publique présidera la clôture.

5. — **A Paris**, le *Journal officiel* publie le décret qui convoque les Chambres pour le 14 novembre.

6. — **Au Transvaal**, les Boers auraient pris Colenso et Colesberg.

7. — Une convention anglo-allemande est signée concernant la question des **Samoa**; les îles Opoulou et Havaï et les îles adjacentes appartiennent à l'Allemagne; Tutulia et les îles adjacentes aux États-Unis; l'Angleterre reçoit les îles Tonga, Savage-Island, Choiseul et Isabelle. On regarde comme certaine la ratification des États-Unis.

8. — **A Postdam**, visite de l'empereur et de l'impératrice de Russie.

9. — **A Lyon**, conférence des Églises réformées.

— **A Paris**, première audience de la Haute Cour.

Le 10 novembre 1899.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LA LOI DES « GARANTIES »

I

Il ne s'agit ici ni du pape ni du royaume d'Italie, mais bien de la République française et de certaines mesures législatives qui se préparent en vue de conjurer le péril dont son existence serait menacée. Ce péril viendrait de ce que la République, trop débonnaire et trop confiante, serait mal servie, peut-être même trahie, par des gens à qui elle donne des places avec des traitements et qui n'ont pour elle ni dévouement ni affection. C'est pourquoi les hommes d'État qui veillent sur ses destinées à l'heure présente et qui se sont décerné à eux-mêmes le titre de gouvernement de défense républicaine, estiment qu'il est indispensable d'entourer de garanties le recrutement des fonctionnaires.

Telle est la formule à l'abri de laquelle on compte faire accepter au parlement et au pays la suppression de la liberté d'enseignement et le retour au monopole universitaire. Il y a des choses qu'on n'aime pas à appeler par leur nom, comme des visages qui gagnent à se couvrir d'un masque.

Nous avons déjà signalé dans de précédentes études l'embarras de certaines gens, jaloux de mettre d'accord leur pudeur libérale avec leur animosité contre l'enseignement chrétien. On commence par se déclarer partisan de la liberté. La liberté en matière d'enseignement est entrée dans notre droit et dans nos mœurs ; on n'a garde de vouloir revenir en arrière. Mais, pour avoir fait une si large concession, l'État n'a point abdiqué ses droits ; il peut mettre à l'exercice de cette liberté telles conditions, lui assigner telles limites, lui imposer tel contrôle qu'il juge à propos, bref, la réglementer si bien que nous serons libres à peu près à la façon du prisonnier qui peut aller et venir de toute la longueur de sa chaîne, ou même jusqu'au bout de son préau. Et c'est toujours la liberté. Ces théories, nous le constatons avec regret, ont été exposées et défendues surtout par des hommes haut placés dans la hiérarchie universitaire ; ils y ont déployé

assurément beaucoup de dialectique et de littérature ; mais s'il nous arrivait, à nous, de faire preuve de pareille ingéniosité, on ne manquerait pas de nous accuser d'escobarderie.

A la veille de partir en vacances, le Sénat avait été pressé de voter le projet de M. Combes sur la transformation du baccalauréat ; grâce aux avantages offerts aux élèves de l'Université, on espérait que cette manifestation aurait une influence heureuse sur la rentrée des lycées et des collèges officiels ; l'auteur du projet avait fait valoir cet argument avec une candeur touchante. On ne pouvait avouer plus franchement que le but poursuivi n'était pas tant le bien des études que le mal des rivaux. De son côté, la grande Commission nommée par la Chambre se séparait, en réservant pour un examen ultérieur la proposition d'un de ses membres, d'après laquelle la préparation aux grandes écoles serait attribuée exclusivement à l'Université. Encore une manœuvre plus habile que loyale pour frapper au cœur l'enseignement libre. La grande Commission avait résolument écarté les projets violents de MM. Levraud et Rabier, à l'occasion desquels elle avait pris naissance. Mais son libéralisme, épuisé par cet effort, ne pouvait refuser toute satisfaction aux passions sectaires. Manifestement le problème qu'on se pose est celui-ci : Étant donné que l'enseignement secondaire est libre, trouver le moyen de rétablir le monopole de l'État ; en d'autres termes, supprimer la liberté d'enseignement sans en avoir l'air et, s'il se peut, sans en parler.

Il semble bien que, sur un mot d'ordre venu on ne sait d'où, la question ait été depuis quelques mois envisagée sous cet aspect. On a découvert que les administrations, aussi bien que l'armée, étaient aux mains des cléricaux ; à en croire certains journaux, les préfectures, les tribunaux, les ministères eux-mêmes, seraient peuplés de gens sortis des Jésuitières ; — c'est ainsi qu'on désigne en bloc les établissements d'éducation qui n'émargent pas au budget, et, qui par conséquent ne peuvent former que de mauvais citoyens. Maintenir un tel état de choses, c'est livrer la place à l'ennemi. Mais il y a un moyen bien simple de l'en chasser. Que l'on exige de tous les candidats aux fonctions publiques un certificat d'études universitaires.

L'idée lancée déjà bien des fois par des politiciens avancés, comme MM. Marcou, Pochon, Cocula, Burdeau et autres porte-paroles des loges, n'avait eu, ni dans le parlement, ni dans le pays, beaucoup d'écho. Cette fois, l'agitation anticléricale déchaînée à l'occasion du procès Dreyfus lui a permis de faire son chemin. Elle a été inscrite dans le programme des réformes urgentes à côté de l'expulsion des congrégations religieuses et de la confiscation de leurs biens.

Toute cette portion de la presse, qui a engagé contre l'armée l'odieuse campagne dont nous ne voyons pas encore la fin, lui était naturellement acquise. A force de répéter le même refrain et à condition de crier fort, quelques douzaines de journalistes finissent par créer ce qu'on appelle un courant d'opinion et à persuader au peuple souverain que c'est lui qui réclame les vilaines besognes dont on lui rebat les oreilles, mais auxquelles il ne pensait pas. Puis sont venus les vœux d'un certain nombre de Conseils généraux; puis les adresses au gouvernement de quelques sociétés plus ou moins maçonniques, qu'on aurait tort de prendre trop au sérieux, et enfin la manifestation plus importante de la Ligue de l'enseignement, qui tenait, il y a quelques semaines à Toulouse son Congrès annuel. A la Commission du budget, un député socialiste a déclaré son intention de présenter à la Chambre un amendement aux termes duquel non seulement les fonctions publiques seraient interdites aux élèves de l'enseignement libre, mais tout fonctionnaire qui lui aurait confié quelqu'un de ses enfants serait, pas le fait même, réputé démissionnaire. Nos législateurs, on le sait, ne se font pas faute de trancher les questions les plus graves par simple suppression de crédit ; ce n'est pas le moindre des abus introduits dans notre régime parlementaire. Toutefois, on se demande à quelle branche du budget on pourrait accrocher l'amendement en question. Il serait vraiment par trop étrange que les gens chargés d'équilibrer les recettes et les dépenses de l'État vinssent à ce propos supprimer l'enseignement libre, lequel n'a avec le budget d'autres relations que celles du contribuable qui paie.

Mais le gouvernement n'a voulu laisser à personne l'initiative d'une loi d'oppression et de servitude, et c'est lui

maintenant qui vient demander au parlement de voter une loi dont voici l'article fondamental :

« Un stage scolaire de trois ans, dans les établissements publics d'instruction secondaire, est exigé des aspirants et des aspirantes aux fonctions publiques, pour lesquelles sont requises les études secondaires ou supérieures, ainsi que des candidats ou candidates aux examens ou concours d'admission aux écoles de l'État établies pour le recrutement des services publics. Les dernières années d'études entrent seulement en ligne de compte pour le stage scolaire. »

Tel est, dans sa naïve hypocrisie, le projet gouvernemental pour la restauration du monopole de l'enseignement en faveur de l'État républicain. On se garde de prononcer le mot ; rien qui ressemble à la formule napoléonienne : « Il sera formé, sous le nom d'Université impériale, un corps chargé exclusivement de l'enseignement... » Cela est despotique, franc et malhabile. On évitera même de mentionner la loi Falloux ; on ne songe pas à l'abolir ; comment donc ? La République est trop respectueuse de la liberté, même quand elle en souffre. La liberté, on n'y touche pas : seulement ceux qui en useront seront traités en parias. Il y a différentes manières de faire mourir les gens : les tuer, ou les empêcher de vivre. Sans doute il y a une nuance ; mais pour les victimes, le résultat est le même, aussi bien que pour celui qui recueille la succession.

L'effet infaillible de la loi serait, évidemment, d'empêcher de vivre tout autre enseignement que celui de l'État. Pour qui tient compte du goût des Français pour les fonctions publiques, la chose n'est pas douteuse. Songez que si vous avez fait vos études ailleurs qu'au lycée ou au collège universitaire, toutes les portes vous sont impitoyablement fermées ; vous ne pouvez être ni magistrat, ni ingénieur, ni officier, ni professeur ; vous ne pouvez entrer ni à l'École normale, ni à l'École polytechnique, ni à l'École centrale, ni aux Ponts et Chaussées, ni à la Guerre, ni à la Marine, ni à l'Agriculture, ni aux Fôrêts, ni aux Finances, ni dans une administration quelconque. Mieux que cela, l'accès du séminaire lui-même vous sera peut-être interdit, puisque le sémi-

naire est une école instituée pour le recrutement d'un service public. En tout cas, le gouvernement ayant pris l'habitude de considérer les prêtres rétribués sur les fonds du budget comme des fonctionnaires, il est clair qu'on ne pourra plus être curé sans avoir passé trois ans sur les bancs des maisons universitaires. Certains professeurs de lycée que nous avons déjà rencontrés plusieurs fois sur notre chemin déclarent sans plus de façon que rien ne saurait être plus utile à la formation du clergé[1].

Il y aura bien peu de pères de famille pour compromettre ainsi à tout jamais l'avenir de leur fils. Déjà, on le sait, cette appréhension écarte de nos Facultés libres une portion considérable de leur clientèle naturelle, et cependant aucune incapacité ne pèse sur les étudiants qui en sortent. C'est donc bien le monopole de fait pour toute la dernière partie de l'enseignement secondaire, c'est-à-dire pour ces classes où le maître peut plus efficacement ouvrir des horizons et donner une orientation à l'intelligence de son élève. Par contre-coup le monopole atteindra plus loin encore ; car obligés d'aller achever leurs études dans des maisons universitaires, beaucoup estimeront que ce n'est pas la peine de les commencer ailleurs. Au reste, l'État tiendra encore à sa merci ce qui pourra survivre d'enseignement libre par la faculté qu'il se réserve de désigner les maisons admises à conduire leurs élèves aux cours de l'Université.

Telle est la conséquence inévitable de la loi proposée ; on s'en félicitait naguère au Congrès de Toulouse, où l'on applaudissait des paroles comme celles-ci : « Soyez sûrs que les établissements congréganistes se videront le jour où les parents sauront que leur enseignement ne mène à rien. »

Au reste, quand même ces prévisions ne se réaliseraient pas complètement, c'est du moins incontestablement le mono-

1. « Il demandait (M. Izoulet) et nous demandons avec lui, que l'État exige des jeunes prêtres, au moins de ceux qui se destinent à l'enseignement, un certain temps de présence dans ses Universités... » (Lettre de M. Parodi. *Revue bleue*, 20 mars 1899 ; p. 627.) On pourrait demander, avec autant de raison, que les maîtres du haut enseignement d'État fussent astreints à suivre un cours de théologie dans une Faculté catholique ou un grand séminaire. Cela aussi leur serait très utile.

pole de droit attribué à l'État, puisque seuls les élèves formés par l'État jouiront de la plénitude des droits civiques.

Mais alors une question se pose. Est-il loyal, est-il digne de la majesté des lois d'instituer un monopole sans le dire? Est-il décent de supprimer une liberté de façon subreptice et sournoise, en ayant l'air de penser à autre chose? L'escamotage est-il érigé en procédé législatif? Car enfin, on ne supprime pas une liberté sans abroger les lois qui la consacrent. Le parlement, sans doute, peut tout en matière de législation, excepté pourtant réaliser l'identité des contraires et faire concorder des termes qui s'excluent. S'il établit le monopole, il abolit donc la liberté. Il en a peut-être le droit; nous examinerons plus loin cette question; mais du moins qu'il le dise; qu'il ait le courage de son absolutisme; qu'il déclare franchement la loi de 1850 abrogée, la liberté d'enseignement abolie et le monopole de l'État restauré.

II

Mais non, nous dit-on, la liberté subsiste. L'État vous laisse ouvrir et diriger vos écoles et vos collèges; il ne s'attribue donc point le monopole. Seulement, en respectant votre liberté il entend garder aussi la sienne; et il lui plaît d'en user, en ne choisissant les fonctionnaires que parmi les élèves de ses propres établissements, les seuls qui lui offrent les garanties qu'il désire.

C'est une manière d'envisager la question, qui ne laisse pas que d'être spécieuse. Nous pensons toutefois que, étant donnés les principes fondamentaux du droit moderne, elle n'est qu'un sophisme masquant une prétention insoutenable. Nous maintenons que cette prétention de l'État contient la négation de la liberté d'enseignement et l'affirmation du monopole. Pour le prouver, il suffit d'un petit raisonnement point du tout compliqué.

D'après l'article 6 de la *Déclaration des Droits de l'homme*, « tous les citoyens, étant égaux entre eux, sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leurs capacités et sans autres distinctions que celles de leurs vertus et de leurs talents ». Nous avons donc tous

en France le droit d'aspirer aux fonctions publiques; ce droit est inhérent à la qualité de citoyen français. En être privé constitue une déchéance, c'est-à-dire une pénalité, qui suppose une infraction aux lois. Frapper d'incapacité ceux qui ont été élevés par d'autres maîtres que ceux de l'État, c'est donc déclarer qu'il n'y a pas d'autre enseignement légal que celui de l'État, que l'enseignement de l'État est obligatoire, que ceux qui le désertent pour en recevoir un autre manquent à un devoir civique et commettent une sorte de délit. Ce qui revient à dire que l'enseignement est un monopole de l'État; d'autres que lui enseigneront peut-être, et ils seront tolérés; mais, si les mots ont encore un sens, on ne dira pas que l'enseignement est libre en un pays où ceux qui ne sont pas enseignés par l'État perdent, par ce fait même, leurs droits de citoyens.

Voilà qui nous paraît clair de la clarté de l'évidence ; et nous pensons que ceux qui voudront combattre pour la liberté ne doivent, à aucun prix, abandonner une position par elle-même inexpugnable.

La liberté d'enseignement n'est pas seulement la faculté telle quelle pour les citoyens d'ouvrir une école et pour les pères de famille de choisir entre les établissements officiels et ceux qui ne le sont pas. Si, pour avoir usé de cette faculté, je cesse d'être un citoyen comme les autres, c'est une méchante plaisanterie de me dire que je suis libre. La liberté qui se paie par la déchéance du droit commun ne sera jamais la liberté.

Donc, en stipulant que les citoyens français qui auraient terminé leurs études secondaires ailleurs que dans les établissements officiels seront inhabiles à exercer aucune fonction publique, le projet de loi abolit la liberté d'enseignement et rétablit le monopole. Elle ne le dit pas, mais elle le fait; et pourtant cela valait la peine d'être dit. Les inventeurs de cette manœuvre savaient qu'il y a beaucoup de gens qui réfléchissent peu, beaucoup même qui ne réfléchissent pas du tout. Ils ont fait ce petit calcul : Si nous parlons de liberté et de monopole, on va se récrier et l'affaire marchera mal. Nous dirons seulement que l'État veut prendre des garanties pour le recrutement de ses fonctionnaires; il leur demande

un certificat de trois ans d'études universitaires. Les gens à courte vue trouveront que c'est raisonnable; les autres sont le petit nombre, et nous aurons une majorité écrasante.

Voilà un premier grief contre la loi des « garanties ». Elle est hypocrite et déloyale ; elle dissimule sous une formule acceptable de prime abord une mesure d'oppression qui serait répudiée si elle se présentait à visage découvert. A raison de sa véritable portée, nous pensons qu'elle est, en outre, inconstitutionnelle.

Le raisonnement que nous avons fait plus haut a ici toute sa valeur démonstrative. La loi frappe de déchéance civique des citoyens qui, toutes choses égales d'ailleurs, ne diffèrent des autres que pour avoir reçu la même instruction dans des maisons différentes. C'est donc que l'enseignement est un monopole d'État. Or, toutes les chartes et constitutions qui se sont succédé en France depuis la chute du premier empire, proclament la liberté de l'enseignement. Si la Constitution de 1875 n'en parle pas, c'est qu'elle s'est bornée à organiser les pouvoirs publics. La liberté d'enseignement fait partie de notre droit constitutionnel comme le suffrage universel lui-même, car elle est inscrite en toutes lettres aussi bien que lui dans la Constitution républicaine de 1848.

C'est en violation de leurs chartes constitutionnelles que la Restauration d'abord, et la Monarchie de juillet ensuite, refusèrent les lois organiques de cette liberté. C'est au nom de la Constitution et en sommant le pouvoir d'exécuter le pacte juré à la nation que libéraux et catholiques revendiquèrent le droit d'ouvrir des écoles et des collèges. Nous avons fini après un demi-siècle de lutte par arracher, morceau par morceau, un peu de la liberté promise en bloc. Or, cette liberté, inscrite dans nos Constitutions et conquise sur l'État oublieux de ses engagements, ce n'est pas, une fois encore, la permission d'élever nos enfants comme nous l'entendrons, avec la perspective, pour leur punition et pour la nôtre, d'être plus tard des citoyens amoindris. Ce n'est pas pour cela que Montalembert a bataillé quinze ans, ni la France catholique fait le prodigieux effort que l'on sait. Pareil enjeu n'eût mérité ni les ardeurs de l'assaut ni l'acharnement de la

résistance. Ce que nos pères ont réclamé en vertu du droit constitutionnel, et ce qu'ils ont fini par obtenir, c'est que l'enseignement serait libre en ce pays, c'est-à-dire que l'enseignement d'État n'aurait ni monopole, ni privilège, que tous les jeunes Français entreraient dans la vie publique avec des droits égaux, qu'on ne pourrait pas plus les classer d'après les maîtres qui les ont élevés que d'après la religion qu'ils professent. Si la liberté de conscience interdit une distinction, la liberté d'enseignement interdit pareillement l'autre.

Il semblait que le litige entre le pouvoir et la nation fût réglé pour jamais. L'État, ayant enfin tenu l'engagement par lequel il s'était volontairement lié, ce qu'il avait de mieux à faire c'était de n'en plus parler et de ne pas nous rappeler qu'il s'était trop longtemps dérobé au devoir de l'honnêteté vulgaire. Mais, puisque ceux qui le dirigent aspirent à recommencer, nous avons plus encore que nos pères le droit de protester. Ce que la Constitution ne permettait pas de leur refuser, à plus forte raison la Constitution ne permet pas de nous le reprendre.

Voilà encore une proposition inondée de cette clarté d'évidence qui tient lieu de toute démonstration. Donc, si l'on n'est pas résolu à faire litière des principes de l'ordre politique et social, la soi-disant loi de défense républicaine qu'on nous apporte devrait être arrêtée par la question préalable comme contraire à la Constitution.

III

Mais quoi? Est-ce que nous dénions à l'État le droit de prendre des garanties pour le recrutement de ses fonctionnaires? Est-ce qu'il n'a pas le droit de les choisir à sa convenance, et par conséquent d'exiger d'eux telles conditions qu'il lui plaît, ou qui, du moins, lui paraissent nécessaires?

C'est la raison fondamentale par laquelle on prétend légitimer l'attentat contre la liberté; toutes les autres s'y ramènent. D'après ce que nous avons dit plus haut, on peut déjà entrevoir la réponse.

Assurément l'État a le droit et même le devoir de prendre des garanties, partant d'imposer des conditions, quand il

s'agit de ceux à qui il va remettre une part de sa puissance. Mais ces conditions ne sont pas laissées à l'arbitraire de l'État.

L'État moderne ne doit pas se considérer comme un maître qui choisit ses serviteurs au gré de sa fantaisie ; il n'est pas le propriétaire des fonctions publiques; elles appartiennent à tous les citoyens, en ce sens que tous y peuvent prétendre et que nul n'en peut être exclu par le seul fait de la volonté du souverain. L'État, c'est-à-dire dans la pratique le gouvernement, n'est à cet égard que le dispensateur du bien commun ; son unique souci devrait être, selon la formule de la Constitution républicaine de 1848, de distribuer les emplois publics aux candidats « sans autre motif de préférence que leur mérite ». Il n'a donc pas le droit d'y mettre telle condition que bon lui semble ; car ce serait, en fait, lui accorder le droit d'écarter qui bon lui semble, et par conséquent rendre illusoire le droit reconnu au citoyen par les principes de la société moderne et reconstituer dans l'administration du pays le régime du bon plaisir.

Sans doute il est malaisé de définir exactement où finit le légitime pouvoir de l'État en cette matière et où commence l'abus. Nous voulons dire seulement qu'il y a une limite. De savoir si elle a été dépassée ou non, c'est affaire au tribunal de l'équité, de la loyauté et du sens commun. Nous n'en avons malheureusement pas d'autre.

Mais il y a pourtant des cas où l'hésitation n'est pas possible. Par exemple, la loi de 1882, qui exclut de l'enseignement public les membres des associations religieuses, même reconnues, est manifestement contraire à l'esprit de la *Déclaration des Droits de l'homme*. L'accessibilité aux fonctions d'instituteur se trouve soumise à une condition qui équivaut à une déchéance d'un droit civique pour toute une catégorie de personnes parfaitement en règle avec la loi. Nous estimons qu'il n'est pas au pouvoir du législateur d'établir semblable condition à l'entrée d'une fonction publique. A plus forte raison faut-il taxer d'abusive celle qui va être imposée par la nouvelle loi scolaire, condition qui, elle aussi, équivaut à la déchéance du même droit civique à l'égard de n'importe quelle fonction pour des citoyens à qui on n'a rien à

reprocher, puisque, de par la loi, l'enseignement est et demeure libre.

Si l'on admet qu'il est loisible à l'État de subordonner à des conditions de ce genre la jouissance d'un droit déclaré inhérent à la qualité de citoyen, on ne voit pas en vérité quelle garantie il nous reste contre ses fantaisies d'absolutisme. Supposons que demain nous ayons un gouvernement composite, comme celui d'aujourd'hui, mais où dominent les cléricaux et les antisémites, qui l'empêchera de présenter une loi en vertu de laquelle les fonctions publiques et le corps des officiers de terre et de mer ne se recruteraient que parmi les catholiques? Il pourrait se servir, en y changeant deux ou trois mots, de l'exposé des motifs qui accompagne celle qu'on dirige contre nous.

Il doit y avoir entre l'État et ses collaborateurs une communauté de sentiments et de vues sur les principes fondamentaux de la société... Le désaccord sur ce point serait de nature, à certaines heures, à mettre en péril la paix publique et à compromettre les intérêts supérieurs du pays. Le gouvernement a donc le devoir de demander un concours loyal et dévoué aux fonctionnaires... Le gouvernement estime qu'il se procurera ces garanties en imposant un stage, dans *les collèges et écoles catholiques*, aux aspirants aux fonctions publiques, ainsi qu'aux candidats aux examens et concours d'admission aux écoles du gouvernement... Cette mesure ne porte atteinte à aucune de nos libertés... Les familles gardent la faculté de confier l'éducation de leurs enfants à des maîtres de leur choix. Elles sauront seulement que, pour les fonctions et emplois recrutés par l'État et rétribués par lui, les candidats devront fournir la référence de trois années passées dans un établissement *catholique*.

Le gouvernement est seul responsable de ses collaborateurs devant le pays. Nul ne saurait lui contester le droit d'exiger de ses collaborateurs les garanties qu'il croit indispensables pour la bonne administration des affaires publiques.

Qui ne voit que, avec la théorie développée dans ce document, une majorité catholique pourrait exclure de toute fonction publique, civile ou militaire, les protestants, les juifs, les francs-maçons et autres hétérodoxes de toute nuance?

Nous ne disons pas qu'elle ne se puisse soutenir; mais on se trompe de date. On fait prendre à la République du dix-neuvième siècle finissant les allures, les principes politiques et le langage de la monarchie absolue. Les ministres de Louis XIV,

et Louis XIV plus encore que ses ministres, tenaient aussi qu' « il devait y avoir entre l'État et ses collaborateurs communauté de sentiments et de vues... » L'absolutisme royal ne réclamait rien autre que « le droit d'exiger de ses collaborateurs les garanties qu'il croyait indispensables pour la bonne administration des affaires publiques ». Et, comme la profession de la religion catholique lui semblait être une de ces « garanties indispensables », les juifs et les protestants étaient exclus « des fonctions et emplois recrutés par l'État et rétribués par lui ».

Le gouvernement de Louis XIV était conséquent avec ses principes. L'ordre politique d'alors portait sur cette triple base : religion d'État, monarchie absolue et distinction des classes avec différence de charges et de droits. Il paraît que rien n'est changé chez nous. Il existe une orthodoxie républicaine que l'État peut seul enseigner ; ceux qui ne se seront pas faits ses disciples, n'étant pas en communion avec lui, ne pourront être admis au nombre de ses « collaborateurs » ; ils seront tolérés, paieront les impôts, mais n'auront aucune part aux fonctions publiques. Ils formeront une caste inférieure, quelque chose comme les *raïas* dans l'empire ottoman ; les Turcs, ce seront les élèves de l'Université, caste noble, qui seule pourra fournir les *valis*, les *caïmacans*, les *mudirs* et tous autres mandarins de l'ordre administratif, judiciaire et militaire. Il y aura toutefois une différence, c'est que les *raïas* de France seront admis à servir dans le rang, honneur refusé aux chrétiens de Turquie.

Toute plaisanterie à part, voilà pourtant où l'on nous ramène avec ces théories gouvernementales, qui sonnent étrangement faux dans la bouche de gens toujours prêts à se proclamer fils et héritiers de la Révolution. Singuliers libéraux qui, une fois en possession du pouvoir, ne manquent pas une occasion de réclamer pour leur usage les maximes, les pratiques, les institutions du césarisme le moins déguisé. Ce n'est pas de la sorte qu'on fondera jamais chez nous les mœurs de la liberté. Dans les pays où elles existent, on ne parle pas tant des droits de l'État et davantage de ceux des particuliers.

IV

Mais, dira-t-on encore, si l'État ne peut prendre pour le recrutement des services publics la garantie qu'il demande, il sera condamné à y admettre des adversaires des institutions républicaines ; il sera forcé de recevoir à son service des gens qui sont ses ennemis, et qui deviendront d'autant plus dangereux qu'ils useront pour le combattre de la puissance même dont il les investit.

Certes, s'il en devait être ainsi, la situation serait grave, et l'on ne pourrait dénier au gouvernement le droit de se prémunir. Mais, alors même, il y aurait lieu d'examiner si le remède proposé n'est pas pire que le mal que l'on prétend guérir ou prévenir. Nous verrons tout à l'heure que l'État n'a pas besoin de supprimer la liberté d'enseignement pour écarter ceux qui entreraient à son service avec l'intention de l'étrangler.

Si l'on astreint à un stage dans les établissements officiels les candidats-fonctionnaires, c'est que l'on suppose l'enseignement libre hostile de parti pris aux institutions républicaines ; les élèves qui en sortent ne peuvent être serviteurs dévoués d'un gouvernement qu'ils ont appris à haïr. Voilà ce que l'on dit, tantôt clairement, tantôt à mots couverts, selon les circonstances, mais ce qu'on néglige de prouver.

L'enseignement libre pourrait répondre, en montrant tels et tels personnages, très haut placés dans la hiérarchie gouvernementale à l'heure présente, si haut qu'il n'y a plus rien au-dessus : C'est pourtant moi qui les ai formés. Et combien d'autres à tous les degrés de l'échelle, qui ne le cèdent à personne pour la ferveur de leurs convictions républicaines, démocratiques, voire même socialistes, hélas ! et anarchistes ! Quel vide dans les rangs des plus sincères, des plus ardents serviteurs de la République, si tous ceux qui ont été élevés par des prêtres ou des religieux passaient sous un autre drapeau ! Et, au contraire, parmi les adversaires du régime actuel, le contingent fourni par les écoles de l'État n'est ni le moins nombreux ni le moins militant. Ce qui

revient à dire que ce n'est pas précisément au collège ni au lycée que se forment les opinions politiques. Ici et là, les maîtres de l'enseignement secondaire ont, sauf de très rares exceptions, trop de respect d'eux-mêmes et de leurs élèves pour se fourvoyer sur ce terrain. Malheureusement il n'en est pas de même à l'école primaire ; la discrétion à cet égard n'est nullement considérée comme un devoir professionnel de l'instituteur.

D'ailleurs, si le prétexte que l'on invoque était fondé, on ne devrait pas se borner à exclure des emplois publics les élèves des établissements libres ; il faudrait fermer ces établissements eux-mêmes. Déclarer qu'ils sont des foyers d'hostilité contre les institutions du pays, et les laisser subsister est une inconséquence voisine de la trahison. En effet, la loi organique de l'enseignement libre elle-même stipule que le gouvernement y exercera un contrôle et s'assurera qu'il ne s'y fait rien de contraire à la Constitution et aux lois. Nous avons ici même signalé les dépositions devant la Commission parlementaire de plusieurs chefs d'établissements libres qui réclament l'inspection.

Que le gouvernement use donc de son droit, et s'il trouve des maîtres convaincus d'avoir inculqué à leurs élèves l'aversion pour le régime républicain, de leur avoir enseigné la désobéissance aux lois et le mépris de l'autorité, qu'il fasse prompte et sévère justice. Frapper en bloc toute une catégorie de citoyens, quand on a le moyen d'atteindre les coupables, est un procédé commode, mais dont on n'use pas dans une société civilisée. Ne vaudrait-il pas mieux avouer franchement le vrai grief que l'on a contre l'enseignement libre et qui n'est pas celui que l'on met en avant ? On sait fort bien qu'il n'est ni antirépublicain, ni antilibéral ; mais il est généralement chrétien et catholique ; or, le catholique, c'est l'ennemi. Voilà pourquoi il faut traquer l'enseignement libre sans trêve ni merci. L'exposé des motifs, pour être sincère, devrait s'en tenir là.

Au reste, à supposer que des ennemis se présentent comme candidats aux fonctions publiques, quelle que soit d'ailleurs leur provenance, l'État est-il donc obligé de les

subir ? N'a-t-il pas le moyen de les reconnaître et de les évincer ?

Distinguons d'abord entre divers modes de recrutement. Il y a de nombreuses classes de fonctionnaires dont le choix, la nomination, l'avancement ou la révocation dépendent du bon plaisir des gouvernants. Les ministres prennent leurs préfets et sous-préfets où bon leur semble ; ils les déplacent ou les cassent aux gages à volonté. Dans la plupart des services publics il n'en va guère autrement ; qu'il s'agisse de magistrats, d'ambassadeurs, de commissaires de police, de professeurs, d'inspecteurs de tous ordres, le pouvoir nomme sans tenir compte d'autre chose que de sa convenance ; même dans le choix des évêques, son initiative n'est gênée par aucune règle de droit. Maintes fois des efforts ont été faits pour restreindre cet abitraire dans de justes limites ; quantité de lois ont été proposées à ce sujet. Mais, dit M. Marcel Barthe, « en lisant les débats législatifs concernant la question des fonctionnaires, on remarque que, depuis 1843, sous tous les régimes, les ministres ont approuvé la pensée d'une loi réglant les conditions d'admission et d'avancement dans les emplois publics ; qu'il est reconnu qu'elle serait juste, utile, même nécessaire ; mais que néanmoins, toutes les fois qu'un projet bien conçu, bien étudié, a été sur le point d'être voté après une discussion approfondie, ces mêmes ministres ont eu recours à des moyens détournés, d'abord pour le faire ajourner et, en dernière analyse, pour le faire rejeter. »

Ainsi donc, vis-à-vis de la plupart de ses fonctionnaires, il est puéril de dire que l'État est désarmé. Avec un sens plus vrai de la liberté et si nous n'étions pas accoutumés de longue main à tout accorder à l'État, nous trouverions qu'il est trop armé, qu'il en prend vraiment trop à son aise, et qu'en définitive ce pouvoir à peu près discrétionnaire vis-à-vis de ses « collaborateurs » rappelle plus qu'il ne convient la monarchie absolue. En tout cas, si des ennemis se glissent dans ces places dont lui seul ouvre l'entrée, il est clair que l'État ne doit s'en prendre qu'à lui-même.

Il y a ensuite des fonctions où l'on arrive par le concours, c'est-à-dire par des examens dont l'État dresse le programme et que lui-même il fait subir. Ici encore ce n'est donc pas le

moyen qui lui manque de s'assurer si les candidats sont imbus de doctrines perverses.

Enfin si la République pense avoir à se défendre de l'invasion des emplois publics par des gens hostiles à son principe et disposés à la combattre, rien n'est plus facile que de les arrêter sur le seuil. Elle n'a qu'à exiger d'eux le serment de fidélité. Personne n'aurait à se plaindre de semblable exigence. L'argument dont on abuse pour imposer aux aspirants-fonctionnaires et aux fonctionnaires eux-mêmes le sacrifice de leur liberté et de leur conscience sera cette fois parfaitement légitime. Vous n'êtes pas obligés d'entrer au service de l'État; mais si vous voulez y entrer, il faut jurer de le servir loyalement.

La plupart des gouvernements demandent à leurs serviteurs de tous ordres un serment plus ou moins explicite. L'Église elle-même impose à ses pasteurs, évêques et curés, outre la profession de foi, des promesses garanties par la parole jurée. En Angleterre, il n'y a pas jusqu'aux membres des Communes qui ne soient astreints à prêter serment. Il y a quelques années, certain M. Bradlaugh, s'y étant refusé en invoquant ses convictions d'athée, fut exclu de la Chambre. En Allemagne, nous voyons l'empereur aller en personne recevoir le serment des recrues. Chez nous, rois et empereurs exigeaient le serment de fidélité à leur personne et à leur dynastie. Pourquoi la République n'exigerait-elle pas le serment de fidélité à la Constitution ? C'est incontestablement son droit, et elle évincerait de la sorte ses adversaires monarchistes beaucoup plus sûrement qu'en se chargeant de les éduquer, ce qui pourrait bien n'aboutir qu'à exaspérer leur antipathie. Si la République répugne à s'assurer le bénéfice de cette garantie, c'est sans doute parce que le serment est dans son essence un acte religieux ; or, la République actuelle ne consent pas à s'appuyer, si peu que ce soit, sur la religion. C'est pourtant un élément de solidité que rien ne remplace.

De toutes les raisons par lesquelles on essaie de justifier le projet de loi, celle que nous discutons en ce moment n'est

peut-être pas la plus sérieuse ; mais c'est assurément celle qui produit le plus d'effet, celle aussi sur laquelle on compte le plus pour influencer une majorité législative affolée par le péril plus ou moins grave dont la République aurait naguère été menacée. M. le Président du Conseil, dans la fameuse séance de rentrée, n'a pas daigné en alléguer d'autre. « Le stage scolaire, a-t-il dit, fait rentrer dans notre droit organique cette vérité... qu'un gouvernement a le droit de demander à ceux qui aspirent à occuper ses fonctions d'apprendre à le servir plutôt qu'à le combattre. »

— Eh ! sans doute ; mais le gouvernement peut exercer ce droit sans confisquer hypocritement la liberté et sans obliger tous les Français à aller apprendre chez lui la manière de servir leur pays.

V

Nous avons trouvé encore quelque part chez un défenseur du projet le raisonnement que voici : Il existe déjà un bon nombre d'écoles de l'État où se recrutent exclusivement certaines catégories de fonctionnaires, et tout d'abord l'École polytechnique et l'École de Saint-Cyr, par où il faut passer si on veut être officier ; l'École des Ponts et Chaussées, si l'on veut être ingénieur de l'État ; l'École des Mines, l'Institut agronomique et les Écoles nationales d'agriculture, etc... Or, personne ne songe à critiquer cet état de choses comme contraire à la liberté. On trouve tout naturel que l'État impose un stage à l'École militaire pour ceux qui veulent porter l'épée et à l'École de marine pour ceux qui aspirent à commander à bord. Pourquoi l'État ne pourrait-il également exiger un stage dans ses maisons d'enseignement secondaire? Le principe est le même, les motifs identiques ; ce n'est qu'une application plus large d'une règle très sage.

Le sophisme peut revêtir une apparence de vérité ; il n'en reste pas moins le sophisme. Celui-ci est même assez grossier. Autre chose est une formation spéciale pour certains services spéciaux, autre chose la culture générale qui est l'objet de l'enseignement secondaire. Les écoles dont on parle sont, à proprement parler, les écoles professionnelles de fonctions publiques déterminées. On comprend que l'État

s'en réserve le monopole. Mais il serait insensé d'en conclure qu'il peut étendre arbitrairement ce monopole aux parties de l'enseignement qui n'ont pas de rapport spécial avec la fonction. Que le candidat sous-lieutenant apprenne les choses du métier à l'École militaire, c'est dans l'ordre ; mais qu'on l'oblige à apprendre le latin ou la littérature dans une école plutôt que dans une autre, ce n'est plus raisonnable, ou plutôt cela suppose que la liberté n'existe plus.

Nous ajouterons même que, dans un pays qui a des institutions libérales, ces établissements qui recrutent exclusivement certains emplois publics doivent être aussi peu multipliés que possible. Ils jouissent d'un véritable privilège, et c'est pourquoi la nécessité seule justifie leur existence. C'est un abus, par exemple, que l'État ait réservé certaines fonctions aux élèves de l'Institut agronomique ou des Écoles nationales d'agriculture ; car il est certain que des établissements libres pourraient donner un savoir professionnel équivalent, dont les concours feraient foi. L'agriculture, pas plus que l'industrie et le commerce, n'est un service d'État comme la guerre ou la marine, et il n'est point du tout nécessaire que l'État se charge de former à lui seul des conservateurs des forêts, des directeurs de haras ou des professeurs de chimie agricole. Nos Facultés libres enseignent le droit, la médecine, les lettres et les sciences ; on n'a jamais dit que leurs étudiants fussent inférieurs à ceux des Universités d'État ; ils subissent les mêmes examens qui leur ouvrent les mêmes carrières et les mêmes emplois ; l'émulation entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre tourne à l'avantage de tout le monde ; le public a de meilleurs praticiens à son service, et l'État lui-même de meilleurs fonctionnaires. Sauf les rares exceptions imposées par la nature des choses, on ne devrait jamais attribuer à un établissement officiel le monopole du recrutement d'aucun service public. Ici comme partout la concurrence est le stimulant du progrès, et le concours la meilleure des garanties.

Nous avons dit le vrai sens de la loi qu'on nous apporte sous couleur de donner à l'État républicain des garanties dans le choix de ses fonctionnaires. On a vu quelle en est la

portée réelle, ce que valent les principes dont on prétend l'appuyer et où nous arriverions si ces principes devaient prévaloir.

Après cela, on reste stupéfait en lisant dans l'exposé des motifs : « Cette mesure ne porte atteinte à aucune de nos libertés. Elle ne rétablit ni le certificat d'études ni l'autorisation préalable. » C'est ajouter la dérision à l'arbitraire et à la violence. On pourrait dire aussi que juifs et protestants avaient toute liberté alors que les lois du royaume leur interdisaient seulement l'accès aux fonctions publiques. Ils avaient leurs temples, leurs synagogues, leurs boutiques et leurs comptoirs. En les ramenant à cette situation un gouvernement catholique ne porterait atteinte à aucune de leurs libertés. La vérité, pour quiconque ne veut pas jouer sur les mots, — et certes semblable exercice n'est guère de mise en pareille matière, — la vérité, c'est qu'on supprime la liberté d'enseignement ; il n'y a pas d'habileté de paroles capable de dissimuler ce fait brutal, sinon pour ceux qui se mettent les poings dans les yeux pour ne pas voir. Entraînée par son tempérament et ses dispositions ataviques vers le jacobinisme, la République, après trente ans d'essai, ne peut décidément pas supporter une liberté toute républicaine cependant par son origine. Elle-même l'avoue, et cet aveu n'est guère rassurant pour l'avenir.

Dans un prochain article nous examinerons plus en détail les conséquences de cette loi de malheur.

Joseph BURNICHON, S. J.

JOSEPH DE MAISTRE[1]

Le 20 août dernier, la Savoie inaugurait un monument érigé en commun à deux de ses fils : Joseph de Maistre, le grand penseur catholique, et Xavier, le conteur aimable. L'Église et l'Académie, la France religieuse et la France lettrée, disaient tour à tour le mot de la fête, par la bouche d'un évêque et d'un gentilhomme, l'un et l'autre Savoisiens[2]. Si je rappelle cet acte de justice chrétienne et patriotique, c'est pour y applaudir à l'occasion, et non pour attacher aux pages qui suivent une assez faible apparence d'actualité. J'ose croire que Joseph de Maistre est par lui-même assez *actuel;* qu'une étude sur sa vie et son œuvre ne rebutera pas tout d'abord comme une redite les esprits doués de quelque sérieux.

I

J. de Maistre est une de ces personnalités originales et fièrement tranchées, devant lesquelles l'indifférence n'est guère possible. Il y a quelque soixante ans, les incrédules le haïssaient ou même s'essayaient à le mépriser; ils le ménagent aujourd'hui et le respectent malgré qu'ils en aient, mais sauf à se déclarer toujours irréconciliables. Les croyants politiques ou timides en ont peur; ils le répudient comme un excessif, un intransigeant, un de ces trouble-fête qui ne leur permettent pas les molles douceurs de l'inconséquence. Double raison et décisive, non pas certes pour nous engouer de lui et l'ériger tout d'abord en oracle, mais pour l'étudier avec une attention sérieuse, dans une disposition indépendante et plutôt sympathique. Ce n'est pas impartialité, c'est injustice et faiblesse, que de se montrer *a priori* complaisant à l'adversaire, défiant, chagrin, inexorable envers l'ami.

1. Fragment d'une série d'études sur le dix-neuvième siècle.
2. S. G. Mgr Turinaz, évêque de Nancy; — M. le marquis Costa de Beauregard, de l'Académie française.

Aussi bien, l'auteur des *Considérations sur la France*, du *Pape* et des *Soirées de Saint-Pétersbourg*, se recommande à notre estime par bien des titres plus positifs et plus directs. Les purs critiques ne font pas difficulté de l'avouer, quelques-uns pour un penseur de génie, tous pour un des premiers écrivains du siècle, écrivain quasi sans l'être et vouloir l'être, type accompli de la haute conversation originale, du style grand seigneur, à l'orgueil près. Quant aux chrétiens qui prennent la peine de le lire et de le comprendre, ils ne peuvent méconnaître en lui le plus grand semeur d'idées qu'ait vu notre âge, un maître dans la philosophie de l'histoire, plus apte à continuer Bossuet que ne l'eût été Bossuet lui-même, non qu'il le dépasse ou l'égale même en puissance naturelle, mais grâce au bonheur qu'il a de mieux entendre l'Église ; — apologiste bien supérieur à Chateaubriand, d'autant qu'il est plus philosophe que poète, qu'avec des connaissances plus vastes et des vues plus hautes, il prend son point d'appui sur un fond plus résistant, la science de l'homme, de l'histoire, de la société. Encore un coup je ne le donne pas pour infaillible, — nul ne l'est ici-bas par privilège de nature, — je ne voudrais pas juger absolument d'un catholique par l'estime qu'il en fait : il faut se résigner à trouver çà et là, chez les meilleurs, certaines impressions ou antipathies qui ne consentiront jamais à se raisonner elles-mêmes. J'observe au moins de plein droit que les plus grands et les plus résolus parmi nous l'ont également salué comme maître, fussent-ils d'écoles assez diverses. Montalembert l'invoque et l'admire tout comme le cardinal Pie ou Veuillot. J'ajouterai même que l'apprécier au vrai, sans fanatisme comme sans humeur, est l'indice d'un bon esprit, conséquent dans sa foi, ferme dans son jugement, assez maître de ses impressions pour ne pas nier les taches du soleil ni la lumière à cause des taches, comprenant qu'un homme soit homme et ne s'en dégoûtant pas pour l'avoir ici ou là surpris à l'être.

Il est encore un point où, avec plus ou moins de bonne grâce, tous croyants, ou incroyants, tombent d'accord : c'est la valeur morale du personnage, la noble intégrité de sa vie, l'élévation et le charme de son caractère. Pour ceux-là même

qui se faisaient un épouvantail de ses idées, la publication de ses premières lettres, en 1851, fut une surprise qui les déconcerta, et il est piquant d'en retrouver l'aveu chez de plus récents, que ses idées effraient toujours[1]. L'absolutiste, le théocrate, l'inquisiteur, le panégyriste du bourreau — on en était là, et plusieurs y sont encore — apparaissait tout autre, père excellent, ami dévoué, homme agréable, bon, aussi tolérant aux personnes qu'intransigeant en doctrine et implacable aux erreurs. Depuis lors, sa correspondance plus largement publiée, sa biographie mieux connue, ont accru l'impression favorable et de plus en plus dérouté la critique rationaliste. Ne sachant où se prendre, elle a parfois imaginé entre l'âme et l'esprit du grand écrivain un contraste bien peu vraisemblable. Mieux eût valu se douter que, l'âme étant si belle, l'esprit pourrait bien avoir été moins farouche qu'on ne pensait. La modération vraie, la condescendance, la bonté ne sont pas les fruits naturels du scepticisme ou de la mollesse doctrinale. Pour les faire naître et mûrir, il n'est rien de tel que la conviction nette et vigoureuse. Paradoxe, dira-t-on peut-être. — Non : vérité profonde, mais où, faute d'expérience, le rationalisme ne peut atteindre. Quoi qu'il en soit, J. de Maistre offre à qui l'étudie, un plaisir délicat et rare, celui d'aimer l'homme autant pour le moins que l'auteur.

I. — *Sa vie; témoignage inédit de sa fille la duchesse de Laval-Montmorency.— Son caractère. — Sa correspondance : de Maistre et Sévigné. — Son talent d'écrivain.*

Il était né à Chambéry, le 1er avril 1753. Son père, le comte François-Xavier Maistre, qui présidait en second le Sénat ou parlement de Savoie; sa mère, Christine de Motz, l'élevèrent à la vieille mode, en lui apprenant à obéir. Il leur resta soumis, à ce point que, lorsqu'il étudiait en droit, il ne se permettait pas une lecture sans leur aveu. Jusqu'à la fin, il leur sut un gré infini de cette éducation par la dépendance,

1. Ainsi M. Faguet, qui défigure si cruellement le philosophe chrétien, l'avoue charmant de sa personne. *Politiques et moralistes du dix-neuvième siècle.* 1re série, p. 1 et suiv. — Ainsi, M. Paulhan : *J. de Maistre et sa philosophie*, etc.

la seule dont on s'avisât alors, et il ne paraît guère qu'elle ait comprimé en lui l'activité, l'initiative. Élève des Jésuites, il leur garda toujours une bienveillance dévouée, réfléchie, clairvoyante, sans engouement comme sans infidélité. « Je leur dois, écrivait-il, de n'avoir pas été un orateur de la Constituante. » N'exagérons pas la puissance et les responsabilités du collège; mais, si les Jésuites n'ont pas fait J. de Maistre, au moins vaut-il mieux, pour leur honneur, qu'il n'ait pas été un Mirabeau[1].

Sa jeunesse fut simple, studieuse et grave[2]. Membre du Sénat où présidait son père, il fit à trente-deux ans un mariage d'inclination sérieuse où le roman n'eut point de part. Chose bizarre, on l'en plaint, on lui en veut presque de cette sagesse, estimant qu'elle l'a induit à concevoir, sur la famille et le rôle de la femme en particulier, des idées assez prosaïques et terre à terre[3]. La réponse est dans ses délicieuses lettres : il suffit d'y renvoyer. Le trait notable de ces années plus heureuses qu'éclatantes, c'est l'activité, la largeur, la hardiesse d'un esprit que plusieurs s'imaginent si entier, si absolu, si étroitement conservateur. Dans tel de ses premiers écrits[4], le « théocrate » réprouve le gouvernement des prêtres; l'absolutiste se rend suspect à la cour pour des opinions avancées, libérales, on disait même jacobines. Le magistrat croyant, le congréganiste, le pénitent noir, est en même temps quelque peu « illuminé », disciple de Saint-Martin, voire franc-maçon et « grand orateur » de la loge de Chambéry. Franc-maçonnerie très anodine d'ailleurs et très différente de la nôtre; simple loge blanche qui se disperse, non par scrupule de conscience, — on n'en voyait pas la matière, — mais au premier signe du gouvernement.

1. Quelqu'un veut qu'il ait appris à leur école « une certaine partialité dans l'appréciation des talents et des œuvres, et une intrépidité dans l'affirmation qui n'est pas toujours justifiée par des recherches assez exactes et assez méthodiques ». (A. Cahen. *Histoire de la langue et de la littérature française*. Collection Petit de Julleville. T. VII, p. 51.) La suite montrera peut-être ce qu'il convient d'en penser. Mais fût-elle mieux fondée, la critique ne me ferait que demi-peine. Au moins en résulterait-il que les Jésuites de Chambéry savaient tremper assez vigoureusement les intelligences.

2. Voir Descostes, *J. de Maistre avant la Révolution*.

3. Cogordan, *J. de Maistre*, p. 20.

4. *Éloge de Victor-Amédée III*, 1775.

La Révolution française donna l'éveil au penseur en bouleversant son existence. Il avouait plus tard que le spectacle l'avait passionné; « mais, ajoutait-il, que le billet d'entrée m'a coûté cher[1] ! » La Savoie envahie (1792), il rejoint son prince à Turin. Sur la route, il avait dit à la comtesse de Maistre : « Le pas que nous faisons aujourd'hui est irrévocable; il décide de notre sort pour la vie. » Une conséquence immédiate, c'était la perte de sa modeste fortune. Un moment, à la suite de la courageuse mère, il reparut à Chambéry pour essayer de disputer à la loi révolutionnaire l'héritage de ses enfants; mais, réduit dès les premiers jours à choisir entre la sécurité et l'honneur, il accepta définitivement, avec la ruine sans remède, un exil qui allait durer vingt-cinq ans.

Nous trouvons l'émigré d'abord à Lausanne, où il s'emploie au service de la monarchie sarde, vivant étroitement de quelques économies, partageant les soins domestiques avec sa femme et sa fille aînée encore toute jeune, portant et sciant le bois du ménage[2], d'ailleurs ne laissant point d'aller dans le monde, où il rencontre Mme de Staël; puis, comme toujours, étudiant et écrivant, car c'est alors qu'il donne son premier chef-d'œuvre, les *Considérations sur la France* (1796). Les deux années suivantes, il est à Turin, pensionné maigrement par le roi Charles-Emmanuel IV. Mais le Piémont devient français, et il faut tout de nouveau fuir. Après Lausanne, Venise; après la gêne, la misère. Les victoires de Souvarow le ramènent, et son roi l'envoie en Sardaigne où il préside pendant deux ans la magistrature de l'île. En 1802 enfin, il accepte d'aller soutenir, auprès de l'empereur Alexandre, la cause d'un souverain presque sans États et qui ne compte plus guère en Europe. Là commence pour de Maistre la période d'éclat; mais cet éclat, qu'il ne devra qu'à son mérite, aura bien des compensations douloureuses.

La pauvreté d'abord. A travers le luxe asiatique des grandes maisons de Pétersbourg, il la porte avec dignité, courage, esprit et belle humeur. « Il n'aurait pu dîner les sept jours de la semaine, s'il n'avait eu son couvert chez les opulents

1. *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Entretien II.
2. Descostes, *J. de Maistre pendant la Révolution*, p. 520.

russes de sa connaissance[1]. » Au rapport de Mme Swetchine, il vécut par moments de pain et d'eau; mais, à ce prix, il garda le carrosse nécessaire pour faire honneur à son maître[2]. Ce qui en fait beaucoup à la haute société moscovite, c'est que ni cette indigence, ni la chétive importance des intérêts qu'il représentait, ne l'empêchèrent d'être accueilli, fêté, aimé, jusqu'à exercer dans les salons une royauté véritable. Alexandre le goûta, le combla de prévenances, fixa près de lui son frère Xavier, assura l'avenir de son fils Rodolphe[3]. Il voulut faire plus. Non content de recourir parfois à la plume du grand écrivain, il souhaita de se l'attacher à demeure et lui offrit la place que devait plus tard occuper le comte de Nesselrode. J. de Maistre en référa tout d'abord à son roi et posa la question en ces termes : « Croyez-vous que je puisse vous être plus utile en acceptant ? » Il n'obtint pas même de réponse et, réduit à son propre conseil, il se détermina par cette raison : « Je ne quitterai pas mon souverain pauvre et malheureux pour un souverain au faîte de la grandeur[4]. »

Il donne ici sa mesure, mais il nous laisse voir en même temps la plaie vive. L'incomparable serviteur ne trouvait guère que froideur blessante et sourde défiance chez ceux-là même pour lesquels il se sacrifiait avec cette hauteur d'âme. Étroite et formaliste, la cour de Cagliari prenait ombrage de sa parole franche, de ses vues hardies, de sa supériorité même. Ajoutons-le tout de suite, les soupçons ne tombèrent qu'au dernier moment. Rappelé sur sa demande, en 1817, il était resté dix-huit mois sans place, puis on s'était décidé à le faire ministre d'État et chancelier. Dans le dernier conseil auquel il prit part, il s'éleva éloquemment contre certaines innovations périlleuses : « Messieurs, disait-il, le sol

1. Lettre inédite de la duchesse de Laval-Montmorency à l'un de ses petits-neveux, religieux de la Compagnie de Jésus (janvier 1881). — La vénérable octogénaire, que je cite et citerai encore, était cette Constance de Maistre, née dans les premiers jours de l'exil, presque aussitôt séparée de son père, et qui ne le connut qu'après vingt ans.

2. De Falloux, *Madame Swetchine*.

3. Xavier, après avoir servi la Russie, vivait de ses talents de peintre à Saint-Pétersbourg. Alexandre lui donna un poste, un grade. Conservateur du Musée de la marine, Xavier rentra plus tard dans l'armée active et conquit brillamment ses épaulettes de général.

4. Duchesse de Laval. Lettre précitée.

tremble et vous voulez bâtir! » Alors, enfin, avec la familiarité en usage dans la vieille monarchie sarde, le roi laissa échapper cet aveu : « Tu es vraiment mon bon sujet et un parfait honnête homme. » J. de Maistre en tirait une conclusion mélancolique : « Voyez, mes enfants, voilà cinquante ans que je sers, et c'est aujourd'hui seulement qu'on reconnaît mon zèle et ma fidélité. Cela signifie que je dois bientôt mourir[1]. » A lire ses lettres, vous le sentirez plus d'une fois indigné, frémissant des procédés dont on le paye; mais le devoir et l'honneur sont plus forts que les pires dégoûts, et telle est sa passion pour la cause de la maison de Savoie, qu'on a pu, de nos jours, en abuser contre lui-même. En publiant une première fois sa correspondance diplomatique, les créateurs de l'Italie nouvelle n'ont-ils pas essayé de l'associer rétrospectivement à des actes seuls capables de mettre sa fidélité au désespoir[2]?

Malgré tous les dissentiments politiques, on ne se défend pas d'estimer celle du gentilhomme d'ancien régime qui se fait tuer pour son prince. Mais combien plus méritoire, la persévérance, l'obstination du dévouement méconnu! Prenez garde que, s'il s'en plaint quelquefois avec la verdeur de sa fière nature, c'est devant ses chefs, à peine devant quelques intimes, jamais devant le public. On aurait beau résister au penseur, encore faudrait-il avouer que l'homme fut grand.

Il le fut, il l'a prouvé par les sacrifices, et le plus dur était celui de sa famille. Son unique fils ne l'avait rejoint que pour se jeter bientôt dans les hasards de la guerre, et les lettres du père au jeune officier sont admirables de courage comme de tendresse[3]. En 1815 seulement, il put appeler à Saint-Pétersbourg sa femme et ses filles, et connaître enfin la seconde, qu'à peine il avait vue naître. La pauvreté du pléni-

1. Duchesse de Laval.

2. Mémoires politiques et correspondance diplomatique de J. de Maistre, publiées par A. Blanc, sous les auspices du comte de Cavour. Turin, 1858.

3. Le comte Rodolphe de Maistre, admis comme chevalier-garde au service de l'empereur de Russie, fit plusieurs campagnes, notamment celles de 1812 à 1814. Entré plus tard dans l'armée sarde avec son grade de lieutenant-colonel, il était général de division et gouverneur de Nice, quand il brisa sciemment sa carrière en protestant contre la persécution religieuse où le Piémont commençait de s'engager (1848).

potentiaire avait rendu longtemps cette réunion impossible, et, la réunion faite, la gêne restait là pour tout le monde. On avait du moins le bonheur d'être malheureux ensemble. Est-il besoin d'avertir que le mot est de lui ?

J'ai déjà dit son rappel en 1817 ; le motif en est glorieux. Depuis quelques années, il se faisait dans l'aristocratie russe un mouvement assez marqué de retour à l'unité romaine. On en punit les Jésuites, et presque au moment où le Saint-Siège venait de leur rouvrir le monde catholique (1814), ils furent bannis (1816) de l'empire qui les avait si providentiellement abrités[1]. Mais le comte de Maistre passait pour leur complice. Il s'en expliqua noblement avec un ministre, puis avec Alexandre lui-même. Jamais il n'avait tenté ni ne tenterait d'inquiéter la bonne foi d'un Russe ; par ailleurs, si quelqu'un lui confiait ses désirs de conversion, il ne se croirait pas le droit de répondre : « Vous avez tort. » Le maître parut satisfait, mais la confiance ne fut plus la même ; de Maistre le sentit et voulut dès lors quitter cette patrie d'adoption où, pour l'intérêt des siens, il avait souhaité de finir. Il partit en 1817 et mourut à Turin quatre ans plus tard, le 26 février 1821.

Dans cette brève esquisse de sa vie, on a déjà tous les traits saillants de sa physionomie morale. C'est la probité, la droiture inflexible ; c'est la générosité, c'est l'honneur, l'honneur délicat, scrupuleux, singulièrement vif dans ses susceptibilités d'ailleurs légitimes ; c'est le courage, la longanimité qui endure et attend. Rudement froissé par la vie, il a ses heures de crise, ses bourrasques, ses abattements passagers, mais avec un ressort étonnant que rien ne comprime et qui le relève toujours : vigueur d'âme, paix de la conscience satisfaite, sens chevaleresque et religieux du devoir, enfin ce qu'il appelle son *coin gallican*, c'est-à-dire cette belle humeur à la française, cette originalité fine et spirituelle, utile à sa consolation comme à la joie des autres, capable d'égayer les pires misères et sachant rire pour ne pas pleurer. Nul stoïcisme d'ailleurs, nul orgueil. Les parties

1. On se rappelle que Catherine II avait empêché dans ses États la promulgation du bref de Clément XIV et interdit aux Jésuites ses sujets de se disperser comme ils voulaient le faire. Bientôt l'approbation verbale de Pie VI acheva de régulariser une situation déjà correcte en rigueur de droit.

fortes et fières de cette exquise nature sont d'ordinaire enveloppées d'une incomparable bonne grâce. L'homme supérieur et qui ne peut pas ne se point connaître, l'homme d'énergie qui se combat et se gouverne, l'homme tendre qui laisse poindre ses larmes ou les refoule, l'homme de génie et de foi dont la pensée est si haute et si religieuse, se présentent toujours sous le couvert et comme à l'ombre de l'homme d'esprit, de l'homme de société, du gentilhomme. Tout cela réuni compose l'un des types les plus nobles et les plus charmants de l'histoire contemporaine, et l'on comprend à merveille le prestige, l'empire tout moral exercé à Saint-Pétersbourg par cet étranger qui n'avait rien, qui ne pouvait rien, mais qui, par là même ne faisait ombrage à personne; trop courtois d'ailleurs et trop profondément modeste, pour accabler personne de sa supériorité. Vivant, le comte de Maistre n'a eu d'ennemis que les médiocres qui le jalousaient à distance. Mort, il est arrivé à forcer le respect, parfois même la sympathie de ceux qui rejettent ses doctrines, mais qui, pour notre malheur, n'ont plus guère lieu d'en redouter le triomphe. Chose triste à dire : les moins justes à son égard sont ceux dont nous avons parlé plus haut, les croyants alanguis et tièdes qui lui en veulent de les inquiéter dans leur inertie.

Et ne cherchez pas le dernier secret de son charme dans la seule excellence des dons natifs et dans la culture exceptionnelle qu'il avait su leur donner. Je le demanderais plutôt à la bonté généreuse qu'il tenait de son christianisme très pratique, fortifiée encore et attendrie par les expériences les plus dures, ce qui est le propre des belles âmes, le trait par où elles se démêlent du commun. Il a quelque part un mot admirable : « Rien ne réjouit dans cette vallée de larmes comme de trouver une nouvelle occasion d'estimer la nature humaine. » Voilà qui peint un homme. A cette disposition exquise joignez de véritables « vertus ». Mais, d'où les tenait-il ? « De sa soumission parfaite », répond Sainte-Beuve, d'après un témoignage ami qu'il adopte sans y résister. « Intolérant au dehors, tout armé et invincible plume en main, parce qu'il ne sacrifiait rien de ses croyances, il était, ajoute-t-on, aimable et charmant au dedans, parce qu'il sacri-

fiait sa volonté[1] ». Ainsi, J. de Maistre charmait parce qu'il s'oubliait lui-même, parce qu'il n'y avait pas en lui trace d'égoïsme; et cette vertu maîtresse lui venait, comme toutes les autres, de sa soumission. A qui donc, sinon à Dieu et à tout ce qui représente Dieu en ce monde ? Rendons aux choses leurs vrais noms qui semblent faire peur à Sainte-Beuve : J. de Maistre subjuguait par la fière intransigeance de sa foi; il ravissait par la bienveillance, par la modestie, par l'humilité, par la charité qu'il devait à cette même foi passée en règle de vie. Et voilà bien le fond de son âme; toutes les grâces de l'esprit et du cœur n'étaient que jetées par-dessus comme une parure; disons mieux, elles germaient de là comme la fleur germe d'un heureux sol.

Veut-on le commentaire, la justification de ces quelques lignes ? Qu'on lise sa correspondance : elle est le plus authentique portrait de la personne, elle suffirait à la gloire de l'écrivain. On y voit au naturel l'homme d'esprit, l'homme du monde, l'homme d'État, le penseur, l'ami, le père, le chrétien. Document psychologique de premier ordre, monument littéraire aussi, et que je mets sans balancer au premier rang du genre. De Maistre ne me pardonnerait pas de le préférer à Mme de Sévigné, mais n'importe; sa supériorité me paraît hors de conteste, et j'en ai dit ailleurs la raison. « Supposez deux écrivains suffisamment égaux par les dons brillants de l'esprit et la science pratique du style : leurs lettres vaudront ce que valent leurs âmes et les objets habituels de leurs pensées[2]. » A ce compte, il ne saurait y avoir doute : sans rien ôter à la célèbre marquise, il faut avouer J. de Maistre pour le grand épistolier français[3].

Aussi bien, pour le ton du moins et l'allure, ses ouvrages diffèrent-ils beaucoup de ses lettres, de ses conversations écrites ? Assez peu, vraiment, et, à cet égard, l'histoire de son talent est curieuse. Il commence par la rhétorique du

1. *Portraits littéraires*, t. II, p. 391; morceau écrit en 1843. — Le témoignage que reproduit Sainte-Beuve est celui des Costa de Beauregard. A l'époque de la Révolution, le chef de cette noble famille était l'intime ami du comte de Maistre. — Voir *Un homme d'autrefois*, par le marquis Albert Costa de Beauregard.

2. *Histoire de la littérature française au* XVII*e siècle*. Sévigné. T. IV, p. 72.

3. Louis Veuillot est, à mon gré, le second.

dix-huitième siècle, par la déclamation; comme ce novice en galanterie, si joliment peint dans une des premières comédies de Corneille,

> . . . . . Il pèche innocemment,
> Et s'il savait mieux dire, il dirait autrement ;
> C'est un homme tout neuf, que voulez-vous qu'il dise ?
> Il dit ce qu'il a lu [1]. . . . . .

Or il a lu Rousseau et les autres, et, tout en répudiant leurs idées, il garde beaucoup trop de leurs formules. Voyez plutôt son *Éloge de Victor-Amédée III* (1775), son *Discours à la rentrée du Sénat de Savoie* (1784), ses *Lettres d'un royaliste savoisien* (1793). Mais à mesure que la Révolution grandit, le génie s'éveille, le génie jusque-là sans objet, comprimé, aplati — c'est lui qui parle — sous l'énorme poids du rien; la tête fermente, l'âme s'échauffe, le volcan intérieur éclate, brisant moules et barrières ; le magistrat rhéteur s'avise d'écrire comme il cause ; mais s'en avise-t-il même ? En tout cas, il le fait et, puisqu'il est merveilleux causeur, le voilà écrivain original, grand écrivain. Non qu'il se néglige et s'abandonne : jusqu'à la fin, le style sera surveillé comme la pensée ; mais il vivra comme elle, comme le sentiment dont elle s'accompagne toujours. Une œuvre marque le passage à la manière définitive. C'est le *Discours à la marquise de Costa* sur la mort de son fils Eugène (1794 [2]). Là encore, vous trouverez, dans l'expression, des restes d'apprêt, de convenu, de lieu commun. Déjà pourtant se détachent quelques pages, les dernières surtout, parfaitement naturelles et sobres : fond et forme, c'est comme une préface aux *Considérations sur la France* qui vont paraître deux ans plus tard (1796). A partir de la fameuse brochure, c'en est fait; J. de Maistre a secoué pour jamais la routine littéraire du dix-huitième siècle; il est lui-même, il a un style bientôt connu de toute l'Europe, à telles enseignes que désormais la ressource de l'anonyme est perdue : écrire, c'est signer [3]. Or,

1. *La Veuve*, I, 4.

2. Officier de seize ans, tué en défendant la Savoie contre l'invasion française.

3. Lui-même l'avoue sans vanité ni fausse modestie, en débattant les conditions sous lesquelles il pourrait prêter sa plume à l'empereur Alexandre en 1812.

lisez les *Considérations*, ou le *Pape*, ou les *Soirées*, vous aurez toujours cette illusion charmante de vous trouver dans un salon de Lausanne ou de Pétersbourg, en face du plus sérieux, du plus brillant et du plus aimable des causeurs.

Voilà qui donne le naturel, la vie; mais l'originalité, comment la prendre sur le fait? Que le fond soit riche, ce n'est pas merveille. Doué d'une mémoire extraordinaire, sachant cinq langues et en déchiffrant deux autres, infatigable à l'étude et lui consacrant jusqu'à la fin, surtout dans la solitude de Pétersbourg, tout le temps que ne réclament pas les devoirs d'état et de société, le comte de Maistre s'était fait un trésor de connaissances en tout genre : théologie, philosophie, législations, sciences naturelles, histoire surtout. Jadis on parlait assez volontiers de son ignorance; qui l'oserait aujourd'hui? Diplomate, homme de relations et de société, rien ne lui manqua pour joindre à la doctrine, l'observation directe et pratique [1]. S'agit-il de mettre en valeur tant de richesses? Il a dans un degré rare la belle agilité, la belle souplesse d'âme qui s'ajuste et se modèle aux objets, la force pénétrante qui les épuise autant qu'il est donné à l'homme, la promptitude à saisir leurs rapports, et ce jeu simultané, cette collaboration incessante mais régulière de toutes les puissances, qui fait la couleur et la chaleur du style, en mêlant sans relâche à l'idée l'image et le sentiment. Mais, à vrai dire, c'est là le fait commun de tous les talents; c'est le talent même. Où sera l'originalité du sien? Sans me flatter d'étreindre et de fixer dans une formule ce qui se dérobe plus ou moins à l'analyse, j'admire et j'aime pardessus tout le don singulier de concréter la vérité abstraite, d'illustrer les notions les plus hautes par de brusques appels à l'expérience familière, au bon sens, aux yeux même quel-

1. « Il ne connaissait rien que par les livres, et il en avait lu très peu », disait bravement Lamartine (*Confidences*, XI, 29). Le portrait d'où cette phrase est tirée est, à sa façon, une merveille. Mme Swetchine lui a fait l'honneur de le prendre au sérieux et de le discuter point par point (Falloux, *Madame Swetchine*, ch. XVI). Moins charitable ou mieux renseignée, elle eût compris que le pauvre poète écrivait de fantaisie, avec un médiocre souci du comte de Maistre et de la vérité. Elle eût pensé que le Lamartine en prose ne compte guère, et que, pour ses *Confidences* en particulier, le meilleur service à lui rendre serait de les considérer comme ne comptant pas.

quefois. « Dire que la souveraineté ne vient pas de Dieu parce qu'il se sert des hommes pour l'établir, c'est dire qu'il n'est pas le créateur de l'homme, parce que nous avons tous un père et une mère[1]. » Les hommes qui s'applaudissent d'avoir détruit la Compagnie de Jésus à la fin du dix-huitième siècle rappellent « ce fou qui mettait glorieusement le pied sur une montre, en lui disant : « Je t'empêcherai bien « de faire du bruit[2]. »

Les grandes « opérations » de la Providence « sont d'une longueur énorme. On peut voir soixante générations de roses; quel homme peut assister au développement total d'un chêne[3]? » Que ces traits suffisent; au reste, il faut me priver de citer : je ferais de cette étude un volume. On voit assez la manière, on la retrouverait chez d'autres; qui en doute ? Au moins J. de Maistre y est-il prompt, heureux et hardi comme pas un.

La hardiesse, on ne la lui conteste guère ; on l'accuserait bien plutôt de l'avoir outrée. N'est-il pas tranchant, paradoxal? Ne jouit-il pas de donner à sa pensée un air de provocation et de bravade? Quelquefois peut-être, bien moins souvent que d'aucuns ne se le figurent, et, comme les rares *concetti* qu'il avoue quelque part avec une bonne grâce ingénue, c'est, absolument parlant, un défaut. Mais qui n'a les siens? Qui n'abonde au sens de ses qualités dominantes? Et quel tort nous ferions-nous à nous-mêmes, de trouver là je ne sais quelle fin de non-recevoir, de récuser le penseur parce qu'il lui arrive une fois ou l'autre de nous surprendre, de nous éblouir, de nous faire cabrer? Aussi bien prenons-y garde. Aujourd'hui, encore, plus que de son temps, il y a dans beaucoup d'esprits honnêtes un fond lamentable de timidité, d'apathie, une étrange frayeur de la vérité, un fâcheux levain d'humeur, d'irritation même contre ceux qui l'offrent toute pure et toute vive. Susceptibles et chagrins à proportion de notre faiblesse, l'affirmation aurait beau se faire modeste, elle nous semblerait encore outrecuidance et provocation. Comment! Voilà un homme qui ose se déclarer

1. *Essai sur la Souveraineté.*
2. *Essai sur le Principe générateur des constitutions politiques.*
3. Lettre du 9 mars 1805.

certain, convaincu, et sans doute nous faire entendre par là que nous avons tort de ne l'être pas comme lui-même ! Intolérance, despotisme. En tout cas, cet homme-là ne saurait être impartial. Je l'ai vu vingt fois et tout particulièrement à propos de J. de Maistre. Ainsi l'impartialité n'appartiendrait qu'au scepticisme, et, quand on nous parle, on ne serait recevable qu'à la condition de n'être pas sûr de ce qu'on dit ! Le bon sens et la dignité protestent entre pareil renversement du vieux sens commun ; mais encore une fois prenons garde. Nombre de critiques le supposent, nombre de gens d'esprit en sont à le croire ; et nous-mêmes chrétiens, nous avons grand besoin d'être défendus contre cette débilité, contre cette anémie, où la pratique de la libre pensée a réduit les intelligences contemporaines. Que nos maîtres ménagent notre faiblesse, à la bonne heure ; mais ne leur demandons pas d'y conspirer ; mais encore Dieu sait si, pour nous refaire un tempérament intellectuel, la main qui caresse vaut toujours l'aiguillon qui réveille ou le coup de fouet qui enlève ; j'ose espérer qu'on ne s'offensera pas du mot. L'affirmation, non pas téméraire, mais vive et hardie jusqu'à étonner, peut, çà et là du moins, nous être une excellente hygiène, et si jamais il arrive au comte de Maistre d'effaroucher, de rudoyer quelque peu nos préjugés ou notre mollesse à comprendre, on peut le demander en bonne expérience pratique, est-ce dommage causé ou service rendu ?

Qu'il excède une fois ou l'autre, j'en conviendrais même sans examen et parce que le contraire est moralement impossible. Mais où en serions-nous si nous attendions, pour lui donner notre confiance, le penseur infaillible, le polémiste impeccable, voire l'écrivain auquel la critique ne saurait rien reprocher ? Ici, le polémiste peut avoir des vivacités ; au moins n'a-t-il aucune de ces tares qui discréditent, la partialité par exemple, ou la haine ou « la violence insultante » qu'on lui attribue un peu gratuitement [1]. Quant à l'écrivain, il serait classique, et de plein droit, le jour où l'enseignement public ne serait plus hostile au penseur.

1. Brunetière, *Manuel de l'histoire et de la littérature française*, p. 44.

II. — *J. de Maistre et ses critiques nationalistes.* — *La Révolution française, objet ou occasion de ses maîtresses œuvres.* — *Comment il la juge elle-même.* — Considérations sur la France. — *Clairvoyance, générosité, optimisme.* — *J. de Maistre monarchiste* — *Ses « prophéties ».* — *Sa politique fondamentale.* — *Guerre à l'athéisme social et au rationalisme constituant.* — Essai sur le principe générateur des Constitutions politiques. — *S'il prêche la théocratie.*

Il l'est encore. Malgré la considération qu'il avoue pour la personne, il juge de haut la doctrine, osons le dire, il la travestit le plus souvent et de la meilleure foi du monde, parce qu'il ne l'entend pas. Voilà peut-être de quoi scandaliser quelques lecteurs dans leur vénération timide pour tout ce qui vient de source officielle. Et pourtant je les supplie d'y réfléchir. Un esprit, même supérieur, mais qui n'a pas notre foi, pourra-t-il jamais bien entendre ceux qui l'ont et s'en inspirent? Un sens lui manque, et ni le talent ne peut y suppléer, ni l'étude. Sachons donc, en toute modestie, reconnaître nos avantages, et ne nous étonnons point que le plus habile étranger, quand il s'aventure dans notre domaine, aboutisse parfois à de véritables prodiges d'illusion[1]. Phénomène constant, presque immanquable, mais très particulièrement sensible à propos du comte de Maistre[2]. Pour nous, sans

1. « Lorsque l'homme le plus habile n'a pas le sens religieux, non seulement nous ne pouvons pas le vaincre, mais nous n'avons même aucun moyen de nous faire entendre de lui, ce qui ne prouve rien que son malheur. » J. de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg.* Entretien IX.

2. Comment par exemple l'a figuré Villemain (*Littérature au XVIIIe siècle.* Leçon LXI)? L'avait-il même lu? Au moins n'avait-il pas daigné faire le moindre effort pour le comprendre. Dans l'opinion d'alors, J. de Maistre était de ces hommes jugés et condamnés par avance, dont on peut dire à coup sûr tout ce que l'on veut. — M. Faguet l'a lu très certainement, mais de quels yeux! Et quelles découvertes il y a faites! (E. Faguet, *Politiques et moralistes français au XIXe siècle.* 1re série, p. 1-67.) Impossible de dépenser plus d'esprit à se duper soi-même et à calomnier innocemment son auteur. Villemain ne lui refusait que l'esprit de foi. M. Faguet le fait quasi païen, quasi athée. Relevons un joli mot : « Mettez sa doctrine en système suivi, il pourra très bien vous dire que vous ne l'avez pas compris. *J'ai peur qu'il ne me le dise,* si je le rencontre..... » Jamais appréhension ne fut mieux fondée, et pourtant M. Faguet est, par nature, bien autrement sérieux que

prétendre ni pouvoir le discuter en détail[1], prenons de son œuvre et de sa pensée une vue sommaire, mais la plus nette qu'il se pourra.

Selon quelques-uns, tout en lui sortirait de ses préventions politiques. Monarchiste et patricien dans l'âme, il partirait de là pour construire une philosophie et même un christianisme de sa façon. La réalité est bien plus simple : il n'a de religion que celle de tous les catholiques éclairés, de philosophie fondamentale que celle de tous les spiritualistes conséquents ; le catéchisme, le bon sens, voilà son double point de départ. De là, sa politique générale, qui est incontestable, et quant à sa politique particulière, à son goût pour la monarchie héréditaire par exemple, n'en cherchez pas l'explication ailleurs. A tort ou à raison, — peu importe ici, — de Maistre estime ce mode de gouvernement plus naturel, mieux accrédité par l'expérience, plus indiqué par certaines analogies religieuses. On est libre d'en juger autrement, mais on s'abuserait de ne reconnaître pas dans une foi très éclairée, jointe à une philosophie habituellement très saine, le fond de son esprit, l'inspiration, l'âme et l'unité de sa pensée. Il est homme et faillible sur les conséquences ; mais pour ses principes, ils sont là.

Par ailleurs, à quoi devait-il les appliquer, sinon au grand bouleversement dont Dieu l'avait fait témoin et victime ? Presque tout, dans ses écrits, roule autour de la Révolution française, ou plutôt de la Révolution universelle, de l'esprit révolutionnaire, non pas français mais européen et cosmopolite, qu'il démêle et dénonce, au grand honneur de son coup d'œil, à travers la complexité des faits actuels. Il le démasque dans les *Considérations sur la France* (1796) ; il l'attaque et le contredit dans l'*Essai sur la Souveraineté* écrit en 1794-1796, inédit jusqu'en 1869, mais surtout dans l'*Essai sur le Principe générateur des constitutions politiques* (1810). En manière de contraste et de remède, il y oppose

Villemain. Écoutez d'ailleurs les autres critiques rationalistes MM. Nisard, Sainte-Beuve, Schérer, Merlet, Cogordan, Lanson ; plus ou moins, c'est la même chose partout.

1. Cette discussion a été faite, et de main de maître, par M. A. de Margerie. (*Le comte de Maistre*, 1883. In-8. Société bibliographique.) Ouvrage complet, définitif, où aucun genre de compétence n'a manqué.

l'Église, sa forme monarchique divinement instituée, son influence historique, amoindries ou répudiées par le préjugé français (*Du Pape*, 1819; *de l'Église gallicane*, 1821, posthume). Mais la Révolution a paru confondre dans le châtiment les innocents et les coupables. Où est donc la Providence ? Les *Soirées de Saint-Pétersbourg* répondent à la question (1821). De fait et sans plan préconçu, tout se tient dans l'œuvre du publiciste[1]. Un seul fond de doctrine, la philosophie éclairée par la foi; un seul thème dominant, les faits postérieurs à 1789; un ennemi capital partout poursuivi, la Révolution, c'est-à-dire l'esprit révolutionnaire.

Nous le connaissons, mais il importe de le préciser encore, afin de dissiper toute équivoque et d'écarter, s'il se peut, tout ombrage.

Dieu, seul principe du droit et du devoir; Dieu, premier auteur de la société comme de l'individu; Dieu, source unique de l'autorité, laquelle ne saurait être qu'une représentation de lui-même : voilà, malgré mille déviations ou contradictions pratiques, l'esprit commun, fondamental, de ce qu'on appellera, si l'on veut, l'ancien régime, pourvu qu'on y comprenne, avec les siècles chrétiens, l'antiquité presque entière. — L'homme, l'homme collectif, substitué à Dieu dans ce rôle, en sorte que tout émane de sa raison infaillible et de sa volonté souveraine : en dépit de toutes les atténuations, inconséquences ou hypocrisies, tel est l'esprit de Rousseau, de la Constituante, de la Convention, l'esprit révolutionnaire, inauguré en France à la fin du dix-huitième siècle et, depuis lors, promené à travers le monde avec des fortunes diverses ; telle est la Révolution, reconnaissable à ses œuvres, non plus comme un fait local, accidentel, accompli à telle date entre le Rhin et les Pyrénées, mais comme un nouveau système social aspirant à prévaloir dans tout l'univers. La conception de l'État sera-t-elle religieuse ou athée ? C'est la grande question pour nous. Peu nous importent à ce prix les formes constitutionnelles, et j'entends n'y pas toucher. Une monarchie peut être révolutionnaire; une démocratie peut être chrétienne et ration-

1. Rien, hors de là, que l'*Examen de la philosophie de Bacon* dont je ne m'occuperai pas, et quelques opuscules de moindre importance.

nelle par là même. Que le croyant, que le simple déiste reste donc maître de ses préférences politiques, aristocrate ou démocrate, monarchiste ou républicain selon les cas : en thèse générale, ni la logique ne s'y oppose, ni la conscience. Mais la conscience et la logique sont d'accord à lui interdire l'esprit révolutionnaire, qui est l'athéisme, l'erreur pure, le pur mal. Serrons de plus près la réalité concrète, historique. De l'ancien régime il réprouvera les incontestables abus, mais il gardera le principe, le principe qui, mieux appliqué, eût prévenu ou guéri les abus mêmes. De l'ordre actuel il aimera les innovations légitimes et heureuses, mais sans pactiser jamais avec le principe révolutionnaire qui les a viciées à l'origine et leur est une perpétuelle menace de mort ; car enfin si la majorité, si le nombre est l'unique Dieu des États, qui l'empêchera d'opprimer, de confisquer, voire de se détruire s'il lui en prend fantaisie [1] ? — Vérités élémentaires qu'il était bon de rappeler pour dégager notre attitude, pour nous aider aussi à distinguer, parmi les doctrines politiques de J. de Maistre, le discutable et l'essentiel.

Les *Considérations sur la France* ont eu comme deux avènements successifs. Écrites à Lausanne, publiées en 1796, lues en Italie par l'état-major de Bonaparte, fort goûtées en certaines de leurs parties par le premier Consul lui-même, la Restauration leur fit, après dix-huit ans, un regain d'actualité. Elles n'ont plus ce même bénéfice, mais il leur reste un triple mérite : clairvoyance, générosité, optimisme.

Pour quelques prophéties ou conjectures hasardeuses, on a rangé l'auteur parmi ces chimériques plus curieux de pénétrer dans les desseins providentiels que dans les faits de ce monde. Épigramme bien peu justifiée. « L'œil ne voit pas ce

1. Dans son rapport sur la loi des Suspects (10 octobre 1793), Saint-Just conviait la majorité à « comprimer » la minorité, à régner sur elle « par droit de conquête ». Et il en donnait cette raison péremptoire : « Depuis que le peuple français a manifesté sa volonté, tout ce qui lui est opposé est hors le souverain : ce qui est hors le souverain est ennemi ! » (*Moniteur* du 21.) — De nos jours, Gambetta, d'après Rousseau, s'est posé cette question : « Le peuple souverain a-t-il le droit de se nuire ? » A quoi il répondait hardiment : Oui. — Rien de plus évident, le principe étant donné. Oppression du moindre nombre : cela va de soi ; suicide national : pourquoi pas ? Empêchez si vous le pouvez, mais vous serez en contradiction avec vous-même.

qui le touche », disait-il volontiers, et il le disait sans prétendre faire de sa personne exception à la loi. Cependant que n'a-t-il pas su lire dans le présent comme dans le passé ? Quelle sûreté de coup d'œil au milieu de cette poussière aveuglante, de ce tourbillon qui faisait tourner quasi toutes les têtes ! Il voit la mission de la France, sa « magistrature européenne » surtout en matière religieuse[1] ; la puissance, la « monarchie » de notre langue, merveilleux instrument à notre prosélytisme de tempérament et de race [2]. Il voit le crime national, cette magistrature elle-même retournée contre sa fin providentielle, Dieu guerroyé de ses dons, l'impiété devenue européenne grâce à notre merveilleuse puissance de propagande. Ç'a été l'œuvre du dix-huitième siècle, encore bien que la grande révolte ait commencé dès le seizième [3]. Quoi de plus juste ? Depuis le Calvaire, Dieu, Jésus-Christ, l'Église ne sont qu'une même chose en trois noms. Le protestantisme avait rejeté l'Église ; le philosophisme nia Jésus-Christ; c'était renier Dieu même, sauf à lui accorder par grâce une mention honorifique mais dérisoire. Déisme théorique, athéisme pratique, c'est tout un. Aussi, le dix-huitième siècle étant déiste, il était bien difficile que l'esprit de la révolution ne fût pas athée. D'ailleurs, on n'arrête pas la logique française, et à moins de revenir à l'ancienne foi, nous devions en venir à l'athéisme formel. Nous y sommes aujourd'hui, j'entends les plus avancés, les plus conséquents.

Mais cette révolution, fille du philosophisme et son héritière directe, J. de Maistre la voit au naturel, avec une sagacité prodigieuse pour le temps. Simple bourrasque, disait-on à Coblentz et parmi le grand peuple des frivoles : — Non, pense-t-il ; c'est une époque, un des grands tournants de l'histoire. Le gouvernement actuel (le Directoire) ne vivra pas, c'est impossible ; mais un esprit nouveau s'est déchaîné, un fait s'est produit dont les suites et les contre-coups seront immenses. Ce fait lui-même, commencé depuis sept ans (1789), et qui dure encore (1796), l'auteur des *Considé-*

1. *Considérations*, ch. II. Cf. *du Pape*. Discours préliminaire, XXV.
2. *Ibid.*, ch. II. Cf. *Soirées*. Entretien VI.
3. Cf. le *Mémoire du ministre de l'Instruction publique en Russie.*

rations en marque le double caractère ; et quelle puissance de regard, quelle fermeté d'âme n'est point nécessaire pour pénétrer et mesurer ainsi les choses quand la perspective leur manque et le lointain !

Au gré de plusieurs, de Tocqueville, par exemple, la Révolution ne serait devenue irréligieuse que par un accident malheureux. Selon de Maistre, elle l'est dans son fond et son essence ; elle porte au front un trait « satanique », et, pour le reconnaître, il n'est pas besoin des fureurs impies de la Convention, de « cet épouvantable phénomène de la haine de Dieu », manifesté alors chez plus d'un sectaire. Il suffit que le *Contrat social* ait été, comme tout le monde l'avoue, le Code, « l'Évangile [1] » des constituants et des conventionnels. Peu importent les illusions des honnêtes gens et l'étrange amalgame qui s'est pu faire chez eux de l'Évangile ancien et du nouveau. Le nouveau prévalait, il inspirait tout, il gâtait tout. Pour en douter encore, il faut fermer les yeux à l'histoire et l'oreille aux voix, assez bruyantes pourtant, qui nous donnent aujourd'hui la Révolution comme l'avènement de l'humanité substituée à Dieu.

Mais cette insurrection, de Maistre la voit en même temps dirigée de haut par le Souverain qu'elle attaque ; la Révolution lui paraît deux fois providentielle, et comme châtiment, et comme préparation. — Châtiment vaste, immense, frappant tout d'abord nombre de prétendus innocents qui sont de vrais coupables [2] ; atteignant ensuite les bourreaux, et d'autant plus rigoureux que, chargés de s'exécuter les uns les autres, ils le font à leur manière, sans merci. — Châtiment étrange d'apparence et tout ensemble parfaitement logique : le crime est puni par le crime ; c'est la merveille, mais sans ombre de miracle ; car ici mieux que jamais, peut-être, la punition sort de la faute par voie de conséquence immédiate et de génération naturelle, comme de l'arbre naît le fruit. On a voulu se passer de Dieu ; « Il a dit : Faites, et tout a croulé [3]. » — Châtiment irrésistible enfin. La Révolution est « visiblement décrétée » ; on sent qu'une force mystérieuse la pousse

1. Taine.
2. *Considérations*, ch. II.
3. *Principe régénérateur*, LXVI.

en avant, paralysant tout ce qui résiste au dedans ou au dehors du pays, armant de sa toute-puissance les agents les plus médiocres, et les contraignant d'avouer parfois qu'ils sont menés beaucoup plus qu'ils ne mènent. Qui le niera[1] ? Or Dieu n'efface que pour écrire, et cette exécution immense prépare évidemment quelque chose. Que prépare-t-elle? Nous parlerons tout à l'heure des conjectures ou prophéties tant reprochées au comte de Maistre. Donnons-lui acte ici de la générosité qui anime sa clairvoyance et la soutient. Cet étranger, qui a tant souffert de la France, est et sera toujours Français dans l'âme. L'esprit révolutionnaire lui fait horreur, mais la France lui paraît nécessaire au monde, à la vérité, à la religion. Qu'elle puisse être détruite ou démembrée, c'est là une idée qui le révolte, et dans la voix de la Convention décrétant l'indivisibilité de la République, il entend la voix de Dieu même décrétant l'inviolabilité du territoire. Comparez la parole publique à sa parole intime, les *Considérations* et la correspondance : il est invariable sur ce point. Il perce à jour l'égoïsme de la coalition; il exècre le machiavélisme autrichien; il est de cœur avec les armées de la Convention et du Directoire, parce que, en défendant un gouvernement odieux et sans avenir, elles défendent la France qui doit durer. Il traduit ce rôle du soldat français dans une prosopopée étonnante d'élévation comme de justesse[2], quasi prophétique, d'ailleurs, sans qu'il le soupçonne. « A l'instant où l'armée se mêlera de la politique, l'État sera dissous[3]. » Cela ne semble-t-il pas écrit d'hier? Et si notre territoire n'est pas encore à qui voudra le prendre, n'en devons-nous pas remercier, après Dieu, l'héroïque sagesse d'une armée qui raisonne aujourd'hui tout comme de Maistre la faisait raisonner il y a cent ans ?

1. Taine l'a rendu avec une vigueur saisissante en racontant une séance nocturne du Comité de salut public (*Origines de la France contemporaine. Révolution*. T. III, p. 240). Le positiviste, aux yeux duquel J. de Maistre était indigne du titre de philosophe pour n'avoir pas fait table rase des certitudes naturelles et révélées (Cogordan, *de Maistre*, p. 133), nous offre en quatre volumes les pièces justificatives des *Considérations sur la France*, au moins des premiers chapitres. On est maître de confronter.

2. *Considérations*, ch. II.

3. *Ibid., loc. cit.*

Moins généreux, il aurait eu ses raisons pour haïr notre pays [1]. Il l'aime, au contraire, et obstinément; il ne veut pas le voir disparaître, car il lui fait l'insigne honneur de l'estimer nécessaire. « La vérité, ose-t-il dire, a besoin de la France. » Hyperbole : Dieu n'a besoin de personne; mais hyperbole suffisamment justifiée, car s'il lui plaît de faire son œuvre par des mains humaines, il daigne se comporter comme ayant besoin de leur concours. Sans doute, il peut rejeter l'instrument trop infidèle, homme ou peuple; mais c'est d'ordinaire à condition de le remplacer. Or qui remplacera la France comme soldat et missionnaire de la vérité chrétienne par le monde? De Maistre ne le voit pas dans le présent; il ne le conçoit même pas dans l'avenir. A ses yeux, la Révolution est avant tout une grande et solennelle épreuve de la force propre du christianisme. Privé de tous ses appuis terrestres, combattu à outrance et de toutes manières, il vivra par cette force intime et, du même coup, s'affirmera divin [2]. Épuré dans la lutte, le clergé rendra l'esprit religieux à la France, et la France à l'Europe. Sinon, il n'y a plus ni induction valable ni prévision rationnelle; il faut s'attendre à tout, et l'ordre social a vécu [3].

Au fond, de Maistre est donc optimiste, car c'est le relèvement qu'il présage, et malgré l'Empire qu'il ne prévoit pas, malgré les déconvenues que la Restauration lui prépare, l'espérance ne mourra jamais en lui. Qu'on lise plutôt ses lettres : elle y éclate en 1817 et 1819 tout comme en 1796. La Révolution n'est qu'une préface, un « avant-propos terrible ». Laissez des furieux déblayer la place : voici venir

1. Il est pénible — j'atténue à dessein le terme — de voir un pareil homme calomnié par ceux qui devraient le plus lui rendre justice. On souffre à lire dans une revue catholique et, sous la signature d'un prêtre, que « de Maistre et Bonald n'ont pas su pardonner à la Révolution qui leur avait ôté leurs privilèges ». La légèreté rend parfois cruel, et d'ailleurs elle se rachète mal en faisant sa cour aux préjugés régnants. La France avait ôté à de Maistre son pays et sa fortune : on voit s'il lui pardonne. Quant à demeurer l'irréconciliable ennemi de l'esprit révolutionnaire, il n'avait pas besoin pour cela de griefs personnels ; il lui suffisait du sens chrétien et même du sens commun.

2. *Considérations*, ch. v, fin. C'est une des pages les plus éloquentes qui soient sorties de cette plume.

3. N'est-ce pas présenter comme possible l'avènement du socialisme athée?

l'architecte, et quand il aura fait son œuvre, fort lentement, peut-être, — mais les années sont des minutes pour les empires, — on verra des merveilles de bien après des prodiges de mal. La Révolution a commencé contre le catholicisme; le résultat sera tout entier pour lui. C'est là « ma prophétie chérie », dit de Maistre[1], et quatorze ans plus tard il la répète en la précisant. Le gallicanisme périra, étouffé dans un « embrassement sacré » du Souverain Pontife et du sacerdoce français. Alors le clergé refera la France, et la France prêchera la religion à l'Europe, et jamais il ne se sera vu rien d'égal[2]. La moitié de l'oracle ne s'est-elle pas accomplie sous nos yeux? Et qui osera dire la seconde irréalisable?

Mais non; oracles, prophéties : écartons ces mots, disons plus simplement conjectures, et s'il se peut, finissons-en avec l'impatientante chicane que l'on a trop faite au grand penseur catholique. Il a gagé mille contre un, ou que la ville de Washington ne se bâtirait pas, ou que le congrès américain n'y tiendrait pas ses séances[3]; il a nié que Bernadotte pût régner et fonder une dynastie : et voilà certaines gens tout heureux. C'en est fait; après ces deux erreurs, — et je veux bien en supposer dix autres, — les voilà maîtres de se défier de lui, peut-être de le récuser à tout jamais. Eh bien! non; pour discréditer un pareil homme, c'est trop peu de quelques boutades ou pressentiments aventureux. Mettons en regard les prévisions justifiées et faisons le compte : de Maistre n'y perdra rien. Sachons d'ailleurs prendre pour ce qu'elles sont les hardiesses calculées de son langage, ces formes vives, qu'il aime un peu trop, si vous le voulez, mais qui servent à graver le trait. Par-dessus tout, alors qu'il s'apaise et se recueille, apprenons de lui-même quelle valeur il accorde à ses vues sur l'avenir. « Quand nous avons réuni toutes les probabilités, interrogé l'histoire, discuté tous les doutes et tous les intérêts, nous pouvons encore n'embrasser qu'une nuée trompeuse au lieu de la vérité. Où et quand finira l'ébranlement, et par combien de malheurs devons-nous encore acheter la tranquillité? Est-ce pour

1. Lettre de Mme la baronne de Pont. 30 août 1805.
2. Lettre au chevalier d'Abry, 3 mars 1819.
3. *Considérations*, ch. VIII.

construire que Dieu a renversé, ou bien ses rigueurs sont-elles sans retour? Hélas! un nuage sombre couvre l'avenir, et nul œil ne peut percer ces ténèbres[1]. » Ainsi donc son optimisme est sage parce qu'il est conditionnel, parce qu'il réserve toujours cette formidable inconnue : Que fera la liberté humaine, également capable de conjurer les plus visibles menaces de la Justice et de lasser les avances les plus manifestes de la Bonté? Que la France doive revenir à Dieu et lui ramener le monde, il l'affirme parce qu'il l'espère; mais ce n'est, après tout, qu'un espoir; il voit bien que la France pourrait se perdre en s'obstinant à le démentir. Et que penserait-il aujourd'hui s'il lui était donné de la *considérer* encore? On se le demande avec une curiosité douloureuse. Est-il pourtant si malaisé de répondre? Il croirait toujours à sa mission providentielle, et j'ose ajouter qu'il ne désespérerait pas de l'y voir revenir. A travers les quatre-vingts dernières années, il suivrait, de son œil si vif, l'alternance frappante des avances divines et des châtiments divins; les gouvernements tombant les uns après les autres, pour avoir tous plus ou moins méconnu et combattu les desseins de Dieu sur le pays; mais aussi le peuple catholique, la France catholique, vivant et agissant par elle-même en dehors et à l'encontre des pouvoirs indifférents ou hostiles, féconde en œuvres et en dévouements, attestant, ainsi avec sa force propre, la vérité de cette antique devise plus facile à effacer des monnaies que de l'histoire : « Dieu protège la France. » Je me l'imagine refroidi dans ses préférences politiques, dynastiques, et, à cet égard, admettant comme possibles des transformations dont l'idée l'eût révolté jadis. Mais sans plus d'hésitation qu'il y a un siècle, il continuerait d'estimer que, si le catholicisme ne devait pas se relever parmi nous, il faudrait désespérer de la religion européenne, de la société européenne par conséquent[2]. A voir ce que font malgré tout, chez eux et ailleurs, les catholiques français, il ne rétracterait pas encore cette assertion, pour nous si glo-

1. *Considérations*, ch. VIII.

2. Que la société ne puisse survivre à la religion, voilà ce que démontre assez bien le socialisme né de l'athéisme. Que les communions séparées ne vivent que par l'Église légitime; que si, chose impossible, elle venait à dis-

rieuse, que la vérité a besoin de la France; d'ailleurs il maintiendrait mieux que jamais cette autre : « Le Français, plus que tout homme, a besoin de la religion. »

Glissons rapidement sur ce que nous avons nommé sa politique particulière. Il est monarchiste, royaliste; dans sa pensée la défaite de l'esprit révolutionnaire s'associe tout naturellement à l'idée d'une restauration bourbonnienne. Cette restauration, il ne se trompe pas de la prédire, mais de la voir beaucoup plus proche qu'elle ne devait l'être en effet. L'Empire dérange ses calculs; il ne veut pas croire à ce qu'il appelle cette « farce impériale », et quand Pie VII l'a consacrée, il s'emporte jusqu'à l'injustice, jusqu'à l'irrévérence, jusqu'à l'erreur[1]. C'est, dans sa vie et dans ses écrits, le seul point où la passion égare visiblement la raison politique et même chrétienne. Accordons-lui du moins le bénéfice de ce qu'il a dit pour d'autres, que l'homme de bien *ne compte plus* quand il parle sous l'influence d'une passion[2]. Notons d'ailleurs qu'il avait dans ses principes de quoi se répondre à lui-même; que, s'il estimait, justement au fond bien que non sans quelque excès dans le détail[3], certaines familles sacrées de Dieu comme souveraines, il ne jugeait pourtant pas ce privilège imperdable ni, par suite, les dynasties nouvelles impossibles. Autrement il ne se fût pas demandé un jour avec angoisse si la race des Bourbons n'était pas *usée* et condamnée; il n'eût point reconnu plus d'une fois qu'un pouvoir usurpateur peut se légitimer par le temps. Qu'on suive d'ailleurs, à propos de Napoléon, le mouvement de sa pensée. Il commence par la répulsion méprisante ; plus tard, après

paraître, le protestantisme et le schisme auraient vite fait de mourir, c'est une vérité chère à de Maistre. Et n'en voyez-vous pas une preuve dans la paix relative où la Révolution les laisse, tandis qu'elle s'acharne contre les peuples catholiques ? Elle sent donc, elle avoue que toute la résistance est là ; que, cette résistance une fois vaincue, le reste lui serait un jeu.

1. Lettres au chevalier de Rossi, 14 décembre 1804; — au roi Victor-Emmanuel, 2 février 1805.

2. A propos de saint Cyrien et de Pascal. *Du Pape*, liv. I, ch. VIII.

3. Il est clair qu'il ne veut pas lui-même être pris trop à la lettre quand, par exemple, il dit, assez joliment du reste, qu'on ne crée pas de nouveaux princes; que, pour qu'il en vienne, il faut qu'un prince et une princesse promettent devant Dieu d'en faire. D'où viendrait, à ce compte, le premier couple princier ?

Tilsit, par exemple, il en vient à confesser la grandeur de ce génie ; mais il lui demeure toujours hostile et ne cesse d'augurer sa chute, parce que le prétendu vainqueur de la Révolution n'est à ses yeux qu'une incarnation redoutable de l'esprit révolutionnaire ; parce que l'auteur du Concordat, devenu le geôlier du Pape, entraîne la France à continuer le crime du dix-huitième siècle, à guerroyer Dieu de ses dons. L'esprit révolutionnaire, la force primant le droit, l'athéisme politique : voilà l'ennemi, et de Maistre n'hésite pas dès qu'il le rencontre ou pense le rencontrer quelque part.

Il n'hésitera pas plus à le dénoncer chez les rois coalisés, en les voyant, au congrès de Vienne, traiter les peuples comme des effets négociables, et disposer des couronnes au mépris d'une possession traditionnelle qui vaut exactement la leur. Vers la même époque, il ne se privera point d'écrire que les Bourbons ne sont pas remontés sur leur trône, mais sur celui de Napoléon, puisqu'ils suivent en plus d'un point les errements du grand vaincu. Dès lors, comme il a prédit leur restauration, il commence de leur augurer une nouvelle déchéance. Encore une fois, je ne discute point ces vues et conclusions particulières ; j'observe seulement que, là même où l'on aurait lieu de croire qu'il exagère ou se trompe, il ne ferait que pousser trop loin ou appliquer inexactement, comme il arrive quasi à tout homme, certaines lois de politique générale toujours les mêmes et sur lesquelles la foi et la raison nous défendent de biaiser plus que lui.

Elles sont deux, et, à le bien prendre, elles n'en font qu'une. Origine divine du pouvoir, néant des constitutions élaborées par la seule raison philosophique ; en un mot, radicale impuissance de l'homme quand il veut se passer de Dieu. Voilà qui est partout dans l'œuvre du comte de Maistre, mais principalement dans ses deux *Essais* : sur la *Souveraineté* (1794-1796[1]), sur le *Principe générateur des constitutions politiques* et autres institutions humaines (1810). Se passer de Dieu dans la pratique, reconstruire sans lui le monde social : ç'avait été la chimère du dix-huitième siècle; c'est le pur esprit de la Révolution son principe satanique. Rien que

1. Resté inédit jusqu'en 1869.

d'humain dans l'origine de la société, dans tous ses éléments, par suite. Les hommes ne se sont associés que parce qu'il leur en a pris fantaisie. Dès lors ils étaient bien maîtres de rédiger à leur guise le pacte fondamental; et tout ce qu'il leur a plu d'y mettre, droits, devoirs, autorité, souveraineté, n'existe et ne vaut que par eux, puisqu'il ne procède que d'eux comme la société même. — Non, répond de Maistre, avec le bon sens de tous les siècles. La société est nécessaire au plein développement, à l'existence même de l'humanité multipliée; elle est donc naturelle, elle vient donc de Dieu comme la nature [1]. Que les hommes conviennent de certaines formes et institutions accessoires; qu'ils placent l'autorité dans cette main ou dans cette autre; soit. Le plus ordinaire est que Dieu daigne les associer à son œuvre; il ne crée pas la société sans eux. Leur folie est de s'imaginer qu'ils y font tout parce qu'ils y font quelque chose. Ce qu'ils ne feront jamais, c'est la force première et intime du lien social; c'est le droit, le devoir, l'autorité, la souveraineté, toutes choses qui lient la conscience. Lier la conscience ! On en défie éternellement la puissance humaine. A elle seule la volonté générale, la volonté unanime du genre humain ne saurait m'imposer *en conscience* une parole, un geste, un pas. Otez Dieu, son intelligence qui conçoit le juste, sa volonté qui l'enjoint, son autorité qui fait la vôtre : l'idée même d'autorité fait sourire, et, avec elle, toute idée appartenant à un ordre moral désormais sans base : respect et obéissance, conscience et obligation, devoir et droit. Aussi l'expression de *droit divin* est-elle, en rigueur, un pléonasme; ou, si l'on veut, l'adjectif n'est là qu'une épithète de nature ; sinon, le substantif en a menti. Un droit quelconque est divin dans son origine et sa vigueur obligatoire, ou il n'est pas. Depuis l'homme qui conduit un État, consul, président, roi, empereur, qu'importe ? jusqu'au bas officier qui mène une escouade, tout ce qui commande ou gouverne commande ou gouverne de droit

1. *Essai sur la Souveraineté.* Comparez le joli paradoxe où de Maistre met en drame le passage de l'état de nature à l'état de société (paradoxe premier, *Sur le duel*). Ce n'est pas une charge : évidemment les choses n'ont pu se passer ainsi, et, dans le système de Rousseau, elles n'ont pu se passer autrement.

divin; autrement il n'a plus de titre moral; ce qu'on appelle son autorité n'est qu'un fait, une force que rien ne m'interdira de briser le jour où je me sentirai plus fort qu'elle. Vérités élémentaires, seules garanties du pouvoir et de la société même; si évidentes au reste, que la négation ou le simple doute ne se concevraient pas, n'était l'orgueil et son instinct bien réellement « satanique » : absurdité, anarchie, ruine, dissolution, néant, tout ce que l'on voudra, plutôt qu'un Dieu !

Voici une autre folie qui, au prix de celle-là, paraîtrait presque innocente; elle y tient de près cependant. Tel homme voudra bien encore admettre que sa volonté ne crée ni la justice ni le pouvoir; mais il estimera sa raison très capable de créer une constitution et sa plume de l'écrire. Pourquoi pas ?

Parce que « la raison et l'expérience se réunissent pour établir qu'une constitution est une œuvre divine, et que ce qu'il y a précisément de plus fondemental et de plus essentiellement constitutionnel ne saurait être écrit[1] ». Quoi donc! Toute constitution commence-t-elle, comme celle du peuple de Dieu, par une révélation, par un miracle ? Non certes, et c'est précisément pour avoir commencé de la sorte que la constitution mosaïque, seule entre toutes, a pu être achevée du même coup, s'écrire tout d'abord et tout entière. Les autres naissent lentement, obscurément, d'une infinité de faits, la plupart humains et libres, mais tous dirigés par la Providence; car ce serait trop se méprendre que de lier l'idée de Providence à celle de miracle, d'éliminer comme superflue l'action de Dieu dès là qu'on peut prendre sur le fait celle d'un agent secondaire, physique ou moral, élément ou liberté[2]. Oui, dans la genèse des constitutions, Dieu a toujours la plus grande part, le premier rôle, et à double titre. De lui seul, nous l'avons vu, émane la justice essentielle, règle commune, invariable des établissements politiques; mais il

1. *Essai sur le Principe régénérateur*, t. I.

2. Aujourd'hui cette méprise est devenue si universelle que le catholique même a grand besoin de s'en défendre. Si un événement quelconque, fléau, révolution, guerre, est susceptible d'une explication naturelle, on s'étonne, on murmure quelquefois de l'entendre attribuer à Dieu comme cause pre-

y a plus. Regardez leur partie accidentelle, mobile, c'est-à-dire variable de nation à nation. Là encore, Dieu est principal auteur, car il a fait ou conduit les circonstances multiples d'où est sorti tout cela. Si bien que l'homme, lorsqu'il s'imagine constituer, ne fait que constater une tradition et des coutumes préexistantes. Veut-il tout prévoir, tout déterminer? C'est tout perdre; car, ainsi que Retz l'observait déjà, les droits du peuple et ceux de la souveraineté ne s'accordent jamais mieux que dans le silence[1]. Veut-il écrire? Qu'il prenne garde! C'est risquer beaucoup, parce que cela revient en pratique à tout délimiter, à tout prévoir, et que la constitution la meilleure est celle que la coutume a gravée dans les âmes, la coutume deux fois vénérable, et par la longue possession, et par la demi-obscurité de ses origines, au fond desquelles l'instinct religieux des peuples reconnaît l'action lente du *Pourvoyeur* souverain.

Ainsi de Maistre combat et pourchasse inexorablement de retraite en retraite l'esprit du dix-huitième siècle, l'esprit révolutionnaire, le rationalisme ou *naturalisme*[2], l'orgueil humanitaire jaloux de se suffire et d'agir seul. Dieu, père et maître des sociétés : tel est le fond de sa politique générale, et ce fond est essentiel, inébranlable ; république ou monarchie, toute société qui bâtit ailleurs bâtit sur le vide, sur l'abîme; toute constitution qui s'appuie là est légitime; elle est viable, si d'ailleurs, dans sa partie mobile, organique, elle s'inspire des faits locaux, anciens, traditionnels qui déterminent pour chaque peuple les applications particulières de l'universelle justice. En ce dernier point, le bon sens hérétique ou même positiviste s'accorde avec l'esprit si profondément catholique de l'auteur. Il raille, lui aussi, les con-

mière. Volontiers on dirait : « A quoi bon? Qu'est-ce que Dieu vient faire là? » Comme s'il ne pouvait agir par les causes secondes! Comme si ce n'était point là sa méthode préférée, sa *Providence ordinaire*, la plus ordinaire par conséquent! L'esprit du mal savait bien ce qu'il faisait quand il mettait l'immense majorité des croyants actuels dans la quasi-impossibilité d'étudier la philosophie élémentaire sérieusement, chrétiennement.

1. Retz, *Mémoires*. Origines de la Fronde.

2. Ce mot, qui n'a rien de commun avec le soi-disant naturalisme littéraire, a été consacré par le concile du Vatican pour désigner, à tous ses degrés, la prétention dont il s'agit (*Constitutio prima de fide catholica. Proœmium*).

stitutions qu'on peut mettre dans sa poche, les beaux plans élaborés de tête pour l'homme abstrait qui n'est tel nulle part[1]. Sur le premier, l'athéisme seul aurait bonne grâce à contredire; tout spiritualiste, à plus forte raison tout chrétien ne peut que s'y tenir absolument. Quant aux théories, aux arguments de détail, qu'on les examine avec une indépendance respectueuse et sympathique, à la bonne heure! On restera libre de discuter; mais si l'on est juste, on avouera presque en tout l'expérience, la sagesse, la largeur, la modération pratique de ce grand esprit, d'ailleurs si intraitable sur les vérités maîtresses et si hardiment *radical* dans sa façon de les maintenir.

Quant à s'effrayer de ce radicalisme, c'est affaire aux irréfléchis qui tremblent devant les mots au lieu d'essayer de les comprendre. — Doctrine d'ancien régime, leur a-t-on dit. — Non, principe de l'ancien régime, de tout régime sage, mais condamnation fréquente et formelle des vieux abus[2]. — Consécration du despotisme, haine à la liberté[3]. — Non, l'œuvre entière proteste et, pour ne citer qu'un trait, l'auteur ne louera-t-il pas la papauté d'avoir enseigné au monde « le droit divin des peuples[4] »? On s'en étonnera peut-être. Ce mot sous cette plume! Eh! sans doute. Le penseur qui haussait les épaules devant la déclaration athée des droits de l'homme abstrait confessait hautement le droit des peuples[5], et, sachant que tout droit vient de Dieu, il estimait celui-là sacré, divin, tout comme celui des princes.

Théocratie, dit-on encore. — Et que veut-on dire? Autrefois ce terme ne désignait que le gouvernement du peuple hébreu à sa naissance, depuis Moïse jusqu'à Samuel : Dieu même exerçant directement la souveraineté politique, sauf à se donner pour lieutenant, pour ministre, un prophète, un

1. Voir Taine, *Origines de la France contemporaine. L'Ancien régime.* liv. III, ch. II et III; ch. III et II. — Le protestant Carlyle appelle la fin du dix-huitième siècle « l'âge de papier ». *Histoire de la Révolution française,* liv. II et I.

2. Voir la distinction posée plus haut, p. 613.

3. Villemain.

4. *Du Pape*, liv. III, ch. IV.

5. Seulement il ne se serait jamais avisé de le codifier par écrit, de l'enfermer dans un nombre déterminé d'articles.

inspiré. On ne voit pas pourquoi les États se trouveraient si mal de ce régime; par contre, il n'a paru que là, et l'on ne voit pas davantage que le comte de Maistre ait songé à le faire reparaître.

Nommez-vous théocratie l'ancien droit public de la chrétienté, le suprême arbitrage politique décerné aux Souverains Pontifes par la confiance des peuples croyants? Abus de langage; car alors même les rois n'étaient pas de simples gouverneurs de province au nom d'un monarque universel. Et pourtant J. de Maistre n'entend que justifier historiquement un tel ordre de choses, il n'ose convier le monde moderne à le rétablir.

Mais non; ce mot de théocratie, devenu pour la foule un épouvantail, soit qu'il lui représente la domination effective du prêtre, soit qu'elle y voie, bien à tort, une confiscation absolue de l'activité sociale et politique de l'homme, voilà qu'on l'applique à toute forme sociale pour peu qu'y entre l'idée vague et lointaine d'un Dieu. Dans la langue de plusieurs, cette simple idée ne s'appelle-t-elle pas mysticisme? L'énoncer, n'est-ce pas attenter à la liberté de conscience? N'est-ce pas être intolérant? A ce compte, la Déclaration des droits de l'homme, si parfaitement athée en son ensemble, est encore intolérante, mystique, théocratique dans son préambule, puisqu'on ose bien y invoquer l'Être suprême[1]. A ce compte surtout, plus de milieu possible entre la théocratie et l'athéisme; il resterait de choisir.

Georges LONGHAYE, S. J.

(*A suivre.*)

1. On demandait récemment (1899), si même on ne l'a pas encore décrété, l'affichage de cette déclaration dans toutes les écoles de France. Je suppose au moins que le préambule sera biffé.

LE PEUPLE FRANÇAIS

ESQUISSE ETHNOGRAPHIQUE ET PSYCHOLOGIQUE

(Deuxième article[1])

III

Si, du bassin de la Loire, nous nous avançons vers les bords de la Manche, vers le bassin moyen et supérieur de la Seine, nous commençons à rencontrer des populations où l'élément germanique (Normands, Kymris, Franks) s'est mêlé aux races primitives dans de plus fortes proportions que dans les provinces du Centre, proportions qui vont croissant, à mesure qu'on monte vers le nord et le nord-est de la France.

En Normandie, le sang jeune et vigoureux des pirates venus des fiords de la Norvège et des rivages danois régénéra les vieilles populations gallo-romaines de la Neustrie. Les vieux chroniqueurs nous représentent ces envahisseurs comme les hommes les plus beaux et les plus grands qu'on eût vus en France[2].

Ce beau type normand s'est altéré par le mélange avec les populations neustriennes issues des Celtes, qui étaient bruns et petits. Chez la plupart des Normands actuels, les blondes chevelures scandinaves ont fait place à des cheveux plus ou moins bruns et les têtes à forme allongée se sont rapprochées des têtes courtes et arrondies des anciens Celtes. De dolichocéphales ils sont devenus brucycéphales ou mésaticéphales, comme disent nos anthropologistes[3].

La taille est cependant restée assez élevée. Les départements normands présentent peu d'exemptions du service militaire pour défaut de taille et fournissent un grand nombre de recrues pour les régiments de cuirassiers. C'est surtout

1. V. *Études*, 5 novembre 1899, p. 487.
2. Quales nunquam autea in gente Francorum visi fuissent, in pulchritudine vide licet et proceritate corporum (Annal. Fuld. ap. Dom Bouquet *Historiens des Gaules*, t. VIII, p. 44).
3. G. Lagneau, *Anthropologie de la France*, p. 766.

dans la Manche et dans le Bessin, le *Littus saxonicum* des chroniques, où les Saxons s'étaient établis avant les Normands, que le type germanique, de haute stature, aux cheveux blonds et aux yeux bleus, se rencontre encore assez souvent.

Un poète normand contemporain répondant à un toast, disait :

> A nos arbres féconds, aux guérets, aux prairies,
> Aux soleils tempérés de nos gris firmaments,
> Au feu prudent qui couve en nos âmes discrètes.

Dans ses paysages gracieux et sans grandeur, dans le perpétuel sourire de ses « herbes fleuries » et de ses « arbres féconds », la Normandie n'a rien qui exalte l'imagination de ses habitants, qui enflamme « le feu prudent qui brûle en *leurs* âmes discrètes ». A la différence de leurs voisins de Bretagne, qui aiment à bercer leur imagination rêveuse des ballades et des légendes d'antan, les Normands, d'esprit positif comme leurs voisins d'Angleterre, tournent leur activité vers l'acquisition de la richesse et du bien-être. On sait avec quelle habileté et quelle prudence consommées ils conduisent les entreprises commerciales et industrielles ; combien leurs paysans se montrent subtils, madrés, retors, quand ils débattent un marché. Pour la finesse et la ruse, ils rivalisent avec les Gascons. « Le Gascon ment pour mentir, c'est un artiste en mensonge. Le Normand n'a garde de faire ainsi de l'art pour l'art, il ment pour de l'argent. » (P. Féval.)

La Normandie a donné à la France un grand nombre d'illustrations, dont quelques-unes de premier ordre.

Au moyen âge et encore au dix-septième siècle, cette race féconde et audacieuse envoyait partout ses essaims conquérants et développait au loin le commerce, les possessions et l'influence de la France.

> On ne suit pas toujours ses aïeux ni son père.

Aujourd'hui, repliée sur elle-même, elle voit sa population diminuer, et, dans la lente destruction de la France par la dépopulation, elle marche en tête.

Si le Normand a conservé sa personnalité bien tranchée, on ne saurait en dire autant de son voisin de l'Ile-de-France.

Dans ce pays, le déplacement des populations, leurs relations continuelles avec Paris et les provinces voisines ont fait subir au type de la race primitive de profondes modifications. Les habitants de l'Oise et de l'Aisne se rapprochent beaucoup des Picards ; ceux de la Seine-et-Marne des Champenois.

« Le caractère commun de la population de l'Ile-de-France a toujours un peu manqué de ces qualités saillantes qui distinguent une race au premier abord. Esprits sensés et calculateurs, on ne trouve sur ces visages paisibles ni la vivacité d'expression, ni le caractère passionné de quelques-unes des provinces du Midi. Leur humeur est rarement dans les extrêmes, également éloignée de cette jovialité qui paraît si naturelle à d'autres races, et de cette expression de tristesse qu'on voit répandue sur les visages de certains paysans du Nord. Gais à leur heure (dans les repas et dans les fêtes), ils sont sérieux dans leur vie ordinaire [1]. »

Le Play (*Ouvriers européens*, t. V) fait un triste tableau de la population des environs de Paris, au point de vue moral et religieux, tout en reconnaissant qu'il y a des exceptions nombreuses. « Mais, ajoute-t-il, pour dire d'une population qu'elle est corrompue, faut-il attendre qu'il ne reste plus un honnête homme!... La masse de la population vit en dehors du christianisme. Elle s'y rattache à peine, et d'une manière extérieure, par quelques pratiques conservées par la force de l'habitude, comme le baptême, la première communion. »

Plus que les Français des autres provinces, les habitants de l'Ile-de-France subissent l'influence de Paris, de ce Paris que Renan ne craint pas d'appeler « un foyer de décomposition morale ». Mais « les fleurs charmantes qui poussent sur ce fumier » le consolent de tout.

Taine reconnaît aussi que Paris « est un terreau puissant, étrangement composé de substances brûlantes, capable de produire des fruits extraordinaires, maladifs souvent ».

En dépit du sang riche et vigoureux que l'émigration de la

1. Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, 2e série.

province lui apporte continuellement « la race parisienne est chétive, étiolée, lymphatique, malvenue [1] ».

L'atmosphère n'est pas non plus saine aux esprits.

A côté des hommes d'élite, venus de toutes les provinces qui forment et alimentent ce grand centre intellectuel, ce foyer de lumière qu'est Paris, la masse de la population parisienne nous offre des défauts qui déparent malheureusement ses brillantes qualités.

« La cervelle de Paris n'est pas dans un état régulier et sain, dit Taine [2]; elle est surchauffée, surmenée, surexcitée. »

Vie fiévreuse, cervelles surmenées des ambitieux de toute sorte, des politiques, des hommes d'affaires, des hommes de lettres à la poursuite de la gloire et de la fortune.

Cervelles atrophiées des désœuvrés, des inutiles, qui n'ont d'ardeur que pour les plaisirs du sport, les frivolités, les curiosités malsaines.

Cervelles détraquées des lecteurs de romans, de poésies, de journaux remplis de sophismes, d'excentricités, d'absurdités.

Chez le Parisien, certaines qualités de la race française brillent d'un éclat particulier. Par la finesse, la grâce et la vivacité de son esprit, par la pureté de son goût, il rappelle les Grecs d'Athènes. Vif, alerte, il a la compréhension facile, l'intuition fine des hommes et des choses. Il est prompt à saisir les ridicules et à trouver le mot heureux pour les peindre. Mais sa raillerie est plutôt gaie que méchante. « S'il a du sel sur les lèvres, il n'a pas de fiel dans le cœur. » Chez lui, l'ironie est accompagnée de bienveillance et de courtoisie. Dans l'industrie, comme dans les lettres et les arts, il sait donner à ses œuvres un cachet d'élégance ingénieuse.

Mais il y a le revers de la médaille, des travers et des défauts, qui nous empêchent de voir dans le Parisien le meilleur type du Français. D'après Maxime du Camp, il est « inconséquent, futile, généreux, héroïque, bavard... tout à la première impression, mobile comme le vent, perfide comme

1. Maxime du Camp, *Paris*, t. VI.
2. *Philosophie des arts*, t. I, p. 170.

la mer, s'éprenant de ce qu'il n'a pas, se dégoûtant de ce qu'il a, très crédule, se payant de mots, ne voyant les choses que par la surface, gobant toutes les bourdes qu'on lui débite, d'autant plus facilement qu'il est fort ignorant, oublie vite et n'apprend rien... Ayant bien peu de sens commun, dévoué aux institutions lorsqu'elles ne sont pas, dès qu'elles existent, n'en voulant plus... Sceptique, irrespectueux, n'ayant que du dédain pour toutes les gloires, de l'ironie pour toutes les supériorités, un mépris hautain et peu justifié pour tout ce qui n'est pas lui...[1] »

Les Français de l'Ile-de-France ont pour voisins les Picards, dont le caractère provincial est plus marqué, et qui, par certains côtés, par une sorte de vivacité méridionale, tranchent sur les autres populations du Nord. *Picards, têtes chaudes,* dit le blason populaire. Leur territoire a vu passer toutes les invasions : Romains, Franks, Normands, Anglais, Espagnols.

Ces derniers surtout y ont laissé leur empreinte. Le type brun y est très commun, dans la vallée de la Somme principalement. Calme, taciturne, sérieux d'ordinaire, le Picard est irascible : pour un rien, il éclate, et ses explosions sont terribles. Cette particularité de son tempérament et son esprit piquant et malin l'ont fait appeler le Gascon du Nord.

De l'Espagnol il a l'entêtement, l'énergie, la sobriété et la frugalité[2].

Les habitants de l'Artois tiennent le milieu entre les Picards et les Flamands. Moins lents que ces derniers, ils n'ont pas les brusques saillies de leurs voisins du Sud.

Un intendant de Lille nous trace un portrait du Flamand de l'ancien régime. Il nous le représente « offrant une analogie remarquable avec la nature même de sa terre plantureuse, gros et robuste, doué de qualités qui font abonder les choses communes plutôt que les productions fines et rares; aimant les aises, passionné pour la bonne chère et pour les fêtes. D'ailleurs, brave, intrépide et laborieux dans la vie de tous les jours ; d'un naturel pesant et lent dans la manière

1. *Paris*, t. VI.
2. *Dictionnaire géographique de la France.*

d'agir, passionné pour la liberté, ayant de l'esprit et du bon sens, mais non la vivacité d'imagination ».

Aujourd'hui encore on trouve chez les Flamands les mêmes qualités et les mêmes défauts. « S'il y a dans d'autres provinces des esprits plus vifs et plus alertes, plus originaux, on peut se demander s'il y en a nulle part de plus solides et de mieux équilibrés. Sous le rapport moral, cette population est au nombre des meilleures : habitudes rangées, qualités domestiques, pratiques de charité[1]. »

Successivement envahie par les Kymris ou Belges et par les Franks, berceau de la puissance franque, par l'aspect physique et le caractère de ses habitants, la Flandre est restée une province en grande partie germanique. Avec leur haute stature, leur constitution vigoureuse, leurs cheveux blonds et leurs yeux bleus, beaucoup d'habitants de la Flandre *flamingante* rappellent les Germains décrits par Tacite. Dans la Flandre de langue française, où domine l'élément gallo-romain, le type brun est assez commun.

D'allure lente et flegmatique, le Flamand est néanmoins actif et très industrieux. Le manque d'éclat et de brillant est compensé chez lui par une grande droiture de jugement. Il a l'amour de l'ordre et du travail, la loyauté et la bonne foi dans les affaires, et il apporte le même sérieux dans la pratique de la religion.

« Il faut du temps pour démêler parfois une réelle finesse sous cette lenteur d'esprit, et le fonds de force calme qui se cache sous des apparences apathiques. La sociabilité, qui est un des caractères de cette population, contribue à atténuer en partie ce défaut naturel.

« On s'associe pour tout, à propos de tout. L'excitant de la sociabilité communique à ces natures trop languissantes ce qui leur manque du côté du mouvement et de la vie. Leur esprit s'éveille à ce contact mutuel. La bonne chère ne leur procure pas seulement un plaisir sensuel, elle les tire de leur atonie, et change leur taciturnité en une expansion bruyante[2]. »

Par les Ardennes la Flandre touche à la Champagne. Mais,

1. Baudrillart, *les Populations agricoles de la France*, 2e série.
2. *Ibid.*, *op. cit.*

s'il y a de l'analogie entre les habitants de ce département frontière et ceux de la Flandre, entre les Champenois en général et les Flamands, la différence est bien marquée. « C'est une race sobre et fine, dit Taine [1]. Tout est moyen, ici, tempéré, tourné vers la délicatesse plutôt que vers la force... Le vin ne met dans la tête que la vivacité et la belle humeur. L'intelligence brille, non pas la verve pétulante et la gaieté bavarde des méridionaux, mais l'esprit leste, juste, avisé, malin, prompt à l'ironie. »

Michelet avait dit avant lui : « Ici, dans cette naïve et maligne Champagne se termine la longue ligne que nous avons suivie du Languedoc et de la Provence, par Lyon et la Bourgogne. Dans cette zone vineuse et littéraire, l'esprit de l'homme a toujours gagné en netteté, en sobriété. Nous y avons distingué trois degrés : la fougue et l'ivresse spirituelle du Midi, l'éloquence et la rhétorique bourguignonne, la grâce et l'ironie champenoise. C'est le dernier fruit de la France et le plus délicat. Sur ces plaines blanches, sur ces maigres coteaux, mûrit le vin léger du Nord, plein de caprice et de saillies. Là crût aussi cette chose légère, profonde pourtant, ironique et rêveuse qui retrouva la veine des fabliaux (La Fontaine). »

La bonhomie narquoise, la tendance à la raillerie, mais à une raillerie sans fiel et sans méchanceté, la vivacité et la gaieté caractérisent surtout l'habitant de la région vinicole. Le Champenois de la Champagne pouilleuse semble emprunter quelque chose à la tristesse du pays. Assez grand, mince, d'un blond pâle, il a le parler lent, l'accent traînant, la démarche lourde.

Les Champenois sont en général de mœurs simples, laborieux, calmes, éloignés de tous les excès, joignant à l'esprit malin beaucoup de bonté, de bon sens et de droiture [2]. Malheureusement les paysans champenois sont devenus presque étrangers au christianisme et à toute notion religieuse (Le Play, *Ouvriers européens*, t. V).

Leurs voisins, les Bourguignons, ont plus d'un trait commun avec eux. Comme eux, ils ont donné à la France des

1. *La Fontaine et ses fables.*
2. *Dictionnaire géographique de la France.*

hommes célèbres en tout genre (Dijon est peut-être, après Paris, la ville qui en a vu naître le plus). Comme eux, ils sont gais, et d'esprit fin et moqueur.

Ils semblent avoir hérité de leurs ancêtres les Burgondes, sinon la taille de sept pieds dont parle Sidoine Apollinaire, du moins la douceur de mœurs qui caractérisait ces barbares parmi les autres : ces géants nous sont représentés comme des hommes d'humeur douce et débonnaire.

Le Bourguignon du centre est généralement de taille moyenne, robuste, de tempérament sanguin. Il a le regard clair et franc, le teint coloré. Actif, entreprenant, son activité calme et réfléchie ne ressemble pas à la pétulance des méridionaux, tout en s'éloignant cependant de la lenteur normande et berrichonne. Doux et d'humeur joyeuse, affable, hospitalier, il aime le plaisir et la bonne chère.

Il y a contraste entre le Bourguignon des pays de vigne et celui de la montagne. « Dans la montagne, au lieu du vigneron à la tournure aisée, laissant deviner sa richesse par sa mine et son langage, dont la face réjouie trahit la bonne chère, on rencontre le paysan pauvre, courbé par le travail, sauvage, parce qu'il ne voit personne. » (Club Alpin.)

Le Bourguignon, en général, a l'imagination féconde et brillante, et beaucoup de dispositions pour la poésie et l'éloquence, sans préjudice de bien d'autres aptitudes. Avec des orateurs de premier ordre: Saint Bernard, Bossuet, Lacordaire, Lamartine, la Bourgogne a donné à la France des illustrations dans tous les genres. Dans les lettres : Mme de Sévigné, Buffon, Crébillon, Piron, Désiré Nisard, Louis Veuillot (bourguignon par son père). Dans les arts : Jean Cousin, Rameau, Prudhon, Rude, Greuze. Dans les sciences : Vauban, Monge, Fourrier, Daubenton, Mariotte. Dans l'érudition : Dom Martene, Pitra, etc. Dans la guerre : Tavannes, Davoust, Mac Mahon, Changarnier, etc.

Bourguignon salé,
L'épée au côté,

dit le proverbe.

En passant en Franche-Comté, dans la plaine et les pays de vignobles, on trouve une population qui a beaucoup de

rapports avec celle de la Bourgogne. Le vrai type franc-comtois se rencontre dans la montagne et sur les plateaux. Les montagnards rappellent le Gaulois Kimri, tel qu'il nous est représenté par les auteurs anciens : hommes grands, blonds, à la puissante carrure, lents dans leurs mouvements. C'est en Franche-Comté qu'on trouve les Français de plus haute stature. Le sang gaulois des Séquanes s'y est mêlé de sang burgonde et de sang espagnol.

Au moral, plus de qualités de fond que de qualités brillantes ; ce n'est plus l'esprit vif, la parole facile, le caractère ouvert et gai du Bourguignon, mais l'énergie du caractère, une grande solidité de jugement, l'aptitude prononcée pour les sciences exactes. C'est la terre classique des géomètres, des mathématiciens, des ingénieurs.

Dans la montagne, les mœurs un peu rudes se sont conservées simples et patriarcales. « Sous une simplicité apparente, le montagnard cache une ruse profonde, et sous sa lenteur, une ardeur de sang presque indomptable. » (Fr. Wey.) Ils se sont toujours fait remarquer par un grand amour de la liberté, et leur courage a donné lieu au dicton populaire :

> Comtois, rends-toi !
> — Nenni, ma foi.

Il ne faut pas toujours s'en rapporter aux dictons populaires ; s'ils fournissent d'ordinaire d'utiles indications, parfois ils sont dus à des circonstances qui n'existent plus. C'est ainsi que l'ancien proverbe : *Lorrain vilain, traître à Dieu et à son prochain*, auquel a donné lieu la politique des ducs de Lorraine, lorsqu'ils avaient à défendre leur indépendance contre la France et contre l'Allemagne, ne serait plus aujourd'hui qu'une calomnie. Devenue française, cette province s'est montrée fidèle à sa nouvelle patrie, et lui a donné d'illustres défenseurs : Ney, Drouot, Oudinot, Excelmans, Molitor, Lobau, Gérard, Gouvion Saint-Cyr, etc. Dans ces pays frontières sans défenses naturelles, l'ardeur belliqueuse en tient lieu. « La race est distinguée, dit Michelet, quelque chose d'intelligent, de sobre, d'économe ; la figure un peu sèche et taillée à vives arêtes. L'ennemi est à deux pas ; cela donne à penser. L'habitant est sérieux. »

C'est une de nos plus solides populations, qui ne brille pas moins par ses succès dans les lettres, les sciences et les arts, par les travaux de l'industrie, que par sa bravoure traditionnelle. Sous ce rude climat, aux variations brusques, dans cette région couverte de forêts salubres, s'est développée une race forte qui a dû lutter contre les éléments et contre les invasions.

Le type qui semble dominer, malgré le mélange des Kymris et des Germains, se rapproche du type celte [1].

Notre frontière de l'Est est défendue, du côté des Alpes, par une population non moins énergique et belliqueuse que la population lorraine. Les habitants du Dauphiné, de taille moyenne, bien proportionnés et robustes, au teint déjà bruni par le soleil du Midi, à l'imagination vive, à l'intelligence prompte, avides de liberté, jaloux de leur indépendance, fournissent à la France d'excellents soldats.

Dans les montagnes du Lyonnais, beaucoup de ces traits se rencontrent aussi. Mais les populations varient suivant les régions de cette province. Nous ne parlerons que de la ville de Lyon, dont la population, dans la tendance générale des villes à l'uniformité, a su conserver une physionomie si tranchée. « Le Lyonnais, dit M. Aynard, semble une race du Nord égarée dans le Sud, race de travailleurs pensifs qui, tout en portant haut ses regards, s'entend à exploiter la terre. Le Lyonnais s'agite dans les contraires, et c'est pourquoi il est énigmatique, tout se heurte en lui. Il est actif et contemplatif. C'est un mystique intermittent secoué par le rude travail... C'est la cité du rêve et du réel, du chrétien austère, du visionnaire et du sectaire. »

Berceau de la religion chrétienne dans la Gaule, Lyon est resté notre grande ville la plus croyante. Il y a en elle comme un fonds naturel de piété traditionnelle et un catholicisme de race. « Un spiritualisme élevé, un sentiment religieux à la fois indépendant et pur, une droiture naturelle, une conscience scrupuleuse dans la conduite et dans le travail, une simplicité et une bonté naïve, telle est la physionomie commune à ces nobles penseurs (Ballanche, Ampère, Dugas

1. Dr Collignon, *Anthropologie de la Lorraine*, 1886.

Montbel, De Gérando); c'est l'apanage de l'esprit lyonnais. Jamais à Lyon ne se sont perdues les habitudes d'un mysticisme tendre et rêveur, non plus que celles d'une infatigable charité. Les fondateurs spirituels de la cité furent des disciples de saint Jean. Les conditions particulières du site favorisent dans cette ville les rêveries vagues mais grandioses. La vie de famille y maintient la droiture dans les cœurs [1]. »

Au milieu de la décadence de notre art religieux, Lyon nous a donné le grand artiste chrétien Hippolyte Flandrin, Bonassieux, Orsel, Puvis de Chavannes, qui dans ses fresques s'est inspiré des peintres primitifs de l'Italie.

IV

Dans cette course rapide à travers nos provinces, nous les avons trouvées occupées primitivement, ou successivement conquises par trois groupes ethniques principaux : les Gaulois, les Romains et les Germains, qui sont, à différents degrés et à des titres divers, nos ancêtres. De ces ancêtres, ceux auxquels nous devons le plus, ce sont les Gaulois. D'eux, plus que d'aucun autre peuple, vient le sang qui coule dans nos veines, et c'est surtout à eux que nous ressemblons par nos qualités et par nos défauts.

S'il est difficile, en dehors de la Bretagne et du massif central, de rencontrer le type physique du Celte à la tête courte, au crâne large et saillant dans la région antérieure, à la taille petite ou médiocre, aux yeux bruns, aux cheveux châtain clair dans l'enfance et bruns à l'âge adulte, au teint frais et coloré; si le Gaulois Kymri, peint par les anciens écrivains avec les caractères de la race germanique, ne se trouve guère que dans certains cantons du Nord et de l'Est, les principaux traits du portrait moral des Gaulois, tracé par les écrivains latins et grecs, existent dans les Français d'aujourd'hui.

Sans doute, nous sommes des Gaulois romanisés et christianisés. Mais, sous l'empreinte de la civilisation romaine et chrétienne, à travers tous les croisements et mélanges de

1. De Laprade, *Questions d'art.*

races, à travers tous les changements politiques et sociaux, le type psychologique primordial s'est conservé, et forme encore le fond de notre personnalité.

Comme les Gaulois, les Français brillent par la bravoure dans les combats, par la finesse de l'esprit dans la conversation, *Rem militarem et argute loqui.* « La vaillance, l'amour de la gloire, disait Napoléon Ier (*Mémorial de Sainte-Hélène*), sont, chez les Français, un instinct, une espèce de sixième sens. Combien de fois, dans la chaleur des batailles, je me suis arrêté à contempler mes jeunes conscrits se jetant dans la mêlée pour la première fois. L'honneur et le courage leur sortaient par tous les pores. »

Strabon nous représente les Gaulois « irascibles, fougueux, prompts à la bataille, courant au combat sans aucune circonspection, de sorte qu'ils tombent facilement sous les coups de ceux qui veulent employer contre eux la stratégie. Ils se montrent insupportables dans la victoire et abattus dans la défaite ». D'après César, ils étaient « mobiles, changeants et avides de nouveauté, d'une légèreté surprenante, même dans la guerre, joignant à la promptitude de résolution et à l'insouciance du danger le manque de constance et de fermeté dans les revers, vivant entre eux à l'état perpétuel de dissensions intestines ».

La *furia francese* rappelle toujours l'impétuosité gauloise, et si, parfois, grâce à des chefs sages et prudents, dans la conduite de ses affaires militaires et politiques, la France n'a pas imité la légèreté et le manque de circonspection de ses premiers ancêtres, elle a trop souvent payé par de cruels désastres les fautes où l'a entraînée le caractère national. Si elle a eu de grands ministres et des hommes d'État de grande valeur, dans ses assemblées politiques, qui mieux que ces hommes célèbres représentent la nation, ne retrouve-t-on pas l'indiscipline, les discussions passionnées, les entraînements irréfléchis, les décisions précipitées des assemblées gauloises, *Gallorum subita et repentina consilia*?

Les Gaulois ne nous ont-ils pas transmis aussi l'amour des changements politiques, *Novis rebus studere*? Notre mobilité naturelle, longtemps contenue par la vigueur d'un pouvoir unique, *tempéré*, si l'on veut, *par des chansons*, se donne

libre carrière depuis cent ans. Que l'on compte les constitutions politiques que nous avons subies !

Les Romains ont servi d'instituteurs à nos pères barbares. Que ne leur ont-ils communiqué un peu de leur esprit politique, de cette sagesse dans les conseils, et de cette patience, qui, d'après l'Écriture, leur a valu la conquête du monde. *Et possederunt omnem locum consilio suo et patientia.* (I Machab.)

Les Gaulois avaient pris pour symbole l'alouette, « l'oiseau national, gai, sociable et confiant, compagne assidue du laboureur, qui, dès l'aube, part du sillon comme une flèche, et porte au ciel l'hymne de joie ». (Michelet.)

L'alouette pourrait aussi symboliser la gaîté et la sociabilité française, quoique l'on ait cru remarquer que les Français du dix-neuvième siècle sont moins gais que leurs pères d'avant la Révolution.

D'après Diodore de Sicile et César, les Gaulois étaient francs, ouverts, hospitaliers avec les étrangers, et forçaient les étrangers à s'arrêter et à dire ce qu'ils savaient et avaient entendu sur tous les sujets.

La France est encore la terre hospitalière par excellence, si hospitalière, qu'elle est devenue pour tous une seconde patrie. « Tout homme a deux pays, le sien et puis la France. » Au dix-huitième siècle, Franklin disait : « Je trouve les Français la plus aimable nation pour y vivre... Ils ont de certaines frivolités qui ne font de mal à personne... Il ne manque au caractère français rien de ce qui appartient à celui d'un agréable et galant homme. »

Signalons chez les Gaulois une dernière qualité, la générosité de cœur, la sympathie qui, d'après Strabon, « leur faisait ressentir vivement les injures faites à leurs voisins, et les tenait toujours prêts à les venger ». Nobles dispositions, qui forment la plus belle partie de notre héritage gaulois, et qui, sous l'influence du christianisme, ont produit et produisent encore des œuvres si admirables de charité et de dévouement.

Les Gaulois conservèrent leur tempérament et leur caractère moral après la conquête des Romains ; les sangs s'étaient trop peu mêlés pour que la dureté romaine remplaçât

dans leurs cœurs leurs qualités primitives, et nous pouvons

> Rendre grâces au ciel de n'être pas Romain,
> Pour conserver encore quelque chose d'humain.

Les Romains nous communiquèrent ce qu'ils pouvaient nous communiquer en dehors du sang; ils firent notre éducation politique et intellectuelle.

Ayant affaire à un peuple qui se rapprochait d'eux par ses goûts et ses aptitudes, parce qu'il se rattachait à la grande famille d'où étaient sortis les Grecs et les Romains, ils n'eurent pas de peine à l'initier à leur civilisation. Avec leur vive et souple intelligence, leur merveilleuse faculté d'assimilation, les Gaulois s'approprièrent avidement et promptement ce que Rome leur apportait et leur enseignait : institutions, arts, langue, usages.

Administrés à la romaine, vivant de la vie romaine, abandonnant leur langue et leur pauvre littérature pour la langue et la littérature latines, bientôt ils devinrent Romains par leurs mœurs et par toutes les habitudes de l'esprit.

En communiquant aux Gaulois leur langue et leurs institutions politiques, les Romains furent leurs premiers instituteurs. Mais l'œuvre de ces maîtres païens avait besoin d'être perfectionnée, corrigée et redressée par l'Église, qui apporta à la Gaule la véritable civilisation, en lui donnant l'éducation religieuse et morale.

Dans l'ordre politique, à ces peuples jusque-là divisés, indisciplinés, batailleurs, révolutionnaires, Rome apprit l'ordre sous un pouvoir unique, fortement centralisé, et leur fit goûter les avantages de l'unité monarchique. Mais le césarisme païen ne respectait pas les libertés les plus sacrées, et pour la défense de ces libertés, l'Église fut souvent en lutte contre un despotisme toujours renaissant.

Dans la langue des Romains elle trouva des qualités d'ordre, de logique, de précision, qui convenaient à ce peuple politique et administrateur, qualités précieuses, qu'elle perfectionna encore, pendant de longs siècles, par la dialectique scolastique.

Après la conquête, cette langue devint rapidement celle des Gaulois de la haute classe. La langue gauloise manquant

de termes pour exprimer les idées nouvelles, ne pouvant servir ni pour la littérature, ni pour le barreau, ni pour la conversation, devait céder la place à celle des vainqueurs, qui, peu à peu, se répandit jusque dans les campagnes.

En donnant aux Gaulois leur langue, les Romains agirent profondément sur leur esprit; ils se l'assimilaient en lui donnant, pour ses pensées, un nouveau moule, dont il ne pouvait manquer de prendre la forme. Le génie gaulois devait se trouver à l'aise dans ce moule, qui, sous l'influence de l'hellénisme, avait dépouillé sa raideur et sa rudesse primitive. A l'école des Grecs, les Romains avaient affiné leur goût, assoupli leur imagination, et produit des œuvres où les qualités brillantes et le charme artistique s'unissaient aux fortes qualités de leur race.

Les beautés de la littérature hellénique se reflétant dans la littérature latine, durent être avidement saisies par un peuple dont l'esprit avait de naturelles affinités avec l'esprit grec. Son clair et lucide génie se laissa aussi facilement pénétrer par le génie romain, qui lui imprima le goût de l'ordre, de la précision, de la logique, de l'harmonie, caractéristique des littératures classiques.

Notre langue française a même poussé le goût de l'ordre et de la précision plus loin que les langues classiques, dont elle est la fille. L'amour de la clarté nous a fait donner à nos phrases une construction que les Romains ne nous avaient pas enseignée. A l'inversion, nous avons substitué l'ordre direct, l'ordre de la logique et de la raison. Si notre phrase est moins variée et moins favorable à l'expression des passions, avec quelle lucidité, en revanche, et quelle transparence elle rend la pensée ! Tout ce qui pourrait nuire à cette lucidité en est sévèrement banni. « Ce qui n'est pas clair n'est pas français », et nous avons une antipathie nationale contre la pénombre dont certains peuples voilent leurs œuvres littéraires, et qu'ils ont tort de prendre pour de la profondeur.

Par la clarté de la langue et la netteté des idées, nos écrivains ont rendu notre littérature facilement accessible aux étrangers; par la sévérité de la composition, le goût de l'ordre et de la mesure en tout, la politesse et les agréments

du style, ils ont étendu son empire sur toute l'Europe. N'est-ce pas aux dépens de l'originalité, en se dépouillant de ce qui est le plus personnel dans les auteurs, que notre littérature est devenue universelle, internationale, pour ainsi dire ?

D'après les Anglais et les Allemands, ce serait la rançon dont nous payons notre sociabilité, et notre impersonnalité nous empêcherait d'atteindre à la haute poésie. Mais dans tous les genres de littérature, dans l'éloquence et dans le drame surtout, la France a produit des chefs-d'œuvre qu'elle peut opposer à ceux des autres nations ; et si, pour la poésie lyrique, elle a été inférieure dans les siècles passés, ne s'est-elle pas relevée dans notre siècle ? Notre race n'est pas poétique, dit-on quelquefois. Mais le sens de la poésie aurait-il pu disparaître chez un peuple qui descend des Celtes, au génie si poétique, et en partie des Germains, à qui on ne saurait refuser ce même génie ?

Gaulois par le sang, Romains par la langue et l'éducation intellectuelle, que devons-nous aux Germains, les derniers conquérants de notre pays ?

Au dire des Allemands et de certains historiens français, nous leur devrions beaucoup. Aux Gallo-romains corrompus et asservis ils auraient appris la vertu et l'amour de la liberté.

Étudiant de plus près les documents, sans refuser aux Germains une certaine influence dans la formation du peuple français, l'histoire ne leur laisse pas un rôle si honorable.

Il est difficile de préciser dans quelle proportion ils ont mêlé leur sang à celui de nos premiers ancêtres, et par là influé sur leur tempérament et leur caractère. Cette proportion a été plus grande dans nos provinces du Nord-est que dans celles du Midi. Aussi, les Français de cette région sont-ils ceux qui se rapprochent le plus du type germanique, et tiennent-ils le milieu entre le tempérament calme, lourd et engourdi, la lenteur des impressions, la puissance d'attention, la patience et la persévérance énergiques dans le travail, qui caractérisent l'homme du Nord, et les caractères opposés qui distinguent les populations du Midi.

Si les Wisigoths et les Burgondes ne tardèrent pas à se laisser absorber dans les populations du Midi et de l'Est, où ils s'étaient établis, les Francs, plus voisins de l'Allemagne,

et se retrempant à la source germanique, conservèrent plus longtemps leur caractère national, et par leur contact, agirent plus fortement sur les populations du nord de la France.

Est-ce à eux que nous devons d'avoir échappé au despotisme romain, sous le souffle de l'esprit de liberté importé des forêts de la Germanie dans notre Gaule asservie?

Lorsqu'ils ont substitué l'autorité de leurs rois à celle des empereurs romains, nous ne voyons pas que la Gaule ait joui de plus de liberté qu'elle n'en avait auparavant. Si les Germains avaient connu une certaine liberté politique au temps où écrivait Tacite, à l'époque des invasions, depuis plusieurs générations, ils avaient perdu leurs anciennes institutions [1]; et le régime qu'ils imposèrent à la France sous la dynastie mérovingienne n'avait rien de commun avec les libertés du régime parlementaire. Les réunions des grands et les assemblées populaires que nous trouvons à cette époque n'étaient pas une institution permanente imposée aux rois pour restreindre leur autorité. Les rois les convoquaient quand ils voulaient, écoutaient leurs vœux, et jouissaient d'un pouvoir absolu dans l'administration du royaume.

Il est cependant à croire que le joug d'un tel pouvoir devait paraître bien dur à des populations qui, autrefois, au delà du Rhin, avaient joui d'une indépendance dont le souvenir était sans doute encore vivant. Mais la liberté, que le réveil de leurs vieux instincts devait faire naître parmi nous, n'était pas une liberté sage et réglée; c'était la liberté des barbares indisciplinés qui ne savent pas refréner la violence et la brutalité de leurs passions.

Le bienfait de la vraie liberté, nous le devons à l'Église qui, en convertissant les fiers Sicambres, fit courber leur tête sous le joug de l'autorité et du devoir.

De longs siècles furent nécessaires pour faire de ces hommes farouches de paisibles citoyens et des chrétiens soumis à la morale évangélique. Ces prétendus régénérateurs de la Gaule, au lieu de vertus, lui apportèrent tous les vices de la barbarie. C'est l'Église qui a régénéré à la fois les

1. Fustel de Coulanges, *Invasion germanique*, p. 558.

Gallo-romains et les Germains. Seulement, chez ces derniers elle a trouvé des ressources précieuses qui devaient faciliter son œuvre : un sang jeune, une sève vigoureuse, les instincts d'anciennes vertus de race qui s'étaient éclipsés dans le désordre des invasions, et qui devaient reparaître quand, dans une société bien réglée, les Germains recevraient l'éducation de l'Église.

C'est bien elle, en effet, qui a *élevé* ces enfants barbares, ennemis de toute contrainte, livrés à toutes les convoitises des sens et de l'orgueil. En leur donnant la foi chrétienne, en leur inspirant la crainte des jugements de Dieu, elle leur a appris à dompter leurs passions fougueuses sous la loi divine, et à plier leurs volontés rebelles sous l'autorité des gouvernements légitimes. A ces gouvernements ils pouvaient obéir sans déroger à leur fierté native et à leur noble esprit d'indépendance, car c'étaient des gouvernements chrétiens qui n'avaient plus rien de l'absolutisme césarien.

En étudiant la formation des peuples, on ne tient pas, en général, assez compte du rôle de l'Église. Dans la masse des éléments ethniques qui ont été mis en contact, des qualités naturelles des peuples qui se sont mélangés, la religion chrétienne a jeté un ferment divin qui l'a transformée et fécondée. On attribue souvent à des qualités de race ce qui était surtout le fruit de la foi et des pratiques chrétiennes.

La chevalerie, par exemple, qui a eu un rôle si brillant dans notre histoire du moyen âge, et a exercé sur notre caractère une influence qui s'est prolongée à travers les siècles modernes, faut-il en faire honneur aux Germains comme de leur principal apport à la formation du peuple français ? Sans doute, les sentiments chevaleresques (point d'honneur, respect de la femme, dévouement, foi à la parole jurée, etc.) n'étaient pas inconnus aux Barbares des forêts de la Germanie. Mais qu'il y a loin de ces Barbares à nos chevaliers chrétiens pour la pratique des devoirs de la chevalerie !

Au christianisme seul il appartient d'inspirer les actes en harmonie avec ces grands sentiments. L'esprit chevaleresque et l'esprit chrétien se sont developpés ensemble, et ont eu en même temps leurs siècles de prospérité et leurs siècles de décadence. Au dix-septième siècle ils faisaient encore vibrer

la grande âme de Corneille et de ses contemporains. Dans les âges suivants, ils vont s'effaçant de plus en plus de notre littérature et de nos mœurs. Depuis la Révolution surtout, l'esprit positiviste tend à les remplacer parmi nous et à faire disparaître les derniers restes de ce qui avait fait la grandeur de nos pères.

S'il perdait la religion, le peuple français tomberait au-dessous de lui-même et au-dessous des autres. « Le Français a besoin de la religion plus que tout autre homme. S'il en manque il n'est pas seulement affaibli, il est mutilé. » (J. de Maistre.)

L'élément religieux est nécessaire au Français pour compléter les qualités naturelles et corriger les défauts qu'il tient de ses ancêtres. Dans le riche héritage qu'il a reçu des Gaulois, quelque chose manquait du côté du caractère. Il fallait donner du lest à ces natures légères, mobiles, impressionnables, prêtes à tous les entraînements, une direction à ces têtes tournant à tous les vents. Ce fut le don précieux que la religion chrétienne leur apporta, en jetant, dans ces esprits volages et frivoles, le sérieux et la gravité de ses enseignements, et en communiquant à ces volontés mobiles et inconstantes une énergie surnaturelle qui les rendit capables d'entreprendre et d'accomplir les plus grandes choses.

A ce même résultat contribuèrent les institutions politiques que, sous l'inspiration de l'Église nos pères s'étaient données. Le pouvoir fort et traditionnel de la monarchie héréditaire les contenait dans le devoir et les empêchait de donner carrière à leurs instincts turbulents.

Entre le christianisme et notre race il y avait des affinités : le cœur chaud et généreux de la France devait vibrer à l'unisson de celui de l'Église et se laisser facilement pénétrer par une religion d'amour et de sacrifice.

Dans la France, l'Église trouva une fille aînée docile à ses enseignements, toujours prête à la défendre par la parole et par l'épée, à étendre au loin son règne par l'apostolat, et mettre à son service les admirables ressources qu'elle trouve dans son caractère, pour les œuvres de zèle et de prosélytisme.

Du peuple français, en corrigeant ses mauvais penchants et

en fortifiant les bons, elle était à la longue parvenue à faire le peuple le plus brillant et le plus admiré de l'Europe. « Sous Louis XIV, dit J. de Maistre, on vit le type par excellence du caractère français, dans toute la perfection dont il est susceptible. C'était un mélange de religion, de chevalerie, de génie, d'amabilité, de galanterie ; c'était un tout si éblouissant que l'Europe le proclama le modèle de la grandeur aimable et mit sa gloire à l'imiter. »

En pénétrant l'âme française et en s'amalgamant intimement avec elle, l'élément religieux l'avait singulièrement enrichie et agrandie. Dans la mesure où la France a perdu ou laissé affaiblir ce précieux élément, elle s'est *mutilée*, et elle n'a pas conservé son rang de grandeur et de puissance parmi les nations de l'Europe. Si la religion ne reprend pas chez elle son empire, elle pourra encore briller par certaines qualités de société, fournir des artistes, des amuseurs publics comme les *Græculi* de la décadence ; mais elle n'aura plus même la force de défendre son indépendance contre les nations rivales. Ces qualités de société elles-mêmes, qui rendent le Français aimable entre tous, vont s'affaiblissant.

Telle est cependant la vitalité religieuse de la France, elle a été si fortement trempée dans l'esprit chrétien, qu'en dépit de toutes les causes de dépravation accumulées depuis cent ans, un grand nombre des Français du dix-neuvième siècle restent fidèles à la foi de leurs ancêtres, et ceux mêmes qui ont eu le malheur de la perdre ressentent encore, dans leurs sentiments et dans leurs actes, l'heureuse influence des habitudes d'un long passé et du milieu où ils vivent.

Dans le portrait général des Français tels que de longs siècles de vie religieuse les ont faits, beaucoup pourront donc se reconnaître.

V

Au point de vue physique, nous avons dit qu'il n'y a pas de type général en France. On peut dire cependant qu'il y a un tempérament qui prédomine : c'est le tempérament nerveux et sanguin. Les tempéraments bilieux et lymphatiques y sont plus rares. La figure du Français se distingue plutôt par la

physionomie, la mobilité de l'expression, que par la noblesse, la pureté des lignes et la régularité des traits.

De son tempérament sanguin-nerveux dérivent la sensibilité, l'excitabilité, la pente au plaisir et à la gaieté, la promptitude à s'exalter et à s'enthousiasmer. Le climat riant et la beauté du pays qu'ils habitent contribuent aussi à la bonne humeur des Français.

Pour faire contrepoids aux dangereuses et mobiles impulsions de la sensibilité, il faut des idées et des sentiments qui s'emparent puissamment de l'âme, et la fixent dans la bonne voie. Seule la religion a des enseignements et inspire les sentiments qui ont une telle efficacité.

Pendant de longs siècles elle a servi de correctif à nos défauts. Les grands hommes en qui la France s'est personnifiée ne donnent pas l'idée d'une nation aussi légère, mobile et frivole que nos rivaux se plaisent à la représenter. D'après certains écrivains étrangers, par sa sensibilité impressionnable, le Français se rapproche de la femme et de l'enfant. Mais le rôle que la France a joué en Europe prouve que les qualités viriles ne lui ont pas manqué.

Si ces qualités ne sont pas aussi développées en nous que chez d'autres peuples, ils auraient à nous envier les qualités sociales qui sont nos qualités prédominantes.

De tout temps le Français s'est fait remarquer par sa sociabilité. Ce caractère a été très bien décrit par Taine quand il parle de l'ancien régime. « Par instinct, dit-il, le Français aime à se trouver en compagnie ; il fait bien et sans peine toutes les actions que comporte la société. Il n'a pas la mauvaise honte qui gêne ses voisins du Nord, ni les passions fortes qui absorbent ses voisins du Midi. Il n'a pas d'effort à faire pour causer, point de timidité naturelle à contraindre, point de préoccupation habituelle à surmonter. Il cause donc à l'aise et dispos, et il éprouve du plaisir à causer... plaisir fin, léger, rapide, où son intelligence, son amour-propre, toutes ses vives et sympathiques facultés trouvent leur pâture. Sensible comme il est, les égards, les empressements, les délicates flatteries sont l'air natal hors duquel il respire avec peine. Il souffrirait d'être impoli autant que de rencontrer l'impolitesse. Pour ses instincts de bienveillance et de

vanité, il y a de charmantes douceurs dans l'habitude d'être aimable. Causer, c'est amuser autrui en s'amusant soi-même, et il n'y a pas de plus vif plaisir pour un Français. Agile et sinueuse, la conversation est pour lui comme le vol de l'oiseau... d'idées en idées il voyage, alerte, excité par l'élan des autres, sans demander aux mille objets qu'il effleure autre chose que la diversité et la gaieté de leur aspect. »

La Révolution a créé une société où ces heureuses dispositions de la race française ne trouvent pas à se développer autant que dans l'ancienne. Les âmes sont trop troublées et tendues, les gens trop occupés et trop ambitieux pour avoir le temps d'être gais, pour suivre « les instincts aimables et sociables de notre race du côté de l'insouciance et de l'enjouement : « Être gai, disait un voyageur anglais en 1785, « voilà le propre des Français. » Point de travail âpre et précoce, de concurrence acharnée. Les rangs sont marqués, les ambitions bornées, l'envie est moindre. Nous ne songeons qu'à avancer, ils ne songaient qu'à s'amuser [1]. » (Taine.)

Cependant ces instincts aimables et sociables de la race, les Français les suivent encore assez, pour conserver sur ce point une supériorité que les autres peuples ne contestent pas. Mais ils ont soin de faire ressortir le revers de ces qualités. « Toute la société française est au fond une compagnie mutuelle de vanité, dit un écrivain allemand qui a longtemps habité la France [2]. On caresse pour être caressé, mais ce n'est jamais lourdement et sans grâce. C'est l'art de la flatterie détournée, indirecte, pleine de mesure. » Mais il montre de l'indulgence pour cette vanité française « vanité d'enfant, inoffensive, presque aimable, et qui n'a rien de déguisé et d'hypocrite, de hargneux et d'aigri. Rien de plus

1. Déjà Mercier, à la fin du dernier siècle, avait remarqué « qu'on ne trouvait plus chez les Parisiens cette gaieté qui les distinguait, il y a soixante ans ; que leur abord n'était plus si ouvert, ni leur visage si riant ». — Et Sainte-Beuve dit à son tour : « Il y a une chose que les Français ont de moins en moins : ils ne sont plus gais. Ils le sont bien encore à certain jour et par accident, au théâtre, par exemple. Mais cet ordinaire de gaieté et de bonne humeur qui tenait à l'ancien fond gaulois a disparu. » (*Causeries du Lundi*, t. VII, p. 1.)

2. Karl Hildebrand, *la France et les Français.*

éloigné du caractère français que l'hypocrisie calculée que l'on rencontre si souvent chez les nations germaniques. »

On reproche aussi au Français *pour se faire tout à tous* de ne pas assez rester lui-même, de développer sa vie sociale aux dépens de sa vie personnelle, de trop sacrifier l'indépendance du jugement à l'opinion régnante, de tenir dans sa conduite trop de compte du respect humain et de la crainte du ridicule. Dans son caractère, la force ne va pas de pair avec l'amabilité. Il y a de la volonté en lui, mais une volonté plus capable d'explosions soudaines que d'efforts lents et persévérants. « Un défaut des volontés spontanées, c'est la soudaineté excessive des résolutions. De là, parfois, cette légèreté et cette étourderie tant reprochées. En revanche, notre volonté spontanée et expansive a cet avantage d'être portée à la droiture par son premier mouvement. La dissimulation exige réflexion; les calculs de la ruse demandent une longue prévoyance et de la persévérance : nous n'avons pas la vocation. Le Français, conforme au type traditionnel, est sincère et ouvert par tempérament. Son imagination seule, ou le désir de briller devant la galerie, lui fera altérer plus ou moins consciemment la vérité : il dérange pour arranger, il brode. C'est moins souvent chez lui calcul qu'exubérance d'humeur. Il a toujours un peu du Gascon, alors même qu'il est Celte ou Franc[1]. »

Avec cette droiture et cette générosité instinctives, nous ne saurions être de bons politiques, dans le sens moderne du mot. « Il n'y a pas de peuple au monde, dit Joubert, qui fasse le mal avec aussi peu de dignité que nous. Dès que nous nous écartons de la droiture et de la générosité, nous sommes ridicules et déplaisants; nos mesures sont étroites, nos projets mal concertés. Les autres nations, plus graves, plus réfléchies, font bientôt de nous leur dupe... La vertu seule nous sied bien : nous l'exerçons avec grâce et presque en nous jouant; nous faisons les plus belles actions et les plus hauts sacrifices avec aisance, simplicité, grandeur... C'est pour cela que l'histoire de nos armées est si belle et celle de nos compagnies si misérable. Jamais nous n'avons

1. A. Fouillée, *Psychologie du peuple français*, p. 182.

su supplanter le commerce d'aucune nation, et souvent elles ont chassé nos commis avec ignominie, comme des friponneurs maladroits, assez imprudents pour se mêler d'être trompeurs, sans industrie et sans vocation. Il faut à la mauvaise foi des combinaisons, des précautions, du secret, de la lenteur : le Français n'y est pas propre; il ne réussit bien qu'aux sentiments qui exigent du jet, et au commerce qui demande du goût, de la hardiesse, de la célérité. »

Cependant, la France a toujours produit des hommes d'État, et, dans les temps où le vrai mérite pouvait arriver au pouvoir, elle n'a pas manqué d'habiles et sages politiques pour conduire ses affaires.

On ne saurait appliquer au Français la définition qu'on a donnée de l'Anglais : *Un animal politique.*

Avec la mobilité de son caractère, son esprit de contradiction, son manque de respect, son penchant à l'ironie frondeuse, le peuple français est difficile à gouverner. Il lui faut un gouvernement assez fort pour lui faire un peu peur et pour se laisser taquiner un peu impunément.

S'ils n'ont pas pu nous communiquer les qualités de caractère qui font les bons politiques, les Romains ont fait l'éducation de notre esprit, et ont contribué avec les Grecs et les Gaulois à former ce qu'on appelle l'*esprit français*. Dans l'ensemble des qualités qui caractérisent cet esprit, il faut leur attribuer surtout celles qui constituent l'esprit classique : l'ordre, la méthode, la mesure, la clarté.

Mais l'esprit français a été enrichi d'autres dons. Point de rencontre des races du Nord et du Midi, qui y ont trouvé en quelque sorte leur équilibre, la France a dû à la fusion de ces races une certaine universalité d'aptitudes. Par l'assimilation de ces éléments divers, elle a formé un type nouveau, où chacun des peuples de l'Europe peut retrouver quelque chose de lui-même et reconnaître ses meilleures qualités intellectuelles, sinon dans tout leur éclat, du moins avec l'éclat tempéré qui convient à l'ensemble harmonieux dont elles font partie.

La prédominance du bon sens et de la raison dans l'intelligence française n'exclut pas l'imagination; elle en prévient seulement les écarts, elle la règle, au risque d'en diminuer

peut-être la puissance et de la faire paraître faible et timide aux yeux des autres peuples.

Le goût de l'ordre et de la méthode n'exclut pas la chaleur et l'enthousiasme, qui, joints à l'esprit logique, donnent au Français une si grande supériorité dans l'art oratoire. Dans ses discours, à l'agrément du bien dire, à l'ordre et à la clarté, il sait unir la force du raisonnement.

Il sait aller au fond des questions, quand il veut s'en donner la peine. « Il n'est rien que l'intelligence du Français ne puisse faire, pourvu qu'il veuille bien se donner la peine de réfléchir », dit Saint-Évremond. Mais la facilité, la rapidité de compréhension lui est souvent nuisible. Il n'a pas la force de réflexion, la puissance d'attention. Son intelligence vive, prompte, primesautière comme sa volonté, est exposée aux jugements précipités et incomplets. Avec son esprit prompt, son coup d'œil juste et précis, il voit vite et bien les surfaces, sans se donner toujours le temps et la peine d'aller au delà.

Mais combien qui ne méritent pas ce reproche ! Que d'écrivains français en qui la profondeur s'unit à une admirable lucidité !

A cette lucidité, qui est le caractère général de notre littérature, pour en compléter le charme, beaucoup ajoutent l'*esprit*, cet héritage des Gaulois, ou plutôt de la Grèce, qui, d'après Taine, « fait de la race française la plus attique des modernes, moins poétique que l'ancienne, mais aussi fine, d'un esprit exquis plutôt que grand ». Voltaire le comparait au vin de Champagne :

> De ce vin frais l'écume pétillante,
> De nos Français est l'image brillante.

Tel est l'ensemble des qualités et des défauts qui forment le type psychologique général des Français.

Ce type s'est constitué lentement par la fusion de diverses races soumises à l'action des mêmes institutions, du même milieu moral, des mêmes croyances.

Cette action continue et prolongée avait donné au peuple français sa véritable unité, en dépit des diversités provinciales. Vivant des mêmes idées, des mêmes sentiments, des

mêmes croyances, les âmes étaient alors en communion, et, bien plus que l'unité du territoire, des lois et des intérêts, cette communion des âmes fait la force des nations. En brisant cette unité, l'impiété révolutionnaire a jeté la France dans cette anarchie religieuse et politique, dans ces luttes des partis dont nous sommes les témoins attristés, et qui nous inspirent, pour son avenir, de si justes inquiétudes.

Louis BOUTIÉ, S. J.

LE XIXe CONGRÈS
DE
LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
ET LA POLITIQUE

En ce moment, les ligues sont fort suspectes. Mais, comme jadis au plus beau temps de la *Loi des suspects*, il y a des privilégiés. De ceux-là sont les ligueurs de l'*Enseignement*, et c'est au point qu'ils ont « toutes les sympathies » du pouvoir. C'est M. le ministre de l'Instruction publique qui l'a dit, à Toulouse, il y a un mois. Notez que cette sympathie est réfléchie et voulue; M. le ministre en a déduit les raisons qui sont habiles et peut-être assez inattendues :

La *Ligue* ne cache pas sa cocarde; elle ne dissimule pas ses doctrines. Elle combat au grand jour pour la défense de l'esprit laïque et de l'esprit démocratique. Mais elle est libérale, et c'est pour cela qu'elle a toutes nos sympathies.

La doctrine démocratique et laïque n'est pas une doctrine d'intolérance. Nous n'offensons aucune croyance, nous entendons seulement défendre la société civile contre les attaques qui la pourraient menacer et d'où qu'elles puissent venir. — Nous ne sommes pas des persécuteurs de la foi, disait il y a peu de temps M. Aulard, dans la belle conférence qu'il faisait à la Sorbonne, sous le patronage de la *Ligue* de l'enseignement. Nous respectons la vie intérieure des consciences, et nous la voulons libre[1].

On ne peut mieux dire : mais, justement, que vaut l'affirmation de M. Aulard? N'a-t-il pas de la liberté une conception assez particulière? On l'a montré ici-même[2] à propos de cette conférence, que M. le ministre trouve si « belle ».

1. J'emprunte ce texte et les autres du même genre à *la Dépêche* et au *Télégramme* de Toulouse qui ont rendu compte, au jour le jour, des travaux du Congrès (3-7 novembre 1899).

2. *Études*, 20 mai 1899, p. 507. Le P. Brucker y signale et y réfute les *Idées d'un professeur en Sorbonne sur l'enseignement congréganiste.* Ces « idées » se réduisent à ceci : Cet enseignement *dévirilise* et *dénationalise* les jeunes Français; conclusion : Il faut une loi exigeant « soit des candidats aux grandes écoles de l'État, soit des candidats aux fonctions publiques

Est-ce que, par hasard, le Congrès et M. Leygues se seraient réunis pour dire ce que M. Aulard avait déjà dit en Sorbonne? Cela vaut d'être examiné.

I

Dès le premier jour, M. Serres, maire de Toulouse, a dit très nettement ce qu'on attendait de ces ligueurs.

Des républicains ne sauraient se désintéresser des questions de défense républicaine et surtout de justice et d'indépendance sociales, que le Congrès — le plus important, sans contredit, depuis la création de la *Ligue* — va être appelé à étudier et à résoudre; et, je ne doute pas, pour ma part, que les questions ne soient tranchées par vous dans le sens le plus énergique et le plus décisif.

Pionniers infatigables de l'instruction intellectuelle et morale du peuple, vous êtes et vous devez rester à l'avant-garde des défenseurs des droits imprescriptibles de la Raison humaine contre les professionnels du Droit divin, qui vont chercher le mot d'ordre à Rome, hors de la patrie française.

Le moment est solennel : il s'agit de savoir si nous, les fils de la Révolution, nous devons laisser nos éternels ennemis en détruire l'esprit et les conquêtes.

A la veille de la rentrée des Chambres, il est bon, il est salutaire que la *Ligue* française de l'enseignement, fidèle à sa mission émancipatrice, fasse entendre sa voix autorisée aux représentants du peuple qui ont véritablement au cœur l'amour de la République.

A cette heure, messieurs, il n'est pas en France un homme de liberté qui n'ait les yeux fixés sur vous, et qui n'attende beaucoup de vos travaux et de vos délibérations.

Agissez donc, messieurs; c'est pour la liberté, pour la grandeur de la patrie et pour la République! (*Salve d'applaudissements.*)

C'est, paraît-il, « M. le préfet de la Haute-Garonne qui avait insisté bienveillamment auprès du ministre Léon Bourgeois pour que Toulouse devînt, cette année, le siège du Congrès ». Son discours de bienvenue a été cependant d'une circonspection très administrative. A peine s'est-il permis de dire que l'action de la *Ligue* « doit pénétrer petit à petit

pour lesquelles le baccalauréat est actuellement exigé, un certificat constatant que ces candidats ont suivi régulièrement et avec succès les trois dernières années du cours d'études de l'enseignement secondaire classique ou moderne dans un lycée ou dans un collège de l'État. » Et l'excellent M. Aulard ajoutait : « J'ai beau chercher, je ne vois pas quelle liberté serait menacée. » *Revue bleue*, 22 avril 1899, p. 487.

pour les fortifier et les émanciper, le cœur et la raison de la nation tout entière ».

M. Dupau, président du cercle toulousain, s'est tenu moins près des passions que M. le maire, moins près des nuages que M. le préfet; maudissant « l'obscurité » et bénissant « la science » en style qui se hausse lourdement au niveau des circonstances rares, il s'est écrié, au milieu des applaudissements :

Nous voulons enfin faire sortir de l'obscurité, ou d'aucuns voudraient toujours la maintenir, la vérité passée au crible de la Raison humaine; car nous savons, qu'à peine éclose à la lumière, elle répandra autour d'elle des germes régénérateurs d'une puissance et d'une fécondité telles que tous, les plus obstinés eux-mêmes, seront contraints de proclamer sa bienfaisante influence.

En poursuivant la réalisation de tous ces vœux, nous avons la certitude de travailler au relèvement de notre patrie mutilée, qui expie si cruellement encore les fautes d'un passé que tous, jeunes et vieux, nous devrions toujours avoir présent à notre mémoire; de préparer la réparation des injustices dont l'humanité a été trop souvent la victime, et de hâter ainsi l'avènement du règne de la justice immanente, règne pendant lequel la force n'aura d'autre attribution que celle de travailler au triomphe du droit et d'assurer ainsi la grandeur de notre chère France.

Nous assistons à une des phases de l'évolution humaine où la science occupera, sans contestation aucune, la place prépondérante qu'elle aurait dû toujours avoir et que jamais elle n'aurait perdue, si les instincts de sauvagerie qui, semble-t-il, dorment en nous, n'avaient été réveillés par des fanatismes qui, voulant la supplanter, n'ont su que créer des ruines sur leur passage.

Oui, quoi qu'on puisse dire, la science, pure des scories dont on voudrait la revêtir, ne peut pas faire faillite à nos aspirations légitimes. Par son progrès lent, mais ininterrompu, elle est destinée à faire le bonheur de l'humanité tout entière.

M. Jacquin a précisé ces dithyrambes, comme il convenait à un conseiller d'État qui a l'habitude de dicter des sentences indiscutables, et à un président qui sait la force de la *Ligue* dont il est le chef.

« Il peut paraître singulier que, cent ans après la Révolution, après trente ans de République, nous soyons réduits à défendre des conquêtes si chèrement achetées pourtant. Mais, grâce à la faiblesse des uns et à la complicité des autres, nous en sommes venus là. Nous protestons contre l'oppression et la servitude des consciences, et c'est

nous que l'on traite de sectaires et d'oppresseurs ! (*Applaudissements prolongés.*)

Mais ces attaques ne feront que nous rendre plus ardents à la lutte, et nous vaincrons nos oppresseurs. Dans ce but, d'ailleurs, le Conseil général vous demandera de renouveler le vœu émis au Congrès de Rennes au sujet du péril que fait courir à la France démocratique et républicaine l'enseignement secondaire congréganiste et le fâcheux recrutement des fonctionnaires de la République.

Après ces « fières déclarations », le *crescendo* devenait difficile. Mais M. Robelin, secrétaire général de la *Ligue*, devait à son prédécesseur Charavay « dont le nom restera comme un symbole de franchise, de courage et d'honneur »; il se devait à lui-même un début éclatant. Il a réussi. « Son discours, car c'est un véritable discours qu'a prononcé d'une voix vibrante M. Robelin, a plus d'une fois atteint les hauteurs de la grande éloquence[1]. »

Mais, sur les « hauteurs de la grande éloquence », M. Robelin n'a point perdu de vue ce bas monde.

On croit trop généralement — et c'est une grave erreur — que nos congrès ne sont qu'une occasion d'entendre de nombreux rapports, de nombreux discours, et d'émettre des vœux qui n'ont d'autre résultat que d'être agréables à ceux qui les ont proposés. Nous avons une autre ambition. Nous voulons — oui, nous avons cette prétention — que les vœux que vous émettez soient réalisés et reçoivent leur application.

Notre dévoué collègue, M. Cleiftie, au lendemain du Congrès de Rennes, a présenté au Conseil général de la *Ligue* un rapport précis sur la suite à donner à ces vœux. Un certain nombre d'entre eux ont déjà reçu satisfaction et nous insisterons sans nous lasser pour qu'il en soit de même des autres.

Parmi les vœux de Rennes, il y en avait un, vous vous en souvenez, ainsi conçu :

« Le Congrès fait appel à l'activité de propagande des sociétés fédérées pour parer aux graves atteintes portées à l'union morale et sociale de la France par l'enseignement secondaire congréganiste, et signale à l'attention du gouvernement le danger de recruter ses fonctionnaires parmi des jeunes gens qui ne sortent pas des établissements de l'État. »

Pour faire suite à ce vœu et pour inaugurer une campagne fructueuse de propagande, la *Ligue* a organisé en avril dernier, à la Sorbonne, une réunion dans laquelle notre éminent collègue, M. Aulard, a fait une conférence sur l'enseignement secondaire et la République.

Cette conférence a été répandue à des milliers d'exemplaires, et ce

1. *Dépêche* du 4 novembre 1899.

qui prouve qu'elle a porté, ce sont les attaques mêmes dont l'ont criblée nos adversaires.

Cette propagande, la *Ligue* va la poursuivre. Comme elle le dit, dans la circulaire qu'elle a lancée :

« C'est l'œuvre de l'éducation nationale, c'est l'unité morale et sociale de la France que nous entendons défendre contre les divisions de classes, de partis, de croyances et de races qui sont le plus clair résultat de l'enseignement congréganiste. Nous ne voulons attenter à aucune liberté, mais nous prétendons revendiquer, pour la nation, la liberté de n'être servie que par ceux dont la pensée et le jugement sont libres, qu'anime l'esprit vraiment démocratique et le sentiment de la responsabilité personnelle; nous revendiquons pour elle le droit de n'être pas trahis par ceux chez qui l'éducation — une certaine éducation — anéantit la volonté et inspire des préoccupations contraires aux idées, aux sentiments, aux principes que nous a légués la Révolution. »

Le dix-neuvième Congrès verra cette question importante agitée à nouveau. Ce sera la dernière étape, peut-être, avant la victoire décisive qui, espérons-le, ne se fera pas longtemps attendre. Il faut augurer que le vœu qui sortira de ce Congrès sonnera le ralliement des républicains.

A ce « ralliement » M. Bourgeois ne pouvait manquer; il est malade, mais il peut écrire, et « dans sa lettre, l'éminent homme d'État déclare qu'il est de cœur avec ceux qui viennent combattre ici pour la défense de la liberté de la pensée; il exprime toute sa sympathie pour les braves ligueurs réunis à Toulouse, s'associe à l'éloge qui sera fait de Charavay, et dit qu'il est temps de faire l'union de toutes les forces vives de la démocratie en face de l'audacieuse agression cléricale et réactionnaire. La France à l'esprit français! telle doit être la réponse des démocrates et des fils de Quatre-Vingt-Neuf, aux entreprises de Rome et des Jésuites[1]. »

« On applaudit » et pour marquer nettement encore la portée de ces applaudissements « M. Dessoye, fait adopter à l'unanimité le renouvellement du vœu déjà émis à Rennes, pressant, « dans le but de parer aux graves atteintes portées à l'union morale et sociale de la France par l'enseignement secondaire congréganiste », les sociétés fédérées à la *Ligue* d'activer leur propagande, et signalant, d'autre part, au gouvernement, « le danger de recruter ses fonctionnaires parmi

1. *Dépêche* du 4 novembre 1899.

des jeunes gens qui ne sortent pas des établissements de l'État[1] ».

II

Cette première séance, comme on voit, témoigne de vues fort libérales. Les ligueurs et leurs patrons ont pris un soin jaloux de ne point se démentir pendant tout le Congrès.

A propos des œuvres post-scolaires, dans la deuxième séance, M. Crouzet, professeur au lycée, a donné lecture d'un rapport portant « sur les relations à établir entre les associations d'anciens élèves de l'enseignement secondaire et les associations d'anciens élèves de l'école primaire ». La question est intéressante et bien éloignée, ce semble, du fameux vœu de Rennes. Mais voyez la ténacité et l'esprit de suite; le rapport de M. Crouzet « a été complété par plusieurs vœux additionnels », celui-ci entre autres :

Le Congrès fait appel à l'activité de propagande des sociétés fédérées pour parer aux graves atteintes portées à l'union morale et sociale de la France par l'enseignement secondaire congréganiste, et signale à l'attention du gouvernement le danger de recruter ses fonctionnaires parmi des jeunes gens qui ne sortent pas des établissements de l'État.

Je ne jurerais pas qu'on n'ait point voulu embaucher l'armée dans cette œuvre de salut public. Ce qui est sûr tout au moins, c'est que des mesures ont été prises pour lui infuser, à haute dose, l'esprit laïque. On en jugera par les conclusions de la Commission des bibliothèques :

Le Congrès émet le vœu :

1° Que l'œuvre des bibliothèques régimentaires soit encouragée et développée;

2° Que les bibliothèques régimentaires fonctionnent conformément aux principes adoptés par les bibliothèques scolaires laïques;

3° Que l'autorité militaire contrôle rigoureusement la composition des bibliothèques régimentaires;

4° Qu'une surveillance très sérieuse soit exercée sur les achats et sur les dons de livres, quelle qu'en soit l'origine;

5° Que le catalogue des ouvrages dont se composent les bibliothèques régimentaires soit adressé tous les ans au ministère de la Guerre;

6° Que le même contrôle et la même surveillance soient exercés sur les bibliothèques des établissements hospitaliers et pénitentiaires qui relèvent de l'autorité militaire.

1. *Dépêche* du 4 novembre 1899.

« Le troisième paragraphe a failli mettre le feu aux poudres. M. Levy, professeur au lycée, ayant demandé simplement que le contrôle des livres affectés aux bibliothèques militaires appartînt à la fois au ministre de la Guerre et au ministre de l'Instruction publique, tout le monde est parti en guerre et on a discuté pendant une heure et demie. Les amendements se multipliaient, embrouillant de plus en plus la question et éloignant chacun du texte même de la Commission.

« A force de ténacité, M. Dessoye a fait voter un amendement qui tend « à la création d'une commission mixte qui fonctionnerait au ministère de la Guerre, et dans laquelle figureraient des délégués du ministre de l'Instruction publique pour arrêter le choix des ouvrages à placer dans les bibliothèques régimentaires ».

« Cet amendement adopté, on a voté tout aussitôt, de guerre lasse, le paragraphe 5 qui prescrit l'envoi du catalogue au ministre de la Guerre, auquel on laisse en somme, de cette façon, le contrôle unique [1] », au grand regret des vrais laïques et des purs patriotes.

On est cependant monté au *Capitole* pour festoyer, et là, « quand le champagne a été servi », M. le maire de Toulouse et M. le président de la Ligue se sont mutuellement félicités de ce que « dès ses premiers travaux » le Congrès se montrait décidé à « conserver formellement les conquêtes de la Révolution »... « à faire aboutir la réforme de la loi qui autorise les ennemis de l'État à lui faire une guerre déloyale [2] ».

Et M. Jacquin ajoutait, d'un air de menace ou de triomphe — comme on voudra : « L'œuvre du Congrès ne se bornera pas là. »

En effet, à la troisième séance, « M. Deshaye, de Bordeaux, président de l'Union de la Jeunesse républicaine, rapporte, en un langage élevé, une longue série de vœux se rapportant à l'œuvre de la mutualité scolaire [3] », et conclut en ces termes, aux applaudissements de l'assemblée :

1. *Dépêche* du 5 novembre 1899
2. *Ibid.*
3. *Ibid.* du 6 novembre 1899.

Pour qu'il n'y ait pas deux Frances : celle de la Révolution et l'autre, provoquons tous les dévouements, faisons appel aux associations d'étudiants, aux sociétés de secours mutuels, aux syndicats professionnels de patrons et d'ouvriers, aux bourses du travail, aux syndicats agricoles ; fondons partout des universités populaires, et groupons autour de l'œuvre ainsi édifiée toutes les forces laïques de la nation.

Le dessein de fédérer ainsi « toutes les forces laïques de la nation » pour les mener à l'assaut de « l'autre France » est véritablement grandiose. Les instituteurs s'y associent par de « vifs applaudissements ». L'un d'eux même, grisé sans doute par l'honneur d'une telle entreprise, et jaloux d'y collaborer en famille « développe un amendement aux termes duquel la femme de l'instituteur pourrait être proposée *ipso facto*, concurremment avec les élèves de l'École normale, pour le poste d'institutrice.

« Mais Mme Kergomard, au nom de l'idée laïque, montre le danger de cette proposition[1] » :

On n'épouse pas une femme, dit-elle, aux applaudissements de l'auditoire, pour ses idées philosophiques. Le mari espère, il est vrai, convertir sa femme à ses idées à lui, mais c'est toujours le contraire qui arrive. Si la France est partagée en deux, c'est parce que, d'un côté, il y a l'homme qui pense par lui-même, et, de l'autre côté, la femme qui pense par l'Église. Voilà le danger social, et voilà pourquoi on n'a pas encore pu faire une France républicaine et laïque. Il faut donc se hâter de laïciser les esprits féminins, et c'est pour cela que je combats l'amendement.

Si laïque que soit la tirade de cette femme éloquente, il y avait dans l'assemblée un virtuose capable de mieux dire. On le vit bien quand l'assemblée eut décidé « par acclamation que des photographies du monument à élever à Jean Macé seraient envoyées gratuitement dans tous les établissements laïques de l'État ». Électrisé par l'évocation du grand fondateur de la *Ligue*, M. Bartet propose un vœu « tendant à la dissolution de toutes les congrégations religieuses autorisées ou non ».

« Une discussion s'engage, passionnée, orageuse même. Non pas que le Congrès, ou du moins une très grande partie de ses membres soient hostiles à la proposition de M. Bartet ;

1. *Dépêche* du 6 novembre 1899.

celle-ci est, au contraire, accueillie par une longue acclamation; mais les membres du Conseil général de la *Ligue* voient dans la formule brutale et impérative de ce vœu un danger pour le succès de la propagande active, mais mieux accommodante, plus opportuniste, en un mot, de la *Ligue* elle-même[1]. »

C'est ce qu'explique M. Dessoye en disant :

Une loi n'arrive à son heure que lorsqu'elle est entrée dans l'esprit de tous. Or, tous les républicains ne sont pas d'accord sur cette question. Agissons pour faire naître cet accord, et le jour où le parlement aura voté une loi déclarant que nul ne pourra être fonctionnaire sans avoir passé par les écoles de l'État, nous aurons fait un grand pas, et le problème sera résolu.

Il faut donc adopter la formule du Congrès, afin de ne pas semer des divisions entre nous. Personne n'est ici l'ami des moines; mais nous voulons obtenir un résultat pratique, et non pas faire une belle mais stérile manifestation. Et la preuve, au surplus, que la formule du congrès de Rennes est bonne, c'est qu'un grand nombre de conseils généraux l'ont adoptée[2].

Telle qu'elle est posée par notre collègue, la question touche au droit d'association, à propos duquel le gouvernement va déposer des projets dont le sens ne peut que nous être agréable. Restons donc dans notre domaine, dans notre programme de « Ligue d'enseignement ». Déclarons-nous incompétents pour le reste et ne donnons pas à nos adversaires le droit de nous reprocher d'avoir dévié de notre véritable but.

« M. Bartet réplique, et dit qu'il sera très facile aux Jésuites de leurrer les républicains. Ils conserveront leurs internats, mais enverront leurs élèves suivre les cours des collèges et lycées, où *peut-être* ceux-ci recevront une éducation neutre, mais vite démolie à côté[3]. »

J'ai donc le droit, conclut-il, de réclamer l'application de la loi de 1792; car si les congrégations sont encore en France, c'est uniquement par suite de la lâcheté gouvernementale. (*Applaudissements.*)

Cette sortie véhémente achève de perdre la cause de M. Bartet. Il a beau insister, malgré l'appui de M. F. Dreyfus,

1. *Dépêche* du 7 novembre 1899.
2. A en juger par les documents publiés dans l'*Enquête sur l'Enseignement secondaire*, le nombre de ces Conseils généraux ne serait pas aussi grand que l'affirmait à Toulouse M. Dessoye.
3. *Dépêche* du 7 novembre 1899.

son vœu est rejeté. Comme les congrégations religieuses doivent être reconnaissantes à la *Ligue* de les avoir sauvées de l'ostracisme farouche des intransigeants du Congrès ! Et vraiment, cette « chaude bataille » soutenue et gagnée, pour les moines, par des libres penseurs qui la détestent, n'est-ce pas l'héroïsme de la tolérance ?...

Mais voici que la discussion recommence aussi vive au sujet d'un vœu invitant le Congrès à dire que « défense sera faite aux instituteurs et institutrices d'accompagner leurs élèves aux offices religieux ».

« M. Beurdeley s'élève contre cette formule d'interdiction absolue et déclare que sa mise en pratique aurait pour résultat de ruiner l'école laïque dans de nombreux départements. Il faudrait se contenter de dire « que nul ne peut imposer aux instituteurs et institutrices d'accompagner... », etc., etc.

« M. Prunet, instituteur à Toulouse, observe, non sans humeur, qu'on veut tout laïciser ici, même les bibliothèques régimentaires, sauf l'école laïque. (*Applaudissements.*)

« MM. Vié et Lamourère parlent dans le même sens.

« M. Dessoye observe que, puisque ce qui divise le Congrès est une simple formule, il en offre une qui plaira peut-être à tous. La voici :

Le Congrès émet le vœu qu'il ne puisse être imposé à aucun instituteur ou institutrice laïque d'accompagner les élèves aux offices religieux.

« Mais M. Bartet et ses amis ne se déclarent pas satisfaits, et M. Dessoye leur fait alors observer qu'ils oublient trop que le présent Congrès est un Congrès national et qu'il n'appartient pas à quelques intransigeants d'engager la responsabilité de tous.

« M. Cavé, citant l'opinion de M. Édouard Petit, déclare que l'adoption du vœu Bartet serait la mort de l'école laïque dans plus de trente départements.

« La clôture est demandée et va être mise aux voix, lorsqu'un congressiste fait observer que l'assemblée n'est plus en nombre pour délibérer et qu'il n'y a plus qu'à renvoyer la solution de cette irritante question au prochain Congrès.

Un tapage formidable éclate, et cette proposition est repoussée[1]. »

M. Bartet découragé s'écrie : « Bonsieur, messieurs, » et sort de la salle suivi de ses amis.

III

M. Bartet a eu tort, par ce « bonsoir » cavalier et hargneux, de rompre avec le Congrès. S'il fût demeuré jusqu'au bout, au Capitole, le soir des adieux, il aurait entendu des paroles toutes faites pour consoler ses regrets, calmer ses impatiences et soutenir ses espoirs d'anticlérical.

M. Leygues était là, pour la clôture. Les Chambres étant encore en vacances, le ministre était de loisir ; et puis, un *Cadet de Gascogne* est toujours prêt à revoir la Garonne. M. Jacquin, qui n'est pas du Midi, n'a pu se rendre compte de cette attraction souveraine, et il a osé dire à M. Leygues, avec la plus belle assurance :

Votre présence ici, monsieur le ministre, est l'affirmation de la sympathie qu'apporte à notre œuvre et à ses résultats le gouvernement de défense républicaine dont vous faites partie. (*Applaudissements prolongés.*)

J'ose affirmer que ce Congrès est de ceux qui marqueront dans l'histoire de la *Ligue*. Il s'est affirmé dès le premier jour comme résolument républicain, nettement laïque et désireux d'opposer un rempart invincible contre les entreprises cléricales et congréganistes. (*Bravos prolongés.*)

En devançant ainsi le mouvement des esprits, en l'étendant, la *Ligue* suit l'enseignement de Jean Macé, elle est fidèle à son exemple et à la mémoire des républicains laïques comme Jules Ferry, Paul Bert, Léon Bourgeois et leurs continuateurs. Elle veut être aussi au premier rang de la défense dans la bataille livrée à l'Université. Voilà pourquoi le Congrès de Rennes a jeté un cri d'alarme, et pourquoi le Congrès de Toulouse a répété ce cri. (*Applaudissements prolongés.*)

Nous voulons, monsieur le ministre, comme le proclamait notre ancien président Léon Bourgeois, faire une France qui ait l'esprit français ; nous voulons démontrer à tous que la France est toujours le pays de l'esprit, de la raison, de la justice et de la vérité.

Le rapporteur général du Congrès craignant peut-être que ce langage ne fût pas assez pressant, ou que le ministre n'eût

1. *Dépêche* du 7 novembre 1899.

été distrait, a repris le thème; et, après avoir emprunté ses leçons à l'histoire, il a conclu :

Nous ne voulons pas qu'il y ait deux générations de Français séparées dès l'enfance. Le Congrès de Rennes et celui de Toulouse n'ont pas eu d'autre but; de là le vœu qui vous a été tout à l'heure soumis, monsieur le ministre, et qui a reçu l'approbation unanime de nos amis...

Nous reprenons ainsi l'esprit de la Révolution française et des philosophes généreux de ce siècle. M. de Mun a pu dire de son parti : « Nous sommes la contre-révolution irréconciliable. » Nous répondons à cet insolent défi avec Jean Macé : « Et nous, nous sommes la Révolution indomptable ! » (*Salves d'applaudissements.*)

Tout ce fracas n'a point étourdi ni dépaysé M. Leygues. A l'aise comme s'il présidait encore le Congrès des Sociétés savantes, — dont il a, d'ailleurs, rappelé le souvenir, — il s'est levé pour dire combien les Congrès de la *Ligue* étaient « utiles, nécessaires » même; la chaleur se développant avec le discours, il a ajouté :

La *Ligue* fait ce que l'État ne pouvait faire. Elle s'est créée, a vécu, s'est développée sans autre force que la force d'une idée et le dévouement de ses membres. Elle ne doit rien à l'État, l'État ne lui doit rien; mais le ministre de l'Instruction publique peut lui dire quelles attaches sympathiques la relient à l'Université. Le but que l'une et l'autre poursuivent parallèlement est le même, et c'est pourquoi je suis à vos côtés, représentant l'Université, qui suit avec passion vos efforts.

Quant au but de « ces efforts » rien de plus simple, ni de plus noble, ni de plus patriotique :

On dit que la jeunesse française est divisée. Il ne faut pas qu'il y y ait une jeunesse divisée ; c'est le pire des maux. Il faut pour la grandeur de la France que tous ses fils vivent en paix sur le même sol.

La nécessité de calmer les esprits, de rapprocher les cœurs est le grand principe de notre système d'éducation, principe dont la base consiste dans l'exaltation du véritable sentiment national et dans le développement de l'esprit de liberté, de justice et de solidarité humaine.

Nous voulons tous former une âme française, comme on forme ailleurs des âmes italiennes ou anglaises. (*Longue ovation.*) Nous voulons, pour cela, conserver à l'esprit français ses qualités de clarté, aux cœurs français leur amour de justice et de solidarité.

Et il ne faut pas croire que cette « exaltation du sentiment national » ne puisse être l'œuvre que de quelques-uns.

M. Leygues n'est pas exclusif comme M. Bartet; il se contente de l'être comme le Congrès :

Nous ne refusons aucune bonne volonté ; nous demandons seulement à ceux qui s'offrent à nous des garanties de sincérité et de loyalisme. Et, ce faisant, le gouvernement de défense républicaine, dont j'ai l'honneur de faire partie, pense tout simplement remplir son premier devoir, qui est de vivre, c'est-à-dire — car je dois expliquer ce mot — d'inspirer aux autres la confiance qu'il a en lui-même.

Le soir, au banquet servi « dans l'admirable salle des *Jacobins* » le ministre, provoqué par des toasts chaleureux, a repris « ce langage si fermement républicain », et « un ban frappé par la salle entière » lui a fait entendre que les ligueurs comptaient sur lui.

M. Leygues a tenu d'ailleurs à justifier par les actes cette confiance sans limites. Dès la rentrée des Chambres, il a déposé un projet de loi dont les journaux présentent, comme il suit, les articles :

Article premier. — Un stage scolaire de trois ans, dans les établissements publics d'instruction secondaire, est exigé des aspirants et des aspirantes aux fonctions publiques, pour lesquelles sont requises les études secondaires ou supérieures, ainsi que des candidats ou candidates aux examens ou concours d'admission aux écoles de l'État établies pour le recrutement des services publics. Les dernières années d'études entrent seulement en ligne de compte pour le stage scolaire.

Art. 2. — L'attestation de stage doit accompagner toutes les demandes d'emplois ou d'inscription aux examens ou concours visés à l'article premier. La forme de cette justification sera déterminée par un règlement d'administration publique.

Art. 3. — Si les directeurs des pensionnats qui voudront faire accomplir par leurs élèves le stage scolaire, ou les personnes qui sont employées dans ces pensionnats appartiennent à une association, ils devront justifier que cette association a été constituée conformément aux lois qui régissent la matière.

Art. 4. — Un stage scolaire de deux ans est exigible à partir de 1902. Un stage scolaire d'un an est exigible à partir de 1901.

La présente loi est applicable à partir de 1903.

Il est regrettable que M. le ministre n'ait point tiré de sa poche lesdits articles, au Congrès de Toulouse. Leur seule lecture eût valu tous les discours. Mais le Congrès n'est pas le Parlement, et celui-ci est jaloux des primeurs gouverne-

mentales. M. Leygues, en homme d'esprit et en homme d'État, a été aimable et discret; il a parlé au Congrès de manière à réserver au Parlement les derniers secrets. Les congressistes ne se tiennent pas d'aise d'avoir à leur service un pareil ami, et, s'il vivait, Macé ferait comme eux.

V

Il avait bien dit en fondant sa *Ligue* :

Je fais appel à tous ceux qui conçoivent la Ligue future comme un terrain neutre, politiquement et religieusement parlant, et qui placent assez haut la question de l'instruction populaire, dans le sens strict du mot, pour accepter de la servir toute seule sur ce terrain-là, abstraction faite du reste. Ce ne serait pas la peine d'essayer si l'on voulait autre chose. On ne vivrait pas, en supposant qu'on parvînt à naître [1].

On était alors en 1866, sous le régime de « César » comme parlaient les républicains d'alors, lesquels, sans doute, pour rappeler un mot célèbre, estimaient que c'était beaucoup que de vivre. Avec la République — « la vraie » — sont venues toutes les bonnes fortunes : la notoriété, l'influence, les conquêtes. Rien de pareil pour donner l'ambition et l'audace. Comme la franc-maçonnerie, la *Ligue* en a fait l'heureuse expérience, et il est piquant de suivre, dans ses Congrès annuels, la hardiesse croissante des commentaires que l'on y fait du statut fondamental qui impose à l'œuvre la neutralité politique et religieuse. Certains de ces commentaires sont de vraies trouvailles, celui-ci par exemple : « Tant que nous sommes d'accord, nous ne faisons pas de la politique [2]. »

Macé n'était pas violent ; il avait plutôt cette ténacité tranquille qui d'ailleurs est la vraie force. Il voulait agir et le plus possible sur le gouvernement, mais plutôt en créant des courants d'opinion dans les masses qu'en écrivant des

1. *Les Origines de la Ligue de l'enseignement*, p. 301.

2. *Bulletin de la Ligue*, 1883. Congrès de Reims. — M. Goyau dans l'*École d'aujourd'hui* dit avec raison que cette action politique s'affiche étrangement depuis que Macé a disparu. Mais, de son vivant, elle était aussi réelle, et aussi voulue, quoique moins bruyante. Les comptes rendus des Congrès le prouvent, ce me semble, à l'évidence. Dès 1881, Macé ne disait-il pas que sa circulaire, là où elle parle de neutralité, contenait *un sous-entendu forcé* ?

vœux impératifs dans les Congrès. Et comme personne n'a été plus déterminément laïque que lui, aucune œuvre n'a été, comme la sienne, agréée du pouvoir actuel. Il a écrit de ses adversaires, pour discréditer leurs attaques : « Dieu, la justice et la patrie sont quelquefois des montures qu'on enfourche pour aller plus vite et plus loin[1]. » Il savait très bien qu'à l'heure présente, pour « aller plus vite et plus loin » du côté des pouvoirs publics, « Dieu, la justice et la patrie » ne sont pas la « monture » qu'il faut ; l'esprit laïque vaut mieux ; c'est un cheval primé, le favori du turf de la politique et les ligueurs de Toulouse s'en sont souvenus.

Pour laisser de côté le badinage des métaphores, si les projets ministériels coïncident avec les vœux de la *Ligue*, la coïncidence n'est point fortuite ; il y a collaboration, c'est indéniable; et il est indéniable aussi que dans cette collaboration, c'est la *Ligue* qui précède et qui « entraîne » le gouvernement. D'une manière générale, la réforme scolaire de la troisième République a été provoquée par la *Ligue*. Les témoignages sont nombreux, formels et indiscutables : Paul Bert l'a dit dans une conférence au Trocadéro[2]; Challemel-Lacour, au Sénat[3]; M. Trarieux, dans les Congrès de la *Ligue* à Bordeaux[4]; Jean Macé, le fondateur, qui apparemment savait à quoi s'en tenir, en convenait avec une fausse bonhomie. Mais personne peut-être n'a caractérisé ce fait avec plus de netteté que M. Steeg[5].

1. *Les Origines de la Ligue de l'enseignement*, p. 373.

2. « Nous (lui) devons, pour la plus grande part, le beau mouvement d'opinion qui nous a permis de doter ce pays de l'instruction gratuite obligatoire et laïque. » (20 août 1882.)

3. La Ligue « a entraîné le gouvernement et les pouvoirs publics, elle a exercé une action réelle dans la politique intérieure des vingt dernières années, elle a eu sa part dans la conception de plusieurs lois d'une grande portée. » *Journal officiel* du 15 décembre 1894.

4. « Si un jour l'Etat républicain s'est trouvé assez maître pour faire de l'école la grande institutrice de la nation, c'est que vous lui avez préparé les voies. » (*Bulletin de la Ligue*, 1895, p. 244.) Je cite M. Trarieux d'autant plus volontiers qu'il fut un de ceux qui, lors de la discussion des lois scolaires, essayèrent, avec autant de bon sens que d'insuccès, de faire donner une place à Dieu dans la loi.

5. Congrès de la *Ligue* à Tours. J'emprunte cette citation à l'*École d'aujourd'hui*, p. 192. M. Goyau montre bien, entre autres choses, la part active que la *Ligue* a prise au développement des œuvres post-scolaires et comment l'esprit qui l'anime est politique et maçonnique. On ne saurait trop recommander la diffusion de ce livre décisif et courageux.

Jusqu'ici, disait-il en 1884, la *Ligue* est montée à l'assaut du pouvoir, et elle a bien fait; aujourd'hui elle doit travailler à la garder pour elle... Plus que jamais la force est nécessaire au service du droit, et, dans un pays centralisé comme la France, il faut à tout prix disposer de la puissance publique, avoir l'État à son *service*, si l'on veut faire triompher ses idées.

Après un aveu aussi significatif, tout commentaire est inutile. J'en viens au point précis du projet Leygues. Ce n'est point d'aujourd'hui que le gouvernement a déclaré qu'il y avait deux Frances. Si, à ce mal, le souverain remède se trouve dans certaines *garanties* à exiger des fonctionnaires, comment se fait-il qu'on ne ne les exige que juste au moment où la *Ligue* en émet le vœu ? C'est donc la *Ligue* qui en a donné l'idée ? C'est donc l'agitation de la *Ligue* qui a donné le courage de mettre l'idée à exécution ?... Qu'on lise ces quelques mots prononcés au Congrès de Rennes (1898) :

La question s'est posée, devant la cinquième Commission, de savoir si nous ne devions pas émettre un vœu qui se traduirait simplement par ces mots : Abrogation de la loi Falloux et obligation pour tous les aspirants aux grandes écoles du gouvernement de passer deux ans dans les écoles de l'État... Nous avons pensé... qu'au lieu d'adresser des injonctions aux pouvoirs publics, une œuvre de propagande était à faire... que le premier acte de cette propagande devait être d'émettre aujourd'hui en termes d'autant plus mesurés que notre volonté était plus formelle d'en poursuivre (l'exécution)... le vœu que voici :

« Le Congrès fait appel à l'activité des Sociétés fédérées pour parer aux graves atteintes portées à l'union morale et sociale de la France et signale à l'attention du gouvernement le danger de recruter ses fonctionnaires parmi les jeunes gens qui ne sortent pas des établissements de l'État. » ... Après le vote : « Je tiens à souligner, dit le président, que le vœu a été adopté à l'unanimité[1]. »

La propagande votée à Rennes s'est faite surtout par la conférence de M. Aulard à laquelle on a donné la plus grande

1. Bulletin de la *Ligue*, 1898, p. 431. — M. Bayet, directeur de l'enseignement primaire, remplaçait, à Rennes, le ministre absent; ce « représentant du gouvernement », à la séance de clôture, encourageait la *Ligue* en ces termes : « C'est un plaisir pour un administrateur d'entendre dire tout haut ce que souvent il pense tout bas, mais qu'il n'a point la permission de dire. Ce plaisir, je l'ai très vivement éprouvé depuis deux jours, et, *sur une ou deux questions* je me disais en moi-même, que *si j'avais le droit de parler, je serais peut-être plus révolutionnaire que les membres de la Ligue.* » (*Ibid.*, p. 478.) Y a-t-il témérité à croire que l'une de ces questions est précisément celle qui nous occupe ?

publicité possible. Puis le Congrès de Toulouse, pour employer les expressions de M. Serres « a fait entendre sa voix autorisée, à la veille de la rentrée des Chambres ». Et enfin M. le ministre a déposé son projet de loi, conformément aux vœux des ligueurs ; que faut-il de plus pour montrer que la *Ligue* a toujours « l'État à son service » ?

Quoi d'étonnant, d'ailleurs, puisque la *Ligue*, selon le mot de son fondateur, est « une maçonnerie extérieure », ou si l'on préfère un langage plus imagé, « la fille aînée de la franc-maçonnerie, sortie de ses flancs, adulte et armée pour la lutte, comme la Minerve antique du cerveau de Jupiter » ! Or qui ne sait que, malgré toutes les dénégations, la franc-maçonnerie est l'âme de tout le mouvement législatif depuis vingt ans [1] ?

Et cela est inévitable. C'est le péril des démocraties que des clubs violents les gouvernent. Qu'on se rappelle cette page saisissante où Taine, dans son chapitre des *Jacobins*, décrit « ce vaste engin politique » des clubs, « machine aux milliers de bras qui opèrent à la fois, sous une impulsion unique, et dont la poignée qui les met en branle est aux mains de quelques meneurs... machine combinée pour fabriquer une opinion artificielle et violente, pour lui donner les apparences d'un vœu national et spontané, pour conférer à la minorité bruyante les droits de la majorité muette, pour forcer la main au gouvernement [2] ».

Pour tout gouvernement, cette domesticité serait une humiliation sanglante ; elle l'est deux fois pour un gouvernement qui se prétend une émanation nationale et qui se déclare « pénétré du sentiment de sa force » ; elle est de plus l'abdication du véritable rôle de l'autorité publique. Autre chose est une majorité parlementaire, autre chose le gouvernement, autre chose l'État, autre chose la République, autre chose la France.

Le gouvernement, c'est le détenteur variable du pouvoir politique ; l'État, c'est le peuple et le gouvernement à un moment donné ; la République, c'est la forme du gouvernement

1. Voir la brochure de M. Goyau, *la Franc-maçonnerie en France*, et les articles du P. Abt dans les *Etudes* des 5 et 20 juillet, 5 août 1899.

2. *Les Origines de la France contemporaine. La Révolution.* II, p. 57.

à l'heure actuelle ; la France, c'est tout ensemble l'État d'aujourd'hui, l'État d'hier et l'État de demain ; comme l'a dit excellemment M. Brunetière, c'est « une histoire » et « une tradition[1] ». Et voilà pourquoi « le premier devoir d'un gouvernement » n'est pas précisément « de vivre », mais de faire vivre le pays dans le sens de son « histoire » et de sa « tradition ».

Je sais bien que M. Leygues, M. Aulard, M. Jacquin et tout le Congrès de la *Ligue* en demeureraient d'accord, pourvu qu'on bornât cette « histoire » et cette « tradition » à 1789. Pourquoi cette borne ? « Il y a dans le passé, disait M. Lavisse, — le passé de Roland, de Godefroy de Bouillon, de Jeanne d'Arc, — il y a dans le passé, une poésie dont nous avons besoin pour vivre[2]. » M. Lavisse n'avait en vue que les gouvernés, et c'est pour cela qu'il parlait du passé comme d'une chanson qui doit bercer l'âme des enfants de la France. Qu'aurait-il dit s'il eût pensé aux gouvernants et aux leçons dont leur politique a besoin ? Je le répète donc, pourquoi cette borne fatidique de 1789 ? Je défie qu'on en donne une raison vraiment humaine et française.

Il faut dire davantage et serrer de plus près la question. Pourquoi, en matière d'enseignement public, borner « l'histoire » et la « tradition », au Directoire et au 17 novembre 1797 ?

S'inspirer du Directoire, quand on se pique du pur esprit de la Révolution, c'est assez étrange. Ce serait peut-être inexplicable si le « Directoire exécutif, considérant qu'il est de son devoir de faire prospérer par tous les moyens dont il peut disposer les institutions républicaines et spécialement celles qui ont rapport à l'instruction publique », n'avait pris « l'arrêté qui suit » :

Article premier. — A compter du premier frimaire prochain, *tous les citoyens non mariés* et ne faisant pas partie de l'armée *qui désire-*

1. *Discours de combat*, p. 142-146. Les deux conférences intitulées : *l'Idée de patrie* et *les Ennemis de l'âme française* sont entièrement inspirées de cette idée très juste et très méconnue par les politiciens, que le présent a ses racines nécessaires dans le passé. Que de *déracinés* auraient besoin de lire ces *Discours* vivifiants.

2. *Questions d'enseignement national*, p. 40.

ront obtenir de lui, des ministres, des administrateurs, régie et établissements de toute espèce, dépendant du gouvernement, *soit une place quelconque*, s'ils n'en occupent point encore, soit *un avancement* dans celle dont ils sont pourvus, seront tenus de joindre à leur pétition, leur acte de naissance, *un certificat de fréquentation d'une des écoles centrales de la République*. Ce certificat devra contenir des renseignements sur l'assiduité du candidat, sur sa conduite civique, sa moralité, sur les progrès qu'il a faits dans les études.

Art. 2. — Les *citoyens mariés* qui solliciteront une place de quelque nature que ce soit, militaire ou autre, seront tenus, *s'ils ont des enfants en âge de fréquenter les écoles nationales*, de joindre également à leur pétition, l'acte de naissance de ces enfants et *des certificats desdites écoles* contenant sur eux les renseignements indiqués dans l'article précédent.

Art. 3. — Les administrations centrales du département adresseront tous les trois mois au ministre de l'Intérieur l'état nominatif des élèves qui fréquentent les écoles publiques, soit primaires, soit centrales, avec les noms et domiciles de chacun d'entre eux. Le directoire exécutif, sur le rapport qui sera fait par le ministre de l'Intérieur des résultats qu'offriront les divers tableaux, prendra les mesures nécessaires pour activer l'instruction des écoles qui ne lui paraîtront pas assez suivies.

Art. 4. — Les citoyens qui prétendraient avoir été dans l'impossibilité de satisfaire aux dispositions précédentes seront tenus d'en justifier la cause par des certificats ou autres actes en bonne et due forme visés par l'administration des lieux et par l'administration départementale [1].

Je m'empresse d'ajouter que le projet ministériel diffère de l'arrêté du Directoire[2]; mais ils se ressemblent en ce point important que tous les deux font des castes, et que par ces dispositions le gouvernement crée « deux espèces de Français, les estampillés et les autres; ceux-ci qu'il traite en parias, ceux-là qu'il comble de ses faveurs et auxquels il offre, en prime et pour prix de leur soumission, le monopole de l'exploitation du domaine public[3] ».

Imaginer cela quand on se plaint qu'il y a deux Frances,

1. *Moniteur*, 1er frimaire, an VI (21 novembre 1897).

2. M. Leygues a sans doute oublié certaine circulaire de juillet dernier, où on rappelait aux fonctionnaires de son département que *tout acte où l'opinion pourrait voir une manifestation en faveur d'autres établissements que ceux de l'État leur est interdit par leur profession même*. Introduit dans la loi des *garanties*, ce texte aurait complété la ressemblance avec l'arrêté du Directoire.

3. A. Duruy, *l'Instruction publique et la Révolution*, p. 346.

c'est au moins inconséquent. Et quand on a imaginé cela, ajouter que la « mesure ne porte atteinte à aucune liberté », c'est au moins audacieux.

Sincèrement, j'aime mieux les lois de la Convention, laquelle se contentait, sur le point de législation qui nous occupe, de déclarer ceci dans la Constitution de l'an III :

Art. 300. — Les citoyens ont le droit de former des établissements particuliers d'éducation et d'instruction, ainsi que des sociétés libres pour concourir aux progrès des sciences et des arts.

Paul DUDON, S. J.

LES HABITATIONS OUVRIÈRES

I. LES HABITATIONS OUVRIÈRES A LILLE[1]

Ce n'est pas seulement l'hygiène physique, mais encore l'hygiène morale et sociale, que M. Feron-Vrau ambitionne d'assurer à la classe ouvrière, par la réforme des habitations. L'importance exceptionnelle de ce Mémoire, fruit d'une laborieuse enquête, a été reconnue par la Société industrielle de Lille, qui lui a décerné la plus haute des récompenses dont elle dispose. Son intérêt ne se restreint pas à la ville de Lille ; outre que les conditions de la classe ouvrière, sous le rapport du logement, se rencontrent à peu près les mêmes dans toutes les grandes agglomérations urbaines, la méthode appliquée ici, après mûres réflexions, peut épargner des tâtonnements infructueux à ceux qui entreprendront une enquête semblable dans d'autres centres populeux.

Le but poursuivi, dans ces recherches, est exposé en termes très précis, dès les premières lignes de l'Introduction : « La question du logement de la famille ouvrière est, de toutes celles qui concernent les classes laborieuses, incontestablement la plus importante, au double point de vue de l'hygiène et de la morale. Il s'agit, en effet, pour l'ouvrier, d'avoir son foyer et de jouir pleinement et en toute sécurité, de tous les avantages qu'il est en droit d'en attendre. C'est là que, après le travail de l'atelier, les membres de la famille se retrouvent durant les courtes heures qui leur sont données pour réparer leurs forces et pour remplir toutes les obligations de la vie commune. C'est au foyer de la famille que se passent tous les événements de la vie matérielle et de la vie morale de l'ouvrier. Il y vient au monde, et il devrait tout autant pouvoir être assuré d'y mourir... Il doit aussi pouvoir y puiser toutes les forces nécessaires aux labeurs de sa vie modeste, y exercer les vertus commandées par les relations réciproques du père, de la mère et des enfants, y goûter les joies et les consola-

1. *Des habitations ouvrières à Lille en 1896*, par M. Feron-Vrau. Ce Mémoire a obtenu une médaille d'or (Prix Danel) au Concours de la Société industrielle en 1898. Lille, impr. L. Danel, 1898. Pp. 108.

tions constamment nécessaires à notre condition humaine, y traverser enfin ses jours, non pas absolument à l'abri de la pauvreté, mais sans connaître les atteintes de la misère proprement dite, laquelle n'est imputable qu'à la faute des hommes et d'une société mal organisée. L'état de la famille est donc inévitablement lié d'une façon intime à l'état du logement, et, des conditions hygiéniques et morales que présente ce dernier, va dépendre étroitement la santé des corps et des âmes de ses habitants. » (P. 5, 6.)

Ce n'est pas d'aujourd'hui que la situation des ouvriers, au point de vue du logement, a provoqué les observations des économistes et des hygiénistes. On a reproché à M. de Villeneuve-Bargemont d'avoir, dans le premier volume de son *Économie politique chrétienne*, poussé au noir le tableau de la misère des ouvriers lillois en 1828, époque à laquelle il en trouvait « jusqu'à 3 687 logés dans des caves souterraines, étroites, basses, privées d'air et de jour, où régnait la malpropreté la plus dégoûtante, et où reposaient, sur le même grabat, les parents, les enfants et quelquefois des frères et sœurs adultes ». Mais nous sommes contraints d'avouer que l'enquête faite par ordre de la commission sanitaire (conseil de salubrité) du département du Nord, lors de l'apparition du choléra-morbus en 1832, n'est guère moins sévère [1].

Les noms du Dr Villermé et du Dr Binaut se présentent d'eux-mêmes, lorsqu'on étudie les habitations ouvrières. Le premier a rendu classiques les fameuses *caves* de Lille par la description réaliste qu'il en a donnée dans le premier volume (chap. III, p. 74 et suiv.) de son *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie* [2]. Il y constate l'infériorité des ouvriers de l'industrie cotonnière par rapport aux filtiers ou retordeurs de fil à coudre de lin ordinaire.

Le Dr César Binaut était Lillois. En 1843, la Société de Saint-Vincent de Paul avait fait faire par quatre de ses membres : MM. de Melun, Rapy, André et César Binaut, une visite générale

1. *Rapport à la municipalité sur les moyens à prendre immédiatement contre le choléra-morbus*, par MM. de Chamberet, Bailly, Brigandat, Kuhlmann, et Thémistocle Lestiboudois : tous noms recommandables par l'autorité qui s'y attache (p. 13, 14).

2. Deux vol. in-8 de 450 pp. chacun. Jules Renouard, 1840. — Cet ouvrage, devenu très rare, est le résultat d'une enquête faite au nom de l'Académie des sciences morales et politiques sur la question ouvrière étudiée

des familles qu'elle secourait. Le rapport fut rédigé par M. César Binaut sous ce titre : *Situation matérielle et morale des pauvres patronnés par la Société*[1]. On y sent la main du praticien en même temps que le cœur de l'homme charitable[2]. Il avait rêvé de voir les Conférences de Saint-Vincent de Paul se livrer partout à une enquête semblable. Une instruction dans ce but a figuré plusieurs années dans le *Manuel* de la Société.

Les observations avaient été recueillies chez 200 familles, représentant 1 212 personnes. La situation qu'elles dévoilent, dans le quartier Saint-Sauveur spécialement, est navrante : « Dans la plupart de ces rues, lit-on, il y a des cours composées ordinairement de deux corps de bâtiment situés vis-à-vis l'un de l'autre et laissant entre eux une ruelle, qui, quelquefois, n'a pas un mètre de largeur, mais qui, ordinairement, en a un, un et demi, et même deux. Quand on veut entrer dans ces cours, il est important de regarder à ses pieds, car là se trouvent souvent, à l'entrée, toutes sortes d'ordures, de petites mares d'eau stagnante, dont l'écoulement est impossible par suite du mauvais état

sous ses divers aspects de 1835 à 1837, dans vingt-trois centres importants : Mulhouse et la plaine d'Alsace, Sainte-Marie-aux-Mines, Lille, Roubaix, Tourcoing, Saint-Quentin, Rouen, Elbeuf, Darnétal, Louviers, Tarare, Amiens, le canton suisse de Zurich, Reims, Réthel, Sedan, Lodève, Carcassonne, Lyon, Saint-Étienne, Saint-Chamond, Avignon et Nîmes.

1. Les exemplaires ne se trouvent plus que dans quelques bibliothèques d'amateurs.

2. On en jugera par les titres des chapitres dont se composent les deux parties :

1re Partie. — *Situation matérielle de nos pauvres :*

I. De la population de nos familles.
II. De l'état sanitaire.
III. Du travail.
IV. Du salaire, des besoins et des ressources des pauvres.
V. Des habitations. Ce dernier chapitre est subdivisé en sept articles :
1. Des quartiers, rues, cours, habités par les pauvres.
2. De l'insolation des logements.
3. De l'aération des logements.
4. Du couchage.
5. De la propreté.
6. Du prix des loyers.
7. Du mobilier.

2e Partie. — *Situation morale de nos pauvres :*

I. Fréquentation des écoles et instruction.
II. Moralité.

du sol, ou par suite de l'obstruction du ruisseau par les ordures. Les émanations fétides qui s'élèvent dans ces cours et qui s'échappent des chambres habitées, y restent stationnaires, car la ventilation n'y est pas possible. »

Il a été fait peu d'efforts pour améliorer les conditions dévoilées par ces enquêtes. Par application des lois du 13 avril et du 25 mai 1864, on a constitué une *Commission des logements insalubres*, composée des hommes les plus activement dévoués aux intérêts des classes ouvrières. C'est par son initiative que les caves ont été interdites à titre d'habitations, elles ne sont plus tolérées qu'à titre d'ateliers. Mais elle n'était pas suffisamment armée contre la négligence et les calculs intéressés de certains propriétaires; aussi, à la longue, son action s'est-elle comme épuisée, elle s'est déclarée impuissante, notamment contre deux défauts : « d'une part, l'élévation du taux que faisaient subir aux loyers les propriétaires astreints à des réparations coûteuses, et, d'autre part, la disposition des familles indigentes à occuper, par nécessité d'économie, des logements reconnus salubres, mais rendus insalubres par le nombre des occupants. » (*Enquête sur la situation des logements d'ouvriers à Lille*, nov. 1895, p. 2.)

La *Compagnie immobilière* s'est constituée en 1871, pour bâtir des maisons dans le dessein de les louer et de les vendre, aux conditions les plus avantageuses. Elle a construit ainsi 344 petites maisons, dont un très grand nombre restaient encore à vendre ou à louer en 1886. Les acquéreurs l'avaient été plutôt pour les plus spacieuses, ils n'appartenaient guère à la classe des ouvriers proprement dits.

A l'égard de la classe indigente, on eût dit que le mal était considéré comme irrémédiable, et on s'accoutumait à l'idée qu'il n'en pouvait être autrement. L'opinion courante était que l'entassement des locataires dans des espaces d'une exiguïté révoltante avait pour cause la situation particulière de Lille, place forte enserrée dans ses remparts. Mais, depuis que l'élargissement de l'enceinte a rendu libres de grands espaces de terrain, les habitations ouvrières qui s'y sont établies présentent le même encombrement, peut-être même est-il encore plus grand que dans les vieux quartiers [1]. La préoccupation constante des acquéreurs

1. C'est ainsi, par exemple, que dans la paroisse Saint-Pierre-Saint-Paul

a été de tirer le plus grand parti possible du terrain, en multipliant sans limite le nombre des locataires. « Il y a là certainement un parti pris, un système général de constructions qu'il faut dénoncer. » (*Des Habitations ouvrières*, p. 33.)

Ému vivement de cette situation, M. Feron-Vrau a pensé que le préliminaire obligé à une action d'ensemble sérieuse et efficace, était une enquête détaillée sur l'état actuel des logements ouvriers, afin d'en déduire nettement les désiderata et de rechercher les conditions d'une réforme générale. Telle a été l'inspiration et le but de l'enquête qu'il a poursuivie pendant plusieurs années, avec sa double compétence de médecin et d'industriel et l'expérience d'une vie dévouée aux œuvres de charité. Il n'eût pu, comme il le dit modestement, mener lui seul à bonne fin, une entreprise aussi étendue. Il a donc sollicité le concours de ses confrères des Conférences de Saint-Vincent de Paul aidés des Sœurs de charité, visiteuses des pauvres. Ce travail a rempli deux années.

On a réuni, par cette méthode, les dossiers de 1 358 familles comprenant 7 608 individus, secourus par les Conférences, répartis dans les douze paroisses intra-muros et les trois paroisses de la banlieue de Lille[1]. C'est après mûre réflexion, nous apprend-il, qu'on a choisie pour champ des observations, la catégorie des familles visitées par la Société de Saint-Vincent de Paul. « Cette catégorie nous offrait des conditions d'uniformité sociale et morale, de labeur et de pauvreté que nous n'aurions pu trouver ailleurs réunies au même degré ni en si grand nombre[2]. » (P. 24.)

Le questionnaire à remplir avait été élaboré avec un soin minutieux, embrassant la composition de la famille et son état

(quartier de Wazemmes), sur un total de 1816 maisons, il s'en trouve 1345, c'est-à-dire plus des deux tiers, dont la superficie est comprise entre 20 et 12 mètres carrés.

1. Les monographies de ces enquêtes ont été publiées séparément, ainsi qu'une Introduction, en forme de préliminaires, en seize brochures in-8 formant un total de 332 pages, dans le courant des années 1895 et 1896. (Lille, impr. Morel.)

2. Lille compte aujourd'hui, d'après le recensement de 1896, une population de 216 276 habitants, auxquels s'ajoute une population suburbaine de 46 147 habitants, si l'on veut y comprendre les dix communes englobées dans les cantons de cette grande agglomération. Nous n'avons pas la proportion des ouvriers. Mais la statistique précédente, qui accusait un chiffre total de

civil, le temps écoulé depuis l'arrivée des habitants dans le logement, la description de celui-ci, sous le rapport de la situation et du nombre des pièces, des fenêtres, du cube d'air (d'après la superficie et la hauteur des appartements), du coucher, du lavage et du séchage du linge, de l'eau, des lieux d'aisances, puis le taux du loyer et son mode de payement, le nom du propriétaire ou de l'intermédiaire, les rapports entre propriétaire et locataire, l'appréciation des conséquences hygiéniques et des conséquences morales, enfin les observations que pouvait suggérer l'ensemble de l'enquête. Par cette simple énumération, on devine tout ce qu'une telle enquête, scrupuleusement conduite, apporte de lumière pour établir les besoins de la classe pauvre par rapport à l'habitation, et mettre sur la voie des améliorations et des transformations urgentes que cette situation réclame.

Les 1 358 logements ainsi étudiés, sont habités par une population de 7 608 individus, soit 138 personnes pour la catégorie des *personnes vivant seules;* 1 258 dans les *familles incomplètes;* 1 612 dans les *familles complètes*, c'est-à-dire où existent le père, la mère et les enfants, n'y eût-il qu'un seul enfant. Cette distinction entre les trois catégories d'habitants a sa raison d'être. « Il faut constater, en effet, une différence fondamentale entre le logement d'une personne vivant seule et celui occupé par une famille complète ou incomplète. Là où il n'y a qu'un habitant, les principales règles de l'hygiène sont presque toujours respectées, et, quant au problème moral, il n'existe pas, puisqu'il n'y a pas de foyer, c'est-à-dire de vie commune. Tout change là où nous rencontrons la famille. Chacun réclame sa place au foyer et la satisfaction due à ses légitimes besoins. La première condition est que le logement soit suffisamment grand; et il ne l'est jamais. Aux 320 familles incomplètes, aussi bien qu'au 900 familles complètes dont nous avons à parler, la capacité du logement, c'est-à-dire l'air respirable, fait défaut[1]. Il y manque bien d'autres

201 211 habitants domiciliés à Lille, comptait 104 832 personnes, y compris la famille et les domestiques, exerçant une profession industrielle. Sur les 73 701 personnes employées effectivement, on comptait 2 342 patrons des deux sexes, 2 286 employés, 39 057 ouvriers, 28 918 ouvrières. L'industrie textile compte à peu près pour les deux tiers dans le chiffre total de 73 701.

1. 10 fois seulement sur 900 familles complètes;
41 — sur 920 — incomplètes, le cube d'air par tête est égal ou supérieur à 25 mètres cubes. (Note p. 40.)

choses encore. C'est partout, avec des conséquences exactement proportionnées aux dimensions du logis et au nombre des habitants, l'*encombrement*, ce fléau terrible à tant d'égards et presque inévitable, dans toutes les populations agglomérées. Nous pouvons répéter ici que notre travail n'a pas d'autre but que de passer en revue toutes les conséquences physiques et morales. » (P. 39, 40.)

Nous n'avons pas à exposer en détail les résultats de l'enquête minutieusement vérifiée, qui offre le caractère si vivant et si exact de la vie ouvrière dans les différents quartiers de Lille et de sa banlieue. Nous nous bornerons à quelques constatations particulières pour arriver aux conclusions générales qui achèvent de donner au travail de M. Feron-Vrau et de ses collaborateurs une si haute valeur.

Le fait qui frappe tout d'abord, c'est la quantité minime d'air respirable que l'habitation ouvrière ménage à chacun de ses habitants. Il n'y a rien de plus répandu dans la nature que cet élément primordial de la vie[1], et cependant la part en est faite très insuffisante à l'ouvrier. Suivant les calculs du Dr Very[2], qui fait autorité en la matière, c'est une quantité de 48 à 50 mètres cubes d'air qu'il faut assurer à chaque individu pour une nuit de huit heures. Si l'on tient compte du renouvellement partiel qui se fait par les fenêtres, par la cheminée, par la porte, par les fissures et les ouvertures diverses et aussi par l'échange de gaz à travers les murailles auxquel on a donné le nom d'osmose, qui purifie l'intérieur, on arrive à réduire de moitié tout au plus la capacité requise pour fournir aux nécessités d'une respiration normale. Or, ce n'est pas 25 mètres cubes d'air que laisse à chacun le logement ouvrier. Cette part varie de 9mc,404 en moyenne dans le quartier le plus déshérité sous ce rapport (Saint-Pierre-Saint-Paul), à 13mc,429 dans le plus favorisé (celui de Notre-Dame de Fives, hors les murs). Ajoutons que « non seulement l'air du logis est insuffisant, et ne peut jamais être pur, mais une foule de causes contribuent à l'empoisonner davan-

1. « Relativement à l'oxygène, a écrit M. Dumas, le calcul démontre qu'en exagérant toutes les données, il ne faudrait pas moins de huit cent mille années aux animaux vivant à la surface de la terre pour le faire disparaître en entier. » (Cité par M. Binaut.)

2. *Manuel d'hygiène militaire*, par le Dr Ch. Very. Paris, 1848.

tage. Il y a en permanence, dans le logis, les miasmes qui s'échappent du mobilier, des vêtements, des vases de nuit, les malpropretés du plancher et des murailles, les vapeurs de la cuisine, la buée de la lessive, le séchage d'un linge mal lavé, la fumée de tabac, les crachats, la fumée du poêle, les animaux, chiens, chats ou lapins, les vers pour la pêche » (p. 56).

Une autre cause d'insalubrité est l'encombrement qui résulte du manque de superficie des logements et du manque d'élévation des plafonds, ainsi que du grand nombre des habitants. En même temps que l'air fait défaut dans « ces grandes boîtes plates où les objets mobiliers, provisions, résidus de toute sorte, sont empilés autour des membres de la famille », il y manque aussi de la lumière ; les fenêtres sont petites et souvent sales, les constructions voisines et surtout le peu d'élévation des chambres en empêchent la pénétration. Aussi l'on n'y voit que trop se vérifier le proverbe italien : « Là où n'entre pas la lumière, la maladie entre. »

Le tableau de la situation, au point de vue du couchage, amène une constatation fort attristante. Les 1 822 parents occupent ensemble 913 lits; 533 enfants en bas âge sont reçus dans 533 berceaux; il reste 1 697 lits pour les autres enfants au nombre de 3 864. C'est une moyenne de 2,28 enfants par lit ou 228 enfants par 100 lits.

On voit par ces quelques détails avec quel soin minutieux ont été relevées les particularités du logement de l'ouvrier. Les conséquences hygiéniques et morales d'un tel entassement se laissent deviner.

Le logement de l'ouvrier doit présenter trois conditions essentielles. Il doit être *salubre*, *moral* et *économique*. « Or, tout ce que nous avons vu nous porte à croire qu'on ne peut rencontrer nulle part à Lille la réunion de ces trois conditions, ni même la réalisation satisfaisante d'une ou deux seulement d'entre elles. » (P. 83.)

« La situation, se demande M. Feron-Vrau, serait-elle donc tout entière à transformer? » Il répond : « On peut vraiment le croire » ; il donne les raisons de son avis : « Lille, dit-il, compte 216 276 habitants, dont une moitié constitue approximativement la population industrielle. La population indigente secourue par le bureau de bienfaisance, représente environ le sixième de la

population totale, 36 000 individus à peu près, ou 7 809 familles — je ne parle pas de la population nomade, ou déclassée. — Les 1 358 logements que nous avons étudiés, où s'abritent 7 608 personnes, ne se confondent certainement qu'en partie avec le chiffre de la population indigente. Rappelons, d'autre part, qu'il y a dans la paroisse Saint-Maurice *intra muros* 302 maisons d'une superficie inférieure à 45 mètres carrés, et que Saint-Pierre-Saint-Paul nous en offre 1816. Il reste à faire le relevé des treize autres paroisses. Nous pouvons donc croire que c'est par milliers qu'il faut compter les logements d'ouvriers, d'indigents et de tous les salariés modestes de notre ville. Il y a là un horizon pour ainsi dire illimité ouvert à nos efforts. » (P. 83, 84.)

Le trop-plein des logements ouvriers de Lille ne pourrait-il se déverser dans les communes adjacentes? Les moyens de communication ont été étonnamment multipliés. Mais beaucoup d'ouvriers se refusent à sortir des murs qui leur garantissent les secours éventuels de l'Assistance publique et de la charité privée, outre que dans les agglomérations suburbaines, les mêmes errements ont été appliqués avec impunité, par ceux qui ont construit ou approprié des logements ouvriers.

Que faire ?

On doit d'abord exiger que l'autorité municipale use des attributions que la loi lui a conférées, concernant la garde et l'entretien de la voirie et de la salubrité des habitations. Pour ne signaler que certaines mesures qu'elle pourrait prendre et qui seraient d'une très grande utilité, « elle devrait veiller d'une manière incessante à l'exécution des règlements sur l'enlèvement des immondices de toutes sortes, et sur tout ce qui intéresse l'hygiène publique ; elle devrait exercer un contrôle sévère sur les constructions qui ne cessent de s'élever en divers points de notre ville, et destinées à l'usage de maisons d'ouvriers ; les matériaux sont souvent défectueux, les dimensions prescrites par les règlements ne sont pas toujours respectées ». Après avoir réclamé l'achèvement du réseau d'égouts, une provision d'eau potable et surtout à meilleur prix pour les habitants, il souhaiterait que le morcellement de la propriété fût toujours arrêté en deçà d'une limite minimum qui pourrait être, par exemple, 45 à 50 mètres carrés, avec défense d'y construire plus d'une maison individuelle. Une question toute nouvelle et encore à son enfance,

la *désinfection* des logements, est grosse de merveilleuses conséquences par la destruction des miasmes morbides, la disparition des insectes malfaisants, mouches, puces, punaises, mites, etc. A l'administration municipale il appartiendrait de réglementer l'usage des moyens de désinfection, d'en généraliser l'emploi autant qu'on le pourra faire, « afin de nous laisser attendre plus patiemment les logements de l'avenir » (p. 93, 94).

Mais, après que les diverses administrations, Conseil municipal, Caisse d'épargne, Commission administrative des hospices et du Bureau de bienfaisance auront rempli leur rôle surtout répressif, la presque totalité de la tâche incombera à l'initiative privée.

La première question qui se présente est celle-ci : Convient-il de faire des maisons individuelles ou des maisons collectives ? « Il est évident, répond l'enquête, que les maisons individuelles sont préférables ; mais là où le terrain manque, — et il en sera bientôt à cet égard du nouveau Lille comme de l'ancien, — on doit se résigner à adopter la maison collective, c'est-à-dire la maison à plusieurs logements. Il faut bien retrouver en hauteur ce qu'on perd en surface : il faut bien aussi que le prix trop élevé du terrain soit partiellement compensé par l'installation dans les étages. » (P. 85, 86.) Toutefois, M. Feron-Vrau est adversaire résolu des vastes cités ouvrières. « L'expérience en est faite, dit-il, et les cités sont désormais condamnées en principe ; elles exposent trop à l'encombrement et à la promiscuité. La solution précise est dans un moyen terme : grouper le nombre des familles strictement nécessaire pour couvrir les frais d'installation et faire ces logements assez spacieux et assez isolés pour en assurer la bonne hygiène physique et morale à un bon marché suffisant. » (P. 86.) Il pense que dans l'ancien Lille et même dans une grande partie du nouveau, on pourrait approprier et transformer en maisons collectives d'anciennes usines ou d'anciens bâtiments à usage de magasin ou de commerce, pourvu qu'on ne se laisse pas aller au désir d'y loger le plus de monde possible [1]. On

1. L'entreprise pourrait être tentée par des hommes désintéressés qui, contents de retirer des sommes avancées un revenu convenable, s'engageraient à ne pas élever leurs exigences au delà d'un taux strictement rémunérateur. Les logements, d'ailleurs, seraient recherchés par des ouvriers rangés et par là même solvables.

éviterait ainsi d'arracher les pauvres des quartiers habités par une population très variée et de créer des quartiers exclusivement pauvres en regard de quartiers exclusivement riches, au grand détriment des uns et des autres : le pauvre en contact trop exclusif avec ses pareils s'appauvrissant davantage, et le riche, de son côté, étant exposé à se confiner dans son égoïsme. *Dives et pauper*, a écrit l'Esprit de Dieu, *obviaverunt sibi; utriusque operator est Dominus.*

Mais une question s'est déjà élevée dans l'esprit de nos lecteurs. Faut-il faciliter à l'ouvrier l'acquisition de sa maison ? Elle a été souvent débattue, et elle est, il faut l'avouer, extrêmement séduisante. Ne semble-t-il pas qu'elle soit le vœu de la nature elle-même ? Nous avons une preuve de ce sentiment dans la répugnance que témoignent nos ouvriers à échanger leurs taudis — le terme n'est pas excessif — de l'intérieur de la ville contre des habitations moins incommodes qu'on leur offre dans les quartiers nouveaux. Ils y sont nés, ils y ont fixé leur premier foyer, ils y ont ouvert les premiers berceaux à leurs enfants, ils y ont fermé les yeux à leurs vieux parents. Ne sont-ce pas là des souvenirs très respectables ? Rendu propriétaire de sa maison, l'ouvrier apprécie mieux les avantages du foyer domestique ; il devient plus rangé, plus économe ; il est plus fixé au sol ; il devient un partisan et un défenseur de l'ordre social. Nous voyons dans un pays tout voisin du nôtre, en Belgique, ce système de la propriété du foyer par l'ouvrier, se développer avec rapidité dans des proportions déjà très considérables.

Aussi est-ce à contre-cœur, on le sent, que M. Feron-Vrau renonce à s'attacher à cette solution du problème de l'habitation ouvrière. Mais l'expérience tentée à Lille par *la Compagnie immobilière*, avec autant de zèle que de compétence chez ses honorables membres, lui paraît démontrer que les tentatives de ce genre ne peuvent constituer que des exceptions.

« A mon avis, conclut-il, dans la condition actuelle de la classe ouvrière, il n'y a lieu — je le dis bien à regret, mais avec une conviction profonde — d'encourager que les ouvriers qui sont capables de réussir, non seulement à payer leur maison, mais aussi à la faire passer aux mains de leurs enfants et de leurs héritiers. Il est beaucoup de gens à qui les ressources ou même le salaire permettent cette forme de l'épargne, mais à qui cette

situation nouvelle peut devenir onéreuse ; leur petite fortune immobilière s'effondrera sous les frais d'une succession ou d'un partage forcé. Il est sans doute bien peu d'ouvriers à Lille à qui il soit prudent d'aborder un tel projet, je devrais peut-être dire une telle aventure. » (P. 87.) Une étude personnelle de la question nous fait nous ranger à cette appréciation.

Mais si M. Feron-Vrau est convaincu de l'impossibilité, dans le plus grand nombre des cas, d'assurer la propriété individuelle de la maison à l'ouvrier, il est partisan convaincu du système qui consiste à le rendre *usufruitier* de son logis. Entendons-le exposer l'organisation qui a ses préférences : « S'il n'est pas possible, dit-il, sans de graves inconvénients, de chercher à rendre les ouvriers propriétaires de leur maison, dans les conditions actuelles du travail en général, ce n'est nullement pour interdire à l'ouvrier l'accès de la propriété. Rien n'est plus désirable, au contraire, que de les amener à posséder quelques ressources pour eux et même pour leurs enfants. Quel immense progrès social si l'on arrivait à faire sortir la classe ouvrière de la condition misérable de prolétaire qui pèse sur un si grand nombre ! Il est certain qu'elle ne le peut pas par ses seules ressources : il lui faut de toute nécessité l'aide, sous toutes les formes, des gens placés au-dessus de leur condition. Il sera facile d'ailleurs de répondre au désir très louable des personnes qui cherchent à rendre l'ouvrier propriétaire de sa maison ; la solution, c'est de faire de l'ouvrier, non pas un propriétaire, mais un usufruitier. C'est de l'amener à placer son épargne sur le foyer même qu'il habite. On sera vraisemblablement amené bientôt à rechercher des capitaux au moyen de l'émission d'obligations à créer par les sociétés immobilières qui vont se fonder. Nous encouragerons volontiers l'ouvrier à acquérir ces obligations, et, s'il le peut, à en acquérir assez pour couvrir de leur revenu le loyer de son foyer. Voilà du même coup l'ouvrier en possession indéfinie de son foyer, le voilà maître chez lui autant qu'un propriétaire. C'est ce que l'on verra bientôt, ce que l'on voit déjà dans les grands syndicats mixtes de Tourcoing et de Roubaix[1]. » (P. 88.)

Les syndicats, les syndicats mixtes surtout, institués sous le bénéfice de la loi du 20 mars 1884, ont à entrer dans cette voie.

1. Nous rendons compte plus bas du fonctionnement et des résultats jusqu'à ce jour des Sociétés immobilières de Tourcoing et de Roubaix.

Ils devront chercher dans les habitations ouvrières un placement à la fois pour leur patrimoine corporatif et pour les épargnes de leurs membres. Il en adviendra sûrement ainsi, lorsque les restrictions d'une législation inquiète auront disparu pour faire place à une liberté sans entraves. « Si les syndicats mixtes, ou, pour mieux dire, les corporations peuvent arriver quelque jour, à atteindre le développement et remplir le rôle social dont ils sont assurément dignes, c'est sur eux surtout que reposera la propriété ouvrière avec ses charges, ses avantages et ses devoirs. On ne peut faire que des vœux pour l'approche d'un tel avenir. » (P. 97.)

L'organisation coopérative ne pourrait-elle entrer dans ce mouvement? « Que l'on suppose des ouvriers offrant des garanties morales sérieuses, capables de se soumettre à une réglementation la plus simple possible, mais la plus conforme aux intérêts de tous. S'ils sont bien disposés à s'entendre, ne pourrait-on trouver le moyen de les aider à s'installer dans une maison collective[1]? Un succès de cette nature en amènerait d'autres, et les hommes disposés à garantir le prix du loyer ne manqueraient pas. C'est ainsi qu'on a pu procéder à Charleville. » (P. 98.)

Telles sont les principales conclusions de cette enquête dans laquelle on sent constamment, derrière le souci de l'exactitude, dans le relevé des conditions matérielles, la préoccupation des conséquences morales qui naissent des particularités de l'installation physique. Oui, sans doute, la charité chrétienne remplit ici son rôle de soulagement des souffrances physiques; mais le souci du sort des corps n'est pas la préoccupation exclusive des hommes de bien qui ont relevé avec une sollicitude si vigilante toutes les nuances de souffrances infligées à la famille pauvre, par les conditions déplorables de son installation. Ces êtres souffrants sont avant tout, des âmes sur lesquelles pèse la misère physique, nos frères rachetés comme nous du sang de Notre Seigneur Jésus Christ qui les a recommandés particulièrement à la sollicitude de son Église, dont il s'impute à lui-même le soulagement. Ce sont des membres de la cité, à la prospérité de laquelle ils coopèrent dans un rang inférieur sans doute, mais sans que leur subordina-

1 De préférence à la campagne, sur un point desservi par une de ces lignes de chemins de fer ou de tramways qui vont chaque jour multipliant leurs trains et abaissant leurs tarifs.

tion doive faire oublier la nécessité de leur concours. Or, le danger moral qui naît des conditions de leur existence ne peut pas laisser indifférents ceux qui ne sauraient remplir leurs fonctions plus élevées sans leur collaboration. Il ne s'agit pas de créer en leur faveur une égalité universelle dans la jouissance, dont on ne pourrait tenter de réaliser le rêve qu'en établissant pour tous l'égalité dans la misère, mais de procurer à ces créatures de Dieu les conditions qui rendent leur travail supportable et leur vie honorable. Or, ce but ne saurait être atteint, si le foyer de la famille refuse à ses habitants cette médiocrité dont l'absence rend l'existence intolérable.

M. Feron-Vrau a donc le droit de conclure, sans être taxé d'exagération, que la question du logement peut devenir à elle seule, si on le veut, « une école de moralisation permanente » ; puisqu'elle permet le relèvement de la famille, elle rend plus facile à tous ses membres la pratique des vertus privées ; elle contribue à relever la dignité des travailleurs, à leur ouvrir l'accès de la propriété. On ne saurait lui reprocher de poursuivre une utopie, lorsqu'il termine son travail par ces paroles émues : « L'ouvrier propriétaire dans la mesure capable de pourvoir aux principales nécessités de son existence, quand le salaire vient à lui faire défaut dans une mesure quelconque ; l'ouvrier, assuré par des associations diverses contre les autres éventualités de l'existence, c'est un idéal que nous devons tous souhaiter, auquel nous devons tous travailler, par tous nos moyens, avec toutes les ressources de notre fortune, de notre intelligence et de notre cœur. » (P. 98.)

II. LA SOCIÉTÉ « CIVILE IMMOBILIÈRE DE TOURCOING » ET LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE « L'UNION » DE ROUBAIX

On sait que le législateur de 1884 a obstinément refusé de reconnaître aux syndicats le droit de posséder des immeubles autres que le local qui sert à leurs réunions[1]. Mais aucune disposition légale ne s'oppose à ce que les particuliers qui appartiennent

1. On peut, sans irrévérence, qualifier cette concession d'illusoire ou même d'ironique, à l'endroit du droit naturel de posséder qui appartient également aux associations et aux individus, puisqu'il n'est rien de plus facile aux syndicats que de s'assurer un local pour leurs réunions, sans assumer les charges de la propriété d'un immeuble exclusivement réservé à leur usage.

comme membres à un syndicat soit mixte, soit de patrons ou d'ouvriers séparés, forment entre eux telles sociétés civiles qu'il leur plaît, pour des fins garanties par le droit commun. C'est de cette liberté qu'ont usé un groupe de patrons membres des syndicats mixtes de l'industrie textile de Tourcoing et de Roubaix, afin d'assurer à leurs ouvriers le double bénéfice d'habitations saines et à bon marché, et d'un placement avantageux pour leurs épargnes.

I. — La *Société civile immobilière de Tourcoing*, fondée au mois de juin 1891, par un groupe de treize patrons du syndicat, alimente son capital par des souscriptions patronales, auxquelles n'est servi aucun intérêt, et par des souscriptions ouvrières, auxquelles on paie un intérêt de 4 pour 100 net de tout impôt. Celles-ci sont reçues à titre d'obligations de 100 francs, remboursables tous les cinq ans, avec prévenance réciproque de six mois à l'avance. Le montant de ces obligations ne dépassera jamais la moitié du prix coûtant des immeubles, en sorte que l'épargne ouvrière et ses intérêts jouissent d'une garantie absolue. Les membres du syndicat sont seuls admis à souscrire. Afin que les obligations, qui sont toutes nominatives, restent entre les mains des ouvriers, la société s'est réservé le droit de les rembourser au pair, en cas de vente ou de dation en gage[1].

Les habitations sont louées à tous indistinctement. Cependant, les locataires syndiqués bénéficient d'une diminution de 2 francs par mois sur le prix de location, qui est de 20 francs, 16 fr. 50 et 16 francs par mois, suivant les divers types de maisons[2]. Plusieurs ouvriers se sont assuré, par leurs placements, en obligations un revenu égal au prix de leur loyer, de sorte qu'ils ont tous les avantages de la propriété, sans en avoir les charges et les soucis. De plus, si le changement d'usine les éloigne de leur quartier, ils peuvent quitter leur logement pour un autre plus rapproché de leur travail.

Au 1er juillet dernier, le capital de la société se montait à

1. V. *Institutions patronales et ouvrières d'un groupe d'usines du département du Nord* (Lille, Imprim. Ducoulombier, 1898. Grand in-8, pp. 280), p. 168 et suiv. — Cf. *Conférences d'études sociales de Notre-Dame du Hautmont, passim.*

2. Ce prix est, toutes proportions égales d'ailleurs, de 20 à 25 p. 100 inférieur à celui consacré par l'usage.

184 000 francs, plus 1 650 obligations représentant 165 000 francs d'épargne ouvrière, au total 349 000 francs.

La Société a construit jusqu'ici soixante-treize maisons, disséminées par groupes de cinq ou six, dans divers quartiers. Elles appartiennent à deux types différents comprenant, l'un comme l'autre, au rez-de-chaussée, trois pièces. Dans le premier type, le premier étage comporte deux chambres ; dans le second type, trois, et au second étage, une mansarde pouvant se transformer facilement en plusieurs chambres assez confortables. Différentes seulement par leurs dimensions, — les maisons louées 20 francs par mois sont bâties sur $4^{m},50$ de largeur, celles à 16 francs sur 4 mètres, — ces habitations peuvent loger chacune une nombreuse famille dans d'excellentes conditions d'hygiène et de moralité. Elles ont toutes une cour avec citerne, cabinets et un jardin attenant à la maison. Le jardin a de 20 à 40 mètres de profondeur sur 4 ou 5 mètres de largeur, suivant le type.

II. — Roubaix s'était laissé devancer par Tourcoing, mais sa progression a été rapide.

La Société l'*Union*, qui avait déjà fondé la boulangerie coopérative, inaugurait, le 1er décembre 1894, la *Cité Saint-Henri*, composée de 28 maisons bâties sur un terrain offert en partie par les enfants de M. Henri Dubar, en souvenir de leur père. Ces maisons sont louées au prix de 14 fr. 50 par mois fixé par les ouvriers eux-mêmes. Si, en fin d'année, les intérêts, contributions et frais divers ont laissé un excédent disponible, il est réparti comme ristourne entre les locataires. Sur ces maisons, qui ont coûté, terrain compris, 80 000 francs, la Société émettait, au 1er janvier, une série de 50 000 francs d'obligations nominatives réservées aux membres ouvriers du syndicat mixte, dans les mêmes conditions qu'à Tourcoing.

L'aménagement intérieur des maisons et leur aspect sont un peu différents de ceux de Tourcoing. A l'extérieur, elles ont en façade, une avant-cour à laquelle la verdure et les arbustes commencent à donner l'air coquet d'un cottage anglais. Il y a un petit jardin par derrière.

A peine la Cité Saint-Henri était-elle achevée, que la Société se mettait en quête d'un terrain propice à la construction d'autres maisons, naturellement dans un quartier différent. Sa contenance

est de 3 500 mètres carrés. Tout ce qui paraissait perfectible dans la Cité Saint-Henri fut examiné à nouveau. L'avant-cour était supprimée pour obtenir, en compensation, au lieu des trois chambres ou mansardes du premier, un véritable étage, l'agrandissement du grenier, de façon qu'il puisse, à la rigueur, servir de chambre à coucher pour les familles très nombreuses; enfin, la jouissance d'un jardin de 70 mètres carrés derrière la maison.

Mais une difficulté surgit soudain qui faillit faire abandonner les améliorations dont la perspective avait paru si alléchante. Quand on vint au bilan des devis et des loyers, on dut s'avouer qu'il ne serait plus possible de descendre à un loyer aussi réduit que celui de la Cité Saint-Henri. La hausse considérable qu'avaient subie depuis 1894 les matériaux de construction fit reconnaître tout de suite à la Commission qu'il ne serait plus possible, avec les modifications apportées au plan des maisons, surtout avec l'addition du jardin, d'arriver à un loyer inférieur à 19 francs si l'on voulait continuer à donner 4 pour 100 aux obligataires. La Commission en référa donc au Bureau syndical qui conclut à l'adoption de ce loyer et autorisa la Commission à poursuivre ses travaux[1]. Aujourd'hui la *Cité Saint-Louis* — c'est le nom qui a été donné à ce nouveau groupe d'habitations, en reconnaissance du dévouement de M. Louis Cordonnier à l'œuvre du syndicat

1. Un passage du Rapport présenté par M. Jos. Delespaul, au nom du Comité ouvrier d'études sociales dans l'Assemblée générale du syndicat mixte de l'Industrie roubaisienne, le 28 mai 1899, nous fait assister à la délibération qui mit fin aux hésitations; il nous révèle le genre de préoccupations qui influent sur les déterminations de la classe ouvrière : « Les maisons de la Makellerie — c'est le nom du quartier où a été bâtie la Cité Saint-Louis — ont eu beaucoup de peine à sortir de terre. Le Comité trouvait le terrain peu convenable et le prix du loyer trop élevé. Dans la séance du 20 août (1898), un membre émit timidement l'avis de revendre le terrain et la majorité semblait penser comme lui. Mais un autre membre, heureusement inspiré leur dit : « Quant au prix du loyer, qui vous effraie, je ne le « trouve pas excessif, et je vais vous dire pourquoi. J'ai relevé les prix de « location de quarante-six maisons occupées par des familles pauvres, puis- « qu'elles sont secourues par une conférence de Saint-Vincent de Paul. Six « sont louées de 10 à 13 francs, et vous n'en voudriez pas à ce prix; douze « de 13 à 15 francs, et vingt-huit de 16 à 20 francs. Or, presque toutes ces « maisons ne prennent de jour que d'un côté et sont, par conséquent, plus « ou moins malsaines ; elles n'ont qu'une ou deux pièces au rez-de-chaussée, « deux chambres à l'étage, une cour banale, des cabinets communs et, bien « entendu, pas ombre de jardin. On offre de vous bâtir des maisons suivant « vos indications, prenant jour des deux côtés, d'une aération facile, ayant, « au rez-de-chaussée, deux belles pièces, avec cave, cuisine, cabinets parti-

roubaisien, dont il est le président — voit ses vingt-une maisons occupées, et les demandes qui affluent de tous côtés font songer à un troisième groupe dans un quartier déjà désigné. Les exigences de certains propriétaires de terrain ont seules arrêté jusqu'ici la réalisation de ce projet.

III. LA « RUCHE ROUBAISIENNE »

Un jeune industriel appartenant à une des familles les plus importantes de Roubaix, M. Charles Droulers, avant de retourner prendre sa place dans l'usine paternelle, a présenté à la Faculté de Droit de Paris, pour l'obtention du grade de Docteur, une thèse qui a été très remarquée. Elle a pour titre : *La loi du 30 novembre 1894, relative aux habitations à bon marché; son application dans une grande ville industrielle*[1]. Celle-ci est, dans l'espèce, la ville de Roubaix, et le spécimen étudié, la Société de la *Ruche roubaisienne*. Nous laisserons de côté la partie juridique très fouillée, dans laquelle sont discutés les articles de la loi votée, les incertitudes qu'elle laisse planer, les lacunes auxquelles tendent à remédier plusieurs projets déjà pris en considération ou qui mériteraient de l'être. Nous ne suivrons pas

« culiers, eaux potables, trois chambres à l'étage et un grenier où vos ména-
« gères pourront faire sécher leur linge sans l'exposer à tous les regards,
« sans risquer de le voir disparaître, et où l'on pourrait facilement disposer
« une ou deux chambres si le nombre des enfants l'exigeait. Vous avez, de
« plus, un jardin de 15 à 16 mètres de profondeur, où vos enfants pour-
« ront respirer, où vous pourrez cultiver quelques fleurettes que vous serez
« heureux d'aller saluer tous les matins, où vous trouverez tout frais ces
« petits légumes qui coûtent si cher et qui vous paraîtront bien meilleurs
« parce qu'ils vous auront coûté quelque peine : vous êtes-vous demandé
« quelle somme cela représente ? Faites le compte, pour une semaine, avec
« vos femmes : oseille, cerfeuil, persil, épinards, salade, oignons, poireaux,
« échalotes, carottes, petits pois. Je serai bien certainement au-dessous de
« la vérité en portant à 60 francs par an le produit de votre jardin. 60 francs,
« c'est 5 francs par mois, ce qui ramène votre loyer à 14 francs, mettons
« 15 francs ! Est-ce donc trop cher ? » — Cette éloquence toute pratique enleva les suffrages. Le Comité répondit tout d'une voix : « Mais c'est pour-
« tant vrai ce que vous dites là. Comment n'y avions-nous pas pensé ? » Et, séance tenante, on écrivit au bureau syndical pour lui demander de faire hâter la construction des maisons. Ceux qui ont assisté à la bénédiction du groupe, le 17 avril dernier, disaient : Mais ce sont des maisons d'employés ! et ils disaient vrai. »

1. Grand in-8. Paris, Rousseau, 1898. Pp. VIII-248.

davantage l'auteur dans la revue comparée des principales législations étrangères qui forme la dernière partie de la thèse. Nous nous renfermerons dans la seconde partie qui traite de l'application de la loi dans un grand centre, et même nous circonscrirons le champ de nos emprunts à l'exposé des origines de la *Ruche* et de son fonctionnement, sans nous attacher à toutes les particularités de ses statuts qui semblent ouvrir des horizons nouveaux, au point de vue des garanties à assurer aux concours pécuniaires que sollicitent de telles entreprises.

La *Ruche roubaisienne* est considérée par M. Ch. Droulers comme ayant opéré une véritable révolution dans la matière. Tandis que la plupart des sociétés analogues créées en France avant elle, avaient procédé d'initiative patronale, financière ou philanthropique, celle-ci est fondée et administrée par ceux-là mêmes qui en doivent profiter. C'est donc une application heureuse du *self help* qui a rendu si vivaces les *Buidling societies* en Angleterre.

Le but essentiel de la Société la *Ruche roubaisienne* est de rendre l'ouvrier propriétaire de la maison, en lui permettant d'en échelonner les paiements sur un certain nombre d'années — généralement vingt — au bout desquelles la propriété lui sera définitivement acquise. A cet effet, une Société coopérative anonyme est formée, au capital de 51 000 francs divisés en cinq cent dix actions de 100 francs rapportant un dividende de 4 p. 100 au maximum. Seuls les ouvriers et employés vivant de leur salaire, ne possédant aucun immeuble, peuvent être admis à les souscrire. La Société prend l'engagement de leur construire, sur leurs plans et indications, au fur et à mesure de ses disponibilités, une maison pour leur usage personnel, qui leur sera cédée suivant un acte de location avec promesse de vente, et dont ils deviendront propriétaires dans une durée moyenne de vingt années, en se libérant par paiements partiels. Le choix du terrain sur un des lots achetés par la Société dans les différents quartiers de la ville, est laissé au sociétaire, qui est servi après avoir été agréé par le Conseil d'administration. Il est tenu d'avoir un nombre d'actions proportionné à l'importance de sa maison :

1 action	pour une maison de	3 000	francs.
2 actions	— —	3 500	»

3 actions	pour	une	maison de	4 000	francs
4	—	—	—	4 500	»
5	—	—	—	5 000	»
6	—	—	—	5 700	» au maximum.

La maison une fois achevée, son coût exactement déterminé est passé au débit d'un compte ouvert au nom du sociétaire sur le grand livre de la Société. L'adhérent contracte alors une police d'assurance pour une somme égale au montant de ce débit. C'est une police d'assurance *mixte*, en ce sens qu'elle amortit la maison en vingt années en même temps qu'elle couvre le risque de mort[1].

La Société est administrée par un conseil composé de neuf membres choisis parmi les actionnaires propriétaires d'au moins cinq actions. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration des biens et affaires de la Société.

La Société s'est placée sous l'égide de la loi du 30 novembre 1894, afin de pouvoir profiter des avantages introduits par cette loi au double point de vue fiscal et successoral.

Telle est, dans ses grandes lignes, la Société constituée par acte notarié en 1895. Les cinq cent dix actions de 100 francs avaient été souscrites et libérées seulement du quart. On avait augmenté le

1. La somme assurée est payée par la Compagnie à la Société, à l'expiration de ce délai de vingt années, si le sociétaire est vivant, ou le jour de son décès, s'il est mort, sans que, dans ce dernier cas, rien soit réclamé à ses héritiers ou ses ayants droit. Avec cette combinaison, pour une maison de 5 000 francs, le sociétaire paiera 3 1/2 p. 100 représentant l'intérêt de la maison et les frais d'administration (soit 175 fr.) ; plus 4,20 p. 100 représentant la prime d'assurance pour un homme de trente ans (soit 215 fr.), au total donc 385 francs. Cette somme est perçue par douzième, chaque mois, chez les sociétaires.

Afin de mettre à la portée des moins fortunés les bienfaits de la combinaison, la Société consent à ce que le futur acquéreur diminue sa cote mensuelle, soit en assignant à l'opération une durée de vingt-cinq ans, au lieu de vingt, soit en n'assurant qu'une partie (jamais moins de la moitié) de la valeur de sa maison, et en prenant l'engagement d'amortir lui-même le surplus. Si un sociétaire, en voie d'acquérir sa maison, voit ses projets arrêtés soit par un chômage prolongé, soit par un déplacement de l'industrie qui le faisait vivre, on lui donne la facilité de se retirer.

Une *Caisse du sou*, qui fonctionne sous le contrôle direct des administrateurs de la *Ruche roubaisienne*, reçoit en dépôt des sommes modiques ; lorsque le montant de ces fruits successifs de l'épargne atteint la somme de 25 francs, il est remis au déposant un quart d'obligation au porteur rapportant 3 p. 100. Cette combinaison a pour but d'aider l'ouvrier à arriver à la possession d'une ou de plusieurs actions.

capital-actions en le portant à 75 000 francs, et appelé le deuxième quart. C'était là un fonds de roulement bien modeste, et les administrateurs comprirent que, pour réaliser leur but, opérer des achats de terrain sur une large échelle, afin de faire profiter les acquéreurs des parcelles, des avantages d'une acquisition *in globo*, il leur fallait tourner leurs regards vers une source de capital plus abondante que la seule épargne ouvrière.

Laissons ici la parole à M. Droulers : « Confiants dans la bonté de leur œuvre et dans l'esprit de solidarité qui unit tous les citoyens d'une même cité, ils n'hésitèrent pas alors à solliciter le concours du public, et lancèrent au mois de décembre 1895 une émission de 250 000 francs, divisés en 2 500 obligations de 100 francs, remboursables au pair dans un délai de vingt ans et rapportant 3 pour 100 par an. Les détenteurs de l'*infâme* capital, si souvent et si violemment attaqués dans cette ville où le parti socialiste est au pouvoir, donnèrent alors un magnifique exemple. Ils n'hésitèrent pas à appuyer de leur efficace encouragement l'effort de ces honnêtes ouvriers à la recherche d'un si heureux progrès social. L'acquisition d'un premier terrain d'une contenance de 14 000 mètres, et la pose de la première pierre du groupe de maisons dit *Groupe du Cartagny*, avaient déjà, du reste, attesté au public que la Société n'existait pas seulement sur le papier, et qu'elle était en mesure de passer des paroles aux actes. — En quelques jours, l'émission se trouvait presque entièrement couverte. Les premiers noms de l'industrie et du commerce roubaisiens figuraient sur la liste de souscription à côté de noms plus modestes ; petits rentiers, cultivateurs aisés des environs, avaient apporté leur obole, et montraient, par leur concours, l'écho que l'œuvre des habitations ouvrières avaient éveillé dans toutes les classes » (p. 162-163).

Deux nouveaux terrains, l'un de 4 416 mètres carrés, l'autre de 8 991, furent acquis et reçurent leurs premières constructions en 1896 et 1897, ce qui portait la superficie des terrains possédés à 27 387^{m},50, et le nombre des maisons à 96, dont 59 habitées et 37 en construction.

« Ces garanties, observe judicieusement l'auteur de la thèse, auraient pu paraître insuffisantes aux capitalistes désireux de participer à une grande œuvre sociale, mais peu confiants en l'initiative ouvrière, laissée complètement à elle-même. Prévoyant

l'objection, et désirant, en vue d'une prochaine émission d'obligations, donner un gage de plus aux souscripteurs, le Conseil d'administration eut alors l'idée d'inviter les obligataires à constituer un *comité de contrôle*. Sans rien abdiquer de son principe, qui était de laisser la direction entière de la Société aux mains de ses fondateurs ouvriers, le Conseil estimait que ce comité, composé de ce qu'on aurait appelé autrefois les *notables* de la ville, pourrait, par ses conseils et l'influence personnelle de ses membres, être pour la Société un précieux auxiliaire. » (P. 164.)

Les obligataires de la Société, réunis en assemblée le 20 mars 1896, émirent le vœu qu'il fût constitué un comité de contrôle d'obligataires composé de dix membres, sans l'assentiment desquels la Société ne pourrait emprunter sur hypothèque, et auquel le Conseil d'administration devrait soumettre son aperçu d'inventaire semestriel et son inventaire de fin d'année. L'assemblée générale des sociétaires ratifia ces vœux à l'unanimité, le 29 mars 1896, et le lendemain les obligataires procédaient à l'élection de leur comité de contrôle. Celui-ci constitue une innovation dans les rapports des sociétés civiles avec leurs obligataires; mais elle est parfaitement justifiée en soi [1]; telle qu'elle a été insérée dans l'article 48 des statuts de la Société, remaniés en 1897, si elle

1. Dès 1884 un projet de loi présenté au Sénat, sous le titre de « Projet de loi sur les sociétés par actions », comportait une série de dispositions relatives à la *Représentation des obligataires* (titre V). Parlant au nom de la Commission chargée de l'étudier, l'honorable M. Bozérian, après avoir fait remarquer que les lois antérieures ne se sont pas occupées de la situation des obligataires, faisait ressortir que les règles générales du droit commun, qui seules leur sont applicables, ne leur assurent pas une garantie suffisante contre les erreurs et même les fraudes des conseils d'administration auxquels leurs fonds sont confiés. Ici, en effet, le prêteur et l'emprunteur ne sont pas directement en rapport. « Une fois jeté dans le gouffre d'une société, l'argent du prêteur peut être emporté et englouti dans le torrent de la spéculation et de l'agiotage. Est-il possible d'engager une lutte sérieuse? Pour soutenir cette lutte avec quelque chance de succès, on a tenté d'organiser des syndicats de sociétés; mais ces organisations sont malaisées: là où il faudrait aller vite, on ne peut avancer que lentement; et souvent, avant que l'armée fût prête, la campagne était finie. » Et cependant, ajoutait mélancoliquement le rapporteur, la situation des obligataires est digne d'autant et même de plus d'intérêt que celle des actionnaires. L'obligataire, concluait-il, a comme l'actionnaire droit à la protection du législateur. Le projet qui organisait la représentation des obligataires fut adopté par le Sénat; mais les événements politiques l'empêchèrent de passer dans nos lois. M. Thaller a reproduit, en les renforçant, les arguments de M. Bozérian (V. *Annales de droit commercial*, 1894, t. II, p. 65 et suiv.).

n'est pas de création législative, elle possède néanmoins une existence légale, ainsi que le démontre péremptoirement M. Droulers dans une discussion approfondie qui nous ferait sortir du cadre de notre étude. On doit ajouter qu'ici elle s'imposait, à raison de la disproportion énorme entre le capital-actions (75 000 fr., dont la moitié seulement versée) et le capital-obligations, qui allait bientôt se doubler. En effet, une seconde émission d'obligations, lancée en décembre 1897, fit monter le total du capital-obligations à près de 500 000 francs[1].

Grâce à cette organisation et à ces garanties, la Société la *Ruche Roubaisienne* a réalisé des résultats surprenants. Fondée en 1895, par de simples ouvriers et employés, elle a, en moins de quatre années, ouvert à ses adhérents deux cents maisons dont ils sont en voie de devenir propriétaires. Deux fois elle a fait appel au crédit public qui lui a apporté près d'un demi-million. Ces résultats ne mettent-ils pas en lumière d'une manière frappante les grandes ressources d'initiative, de prévoyance et de dévouement qui existent chez la classe ouvrière et qu'il suffirait d'encourager et d'organiser sainement, pour atténuer dans une grande proportion le mal social dont nous souffrons ?

La législation, pour venir efficacement en aide à ceux des inté-

1. Une circonstance douloureuse a donné récemment aux sentiments des sociétaires de la *Ruche roubaisienne* envers ceux qui lui ont prêté et continuent à lui prêter un concours si dévoué et si désintéressé, l'occasion de se manifester d'une manière touchante. Le 16 septembre dernier, M. Droulers-Prouvost, père de M. Charles Droulers, qui avait exercé la charge de président du comité de contrôle depuis sa fondation, était emporté dans la force de l'âge par une attaque subite, laissant dans le deuil la ville de Roubaix tout entière. Sur sa tombe, près de se fermer, le président du conseil d'administration prononçait, d'un ton ému, ces paroles dictées par la reconnaissance : « Au nom du Conseil d'administration de la *Ruche roubaisienne* et de tous ses adhérents, je viens ici exprimer la douleur que nous avons ressentie en apprenant la mort de notre président du comité des obligataires de contrôle. Lorsque nous avons fondé l'œuvre de la *Ruche roubaisienne* et à l'époque où nous ne savions encore de quel côté tourner nos regards pour trouver un appui, il est venu de sa propre initiative nous tendre la main et nous offrir son concours loyal et désintéressé ; depuis ce temps, il n'a cessé de nous prodiguer ses conseils éclairés et nous appuyer de toute son autorité lorsque nous avons eu à solliciter le concours des capitaux roubaisiens pour la construction de nos maisons ; grâce à lui, deux cents familles ouvrières sont actuellement pourvues de leur maison ; aucune d'elles ne l'oubliera, et c'est par un sentiment de vive reconnaissance pour sa mémoire qu'elles me chargent d'être leur interprète auprès de sa famille, pour lui exprimer toute la part qu'elles prennent à sa douleur. »

rêts ouvriers qui méritent davantage de fixer l'attention, n'aurait qu'à s'inspirer des *desiderata* que mettent à nu ces entreprises de l'initiative privée. Nous avons vu comment la décision des ouvriers de la *Ruche* a résolu de la façon la plus pratique et la plus avantageuse le problème de la représentation des intérêts des obligataires qui dort depuis plus de vingt-cinq ans dans les cartons de notre Parlement. Deux autres modifications sont réclamées par l'équité. Pourquoi la loi, qui exempte de l'impôt sur le revenu les actions des sociétés de construction, ne ferait-elle pas bénéficier de la même faveur les obligations émises par ces sociétés, puisqu'elles jouent un rôle si important dans leurs opérations ? N'y a-t-il pas un véritable abus fiscal dans ce fait que la société anonyme de construction, qui achète des terrains pour les revendre par petites parcelles aux acquéreurs d'une maison à bon marché, se voit contrainte de payer successivement deux droits de mutation ? L'un des deux devrait être supprimé.

Nous pouvons souscrire à cette conclusion de M. Droulers : « Cette accession du prolétariat à la propriété de maisons salubres et à bon marché, devenant un fait accompli, sera véritablement, suivant l'expression du socialiste allemand Engels qui cachait mal le dépit sous l'ironie, la *solution bourgeoise de la question sociale.* » (P. 232.)

IV. LA TUBERCULOSE ET LES LOGEMENTS INSALUBRES

Nous aurions pu emprunter pour cette dernière partie de notre Bulletin la rubrique usitée dans la presse quotidienne de « Voix concordantes ». Après le Congrès international de Berlin contre la tuberculose dont nous avons rendu compte précédemment[1], voici que le Congrès de l'*Association française pour l'avancement des sciences*, tenu à Boulogne-sur-Mer au mois de septembre dernier, reprend à nouveau la question sous une autre face ; il est bon que le monstre soit attaqué par différents côtés à la fois.

Le Dr Brouardel, notre savant professeur, constate avec satisfaction les résultats obtenus en France depuis quinze années, par l'emploi suivi des mesures hygiéniques contre la propagation de la fièvre typhoïde, il propose de concentrer désormais tous les

1. *Études*, 5 septembre 1899.

efforts de la prophylaxie contre la tuberculose, laquelle, on le sait, fait en France, chaque année, plus de cent cinquante mille victimes. Elle inflige aux jeunes enfants les cruelles atteintes de la méningite ou les longues tortures de la coxalgie ; elle terrasse les adultes par les localisations pulmonaires de la phtisie. D'après la statistique dressée par l'*Office impérial* de Berlin qui indique les pertes annuelles de chaque peuple en Europe, la France, l'Autriche et la Hongrie comptent plus de trois mille morts sur un million d'habitants. La tuberculose, qui s'était tenue longtemps concentrée dans les grandes villes, s'étend maintenant, grâce à la facilité des communications, jusque dans les plus petits villages.

Contre cette épidémie envahissante, l'Allemagne a préconisé les sanatoriums populaires. En Angleterre, on a considéré le logement insalubre comme l'agent de culture et de transmission le plus efficace. Depuis vingt ans, l'intervention des officiers de la santé publique dans la recherche des conditions d'insalubrité des maisons, a eu pour résultat de faire classer la Grande-Bretagne au rang des nations européennes qui perdent le moins de tuberculeux.

« Que pouvons-nous faire, en France ? ajoute M. Brouardel. Nous ne devons pas oublier que c'est un Français, un des savants professeurs du Val-de-Grâce, Villemin, qui, en 1885, a démontré la contagiosité de la tuberculose et en a fixé les lois. Pouvons-nous, avant de chercher à les guérir, empêcher les hommes de devenir tuberculeux ? Je réponds sans hésitation : Oui ! Pour le démontrer, voyons comment se crée un foyer de tuberculose. Combien de fois les médecins n'ont-ils pas eu devant les yeux le triste tableau suivant : Un ouvrier vit assez à l'aise dans une ou deux chambres avec sa femme et ses enfants. Il est pris de tuberculose. Sa femme le soigne avec un dévouement qui, je le dis avec fierté, est une règle dans tous les milieux de notre société. Elle lutte pour subvenir aux besoins de sa famille ; les ressources s'épuisent, la maladie du mari s'aggrave, la misère s'abat avec ses privations sur la mère et les enfants. Cette dernière tombe, contagionnée par son mari ; tous deux prennent le chemin de l'hôpital. Les enfants sont recueillis par l'Assistance publique, mais celle-ci les reçoit inoculés eux-mêmes par le germe de la maladie, voués à la mort ou aux infirmités.

« Ces enfants, pendant la maladie du père, ont été confiés aux

voisins, ils ont eux-mêmes contaminé leurs jeunes camarades, puis les parents. Bientôt la maison tout entière est un foyer de tuberculose.

« Ouvriers, ces hommes portent le germe de la tuberculose à l'atelier. « Il est des places, disait l'un d'eux, où ceux qui se suc-« cèdent devant l'établi sont chacun à son tour atteints du même « mal. »

« Cette dissémination autour des foyers primitifs des maisons envahit toute la ville. Les malades talonnés par la misère, ou mus par l'espoir que l'air natal pourra les guérir, quittent la ville, vont dans les villages ; ils n'y trouvent pas la guérison, ils y portent la contagion, et ainsi se créent de petits foyers secondaires dont les ravages se surajoutent à ceux qui existent dans les grandes villes.

« Que faire ? L'ennemi, ici, c'est le logement insalubre. »

M. Brouardel s'étonne qu'en France on ne fasse encore rien, qu'on ne prenne pas de mesures plus rigoureuses, étant donné que la tuberculose frappe chaque année « avec une cruauté que n'ont jamais atteinte les épidémies dont nous possédons les relations ». Faut-il voir, dans cette inertie en face du fléau, un effet de l'accoutumance ? Elle est un terrible modérateur, elle émousse l'impression et fait que l'on finit par assister, impassible et indifférent, à ce désastre continu qui se répète chaque année. Hélas ! la France arrive la dernière sur la liste de la natalité, sa population n'augmente plus et sa mortalité annuelle est supérieure à celle des peuples qui l'avoisinent. Toute vie humaine nous est donc doublement précieuse et demande à être protégée et conservée avec le plus vif souci. M. Brouardel conclut de là à la nécessité de plus en plus grande pour les hygiénistes, qui n'ont pas d'autre programme que d'arracher à la mort des milliers d'êtres humains, d'obtenir l'appui et le concours du gouvernement, des villes, de la presse et de tous ceux, en un mot, qui ont une action sur l'opinion publique.

Paul FRISTOT, S. J.

REVUE DES LIVRES

Questions de Philosophie. — Ce n'est pas un mince mérite de rajeunir l'étude des problèmes de *Logique seconde* ou de la certitude, non plus que de la rendre attrayante. Ce double mérite, il convient de le reconnaître au nouveau livre que Mgr Mercier nous offre. Par là, d'ailleurs, il rappelle ses devanciers.

Après avoir donné de son *Cours de philosophie* une *Logique*, une *Ontologie*, une *Psychologie*, le distingué directeur de l'Institut supérieur de philosophie à Louvain publie aujourd'hui une Critériologie générale [1]. C'est un traité de la certitude, qui comprend l'analyse de nos connaissances certaines et la recherche philosophique du fondement sur lequel repose leur certitude. Dans ce sens, les Allemands et les Anglais commencent à dire *Épistémologie*, c'est-à-dire étude du savoir. Soyons reconnaissant à Mgr Mercier de nous avoir épargné ce vocable. Nous aurions même désiré qu'il fût plus vigilant à ne pas le laisser se glisser dans les dernières pages de son livre. Ce n'est nullement simplifier la science, à notre avis, que de vouloir à tout prix désigner par un mot unique, qu'il faut ensuite nécessairement expliquer, tel groupe de questions ou de connaissances. A ce titre même, la nécessité du mot *Critériologie*, quoique moins rébarbatif et plus facilement intelligible, ne nous semble pas s'imposer. *Traité de la certitude*, *Traité de la connaissance* dit autant et plus clairement; et on reste dans la tradition d'Aristote et de saint Thomas, qui n'ont jamais vu la nécessité de ces étiquettes.

Mais en voilà peut-être trop sur un simple détail.

Parmi les questions traitées avec le plus de soin et parfois d'originalité, il faut citer celles de la *Vérité ontologique*, du *Criticisme transcendental de Kant*, en particulier des jugements synthétiques *a priori*, enfin du critérium de l'*Inconcevabilité* admis par Herbert Spencer.

1. *Cours de philosophie*. Volume IV. *Critériologie générale ou Théorie générale de la certitude*, par *D. Mercier*. Louvain; Paris, Alcan. 1899. In-8, pp. XII-371. Prix : 6 francs.

A propos de l'objectivité de l'ordre idéal, une difficulté est soulevée par l'existence des géométries euclidienne et non euclidiennes. Comment trois angles d'un triangle peuvent-ils être à la fois, égaux, inférieurs et supérieurs à deux angles droits ? L'auteur examine longuement l'objection. Sa réponse est que « les trois géométries ne se contredisent pas, ne peuvent se contredire, parce que leurs théorèmes s'appliquent à des quantités déterminées partiellement différentes... Les éléments adéquatement connus de l'espace donnent naissance à une géométrie nécessairement unique. Mais les développements de la science géométrique reposent, en notable partie, sur des données initiales qui, au sentiment des métagéomètres, renferment un élément inconnu ; suivant la manière de déterminer cet élément, les données initiales de la science varieront, et l'enchaînement des systèmes variera en conséquence. D'où la possibilité de plusieurs systèmes parallèles de géométrie, tous également rationnels, mais partiellement différents. »

Ici, comme dans des travaux précédents, Mgr Mercier admet, à l'encontre de nombre d'auteurs, qu'il y a non pas trois vérités primitives, mais une seule, à savoir le *principe de contradiction*. S'il est question non pas d'ordre réel, mais d'ordre idéal, et dans cet ordre non pas proprement de prémisses qui contiennent en germe des conclusions particulières, mais d'une *règle directrice suprême* dans l'exercice de la raison, nous ne verrions pas qu'il y ait beaucoup lieu de chercher querelle à l'auteur. Mais s'il s'agit d'ordre subjectif, comme il paraît nécessaire de l'admettre dans la question de la certitude, l'affirmation : *je suis certain*, requiert préalablement, outre l'existence du principe de contradiction, l'affirmation, au moins implicite, que *je suis* et que *ma raison est apte à saisir la vérité*.

M. Léon Noël, un disciple de Mgr Mercier, n'a pas eu l'intention d'embrasser la question de la liberté dans son ensemble. Son effort spécial s'est porté sur **la Conscience du libre arbitre**[1].

Kant, remarque-t-il, établit d'une part les conditions de la science, de l'autre les conditions de la liberté. La science lui a paru reposer sur la nécessité universelle. La morale se fondait

1. *La Conscience du libre arbitre*, par Léon Noël. Louvain, Inst. sup. de Philosophie ; Paris, Lethielleux, 1899. In-12, pp. VIII-288. Prix : 3 fr. 50.

sur la responsabilité et supposait la liberté. Kant a soigneusement expliqué le devoir moral, comme il a expliqué la loi de causalité ; il a opposé l'une à l'autre, mais n'a rien concilié. Après lui, les *déterministes* ont sacrifié la morale à la science ; les *indéterministes*, la science à la morale.

Pour les déterministes, « tout événement mental et volitif, comme tout événement de la nature, résulte nécessairement de conditions qui sont d'autres événements ». Le sentiment de la liberté n'est qu'une illusion. D'ailleurs la conscience morale s'accommode très bien de la théorie de la nécessité.

Une réaction devait se produire. Elle a consisté à mettre à la base des choses la contingence et l'indétermination. Tel M. Boutroux ; tels les jeunes écrivains de la *Revue de métaphysique et de morale*. Puis M. Bergson présente l'acte libre comme « essentiellement indéfinissable », rebelle à toute analyse, « ineffable ».

M. Léon Noël croit avec raison que la preuve capitale de la liberté se tire de la conscience que nous avons d'être libre. Nous avons cette conscience indirecte, mais sûre, dans le sentiment de notre responsabilité. En avons-nous la conscience directe ? Oui, mais, pour que ce témoignage soit légitime, il faut dépasser la conscience spontanée, et, à la lumière de la conscience réfléchie, examiner ce qui nous fait croire à la liberté. En faveur de la *réalité* de ce sentiment, il y a d'abord son inébranlable constance. Il y a plus, il est possible de saisir par la conscience notre liberté en exercice, de saisir notre pouvoir des contraires, non comme pure puissance, mais sous forme de tendances déjà en mouvement, de volitions incomplètes et modifiées en sens opposé.

L'acte est libre à trois stades successifs : dans la *délibération* qui le prépare, dans la *décision* qui le constitue, dans la *volition continuée* qui le maintient. La conscience réfléchie se porte sur chacun de ces trois moments.

Mais avons-nous conscience, se demande M. Noël, de la causalité *externe* de notre vouloir, de son efficacité extérieure ? Pour nombre de psychologues, la démonstration faite que le sentiment de l'effort est *afférent* et non *efférent*, détruit la valeur de la croyance par laquelle nous attribuons cet effort à notre volonté. Il semble à M. Noël que cette objection provient d'une confusion entre l'effort volitionnel proprement dit ou l'effort *mental* et ses concomitants *physiologiques*. Or si on y fait attention, l'effort

mental tombe vraiment sous notre conscience. Enfin si l'acte libre est sans cause nécessitante, il n'est pas sans *cause suffisante*. Par là, la morale se réconcilie avec la science.

Telle est la thèse fortement et, disons-le, victorieusement conduite par M. Léon Noël. Il a rendu à la preuve tirée de la conscience, dans la question de la liberté, toute sa valeur, à l'encontre non seulement des déterministes, mais de certains spiritualistes qui, dans des ouvrages récents non sans mérite d'ailleurs, en avaient trop amoindri la portée, et cela pour n'avoir pas été assez au fond de certaines objections.

Il resterait à M. Noël d'insister davantage sur la liberté de la décision qui suit le dernier jugement pratique (p. 270). Il y a aussi un peu de désordre dans le chapitre final, d'où parfois manque de limpidité dans l'idée. La table des matières est beaucoup trop sommaire.

Mais bien qu'incomplet, ce travail prendra bon rang parmi ceux qui ont paru en ces dernières années pour la défense du libre arbitre.

Ramener à l'unité les vues divergentes des doctrines philosophiques et religieuses a été l'ambition, ne faut-il pas dire le rêve? de beaucoup d'esprits. C'est l'ambition de M. Paul Deussen. Professeur à l'Université de Kiel, il a tenté un premier essai dans un livre didactique destiné aux étudiants : **Éléments de la Métaphysique**[1]. Cette conciliation, à ses yeux, a été atteinte, en principe, par l'idéalisme de Kant et achevée par la pensée de Schopenhauer. C'est là qu'on trouve la concordance entre les systèmes indiens, les idées platoniciennes et la théologie du christianisme.

La thèse de l'auteur est développée avec beaucoup de logique, et même de clarté, autant que la lumière est possible en ces profondes arcanes. Les citations nombreuses sont habilement choisies. Et cependant nous dirons que tout cet édifice est ruineux. Il repose sur cette vérité, *fondement de toute métaphysique* : Trois éléments se révèlent comme étant des formes inhérentes à notre intellect, où nous emmagasinons la matière perçue et la transformons en connaissance : l'*espace*, *le temps*, *la causalité*. (P. 29-30.) Et l'auteur s'efforce de prouver que ces trois formes

1. *Les Éléments de la Métaphysique*, par Paul Deussen. Traduction du Dr E. Nyssens. Paris, Perrin, 1899. In-12, pp. XXII-315. Prix : 4 francs.

sont *a priori*. Or, nous croyons qu'il n'a ébranlé en rien les arguments qui montrent là des données tirées de l'expérience.

Il dit encore : « J'ai beau douter, il restera toujours une vérité dont je ne puis douter : *Le monde est ma représentation.* » — La vérité qui reste est celle-ci : *J'éprouve des modifications ou des impressions*, ce qui est chose toute différente.

Pour lui, toute réalité est *volonté;* et il distingue la volonté *consciente* et la volonté *inconsciente*, ou la volonté *volontaire* et la volonté *involontaire*. (!) Il veut ou il voudrait dire : *force*.

La moralité est une *négation de la volonté de vivre*. Par suite la sainteté vise au *mal propre* : c'est, ajoute-t-il, l'ascétisme chrétien, et la vraie métaphysique de la morale. Le paganisme tend au *bien propre*, par l'égoïsme. — Quoi qu'on prétende, on n'a vu ici que la forme tout extérieure de l'ascétisme chrétien. Le renoncement chrétien est vie et volonté de vivre. (Voir *Ascétisme et philosophie. Études*, septembre, 1896.)

C'est par Victor Cousin, en partie, que la France a été initiée d'abord à la philosophie allemande. Lui-même, s'il a combattu l'idéalisme de Kant, s'est laissé plus ou moins séduire par le panthéisme de Hégel et de ses successeurs. Ce n'est pas cependant à ce titre, c'est surtout comme fondateur de l'éclectisme, comme « organisateur » de la philosophie française que M. Teodor de Wyzewa le présente au public dans la notice qu'il a mise en tête des **Pages choisies de Victor Cousin**[1].

Cette notice formule sur l'homme et l'œuvre un jugement assez équitable, où l'éloge est tempéré de justes réserves, cependant plutôt admiratif comme il convient à un éditeur. Ainsi nous ne nous porterions pas garant du désintéressement qu'on loue dans M. Cousin.

Les extraits eux-mêmes sont faits avec discernement. Ils se rattachent à la *Philosophie*, à l'*Histoire de la Philosophie*, à l'*Esthétique*, à l'*Histoire de l'Art*, à la *Critique littéraire*. Puis viennent des fragments d'*Études sur la société française au dix-septième siècle*, et d'*Histoire*.

Mais le livre lui-même nous rend rêveur. De l'œuvre considérable de Victor Cousin ne restera-t-il pour la postérité qu'un

1. *Pages choisies de Victor Cousin*, publiées avec une notice par Teodor de Wyzewa. Paris, Perrin, 1898. In-12, pp. XVIII-294. Prix : 3 fr. 50.

volume de deux cent quatre-vingt-quatorze pages, parmi lesquelles une cinquantaine consacrées à la philosophie proprement dite? Voilà un genre d'*éclectisme* que Victor Cousin n'avait pas prévu.

Un journaliste nous parlait naguère de ceux qui remplissent le rôle de *Sabines* dans les conflits d'opinions. Ce rôle, M. P.-Félix Thomas l'essaie, en son livre **Morale et Éducation**[1], entre la morale et la science, entre l'antique morale et les nouveaux systèmes de morale. Il va tour à tour vers chacun des belligérants et lui dit : « En somme, vous avez raison ; mais soyez modeste ; ne le criez pas trop haut. Il est vrai, ajoute-t-il à demi-voix, que votre adversaire n'a pas tout à fait tort, mais il exagère » ; et il reprend sur un ton plus fort : « Oui, il exagère. »

Ainsi le déterminisme nous a rendu « d'inappréciables services », comme la science d'ailleurs, comme les maîtres ironistes, comme les partisans du « solidarisme » et de la morale esthétique. Seulement les savants ont vraiment prodigué trop de promesses et nous ont fait espérer, au nom de la science, des choses « que l'on ne nous a point données et que l'on ne nous donnera jamais ». Et toutes ces morales nouvelles sont par trop insuffisantes.

Quel sera l'accord ? On ne peut pas revenir à la vieille morale, surtout à celle qui s'appuyait sur des croyances religieuses. « Il s'agit, suivant le mot de M. Léon Bourgeois, de former un Français né aux dernières heures du dix-neuvième siècle. » Pour l'adapter au milieu, il importe de donner à l'éducation « une forme et une tendance plus immédiatement pratique, sans rien lui ôter, d'ailleurs, de son élévation. Utilité et morale sont deux termes qui s'unissent, quoi qu'on en dise, au lieu de s'exclure. »

C'est-à-dire, si nous comprenons bien les explications données, qu'on s'efforcera d'apprendre à la jeunesse une *morale* non pas utilitaire, mais *utile*. La distinction du bien et du mal, du juste et de l'injuste, le respect et l'amour du devoir y auront leur place, mais le tout exposé de façon à ne pas gêner la lutte pour la vie. Le respect du bien et du droit reposera sur l'esprit de solidarité bien comprise et sur le sentiment de la dignité de la personne humaine. Mais, ces notions elles-mêmes, sur quoi les appuiera-

1. *Morale et Éducation*, par P.-Félix Thomas, professeur de philosophie au lycée de Versailles. Paris, Alcan, 1899. In-18, pp. VI-171. Prix : 2 fr. 50.

t-on ? C'est ce qu'on néglige de dire ; et par suite la morale qu'on réserve au « Français né aux dernières heures du dix-neuvième siècle » risque d'être viande creuse. Pour remplacer la vieille morale qui partait de l'idée de Dieu et aboutissait à Dieu, on n'est pas encore près d'avoir trouvé une morale qui vaille.

M. Jules Claraz, lui, n'a pas peur du nom et de l'idée de Dieu. Aussi quelle allure tout autrement ferme a son livre, et quelle lumière il projette sur ce problème capital entre tous, cette *unique* question *nécessaire* en un sens : **le But de la vie**[1] !

Toute chose a un but ; le but de toute chose est le bien ; le bien de toute chose est Dieu seul ; le bien ou bonheur parfait de l'homme en particulier, c'est Dieu vu, aimé, possédé éternellement dans une autre vie ; le but de la vie présente est de mériter la vie éternelle : telle est la suite des vérités qui sont présentées avec force et abondance. Les philosophes, les savants, les poètes, — ceux-ci empiétant un peu trop peut-être sur les deux précédents, — les orateurs viennent tour à tour déposer en faveur de la thèse. On dira que ce n'est qu'une thèse de catéchisme. L'auteur n'y contredira pas. C'est un titre qui en vaut bien d'autres. D'ailleurs, il a su la rajeunir et en rendre l'exposé vivant autant que serré.

J'aurais peut-être moins insisté sur la finalité de tel ou tel être pris en particulier. Ainsi la raison de la voracité des teignes est-elle d'amener les riches à donner aux pauvres leurs vêtements troués ? C'est ce que nous n'oserions assurer. L'argument de finalité tiré de l'organisme est plus solide.

Mais le but de la vie ne se révèle qu'à ceux qui le cherchent avec le désir de le trouver ; **le chemin de la lumière**[2] ne se manifeste qu'à ceux qui ouvrent les yeux avec la volonté de voir. Qui n'a rencontré des écrivains qui prétendent prêcher l'irréligion par conviction, attaquer nos croyances par amour de la vérité ? Certes, il peut s'en trouver de tels. Mais aussi combien qui se

1. *Le But de la vie*, par Jules Claraz. Paris, Bloud et Barral, 1899. In-12, pp. XIV-430. Prix : 3 fr. 50.

2. *Le Chemin de la lumière ou la Bonne Foi en matière de religion*, par l'abbé Louis Brémond, professeur au Grand Séminaire de Digne. Paris ; Lyon, Delhomme et Briguet. In-8, pp. IV-44. Prix : 90 centimes.

trompent eux-mêmes et qui trompent les autres ! C'est ce que M. l'abbé Brémond leur dit avec une franchise inspirée chez lui par un sincère amour de la vérité. D'ailleurs, c'est aussi aimer véritablement les hommes que de leur faire entendre qu'ils s'égarent et pourquoi ils s'égarent. Puissent beaucoup d'incrédules accepter ces franches et un peu rudes leçons !

Indiquons, en terminant, une seconde édition revue et augmentée de l'opuscule du Dr Surbled sur la **Mémoire**[1], opuscule écrit avec clarté et agrément. Nous aurions voulu voir distinguer avec plus de soin les trois notions d'inorganique, de vital, de spirituel. En s'élevant contre les explications *physiques* de la mémoire, l'auteur ne dit pas assez que cette locution se prend souvent comme synonyme de physiologique, et incline à chercher une explication trop purement intellectuelle.

Souhaitons à tous nos collèges d'enseignement secondaire en France d'avoir des manuels de philosophie aussi approfondis et aussi orthodoxes que celui que vient de faire paraître en langue espagnole le P. Francisco Ginebra, S. J. : **Elementos de Filosofia**[2].

Lucien Roure, S. J.

Œuvres mystiques du bienheureux Henri Suso. Traduction nouvelle par le P. G. Thiriot, des Frères Prêcheurs. Paris, Lecoffre, 1899. 2 vol. in-12, pp. lxvii-306, 443. — Cette traduction est faite d'après la savante édition allemande publiée par le P. Denifle, bibliothécaire du Vatican. Elle ne contient plus le *Dialogue des neufs rochers* ; on a reconnu qu'il est l'œuvre d'un contemporain laïque de la même école, mais de doctrine moins sûre, le négociant strasbourgeois Rulmann Merswin.

Les traités sont au nombre de quatre. Le premier est l'autobiographie du Bienheureux. Il y raconte les mortifications effrayantes auxquelles il se livra de dix-huit à quarante ans. « Sa nature était toute délabrée, il ne lui restait plus qu'à mourir ou à abandonner ses mortifications ; il les abandonna. » (P. 81.) Alors Dieu

1. *La Mémoire*, par le Dr Surbled, 2e édit. Paris, Téqui, 1899. In-12, pp. vi-136. Prix : 1 franc.

2. *Elementos de Filosofia, para uso de los colegios de segunda enseñanza.* Santiago de Chile, 1899. Deux volumes in-8, pp. 358-357.

l'exerça à l'abnégation intérieure par des peines et des calomnies. Se regardant comme un commençant dans cette voie, il se retira complètement du commerce des hommes, pendant dix ans, dans son couvent de Constance. Pour adoucir sa réclusion, il avait fait couvrir de pieuses peintures les murs de sa petite cellule ; guérissant miraculeusement le peintre qui ne pouvait terminer son travail. Il mourut à Ulm, en 1366, à l'âge de soixante-dix ans, dont il avait passé cinquante-sept dans l'ordre de Saint-Dominique.

Ce qui surprendra certains esprits, c'est de voir avec quelle simplicité le Bienheureux raconte ses pénitences et ses extases ; et sans qu'on le lui ait ordonné. Mais il a pensé glorifier Dieu, en n'attendant pas sa mort pour communiquer ses écrits « aux hommes de bonne volonté, à ceux qui, dans un esprit droit, désireraient en prendre connaissance » (p. 8, 7). Le Père provincial d'Allemagne, récemment décédé, lui apparut pour le confirmer dans cette idée.

Le second traité est celui de la *Sagesse éternelle*. « Le thème de ce livre est l'aimable passion de Notre Seigneur Jésus-Christ, ... et la douleur indicible de la Reine des cieux. » (P. 210.) Le troisième traité enseigne le « renoncement intérieur », et le quatrième est un recueil de lettres. Dans tous ces traités, la mystique proprement dite n'apparaît que çà et là, d'une manière épisodique

Augustin Poulain, S. J.

Les Maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris, au milieu du XIVe siècle, *d'après le Registre de visites du délégué de l'évêque* (1351-1369), par Léon Le Grand, archiviste aux Archives nationales. Paris, 1899. (Société de l'histoire de Paris et de l'Ile de France.) In-8, pp. cxxxi-309. — Avec un infatigable zèle et une érudition de plus en plus abondante, M. Léon Le Grand continue ses savants et intéressants travaux sur l'organisation des hôpitaux au moyen âge. Nous analysions l'an dernier (*Études*, 20 février 1898, p. 548) son étude intitulée le *Régime intérieur des Maisons-Dieu*[1]. L'ouvrage qu'il publie aujourd'hui reprend la question et n'est pas loin de l'épuiser.

1. Signalons encore son récent article sur *la Désolation des hôpitaux en France, au temps de la guerre de Cent ans*, d'après le grand ouvrage du P. Denifle.

L'auteur s'est placé dans le diocèse de Paris, et il a choisi le milieu du quatorzième siècle. Pour quelles raisons ? C'est assurément parce que l'ancien diocèse de Paris, grâce à sa situation centrale, a bénéficié de l'influence de la capitale. Ses institutions hospitalières ont servi de type à toute la France du Nord. Mais un amateur de vieilles chartes, comme M. Le Grand, sans être insensible aux motifs tirés des faits historiques, a dû être déterminé par quelque document spécial, peu connu, et d'une importance capitale. Ce document de premier ordre, encore très peu exploité, est le *Status domorum Dei, Leprosariarum et ceterorum locorum piorum*, ou *État des Maisons-Dieu, léproseries et autres lieux pitoyables*, rédigé par Jean de Villescoublain (aujourd'hui Villecoublay), nommé visiteur de ces établissements en 1351. Il était prêtre et doyen de Saint-Thomas-du-Louvre. Très actif, en moins de six mois il avait déjà visité soixante-dix hôpitaux ou maladreries, quand il mourut à la peine, le 9 février 1352, à Corbeil. Dans ses précieux procès-verbaux, il note une foule de détails sur la composition du personnel, les comptes, la situation matérielle et morale des maisons soumises à son inspection. On peut en juger par le texte même que publie M. Léon Le Grand, en l'accompagnant de copieuses notices qui sont autant de monographies. Mais cette partie du volume, la seconde, s'adresse soit aux érudits, soit aux historiens de la ville de Paris. Il en est une d'une portée plus générale et d'une lecture plus facile ; celle-ci s'impose désormais à quiconque veut connaître à fond la condition des Hôtels-Dieu au moyen âge et surtout des léproseries rurales. On en jugera par les titres des chapitres : *Statistique des Maisons-Dieu et conditions habituelles de leur fondation. Exercice de l'hospitalité dans les Maisons-Dieu des campagnes. Statistique des léproseries du diocèse de Paris. Fondation. Prise* (c'est-à-dire nombre des paroisses ayant droit à la réception de leurs lépreux dans une maladrerie). *Droits des villes, des seigneurs, des évêques. Les lépreux, la lèpre*, etc. Ces chapitres sur l'origine du redoutable fléau qui, pendant de longs siècles, ravagea toutes les classes de la société, sur son caractère incurable, sur le traitement de ses victimes et leur séparation loin des villes, sont particulièrement curieux. Les lépreux qui circulaient devaient annoncer de loin leur présence au son d'une crécelle, et les passants se retiraient en hâte après leur avoir jeté quelque aumône.

L'ouvrage de M. Léon Le Grand est un modèle qui mérite de susciter des travaux analogues dans toutes les provinces[1]. Alors seulement sera achevée l'histoire de la charité catholique envers les plus déshérités. Joinville n'eût-il pas offensé Dieu plutôt que de devenir *mesiau* ? Mais d'autres avaient l'âme plus grande, et c'est un touchant spectacle de voir la sollicitude de l'Église et de la société chrétienne envers ceux qui lui rappelaient l'image évangélique du pauvre Lazare. Le sublime martyre volontaire du P. Damien, l'apôtre des lépreux de Molokai, n'est qu'une nouvelle page de ce livre d'or. Henri Chérot, S. J.

I. Chouans et Réfractaires (*Bretagne et Bas-Maine*), par Aurélien de Courson. Paris, Sauvaître, 1899. In-8, pp. II-389. — **II. Un Essai de commune autonome et un Procès de lèse-nation**, par Paul Montarlot. Issy-l'Évêque (1789-1794). Autun, Dejussieu, 1898. In-8, pp. 270.

I. — M. de Courson n'est pas de ceux qu'Alceste eût accusés naguère de n'avoir pas

> ... ces haines vigoureuses
> Que doit donner le vice aux âmes vertueuses.

Effectivement on sent, pour ainsi parler, circuler dans ses pages un courant de véritable aversion pour la monarchie révolutionnaire de 1830 ; de sincère indignation contre les atrocités de toutes sortes qu'alors on multiplia dans les campagnes de Bretagne et de Vendée. Avec quelle énergie encore il stigmatise la lâcheté des gardes nationaux dans les rangs desquels la vanité, la poltronnerie et la cruauté se coudoyaient ; avec quelle force il condamne tous ceux qui s'opposèrent à la prise d'armes de 1832, qu'ils s'appellent Chateaubriand ou Berryer !

Sur ce dernier point pourtant que le chevaleresque auteur nous permette de n'être pas tout à fait de son avis. Sans doute, la légitimité comptait de fidèles et dévoués serviteurs au milieu de la noblesse et parmi ces admirables paysans de l'Ouest. Mais, vraiment, que devait-on raisonnablement espérer de leur intrépide

1. Nous signalons avec plaisir, dans cet ordre de publications, l'article de M. l'abbé Froger, *la Condition des lépreux dans le Maine au quinzième et au seizième siècle*. Voir la *Revue des Questions historiques* du 1er octobre 1899, p. 407 *sqq*.

vaillance? Ils étaient sommairement organisés, insuffisamment armés, parfois mal commandés; sans cohésion pour l'ordinaire, surtout trop peu nombreux. Était-il sage de les jeter contre une armée régulière, à laquelle il serait aisé de réparer ses pertes, de cicatriser ses blessures, d'oublier ses défaites, si nombreuses qu'on veuille les supposer? La présence de la duchesse de Berry pouvait rendre les Chouans héroïques, oui; victorieux pour longtemps, non; elle pouvait les électriser au point de leur faire emporter Nantes, Rennes, Angers, si l'on veut; conquérir Paris et la France, non encore. Et cependant, c'est là qu'il fallait aboutir.

M. de Courson est absolument convaincu du contraire; et cette conviction l'a parfois entraîné, semble-t-il, à de bien grandes sévérités. Ajoutons que plusieurs des documents utilisés par lui portent trop souvent le cachet d'une incontestable partialité; nous eussions donc voulu trouver plus fréquemment, dans cette étude, les dires, les appréciations des adversaires, afin d'être plus à même de remettre tout au point. Pourquoi, enfin, ce chapitre IV, plein de choses sans doute, mais véritable hors-d'œuvre?

Ces imperfections n'empêchent pas que ce travail ne soit fort intéressant, très utile à consulter; notamment la plupart des pièces justificatives aideront puissamment à rétablir la vérité relativement à des faits sciemment dénaturés par les partisans du gouvernement de Juillet.

II. — Très curieux vraiment et très instructif aussi le travail de M. Montarlot. Nous assistons à la chute progressive d'un utopiste nourri des théories de Rousseau, grisé des chimères qui hantaient les cerveaux en 1789, enflé d'une sotte et irrémédiable outrecuidance. Le pauvre curé d'Isly-l'Évêque, Carion, s'est jeté à corps perdu dans la politique, les réformes administratives, économiques et sociales; sa paroisse a été par lui bouleversée de fond en comble. Il ne savait pas combien était glissant le terrain sur lequel il s'aventurait sans connaissances suffisantes; du moins il n'y prenait pas garde. Aussi le voyons-nous descendre successivement. D'abord royaliste comme La Fayette, il devient bientôt girondin avec Brissot, jacobin avec Robespierre, et, ce qui semble plus lamentable encore, il sourit à la Révolution, accepte la *Constitution civile*, abjure son sacerdoce et se marie. Il a franchi tous les degrés de la déchéance avec une sorte d'inconscience et

s'est affaissé pour plusieurs années dans la boue. Heureusement l'approche de la mort le rappelle à lui-même.

En ce petit volume, si facile à lire, si bien documenté, que de leçons spécialement pour les esprits aventureux et les réformateurs de toute sorte, d'autant que cette lamentable histoire a été celle de cent autres ! Pierre Bliard, S. J.

I. **Histoire de l'ancienne Université de Provence**, par F. Belin, recteur de l'Académie d'Aix. Première période (1407-1679). Paris, Picard, 1896. In-4, pp. xvi-755. 15 francs. — II. **La Faculté des arts de l'Université d'Avignon**, par J. Marchand, docteur ès lettres, inspecteur d'Académie de Vaucluse. Paris, Picard, 1897. In-18, pp. 59. — III. **L'Université de Louvain**. *Coup d'œil sur son histoire et ses instructions* (1425-1900). Bruxelles. Bulens, 1900. In-8, pp. 192 ; illustré. *Bibliographie* (1834-1900). Louvain Peeters, 1900. In-8, pp. 386. — *Programme des cours* (1899-1900). Louvain, J. Van Lenthout. 1899. In-8, pp. 72. — IV. **L'École d'aujourd'hui**, par G. Goyau. Paris, Perrin, 1899. In-18, pp. 413.

I. — L'auteur le dit lui-même, son œuvre est « de pure recherche ». Et cette recherche a été faite avec une minutieuse patience qui mérite tous les éloges. Les détails surabondent sur les règlements divers, et les querelles entre professeurs rivaux, facultés rivales, universités rivales. A la lecture de ces détails on est envahi par une impression pénible ; on se demande quelle a pu être la vie intellectuelle de ces écoles où des questions d'étiquettes et de finances absorbaient tant les esprits. Évidemment il faut se défier de cette impression. La Provence mérite mieux. M. Belin n'en disconviendra pas d'ailleurs, puisqu'à l'occasion il explique favorablement la discrétion trop grande que les documents gardent sur les études de la « fameuse université ». Pour les écoles comme pour les champs de blé, il y a une *mediocritas* dont on ne parle guère et dont on vit pourtant.

Quoi qu'il en soit, toute l'histoire de l'université d'Aix — au moins jusqu'en 1679 — s'explique par ce fait que « c'est une corporation de docteurs qui a le monopole de l'enseignement et des grades ». Et c'est « ce côté corporatif » que l'auteur a « essayé de mettre en relief ». Il y a sûrement réussi. A chaque page, on voit la corporation à l'œuvre. Mais comme cette action

s'affirme en des choses petites et toujours les mêmes, on se fatigue de la voir. Je crois que l'ouvrage eût gagné au sacrifice de bien des détails. Si inédits qu'ils soient, un certain nombre sont inutiles, et pour l'histoire qui est un art, et pour l'histoire qui est une science. J'en dirai autant des détails que l'auteur consacre aux Jésuites d'Aix, bien que ceux-là ne soient pas inédits.

II. — La notice de M. Marchand est faite avec soin. Les souvenirs de la Faculté des arts d'Avignon y sont pieusement recueillis, et il était bon de les recueillir, bien qu'ils soient plutôt modestes. Sans doute les documents officiels ne disent pas tout; mais une consciencieuse enquête, faite ainsi dans tous les anciens centres universitaires, aiderait beaucoup à faire revivre le passé. Dans ce passé, à Avignon, les Jésuites ont tenu une certaine place. On dirait que M. Marchand en est fâché ; ce sentiment fait tort à sa critique. Pourquoi, par exemple, vouloir mettre le P. Chossat en contradiction avec le texte des délibérations municipales (p. 7, note 2), alors que le P. Chossat cite *in extenso* dans son livre (p. 10, 13[1]) la délibération du conseil de ville relative à l'appel des Jésuites, et qu'il en donne un fac-similé (p. 16). Il n'y a pas à interpréter, il n'y a qu'à lire.

III. — Ici, la part du présent est plus large que celle du passé C'est avec raison cependant qu'on s'y souvient du passé, comme d'un honneur et d'une leçon. Depuis le jour où, sur la demande de Jean IV de Brabant, Martin V la fonda, l'Université de Louvain ne cessa d'être, pour les Pays-Bas, un foyer de science et de foi. Ni la fondation, à Leyde ou à Douai (1559), d'universités rivales, ni, plus tard, les difficultés du régime autrichien (1740), ni même, à différentes époques, les « faiblesses » des membres du corps professoral n'empêchèrent que ce fût une école illustre et fréquentée. Il fallut un décret révolutionnaire (25 octobre 1797) pour fermer ses portes.

Mais, comme le dit très bien l'auteur anonyme de cet aperçu historique, « la liberté chrétienne a d'inépuisables ressources de vitalité et de réparation ». Là où l'initiative officielle échoua à refaire un enseignement supérieur, l'initiative des évêques réussit. Le 13 décembre 1833, un bref de Grégoire XXI érigeait

1. *Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon* (1553-1768), Avignon, Seguin, 1896. In-8, pp. XIII-521.

canoniquement une université catholique à Malines. Le conseil municipal de Louvain comprit que sa dignité et son intérêt demandaient autre chose. « A la suite de négociations amicales » avec l'épiscopat belge, « l'université catholique fut transférée en son lieu naturel », et ainsi fut définitivement restaurée à Louvain l'œuvre de Martin V.

De l'université nouvelle, comme de l'ancienne, il n'y a qu'à répéter la parole de l'Écriture : *Laudent eam in portis opera ejus*. A l'œuvre, ses recteurs ont été les premiers. Ils ont créé des palais scolaires (on en peut juger par les vues élégantes et le plan de la ville ajoutés au texte du récit). Ils ont écrit des articles et des livres. Autour d'eux, dans les lettres, les sciences sacrées et profanes, anciennes et modernes, ils ont groupé des disciples, des collaborateurs intelligents et actifs ; leurs travaux sont nombreux, étendus, personnels, comme l'atteste la *Bibliographie* ; ils sont l'honneur de l'université, de la Belgique et de l'Église, comme tout le monde le sait. Qui donc ignore — pour citer un seul nom, celui d'un mort d'hier, hélas ! — les belles études biologiques du regretté chanoine Carnoy ?

Quant aux programmes, ils sont la preuve de la souplesse avec laquelle les catholiques belges ont adapté l'*Alma mater Lovaniensis* d'autrefois aux exigences justifiées de cette fin de siècle. Et le nombre de mille huit cent quatre-vingt-onze étudiants, inscrits dans la dernière année scolaire, suffit tout seul à établir que la jeunesse studieuse est sûre de trouver à Louvain ce qu'elle devrait trouver dans toute uuiversité : une science saine et opulente, en même temps qu'un véritable apprentissage de la vie publique et sociale.

IV. — L'auteur dénonce le vain effort de certaines gens pour masquer le mensonge de la neutralité dans l'école primaire. Pour tout lecteur de bonne foi, les articles de M. Goyau, parus dans la *Revue des Deux Mondes*, étaient décisifs. Réunis en volume, avec les réponses des adversaires, et des documents choisis, ils ont plus de portée encore. La mainmise de la maçonnerie et du protestantisme et de la politique sur l'*école d'aujourd'hui* est évidente. Et c'est précisément pour cela que l'école est antireligieuse.

M. Goyau n'a pas écrit en polémiste. Il a voulu constater, en historien, un fait du moment. Mais une constatation comme la

sienne, loyale, précise, sans injures et sans détours, est le meilleur des coups d'épée. Les laïcisateurs l'ont senti, et leur riposte le laisse voir ; cette riposte n'atteint ni la cause ni la personne de M. Goyau : son argumentation, sa droiture, son talent demeurant sans conteste possible.

Depuis que le volume a paru, les Universités populaires de Belleville et du faubourg Saint-Antoine ont occupé la presse ; leur histoire fournirait à la thèse de M. Goyau un argument de plus : moraliser par un enseignement qui bannit toute religion et toute philosophie est impossible, par cette raison en particulier, qu'un tel enseignement devient bientôt irréligieux.

Paul Dudon, S. J.

I. **Les Grandes Compagnies coloniales anglaises au XIXe siècle**, par Edmond Carton de Wiart, docteur en droit, docteur en sciences politiques et sociales. Préface de M. Eug. Étienne, député. Paris, Perrin, 1899. In-16, pp. xix-280. Prix : 3 fr. 50. — II. **Ile de Ceylan**. *Croquis. Mœurs et coutumes.* Lettres du P. Van der Aa, S. J., missionnaire, illustrées d'une carte et de nombreuses phototypies. Louvain, Giele, 1899. In-8, pp. 271.

I. — Ce livre, d'une brûlante actualité, comprend l'historique des quatre grandes Compagnies à charte fondées par l'Angleterre depuis ces vingt dernières années.

La *British North Borneo Company*, la plus ancienne, car elle date de 1881, et la moins connue. Elle est cependant intéressante, ne serait-ce que pour avoir marqué la véritable renaissance des Compagnies souveraines d'autrefois en notre fin de dix-neuvième siècle. La *Royal Niger Company*, qui vient d'être rachetée par le gouvernement anglais, remonte à 1886. En moins de quinze ans, la *Nigeria*, comme on l'appelle couramment, aura préparé une magnifique colonie à l'empire britannique, sans que la métropole ait eu à intervenir en rien dans l'organisation commerciale, militaire ou administrative du pays.

L'*Imperial British East Africa Company* a fait beaucoup parler d'elle à Zanzibar, et plus encore dans l'Ouganda qu'elle a occupé « malgré elle », à ce qu'il paraît (p. 128). Mais la politique d'extension s'imposait. Cette association privée a rempli sa mission et accompli elle aussi son œuvre *nationale*.

La *British South Africa Chartered Company* est la plus célèbre de toutes ; c'est la *Chartered* par excellence. Au prestige de ses capitaux, elle est en train de joindre celui des armes. L'équipée du Dr Jameson et la guerre anglo-transvaalienne sont les dernières péripéties de sa formidable expansion dans l'Est-African. L'avenir seul dira pour qui elle aura travaillé et jusqu'où elle ira.

II. La population de Ceylan s'accroît rapidement et dépasse trois millions d'habitants qui se décomposent, suivant la race, en 1 840 000 Singhalais, 689 000 Hindous et Tamouls, 195 000 Maures et à peu près 40 000 Européens, Hollandais-Burghers, Portugais métis, Malais et Javanais, nègres et Veddas. Au point de vue religieux, les missions catholiques ont beaucoup souffert, de 1658 à 1796, de la domination des Hollandais calvinistes. Mais, à cette dernière date, les Anglais introduisirent un régime libéral.

Il restait alors dans l'île 50 000 catholiques. Aujourd'hui ils sont 246 000. Leur premier apôtre fut saint François Xavier. Depuis 1893, cinq diocèses se partagent le territoire : Colombo, siège métropolitain ; Jaffna, Kandy, Galle, Trincomali, évêchés suffragants. Colombo et Jaffna sont évangélisés par les Pères Oblats de Marie-Immaculée, Kandy par les Bénédictins sylvestrins d'Italie ; Galle par les Pères Jésuites belges ; Trincomali par leurs confrères de France de la province de Champagne.

Le P. Van der Aa, professeur de théologie morale à Kandy, s'embarquait pour la grande île, il y a quatre ans. Les premières impressions sont les plus vives ; il adressa en Europe une série de lettres familières, d'un style toujours gai, pleines d'anecdotes piquantes, d'observations humoristiques et aussi de graves et touchantes considérations sur la vie de missionnaire en ces contrées si favorisées de la nature et encore si rebelles à la grâce. Quatorze phototypies donnent une idée vivante de ces paysages merveilleux fort différents des nôtres. Dans l'un de ces sites enchanteurs, Arabi-Pacha, captif des Anglais, rêve sans doute des bords du Nil. Puisse-t-il y apprendre à chercher plutôt le royaume des cieux !

Bon livre pour les bibliothèques de collèges et d'œuvres ; on nous annonce une seconde édition encore plus complète et plus copieusement illustrée. Henri Chérot, S. J.

Mon Oncle, par la Révérende Mère M. D. L. C., de l'Ordre de Prémontré. In-8. Sainte-Anne de Bonlieu, par Marsanne (Drôme), 1899. — Charmante notice sur la vie d'un gentilhomme agriculteur, M. Victor de la Paillonne. De bonne heure il laisse Paris et les carrières dites libérales pour se consacrer tout entier à l'exploitation de son domaine. Pendant un demi-siècle il donne à toute une région l'exemple du travail intelligent en même temps que de toutes les vertus d'un maître et d'un chef de famille chrétien ; c'est bien l'homme dont parle l'Écriture, simple, droit, craignant Dieu, et d'ailleurs étranger à toute autre crainte comme à toute ambition. Voilà un modèle à proposer aux jeunes gens qui ont de la fortune et qui ne savent à quoi employer leur temps et leur activité. *Mon Oncle* leur apprendra que c'est encore aux champs que l'on peut le plus aisément se faire une existence indépendante, honorée et utile. Les parents et amis de M. V. de la Paillonne, plus lancés que lui dans le monde, ne pouvaient s'empêcher d'en faire la remarque quand ils pénétraient dans cet intérieur si digne, si paisible et si uni : Ce bon Victor, disaient-ils, a choisi la meilleure part.

Le titre de la notice révèle les liens qui unissaient l'auteur à celui qui en est l'objet. Nous pouvons ajouter sans indiscrétion que les journaux religieux du diocèse de Valence nous l'ont fait connaître davantage en racontant, il y a quelques semaines, la consécration solennelle de la Révérende Mère abbesse C... des religieuses Prémontrées de Sainte-Anne de Bonlieu.

Joseph Burnichon, S. J.

Maison Mame, Tours et Paris. — **Étrennes de 1900**. — Si, par *Étrennes*, on ne devait entendre qu'un livre au grand format, à la tranche brillante, à la reliure élégante et finement gravée, aux gravures nombreuses pour la grande joie des enfants, la Maison Mame donnerait déjà pleine satisfaction. Mais ces dehors ne la satisfont point ; elle veut que les lecteurs de tout âge puissent s'arrêter devant ses beaux volumes, avec l'assurance d'en trouver pour les heures d'étude aussi bien que pour les moments de repos.

Ainsi, le R. P. Mortier, des Frères Prêcheurs, nous offre, dans **Saint-Pierre de Rome**[1], une histoire complète de la basilique

1. In-4, orné de 10 héliogravures, de 24 gravures hors texte et de 121 sujets dans le texte. Prix : broché, 15 francs ; reliure spéciale, 20 francs.

vaticane et du culte rendu au tombeau du premier pape. Rien de ce que l'archéologie et l'histoire ont découvert, proposé ou établi, n'échappe à l'auteur, qui, à son tour, ne craint pas de soumettre à la critique les opinions qui lui paraissent moins sûres. Documents et discussions se fondent admirablement dans un récit historique, simple, vivant, d'un style rapide, qui, sans rien enlever à leur valeur, les met à la portée de tous les esprits. A la fin de chaque chapitre, une *bibliographie*, nourrie et judicieuse, énumère les sources, en ouvrant la voie aux recherches plus étendues.

L'illustration, digne de l'œuvre et des précédents de la maison Mame, éclaire le texte et le complète. Le livre du R. P. Mortier est à la fois un excellent ouvrage de bibliothèque, un beau volume d'étrennes ou de prix, un guide à étudier avant de se rendre à Rome pour l'année sainte.

La Marine d'aujourd'hui[1], dédié à l'amiral Fournier par M. Georges Contesse, vient parfaire le travail commencé dans la *Marine d'autrefois*. Après deux intéressants chapitres sur les *cuirassés*, le lecteur passe en revue les *croiseurs*, les *torpilleurs* et *sous-marins*, les *vapeurs* et les *voiliers*. Revue agile, mais non sans arrêts, pendant lesquels l'auteur narre les prouesses et les désastres dont les vaisseaux actuels et leurs aînés ont été héros ou victimes; rappelle les noms aimés ou respectés de marins français et étrangers; indique les causes et les circonstances des péripéties, bien imprévues parfois, des batailles navales.

Mais, laissons la guerre. La paix et la richesse ont aussi leur marine : les bateaux de *pêche*, les navires *marchands*, les bateaux de *plaisance*. Un chapitre encore sur les pilotes, les écueils, les usages chrétiens des marins, les épaves devenues vaisseaux-fantômes, et le livre se ferme sur le spectacle réconfortant des sauveteurs.

Et, maintenant, trêve à toute étude; voici les jolies histoires, qui instruisent aussi, mais sans en avoir l'air. Un voyage dans l'Amérique du dix-huitième siècle, en compagnie de M. Léo Claretie, qui connaît fort bien **la Vallée fumante**[2]. Avec M. Pierre

1. In-4, orné de 150 gravures. Prix : relié, 8 fr. 50.
2. In-4, illustré. Prix, relié : 7 francs.

Albans, on découvre **le Secret du Vallon d'Enfer** [1]; tandis que, d'une plume délicate, M. Jean de la Bretonnière découpe quinze charmantes miniatures de Nouvelles [2].

Charles Berbesson, S. J.

Le Peintre Gabriel, par A. de Poiseux. Paris, A. Josse. In-18, pp. 477. — En Italie, dans cette terre natale de l'art moderne, où le voyageur rencontre à chaque pas les belles ruines et les grands souvenirs, le peintre Gabriel Holler sent les graves pensées envahir et dominer son âme. Il abjure le protestantisme, et, finalement, quand son tendre rêve d'amour s'est évanoui, il entre au noviciat des Chartreux.

Voici, dans ce charmant voyage, les haltes les plus longues : *Florence*, *la Cène*, *Vues de Rome*, *les Catacombes*, *la Messe papale*, etc. Dans tous ces chapitres, dans tout le récit, il y a de l'érudition, de l'imagination et du style. Ajoutez une intrigue originale et délicate. C'est assez pour intéresser le lecteur et pour qu'il suive jusqu'à la fin le jeune artiste belge dans ses excursions.

Quelques *poncifs* çà et là : « ... il arbora son pince-nez »; — quelques paysages un peu vagues : « ... vallées fertiles où tout proclame la paix et l'abondance ». Mais ce sont taches légères. *Le Peintre Gabriel* est un beau et bon livre.

Louis Chervoillot, S. J.

1. In-4, illustré. Prix, relié : 8 fr. 50.
2. *Une âme d'enfant.* In-4 carré, Prix : 5 francs.

Au dernier moment, nous recevons de la Maison Desclée, Tournai, Lille, Paris, une série d'**almanachs**. Il suffit de les énumérer ; nos lecteurs sont certains d'y retrouver les éléments de moralité et d'intérêt souvent signalés déjà. *Almanach catholique de France pour l'an de grâce 1900.* — *Almanach de l'Association universelle de la Sainte-Famille.* — *Almanach populaire.* — *Almanach pour tous.* — L'*Almanach illustré des Familles.* — *Almanach de la Jeune fille chrétienne.* — *Almanach de l'Enfant-Jésus.* — *Almanach des Enfants de Marie.* — *Almanach de saint Antoine de Padoue.* — *Almanach des Enfants.* — *Almanach populaire des Enfants*, et des *Calendriers à effeuiller.*

La Maison Lethielleux réédite, pour 1900, l'*Agenda ecclésiastique*, dont le format et la disposition commodes, aussi bien que les nombreux renseignements utiles, justifient le grand succès.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Novembre 11. — **De Belley**, Mgr Luçon écrit à M. Baudin, ministre des Travaux publics, pour protester contre son discours, où le « parti clérical » était dénoncé comme un adversaire « qu'il faut combattre sans merci ».

12. **Perquisitions judiciaires**, à Paris et dans les départements, chez les PP. Augustins de l'Assomption, inculpés de faire partie d'une association de plus de vingt personnes et non autorisée par le gouvernement.

13. — **A Angers**, inauguration du monument funèbre élevé à la mémoire de Mgr Freppel ; l'oraison funèbre a été prononcée par Mgr Touchet, évêque d'Orléans.

— **A Lille**, assemblée générale des catholiques du Nord et du Pas-de-Calais.

15. — **Léon XIII** publie une constitution apostolique concernant les conditions dans lesquelles les religieux cloîtrés, les infirmes et les prisonniers peuvent gagner les indulgences du jubilé.

— **A Rome**, rentrée du parlement italien et discours du trône.

— **A Paris**, rentrée du parlement. Le gouvernement interpellé sur la politique générale obtient une majorité de 317 voix contre 211, sur 528 votants.

— Le gouvernement français dépose : 1° un projet de loi sur les associations, dont voici l'article 2 :

Toute association fondée sur une cause ou en vue d'un objet illicite, contraire aux lois, à la Constitution, à l'ordre public, aux bonnes mœurs, ou emportant *renonciation aux droits qui ne sont pas dans le commerce*, est nulle et de nul effet ;

2° Un projet de loi sur le recrutement des fonctionnaires, « imposant un stage dans les lycées ou collèges de l'État aux aspirants aux fonctions publiques auxquelles conduisent les études secondaires et supérieures, ainsi qu'aux candidats aux examens et concours d'admission aux écoles du gouvernement établies pour le recrutement des services publics ».

— Le mouvement de résistance passive et de tendances séparatistes persiste à **Barcelone**.

17. — L'amiral Courrejolles télégraphie **de Chine** que deux officiers français ont été assassinés par les Chinois. Le ministre de France à Pékin a demandé au Tsong-li-Yamen de rechercher les coupables et de les punir sévèrement.

18. — Inauguration, à **Port-Saïd**, de la statue de Ferdinand de Lesseps.

19. — **A Paris**, sur la place de la Nation, inauguration du monument de Dalou, *le Triomphe de la République*; manifestation socialiste révolutionnaire, avec drapeau rouge et chant de la *Carmagnole*.

20. — **A Windsor**, visite de l'empereur et de l'impératrice d'Allemagne à la reine Victoria.

— **La ré publique d'Haïti** renoue avec le Saint-Siège des relations diplomatiques interrompues depuis longtemps; de même la République argentine.

21. — Les grévistes d'**Audincourt** (Doubs), marchant sur Paris, sont arrêtés aux portes de Belfort par les troupes.

— **A Paris**, *interpellation Alicot* sur le drapeau rouge; vote de l'ordre du jour pur et simple ; — MM. Levraud et Dumont demandent le renvoi du projet sur le *stage de scolarité* à une commission spéciale; le renvoi à la commission déjà constituée sous la présidence de M. Ribot est voté par 281 voix contre 248.

22. — Le ministre des Affaires étrangères français annonce, en conseil de cabinet, que la délimitation du territoire français de **Kouang-tcheou-wan** est signée par le gouvernement chinois.

23. — **Du Transvaal**, nouvelles vagues et contradictoires : lord Methuen serait vainqueur à Belmont; les autres armées anglaises seraient encore cernées par les Boers.

24. — **A Valence** (Espagne), de nombreux commerçants refusent de payer l'impôt. — Les présidents des cinq corporations principales de **Barcelone** publient une déclaration où ils protestent qu'ils poursuivront légalement leur campagne pour assurer à la Catalogne la libre administration de ses intérêts.

— **A Paris**, séance annuelle publique de l'Académie française, dans laquelle M. Brunetière a lu le rapport sur les prix de vertu. — Séance de rentrée de l'Institut catholique, sous la présidence du cardinal Langénieux. Mgr Ardin, archevêque de Sens, a prononcé un discours.

25. — Mgr Charmetant, directeur des **Écoles d'Orient**, écrit à MM. les députés pour montrer quel préjudice porterait à l'influence française, au dehors, l'adoption des projets récemment déposés par le gouvernement au sujet de l'enseignement et des associations.

Le 25 novembre 1899.

Le gérant : Charles BERBESSON.

Imp. D. Dumoulin, rue des Grands-Augustins, 5, à Paris.

LE PRÊTRE HORS DE LA SACRISTIE

I

Depuis quelque temps, les échos de la presse, des conférences, des réunions publiques et même de la chaire nous apportent, avec une insistance significative, cette invitation au prêtre de quitter enfin les profondeurs du sanctuaire ou de la sacristie, pour se produire au grand jour de la vie publique, où l'appelle son rôle de pacificateur et d'apôtre. Et nous croyons, en effet, que le devoir comme le droit du prêtre l'avertissent de ne pas restreindre, par sa faute, le champ de son labeur et la sphère de son influence. Sortir de la sacristie ce n'est pas, pour lui, déserter le poste où Dieu l'a placé; c'est, au contraire, quitter souvent un repos relatif, où l'homme pourrait se plaire, pour affronter des luttes où le prêtre devra se sacrifier tout entier. Son rôle n'est pas limité aux fonctions, comme on dit, rituelles. L'office divin, la sainte messe, l'administration des sacrements, l'instruction religieuse, la prédication, le confessionnal, la direction intérieure des âmes, l'assistance des mourants forment, sans doute, la part réservée de son domaine. Ils ne le comprennent pas tout entier. Le terrain social des œuvres destinées à améliorer l'état moral et matériel du peuple lui appartient aussi. Il a le droit de le cultiver, sinon par lui-même, au moins en collaboration avec l'élément laïque et catholique soumis à la direction de l'Église. Le bien de la société étant lié étroitement au bien des âmes, ce que le prêtre fait pour celles-ci, profite à l'ordre social. Et, comme ce n'est pas dans les profondeurs du sanctuaire que les âmes vont toujours le chercher, on a raison de lui dire de « sortir de la sacristie », afin d'aller partout où sa présence peut être utile au triomphe du bien.

Mais, d'autre part, nous entendons une voix dire au prêtre, avec un ton même de plus en plus impérieux : « Restez dans la sacristie. C'est votre place. Nous vous y laisserons tranquille; mais ne venez pas troubler au dehors l'œuvre que

nous accomplissons et qui ne vous regarde pas. » Cette voix du libéralisme prend quelquefois des accents pieux. Elle déplore le tort fait à la religion par cette intervention sacerdotale malencontreuse dans les choses de ce monde. Elle gémit, avec M. Spuller, de larmoyante mémoire : « Quand donc le clergé comprendra-t-il que c'est, pour ainsi dire, un axiome, pour les intelligences françaises, que le prêtre doit rester dans l'église, au pied de l'autel, s'il veut rester fidèle à son rôle et à sa mission ? » Elle assure que le pays « a les prêtres en horreur quand ils en sortent, et qu'il va les y chercher dès qu'ils s'y renferment... qu'il ne les tolèrerait pas, s'il s'apercevait qu'ils empiètent ; qu'il ne souffrirait pas, quelque scepticisme qu'il apporte dans les questions de dogme, qu'on les persécutât, qu'on leur infligeât la moindre peine[1] ».

Ainsi le prêtre, pour être honoré, respecté, et pour remplir son vrai rôle, n'a qu'à se tenir tranquille, dans une sorte de prison cellulaire avec un simple jour du côté du ciel. Y a-t-il des hommes, honorés du sacerdoce, qui réalisent ce type du curé, consigné dans son église et prodiguant son zèle à une élite, sans se croire obligé de regarder un peu au dehors, afin de voir si d'autres ouailles, indifférentes ou hostiles, ne réclameraient pas un effort de sa part pour retrouver le chemin du devoir chrétien ? Soit timidité naturelle, soit crainte de déplaire, soit aussi défiance de ses forces ou résultat d'une éducation cléricale imparfaite et peu adaptée aux besoins de son époque, il peut arriver que le prêtre demeure inférieur à la tâche que ses fonctions l'obligent à remplir. S'il fallait même en croire M. Bodley, dont on connaît la curiosité pour tout ce qui concerne la France, la réclusion du prêtre serait déjà faite[2]. Le *Tablet* du 21 octobre, en reproduisant les impressions, d'ailleurs très favorables, du voyageur d'Outre-Manche sur le clergé français, nous révélait une interview qui suppose, de la part de M. Bodley, une grande habitude d'aller aux sources. Voici ses expressions : « L'omnipotent directeur des cultes me dit, au mois de juin dernier, que, depuis l'Encyclique du pape en 1892, l'État a

1. E. Spuller, *l'Évolution sociale et politique de l'Église*, p. 208.
2. Cf. *Études*, 5 février 1899.

si bien réussi à *hypnotiser le clergé dans ses sacristies* que le cas d'évêques intervenant dans les affaires publiques est fort rare[1]. » Mieux que tout autre, M. Dumay peut parler, semble-t-il, avec connaissance de cause. S'il a voulu dire que, chez nous, le clergé ne se mêle point de ce qui ne le regarde en aucune manière, il a eu raison. Mais, s'il prétendait insinuer par là que le prêtre n'est, en France, que le plus docile des fonctionnaires, le directeur des cultes s'est trompé, ou M. Bodley a mal entendu.

Quoi qu'il en soit, les uns disent au prêtre de rester dans la sacristie, les autres le pressent d'en sortir. Il n'est pas impossible de concilier ces deux extrêmes, et de réaliser, dans l'homme d'église, l'homme des œuvres extérieures. Ni tout à fait dehors, ni tout à fait dedans, c'est peut-être une formule de milieu, qui exprime, cette fois, autre chose qu'une tactique à l'usage des indécis et des faibles. Comment le prêtre de nos jours doit-il rester dans la sacristie, et comment doit-il en sortir? Voilà ce que nous allons essayer de dire. La dernière Lettre encyclique de Léon XIII, au clergé de France nous servira de guide, car elle est un admirable tableau de la vie sacerdotale et de ses devoirs, au milieu des difficultés sans nombre que rencontre le prêtre, dans son ministère, sur cette fin de siècle.

II

Le prêtre dans la sacristie! Quelle est la voix qui s'élève pour le dire? C'est la voix de la Révolution, et de tous ceux qui se font gloire de continuer son œuvre de laïcisation sociale. Ce n'est pas sans un étonnement douloureux que l'on entend des catholiques, et même des prêtres, sous prétexte de marcher avec le siècle, ne plus faire, quand il s'agit de la Révolution, la distinction nécessaire, entre l'ordre social et politique qui succomba en 89, et le principe générateur du mouvement qui provoqua sa chute. Au fond, la liberté entrait pour peu de chose dans les préoccupations des glorieux pères. Sans doute, quelques-uns, plus sincères ou plus naïfs,

1. *The Tablet*, 21 octobre 1899.

la voulaient pour elle-même, et non pas seulement comme une arme de guerre contre un régime à détruire. Ils croyaient trouver en elle le remède à tous les maux de l'humanité, l'abolition des servitudes trop longtemps supportées, et le véritable élément du progrès matériel et moral. Après cent ans encore, le moindre révolutionnaire, fût-il seulement président de conseil municipal, promet à cette humanité une délivrance prochaine, par la simple application de sa méthode particulière d'entendre la liberté.

Mais, si la liberté fut le premier cri de la Révolution, pour le plus grand nombre elle n'était qu'un moyen ; le but c'était l'égalité. « Que voulons-nous ? disait Mirabeau. Arriver à l'égalité par la liberté. » Et c'est là, en effet, le mot qui révèle la genèse et le tempérament de l'État issu de la Révolution. L'égalité lui sert de prétexte, quand il le faut, pour étouffer la liberté. Voilà pourquoi, ayant tout nivelé, et plus rien ne subsistant de ce qui distinguait les classes sociales les unes des autres, l'État s'est trouvé en face de l'Église qui, elle, en raison de son origine et de sa fin, ne pouvait subir la loi d'égalité absolue, et devenir une simple collection de fonctionnaires et d'administrés. La logique exigerait que l'État, dès qu'il se déclare laïque ou athée, ne considérât plus que les individus, sans se mettre en peine de la société religieuse à laquelle ils appartiennent. Ainsi en serait-il si l'on entendait la liberté autrement que d'après les principes de 89. Mais le libéralisme révolutionnaire ne pourra jamais se résoudre à voir subsister dans l'État une société indépendante de lui-même, ayant un fonctionnement propre, un but et des moyens n'appartenant qu'à elle et des membres qui lui obéissent.

C'est là ce qui explique l'étrange fait historique d'une séparation de principe entre l'Église et l'État, et d'une constante intrusion de l'État dans les choses de l'Église. Quand il s'agit de la société religieuse l'État moderne ne garde que l'étiquette de la liberté, et, après avoir rejeté l'ancien régime, il en conserve tous les abus et toutes les erreurs, dans sa manière de traiter avec elle.

Le grand artisan de cette construction bizarre fut Bonaparte, premier Consul. Comme il codifia la Révolution, ainsi

voulut-il adapter l'Église à la conception qu'il se faisait de l'État omnipotent. Nous n'avons pas à redire ici l'histoire du Concordat de 1801, des difficultés que souleva, dans les négociations, le caractère despotique du futur César, secondé par les continuateurs des légistes du dix-huitième siècle, et des angoisses par lesquelles dut passer le vicaire de Jésus-Christ, avant de signer un contrat, dont il avait lieu de craindre qu'on n'abusât pour entraver la liberté de l'Église. Il s'agissait alors du rétablissement de la religion catholique en France, et le Souverain Pontife, en vue du bien qui devait en résulter, fit toutes les concessions possibles aux exigences du premier Consul. Néanmoins, et malgré ses imperfections, le Concordat de 1801, loyalement exécuté, était un *modus vivendi* d'où l'État et l'Église pouvaient tirer profit. S'il y eut déloyauté, ce ne fut jamais du côté des papes, et, si l'heure semble parfois sonner où l'on se demande s'il ne vaudrait pas mieux briser une convention qui n'est plus qu'une chaîne, la faute doit en remonter aux gouvernants, assez peu consciencieux pour exiger des autres une fidélité dont ils se dispensent eux-mêmes.

Sous l'ancien régime, le clergé formant le premier corps de l'État, put être quelquefois asservi par le pouvoir, il ne fut jamais mis au rang d'un corps de fonctionnaires. La constitution civile du clergé, au contraire, assimila ouvertement le prêtre à un fonctionnaire, de l'ordre moral, sans doute, mais soumis à toutes les servitudes que comporte une fonction dépendante de l'État. Sous l'ancienne monarchie, un certain nombre de privilèges limitaient ou compensaient la sujétion du clergé. Le prince était son chef temporel, « mais à condition d'être son évêque extérieur et son bras séculier, de lui livrer le monopole de l'éducation et la censure des livres, de lui prêter main-forte contre les hérétiques, les schismatiques et les libres penseurs [1] ».

Napoléon se décharge de toutes ces obligations acceptées par les rois, mais il se réserve auprès du Saint-Siège les mêmes prérogatives, et, sur l'Église, les mêmes droits que ses prédécesseurs. Son idéal, a dit M. Ollivier, c'était le curé

1. Taine, *le Régime moderne*, t. II, p. 22 et suiv.

dans la main de l'évêque et l'évêque dans la main de l'empereur. Aussi tout titulaire, depuis l'archevêque jusqu'au directeur de séminaire, doit être nommé ou agréé par le pouvoir civil. Son traitement, inscrit au budget, ressemble au salaire de tout autre employé public. Il va toucher à la fin du mois, chez le percepteur, ou chez le trésorier-payeur, tant de francs et de centimes, en compagnie de fonctionnaires de l'Université, de la magistrature ou de la police.

Tel est le but final de la Révolution, l'ingérence de l'État dans l'Église, comme dans toutes les branches de la vie sociale. Et c'est là, non pas un accident mais un principe de tout pouvoir révolutionnaire. « Il faut une religion au peuple, disait Napoléon, et il faut que cette religion soit entre les mains du gouvernement. » Aussi, dans son rapport au Tribunat pour lui présenter le Concordat et les Articles organiques, Siméon pouvait dire : « La Constituante avait reconnu que, la religion étant un des plus anciens et des plus puissants moyens de gouverner, il fallait la mettre, plus qu'elle n'était, dans les mains du gouvernement... Désormais, grâce à l'accord conclu, les ministres de tous les cultes seront soumis à l'influence du gouvernement, qui les choisit ou les approuve, auquel ils se lient par les promesses les plus sacrées, et qui les tient dans sa dépendance par leurs salaires. »

III

Telle n'était pas, certes, l'intention de Pie VII, lorsque, après les laborieuses négociations que l'on sait, il apposait sa signature, à côté de celle de Bonaparte, au Concordat de 1801. Le Concordat lui-même ne livrait pas le clergé de France à la discrétion et à la police du gouvernement. Mais le premier Consul se réservait de lui donner cette interprétation. Agissant comme s'il avait traité avec un inférieur, et comme si le Concordat était une concession gracieuse de sa part, sans consulter ni prévenir l'autre partie, avec laquelle il a contracté, il charge ses légistes d'ajouter subrepticement au pacte concordataire une série d'articles, dits organiques, qui en faussent le sens et qui en dénaturent la portée.

C'est au moyen de cette adjonction déloyale, contre laquelle

le Saint-Siège a toujours protesté, que le pouvoir civil, se mettant à la place de l'autorité religieuse, façonne dans le prêtre son fonctionnaire, et lui marque une sphère d'action d'où il lui sera interdit de sortir. Non seulement il le nomme, mais il précise la façon dont la juridiction doit lui être transmise. Il lui impose une doctrine, celle de la déclaration de 1682, et il légifère sur le catéchisme et sur la liturgie. Il trace même au curé le cadre de son prône, et il lui interdit toute critique d'une loi de l'État. Sous peine d'un emprisonnement de deux mois à deux ans, il ne peut qu'approuver en chaire les faits et gestes du législateur, sans se permettre jamais de les trouver en désaccord avec les commandements de Dieu et de l'Église. L'évêque n'est pas plus libre que le curé dans son enseignement dogmatique ou moral. L'appel comme d'abus le met en présence de juges laïques, chargés de lui apprendre quand et comment il est sorti de son rôle.

Il ne faudrait pas croire que l'auteur des Organiques n'entendît contrôler ou régler que les questions de police, ou même de discipline. Il se donne le droit d'incursion sur le terrain dogmatique. On pourrait supposer, en effet, que l'article qui interdit la mise à exécution des actes de la Cour de Rome sans autorisation du gouvernement vise seulement les bulles, brefs, rescrits ayant trait plus ou moins à la diplomatie ou à la politique. Ce serait une erreur. Portalis, dans son rapport sur ces articles, déclare « qu'on ne doit faire aucune distinction entre les bulles et rescrits qui ne sont relatifs qu'à la discipline et ceux qui peuvent tenir au dogme ». Napoléon, du reste, eut toujours la tendance invincible de se mêler des choses spirituelles. Il allait jusqu'à vouloir connaître pourquoi et comment le pape accorde des indulgences plénières, et il entendait qu'on le prévînt de leur distribution, du terme et de la durée des prières qu'elles imposaient pour être gagnées.

Afin que l'évêque soit bien le seul fonctionnaire responsable de ses actes devant l'État, on supprime tout ce qui, sous l'ancien régime, servait d'auxiliaire ou de contrepoids à l'autorité épiscopale. Chapitres et officialités, conseils et tribunaux ecclésiastiques ne sont pas rétablis. L'évêque doit porter toute responsabilité, parce que le pouvoir centrali-

sateur ne veut rencontrer devant lui qu'un seul fonctionnaire de l'ordre spirituel, plus maniable, suppose-t-il, dans son isolement de tout appui. A ce préfet, comme on a dit, de l'ordre moral, le législateur civil assigne un traitement qu'il fixe lui-même, un titre et un costume.

Comme il pourrait être tenté de s'unir à ses collègues, évêques comme lui, afin de s'éclairer de leurs lumières, et de trouver dans l'union une force pour lutter contre le mal, les Articles organiques réservent au gouvernement le droit d'autoriser les conciles et les synodes. Toute manifestation collective est interdite au clergé. L'appel comme d'abus guette la contravention à l'article 4 de la loi de germinal an X, en vertu duquel « les archevêques et leurs suffragants ne peuvent délibérer ensemble et prendre des résolutions communes sans la permission expresse du gouvernement ». On a vu, en 1892, que la République était fidèle à cette tradition consulaire ou impériale, et les évêques de la province ecclésiastique d'Avignon ont connu à la fois, et la déclaration d'abus, et la suspension de traitement. Une collection d'instituteurs ou de cantonniers serait plus libre de délibérer que le corps épiscopal.

L'État ne reconnaît pas à son fonctionnaire le droit d'avoir des opinions en désaccord avec les siennes. Aussi le frappe-t-il encore d'abus, s'il le surprend à introduire dans un catéchisme des articles qui troublent le suffrage universel, en éclairant la conscience de l'électeur catholique. En 1892, on a vu par deux fois le Conseil d'État lancer ses foudres sur Rennes et sur Aix. Si le curé conseillait de demander au candidat député s'il protégerait la religion, comme d'autres lui demandent de favoriser la betterave ou les tissus, il pourrait fort bien payer son indiscrétion d'une suppression de traitement. Le fonctionnaire n'a qu'à suivre le caprice du maître. Ici, le maître, c'est l'État; le fonctionnaire, c'est l'évêque ou le curé. L'assimilation est si complète qu'il faut au chef du diocèse, comme au préfet, une permission du gouvernement pour sortir du territoire soumis à sa juridiction.

Ainsi tout est combiné pour maintenir le prêtre dans une sorte de cellule ou de sacristie, dont l'État se réserve même

de déterminer les ouvertures et les dimensions. C'est l'abus d'un contrat interprété d'une façon peu loyale, et faussé dans son esprit par l'un des contractants. Les gouvernements qui se sont succédé dans ce siècle n'ont pas tous également abusé des Articles organiques. La Restauration tenta de substituer un nouveau Concordat à celui que venait de lui léguer l'Empire. On sait comment échoua cette tentative. On sait aussi comment la troisième République a traité le pacte de 1801. Elle a expulsé l'Église de tous les organismes de l'État, où ce traité, cette fois justement interprété, lui donnait droit d'entrer. Les conseils académiques, les écoles, les hôpitaux, les bureaux de bienfaisance, ont fermé leur porte pour le prêtre. La rue elle-même n'a plus été libre pour les fonctions religieuses, les habitations de l'État ont été retirées au ministre du culte qui en avait l'usage. Et l'on a fini par ne conserver du pacte consulaire que le droit de régenter l'Église, et de paralyser l'action du prêtre.

IV

L'Église de France, ainsi liée par des lois dont elle n'a jamais reconnu l'origine légitime, entravée dans sa marche par une réglementation de police tracassière, et forcée, pour ainsi dire, à emprunter, pour exercer son action, les organismes de l'État, a-t-elle failli à sa mission ? S'est-elle enfermée dans les limites étroites que le pouvoir civil laissait à l'évolution de son zèle ? Comme il plaisait un jour à Mgr Ireland de le dire, a-t-elle établi ses quartiers dans la sacristie et dans le sanctuaire, comme pour y dormir « sur le doux oreiller du budget des cultes », ou pour y vivre dans un nonchaloir troublé de temps en temps par une absolution à donner, un malade à administrer, un mort à conduire en terre ? Dans ces dernières années, il en est qui l'ont prétendu. Une école, jeune d'idées plus encore que d'âge, et dont nous attendons les victoires, auxquelles il nous tarde d'applaudir, s'est plu à professer un superbe dédain pour les méthodes de combat qui ne sont pas les siennes, et pour les hommes qui, depuis un siècle, ont soutenu la cause de Dieu. Sans jeter même un regard sur l'histoire de l'Église depuis

la Révolution, ils n'ont pas craint d'écrire que, prêtres et évêques ayant renoncé à aller au peuple, et s'étant désintéressés des questions vitales de leur temps, les catholiques n'ont subi que des défaites.

Vraiment, de telles injures étonnent sous les plumes qui n'hésitent pas à les écrire. Qu'un vulgaire journaliste, pour qui rien, ou à peu près rien, n'est respectable, se fasse un métier du dénigrement, cela ne tire guère à conséquence. Mais que des catholiques, et surtout des prêtres, écrivent des pages pour railler la conduite de leurs devanciers, au profit d'aspirations dites nouvelles, et, presque toujours, assez vagues, c'est un acte regrettable et peu digne. Le devoir de la presse catholique est, au contraire, d'inspirer un sentiment d'admiration et de respect pour nos pères dans la foi, et dans le travail de défense, dont ils ont soutenu le fardeau.

Pour l'évêque et pour le prêtre, s'enfermer dans la sacristie, c'est d'abord garder le silence quand l'intérêt de l'Église et de la société réclame, au contraire, une parole épiscopale ou sacerdotale, pour revendiquer le droit méconnu, protester contre la violence et repousser l'erreur. Or, ce silence, qui serait, en effet, une abdication du droit et du devoir, le clergé de France ne l'a pas gardé, et le siècle qui finit est plein de ce retentissement de la parole épiscopale, aux jours des grandes luttes contre l'erreur ou contre l'injustice.

Le pouvoir, quand il est devenu persécuteur, en France, n'a jamais rien eu plus à cœur que d'imposer silence aux évêques. C'est là ce que faisait remarquer Mgr Parisis, en 1845, dans un de ces *Examens* pleins de doctrine et de force, où les droits de l'Église sont si lumineusement exposés et si courageusement défendus. Faut-il se taire ? Faut-il parler ? Le vaillant évêque de Langres se posait cette double question, et il n'hésitait pas à la résoudre dans le sens de l'intervention, obligatoire pour l'épiscopat, dans les discussions soulevées par des projets de lois attentatoires au droit et à la liberté de l'Église. « Si l'on en croit le Gouvernement, disait-il, plusieurs d'entre nous penseraient que, dans la question de la Liberté d'enseignement, aussi bien que dans celles de toutes les libertés de l'Église, la publicité donnée

à nos plaintes, même les mieux fondées, ne fait que nuire à notre considération, irriter les esprits et mécontenter sans fruit le Pouvoir, qu'après tout il importe de ménager[1]. »

Sans laisser croire, ou même supposer, que de telles raisons fussent de nature à convaincre ses vénérés collègues, Mgr Parisis ajoutait cependant : « Comme dans tous les temps et sous tous les drapeaux, surtout après des combats pénibles et des succès incomplets, il s'est toujours rencontré des âmes timides et des esprits fatigués qui cherchent avant tout à sortir par la voie la plus courte des difficultés du moment, sans s'occuper de celles qu'ils pourraient se préparer pour l'avenir, nous admettons volontiers que, même parmi des catholiques très sincères, il en est aujourd'hui qui se prononceraient pour le parti du silence. »

C'est afin de convaincre les hésitants et de raffermir le courage des autres que l'évêque de Langres, dans cet *Examen* qui eut un grand retentissement, en appelle d'abord à nos ennemis, à l'histoire et à l'expérience. La tactique des ennemis de l'Église, c'est, avant tout, de conseiller aux évêques le silence. Par conséquent, la prudence la plus élémentaire nous avertit de repousser des conseils qui ne peuvent être ni désintéressés, ni sincères. L'histoire, de son côté, nous apprend que les grands et irréparables malheurs se sont consommés dans l'Église à l'aide du silence de quelques fractions de l'épiscopat. Tels le schisme d'Orient et la défection de l'Angleterre. Jetant un regard sur la France, le courageux prélat ne craint pas d'affirmer que les pertes subies par l'Église, depuis cinquante ans, sont dues au silence et à l'immobilité de l'épiscopat. Dans une lettre écrite à l'évêque de Valence, et dont nous avons l'original autographe sous les yeux, il disait : « Oui, Monseigneur, le mal est grand parce que nous ne pouvons pas, et que souvent nous ne voulons pas nous entendre pour le combattre. Des conciles provinciaux ne sont pas plus impossibles aujourd'hui que ne le sont des synodes diocésains. Or, voilà huit ans que, indépendamment des retraites pastorales et à une époque différente, je tiens, avec toute la solennité possible de convocation et de

1. *Du silence et de la publicité*, par Mgr Parisis. 3e édit., p. 6.

célébration canoniques, le synode annuel de mon diocèse. Non seulement on ne m'en dit rien, mais on s'y attend, et peuple et magistrats et fonctionnaires en parlent comme d'une coutume admise sans contrôle dans les mœurs locales. Que les métropolitains appellent près d'eux leurs suffragants, et il en sera de même dans dix ans des conciles provinciaux. Nous n'aurons, en fait de libertés, que celles que nous aurons prises[1]. »

Ces paroles du grand évêque ne semblent-elles pas écrites d'hier ? Et n'avons-nous pas à regretter nous aussi l'absence de ces assises où les hommes, chargés de régir l'Église de Dieu, mettent en commun leurs lumières et leur sagesse pour accomplir leur rôle apostolique auprès des fidèles confiés à leur garde ? Depuis 1874, aucun concile provincial n'a été tenu. N'est-ce pas une lacune regrettable et une sorte d'abdication ? Dieu nous garde, en le constatant, d'en rejeter sur qui que ce soit la responsabilité. C'est le malheur des temps qu'il faut seul accuser. La Providence, du reste, semble avoir voulu suppléer à cette lacune qui pourrait être un danger, en donnant à l'Église un Pontife prodigue, en quelque sorte, des trésors de vérité dont il est le dépositaire, et toujours prêt à montrer la voie aux pasteurs comme aux fidèles, en ces temps où il est parfois si difficile de la connaître.

Quoi qu'il en soit de l'heure présente, il est sûr que, dans le passé, la parole des évêques a toujours fait triompher la cause catholique. Quand Montalembert engageait la lutte admirable qui devait aboutir à la loi de 1850, lorsqu'il défendait la liberté de l'Église avec un courage et une persévérance vraiment chevaleresques, ou mieux avec une fidélité toute chrétienne, il se préoccupait, avant tout, d'avoir, de son côté, la voix de l'épiscopat. Le Père Lecanuet a fait revivre pour nous, en des pages d'un intérêt poignant, les péripéties de cette campagne pour la liberté d'enseignement qui ressemble à une épopée, tellement le lutteur principal s'élève au-dessus du vulgaire par sa vaillance et sa fidélité. « Si vous l'aviez voulu, disait-il dans sa brochure sur le *Devoir*

1. Lettre de Mgr Parisis à l'évêque de Valence, 25 octobre 1847.

des catholiques, évêques de France, et vous, pères de famille catholiques, il y a déjà longtemps que nous serions libres ; et, le jour où vous le voudrez sérieusement et énergiquement, nous le serons. » Les évêques, après quelques hésitations, se décidèrent à vouloir. Mgr Parisis fut le meilleur appui de Montalembert, et bientôt le mouvement devint général. Il fut si rapide, si universel et si imposant, que jamais en ce siècle on ne vit dans le corps de l'épiscopat tant d'énergie et tant d'union. Le gouvernement comprit alors ce qu'il semblait ignorer, que l'on n'impose pas silence aux évêques au nom du Concordat et des Articles organiques.

Du reste, cette question de liberté d'enseignement, toutes les fois qu'elle a été soulevée en France, a trouvé l'épiscopat prêt à la défense du droit et de la liberté. Nous sommes sûr que, pas plus aujourd'hui qu'hier, le silence épiscopal ne répondrait à l'ennemi qui tenterait de reprendre ce que la loi de 1850 nous avait donné.

Sous le premier Empire, les évêques durent subir le joug impérial et se taire, sauf en deux ou trois circonstances où l'Empereur apprit qu'il y avait toujours des évêques dans l'Église. Sous la Restauration, le pouvoir, accordant à l'Église l'entrée de l'école et reconnaissant ses droits essentiels, l'épiscopat n'eut pas à faire entendre sa voix. Mais, quand les ordonnances de 1828, dont l'une était cependant contresignée par l'évêque Feutrier, vinrent porter une grave atteinte à la liberté de l'Église dans l'organisation des petits séminaires, les évêques de France protestèrent contre la violation du droit, et déclarèrent ne pouvoir concourir à l'exécution de ces ordonnances. Leur protestation, très énergique, du reste, n'avait qu'un tort, c'était de venir seulement après la publication des fatales ordonnances. Et c'est à propos de cette mesure gouvernementale, de la loi du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire et d'autres lois ou décrets de ce genre, que Mgr Parisis dit justement : « Toutes ces mesures, subversives des droits divins de l'Église et de la liberté de conscience des catholiques, ont été prises dans des moments où les évêques, bien loin d'attaquer et d'entraver le pouvoir, gardaient tous le plus respectueux silence. »

L'épiscopat ne commit pas la même faute en présence du

projet de loi Villemain sur l'instruction secondaire. Avant qu'il fût voté, il se leva presque tout entier pour protester, et dire avec l'évêque d'Amiens : « L'Église ne demande ni privilège, ni monopole ; elle ne demande que le droit commun dans la liberté, et non le droit commun dans la servitude. » Et Villemain, effrayé de l'orage déchaîné par son projet de loi, se hâta de le retirer avant même qu'il eût été l'objet d'un rapport à la Chambre.

Quand le cardinal de Bonald fut déféré au Conseil d'État pour avoir condamné le *Manuel* de Dupin, comme rempli « de propositions fausses, hérétiques, propres à ruiner les véritables libertés de l'Église », plus de soixante évêques adhérèrent à sa fière protestation, contre l'arrêt d'un tribunal dont il repoussait la compétence en matière de doctrine. Il sembla que cette résistance avait brisé l'arme dont le ministère aimait à se servir. Jusqu'à la chute du gouvernement de Juillet, c'est-à-dire de 1845 à 1848, il ne fut plus question d'appel comme d'abus.

Quand Louis-Philippe tomba, et qu'il fallut procéder aux élections à la Constituante de 1848, l'épiscopat, loin de garder le silence, n'hésita pas à faire entendre sa voix pour tracer aux catholiques leur devoir d'électeurs, et les qualités qu'ils devaient exiger des candidats à la représentation nationale. Ces conseils furent si bien écoutés que M. Debidour, dont l'hostilité à l'égard du cléricalisme n'est pas douteuse, se voit forcé d'avouer en ces termes le succès des catholiques : « De fait, écrit-il, les élections d'où sortit, le 23 avril 1848, l'Assemblée constituante, furent en bonne partie l'œuvre de l'Église. Les représentants que la France se donna ne lui furent pas tous désignés par elle, mais presque nulle part les candidats qu'elle combattait ouvertement ne furent élus. En bien des endroits, les curés conduisirent eux-mêmes les électeurs au vote, après la messe. On eut ainsi une assemblée républicaine sans doute, mais pleine de respect pour l'Église, et qui, si elle commença par acclamer dix-sept fois de suite le nouveau régime en présence du peuple parisien, choisit presque en même temps pour président le plus catholique des républicains[1]. »

1. Debidour, *l'Église et l'État en France*, chap. v.

Le règne de Napoléon III, d'abord favorable à l'Église, ne tarda pas à laisser entrevoir une tendance à seconder l'Italie dans ses desseins hostiles au pouvoir temporel du Pape. Les ministres Delangle, Rouland, Billault, usèrent alors de toute la puissance dont ils se sentaient armés par l'assentiment secret de l'Empereur, pour forcer les évêques à garder le silence, dans une question qu'ils prétendaient d'ordre politique. On sait avec quel éclat les évêques de France revendiquèrent leur droit de parler. Malgré les menaces du pouvoir, ils le firent, avec une force et un ensemble qui ouvrit les yeux du peuple catholique sur la portée de la politique impériale, et contraignit le souverain à arrêter sur la route de Rome le Piémont, dont il était cependant le complice. C'est assurément dans ce siècle l'une des plus belles et des plus imposantes, parmi les manifestations de l'épiscopat, sortant, en quelque sorte, du sanctuaire pour paraître sur un champ de bataille où il allait rencontrer la politique aux prises avec la question religieuse.

On vit encore, sous l'Empire, un exemple magnifique du courage de l'épiscopat, quand le gouvernement impérial s'imagina d'interdire, sans son autorisation, la publication de l'encyclique *Quanta cura* et du *Syllabus* qui l'accompagnait. Le cardinal Mathieu, frappé d'abus pour avoir lu en chaire la lettre pontificale, répondit au ministre qui lui signifiait sa condamnation : « Monsieur le ministre, j'ai l'avantage de recevoir votre communication du 9 de ce mois. Le mot d'un ancien m'a frappé et je le médite : *Incipio verum esse episcopum :* Je commence à devenir un véritable évêque. » Tous les collègues du cardinal protestèrent contre l'interdiction impériale, les uns par des lettres publiques, les autres par des mandements où ils développaient la doctrine de l'Encyclique. Cette noble indépendance porta ses fruits, et Montalembert, qui n'avait pas vu sans quelque regret signaler comme fausses ou dangereuses des doctrines qui lui avaient été chères, écrivait à un prêtre de ses amis : « Ce qu'il y a de plus grave, à mon sens, dans le grand événement du jour, c'est l'attitude de l'épiscopat. Cette attitude est admirable en ce qui touche le gouvernement et l'intervention de César dans la question. Au point de vue ecclésiastique, c'est à vous,

prêtres, d'en juger; c'est à nous, laïques, d'en souffrir, si le jugement contrarie nos vues et nos espérances. Quand un prélat aussi intelligent, aussi courageux et au fond aussi libéral que le cardinal Mathieu trouve, en présence d'un acte aussi considérable que l'Encyclique, qu'il n'y a rien de mieux à faire que d'y adhérer purement et simplement, sans demander aucune explication à Rome, sans en donner aucune au public, il faut en conclure qu'il ne nous reste plus qu'à nous soumettre nous-mêmes. »

Cette lettre révèle bien la grande âme de Montalembert, soumis à la doctrine du *Syllabus*, bien que douloureusement ému de cette condamnation du libéralisme catholique qu'il avait jusqu'alors défendu. Mais on y trouve aussi la preuve des victoires que remporte la parole épiscopale, quand elle ne se laisse pas condamner au silence par les menaces du pouvoir. Après l'Empire, quand la République, libérale d'abord et juste à l'égard de l'Église, se jeta, sous l'impulsion de Gambetta, de Jules Ferry et de leurs complices, dans la voie de la persécution et de l'arbitraire, nos évêques défendirent pied à pied le terrain de la liberté pour tous. Avec une admirable unanimité on les vit, en 1879 et en 1880, élever la voix pour réclamer contre le projet Ferry, qui privait des citoyens du droit d'enseigner, et contre les décrets, qui violaient, à la fois dans la personne des religieux, la liberté individuelle et la liberté de l'Église. Ces choses sont trop présentes au souvenir des catholiques, pour qu'il soit nécessaire d'insister encore sur le spectacle qu'offrit alors l'Église de France, sous le coup d'une persécution hypocrite jusque dans ses violences. Nous en avons assez dit pour avoir le droit de conclure que le clergé, dans ce siècle, ne s'est pas enfermé dans la sacristie, mais qu'il a, au contraire, accompli son devoir en se portant, par la parole et par l'action, partout où l'Église et la société avaient besoin d'être défendues. Le lecteur voudra bien remarquer que, dans ce coup d'œil d'ensemble, si nous ne signalons que les grandes luttes de l'épiscopat, ce n'est pas pour faire supposer que les chefs seuls ont eu le courage de la parole et de l'action dans la défense du droit de l'Église. A tous les degrés de la hiérarchie, le clergé s'est montré digne de sa mission. Souvent

même l'humble prêtre a été plus héroïque que l'évêque, et c'est par lui, du reste, que la parole épiscopale est arrivée jusqu'au peuple, attirant parfois sur le pauvre curé toutes les rigueurs du pouvoir. Mais raconter ces luttes, ce serait faire l'histoire de nos paroisses de France. Qu'il nous suffise, pour le moment, de rappeler que, tout en signalant au premier rang les évêques, nous ne voulons pas les séparer du simple prêtre et faire supposer que le clergé inférieur se réfugiait dans la sacristie quand il fallait se montrer sur le champ de bataille.

V

Si l'Église de France, loin de s'enfermer dans la sacristie, a manifesté au dehors sa force et sa vitalité, dans les luttes soutenues par l'épiscopat contre les ennemis de sa liberté, elle n'a pas moins révélé sa courageuse fécondité dans la multitude d'œuvres dont elle a couvert notre sol. De toute part, faisant brèche à la muraille derrière laquelle on voulait la tenir prisonnière, elle a construit, avec ses seules ressources, des séminaires grands et petits, des écoles secondaires et primaires, des universités, des hôpitaux, des asiles pour la misère, pour l'enfance abandonnée et pour la vieillesse sans abri.

Après l'Empire, qui maintenait rigoureux, le monopole de l'enseignement, mais qui, du moins, n'excluait pas Dieu de l'école, après la Restauration qui lui donna une part prépondérante dans l'Université, l'Église n'eut rien de plus à cœur que de fonder des écoles où elle enseignerait, non plus aux ordres de l'État, mais dans la plénitude de son droit et de sa liberté. Et voilà que, sans autres ressources que celles dont les fidèles ont été prodigues, l'Église, à travers le siècle, s'est affirmée à sa place dans le domaine de la science et de l'éducation. Il n'est pas, on peut le dire, un point du sol catholique de France où elle n'ait ouvert, pour être à la portée de tous, une école d'enseignement secondaire ou primaire. Et le peuple a si bien eu confiance dans son savoir qu'à l'heure actuelle 67 643 enfants ou jeunes gens remplissent ses collèges ou ses écoles. Encore faut-il ajouter à ce chiffre déjà si élevé les 23 497 élèves des petits séminaires,

ce qui porte à 91 140 le nombre des enfants qui reçoivent l'éducation de l'intelligence et du cœur de cette Église, qui va les chercher à tous les degrés de la hiérarchie sociale, pour en faire des savants et des chrétiens. L'Université avec toutes les ressources du budget et la faveur du pouvoir ne réunit pas, dans ses lycées, un nombre aussi considérable d'élèves. Mais, au lieu de traiter en ennemie cette Église dont la rivalité l'humilie, l'Université ne devrait-elle pas faire appel à son concours, et recevoir d'elle la science qui permet de former l'homme complet dans l'enfant, en atteignant à la fois son esprit et son cœur de chrétien ? Nul, au moins, n'aura le droit de dire que l'Église, durant ce siècle, enfermée dans ses sacristies, n'a point paru au grand jour dans l'œuvre capitale de l'éducation.

Ce n'est peut-être pas, cependant, sur le terrain de l'enseignement secondaire que l'Église s'est rendue plus immédiatement présente au peuple, et qu'elle a manifesté toute sa puissance d'expansion apostolique. Il faut la suivre dans l'école primaire chrétienne, pour se rendre compte de la persévérance et de l'énergie qu'elle met à remplir son rôle d'éducatrice. C'est par millions que les enfants du peuple suivent à l'école primaire un enseignement donné au nom de l'Église. Et c'est surtout dans ces dernières années, depuis le vote de la loi si justement appelée scélérate, que l'on a vu ce que peut cette mère, quand il s'agit de sauver l'âme du peuple. Chassée de l'école, qui souvent fut sienne par droit de fondation, elle a reparu, en face de la maison d'où l'État, jacobin et professeur d'athéisme, l'avait expulsée, reconstruisant toujours le même édifice, pour abriter l'enfance et l'élever dans l'amour de Dieu et du pays. Encore une fois, devant un tel spectacle, il faut être les pires des aveugles, pour parler de sacristie, où le prêtre se serait enfermé, dans une sorte d'inertie extatique et d'ignorance des besoins de son siècle.

Toujours mue par le même principe, c'est-à-dire par la charité, l'Église de nos jours a tellement manifesté au dehors sa vitalité, qu'il est impossible de faire un pas dans la société contemporaine, sans rencontrer une œuvre de bienfaisance dont elle est la fondatrice. En sorte que l'État, laïque et jacobin, pour se donner un renom de philanthropie, n'a rien

trouvé de mieux que de l'imiter et, ce qui est pire, de la spolier. Il lui resterait, en effet, peu de chose, pour son mérite personnel, si l'on défalquait de la somme de ses œuvres dites de bienfaisance, tout ce qu'il a dérobé à l'Église par violence ou par ruse. Mieux inspirés que nos laïcisateurs à outrance, les consuls, par leur décret du 29 germinal an IX, confiaient aux Filles de la Charité la distribution des secours aux pauvres. Sous l'Empire, de nombreux décrets approuvèrent une foule de fondations hospitalières et, le 12 août 1813, le ministre Montalivet appelait dans les bureaux de bienfaisance les desservants et les curés.

Comme l'a dit éloquemment M. Émile Keller, « après le Concordat, la foi que l'on croyait morte, étouffée dans le sang et sous les ruines, jette partout de nouvelles racines et s'épanouit dans une floraison d'œuvres plus fécondes encore et plus belles que celles qui ont signalé la renaissance religieuse du dix-septième siècle... Partout où il y a des pauvres à secourir, des malades à soigner, des enfants à instruire, des âmes généreuses se réunissent pour venir à leur secours ». Sous l'influence de cette poussée de sève catholique, à la fin du second Empire, sur nos 1557 hôpitaux ou hospices, on en trouvait 1485, soit 95 p. 100, desservis par 8879 religieuses, c'est-à-dire par l'Église. Encore faut-il, pour donner une idée de l'activité catholique, ajouter une suite d'œuvres dont la liste seule forme un volume. Crèches, orphelinats, asiles ouverts à l'enfance abandonnée, écoles d'apprentis, cercles d'ouvriers, patronages, maisons de retraite pour les vieillards, refuges pour les libérés repentants et pour les victimes du vice, c'est de l'Église qu'est venue la pensée de ces remèdes à nos plaies sociales, et c'est par elle que ces merveilles ont été réalisées. Encore une fois, où est la sacristie qui sert de refuge à l'inertie du prêtre au dix-neuvième siècle?

Il est enfin une manifestation de l'activité de l'Église qu'il n'est pas possible d'oublier, dans ce coup d'œil rapide jeté sur notre temps : c'est la vigueur avec laquelle les ordres religieux et les congrégations ont poussé leurs rameaux sur tous les points du sol français. Si la fin de l'ancien régime les avait laissés, au moins quelques-uns, en pleine déca-

dence, sous le régime nouveau, ils ont pris une extension qui n'est pas une des moindres gloires de l'Église dans ce siècle. Sans aucun appui du pouvoir, souvent même méconnus et persécutés par lui, entravés dans leur marche par une législation avare de liberté, les ordres religieux ont fait éclater au grand jour toute la puissance de cette Église dont rien n'arrête la fécondité. Ils en sont, en effet, les fruits naturels. Ils lui sont essentiels comme l'Évangile qui doit se réaliser dans son intégrité, par le moyen de ces hommes et de ces femmes auxquels la voie des conseils a paru la meilleure. Ils lui sont nécessaires, comme des organes de son activité, par lesquels elle atteint les divers objets de son zèle. Voilà pourquoi l'Église ne cesse de produire des vocations religieuses. On essaie bien de nos jours de faire croire que ces choses ne sont plus de notre temps ; on va même jusqu'à tenter d'établir un antagonisme entre le clergé séculier et le clergé régulier. La *Revue des Revues* imaginait dernièrement des lettres, écrites à ce sujet par des prêtres, se plaignant d'une prétendue concurrence beaucoup plus matérielle que spirituelle. Si, ce que nous ne voulons pas croire, une plume sacerdotale avait écrit de semblables injures à l'adresse des ordres religieux, nous plaindrions le prêtre qui comprend si peu sa propre dignité, puisqu'il se déclare fonctionnaire, et qui méconnaît la vie de l'Église au point de regretter sa fécondité surnaturelle [1].

Lorsque Taine, après avoir examiné, dans son *Régime moderne*, la situation faite à l'épiscopat et au clergé séculier dans l'organisme de l'Église tel que l'a reconstitué le Concordat, en arrive aux ordres religieux, aux congrégations d'hommes et de femmes, il ne peut contenir l'expression de son admiration. Il avait, dans l'*Ancien régime*, constaté la décadence de la vie monastique au siècle dernier ; il se sent saisi de stupeur en voyant refleurir ce grand arbre, débarrassé des plantes parasites qui gaspillaient autrefois, ou même tarissaient sa sève. A côté de ce qu'il appelle les vieilles plantations, il voit quantité de germes indépendants, des espèces ou des variétés nouvelles lever spontanément,

1. *Revue des Revues*, 1er novembre. Les prolétaires dans le clergé français.

chacune avec son objet, sa règle, sa dénomination particulière. Il emprunte au volume, publié par M. Keller en 1880, l'énumération de cette armée du dévouement et de l'abnégation. Et voici quelle est, en effet, cette germination de la vie religieuse dans l'Église.

Les instituts religieux, au point de vue légal, se divisent en deux groupes : « Dans le premier, qui comprend les sociétés légalement autorisées, on trouve d'abord 5 congrégations d'hommes qui ont 224 établissements avec 2418 membres, et 23 associations d'hommes qui ont 20 341 membres et desservent 3 086 écoles ; ensuite 259 congrégations et 644 communautés de femmes, qui ont 3 196 établissements, qui desservent 16 478 écoles et qui comptent 113 750 membres. Dans le second groupe, qui comprend les sociétés non autorisées, on trouve 384 établissements d'hommes, avec 7444 membres, et 602 établissements de femmes, avec 14 003 membres ; en tout, dans les deux groupes, 30 287 religieux et 127 753 religieuses. Eu égard à la population totale, la proportion des religieux, en 1789 et de nos jours, est à peu près la même ; c'est leur esprit qui a changé ; aujourd'hui, tous veulent rester dans leur état, et en 1789 les deux tiers voulaient en sortir. Quant à la proportion des religieuses, elle s'est accrue au delà de toute attente. Sur 10 000 femmes il y avait, en 1789, 28 religieuses ; en 1878 il y en avait 67 [1].

Et qu'on ne dise pas que c'est précisément dans la personne de ces fugitifs du monde que l'Église s'enferme inactive dans les profondeurs d'un cloître ; car rien de plus visible et rien de plus actif, même au dehors, que cette armée de moines et de religieuses. D'abord, en admettant, ce qui n'est pas vrai, que la vie contemplative fût l'équivalent, pour le monde, du repos et de l'inertie, dans cette foule immense qui comprend 30 287 hommes et 127 753 femmes, on ne compterait que 4 000 religieuses et 1 800 religieux voués à cette vie en apparence inerte.

Voilà donc, pour nous servir encore des expressions de Taine, 28 000 hommes et 123 000 femmes qui sont « des bienfaiteurs par institution et des corvéables volontaires, voués

1. Taine, *le Régime moderne*, t. II, p. 111.

par leur propre choix à des besognes dangereuses, répugnantes et tout au moins ingrates : missions chez les sauvages et les barbares, soins aux malades, aux idiots, aux aliénés, aux infirmes, aux incurables, œuvres innombrables d'assistance ou d'éducation, enseignement primaire, service des orphelinats, des asiles, des prisons ; le tout gratuitement ou à des prix infimes, par la réduction au minimum des besoins physiques et de la dépense personnelle de chaque religieux ou religieuse ». Ainsi, sur la souche rasée par la Révolution, la végétation nouvelle est plus riche que l'ancienne. Elle couvre de son ombre et elle enrichit des fruits de son activité féconde ceux-là mêmes qui s'obstinent à la traiter d'inutile.

C'est avec une pleine liberté, sans aucune contrainte que se forment ces associations. En sorte que, par un contraste étrange et qui ressemble à une ironie de l'histoire, ce que les utopistes à la façon de Rousseau avaient rêvé de fonder dans l'ordre laïque se réalise dans l'ordre religieux. Le songe jacobin, quand il a tenté de prendre un corps, n'a mis au jour que des organismes sans cohésion, des avortons ou des monstres; la pensée de l'Église et la volonté humaine soutenue par la grâce ont doté le monde de milliers de créatures, non seulement vivantes, mais capables de communiquer la vie.

Comment s'opère cette création qui paraît en contradiction avec toutes les lois de la nature ? C'est Taine qui nous le dit encore : « Chez ces hommes et chez ces femmes, l'équilibre ordinaire des motifs déterminants s'est renversé ; dans leur balance interne, ce n'est plus l'amour de soi qui l'emporte sur l'amour des autres, c'est l'amour des autres qui l'emporte sur l'amour de soi... La prépondérance passe de l'instinct égoïste à l'instinct social. » Et voilà pourquoi cette question sociale, qui préoccupe à bon droit les économistes de nos jours, reçoit dans la vie religieuse une solution, qu'il ne faut certes pas imposer à tout le monde, mais qui nous donne de voir, dans ce que l'Église fait, quelque chose de ce que l'on pourrait faire avec un peu de dévouement et d'abnégation de soi-même.

Nous bornerons ici ce coup d'œil d'ensemble jeté sur les

œuvres extérieures de l'Église, nous réservant d'étudier prochainement de quelle manière quelques-uns veulent que le prêtre sorte de la sacristie et comment d'autres l'engagent à s'y tenir enfermé. Nous croyons en avoir dit assez pour montrer que l'Église, dans notre siècle, malgré les entraves mises à sa liberté, a su rompre ses chaînes et manifester au dehors sa fécondité qui ne connaît aucune défaillance.

N'avons-nous rien perdu, depuis quelques années, de ce qu'elle nous avait conquis de droits et de libertés? Ne sentons-nous pas chaque jour se resserrer le cercle de fer dans lequel l'État prétend maintenir l'Église? Un examen, même superficiel, de ce qui fut nôtre et de ce qu'on nous a pris, suffirait, croyons-nous, à convaincre tout homme de bonne foi, qu'au lieu de critiquer nos pères, nous devons travailler, avant tout, à reprendre le patrimoine qu'ils nous avaient laissé.

HIPPOLYTE MARTIN, S. J.

(*A suivre.*)

JOSEPH DE MAISTRE

(Deuxième article[1])

III. — *Lutte contre le Gallicanisme ecclésiastique et parlementaire.* — Du Pape. — *Infaillibilité pontificale. Deux questions en une.* — *De Maistre incomplet dans l'absolu et pleinement victorieux sur son terrain propre.* — *Ancien arbitrage politique de Rome.* — *Simple justification rétrospective.* — De l'Église gallicane. *Le Jansénisme.* — *Les Quatre Articles.* — *Fermeté et modération.* — *De Maistre prophète et ouvrier du retour de la France à l'esprit d'unité parfaite.*

Dans son optimisme sage et partant conditionnel, de Maistre pensait que, si le monde ne touchait pas à sa fin, si la société européenne au moins ne s'obstinait pas à périr, la Révolution aboutirait à une grande rénovation de l'esprit religieux. La France en donnerait le signal; mais, avant qu'elle relevât l'Europe, il appartenait à son clergé de la relever elle-même, de lui rendre, avec sa foi, le sens et le goût de sa mission providentielle. Or, pour entrer dans ce rôle et le soutenir, il devait tout d'abord secouer le préjugé gallican.

Préjugé double dans son objet, mais un dans son fond, dans cet esprit d'indépendance chagrine qui chicanait la soumission à l'Église maîtresse, et, si on l'ose dire, tirait sur le lien essentiel d'unité jusqu'à menacer constamment de le rompre. — Gallicanisme d'Etat, né sous Philippe le Bel et péché originel de la magistrature française : le prince ne relevant plus que de sa conscience; le Pape, le casuiste universel de la chrétienté, privé de toute ingérence dans la politique des peuples chrétiens. — Gallicanisme ecclésiastique, sorti peu après des embarras du grand schisme : le Pape inférieur en autorité doctrinale au concile réuni ou dispersé; les définitions pontificales ne recevant que du consentement de

1. V. *Études*, 5 décembre 1899, p. 596.

l'Église leur valeur dernière et décisive, ce qui revenait à dire, Pierre confirmé par ses frères, l'édifice portant le fondement. Les quatre articles de 1682 avaient formulé et consacré à nouveau ce double système. Louis XIV, les parlements, Napoléon en avaient fait tour à tour une loi d'État; dans le clergé même, l'orgueil national voulait y voir un privilège. Selon de Maistre et tous les catholiques réfléchis, il n'y avait là pour le gouvernement qu'une large facilité de despotisme, une permission d'être aussi peu chrétien que possible, jusqu'à ce qu'il lui plût de se faire athée. En outre, les prétendues libertés de notre Église particulière n'étaient que servitudes à l'égard du pouvoir civil ; par elles la France était devant l'Église mère une fille aînée singulièrement difficile à vivre. Chose plus grave, le sacerdoce français y perdait beaucoup de sa liberté, de sa force naturelle et surnaturelle. Pour qu'elle lui revînt tout entière, le gallicanisme devait finir. Voilà pourquoi ce laïque ne croyait pas trop oser en écrivant son livre du *Pape*, et, courant tout d'abord au point capital, à la controverse proprement ecclésiastique, il remettait en lumière l'infaillibilité pontificale obscurcie pour les yeux français.

On a blâmé comme incomplète cette première partie de son œuvre : elle l'est de fait, à en juger dans l'absolu.

Quelle est la nature, la mesure de l'infaillibilité donnée par Jésus-Christ à son Église ? Mais encore à qui précisément l'a-t-il donnée ? Qui, dans son Église, en est le titulaire, le sujet actif ? Qui est l'infaillible ? Est-ce le corps entier ? Est-ce une élite ? Est-ce un homme seul ? Voilà deux questions très différentes, et l'une et l'autre sont à résoudre pour qui cherche la lumière.

Toute société, particulièrement toute société parfaite, entendez complète en soi, indépendante, souveraine, possède par nature une certaine infaillibilité légale, fictive, mais équivalente en pratique à l'inerrance réelle. Qu'est-ce à dire ? Qu'elle a quelque part dans son sein une autorité instituée pour trancher en dernier ressort les doutes et litiges; que, lorsque cette autorité a parlé, tous débats sont clos et il ne reste qu'à se comporter comme si elle n'avait pu faillir. Où manque cette autorité réputée pratiquement infaillible, il n'y

a pas encore de société, de lien social. Où l'on s'attribuerait le droit de la discuter sans fin, il n'y aurait plus d'issue aux querelles, et l'existence même de la société serait perpétuellement en hasard.

Telle est l'infaillibité des souverainetés humaines, de l'État, quelle qu'en soit la forme : simple gardien de l'ordre public, il n'a pas besoin d'autre chose. Mais l'Église peut-elle s'en contenter? Non. Dépositaire et conservatrice d'un dogme révélé, condition normale du salut, il est de toute nécessité qu'elle ne puisse ni l'altérer en lui-même ni l'interpréter ou l'appliquer ou le défendre à faux. Si elle n'était qu'une société naturelle et humaine, elle aurait déjà, comme toutes les autres, l'infaillibilité pratique et légale; étant ce qu'elle est, sa mission, sa nature même exigent qu'elle ne puisse errer de fait. Son divin Auteur ne pouvait donc sans inconséquence lui dénier l'infaillibilité réelle; aussi la lui a-t-il donnée en lui promettant de l'assister toujours quand elle enseigne, et le Saint-Esprit avec Lui.

C'est la croyance de tout catholique; ce fut, jusqu'à Luther, la croyance unanime des chrétiens. Et comme de Maistre ne touche qu'incidemment au protestantisme, comme il parle avant tout pour les catholiques gallicans, en bonne logique, il est bien libre d'omettre ou de rappeler seulement par allusions brèves une vérité reconnue de ses adversaires. Cependant l'omission reste fâcheuse; mais la faute en est-elle surtout à lui? Devait-il prévoir la docte ignorance des rationalistes modernes qui, faute de théologie élémentaire, l'accuseraient de traiter l'infaillibilité du Pape comme un simple thème politique et par des arguments d'ordre naturel, bref de manquer de foi dans un objet qui est avant tout de foi[1]?

En réalité, la seconde question, l'unique à ses yeux et dans son plan, ne dépend pas de la première; pour savoir qui est l'infaillible dans l'Église, on n'aurait que faire d'être fixé sur la nature de l'infaillibilité ecclésiastique. Réel ou fictif peu importe : ici comme partout, ce privilège appartient au souverain, ou, pour mieux dire, il fait la souveraineté. Dans une société quelconque, c'est bien évidemment le chef qui dé-

1. Ainsi Villemain et plusieurs autres.

cide; individuel ou collectif, monarque, assemblée ou comité, c'est le chef qui parle le dernier et sans appel; il n'est chef que par là. Si donc je le connais, je n'ai plus à chercher l'infaillible; ce ne peut être que lui. Voilà qui vaut pour l'Église comme pour l'État, car le caractère surnaturel de la première ne change rien à l'essence des choses, et que le souverain soit l'infaillible, voilà qui tient à l'essence même de la société. Tout revient donc à demander qui est chef dans l'Église, qui est souverain. Est-ce le concile sans le Pape? Est-ce le Pape, même sans le concile? C'est le Pape, crie la tradition d'une voix unanime; c'est au Pape qu'elle reconnaît la primauté effective, la souveraineté réelle, héritage de saint Pierre et don de Jésus-Christ. Les gallicans ont beau rêver de réduction et de partage; ils se confondent eux-mêmes quand, pour rester catholiques, ils avouent que, sans l'intervention du Pape convoquant, présidant, sanctionnant, le concile ne peut rien de décisif, c'est-à-dire qu'il n'est plus concile, qu'il n'est plus rien. Le Pape est donc le souverain; dès lors il faut bien qu'il soit l'infaillible, et la question est résolue; l'infaillibilité ecclésiastique réside en lui, puisqu'elle suit la souveraineté, puisqu'elle fait la souveraineté. C'est lui qui, dans son rôle de Pasteur, de Docteur universel et suprême, est personnellement armé, personnellement fort, de cette inerrance dont Jésus-Christ a voulu doter son Église, inerrance non pas simplement légale et fictive, mais bien réelle, nous le savons par ailleurs.

Argumenter surtout de l'essence des sociétés, comme fait de Maistre, conclure de la souveraineté reconnue à l'infaillibilité qu'on ne voulait pas reconnaître, ce n'était donc point rétrécir la question ni la ravaler à des proportions tout humaines; c'était pousser contre le gallicanisme un *ad hominem* invincible. Que font, à ce prix, une ou deux inexactitudes légères? Les conciles, pense l'auteur, seraient aujourd'hui plus difficiles qu'aux premiers siècles, parce que le nombre des évêques est devenu plus considérable : il se trompe en ce point [1]. — Au moins la diffusion de l'Église à travers le nouveau monde rendra-t-elle tou-

1. Voir Dom Chamard, *les Églises du monde romain*.

jours malaisées les grandes réunions épiscopales. — Il se trompe encore : aujourd'hui l'archevêque de New-York et celui de Bombay arriveraient à Rome aussi vite que pouvaient le faire autrefois les évêques des Gaules. Mais la thèse générale est-elle ébranlée parce que de Maistre n'a point deviné les chemins de fer et la navigation à vapeur? Assez d'autres raisons prouvent que les conciles, même périodiques, ne sont et ne sauraient être la forme régulière du gouvernement de l'Église; que l'Église n'est pas une aristocratie parlementaire, mais une monarchie sans partage effectif de souveraineté; que tous les âges chrétiens l'ont ainsi entendue, parce que son divin fondateur l'a constituée ainsi [1]. Dès lors, l'infaillibilité appartient au monarque, et il n'y a plus de question.

Toute grande chose se développe avec lenteur. Principe d'expérience cher à de Maistre et qu'il applique de plein droit à la monarchie pontificale. Rien de plus vrai, mais à condition de le prendre comme il le prend lui-même. Aussi divine que la Constitution mosaïque, celle de l'Église est pareillement coulée d'un seul jet; elle a du premier coup toutes ses pièces, toutes ses forces essentielles. Par ailleurs, elle laisse plus de jeu à la spontanéité humaine; catholique par destination, elle est souple par nature; une de ses gloires, une des marques de son origine surhumaine, c'est d'unir le progrès à l'immutabilité. En fait, la suprématie des pontifes romains apparaît aujourd'hui plus manifeste, plus directe et, si l'on veut, plus impérative. — Changement, dit la critique myope ; résultat d'une longue série d'usurpations. — Non, dit le bon sens qui croit et sait l'histoire ; tout cela se montre, au moins çà et là, dès les premiers siècles ; comme la fleur dans le germe, tout cela est d'ailleurs virtuel-

1. Il n'est jamais inutile de prémunir le lecteur contre les étranges expressions que la critique incroyante emploie couramment et sans songer à mal. Lisez Sainte-Beuve (*Portraits littéraires*, t. II, p. 443); il vous semblera que de Maistre invente la papauté comme une sorte de corollaire à ses idées personnelles sur la Providence. — « Il conçoit l'Église comme une monarchie », dit M. Paulhan (*de Maistre et sa Philosophie*, p. 113). — Eh! sans doute, mais est-il le seul ? L'imagine-t-il au gré de ses préférences politiques ? Est-il maître de la concevoir autrement ? Avec tous les catholiques, ne sait-il pas que Jésus-Christ lui a donné cette forme et point une autre ? Il la conçoit ou plutôt il la reçoit telle qu'elle est.

lement mais visiblement contenu dans les paroles de Jésus-Christ à Simon le pêcheur. Si l'exercice du pouvoir pontifical s'est étendu et comme épanoui à travers les âges, c'est que les circonstances ont changé, mais que tous les âges catholiques ont cru à ce pouvoir conféré une fois pour toutes et aussi incapable en soi de grandir que de décroître.

Voulez-vous que l'Église ne soit plus la même parce que saint Pierre n'avait pas, comme Léon XIII, des gardes nobles et des cardinaux ?

Jésus-Christ a fait le Pape monarque au spirituel et infaillible dans ce domaine ; mais, en outre, les nations chrétiennes l'avaient peu à peu constitué arbitre de leurs querelles intérieures ou extérieures. Non qu'elles aient jamais vu en lui, dans l'ordre temporel, une sorte de roi des rois ; si elles l'investissaient en pratique d'une magistrature plus que royale, c'était librement, pour une part au moins et dans le détail. D'autre part, ce n'en était pas moins une suite logique de leur foi. Pour ces âmes croyantes, la suprématie spirituelle impliquait une réelle compétence dans les questions de justice politique, voire une puissance indirecte, celle de définir le licite et l'illicite, partant d'imposer l'un et d'interdire l'autre au nom de Dieu et du salut. En somme, les peuples d'alors, c'est-à-dire les gouvernants, se tenaient responsables en conscience, et rien n'était plus naturel que de soumettre les grands doutes, les cas majeurs, au casuiste universel des consciences baptisées.

Le comte de Maistre veut-il nous ramener à ce droit public ? Où serait le mal, après tout ? Et qui osera dire la chose à jamais impossible ? N'a-t-on pas vu, pendant le concile du Vatican, un protestant anglais prendre l'initiative de ce retour [1] ? La Prusse hérétique et la catholique Espagne n'ont-elles pas, quelques années plus tard, sollicité puis accepté le jugement arbitral de Léon XIII à propos des îles Carolines ? Peu importent les vues intéressées, perfides même, du chancelier allemand. Il n'en restera dans l'histoire qu'un fait qui est un précédent et une espérance. Quand, pour leur malheur, les gouvernants et les nations n'envisageraient

1. Le Dr David Urqhart (Mgr Cecconi, *Histoire du concile du Vatican*, t. II, p. 318 et suiv.).

plus le chef de l'Église que comme la première des autorités morales et la plus désintéressée, peut-on affirmer que la simple sagesse politique ne les inclinera plus jamais à lui soumettre leurs différends ? Quoi qu'il en soit, ce n'est point où vise le comte de Maistre ; il ne prétend que justifier le passé, que montrer l'ancien arbitrage pontifical rationnel en soi et bienfaisant dans son exercice.

Allons droit au cas le plus délicat, le plus grave. En voyant les Papes s'interposer, au besoin, entre les peuples et leurs maîtres, délier les sujets du serment, parfois même déposer les princes et transférer les couronnes, les gallicans régaliens, césaristes, crient à l'empiétement, au scandale. Où est-il ? Pour qui entend les choses, le problème se pose ainsi. Les souverains peuvent glisser à la tyrannie : il faut les arrêter sur la pente ; mais la souveraineté est nécessaire à la société même : il faut la garder inviolée. Et que faisaient donc les Papes quand ils dispensaient d'obéir à un prince devenu le fléau public ? Ils lui opposaient un frein de conscience fortifié alors par l'opinion universelle ; et tout ensemble, bien loin d'avilir en elle-même la majesté, la puissance publique, ils la défendaient contre les excès avilissants du titulaire ; ils la consacraient à nouveau en empêchant les peuples de se faire contre elle juges et parties ; ils démontraient en action qu'elle est divine dans sa source et dans son droit, puisqu'on n'y peut toucher qu'au nom et par l'autorité de Dieu.

Telle était, au moyen âge, la solution pratique des querelles de peuple à roi. Qui l'estimera déraisonnable en elle-même ? Mais surtout, jugeons-en par comparaison. Qu'a-t-on su mettre à sa place ? — Le peuple se faisant directement justice, l'insurrection reconnue comme un droit, comme le plus sacré des devoirs ? — C'est logique dans la donnée révolutionnaire, où le peuple est Dieu ; mais c'est le pouvoir avili, l'instabilité passée en régime, l'anarchie et la dissolution en perspective. — Quoi donc ? Le jeu savant des institutions libérales ? — Nous devrions pourtant bien savoir, nous Français, que la plus médiocre habileté suffit à les tourner en instruments d'oppression, nous laissant d'ailleurs la consolation de penser en théorie qu'étant le peuple souverain

nous sommes opprimés par nous-mêmes. — Quoi encore ? La diplomatie, les congrès, le conseil de famille européen admonestant les rois et les menaçant de déchéance ? — Mais de quel droit ? On connaît d'ailleurs les fruits du système, et la spoliation du Pape comme prince temporel en est un mémorable exemple[1]. Les forts calomniant les faibles avant de les accabler : voilà qui sera toujours possible, tant que les droits politiques n'auront pas de meilleur garant. — A l'ivresse du souverain pouvoir, Bossuet le grand évêque, mais le gallican, opposait Dieu même, et c'était beaucoup, mais Dieu parlant seul et tout bas aux consciences royales, ce qui les induisait trop aisément en tentation de ne pas écouter. Au temps de l'arbitrage pontifical, c'était Dieu aussi, mais Dieu parlant tout haut, d'une voix qu'on ne pouvait faire taire et que renvoyaient au coupable tous les échos de l'Europe chrétienne. Encore une fois comparez. Le moyen n'était pas infaillible, — il n'en existe pas de tel en ce monde ; — mais, entre les solutions imaginables, dites si ce n'était pas la moins illusoire, la plus complète en soi. Le comte de Maistre ne prétend pas autre chose.

Étudiez maintenant avec lui l'usage que les Papes ont fait de cette magistrature. En quelques pages où abondent les vues historiques de premier ordre, vous trouverez la réponse à deux mensonges contradictoires. Sous l'ancien régime, depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XV, depuis Henri IV de Germanie jusqu'à Joseph II, on disait aux rois : Le Pontife romain en veut à l'indépendance des couronnes. La Révolution faite, on l'a montré aux peuples comme se liguant avec la royauté pour appesantir leurs chaînes[2].

Or, quand ils ont cru devoir frapper — et combien rarement ! — un souverain trop coupable, les Papes ont toujours et scrupuleusement respecté le principe, la souveraineté même, à l'inverse de l'esprit révolutionnaire qui flatte l'homme en sapant l'institution, le principe. Aussi bien quels objets leur mettaient la foudre en main ? — La continence

1. N'a-t-elle pas été préparée par les dénonciations de Cavour devant le Congrès de Paris ?

2. Nous rencontrerons chez Lamennais cette calomnie souvent reproduite ailleurs.

des clercs, la dignité du sacerdoce, intérêt suprême des nations chrétiennes et que la seule politique devait engager à maintenir[1]. — La sainteté des mariages royaux. Or, la monarchie étant presque partout héréditaire, quel meilleur service pouvait-on lui rendre que de sauvegarder la pureté de la race et la légitimité certaine dans la succession ? — Enfin la liberté de l'Italie sans cesse aux prises avec l'ambition allemande. Ce fut surtout l'œuvre de saint Grégoire VII, de ce Pape si odieux aux gallicans et aux joséphistes, que la France et l'Autriche du dix-huitième siècle osèrent bien le rayer de la liturgie ou mutiler tout au moins son histoire.

Utile aux rois alors même qu'elle se voyait obligée de les combattre, la haute puissance politique de Rome n'était pas moins bienfaisante aux nations. En leur envoyant ses missionnaires, elle les avait appelées à la civilisation comme à la foi et par la foi même ; elle éteignait peu à peu l'esclavage ; elle créait la merveille du nouveau monde social, la monarchie chrétienne, consciente de son droit divin et respectueuse du *droit divin des peuples*, idée nouvelle que les Papes lui avaient apprise[2] ; la monarchie reconnue sacrée, inviolable, en échange du sacrifice qu'elle consentait en abdiquant pour elle-même l'exercice de la judicature, du droit de vie et de mort. Œuvre de l'Église que tout cela ; mais l'Église, c'est le Pape, comme, dans l'histoire, une armée est son général. Au reste, l'Église pouvait-elle accomplir ces grandes choses par des évêques dispersés et sujets ? N'y fallait-il pas un pouvoir central, unique, indépendant à l'égard des souverainetés humaines ? On ne fait donc tort à personne en rapportant aux Pontifes romains le principal de l'honneur. Qu'on puisse élever çà et là contre eux quelque reproche, J. de Maistre ne le nie pas. Ils sont hommes, et Jésus-Christ, qui les a faits infaillibles, ne les a point faits impeccables. Aussi bien, que pèse, au prix de tant de bienfaits, le léger tribut qu'ils ont pu

1. Notons ici une erreur théologique absolue. Selon de Maistre, un pape trop gravement coupable cesserait *ipso facto* d'être pape. Ainsi l'avait-il déjà dit de Pie VII sacrant Napoléon. — Or, quoi qu'il en soit de son opinion sur ce fait, il se trompe sur le principe. La juridiction pontificale, n'ayant ici-bas ni supérieur ni juge, est inamissible autrement que par une démission volontaire.

2. *Du Pape*, liv. III, chap. IV.

payer à l'infirmité de nature ? Où est la dynastie humaine vieille comme celle-là de dix-huit siècles, et qui ait assemblé tant de mérites et de vertus ?

Ces pages du magistrat diplomate sont bien la meilleure continuation du *Discours sur l'histoire universelle*. On l'a dit déjà, si Bossuet les eût écrites, nous y admirerions sans doute quelque chose de plus, la majesté sereine qui n'est qu'à lui ; mais nous aurions à réfuter un chef-d'œuvre. Le préjugé gallican fermait les yeux du grand évêque à tout ce que de Maistre voit si bien.

Il entrait dans son plan de toucher en passant aux Églises séparées de Rome. Connaissant à fond la Russie, il avait qualité pour montrer la religion précise et positive ne se soutenant que par l'ignorance et tournant au protestantisme, au socinianisme, si peu que la science critique vînt la toucher. Quant au protestantisme, ne suffisait-il pas de le peindre ? Étrange système, où l'Homme-Dieu, auteur de l'Église, manque son coup en ne fondant qu'une Babylone, et se voit, après quinze siècles, heureusement suppléé, corrigé par un Luther et un Calvin, « deux misérables » ! Jugera-t-on le mot peu parlementaire ? En vérité, la question de talent n'étant rien ici, que trouver d'estimable en ces deux réformateurs et correcteurs de l'institution divine, et par où seraient-ils grands, sinon par leurs vices et le mal qu'ils ont fait ?

Mais nous le savons, c'est au clergé français que pense avant tout J. de Maistre. De là, son livre de l'*Église gallicane*, détaché un temps de l'ensemble par ménagement pour les susceptibilités nationales, et publié après la mort de l'auteur (1821) : dernière partie du chef-d'œuvre, accablante pour le jansénisme et pour la Déclaration de 1682.

« Tout Français ami des jansénistes est un sot ou un janséniste[1]. » Aujourd'hui cependant plus d'un Français fait profession de les aimer, qui n'est assurément ni l'un ni l'autre. Quand il rendait cette brève sentence, de Maistre n'était pas prophète. Il ne prévoyait ni Sainte-Beuve, l'épicurien d'esprit, le dilettante incrédule, s'amusant pendant sept volumes à ressusciter Port-Royal ; ni les Cousin et les Ville-

1. *De l'Église gallicane*, I, 12.

main prenant à leur compte la gloire de la vieille secte, afin de faire pièce aux Jésuites et du même coup à la liberté de l'enseignement chrétien ; ni le corps universitaire acceptant le mot d'ordre et le gardant jalousement comme une tradition d'école, de famille allais-je dire. En eût-il été surpris du reste ? Il savait trop bien que toutes armes sont bonnes aux adversaires de l'Église ; que, sans avoir besoin d'être chrétiens ni même déistes, ils seront toujours d'instinct et d'enthousiasme hérétiques fervents, zélés [1]. D'autre part, écoutez, si quelque devoir vous y engage, ce panégyrique incessant que la critique universitaire nous fait du jansénisme et que des échos ecclésiastiques répètent parfois avec une naïveté désolante. En fait, depuis J. de Maistre, la question n'a point avancé d'un pas ; ou plutôt, en ce qui concerne Port-Royal, il n'y a pas de question religieuse pour qui sait et croit sa religion, pas de question littéraire pour qui a tant soit peu de goût et d'indépendance. Comme Taine à l'égard des *Considérations sur la France*, les historiens ou biographes empressés depuis un demi-siècle à remuer pieusement la cendre des solitaires, n'ont travaillé de fait qu'à documenter un peu plus richement, s'il se pouvait, le livre premier de l'*Église gallicane*. A les lire, on sent mieux que l'auteur n'a rien exagéré des faiblesses et des ridicules de la secte, rien surtout de sa malice et de sa force pernicieuse. Quel appoint ajouté par eux à son piquant chapitre sur la renommée factice de Port-Royal [2] ! Et comme leurs éloges mêmes font bien voir tout l'état-major du parti, docteurs, solitaires ou religieuses, exactement tel que l'a peint de Maistre, dépensant au bénéfice de l'orgueil, de la révolte, une somme parfois admirable d'énergie et de caractère, prodiguant dans des chicanes peu loyales un savoir qu'on ne leur dispute pas, quelquefois même un talent réel, encore bien qu'étrangement surfait par les complaisants, depuis Mme de Sévigné jusqu'à Sainte-Beuve [3] ! Je parle

1. Cette observation ne s'applique en rien au plus ardent parmi les modernes apologistes de la secte. L'honorable M. Gazier a cette originalité rare, d'être croyant et janséniste. Voir son chapitre sur Port-Royal, dans l'*Histoire de la langue et de la littérature française*, publiée sous la direction de M. Petit de Julleville. Tome IV.

2. *De l'Église gallicane*, I, 5.

3. Relevons en passant un bel exemple d'indépendance littéraire. M. Gazier,

d'éloges, et ces éloges sont parfois bien plus cruels que la justice du penseur orthodoxe. On ne loue les jansénistes comme tels qu'en niant l'autorité de l'Église, et on les loue précisément de leur révolte, de ce qui fait trembler pour eux le sens catholique élémentaire. De Maistre est inflexible sur la doctrine; il proclame que, dans le catholicisme, la véritable morale relâchée est le refus d'obéir[1]; mais il s'en remet du sort des personnes à la Miséricorde divine. Il se croirait dur et téméraire de rechercher ce que peut être et peser devant Dieu la vertu séparée de l'Église : bien plus indulgent à ces grands égarés, à Pascal par exemple, que n'était Pascal lui-même. L'illustre sectaire n'a-t-il pas écrit quelque part : « Nous savons que toutes les vertus, le martyre, les austérités et toutes les bonnes œuvres sont inutiles hors de l'Église et de la communion du chef de l'Église qui est le Pape » ? Arrêt terrible, excessif même dans la rigueur des termes[2]. De Maistre, qui l'avait lu comme tout le monde,

qui est de cœur et ouvertement avec Port-Royal contre l'Église, apprécie les écrivains de l'école en toute équité. *Histoire de la langue et de la littérature*, *loc. cit.*

1. Quant aux poursuites exercées contre les jansénistes par le pouvoir civil, J. de Maistre les réduit d'abord à leurs proportions vraies ; mais surtout il ne veut pas qu'on leur applique le mot de *persécution*, par cette raison très simple qu'il signifie toujours iniquité, despotisme; qu'on réprime l'erreur et qu'on ne persécute que la vérité. Aujourd'hui de bons esprits, et qui n'ont rien de sectaire, estiment cela « parfaitement injuste » et même « odieux ». (Paulhan, *J. de Maistre et sa philosophie*. p. 29.) Ils s'en expliquent d'ailleurs avec une bonne foi presque naïve. « Cela est odieux pour nous, mais nous ne sommes pas convaincus comme de Maistre. » (*Ibidem.*) Hélas ! non; et il faut bien avouer ces messieurs logiques dans leur adoration de la pensée individuelle. Quelle qu'elle puisse être, elle ne relève que d'elle-même, toujours maîtresse de se produire et de se propager, toujours inviolable, si bien qu'il y a persécution à la faire taire. Qui ne voit la conséquence ? Plus de vérité, pur scepticisme, anarchie intellectuelle, avec tout ce qui doit s'ensuivre : mais s'embarrasse-t-on pour si peu ? — Le même critique dit encore : « Ce n'est pas lui (de Maistre) qu'on convaincrait par des considérations sur le respect dû à la pensée libre et sur le droit qu'a l'homme de se tromper. » (P. 112.) Je le crois bien. Jamais ce ferme esprit n'aurait pu comprendre qu'on accolât les idées de *droit* et de *respect* à autre chose qu'à la pensée vraie, ni que l'homme en dût venir à mettre au nombre de ses droits et avantages celui de se tromper. J'y insiste pour faire bien entendre le fond de ces observations étranges. Peu importe la vérité. Y a-t-il une vérité? La grande loi, ce n'est pas que l'homme pense juste, c'est qu'il pense ce qu'il lui plaît. — Voilà où nous en sommes.

2. Le chrétien en révolte personnelle contre l'Église n'est pas en état de

n'a pas voulu le rétorquer contre son auteur. On sait de même qu'il rendait pleine justice au génie, qu'il s'indignait d'entendre Voltaire comparer un sophiste comme Locke à ce Pascal, « grand homme avant trente ans, physicien, mathématicien distingué, apologiste sublime, polémiste supérieur, au point de rendre la calomnie divertissante ; philosophe profond, homme rare en un mot, et dont tous les torts imaginables ne sauraient éclipser les qualités extraordinaires[1] ». Avouons l'équité, la modération, signes de la droiture et de la force. Après cela, il aura bonne grâce à dauber sur nos engouements français, sur cette fougue d'idolâtrie qui, une fois attachée à un grand nom, ne peut plus admettre à son endroit ni critique ni réserve.

L'écrivain polémiste n'est ni moins équitable ni moins modéré à propos de 1682 et des *Quatre Articles*. Sur ce douloureux épisode, il a dit tout ce qu'il y avait à dire, tout ce qu'il savait, et, moralement parlant, il savait tout, car les détails venus depuis lors n'ont fait que confirmer, qu'illustrer ses jugements, sans y rien ajouter d'essentiel. Avec toute la vigueur et toute la sagacité d'un magistrat bien informé, il pousse à fond le réquisitoire contre la triste *Déclaration* et sa plus triste *Défense*. Mais quel tact souverain dans la façon d'apprécier les hommes ! Voilà bien Louis XIV : orgueil d'une volonté qui ne conçoit plus les résistances, mais invincible fonds de foi, mais sagesse royale s'arrêtant d'elle-même et toute seule à la limite extrême que d'autres auraient aimé franchir. Voilà Bossuet, inconfusible tenant de l'unité catholique, mais gallican par ses préjugés d'école, mais faible devant le pouvoir et hautain devant la papauté ; travaillant à empêcher un plus grand mal, puis s'évertuant par la suite à justifier le mal qu'il a trop réellement contribué à faire ;

grâce ni, dès lors, en situation de *mériter* directement pour le ciel ; mais il peut avoir des vertus, et l'on se tromperait de les estimer purement et simplement inutiles. Ne peuvent-elles au moins incliner la Miséricorde à lui envoyer des grâces particulières pour l'amener à soumission ? Voilà qui est vrai ; mais il ne l'est pas moins qu'on a le cœur serré à voir un Pascal mourir obstiné dans sa révolte, et qu'on est stupéfait d'entendre un éditeur catholique des *Pensées* présenter cette mort comme toute pieuse et toute belle. — L'Église n'est-elle donc plus rien ?

1. *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Entretien IV.

vacillant dans sa clairvoyance, égaré dans sa logique, embarrassé dans sa droiture, donnant à tous cette grave leçon, que le caractère n'égale pas nécessairement le génie ; que le génie même est impuissant à changer la nature des choses, à tirer d'une cause mauvaise de bons arguments, voire de bons procédés; mais surtout que, dans les questions de foi, c'est de plus haut que vient la lumière. Et malgré tout, l'évêque sort des mains du justicier catholique, toujours grand, toujours vénérable. S'il y perd cette illusion d'infaillibilité doctrinale dont peut-être s'enivrait-il un peu lui-même, il n'y perd rien de l'éclat de ses services ni de sa force contre les ennemis du dehors. C'est une épreuve douloureuse, de rencontrer un jour comme adversaire de la vérité, l'homme qu'on a révéré longtemps comme une de ses colonnes. Là, trop souvent, il y a partage. Les faibles s'attachent à l'homme quand même, ou tout au moins prennent scandale et croient la vérité amoindrie parce que son champion se sépare d'elle. Les impétueux, les intempérants — mais ne sont-ils pas aussi des faibles ? — rejettent l'homme une fois pour toutes et l'excommunient tout entier, sans prendre garde qu'ils affaiblissent et compromettent sur d'autres points la vérité si bien défendue par lui-même. En ce siècle, Bossuet a trouvé quelques juges de ce caractère. Ceux-là du moins ne peuvent invoquer Joseph de Maistre : il n'est pas des leurs. Mesuré, parce qu'il est fort, il ne se scandalise ni ne s'étonne de prendre les plus grands en flagrant délit de faiblesse humaine ; il le dit, sans leur en vouloir outre mesure, mais d'autant plus reconnaissant à Dieu d'avoir mis sur terre une autorité seule infaillible, alors que le génie l'est si peu. C'est le dernier mot de l'*Église gallicane*, le dernier mot de bon sens catholique.

Le beau livre du *Pape* devait porter le signe de la contradiction, froisser le gallicanisme ecclésiastique si tenace encore, mais surtout effaroucher çà et là les susceptibilités royales ou ministérielles. Dans les États sardes, on n'en permit la vente que moyennant les précautions de police en usage pour les publications dangereuses. De Maistre s'était flatté que Pie VII voudrait bien en agréer la dédicace officielle. Un traître fut chargé de la demande, ne la transmit pas, et fit croire que le Pape s'y refusait. L'illustre vieillard

disait tristement : « Pas même cette consolation avant de mourir[1] ! »

Il en aurait goûté de bien plus belles s'il avait pu voir, dans un avenir prochain, la France ramenée par un mouvement profond, irrésistible, au pur et intégral esprit catholique; cet esprit même, ce qu'on appelait alors les opinions ultramontaines, implanté d'abord dans le jeune clergé, puis montant avec lui jusqu'aux sommets de la hiérarchie française; l'histoire ecclésiastique restaurée, les liturgies particulières disparaissant l'une après l'autre dans l'unité romaine; l'Église autrefois dite gallicane, la fille aînée, redevenue la plus passionnément docile à sa mère; le monde chrétien, au défaut du monde officiel, s'accoutumant tout de nouveau à solliciter la direction de Rome dans les questions politiques où la religion se trouve mêlée; enfin, pour couronner le tout, un concile œcuménique proclamant l'infaillibilité personnelle du Pape, cassant et condamnant en termes exprès le quatrième article de 1682. Il avait prédit que le gallicanisme périrait étouffé dans l'embrassement sacré du pontificat romain et du sacerdoce français. La prédiction est accomplie, et cet accomplissement restera le principal fait ecclésiastique du siècle. Joseph de Maistre n'en aura pas été seulement le prophète; entre les instruments de l'œuvre providentielle, il est le premier en date, l'un des plus grands par le courage, par l'éclat et la valeur utile de l'effort.

IV. — Les Soirées de Saint-Pétersbourg : *la Providence et la répartition des biens et des maux ici-bas. — Thèse limitée, défensive : A ne voir que l'état présent des choses, rien n'autorise le murmure contre Dieu. — Thèse victorieuse. — Double omission voulue, légitime en soi, mais regrettable : la vie future, lieu de la justice définitive. — Jésus-Christ; dernier mot théologique, historique et moral du problème de la douleur. — Quelques idées accessoires.*

En 1809, à la fin d'une belle journée de juillet, trois amis remontent la Néva dans une chaloupe : le sénateur de

1. Duchesse de Montmorency-Laval. Lettre inédite.

Tamara, moscovite pieux, avec une teinte assez prononcée de mysticisme, d'illuminisme, disait-on alors; — le chevalier de Bray, jeune, militaire et français, joignant à un bon esprit la belle humeur de sa race, de son emploi et de son âge; — le comte, enfin, qui est Joseph de Maistre en personne. Tandis qu'ils jouissent en silence des splendeurs du couchant, incomparables, en cette saison, dans les régions boréales, il prend fantaisie au chevalier de se demander tout haut si un criminel y trouverait le même charme. Éveillée par cette saillie, la conversation glisse vite à la question générale : prétendu bonheur des méchants, disgrâces apparentes des justes. Question immense. On l'entame en se promettant d'y revenir. Ainsi s'engagent les *Soirées de Saint-Pétersbourg*.

« Les *Soirées*, avouait de Maistre, sont mon ouvrage chéri; j'y ai versé ma tête. » Elles sont à coup sûr le plus brillant. Très heureuses d'abord par le choix de la forme, par la nature même de l'*entretien* moins abandonné que la conversation, moins abstrait et impersonnel que le pur dialogue, elles abondent en morceaux d'éclat, vrais joyaux dans l'écrin littéraire du maître[1]. Cependant l'œuvre chérie ne pouvait avoir l'influence pratique des *Considérations* ni surtout du *Pape;* elle est d'ailleurs moins indiscutable en quelques-unes de ses parties; encore bien que le penseur y ait semé des trésors et que la thèse fondamentale défie toute objection. La voici.

Vous dites : Comment expliquer le bonheur des méchants et le malheur des justes en ce monde ? Question mal posée. Demandez plutôt : Pourquoi les justes ne sont-ils pas exempts des maux communs à l'espèce ? — Mieux encore : A ne regarder que le temps présent, sans même escompter les compensations de l'autre vie, fera-t-on jamais sortir du spectacle des choses actuelles un grief sérieux contre la Providence ? — Par tout le livre, de Maistre va répondre : Non.

Et il importe de bien circonscrire ses visées, afin de ne lui être pas injuste dès l'abord, en exigeant de lui autre chose

1. *Portrait du bourreau* (Entretien I) ; — *le Péché originel nécessaire pour comprendre l'homme* (II) ; — *la Valeur de nos vertus* (III); — *Portrait de Voltaire* (IV); — *la Guerre* (VIII), etc.

que ce qu'il prétend faire. Est-ce donc d'épuiser le sujet, de percer à jour cet éternel problème de la répartition des biens et des maux terrestres, de l'élucider sans rien omettre, en y faisant converger tous les rayons de la foi et de la philosophie? Nullement. Maître de choisir son terrain et de s'y enfermer, il réserve, encore un coup, la vie future, temps et lieu de la justice définitive; il ne veut voir que la terre, et dans ce qui s'y passe il nous défie de trouver une solide raison d'accuser Dieu. Thèse limitée, attitude purement défensive. A-t-il eu tort de s'y restreindre? Nous le chercherons tout à l'heure. En tout cas, la position est, de soi, inexpugnable et la démonstration suffisante à son objet.

On murmure de voir le juste souffrir. Mais souffre-t-il comme juste? Non pas; c'est assez d'être homme; il souffre en vertu d'une sentence portée contre la nature humaine tout entière, pour la faute de son premier auteur. Et voilà qui justifie cette autre assertion, dont quelques-uns s'étonnent : c'est que la douleur est toujours une peine, un châtiment. Ouvrez les yeux aux faits; voyez, dès ici-bas, la plus grande somme des maux tombant en définitive sur le crime; voyez les lois répressives, les tribunaux, les supplices. Voyez la maladie même : d'où vient-elle? De nos fautes personnelles bien souvent, bien souvent aussi des fautes de nos pères; car, si nous ne pouvons être coupables par héritage, qui niera cette redoutable hérédité de la peine transmise avec le sang? L'homme, fût-il parfaitement sobre et chaste de sa personne, ses pères l'eussent-ils été de même, la maladie qui l'atteindrait punirait encore en lui la prévarication du premier ancêtre; elle garderait son caractère pénal[1].

On murmure des souffrances du juste. Mais où est le juste? Où est l'innocent? Qui dira sans folie : « J'ai mérité de ne pas souffrir »? — Qu'il souffre par les mains d'un plus coupable que lui-même : qu'importe? cesse-t-il, lui, d'être

1. Quelqu'un objectera-t-il que sans la faute d'Adam la maladie resterait encore possible parce que tout corps est, par nature, susceptible de s'altérer, de se dissoudre? A la bonne heure! mais nous savons que, dans l'état d'innocence primitive, cette capacité malheureuse d'altération et de dissolution demeurait suspendue, neutralisée par un privilège supérieur. En fait, le péché originel a déterminé le retrait du privilège ; donc, en fait, la maladie, comme la mort, est bien une suite du péché originel, un châtiment.

coupable et justement châtié ? — Qu'il souffre, si l'on veut, pour une faute qu'il n'a pas commise : en permettant cette iniquité matérielle, Dieu lui fait expier d'autres fautes auxquelles les hommes ne songent pas. Non, ceux qu'on appelle gens de bien, gens vertueux, qui le sont par comparaison peut-être, ne se plaindront jamais, s'ils méditent, et la gravité de leurs offenses, et l'exiguïté, sinon la fausseté de leurs vertus [1].

Où sont les vrais justes ? Mais encore où est le vrai malheur ? Ne peut-il pas aller de pair avec les plus éblouissantes prospérités humaines [2], comme le bonheur avec toutes les disgrâces d'apparence ? Vous ignorez si l'homme qui souffre est innocent, ou plutôt vous pouvez répondre du contraire ; — vous ignorez s'il n'est pas réellement heureux parmi ses peines : c'est de deux inconnues que vous partez pour argumenter contre Dieu.

La souffrance est toujours un châtiment ; mais, comme toute faute est rémissible, ainsi le châtiment peut-il être, ou conjuré, ou atténué par l'expiation spontanée et la prière. La prière ! Quelle idée fut plus intolérable au dix-huitième siècle, avec celle de l'intervention de Dieu dans les fléaux naturels ! Alors régnait ce déisme, tant méprisé d'avance par Bossuet, exclusif de toute Providence réelle, bornant tout à certaines lois universelles et inflexibles que la prière avait, disait-on, la prétention de déranger. Pauvre et courte philosophie, incapable d'entendre que nos supplications puissent être présentes au regard éternel de Dieu et influer sur un des innombrables objets extérieurs de ce décret unique, indivisible, où tout est compris ! Notre âge en est encore là, sinon plus loin, à l'athéisme pur et simple. En 1866, par

1. Un illustre chrétien de nos jours, atteint coup sur coup dans ses affections les plus chères, disait simplement : « Je solde mon compte de pécheur. » (Louis Veuillot, *Correspondance.*) Voilà le sens vrai des choses, et il est remarquable qu'il grandit avec l'innocence relative dont l'humanité est capable. Ce sont les meilleurs, les plus purs, qui se frappent le plus volontiers la poitrine, qui s'estiment justement punis ou plutôt miséricordieusement épargnés.

2. Dans un des plus immondes romans de Zola, un grand industriel entend des milliers de grévistes crier misère sous ses fenêtres ; et lui, en proie aux pires infortunes domestiques, va grommelant : « Les imbéciles ! croient-ils donc que je suis heureux, moi ? »

exemple, ce fut une clameur immense quand un évêque osa présenter comme un châtiment les grandes inondations de l'année [1]. Même fléau, neuf ans plus tard ; et, cette fois, V. Hugo enflait la voix pour dénoncer nos dogmes funèbres et les prêtres assembleurs de ténèbres, etc. A l'entendre, c'était blasphémer Dieu que de lui attribuer un pareil désastre [2]. Mais, ô poète, si Dieu ne l'avait pas voulu, l'avait-il permis du moins ? Ou bien la chose arrivait-elle malgré lui ? Arrivait-elle à son insu et tandis qu'il regardait ailleurs, comme le Jupiter d'Homère ? — Quel Dieu que le vôtre : ou ignorant, ou impuissant, ou complice de ce que vous appelez un forfait ! Étrange aberration aussi, et qui montre l'orgueil de la libre pensée, toujours prompt à se châtier lui-même. Dépendre de lois aveugles et fatales, mais qu'on se targue de connaître, vous paraît plus consolant et plus fier que d'accepter, si elle ne dévoile pas ses derniers secrets, une justice qui est toute sagesse et tout amour ?

Eh bien, soit ; mais on prie, et les maux viennent quand même. — Comment prie-t-on ? répond de Maistre. La réponse est exacte en rigueur ; elle suffit à débouter l'objection, à nous enlever tout grief certain contre la Bonté divine. Il faut bien l'entendre cependant. Oui, trop rare est la prière parfaite, la foi parfaite, capable de transporter les montagnes. Et s'agit-il de ces fléaux qui menacent une nation entière : sur quoi devons-nous compter si, tandis que les uns prient, les autres blasphèment ? Dieu n'est-il pas maître de compter les voix [3] ? Le croyant sait pourtant de science certaine que nulle prière, privée ou publique, ne demeure stérile de tout point. D'autre part, s'il est frappé temporellement, même après avoir demandé grâce, il sait d'une égale certitude que le coup est une bénédiction d'ordre supérieur. Voilà pour la vérité plénière ; mais l'auteur s'est privé de la dire ; il parle

1. Mgr Dupanloup, *l'Athéisme et le péril social. Début ; — Nouvelles œuvres choisies.* T. II.

2. V. Hugo, *Deuxième Légende des siècles. L'Élégie des fléaux.*

3. *Unus orans, et unus maledicens : cujus vocem exaudiet Deus ?* (*Eccli.*, XXXIV, 29.) Le 8 décembre 1870, le cardinal Pie développait éloquemment cette parole. *OEuvres.* T. VII, p. 68. — Hier encore (mai 1899) cinquante mille hommes priaient solennellement à Lourdes ; mais, en même temps, que se disait-il, que se passait-il ailleurs ?

aux gens du monde, et surtout il ne veut argumenter que de ce qui se voit. Or, là même, rien n'autorise à juger la prière inefficace, puisqu'on n'en voit jamais la valeur.

En rappelant les fléaux publics, nous touchions déjà au grand dogme, au grand fait de la réversibilité, de la solidarité entre hommes d'une même famille, d'un même corps, d'une même nation, voire et tout simplement, entre hommes. Assurément nul ne pèche pour autrui, et ne saurait être damné pour autrui ; mais, dans l'ordre temporel au moins, le seul qui soit ici en cause, nul ne démérite ou ne mérite pour lui seul[1]. Qui nous vaut tel bienfait ou telle peine ? Le plus souvent, nous ne le saurons pas en ce monde. Mais, quant à bénéficier des vertus d'un autre ou à pâtir de ses torts, c'est à quoi il faut bien nous attendre ; c'est le train des choses, le fait d'expérience, en dehors même de toute explication de foi. Aussi bien, quoi de plus conforme à la donnée chrétienne ? La réversibilité, la solidarité n'éclate-t-elle pas aux deux extrémités, aux deux pôles de notre destinée surnaturelle ? Par deux fois, Dieu voit l'humanité entière dépendant d'un seul, contenue dans un seul ; il la voit pécheresse en Adam, justifiée en Jésus-Christ. Mais, pour en revenir à l'objet précis des *Soirées*, cette solidarité même ne jette-t-elle pas sur la répartition présente des biens et des maux tout à la fois une ombre et une lumière ? Innocent par hypothèse et si jamais on peut l'être, d'où vient le coup qui me frappe ? De quelle faute étrangère ma douleur est-elle la rançon ? Au moins suis-je assuré que tout peut s'expliquer par là ; que c'est la loi dans l'ordre de la grâce comme dans celui de la nature ; que cette loi, venant de Dieu, est, comme lui, juste, sage et bonne ; qu'elle devient même douce et aimable à qui la voit vérifiée tout d'abord en Jésus-Christ. Ombre et lumière unies : elles ne m'ôtent pas seulement tout prétexte à murmurer ; elles me consolent et m'honorent en me faisant

1. Il n'en va pas autrement, proportion gardée, dans l'ordre du salut. S'il est de foi que nous recevons tous et en toute hypothèse une somme de grâces à tout le moins suffisante, il ne l'est pas moins que nous pouvons devoir certaines grâces de choix aux mérites de nos proches, voire de gens que nous ignorons et qui nous ignorent ; qu'inversement leurs démérites peuvent nous priver de ce que leurs mérites nous vaudraient.

espérer une part à « la plus divine des générosités humaines, l'expiation pour autrui[1] ».

Ainsi, tournons et retournons le problème sous toutes ses faces : il restera problème sans doute, disons plutôt mystère, et ce ne sera point merveille. Comprendre à fond la justice divine, mais surtout la comprendre dès ce monde où elle ne dit pas son dernier mot, ce serait comprendre à fond Dieu lui-même, ce serait l'égaler par notre intelligence ; et que serait-il dès lors ? Comment serait-il Dieu ? Au moins reste-t-il vrai que du chaos des choses visibles, de ce hasard apparent dans la distribution des biens et des maux terrestres, de ces disgrâces de la vertu contrastant avec les prospérités insolentes du crime, bien des traits se démêlent qui justifient déjà la Providence, pas un seul qui nous autorise raisonnablement à l'accuser. De Maistre ne voulait pas autre chose et, dans cette mesure, il a pleinement réussi.

Cependant que ne voulait-il davantage ? Ainsi restreinte, la thèse est prouvée, soit ; mais pourquoi ne pas lui donner toute sa force avec toute son ampleur ? Il ne nomme la vie future que pour l'écarter du débat. Hardiesse légitime, habile en un certain sens. Car enfin, s'il est vrai que, par lui-même, l'état présent du monde ne fournit aucun grief sérieux contre la justice divine, que sera-ce dès qu'on mettra en ligne de compte les récompenses et les peines à venir ! Sans doute, et il y a là, pour les esprits sérieux, un *a fortiori* triomphant. Mais le sérieux n'est pas le fait de tout le monde, et, pour affermir la foule, j'entends la foule des croyants, contre une impression de défiance toujours facile, aucun argument n'est de trop. Libre à l'auteur de choisir son point de vue ; mais je l'aimerais de marquer plus nettement l'autre, le point de vue éternel ; de forcer le lecteur moyen à bien comprendre pourquoi il n'y insiste pas ; d'y revenir de temps à autre par forme de rappel ou d'allusion, comme on laisserait voir à l'ennemi une puissante réserve prête à soutenir, au besoin,

1. Le mot appartient à ce même V. Hugo que nous entendions déraisonner tout à l'heure (*les Misérables*, 2e partie, liv. III, chap. IX). Il est étrange que le romancier rationaliste comprenne si bien ce qui semble parfois déconcerter plus d'un catholique. On sait d'ailleurs que *les Misérables*, écrits à deux époques très éloignées l'une de l'autre, portent la trace de deux inspirations contradictoires.

les troupes engagées. Dans sa façon de mener les choses humaines, la justice, la Providence a deux mouvements ordinaires, on oserait dire un double jeu. Semblable à un phare tournant dont la lumière paraîtrait et disparaîtrait, mais à des intervalles inégaux et imprévus, elle se cache pour éprouver la foi, elle se montre pour la soutenir. Et de ces alternances, réglées et mesurées par elle-même, ressort un double témoignage en sa faveur. Dès ici-bas, elle est assez manifeste pour que l'on ne puisse raisonnablement douter d'elle. Mais son exercice visible est trop incomplet, trop intermittent, pour que, sans même attendre une révélation positive, notre sens profond de l'ordre ne nous impose pas le désir, l'assurance d'une autre vie, d'un avenir définitif où elle rayonnera sans nuage et pour ne s'éclipser jamais. Pourquoi l'auteur ne nous l'a-t-il pas dit avec sa netteté incisive ? Encore une fois, rien ne l'y obligeait en rigueur : ce n'est donc pas un reproche, c'est un regret.

En voici un autre. Le comte de Maistre est chrétien et catholique ; il reconnaît Jésus-Christ Sauveur et Dieu ; il le présente comme le type incomparable, unique, du Juste parfait, souffrant pour les coupables et les sauvant par ses douleurs. Mais en se condamnant à raisonner surtout des faits palpables de la vie présente, il se prive de l'argument le plus décisif à l'esprit, le plus doux au cœur. En ce point, comme en tout autre, Jésus-Christ est la réponse suprême, le dernier mot de Dieu. Vous demandez pourquoi souffre le juste, le juste relatif et imparfait, le seul que l'on rencontre ici-bas. Demandez plutôt pourquoi Jésus-Christ a souffert, pourquoi d'après lui-même *il a fallu* qu'il souffrît[1]. A vrai dire, la question ainsi posée a pour premier effet de grandir l'objection, de lui donner une force nouvelle. Penserons-nous que, le péché intervenant, la souffrance fut dès lors une nécessité essentielle, inéluctable à Dieu même ? — Non pas ; en rigueur, Dieu pouvait pardonner sans exiger du coupable autre chose que le repentir. — Quoi donc ! on l'avoue : s'il introduit la souffrance dans le monde, c'est librement et alors qu'il pourrait autrement faire ! — Oui. — Mais alors où est

1. *Hæc oportuit pati Christum.* (*Luc.*, XXIV, 26.)

la bonté? — Sa bonté! Elle est en Jésus-Christ; elle est dans cette merveille inouïe d'un Dieu se faisant homme, et pourquoi? pour partager, pour *goûter* avec nous la douleur et même la mort[1]. Je ne comprends pas la justice qui me les impose sans y être absolument contrainte; mais comprendrai-je mieux la pitié, l'amour qui poussent le Justicier à venir se confondre dans la foule des justiciables, à payer avec eux, plus qu'eux et pour eux? Mystère des deux parts. Le cœur est consolé de l'un par l'autre; l'esprit est également dépassé, confondu par l'un et par l'autre; en tout cas, il est réduit au silence; car de bonne foi peut-on reprocher à Dieu de nous être sévère, si l'on regarde seulement un crucifix? Que d'ailleurs les deux abîmes demeurent insondables, n'est-ce pas l'ordre même, la force des choses? Des deux parts je rencontre l'infini, je rencontre Dieu, et encore une fois, que serait-il si je pouvais, moi homme, non pas le concevoir et le connaître à coup sûr, mais le comprendre, c'est-à-dire le pénétrer dans son fond, l'épuiser, l'égaler par mon intelligence? Il ne serait plus Dieu ou je le serais moi-même : chimère éternelle de l'orgueil.

Jésus-Christ projette encore sur le problème initial des *Soirées* une nouvelle et admirable lumière. Pourquoi souffrent les justes? disait-on. C'était demander très spécialement pourquoi souffre l'Église, qui est la cité des justes; non que tous ses membres soient tels, ou qu'il soit impossible de l'être hors de sa communion visible, de son corps; mais parce qu'elle seule enseigne la pleine justice et détient les moyens normaux d'y parvenir. Or, dans la donnée chrétienne, l'Église n'est pas seulement l'œuvre de Jésus-Christ; par une véritable identité pratique, elle est Jésus-Christ même se développant, se perpétuant, s'achevant par une sorte de seconde existence morale mais réelle, sans laquelle saint Paul ose bien insinuer que Jésus-Christ serait incomplet, puisqu'il définit l'Église la plénitude, l'accomplissement,

1. *Ut pro omnibus gustaret mortem.* (*Hebr.*, II, 9.) — On entend d'ailleurs comment Lui-même a pu dire *qu'il le fallait.* Il le fallait, non par la force des choses, mais en vertu et en conséquence de la volonté libre de Dieu, décrétant à la fois la souffrance expiatrice et la part que son Fils viendrait y prendre.

l'épanouissement dernier de Jésus-Christ[1]. Or c'est la loi, avouée de tous les docteurs chrétiens, que cette seconde existence de l'Homme-Dieu doit reproduire et continuer la première. Dès lors et sans compter bien d'autres motifs, il va de soi que l'Église souffre comme il a souffert, ou plutôt que lui-même ne cesse jamais absolument de souffrir en elle; qu'il poursuit et parachève en elle son œuvre d'expiation, de rédemption par la douleur. Et comme l'Église ne peut souffrir que dans ses membres, qui sont éminemment les justes, nul chrétien qui se connaît ne peut trouver étrange d'être visité par l'épreuve; il a conscience alors — je traduis saint Paul — d'accomplir, de suppléer en sa personne ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ, d'accomplir une fonction sociale de premier ordre, au bénéfice du corps de Jésus-Christ qui est l'Église[2]; — mieux encore, selon le mot de l'héroïque martyre, il sait que c'est Jésus-Christ même qui continue de souffrir en lui[3]. Voilà donc tout de nouveau cette belle et grande loi de réversibilité, de solidarité qu'invoquait déjà le comte de Maistre; mais la voilà embellie, ennoblie, divinisée par Celui qui est le centre et le lien de la solidarité, de l'unité universelle; mais d'ailleurs tel est l'attrait personnel du Patient divin que les justes par excellence, les saints, en viennent à chérir la douleur, non pour elle-même — qui en doute? — non pour sa vertu expiatrice et préservatrice, mais avant tout parce qu'elle les assimile, les unit, les identifie moralement à Celui qu'ils aiment.

En écrivant ces lignes, je ne puis me défendre d'un triste sourire. Qu'en penseraient les incroyants? Hallucination, auto-suggestion; que sais-je? Les mots leur manqueront-ils jamais pour expliquer doctement leur ignorance volontaire? Et pourtant je m'assure que tels d'entre eux, les plus sérieux

1. *Quæ (Ecclesia) est corpus ipsius et plenitudo ejus, qui omnia in omnibus adimpletur.* (*Aux Éphés.*, I, 23.)

2. *Nunc gaudeo in passionibus pro vobis, et adimpleo ea quæ desunt passionum Christi in carne mea, pro corpore ejus, quod est Ecclesia.* (*Colos.*, I, 24.)

3. Sainte Félicité de Carthage, devenue mère en prison la veille même de son martyre, se lamentait dans les douleurs de l'enfantement. On lui dit : « Que sera-ce donc demain? » Et elle : *Modo ego patior; ille autem alius erit in me, qui patietur pro me, quia ego pro illo passura sum.* (Actes authentiques des saintes Perpétue et Félicité. D. Ruinart, *Acta Martyrum.*)

et les meilleurs, s'y arrêteraient du moins comme à un fait psychologique intéressant. Le plus douloureux est de penser que certains croyants pourraient bien s'en étonner et en prendre humeur comme d'un hors-d'œuvre quelque peu mystique. Hors-d'œuvre ! non, certes : Jésus-Christ ne l'est nulle part dans l'ordre moral, et surtout quand il s'agit de résoudre le problème de la souffrance. Mysticisme ! pas davantage : ce n'est que le christianisme élémentaire, si peu familier soit-il à bien des chrétiens. Encore cette transfiguration de la douleur depuis le Calvaire sera-t-elle toujours un phénomène singulier du monde des âmes, un fait unique d'histoire morale et que tout noble esprit s'honorera d'étudier.

On souffre et on souffrira toujours par le monde, y compris ceux qui paraissent le mériter le moins. Mais comment s'acquitte-t-on de cette grande fonction humaine ? La foule se débat, se révolte ou se désespère ; les forts se composent et se raidissent ; le stoïcien antique nie la douleur ; le sauvage du Canada, son disciple sans le savoir, insulte aux bourreaux et chante brutalement sa chanson de mort. « C'était écrit », dit le musulman, et il se courbe sous la loi fatale. Aujourd'hui, le philosophe incrédule, le savant, l'*intellectuel*, disserte, déclame ou ricane, tantôt promettant d'abolir la souffrance, tantôt s'essayant à la braver de tête, plagiaire éternel du stoïque ou du musulman, quand il n'érige pas le désespoir en système ; partout en lutte contre la nature des choses et de l'âme, partout faux ou creux, ignorant et impuissant. Parmi tout cela, depuis dix-huit siècles, une autre foule humaine souffre avec calme, avec modestie, avec joie, avec amour. Comment ? Pourquoi ? Quand on le lui demande, elle nomme Jésus-Christ. Ne serait-il donc pas la seule force capable de résoudre pratiquement le problème, l'unique maître qui l'élucide pour l'intelligence ? En tout cas, il y a là un fait majeur, unique, digne entre tous de fixer la curiosité loyale. Quant à la foi, fût-elle trop faible et inconséquente pour le goûter d'expérience, encore se doit-elle de le comprendre et de trouver bon qu'on le lui rappelle : c'est bien le moins [1].

1. Une gorge effroyablement abrupte et sauvage ; à mi-hauteur, Jésus-Christ chargé de sa croix et entouré d'un nimbe de lumière ; plus bas, une

L'auteur des *Soirées* n'a pas jugé à propos d'y insister. Craignait-il d'effaroucher les gens du monde? Avec son tact et son habileté de plume, il aurait pourtant bien su le mettre à leur portée, le traduire en leur langue, lui ôter cet arrière-goût de prédication et d'ascétisme qui peut rebuter les frivoles. L'avait-il, de sa personne, assez pénétré, assez profondément senti? Son illustre amie, Mme Swetchine, estimait « son cœur plus honnête et plus droit que naturellement pieux[1] » . La chose est possible, et d'éminents chrétiens atteignent Dieu par l'esprit plus aisément et spontanément que par le cœur. Mais qu'en résulterait-il, à tout prendre? Que la piété est, pour l'esprit même, un complément de lumière, et que, à tous égards, il est fâcheux de ne s'en point assurer pleinement le bénéfice[2]? Ici, d'ailleurs, comme à propos de la vie future, c'est un regret que je formule et non un blâme. Si de Maistre ne demande pas assez le dernier mot théorique et pratique de la question à Celui qui fut à la fois le Juste parfait, unique, et l'Homme de douleurs, le Maître dans la science de l'infirmité[3], sa thèse restreinte n'en demeure pas moins solide; mais elle est restreinte, et je m'en plains.

D'ailleurs, c'est d'elle surtout que je me préoccupe, comme étant le fond et le capital de l'ouvrage. Mais combien d'idées, pour ainsi dire, latérales, combien de percées lumineuses ouvertes çà et là de chaque côté du chemin, sur la religion, la philosophie, la politique, l'ethnologie! Nous sommes

multitude : quelques-uns gravissant la pente avec courage, les yeux sur le divin Guide; d'autres tendant de loin vers lui leurs mains jointes; d'autres enfin se détournant et désespérant : qui n'a vu cette grande composition de Gustave Doré, célèbre sous le nom de la *Vallée de larmes*? Le peintre poète a bien rendu ce qui est d'ailleurs mieux qu'un beau thème artistique, un fait hors de pair, une des meilleures preuves morales de la divinité du christianisme.

1. Comte de Falloux, *Madame Swetchine, sa vie et ses œuvres*. T. I, p. 441.

2. L'observation était bonne à faire, mais il y aurait erreur et injustice à la pousser outre mesure, à penser par exemple que le comte de Maistre était catholique plutôt que chrétien (Paulhan, *J. de Maistre et sa philosophie*, p. 100). Voici mieux encore. Edmond Schérer, le protestant rationaliste, le juge impie *en un sens*. (*Ibidem*, p. 63.) Peu de choses sont tristement plaisantes comme le pharisaïsme naïf des gens qui ne croient à rien.

3. *Virum dolorum et scientem infirmitatem*. (*Is.*, LIII, 3.)

avertis que de Maistre a versé là toute sa tête, et cette étude ne finirait pas si nous voulions tout discuter. Car nous l'avons dit, ces brillants accessoires de la thèse prêteraient quelquefois à discussion. Que la comparaison entre les diverses formules historiques de la prière universelle suffise à discerner la religion vraie, rien de plus exact et de plus naturel, la prière n'étant qu'une traduction, une transcription affectueuse de la foi. — Mais que sont, au juste, ces idées innées où l'auteur appuie avec une prédilection visible ? Pour mieux combattre l'abjecte philosophie qui réduit nos concepts à n'être que des sensations transformées, n'incline-t-il pas vers le traditionnalisme ? On le craindrait en le voyant plus tard applaudir par lettres au système de Lamennais, ou, sans sortir du présent livre, en relevant quelques traits de son étincelante discussion contre la ridicule hypothèse qui faisait naître les langues par voie d'intervention et de collaboration humaine[1]. — La guerre est divine, et comme suite du péché originel, et à raison des circonstances manifestement providentielles qui décident les victoires. Mais est-elle, en soi, aussi peu explicable que de Maistre le laisse dire à son ami le sénateur ? — La peine de mort est, devant la sagesse universelle, une condition douloureuse mais nécessaire de la sécurité publique[2]. Ajoutons qu'elle est, elle aussi, bien divine, en ce sens qu'un pouvoir athée s'ôte à lui-même tout droit logique de punir. Mais le bourreau est-il réellement un personnage aussi extraordinaire, aussi étranger à l'hu-

1. On s'est beaucoup diverti de ses étymologies. C'était l'erreur d'un temps où la science était encore à faire en ce point. Mais quelques conjectures excentriques n'empêchent point la vérité de sa double thèse : que les langues ne sont point nées d'une préméditation et d'un concert d'esprits ; que le droit sens humain et les diverses originalités nationales y ont déposé une philosophie toute spontanée et d'autant plus profonde.

2. Au moins faut-il écarter avec un sourire, et les risibles indignations que soulevait autrefois cette page fameuse, et même quelques-unes des explications qu'on en a données, quand la correspondance mise au jour a contraint tout le monde à confesser que l'auteur n'était point un cannibale. Rien de plus simple. De Maistre ne fait que retoucher là une esquisse déjà publiée dans sa quatrième *Lettre d'un royaliste savoisien*. Et qu'avait-il voulu en la composant ? Marquer son horreur pour le supplice de la roue, féliciter la Savoie de l'avoir supprimé de fait en ne l'appliquant jamais, bien qu'il fût écrit dans le code. (Voir Descostes, *J. de Maistre avant la Révolution*. T. II, p. 18-20.)

manité, à l'ordre moral, que nous le figure le comte de Maistre en personne ? Détails contestables, légères intempérances d'expression ou même de pensée. De Maistre n'est point un oracle infaillible; il est homme; il sied de le lire avec une indépendance judicieuse; mais ni sa personne ne doit devenir suspecte, ni surtout sa doctrine fondamentale n'est ébranlée, pour les quelques erreurs ou excès dont je laisse à d'autres la discussion approfondie.

Encore moins céderai-je à la tentation de la défendre pied à pied contre les critiques rationalistes. Je l'ai dit et je le maintiens avec une fermeté qui veut être modeste et courtoise : En toutes ces grandes questions, les plus doctes, les plus sagaces, les moins hostiles[1], manquent de deux éléments indispensables et désormais inséparables, une philosophie sûre et la foi. Cela étant, ils la jugent mal parce qu'ils ne l'entendent pas assez et ne peuvent pas l'entendre. Avec un peu de réflexion, les plus modestes des croyants s'en rendront compte, et ils ne seront pas outrecuidants de se l'avouer.

D'ailleurs et sous le bénéfice des réserves de détail, ils avoueront aussi la mesure habituelle, l'équité, le sens pratique, le sens profondément religieux et orthodoxe de cette intelligence hardiment spéculative. Dût-elle s'échapper quelquefois, il leur sera visible qu'elle se connaît, qu'elle se défie d'elle-même et se surveille, attentive d'ordinaire à écarter la métaphysique aventureuse et l'exagération, « le mensonge des honnêtes gens ». Par-dessus tout, ils aimeront ce mélange de fierté magnifique et de vraie humilité, caractère distinctif des penseurs catholiques et déjà suffisant à leur faire dans le monde des esprits une place à part. De Maistre confesse intrépidement sa foi, il s'en prévaut comme d'une gloire, et, tout prêt d'ailleurs à reconnaître la supériorité personnelle des maîtres d'erreur qu'il combat, il y voit en fait « le sujet d'une méditation délicieuse sur l'inestimable privilège de la vérité et la nullité des talents qui osent se séparer d'elle[2] ». Humble pour lui-même, il est fier pour le vrai, qui n'est pas sa conquête mais le don de Dieu. L'orgueil

1. M. Paulhan, par exemple.
2. Entretien v.

a d'autres visées. Comme il ne veut rien tenir que de soi ; s'il lui faut recevoir la lumière de quelque autre, il préfère les obscurités et les doutes qui seront du moins son propre ouvrage. De Maistre entend mieux ses intérêts, sa dignité véritable : il la met à voir clair, fallût-il se résigner à n'avoir pas fait lui-même le soleil. Il est heureux de ce qu'il connaît, et il l'est pareillement de ce qu'il ignore. « Je sais que je ne sais pas, et ce doute me transporte à la fois de joie et de reconnaissance, puisque j'y trouve réunis, et le titre ineffaçable de ma grandeur, et le préservatif salutaire contre toute spéculation ridicule ou téméraire. » Bossuet disait de même, parlant à Dieu : « J'ignore de tout mon cœur, et ce mystère (le jour du jugement), et tous ceux que vous voulez me cacher[1]. » Après cela, de Maistre et Bossuet furent peut-être des esprits faibles.

Georges LONGHAYE, S. J.

1. *Méditations sur l'Évangile.* Dernière semaine du Sauveur; 78e journée.

REVUE LITTÉRAIRE

PAGES CHOISIES DE L'ANNÉE

Il est entendu que la France littéraire s'en va. Chaque année précipite sa décadence. Ce bruit court depuis trop longtemps pour n'être pas véridique. Déjà, au soir d'*Andromaque*, le bon Corneille se lamentait dans la claire vue de ce malheur et depuis, comme chacun sait, notre ruine est allée bon train. Aussi, tout homme de goût ou se croyant tel, se doit et doit au public de verser quelques larmes périodiques sur la disparition imminente de l'art et de l'esprit français. C'est fait. La formalité remplie, et sans gémir davantage, jetons un regard en arrière sur nos douze derniers mois. Douze mois de grève. On sait de reste où se sont dispersées pendant ce temps les forces vives du pays. L'attention était ailleurs. Les Muses se sont endormies, et la critique, pour ne pas se résigner au silence, a dû se contenter du fretin. En somme tout irait bien si nous n'avions pas connu d'autres tristesses. Un livre de plus ou de moins importe peu, et ce silence, après tout, n'était pas de mauvais augure. Il est clair, aujourd'hui, que le mandarinat de l'art pour l'art a rejoint les vieilles lunes, et on peut beaucoup attendre de ces raffinés d'hier, qui ont couru si spontanément au baptême de l'action. Quoi qu'il en soit, le moment serait mal choisi pour essayer de déterminer les divers courants de la littérature contemporaine. Attendons une production plus féconde et prenons patience en relisant, au coin du feu, quelques jolies pages de l'année.

*
* *

Je voudrais qu'il y eût plus de courage à dire que le dernier livre de M. Jean Moréas est un chef-d'œuvre, — Jean Moréas? Vous voulez rire!... — L'avez-vous lu jamais? — — Dieu m'en préserve. Il est, je le sais, de la mauvaise pos-

térité de Verlaine et du Parnasse, et il traîne derrière lui une claque de décadents. Je n'en veux pas savoir plus long. Pourtant n'allez pas me prendre pour un ancien. Il y a beau temps que je n'ai pas lu Ronsard. Même, je vais vous dire, mon poète préféré... mais non, je m'aventure... — Dites toujours. — Eh bien, c'est l'auteur des *Trophées*. — Je m'en doutais. — N'est-ce pas? Voilà des vers, je pense.

Sous l'azur triomphal, au soleil qui flamboie
La trirème d'argent blanchit le fleuve noir
Et son sillage y laisse un parfum d'encensoir...

Quoi de plus moderne et de plus beau! Vous voyez que je n'ai pas de parti pris. Cet homme-là m'a ensorcelé.

Comme un vol de gerfauts hors du charnier natal...

— Soit. Mais rapprochons ces deux poètes M. Jean Moréas et M. de Heredia; ouvrons les *Trophées*, et lisons le premier sonnet, l'*Oubli*. Il s'agit, n'est-ce pas, de nous mettre sous l'impression d'un paysage de Grèce.

Le temple est en ruine au haut du promontoire
Et la mort a mêlé dans ce fauve terrain
Les déesses de marbre et les héros d'airain
Dont l'herbe solitaire ensevelit la gloire.

C'est bien; mais pour nous donner l'illusion d'un voyage à Sunium, n'aurait-on pas dû grouper harmonieusement des voyelles enchanteresses? *Promontoire*, *gloire*, *terrain*, *airain*. Ces mots sont trop éclatants. *Les héros d'airain :* c'est trop précis et trop dur. Pluie et soleil ont amolli ces bronzes, et l'herbe qui les recouvre à moitié a changé en grâce la raideur qu'ils avaient jadis sur leur piédestal. Ne parlons pas de *au haut* ni du *fauve* terrain.

Seul, parfois un bouvier menant ses buffles boire,
De sa conque où soupire un antique refrain ;
Emplissant le ciel calme et l'horizon marin,
Sur l'azur infini dresse sa forme noire.

La prosodie imposait encore ces rimes en *oire;* mais pourquoi ces trois *b* du premier vers, *bouvier*, *buffle*, *boire*. Qu'importe! direz-vous, si l'ensemble est grec. Sans doute, mais où voyez-vous du grec là dedans : est-ce le *refrain qui soupire* ou bien l'azur *infini*?

La terre maternelle et douce aux anciens dieux,
Fait à chaque printemps, vainement éloquente,
Au chapiteau brisé verdir un autre acanthe.

Vous voyez qu'il doute lui-même de la poésie de son sujet, sans quoi irait-il chercher si loin cette « vaine éloquence » de la Terre ? L'homme de lettres se laisse voir ;

Mais l'homme indifférent aux rêves des aïeux
Écoute, sans frémir, du fond des nuits sereines
La mer qui se lamente en pleurant les sirènes.

Oui, je vois que vous tressaillez d'aise à ce dernier vers. Je l'aime aussi et je les voudrais tous d'une aussi belle venue. Remarquez-le pourtant, sauf l'exquise douceur de la rime finale, rien n'insinue ici que la mer violette du vieil Homère gronde et pleure d'une autre façon que les sauvages océans. Bagatelle ? Oui ; mais c'est au prix de ces bagatelles sacrées que s'achète la gloire des vers. N'allez pas ajouter qu'aucune œuvre ne résisterait à cet étroit pédantisme. Essayez plutôt sur une tragédie de Racine ou bien, puisque ce long bavardage était pour l'introduire, sur ce décadent de Jean Moréas.

Voici le somptueux exemplaire des *Stances*[1], qu'un des fervents du poète m'a prêté, se retournant au seuil de la porte pour revenir goûter encore quelques pages. Qu'on nous en donne bien vite une édition moins chère et plus commode. Comme tous les beaux vers, les *Stances* n'ont pas de prix ; mais il faut les réciter, à haute voix, au bord de la Seine, quand les dernières feuilles vont tomber.

O ciel aérien inondé de lumière !
Des golfes de là-bas cercle brillant et pur ;
Immobile fumée au toit de la chaumière,
Noirs cyprès découpés sur un rideau d'azur.

C'est moins éclatant que tout à l'heure ; n'est-ce pas plus harmonieux et plus vrai ?

L'autre, homme de lettres quand même, allait droit au temple ruiné,

Le temple est en ruine au haut du promontoire,

1. Les *Stances*. Librairie de *la Plume*.

tandis que le poète salue d'abord la pure lumière sans laquelle tous ces débris n'auraient presque plus de beauté.

O ciel aérien inondé de lumière !

Comparez ces voyelles de cristal aux lourdes diphtongues traînantes... la flûte au tambour.

Oliviers du Céphise, harmonieux feuillages
Que l'esprit de Sophocle agite avec le vent ;
Temples, marbres brisés qui, malgré tant d'outrages,
Seuls gardez dans vos trous tout l'avenir levant.

Grâce pour le dernier vers qui nous étonnerait moins, au temps où nous sommes, si les autres n'étaient si purs.

Parnès, Hymette fier qui, repoussant les ombres,
Retiens encor le jour sur tes flancs enflammés :
Monts, arbres, horizons, beaux rivages, décombres,
Quand je vous ai revus, je vous ai bien aimés.

Vous voudriez à la fin quelque chose de plus triomphant, de plus inattendu. Quoiqu'il y ait peut-être en cette exigence un reste d'amour malsain pour l'enflure parnassienne, passe encore pour ce dernier vers ; mais, de bonne foi, rapprochez ces deux paysages et dites celui des deux que Platon aurait reconnu.

Revenons aux feuilles d'automne.

Je songe à ce village assis aux bords des bois,
Aux bois silencieux que novembre dépouille ;
Aux studieuses nuits, et, près du feu, je vois
Une vieille accroupie et filant sa quenouille.

Toi que j'ai rencontrée à tous les carrefours,
Où tu guidais mes pas, mélancolique et tendre ;
Lune, je te verrai te mirant dans le cours
D'une belle rivière et qui commence à prendre.

Est-il besoin de montrer combien nous sommes loin de la lune des romantiques. La raison domine et, pour n'être pas souveraine, la sensibilité partout présente n'a rien perdu de son charme pénétrant, On n'est ébloui par aucune épithète, et cependant tout ce qu'a vu le poète, nous le voyons avec lui.

Voici des fleurs qui viennent de Grèce et de France, mais pas du Japon.

Toi qui prends en pitié le deuil de la nature
Et qui laisses tes sœurs flatter l'éclat du jour ;
Fille du sombre hiver, que tu sois la parure,
Ou de la pâle mort ou du brillant amour,

Violette d'azur, que tu plais à cette âme,
Où je remue en vain les cendres du désir !
Les lys sont orgueilleux, la rose a trop de flamme
Et le myrte frivole aime trop le plaisir.

Tout cela, je le veux bien, n'est pas chargé de pensée ; mais est-on bien sûr qu'il y ait plus de profondeur — j'entends plus d'idées *exprimées* — dans tel sonnet de Ronsard ou dans la villanelle de du Bellay ?

Mais, dira quelqu'un, je ne reconnais plus le Moréas des *Cantilènes* et du *Pèlerin passionné*. Sans doute, j'avais retenu de ce passé bizarre des vers charmants ;

Sous vos longues chevelures, petites fées...

ou encore :

Je naquis au bord d'une mer dont la couleur passe
En douceur le saphyr oriental. Des lys
Y poussent dans le sable...

Mais tout cela était mêlé et obscur. Qui nous a changé Jean Moréas ? Qui ? Ronsard, Racine, la poésie elle-même. Car il est poète, au vieux sens presque perdu de ce mot. Qu'il continue, matin et soir, à redire la prière de Pindare :

« Puisse jamais ne me quitter la pure clarté des muses sonores ! »

*
* *

L'année n'a pas été bonne pour le roman. On a parlé ici même à mesure qu'elles paraissaient des œuvres les plus considérables. Leur nombre est petit. Remarquons cependant que le courant qui entraîne les romanciers vers les problèmes sociaux ne s'est point arrêté. La *Terre qui meurt* doit à cette noble préoccupation une partie de son durable succès. Les Rosny, M. Paul Adam, d'autres encore mériteraient une étude spéciale. Mais pourquoi les meilleurs gaspillent-ils, dans des œuvres trop pressées, des dons de premier ordre ? Images et idées bouillonnent dans la tête de ces artistes qui seraient, s'ils le voulaient, des écrivains. Il suffit

d'avoir lu quelques-unes de leurs pages pour voir ce qui les élève au-dessus de la foule banale des faiseurs de livres. C'est assez pour reconnaître leur vraie valeur, pas assez encore pour saluer un chef-d'œuvre.

Pendant que d'autres soucis enlevaient à plusieurs le temps et le goût du travail littéraire, un artiste — le plus délié, de notre temps — imaginait entre la politique et les lettres un étrange compromis. Semaine par semaine il écrivait, sur les événements et les hommes, le plus partial des commentaires, en tout semblable à un journaliste, le style excepté. Au bout de quelques mois, un titre mystérieux prêtait à ces feuillets épars une figure de roman. C'est ainsi que le *Mannequin d'osier* a suivi l'*Orme du mail* et que l'*Anneau d'améthyste* a continué le *Mannequin d'osier*.

Rien n'égale la perfide sérénité de ces livres. A voir le romancier juger et condamner les prévenus de cette hauteur tranquille, on croirait qu'aucune autre passion que celle de la justice n'allume son éloquence et n'aiguise son ironie. Si nous ne pouvions en constater chaque jour la triste réalité toute présente, cette *histoire contemporaine* semblerait vieille de plus de cent ans. Parfois la verve tourne à l'aigre et le pamphlétaire se laisse voir. Mais le plus souvent l'art est sauf, et quel art ! La perversité de l'œuvre n'en est que plus grande. Qu'on lise, par exemple, cette page future du quatrième volume ; c'est un bulletin de victoire et de menaces écrit au lendemain de la descente de police chez les Pères de l'Assomption.

Ces moines ennemis de la justice et de la liberté fondaient leur puissance sur une iniquité qui semblait assez vaste pour les porter. Avant même que l'iniquité soit détruite, ils s'écroulent. Leur ruine est prochaine. La loi, la faible loi insultée et bafouée par eux, entre tout à coup dans leurs riches maisons, et la caisse où ils entassaient des centaines de mille francs en gros sous est à cette heure fermée de ce petit fil si mince, qu'on ne peut rompre. Ce n'est là, je le sais, qu'une descente de police. Mais que de menaces sont suspendues sur ces agitateurs ! N'ont-ils pas désormais tout à craindre d'un parlement naguère leur complice qui demain les frappera peut-être et avec eux toutes ces congrégations qui s'enrichissaient dans l'ombre, achetaient secrètement des maisons et des terres ? Et ces moines prospères, ces riches marchands de miracles courent un grand péril pour s'être associés à l'injustice triomphante.

... Je crois pourtant que la République est sauvée et avec elle la parcelle de justice et de vérité qu'elle peut réaliser. C'est peu de chose. Mais ce peu nous est précieux quand nous avons failli perdre dans un abîme de violence et d'imbécillité tout ce qui fait le génie et la beauté de la France, la tolérance, la justice, la liberté de pensée... Ce que n'ont pu faire les ennemis de la République et de la liberté quand ils avaient pour eux le président de la République, les ministres, tous les pouvoirs publics, la presse, la foule terrifiée et abusée, et ces chevaux dont la bride était aux mains des séditieux, le pourront-ils quand les républicains, encore timides mais inquiets et pleins de méfiance, commencent à se défendre?... Cependant la masse grave et sombre, énorme, des travailleurs qu'on n'amuse plus avec de la politique et des émeutes, le peuple qui, un jour, peut tout exiger puisqu'il produit tout, s'organise, apprend à penser et s'apprête à vouloir [1].

Ne croirait-on pas qu'il parle sérieusement et s'est-on jamais moqué du public d'un air plus innocent et plus convaincu ?

Cependant dans les heures où il ne pense plus à sauver la liberté et à faire signe aux « travailleurs », M. A. France revient à ses premières amours. Au fond, n'en doutez pas, il préfère les curiosités et les saillies de Pierre Nozière à l'éloquence presque continue de M. Bergeret. *Pierre Nozière* complète le *Livre de mon ami*. C'est par endroits le même charme et la même perfection. Écoutez ces choses exquises dites par « la petite ville » aux voyageurs qui, du haut d'une colline, la contemplaient :

Voyez, je suis vieille, mais je suis belle ; mes enfants pieux ont brodé sur ma robe des tours, des clochers, des pignons dentelés et des beffrois. Je suis une bonne mère ; j'enseigne le travail et tous les arts de la paix. Je nourris mes enfants dans mes bras. Puis, leur tâche faite, ils vont les uns après les autres, dormir à mes pieds, sous cette herbe où paissent leurs moutons. Ils passent, mais je reste pour garder leur souvenir. Je suis leur mémoire. C'est pourquoi ils me doivent tout, car l'homme n'est l'homme que parce qu'il se souvient. Mon manteau a été déchiré et mon sein percé dans les guerres. J'ai reçu des blessures qu'on disait mortelles. Mais j'ai vécu parce que j'ai espéré. Apprenez de moi cette sainte espérance qui sauve la patrie. Pensez en moi pour penser au delà de vous-mêmes. Regardez cette fontaine, cet hôpital, ce marché que les pères ont légués à leur fils. Travaillez pour vos enfants comme vos aïeux ont travaillé pour vous. Chacune de mes pierres vous apporte un bienfait et vous enseigne un devoir. Voyez ma cathédrale,

1. *Figaro* du 15 novembre 1899.

voyez ma maison commune, voyez mon Hôtel-Dieu et vénérez le passé. Mais songez à l'avenir. Vos fils sauront quels joyaux vous aurez enchâssés à votre tour dans ma robe de pierre.

Il faudrait être barbare pour ne pas savourer cette prose, mais il faudrait aussi avoir mal profité des leçons du maître pour trop s'attendrir. Tout cela est de la littérature. C'est ici, que M. Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, m'étonne et me réjouit au delà de ce que je puis dire. Je ne pensais pas que l'auteur de l'*Esquisse d'une philosophie de la religion* dût un jour montrer encore plus d'indulgence que le bon abbé Constantin. On ne s'imagine pas toutes les vertus qu'il trouve à Pierre Nozière depuis que celui-ci a pris parti dans l' « affaire [1] ».

N'est-ce pas la pensée qui a gâté chez lui un naturel riche et généreux ? Quel trésor d'*exquise sensibilité, d'affections tendres et généreuses*, de *nobles et fiers instincts* l'enfant du quai Malaquais ne portait-il pas en lui... Ah ! pourquoi un si rare écrivain et qui possède en lui une telle source d'*émotion* et d'inspiration, se donne-t-il tant de mal pour nous surprendre et nous scandaliser ! Ce ne sont pas seulement les grandes pensées, ce *sont aussi les bonnes qui viennent du cœur* (qui l'eût jamais cru ?). *Que n'écoute-t-il son cœur* plus souvent que son esprit ! car, je vous le dis, si cet homme a l'esprit d'un démon, il a le *cœur d'un enfant*[2].

Voilà une trouvaille qui vient du cœur ; d'où viendrait-elle ? Cette page de naïve mansuétude aura été, pour M. Anatole France, une des gaietés de l'année.

*
* *

J'ai déjà dit que l'industrie de la critique littéraire ne connaissait pas de chômage. Cette production devient exces-

1. Le tout dernier livre de M. France, *Clio,* qui paraît au moment où nous écrivons ceci, est dédié à M. Émile Zola. La dédicace est de M. Bergeret; c'est Pierre Nozière qui avait écrit l'article de la *Vie littéraire* où l'auteur de la *Terre* était traité d'autre façon : *Sed hæc prius fuere.* Il y a plus étonnant encore. L'*Aurore* du 23 novembre nous donne — avec quelle fierté — le discours de A. France à l'Université populaire du XVe arrondissement : « Il est temps, citoyens, qu'on sente votre force. » Mais l'effort était trop grand même pour cette infinie souplesse. Le discours manque d'aisance; Voltaire et Renan — ces aristocrates — n'auraient pas reconnu leur élève.

2. *Revue chrétienne,* 1er novembre 1899.

sive. Un trop grand nombre pense répondre à l'attente du public en recueillant religieusement en volume les moindres reliefs de leur prose. Le temps n'est plus où ce bon Sylvestre de Sacy s'excusait de rassembler en deux petits volumes de *Variétés* ses meilleurs feuilletons des *Débats*. Il s'est trouvé pourtant un jeune écrivain pour comprendre ces scrupules et les partager. M. Charles Maurras ne veut pas croire que ses articles du *Soleil*, de la *Gazette*, de la *Revue Encyclopédique* puissent faire bonne figure à côté des séries entamées par les Doumic et les Deschamps, les Pellissier et les Brisson. Je ne suis pas seul à le regretter et à reconnaître en lui un sûr témoin de la tradition classique et un des héritiers les plus authentiques de l'esprit français. M. Maurras est un converti qui vient de loin. Il a, dans sa prime jeunesse, fréquenté de petites chapelles auxquelles il ne doit pas penser sans rougir. Il a été — le dirai-je — il a été anarchiste — (il s'agit de littérature), anarchiste comme vous et moi, car nous le sommes tous à ses yeux. D'ailleurs, même au temps de ses pires erreurs, ce fils des Grecs n'a jamais péché contre les Muses, et quelque chose se révoltait en lui quand il s'efforçait de trouver adorables des vers informes et déliquescents. Cette période barbare fut courte. L'implacable et fougueuse logique qui fait le fond de cet esprit, devait bientôt le conduire, repentant et convaincu, aux pieds des autels abandonnés. Il promit de célébrer, non seulement Homère et Virgile et Dante, — il les aimait dès le berceau, — mais encore tous les ouvriers de la tradition. Quand, il doit subir les vers de M. Francis Vielé-Greffin, il se console et se purifie en récitant les stances de Malherbe ; et je ne désespère pas de le voir un jour exterminer un poète belge sous une citation lyrique de Boileau. Avec cela le plus franc et le plus indépendant des critiques; chose unique au temps où nous sommes, aucune réputation consacrée ne lui en impose ; et, en le lisant, nous crierions parfois à l'irrévérence si, malgré notre cœur, la vérité ne nous soufflait tout bas qu'il a raison.

Le cœur, il faut voir comme ce jeune classique le met à sa place. Pour lui, un des pires excès de la *Réforme* et du Romantisme — à ses yeux cela ne fait qu'un — est d'avoir

étendu, au delà de toutes bornes, les limites du sentiment. Écoutez-le nous parler de Michelet [1] :

Pendant de longs âges, la France fut représentée en littérature comme ailleurs, par les membres d'une élite héréditaire ; les beaux esprits qui pouvaient naître de la très petite bourgeoisie ou du peuple accédaient aux honneurs par la cléricature : les études de théologie et de casuistique imposées à ces clercs leur procuraient toute la fleur des acquisitions de leur caste; le profit de ce rude et subtil exercice égalait, par leur affinement moral et logique, les avantages d'une longue série d'aïeux. Jusqu'au milieu du siècle, cette gymnastique a gardé sa valeur, et Renan, qu'une heureuse étoile soumit au régime du séminaire, s'en est fait une idée très nette. Je regrette comme un malheur, que Michelet, petit apprenti parisien, n'ait point connu le privilège d'une telle formation. Saint-Sulpice a manqué à cet homme nouveau; l'Université, même renforcée des leçons écrites de Herder et de Vico, ne suffit point à lui conférer ses quartiers de noblesse intellectuelle. On en a vu le résultat : presque le premier, Michelet a donné ce scandale d'un grand écrivain français dont la pensée est molle, l'ordre nul, la dialectique sans nerf.

Plus dépourvu parmi les idées générales que n'avait été Robinson parmi les bêtes et les plantes de son île, Michelet se trouva dans la même nécessité de se faire des outils sans aucun outil, une méthode sans méthode, un art de penser sans cerveau. Mourant d'envie de raisonner, il prit le plus court : il utilisa son grand cœur. Comme il eût labouré avec la pointe d'un couteau ou taillé des sabots au moyen d'une bêche si la fantaisie du sabotage ou du labourage lui était venue, Michelet fit de la pensée avec son cœur.

Il fit penser son cœur sur tous les sujets concevables. Il crut reconnaître par ce cœur les causes des faits, leurs raisons et leur sens humain ou divin; il eut même exercé ce cœur à jouer aux échecs et à réduire des fractions...

Michelet, moraliste, ignore la raison; politique, il n'en tient non plus aucun compte réel... Il forge à tout néant des titres à la vie. Il jette un grand pays pensant, une race active et féconde, en proie au bon plaisir de ses gueux niais et féroces. Tout cœur d'homme lui apparaît, comme son cœur... chose divine inviolable et incoercible. Théologien des droits de la multitude et de cet instinct populaire qui lui semble infaillible, justificateur habituel de toutes les révoltes contre les sacerdoces et les empires, il définit les hommes supérieurs comme de simples mandataires et des représentants mystiques de la populace. Il définissait bien sa propre qualité. Il ne définissait rien d'autre. Ce qu'il raconte et célèbre en quarante volumes, ce n'est pas l'histoire de la France ni du peuple français, mais les fastes de notre plèbe; ce

1. Cette page est tirée d'une mince brochure, chargée d'idées : *Chateaubriand, Michelet, Sainte-Beuve. Trois idées politiques.* Paris, Champion, 1899.

qu'il en exalte au delà de tout, c'est deux passions, nullement particulières à ce pays, et communes à toute masse populaire indiscrètement affranchie : l'impatience de l'ordre, la furie de l'égalité.

Certes, on aura reconnu la pensée de Joseph de Maistre et de Bonald, d'Auguste Comte et de Taine. Mais ne trouve-t-on pas que, systématisée et concrétée de la sorte, elle nous arrive avec quelque chose de plus jeune et de plus vibrant? Pourquoi faut-il qu'une telle intelligence soit si profondément imprégnée de paganisme, et que ce partisan passionné de l'ordre pense voir dans la pure doctrine évangélique un principe d'anarchie ?

Un livre a paru vers la fin de l'année dernière autour duquel s'est fait — comme par enchantement — un prudent silence. Pourtant, l'œuvre courageuse de M. Fr. Lhomme — *la Comédie d'aujourd'hui*[1], méritait un autre accueil. On en a dit un mot ici même, et c'est justice d'y revenir. Œuvre austère, un peu grise, mais pénétrante à force d'honnêteté et de justesse, c'est le procès impitoyable de la littérature contemporaine et l'apothéose raisonnée de l'ancien idéal des lettres françaises.

Plus que Sacy, plus que Nisard, plus que tous les néo-classiques, M. Lhomme est un revenant. Sa vraie vie s'est écoulée dans les limites du grand siècle. Il a tout aimé de cette époque royale, mais il semble avoir écouté de préférence les leçons de Nicole et de Bourdaloue. Ces deux-là — et non pas La Bruyère dont il a vainement tenté le pastiche — ont été ses maîtres de style et de pensée. Il en est de pires. Jamais leçons ne tombèrent en un plus docile terrain. M. Lhomme ne goûte dans notre littérature que ce qui aurait obtenu le suffrage de ces vieux maîtres, c'est-à-dire presque rien. C'est ici que je me refuse à le suivre. Certes, M. Ch. Maurras est presque aussi intransigeant ; mais celui-là du moins, quand il fonce sur la sensibilité contemporaine, je vois, à la violence même de ses colères, à la chaude couleur de son style et à sa fiévreuse dialectique, qu'il brûle aujourd'hui ce qu'il a manqué d'adorer hier, et que toute sa formation littéraire a été pétrie de modernité. Sauf l'angoisse reli-

1. Fr. Lhomme, *la Comédie d'aujourd'hui*. Paris, Perrin.

gieuse qu'il semble avoir à peine connue, je retrouve en lui la trace de nos inquiétudes et un reste d'attache à toutes nos curiosités. En un mot, ce classique est encore des nôtres. La véritable équité n'est-elle pas à ce prix? Je me défie du jugement d'un homme que je sens trop loin de mon cœur et de ma pensée. Autant qu'une vive passion, l'impartialité glaciale peut devenir maîtresse d'erreur, et je ne compte pas sur la justice là où je ne soupçonne ni un commencement ni un reste de sympathie. Voilà pourquoi, même quand on lui donne raison en théorie, on proteste contre les sévérités de M. Lhomme. Les préoccupations, les recherches, les illusions et même les folies de nos trente dernières années lui sont trop complètement étrangères. Je crois bien, par exemple, que le bon Nicole n'aurait rien compris aux romans de M. Paul Bourget, mais je crois aussi qu'il aurait eu tort. Dans ces livres troubles et mêlés, l'âme d'une époque a balbutié sa détresse. Plus sereine, plus géométrique, l'œuvre aurait été plus froide et plus fausse, et par là moins conforme à ces règles éternelles dont M. Lhomme s'exagère la rigide fixité. Je ne voudrais pas effacer la page où toute cette œuvre (Essais ou romans), qui résumait avec éclat tant d'expériences obscures, est condamnée sans pitié. Cette cruauté me blesse, mais il n'est pas mauvais qu'on puisse voir le jugement de la critique du passé sur un des hommes qui ont exercé autour d'eux une telle influence et qui gardent encore tant de fidèles. D'autres appréciations paraîtront aussi trop sévères, mais il faut bien — de gré ou de force — avouer que, d'ordinaire, M. Lhomme devance le jugement de la postérité. D'ailleurs qu'on n'oublie pas le mot de Rivard : « L'homme de goût a reçu vingt blessures avant d'en rendre une. » Le goût, le bon sens, la probité littéraire, la morale ont été et sont encore outragés sans mesure. Pardonnons un peu d'outrance à l'indignation qui inspire et conduit cette plume vigoureuse et vengeresse.

Voici une page, non contre l'Académie, mais contre les servitudes de la critique.

La critique ne rend à la littérature que de médiocres services, parce qu'elle ne s'exerce guère que sur des livres qui sont déjà en possession de l'estime des hommes. Elle serait utile si elle pesait exactement les

œuvres des contemporains et si elle essayait de les mettre à leur place... Cette critique n'a jamais existé chez nous. L'Académie française y a mis bon ordre... Quiconque aspire aux honneurs et aux profits que peuvent donner les lettres, ne saurait parler des académiciens que pour les louer. Toute œuvre faite par l'un d'eux, quelle qu'elle soit, est sûre d'avance d'un ample tribut d'éloges;... l'élite, ceux qu'on écoute, est à genoux devant le maître... L'un porte aux nues les méprisables parodies de l'antiquité qu'ont faites Halévy et Meilhac; l'autre vante les thèses absurdes et prétentieuses de Dumas; il trouve à ses ridicules préfaces des mérites éminents de grâce et de finesse... et Claretie lui-même a la force, la précision, le génie. Ceux qui jugent ainsi, ne sont pas les premiers venus; ce sont des hommes graves, considérables... Ils sont capables d'admirer ou de blâmer Racine, d'exalter ou de ravaler La Rochefoucauld, Bossuet et Voltaire; c'est leur métier et ils l'exercent hardiment. Si l'ouvrage d'un académicien ou d'un homme qui est en passe de l'être leur est soumis, tout leur jugement les abandonne; ils sont myopes, ils sont sourds, ils ne savent plus qu'approuver, bénir, s'extasier; leur intérêt le veut ainsi. Les critiques n'entrent à l'Académie qu'à quatre pattes...

Tous les jeunes gens pressés d'écrire devraient aussi méditer avec M. Lhomme sur la presse et ses funestes leçons.

Le journal attire à lui la jeunesse... Quiconque s'y laisse prendre est perdu pour les lettres. Il essaie d'abord de penser et d'écrire, mais il s'en fatigue vite. L'article, bâclé au hasard, n'est ni moins payé ni moins goûté que la page qui a coûté du temps et des soins. On le lui dit, il le croit. Le mépris de cette foule indifférente qui se rassasie de toute pâture, entre dans son cœur... N'attendez de lui désormais, ni pensées généreuses, ni efforts vers le beau; il se prêtera sans honte à toutes les plates besognes; il flattera tous les goûts du public; il se dégradera pour lui plaire, il ira jusqu'à lui parler sa langue...

Et encore :

Un propos qu'on entend dans un salon ou dans un café n'est pas une si grande affaire; on ne s'en embarrasse point et l'on ne s'en trouble pas : l'opinion d'un journaliste vaut juste autant; ce sont des paroles en l'air, elles n'ont pas plus de poids parce qu'elles sont imprimées. L'homme qui tous les jours disserte sur les affaires publiques ne sait rien à fond. Il se joue à la surface des choses; il s'acquitte d'une tâche. Il simule à volonté l'enthousiasme, le dégoût et l'indignation... C'est un comédien qui prend tous les masques...

Mais M. Lhomme n'est jamais si heureux que lorsqu'il glorifie — dans ses loisirs, dans sa longue patience, dans son pur idéal — la vie littéraire, telle qu'on l'entendait autrefois.

La littérature classique repose sur un fond de raison; elle est l'œuvre d'hommes très différents qui avaient reçu la même éducation. Ils mettaient leur honneur à bien penser et à bien écrire; ils aimaient fortement le bon sens; ils n'étaient contents que s'ils étaient parvenus à exprimer clairement des idées dont chacun put d'abord sentir la justesse. L'écrivain n'était à leurs yeux qu'une sorte de truchement qui traduisait en termes intelligibles les pensées de tous. Chacun apprenait de lui à lire dans son propre cœur. Plus il y faisait entrer de lumière, plus on l'estimait grand. *Cette littérature porte, en elle-même, toute l'éducation;* elle a formé chez nous d'excellents esprits cultivés et modestes, aptes à tout comprendre et fermés aux chimères.

Et encore :

Il était facile à un homme d'autrefois d'écrire lentement un poème ou un livre de morale. Il vivait longtemps dans l'ombre, mais il savait que l'heure de la célébrité viendrait pour lui et il l'attendait sans impatience. Le travail lui était une consolation et une joie. Il se plaisait à polir son œuvre, à l'achever, à l'approcher du plus près qu'il pouvait de cette perfection idéale, dont l'image était devant ses yeux et guidait sa main. La plupart des bons livres sont dus à ce long enfantement. C'était un plaisir souverain, une jouissance ineffable de l'esprit et du cœur que cette lente création d'un chef-d'œuvre. Chaque jour y contribuait.

Je ne voudrais pas jurer qu'il n'y a là aucune trace de l'illusion des lointains, mais la leçon est excellente. Qu'on écoute encore cet hymne austère au loisir, père des œuvres immortelles.

Nos livres manquent de cette sérénité qui nous charme dans les écrivains classiques. Il y a de la fièvre dans notre verve et de la démence dans notre inspiration. Toute la littérature du siècle atteste les commotions dont il fut ébranlé. Nos écrits sont tout pleins de tumulte comme nos cœurs. Cherchez-y des émotions et des sentiments désordonnés, mais ne leur demandez ni la paix qui rassérène, ni la sagesse qui console. Personne, parmi nous, ne s'est élevé jusqu'à la beauté; l'effort et l'enthousiasme même n'y suffisent pas; il y faut encore ce calme qui semble la vertu des âmes fortes. L'impatience habite en nous; nous procédons par sauts et par bonds. Nos idées ne nous réjouissent pas, elles nous tourmentent et nous agitent; elles s'échappent en tumulte; on dirait qu'elles sont nées des sens et non de l'esprit. Le style qui les revêt porte, lui aussi, la marque de cette origine; il n'a ni chaleur, ni limpidité, ni lumière; il bouillonne, il écume, il est trouble. On sent qu'il n'est pas mûri sur l'idée comme le fruit sur l'arbre, il est né dans le désordre de la conception quand rien encore n'était clair ni mis en son lieu. Heureux les âges qui ne con-

naissent ni cette précipitation, ni cette fièvre; l'artiste y contemple longuement ses idées, il les pénètre, il les anime et quand il les exprime enfin, elles se revêtent de lumière et de sérénité; l'âme y boit à longs traits l'apaisement et la joie... Heureux le temps où l'écrivain a des loisirs!

Que M. Lhomme continue cette campagne. De tels livres font honneur à notre littérature et, si on peut les répandre, nous aideront à remonter le courant. J'attends à bientôt un prochain volume et si, en vrai moderne, je mets dans ce souhait un peu d'impatience, c'est la faute de cette langue savoureuse, de ce courage et de ce robuste bon sens[1].

*
* *

La littérature religieuse ne fait pas mauvaise figure en 1899. Comme les *Études* en ont suivi de plus près les étapes. nous ne nous y arrêterons pas. Rappelons cependant, et non sans fierté les deux admirables volumes consacrés à Montalembert et à Louis Veuillot, et la publication des lettres intimes de Mgr Gay.

En jugeant que sa vie devait ressembler à ses livres, les fidèles de Mgr Gay ne se trompaient pas. Ces deux premiers volumes de lettres nous le montrent. Sa correspondance est le commentaire vivant et familier de ses œuvres. On en lira volontiers quelques phrases au milieu des pages profanes de cette *revue*.

Montrer Notre-Seigneur, le donner, est le comble de la grâce; le monde n'a besoin que de lui et, parmi cette foule... il y en a tant qui le cherchent et sont sincèrement disposés à l'embrasser dès qu'ils le rencontreront. Je ne puis me défendre d'espérer que pour plusieurs ce livre des *Conférences* sera le lieu de cette rencontre; alors, que puis-je vouloir de plus? En vérité, rien au monde.

Je sens pourtant que mon âme est plus pleine après avoir tant donné.

1. Une phrase du livre me reste pourtant sur le cœur. « Daudet, comme bon nombre de ceux qui d'abord ont parlé *quelque patois*, n'écrit pas d'instinct le français; il n'a pas le sens des mots simples et pénétrants; il a moins encore le goût de la mesure, cette horreur du clinquant et du paillon qui sont qualités naturelles (!) pour qui naît à Paris, à Reims ou vers Orléans et Tours. » Passe pour le mot de *patois* (il est impropre); mais où M. Lhomme a-t-il vu que Daudet ait parlé provençal avant de parler français? Quant au reste, je n'ai rien à dire, n'ayant pas eu l'honneur de naître « à Paris, à Reims ou vers Orléans et Tours ». Quel dommage que Bossuet, Fénelon, Sainte-Beuve soient nés en dehors du petit cercle enchanté!

Ainsi en va-t-il dans l'ordre des choses divines : se dépenser, c'est toujours s'enrichir. J'ai besoin de repos... mais mon repos rêvé et le seul qui m'attire, le seul au fond que je prendrai, c'est de vaquer à Dieu davantage dans l'oraison et de vivre plus de Jésus-Christ par le cœur que par l'intelligence. Mais comme tout se tient dans la grâce, *le cœur que Jésus remplit monte à l'esprit pour l'éclairer.*

... Dans des notes que l'abbé Maynard a données à Monseigneur, sur sa demande, pour l'aider à composer sa lettre (l'abbé ayant lu très attentivement toutes ces pages, que le cher évêque, occupé comme il l'est, n'avait fait qu'effleurer), il dit qu'avant d'être des instructions, ces *Conférences* sont des hymnes. C'est bien vrai, car j'ai toujours eu le besoin bien plus vif de faire monter à Dieu des louanges et des cris d'adoration que d'éclairer et sanctifier les créatures, encore que ce second devoir me soit cher et doux.

N'est-il pas là tout entier celui qui avait rêvé dans sa première jeunesse de se consacrer à la musique, comme son ami Gounod, et qui, ayant dit adieu à ce rêve, écrivait de lui-même à la fin de sa vie : « Au dehors j'ai quitté la musique, mais la musique ne m'a jamais quitté. »

Encore une strophe dans une lettre datée de Chamounix :

J'avais de la musique plein l'âme, plein le cœur, plein la tête : et encore une musique morale bien autrement belle que celle qui peut se formuler par des sous-Dieu était au fond et au sommet de tout cela, car c'est par lui que tout commence et que tout s'achève. Il est donc bon de lui tout rapporter. C'est justice et bonheur aussi; car, grâce à sa sagesse, bonheur et vérité, satisfaction et vertu, récompense et devoir ne sont qu'une même chose [1].

Est-il besoin de citer ici des pages qui, datant d'hier, sont pourtant déjà familières à tous nos lecteurs. Celui des *nôtres* qui avait le plus de titres à parler de la vie de Louis Veuillot, a salué cet ouvrage ici même au lendemain de son apparition. Qu'ajouterai-je à ce qu'il a dit ? Mais qu'on me permette de transcrire quelques passages, de ceux qui nous mettent le plus près du grand cœur que fut Louis Veuillot. Un autre que lui, sans l'avoir voulu, se montre aussi dans le livre. Est-ce bien *un autre* qu'il faut dire quand on parle de celui qui peut se rendre ce témoignage : « N'ai-je pas toujours été de son avis et lui du mien ? » et qui reçut

1. Le R. P. Laberthonnière a consacré à ces deux volumes de lettres une étude approfondie et pénétrante. Cf. *Quinzaine*, 1er août 1899.

un jour la lettre suivante, joie, fierté et récompense de sa propre vie ?

Je t'embrasse en Notre-Seigneur et du fond de mes entrailles, toi, mon fils et mon frère, ma famille et mon amour. T'ai-je bien dit que je t'aimais ? Tu m'as embaumé le cœur pendant cette semaine que nous avons passée ensemble, et il me semble que je te dois quelque reconnaissance pour la douce affection que tu m'as montrée. Prions Dieu de nous réunir à son service dans le même bivouac ; nous sentirons peu les fatigues de la guerre. Il nous faut deux plumes, mais il suffira d'un encrier.

Tout cela, cette tendresse fraternelle, cette communauté droite d'idées, de sentiments, de travail et de vie, ce culte voué par celui qui reste à celui qui est parti, cette constante présence du « grand frère » disparu ; que tout cela est donc beau, et comme tout cela complète, achève, explique et couronne l'œuvre de notre grand écrivain !

On a remarqué le chapitre où est racontée la conversion de Louis Veuillot. L'allure du morceau est très simple ; c'est un récit que ne complique aucune prétention psychologique, et cependant que cette analyse discrète est lumineuse et sûre ! On sent que cela est vrai tout à fait.

Le soir de cette première journée qui avait commencé par la visite de Saint-Pierre, au moment où l'on quittait le salon pour rentrer chacun chez soi, Mme Féburier dit : « Que ne faisons-nous la prière ? » Adolphe, un peu embarrassé de l'étourderie... ou du calcul de sa femme, jeta un regard de détresse du côté de leur hôte et répondit d'une voix hésitante ; « Mais, oui. » Trouvant qu'on lui faisait une violence morale, Louis eut un instant d'hésitation. Il regarda la porte avec le désir de se retirer ; puis, tout en murmurant, se mit à genoux. Cette prière à peu près forcée lui fut bonne. Quand Adolphe prononça ces mots : « Mettons-nous en présence de Dieu, et adorons-le », il en saisit la beauté, la grandeur et eut comme une vision de toute sa vie. Peut-être suivit-il mal la prière ; cependant, il pria bien. La paix entra dans son cœur. Elle n'y resta pas ; il crut même n'avoir cédé qu'à une sorte d'impression poétique ; mais le lendemain et les jours suivants, il continua de s'associer à la prière du soir.

On partit pour Naples. Louis eut ses moments ou ses heures de mélancolie ; néanmoins, au total, il fut pour ses amis un aimable compagnon. Le voyage troublant qu'il faisait vers Dieu ne l'empêcha pas de goûter les charmes de ce beau pays parcouru en voiturin à petites journées, au printemps. Il vit tout ce que doit voir un touriste et le vit avec joie. Certaine longue lettre, datée de Naples le 3 avril, prouve que, si graves et même si pénibles que fussent parfois ses

préoccupations, toute gaieté ne l'avait pas fui. Quelle verve jeune et joyeuse dans ses impressions de voyage, et quels traits de polémiste en belle humeur dans ses retours sur le passé! Il allait à Dieu en pécheur repentant qui compte sur le pardon et non en désespéré.

Il n'y a qu'un frère — un frère dans toute la force du mot — pour retrouver ainsi l'histoire intime et profonde d'une âme. Lisons encore ces pages inédites de Louis Veuillot, pleines d'une si vive, si franche et si chrétienne saveur :

En 1873, atteignant la soixantaine, mon frère voulut se raconter. Cette autobiographie, qui eût été si précieuse, il ne l'a pas faite, mais il m'en a laissé des morceaux détachés. J'ai là dix pages sur son mariage. Je les ai trouvées dans un paquet portant ce titre général : *Temps heureux!* C'est un récit sans phrases, sans voile, très calme et très émouvant. On y sent, on y voit la vérité. Le lecteur ne doit pas oublier que ces pages ont été écrites vingt-huit ans après le mariage de mon frère, et vingt ans après la mort de l'épouse dont elles donnent le touchant et vivant portrait :

« Je me suis marié à trente-deux ans, un peu par hasard, comme tout le monde. Deux abbés, dont l'un connaissait ma future et un peu moi, l'autre moi et un peu ma future, avaient arrangé cela avec les parents de Mathilde Mercier, très petits bourgeois de Versailles, fort simples chrétiens. Ils me dirent que ce mariage me convenait, je me laissai faire. Dans le fond, il me convenait fort; mais eux, ni moi, ni elle, n'en savaient rien. C'est l'ordinaire. La jeune fille, âgée de vingt et un ans, n'était ni riche, ni laide, ni sotte, ni mal élevée. Rien de marquant. Elle avait de l'esprit, mais je n'en savais rien. On ne le sait jamais. Il était simplement visible qu'elle avait des habitudes de piété et une grande modestie. Mais qu'est-ce que cela devient? Rien ne me fixait là-dessus. On lui donnait quarante mille francs; j'avais six mille francs d'appointements et un millier de francs de dettes, ce n'était pas de quoi vivre. Son nom de Mathilde ne me plaisait pas. Je n'étais nullement pressé d'aucun côté. Néanmoins, je bâclai l'affaire pour en finir. J'avais alors dans la tête qu'il fallait se marier à trente-deux ans, et toutes mes réflexions me démontraient qu'on se marie sans savoir ce qu'on fait, et que le plus sage était de s'en fier à la prière.

« Au moment de conclure, il m'était venu, cependant, une inquiétude plus forte. La grand'mère, celle qui faisait la dot, vieille marchande enrichie, n'était décidément pas à mon gré. Elle était fière de son argent, commune, grognon; elle trouvait que sa petite-fille se mésalliait, car enfin elle appartenait au commerce, et moi, je n'étais qu'un journaliste, profession non classée. Cela ne lui allait pas. Elle avait mille fois raison, mais je ne voulais pas qu'elle me le fît trop voir. Comme je ne manquais pas de faire aussi des réflexions assez bri-

santes, je pris l'occasion d'une parole un peu trop vive qui lui échappa de trop bon gré et je brisai.

« M. Mercier vint chez moi le lendemain avec une figure triste et me dit que sa fille était désolée. Je lui dis qu'elle oublierait cela ; qu'elle n'avait pas eu le temps de me voir assez pour concevoir tant de chagrin, et qu'elle verrait bientôt qu'elle n'avait pas perdu grand'chose. « Il ne s'agit pas de vous, me dit-il simplement ; c'est le linge. — Comment le linge ? — Oui, le trousseau est acheté, marqué à votre nom. Les couturières de Versailles savent le mariage, tout le monde le sait : vous comprenez l'effet que produira la rupture ! Que dira-t-on ? » Je fis un geste pour montrer que je n'y attachais point d'importance. « Oui, reprit le bonhomme, cela vous importe peu à vous ; mais pour nous, ce n'est pas la même chose, nous sommes désolés. — Eh bien, lui dis-je, si mademoiselle votre fille y tient, nous ferons le mariage. Il m'importe beaucoup qu'elle n'ait point à souffrir à cause de moi. Seulement, je suis forcé d'exiger qu'elle se marie sans dot. — Je ne vous comprends pas, dit-il. — C'est votre belle-mère, répondis-je, qui fournit la dot, et je ne veux rien recevoir d'elle, à moins qu'elle ne m'ait fait des excuses. Pour Mlle Mathilde, cela ne la regarde point. Elle pleure, allons tout de suite la consoler, et marions-nous. »

Depuis, la grand'mère dut modifier un peu sa première impression :

Lorsqu'elle vit que décidément je ne faisais pas de dettes, ne lui demandais pas d'argent, et n'allais pas en prison comme j'avais commencé, elle m'en tint compte et se familiarisa avec la pensée qui l'avait tant blessée. Elle consentit à voir que j'étais bon mari et assez bon enfant, quoique *raide* ; elle supporta mes enfants, quoique j'en eusse beaucoup, et je pus rester dans sa société que je n'avais jamais vue. Elle mourut très âgée, après sa petite-fille. La veille de sa mort, elle me donna mille francs pour acheter à mes enfants des habits de deuil, et remarqua, quand je ne fus plus là, que je les avais pris sans difficulté. Le fait est que j'en avais bien besoin. Hélas ! ma petite Marie mourut dans cette robe de deuil. Elle n'en avait pas deux.

*
* *

On aimerait aussi savoir ce que préparent à notre littérature les écrivains qui, dans l'ombre des petites écoles, guettent l'aurore du jour prochain dont ils doivent être les académiciens et les grands hommes. Il est assez difficile de répondre. Les jeunes, pour les appeler du nom que même après la trentaine, les... anciens affectent de leur laisser, chaque jour en quête d'émotions nouvelles, battent, un peu au hasard, tous les buissons. C'est de leur âge, et tout ce

travail à travers champs n'est pas perdu. Il se dépense là plus d'activité intellectuelle et on y recherche le beau d'un effort plus désintéressé que plusieurs ne veulent parfois le reconnaître. Je ne saurais tout louer dans les jeunes revues; mais à côté de l'absolue licence où se parquent quelques impuissants et dont de vrais artistes ne savent pas toujours se garder, il y a là des preuves évidentes d'une fermentation littéraire pleine d'espérances. Les littératures étrangères sont fouillées avec une sorte d'acharnement. Aux premiers romantiques la traduction française de Walter Scott avait trop souvent suffi; aujourd'hui il n'est pas de poète anglais assez compliqué pour rebuter les plus distingués de ces jeunes gens. D'autres, parmi eux, scrutent à fond les ressources de notre propre langue; c'est ainsi qu'un des plus brillants rédacteurs du *Mercure*, M. R. de Gourmont, après un travail patient et curieux sur le latin mystique, a publié, cette année, une esthétique de la langue française, pleine d'intérêt, de goût et de justesse.

Autre indice de bon augure, la littérature d'idées est de plus en plus en honneur. Dans le jeune monde, on a lu, ou bien on croit avoir lu les philosophes et on parle d'eux en conséquence. Mode pour mode, nous ne nous plaindrons pas de la tendance nouvelle qui a remis en circulation les noms d'Auguste Comte, de Bonald et de Joseph de Maistre, de Lamennais, d'autres encore. Sans doute on n'en est pas pour cela moins tranchant. Tout uniment, l'un d'entre eux, et non le moindre, se persuade qu'avant Flaubert on n'a jamais goûté « l'émotion de pensée ». Pourquoi s'arrêter à ce travers. L'humilité n'est ni de leur âge, ni de leur métier. — (De quel âge est-elle donc, et de quel métier?) Jadis — que c'est donc déjà loin! — les Goncourt découvraient « que le monde visible existe »; d'autres, aujourd'hui, se sont doutés que l'homme était un animal doué de raison. Cette Amérique vaut bien l'autre, je pense, et, quoi qu'on dise, nos anciens ne l'ont pas encore explorée dans tous les sens.

Cette sorte de pétillement intellectuel nous fait un devoir et un profit de suivre avec attention les mouvements des jeunes écoles ou du moins de leurs chefs. Tout cela sans doute est encore bien fumeux, et aucune hardiesse n'étonne

ces jeunes conquérants; mais ces excès n'empêchent pas qu'en définitive les idées s'élaborent et fassent du chemin. Catholiques, nous n'avons pas peur d'elles, car nous savons bien qu'à l'insu ou en dépit de ceux qui les agitent, elles travaillent pour nous. Nous venons d'en avoir encore une preuve éclatante chez un homme qui, parti d'assez loin et marchant par une route qui ne semblait pas sûre, arrive enfin presque jusqu'à nous.

« Pour ma part, — dit M. Paul Bourget, dans la préface de ses œuvres complètes, — la longue enquête sur les maladies morales de la France actuelle, dont ces *Essais* furent le début, m'a contraint de reconnaître à mon tour la vérité proclamée par des maîtres d'une autorité bien supérieure à la mienne : Balzac, Le Play et Taine, à savoir que, pour les individus comme pour la société, le christianisme est à l'heure présente la condition unique et nécessaire de santé et de guérison... La rencontre de ces beaux génies dans une même conclusion a ceci de bien remarquable qu'ils y sont arrivés tous les trois par l'observation à travers des milieux et avec des facultés de l'ordre le plus différent. En adhérant à la conclusion si nettement exposée par ces maîtres, je ne fais moi non plus que résumer ma propre observation de la vie intellectuelle et sociale. Je crois donc dégager mieux le sens de ces *Essais* et des ouvrages qui les ont suivis en demandant qu'on veuille bien les considérer comme une modeste contribution à cette espèce d'*apologétique expérimentale*, inaugurée par les trois analystes que je viens de citer, apologétique dont relèvent tôt ou tard d'ailleurs, qu'ils le veuillent ou non, tous ceux qui, étudiant la vie humaine, sincèrement et hardiment, dans ses réalités profondes, y retrouvent une démonstration constante de ce que cet admirable Le Play appelait encore le « Décalogue éternel [1] ».

*
* *

Un des plus clairs indices de cette évolution incessante et, en particulier, de ce goût croissant pour les idées, est le discrédit où nous voyons tomber les écoles hier encore prépondérantes. Les beaux jours du naturalisme et de l'impressionisme sont finis. Si, pour des raisons qui ne semblent pas d'ordre littéraire, on garde encore parfois un peu de respect

1. Les œuvres complètes de M. P. Bourget paraissent chez Plon. Le premier volume (sept. 1899) contient tous les essais de critique et un nombre important de notes nouvelles. Il sera très intéressant de suivre dans cette réédition les étapes de cette lente et sûre évolution. Nous espérons y revenir.

pour les survivants, on est presque sans pitié pour les morts. Plusieurs — je le crois — ne se relèveront pas de cette prompte justice. Pour d'autres, la gloire reviendra, moins tapageuse mais plus pure que pendant leur vie. A moins que le vingtième siècle ne soit condamné à la barbarie, et que la science — selon la prophétie et le désir de Renan — ne doive bientôt étouffer toutes les autres activités de l'âme, le nom d'Alphonse Daudet sera préservé de l'oubli. Certes son œuvre est trop touffue et mêlée pour demeurer tout entière ; mais les *Contes* sont déjà entrés dans la littérature définitive, et ils sauveront du naufrage les meilleurs chapitres des romans, *Pages choisies,* sans doute ; mais, même avant la tombe, n'est-ce pas le sort commun des principaux écrivains de notre temps ?

Ceux qui le liront dans cent ans auront un souvenir reconnaissant pour la collaboration discrète et tendre qui veilla sur l'aimable génie du *Petit Chose*. Lui disparu, Mme Alphonse Daudet continue cette œuvre charmante. Sous le titre de *Notes sur la vie*, elle a recueilli quelques pages de ces cahiers où cet observateur si attentif inscrivait, au jour le jour, ses impressions. Telles quelles, ces miettes d'art et de poésie forment un des livres intéressants de l'année.

Entre autres mérites, ces cahiers nous aident à prendre sur le vif l'activité créatrice du poète tel que le comprenait Daudet, et à deviner l'élaboration mystérieuse de ses contes et de ses romans.

« Je lui lus un jour, — raconte son fils dans un beau livre complément nécessaire de celui-ci, — je lui lus un jour une phrase de Lamartine dans le *Cours de littérature*, qui le frappa, qu'il me fit répéter... Le poète y signale « ce merveilleux frisson de sensibilité, présage du génie, s'il ne sombre pas dans la passion ». Ce frisson de sensibilité, mon père l'estimait la source de toute œuvre durable. »

C'est du moins la source de son œuvre à lui : ses notes en font foi.

Quelle merveilleuse machine à sentir, j'ai été, surtout dans mon enfance ! A tant d'années de distance, certaines rues de Nimes, où j'ai passé à peine quelquefois, noires, fraîches, étroites, sentant les épices : la droguerie, la maison de l'oncle David me reviennent dans une loin-

taine concordance si vague d'heure, de couleur, de ciel, de sons de cloches, d'exhalaisons de boutiques.

Fallait-il que je fusse poreux et pénétrable : des impressions, des sensations à remplir des tas de livres et toutes d'une intensité de rêve.

Ces lointaines expériences et ce trésor de souvenirs latents rendent plus curieux, plus attentif et plus pénétrant le regard qu'il arrête sur les hommes et les choses. Tout Daudet est dans ce regard.

A joindre aux observations sur les comédiens l'arrivée de celui-ci dans sa maison ruinée par la guerre. L'*émotion était sincère, mais c'était joué commme une scène au théâtre* : les bras croisés, la tête haute, le regard circulaire, puis demi-tour, la larme au coin de l'œil enlevée du bout du doigt, et reprise de la première position, tête en face, regard haut et ferme cette fois, avec piétinement du pied gauche et petit fredon contenu du bout des lèvres : « Tiens-toi, mon cœur. » Tout cela réglé, mis en scène avec une précision, un convenu... et pourtant l'émotion était réelle; mais comme c'était peu touchant!

Mieux encore :

Trois rétameurs s'en allant sur la route, casseroles luisant au soleil; ils crient à tour de rôle : « A rétamer! » Le premier bas, l'autre un peu plus haut, le dernier, un tout petit, avec une voix glapissante. Chaleur lourde, route poussiéreuse et silencieuse, *pas de maisons*, des arbres, des buissons; *c'était touchant.*

Tout cela n'est pas pure impression, reçue au hasard et sans discernement; on a remarqué le mot *touchant* qui se retrouve dans ces deux notes; c'est toujours cette petite lueur qui l'attire, il est curieux de toute souffrance. Il écrit, un jour que sans doute il ne pense plus au cri des rétameurs poussé par habitude sur la route où il n'y a pas de maisons :

Dire la pitié que m'inspirent les petits marchands qui ne vendent jamais.

La soudure inaperçue entre ces deux impressions nous montre le passage de l'observation réaliste à la poésie. Les détails extérieurs ne comptent que pour l'aider à enfoncer jusqu'au cœur. Il imagine, il devine, il crée ou, si vous voulez, il voit encore, mais ce que les autres ne voient pas.

Je pense au peintre Legros ne sachant pas l'anglais, la langue de sa femme et de ses enfants...

Je note ce trait significatif des lettres de Jacquemont : En quelques jours, il est devenu l'intime de tous ces froids Anglais et leur arrache mille choses confidentielles dont ils ne parlent jamais entre eux. *Que de joies dont ces gens se privent en supprimant l'expression des sentiments de tendresse !*

Les souvenirs de M. Léon Daudet concordent pleinement avec l'idée qui se dégage des *Notes sur la vie.*

Nos promenades variaient peu. Nous nous faisions conduire par l'avenue des Champs-Élysées jusqu'à l'Arc de triomphe. Mon père aimait cette grandiose descente qui lui *rappelait tant de souvenirs* que je suivais en ses yeux vifs, toujours tournés vers le pittoresque, *saisissant* et *fixant l'humanité avec une vitesse fabuleuse.* S'il se sentait plus mélancolique, nous allions au quai de Béthune où l'histoire de Paris frémit dans la vieille pierre que chauffe un pâle soleil d'hiver.

Ah ! ce soleil, comme mon père l'aimait ! Quoique maigre et blême, il lui rappelait sa Provence embaumée, dont le nom changeait son visage... « Le plaisir primordial : se cuire le dos au soleil. Un bon « cagnard » là-bas, vers la Durance », disait-il, doucement appuyé à mon bras... *Aussitôt*, comme ailé par le rêve, il partait vers un de ces mirages qui faisaient de la moindre causerie un perpétuel enchantement.

Cela débutait par une petite remarque, un rayon de lumière sur ce balcon de fer forgé, une vitre incendiée, un reflet du fleuve. *Stimulé par une image juste,...* il me serrait le bras plus fort et sa *fantaisie s'éveillait. Le pittoresque le lassait vite, il fallait que l'humanité intervînt. Il lui suffisait d'une fenêtre entr'ouverte pour imaginer tout un intérieur,* avec la précision poétique des maîtres hollandais. Silhouette *inquiète* de femme, vieillard *qui boit ses dernières gorgées de lumière, tendresse bourgeoise*, enfance, décrépitude, il *devinait, combinait, évoquait*, joyeux de ses propres trouvailles, dispersant à l'air léger sa verve, sa richesse verbale.

Comme on l'a vu, à travers sentiments et images circulait tout un courant de réflexions. Les unes avaient été éveillées par le spectacle même des choses et sous l'influence du sentiment, d'autres lui étaient venues des livres ou de la sagesse d'autrui. Dans ce dernier cas, il avait hâte de contrôler la vérité de ces jugements par l'expérience de la vie.

Quelque chose à trouver dans ce proverbe de chez nous : « Gau de carriero, doulou d'oustau. (Joie de rue, douleur de maison.) » Et comme c'était bien le Midi qui devait trouver ce proverbe-là !

On sait que ce quelque chose a été trouvé, et dans quelle bruyante et douloureuse histoire le proverbe s'est incarné.

En effet, sans que nous nous en doutions, par cette vie de curiosité et de sympathie, le travail du romancier s'est fait lentement. Le livre jaillira au hasard d'une dernière trouvaille, d'une idée rencontrée, qui groupera brusquement en un faisceau cette foule d'observations particulières et de sentiments.

Un soir, à la chute du jour, devant les ruines roses et dorées des Tuileries, j'eus la vision des *Rois en exil* et la formule qui achève mon livre : *une grande vieille chose morte*.

Évidemment, dans tout ce travail, la sensibilité a une trop grande place. Conception et exécution, elle envahit et domine tout. Plus maîtrisée par la raison, l'œuvre eût été plus idéalement belle. Cependant que nos jeunes littérateurs philosophes prennent garde que, d'après un de leurs maîtres, « il est un point profond où la vivacité, la finesse des sens suppléent, dans quelque mesure, à la raison » et, qu'à ce point, « la sensibilité devient sibylline ». C'est une façon moderne de répéter, avec l'autre, que le cœur a des raisons que la raison ne comprend pas.

Après tout, n'est-ce pas là qu'il nous a séduits jadis et qu'il nous retient encore, à l'âge où la raison plus impérieuse nous reproche de trop l'aimer.

Car on l'aime encore plus qu'on ne l'admire. On veut oublier les pages amères de l'artiste, pour reconnaître son vrai cœur d'homme, dans celles qu'il a remplies d'humaine tendresse. Est-ce une illusion ? Peut-être. Mais, quand son nom est prononcé, plusieurs, je le sais, comprennent l'angoisse qui serrait le cœur des moines d'antan à la pensée de Virgile, et ils veulent espérer que, dans la balance du souverain Juge, aura pesé cette parole chrétienne que Virgile n'aurait pas trouvée : « Je voudrais être marchand de bonheur[1] ! »

Henri BREMOND, S. J.

1. Dans cette revue, il aurait fallu parler des morts de l'année, Pailleron, Becque, Cherbuliez, Rodenbach... Mais cela a été déjà fait ici-même, et on se rappelle avec quelle subtile justesse et quelle délicate sympathie.

LA RELIGION DE L'ÉGOÏSME

ÉTUDE SUR FRÉDÉRIC NIETZSCHE [1]

Il se survit là-bas, aux confins de la Thuringe, emmuré dans la nuit sans aurore d'une incurable folie, l'étrange et merveilleux poète, l'âpre contempteur de toutes les vieilles croyances et de toutes les morales reçues, qui est, qui fut Frédéric Nietzsche. Et cette gloire qu'il a désespérément aimée au cours de sa vie lucide, ces acclamations qu'il rêvait au plus fort de « la conspiration du silence » dont son génie accusait le monde entier, ce culte que son orgueil dément se croyait dû, les voilà qui se produisent — ironie de la Justice suprême — autour de cette figure aux yeux incertains, à la gloire de ce lamentable débris d'homme qui accuse encore, par son front dominateur, la noblesse originelle d'une nature hors de pair. Ses œuvres, non seulement les morceaux achevés, mais les notes, les brouillons épars, sont recueillis et publiés avec des soins pieux de scoliaste ; une société allemande s'est fondée pour garder les écrits du plus violent détracteur de l'Allemagne et de la culture allemande que l'Europe ait produit en ce siècle. Des disciples enthousiastes propagent enfin, à la manière d'une religion, les idées philosophiques et les colères de leur maître. Philosophie chaotique, nous le verrons, et colères contradictoires, mais encore très séduisantes et conquérantes, par l'incroyable hardiesse des aperçus qu'elles ouvrent, par l'inspiration contagieuse qui les fait vivre. Et qu'importe la fragilité du système (je parle ici du point de vue négatif des ruines à faire et des esprits à fausser), si les ferments les plus

1. F. Nietzsche : *Ainsi parlait Zarathoustra*, trad. H. Albert. Paris, *Mercure de France*, 1897 ; *Par delà le Bien et le Mal*, trad. Weiscopf et Art, *ibid.*, 1898; *Aphorismes et Fragments*, trad. H. Lichtenberger, Paris, Alcan, 1899 ; — H. Lichtenberger, *la Philosophie de Nietzsche*. Paris, Alcan, 1898 ; — E. Schuré, *Fr. Nietzsche et sa philosophie* (*Revue des Deux Mondes*, 15 août 1895) ; — T. de Wyzewa, *la Jeunesse de Fr. Nietzsche* (*Ibid.*, 1er février 1896) ; *l'Amitié de Fr. Nietzsche et de R. Wagner* (*Ibid.*, 15 mai 1897), etc.

actifs de dissolution intellectuelle se trouvent dans ces œuvres à l'état presque pur, sous une forme assimilable, et comme empennés de la beauté multicolore et du charme troublant des mots ? « Ris ici ; ris, ma claire et saine méchanceté ! Jette du haut des montagnes ton scintillant rire moqueur ! Amorce avec ton scintillement les plus beaux poissons humains !... Au large, au large, mon hameçon ! Descends, va au fond, amorce de mon bonheur ! Égoutte ta plus douce rosée, miel de mon cœur [1] !... » Or, qu'on ne s'y trompe pas, ces ferments sont ceux de l'égoïsme, du libre déchaînement de l'esprit, et de l'animal humain : l'œuvre de Nietzsche est un élixir de paganisme.

Étudier, à propos d'un écrivain, l'homme d'abord, le livre ensuite, est un procédé que l'économie d'une exposition peut imposer, et qu'autorise parfois, jusqu'à un certain point, l'objectivité des travaux qu'on étudie. Mais ici cette ordonnance est impossible : l'œuvre de Nietzsche, j'entends celle qui compte, celle qu'on lit et qui agit sur les hommes de cette génération, est tellement commandée par sa vie, tellement *suggérée* par les états violents ou morbides de sa sensibilité, qu'on ne peut l'en séparer. Ses livres sont le cri de toute son âme, c'est trop peut dire : de tout lui-même, âme et corps. Il faut, pour les comprendre, refaire après lui ce chemin bordé par endroits de buissons de roses et d'oiseaux chanteurs, puis serpentant aux flancs abrupts des montagnes, glissant, pierreux, dans les nuages, coupé de fondrières, embroussaillé de ronces, et finissant, de vertige en vertige, au gouffre noir de la déraison.

I

Fils d'un pasteur, dont les ancêtres, selon une tradition assez mal établie (Nietszche s'en fit souvent l'écho par désir d'échapper à l'Allemagne), étaient des émigrés venus de Pologne pour cause de religion, Frédéric, à cinq ans, perdit son père (1849). La famille quitta alors Roecken, près de Lützen, pour Naumbourg, où l'enfant vécut jusqu'à quatorze ans. Lui-même a écrit, et on peut l'en croire, que cette première jeunesse lui avait laissé peu de souvenirs dignes d'être notés. Adolescent, il entra, comme boursier, dans la célèbre école de Pforta, qu'avaient illustrée avant

1. *Ainsi parlait Zarathoustra*, IV, 1.

lui Klopstock et Fichte. Il faut distinguer deux époques dans les six ans qu'il y passa[1] : élève studieux, doué, comme en font foi les essais qui nous restent de cet âge, d'une précocité prodigieuse, poète, musicien, critique, dévoré du désir de tout connaître et de tout essayer, il fit d'abord l'admiration de ses maîtres. Il devint leur inquiétude quand on s'aperçut que le plus pénétrant toujours, et bientôt le plus érudit des élèves de Schulpforta paraissait souvent inattentif, ennuyé, soupçonneux. Son inquiète et absorbante personnalité commençait l'œuvre d'orgueil et de malheur à laquelle nous assisterons. Il écrivait dès lors son autobiographie, où se décèle la conviction de la supériorité de son génie. Le pire était que le seul frein qui restât à ces tendances dangereuses commençait à s'user, et menaçait de se rompre. Frédéric, élevé dans la sévère atmosphère morale des protestants croyants d'alors, avait acquis, en plus de ce besoin de sincérité à tout prix, de « propreté intellectuelle », comme il disait, qu'il ne perdit jamais, un attachement très vif à la foi chrétienne. Foi singulièrement fragile dans ses bases intellectuelles, puisqu'elle était dominée en entier par la doctrine sentimentaliste de Schleiermacher ; puisque Dieu, exclusivement connu par « le cœur », restait un postulat de l'instinct religieux ; puisque les « hypothèses » fondamentales du christianisme — c'est Nietzsche qui parle, et il a quinze ans ! — « restent, et resteront à jamais des problèmes[2] ». Telle quelle, le jeune homme s'en réclamait encore dans les remerciements écrits qu'il adressa, suivant l'usage, à ses maîtres de Schulpforta, quand il les quitta, dans sa vingtième année. Dès lors pourtant l'on put prévoir le sort que la logique passionnée de Frédéric, et la culture de son *moi*, feraient à une doctrine, qu'il déclarait déjà « symbolique », transposition sentimentale et mystique d'aspirations et de vérités purement humaines.

La crise décisive eut lieu durant le *curriculum* universitaire, — un an à Bonn, deux ans à Leipzig, — qui prépara Nietzsche à la carrière de l'enseignement. Cette carrière, il ne l'avait choisie qu'après bien des hésitations, et s'il ne la ridiculisa que plus tard, il ne l'aima jamais. Mais alors le brillant élève de Ritschl

1. Voir là-dessus : *la Jeunesse de Fr. Nietzsche* (*Revue des Deux Mondes*, 1er février 1896, p. 692 *sqq*).
2. H. Lichtenberger, *la Philosophie de Nietzsche*, p. 17.

s'affirmait comme un maître futur de la philologie classique, et après un stage de service militaire interrompu par une chute de cheval, il était nommé, à vingt-cinq ans, et avant même d'avoir passé sa thèse de doctorat, professeur à l'université de Bâle, (1869). Dès lors il n'était plus chrétien : mis en demeure, par les exigences d'une raison impitoyable, de choisir entre les douceurs d'une croyance insuffisamment fondée et la sincérité d'un esprit qui ne voulait dépendre que de la vérité connue, Nietzsche ne balança guère. La foi, telle que le protestantisme libéral la lui présentait, construction subjective d'un sentiment contrecarré par les instincts d'en bas, doctrine vidée de son contenu surnaturel jusqu'à n'être plus que cadre et formalisme, réduite à une transcription toujours précaire d'états d'âme indéfiniment progressifs [1], cette foi ne pouvait tenir longtemps contre le désir d'autonomie absolue, et d'indépendance sans frein d'un pareil *moi*... Et avec la violence d'un caractère qui n'estimait que le « tout ou rien », qui répugnait à tout compromis, la foi fut définitivement, complètement exclue de la conception de la vie de Frédéric Nietzsche.

Mais ce détachement total fut un déchirement, et jamais homme ne fut plus conscient de la portée décisive d'un tel acte. Ce fut, dans son langage, la « Mort de Dieu ». Et quels cris lui arrachait encore, longtemps plus tard, dans la *Gaie Science* (écrite en 1881, publiée en 1882), le souvenir de cet événement !

Où est Dieu, je veux vous le dire ! *Nous l'avons tué*, vous et moi ! Nous tous nous sommes ses meurtriers ! Mais comment avons-nous fait cela ? Comment avons-nous pu boire l'Océan ? Qui nous a donné l'éponge avec laquelle nous avons effacé tout l'horizon ? Qu'avons-nous fait en détachant cette terre de son soleil ? Où va-t-elle maintenant ? Où allons-nous ? Loin de tous les soleils ?... N'errons-nous pas à travers un néant infini ? Ne sentons-nous pas le souffle de l'immensité vide ? Ne fait-il pas plus froid ? La nuit ne se fait-elle pas toujours plus noire ?... Dieu est mort ! Dieu restera mort ! Et nous l'avons tué ! Comment nous consolerons-nous, nous les meurtriers entre tous les meurtriers ? Ce que le monde avait de plus sacré, de plus puissant, a saigné sous nos couteaux ! Qui lavera de nous la tache de ce sang ? Avec quelle eau nous purifierons-nous ? Quelle fête expiatoire, quels jeux sacrés nous faudra-t-il inventer [2] ?...

Personne ne s'est demandé, que je sache, ce qui aurait eu lieu si Nietzsche avait trouvé pour lui répondre, non les insinuations,

1. G. Goyau, *l'Allemagne religieuse*, 2e édit., 1898, p. 76-85.
2. Trad. H. Lichtenberger, dans *la Philosophie de Nietzsche*, p. 18-19.

timides et rationnellement fléchissantes, de la théologie libérale, mais la voix ferme des affirmations catholiques ; si sa philosophie (pour aller au fond des choses) eût admis, non comme postulats indémontrables d'un instinct peut-être trompeur, mais comme thèses reconnues certaines par une raison droite, les fondements rationnels de la foi chrétienne, et d'abord l'existence de Dieu... Je crois que la partie se serait jouée alors entre l'orgueil d'une âme impatiente de toute sujétion, et l'humble clairvoyance, aidée par la grâce, d'un esprit qui reconnaît sa place dans le monde, et comprend que c'est un crime et une folie de s'ériger en « fin en soi ». La suite de cette étude nous ramènera à cette pensée ; suivons maintenant à Bâle le jeune professeur de philologie classique.

II

Ce furent dix années d'enseignement, interrompues par la guerre de 1870-1871 : Nietzsche s'engagea comme ambulancier, et en rapporta les germes d'une grave maladie. On peut dire qu'il remplit sa tâche, en philosophe sans doute, et en poète, mais enfin avec conscience. Ses leçons sur les tragiques grecs, publiées en 1872, et dont nous parlerons, n'absorbèrent pas son activité philologique : on a retrouvé dans ses papiers une foule de mémoires, de notes, d'amorces, qui témoignent d'un labeur opiniâtre, et (si l'on songe à la santé toujours débile de l'auteur) presque incroyable. Certes, ce n'est pas qu'au fond de son âme l'amer critique se fît illusion sur la portée de ses travaux ; il écrivit alors un pamphlet, publié depuis, sous ce titre : *Nous autres philologues*, où il raille sans pitié la médiocrité de cette science à courte vue, le « culte de la variante en soi », les « dés pipés » de l'érudition, et l'imbécile fatuité de ces professeurs allemands, dont David Strauss est d'après lui le type, et qui sont proprement des « Philistins de culture[1] ».

C'est durant cette période que Nietzsche construisit et formula sa première conception du monde (je traduis ainsi le mot si expressif, et très allemand, de *Weltanschauung*). Deux maîtres, car il faut toujours en chercher à un philosophe, s'agit-il, comme c'est ici le cas, du plus libre esprit, et du plus inquiet de toute influence, deux maîtres dominent alors sa pensée : Schopen-

1. *Aphorismes et Fragments* (trad. H. Lichtenberger), p. 6 *sqq.*

hauer, et, je réunis ici ce que Nietzsche réunissait alors comme termes s'appelant, les tragiques grecs et Richard Wagner[1].

De Schopenhauer, Nietzsche retient que le monde est constitué essentiellement par la volonté, puissance incompressible et cruelle, qui achemine tout être vers un but inaccessible par un élan douloureux et condamné à l'avortement. D'où vient que, quelques joies passagères que l'homme puisse savourer en passant, la vie humaine, irrémédiablement manquée — flèche consciente lancée aux étoiles — est foncièrement triste et mauvaise. La conclusion s'impose : c'est l'anéantissement cherché, réalisé autant que possible, du vouloir, de l'effort impuissant et crucifiant. Et par là, le pessimisme de Schopenhauer rejoint la forme scientifique du bouddhisme. Nietzsche accepte le fait, mais sans croire que la conclusion désespérante de son maître ait jamais chance d'être acceptée ; j'ajoute que son *moi*, à lui, déjà si anormalement développé, ne pouvait se résigner à cette pratique de fakir. — Que faire donc ? Nous aveuglerons-nous sur la valeur de la vie ? Non, certes, mais nous la couvrirons d'un voile brillant d'illusions volontaires. Persuadés, et restant convaincus de la vanité ultime de l'univers, nous corrigerons, dans la pratique, cette affreuse constatation, par un mirage sciemment accepté, savamment cultivé... — Et c'est ici qu'interviennent les tragiques grecs, et leur héritier dans le monde moderne, Richard Wagner. Les Grecs ont, eux aussi, connu l'écoulement inutile et décevant des choses : leur philosophie a été d'abord résolument, absolument pessimiste. Mais ils ont trouvé, et c'est le chef-d'œuvre de leur sagesse « tragique », deux illusions pour nous consoler, ou du moins nous distraire, de ce spectacle : l'illusion esthétique, et l'illusion panthéiste ; ce que Nietzsche appelle, avec un reste de pédantisme, l'illusion *Apollinienne* et l'illusion *Dionysienne*. Par la première, ils ont créé un monde imaginaire, mais enchanté, de belles formes et d'harmonies joyeuses, et ç'a été leur mythologie, qui est d'abord une religion de la beauté, et dont Apollon marque le centre réel. Puis, cette contemplation, ce jeu de nobles fantaisies, ne suffisant pas encore à apaiser en eux l'âcre sentiment de la vanité des choses, ils ont inventé l'orgie dionysiaque, la fusion panthéistique avec la seule chose qui demeure,

1. Nietzsche a formulé ses idées d'alors dans son livre : *la Naissance de la Tragédie* (Leipzig, 1872).

avec la matière universelle, variée dans les formes qu'elle revêt, immuable dans son fond. Et telles aussi sont les illusions dont nous berce l'enveloppante et tragique musique wagnérienne : elle nous fait oublier la tristesse du monde par le spectacle d'un chœur de demi-dieux, harmonieusement évoqué devant nous ; elle nous fond dans le courant universel et rythmé des apparences fugitives, et nous rend ainsi le sentiment de la durée, et comme l'illusion de l'éternel.

Telles sont les maîtresses idées de Nietzsche, dans son livre sur *la Naissance de la Tragédie* (1872). Ces idées, où le parti pris philosophique est évident, où les faits doivent se plier d'avance à une conception du monde incomplète, et contre laquelle protestent non seulement nos instincts, mais nos aspirations les mieux fondées en raison, je puis me contenter de les signaler ici, puisqu'elles ne marquent qu'une étape, et nullement définitive, dans la philosophie de Nietzsche. Très vite, en effet, l'indomptable personnalité de l'auteur refusa de se résigner à ce programme encore désespérant. Son *moi*, qui voulait vivre, qui prétendait s'affirmer, qui tendait à s'ériger en loi suprême des choses, protestait contre une conception dans laquelle il se voyait subordonné. Il faut ajouter que son intolérance pratique de toute supériorité l'aida dans cette émancipation intellectuelle. Wagner avec lequel Nietzsche s'était lié d'une amitié respectueuse et passionnée, à la gloire duquel il avait écrit un livre que les Wagnériens les plus fervents regardent comme le chef-d'œuvre de leur « littérature[1] », lui parut bientôt un danger pour son *moi*. Instinctivement le critique s'admirait en son ami, le regardait comme le collaborateur de son œuvre à lui, plutôt que comme un maître indépendant. Il fut très étonné de s'apercevoir que le musicien, alors à l'apogée de sa carrière, bien que touché profondément et reconnaissant des avances de son brillant disciple, n'en persistait pas moins à le regarder comme un disciple, comme un astre emporté dans l'orbite triomphale de son génie. Dès lors, on put prévoir que la séparation s'imposerait. Ce fut Nietzsche qui la provoqua, tout en la sentant cruelle, et le ressentiment qu'il en garda se traduisit par des

1. *Richard Wagner à Bayreuth* (1876). — Voir sur tout cela : *l'Amitié de Fr. Nietzsche et de R. Wagner*, par T. de Wyzewa (*Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1897, p. 457 *sqq*).

attaques de plus en plus violentes et passionnées contre l'art de son ancien ami. « Wagner, finit-il par dire, dans un mot resté fameux, Wagner est une névrose[1]... » Cette longue et fervente amitié fut donc sacrifiée au *moi* orgueilleux du philosophe, que cet holocauste, hélas ! ne devait pas encore satisfaire.

Bientôt sa tâche même de professeur, déjà lourde par le temps qu'elle lui prenait, rendue plus lourde par l'état délabré d'une santé qu'épuisait la tension anormale de son intelligence, parut à Nietzsche incompatible avec sa « mission » philosophique. En même temps toute doctrine impliquant une soumission quelconque de sa personne à une puissance supérieure, personnelle ou impersonnelle, toute morale qui n'allait pas à une culture exclusive, religieuse, du *moi*, lui parut intolérable. C'est par ces deux sentiments, de décadence physique et de réaction orgueilleuse, quasi mystique, du *moi*, qu'il faut, ce me semble, expliquer le nouveau tour que prit la philosophie de Nietzsche. Le mal est la dégénérescence, la névrose, le *pessimisme*, tout ce qui diminue, déprime ou met à genoux ; le remède est l'égoïsme, « le bon et sain égoïsme qui jaillit de l'âme puissante — de l'âme puissante unie au corps élevé, au corps beau, victorieux et réconfortant... La joie égoïste de tels corps, de telles âmes, s'appelle elle-même « Vertu[2] ». Furent *pessimistes*, et réprouvées comme telles par Nietzsche, toute philosophie, toute religion qui enveloppe un élément de dépendance pour l'homme ; *pessimistes*, toutes les manifestations de l'humilité, intellectuelle et pratique, de la pitié, du renoncement, de ce qu'on nomme volontiers de nos jours « idéalisme ». Réagir contre ces tendances, les bafouer, les abolir par le raisonnement ou le ridicule, pour édifier sur leurs ruines l'autel du *moi* humain, fut pour lui le plus impérieux des devoirs. Alors commença la dernière et décisive phase de sa vie philosophique. Libre de toute chaîne, assez à l'aise pour vivre à sa fantaisie, passant l'hiver à Gênes ou à Nice, l'été dans un village perdu de la haute Engadine, Sils-Maria, il se dévoua au double but que lui montrait sa pensée enivrée : détruire tout ce qui s'opposait à la libre, natu-

1. *Le Cas Wagner*, 1888 (trad. H. Lichtenberger, *Aphorismes*, p. 147). Ce mot célèbre est en français dans le texte, comme du reste beaucoup des maximes dont Nietzsche aimait à brillanter ses ouvrages.

2. *Ainsi parlait Zarathoustra*, III, 10, 2.

relle, superbe expansion du *moi*, exalter par tous moyens le culte de ce même *moi*, élevé dans son langage même, à la dignité de Surhomme (*Uebermensch*).

III

La maladie qui, entre 1877 et 1880, le tint constamment dans un état d'impuissance et de douleur, inclina Nietzsche à remplir d'abord la partie négative, la plus facile, aussi bien, de son programme. *Choses humaines — trop humaines!* — fut le titre de son premier recueil de pensées et d'études. Un état de décadence, d'infériorité physique et partant, d'après ses vues, universelle, voilà le spectacle que présente l'humanité actuelle. Il est vrai qu'on farde cette dégénérescence, qu'on érige ces impuissances en vertus et ces impuissants en héros : cela s'appelle *idéalisme*! Mais le nouveau livre lui fera bonne guerre, « la guerre sans poudre ni fumée, sans attitudes guerrières, sans gestes pathétiques ni contorsions, car tout cela serait encore de l'idéalisme. Une erreur après l'autre est tranquillement posée sur la glace; l'idéal n'est pas réfuté, il est congelé. Ici, par exemple, c'est « le génie » qui gèle; tournez le coin et vous verrez geler « le saint »; sous une épaisse chandelle de glace gèle « le héros »; pour finir, c'est « la foi », « la conviction », « la pitié[1] »... Et qu'on ne s'étonne pas du goût de l'humanité presque entière pour ces fades breuvages : c'est la conséquence même de sa névrose. Comme un organisme malade court, par une espèce d'instinct fatal, et s'attache désespérément aux choses même qui précipitent son mal, la société contemporaine cherche un remède dans les conceptions empoisonnées de l'Au-delà; dans les *religions* également détestables, de la souffrance humaine et de la science; dans les chimères des étatistes et des socialistes... « Ce fut la fatigue et l'impuissance qui créa l'Au-delà... la fatigue qui, d'un saut — d'un saut mortel — veut atteindre les choses dernières, une pauvre fatigue ignorante, et qui ne veut même plus vouloir[2]... »

Mais le penseur solitaire qui, à la face de ces défaillants, jette hardiment son cri libérateur, qui leur montre que toute la « table

1. C'est ainsi que Nietzsche lui-même, dans son autobiographie, caractérise son ouvrage. *Aphorismes*, trad. H. Lichtenberger, p. 168.
2. *Ainsi parlait Zarathoustra*, I, 5.

des valeurs, » dressée par la peur et la faiblesse pour l'appréciation des actions humaines, doit être revisée, et dans quel sens, le philosophe sera-t-il entendu? Sa voix ne sera-t-elle pas étouffée sous les clameurs des sages prétendus qu'il démasque? N'importe! Qu'il parle, et dénonce, et tonne... des signes, d'ailleurs, visibles aux yeux exercés, annoncent l'approche d'un temps meilleur; l'*Aurore* (c'est le titre du second recueil de Nietzsche) rougit déjà l'extrême horizon. Sans doute on traitera de novateur imprudent, celui qui le premier s'orientera vers cette lumière :

Quand nous franchissons le pas décisif, et que nous nous engageons dans le chemin qui est *notre chemin*, un secret se révèle soudain à nous : tous ceux qui étaient nos amis et nos familiers, tous s'étaient jusqu'alors arrogé une supériorité sur nous, et se trouvent offensés. Les meilleurs d'entre eux sont indulgents, et attendent patiemment que nous retrouvions le *droit chemin*, celui qu'ils connaissent si bien! Les autres raillent, ils feignent de croire à un accès de folie passagère, ou ils désignent amèrement un séducteur. Les plus méchants nous proclament des fous vaniteux [1]...

Si pourtant l'un ou l'autre reste fidèle au précurseur, il s'effraye du moins de cette ambition démesurée, il lui montre la disproportion entre le but et ses forces, et lui rappelle le sort d'Icare. Lui, sans illusion, mais sans crainte, laisse dire et prend son essor :

Tous ces oiseaux hardis qui s'envolent vers des espaces lointains, toujours plus lointains, ô certes, il viendra un moment où ils ne pourront aller plus loin, où ils s'accroupiront sur un mât ou sur quelque aride récif, bien heureux encore de trouver ce misérable asile!... Tous les grands initiateurs ont fini par s'arrêter... Pareil sort nous attend, toi et moi. Mais qu'importent toi et moi? *D'autres oiseaux voleront plus loin!* Et cette pensée, cette foi qui nous anime prend son essor... elle s'élance tout droit dans l'air, au-dessus de notre tête, et de son impuissance, et du haut du ciel elle voit dans les lointains de l'espace, elle voit des troupes d'oiseaux plus puissants que nous qui s'élanceront dans la direction où nous nous élancions, où tout n'est encore que mer, mer, et encore mer [1]!...

Il passe, dans ces paroles, comme un renouveau, et, en effet à cette époque (1881), Nietzsche sentait que la maladie cédait et que les forces lui revenaient pour accomplir ce qu'il estimait sa mission. L'ivresse de la vie reconquise le saisit, et, au moment de cette nouvelle jeunesse, sous son inspiration optimiste, l'idée lui apparut qui allait dominer son œuvre : l'idée du *Retour éternel*... Le déterminisme absolu qui, d'après Nietzsche, gouverne le monde,

1. *Aurore. Notre chemin.* (Trad. H. Lichtenberger.)
2. *Ibid. Nous autres aéronautes de l'esprit.* (*Ibid.*)

le meut dans un cycle fermé : tout ce qui a été reviendra donc et ainsi éternellement. Le pessimisme semble l'aboutissement logique de cette voie[1]. Mais non, car voici le sens nouveau de la vie : que l'homme, désabusé de toute croyance à un Au-delà chimérique, se concentre en sa vie présente et lui donne ainsi une intensité nouvelle; dur aux autres, car la pitié est une tentation aussi bien qu'une erreur décevante, qu'il sacrifie tout sans balancer au développement harmonieux de son *moi*, qu'il se dépasse ainsi et devienne, avec le temps, celui au prix duquel l'homme actuel n'est qu'une ébauche misérable, le *Surhomme*... Cette vie pleine qu'il vivra alors, le Retour éternel la lui ramènera. Et ce ne sera plus avec horreur, ni même avec résignation, mais avec joie, mais avec ivresse, que le Surhomme considérera la force implacable et fatale qui rythme le cours des choses. Telle est la pensée qui commence à poindre dans la *Gaie Science* (1882), livre où l'on trouve, nous dit l'auteur, « cent indices de quelque chose d'incomparable ».

Ce quelque chose d'incomparable fut un poème en prose, composé dans le feu d'une inspiration intermittente, mais extrême[2]. Il a décrit lui-même, dans son poème, cette inspiration en termes magnifiques. Il y représente les choses elles-mêmes venant à lui, pour trouver une voix.

... Toutes les choses accourent avec des caresses empressées, pour trouver place en ton discours, et elles te sourient, flatteuses, car elles veulent voler portées par toi,... tout être veut devenir verbe, tout Devenir apprendre de toi à parler.

Le titre du livre et le nom du héros nous transportent dans l'Iran antique : Zarathoustra — c'est notre Zoroastre — est un sage qui s'est convaincu, par l'examen de l'univers et de l'homme actuel, et de la vanité de toute religion, et de l'impuissance de l'homme tel qu'il est à rendre sa vie meilleure. Retiré sur une montagne solitaire, il a vu, au cours de dix fécondes années, que l'homme seul, mais l'homme pleinement développé, le *Surhomme*,

1. On peut voir la preuve, par des faits, de cette assertion, dans les *Essais de Psychologie contemporaine* de P. Bourget.

2. Des quatre parties achevées de *Zarathoustra*, la première fut composée près de Gênes, en janvier 1883 ; la seconde à Sils-Maria, juin-juillet 1883 ; la troisième à Nice, janvier 1884 ; la quatrième à Menton, vers la fin de la même année. Voir les détails dans Henri Albert : Notes à la traduction de *Zarathoustra*, p. 464 *sqq*.

était la fleur et « la raison d'être de la terre ». Un impérieux besoin le saisit alors de faire part aux autres de sa découverte, de leur apprendre à reviser la « table des valeurs » que la peur et la médiocrité ont dressée pour les actions humaines, et il descend dans la plaine. Ses enseignements, ses luttes contre tous les restes des croyances « idéalistes » et « pessimistes », les épreuves qui lui viennent de l'insuffisance de ses auditeurs et de sa pitié pour eux, tel est le sujet de ce poème qu'on regarde justement comme l'œuvre capitale de Nietzsche.

Écrit d'un accent sibyllin, obscur par profusion d'images, *Ainsi parlait Zarathoustra* déconcerte, même en pages choisies, les esprits accoutumés à la clarté, à la mesure de nos poètes français. Mais il n'est que juste d'y reconnaître des beautés de premier ordre, de celles qu'on admire dans les *Paroles d'un croyant*, j'allais dire : dans la *Divine Comédie*... Qu'on en juge : Zarathoustra veut parler, un instinct irrésistible le pousse à jeter aux hommes, dussent-elles rester incomprises ou paraître sacrilèges, ses paroles de salut :

Zarathoustra peut de nouveau parler, et donner, et faire du bien à ses biens-aimés !

Mon impatient amour déborde en torrents... mon âme bouillonne dans les vallées, quittant les montagnes silencieuses et les orages de la douleur.

J'ai trop longtemps langui et regardé dans le lointain. Trop longtemps la solitude m'a possédé : ainsi j'ai désappris le silence.

Je suis devenu tout entier telle une bouche et tel le mugissement d'une rivière qui jaillit des hauts rochers : je veux précipiter mes paroles dans les vallées.

Et que le fleuve de mon amour coule dans l'impraticable ! Comment un fleuve ne trouverait-il pas enfin le chemin de la mer ?

Il y a bien un lac en moi, un lac solitaire qui se suffit ; mais mon fleuve d'amour l'entraîne avec lui jusqu'à la mer !

Je suis des voies nouvelles, et il me vient un langage nouveau ; comme tous les créateurs je fus fatigué des langues anciennes...

Tout langage m'est trop lent : je saute dans ton char, tempête ! Et, toi aussi, je veux encore te fouetter de ma malice !

Je veux passer sur des vastes mers comme une exclamation ou un cri de joie, jusqu'à ce que je trouve les Iles bienheureuses où demeurent mes amis :

Et mes ennemis parmi eux !... Mes ennemis, eux aussi, font partie de ma félicité...

Trop grande était l'impatience de mon nuage : parmi les rires des éclairs je veux lancer dans les profondeurs des frissons de grêle ;

Formidable se soulèvera ma poitrine, formidable elle soufflera sa tempête sur les montagnes : c'est ainsi qu'elle sera soulagée.

En vérité, mon bonheur et ma liberté surviennent pareils à une tempête !

Mais je veux que mes ennemis se figurent que le *Méchant* se déchaîne sur leurs têtes.

Oui, vous aussi, mes amis, vous serez effrayés de ma sagesse sauvage, et peut-être prendrez-vous la fuite avec mes ennemis.

Ah ! que je sache vous rappeler avec des flûtes de berger ! Que ma lionne sagesse apprenne à rugir avec tendresse !...

Ma sagesse sauvage devint pleine sur les montagnes solitaires ; sur les pierres arides elle enfanta le plus jeune de ses petits.

Maintenant elle court, folle, par le désert aride, et cherche sans cesse les molles pelouses, ma vieille sagesse sauvage !

Sur la molle pelouse de vos cœurs, mes amis ! sur votre amour, elle aimerait à coucher ce qu'elle a de plus cher !

Ainsi parlait Zarathoustra [1].

Il faudrait citer encore ce *Chant de nuit* où Zarathoustra pleure la solitude que lui fait sa gloire même :

Il fait nuit : voici que s'élève plus claire la voix des sources jaillissantes. Et mon âme aussi est une source jaillissante.

Il fait nuit : voici que s'éveillent les chants des amoureux. Et mon âme aussi est un chant d'amour...

Je suis lumière : hélas ! que ne suis-je nuit et ténèbres ! Mais c'est là ma solitude, d'être ceint de lumière...

Ils prennent mes dons, mais suis-je encore en contact avec leurs âmes ?... Que sont devenus les larmes de mes yeux et le duvet de mon cœur ? O solitude de tous ceux qui donnent ! O silence de tous ceux qui luisent !...

Il fait nuit : hélas ! pourquoi suis-je lumière ! Et soif de ténèbres ! et solitude !

Il fait nuit : et voici, mon désir jaillit de moi comme une source ; mon désir veut élever la voix.

Il fait nuit : voici que s'élève plus claire la voix des sources jaillissantes. Et mon âme aussi est une source jaillissante.

Il fait nuit : voici que s'éveillent les chants des amoureux. Et mon âme aussi est un chant d'amour.

Ainsi chanta Zarathoustra [2].

Nietzsche ne s'en tint pas à la forme poétique ; en deux écrits d'une forme plus abstraite : *Par delà le Bien et le Mal* et *la Généalogie de la Morale*, il donna de son Zarathoustra, une sorte de commentaire philosophique. Le poète avait jeté dans les abîmes, en inspiré, en prophète, avec des imprécations passionnées, l'antique *table des valeurs*, celle du bien en soi et des morales objectives ; le philosophe en retrouve les débris et s'acharne à les réduire en poussière. Pour lui, non seulement les échappées furtives vers la foi chrétienne, non seulement la foi scientifique des « soi-disant esprits libres », mais l'attitude expectante elle-même

1. IIe partie, 1. (Trad. H. Albert.)
2. *Ibid.*, 9. (Trad. H. Lichtenberger.)

des positivistes les plus abstinents, témoigne d'un reste inavoué « d'une foi en une valeur *métaphysique*, une valeur en soi de la vérité », puisqu'aussi bien s'abstenir de prononcer sur la vérité objective d'un Au-delà, c'est lui reconnaître « le droit à l'existence ».

C'est toujours une *croyance métaphysique*, sur laquelle est fondée notre foi dans la science ; nous aussi les penseurs d'aujourd'hui, les athées, les antimétaphysiciens, nous aussi nous empruntons cette foi qui nous anime à cet incendie qu'une croyance plusieurs fois millénaire a allumé, à cette foi chrétienne (qui fut aussi la foi de Platon) que Dieu est la Vérité et que la Vérité est *divine*... Pour ce rôle (d'antagoniste naturel de l'idéal ascétique de la foi chrétienne), la science n'est pas assez autonome ; elle a besoin elle-même, à tous égards, d'une valeur idéale, d'une puissance créatrice de valeurs qu'elle puisse *servir* et qui lui donne la foi en elle-même... — La science et l'idéal ascétique se tiennent tous deux sur un seul et même terrain... dans une foi commune que la vérité est inestimable, incritiquable... *Toute* science (et non pas seulement l'astronomie, sur l'influence humiliante et déprimante de laquelle Kant nous a laissé ce remarquable aveu : « Elle anéantit mon importance... »), toute science naturelle ou *contre nature* — j'appelle ainsi la critique de la raison par elle-même — travaille aujourd'hui à détruire en l'homme l'antique respect de soi... Est-ce là, en réalité, travailler contre l'idéal ascétique [1] ?...

Et les kantistes, les positivistes de toute nuance, les agnostiques « qui adorent comme Dieu le *point d'interrogation lui-même* », sont impitoyablement flagellés. Et il faut avouer que cette intransigeante logique n'a pas tort sur tous les points...

Cependant, à l'exception de quelques esprits plus clairvoyants, Taine par exemple et Brandes, le public prêtait peu d'attention aux violences calculées de Nietzsche; les uns le tenant pour un mystificateur, les autres pour un anarchiste de l'ordre intellectuel. Toujours plus aigri, usé dans l'instrument surmené de ses facultés supérieures, le malheureux philosophe s'enfonçait de plus en plus dans sa tristesse sauvage et son orgueil. Il se plaignait avec amertume de la « conspiration du silence » qu'on faisait autour de ses œuvres, et accablait l'empire allemand, la culture allemande, la musique allemande elle-même, de ses traits les plus cruels, de ses épigrammes les plus venimeuses.

Le pauvre Wagner ! — Où s'était-il fourvoyé? Si du moins il était allé parmi les pourceaux ! — Mais parmi les Allemands [2] !... — Je ne crois qu'à la culture française, et tiens que, tout ce qui, en dehors d'elle, se décore en

1. *La Généalogie de la Morale*, XXIV, XXV (1883). Trad. Lichtenberger.
2. *Ecce Homo*... (1888.)

Europe du nom de « culture », commet une méprise. De la culture allemande, inutile de parler... Si loin que s'étend l'Allemagne, elle étouffe la culture [1]... — Je veux vous parler (dit Zarathoustra), allemand et clairement... — Allemand et clairement ? Que Dieu ait pitié, dit alors le roi de gauche ; on voit qu'il ne connaît pas ces bons Allemands, ce sage d'Orient ! Mais il veut dire : allemand et grossièrement [2]...

Le silence des critiques n'était pas la pire souffrance de Nietzsche : le vide se faisait autour de lui; déconcertés par ses bizarreries, incapables de le suivre dans ses constants voyages, ses amis se refroidirent ou s'en allèrent. Sa sœur, qui fut constamment sa confidente et son meilleur appui, qui s'est, depuis, constituée sa garde-malade et son biographe le plus détaillé, Mme Foerster-Nietzsche, dut suivre son mari en Amérique. Dès lors, le « Moi » du solitaire, privé de ce « troisième » sans lequel « la convention de Il et Moi est insupportable », de cet « ami » dont « le désir même est notre révélation [3] », s'exalta de plus en plus : il cria sa haine à toutes les croyances que ses attaques avaient laissées debout. Ses derniers livres : *le Crépuscule des idoles*, *l'Antichrétien*, sont les plus violents. Le croyant, à tout degré, est pour lui un être de duplicité, un tartufe : l'insincérité est l'atmosphère de la foi. Je rougirais de tirer de ces pages, où la folie commence à se faire sentir, un argument contre le protestantisme libéral : il est cependant permis d'observer que la seule *foi* connue par Nietzsche, était cette foi *symbolique* de l'école de Ritschl, prêchée au peuple et entendue par lui au sens ordinaire des mots, et sublimée dans la pensée des « théologiens » au point de ne couvrir, sous des termes spécifiquement chrétiens, que des vérités naturelles...

Cependant, une heure vint — fin 1888 — où l'imagination surchauffée du poète confina aux hallucinations. Il se compare à Jésus-Christ, se proclame comme lui Sauveur et méconnu comme lui. Il achève, en la renversant, l'œuvre de son devancier, l'évangile du Surhomme abroge l'autre, et c'est pour l'avoir prêché que Zarathoustra est persécuté. L'autobiographie écrite en 1888 est intitulée : *Ecce Homo*... La folie était proche, l'abîme s'ouvrait : Frédéric Nietzsche y sombra, à Turin, durant les premiers jours de janvier 1889.

1. *Ecce Homo*... 1888.
2. *Ainsi parlait Zarathoustra*, IV, 11. (Trad. H. Albert.)
3. *Ibid.*, I, 16.

IV

Certes, le système philosophique dont je viens d'esquisser les grandes lignes ne ralliera pas, sauf par une vogue passagère, beaucoup d'esprits. Mais qu'on ne se rassure pas là-dessus : quel système de philosophie séparée conserve longtemps des fidèles? Cependant leur action s'étend et dure : les deux *Critiques* ne pèsent-elles pas, à l'heure qu'il est, sur les intelligences cultivées des deux mondes, et pourtant combien trouverait-on de Kantistes « orthodoxes » ? Ainsi l'esprit de Nietzsche, cet esprit d'indépendance absolue du moi, cette conception de la vie qui mesure toute valeur réelle au degré d'expansion de la personne humaine (je devrais dire : de l'animal humain), cet esprit pourra vivre encore pour la perversion de beaucoup, alors que l'ensemble du système aura passé dans l'histoire de la philosophie.

Or il n'est pas d'antithèse plus radicale à la conception chrétienne du monde, il n'est pas de position qui trouble plus violemment l'équilibre premier des choses. Elle délivre l'autonomie kantienne de la raison, aussi bien du fantôme de la « chose en soi » que de la sujétion, rétablie obliquement, à un devoir, à une moralité, à un Dieu. Son optimisme absolu, matériel, brutal, en fait (quoi qu'il en soit des intentions personnelles de Nietzsche) la justification, l'apothéose des instincts, à l'encontre de toute règle. Son hymne — celui qu'elle chante pratiquement et logiquement aux oreilles de ceux qu'elle séduit — est le hennissement de la nature débridée, car :

> Le *moi*, l'être le plus loyal, parle du corps, et veut encore le corps, même quand il rêve et s'exalte en voletant de ses ailes brisées.
>
> Il apprend à parler toujours plus loyalement, ce *moi*, et, plus il apprend, plus il trouve de mots pour louer le corps et la terre.
>
> Mon *moi* m'a enseigné une nouvelle fierté, je l'enseigne aux hommes : ne plus cacher sa tête dans le sable des choses célestes, mais la porter fièrement, une tête terrestre qui crée le sens de la terre [1] !

Et qu'on n'objecte pas la « propreté intellectuelle », la sincérité, le renoncement même et l'auto-suppression des mauvais penchants qui doivent suivre, d'après Nietzsche, l'adoption de cette conception du monde. De quel droit, au nom de quel cri-

1. *Ainsi parlait Zarathoustra*, I, 6 ; coll. I, 24 ; III, 10, etc. Les mots soulignés ici et ailleurs, le sont par Nietzsche.

tère décidera-t-on, quand on proclame le corps règle unique et fin en soi, que telle vilenie et telle bassesse, que telle dégénérescence et telle névrose, sont contraires à la destinée du Surhomme? Qu'en sait-on? Sur quel fondement objectif l'affirme-t-on? En vérité il faudrait, pour railler cette nouvelle « métaphysique », l'ironie amère de Zarathoustra.

Mais ce ne sont pas ces conséquences seules qui condamnent la thèse fondamentale de Nietzsche. Cette thèse, dans ce que j'appellerai son corps, est celle du déterminisme absolu de l'univers ; ensoleillé par le postulat du progrès humain par la volonté, progrès d'ailleurs rigoureusement limité dans la vie présente et mesuré par les exigences « du corps et de la terre ». Se charge qui pourra de concilier cet effort volontaire de l'homme pour se dépasser avec le fatal et nécessaire retour des choses : si le *Surhomme* est un anneau de la chaîne éternelle, il viendra donc, et puérile est la tentative que nous ferons pour hâter son heure... — La philosophie de Nietzsche, dans sa partie générale et négative : le *Retour éternel*, n'est en somme que la plus poétique [1], mais encore la plus logique conclusion de la doctrine matérialiste. Quant à l'autre, la théorie du *Surhomme*, ou bien elle n'est que la transcription symbolique du progrès aveugle de l'univers, et c'est alors le transformisme moniste; ou bien vraiment (et tout semble favoriser cette interprétation) Zarathoustra enseigne que l'homme peut, par un libre effort de volonté, introduire dans l'univers un nouvel élément de perfection et de beauté, en le forçant à produire le Surhomme. Une fois entré dans le cycle des choses, le Surhomme y aura éternellement sa place, et la vie humaine vaudra d'être vécue. Que ce soit là un rêve, en contradiction avec le reste de la conception déterministe du monde, c'est ce qu'il est aisé de voir; mais c'est aussi, je crois bien, une justification, aux yeux de Nietzsche, de toute sa philosophie, où se trouve introduit ainsi une sorte d'idéal et un aiguillon vers le mieux. Tant il est vrai que l'*idéalisme* trouve toujours quelque fissure pour se glisser dans les systèmes les plus obstinément clos à l'Au-delà !

1. Il n'est pas sans intérêt de remarquer que c'est aussi vers cette époque (1886) que le monisme transformiste se colorait, sous la plume émue de J.-M. Guyau, de nuances chatoyantes et somptueuses. Comme si, pressentant déjà la *renaissance de l'idéalisme*, la brutale doctrine s'enveloppait, pour combattre, de ses plus riches atours !

Quoi qu'il en soit, l'esprit, l'âme de toute la doctrine nietzschéenne, c'est assurément l'égoïsme humain, « cette joie égoïste, qui se protège elle-même comme si elle s'entourait de bois sacrés[1] ! ». C'est là un principe premier que l'homme peut se formuler ainsi : Tout existe pour ta joie, pour ton rire vaillant et allègre; ton unique devoir est d'atteindre ta destinée, de te dépasser en t'épanouissant dans la vie heureuse et jeune. Homme qui veux devenir Surhomme, le monde n'a de sens que par toi : toute soumission de ton *moi* à une puissance quelconque, au ciel ou sur la terre, est une déchéance et un crime. Vis au dépens du troupeau humain : c'est un fumier où ta fleur doit plonger sa racine, en le méprisant. Loin de toi toute pitié, toute compassion : « Dieu est mort ; c'est sa pitié pour les hommes qui a tué Dieu[2]... » Revise en ce sens toute la vieille « table des valeurs », ou plutôt brise-la, et fais-en une nouvelle dont tu sois toi-même la mesure.

Eh bien, cette religion de l'égoïme n'est pas seulement dangereuse et coupable, elle est fausse. Son idole ne tient pas debout.

L'homme est un être dépendant, c'est un fait. Il dépend de moins que lui, car il se heurte, se meurtrit, et parfois se brise, quelle que soit sa vigueur de volonté, à un inexorable *autre chose* contre lequel il est impuissant. Un peu d'usure, une légère déviation dans les cellules cérébrales d'un Frédéric Nietzsche, et « en voilà pour jamais ». L'homme dépend de ses égaux par l'éducation, par la vie sociale, par l'énorme et complexe réseau de relations humaines où il est enserré. Appeler ce réseau des lacs, et y échapper, comme Zarathoustra, par la solitude, est une chimère. Si l'on admet une puissance transcendante, capable d'infuser, par des intermédiaires humains, une vie nouvelle dans l'humanité, à la bonne heure !... Mais ce n'est pas, que je sache, d'en haut que viendra la force salutaire du Surhomme. Or, la route du ciel une fois barrée, on ne fera monter la société que par les dons qu'on aura reçus d'elle : on n'en sortirait que pour sortir des conditions nécessaires du progrès et de la vie humaine elle-même.

L'homme, enfin, ne s'explique pas à lui seul. Ce n'est pas seu-

1. *Ainsi parlait Zarathoustra*, III, 11.
2. *Ibid.*, II, 3.

lement comme semble le croire Nietzsche, un instinct d'esclave qui le courbe devant un autre; c'est la connaissance, aussi confuse qu'on voudra, mais enfin certaine, de sa dépendance physique et morale. Dépendance physique, parce que l'immense chaîne dont l'homme est un anneau, — l'anneau d'or, accordons-le aux monistes, s'ils le veulent, — ou ne se tient pas dans l'être par soi, et exige à s'y maintenir un plus puissant, duquel l'homme dépendrait ; ou s'y tient, et, dans cette hypothèse (d'ailleurs démentie par l'évidente contingence des phénomènes rapprochés des propriétés essentielles de l'être de soi), dans cette hypothèse, dis-je, loin de s'ordonner à l'homme, doit se le subordonner. Dépendance morale, parce que, antérieurement à toute loi positive, à toute habitude héritée, il y a un ordre de choses indépendant de la volonté humaine, et s'imposant à elle. Ces thèses, comme toutes les fondamentales, prêtent à la sophistique négative, mais leur contradictoire répugne; leur clarté propre les impose à tous les bons esprits ; leur nécessité est telle qu'on ne les nie en principe que pour les réintroduire subrepticement, et comme par une porte de derrière, dans toute conception complète de la vie. Et c'est ce qu'il serait aisé de montrer pour la philosophie nietzschéenne.

Mais l'opposition de ce qui, dans cette philosophie, est spécifique et fondamental, avec des vérités certaines, nous ôte l'obligation de faire ressortir le détail de ces contradictions internes, dont quelques-unes ont été, du reste, signalées plus haut. Ni l'homme actuel, ni l'hypothétique *Surhomme* tel que l'a rêvé Nietzsche, n'est à lui-même sa propre fin, unique, indépendante et suprême. Toi et moi, frère qui me lis, nous sentons bien que nous ne sommes, ni ne deviendrons en restant hommes, le but dernier du monde; nous savons que nous ne suffisons, en fait, ni à nous expliquer, ni à nous développer, ni à nous purifier, ni à nous satisfaire — beaucoup moins à nous transformer. Et c'est là «une ancre (pour emprunter cette expression à un grand sceptique, plus voisin de Nietzsche qu'on ne croirait [1]), sur laquelle l'humanité ne chassera pas ». Et cela nous dispense d'un plus long examen.

Mais cela ne nous dispense pas de sentir, et d'exprimer, en

1. Ernest Renan.

face de cette œuvre et de cette âme, une grande pitié et une sainte colère. Colère de voir sacrifiés à une telle idée et gâtés par un tel orgueil les plus beaux dons qu'on puisse admirer dans un homme : la force de conception, l'amplitude des vibrations poétiques, l'instinct du beau et de l'expressif, la haine vengeresse de tout ce qui est bas et médiocre.

Avec quelle sûreté mon rêve a regardé ce monde fini !... — Comme si une grosse pomme s'offrait à ma main, une pomme d'or, mûre, à peau fraîche et veloutée : ainsi s'offrit à moi le monde ; — comme si un arbre me faisait signe, un arbre à larges branches, à volonté ferme, courbé en appui et en reposoir pour le voyageur fatigué : ainsi le monde était placé sur mon promontoire ; — comme si de gracieuses mains portaient un coffret à ma rencontre, un coffret ouvert par le ravissement des yeux pudiques et vénérateurs : ainsi le monde se porta à ma rencontre ; — pas assez énigme pour chasser l'amour des hommes, pas assez solution pour endormir la sagesse des hommes [1]...

Hélas ! on ne saurait mieux dire, mais l'énigme fut trop profonde, la solution entrevue trop simpliste ; car ce *moi*, qui se croyait tout-puissant, prétendit enfermer l'immense problème dans ses vues courtes, et tout mesurer à sa taille. Ce fut l'irréparable. Ni la saine indignation d'une âme haute en face des petitesses du présent, ni les coups d'ailes éperdus, vers un mieux, toujours trop semblable à lui-même, ne sauvèrent le philosophe des mauvais conseils, des blasphèmes dorés, des chimères vaines... Mais ce n'est pas sans pitié que l'on voit ce sacrifice abominable s'accomplir, de tout un génie à cette lâche idole du *moi* ; — et puisqu'une lueur peut encore, au dernier moment, traverser la nuit du malheureux poète, nous prierons Dieu, pour lui et pour nous, par ces vieilles et nobles paroles, plus honorables pour l'homme, dans leur sincérité, que les rêves démesurés d'un orgueil farouche :

Memento quod sumus tui,
Licet caduci, plasmatis :
Ne des honorem nominis
Tui, precamur, alteri.

Léonce DE GRANDMAISON, S. J.

1. *Ainsi parlait Zarathoustra*, III, 10. (Trad. H. Albert.)

BULLETIN D'ÉTUDES BIBLIQUES

I. — ANCIEN TESTAMENT

Depuis notre dernier bulletin, auquel nous regrettons de n'avoir pu donner plus tôt une suite, le *Cursus Scripturæ Sacræ*, rédigé par les Jésuites allemands, s'est encore enrichi de plusieurs volumes importants, pour l'Ancien Testament et pour le Nouveau.

Le P. de Hummelauer a commenté en deux volumes l'*Exode*, le *Lévitique* et les *Nombres*[1]. Par ce que nous avons dit de son travail précédent sur la *Genèse*[2], nos lecteurs ont déjà l'idée de ce qu'est la continuation. L'auteur ne dissimule et ne laisse sans réponse aucune des difficultés du texte ; quant à sa science d'interprète, un juge compétent, et qui ne le flatte point, l'atteste, en déclarant que ce commentaire « pourrait être donné comme un modèle de l'emploi judicieux des langues orientales et des découvertes historiques[3] ». Les défauts qu'on peut lui reprocher viennent d'une certaine exubérance de ses bonnes qualités : sa singulière pénétration, si bien servie par son érudition, et son ardeur à creuser les problèmes exégétiques, tournent parfois à la subtilité et l'entraînent trop loin dans le champ des conjectures. Ses solutions, assez souvent neuves et habituellement ingénieuses, ne sont donc pas toujours également convaincantes, mais elles ne sont jamais indignes de l'attention même de ceux qu'elles ne satisferont pas.

Il est permis de trouver, par exemple, que l'imagination a un peu trop de part à ce qu'il dit des prêtres qu'avaient les Israélites avant l'institution du sacerdoce aaronique, de l'opposition qu'ils firent à Moïse et de la manœuvre plus habile qu'honnête par laquelle Aaron sut les éliminer. Toutefois, le fond de cette hypo-

1. *Commentarius in Exodum et Leviticum*. In-8, p. 552. — *Commentarius in Numeros*. In-8, p. 386. Paris, Lethielleux, 1897-1899. Prix : 10 et 7 francs.
2. *Études*, LXVI, p. 263.
3. R. P. Lagrange, *Revue biblique*, 1898, p. 136.

thèse mérite mieux, me semble-t-il, que les plaisanteries qui l'ont accueillie dans la *Revue biblique*[1].

Je dirai à peu près la même chose de l'hypothèse, plus hardie cependant, il faut l'avouer, qui sépare les deux coups de verge donnés par Moïse sur le rocher de Cadès (*Nombres*, xx, 11) par un intervalle de près de trente-sept ans. Les longues explications du P. de Hummelauer prouvent au moins que cette hypothèse n'est pas impossible et n'a d'ailleurs rien d'incompatible avec l'orthodoxie; il avertit lui-même qu'elle n'est pas nécessaire pour sauvegarder la vérité du texte sacré : si on ne pouvait se contenter de l'explication commune, d'après laquelle le silence de Moïse sur trente-sept années du séjour dans le désert se justifie par le but de son livre, je préférerais toujours l'hypothèse du P. de Hummelauer à celle qui cherche la raison de la forme actuelle du récit biblique dans l'action de deux ou trois ou quatre « rédacteurs » ou remanieurs successifs.

D'autres ne sont pas de cet avis, et l'ont dit plus ou moins aimablement au docte commentateur. Je n'ai pas à défendre le P. de Hummelauer, dont je n'adopte pas toutes les opinions et qui, d'ailleurs, se défend bien tout seul quand il le juge à propos. Je crois cependant devoir faire quelques remarques sur certaines critiques qui lui ont été adressées.

M. l'abbé Loisy, dans le *Bulletin critique* (15 août 1898) a fait du commentaire sur l'*Exode* et le *Lévitique* une analyse humoristique, qui nous aurait amusé, si elle ne donnait un tour ridicule même à des choses qui avaient droit d'être traitées sérieusement. Cela se termine par cet avis charitable : « Il n'y a qu'un reproche à faire à ce savant commentateur, c'est de n'avoir pas examiné sérieusement, ou plutôt de n'avoir pas examiné du tout les raisons qui ont obligé les critiques à contester l'unité et l'origine mosaïque du *Pentateuque*. S'il les avait discutées, il n'aurait pu écrire son livre tel qu'il est. Mais il a pris pour point de départ un postulat théologique ou censé tel; puis il s'est mis l'esprit à la torture pour y adapter sa critique. Il conçoit d'une façon trop matérielle et trop étroite la vérité de l'Écriture... »

1. Juillet 1899, p. 470. Compte rendu de la brochure *Das vormosaische Priesterthum in Israël* (« Le sacerdoce prémosaïque en Israël »), où le P. de Hummelauer a développé plus amplement ses idées sur ce sujet.

J'observe tout d'abord que M. Loisy a dû feuilleter bien rapidement le volume qu'il critique, pour ne pas voir que l'auteur a examiné, sérieusement examiné, toutes les objections contre l'unité et l'origine mosaïque du *Pentateuque*. Il n'y en a pas une seule, en effet, qu'il ne discute au cours de son commentaire, c'est-à-dire au fur et à mesure que se présentent les textes dont s'arment les critiques. Mais peut-être ce qui l'a empêché de s'en apercevoir, c'est que le P. de Hummelauer, dans ce volume, s'est écarté de la méthode chère aux « critiques », qui commencent par étudier la composition des Livres saints, ou plutôt qui commencent par les *décomposer*, par les disséquer, avant de les expliquer : le P. de Hummelauer l'a fait délibérément, dans la conviction que l'explication doit précéder, et qu'elle est « le meilleur guide pour arriver à se faire une idée juste de la *composition* des livres[1]. » Nous pensons qu'il a raison : comment, par exemple, serait-il possible d'apprécier exactement les prétendues contradictions que les adversaires de l'origine mosaïque du *Pentateuque* relèvent dans cet écrit, et qu'ils présentent comme la preuve principale de leur thèse, si l'on ne cherche pas tout d'abord à bien comprendre les textes, en les étudiant à la fois en eux-mêmes et dans l'ensemble dont ils font partie ?

Mais le P. de Hummelauer conclut que la thèse antimosaïque n'est pas prouvée. Voilà le grand grief de M. Loisy. Pour cet avocat ecclésiastique de la critique moderne, la thèse traditionnelle sur l'unité et l'origine mosaïque du *Pentateuque* n'est en effet qu'un « postulat théologique ou censé tel », et ce n'est qu'en se mettant « l'esprit à la torture » que le P. de Hummelauer a pu, vaille que vaille, « y adapter sa critique ».

Je ne dirai pas à M. Loisy qu'il n'a pas « examiné sérieusement » les raisons pour lesquelles la plupart des exégètes catholiques restent fidèles à la doctrine qu'il qualifie avec tant de dédain ; mais je puis dire qu'il ne les apprécie point à leur juste valeur et que, si postulat il y a, la théorie documentaire en tient pour le moins autant que la thèse traditionnelle. Les discussions si pénétrantes du P. de Hummelauer n'auront pas peu contribué à rendre ce fait de plus en plus manifeste.

Le R. P. Lagrange, dans la *Revue biblique*, est plus sympathique

1. *In Exod.*, p. 24.

que M. Loisy à l'œuvre du P. de Hummelauer. Mais elle lui plaît surtout par ce qu'elle accorde ou semble accorder à la théorie documentaire ; il y relève spécialement cette idée, qui de fait a un rôle capital dans le commentaire du P. de Hummelauer, à savoir que la législation mosaïque, pour une très grande part, ne fait que reproduire et consacrer les lois qui s'étaient établies peu à peu dans la race élue, durant l'âge patriarcal.

« Ce système, dit le R. P. Lagrange, sera-t-il la solution définitive des objections qu'on nous oppose, je n'oserais le dire ; mais il constitue à coup sûr un effort généreux et sincère pour y arriver, effort qui a son opportunité, et qui marquera dans l'histoire de l'exégèse catholique. Ainsi donc il faut renoncer à l'unité littéraire du *Pentateuque*, — ce point est acquis. Il ne faut pas considérer la législation mosaïque comme venue du ciel toute nouvelle pour s'adapter à des gens qu'on suppose *tabula rasa*, à la manière d'une constitution de la Révolution française, — ce point est acquis. Il ne faut point nier que la législation des Hébreux a suivi la voie ordinaire de toutes les législations : elle a eu son évolution comme les autres, dont le dernier terme du moins était consacré par l'autorité divine, — ce point est encore acquis. On peut admettre tout cela sans compromettre ni le caractère divin des lois, ni l'inspiration du livre [1]. »

Assurément, on peut admettre tout cela, et même je m'étonne ou, pour mieux dire, je regrette que le R. P. Lagrange paraisse donner à entendre que les défenseurs de l'origine mosaïque du *Pentateuque* ont jamais soutenu le contraire. Il est vrai que le P. de Hummelauer a appliqué plus largement qu'on n'avait encore fait l'idée que j'indiquais tout à l'heure, à savoir que le code mosaïque renferme des lois qui étaient plus ou moins en vigueur bien avant Moïse ; mais cette idée elle-même est depuis longtemps reçue dans l'exégèse catholique ; et l'on ferait une grave injure aux tenants de la tradition en supposant qu'ils « considèrent la législation mosaïque comme venue du ciel toute nouvelle ». Ils en sont aussi loin qu'ils sont loin de regarder l'histoire patriarcale comme dictée d'en haut à Moïse, sans qu'il ait utilisé aucun document préexistant.

Quand donc le R. P. Lagrange écrit qu' « il faut renoncer

1. *Revue biblique*, 1898, p. 137.

à l'*unité littéraire* du *Pentateuque* », s'il ne veut parler que de ces façons grossières d'imaginer la composition des livres mosaïques, nous sommes d'accord là-dessus, aussi bien que sur les deux autres « points acquis ». Mais si, comme on pourrait le croire d'après ce qu'il ajoute, sa pensée va plus avant et s'il juge que ces points acquis emportent l'abandon de l'*origine mosaïque* du *Pentateuque*, dans son ensemble ou dans une de ses parties essentielles, je suis obligé de protester contre cette conclusion. Le P. de Hummelauer la repousserait comme moi ; car il dit expressément que tous les documents divers, soit historiques, soit législatifs, qu'il reconnaît dans le *Pentateuque*, y ont été insérés par Moïse lui-même, qui les avait préalablement revus, corrigés, complétés, suivant que besoin était, — le tout sous l'assistance divine, bien entendu : Moïse reste ainsi le seul auteur humain du *Pentateuque* dans son ensemble essentiel.

J'ai la confiance que le R. P. Lagrange tiendra compte de ces remarques dans l'essai, qu'il annonce — pour un avenir encore indéterminé, — d'accord des conclusions de la critique documentaire avec l'orthodoxie, dans la question de la composition du *Pentateuque*. Il sait parfaitement combien il importe, surtout dans cette question, de préciser exactement les solutions en présence. A ce point de vue, je dois le remercier ici de la réponse qu'il a faite[1] aux observations publiées dans les *Études* du 5 mars 1899.

Après l'annonce à laquelle je viens de faire allusion, il a bien voulu expliquer comment, sans faire de Moïse l'auteur de tout le *Pentateuque*, il entendait sauvegarder, contre la critique rationaliste, l'autorité historique du livre sacré. Son affirmation de cette autorité est nette, non moins que sa promesse de ne la sacrifier en aucun cas aux exigences de la critique : nous n'avions jamais douté de ses sentiments à cet égard, mais nous sommes heureux d'en lire la franche expression. De plus, il indique bien lui-même à l'avance les conditions auxquelles il devra satisfaire pour tenir sa promesse. C'est parfait — pour l'intention, et cela n'est pas peu de chose. Quant à dire que la tentative réussira, c'est une autre affaire : je crois qu'en dépit de la science et de la

1. *Revue biblique*, octobre 1899, p. 630-632.

bonne volonté du P. Lagrange, elle échouera, parce qu'elle vise l'impossible.

De quoi s'agit-il, en effet? Le R. P. Lagrange commencera par enlever à Moïse la plupart, sinon tout l'ensemble des récits que la tradition lui attribue ; il admettra que ces récits se sont formés comme par couches successives, par la collaboration de trois, peut-être quatre, cinq ou six rédacteurs ou arrangeurs d'époques différentes, dont, au reste, il ne pourra donner ni le nom, ni la qualité, ni la date, mais dont les plus anciens seront certainement postérieurs de beaucoup aux événements rapportés ; et puis il s'efforcera de prouver aux rationalistes que l'histoire racontée par ces anonymes et ces inconnus mérite toute confiance. N'ai-je pas raison de dire que c'est là une entreprise sans issue ?

Je ne rétracte pas ces paroles de mon *Explication*, que le R. P. Lagrange rappelle : « Je crois toujours le docte dominicain très capable de nous donner une *solution vraiment orthodoxe* de la question des *sources* du *Pentateuque*, où les résultats sérieux de la critique littéraire ou historique s'harmoniseraient avec les témoignages certains de la tradition catholique, et je souhaite qu'il nous la donne. » Car cette phrase a une suite qui la complète : « Mais je dois ajouter, ai-je continué immédiatement, que cela ne me paraît pas possible sur la base de son mémoire (*les Sources du Pentateuque*), dont le défaut capital... est que la tradition n'y reçoit pas le rôle prépondérant qui lui appartient. C'est à elle, en effet, et non à la *critique interne*, que revient le dernier mot dans les questions d'authenticité, si étroitement connexes avec la question d'autorité des Livres saints. » Je n'ai jamais supposé qu'on pût faire une théorie *orthodoxe* des *sources* du *Pentateuque* en écartant le témoignage, certain historiquement aussi bien que théologiquement, de la tradition juive et chrétienne sur l'origine mosaïque des cinq premiers livres de la Bible.

Alors, me dira-t-on, que reste-t-il à faire dans une théorie des *sources* du *Pentateuque* ? Il reste à examiner (comme a fait le P. de Hummelauer, ou d'une autre façon) la part propre, immédiate, de Moïse dans la rédaction du *Pentateuque* ; à rechercher dans son travail définitif les documents antérieurs, soit historiques, soit législatifs, qu'il y a incorporés, etc.[1]

1. Sur la liberté que laisse dans ces problèmes la doctrine traditionnelle

M. l'abbé Loisy, dans ses *Notes sur la Genèse*[1], veut-il donner l'exemple de l'exégèse telle qu'il souhaite la voir pratiquer par les commentateurs catholiques ? Cet exemple ne serait peut-être pas très engageant. Certes, je ne conteste pas l'intérêt réel de ces recherches de détail sur : *l'arbre de vie et l'arbre de science* ; — *les chérubins et l'épée flamboyante* ; — *Caïn*, *Enos* (et les généalogies patriarcales) ; *le déluge* ; — *le sacrifice d'Isaac :* avec sa science philologique et sa parfaite connaissance du mouvement de la critique et de l'érudition orientale, M. Loisy sème au milieu de ses études un peu embroussaillées des observations que les exégètes peuvent mettre à profit. Il y est beaucoup question des opérations pratiquées sur le texte biblique par les É (*Élohistes*) et les J (*Jéhovistes*) Ier et II et d'autres encore. L'impression qui en reste, c'est que le *Pentateuque* ressemble à un tableau qui aurait été ébauché à l'origine dans quelque lieu banal, et sur lequel d'autres artistes seraient venus d'époque en époque donner de nouveaux coups de pinceau, chacun suivant son idée propre. Même en dehors de tout point de vue théologique, cette façon de se figurer la composition du livre le plus sacré des Juifs ne paraît guère vraisemblable. Comment l'inspiration du Saint-Esprit peut y trouver place, c'est ce que je ne me charge pas d'expliquer.

Quant au caractère historique des récits de la *Genèse* étudiés par M. Loisy, on saura ce qu'il en pense par ce qu'il écrit au sujet du déluge : « C'est la moralité du déluge qui est le vrai sens de l'Écriture. Quant à ses circonstances physiques et géographiques, on peut sans témérité penser qu'elles se dérobent et se déroberont toujours à ceux qui se croient en mesure de les déterminer, non que les récits ne puissent correspondre à un fait historique, mais parce qu'ils ne décrivent point la réalité matérielle du fait dont ils nous ont gardé le souvenir. » Cela ressemble, on le voit, à l'allégorisme d'Origène et de François Lenormant. Tout en admettant que les leçons doctrinales et morales sont le but principalement visé par l'auteur de la *Genèse*, nous ne pensons pas qu'on puisse réduire à ce point le contenu historique de

sur l'origine mosaïque du *Pentateuque*, qu'il me soit permis de renvoyer aux *Études*, 1888, XLIII, p. 327 et suiv.

1. *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. I-IV (1896-1899), six articles.

son livre, sans aller contre l'intention avouée de l'écrivain sacré, et sans se mettre en opposition avec l'interprétation des autres auteurs inspirés et l'enseignement constant de l'Église.

Nous apercevons bien les avantages qu'offre le système de M. Loisy pour se débarrasser des objections contre la vérité de la Bible. Il l'applique d'ailleurs au Nouveau Testament à peu près comme à l'Ancien[1] : les contradictions entre les Évangélistes, comme les divergences entre les différents rédacteurs du *Pentateuque*, sont sans conséquence, parce que tous ces auteurs écrivaient, non pour « raconter les faits dans leur réalité matérielle », mais pour mettre en évidence un enseignement dogmatique ou moral. Qu'on ne cherche donc pas chez eux la « précision » historique, qu'ils n'ont pas visée, et l'on ne pourra leur reprocher aucune erreur. C'est commode, et plus expéditif assurément que les laborieuses *harmonisations* qui sont communément en usage ! Reste à savoir si la base est solide : je ne le crois pas, et j'ai déjà dit pourquoi.

Nous signalerons encore, à part de ces études de M. Loisy, son article sur l'*espérance messianique d'après Ernest Renan*, article remarquable même au point de vue littéraire et qu'on nous dit extrait d'une *Histoire du peuple d'Israël*, « qui paraîtra prochainement en volume[2] ». Le lecteur catholique ne laisse pas que d'être d'abord dérouté par la façon dont l'auteur expose le développement des idées et des aspirations chez les prophètes. Rien sur le principe *surnaturel* de ce développement, ni sur la série progressive de *révélations* qui le constitue. De plus, certaines conclusions de la critique rationaliste, comme la date de la « description du Serviteur de Jahvé », dans Isaïe, reculée « vers la fin de la captivité », sont bien complaisamment endossées.

Mais sans doute M. Loisy ne parle le langage des rationalistes que pour se faire mieux écouter d'eux ; et, s'ils l'écoutent, ils entendront de bonnes leçons. Le système de Renan sur l'évolution des aspirations prophétiques et de la religion dans Israël est vigoureusement disséqué et mis en pièces. Et la solution par le surnaturel, jamais nommé, mais nettement montré, est heureuse-

1. Voir par exemple les notes sur l'Évangile de saint Jean (*Témoignage de Jean-Baptiste — Noces de Cana — Vendeurs du Temple — Nicodème*) dans la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*, t. III-IV (1898-1899).

2. Revue citée, III, 1898, p. 385-406.

ment exprimée dans la belle conclusion, dont je veux citer au moins quelques lignes : « A côté des accidents favorables d'où l'on fait dépendre toute la fortune de la religion israélite, il en est d'autres funestes qui auraient dû en procurer la ruine totale et qui en ont, au contraire, accéléré le progrès... Après chacune de ses épreuves, la foi se relève plus vivace et plus ferme, plus pure aussi et plus large dans l'idéal qui lui refait une espérance. Il y a là autre chose qu'une série de hasards heureux, de coups de dés qui réussissent, au lieu de manquer, il y a une force mystérieuse, cachée dans une idée qui marche et qui se réalise en marchant, que les obstacles excitent au lieu de la retarder, qui profite plus de ses déconvenues apparentes que de ses succès. Un observateur facétieux peut nombrer les illusions qui sont tombées sans qu'on y fît seulement attention, à chaque tournant du chemin, et se persuader, par des syllogismes très subtils, que la foi des générations repose sur la masse de ces illusions qu'elle a laissées derrière elle et qu'elle ne connaît plus. Il faut bien que sa force ait été ailleurs, c'est-à-dire en elle-même, dans l'esprit invisible qui la poussait en avant, même et surtout quand les événements paraissaient devoir l'accabler. »

Exposer dans toute son ampleur et toute sa force cette démonstration capitale de la divinité du christianisme, contenue dans les prophéties messianiques de l'Ancien Testament, c'est ce que le cardinal Meignan appelait lui-même « l'œuvre de sa vie ». Il a eu le bonheur de l'achever ; le dernier des sept volumes qui la composent a paru peu avant sa mort[1]. Si tous les actes de l'évêque, de l'homme public, ne peuvent avoir l'approbation générale, si la biographie, trop uniformément laudative[2], qu'une plume amie lui a déjà consacrée, n'a pas de chance de rester dans tous ses points l'histoire de l'avenir, il ne doit pas y avoir discordance dans l'estime pour son œuvre exégétique : c'est, en tout cas, le monument qui perpétuera le mieux son nom. Nous en avons

1. *L'Ancien Testament dans ses rapports avec le Nouveau et la critique moderne. De Moïse à David.* Avec une introduction sur *les types ou figures de la Bible.* Paris, Lecoffre. In-8, p. LX-512.

2. *Le Cardinal Meignan*, par M. l'abbé Boissonnot (Paris, Lecoffre, 1899). Ouvrage fort intéressant d'ailleurs, et d'autant plus qu'il est fait principalement d'après les notes laissées par le cardinal.

apprécié successivement les diverses parties, dans les *Études*, et nous n'avons rien à changer au jugement que nous en avons porté du vivant de l'auteur. Le volume qui a terminé la publication, mais qui est le second dans l'ordre logique de la série, conduit l'histoire d'Israël et le développement de la révélation messianique depuis la manifestation de la Loi au Sinaï jusqu'à la déchéance du premier roi, Saül. Il est rempli en majeure partie par les solides études sur la Thora mosaïque et ses rapports avec les croyances et les institutions égyptiennes; sur les oracles de Balaam; sur l'annonce du prophète semblable à Moïse. On sait que le savant cardinal, dans son premier volume, s'était nettement prononcé pour l'origine mosaïque du *Pentateuque*, en son entier; il la maintient ici encore, spécialement quant aux parties législatives, tout en admettant que celles-ci ont pu, avec le temps, subir quelques modifications, quelques retouches sans importance. Il observe que certaines lois du Sinaï, notamment celles qui concernent la famille, « n'eurent guère pour objet que de formuler et de sanctionner les observances et les coutumes de l'ère patriarcale » (p. 132); il aurait pu suivre plus loin cette idée, en insistant un peu moins sur l'imitation de l'Égypte, quoiqu'il fasse d'ailleurs parfaitement ressortir, à travers tous les emprunts, des différences qui donnent à l'œuvre de Moïse un caractère propre et supérieur. Enfin, nous ne pouvons que souhaiter beaucoup de lecteurs, laïques aussi bien que prêtres, à ce volume comme aux précédents : tous y trouveront de quoi instruire et au besoin fortifier leur foi contre des difficultés qu'on entend un peu partout aujourd'hui.

Pour terminer la première partie de ce bulletin, consacrée à l'Ancien Testament, signalons encore quelques publications, pour lesquelles, sans préjudice de leur valeur, peu de mots suffiront.

Voici d'abord la quatrième édition de l'*Introduction à la sainte Écriture de l'Ancien et du Nouveau Testament* par le Dr Fr. Kaulen[1]. L'ouvrage se recommande assez par le nom de l'auteur, bien connu dans la science scripturaire. Son succès, attesté par ces

1. *Einleitung in die Heilige Schrift Alten und Neuen Testaments.* I, II, III. Theil. Vierte, verbesserte Auflage. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1898-1899. 3 vol. in-8, p. VI-VI-188 ; VI-264 ; VI-272. Prix : m. 2,20 ; 3,20 ; 3,30.

éditions répétées, est mérité par la sûreté de la doctrine, la clarté de l'exposition, et une grande abondance d'informations, que l'auteur sait néanmoins combiner avec la brièveté qu'on demande à un manuel. Le Dr Kaulen est très attaché à la tradition, mais il est bien au courant des objections de la critique, et il les discute sérieusement et solidement. Son premier volume traite de l'inspiration, du canon des deux Testaments, puis des textes et des traductions. Les deux autres volumes contiennent l'introduction spéciale aux divers livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. La bibliographie des diverses questions va jusqu'aux dates de l'impression, et même les publications françaises récentes n'y manquent pas entièrement.

L'Allemagne catholique possède depuis 1830 une traduction allemande de toute la Bible, approuvée par le Saint-Siège et qui est due au chanoine Allioli. Malgré son mérite, cette traduction très répandue appelait des corrections et des améliorations. Le P. Augustin Arndt a accepté d'en faire la revision, et le premier volume de son œuvre, contenant l'Ancien Testament jusqu'au livre de Job inclusivement[1], vient de paraître comme dixième édition d'Allioli, avec une nouvelle approbation de la Sacrée Congrégation de l'Index, et la recommandation du cardinal Kopp, évêque de Breslau. On trouve dans ce beau volume le texte latin de la Vulgate avec la traduction allemande de ce texte en regard; les courtes notes d'Allioli ont été provisoirement conservées sans changement.

Pourquoi ne pas le dire ? L'apparition du premier fascicule de la *Sainte Bible polyglotte* publiée par M. l'abbé Vigouroux [2], a été une déception pour ceux qui savent ce dont le savant éditeur est capable. Aussi les critiques n'ont pas manqué. Après les explications que M. Vigouroux a données sur son but, nous reconnaissons qu'on doit lui savoir bon gré de ce qu'il nous offre et qu'il y aurait quelque injustice à lui demander davantage. Afin d'aider au développement des études bibliques parmi le clergé,

1. *Biblia Sacra Vulgatæ editionis... Die Heilige Schrift des A. und N. T.* mit dem Urtexte der Vulgata. Als zehnte Auflage des Alliolischen Bibelwerkes herausgegeben von Augustin Arndt, S. J. Erster Band. Ratisbonne, Pustet, 1899. Gr. in-8, p. xx-1332.

2. Paris, Roger et Chernoviz. Gr. in-8. L'ouvrage formera huit volumes. Prix : 5 francs le volume pour les souscripteurs.

suivant les désirs de Léon XIII, et pour lui faciliter l'usage des textes originaux de la Bible, recommandé par le grand pape, M. Vigouroux a voulu publier ces textes réunis sous une forme commode et les fournir *à un prix accessible même aux petites bourses*. Ces conditions, et surtout la dernière, ne permettaient pas de faire un travail foncièrement nouveau ; elles obligeaient à utiliser une base préexistante. Or, il y a en Allemagne, depuis 1852, une Bible polyglotte, publiée par MM. Stier et Theile, en cinq volumes (six avec le Nouveau Testament) ; très commode et peu chère, elle a été réimprimée déjà trois fois et continue à rendre de grands services. Comme cette Bible contient, outre les textes hébreu, grec et latin (de la Vulgate), la traduction allemande de Luther, avec des notes également en allemand et par des auteurs protestants, elle ne peut régulièrement devenir d'un usage courant en France. Mais, grâce à des arrangements avec les éditeurs allemands, les clichés de cette Polyglotte pourront être employés pour l'édition française, quant aux textes originaux ; la version allemande de Luther est remplacée par la traduction française de la Vulgate, due à l'abbé Glaire et approuvée par le Saint-Siège ; aux notes allemandes M. l'abbé Vigouroux substitue les siennes et y ajoute même quelques illustrations. Le fascicule paru contient le *Pentateuque :* en tenant compte de tout ce que nous venons de dire, on peut en être satisfait. La Polyglotte française n'est pas une reproduction servile ; elle est en progrès sur la Polyglotte allemande : si l'on n'a pu faire entrer dans les textes hébreu et grec tous les résultats récents des travaux critiques, ce qui aurait exigé trop de remaniements coûteux, bien des corrections y ont cependant été introduites ; le texte latin a été pourvu de sommaires marginaux qui facilitent la lecture ; les notes sont à la fois critiques et exégétiques. En définitive, nous souhaitons bon accueil à cette publication, tout en exprimant le vœu que les catholiques n'aient pas trop à attendre une autre Polyglotte, qu'on leur promet d'Allemagne et qui serait à la hauteur de tous les progrès réalisés dans l'établissement des textes bibliques. En attendant, M. l'abbé Vigouroux qui, pour être plus utile, s'est résigné à faire moins bien qu'il ne pourrait et voudrait, aura gagné, à défaut d'un accroissement de renom dont il n'a pas besoin, un nouveau droit à notre reconnaissance pour tant de services rendus aux sciences bibliques.

Nous avons déjà parlé plus d'une fois du *Dictionnaire de la Bible*[1], qui est arrivé au dix-neuvième fascicule, s'arrêtant à l'article *Gazer*. Nos lecteurs n'attendent pas de nous que nous les entretenions de chacun de ces fascicules à mesure qu'ils paraissent ; nous ne rédigeons pas une feuille d'annonces ou de réclame ; et ce que nous avons déjà dit, ou que nous pourrons dire encore de la publication en cours, suffira pour qu'ils puissent se faire une idée juste de sa valeur. Nous sommes heureux, d'ailleurs, de renouveler les éloges que nous avons déjà donnés au *Dictionnaire*. Dans la partie publiée depuis notre dernier compte rendu, nous signalerons spécialement le grand article de M. Vigouroux sur le *Canon des Écritures* (t. II, col. 134-184) ; les articles : *Cantique des Cantiques* (H. Lesêtre) ; *Cène* (C. Fouard) ; *Chaldée* (E. Pannier) ; *Chanaan* (J. van Kasteren) ; *Chartreux* (leurs travaux sur la sainte Écriture, M. Autore) ; *Chronologie biblique* (E. Mangenot, 23 col.); *Chus* (L. Méchineau) ; *Ciel* (E. Levesque et J. Bellamy) ; *Cœur* (H. Lesêtre) ; *Colossiens* (Épître aux) (E. Jacquier) ; *Commerce* (H. Lesêtre) ; *Concordances* (E. Mangenot); *Confession* (A. Vacant) ; *Coptes* (Versions) *de la Bible* (H. Hyvernat); *Corinthiens* (Épîtres aux) (E. Jacquier) ; *Correctoires de la Bible* (E. Mangenot) ; *Cosmogonie mosaïque* (P. Hamard) ; *Cyrinus* (H. Marucchi) ; *Cyrus* (E. Pannier) ; *Damas* (E. Legendre, 19 col., avec plan et vues) ; *Daniel* (E. Philippe, 37 col.) ; *David* (E. Mangenot) ; *Déluge* (E. Mangenot); *Démon*, *Démoniaques* (H. Lesêtre); *Dominicains* (Travaux des) *sur les saintes Écritures* (P. Mandonnet); *Ecclésiaste* (E. Philippe); *Ecclésiastique* (Livre de l') (J. Touzard) ; *Écriture hébraïque* (E. Mangenot) ; *Égypte* (H. Marucchi) ; *Elam* (A. Legendre) ; *Emmaüs* (L. Heidet) ; *Éphèse* (E. Le Camus) ; *Éphésiens* (Épître aux) (E. Jacquier) ; *Épîtres apocryphes* (P. Batiffol) ; *Esdras* (F. Vigouroux et E. Mangenot) ; *Esther* (F. Vigouroux) ; *Éthiopie* (F. Vigouroux) ; *Éthiopienne* (Langue - version) *de la Bible* (L. Méchineau) ; *Étienne* (J. Lagrange) ; *Évangiles* (E. Mangenot) ; *Concorde des Évangiles* (J. Azibert) ; *Évangiles apocryphes* (P. Batiffol) ; *Évêque* (F. Vigouroux) ; *Ézéchiel* (E. Philippe) ; *Femme* (F. Vigouroux) ; *Fils de Dieu* (H. Lesêtre) ; *Fin du monde* (E. Mangenot) ; *Françaises* (Versions) *de la Bible* (E. Mangenot) ;

1. Paris, Letouzey et Ané. In-4, illustré.

Franciscains (Travaux des) *sur les saintes Écritures* (P. Apollinaire et P. Norbert); *Galates* (Épître aux) (E. Jacquier); *Galilée* (A. Legendre). Nous reviendrons sur quelques-uns de ces articles prochainement.

Le *Dictionnaire de la Bible*, dont il a le soin principal, et les autres travaux que sa vaste science et son ardeur infatigable lui permettent de mener de front, n'empêchent pas M. Vigouroux de tenir constamment au courant des nouvelles trouvailles de l'archéologie orientale son ouvrage si estimé, *la Bible et les découvertes modernes en Palestine, en Égypte et en Assyrie* [1], que son légitime succès le met dans l'heureuse nécessité de réimprimer si souvent. La dernière édition, qui est la sixième, est spécialement augmentée d'un *Appendice* considérable sur le livre d'Esther, où sont utilisées notamment les intéressantes recherches de M. Dieulafoy en Susiane.

Enfin, M. l'abbé Pelt, professeur au grand séminaire de Metz, a fait passer dans notre langue une excellente *Histoire de l'Ancien Testament* [2], composée en allemand par le Dr Ae. Schoepfer. Ce n'est pas une simple traduction qu'il nous donne, c'est une adaptation conservant les richesses savantes de l'auteur, y ajoutant même, surtout pour la bibliographie des travaux français, mais refondant le tout dans un moule bien français. Le Dr Schoepfer est moins rigoureusement *conservateur* que le Dr Kaulen, par exemple ; mais tel que M. Pelt nous le présente, au moins, on peut le lire avec autant de sécurité que de profit [3].

Joseph BRUCKER, S. J.

II. — NOUVEAUX FRAGMENTS HÉBREUX DE L' « ECCLÉSIASTIQUE »

Au cours de l'année qui s'achève, nous avons publié ici deux articles sur les fragments récemment découverts du texte hébreu

1. Paris, Berche et Tralin. 4 vol. in-12. Complété par *le Nouveau Testament et les découvertes archéologiques*, 1 vol.
2. Paris, Lecoffre. 2 vol. in-12, pp. XLVIII-337 et 461, avec cartes.
3. Il suffira de mentionner les *Synopses omnium Librorum sacrorum utriusque Testamenti quas ex sua Introductione spec. in Vet. et Nov. Testa-*

de l'*Ecclésiastique*, fragments qui comprenaient dix chapitres de ce livre : XXXIX, 20 à XLIX, 14[1]. On se souvient que MM. Cowley et Neubauer, secondés par la *Clarendon Press* d'Oxford, nous en ont donné une très belle édition, accompagnée des anciennes versions grecque et syriaque, et d'une traduction anglaise de l'hébreu[2].

Nous annoncions en même temps que de nouveaux fragments hébreux du même livre, plus considérables encore que les premiers, avaient été trouvés par M. Schechter dans la *gueniza* — salle de réserve ou d'enfouissement — de la « synagogue d'Esra » du Caire, et nous ajoutions que le savant talmudiste en préparait une édition[3]. Nous sommes heureux d'informer nos lecteurs que l'édition promise ne s'est pas fait trop attendre. Elle a paru à Cambridge, et, sans avoir le fini et la commodité de celle d'Oxford, elle n'en réjouira pas moins tous les amis des lettres sacrées. M. Schechter s'est chargé du texte hébreu et des notes qui le suivent ; son collaborateur, M. Taylor, nous donne la version anglaise accompagnée de nombreuses annotations[4].

Nous ne voulons aujourd'hui que signaler à nos lecteurs l'importance de la nouvelle découverte et leur en faire connaître le contenu.

Les fragments retrouvés par M. Schechter appartiennent à deux manuscrits différents, qu'il désigne par les lettres A et B.

Les fragments du manuscrit A consistent en quatre feuillets seulement, mais d'une écriture fine et serrée qui s'étend d'un bout de la ligne à l'autre, sans tenir compte de la division du

mentum excerpsit, retractavit, complevit Rudolphus Cornely, S. J. (Paris, Lethielleux. In-8, pp. 463 ; prix : 6 fr.) L'utilité de ces résumés logiques des saints Livres se comprend sans y insister. La *Psalmorum Synopsis* est aussi publié à part. (In-12, pp. 96 ; prix : 80 cent.)

1. *Le texte hébreu de l'*Ecclésiastique *et la critique sacrée. Études*, 20 février 1899, p. 451-477. *Le texte hébreu de l'*Ecclésiastique *et l'exégèse. Études*, 20 avril 1899, p. 170-197.

2. *The original hebrew of a portion of Ecclesiasticus* (XXXIX, 15 [= Vulg., 20] to XLIX, 11 [= Vulg., 14]) *together with the early Versions and an English translation...* edited by A. E. Cowley and Ad. Neubauer. Oxford, 1897. In-4.

3. *Études*, 20 février 1899, p. 453.

4. *The Wisdom of Ben Sira. Portions of the Book Ecclesiasticus from hebrew manuscripts in the Cairo Genizah collection...* by S. Schechter and C. Taylor. Cambridge, at the University Press, 1899. In-4.

texte en stiques. Il arrive de cette sorte que nos quatre feuillets A contiennent plus de matière que les sept du second manuscrit nommé B.

Les sept feuillets de B appartiennent manifestement au même manuscrit qui nous a fourni les dix chapitres qu'ont publiés MM. Cowley et Neubauer, et que nous avaient rapportés d'Orient Mmes Lewis et Gibson d'abord, puis un peu plus tard, M. Sayce. Il nous suffira donc, pour le manuscrit B, de renvoyer le lecteur à la description que nous en avons donnée, il y a moins d'un an [1].

Le manuscrit A contient les passages suivants : III, 7 à VII, 31 ; XI, 36 à XVI, 25 ; donc dix chapitres environ [2].

Le manuscrit B renferme : XXX, 11 à XXXI, 11 ; XXXII-XXXIII, 3; XXXV, 11 à XXXVI, 23 ; XXXVII, 30 à XXXVIII, 28; XLIX, 12 à LI; donc à peu près huit chapitres.

C'est un total de dix-huit chapitres hébreux que nous rend M. Schechter. Son savant collaborateur, M. Taylor, nous apprend, d'autre part [3], que M. G. Margoliouth a identifié au British Museum deux autres feuillets, qui ont également fait partie du manuscrit B, et qui comblent heureusement deux lacunes des fragments de M. Schechter.

Le premier de ces feuillets contient : XXXI, 12-42 ; le second : XXXVI, 24 à XXXVII, 29. C'est la valeur de deux chapitres.

Si l'on additionne le tout avec les dix chapitres de MM. Cowley et Neubauer, c'est donc un total de trente chapitres que nous possédons aujourd'hui en hébreu, sur les cinquante et un qui composent tout le livre de l'*Ecclésiastique*.

Voici, du reste, un tableau qui, mises à part quelques courtes additions ou omissions, se rencontrant de-ci de-là, dira exactement aux lecteurs quelles sont les parties qui nous ont été rendues, et quelles sont celles qui nous manquent encore. Les noms des auteurs de la découverte sont placés à côté des fragments que chacun d'eux a retrouvés.

1. *Études*, 20 février 1899, p. 454.

2. Comme nous l'avons fait l'année dernière, nous suivons ici, non pas la numérotation des versets selon la Septante de Swete, adoptée par Cowley et Neubauer, ni celle des Apocryphes de Fritzsche, adoptée par Israël Lévi et maintenant par Schechter et Taylor, mais celle de la Vulgate. Cf. *Études*, 20 février 1899; p. 452, note 1.

3. Schechter et Taylor, *op. laud.*, Préface, p. V-VI.

TEXTE HÉBREU DE L'« ECCLÉSIASTIQUE »

	PARTIES RETROUVÉES	PARTIES QUI MANQUENT
		I-III, 6.
Ms. **A**, de M. Schechter. .	III, 7-VII, 28.	
		VII, 29-30.
	31[a].	
		31[b]-XI, 36[a].
	XI, 36[b]-XVI, 25.	
		XVI, 26-XXX, 10.
Ms. **B**. de M. Schechter. .	XXX, 11-XXXI, 11.	
Ms. de M. Margoliouth. .	XXXI, 12-42.	
Ms. **B**, de M. Schechter. .	XXXIII, 1-3.	
		XXXIII, 4-XXXV, 10.
	XXXV, 11-XXXVI, 23.	
Ms. de M. Margoliouth. .	XXXVI, 24-XXXVII, 29.	
Ms. **B**, de M. Schechter. .	XXXVII, 30-XXXVIII, 28[b].	
		XXXVIII, 28[c]-XXXIX, 19.
Ms. de Mmes Lewis et Gibson	XXXIX, 20-XL, 7.	
Ms. de M. Sayce.	XL, 8-XLIX, 14[b].	
Ms. **B**, de M. Schechter. .	XLIX, 14[c]-LI.	

Reste à étudier nos nouveaux textes, à en apprécier la valeur, à faire connaître enfin les résultats qu'ils nous apportent au point de vue de l'histoire, de la critique ou de l'exégèse sacrée. On peut être sûr que de tous côtés les hébraïsants vont se mettre à l'œuvre, et qu'avant longtemps nous pourrons recueillir le fruit de leurs doctes travaux.

LUCIEN MÉCHINEAU, S. J.

REVUE DES LIVRES

Étude sur la malice intrinsèque du mensonge, par Un professeur de théologie. Paris, Téqui, 1899. In-32, pp. 34. — Ce court écrit ramène l'attention, avec beaucoup d'érudition et de verve, sur une controverse souvent reprise. Une bonne preuve de l'opportunité de cette étude est dans ce fait, que les théologiens moralistes éprouvent une véritable difficulté à faire cadrer les nécessités reconnues de l'action pratique avec leur thèse de la malice intrinsèque du mensonge. Après avoir mis en relief cette espèce d'antinomie, très réelle, et se traduisant par des contradictions au moins verbales (p. 18 et suiv.), le docte *professeur* adopte les positions suivantes : Un acte n'est absolument, intrinsèquement mauvais, *dans tous les cas*, que s'il vise Dieu directement (p. 27, 28). Le mensonge, ne rentrant pas dans cette catégorie, et d'ailleurs n'impliquant pas toujours de malice envers le menteur lui-même, doit être considéré surtout comme un désordre par rapport au prochain, ou à la société humaine en général. Mais le prochain n'a pas toujours droit à la vérité, et le bon ordre social peut n'être pas troublé par un désaccord voulu entre la parole et la pensée. Il y a donc des cas où le mensonge n'est pas mal en soi, et l'on ne peut, sans exagération, le taxer d'intrinsèquement mauvais. Dès lors, une réforme s'impose dans la terminologie : il faut faire entrer dans la définition du mensonge l'idée d'un droit, soit individuel, soit social, qu'a le prochain à la vérité. Ne sera pas mensonge un désaccord où cet élément ne sera pas impliqué; mais, en revanche, *tout* mensonge sera coupable. Ainsi tomberaient les difficultés et les quasi-contradictions.

Il ne peut être question ici de discuter à fond ces propositions : il y faudrait des distinctions, des exposés, des exégèses de textes, — tout un article, aussi long, pour le moins, que l'opuscule lui-même. Je remarque seulement que les théologiens n'admettront pas aisément la distinction proposée entre un acte toujours mauvais, et un acte mauvais *per se*, mais licite *per accidens* (p. 12 et suiv.);

non plus que l'opposition entre un acte « contre nature » et un acte intrinsèquement mauvais. (*Ibid.*) Le *même* acte ne semble pas pouvoir être mauvais *per se*, et licite *per accidens* : ce ne sont pas les « circonstances » de l'acte qui changent alors, mais *son être moral* lui-même. Ainsi le même acte matériel d'homicide est tout à fait différent, dans l'espèce, s'il est accompli par un assassin, ou par un soldat dans une guerre juste : du point de vue de la moralité, une même définition ne peut embrasser cet acte dans l'un et l'autre cas. Il semble aussi que le mot paroles (*voces*), dont se sert saint Thomas (2ª 2ᵃᵉ, q. 110, a. 3), doit être pris pour l'*ensemble des signes expressifs employés dans la circonstance concrète, et considéré dans son rapport à cette circonstance.* (*Ibid.*, *ad* 5ᵐ.)

Encore une fois, je me borne à exprimer des doutes, dans l'espoir de provoquer un mémoire plus étendu. Ce mémoire donnerait à la question toute l'ampleur qu'elle mérite, et justifierait, apparemment, sur tous les points, le savant théologien anonyme. Dès maintenant, tous les moralistes gagneront beaucoup à lire son intéressante et vigoureuse étude.

Léonce de Grandmaison, S. J.

I. Le Chemin du ciel pour le Clergé régulier et le Clergé séculier, par le R. P. Miégeville, missionnaire de Notre-Dame de Lourdes. 1 vol. in-8. Tarbes, imprimerie Clément Larrieu. — **II. Le Chemin du ciel pour tout le monde**, par le même.

I. — Le R. P. Miégeville a résumé dans ces deux volumes le fruit d'une longue expérience de missionnaire et de religieux. C'est dire que les voies par lesquelles il veut conduire les âmes au ciel sont des voies sûres, où l'on ne risque ni de s'égarer, ni de s'attarder. La doctrine spirituelle de l'auteur, puisée aux meilleures sources, s'éloigne également d'un mysticisme exagéré et d'un naturalisme plein d'illusions, comme nous en offrent trop souvent certains auteurs contemporains.

Le premier volume, destiné spécialement au clergé, contient d'abord les Exercices de saint Ignace. L'auteur a pensé avec raison qu'il ne pouvait donner une base plus solide à l'édifice de la perfection sacerdotale et chrétienne. Comme il n'a voulu altérer en rien le texte du saint Fondateur de la Compagnie de Jésus, il s'est contenté de traduire en français la version latine du R. P. Roothaan. Il a fait suivre les Exercices du *Directoire*, qui en

donne le sens et en guide la pratique. La manière dont l'auteur présente cette traduction, révèle une grande habitude personnelle de la spiritualité de saint Ignace.

Ce fondement une fois établi, le R. P. Miégeville, sous le titre général de *Secrets de la vie spirituelle*, offre au prêtre un traité substantiel de l'oraison et une *Excursion dans le domaine séraphique*, où sont résolus, d'après des maîtres tels que saint Bonaventure, saint Jean de la Croix et sainte Thérèse, les problèmes les plus élevés de la théologie mystique. C'est la justification des règles du discernement des esprits selon saint Ignace, dont le prêtre doit posséder la science, s'il veut conduire les âmes avec une rectitude qui le mette lui-même à l'abri des illusions.

Enfin, le *Miroir du prêtre* et l'*Échelle d'or de la perfection* ou l'état religieux, complètent ce volume tout rempli de la substance, on pourrait dire de la moelle, des meilleurs ascétiques. Le prêtre, pour lequel il a été écrit, y trouvera de vraies lumières, non seulement pour lui-même, mais aussi pour les âmes qu'il doit conduire au ciel.

II. — Le second volume, destiné aux simples fidèles, outre le *Traité de l'Oraison*, l'*Excursion dans le monde séraphique* et l'*Échelle d'or de la perfection*, contient l'*Art de se sanctifier* et le *Traité ascétique des vertus*. Le R. P. Miégeville ne croit devoir exclure aucune âme chrétienne des sommets les plus élevés de la perfection. Il suppose, avec raison, que la grâce et l'appel d'en haut vont où il plaît à Dieu de les envoyer. Voilà pourquoi son livre, en apparence réservé aux âmes d'élite, en réalité convient à tous ceux que préoccupe le soin de leur salut. Une telle lecture ne peut que les aider à comprendre les voies de Dieu et à les suivre avec fidélité. Hippolyte Martin, S. J.

I. **La Franc-maçonnerie en France**, par Georges Goyau. 4e mille. Paris, Perrin, 1900. In-32, pp. vii-119. — II. **La Franc-maçonnerie et la paix sociale**, par Paul Nourrisson. 2e édition augmentée. Paris, Bureaux du Comité catholique, 1899. In-32, pp. 64. — III. **La Franc-maçonnerie contre la liberté**, par François Veuillot. Paris, Bloud et Barral, 1899. In-12, pp. 62. — IV. « **L'État, c'est nous** », par Un patriote. Paris, Maison de la Bonne Presse. Trois brochures in-12.

Plus la Maçonnerie s'efforce de se cacher elle et ses œuvres, — et jamais elle n'avait pris tant de mesures pour épaissir autour d'elle les ténèbres, — plus il importe de la traîner au grand jour de la publicité ; et plus il est nécessaire, par suite, d'applaudir aux écrivains qui se livrent consciencieusement à cette tâche. C'est d'ailleurs un heureux signe des temps que de voir les collaborateurs à cette campagne de lumière et de salut social arriver des côtés les plus divers : avec Jules Lemaître, l'Académie et (il ne trouve pas mauvais qu'on le dise) la pensée indépendante, trop indépendante de la religion ; la *Revue des Deux Mondes* et l'Université, avec M. Georges Goyau, unissent leurs coups — particulièrement sensibles — à ceux que portent les militants des Comités catholiques, de l'*Univers*, de la *Croix*, et, il nous est permis d'ajouter, des *Études*.

Nous croyons devoir signaler spécialement à nos lecteurs, pour qu'ils les étudient eux-mêmes et pour qu'ils les propagent, les brochures indiquées en tête de ces lignes. Elles se recommandent, comme les sœurs classiques, par des qualités semblables et qui néanmoins ne sont pas les mêmes. Richesse de documents contrôlés avec scrupule, vigueur de l'argumentation, ton vivant qui permet de rire quelquefois, mais laisse prédominer l'indignation que toute âme honnête et aimant la France doit éprouver devant l'action des Loges, voilà leurs mérites communs. Après cela, M. Goyau poursuit surtout la maçonnerie par le sarcasme fin, qui n'exclut pas la force ; M. Paul Nourrisson fait toucher du doigt que le triomphe du plan maçonnique est la ruine du pays ; M. François Veuillot nous donne un portrait de la secte peint par elle-même, c'est-à-dire fait de ses propres déclarations, où elle se révèle l'ennemie jurée des libertés les plus légitimes et des droits les mieux acquis.

Les lecteurs des *Études* connaissent déjà la *Réponse à un membre du Grand-Orient*, qui a paru dans nos pages. Elle reparaît distribuée en trois brochures, qui montreront successivement *les francs-maçons intolérants, les francs-maçons politiciens, la franc-maçonnerie grande agence électorale*. De nombreux sous-titres et sommaires, avec des tables détaillées des matières, mettent bien en relief les documents irrécusables sur lesquels repose ce juste réquisitoire. Sous cette forme plus populaire, le travail d'*un patriote* mérite, croyons-nous,

d'être largement répandu par tous ceux qui aiment leur patrie. Joseph Brucker, S. J.

Traité de Nomographie. Théorie des abaques, par Maurice d'Ocagne, ingénieur en chef des ponts et chaussées. Paris, Gauthier-Villars, 1899. In-18, pp. 480. — Pour leurs calculs quotidiens, parfois très difficiles, les ingénieurs se sont longtemps servis de tables numériques. Mais il y a un moyen encore plus rapide, qui se répand de plus en plus. Ce sont les tableaux graphiques ou *abaques;* ce sont des réseaux de lignes qui, sans aucune construction nouvelle, et à simple vue, donnent les résultats. Un de ceux qui sont entrés les premiers dans la pratique courante fut l'abaque de Lalanne. C'était une table de multiplication donnant, sur une seule feuille, les produits de deux nombres quelconques de trois chiffres, c'est-à-dire un million de résultats.

Je n'exposerai pas quels sont les procédés employés, l'ayant fait longuement jadis (*Études*, décembre 1891), lorsque M. d'Ocagne publia ses premiers travaux. Depuis, l'arbre a grandi. Le nouveau traité est rempli d'applications utiles. Pour en donner quelque idée, il suffit d'indiquer certains problèmes, dont chacun se résoudra désormais avec un abaque qui lui soit propre. 1° On résout l'équation trinôme du 3e degré (on en a besoin pour la construction des murs des réservoirs); 2° dans le service des phares, on calcule ainsi la portée lumineuse x, en fonction de a, coefficient de transparence du milieu, et de l'intensité L. On avait à résoudre l'équation transcendante

$$100\ \mathrm{L}a^x = x^2;$$

3° on calcule la charge p que peut supporter une poutre de portée a; n étant la distance des fibres qui supportent la plus haute tension; R, la limite de pression admise, et I, un certain moment d'inertie, etc.

Je n'en finirais pas de relater les applications dont cet excellent ouvrage est rempli. Augustin Poulain, S. J.

Rome et la Renaissance, *Essais et esquisses.* **Jules II**, par Julian Klaczko. Paris, Plon, 1898. 1 vol. gr. in-8, accompagné de 10 gravures. Prix : 10 francs. — M. Julian Klaczko, ancien député au Parlement de Vienne, déjà connu avantageu-

sement par ses *Deux chanceliers* et par ses *Causeries florentines*, nous présente une série d'*Essais et d'esquisses*, qu'il intitule : *Rome et la Renaissance. Jules II.* L'auteur, très au courant des questions d'art, est un guide charmant, qui porte allègrement sa vaste érudition et dont l'enthousiasme est communicatif. Il y a donc plaisir délicat et sérieux profit à se laisser conduire par lui à la basilique de Saint-Pierre, dans la Sixtine, parmi les marbres antiques qui ont inspiré les sculpteurs de la Renaissance, au milieu des merveilles du Vatican.

M. Klaczko a bien fait de donner pour titre à son livre le nom du *Pontifice terribile*, le nom de Jules II ; car ce pape est vraiment le centre où tout aboutit, comme il fut, pendant sa vie, l'âme d'un magnifique mouvement artistique. Quel cortège digne de cette puissante figure ! Jules II nous apparaît entouré des princes de l'art, des maîtres qu'il savait protéger, Bramante, Raphaël, Michel-Ange surtout, qui excelle à la fois dans l'architecture, dans la sculpture, dans la peinture, et qui même est poète à ses heures.

Çà et là le style a, naturellement, un tour qui sent l'étranger ; ce n'est qu'une saveur de plus. L'auteur, c'est bien le cas de le dire, traite son sujet *con amore*, mais aussi peut-être (car l'amour est aveugle) avec trop d'indulgence pour ce grand mouvement de la Renaissance, qui versa trop souvent dans le paganisme.

L'ouvrage est accompagné de dix gravures, dont plusieurs inédites. On pourrait noter quelques distractions, par exemple, à la page 398, dans la strophe du *Lauda, Sion*, qui commence par *Quod non capis...*, on lit: *Propter rerum ordinem*, au lieu de *Præter...*

Gaston Sortais, S. J.

Études critiques sur divers textes des Xe et XIe siècles. Tome I. *Bulle du pape Sergius IV. Lettres de Gerbert.* Tome II. *Historia d'Adémar de Chabannes*, par J. Lair. Paris, Picard, 2 in-4 carré, pp. 483 et 298. — En 1857, M. Lair, encore élève à l'École des Chartes, publiait une bulle inédite qu'il attribuait à Sergius IV et datait de l'année 1009[1]. Heureuse fortune pour un débutant. La découverte du jeune érudit fut favorablement accueillie. Le document offrait cette intéressante particularité

1. *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1857, p. 246-253.

d'être, près d'un siècle avant Urbain II, un appel à la croisade. Aussi les historiens s'en emparèrent-ils : il fut traduit et commenté dans les ouvrages de Peyré, de Baxmann, de Guarmani, de Röhricht. Il s'est produit cependant un retour offensif de la critique contre cette pièce. Pflugk-Harttung, en 1877, et le comte Riant, en 1880, prétendirent en démontrer la fausseté. La bulle n'est citée aujourd'hui dans Jaffé-Lœwenfeld [1] que précédée de la † qui dénonce les *Spuria*.

M. Lair n'abandonne pas sa cause : il en appelle du jugement prononcé contre lui et nous donne une étude très approfondie de diplomatique et d'histoire. La pièce soumise à l'examen est luxueusement reproduite en héliogravure. Ce n'est pas toutefois un original, mais une bonne copie presque contemporaine. Les arguments du critique méritent considération; mais je n'estime pas que la justification d'authenticité défie toute réplique.

Cette première étude (p. 1-88) est suivie d'un travail d'une importance considérable et d'une érudition très informée sur les *Lettres de Gerbert*. L'auteur connaît à fond la matière. Sa critique minutieuse de chacune des pièces de cette célèbre correspondance aboutit à un ensemble si imposant de données nouvelles qu'on se convainc qu'il y avait lieu de reviser le sujet, et qu'en tout cas ces travaux tiendront une place honorable à côté de ceux des précédents éditeurs de Gerbert. Il y a dix ans, quand paraissait l'édition de ces Lettres, si remarquablement élaborée par Julien Havet [2], on croyait bien, non seulement à un établissement de texte irréprochable, mais encore à une chronologie définitive. Les trois bons volumes du savant russe, Nicolas Boubnov, n'avaient pas notablement affaibli cette conviction. Je le sais, il y a une divination de la critique; Julien Havet en était doué, comme aussi d'une science consommée. La divination cependant n'a pas d'autres critères extérieurs que n'a la conjecture. M. Lair énerve beaucoup, à mon sens, la force des résultats considérés comme acquis par Julien Havet; il fait partager son opinion, à savoir : 1° Que le recueil actuel des lettres de Gerbert ne représente pas le brouillon ou *minutier* de ces lettres, s'il est

1. Tome Ier (1885), n° 3972.
2. Dans la *Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. Paris, Picard, 1889.

vrai que leur auteur en ait jamais eu un ; 2° que dans ce recueil ont été intercalées des lettres qui ne sont pas de Gerbert.

Ces conclusions sont excellentes. Ce qui l'est peut-être moins, — mais je ne le dis qu'avec réserve, — c'est qu'il faille restituer à Sergius IV la fameuse pièce *Ea quæ est Hierosolimis*, glissée par erreur dans la correspondance de Gerbert-Sylvestre II[1]. M. Lair le tient pour prouvé ; il n'a entrepris la critique des lettres de Gerbert que pour le prouver. Il y a lieu toujours de se défier des conclusions que l'on cherche. On peut encore penser qu'il n'y a qu'un pastiche dans la célèbre prosopopée d'appel à la croisade.

La *Chronique* d'Adémar de Chabannes se compose de trois parties. Les deux premières, on le sait depuis longtemps, et les quinze premiers chapitres de la troisième, sont faits d'emprunts aux *Gesta regum*, aux *Continuations de Frédégaire*, et aux *Laurissenses majores*. Quant aux cinquante-quatre derniers chapitres du livre III, on en attribue la paternité au moine de Saint-Cybard, Adémar. M. Jules Chavanon, dans son excellente édition du *Chronicon*[2], s'en est tenu à cette opinion établie. M. Lair émet aujourd'hui une hypothèse hardie, mais non téméraire : cette dernière partie elle-même de l'*Historia* n'est point l'œuvre directe d'Adémar de Chabannes ; il est, au surplus, impossible de préciser quelle espèce de part a prise Adémar aux travaux préparatoires de cette compilation.

Dans son ouvrage, où l'on ne trouvera que la partie réputée originale de la Chronique (liv. III, ch. XVI-LXIX), la publication de M. Chavanon suffisant pour le reste, le critique, sans essayer d'un plaidoyer, se contente de placer sous les yeux les éléments du problème : la confrontation des trois textes de cette *Historia*, des Annales d'Aquitaine, d'Angoulême et de Limoges, enfin de divers autres documents plus ou moins parallèles. Il sortira de là, bien sûr, et à brève échéance, une solution nouvelle.

Jules Doizé, S. J.

I. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. XXVII. Paris, Picard, 1898. In-8 de pp. 559. Prix : 15 francs. —

1. C'est la lettre XXVIII de l'édition Havet.
2. *Collection de Textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire*. Paris, Picard, 1897.

II. Histoire de l'abbaye d'Aurillac, précédée de la Vie de saint Géraud, son fondateur (894-1789), *suivie de notes et pièces justificatives*, par Mgr G.-M.-F. Bouange, évêque de Langres. Paris, Fontemoing, 1899. 2 vol. in-8, pp. xiv-577 et 658. Prix : 10 francs. — **Les Archiprêtrés de l'ancien diocèse de Limoges depuis le onzième siècle jusqu'en 1790**, par Maximin Deloche, membre de l'Institut. Limoges, Ducourtieux, 1898. Brochure in-8, pp. 52. — **IV. Un oublié. Geoffroy de Pontblanc**, par Ernest Rivière. Rennes, Simon, 1898. In-16, pp. 91. — **V. Les Voyages des Ursulines de Flandre à Rome (1684-1732)**, par l'abbé J. Loridan, aumônier des Ursulines de Saint-Saulve. Tours, Cattier, 1898. In-8, pp. 352. Prix : 4 francs. — **VI. Suppléments aux Études franciscaines sur la Révolution dans divers départements**, par le P. Apollinaire. 1895-1899. Brochures in-8. — **VII. Maury et Zelada en 1791**, *Lettres extraites des Archives vaticanes et publiées avec des notes sur la rupture des rapports diplomatiques entre le Saint-Siège et la France*, par A.-J. Rance-Bourrey, professeur honoraire de Faculté. Paris, Lamulle et Poisson, 1898. Brochure in-8, pp. 44. — **VIII. Deux siècles d'instruction publique dans une petite ville de province. Collège-séminaire de Belley**, par l'abbé Rochet. Lyon, Vitte, 1898. In-8, illustré, pp. 434. Prix : 10 francs. — **IX. Mémoires de l'abbé Baston, chanoine de Rouen**, *d'après le manuscrit original*, publiés pour la Société d'histoire contemporaine par l'abbé Julien Loth et M. Ch. Verger. T. II et III. Années d'exil (1792-1803), (1803-1818). Paris, Picard, 1899. 2 vol. in-8, pp. 417 et 372. Prix : 20 francs. — **X. Le Serviteur de Dieu, frère Joseph, ou l'Ermite de Ventron**. Montauban, Prunet, 1896. Brochure in-12, pp. 69. — **XI. Le cardinal Bilio, barnabite, un des présidents du concile du Vatican (1826-1884)**, par le R. P. Pica, barnabite. Paris, Œuvre de Saint-Paul, 1898. Brochure in-8, pp. 111. — **XII. Les Jésuites à Caen**, par le P. Alfred Hamy, S. J. Paris, Champion, 1899. In-8, pp. 176.

I. — Le recueil annuel des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, dont nous avons souvent signalé l'intérêt (V. *Études*, 30 mai 1896, p. 357), contient dans son tome XXVII, pour la précédente année 1898, une histoire documentée de l'Abbaye de la Grâce-Dieu. M. Georges Musset a pu, malgré la perte du cartu-

laire et des archives, reconstituer tout le passé de cette maison abbatiale qui jeta un grand éclat dans la vie religieuse et la civilisation de la contrée. Le défrichement des terres, le développement de l'agriculture et le desséchement des marais sont dus en partie à ses moines.

II. — Ce sont des moines encore qui ont illustré l'abbaye de Saint-Géraud, à Aurillac, ainsi appelée du nom de son saint fondateur au neuvième siècle. Le premier volume de la monographie consacrée à ses intéressants souvenirs avait paru en 1869. Le second fut brûlé chez l'éditeur en 1872. L'idée de les réimprimer était donc opportune, et nous souhaitons qu'elle contribue, suivant le vœu de l'auteur, à l'achèvement de la magnifique basilique de Saint-Géraud.

III. — Les archiprêtrés concordent-ils, en tant que circonscriptions ecclésiastiques, avec des divisions administratives et régionales antérieures? H. de Valois a confirmé leur correspondance avec les *pagi*. Benjamin Guérard, après s'être éloigné de cette thèse, s'en est rapproché. J. Desnoyers l'a reprise. M. Deloche la croit, pour ce qui concerne l'ancien diocèse de Limoges, en contradiction avec presque tous les faits.

IV. — Geoffroy de Pontblanc, l'« oublié » que M. Ernest Rivière rend au grand jour de l'histoire et dont Bouniol écrivait déjà, dans la *France héroïque*, qu'il lui manquait d'être né sur les bords du Tibre pour passer à l'immortalité, est un fier chevalier breton du quatorzième siècle. En 1364, il succomba, en défendant vaillamment la ville de Lannion contre les Anglais. Sa devise n'était-elle pas *Jusque la mort*? Cette belle figure est digne du temps des Beaumanoir et des Rohan, des Guesclin et des Clisson.

V. — Les *Voyages des Ursulines de Flandre* que publie M. l'abbé Loridan, n'étaient connus qu'en partie et grâce aux *Précis historiques*. Ils méritaient de paraître intégralement et en volume. Il est curieux autant qu'édifiant de cheminer à la suite des bonnes religieuses à travers villes et bourgs de France, d'Allemagne et d'Italie, en des temps si peu précurseurs de la locomotive et de l'automobile. Les relations de sainte Jeanne de Chantal et de sainte Thérèse qui fondaient leurs monastères au prix de

tant de peines, ne nous sont point parvenues avec le même luxe de détails. L'auteur connaît sans doute la correspondance de saint Pierre Fourier, où il aurait pu puiser d'autres termes de comparaison.

VI. — Le P. Apollinaire poursuit, avec un zèle fécond en découvertes, ses recherches sur les Franciscains victimes de la Révolution. Le fonds des archives du Vatican intitulé *Caritas Sanctæ Sedis erga Gallos* lui a fourni un martyr de plus, le P. Bonaventure Agas, et nombre de documents sur divers autres personnages. Signalons encore ses articles sur les Franciscains dans les Hautes-Alpes, le Gard, Vaucluse, la Côte-d'Or, l'Ardèche, et enfin son *Frère Jean-Louis de Goudargues, capucin, martyr.*

VII. — M. l'abbé Rance est lui aussi un chercheur heureux à qui les Archives du Vatican ont livré plusieurs correspondances d'un intérêt capital sur les relations de Rome et de la France, durant la période agitée qui aboutit au Concordat. Aujourd'hui il nous donne onze lettres de Zelada à Maury, avec deux lettres de Maury à Zelada, écrites du 28 septembre au 23 novembre 1791. Les *Souvenirs et mémoires* ont également publié une *Correspondance inédite du cardinal Maury.*

VIII. — Nous sommes en retard pour rendre compte du savant et intéressant volume consacré par M. l'abbé Rochet au collège de Belley, ce collège où fut élevé Lamartine et où enseignèrent les Pères de la foi, Ronsin, Jennesseaux, Barat. Lamartine a chanté les jardins plantés de bouquets de charmilles, les vignes hautes d'Italie, les larges sillons et les vertes prairies qui l'entouraient. Il trouvait au bâtiment « l'aspect d'une magnifique abbaye de cénobites épris des champs, plutôt que la physionomie murale d'une prison d'enfants ». En ce moment où tant de clameurs s'élèvent contre la vieille éducation classique des internats, le livre de M. l'abbé Rochet se recommande comme une actualité. De charmantes illustrations ajoutent à l'intérêt du récit.

IX. — L'abbé Baston n'est pas un inconnu auprès de nos lecteurs pour qui nous avons analysé le tome Ier de ses intéressants Mémoires (*Études*, 5 février 1899, p. 399). Il est heureux que cette publication se trouve aujourd'hui menée à bonne fin par

l'adjonction des tomes II et III, édités avec autant de soin que le premier par M. l'abbé Loth et M. Ch. Verger.

X. — Très originale, cette vie de l'ermite de Ventron, que nous donne M. l'abbé Salmon, d'après le récent procès informatif. De cet humble, qui semble prédestiné à la gloire des autels, Léon XIII disait naguère : « Vous avez eu en France de grands agitateurs politiques. Qu'est-il advenu d'eux ? Le pauvre frère Joseph Formet, lui, n'a pas fait de bruit pendant qu'il vivait, et voilà que Dieu le glorifie. »

XI. — Le cardinal Bilio est un tout autre personnage. Celui-ci a connu les honneurs ecclésiastiques et figuré sur de grandes scènes. Né en 1826, créé cardinal par Pie IX en 1866, il n'envisagea cette « formidable dignité » qu'avec l'effroi de l'humilité chrétienne ; mais la Providence qui exalte les humbles fit de lui un des présidents du concile.

XII. — Les *Jésuites à Caen*, de M. Puisieux, datent d'une ère de persécution qui, nous l'espérons, ne se rouvrira plus sur notre terre de liberté. Le P. Alfred Hamy, si avantageusement connu par ses nombreux travaux historiques, a repris ce chapitre d'histoire locale, d'après le manuscrit du P. Jean-Baptiste de La Duquerie, né et mort à Caen (1666-1726). Son ouvrage, avant tout documentaire, est une utile contribution à l'histoire de la Compagnie de Jésus en France sous l'ancien régime.

Henri Chérot, S. J.

I. **Mélanges d'histoire bénédictine**, par dom Ursmer Berlière, O. S. B. Première série. In-8, pp. 209. Deuxième série. In-8, pp. 220. Abbaye de Maredsous. — II. **La Chartreuse de Dijon**, *d'après les documents des archives de Bourgogne*, par C. Monget. Tome I. Montreuil-sur-Mer, imprimerie de Notre-Dame-des-Prés. 1898. In-4, pp. 445. — III. **Histoire de Cléry et de l'Église collégiale et Chapelle royale de Notre-Dame de Cléry**, par Louis Jarry. Orléans, Herluison. 1899. In-8, pp. xxxii-430. — IV. **Vie de Mgr Dupont des Loges**, par M. l'abbé Félix Klein. Poussielgue, 1899. In-8, pp. 500. — V. **Album géographique**, par Marcel Dubois et Camille Guy. Tome III. *Les Régions tempérées*. A. Colin. In-4, illustré, pp. 244. —

VI. Les Cités romaines de la Tunisie, par J. Toutain. Fontemoing, 1896. In-8, pp. 412.

I. — Le savant bibliothécaire de Maredsous publie sous le titre de *Mélanges* ses belles études, bien connues, pour la plupart, des lecteurs de la *Revue bénédictine*.

La *première série* évoque le souvenir des grands moines qui essayèrent de faire pénétrer dans leurs abbayes l'action réformatrice des conciles de Constance et de Bâle; — des travailleurs liégeois qui, au quinzième siècle, continuèrent les traditions de l'illustre Rupert; — des deux congrégations des *Exempts de Flandre* et de *la Présentation Notre-Dame* qui furent la preuve et le fruit, dans les Pays-Bas, aux environs de 1600, d'un si merveilleux réveil de l'esprit religieux dans l'ordre de Saint-Benoît.

Dom Berlière nous entretient, dans la *deuxième série*, de la Congrégation des *Exempts de France* et de l'*Abbaye* belge *de Flonennes*. Mais, ceci mis à part, ce sont les hommes plutôt que les institutions qui ont place dans ces pages érudites : le *P. Placide Braun* d'Augsbourg, un de ces moines que les bouleversements de la Révolution française et de l'Empire ne purent arracher à leurs études ni à l'espoir de jours meilleurs; *dom Anselme Berthod*, bénédictin franc-comtois, qu'un ordre bizarre du gouvernement autrichien associa aux Jésuites bollandistes, au milieu desquels il mourut en 1788; les *Correspondants*, que *dom Calmet* trouva dans la Congrégation de Saint-Vanne, en Lorraine, aux Pays-Bas, en Allemagne; les *Bénédictins français*, dont les *lettres inédites* sont si intéressantes pour notre histoire littéraire.

Je ne puis entrer ici dans le détail de toutes ces études faites avec tant de conscience et d'amour par dom Berlière. Au moins, faut-il le remercier de faire revivre ces chercheurs acharnés et sagaces, simples et bons, qui passent leur vie dans les bibliothèques à constater l'histoire que les bruyants publicistes se contentent d'inventer.

II. — La Chartreuse de Dijon est devenue un hospice d'aliénés. Dans sa charte de fondation (1384), Philippe le Hardi n'avait pas prévu ce détournement. Et quand on a lu M. Monget, comme on regrette que le monument de religion et d'art, royalement bâti par un duc de Bourgogne, ne soit pas resté aux fils de saint Bruno !

« Les archives de la Côte-d'Or possédant, sauf quelques lacunes, la suite des comptes de la trésorerie ducale, il est possible de suivre, presque au jour le jour, le détail des travaux et leur mode d'exécution, d'examiner dans leur rôle quotidien ces personnages divers, officiers de l'entourage ducal, artistes, maîtres des œuvres, simples ouvriers, qui prirent part à la construction ou à la décoration de la Chartreuse de Dijon. » M. Monget a fait, année par année, le classement intelligent et minutieux de ces comptes ; c'est tout son livre. Et il est incroyable comme cette simple suite de quittances nous fait pénétrer dans la vie ouvrière et artistique du quatorzième siècle. Des illustrations bien choisies et des essais de reconstitution achèvent cette évocation du passé.

Du grand cloître il reste le piédestal d'une croix, du petit cloître un puits, de l'église le portail, en partie, et une vieille tourelle, *la vis de l'oratoire de Monseigneur*. C'est assez pour nous faire entrevoir les merveilles que les libéralités d'un fils de France et l'inspiration de ses artistes avaient prodiguées dans cette maison de prière. C'est assez pour nous faire maudire ceux qui ont fait de ces merveilles des ruines. C'est assez surtout pour envelopper d'une ombre mélancolique la figure de ce *Hardi* duc de Bourgogne, qui signait sa charte de fondation « en *l'espérance que Dieu parferait la grâce dont il le faisait ministre ou dispensateur* », — et qui de sa fondation n'a pas même conservé un tombeau.

III. — Louis XI a été plus heureux. Depuis 1894, son tombeau — un cénotaphe, il est vrai — et sa statue ont repris leur place dans la collégiale restaurée de sa « bonne Dame » de Cléry.

Cléry est une petite ville de l'Orléanais que sa Vierge a rendue célèbre. Vers 1280, des laboureurs découvrirent dans un buisson une statue de Marie. Ils l'emportèrent avec respect et la déposèrent dans le sanctuaire le plus voisin. Voilà la tradition. « L'oratoire, centre d'abord d'une dévotion populaire et locale, devint une superbe collégiale visitée par les princes depuis Philippe IV jusqu'à Louis XIV. Elle eut même le privilège unique de remplacer Saint-Denis pendant un demi-siècle, comme sépulture officielle des rois de France et de leur famille. » A ces gloires humaines de l'antique sanctuaire s'ajoute la gloire divine d'avoir survécu au vandalisme protestant et révolutionnaire. L'histoire de

ce coin de terre touche, on le voit, et par des points délicats, à l'histoire générale de la France.

M. Jarry parle de tout cela, avec la compétence d'un fureteur d'archives, l'amour d'un provincial et la foi d'un chrétien. C'est son dernier livre ; il ferme dignement une vie que M. Baguenault de Puchesse, dans une *Notice sur l'auteur*, nous montre si bien remplie.

Les évêques d'Orléans et les curés de Cléry, en ce siècle, ont travaillé beaucoup pour rendre à la belle collégiale du quinzième siècle ses splendeurs artistiques et des foules pieuses de pèlerins. Par son *Histoire*, M. Jarry a fait briller au loin quelque chose de ses splendeurs.

IV. — C'est une vraie figure d'autrefois que M. Klein évoque dans son livre sur l'évêque de Metz. La volonté de Dieu a été l'unique et souveraine règle de conduite de Mgr Dupont des Loges. Cela n'a rien de bien moderne; mais cela a suffi pour donner à un homme, dont les goûts eussent fait un ermite, une activité constante dans les affaires et un indomptable courage dans les luttes nécessaires.

Il y a eu, en France, des prélats d'un talent plus remarquable, d'une science plus étendue, d'une initiative plus ardente ; aucun n'a eu un caractère plus haut et plus ferme. Pendant sa longue carrière d'évêque (1842-1885), comme pendant toute sa vie, il a été *qualis ab incepto*, tout entier au devoir ; son peuple et son clergé en étaient fiers ; et les chefs d'État — Guillaume Ier comme Napoléon III — en étaient saisis de respect. Vraiment c'était un de ces hommes qui font honneur à l'homme.

Cette dignité, qui lui venait de sa race et surtout de sa conscience de saint, se lisait sur son front tranquille, dans son regard si droit, sur ses lèvres si fermes ; elle se lit aussi à chaque page du beau livre de M. Klein. Il a bien fait, pour nous qui avons tant besoin de leçons de fierté et d'honneur, de raconter cette vie qui, au jugement du feld-maréchal Manteuffel, était celle « d'un prince de l'Église et d'un gentilhomme ».

V. — L'*Album géographique* se poursuit toujours avec le même souci de la science et de l'art, et le même bonheur à réunir l'une et l'autre. C'est à travers les *régions tempérées* qu'on se promène, en lisant ce volume. Les guides, dans la pré-

face, promettaient de faire voir « les richesses minières et les aptitudes industrielles de la Grande-Bretagne, la valeur agricole de la Russie, l'élevage en Australie, les mines d'or en Afrique australe, le développement rapide et inquiétant du Nouveau-Monde ». Les guides tiennent leurs promesses.

A quand le voyage à travers *la France*? Les auteurs nous annoncent qu'ils le préparent. Sera-t-il prêt pour 1900? Quels ciceroni nécessaires trouveraient en M. Dubois et M. Guy les étrangers qui afflueront à l'*Exposition*! D'autant que Paris, même en 1900, ne sera point toute la France.

VI. — Les cités romaines de la Tunisie nous intéressent d'autant plus que nous sommes dans ce pays, depuis 1881, les successeurs des conquérants romains. Leur œuvre *économique*, *administrative* et *politique*, là comme ailleurs, fut admirable de sagesse et de patience. *Possederunt omnem locum consilio suo et patientia* (I *Mach.*, VIII, 3). Ce mot de l'Écriture pourrait servir d'épigraphe au livre de M. Toutain, qui en est la démonstration solide et nette.

Je n'analyserai pas ce livre par le menu : sur les travaux publics, les arts, les langues, les mœurs, l'auteur est informé comme personne, avec une précision et une abondance, qui d'ailleurs ne lui font jamais perdre de vue qu'il écrit à la fois *ad probandum et ad narrandum*. Je signalerai simplement l'étude si intéressante et si personnelle de la vie religieuse et municipale. Ce livre s'impose à quiconque voudra étudier la question tunisienne.

M. Toutain fait à Rome un mérite de s'être désintéressée absolument « de ce qu'on appellerait aujourd'hui l'éducation morale de ses sujets ». Là-dessus nous ne pouvons être d'accord. Sauf cette réserve, il est certain que la colonisation romaine contient pour nous de grandes et utiles leçons, celle-ci surtout qu'une « civilisation ne s'importe pas tout entière du dehors, comme un ballot de laine ou un sac de verroteries ». Paul Dudon, S. J.

Saint-Odilon, *abbé de Cluny. Sa vie, son temps, ses œuvres*, par l'abbé Jardet, chanoine honoraire d'Autun, aumônier des religieuses de Saint-Joseph de Cluny. Lyon, Vitte, 1898. In-12, pp. 800. — Nous sommes en retard pour parler de ce livre, qui a paru à l'occasion du neuvième centenaire de la *Commémoration de tous les fidèles trépassés*, établie par saint

Odilon, en 998. Mais il garde une actualité plus générale, dans un temps où les moines de toute robe, mal appréciés de ceux qui ne les connaissent pas assez, haïs de ceux qui les connaissent trop bien, sont attaqués avec rage par tous les ennemis de l'Église, et risquent d'être peu défendus par un certain nombre de catholiques trop amis de la paix ou trop peu clairvoyants.

Ce n'est pas que l'histoire du cinquième abbé de Cluny soit de nature à convertir les adversaires de parti pris des moines. On y voit que sa congrégation était fort ultramontaine, c'est-à-dire fort dévouée au vicaire de Jésus-Christ, et que le Saint-Siège, à son tour, l'ayant prise dès l'origine sous sa tutelle très particulière, la protégeait contre les vexations de tous les puissants, fussent-ils rois ou évêques. On y voit encore qu'au milieu des débordements d'un siècle de fer et de boue, Cluny sut maintenir l'honneur des bonnes mœurs et des beaux arts, faire revivre la paix entre les chrétiens et la charité envers les malheureux, rapprendre au monde et au cloître plusieurs autres vertus que tous deux oubliaient trop. La gloire d'Odilon fut d'avoir été un grand réformateur, dans le sens catholique du mot et de la chose. Sa réforme, il l'appuya, comme l'avaient fait ses illustres prédécesseurs et comme le firent ses successeurs, sur l'obéissance à l'autorité pontificale et sur la pureté de l'esprit monastique — deux choses dont aujourd'hui on ne veut plus. Le présent ouvrage n'étant que le récit des efforts qu'Odilon s'imposa dans ce but, durant soixante ans, et des triomphes qu'il eut la joie d'en recueillir, ne saurait plaire aux hommes pour qui l'idéal du réformateur est un Luther ou un Calvin. L'écart est trop fort.

Mais les chrétiens sincères y admireront les vertus éminentes de l'*archange des moines*, du *centenaire vierge*, et cette activité prodigieuse qui pourvoyait à tous les besoins d'une immense administration et ne reculait devant aucune fatigue pour promouvoir l'œuvre de Dieu dans les âmes. Ceux qui, par vocation ou par goût, s'intéressent particulièrement à la vie religieuse, liront avec plaisir les détails sur la règle de saint Benoît, sur l'organisation intérieure de Cluny, sur les grands monastères que saint Odilon réforma par lui-même ou par ses délégués.

M. l'abbé Jardet donne ces détails avec amour — j'oserai dire, avec un peu trop d'amour : il y a luxe et surabondance, il y a des

longueurs qui seront peut-être agréables aux lecteurs de telle région ou de telle catégorie, mais ne sont pas d'un intérêt assez général et nuisent à l'effet d'ensemble. C'est l'inconvénient auquel on s'expose toujours, quand on veut être complet. Pour être tout à fait sincère, nous devons ajouter que le mal est aggravé ici par un style trop souvent traînant, chargé de répétitions, de citations, de développements plus ou moins oratoires, qui trahissent une plume encore peu châtiée.

Sur quelques points, tels que la double élection d'Odilon, la critique de l'auteur ne semble pas très ferme.

Somme toute, c'est un livre instructif, qui renferme plus de matériaux qu'il n'en fallait pour écrire un livre parfait de tous points. Pierre Brucker, S. J.

Li-Ki ou Mémoires sur les bienséances et les cérémonies. Texte chinois avec une double traduction en français et en latin, par S. Couvreur, S. J. 2 vol. in-4, pp. 788; 850. Ho-Kien-fou, imprimerie de la Mission Catholique, 1899.

Après nous avoir donné deux amples dictionnaires chinois-français et chinois-latin en 1891 et 1893, puis un volumineux travail intitulé : *Choix de documents chinois*, en 1894, enfin la traduction du *Seu-chon*, du *Cheu-king* et des *Chon-king*, l'infatigable P. Couvreur vient de publier cette année, à l'imprimerie de Ho-kien-fou, au Tche-ly sud-est, les deux gros volumes qui contiennent, en français et en latin, la traduction du texte chinois du livre classique connu sous le nom de *Li-Ki*.

Ainsi que nous l'apprend le distingué sinologue, que l'académie a déjà récompensé du prix Stanislas Julien pour son *Choix de documents*, le *Li-Ki* est une compilation de pièces mises à la suite les unes des autres dans un ordre qui laisse à désirer. Ce recueil, composé tout d'abord avec trois ouvrages anciens datant de la dynastie des Tchéou (1122-249), n'a été complété qu'au second siècle de notre ère. « C'est un ensemble de mémoires (*Ki*) ou traités sur les cérémonies et autres usages. Les rites y occupent une place importante, mais ils sont mêlés à beaucoup d'autres choses qui n'ont aucun caractère religieux. Ces mémoires sont dus au pinceau de plusieurs lettrés de l'école de Confucius, et furent mis au nombre des *King* ou classiques par l'empereur Hiuen-tsoung (713-742). »

Les choses changent peu en Chine, grâce au respect superstitieux de tout Céleste pour les vieilles coutumes (*Lao-Kouei-tchu*) ; aussi bon nombre de cérémonies actuelles ont encore beaucoup d'analogie avec celles des temps les plus reculés. C'est ce qui explique tout l'avantage que peuvent trouver les sinologues à lire les anciens auteurs du traité sur les bienséances et les cérémonies. Aussi quelques-uns d'entre eux, tels que J. M. Callery, le R. P. Zottoli et le lettré anglais J. Legge se sont-ils donné la peine de le traduire; les deux premiers en partie, et le dernier dans sa totalité. Mais ces ouvrages étant devenus rares, le R. P. Couvreur a jugé avec raison qu'il était temps d'en publier une traduction complète, pour l'usage des missionnaires et des élèves interprètes, sans parler des amis des lettres et des sciences, auxquels il offre aussi ce grand et beau travail.

Il appartient aux seuls spécialistes en linguistique et en sinologie de critiquer la valeur de la traduction, et encore cette critique ne pourrait être faite avec science et justice que par des maîtres en langue chinoise. L'on sait combien ceux-ci sont rares, surtout depuis la mort toute récente de deux des meilleurs, à savoir : de M. G. Déveria, membre de l'Institut, professeur de chinois à l'École des langues orientales vivantes, décédé en juillet dernier, et de son éminent collègue étranger, Mgr de Harlez, qui l'a suivi quelques jours après dans la tombe. Laissons donc à un « pinceau » plus capable que le nôtre le soin de relever les imperfections d'un maître aussi savant que le R. P. Couvreur, auquel nous ne connaissons d'égal ou de supérieur que son propre confrère, le très savant sinologue de la mission du Kiang-nan, le P. Zottoli. Nous nous contenterons d'admirer la disposition de l'ouvrage, ses très beaux caractères chinois, suivis sur la même page de leur prononciation en caractères latins, puis de la traduction française, et, enfin, au-dessous, de la traduction latine ; chacun de ces textes est d'un caractère différent, ce qui en rend la lecture aussi facile qu'agréable. Quelques notes sont intercalées en français dans le texte latin. Nous avons entendu un de nos amis, très bon interprète chinois, regretter qu'elles ne fussent pas plus abondantes. Le P. Couvreur eût peut-être bien fait d'imiter un peu plus, de ce côté, la traduction anglaise de Legge, qui est très fournie en notes explicatives. Mais cela eût sans doute allongé considérablement un ouvrage déjà très volumineux.

Nous croyons, d'ailleurs, qu'en s'aidant des dictionnaires antérieurement publiés par le savant jésuite de Ho-kien-fou, on trouvera dans ceux-ci tous les renseignements qu'on peut désirer.

Un certain nombre de maximes du *Li-Ki* rappellent de fort près celles de notre civilité puérile et honnête à laquelle il est intéressant de comparer les usages et coutumes des Chinois. Le précepte latin *In dubio abstine* est aussi chinois ; car on lit au chapitre 1er § 5 : « Dans le doute n'affirmez pas. » Comme en Europe, on ne doit jamais offrir un instrument tranchant ou pointu qu'en présentant le côté opposé au tranchant ou à la pointe. Les règles du deuil sont extrêmement compliquées, témoignent d'un grand respect pour les morts et de l'espérance d'une vie future. A tous ceux qui s'intéressent à la connaissance de la langue et des usages de la Chine, nous ne pouvons trop recommander la lecture de ce remarquable travail.

Albert Fauvel.

ÉVÉNEMENTS DE LA QUINZAINE

Novembre 26. — **Au Soudan,** les Anglais remportent une victoire importante. Le khalife y trouve la mort.

— **A Windsor,** l'empereur et l'impératrice d'Allemagne prennent congé de la reine d'Angleterre. Ils se rendent à Sandringham, chez le prince de Galles.

27. — **L'Angleterre** fait déclarer aux Puissances que, depuis le 11 octobre, elle est en guerre avec les Républiques sud-africaines. Jusqu'ici elle avait annoncé la répression d'un soulèvement seulement.

— **A la Chambre française,** la Commission du budget propose la suppression des crédits affectés à l'ambassade auprès du Vatican. Par 328 voix contre 187, la Chambre, d'accord avec le gouvernement, repousse cette prétention.

28. — Le gouvernement du **Transvaal** adresse aux consuls étrangers, accrédités à Prétoria, une protestation contre des procédés barbares, et contraires à la convention de Genève, employée par les Anglais, soit à l'égard des prisonniers, soit en couvrant du drapeau blanc des opérations offensives.

29. — **A Paris,** en l'église du Vœu national, inauguration du monument élevé à la mémoire de Louis Veuillot.

— **La famille impériale d'Allemagne** quitte l'Angleterre, et se rend à Flessingue, où elle rencontre les reines de Hollande.

30. — **A Rome,** publication du décret suivant de la Sacrée-Congrégation des Rites :

URBI ET ORBI

Le commencement des fêtes de l'année sainte, si heureusement promulguée par Notre Bienheureux Père et Seigneur le Pape Léon XIII, n'étant pas éloigné, il convient que, durant cette nuit, tous puissent s'approcher de l'Auteur des siècles, se prosterner au pied des autels, que l'Hostie Sainte, c'est-à-dire le divin Agneau, y soit offerte, que tous puissent participer au sacré banquet, afin d'implorer en temps opportun le secours, la grâce, et d'y trouver miséricorde. *Maintenant le salut est proche, voici le temps favorable, voici le jour du salut.*

Si le royaume des cieux, c'est-à-dire l'Église du temps présent, est semblable aux dix vierges accourant pendant la nuit au-devant de l'Époux, il convient surtout, pendant cette heureuse solennité, que chacun médite ces paroles sacrées : *Voici l'Époux qui vient, préparez vos lampes, et allez au-devant de lui.*

Il est convenable que, pendant le milieu de la dernière nuit du mois de décembre, qui sera la fin du siècle présent et le commencement du siècle nouveau, de pieuses et solennelles actions de grâces soient rendues à Dieu

pour les bienfaits accordés pendant ce siècle et aussi pour en implorer de plus grands encore, selon les nécessités des temps, afin que le siècle nouveau commence sous d'heureux auspices.

C'est pourquoi, afin que l'année 1900 s'inaugure et se termine heureusement avec l'invocation du secours de Dieu et de son Fils unique notre Rédempteur, et nous ouvre une ère qu'il est permis d'espérer bien plus heureuse, Notre très Saint Père le Pape Léon XIII a daigné accorder que le jour du 31 décembre, tant cette année qui finit, que l'année future, on puisse, dans toutes les églises ou chapelle où est conservée la sainte Eucharistie, exposer au milieu de la nuit avec la permission de l'Ordinaire, le très Saint Sacrement en forme solennelle, et célébrer une messe basse ou chantée, qui sera celle de la Circoncision de Notre-Seigneur et de l'Octave de Noël, et y donner par faveur spéciale la sainte Communion aux fidèles, soit pendant le cours de la messe, soit en dehors, en observant à ce sujet les coutumes. Rien ne faisant obstacle aux présentes.

13 novembre 1899.

† Cardinal Mazzella.

Évêque de Palestrina, préfet de la S. C. des Rites.

— **A Leicester**, M. Chamberlain prononce un discours où il préconise le rapprochement de l'Angleterre et de l'Allemagne, et attaque violemment la France, à cause de la sympathie montrée aux Boers.

Décembre 1er. — **A Constantinople**, l'amiral Fournier, commandant en chef de l'escadre française de la Méditerranée, est reçu en audience par le Sultan.

3. — **A Édimbourg**, lord Roseberry corrige la mauvaise impression produite, en France et en Europe, par le discours de M. Chamberlain. Lord Roseberry déclare que les propos de journalistes ne sauraient engager que leurs auteurs.

— **A Paris**, ouverture du Congrès général socialiste.

6. — **A Sébastopol**, arrivée de l'amiral Fournier.

— Dans le *Message* que le président **Mac-Kinley** adresse au Congrès, on remarque le passage où il déclare que les Etats-Unis se gardent de toute alliance embarrassante sur des questions qui n'ont pas d'intérêt pour eux.

7. — **A la Chambre française**, les crédits, dont la suppression, demandée par la Commission du budget, aurait entraîné la disparition de trente-cinq évêchés, de tous les vicaires généraux et d'un nombre considérable de desservants, sont rétablis à une grande majorité.

8. — **A Bruxelles**, le Sénat repousse la motion tendant à établir le suffrage universel.

— **A Paris**, le Congrès socialiste adopte les résolutions suivantes, que nous donnons à titre de très intéressant document.

Le Parti socialiste est formé, sur la base des principes socialistes émis dans la convocation du Congrès :

1° Des cinq organisations nationalement constituées;

2° Des Fédérations régionales et départementales autonomes;

3° Des groupes qui demanderont au Comité général du Parti, tel qu'il sera défini ci-après, leur inscription au Parti, à condition que ces groupes aient au moins un an d'existence et cinquante membres cotisants et qu'il n'existe pas de Fédération dans leur département. Ces groupes seront rayés du Parti si, dans le délai d'une année, ils n'ont pas constitué une Fédération départementale. Ces groupes ne pourront être admis qu'avec l'assentiment unanime des membres du Comité général ;

4° Des syndicats ouvriers qui adhèrent explicitement à la formule des principes socialistes qui a servi de base à la convocation du premier Congrès général du Parti ;

5° Des coopératives qui adhèrent à ces principes et consacrent à la propagande socialiste une part de leurs bénéfices.

LES CONGRÈS

Le Parti se réunira tous les ans en un Congrès général. Chaque Congrès déterminera le siège du Congrès suivant, mais il est entendu que, sauf exception pour l'année prochaine, à raison de l'Exposition universelle, le Congrès siègera chaque année dans une région différente.

LE COMITÉ GÉNÉRAL

Il sera constitué dans un délai maximum de huit jours un Comité général du Parti dont les pouvoirs dureront jusqu'au Congrès suivant.

Chacune des organisations sera représentée au Comité général par des délégués désignés par elle et en proportion avec le nombre des mandats qu'elle a portés au Congrès, à raison d'un délégué par cinquante mandats et fraction de cinquante.

Les Fédérations autonomes cesseront d'être considérées, pour leur représentation au Congrès, comme une organisation unique. Elles formeront sept organisations distinctes, réglées par la règle ci-dessus. Elles auront donc, en fait, un délégué chacune. Il en est de même de l'Alliance communiste.

Pour rétablir l'équilibre, chacune des autres organisations représentées au Congrès recevra un délégué supplémentaire.

Chacune des organisations sera tenue de verser au Comité général une somme fixée par lui et proportionnelle au nombre de ses mandats au Congrès.

LA PRESSE

Le Congrès déclare qu'aucun des journaux socialistes n'est, dans l'état actuel des choses, l'organe officiel du parti.

Mais tous les journaux qui se réclament du socialisme ont des obligations définies qui croissent avec l'importance du journal et le concours que lui ont prêté dans tout le pays les militants.

La liberté de discussion est entière pour toutes les questions de doctrine ou de méthode ; mais, pour l'action, les journaux devront se conformer strictement aux décisions du Congrès, interprétées par le Comité général.

Les journaux s'abstiendront de toute polémique et de toute communication de nature à blesser une des organisations.

Les journaux seront tenus d'insérer les communications officielles du Comité général.

Si le Comité général estime qu'un journal viole les décisions du parti et cause un préjudice par sa publicité, il appelle devant lui les rédacteurs responsables. Ceux-ci étant entendus, le Comité général signifie au journal,

s'il y a lieu, un avertissement public. Il signifiera qu'il demandera contre lui, ou un blâme, ou l'exclusion de sa rédaction du parti, ou la mise en interdit du journal lui-même.

Ces mesures seront discutées au Congrès annuel.

LES ÉLUS

Il sera constitué à la Chambre, sur les bases théoriques du présent Congrès, un groupe parlementaire unique placé sous le contrôle direct du Comité général qui aura à rappeler les élus aux résolutions des Congrès nationaux et à les amener autant que possible à l'unité de vote.

LES ÉLECTIONS

Nul ne pourra être considéré comme candidat socialiste s'il ne rappelle dans sa profession de foi les principes qui ont servi de base à la convocation du Congrès.

Nul candidat aux pouvoirs publics ne pourra être considéré comme socialiste si son programme ou sa profession de foi ne contiennent pas en entier les principes théoriques qui ont servi de base à la constitution du Congrès.

— **Dans l'Afrique du Sud,** le général anglais Gatacre subit une grave défaite.

10 décembre 1899.

Le gérant : CHARLES BERBESSON.

TABLES GÉNÉRALES

DE L'ANNÉE 1899 (TOMES 78, 79, 80, 81)

N. B. — Les nombres en caractères gras indiquent la tomaison ; les autres, la pagination.

PREMIÈRE PARTIE

ARTICLES DE FOND

PREMIÈRE TABLE

ORDRE DES MATIÈRES

A

Afrique. Prélot (H.). L'Afrique française, **79**, 226.

Air. Joannis (J. de). L'air liquide, **78**, 83.

Alaska. Bougis (P.). Note sur l'Alaska, **81**, 254.

Alcoolisme. Martin (H.). Le VIIe Congrès international contre l'alcoolisme, **80**, 5.

Aliénation mentale. Martin (H.). Progrès fin de siècle. L'aliénation mentale, **78**, 433. — Aliénation mentale et surmenage, 746. — Aliénation mentale et alcoolisme, **79**, 312.

Allemagne. Prélot (H.). L'Allemagne en Orient, **78**, 38. — Bismarck et la transformation de l'Allemagne, **79**, 5, 433, 778.

Américanisme. Desjardins (G.). La lettre au cardinal Gibbons, **79**, 759. — Léon XIII, Lettre à Son Éminence le cardinal Gibbons, **78**, 646.

Anglais. Bremond. (H.). Les étonnements d'un Anglais en France, **78**, 289.

Angleterre. Bremond (H.). Le mouvement catholique en Angleterre, **81**, 234.

Angleterre. Le Bachelet (X.-M.). La crise ritualiste en Angleterre, **80**, 315, 494.

Antisémitisme. Brucker (J.). L'antisémitisme et le moyen âge, **78**, 250.

Archéologie. Brou (A.). Villes antiques, **81**, 90.

Art. Beaupuy (C. de). Qu'est-ce que l'art? A propos de l'ouvrage du comte Léon Tolstoï, **80**, 237.

Ascétisme. Watrigant (H.). Une nouvelle école de spiritualité, **79**, 614.

Association. Forbes (J.). A propros d'un congrès récent sur le droit d'association, **80**, 510.

Associations. Prélot (H.). Le droit de posséder dans les associations religieuses, **80**, 145, 721.

Atmosphère. Joannis (J. de). L'exploration de la haute atmosphère. Les ballons-sondes, **80**, 781 ; **81**, 71.

Aulard (Une réplique de M.), **79**, 838.

B

Baccalauréat. Trégard (L.). Le baccalauréat, **79**, 721.

Ballons. Joannis (J. de). L'exploration de la haute atmosphère. Les ballons-sondes, **80**, 781 ; **81**, 71.

Bibliographie. Roure (L.). Livres et bibliothèques, **80**, 113.

Biologie. Martin (H.). Bulletin des sciences biologiques, **80**, 813.

Bismarck. Prélot (H.). Bismarck et la transformation de l'Allemagne, **79**, 5, 433, 778.

Bossuet. Chérot (H.). Bossuet a-t-il été janséniste? **79**, 384.

— La Broise (R.-M. de). Les travaux de M. l'abbé Delmont sur Bossuet, **78**, 815.

— Mackey (dom B.). Le panégyrique de saint François de Sales par Bossuet, d'après le manuscrit autographe, **81**, 188.

Bouillon (cardinal de). Le Génissel (J.). Le cardinal de Bouillon, d'après de nouvelles publications, **79**, 524.

Bourbaki. Chérot (H.). Un commandant de la garde. Bourbaki (1816-1897), **81**, 39, 213.

Bourdaloue. E. Griselle. Bourdaloue inédit, **80**, 649.

C

Canonique (Bulletin). Besson (J.), **78**, 826; **79**, 667; **80**, 679.

Canrobert. Chérot (H.). Le dernier maréchal de France. Canrobert (1809-1895), **80**, 606, 748.

Chimie. Joannis (J. de). Les terres rares, **79**, 69.

Chine. Gaillard (L.). Variétés chinoises, **78**, 541.

— Mangin (J.). Les journaux en Chine, **81**, 248.

Clair (Ch). Brucker (J.). Le Père Charles Clair, S. J., **79**, 131.

Clergé. Delbrel (J.). Le recrutement du clergé dans les classes supérieures de la société, **78**, 339.

— Léon XIII. Lettre encyclique aux archevêques, évêques et au clergé de France, **81**, 5.

Clisson (Olivier de). Chérot (H.). **78**, 235.

Cœur (Sacré) **de Jésus.** Léon XIII. Lettre encyclique sur la consécration au Sacré Cœur, **79**, 810.

Concessionisme. Méchineau (L.). L'autorité humaine des Livres saints et le « concessionisme », **80**, 433, 765.

Confession. Harent (S.). La confession. Nouvelles attaques et nouvelle défense, **80**, 577.

Criminologie. Martin (H.). Le crime et ses remèdes, à la fin du xixe siècle, **81**, 463.

Critique littéraire. Beaupuy (C. de). Georges Rodenbach. **78**, 769. — Mouvements d'idées dans le roman et au théâtre, **79**, 533. — Études dramatiques, **81**, 28.

— Bremond (H.). La vie et l'œuvre de Mme Julie Lavergne, **79**, 464. — — Notes de littérature, **81**, 371. — M. Estaunié et le roman de l'École centrale, 511. — Revue littéraire : pages choisies de l'année, 773.

— Delaporte (V.). La poésie et les poètes, **78**, 91. — Racine à la fin du xixe siècle, **79**, 145, 335. — Histoire et critique littéraire, **80**, 381.

D

Dogme. Bainvel (J.). La vie du dogme, d'après un livre récent, **79**, 369.

E

Économie sociale (Bulletin d'). Antoine (C.), **81**, 101.

Écriture sainte. Brucker (J.). Une explication, **78**, 671. — Bulletin d'études bibliques. I. Ancien Testament, **81**, 818.

— Durand (A.). Les rétributions de la vie future dans les psaumes, **81**, 328.

— Leroy (H.). La foi et les intellectuels, **78**, 786.

— Méchineau (L.). Le texte hébreu de l'Ecclésiastique et la critique sacrée, **78**, 451. — Un avertissement de Rome à quelques critiques et exégètes catholiques, 665. — Le texte hébreu de l'Ecclésiastique et l'exégèse, **79**, 170. — L'autorité humaine des Livres saints et le « concessionisme », **80**, 433, 765. — Nouveaux fragments hébreux de l'Ecclésiastique, **81**, 831.

Écriture sainte. Prat (F.). Comment lire saint Paul, **79**, 488.

Enseignement. Abt (E.). Les Loges maçonniques et la liberté d'enseignement, **78**, 478.
— Belanger (A.). Pour la liberté, **79**, 577. — L'enseignement libre et l'unité morale de la nation, **81**, 300.
— Brou (A.). Idoles universitaires, **78**, 577.
— Brucker (P.). Les idées d'un professeur en Sorbonne sur l'enseignement congréganiste, **79**, 507.
— Burnichon (J.). La question de l'enseignement secondaire en 1898, **78**, 21. — L'éducation nouvelle, 721. — Les collèges chrétiens, **79**, 41. — La liberté d'enseignement et le congrès de Lyon, **80**, 58. — La liberté d'enseignement et l'unité nationale, 207. — Bulletin de l'enseignement et de l'éducation, 537. — Histoire d'une idée. La liberté d'enseignement et le monopole universitaire, **81**, 145. — La loi des « garanties », **81**, 577.
— Dudon (P.). Le xixe Congrès de la Ligue de l'enseignement et la politique, **81**, 653.
— Longhaye (G.). Quinze années de la vie de Montalembert (1835-1850), **78**, 145, 310.
— Targile (P.). La neutralité de l'enseignement supérieur dans l'Université, **79**, 198, 352. — Esprit nouveau et neutralité, **80**, 800; **81**, 57.
— Trégard (L.). Le baccalauréat, **79**, 721.
— Une réplique de M. Aulard, **79**, 838.

Événements de la quinzaine, **78**, 142, 286, 428, 575, 719, 856; **79**, 142, 286, 429, 576, 716, 856; **80**, 142, 287, 429, 574, 719, 858; **81**, 144, 287, 431, 575, 719, 855.

F

Fleury. Chérot (H.). Un volontaire algérien. Le général Fleury (1815-1884), **80**, 362.

Fourier. Carrez (L.). Deux nouveaux écrits de saint Pierre Fourier, **79**, 252.

France. Bremond (H.). Les étonnements d'un Anglais en France, **78**, 289.
— Delaporte (V.). Deux princesses de la maison de France : La duchesse de Bourgogne. — La vénérable Madame Louise, **80**, 224.

François de Sales. Brucker (J.). Un nouveau livre sur saint François de Sales, **79**, 662.
— Chérot (H.). Saint François de Sales et la prédication au xviie siècle, **80**, 81.
— Mackey (Dom B.). Le panégyrique de saint François de Sales, par Bossuet, d'après le manuscrit autographe, **81**, 188.

Franc-maçonnerie. Abt (E.). Les loges maçonniques et la liberté d'enseignement, **78**, 478. — Encore les Francs-maçons. Récents et impudents mensonges, **80**, 34, 187, 331.

H

Histoire (Bulletin d'). Chérot (H.). Livres récents, **78**, 390.
— Bossuet a-t-il été janséniste? **79**, 384.
— Louis XIV a-t-il été mal élevé? — L'affaire des poisons et le prétendu jésuite Pirot. — Fénelon s'est-il montré déloyal? Bossuet et les bossuétistes, **81**, 380.

Histoire de France. Boutié (L.). Le peuple français, **81**, 487, 627.

Histoire ecclésiastique. Chérot (H.). Lettre à M. Fr. Rabbe, à propos d'une soi-disant découverte, **81**, 536.

I

Imitation de Jésus-Christ. Brucker (J.). Le livre de l'*Imitation*, **81**, 349.

J

Jansénisme. Chérot (H.). Bossuet a-t-il été janséniste? **79**, 384.

Jeunesse. Sœhnlin (L.). Ligue paroissiale de persévérance pour les jeunes gens, **81**, 257.

Jubilé. Bulle pour la promulgation du jubilé universel en l'année sainte 1900, **79**, 648.

Jubilé. Prélot (H.). Les premières « années saintes », **81**, 433.

L

La Fayette. Chérot (H.). La Fayette, **78**, 801.

La Tour d'Auvergne. Chérot (H.). Un capitaine de grenadiers au XVIIIe siècle (1743-1800), **79**, 601.

Lavergne. Bremond (H.). La vie et l'œuvre de Mme Julie Lavergne, **79**, 464, 633.

Léon XIII. Bulle pour la promulgation du jubilé universel en l'année sainte 1900, **79**, 648. — Lettre à son Éminence le cardinal Gibbons, **78**, 646. — Lettre encyclique aux archevêques, évêques et au clergé de France, **81**, 5.

Liguori (S. Alphonse de). Le Bachelet (X.-M.). La question liguorienne, **78**, 65, 196.

Littéraire (Bulletin). Beaupuy (C. de). Mouvement d'idées dans le roman et au théâtre, **79**, 533.

Littérature chrétienne. Grandmaison (L. de). Études d'ancienne littérature chrétienne, **79**, 655.

M

Maintenon (Mme de). Brucker (J.). **79**, 112. — Lettre de l'évêque de Chartres à Louis XIV (1697), **80**, 106.

Maistre (de). Longhaye (G.). Joseph —. **81**, 596, 744.

Maîtrises. Brou (A.). Nos vieilles —, **80**, 620.

Marie. La Broise (R.-M. de). La sainte Vierge et les livres sapientiaux, **79**, 289.

Missions. Brucker (J.). Statistiques, **78**, 551.

Montalembert. Longhaye (G.) Quinze années de la vie de Montalembert (1835-1850), **78**, 145, 310.

N

Nationalités. Roure (L.). Races et nationalités, **78**, 217.

Nécrologie. Brucker (J.). Le P. Charles Clair, **79**, 131.

Nécrologie. Martin (H.). Le R. P. Gabriel Desjardins, **80**, 378.

Nietzsche. Grandmaison (L. de). La religion de l'égoïsme. Étude sur Frédéric Nietzsche, **81**, 798.

Nosairis (Les). Lammens (H.). **80**, 461.

O

Orient. Prélot (H.). L'Allemagne en Orient, **78**, 38. — Les conditions de notre protectorat en Orient, **78**, 172.

— Ronzevalle (F.). Un épisode de l'histoire contemporaine des Églises d'Orient, **80**, 528.

P

Palestine. Lammens (H.). Sur la frontière nord de la terre promise, **78**, 497, 601.

Patrologie. Brucker (J.). « Le testament de N.-S. Jésus-Christ », **81**, 527.

Paul (Saint). Prat. (F.). Comment lire saint Paul, **79**, 488.

Pèlerinage. Coubé (S.). Projet d'un pèlerinage international à Paray-le-Monial pour l'année 1900, **81**, 289.

Pèlerins. Prat (F.). Pèlerins d'antan et pèlerins fin de siècle, **78**, 353.

Philosophie. Roure (L.). Spiritualisme, **81**, 168.

Philosophique (Bulletin). Roure. (L.). Le mouvement idéaliste. — Le problème de la foi religieuse. — La certitude des sens, **78**, 675.

Physique (Bulletin de). Joannis (J. de). Expériences récentes de télégraphie sans fils, **79**, 818.

Poésie. Delaporte (V.) La poésie et les poètes, **79**, 91.

Pontificaux. (Documents). Bulle pour la promulgation du jubilé universel en l'année sainte 1900, **79**, 648.

— Lettre de S. S. Léon XIII à Son Éminence le cardinal Gibbons, **78**, 646.

— Lettre encyclique de S. S. Léon XIII aux archevêques, évêques et au clergé de France, **81**, 5.

Prêtre. Martin (H.). Le Prêtre hors de la sacristie, **81**, 721.

Protectorat. Prélot (H.). Les conditions de notre protectorat en Orient, **78**, 172.

Protestantisme. Burnichon (J.). Le péril protestant, **78**, 386.

R

Rabbe. Chérot (H.). Lettre à M. Fr. Rabbe à propos d'une soi-disant découverte, **81**, 536.

Races. Roure (L.). Races et nationalités, **78**, 5,217.

Racine. Delaporte (V.). Racine à la fin du xixe siècle, **79**, 145, 335.

Ritualisme. Le Bachelet (X.-M.). La crise ritualiste en Angleterre, **80**, 315, 494.

Rodenbach. Beaupuy (C. de). George, — **78**, 769.

S

Sacré Cœur. Tournier (F.). Marie de Valernod. — Une page d'histoire de la dévotion au Sacré Cœur, **79**, 734.

Siècle (Un). Dutel (J.). Les projets pour 1900, **80**, 95.

Sociales (Questions). Fristot (P.). Les habitations ouvrières, **81**, 673.

Soldats. Chérot (H.). Figures de soldats. Olivier de Clisson (1336-1407), **78**, 235. — La Fayette (1757-1834), **78**, 801. — La Tour d'Auvergne (1743-1800), **79**, 601. — Le général Fleury (1815-1884), **80**, 362. — Canrobert (1809-1895), **80**, 606, 748. — Bourbaki (1816-1897), **81**, 39, 213.

Staël (Mme de). Longhaye (G.). **80**, 168, 449.

T

Tables. Tables générales de l'année 1899, **81**, 859.

— trimestrielles, **78**, 857; **79**, 858; **80**, 859.

Télégraphie. Joannis (J. de). Expériences de télégraphie sans fils, **79**, 818.

Théologie. Bainvel (J.). La vie du dogme, d'après un livre récent, **79**, 369.

— Le Bachelet (X.-M.). Catholicisme et progrès, **78**, 622.

Tolstoï. Beaupuy (C. de.) Qu'est-ce que l'art? A propos de l'ouvrage du comte Léon —, **80**, 237.

Tuberculose. Fristot (P.). Une œuvre sociale. — La lutte contre la tuberculose par les sanatoria populaires, **80**, 670.

V

Valernod. Tournier (F.). Marie de Valernod. Une page d'histoire de la dévotion au Sacré Cœur, **79**, 734.

Veuillot. Longhaye (G.). La jeunesse de Louis Veuillot (1813-1845), **80**, 289.

Victor Hugo. Chervoillot (L.). Victor Hugo, d'après sa correspondance (1836-1882), **78**, 109.

Vieira. Cabral (L.). Vieira. Sa vie, son éloquence, **78**, 368, 520.

SECONDE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

DEUXIÈME TABLE

ORDRE DES AUTEURS

A

Adam (J.), S. J. Joseph Sépet, **79**, 425.

Adam (P.). La force, **79**, 549.

Adenis. La visite imprévue, **79**, 714.

Albans (P.). Le secret du vallon d'Enfer, **81**, 718.

Albin (C.). L'île de Crète, **78**, 269. — La poésie du Bréviaire, t. I, **80**, 853.

Alis (R.-L.). Histoire de la ville, du château et des seigneurs de Caumont, **78**, 133.

Allard (P.). Études d'histoire et d'archéologie, **78**, 131. — Saint Basile, **80**, 418.

Amestoy (A.). L'héritage de la marquise, **79**, 713.

Ansault (P.). Œuvres oratoires (édition Mazoyer), **78**, 553.

Antoine (Ch.), S. J. Cours d'économie sociale, **81**, 413.

Antuzan (J. d'). Tel père, tel fils. — Mères d'orphelins, **80**, 572.

Apollinaire. Supplément aux Études franciscaines sur la Révolution dans divers départements, **81**, 843.

Arendt (G.), S. J. Apologeticæ de Æquiprobabilismo Alphonsiano.... dissertationis... crisis, **78**, 64.

Argyll (E. d'). Exil et patrie, **79**, 427.

Arnaud (C.). Cinquante plans d'instructions, **78**, 553.

Arnould (L.). Racan, **80**, 381.

At. Les Apologistes français au dix-neuvième siècle, **80**, 690.

Aubin (E.). Les Anglais aux Indes et en Égypte, **80**, 846.

Aucler (P.), S. J. Les villes antiques : Athènes, Jérusalem, Rome, Carthage, **79**, 854 ; **81**, 90.

Augustin (saint). La cité de Dieu (traduction L. Moreau, t. I.), **81**, 125.

B

Bainvel, S. J. La foi et l'acte de foi. **78**, 695.

Bar (E. de). Sainte Agnès, et les vierges de la primitive Église, **78**, 565.

Barbey d'Aurevilly. Les philosophes et les écrivains religieux, **80**, 381.

Barneaud (C.). Origine et progrès de l'éducation en Amérique, **78**, 557.

Barrau (H.). Amusons-nous bien, **79**, 715.

Barthélemy (comte de). En Indo-Chine (1894-1895), **81**, 137.

Bartin (Ét.). Études de droit international privé, **81**, 271.

Basch (V.). Essai critique sur l'esthétique de Kant, **79**, 693.

Battandier (Mgr A.). Annuaire pontifical catholique, 1899, **78**, 704.

Baudrillart (A.). Philippe V et la cour de France, t. III, **78**, 395.

Baur (J.-B.). Argumenta contra orientalem Ecclesiam, **78**, 839.

Bayard (L.). Notes de grammaire latine, pour servir à la traduction du français en latin, **79**, 426.

Bazin (R.). La terre qui meurt, **79**, 854.

Bauchet (L.). Traité de l'extradiction, **81**, 271.

Beau de Verdeney (E.). Corrigeons nos défauts, **80**, 126.
Beaune (H.). Nouveaux fragments de droit et d'histoire, **81**, 271.
Belin (F.). Histoire de l'ancienne Université de Provence. Première période (1407-1679.), **81**, 711.
Bellarmin (V. R.). Exhortationes domesticæ, **81**, 270.
Bentzon (Th.). Nouvelle-France et Nouvelle-Angleterre, **80**, 846.
Bérenger (H.). La conscience nationale, **78**, 557.
Bergerat (E.). Plus que reine, **79**, 549.
Berget (A.) et Chapuis (J.). Cours de physique à l'usage des candidats aux écoles spéciales, **78**, 129.
Berlière (Dom). Mélanges d'histoire bénédictine, t. I et II, **81**, 846.
Berthier (J.). Les merveilles de la Salette, **80**, 552.
Bertrand (A). L'enseignement intégral, **79**, 273.
Besse (dom), O. S. B. Le moine bénédictin, **78**, 413.
Beugny d'Hagerue (G. de). Notre-Dame du Haut-Mont, **79**, 262.
Bischoff (O.), SS. R. Une corbeille de fleurs, **78**, 566. — Un parterre de fleurs ou mémorial consolant des bienfaits de la sainte Vierge. — Aux défenseurs de la patrie, **79**, 262.
Bizeul, S. J. Chinois et missionnaires, **79**, 137.
Blampignon (E.-A.). Études critiques et littéraires, **81**, 569.
Blanc (E.). Dictionnaire universel de la pensée, **81**, 560.
Blanc de Saint-Bonet (A.). L'amour et la chute, **80**, 254.
Blaviel (de). Questions philosophiques, politiques, sociales, **80**, 692.
Bled (O.). Les évêques de Saint-Omer, depuis la chute de Thérouanne (1553-1619), **78**, 272.
Blin (E.) et Rollet de l'Isle (M.). Manuel de l'explorateur, **78**, 409.
Block (M.). Annuaire de l'économie politique et de la statistique, **79**, 138.
Bodley (J.-E.-C.). France, **78**, 289.
Bold (Ph.). Catholic Doctrine and Discipline simply explained, **79**, 584.
Bondon. Déclaration des Droits de l'Homme ou Principes de 1789 mis en regard des Lettres apostoliques de S. S. Léon XIII, **80**, 410.
Bonneron (G.). Les prisons de Paris, **79**, 136.
Bordeaux (A.). Rhodésie et Transvaal, **78**, 851.
Borel (E.). Leçons sur la théorie des Fonctions, **80**, 414.
Bouange (Mgr). Histoire de l'abbaye d'Aurillac, **81**, 843.
Bourgeois (H.). Les Saints et les animaux, **78**, 270.
Bourget (P.). L'échéance, **79**, 538.
Bournand (F.). Les Juifs et nos contemporains, **78**, 850.
— Le général Bourbaki, **81**, 39.
Bouzonié, S. J. Entretien de Théotime et de Philothée sur la dévotion au Sacré Cœur, **80**, 832.
Brabandère (V. de). Les citoyens, **79**, 91.
Brancati de Lauria (cardinal). De oratione christiana ejusque speciebus, **79**, 267.
Brandi (S.). Dell' unione delle Chiese, **78**, 839.
— Rome et Cantorbéry, **79**, 551.
Branly (E.). Cours élémentaires de physique, **78**, 129.
Brémond (L.). Le chemin de la lumière ou la bonne foi en matière de religion, **81**, 705.
Brenier (H.). La mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine (1895-1897), **79**, 570.
Bretonnière (J. de La). Une âme d'enfant, **81**, 718.
Brieux. Le berceau, **79**, 547.
Brimont (vicomte de). M. de Puységur et l'église de Bourges pendant la Révolution (1789-1802), **78**, 133.
Broc de Segange (L. du). Les saints patrons des corporations et protecteurs, **78**, 404.
Brooks Adams. La loi de la civilisation et de la décadence (traduction Dietrich), **81**, 404.

Brunoy (marquise de). Entre elles, **78**, 855.

Bulard (G.). Les traités de Saint-Germain (1679), **78**, 395.

Burque (F.-X.). Pluralité des mondes habités considérée au point de vue négatif, **81**, 562.

C

Camilli (Mgr. N.-J.). Retraites et allocutions, **78**, 553.

Camus. Coup d'œil sur l'état du catholicisme dans le monde à la fin du xixe siècle, **79**, 700.

Cappart (A.), S. J. La propriété individuelle et le collectivisme, **80**, 129.

Caritas. Peau d'âne. **79**, 713.

Carton de Wiart (E.). Les grandes compagnies anglaises au xixe siècle, **81**, 714.

Catherine de Gênes (sainte). Traité du Purgatoire, **78**, 258.

Caulet (P.). L'avocat du clergé, **78**, 838.

Cauvière (J.). La Provence et ses voies nouvelles, **79**, 139.

Cazac (H.-P.). Les enfants d'Édouard (adaptation), **79**, 713.

Chabot (comte de). La chasse à travers les âges, **78**, 140.

Chalubert (G.). Un prieuré de Fontevrault au xixe siècle. Sainte Marie de Fontevrault de Chemillé (1805-1897), **78**, 133.

Champol. Sophie ma plus jeune, **78**, 853.

— Les justes. — L'homme blanc. — Amour d'antan, **80**, 283, 284.

Chapman (H.-E.). L'âme anglicane (traduction Ragey), **81**, 240.

Chappon. La dévotion à Marie inspirée à la jeunesse, d'après les exemples et les maximes du bienheureux Pierre Chanel, **78**, 258.

Chappuis de Maubou (marquis). L'alliance franco-allemande et ses conséquences, **81**, 131.

Chapuis (J.) et Berget (A.) Cours de physique à l'usage des candidats aux écoles spéciales et conforme aux derniers programmes, **78**, 129.

Charavay (E.). Le général La Fayette, **78**, 801.

Charlemagne (G.). Poésies diverses, **79**, 91.

Charles (J.-N.) et Schmitt (L.). Dictionnaire classique français-allemand et allemand-français, t. Ier, **79**, 141.

Charre. Le sacrifice de l'Homme-Dieu, **81**, 552.

Charruau (J.), S. J. Aux mères. Causeries sur l'éducation, **80**, 124.

Charruit (N.). Cours de géométrie cotée à l'usage des candidats à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr, **80**, 704.

Chartraine (J.). Or et toc, **78**, 853.

Chatton. Souvenirs de Plouguernevel, **80**, 136.

Cheikho (L.), S. J. Chrestomathia arabica cum lexico variisque notis, **78**, 285.

Chérot (H.). A propos de la disgrâce du cardinal de Bouillon. Lettre inédite de Bourdaloue au cardinal, suivie de quatre lettres extraites « des Pensées », **79**, 524.

Chevalier (S.), S. J. La navigation à vapeur sur le haut Yangtse, **81**, 137.

Chollet (A.). La morale stoïcienne en face de la morale chrétienne, **78**, 262.

Cilleuls (A. des). Histoire de l'enseignement libre dans l'ordre primaire en France, **81**, 145.

Civezza (M. de), O. M. Histoire universelle des Missions franciscaines, **79**, 701.

Claraz (J.). Le but de la vie, **81**, 705.

Claretie (L.). La vallée fumante, **81**, 717.

Cleissen (L.) et Valeur (H.), S. J. Cantiques pour missions, retraites, réunions d'œuvres, **80**, 408.

Cléré (R. de). Nécessité mathématique de l'existence de Dieu, **81**, 551.

Constans (Mgr). Vie du vénérable Cottolengo, **80**, 709.

Contesse (G.). La marine d'aujourd'hui, **81**, 717.

Coppens, S. J. Moral principles and medical practice, **78**, 410.

Coppin (O.). Manuel pieux ou vademecum des membres de l'Association universelle des familles chrétiennes, **79**, 262.

Coppin, SS. R. Vivons heureux, **78**, 258.

Coquoin (H.). Un curé modèle, vie de M. Legrand, **78**, 565.

Cosnier (L.). M. Montrieux, **80**, 272.

Couet (E.), T. S. S. Les miracles historiques du Saint-Sacrement, **78**, 565.

Courson (A. de). 1830. Chouans et Réfractaires (Bretagne et Bas-Maine), **81**, 709.

Courson (comtesse de). La persécution des catholiques en Angleterre, **78**, 273.

Couturier (dom J.). Vie de la Mère Saint-Augustin de Jésus, **80**, 709.

Couvreur (S.). Li-Ki ou mémoires sur les bienséances et les cérémonies, **81**, 852.

Coz (E.). L'une et l'autre, **80**, 284.

Croiset (J.), S. J. La dévotion au Sacré Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ, **80**, 832.

Croiset (P.). Sonis à Loigny, **79**, 713.

Crouslé (L.). La vie et les œuvres de Voltaire, **80**, 273.

Cuquel (J.). Apparitions et révélations de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge à Pauline Périé, **79**, 262.

Curé (Mgr A.). L'oraison dominicale, t. II, **78**, 258.

Curel (F. de). La Nouvelle idole, **79**, 543.

D

Dagnaud (P.-M.). La sainte communion dans les collèges catholiques, **80**, 552.

Dassé. Le manuel des catéchistes de première communion. — Exercices de catéchisme, **80**, 552.

Daux (C.). Les chansons des pèlerins de saint Jacques, **79**, 423.

Dechevrens (A.), S. J. Études de science musicale, t. II et III, **79**, 560.

Deharbe, S. J. Grand catéchisme ou exposé de la doctrine chrétienne, **81**, 552.

Deiss (E.). Un été à Londres, **79**, 140. — Anvers et la Belgique maritime, **80**, 846.

Delaire (E.). Petit fonctionnaire de Pnom-Penh (Cambodge), **80**, 700.

Delaporte (V.), S. J. Le monastère des Oiseaux, **80**, 422.

Delassus (H.). L'américanisme et la conjuration antichrétienne, **79**, 841.

Delaunay (J.). Macbeth, **79**, 91.

Delmont (T.). Bossuet et les saints Pères, **78**, 815; **79**, 393.

Deloche. Les Archiprêtres de l'ancien diocèse de Limoges, depuis le xie siècle jusqu'en 1790, **81**, 843.

De-Luca, S. J. Prælectiones juris canonici, t. IV, **78**, 834.

Demolins (E.). L'éducation nouvelle : l'école des Roches, **78**, 721.

Denéchau (P.). Les diables rouges. — Les sorcières rouges.— Coquette. — Le chemin de l'école, **79**, 713.

Denis (Ch.). Esquisse d'une apologie philosophique du christianisme dans les limites de la nature et de la révélation, **80**, 243. — La critique irréligieuse de Renan, **81**, 551.

Denis (S.). Histoire contemporaine, 2e partie. Le gouvernement de la défense nationale, **79**, 707.

Depeyre (G.). Les ducs de Bourbon, **78**, 133.

Derbanne (J.). La réforme des impôts en Prusse, **80**, 694.

Deschanel (E.). Les déformations de la langue française, **79**, 281.

Deshayes (F.). Questions pratiques de droit et de morale sur le mariage **78**, 833.

Deussen (P.). Les éléments de la métaphysique. (Traduction E. Nyssens), **81**, 702.

Devine (A.). Les commandements expliqués d'après la doctrine et les enseignements de l'Église catholique. (Traduction Maillet), **81**, 398.

Didiot (J.). Cours de théologie catholique, **79**, 682.

Dobschutz (E. von). Christusbilder, **79**, 658.

Domet de Vorges (comte). L'impôt et les théologiens, **81**, 551.

Donel (L.). L'augure, **80**, 280.

Donnay (M.). Georgette Lemeunier, **79**, 534.

Doré (Mme C.). Petite ruse touchante, **79**, 713.

Doublet (A.). Impressions poétiques, **79**, 91.

Doumic (R.). Études sur la littérature française, 3e série, **79**, 849.

Dransart. Ernest Delloye, **79**, 848.

Drault (J.). La peur du carnet, **79**, 714.

Droulers (C). La loi du 30 novembre 1894, relative aux habitations à bon marché; son application dans une grande ville industrielle, **81**, 690.

Duballet (B.) Cours complet de droit canonique et de jurisprudence canonico-civile, t. III, **80**, 407.

Dubois (M.) et Guy (C.). Album géographique, t. III, **81**, 846.

Dubosc de Pesquidoux. L'Immaculée Conception, **79**, 684.

Dubost (P.). La socialiste, **80**, 281.

Duchaussoy (F.-P.). Les Dominicains, **79**, 262.

Duchesne (L.). Autonomies ecclésiastiques, **78**, 839.

Duclaux (E.). Principes de laiterie, **80**, 417.

Dumont (G.). Automobiles sur rails, **78**, 409.

Dunan (C.). Cours de philosophie, **79**, 408.

Duporcq (E.). Premiers principes de géométrie moderne, **81**, 277.

Duprat (G.-L.). L'instabilité mentale, **79**, 419.

Dupré (E.). L'innocente de Rochebignon, **80**, 283.

Dupuis (Ch.). Russie et Pologne, **79**, 551.

Dupuy-Péyou (L.). La Bulgarie aux Bulgares, **79**, 551.

Durand (A.), S. J. Les martyrs d'Aubenas, **79**, 705.

Durand-Lapie (P.). Saint Amant, son temps, sa vie, ses poésies, **78**, 391.

Durkheim. Les règles de la méthode sociologique, **81**, 463.

Duval (R.). Anciennes littératures chrétiennes, t, II. La littérature syriaque, **80**, 406.

E

Egremont (Ch. d'). L'année de l'Église, 1898, **78**, 704.

Eichthal (L. d'). Le général Bourbaki, **81**, 39.

Einig (P.). Tractatus de Deo creante et consummante, **79**, 399.

Elbée (marquis d'). La mort de d'Elbée, **80**, 561.

Engerand (F.). Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846), **80**, 713.

Ermoni (E.). L'Église romaine en face de l'Église grecque schismatique, **78**, 839.

Espagnat (d'). Jours de Guinée, **78**, 851.

Espinas (A.). La philosophie du xviiie siècle et la Révolution, **81**, 406.

Estaunié. Le ferment, **81**, 511,

F

Faber. Le purgatoire, **78**, 258.

Fabry (Ch.). Leçons élémentaires d'acoustique et d'optique, **78**, 129.

Faguet (E.). Politiques et moralistes, 2e série, **81**, 569.

Faille de Leverghem (G. Della). A mes amis, **79**, 91.

Fanton (F.). Traité des fabriques et du culte catholique d'après les lois civiles, **78**, 837.

Faugère (P.). Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal, **78**, 394.

Fayet (A.) Essai sur les lois naturelles de la société politique, **81**, 131.

Félix (G.). Le général Bourbaki, **81**, 39.

Féron-Vrau. Des habitations ouvrières à Lille en 1896, **81**, 673.

Fesch (P.). L'année sociale 1898, **81**, 410.

— Le Panthéon des bonnes gens, **81**, 427.

Fierz (E.). Les recettes du distillateur, **80**, 417.

Filon (A.). De Dumas à Rostand, **80**, 425.

Fischer (Dr). Cardinal Consalvi, **80**, 706.

Flavigny (comtesse de). Saint Hyacinthe et ses compagnons, **80**, 419.

Folet (Dr H.). Molière et la médecine de son temps, **78**, 391.
Fonsegrive (G.). Le catholicisme et la vie de l'Esprit, **79**, 556.
Fontaine (P.). L'art chrétien en Italie et ses merveilles, **80**, 705.
Fontana (A. de). Le curé de campagne à ses paroissiens sur l'évangile du dimanche, **78**, 553.
Forgues (E.). Lettres inédites de Lamennais à Montalembert, **78**, 713.
Fouillée (A.). Psychologie du peuple français, **78**, 5, 217.
Fournière (E.). L'idéalisme social, **81**, 407.
Fragnière. La voie, **79**, 614.
France (A.). Le lys rouge. — L'anneau d'améthyste, **79**, 535.
France (H. de). Le collège de demain, **78**, 721.
Franciosi (de). La Dévotion au Sacré Cœur de Jésus et au Saint Cœur de Marie, **80**, 832.
Franck (M.-J.). Juste solution de la question juive, **78**, 562.
François de Sales (S.). Œuvres, **79**, 684.
Francoz (P.) et Zelle, S. J. Manuel des familles chrétiennes, **78**, 693.
Franklin (A.). La ville de Paris sous Louis XIV, **78**, 390.
Freddi, S. J. Gesù Cristo nell' Eucaristia, **80**, 252.
Funck-Brentano. Le drame des poisons, **81**, 388.
Fuzet (Mgr F.). Dix ans d'épiscopat à Saint-Denis de la Réunion et à Beauvais, **81**, 268.

G

Gaborit (P.). La connaissance du beau, **81**, 278.
Gabourd (A.). Louis XIV et son temps, **78**, 390.
Gaillard (L.), S. J. Plan de Nankin, **81**, 280.
Galliffet (J. de), S. J. L'Excellence de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, **80**, 832.
Garreau (L.). L'état social de la France au temps des croisades, **80**, 255.
Gasté (A.). La Querelle du « Cid », **80**, 423.
Gaudeau. S. J. Libellus fidei, **78**, 695.
— Le besoin de croire et le besoin de savoir, **79**, 556.
Gay. Correspondance de Mgr —, t. I et II, **80**, 421.
Géline (A.). Les cousines de Rachel, **78**, 853.
Georgel. Les merveilles du « Pater », ou traité de la perfection chrétienne, **81**, 552.
Gérard-Varet (L.). L'ignorance et l'irréflexion, **79**, 417.
Giacometti (G.). L'unité italienne, 2e partie, **81**, 416.
Gibon (F.). Le dimanche de l'homme des champs, **80**, 553.
Gihr (Dr N.). Die heiligen Sacramente der katholischen Kirche (Les saints sacrements de l'Église catholique), **78**, 695.
Ginebra (F.). Elementos de filosofia, **81**, 706.
Giraud (V.). Pascal, **79**, 709.
Gismondi (H.), S. J. Maris, Amri et Slibæ de Patriarchis Nestorianorum commentaria, **80**, 132.
Glaire. Les saints Évangiles, **78**, 127.
Goblot (E.). Essai sur la classification des sciences, **79**, 411.
Godard (A.). In Memoriam, **79**, 283.
Gondal (S.-L.). S. S. La provenance des Évangiles, **79**, 678.
Gontier (P.) S. S. Explication du Pontifical, **81**, 124.
Gorstkowski. De Paris à Mexico. **80**, 846.
Gouyet. Découverte dans la montagne d'Éphèse de la maison où la très sainte Vierge est morte, **78**, 570.
Goyau (G.). L'école d'aujourd'hui, **81**, 711. — La Franc-maçonnerie et la France, **81**, 837.
Grandin (commandant). Le général Bourbaki, **81**, 39.
Gratry (A.) De la connaissance de l'âme, **79**, 420.
Gredt (J.), O. S. B. Elementa philosophiæ aristotelico-thomisticæ, **81**, 554.

Greech (J.). La reine Bathilde. — Les trois précieuses. — Jeanne d'Arc, **79**, 713. — Théâtre pour jeunes filles, **79**, 714.

Grimaud (L.). Histoire de la liberté d'enseignement en France, depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours, **81**, 145.

Guépin (Dom A.). Un apôtre de l'union des Églises au xviie siècle, **79**, 551.

Guérard. Avis à l'usage des confrères de patronages, **80**, 126.

Guillermin (J.). Fleurs de solitude, **79**, 91.

Guillon (E.). Nos écrivains militaires, 1re série, **78**, 425.

Guiraud (J.). Saint Dominique, **80**, 419.

Gumplowicz (L.). La lutte des races, **78**, 5, 217.

Guy (C.) et Dubois (M.). Album géo-géographique, t. III, **81**, 846.

H

Hallberg (L.-E.). Sainte Mathilde, **80**, 130.

Hamon (A.). Déterminisme et responsabilité, **81**, 411.

Hamon (J.), S. J. Au delà du tombeau, **80**, 126.

Hamy (A.). Les Jésuites à Caen, **81**, 843.

Hardy de Périni (général). Batailles françaises, t. III, **78**, 391.

Haussonville (comte d'). La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde, sous Louis XIV, **80**, 224.

Hautpoul (vicomtesse d'). Paroissien de Carême, **80**, 690.

Hello (H.). La Saint-Barthélemy, **81**, 551.

Henri (Dr R.-H.). Le diabète sucré. **78**, 850.

Henry (A.). Les magnificences de la religion, 4e série, **78**, 404.

Hervouet (abbé.). L'abbé Pergeline, **79**, 706.

Hiron-Coudray (D.). Éloquence de la chaire, **80**, 253.

Hoang. Le mariage chinois au point de vue légal, **79**, 275. — Exposé du commerce public du sel, **80**, 565.

Hoppenot, S. J. Le crucifix dans l'histoire, et dans l'art, dans l'âme des saints et dans notre vie, **78**, 128.

Horn (E.). Saint Étienne, roi apostolique de Hongrie, **78**, 565.

Hubert-Valleroux (P.). Les associations ouvrières et les associations patronales, **80**, 698.

Hugo (V.). Correspondance (1836-1882), **78**, 109.

Hurel (H.). Le drame sacré, **79**, 714.

Huysmans. La Bièvre et Saint-Séverin, **78**, 278.

I

Imbert-Gourbeyre (Dr A.). L'hypnotisme et la stigmatisation, **81**, 551.

Ingold (A.-M.-P.). Bossuet et le Jansinisme, **79**, 387.

Isola (F.). Prosa rimata, **78**, 572.

J

Jac (E.) Bonaparte et le code civil, **78**, 266.

Jacquinet. Des problèmes de la vie et de la mort et de quelques questions sociales qui s'y rattachent, **79**, 415.

Jaffré (J.). Le sacrifice et le Sacrement, **81**, 125.

Janet (Dr P.) et Raymond (F.). Névroses et idées fixes (2e série), **79**, 418.

Jardet. Saint-Odilon, **81**, 850.

Jarry (L.). Histoire de Cléry, **81**, 846.

Jaurès (J.). Action socialiste, **80**, 701.

Jean (F.-M.). Manuel complet de dévotion à saint François d'Assise, **80**, 553.

Jeanroy-Félix (V.). Fauteuils contemporains de l'Académie française, 2e série, **80**, 381.

Jeep (L.). Zur Ueberlieferung des Philostorgios (Bilan critique de Philostorge), **79**, 657.

Jérôme (L.). Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution (1794-1797), **78**, 133.

Joergensen (J.). Le néant et la vie (traduction d'Armaillacq), **81**, 130.

Joleaud-Barral. La colonisation française en Annam et au Tonkin, **81**, 137.

Joly (H.). A travers l'Europe, **78**, 557.

JULIEN (L.). Du berceau à l'école, **78**, 705.

JULLIEN (M.), S. J. La nouvelle mission de la Compagnie de Jésus en Syrie (1831-1895), **79**, 702.

K

KADENOLE (DE). Fin de siècle, **79**, 711.

KAISER (M.), C. SS. C. Motets au très Saint Sacrement, **79**, 423.

KAUFMANN (N.). Philosophie naturelle d'Aristote. Étude de la cause finale et son importance au temps présent. **79**, 412.

KIRWAN (C. DE). Le déluge de Noé et les races prédiluviennes, **81**, 551.

KLACZKO (J.) Rome et la Renaissance, **81**, 839.

KLEIN (F.). Vie de Mgr Dupont des Loges, **81**, 846.

KURTH (G.). Les origines de la civilisation moderne, **78**, 131.

L

LA BARRE (A. DE), S. J. La vie du dogme catholique, **79**, 369.

LA BARRE DE NANTEUIL (Baron A. DE), L'Orient et l'Europe, **79**, 551.

LABORDE (Dr J.-V.). Léon Gambetta, **78**, 267.

LABOURÉ (cardinal). L'Eucharistie, **80**, 552.

LA BRIÈRE (L. DE). Mme Louise de France, **80**, 224.

LACOUR-GAYET. L'éducation politique de Louis XIV, **81**, 380.

LAFENESTRE (G.). La tradition dans la peinture française, **80**, 568.

LAFFAY (E.). Le poète Gilbert, **80**, 381.

LAGARDE (J.-B.). Exposition et démonstration de la doctrine catholique, **80**, 552.

LA GORCE (P. DE). Histoire du second Empire, t. IV, **80**, 265.

LAIR (J.). Études critiques sur divers textes des xe et xie siècles, t. I et II, **81**, 840.

LALLEMAND (L.). La Révolution et les pauvres, **78**, 397.

LAMBERT (M.-A.). Les jeunes gens du Nouveau Testament, **78**, 258.

LAMPÉRIÈRE (Mme A.). Le rôle social de la femme, **78**, 405.

LAPEYRE (P.). Les partis conservateurs et le clergé devant les leçons du scrutin, **81**, 131.

LASCHI (R.). La delinquenza bancaria. (*Le délit bancaire*), **81**, 463.

LASSERRE (H.). L'esprit et la chair, **81**, 551.

LAURENT (P.). Résistance des bouches à feu, **81**, 704.

LAVEDAN (H.). Le Vieux marcheur, **79**, 534.

LAVEILLE (A.). Un Lamennais inconnu, **78**, 713.

LAVERGNE (J.). Mme Julie Lavergne, sa vie et ses œuvres, **79**, 464.

LE BEL (H.). Compendium musicale ad usum clericorum, **78**, 404.

LE BÊLE (H.-J.). L'hygiène pratique et la vie chrétienne, **80**, 414.

LE BON (G.). Lois psychiques de l'évolution des peuples, **78**, 5, 217.

LECANUET. Montalembert, t. II, **78**, 145, 310; **79**, 41.

LE CLANCHE. Biographie de M. Jaffré, **81**, 125.

LÉCUYER. Entretiens et avis spirituels, **79**, 262.

LEGNANI, S. J. De theologica certitudine maternitatis B. Virginis quoad fideles, **80**, 404.

LE GRAND (L.). Les Maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris au milieu du xive siècle, **81**, 707.

LE LEU (L.). Les fastes de l'Église, **80**, 716.

LEMAÎTRE (J.). Impressions de théâtre, 10e série, **80**, 381.

LÉON XIII (S. S.). Lettres apostoliques, **80**, 690.

LEPITRE. Chateaubriand, **79**, 711.

LEPREUX (G.). Histoire électorale et parlementaire du département du Nord, **78**, 418.

L'ERMITE (P.). Le grand Mufflo, **78**, 574.

LEROY (H.-J.), S. J. Histoire du Château-Blanc, **81**, 284.

LESAGE (P.). Electre, tragédie de Sophocle, **78**, 424.

LESÊTRE (H.). Saint Henri, **80**, 130.

LÉVESQUE. Bossuet et Fénelon à Issy, **81**, 393.

Lhomme (F.). La comédie d'aujourd'hui, **80**, 381.
Ligonnet. Chants de l'âme, **79**, 423.
Lilienfeld (de). La pathologie sociale, **81**, 463.
Locher (G.), S. J. Vade Mecum philosophico, **81**, 554.
Lodiel (D.), S. J. Nos raisons de croire, **80**, 119.
Lombroso. Le Crime, causes et remèdes, **81**, 463.
Loridan (J.). Voyages des Ursulines de Flandre à Rome (1684-1732), **81**, 843.
Loth (J.) et Verger (C.). Mémoires de l'abbé Baston, t. 1er, **78**, 379; **81**, 843.
Lucas (H.), S. J. Fra Girolamo Savonarola, **81**, 281.
Luc de Saint-Joseph (P.). Vie du P. Dominique de la Mère de Dieu, de la Congrégation des Passionistes, **80**, 709.
Luguet (M.). Le sabre à la main, **80**, 285.

M

Maillart. Discours. **79**, 91.
Malatakis (M.). Réponse à la lettre patriarcale et synodale de l'Église de Constantinople, **78**, 839.
Mano (C.). Le problème apologétique, **81**, 551.
Marbeuf (J.). Le tabernacle, **79**, 684.
Marbeuf. La délivrance, **79**, 715.
Marbot (E.). La liturgie aixoise, **80**, 263.
Marcel (L.). Les livres liturgiques du diocèse de Langres, **80**, 263.
Marchal (G.). Saint Jean Chrysostome (Antioche), **78**, 411.
Marchand (J.). La Faculté des arts de l'Université d'Avignon, **81**, 711.
Mareschal de Bièvre (G.). Tante-Bébé, **78**, 854.
Margerie (A. de). Saint François de Sales, **81**, 136.
Margival. Pensées de Pascal, **81**, 569.
Margueritte (P. et V.). Le désastre, **78**, 138.
Marie du Sacré-Cœur (Mme). La formation catholique de la femme contemporaine, **78**, 705.
Marin. Les moines de Constantinople depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius. — De Studio cœnobio Constantinopolitano, **80**, 134.
Marion (M.). La Bretagne et le duc d'Aiguillon, **78**, 397.
Martin (A.). Promenades dans les environs de Paris (région de l'Est), **79**, 139.
Martin (E.). L'Allemagne et le protectorat français, à propos d'un voyage récent, **81**, 131.
Martin (G.). La Fayette et l'École pratique de tissage de Chavaignac, **78**, 801.
Martin (J.). La perfection religieuse d'après saint François de Sales, **79**, 262. — La démonstration philosophique, 406.
Martinon (P.) Œdipe à Colone, **79**, 91.
Maryan (M.). Un secret de famille, **78**, 853.
Marybert (J.-P.). Les paradoxes de mon curé, **80**, 834.
Maulde La Clavière (R. de). Les femmes de la Renaissance, **78**, 405.
Mazuel. Les meilleurs écrivains français, classiques et modernes, apologistes de la foi chrétienne, **79**, 709.
Meaux (vicomte de). Montalembert, **79**. 277.
Ménorval (E. de). Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours, 3me p., **78**, 390.
Méray (C.). Leçons nouvelles sur l'analyse infinitésimale et ses applications géométriques, **79**, 422.
Mercier (D.). Les origines de la philosophie contemporaine, **79**, 413. — Cours de philosophie, t. IV, **81**, 699.
Merlino (S.). Formes et essence du socialisme, **80**, 702.
Meunier (S.). La géologie expérimentale, **81**, 566.
Meynard, O. P. Vie de la révérende Mère Thérèse-Dominique Farré, **79**, 574.
Michaut (G.). Le génie latin, **81**, 371.
Michel (L.). La Commune, **78**, 133.
Michelet (J.). Légendes démocratiques du Nord, **80**, 564.

Michon (L.). L'initiative parlementaire et la réforme du travail législatif, **79**, 695.
Miègeville. Le chemin du ciel pour le clergé régulier et séculier. — Le chemin du ciel pour tout le monde, **81**, 836.
Mille (P.). Au Congo belge, **80**, 846.
Minjard (E.). L'Homme-Dieu, **79**, 379.
Mohler (V.). Héliand (traduction), **80**, 566.
Monget (C.). La Chartreuse de Dijon, **81**, 846.
Monnier (M.). Le tour d'Asie, **81**, 137.
Montarlot (P.). Un essai de commune autonome et un procès de lèse-nation. Issy-Lévêque (1789-1794), **81**, 709.
Monteuuis (G.). Marie-Élisabeth de Louvencourt, **80**, 709.
Montier (E.). Idéale jeunesse, **79**, 91.
Moré (Mémoires du comte de). **78**, 801.
Moreau (W.). Les tribulations de Madame Buchembois, **79**, 713.
Mortier. Saint-Pierre de Rome, **81**, 716.
Mortillet (G. de). Formation de la nation française, **78**, 5, 217.

N

Nadaillac (marquis de). Unité de l'espèce humaine. — L'homme et le singe, **81**, 551.
Narfon (J. de). Léon XIII intime, **79**, 704.
Nass (Dr L.). Les empoisonnements sous Louis XIV, **78**, 392.
Nasso. Algebra elementare. — Elementi di calcolo algébrico, **80**, 572.
Ned (E.). Mon jardin fleuri. — Poèmes catholiques, **79**, 91.
Nemours-Godré (L.). Pour ma paroisse, **80**, 276.
Nilles (N.), S. J. Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ Orientalis et Occidentalis, **79**, 551.
Nimal (H.). Fleurs cisterciennes en Belgique, **79**, 262.
Noel (L.). La conscience du libre arbitre, **81**, 700.
Nourrisson (R.). La Franc-maçonnerie et la paix sociale, **81**, 837.
Novicow (J.). Les luttes entre les sociétés humaines, **78**, 5, 217.

O

Ocagne (M. d'). Traité de Nomographie. Théorie des abaques, **81**, 839.
Odelin (H.). Édouard Clausier, **78**, 421.
Ollé-Laprune (L.). Étienne Vacherot (1809-1897), **79**, 414.
Ollivier. L'Église, sa raison d'être, **78**, 694.
Onclair. Le clergé et la question sociale, par le Dr Scheicher. Examen critique, **80**, 693.
Ortolan (Th.), O. M. I. Savants et chrétiens, **80**, 119.

P

Parayre (R.). La Congrégation du Concile, **78**, 836.
Paris (G.). Aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux, pair de France, **78**, 276.
Parisot (R.). Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923), **80**, 260.
Pascal. Abrégé de la vie de Jésus-Christ. (Édition Michaut.) **78**, 395.
Pastor (L.). Contribution à l'histoire de Savonarole, **78**, 711.
Peeters, S. J. Henri Beck, de la Compagnie de Jésus, **80**, 137.
Pègues (T.), O. P. Jésus-Christ dans l'Évangile, **80**, 552.
Perdrau. Au sortir du séminaire, **79**, 404.
Pereira-Deusdado (Dr). La philosophie thomiste en Portugal, **81**, 554.
Perreyve (H.). Souvenirs de première communion, **80**, 552.
Pesch (T.), S. J. Institutiones psychologicæ. — Institutiones philosophiæ naturalis, **79**, 420. — Le Kantisme et ses erreurs, **79**, 693.
Petit. L'abbé Goddard, **79**, 425.
Petit (A.), S. J. Sacerdos rite institutus piis exercitationibus menstruæ recollectionis, **79**, 684.
Petit de Julleville. Histoire de la langue et de la littérature françaises, t. VII et VIII, **81**, 373.

Peyre (R.). Répertoire chronologique de l'histoire universelle des beaux-arts, **81**, 279.

Piat (C.). Destinée de l'homme, **81**, 556.

Pica. Le cardinal Bilio, **81**, 843.

Pierre (V.). Marius Laurence, **78**, 402.

Pioger (L. M.). La femme chrétienne dans ses rapports avec Dieu, avec la société et avec elle-même, **80**, 126.

Piolet, S. J. L'œuvre des jardins ouvriers à Saint-Étienne, à Sedan, en France et à l'étranger, **81**, 414.

Planus. Le prêtre, t. II, **79**, 402.

Pluot. L'Eucharistie, **80**, 552.

Poincaré (H.). Cinématique et mécanismes, **81**, 134.

Poinsard (L.). Vers la ruine, **80**, 411.

Poiseux (A. de). Le peintre Gabriel, **81**, 718.

Poli (vicomte O. de). Sœur Louise. — Quand j'étais Romain, **80**, 716.

Pottier de Lalaine. Voix sur la France, **79**, 91.

Poulin. Vers l'éternité, **80**, 126.

Pouvillon (E.). Le Roi de Rome, **79**, 549.

Pozniakoff (N.). Souvenirs d'un écolier russe, **79**, 284.

Pradel (G.). La cage de cuir, **80**, 285.

Prat (L.) et Renouvier (L.). La nouvelle monadologie, **79**, 411.

Pravieux (J.). Monsieur l'aumônier, **80**, 569.

Prunier. Évolution et immutabilité de la doctrine religieuse dans l'Église, **80**, 250.

Pujo (M.). La crise morale, **81**, 427.

Puyol (Mgr). *De imitatione Christi* libri quatuor. — Les quatre livres de l'*Imitation de Jésus-Christ*. — Descriptions bibliographiques des manuscrits et des principales éditions du livre *De Imitatione Christi*. — Variantes du livre *De Imitatione Christi*. — Héliotypies des principaux manuscrits du livre *De Imitatione Christi*. — La doctrine du livre *De Imitatione Christi*, **81**, 349.

Q

Quiévreux. Les trois postulats éternels, **80**, 552.

R

Raboisson. Judith, **79**, 678.

Ragey. Tennyson, **81**, 376.

Rahmani (Mgr Ignace-Éphrem II). Testamentum Domini nostri Jesu Christi (*Le Testament de Notre-Seigneur Jésus-Christ*), **81**, 527.

Rambures (marquise de). L'Église et la pitié envers les animaux, **80**, 553.

Rance-Bourrey (A.-J.). Maury et Zelada en 1791, **81**, 843.

Randanne. Mes souvenirs d'ambulance, **79**, 849.

Rauh (F.). De la méthode dans la psychologie des sentiments, **79**, 416.

Ravignan (de), S. J. Dernière retraite du R. P. de Ravignan, **79**, 684.

— Suite des entretiens spirituels, **80**, 552.

Raymond (F.) et Janet (Dr P.). Névroses et Idées fixes, 2e série, **79**, 418.

Rébelliau (A.). Bossuet et le Jansénisme à propos d'un livre récent, **79**, 396.

Rébière (A.). Les savants modernes, **78**, 274.

Recolin (Ch.). L'anarchie littéraire, **80**, 381.

Reepmaker. La peine du dam, **80**, 278.

Renaudin (P.). Silhouettes d'humbles, **80**, 282.

Renault (E.). Le Péril protestant, **78**, 386. — L'expulsion des Juifs, 562.

Renouvier (C.) et Prat (L.). La nouvelle Monadologie, **79**, 411.

Reuss (R.). L'Alsace au xviie siècle, **81**, 418.

Revillout (E.). Le Concile de Nicée, d'après les textes coptes et les diverses collections canoniques, **80**, 837.

Rey (F.). La protection diplomatique et consulaire dans les échelles du Levant et de Barbarie, **80**, 139.

Reyssié (F.). Le cardinal de Bouillon (1643-1715), **79**, 524.

Ricault d'Héricault (Ch. de). Liévin, Liévinette, **80**, 715.

Richenet (F.). Le patois de Petit-Noir. **78**, 423.
Richepin. Les Truands, **79**, 549.
Risi (F.). Sul motivo primario dell' Incarnazione del Verbo, **81**, 125.
Rivière (E.). Un oublié. Geoffroy de Pontblanc, **81**, 843.
Robert (C.). Expédition des émigrés à Quiberon, **80**, 838.
Roberty (E. de). Les fondements de l'Éthique, **81**, 410.
Rocafort (J.). L'éducation morale au lycée, **80**, 836.
Rochet. Deux siècles d'instruction publique dans une petite ville de province. Collège-séminaire de Belley. **81**, 843.
Rod (E.). Le ménage du pasteur Naudié, **78**, 281. — Nouvelles études sur le xixe siècle, **79**, 849.
Rodenbach (G.) Œuvres, **78**, 769.
Roels (E.) Boers et Anglais, **78**, 851.
Rolland (Baron de). L'instruction préparatoire, **79**, 695.
Rollet de l'Isle (M.) et Blim (E.). Manuel de l'explorateur, **78**, 409.
Roquejoffre (J.). Guide pratique des trésoriers des Fabriques, **80**, 689.
Rosler (A.). La question féministe (traduction de Rochay), **78**, 405.
Rouquette (G.) Le livre de la veuve, **78**, 258.
Roure (L.), S. J. Doctrines et problèmes. **81**, 400.
Rousiers (P. de). Les industries monopolisées (Trusts) aux États-Unis, **78**, 710. — La vie américaine, **80**, 846.
Rousse (J.). Les lieutenants de Charette. **80**, 140.
Rousseau (Mlle). La fille de l'Émir, **81**, 141.
Roussel (A.). Lamennais intime, **78**, 713. — Un évêque assermenté (1790-1802). Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine, **80**, 839.
Rouvier, S. J. Les grands sanctuaires de la très sainte Vierge en France, **79**, 566.
Roux (dom J.). Souvenirs du Bocage vendéen, **79**, 91.
Russell (M.), S. J. Sonnets on the sonnet, **79**, 91.
Rutten (Mgr M.). Cours élémentaires d'apologétique chrétienne, **80**, 119.

S

Sabouret. Les évangiles des dimanches expliqués, **79**, 262.
Saint-Auban (E.). L'histoire sociale au Palais de Justice, t. II, **80**, 562.
Saint-Aulaire (Comte A. de). Chroniques de la forêt de Sauvagnac, **79**, 428.
Salva. Le savoir-vivre pour les jeunes gens, **80**, 255.
Santi. Prælectiones juris canonici (Édition Leitner), t. III, **78**, 835 ; t. IV, **80**, 687.
Saubin (A.). Prônes apologétiques, **78**, 553.
Saurel. Raymond de Durfort, évêque d'Avranches et de Montpellier, **78**, 133.
Sauvé, S. S. Jésus intime. — Dieu intime, **78**, 695.
Scheeben (Dr J.). Die mysterien des christenthums. (Les mystères du christianisme), **78**, 695.
Schmidt (Ch.). Les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au Moyen âge, **81**, 418.
Schmitt (L.) et Charles (J. N.) Dictionnaire classique français-allemand et allemand-français, t. I, **79**, 141.
Schnitzer (Dr J.). Katholisches Eherecht (Législation catholique du mariage), **78**, 695.
Schuré (E.). Le double, **80**, 278.
Schwalm. Le dogmatisme du cœur et celui de l'esprit, **78**, 843.
Seillière (E.). Littérature et morale dans le parti socialiste allemand, **80**, 703.
Semallé (comte de). Souvenirs, **78**, 402.
Sepet (M.). Saint Louis, **78**, 415.
— Les maîtres de la poésie française, **80**, 381.
Serre (A.). Euphorion, fils de Faust, **78**, 573.
Serre (J.). Les sonnets intimes, **79**, 91.
— Un penseur inconnu, Numa Boudet. **81**, 427.

Simond (E.). Le capitaine de la Tour-d'Auvergne, premier grenadier de la République, **79**, 601.

Souben (J.), O. S. B. L'esthétique du dogme chrétien, **79**, 840.

Soullier (E.), S. J. Les jésuites à Marseille au xviie et au xviiie siècle, **80**, 269.

Souriau (M.). Pascal, **78**, 394.

Spencer (H.). Les institutions professionnelles et industrielles (traduction H. de Varigny), **81**, 411.

Spillmann (von J.). S. J. Tapfer und Treu (*Brave et fidèle*), **79**, 711.

Strowski (F.). Saint François de Sales. Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au xviie siècle, **79**, 662; **80**, 81.

Stuart Mill (J.). Lettres inédites à Auguste Comte, **79**, 843.

Suau (P.), S. J. Le Père Victor Delpech, S. J., **80**, 709.

Surbled (Dr G.). Spiritualisme et spiritisme. — Le rêve, **79**, 134, 420. La mémoire, **81**, 706.

T

Tannenberg (B. de). Un dramaturge espagnol : M. Tamayo y Bans **78**, 424.

Taphanel. La Beaumelle et Saint-Cyr, **79**, 112.

Tarde (G.). Les lois sociales. — Études de psychologie sociale, **81**, 402, 404. — Criminalité comparée, 463.

Tenicheff (W.). L'activité de l'homme, **81**, 413.

Tennyson. *In memoriam* (traduction Morel), **81**, 378.

Tepe (G.-B.), S. J. Institutiones theologiæ moralis generalis, **80**, 831.

Téphany (J.). Exposition du droit canonique selon la méthode des décrétales de Grégoire ix, **80**, 687.

Terret (V.). Homère, **78**, 426.

Texier (H.). Correspondance de Montalembert et de l'abbé Texier, **80**, 844.

Thibault (A.). Geneviève à Nanterre. — Les enfants de saint Louis. — Le page d'Henri IV. — La petite orange. — Cette mauvaise pièce d'Ursule. — Étendards de fête. — La visite d'un ange, **79**, 712.

Thomas (colonel). Au cours de la vie, **79**, 427.— L'armée de Metz (1870), **81**, 39.

Thomas (F.). L'éducation des sentiments, **79**, 417. — Morale et éducation, **81**, 704.

Thomas (J.). Mélanges d'histoire et de littérature religieuse, **80**, 405.

Thureau-Dangin (P.). La renaissance catholique en Angleterre au xixe siècle. T. I, **81**, 234.

Tisserand (F.). Leçons sur la détermination des orbites, **79**, 698.

Tissier (J.). Les grands jours du collège, **78**, 705.

Tollaire (A.). L'ossature de la trahison, **80**, 271.

Tolstoi (comte L.). Qu'est-ce que l'art? **80**, 237.

Torre. La martyre de Mariana, **79**, 713.

Toublan. Le directeur des associations de mères chrétiennes. — Les vertus chrétiennes enseignées aux jeunes filles. — Petit manuel de la mère chrétienne. — La Jeune fille chrétienne, **79**, 691.

Tougard (A.). Les trois siècles palinodiques, **80**, 381.

Toulouse (D^r). Travaux de psychiâtrie, **80**, 691.

Tourtoulon (P. de). Les œuvres de Jacques de Révigny, **79**, 695.

Toutain (J.). Les Cités romaines de la Tunisie, **81**, 847.

Treille (Dr G.). Principes d'hygiène coloniale, **81**, 276.

Triaire (P.). Récamier et ses contemporains, **80**, 141.

Truchot (P.). Les terres rares, **79**, 69.

Turinaz (Mgr). La vie chrétienne ou la vie divine dans l'homme, **79**, 133.

V

Vacher de la Pouge (G.). Les sélections sociales, **78**, 5, 217.

Valeur (H.). et Cleissen (L.). S. J. Cantiques pour missions, retraites, réunions d'œuvres, **80**, 408.

Vallat (G.). Rabelais (introduction et extraits), **81**, 569.
Vandepitte. Petite histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ, **80**, 553.
Van der Aa. S. J. Ile de Ceylan, **81**, 714.
Van Duerm. Correspondance du cardinal H. Consalvi avec le prince Cl. de Metternich, **80**, 706.
Vast (H.). Les grands traités du règne de Louis XIV, t. II, **78**, 395.
Vaudon (J.), S. C. Pluie et soleil, **79**, 91.
— Monseigneur Henri Verjus, **80**, 715.
Verdun (P.). Pour la patrie, **80**, 716.
Verger (C.) et Loth (J.). Mémoires de l'abbé Baston, T. 1er, **78**, 399; **81**, 843.
Veuillot (E.). Louis Veuillot (1813-1845.), **80**, 289.
Veuillot (F.). La Franc-maçonnerie contre la liberté, **81**, 837.
Vial (P.). Les Lolos (Études sino-orientales. Fascicule A), **78**, 269.
Vidal (V.). L'art d'être heureux. **79**, 421.
Vignot (P.). La vie meilleure, **78**, 553.
Vigouroux (Dr H.). Traité complet de médecine pratique, T. IV, **81**, 133.
Vigouroux (L.). La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord, **80**, 696.
Villard. Instructions sur les principales fêtes de l'année. — Conférences populaires apologétiques, **80**, 552.
Villefranche (J.-M.). La patrie, **81**, 551.
Vlieberg (E.). Le crédit foncier (Allemagne-France-Italie), **80**, 695.
Vogué (E.-M. de). Les morts qui parlent, **79**, 548.
Vuilhorgne (L.). Guy-Patin, **78**, 392.

W

Wailly (G.). Les deux honneurs, **79**, 713.
Warnery (H.). Le chemin d'espérance, **80**, 280.
Weber (A.). Le saint Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ, **80**, 552.
Wernz (F.-X.), S. J. Jus decretalium. T. II, **80**, 686.
Wetter (Van). Le droit romain et le droit celtique dans la Gaule, **79**, 695.
Wilmers (V.), S. J. Histoire de la religion, **80**, 243.
Wobbermin (G.). Altchristliche liturgische stücke, **79**, 657.

Z

Zelle et Francoz, S. J. Manuel des familles chrétiennes, **78**, 693.
Zidler (G.). La légende des écoliers de France, **79**, 91.
Zimmern (Dr H.). Grammaire comparée des langues sémitiques, **80**, 705.

APPENDICE

A. (C.) L'au-delà, **79**, 709.
Annuaire de l'enseignement libre pour 1898, **78**, 705.
— de l'observatoire municipal de Paris, dit observatoire de Montsouris, pour l'année 1899, **79**, 139.
— du bureau des longitudes pour l'an 1899, **79**, 139.
Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis. T. XXVI, **78**, 133; T. XXVII, **81**, 842.
Auguste Comte conservateur (1851-1857), **79**, 843.
Auteur des *Paillettes d'or*. Jésus enfant et adolescent, **78**, 258.
Compte rendu du Congrès de la jeunesse catholique à Besançon (1898), **80**, 413.
Curé de Saint-Sulpice (Le). Manuel de la vie et de la piété chrétienne, **79**, 262.
Deux frères : Adéodat et Emmanue Dufournel, **78**, 422.
En entrant dans le monde, **80**, 552.
F. T. D. Marie enseignée à la jeunesse, **78**, 565.
Institutions patronales et ouvrières d'un groupe d'usines du département du Nord, **81**, 687.
Instruction pour la dévotion au Sacré Cœur de Jésus, **80**, 832.
Jeunes filles et jeunes femmes, **78**, 853.
La marquise de Crenay. Une amie de la reine Hortense, de Napoléon III et de la duchesse de Berry, **78**, 133.

L'âme pieuse à l'école du Sacré Cœur, **78**, 258.
La Russie et l'union des Églises, **79**, 551.
Le clergé français, 1899. **79**, 273.
Lectures catholiques de dom Bosco, **80**, 560.
Le duc d'Aumale, prince, soldat, **79**, 847.
L'Église naissante et saint Paul, **79**, 262.
Le serviteur de Dieu, frère Joseph, **81**, 843.
Lettres d'une pèlerine du pèlerinage de pénitence à Jérusalem en 1897-1898, **78**, 565.
L'Université de Louvain. Coup d'œil sur son histoire et ses institutions (1425 à 1900.) — Bibliographie (1834 à 1900.) — Programme des cours (1899 à 1900), **81**, 711.
Marie-Françoise Gérard, **79**, 280.
M. D. L. C. (R. Mère), O. P. Mon oncle, **81**, 716.
Mélanges de littérature et d'histoire religieuses. T. I et II, **81**, 414.
Missionnaire Capucin (Un). Trois grands moyens de salut et de sanctification. — Aux âmes éprouvées, consolations et conseils, **80**, 126.
Morale sociale, **81**, 408.
Œuvres mystiques du bienheureux Henri Suso. (Traduction G. Thiriot.) **81**, 706.
Pages choisies de Victor Cousin. (Édition T. de Wyzewa.) **81**, 703.
Patriote (Un). « L'État, c'est nous », **81**,
Pensées, souvenirs et méditations, **78**, 693.
Prêtre (Un). Recueil de dialogues, **80**, 552.
Prêtre de la congrégation des Sacrés-Cœurs (Un). Picpus pendant la Commune, **78**, 270.
Professeur de Théologie (Un). Étude sur la malice intrinsèque du mensonge, **81**,
Religieuse de la Visitation (Une). La dévotion au Sacré Cœur de Jésus-Christ, **80**, 832.
Religieux de la Grande-Chartreuse (Un). Vie de saint Bruno, **78**, 413.
Simples notes d'instruction religieuse, **81**, 125.
Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, **80**, 137.

TROISIÈME TABLE

ORDRE DES MATIÈRES

A

Allemagne. Martin (E.). L'Allemagne et le protectorat français, à propos d'un voyage récent.

Alsace. Reuss (R.). L'Alsace au dix-septième siècle.

— Schmidt (Ch.). Les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge.

Américanisme. Delassus (H.). L'américanisme et la conjuration anti-chrétienne.

Angleterre. Aubin (E.). Les Anglais aux Indes et en Égypte.

— Brandi, S. J. Rome et Cantorbéry.

— Roels (E.). Boers et Anglais.

Annuaires. Annuaire de l'Observatoire municipal de Montsouris, pour l'année 1899.

— Annuaire du bureau des longitudes pour l'an 1899.

— Battandier (Mgr). Annuaire pontifical catholique, 1899.

— Block (M.). Annuaire de l'économie politique et de la statistique.

— Le clergé français, 1899.

Anthropologie. Nadaillac (marquis de). Unité de l'espèce humaine.

— L'homme et le singe.

Apologétique. A. (C.). L'au-delà.

— At. Les Apologistes français au xixe siècle.

— Bondon. Déclaration des droits de l'homme ou principes de 1789 mis en regard des lettres apostoliques de S. S. Léon XIII.

— Camus. Coup d'œil sur l'état du catholicisme dans le monde à la fin du xixe siècle.

— Denis. (Ch.). Esquisse d'une apologie philosophique du christianisme dans les limites de la nature et de la Révélation.

Apologétique. Fonsegrive (G.). Le catholicisme et la vie de l'Esprit.

— Lodiel, S. J. Nos raisons de croire.

— Mano (C.). Le problème apologétique.

— Mazuel. Les meilleurs écrivains français classiques et modernes apologistes de la foi chrétienne.

— Ortolan (Th.), O. M. I. Savants et chrétiens.

— Rutten (Mgr M.). Cours élémentaires d'apologétique chrétienne.

Archéologie. Aucler (P.). Les villes antiques : Rome, Jérusalem, Athènes, Carthage.

— Dobschutz (E. Von). Christusbilder. (*Les Images du Christ.*)

— Gouyet. Découverte, dans la montagne d'Éphèse, de la maison où la très sainte Vierge est morte.

Art. Tolstoi (comte L.). Qu'est-ce que l'art ?

Ascétisme. Auteur des *Paillettes d'Or.* Jésus enfant et adolescent.

— Beau de Verdeney (E.). Corrigeons nos défauts.

— Bellarmin (V. R.). Exhortationes domesticæ.

— Bischoff, SS. R. Une corbeille de fleurs. — Un parterre de fleurs, ou mémorial consolant des bienfaits de la sainte Vierge. — Aux défenseurs de la patrie.

— Bourgeois (H.). Les saints et les animaux.

— Bouzonié, S. J. Entretien de Théotime et de Philothée sur la dévotion au Sacré Cœur.

— Brancati de Lauria (cardinal). De oratione christiana ejusque speciebus.

Ascétisme. Catherine de Gênes (ste). Traité du Purgatoire.
— Charre. Le sacrifice de l'Homme-Dieu.
— Coppin. (O.) Manuel pieux ou vademecum des membres de l'Association universelle des familles chrétiennes.
— Coppin. Vivons heureux.
— Couet, T. S. S. Les miracles historiques du Saint Sacrement.
— Croiset (J.), S. J. La dévotion au Sacré Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ.
— Curé (Mgr A.). L'oraison dominicale, t. II.
— Curé de Saint-Sulpice (le). Manuel de la vie et de la piété chrétienne.
— Dagnaud (P.-M.). La Sainte Communion dans les collèges catholiques.
— En entrant dans le monde.
— Faber (W.), Le purgatoire.
— Franciosi (de). La dévotion au Sacré Cœur de Jésus et au saint Cœur de Marie.
— Francoz et Zelle. S. J. Manuel des familles chrétiennes.
— F. T. D. Marie enseignée à la jeunesse.
— Galliffet (J. de), S. J. L'excellence de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus.
— Georgel. Les merveilles du « Pater ».
— Hoppenot. S. J. Le crucifix dans l'histoire et dans l'art, dans l'âme des saints et dans notre vie.
— Instruction pour la dévotion au Sacré Cœur de Jésus.
— Jean. Manuel complet de dévotion à saint François d'Assise.
— Labouré (cardinal). L'Eucharistie.
— Lambert. Les jeunes gens du nouveau Testament.
— L'âme pieuse à l'école du Sacré-Cœur.
— Lécuyer. Entretiens et avis spirituels.
— Marbeuf (J.). Le Tabernacle.
— Martin (J.). La perfection religieuse, d'après saint François de Sales.

Ascétisme. Mègeville. Le chemin du ciel pour le clergé régulier et séculier. — Le chemin du ciel pour tout le monde.
— Missionnaire Capucin (Un). Trois grands moyens de salut et de sanctification. — Aux âmes éprouvées, consolations et conseils.
— Œuvres mystiques du bienheureux Henri Suso. (Traduction G. Thiriot.)
— Pègues (T.), O. P. Jésus-Christ dans l'évangile.
— Pensées, souvenirs et méditations.
— Perdrau. Au sortir du séminaire.
— Perreyve (H.). Souvenirs de première communion.
— Petit (A.), S. J. Sacerdos rite institutus piis excercitationibus menstruæ recollectionis.
— Pioger (L. M.). La Femme chrétienne dans ses rapports avec Dieu, avec la société et avec elle-même.
— Poulin. Vers l'éternité.
— Rambures (marquise de). L'Église et la pitié envers les animaux.
— Ravignan (R. P. de). Dernière retraite. — Suite des entretiens spirituels.
— Religieuse de la Visitation (Une). La dévotion au Sacré Cœur de Jésus-Christ.
— Rouquette (G.). Le livre de la veuve.
— Sauvé (C.), S.S. Jésus intime. — Dieu intime.
— Toublan. Le directoire des associations des mères chrétiennes. — Les vertus chrétiennes enseignées aux jeunes filles. — Manuel de la mère chrétienne. — La Jeune fille chrétienne.
— Vignot (P.). La vie meilleure.

Aumale (duc d'). Le duc d'Aumale prince, soldat.

B

Beaux-Arts. Fontaine (P.). L'art chrétien en Italie et ses merveilles.
— Klaczko (J.). Rome et la Renaissance.

Beaux-Arts. Lafenestre (G.). La tradition dans la peinture française.
— Peyre (L.). Répertoire chronologique de l'histoire universelle des Beaux-Arts.
Biographie. Adam. Joseph Sépet.
— Bournand (F.). Le général Bourbaki.
— Charavay (E.). Le général La Fayette.
— Chatton. Souvenirs de Plouguernevel.
— Coquoin (H.). Un curé modèle, vie de M. Legrand.
— Cosnier (L.). M. Montrieux.
— Couturier (Dom. J.). Vie de la mère Saint-Augustin de Jésus.
— Cuquel (J.). Apparitions et révélations de Notre Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge à Pauline Périé.
— Deux frères : Adéodat et Emmanuel Dufournel.
— Dransart. Ernest Delloye.
— Durand-Lapie (P.). Saint-Amant, son temps, sa vie, ses poésies.
— Eichthal (L. d'). Le général Bourbaki.
— Engerand (F.). Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846).
— Félix (G.). Le général Bourbaki.
— Fischer (Dr). Cardinal Consalvi.
— Grandin (commandant). Le général Bourbaki.
— Hervouet. L'abbé Pergeline.
— Klein (F.). Vie de Mgr Dupont des Loges.
— Laborde (Dr J.-V.). Gambetta.
— La Brière (L. de). Mme Louise de France.
— La marquise de Crenay, une amie de la reine Hortense, de Napoléon III et de la duchesse de Berry.
— Laveille (A.). Un Lamennais inconnu.
— Lavergne (J.). Mme Julie Lavergne, sa vie et ses œuvres.
— Lecanuet. Montalembert, t. II.
— Le Clanche. Biographie de M. Jaffré.
— Le duc d'Aumale prince, soldat.
— Le serviteur de Dieu, frère Joseph.
Biographie. Lucas (H.), S. J. Fra Girolamo Savonarola.
— Luc de Saint-Joseph (P.). Vie du Père Dominique de la Mère de Dieu, de la Congrégation des Passionistes.
— Marie-Françoise Gérard.
— M. D. L. C. (R. Mère), O. P. Mon oncle.
— Meaux (vicomte de). Montalembert.
— Meynard (A.-M.), O. P. Vie de la révérende mère Thérèse-Dominique Farré.
— Monteuuis (G.). Marie-Élisabeth de Louvencourt.
— Narfon (J. de). Léon XIII intime
— Nimal (H.). Fleurs cisterciennes en Belgique.
— Odelin (H.). Édouard Clausier.
— Ollé-Laprune (L.). Étienne Vacherot (1809-1897).
— Pastor (L.). Contribution à l'histoire de Savonarole.
— Peeters, S. J., Henri Beck, de la Compagnie de Jésus.
— Petit. L'abbé Goddard.
— Pica. Le cardinal Bilio.
— Pierre (V.). Marius Laurence.
— Prêtre de la Congrégation des Sacrés-Cœurs (Un). Picpus pendant la Commune.
— Ragey. Tennyson.
— Rebière (A.). Les savants modernes.
— Reyssié (F.). Le cardinal de Bouillon (1643-1715).
— Rivière (E.). Un oublié. Geoffroy de Pontblanc.
— Rousse (J.). Les lieutenants de Charette.
— Roussel (A.). Un évêque assermenté (1790-1802). Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine. — Lamennais intime.
— Saurel. Raymond de Durfort, évêque d'Avranches et de Montpellier, archevêque de Besançon.
— Serre (J.). Un penseur inconnu : Numa Boudet.
— Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus.
— Simond (E.). Le capitaine de La Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République.

Biographie. Suau (P.), S. J. Le Père Victor Delpech, S. J.
— Triaire (P.). Récamier et les contemporains.
— Vaudon (J.). Monseigneur Henri Verjus.
— Vuilhorgne (L.). Gui Patin.
— Veuillot (E.). Louis Veuillot (1813-1845).

Bonaparte. Jac (E.). Bonaparte et le code civil.

Bossuet. Delmont (T.) Bossuet et les saints Pères.
— Ingold (A. M. P.). Bossuet et le jansénisme.
— Lévesque. Bossuet et Fénelon à Issy.
— Rébelliau (A.). Bossuet et le jansénisme, à propos d'un livre récent.

Bourbaki. Bournand (F.). Le général Bourbaki.
— Eichthal (L. d'). Le général Bourbaki.
— Félix (G.). Le général Bourbaki.
— Grandin (Commandant). Le général Bourbaki.

Bréviaire. Albin (C.). La poésie du bréviaire, t. I.

Bulgarie. Dupuy-Péyou (L.). La Bulgarie aux Bulgares.

Bouillon (cardinal de). Reyssié (F.). Le cardinal de Bouillon (1643-1715).
— Chérot (H.). A propos de la disgrâce du cardinal de Bouillon. Lettre inédite de Bourdaloue au cardinal, suivi de quatre lettres extraites des *Pensées*.

C

Chine. Bizeul, S. J. Chinois et missionnaires.
— Brenier (H.). La mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine (1895-1897).
— Chevalier (S.), S. J. La navigation à vapeur sur le haut Yangtse.
— Couvreur (S.). Li-Ki ou mémoires sur les bienséances et les cérémonies.
— Gaillard (L.), S. J. Plan de Nankin.
— Vial (P.). Les Lolos. (Études sino-orientales. Fascicule A.).

Cid. Gasté (A.). La querelle du « Cid ».

Colonisation. Blim (E.) et Rollet de l'Isle (M.). Manuel de l'explorateur.
— Carton de Wiart (E.). Les grandes compagnies coloniales anglaises au xixe siècle.

Comte. Auguste Comte, conservateur. (1851-1857).
— Stuart-Mill (J.). Lettres inédites à Auguste Comte.

Congrès. Compte rendu du Congrès de la Jeunesse catholique à Besançon (1898).

Consalvi. Fischer (D^r). Cardinal Consalvi.
— Van Duerm. Correspondance du cardinal H. Consalvi avec le prince Cl. de Metternich.

Correspondance. Chérot (H.). A propos de la disgrâce du cardinal de Bouillon. Lettre inédite de Bourdaloue au cardinal, suivie de quatre lettres extraites des *Pensées*.
— Forgues. (E.). Lettres inédites de Lamennais à Montalembert.
— Gay. Correspondance de Monseigneur —, t. I et II.
— Hugo (V.). Correspondance (1836-1882).
— Stuart-Mill (J.). Lettres inédites à Auguste Comte.
— Texier (H.). Correspondance de Montalembert et de l'abbé Texier.
— Van Duerm. Correspondance du cardinal H. Consalvi avec le prince Cl. de Metternich.

Cottolengo. Constans (Mgr). Vie du vénérable Cottolengo.

Criminologie. Laschi (R.). La delinquenza bancaria (*Le délit bancaire*).
— Lilienfeld (de). La pathologie sociale.
— Lombroso. Le crime. Causes et remèdes.
— Tarde (G.). Criminalité comparée.

Critique littéraire. Albin (C.). La poésie du Bréviaire, t. I.
— Arnould (L.). Racan.
— Barbey d'Aurevilly. Les philosophes et les écrivains religieux.
— Blampignon (E.-A.). Études critiques et littéraires.

Critique littéraire. Crouslé (L.). La vie et les œuvres de Voltaire.
— Doumic (R.). Études sur la littérature française, 3e série.
— Durand-Lapie. (P.). Saint-Amant, son temps, sa vie, ses poésies.
— Faguet (E.). Politiques et moralistes, 2e série.
— Filon (A.). De Dumas à Rostand.
— Gasté (A.). La querelle du « Cid ».
— Giraud (V.). Pascal.
— Jeanroy-Félix (V.). Fauteuils contemporains de l'Académie française, 2e série.
— Laffay (E.). Le poète Gilbert.
— Lemaitre (J.). Impressions de théâtre, 10e série.
— Lhomme (F.). La comédie d'aujourd'hui.
— Recolin (Ch.). L'Anarchie littéraire.
— Rod (E.). Nouvelles études sur le xixe siècle.
— Sepet (M.). Les maîtres de la poésie française.
— Taphanel. La Beaumelle et Saint-Cyr.
— Tougard (A.). Les trois siècles palinodiques.
— Vallat (G.). Rabelais (introduction et extraits).

D

Déluge. Kirwan (C. de). Le déluge de Noé et les races prédiluviennes.

Doctrine chrétienne. Dassé. Le manuel des catéchistes de première communion. — Exercices de catéchisme.
— Deharbe, S. J. Grand catéchisme, ou exposé de la doctrine chrétienne.
— Devine (A.). Les commandements expliqués d'après la doctrine et les enseignements de l'Église catholique (traduction Maillet).
— Lagarde (J.-B.). Exposition et démonstration de la doctrine catholique.
— Prêtre (Un). Recueil de dialogues.
— Simples notes d'instruction religieuse.

Droit ancien. Wetter (Van). Le droit romain et le droit celtique dans la Gaule.

Droit canonique. Caulet (P.). L'avocat du clergé.
— De-Luca, S. J. Prælectiones juris canonici, t. IV.
— Deshayes (F.). Questions pratiques de droit et de morale sur le mariage.
— Duballet (B.). Cours complet de droit canonique et de jurisprudence canonico-civile, t. III.
— Parayre (R.). La congrégation du Concile.
— Santi (F.). Prælectiones juris canonici (édition Leitner).
— Schnitzer (Dr J.). Katholisches Eherecht (Législation catholique du mariage).
— Tephany (J.). Exposition du droit canonique selon la méthode des décrétales de Grégoire IX.
— Wernz (F.-X.), S. J. Jus decretalium, t. II.

Droit civil. Beaune (H.). Nouveaux fragments de droit et d'histoire.
— Fanton (F.). Traité des Fabriques et du culte catholique d'après les lois civiles.
— Jac (E.). Bonaparte et le code civil.
— Rolland (baron de). L'instruction préparatoire.
— Roquejoffre (J.). Guide pratique des trésoriers des Fabriques.
— Tourtoulon (P. de). Les œuvres de Jacques de Révigny.

Droit constitutionnel. Michon (L.). L'initiative parlementaire et la réforme du travail législatif.
— Poinsard (L.). Vers la ruine.

Droit étranger. Hoang (P.). Exposé du commerce public du sel. — Le mariage chinois au point de vue légal.

Droit international. Bartin (Ét.). Études de droit international privé.
— Beauchet (L.). Traité de l'extradition.

Dumas (Alexandre). Filon (A.). De Dumas à Rostand.

E

Écriture Sainte. Glaire. Les saints évangiles.

Écriture sainte, Kirwan (C. de). Le déluge de Noé et les races prédiluviennes.
— Gondal (S.-L.), S. S. La provenance des Évangiles.
— Raboisson. Judith.
— Thomas (J.). Mélanges d'histoire et de littérature religieuse.
— Weber (A.). Le Saint Évangile de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Éducation. Barneaud (C.). Origine et progrès de l'éducation en Amérique.
— Charruau (J.), S. J. Aux mères. Causeries sur l'éducation.
— Demolins (E.). L'éducation nouvelle : l'école des Roches.
— France (H. de). Le collège de demain.
— Joly (H.). A travers l'Europe.
— Marie du Sacré-Cœur (Mme). La formation catholique de la femme contemporaine.
— Rocafort (J.). L'éducation morale au lycée.
— Salva. Le savoir-vivre pour les jeunes gens.

Elbée (d'). Elbée (marquis d'). La mort de d'Elbée.

Enseignement. Annuaire de l'enseignement libre pour 1898.
— Bertrand (A.). L'enseignement intégral.
— Cilleuls (A. des). Histoire de l'enseignement libre dans l'ordre primaire en France.
— Goyau (G.). L'école d'aujourd'hui.
— Grimaud (L.). Histoire de la liberté d'enseignement en France depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours.
— Rochet. Deux siècles d'instruction publique dans une petite ville de province. Collège-séminaire de Belley.

Eucharistie. Couet (E.). Les miracles historiques du Saint Sacrement.
— Dagnaud (P.-M.). La sainte communion dans les collèges catholiques.
— Freddi, S. J. Gesu Cristo nell' Eucaristica.
— Labouré (cardinal). L'Eucharistie.
— Marbeuf (J.). Le tabernacle.

Eucharistie. Perreyve (H.). Souvenirs de première communion.
— Pluot. L'Eucharistie.

F

Femme. Lampérière (Mme A). Le rôle social de la femme.
— Pioger (L.-M.). La femme chrétienne dans ses rapports avec Dieu, avec la société et avec elle-même.
— Rösler (A.). La question féministe, (Traduction de Rochay).
— Rouquette (G.). Le livre de la veuve.
— Toublan. Le directoire des associations des mères chrétiennes. — Les vertus chrétiennes enseignées aux jeunes filles. — Manuel de la mère chrétienne. — La Jeune fille chrétienne.

Fénelon. Levesque. Bossuet et Fénelon à Issy.

Franc-maçonnerie. Goyau (G.). La franc-maçonnerie en France.
— Nourrisson (P.). La Franc-maçonnerie et la paix sociale.
— Patriote (Un). « L'État, c'est nous. »
— Veuillot (F.). La Franc-maçonnerie contre la liberté.

François de Sales (saint). Œuvres, tomes VIII, IX, X.
— Margerie (A. de). Saint François de Sales.
— Strowski. Saint François de Sales. Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au xviie siècle.

G

Gambetta. Laborde (Dr J.-V.). Gambetta.

Gay (Mgr). Correspondance de —, tomes I et II.

Géographie. Dubois (M.) et Guy (C.). Album géographique, t. III.
— Gaillard (L.), S. J. Plan de Nankin.

Géologie. Meunier (S.). La géologie expérimentale.

Gilbert. Laffay (E.). Le poète Gilbert.

H

Hagiographie. Allard (P.). Saint Basile.
— Bar (E. de), Sainte Agnès et les vierges de la primitive Église.
— Broc de Segange (L. du). Les saints patrons des corporations et protecteurs.
— Constans (Mgr). Vie du vénérable Cottolengo.
— Durand (A.), S. J. Les martyrs d'Aubenas.
— Flavigny (comtesse de). Saint Hyacinthe et ses compagnons.
— Guépin (dom. A). Un apôtre de l'union des Églises au xviie siècle. Saint-Josaphat.
— Guiraud (J.). Saint Dominique.
— Hallberg (L.-E.), Sainte Mathilde.
— Horn (E.). Saint Étienne, roi apostolique de Hongrie.
— Jardet. Saint Odilon.
— Lesêtre (H.). Saint Henri.
— Marchal (G.). Saint Jean Chrysostome (Antioche).
— Margerie (A. de). Saint François de Sales.
— Religieux de la Grande Chartreuse (Un). Vie de Saint Bruno.
— Sepet (M.) Saint Louis.
— Strowski. Saint François de Sales. Introduction à l'histoire du sentiment religieux en France au xviie siècle.

Histoire. Allard (P.). Études d'histoire et d'archéologie.
— Kurth (G.). Les origines de la civilisation moderne.
— Lair (J.). Études critiques sur divers textes des xe et xie siècles, t. I et II.
— Maulde de la Clavière (R. de). Les femmes de la Renaissance.
— Parisot (R.). Le royaume de Lorraine sous les Carolingiens (843-923).
— Toutain (J.). Les cités romaines de la Tunisie.

Histoire de France. Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, t. XXVI, XXVII.
— Baudrillart (A.). Philippe V et la cour de France, t. III.

Histoire de France. Belin (F.). Histoire de l'ancienne Université de Provence, première période (1407-1679).
— Bulard (G.). Les traités de Saint-Germain (1679).
— Cilleuls (A. des). Histoire de l'enseignement libre dans l'ordre primaire en France.
— Courson (A. de). 1830. Chouans et Réfractaires (Bretagne et Bas-Maine).
— Denis (S.). Histoire contemporaine. 2e partie. Le Gouvernement de la Défense nationale.
— Depeyre (G.). Les ducs de Bourbon.
— Funck-Brentano. Le drame des poisons.
— Gabourd (A.). Louis XIV et son temps.
— Garreau (L.). L'état social de la France au temps des Croisades.
— Grimaud (L.). Histoire de la liberté d'enseignement en France depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours.
— Hardy de Perini (général). Batailles françaises.
— Haussonville (Comte d'). La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV.
— Lacour-Gayet. L'éducation politique de Louis XIV.
— La Gorce (P. de). Histoire du second Empire.
— Le Grand (L.). Les Maisons-Dieu et léproseries du diocèse de Paris, au milieu du xive siècle.
— Marchand (J.). La Faculté des arts de l'Université d'Avignon.
— Marion (M.). La Bretagne et le duc d'Aiguillon.
— Montarlot (P.). Un essai de commune autonome et un procès de lèse-nation. Issy-l'Évêque (1789-1794).
— Nass (Dr L.). Les empoisonnements sous Louis XIV.
— Rance-Bourrey (A.-J.). Maury et Zelada en 1791.
— Rey (F.). La protection diplomatique et consulaire dans les échelles du Levant et de Barbarie.

Histoire de France. Robert (C.). Expédition des émigrés à Quiberon.
— Thomas (Colonel). L'armée de Metz (1870).
— Vast (H.). Les grands traités du règne de Louis XIV, t. III.

Histoire ecclésiastique. Berlière (dom U.). Mélanges d'histoire bénédictine, t. I et II.
— Berthier (J.). Les merveilles de la Salette.
— Bouange (Mgr). Histoire de l'abbaye d'Aurillac.
— Chalubert (G.). Un prieuré de Fontevrault au xixe siècle. Sainte-Marie de Fontevrault de Chemillé (1805-1897).
— Civezza (M. de), O. M. Histoire universelle des missions franciscaines.
— Delaporte (V.), S. J. Le monastère des Oiseaux.
— Deloche. Les archiprêtres de l'ancien diocèse de Limoges depuis le xie siècle jusqu'en 1790.
— Duchesne (L.). Autonomies ecclésiastiques.
— Egremont (Ch. d'). L'année de l'Église, 1898.
— Gismondi (H.), S. J. Maris, Amri et Slibæ de Patriarchis Nestorianorum commentaria.
— Hamy (A.). Les jésuites à Caen.
— Jarry (L.). Histoire de Cléry.
— Jullien (P.-M.) S. J. La nouvelle mission de la Compagnie de Jésus en Syrie (1831-1895).
— L'Église naissante et saint Paul.
— Loridan (J.). Voyages des Ursulines de Flandre à Rome (1684-1732).
— Marin. Les moines de Constantinople depuis la fondation de la ville jusqu'à la mort de Photius. — De Studio cœnobio Constantinopolitano.
— Monget (C.). La Chartreuse de Dijon.
— Révillout (E.). Le Concile de Nicée, d'après les textes coptes et les diverses collections canoniques.
— Soullier (E.), S. J. Les Jésuites à Marseille au xviie et au xviiie siècle.

Histoire ecclésiastique. Vandepitte. Petite histoire de Notre Seigneur Jésus-Christ.
— Wilmers (W.), S. J. Histoire de la religion.

Histoire étrangère. Courson (comtesse de). La persécution des catholiques en Angleterre.
— Giacometti (G.). L'unité italienne, 2e partie.
— Thureau-Dangin (P.). La renaissance catholique en Angleterre au xixe siècle, t. I.

Histoire littéraire. Michaut (G.). Le génie latin (la race, le milieu, le moment, les genres).
— Petit de Julleville. Histoire de la langue et de la littérature françaises, t. VII et VIII.

Hugo (V.). Correspondance (1836-1882).

Hypnotisme. Imbert - Gourbeyre (Dr A.). L'hypnotisme et la stigmatisation.

I

Imitation de Jésus-Christ. Puyol (Mgr). *De Imitatione Christi* libri quatuor. — Les quatre livres de l'*Imitation de Jésus-Christ.* — Descriptions bibliographiques des manuscrits et des principales éditions du livre *de Imitatione Christi.* — Variantes du livre *de Imitatione Christi.* — Héliotypies des principaux manuscrits du livre *de Imitatione Christi.* — La doctrine du livre *de Imitatione Christi.*

J

Jansénisme. Ingold (A.-M.-P.). Bossuet et le jansénisme.
— Rébelliau (A.). Bossuet et le jansénisme à propos d'un livre récent.

Juifs. Bournand (F.). Les Juifs et nos contemporains.
— Franck (M.-J.). Juste solution de la question juive.
— Renault (E.). L'expulsion des Juifs.

K

Kant. Basch (V.). Essai critique sur l'esthétique de Kant.

L

La Beaumelle. Taphanel. La Beaumelle et Saint-Cyr.

La Fayette. Charavay (E.). Le général La Fayette.

— Martin (G.). La Fayette et l'école pratique de tissage de Chavaignac.

Lamennais. Forgues (E.). Lettres inédites de Lamennais à Montalembert.

— Laveille (A.). Un Lamennais inconnu.

La Tour d'Auvergne. Simond (E.). Le capitaine de la Tour d'Auvergne, premier grenadier de la République.

Lavergne (Mme). Lavergne (J.). Mme Julie Lavergne, sa vie et ses œuvres.

Léon XIII (S. S.). Lettres apostoliques.

— Narfon (J. de). Léon XIII intime.

Linguistique. Bayard (L.). Notes de grammaire latine, pour servir à la traduction du français en latin.

— Cheikho, S.J. Chrestomathia arabica cum lexico variisque notis.

— Deschanel (E.). Les déformations de la langue française.

— Richenet (F.). Le patois de Petit-Noir.

— Schmidt (L.) et Charles (J.-N.). Dictionnaire classique français-allemand et allemand-français, t. I.

— Zimmern (Dr H.). Grammaire comparée des langues sémitiques.

Littérature ancienne. Duval (R.). Anciennes littératures chrétiennes. T. II. La littérature syriaque.

— Jeep (L.). Zur Ueberlieferung des Philostorgios. (*Bilan critique de Philostorge.*)

Littérature classique. Lesage (P.). Électre, tragédie de Sophocle.

— Terret (V.). Homère.

Littérature étrangère. Isola (F.). Prosa rimata.

— Mohler (V.). Héliand (traduction).

— Tannenberg (B. de). Un dramaturge espagnol : M. Tamayo y Bans.

— Tennyson. In memoriam (traduction Morel).

Littérature française. Fesch (P.). Le Panthéon des bonnes gens.

— Godard (A.). In Memoriam.

— Guillon (E.). Nos écrivains militaires, 1re série.

— Lepitre. Chateaubriand.

— Paris (G.). Aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux, pair de France.

— Pascal. Abrégé de la Vie de Jésus-Christ, (édition Michaut).

— Rodenbach (R.). Œuvres.

— Serre (A.), Euphorion, fils de Faust.

Liturgie. Gontier. P. S. S. Explication du Pontifical.

— Hautpoul (vicomtesse d'). Paroissien de Carême.

— Marbot (E.). La Liturgie aixoise.

— Marcel (L.). Les livres liturgiques du diocèse de Langres.

— Nilles (N.), S. J. Kalendarium manuale utriusque Ecclesiæ orientalis et occidentalis, auctius et emendatius.

— Wobbermin (G.). Altchristliche liturgische Stücke, aus der Kirche Ægyptens. (*Morceaux liturgiques de l'ancienne Église d'Égypte.*)

Louvain. L'Université de Louvain. Coup d'œil sur son histoire et ses institutions (1425 à 1900). — Bibliographie (1834 à 1900). — Programme des cours (1899 à 1900).

M

Marie. Chappon. La dévotion à Marie inspirée à la jeunesse, d'après les exemples et les maximes du bienheureux Pierre Chanel.

— F. T. D. Marie enseignée à la jeunesse.

— Gouyet. Découverte, dans la montagne d'Éphèse, de la maison où la très sainte Vierge est morte.

— Legnani (H.) S. J. De theologica certitudine maternitatis B. Virginis quoad fideles.

— Rouvier (F.), S. J. Les grands sanctuaires de la très sainte Vierge en France.

Marine. Contesse (G.). La marine d'aujourd'hui.

Médecine. Coppens, S. J. Moral principes and medical practice. (Principes moraux et pratique médicale).

— Folet (Dr H.). Molière et la médecine de son temps.

— Henri (Dr R.-H.). Le diabète sucré.

— Le Bêle (Dr J.). L'Hygiène pratique et la Vie chrétienne.

— Nass (Dr L.). Les empoisonnements sous Louis XIV.

— Toulouse (Dr). Travaux de psychiâtrie.

— Treille (Dr G.). Principes d'hygiène coloniale.

— Triaire (P.). Récamier et ses contemporains.

— Vigouroux (Dr H.). Traité complet de médecine pratique, t. iv.

Mélanges historiques. Argyll (E. d'). Exil et Patrie.

— Mélanges de littérature et d'histoire religieuses, t. I et II.

— Michelet (J.). Légendes démocratiques du Nord.

— Thomas (colonel). Au cours de la vie.

Mémoires. Chapman (H.-E.). L'âme anglicane (traduction Ragey).

— Loth (J.) et Verger (C.). Mémoires de l'abbé Baston, t. I, II et III.

— Moré (Comte de). Mémoires.

— Randanne. Mes souvenirs d'ambulance.

— Semallé (Comte de). Souvenirs.

Metternich (de). Van Duerm. Correspondance du cardinal H. de Consalvi, avec le prince Cl. de Metternich.

Molière. Folet (Dr H.). Molière et la médecine de son temps.

Monographie. Alis (R. L.). Histoire de la ville, du château et des seigneurs de Caumont.

— Besse (dom), O. S. B. Le moine bénédictin.

— Beugny d'Hagerue (G. de). Notre-Dame du Haut-Mont.

— Bled (O.). Les évêques de Saint-Omer, depuis la chute de Thérouanne (1553-1619).

Monographie. Bonneron (G.). Les prisons de Paris.

— Brimont (vicomte de). M. de Puységur et l'Église de Bourges pendant la Révolution (1789-1802).

— Chabot (vicomte de). La chasse à travers les âges.

— Chalubert (G.). Un prieuré de Fontevrault au xixe siècle. Sainte-Marie de Fontevrault de Chenillé (1805-1897).

— Cilleuls (A. des). Histoire de l'enseignement libre dans l'ordre primaire en France.

— Delaporte (V.), S. J. Le monastère des Oiseaux.

— Depeyre (G.). Les ducs de Bourbon.

— Duchaussoy. Les Dominicains.

— Elbée (marquis d'). La mort de d'Elbée.

— Franklin (A.). La ville de Paris sous Louis XIV.

— Funck-Brentano. Le drame des poisons.

— Grimaud (L.). Histoire de la liberté d'enseignement en France depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours.

— Jérome. (L.). Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution (1794-1797).

— Lacour-Gayet. L'éducation politique de Louis XIV.

— Lepreux (G.). Histoire électorale et parlementaire du département du Nord.

— Leroy (H.-J.), S. J. Histoire du Château-Blanc.

— Loridan (J.). Voyages des Ursulines de Flandre à Rome (1684-1732).

— Martin (G.), La Fayette et l'école pratique de tissage de Chavaignac.

— Ménorval (E. de). Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours, 3me P.

— Michel (Mademoiselle L.). La Commune.

— Reuss (R.). L'Alsace au xviie siècle.

Monographie. Schmidt (Ch.). Les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge.

Montalembert. Forgues (E.). Lettres inédites de Lamennais à Montalembert.

— Lecanuet. Montalembert, t. II.

— Meaux (vicomte de). Montalembert.

— Texier (H.). Correspondance de Montalembert et de l'abbé Texier.

Musique. Daux (C.). Les chansons des pèlerins de Saint-Jacques.

— Dechevrens (A.), S. J. Études de science musicale, t. II et III.

— Kaiser (M. C.), SS.-C. Motets au très Saint Sacrement.

— Le Bel (H.). Compendium musicale ad usum clericorum.

— Ligonnet. Chants de l'âme.

— Valeur (H.) et Clessen (L.), S. J. Cantiques pour missions, retraites, réunions d'œuvres.

O

Orient. Baur (J.-B.). Argumenta contra orientalem Ecclesiam.

— Brandi (S.). Dell'unione delle Chiese.

— Ermoni (E.). L'Église romaine en face de l'Église grecque schismatique.

— La Barre de Nanteuil (baron A. de). L'Orient et l'Europe.

— La Russie et l'union des Églises.

— Malatakis (M.). Réponse à la lettre patriarcale et synodale de l'église de Constantinople.

— Martin (E.). L'Allemagne et le protectorat français, à propos d'un voyage récent.

P

Paris. Bonneron (G.). Les prisons de Paris.

— Franklin (A.). La ville de Paris sous Louis XIV.

— Ménorval (E. de). Paris depuis ses origines jusqu'à nos jours, 3me P.

Pascal. Faugère (P.). Pensées, fragments et lettres de Blaise Pascal.

Pascal. Giraud (V.). Pascal.

— Margival. Pensées de Pascal.

— Souriau (M.). Pascal.

Patrologie. Augustin (saint). La cité de Dieu. (Traduction L. Moreau, t. I).

— Rahmani (Mgr Ignace-Ephrems). Testamentum Domini Nostri Jesu-Christi. (Le testament de N. S. J.-C.)

Philosophie. Auguste Comte, Conservateur (1851-1857).

— Basch (V.). Essai critique sur l'esthétique de Kant.

— Blanc (E.). Dictionnaire universel de la pensée.

— Blanc de Saint-Bonnet (A.). L'amour de la chute.

— Bremond (H.). Le chemin de la lumière ou la bonne foi en matière de religion.

— Burque (F.-X.). Pluralité des mondes habités considérée au point de vue négatif.

— Claraz (J.). Le but de la vie.

— Clèré (R. de). Nécessité mathématique de l'existence de Dieu.

— Deussen (P.). Les éléments de la métaphysique (traduction E. Nyssens).

— Dunan (C.). Cours de philosophie.

— Duprat (G.-L.). L'instabilité mentale.

— Gaborit (P.). La connaissance du beau.

— Gérard-Varet (L.). L'ignorance et l'irréflexion.

— Ginebra (F.). Elementos de filosofia.

— Goblot (E.). Essai sur la classification des sciences.

— Gratry (A.). De la connaissance de l'âme.

— Gredt (J.), O. S. B. Elementa philosophiæ aristotelico-thomisticæ.

— Jacquinet. Des problèmes de la vie et de la mort et de quelques questions sociales qui s'y rattachent.

— Janet (Dr P.) et Raymond (F.). Névroses et idées fixes, 2e série.

— Joergensen (J.). Le néant et la vie (traduction d'Armailhacq).

Philosophie. Kaufmann (N.). Philosophie naturelle d'Aristote. Étude de la cause finale et son importance au temps présent.
— Locher (G.), S. J. Vade-mecum philosophico.
— Martin (J.). La démonstration philosophique.
— Mercier (D.). Cours de philosophie, t. IV. — Les origines de la philosophie contemporaine.
— Noel (L.). La conscience du libre arbitre.
— Pages choisies de Victor Cousin (édition T. de Wyzewa).
— Pereira-Deusdado (Dr). La philosophie thomiste en Portugal.
— Pesch (T.). Le kantisme et ses erreurs. — Institutiones psychologicæ. — Institutiones philosophiæ naturalis.
— Piat (C.). Destinée de l'homme.
— Rauh (F.). De la méthode dans la psychologie des sentiments.
— Renouvier (L.) et Prat (L.). La nouvelle monadologie.
— Roure (L.), S. J. Doctrines et problèmes.
— Surbled (Dr G.). Spiritualisme et spiritisme. — Le rêve. — La mémoire.
— Thomas (P.-F.). L'éducation des sentiments. — Morale et éducation.
— Vidal (V.). L'art d'être heureux.

Philosophie morale. Chollet (A.). La morale stoïcienne en face de la morale chrétienne.
— Hamon (A.). Déterminisme et responsabilité.
— Lasserre (H.). L'esprit et la chair.
— Pujo (M.). La crise morale.
— Roberty (E. de). Les fondements de l'éthique.
— Villefranche (J.-M.). La patrie.

Philosophie sociale. Antoine (Ch.), S. J. Cours d'économie sociale.
— Brooks Adams. La loi de la civilisation et de la décadence (traduction Deietrich).
— Espinas (A.). La philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution.
— Fournière (E.). L'idéalisme social.

Philosophie sociale. Morale sociale.
— Spencer (H.). Les institutions professionnelles et industrielles (traduction H. de Varigny).
— Tarde (G.). Les lois sociales. — Études de psychologie sociale.
— Tenicheff (W.). L'activité de l'homme.

Plaidoyers. Saint-Auban (E.). L'histoire sociale au Palais de Justice, t. II.

Poésie. Barrau (H.). Amusons-nous bien.
— Brabandère (V. de). Les citoyens.
— Charlemagne (G.). Poésies diverses.
— Doublet (A.). Impressions poétiques.
— Faille de Leverghem (G. della). A mes amis.
— Montier (E.). Idéale jeunesse.
— Ned (E.). Mon jardin fleuri. — Poèmes catholiques.
— Pottier de Lalaine. Voix sur la France.
— Guillermin (J.). Fleurs de solitude.
— Maillard (O.). Discours.
— Roux (dom J.). Souvenirs du Bocage vendéen.
— Russell, S. J. Sonnets on the sonnet. (*Sonnets sur le sonnet.*)
— Serre (J.). Les sonnets intimes.
— Vaudon (J.), S. C. Pluie et soleil.
— Zidler (G.). La légende des écoliers de France.

Polémique. Baur (J.-B.). Argumenta contra orientalem Ecclesiam.
— Brandi (S.). Dell' unione delle Chiese.
— Ermoni (E.). L'Église romaine en face de l'Église grecque schismatique.
— Hello (H.). La Saint-Barthélemy.
— Malatakis (M.). Réponse à la lettre patriarcale et synodale de l'Église de Constantinople.
— Marybert (J.-P.). Les paradoxes de mon curé.
— Tollaire (A.). L'ossature de la trahison.

Prédication. Ansault. Œuvres oratoires. (Édition Mazoyer.).
— Arnaud. Cinquante plans d'instructions.

Prédication. Bellarmin (V.). Exhortationes domesticæ.
— Camilli (Mgr N.-J.). Retraites et allocutions.
— Fontana (A. de). Le curé de campagne à ses paroissiens sur l'Évangile du dimanche.
— Fragnière. La voie.
— Guérard. Avis à l'usage des confrères de patronages.
— Henry (A.). Les magnificences de la religion.
— Hiron-Coudray (D.). Éloquence de la chaire.
— Julien. Du berceau à l'école.
— Ollivier. L'Église, sa raison d'être.
— Planus. Le prêtre, t. II.
— Pluot. L'Eucharistie.
— Quiévreux (C.). Les trois postulats éternels.
— Ravignan (de), S. J. Suite des entretiens spirituels.
— Sabouret (A.). Les Évangiles des dimanches expliqués.
— Saubin (A.). Prônes apologétiques.
— Tissier (J.). Les grands jours du collège.
— Villard. Instructions sur les principales fêtes de l'année. — Conférences populaires apologétiques.

Protectorat. Martin (E.). L'Allemagne et le protectorat français, à propos d'un voyage récent.
— Rey (F.). La protection diplomatique et consulaire dans les échelles du Levant et de Barbarie.

Protestants. Renault (E.). Le péril protestant.

Purgatoire. Catherine de Gênes (sainte). Traité du Purgatoire.
— Faber (W.). Le Purgatoire.

R

Rabelais. Vallat (G.). Rabelais. (Introduction et extraits.)

Racan. Arnould (L.). Racan.

Récamier. Triaire (P.). Récamier et ses contemporains.

Renan. Denis (Ch.). La critique irréligieuse de Renan.

Révigny. Tourtoulon (P. de). Les œuvres de Jacques de Révigny.

Révolution. Apollinaire. Supplément aux Études franciscaines sur la Révolution dans divers départements.
— Brimont (Vicomte de). M. de Puységur et l'Église de Bourges pendant la Révolution (1789-1802).
— Elbée (Marquis d'). La mort de d'Elbée.
— Engerand (F.). Ange Pitou, agent royaliste et chanteur des rues (1767-1846).
— Jérome (L.). Collectes à travers l'Europe pour les prêtres français déportés en Suisse pendant la Révolution (1794-1797).
— Lallemand (L.). La Révolution et les pauvres.
— Montarlot (P.). Un essai de commune autonome et un procès de lèse-nation. Issy-l'Évêque (1789-1794).
— Rance-Bourrey (A.-J.). Maury et Zelada, en 1791.
— Rousse (J.) Les lieutenants de Charette.
— Roussel (A.). Un évêque assermenté (1790-1802). Le Coz, évêque d'Ille-et-Vilaine.

Romans et Nouvelles. Adam (P.). La force.
— Albans (P.). Le secret du vallon d'Enfer.
— Antuzan (J. d'). Tel père, tel fils.
— Mères d'orphelins.
— Bazin (R.). La terre qui meurt.
— Bourget (P.). L'échéance.
— Bretonnière (J. de la). Une âme d'enfant.
— Brunoy (Marquise de). Entre elles.
— Champol. Les justes. — L'homme blanc. — Amour d'antan. — Sophie, ma plus jeune.
— Chartraine (J.). Or et toc.
— Claretie (L.). La vallée fumante.
— Coz (E.). L'une et l'autre.
— Donel (L.). L'augure.
— Dubost (P.). La socialiste.
— Dupré (E.). L'innocente de Rochebignon.
— Estaunié. Le ferment.

Romans et Nouvelles. — Géline (A.). Les cousines de Rachel.
— Huysmans. La Bièvre et Saint-Séverin.
— Jeunes filles et jeunes femmes.
— Kadenole (de). Fin de siècle.
— Lectures catholiques de don Bosco.
— Le Leu (L.). Les fastes de l'Église.
— L'Ermite (P.). Le grand Mufflo.
— Luguet (M.). Le sabre à la main.
— Mareschal de Bièvre (G.). Tante Bébé.
— Margueritte (P. et V.). Le désastre.
— Maryan (M.). Un secret de famille.
— Nemours-Godré (L.). Pour ma paroisse.
— Paris (G.). Aventures merveilleuses de Huon de Bordeaux, pair de France.
— Poiseux (A. de). Le peintre Gabriel.
— Poli (vicomte O. de). Sœur Louise.
— Quand j'étais Romain.
— Pozniakoff (N.). Souvenirs d'un écolier russe.
— Pradel (G.). La cage de cuir.
— Pravieux (J.). Monsieur l'aumônier.
— Reepmaker. La peine du dam.
— Renaudin (P.). Silhouettes d'humbles.
— Ricault d'Héricault (Ch. de). Liévin, Liévinette.
— Rod (E.). Le ménage du pasteur Naudié.
— Rousseau (Mlle). La fille de l'Émir.
— Saint-Aulaire (comte A. de). Chroniques de la forêt de Sauvagnac.
— Schuré (E.). Le double.
— Spillmann (von J.), S. J. Tapfer und treu (*Brave et fidèle*).
— Verdun (P.). Pour la patrie.
— Vogué (E.-M. de). Les morts qui parlent.
— Warnery (H.). Le chemin d'espérance.

Rome. Mortier. Saint-Pierre de Rome.

Rostand. Filon (A). De Dumas à Rostand.

Russie. Dupuis (Ch.). Russie et Pologne.
— La Russie et l'union des Églises.

S

Sacré Cœur. Bouzonié, S. J. Entretien de Théotime et de Philothée sur la dévotion au Sacré Cœur.
— Croiset (J.), S. J. La dévotion au Sacré Cœur de Notre Seigneur Jésus-Christ.
— Franciosi (de). La dévotion au Sacré Cœur de Jésus et au saint Cœur de Marie.
— Galliffet (J. de), S. J. L'excellence de la dévotion au Sacré Cœur de Jésus.
— Instruction pour la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus.
— L'âme pieuse à l'école du Sacré-Cœur.
— Religieuse de la Visitation (Une). La dévotion au Sacré-Cœur de Jésus-Christ.

Saint-Amant. Durand-Lapie (P.). Saint-Amant, son temps, sa vie, ses poésies.

Saint-Cyr. Taphanel. La Beaumelle et Saint-Cyr.

Savonarole. Lucas (H.), S. J. Fra Girolamo Savonarola.
— Pastor (L.). Contribution à l'histoire de Savonarole.

Sciences mathématiques. Borel (E.). Leçons sur la théorie des fonctions.
— Charruit (N.). Cours de géométrie cotée à l'usage des candidats à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr.
— Duporcq (E.). Premiers principes de géométrie moderne.
— Laurent (P.). Résistance des bouches à feu.
— Méray (C.). Leçons nouvelles sur l'analyse infinitésimale et ses applitions géométriques.
— Nasso. Algebra elementare. — Elementi di calcolo algebrico.
— Ocagne (M. d'). Traité de Nomographie. Théorie des abaques.
— Poincaré (H.). Cinématique et mécanismes.

Sciences mathématiques. Tisserand (F.). Leçons sur la détermination des orbites.

Sciences physiques et naturelles Berget (A.) et Chapuis (J.). Cours de physique à l'usage des candidats aux écoles spéciales et conforme aux derniers programmes.
— Branly (E.). Cours élémentaire de physique.
— Duclaux (E.). Principes de laiterie.
— Dumont (G.). Automobiles sur rails.
— Fabry (Ch.). Leçons élémentaires d'acoustique et d'optique.
— Fierz (E.). Les recettes du distillateur.
— Truchot (P.). Les terres rares.

Sciences politiques. Chappuis de Maubou (marquis). L'alliance franco-allemande et ses conséquences.
— Fayet (A.). Essai sur les lois naturelles de la société politique.
— Lapeyre (P.). Les partis conservateurs et le clergé devant les leçons du scrutin.

Sociales (Questions). Blaviel (de) Questions philosophiques, politiques, sociales.
— Cappart (A.), S. J. La propriété individuelle et le collectivisme.
— Delaire (E.). Petit fonctionnaire de Pnom-Penh (Cambodge).
— Derbanne. La réforme des impôts en Prusse.
— Droulers (C.). La loi du 30 novembre 1894, relative aux habitations à bon marché; son application dans une grande ville industrielle.
— Féron-Vrau. Des habitations ouvrières à Lille en 1896.
— Fesch (P.). L'année sociale.
— Gibon (F.). Le dimanche de l'homme des champs.
— Hubert-Valleroux (P.). Les associations ouvrières et les associations patronales.
— Institutions patronales et ouvrières d'un groupe d'usines du département du Nord.
— Jaurès (J.). Action socialiste.

Sociales. (Questions). Merlino (S.). Formes et essence du socialisme.
— Onclair. Le clergé et la question sociale par le docteur Scheicher, examen critique.
— Piolet, S. J. L'œuvre des jardins ouvriers à Saint-Etienne, à Sedan, en France et à l'étranger.
— Rousiers (P. de). Les industries monopolisées (Trusts) aux États-Unis.
— Seillière (E.). Littérature et morale dans le parti socialiste allemand.
— Vigouroux (L.). La concentration des forces ouvrières dans l'Amérique du Nord.
— Vlieberg (L.). Le crédit foncier (Allemagne, France, Italie).

Sociologie. Bérenger (H.). La conscience nationale.
— Durkheim. Les règles de la méthode sociologique.
— Fouillée (A.). Psychologie du peuple français.
— Gumplowicz (L.). La lutte des races.
— Le Bon (G.). Lois psychiques de l'Évolution des peuples.
— Mortillet (G. de). Formation de la nation française.
— Nevicow (J.). Les luttes entre les sociétés humaines.
— Vacher de Lapouge (G.). Les sélections sociales.

Stigmatisation. Imbert-Goubeyre (Dr A.). L'hypnotisme et la stigmatisation.

Stuart-Mill. Stuart-Mill (J.). Lettres inédites à Auguste Comte.

Syrie. Jullien (P.-M.), S. J. La nouvelle mission de la Compagnie de Jésus en Syrie (1831-1895).

T

Tennyson. Ragey. Tennyson.

Texier. Texier (H.). Correspondance de Montalembert et de l'abbé Texier.

Théâtre. Adenis. La visite imprévue.
— Amestoy (A.). L'héritage de la marquise.
— Bergerat (E.). Plus que reine.

Théâtre. Brieux. Le berceau.
— Caritas. Peau d'âne.
— Cazac (H.-P.). Les enfants d'Édouard (adaptation).
— Croiset (P.). Sonis à Loigny.
— Curel (F. de). La nouvelle idole.
— Delaunay (J.). Macbeth.
— Denéchau (P.). Les diables rouges. — Les sorcières rouges. — Le chemin de l'école.
— Donnay (M.). Georgette Lemeunier.
— Doré (Mme C.). Petite ruse touchante.
— Drault. (J.). La peur du carnet.
— France (A.) Le lys rouge.
— Greech (J.). La reine Bathilde. — Les trois précieuses. — Jeanne d'Arc. — Théâtre pour jeunes filles.
— Hurel (H.) Le drame sacré.
— Lavedan (H.). Le vieux marcheur.
— Marbeuf. La délivrance.
— Martinon (P.). Œdipe à Colone.
— Moreau (W.) et Texier (J.). Les tribulations de Mme Buchembois.
— Pouvillon (E.). Le roi de Rome.
— Richepin. Les truands.
— Thibault (A.). Geneviève à Nanterre. — Les enfants de saint Louis. — Le page d'Henri IV. — La petite Orange. — Cette mauvaise pièce d'Ursule. — Étendards de fête. — — La visite d'un ange.
— Torre. La martyre de Mariana.
— Wailly (G.). Les deux honneurs.

Théologie. Bainvel, S. J. La foi et l'acte de foi.
— Bold (Ph.). Catholic doctrine and discipline simply explained. (La doctrine et la discipline catholique simplement expliquées.
— Didiot (J.). Cours de théologie catholique, t. V.
— Dubosc de Pesquidoux. L'Immalée Conception.
— Einig (P.). Tractatus de Deo creante et consummante.
— Freddi, S. J. Gesù Cristo nell' Eucaristia.
— Fuzet (Mgr F.). Dix ans d'épiscopat à Saint-Denis de la Réunion et à Beauvais.

Théologie. Gaudeau (B.), S. J. Le besoin de croire et le besoin de savoir. — Libellus fidei.
— Gihr (Dr N). Die heiligen sacramente der katholischen kirche. (Les saints sacrements de l'Église catholique).
— Hamon. S. J. Au delà du tombeau.
— Jaffré (J.). Le sacrifice et le sacrement.
— Minjard (E.). L'Homme-Dieu.
— La Barre (A. de), S. J. La vie du dogme catholique.
— Prunier. Évolution et immutabilité de la doctrine religieuse dans l'Église.
— Risi (F.). Sul motivo primario dell' Incarnazione del Verbo.
— Scheeben (Dr J.). Die mysterien des christenthums. (Les mystères du christianisme).
— Schwalm. La dogmatique du cœur et celle de l'esprit.
— Souben (J.), O. S. B. L'esthétique du dogme chrétien.
— Turinaz (Mgr.). La vie chrétienne ou la vie divine dans l'homme.

Théologie morale. Arendt, S. J. Apologetiæ de æquiprobabilismo Alphonsiano..... dissertationis..... Crisis.
— Coppens, S. J. Moral principles and medical practice. (Principes moraux et pratique médicale).
— Domet de Vorges (Comte). L'impôt et les théologiens.
— Professeur de théologie (Un). Étude sur la malice intrinsèque du mensonge.
— Tepe, S. J. Institutiones theologiæ moralis generalis.

V

Vacherot. Ollé-Laprune (L.). Étienne Vacherot (1809-1897).

Veuillot. Veuillot (E.). Louis Veuillot (1813-1845).

Voltaire. Crouslé (L.). La vie et les œuvres de Voltaire.

Voyages. Albin (C.). L'île de Crète.
— Aubin (E.). Les Anglais aux Indes et en Égypte.

Voyages. Barthélemy (comte de) En Indo.Chine (1894-1895).
— Bentzon (Th.). Nouvelle France et Nouvelle Angleterre.
— Bodley (J.-E.-C.). France.
— Bordeaux (A..) Rhodésie et Transvaal.
Brenier (H.). La mission lyonnaise d'exploration commerciale en Chine (1895-1897).
— Cauvière (J.). La Provence et ses voies nouvelles.
— Chevalier (S.), S. J. La navigation à vapeur sur le haut Yangtse.
— Deiss (E.). Un été à Londres. — Anvers et la Belgique maritime.
— Espagnat (d') Jours de Guinée.
Voyages. Gostkowski (baron). De Paris à Mexico.
— Joleaud-Barral. La colonisation française en Annam et au Tonkin.
— Lettres d'une pèlerine du pèlerinage de pénitence à Jérusalem en 1897-98.
— Martin (A.). Promenades dans les environs de Paris (région de l'Est).
— Mille (P.). Au Congo belge.
— Monnier (M.). Le tour d'Asie.
— Roels (E.). Boers et Anglais.
— Rousiers (P. de). La vie américaine.
— Van der Aa, S. J. Ile de Ceylan.
— Vial. Les Lolos (Études sino-orientales. Fascicule A).

FIN

PARIS

IMPRIMERIE D. DUMOULIN

5, rue des Grands-Augustins, 5

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00682 5885